VOCABULAIRE DE L'ÉDUCATION

VOCABULAIRE DE L'ÉDUCATION

Education et Sciences de l'éducation

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

GASTON MIALARET

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE
CEUOQ HULL

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

Remerciements

En dehors de tous les collaborateurs qui ont droit à mes remerciements les plus sincères, je tiens à exprimer à toute l'équipe de l'Institut des Sciences de l'Education de l'Université de Caen mes sentiments de cordiale reconnaissance pour l'aide qu'elle m'a apportée dans la préparation de ce *Vocabulaire de l'éducation*; c'est au cours de nos rencontres, conversations, discussions que s'est petit à petit précisé le profil général de notre travail; et les suggestions des membres de l'équipe ont toujours été précieuses. Mes collaboratrices et collaborateurs techniques m'ont fait gagner un temps précieux en se chargeant de certaines tâches ingrates de classement, de relevé de noms propres, des sigles si nombreux dans le langage contemporain, de la dactylographie de fiches difficilement déchiffrables... La rédaction d'un tel *Vocabulaire* n'aurait pu être menée à bien sans le précieux concours de tous ces amis.

G. M.

ISBN 2 13 035643 5

Dépôt légal. — 1re édition : 2e trimestre 1979
© Presses Universitaires de France, 1979
108, Bd Saint-Germain, 75006 Paris

AVANT-PROPOS

L'éducation et les sciences de l'éducation ont connu, depuis un demi-siècle, une extension considérable. L'éducation s'est étendue à tous les âges de la vie et a préoccupé un nombre de plus en plus grand de milieux sociaux et professionnels. De leur côté, les sciences de l'éducation ont appréhendé les faits et situations d'éducation d'une manière de plus en plus large et de plus en plus scientifique. Un Vocabulaire de l'éducation *devenait indispensable. Ceci ne veut pas dire que nous ne disposions pas, déjà, d'excellents instruments de travail mais ils ne couvraient pas les nouveaux domaines que notre travail désire explorer. C'est donc tout d'abord par rapport à eux que nous voulons nous situer pour mettre en évidence l'originalité de ce travail.*

Le Vocabulaire de l'éducation *n'a pas voulu être encyclopédique au sens où il aurait pu regrouper tous les termes que l'on rencontre dans la pratique éducative ou les sciences de l'éducation et qui appartiennent à des domaines voisins : psychologie, neuropsychiatrie infantile, psychanalyse, physiologie de la croissance, philosophie... Nous avons tenu à rester assez strictement à l'intérieur de frontières assez précises et nous renvoyons le lecteur aux dictionnaires spécialisés ; sinon ce n'est pas un tome qu'il fallait préparer mais une véritable encyclopédie. Nous avons même, après entente avec notre collègue Gilbert De Landsheere, laissé de côté tous les termes relatifs à la recherche scientifique en éducation ; la dizaine de termes qui apparaissent dans cet ouvrage sont d'un usage tellement courant que l'on ne peut pas les considérer comme des termes techniques spécialisés.*

Par contre, à l'intérieur du domaine de l'éducation nous avons essayé d'explorer à peu près tous les domaines. Nous avons tout d'abord considéré l'éducation à tous les âges depuis l'éducation préscolaire jusqu'à l'université du troisième âge et toutes les formes d'éducation, aussi bien scolaire que « parallèle » ou permanente ; nous avons même fait une incursion dans les domaines de l'éducation surveillée et le scoutisme, sans oublier l'animation socioculturelle. Mais l'éducation actuelle n'est plus seulement l'action pédagogique telle qu'elle était définie au début de notre siècle ; elle se réfère aux résultats de la recherche scientifique, de la planification, de l'économie, de la démographie pour les utiliser ou modifier ses pratiques. Des

spécialistes de ces disciplines nous ont aidés à couvrir tous ces domaines tout en se limitant aux expressions qui sont d'une utilisation courante dans notre champ d'étude. Nous avons aussi donné une certaine place aux aspects administratifs de l'éducation ainsi qu'aux expressions nouvelles que peut rencontrer l'éducateur au cours de sa pratique professionnelle ou au cours de ses lectures : termes de l'audio-visuel, de la technologie de l'éducation, de la sémiologie. C'est dire les champs nouveaux qui ont été couverts par ce Vocabulaire de l'éducation.

Ce n'est pourtant pas ni un dictionnaire au sens strict du terme, ni un dictionnaire encyclopédique comme l'était le très célèbre Dictionnaire de pédagogie *de Ferdinand Buisson. Si nous ne nous sommes pas interdit de brèves incursions dans le domaine de l'histoire de l'éducation ou dans la présentation de l'histoire de certains mots, notions ou matériels pédagogiques, nous n'avons systématiquement pas voulu rappeler tout ce que l'on pouvait savoir actuellement sur chacun des mots ou expressions que nous avions choisis ? Dix volumes n'y auraient pas suffi. Dans certains cas nous avons préféré une présentation fonctionnelle à une brève définition qui n'aurait pas suffisamment éclairé le lecteur ; dans d'autres une description précise remplace la définition formelle ; c'est dire que nous nous sommes donné une marge de liberté afin de ne pas nous enfermer dans des cadres trop stricts et d'apporter au lecteur un instrument de travail utile et intéressant à feuilleter. Il s'agit donc souvent d'un recueil de mots et d'expressions pédagogiques définis et sommairement commentés.*

Nous avons, en effet, pensé à nos lecteurs. Ce Vocabulaire de l'éducation *s'adresse à des publics très différents ; tout d'abord les trois sous-ensembles suivants : français, francophones, étrangers. Nous n'avons pas hésité à présenter les termes utilisés dans les différents pays francophones et qui, parfois, n'existent pas dans notre langue courante en France. La langue pédagogique du Québec a une large place dans notre travail. Rachèle Desrosiers a regroupé un très grand nombre de mots ou d'expressions qui avaient une valeur officielle dans la* Belle province *et que nous avons intégrés au vocabulaire ; Jean Burion nous a aidés à retrouver quelques termes belges qui ont un sens particulier en Belgique et qu'ils n'ont pas en France. Nous avons fait le même travail pour la Suisse, pour les pays francophones d'Afrique. C'est dire qu'un étranger pourra retrouver dans ce* Vocabulaire *tous les termes qui pourraient figurer dans un texte de pédagogie écrit en français ; c'est à ce dernier groupe de lecteurs que nous avons aussi pensé ; quelques termes nous paraissaient avoir une signification très claire pour nous Français ; nous les avons pourtant introduits dans notre liste en pensant à ceux qui ne manient pas encore très couramment notre langue et qui ont besoin d'aide (étudiants étrangers en particulier). C'est donc à un très large public que nous nous adressons puisque, à l'intérieur de chacun de ces groupes, les lecteurs de tous les niveaux scientifiques pourront faire appel à ce* Vocabulaire *: praticiens, administrateurs, chercheurs, parents. Nous n'avons même pas hésité à présenter les termes utilisés par la langue pédagogique internationale et sur ce point nous ne pouvions pas ne pas faire appel à la compétence*

d'Yves Brunsvick, secrétaire général de la Commission de la République française pour l'UNESCO.

Nos collaborateurs ont été nombreux et, malgré les quelques difficultés d'harmonisation qui se sont posées au coordonnateur, nous avons accepté la diversité des présentations. Chaque présentation est d'ailleurs signée (on trouvera ci-après la liste des collaborateurs et les initiales qui les désignent). En général, nous avons fait appel à tous nos collaborateurs immédiats, aux étudiants qui ont préparé leur thèse de sciences de l'éducation à Caen, à nos collègues de l'Université de Caen, à quelques personnalités caennaises. Rares sont les collaborateurs qui n'ont pas un lien direct avec l'Institut des Sciences de l'Education de l'Université de Caen... Après un premier travail du coordonnateur (c'est-à-dire une première liste de mots à définir), chaque collaborateur dans sa spécialité a discuté cette liste et l'a enrichie ; la liste finale est donc le résultat de ce travail d'équipe où l'on peut quelquefois distinguer l'influence d'une personnalité très spécialisée dans un domaine. Nous n'avons pas hésité non plus à puiser dans le Thésaurus *publié par l'UNESCO-BIE pour certaines définitions adoptées par les instances internationales ; que l'on soit entièrement d'accord ou non avec ses définitions, elles existent et nous ne pouvions pas les ignorer. La langue est réalité vivante et nous nous devions de penser à ce qu'elle pourrait être demain. Ce n'est pourtant pas cet argument qui justifie l'existence des termes de l'argot étudiant ou scolaire ; mais certains termes sont d'un usage tellement courant dans la langue pédagogique que nous ne pouvions pas les oublier.*

En préparant ce travail nous avons, une nouvelle fois, pris conscience de l'étendue du champ que nous avions à explorer et de la nécessité de mettre à la disposition de tous les éducateurs, de tous les étudiants, de tous les chercheurs, de tous les administrateurs, de tous les parents, de tous les hommes politiques un instrument de travail qui soit à la mesure des problèmes qui se posent actuellement. Sans nous faire d'illusions sur les imperfections de cette entreprise nous pensons pourtant que cette sorte de bilan que représente ce Vocabulaire de l'éducation *sera utile non seulement aux utilisateurs mais aussi à ceux qui veulent essayer de définir, en cette fin du XX*e *siècle, les contours de ce que l'on désigne sous le mot d'éducation.*

G. MIALARET

Liste des collaborateurs

.M. ALTET née MAFFESSANTI	M. A.	Professeur de Philosophie et Psycho-Pédagogie, ENS Dakar, Sénégal
J. ARDOINO	J. A.	Professeur à l'Université Paris-Vincennes.
A.-Cl. ARROUÉ	A. A.	Université de Caen.
J.-L. BACKES	J.-L. B.	Professeur à l'Université de Caen.
Cl. BAYER	C. B.	Professeur d'Education physique et sportive. Docteur en Psychologie.
F. BEST	F. B.	Agrégée de Philosophie. Inspectrice pédagogique régionale.
Y. BRUNSVICK	Y. B.	Secrétaire général de la Commission française pour l'UNESCO.
J. BURION	J. B.	Professeur à l'Université de Mons.
R. CAUCAL	R. C.	Secrétaire général de l'Université de Caen.
CEMEA (Ch. GIRARD, Cl. JADOT, D. LAVENU, M. MENAL)	CEMEA	Délégation de Caen.
P. CLERC	P. C.	Institut de Démographie de l'Université de Caen.
M. CRUCHET	M. C.	Inspecteur départemental de l'Education nationale.
R. DANIÉLOU	R. Da.	Inspecteur régional de la Santé publique. Conseiller médical de l'Académie de Caen.
M. DELON	M. D.	Assistant à l'Université de Caen.
L. DESQUESNES	L. D.	Collaboratrice technique, Laboratoire de Psycho-Pédagogie, Université de Caen.
R. DESROSIERS	R. D.	Professeur au Département des Sciences de l'Education, Université du Québec à Montréal.
Jo. DREVILLON	Jo. D.	Rééducatrice.
J. DREVILLON	J. D.	Professeur à l'Université de Caen.
P. DUPONT	P. D.	Professeur à l'Université de Sherbrooke, Canada.
M. EUDE	M. E.	Directeur du CRDP de Caen.
Cl. GAUTHIER	Cl. G.	Inspecteur départemental de l'éducation.
P. GOYARD	P. G.	Maître assistant de Droit public. Directeur de l'UER de Droit et Sciences politiques, Université de Caen.
Ph. GUÉNARD	Ph. G.	Juge pour enfants à Caen.
J. GUGLIELMI	J. G.	Maître de conférences à l'Université de Caen.
Y. GUILLOUET	Y. G.	Maître assistant des Sciences de l'Education, Université de Caen.
J. HALLAK	J. H.	Docteur ès Lettres et Sciences humaines.
G. HOUZARD	G. H.	Maître assistant de Géographie.
ICEM (R. BARCIK, M.-E. BERTRAND, J.-P. BLANC, BOURDARIAS, J.-P. BOYER, J. CAUX, B. GOSSELIN, F. GOSSELIN, M. JARRY, R. LAFFITE, P. LE BOHEC, J. LEGAL, J. LEMERY, C. LERAY, J.-M. MARTY, A. MATHIEU, B. MONTHUBERT, M. PELLISSIER, M. PIGEON, G. ROUX, M. SALAUN, J. TERRAZA, P. YVIN)	ICEM	

G. JACQUINOT	G. J.	Maître assistant, Université Paris-Vincennes.
Cl. JADOT	Cl. J.	Technicien supérieur audio-visuel, Laboratoire de Psycho-Pédagogie, Université de Caen.
J.-Y. LANCHEC	Y. L.	Maître assistant à l'Université de Caen.
D. LAVENU	D. L.	Collaborateur du Laboratoire de Psycho-Pédagogie, Caen.
L. LEBOUTET	L. L.	Docteur ès Lettres. Professeur à l'Université de Paris-Vincennes.
G. LECACHEUX	G. L.	Conservateur de la Bibliothèque municipale de Caen.
F. LEFEVRE	F. L.	Membre du Comité directeur des Eclaireurs et Eclaireuses de France.
P. LESAGE	P. L.	Assistant, Université de Caen.
L. MARMOZ	L. M.	Institut des Sciences de l'Education, Université de Caen.
J. MARSIGNY	J. M.	Professeur d'Ecole normale.
G. MIALARET	G. M.	Professeur à l'Université de Caen.
J.-P. MIALARET	J.-P. M.	Professeur d'Education musicale.
R. MONOD	R. M.	Assistant à l'Institut d'Etudes théâtrales (Paris III).
A. NOVE	A. N.	Professeur à l'ENI de Caen.
R. PARISSE	R. P.	Inspecteur départemental de l'Education nationale.
J. POINSSAC-NIEL	J. P.	Directeur du Laboratoire audio-visuel de l'Université Paris-Nord.
M. POSTIC	M. P.	Professeur à l'Université de Rennes II.
S. POULNAIS	S. P.	Technicien du Génie rural. Direction départementale de l'Agriculture de Saint-Lô, détaché auprès des Services techniques de la mairie de Caen.
G. RICHARD-MIALARET	G. R.-M.	Professeur d'Education artistique.
P.-H. RUEL	P.-H. R.	Professeur titulaire, Université de Sherbrooke, Canada.
J.-P. RYNGAERT	J.-P. R.	Assistant à l'Institut d'Etudes théâtrales (Paris III).
P. SERRAZIN	P. S.	Conseiller principal d'Education.
D. et N. TOUSSAINT	D.-N. T.	Professeurs d'Education artistique.
A. VASQUEZ	A. V.	Assistante associée, Institut des Sciences de l'Education, Caen.
J. VIAL	J. V.	Professeur à l'Université de Caen.
M. VIGNY	M. V.	Inspecteur honoraire de la Jeunesse et des Sports.
J. VUILLET	J. Vu.	Docteur d'Etat. Inspecteur-professeur à l'Ecole normale de Grenoble.

Liste des abréviations

Adm.	Administration – Administratif.
Adm. scol.	Administration scolaire.
Agro.	Agronomie.
All.	Allemand.
Angl.	Anglais.
Arch. scol.	Architecture scolaire.
BA	Bachelor of Arts (Honours).
Belg.	Belgique.
Biol.	Biologie.
Did. Math.	Didactique des Mathématiques.
Ed.	Education.
Ed. phys.	Education physique.
Ed. présc.	Education préscolaire.
Enseign.	Enseignement.
Ens. sup.	Enseignement supérieur.
Ens. tech.	Enseignement technique.
Epist.	Epistémologie.
Esp.	Espagnol.
Etym.	Etymologie.
Eval.	Evaluation.
Ext.	Par extension.
Gén.	Généralités.
GFEN	Groupe Français d'Education Nouvelle.
Hist.	Historique.
Hist. Péd.	Histoire de la Pédagogie.
ICEM	Institut Coopératif de l'Ecole Moderne.
Inf.	Informatique.
Lang. fam.	Langue familière.
Lang. int.	Langue internationale.
Lang. méd.	Langue médicale.
Lang. stat.	Langage statistique.
Ling.	Linguistique.
Math. élém.	Mathématiques élémentaires.
Mat. péd.	Matériel pédagogique.
Mat. scol.	Matériel scolaire.
Mét.	Métonymie.
Mus.	Musique.
Org. scol.	Organisation scolaire.
Péd.	Pédagogie – Pédagogique.
Péd. Ed. phys.	Pédagogie de l'Education physique.
Péd. exp.	Pédagogie expérimentale.
Péd. Franç.	Pédagogie de l'enseignement du Français.
Péd. Fr.	Pédagogie Freinet.
Péd. gén.	Pédagogie générale.
Péd. Géo.	Pédagogie de la Géographie.
Péd. Hist.	Pédagogie de l'Histoire.
Péd. Langue	Pédagogie de l'enseignement de la Langue.
Péd. Lect.	Pédagogie de l'enseignement de la Lecture.
Péd. Math.	Pédagogie des Mathématiques.
Péd. Mus.	Pédagogie de l'enseignement de la Musique.
Péd. Phil.	Pédagogie de l'enseignement de la Philosophie.
Péd. prat.	Pédagogie pratique.
Péd. Sc.	Pédagogie de l'enseignement des Sciences.
Philo. Ed.	Philosophie de l'Education.
Physio.	Physiologie.
Prat. péd.	Pratique pédagogique.
Psy.	Psychologie.
Psycho. Eval.	Psychologie de l'Evaluation.
Psycho. gén.	Psychologie générale.
Psycho. génét.	Psychologie génétique.
Psycho. phil.	Psychologie philosophique.
Québ.	Québec.
Rech. péd.	Recherche pédagogique.
Scout.	Scoutisme.
Sémio.	Sémiologie.
Soc.	Sociologie – sociologique.
Sociol.	Sociologie.
Soc. Ed.	Sociologie de l'Education.
Stat.	Statistiques.
Tax.	Taxonomie.
Tech.	Technique.
Tech. Ed.	Technologie de l'Education.
Tech. péd.	Technique pédagogique.

Index des sigles

Cet index ne prétend nullement à l'exhaustivité. Il reprend l'ensemble des sigles et quelques abréviations qui figurent dans les articles du *Vocabulaire de l'éducation.* Nous nous sommes aidé, d'autre part, du dictionnaire des sigles de M. Dubois[1] pour constituer cet ensemble. Le lecteur y trouvera donc les sigles les plus communément utilisés dans le monde des sciences de l'éducation et de l'enseignement. Les sigles précédés d'un * ne sont plus utilisés à notre connaissance.

AAEEP	Association pour les Assurances des Elèves des Ecoles Publiques.
ADEA	Association Départementale pour l'Enseignement Agricole.
ADEFOR	Association pour le DEveloppement de la FORmation.
ADEP	Association pour le Développement de l'Education Permanente.
ADES	Association D'Education Spécialisée.
ADIF	Association pour la Défense de l'enseignement linguistique par les méthodes audio-visuelles.
AECSE	Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences de l'Education.
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert.
AERIMC	Association pour l'Education et la Réadaptation des Infirmes Moteurs Cérébraux.
AFEF	Association Française des Enseignants de Français.
AFL	Association Française pour la Lecture.
AFPA	Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.
AFPLV	Association Française des Professeurs de Langues Vivantes.
*AGELAF	Association des Groupements d'Education nouvelle de LAngue Française.
AIAP	Association Internationale des Arts Plastiques.
AiEe	Association internationale d'Esthétique expérimentale.
AIEP	Association Internationale pour l'Environnement Pédagogique.
AIPELF	Association Internationale de Pédagogie Expérimentale de Langue Française.
AISE	(*Angl.* IAES) Association Internationale des Sciences de l'Education.
AIU	Association Internationale des Universités.
AMGE	Association Mondiale des Guides et Eclaireurs.
ANCE	Association Nationale des Communautés Educatives.
ANEJI	Association Nationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés.
ANEN	Association Nationale pour le développement de l'Education Nouvelle.

1. M. Dubois, *Sigles nationaux et internationaux*, 1re éd., Caen, 1973, Dubois édit. (Ecole de Beuville, 14112 Beuville-Bieville), reprographiée, 476 p. Une seconde édition est parue en 1977.

APAC	Association Pour l'Assurance de la Confédération (des œuvres laïques).
APAJH	Association de Placement et d'Aide pour les Jeunes Handicapés.
APC	Association de Pédagogie Cybernétique.
APE	Association de Parents d'Elèves.
APEI	Association des Parents d'Elèves Inadaptés.
APEL	Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre.
APEMI	Aide et Protection à l'Enfance Malheureuse et Inadaptée.
APEP	Association Populaire d'Education Permanente.
APEP	Association des Professeurs de l'Enseignement Privé.
API	Alphabet Phonétique International.
APM	Association des Professeurs de Mathématiques.
APMEP	Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public.
APREDI	Association pour le Placement et la Rééducation des Enfants Débiles et Inadaptés.
ARAP	Association de Recherche et d'Action Pédagogique.
ARC	Animation. Recherche. Confrontation (musée d'Art moderne de la ville de Paris).
ARŒVEN	Association Régionale des Œuvres de Vacances de l'Education Nationale.
ASF	Association Syndicale des Familles (Ecole et Famille, CSF).
ASSISTEJ	ASSociation Internationale du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse.
ASSU	Association Sportive Scolaire et Universitaire.
ATAC	Association Technique pour l'Action Culturelle.
ATEJ	Association du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse.
AUPELF	Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française.
BAA	Brevet d'Apprentissage Agricole.
BAC	BACcalauréat.
BAPU	Bureau d'Aide Psychologique Universitaire.
BASE	Brevet d'aptitude à l'Animation Socio-Educative.
BD	Bande Dessinée.
*BE	Brevet Elémentaire.
BEM	Bibliothèque de l'Ecole Moderne (ICEM).
BEP	Brevet d'Enseignement Professionnel.
BEPA	Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole.
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle.
BES	Brevet d'Enseignement Social.
BIE	(*Angl.* IBE) Bureau International de l'Education.
BIRD	(*Angl.* IBRD) Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.
BISU	Bureau d'Information Scolaire et Universitaire (Paris).
BOE	*Bulletin Officiel du ministère de l'Education.*
**BOEN*	*Bulletin Officiel de l'Education Nationale.*
BPA	Brevet Professionnel Agricole.
BPC	Brevet Professionnel Commercial.
BREDA	Bureau Régional pour l'EDucation en Afrique.
BS	Brevet Supérieur.
BSP	Brevet Sportif Populaire.
BSS	Brevet Sportif Scolaire.
BT	Bibliothèque de Travail (ICEM).
BT	Brevet de Technicien.
BTA	Brevet de Technicien Agricole.

BTN	Baccalauréat de Technicien.
BTS	Brevet de Technicien Supérieur.
BUS	Bureau Universitaire de Statistiques.
CA	V. Certificat dans le texte.
CAC	Centre d'Action Culturelle.
CAE	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement.
CAECET	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les CET.
CAEI	Certificat d'Aptitude à l'Education des Enfants Inadaptés.
CAEP	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les classes Pratiques.
CAEPA	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de Plein Air.
CAET	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les classes de Transition.
CAIEM	Certificat d'Aptitude à l'Inspection des Ecoles Maternelles.
CAIET	Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Technique.
CAIP	Certificat d'Aptitude à l'Inspection du Premier degré (et à la direction des écoles normales).
CAFCO	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller d'Orientation.
CAFOC	Centre Académique de FOrmation Continue.
CAFOP	Centre d'Animation et de FOrmation Professionnelle (Afrique).
CAL	Comités d'Action Lycéens.
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique.
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle.
CAP	Commission Administrative Paritaire. CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique. CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale.
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole.
CAPASC	Certificat d'Aptitude à la Promotion des Activités Socio-Culturelles.
CAPASE	Certificat d'Aptitude à la Promotion des Activités Socio-Educatives.
CAPCA	Certificat d'Aptitude au Professorat dans les Collèges Agricoles.
*CAPCEG	Certificat d'Aptitude Pédagogique aux Collèges d'Enseignement Général (devenu CAPEGC).
CAPEC	Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Culturelle.
CAPEGC	Certificat d'Aptitude au Professorat d'Enseignement Général de Collège.
CAPEPP	Certificat d'Aptitude au Professorat des Enseignements Professionnels et Pratiques (voir PEPP).
CAPEPS	Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive.
CAPEPT	Certificat d'Aptitude au Professorat des Enseignements Professionnels Théoriques.
CAPES	Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Secondaire.
CAPET	Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Technique.
CAPETA	Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Technique Agricole.
CAPFCE	Certificat d'APtitude aux Fonctions de Conseiller d'Education.
CAPFCPE	Certificat d'APtitude aux Fonctions de Conseiller Principal d'Education.
CAPLA	Certificat d'Aptitude au Professorat dans les Lycées Agricoles.
CAT	Centre d'Aide par le Travail.
*CC	Cours Complémentaire.
CCC	Conseil de la Coopération Culturelle (Conseil de l'Europe).
CCI	Centre de Création Industrielle (Centre G.-Pompidou).
CCU	Comité Consultatif des Universités.
CDDP	Centre Départemental de Documentation Pédagogique.
CDI	Centre de Documentation et d'Information (Lycées).
CDME	Centre de Documentation du Ministère de l'Education.
CDSH	Centre de Documentation en Sciences Humaines du CNRS.

CE	Chargé d'Enseignement (à l'université).
CE	Conseiller d'Education.
CE1	Cours Elémentaire 1re année (et CE2 : 2e année).
CEG	Collège d'Enseignement Général.
CEGEP	Collège d'Enseignement GEnéral et Professionnel (Québec).
CEGT	Conseil de l'Enseignement Général et Technique.
CEL	Coopérative de l'Enseignement Laïc (ICEM).
CEL	Coopérative de l'Enseignement Libre.
CEMEA	Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.
CEMS	Centre d'Equipement en Matériel Scientifique.
CEP	Certificat d'Education Professionnelle.
CEP	Certificat d'Etudes Primaires.
CEPA	Certificat d'Etudes Primaires des Adultes.
CEPES	Centre Européen Pour l'Enseignement Supérieur.
CERI	CEntre pour la Recherche et l'Innovation dans l'enseignement (OCDE – Comité de l'Education).
CERN	Comité Européen pour les Recherches Nucléaires.
CERN	Centre d'Etudes et de Recherches Nucléaires.
CES	Certificat d'Etudes Spéciales.
CES	Certificat d'Etudes Supérieures.
CES	Collège d'Enseignement Secondaire.
CET	Collège d'Enseignement Technique.
CFA	Centre de Formation d'Apprentis.
CFCO	Centre de Formation des Conseillers d'Orientation.
CFEN	Certificat de Formation d'Etudes Normales (écoles normales).
CFES	Certificat de Formation d'Etudes Secondaires.
CFP	Certification de Formation Professionnelle.
CFPA	Centre de Formation Professionnelle Accélérée.
CFTV	Circuit Fermé de TéléVision.
CHU	Centre Hospitalier Universitaire.
CICS	(*Angl.* ICSB) Centre International de la Construction Scolaire.
CIDAC	Centre International de Documentation et d'Animation Culturelle.
CIDJ	Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.
CIE	Centre International de l'Enfance.
CIEP	Centre International d'Etudes Pédagogiques (Amis de Sèvres).
CIEPS	Conseil International de l'Education Physique et Sportive.
CIET	Centre d'Information de l'Enseignement Technique.
CIFE	Conseil International du Film d'Enseignement.
CIFEP	Centre International pour la Formation et l'Education.
CIO	Centre (ou cellule) d'Information et d'Orientation.
CIUS	(*Angl.* ICSU) Conseil International des Unions Scientifiques.
CLEN	Comité de Liaison des mouvements d'Education Nouvelle.
CLU	Collège Littéraire Universitaire.
CM	Circulaire Ministérielle.
CM1	Cours Moyen 1re année (et CM2 : 2e année).
CMOPE	(*Angl.* WCOTP) Confédération Mondiale des Organisations Professionnelles d'Enseignants.
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique.
CMS	Centre Médico-Social (Belgique).
CNAJEP	Comité National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire.
CNAL	Comité National d'Action Laïque.
CNAL	Comité National d'Action Lycéen.

CNAM	Conservatoire National des Arts et Métiers.
CNDP	Centre National de Documentation Pédagogique.
CNEA	Centre National pour l'Education Artistique.
CNEL	Comité National de l'Enseignement Libre.
CNEP	Comité National de l'Education Physique.
CNEPS	Centre National d'Education Physique et des Sports.
CNESR	Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires.
CNPS	Centre National de Pédagogie Spéciale.
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique.
CNTE	Centre National de Télé-Enseignement.
CODEPSE	Commission DEpartementale de la Promotion Socio-Educative.
COREPSE	Commission REgionale de la Promotion Socio-Educative.
COSP	Centre d'Orientation Scolaire et Professionnelle.
CP	Cours Préparatoire.
CPA	Classe Préparatoire à l'Apprentissage.
CPC	Conseiller Pédagogique de Circonscription.
CPCV	Comité Protestant des Colonies de Vacances.
CPE	Conseil de Parents d'Elèves (ou Comité de PE).
CPE	Conseiller Principal d'Education.
CPEM	Conseiller Pédagogique d'Education Musicale.
CPES	Cours Préparatoire d'Etudes Supérieures.
CPPN	Classe Pré-Professionnelle de Niveau.
CPR	Centre Pédagogique Régional.
CPS	Conseil Pédagogique et Scientifique (de la Fédération sportive et gymnique du Travail).
CR	Compte Rendu.
CRAP	Fédération des Cercles de Recherche et d'Action Pédagogique.
CRDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique.
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées.
CREDIF	Centre de Recherche et d'Etudes pour la DIffusion du Français.
CREDU	Centre de Recherche sur l'économie de l'EDUcation.
CREFAL	Centre REgional d'alphabétisation Fonctionnelle en milieu rural pour l'Amérique Latine.
CREP	Centre Régional d'Education Populaire.
CREPS	Centre Régional d'Education Physique et Sportive.
CRESAS	Centre de Recherche de l'Education Spécialisée et de l'Adaptation Scolaire.
CRIDOC	Centre de Recherche, d'Information et de DOCumentation (JPA).
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.
CSEN	Conseil Supérieur de l'Education Nationale.
CSF	Confédération Syndicale des Familles (ASF, Ecole et Famille).
CSU	Centre Sportif Universitaire.
CVL	Centre de Vacances et de Loisirs (autrefois colonies de vacances).
DAFCO	Délégué Académique à la Formation COntinue.
DASS	Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.
DDEN	Délégué Départemental de l'Education Nationale.
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies.
DECEP	Diplôme d'Etat de Conseiller d'Education Populaire.
DES	Diplôme d'Etudes Supérieures.
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures de Sciences.
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales.

DFEO	Diplôme de Fin d'Etudes Obligatoires.
DJS	Défense de la Jeunesse Scolaire (association).
DUEJ	Diplôme Universitaire d'Etudes Juridiques.
DUEL	Diplôme Universitaire d'Etudes Littéraires.
DUES	Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques.
DUET	Diplôme Universitaire d'Etudes Techniques.
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie.
EBEG	Espace Banalisé d'Enseignement Général.
EEDF	Eclaireurs et Eclaireuses De France.
EEIF	Eclaireurs et Eclaireuses Israélites de France.
EN	Ecole Normale.
EN	Education Nationale.
ENA	Ecole Nationale d'Administration.
ENF	Ecole Normale de Filles.
ENFA	Ecole Nationale Féminine d'Agronomie.
ENG	Ecole Normale de Garçons.
ENI	Ecole Normale d'Instituteurs ou d'Institutrices.
ENI	Ecole Nationale d'Ingénieurs.
ENNA	Ecole Normale Nationale d'Apprentissage.
ENPEI	Ecole Nationale de Perfectionnement pour l'Enfance Inadaptée.
ENS	Ecole Normale Supérieure.
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie.
ENSAAMA	Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués et Métiers d'Art.
ENSAD	Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs.
ENSATT	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre.
ENSBA	Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts.
ENSEP	Ecole Normale Supérieure d'Education Physique.
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique.
EPHE	Ecole Pratique des Hautes Etudes.
EPS	Education Physique et Sportive.
ERIC	Educational Resources Information Center.
EUDISED	European Documentation and Information System for EDucation.
EUF	Eclaireurs Unionistes de France.
EVR	Electronic Video Recording.
FAF	Fonds d'Assurance Formation.
FAO	Food and Alimentation Organisation (UNESCO).
FARE	Fédération des Animateurs de Républiques Educatives.
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques (dite F. Cornec).
FEEUF	Fédération des Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France.
FEN	Fédération de l'Education Nationale (syndicat).
FEN-CGT	Fédération de l'Education Nationale de la Confédération Générale du Travail.
FFC	Francs et Franches Camarades.
FICE	Fédération Internationale des Communautés d'Enfants.
FICEMEA	Fédération Internationale des CEMEA.
FIPESO	Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Officiel.
FISE	Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement.
FJEP	Fédération départementale des foyers de Jeunes et d'Education Populaire.

FNAPEEP	Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (dite ex-Armand ou Lagarde ou PEEP).
FNCLL	Fédération Nationale des Clubs Léo-Lagrange.
FNCPEEP	Fédération Nationale des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (dite Giraudeau).
FNRS	Fonds National de la Recherche Scientifique (Belgique).
FOEVEN	Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale.
FOL	Fédération des Œuvres Laïques.
FONJEP	FONds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire.
FPA	Formation Professionnelle des Adultes.
FSE	Foyer Socio-Educatif.
FTC	Fichier de Travail Coopératif (ICEM).
GAPP	Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique.
GDF	Guides De France.
GEDREM	Groupe d'Etudes pour la Défense et la Rénovation de l'Ecole Maternelle.
GERAS	Groupe d'Etudes et de Recherche pour l'Adaptation Scolaire.
GET	Groupes d'Etudes Thérapeutiques.
GFEN	Groupe Français d'Education Nouvelle.
GRAPE	Groupe de Recherche et d'Action pour la Petite Enfance.
GREP	Groupe de Recherche et d'Education pour la Promotion.
GRETA	GRoupement d'ETAblissements.
GRIP	Groupement pour la Rénovation des Institutions Pédagogiques.
IA	Inspecteur d'Académie.
IAE	International Educational Achievement (enquête internationale).
ICEM	Institut Coopératif de l'Ecole Moderne (ICEM – Pédagogie Freinet).
ICET	*(Angl.)* Conseil International de la Préparation à l'Enseignement.
IDEN	Inspecteur Départemental de l'Education Nationale.
IDJSL	Inspecteur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.
IET	Inspecteur de l'Enseignement Technique.
IFEP	Institut Français d'Education Permanente.
IFEPP	Institut de Formation et d'Etudes Psychosociologiques et Pédagogiques.
IFFP	Institut Français de Formation Permanente.
IFPCA	Institut de Formation des Professeurs de Collèges Agricoles.
IIMAA	(*Angl.* IIALM) Institut International pour les Méthodes d'Alphabétisation des Adultes.
IIO	Inspecteur de l'Information et de l'Orientation.
IIPE	(*Angl.* IIEP) Institut International de Planification de l'Education.
IM	Instructions Ministérielles.
IMC	Infirmes Moteurs Cérébraux.
IME	Institut Médico-Educatif.
IMP	Institut Médico-Pédagogique.
IMPRO	Institut Médico-PROfessionnel.
INA	Institut National d'Agronomie.
INED	Institut National des Etudes Démographiques.
INEP	Institut National d'Education Populaire.
INETOP	Institut National d'Etudes du Travail et de l'Orientation Professionnelle.
INFA	Institut National de Formation des Adultes.
INFPCEA	Institut National de Formation des Professeurs Certifiés de l'Enseignement Agricole.
*INOP	(Devenu INETOP.)

INP	Institut National Polytechnique.
INRAP	Institut National de Recherches et d'Applications Pédagogiques de l'enseignement agricole.
INPSA	Institut National de Promotion Supérieure Agricole.
*INRDP	Institut National de Recherche et de Documentation Pédagogique (INRP et CNDP).
INRP	Institut National de la Recherche Pédagogique.
INSA	Institut National des Sciences Appliquées.
INSAD	Institut National Supérieur des Arts du Spectacle (Bruxelles).
INSEA	INternational Society for Education through Art (Grande-Bretagne).
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.
IO	Instructions Officielles.
IPEM	Institut Parisien de l'Ecole Moderne.
IPES	Institut de Préparation à l'Enseignement du Second degré.
IPET	Inspecteur Principal de l'Enseignement Technique.
IPJS	Inspecteur Principal de la Jeunesse et des Sports.
IPR	Inspection Pédagogique Régionale.
IREDU	Institut de Recherche sur l'Economie de l'EDUcation.
IREM	Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques.
*IREPS	Institut Régional d'Education Physique et Sportive (UEREPS).
IROSP	Institut Régional d'Orientation Scolaire et Professionnelle.
ITA	Initial Training Alphabet.
IUT	Institut Universitaire de Technologie.
JEP	(... de) Jeunesse et d'Education Populaire.
JO	*Journal Officiel.*
JPA	(Association, la) Jeunesse au Plein Air.
LECM	Lycée d'Etat Classique et Moderne.
LEP	Lycée d'Etat Professionnel.
LETM	Lycée d'Etat Technique Mixte.
LFEEP	Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente (dite aussi « la Ligue »).
LIEN	Ligue Internationale de l'Education Nouvelle.
MA	Maître Auxiliaire.
MAE	Mutuelle Assurance Elèves.
MAIF	Mutuelle Assurance des Instituteurs de France.
*MEN	Ministère de l'Education Nationale.
MGEN	Mutuelle Générale de l'Education Nationale.
MI	Maître d'Internat.
MIEA	Maître Itinérant d'Ecole Annexe (ou d'Application).
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture.
MNEF	Mutuelle Nationale des Etudiants de France.
MPU	Médecine Préventive Universitaire.
MU	Ministère des Universités.
NDA	Note De l'Auteur.
NDE	Note De l'Editeur.
NDLR	Note De La Rédaction.
NDT	Note Du Traducteur.
OCCAJ	Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse.

OCCE	Office Central de la Coopération à l'Ecole.
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique.
OFAJ	Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.
*OFRATEME	Office FRAnçais des TEchniques Modernes d'Education (INRP).
OIT	Organisation Internationale du Travail.
OMEP	Organisation Mondiale pour l'Education Préscolaire.
OMS	Organisation Mondiale de la Santé.
ONG	Organisation Non-Gouvernementale (UNESCO).
ONISEP	Office National d'Information Sur les Enseignements et le Professions.
ONU	Organisation des Nations Unies.
OP	Orientation Professionnelle.
OROLEIS	Organisation Régionale des Œuvres Laïques et de l'Education par l'Image et le Son.
OURS	Office Universitaire de Recherches Socialistes.
PDI	Professeur Délégué à l'Information.
PEC	Peuple Et Culture.
PEEP	Voir FNAPEEP.
PEGC	Professeur d'Enseignement Général de Collège.
PEN	Professeur d'Ecole Normale.
PEP	Pupilles de l'Enseignement Public.
PEPP	Professeur des Enseignements Professionnels Pratiques (ex. PTA).
PEPT	Professeur des Enseignements Professionnels Théoriques (ex. PETT).
*PETT	Professeur d'Enseignement Technique Théorique.
Ph.D.	Philosophical Doctorate.
PMI	Protection Maternelle et Infantile (DASS).
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PP	Professeur Principal.
PPBS	Planing Programming Budgeting System.
PSSC	Physical Science Study Committee.
PT	Professeur Technique.
*PTA	Professeur Technique Adjoint (PEPP).
PTEP	Professeur Technique d'Enseignement Professionnel.
PV	Procès-Verbal.
QCM	Questionnaire à Choix Multiples.
QI	Quotient Intellectuel.
RCB	Rationalisation des Choix Budgétaires.
RPM	Rééducateur en Psycho-Motricité.
SAIO	Service Académique de l'Information et de l'Orientation.
SCSES	Service des Constructions Scolaires et de l'Equipement Sportif.
SDF	Scouts De France.
SE	Section Enfantine.
SEP	Section d'Education professionnelle.
SES	Section d'Education Spécialisée.
*SEU	Secrétariat d'Etat aux Universités (Ministère depuis 1978).
SEVPEN	SErvice des Ventes des Publications du ministère de l'Education Nationale.
SGEN-CFDT	Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail.
SGPEN	Syndicat Général des Personnels de l'Education Nationale (FEN).

SIE	Société Internationale d'Esthétique (Institut d'Esthétique et Sciences de de l'Art, Paris).
SNALC	Syndicat NAtional des Lycées et Collèges (CGC).
SNC	Syndicat National des Collèges.
SNEP	Syndicat National de l'Education Physique (FEN).
SNES	Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (FEN).
SNESup	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (FEN).
SNET	Syndicat National de l'Enseignement Technique (FEN).
SNETP	Syndicat National de l'Enseignement Technique et Professionnel (CGT).
SNI	Syndicat National des Instituteurs (et SNI-PEGC) (FEN).
SNIDEN	Syndicat National des IDEN (FEN).
SNPEN	Syndicat National des Professeurs d'Ecole Normale (FEN).
SU	Syndicalisme Universitaire (bulletin du SGEN).
SUDEL	Société Universitaire d'Editions et Librairie (disparue en 1978).
TEJ	Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse.
TM	Travaux Manuels.
TMC	Théâtre, Maison de la Culture.
TME	Travaux Manuels Educatifs.
TNP	Théâtre National Populaire.
TP	Travaux Pratiques.
TSE	Travaux Scientifiques Expérimentaux (6e).
UER	Unité d'Enseignement et de Recherche.
UEREPS	Unité d'Enseignement et de Recherche en EPS.
UFCV	Union Française des Centres de Vacances.
UFOLEIS	Union Française des Œuvres Laïques d'Education par l'Image et le Son.
UFOLEP	Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique.
UFOVAL	Union Française des Œuvres de VAcances Laïques.
UGAP	Union des Groupements d'Achats Publics.
UGE	Union des Grandes Ecoles.
UIPE	(*Angl.* IUCW) Union Internationale pour la Protection de l'Enfance.
UNCAL	Union Nationale des CAL.
UNEF	Union Nationale des Etudiants de France.
UNESCO	United Nations' Educational, Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture).
UNICEF	United Nations' International Children Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour la sauvegarde de l'enfance).
US	Université Syndicaliste (bulletin du SNES).
USEP	Union Sportive de l'Enseignement Public.
UV	Unité de Valeur.
VEN	*Vers l'Education Nouvelle* (revue des CEMEA).
WISC	Wechsler Intelligence Scale for Children.

D. L.

A

Abandon scolaire

Org. scol.
V. TAUX DE RÉTENTION.
[Anglais : *Problems of drop out* ; *Wastage*]
[Etym. : Abandon = renonciation à une chose (du vieux français « bandon »)]

1. *Abandons scolaires :* Il s'agit des effectifs qui sortent du système scolaire avant d'avoir achevé avec succès le cycle d'études qu'ils ont commencé. C'est donc un indicateur statistique du rendement scolaire. Conceptuellement, la notion d'abandon touche au processus d'apprentissage :
— « Certains considèrent le processus éducatif global comme composé de phases indivisibles, et estiment que l'achèvement de chacune de ces phases (cycles) est indispensable... D'autres font intervenir la notion de « valeur ajoutée » aux produits de l'enseignement ; ils soutiennent que toute division en phases ou cycles est plus ou moins arbitraire, et que la socialisation fondamentale et le développement intellectuel d'un enfant ne peuvent que bénéficier de sa scolarité, même si celle-ci se réduit à deux ou trois ans » (D. Berstecher, *Comment évaluer le coût de la déperdition scolaire*, p. 7 et 8).
— On utilise le terme d' « abandon scolaire » dans un sens moins restrictif pour désigner tout départ du système scolaire, que ce départ ait lieu en cours d'année ou en fin d'année ; avant ou après la période de scolarité obligatoire ; avant ou après avoir terminé une période minimum de scolarité.

2. *Problèmes d'abandons scolaires :* Il s'agit des conséquences éducatives, sociales et économiques résultant du phénomène d'abandons. Ce phénomène est attribué à des facteurs internes (contenu, méthodes, structure) et externes (niveau culturel, revenus, milieu social) au système scolaire. En dehors du coût pour la collectivité des abandons, on a coutume d'étudier le coût pour l'individu qui abandonne prématurément l'école.

J. H.

Abaque

V. BOULIER-COMPTEUR.

Abécédaire

V. ALPHABET, SYLLABAIRE.
[Anglais : *Spelling book*; *Primer*]
[Etym. : Latin, *abecedarius*]

1. Petit livre destiné à faire apprendre l'alphabet aux enfants.

2. Livre élémentaire. G. L.

Absence

Adm. scol. — Situation de non-présence à son poste, en classe ou à l'Université, dans laquelle peuvent se trouver un enseignant, un écolier, un étudiant.
Pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, toute absence de plus de vingt-quatre heures doit être appuyée d'un certificat médical. Il y a entorse à la loi sur l'obligation scolaire lorsque, au cours d'une période d'un mois, un élève a manqué plus de quatre demi-journées.
Pour un enseignant, toute absence doit être autorisée par le supérieur hiérarchique à qui une demande explicite doit être adressée.

M. C.

Absentéisme

V. ABSENCE, OBLIGATION SCOLAIRE.
Absences trop souvent répétées soit des professeurs, soit des élèves. Dans ce dernier cas les élèves tombent sous le coup des lois sur l'obligation scolaire s'ils n'ont pas dépassé

l'âge légal de fin de scolarité ou du règlement intérieur. Les éducateurs sont sanctionnés selon les règles administratives.

G. M.

Académie

[Etym. : Du latin *academia*; grec *akademia*]

1. Promenade avec jardin, gymnase et galerie couverte, aménagée à l'emplacement d'un domaine légué à la cité d'Athènes par un certain Akademos; Platon y rassemblait chaque jour ses disciples. Pour désigner l'école de Platon, par abréviation on l'appela « l'académie ».

2. A l'époque de la Renaissance — et depuis lors — on appela « académies » des sociétés de lettrés, d'érudits et d'artistes qui se réunissaient pour se communiquer le résultat de leurs travaux. M. E.

3. Académie de dessin, de peinture. — Lieu où se pratiquent le dessin et la peinture classiques. D-N. T.

4. Circonscription administrative scolaire française. La France est divisée en 27 académies (Aix-Marseille, Amiens, Antilles-Guyane, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Metz-Nancy, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles). Chacune des académies est administrée par un recteur assisté d'autant d'inspecteurs d'académie qu'il y a de départements dans la circonscription.

5. *Québ.* — Institution qui fait le joint entre l'école élémentaire et l'enseignement secondaire. Créée d'après une loi de l'Instruction publique en 1856.
Les académies apparaissent dans la région des cantons de l'Est; ailleurs apparaît l'école modèle, institution intermédiaire entre l'école élémentaire et l'académie, ex. : Académie Sainte-Marie à Sherbrooke, dirigée par les Dames de la Congrégation. G. R.-M.

Académique

1. Qui appartient à l'Académie, qui concerne une académie. (V. ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.)
Adm. scol.

2. *Québ.* — Personnel « académique » : le ou les *personnels de direction et d'enseignement* d'un établissement scolaire ou d'un conseil scolaire (« commission scolaire »). Bref, les enseignants et les administrateurs.

Le *personnel d'enseignement*, ou *personnel enseignant*, est celui qui prend part directement à l'activité prévue par l'horaire hebdomadaire de l'instruction proprement dite.

Le *personnel de direction* comprend les cadres administratifs, pédagogiques et autres des « commissions » scolaires ou des établissements d'enseignement, à l'exclusion du personnel enseignant proprement dit et du personnel de secrétariat ou de service.

Le mot« académique», qui se rattache à l'organisation du territoire français en régions universitaires appelées *académies*, est employé fautivement au Québec dans des sens moins précis empruntés à l'anglais. Il n'existe pas d'académies proprement dites dans le système d'éducation du Québec. Le mot « académique » devrait être banni complètement du vocabulaire de notre enseignement :

Année « académique » : année scolaire, année universitaire.

Cours « académique » : cours théorique, leçon théorique (par opposition à cours pratique).

Dossier « académique » : dossier scolaire.

Enseignement « académique » : enseignement général.

Matière « académique » : matière de culture générale (français, histoire, arithmétique, etc.).

Profil « académique » : profil scolaire.

Rendement « académique » : rendement scolaire.

Succès « académique » : succès, succès scolaire, succès à l'école.

Liberté « académique » : liberté de l'université, universitaire; franchises traditionnelles de l'université *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

3. Est quelquefois pris dans un sens un peu péjoratif : « C'est un discours très académique! » On entend par là un discours très (trop) classique, qui respecte (trop) les règles de la rhétorique... G. M.

Accélération

Québ. — Certains élèves peuvent couvrir leur programme d'études en moins de temps que la moyenne de leurs camarades. Dans l'enseignement élémentaire traditionnel, certains font en six ans les sept années du programme en traversant deux années en une seule, dans

une classe dite *accélérée*. Dans le système d'enseignement prévu par le Règlement n° 1 du ministère de l'Education, un élève brillant peut être autorisé, à titre exceptionnel, à passer à l'école secondaire après seulement cinq ans à l'école élémentaire. Cette *accélération* ne doit pas lui faire gagner plus d'un an; autrement dit, il ne doit pas faire ses études élémentaires en quatre ans au lieu de six (principe de l'*accélération limitée*).
Lorsqu'un élève brillant ne peut encore passer à l'école secondaire, faute d'avoir fait cinq années complètes à l'école élémentaire ou d'avoir atteint l'âge voulu, on a recours, afin qu'il ne marque pas un temps d'arrêt, à l' « *enrichissement* » (c'est-à-dire au renforcement) de son programme d'études. L' « enrichissement » consiste en une addition au programme ordinaire, qui permet à l'élève en avance sur ses camarades de se cultiver plus que le programme ne le prévoyait, en étudiant des matières complémentaires (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*). R. D.

Accès libre

V. Banque de données.

Tech. Ed. — Procédé technique qui permet de stocker les données de façon qu'elles puissent être obtenues par la formation d'un numéro ou par la composition d'un code qui « appellera » le sujet ou le programme recherché. Y. B.

Accessit

V. Prix.

[Etym. : 3° personne du singulier du parfait du latin *accedre, accessit (proxime)*, mot à mot il s'est approché de (les distributions des prix se faisaient en latin : d'où l'apparition du mot en 1680)]

« Nomination décernée dans les écoles ou dans les académies à ceux qui se sont le plus approchés du prix » (d'excellence et d'honneur) (Littré, *Dictionnaire*, t. I, p. 29).
Dans les lycées et collèges, il arrivait que l'on décernât plusieurs accessits, dans l'ordre de mérite, pour chaque discipline enseignée ou pratiquée. J. V.

Accident

Adm. scol. — Tout préjudice physique, matériel ou moral, causé à un élève confié à l'institution scolaire (même au cours des activités post et périscolaires) ou à un maître dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion d'un déplacement lié à son activité professionnelle.
Accidents qui surviennent aux élèves : L'enseignant est responsable des dommages causés par son fait, sa négligence ou son imprudence, mais, en aucun cas, il ne peut être directement mis en cause par une famille devant un tribunal.
Si sa responsabilité n'est pas engagée, et s'il s'agit d'activités non interdites par les règlements en vigueur, l'enseignant voit se substituer la responsabilité de l'Etat à sa propre responsabilité.
En revanche, l'Etat peut exercer une *action récursoire* lorsque la preuve de la négligence de l'enseignant peut être apportée.
Accidents qui surviennent aux enseignants : Il s'agit, pour que la législation concernant les accidents du travail puisse être appliquée, d'accidents survenus dans l'exercice de la profession, sur les lieux de son exercice, ou lors du trajet direct du domicile au lieu de travail. M. C.

Accommodation

Psycho. gén.

1. *Général. :* Transformation d'un organe ou d'une fonction, en réponse aux pressions exercées par le milieu extérieur.
Lat. sens. : Recherche d'une conformité à un modèle externe (agencer, apprêter, concilier, modifier).

2. *Sens restreint :* Fonction d'ajustement d'un organe (ou d'une partie) à certains types de stimuli (ex. méd. accommodation de l'œil). J. D.

Accord

[Anglais : *Agreements*]

1. Dispositions officielles régissant les situations éducatives issues de la coopération entre pays ou avec les organismes internationaux (UNESCO-BIE).

2. Ensemble de notes de musique jouées en même temps et ayant entre elles des rapports de fréquence.

3. Accord du participe passé, une des règles de grammaire qui fait souvent souffrir les élèves : le participe passé conjugué avec le verbe avoir s'accorde en genre et en nombre avec le complément direct si celui-ci est placé avant. G. M.

Acculturation

[Anglais : *Acculturation*]

A. Généralités

Adaptation d'un individu ou d'un groupe aux modèles culturels propres à une société (UNESCO).

L'acculturation peut se présenter sous deux aspects :

— Aspect négatif : L'acculturation se traduit par un déséquilibre psychologique et une perte des valeurs sociales, le sentiment d'une non-intégration sociale et une perte du sens réel pouvant aller jusqu'à la névrose.

— Aspect positif : Modification de la civilisation d'un groupe, résultat de l'assimilation de traits d'un groupe différent, à la suite de contacts directs et prolongés. J. P.

B. Acculturation tonale

Péd. mus. — « Le sentiment tonal (l'acculturation) se développe comme un système d'habitudes perceptives qui s'enchaînent les unes aux autres, sans que les termes objectifs dont dépend leur acquisition soient consciemment posés par les sujets. Ceux-ci ignorent ce qu'est l'accord parfait, la tonique, la dominante, la cadence jusqu'au moment où l'éducation le leur révèle » (R. Francès, *Perception de la musique*, p. 108-109). — « L'acculturation tonale se manifeste par une perception plus aisée des patterns tonaux » (A. Zénatti, Etude de l'acculturation musicale chez l'enfant dans une épreuve d'identification mélodique, *Journal de Psychologie*, p. 454).

J.-P. M.

Acquisition des connaissances

1. *Tax.* — Un des objectifs de la taxonomie de Bloom; « elle suppose le rappel des faits particuliers et généraux, des méthodes et des processus, ou le rappel d'un modèle, d'une structure ou d'un ordre » (V. et G. De Landsheere, *Définir les objectifs de l'éducation*).

2. *Péd. gén.* — Processus que l'on oppose quelquefois à éducation et qui consiste à faire apprendre par les sujets, les informations, faits et connaissances indispensables à la poursuite d'un programme. Alors que dans un processus global d'éducation l'acquisition, la réflexion, l'analyse et la synthèse vont de pair, quelques façons de faire pédagogiques modernes isolent chacun de ces aspects.

G. M.

Actant

Sémio. — En analyse narrative, l'actant est une classe qui regroupe des rôles divers dans une même grande fonction; par exemple l'allié, l'adversaire. L'ensemble des manifestations d'un actant se nomme : action. J. P.

Action

A. Action culturelle

Elle s'est développée et structurée en France plus tardivement (à partir de 1958) que la décentralisation théâtrale (V. ce mot) qui s'y rattache maintenant.

Les établissements d'action culturelle, qui opèrent principalement, mais non exclusivement, dans le domaine artistique, ont trois missions : création, diffusion, animation (Maisons de la Culture), ou les deux dernières seulement (Centres d'Action culturelle, CAC). Ils n'ont pas mission de formation. Ils ont pour ministère de tutelle le ministère de (parfois secrétariat d'Etat à) la Culture. Ils adhèrent à un organisme de concertation et de coopération, l'Association technique pour l'Action culturelle (ATAC, 19, rue du Renard, 75004 Paris) qui publie une revue mensuelle, *ATAC-Informations*.

Les Maisons de la Culture (qui constituent les établissements « lourds » de l'action culturelle) ne doivent pas être confondues avec les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), aux équipements beaucoup plus légers, qui relèvent du secteur « éducation populaire » ou « socio-éducatif », dont le ministère de tutelle est le ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. R. M.

B. Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Cette notion résulte d'une évolution des conceptions éducatives relatives aux délinquants. On a vu progressivement se substituer aux méthodes répressives (maisons de redressement par exemple), des méthodes de rééducation visant à la fois la réinsertion sociale du jeune délinquant et la formation de sa personnalité. D'autre part on reproche au système pénitentiaire de constituer un vase clos, artificiel, voire pathogène par concentration de personnalités perturbées. On s'oriente donc, aux environs des années 1960, vers la recherche de solutions permettant de faire vivre le jeune délinquant dans un milieu, protégé certes, mais réel (V. observations en milieu ouvert) et d'exercer sur lui une action éducative dans et à

travers le milieu d'accueil. De simples mesures de contrôle, assorties le cas échéant d'une aide sociale élémentaire, deviennent de véritables actions thérapeutiques qui s'exercent à la fois sur le jeune et sur son milieu de vie. G. M.

C. Action récursoire

Adm. scol. — Quand la responsabilité d'un enseignant est engagée à la suite d'un accident survenu à un élève ou du fait d'un élève, la responsabilité de l'Etat se substitue automatiquement à la sienne.

Mais l'Etat a la possibilité — c'est l'action récursoire — de se retourner contre le responsable qui peut ainsi endosser la responsabilité administrative de ses fautes de service (ce qui peut lui valoir une sanction disciplinaire), la responsabilité pénale, et la responsabilité civile de ses fautes étrangères au service. M. C.

Actives

V. MÉTHODES ACTIVES.

Activité

A. Administration scolaire

Une des cinq positions administratives (V. ce mot). G. M.

B. Pédagogie pratique

L'éducation active, pour un mouvement d'éducation nouvelle comme les CEMEA, se fonde sur une conception originale de l' « activité ».

Ce concept retrouve celui de « travail », au sens noble, conçu comme une totalité : un besoin fondamental vécu par une personne qui l'exprime dans l'action destinée à satisfaire ce besoin et qui, mettant en œuvre la totalité de la personne, consacre son unité et son originalité. F. Best l'exprime ainsi : « une activité qui engage tout l'être, corps, intelligence, sensibilité, affectivité mêlés» (in *Les CEMEA, qu'est-ce que c'est?*). Une illustration partielle peut en être trouvée dans la notion de « travail » chez C. Freinet, dans le travail de l'artisan ou dans l' « agir » (Tony Lainé, *VEN*, nos 276 et 277). Nous dirons avec René Martinez (*Instructeurs-Actualités*, n° 13, sept. 1977) que l'activité est un moyen et non une fin, quel que soit son contenu (social, relationnel, etc.). Quand l'enfant « joue », il veut mettre quelque chose de lui dans ce qu'il produit : il veut projeter dans cet objet, par exemple, son invention, son imagination, ses phantasmes. Ainsi « il se fait lui-même ». L'objet prévu à un moment donné comme phase ultime, finie, doit pouvoir se « défaire », se réintroduire dans un autre type d'activité qui absorbera ce que l'enfant doit extérioriser à ce moment-là : l'activité, loin de se refermer sur l'objet, doit pouvoir rester ouverte. Ainsi de la découverte du roseau à la production collective sonore ou autre en passant par le jeu et la construction d'instruments.

Cette conception politique de l'activité humaine par laquelle on travaille parce qu'on a besoin de travailler (et non seulement pour gagner sa vie) interdit de la réduire à une comédie préparant les enfants à l'exploitation : ce que fait l'enfant n'est pas de l'ordre « du rentable », c'est quelque chose « de lui-même ». CEMEA

C. Activités d'expression

V. EXPRESSION. JEU DRAMATIQUE.

1. L'activité d'expression, parmi toutes les activités humaines (cognitives, motrices, manuelles, etc.), constitue une des plus grandes préoccupations des éducateurs et enseignants attachés aux méthodes d'éducation nouvelle (V. ces mots et TEXTE LIBRE). Partant de l'observation, d'ordre psychobiologique, que la vie résulte de la dialectique de l'expression et de l'impression (V. ce mot), il est possible d'affirmer l'existence d'un besoin d'expression. L'activité d'expression consiste à trouver les moyens de faire exister cette expression, de la faire valoir et ce faisant de faire vivre l'être dans toutes ses composantes, avec tous ses moyens vocaux, sensoriels, corporels, etc.

2. Les éducateurs sont donc conduits à susciter cette expression, souvent endormie par les méthodes magistrales en vigueur à l'école, en multipliant les situations, en spécifiant les lieux et les temps, voire même en mettant à la disposition des individus, des moyens, techniques et méthodes. Il en va ainsi du texte libre, du travail collectivisé, de la marionnette (V. ces mots), du masque, de la costumation et du grimage. D. L.

D. Activités d'éveil

V. EVEIL.

E. Activités mathématiques

Dans un travail effectué par l'IREM d'Orléans *(Listes d'objectifs en mathématiques en seconde et terminales C, D et E)*, les différentes activités mathématiques sont ainsi regroupées :

— *Activités de mémorisation :* citer, connaître,

décrire, dire, distinguer, écrire, énoncer, préciser, utiliser.
— *Activités de calcul :* calculer, donner, encadrer, factoriser, mettre, ordonner, simplifier, réduire, transformer.
— *Activités de recherche d'une solution :* déterminer, nommer, préciser, reconnaître, résoudre, trouver.
— *Activités d'analyse-synthèse :* conclure, exposer, faire apparaître, faire une hypothèse, interpréter, rédiger, résumer, vérifier.
— *Activités de construction de preuve :* déduire, démontrer, discuter, justifier, prouver.
— *Activités graphiques :* construire, représenter, tracer.
— *Activités créatives :* choisir, imaginer.
(D'après l'ouvrage cité ci-dessus.) G. M.

F. Activités personnelles

1. V. aussi : AUTOGESTION, TRAVAIL INDIVIDUALISÉ, TRAVAIL COLLECTIVISÉ, PLAN DE TRAVAIL.

2. Expression utilisée dans des classes pratiquant la pédagogie Freinet et évoluant vers l'autogestion.
Cette expression recouvre à la fois les activités personnelles proprement dites et le moment des activités librement organisées par chaque enfant, dans le cadre de l'organisation générale matérielle et institutionnelle décidée par les conseils, et en se référant à son plan de travail qui lui permet de prévoir et de contrôler l'avancement de ses travaux.

3. Durant les « activités personnelles », chaque enfant se consacre à différents types d'activités :
— les activités personnelles proprement dites : texte, lettre, album, recherches libres, ateliers d'expression et de création...;
— le travail individualisé;
— les activités obligatoires décidées par le conseil :
- part coopérative individuelle dans la réalisation des projets collectifs (sortie, lettre collective, compte rendu, création collective...),
- apprentissage nécessaire, pour combler les manques découverts au cours d'une activité collective destinée à résoudre un problème posé par la vie du groupe.

Le temps des activités personnelles peut déborder le temps scolaire habituel et englober les récréations, l'interclasse, l'étude du soir, le temps passé hors de l'école. ICEM

G. Activités récréatives

V. RÉCRÉATION.

Adaptation

A. Psychologie

1. *Gén.* — Réponse (structurelle, physiologique, fonctionnelle) d'une espèce à une modification de ses conditions d'existence, dont la conséquence est de permettre à cette espèce de durer et de se reproduire (M.-C. Bartholy et P. Acot), *Philosophie et épistémologie, précis de vocabulaire*, Paris, Magnard, 1975, 160 p., p. 8).
Par ext. : Processus permettant de maintenir un équilibre entre un organisme et son milieu.

2. *Psycho. génét.* — Equilibre entre l'assimilation et l'accommodation, aboutissant à un système stable. Définition convenant aussi bien pour l'organisation biologique que pour l'adaptation intellectuelle, « l'adaptation intellectuelle est une mise en équilibre progressive entre un mécanisme assimilateur et une accommodation complémentaire » (J. Piaget, *La naissance de l'intelligence*, p. 13).
Nota : Ne pas confondre avec recherche d'une conformité (sens élargi, emploi abusif.)
J. D.

B. Classes d'adaptation

Dans certaines écoles élémentaires, une *classe d'adaptation* concerne les élèves qui, sans être des déficients intellectuels, ont un retard scolaire global ou partiel à combler. Si la classe de perfectionnement leur est contre-indiquée, la *classe d'adaptation* leur apporte le soutien momentanément nécessaire. Le poste est en principe occupé par un enseignant spécialisé (diplôme CAEI). Deux modes de fonctionnement sont possibles : tantôt des élèves sont momentanément (année scolaire au maximum) détachés de leur classe élémentaire et constituent l'effectif de la classe d'adaptation; tantôt les élèves restent dans leur classe normale mais, par roulement de petits groupes, suivent des séances particulières de soutien dirigées par l'enseignant spécialisé qui reste en contact étroit avec son collègue de classe élémentaire. A l'expérience, cette seconde formule est meilleure psychologiquement et pédagogiquement.
On emploie aussi l'expression *enseignement d'adaptation* dans le même sens : « Des pédagogies appropriées, des *enseignements d'adaptation*... sont organisés pour répondre aux besoins d'élèves en difficulté [dans les classes élémentaires]... Des *enseignements d'adaptation* peuvent être organisés dans les collèges... » (décrets du 28 décembre 1976, art. 23 et 9).
R. P.

C. Adaptation tactile
[Anglais : *Tactile adaptation*]
Adaptation du matériel éducatif aux possibilités et besoins des aveugles (UNESCO-BIE).

Addition

1. Opération arithmétique simple.
2. V. ERREURS DE DÉCODAGE. G. M.

Adjoint(e)

V. INSTITUTEUR, INSPECTEUR (niveau départemental), DÉLÉGATION, DIRECTEUR, PROFESSEUR.
[Etym. : Mot formé du préfixe *ad* = auprès (comme dans adjacent, adjectif, adverbe) et *joint* = uni, lié]
1. L'adjectif et le nom *adjoint* indiquent une personne qui aide, seconde dans ses fonctions une autre personne d'un rang hiérarchique supérieur. Ex. : *le maire-adjoint*, ou *l'adjoint au maire.*
2. Dans l'enseignement, le mot est utilisé à diverses occasions :
— *L'inspecteur départemental adjoint à l'inspecteur d'académie* seconde celui-ci dans sa tâche (V. INSPECTEUR).
— *Un adjoint d'enseignement, un professeur adjoint, un professeur technique adjoint* enseignent dans les établissements de second degré sans avoir le titre de professeurs titulaires (V. PROFESSEUR, DÉLÉGATION).
— *Les instituteurs adjoints, les institutrices adjointes* dans les écoles maternelles ou élémentaires à plusieurs classes sont les enseignants qui tiennent les autres classes que celle du directeur (ou directrice) (V. ce dernier mot). Le Conseil des Maîtres réunit périodiquement *les adjoints ou les adjointes* autour du directeur ou de la directrice qui convoque et préside ce Conseil. R. P.

Administration académique

Adm. scol. — Ensemble des personnels et des sercvies qui administrent une académie (V. ce mot, 3).
Chaque académie est administrée par le recteur aidé des inspecteurs d'académie. A chaque recteur sont adjoints :
— l'inspecteur principal de l'enseignement technique;
— le directeur régional de la Jeunesse et des Sports, et éventuellement les inspecteurs principaux;
— le chef du service académique d'information et d'orientation, responsable des activités d'information et d'orientation, directeur de la délégation régionale de l'ONISEP;
— le délégué académique à la formation continue;
— le médecin inspecteur régional;
— une assistante sociale. G. M.

Adolescence

V. STADES DE L'ÉVOLUTION DE L'ENFANT.
Psycho. génét. — Phase du développement séparant l'enfance de l'état adulte; est caractérisée par des transformations biologiques souvent brusques (morphologie, sphère génitale) et des modifications importantes de la personnalité (quête de l'identité et individuation, tentatives d'autonomie, passage de la dépendance à l'interdépendance, de la relation dans l'intrasubjectivité à la relation intersubjective, intellectualisation, recherche de modèles d'identification et construction d'un projet de vie).
On distingue habituellement deux sous-stades :
— l'adolescence pubertaire ou primaire;
— l'adolescence sociale ou secondaire.
Variantes importantes (âge pubertaire, durée, intensité et modalités des réactions) selon le sexe, le milieu physique, les caractères du milieu proche et l'éducation, les ethnies, l'époque et les sociétés, bien entendu le type individuel modelé par le tempérament et l'histoire personnelle. J. D.

Adultocentrisme

[Etym. : Du latin, *adultus* = adulte; *centrum* = centre]
Propriété d'une pédagogie qui prend comme norme l'état adulte, qui choisit comme finalité de l'éducation l'accession la plus rapide possible à l'âge adulte, soit en privilégiant la formation professionnelle (le fait d'avoir une profession étant considéré comme le trait caractéristique essentiel de l'adulte), soit en accélérant les apprentissages intellectuels (la pensée verbo-conceptuelle, capable d'abstraire et de généraliser étant alors l'objectif général quasi unique de l'éducation).
Conçue et produite par les adultes, l'éducation des enfants est très souvent tournée vers des préoccupations d'adultes et inféodée au souci de l'avenir adulte des enfants. Les enfants eux-mêmes, qui sont des êtres en devenir et chez lesquels joue l' « appel de l'aîné » (V. J. CHATEAU), sont soucieux de cet avenir

et désirent se projeter dans l'âge adulte. Aussi prendre l'enfant comme centre de référence de l'éducation et non l'adulte est-il l'objet d'un choix difficile. F. B.

Affectation des enseignants

Adm. scol. — Chaque année, un « mouvement», départemental, académique ou national, a lieu par catégorie de personnel. Il permet de pourvoir les postes vacants et d'organiser, à la demande des intéressés, les mutations du personnel.

Chaque enseignant, à l'issue de ce « mouvement», est affecté à un poste budgétaire précis, qu'il doit obligatoirement (sauf raisons de force majeure) occuper, sur lequel il est rémunéré, et qu'il ne peut quitter qu'après une décision de mutation de son administration (en règle générale, et sauf pour nécessité de service, à l'occasion d'un autre mouvement). M. C.

Affiche

Tech. Ed. — Moyen de communication très souple allant de la simple information manuscrite aux panneaux publicitaires lumineux de très grande diffusion. Dans l'enseignement, elle permet d'informer quotidiennement les élèves; dans les centres d'apprentissage, elle est utile dans la prévention des accidents. J. G.

Age

V. GÉNÉRATION, JUGEMENT SUPPLÉTIF.

[Anglais : *Age*. Espagnol : *Edad*]

A. Généralités

L'âge d'un individu, à une date donnée, est la durée écoulée depuis sa naissance. Age révolu : âge arrondi par défaut au nombre d'années entières déjà vécues (âge au dernier anniversaire).

Le classement d'une population selon l'année civile de naissance (génération) donne des classes annuelles d'âge en années révolues au seuil du 1er janvier de chaque année, et seulement à ces dates; par exemple, la génération 1964 a 10 ans révolus au 1er janvier 1975; elle atteint le onzième anniversaire progressivement au cours de 1975; elle a 11 ans révolus au 1er janvier 1976; en moyenne, ses membres ont 10,50 ans au 1er janvier 1975, 10,67 ans au 1er mars (date du recensement, p. ex.), 11,00 ans à la veille des vacances (1er juillet 1975); ils avaient en moyenne 10,25 ans à la rentrée des classes (1er octobre 1974). P. C.

B. Age de la grâce

V. STADES DE L'ÉVOLUTION DE L'ENFANT.

C. Age mental (AM)

Notion précisée par Stern à partir du niveau mental de l'échelle métrique de Binet et Simon. Un enfant a un « âge mental » quand il obtient, à des tests type Binet-Simon, des résultats semblables à ceux de la majorité (75 % selon Binet, 50 % selon d'autres chercheurs) des enfants d'un âge chronologique donné dans la population d'étalonnage du test.

Cette notion s'appuie donc sur la psychométrie, elle est restreinte aux résultats obtenus dans des épreuves hochepot, essentiellement verbales où on met les enfants en situation d'utiliser des acquisitions (faites hors tests) et non en situation d'apprentissage (analyser les procédures de découverte). Elle ne peut être employée que par rapport aux enfants. Finalement, rien n'autorise sa généralisation à d'autres notions telles que « capacité générale » ou « intelligence ». A. V.

D. Age scolaire

V. aussi AGE, OBLIGATION.

[Etym. : Anglais, *School age*. Espagnol, *Edad escolar*]

1. *Ages d'obligation scolaire :* Intervalle d'âges où les lois imposent à l'enfant de fréquenter un établissement scolaire, ou encore de recevoir à temps plein une instruction dans un type de relation pédagogique autorisé : « L'instruction est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans révolus pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, qui atteindront l'âge de six ans à partir du 1er janvier 1959 » (République française, *Journal officiel* du 7 janvier 1959).

2. Intervalle d'âges, retenu par convention pour des travaux statistiques, et où les enfants sont habituellement scolarisés.

La population d'âges scolaires doit être distinguée de la population scolaire (effectivement scolarisée), y compris dans la période de scolarité obligatoire (V. TAUX DE SCOLARISATION). P. C.

3. Ages scolaires dans quelques pays francophones :

— Belgique : 6-14 ans;
— Canada : 6-18 ans;
— France : 6-16 ans;
— Luxembourg : 6-15 ans;
— Suisse : 6-14, 15 ou 16 ans selon les cantons. G. M.

Agent

A. Agent de service

Adm. scol. — Les agents de service des établissements de second degré sont des fonctionnaires, régis par un statut particulier, et administrés par le recteur. Ils sont chargés de diverses tâches d'ordre matériel sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les femmes de service (obligatoires) dans les écoles maternelles et les classes enfantines sont nommées par le maire sur proposition de la directrice d'école maternelle ou du directeur (de la directrice) de l'école élémentaire. Leur salaire est intégralement pris en charge par les collectivités locales. Elles sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour les soins personnels à donner aux enfants et pour la mise en ordre et en état de propreté des locaux et du matériel scolaire.

M. C.

B. Agent pédagogique

Adm. scol. — Personne n'enseignant pas, intervenant directement ou indirectement dans la marche d'un système éducatif avec une fonction spécifique. A titre d'exemple : le psychologue scolaire, l'orienteur professionnel, les producteurs et techniciens des méthodes et techniques modernes d'éducation, etc.

J. G.

Agraphie musicale

V. Amusie.

Agrégation

— Concours officiel donnant droit à une chaire, soit dans l'enseignement du second degré, soit dans l'enseignement supérieur.

— *Dans le second degré :* C'est le concours le plus élevé auquel puisse se présenter un candidat. Le titre de « professeur agrégé de l'enseignement secondaire » est reconnu aux professeurs qui ont subi avec succès les épreuves de l'agrégation.

Il existe vingt concours d'agrégation : arabe, arts plastiques, éducation musicale et chant choral, génie civil, génie électrique, génie mécanique, géographie, grammaire, histoire, langues slaves, langues vivantes (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), lettres, lettres modernes, mathématiques, mécanique, philosophie, physiologie-biochimie, sciences naturelles, sciences physiques, techniques économiques et de gestion.

— *Dans l'enseignement supérieur :* L'agrégation est le concours qui ouvre les portes de la maîtrise de conférences dans les UER de médecine et d'ontologie, de sciences pharmaceutiques et biologiques, dans les UER de droit et de sciences économiques. Dans chacune de ces agrégations il existe plusieurs options. Pour les agrégations de droit, par exemple, il existe cinq sections donnant lieu chacune à un concours séparé :

— Histoire des institutions et des faits économiques et sociaux;
— Droit privé et sciences criminelles;
— Droit public et science politique;
— Sciences économiques et de gestion;
— Science politique.

G. M.

Agricole

V. Professionnel, Brevet de technicien agricole, Brevet d'études professionnelles agricoles, CA a l'enseignement postscolaire agricole.

[Etym. : Du latin *agricola* = laboureur; du grec *agros* = champ, terre, comme dans *agraire, agronome, agreste, agriculteur*]

1. Est *agricole* ce qui concerne le travail de la terre en vue de la production végétale, c'est-à-dire la culture, et, par extension, l'élevage. Ex. : *l'activité, les productions, la population agricoles d'un pays.*

2. Il existe *un enseignement agricole.* Il s'agit d'un enseignement professionnel particulier orienté vers *les activités agricoles.* Il associe donc l'enseignement général à un enseignement technique approprié. Il est donné dans *des établissements d'enseignement et des cours agricoles publics ou privés.* L'Education Nationale et le ministère de l'Agriculture y collaborent le plus souvent. On peut citer certaines options dans des collèges, des cours d'adultes et postscolaires agricoles, des écoles d'agriculture, des lycées agricoles, des écoles de bergers, des écoles horticoles, des écoles de viticulture, des écoles d'industries laitières, de Grandes Ecoles d'Agriculture *(Agro.).*

R. P.

Aide

A. Aide à l'éducation (bilatérale ou multilatérale)

Int. — Les différentes sortes d'aide à l'éducation ont deux sources différentes : l'une, dite bilatérale, provenant de la mise en œuvre d'accords directement conclus d'état à état, l'autre, qu'on appelle multilatérale, provenant de l'exécution des programmes arrêtés

par les organisations du système des Nations Unies ou par une organisation régionale.
Bilatérale ou multilatérale, l'aide a les mêmes objectifs, les mêmes modalités et elle est toujours volontaire. Ce sont d'ailleurs sensiblement les mêmes pays qui y participent.

1. Il n'est pas aisé d'évaluer avec précision le volume global de l'aide internationale destinée à l'éducation, ni de comparer le montant des crédits provenant de l'aide bilatérale avec ceux de l'aide multilatérale; celle-ci pourrait être de l'ordre de 2 000 millions de dollars par an, dont plus de 75 % viendraient de l'aide bilatérale.
Quel qu'en soit le montant exact, elle est d'importance et elle a contribué de façon certaine à la réalisation d'un grand nombre de projets en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud : création d'écoles normales, de lycées, d'instituts pédagogiques, d'établissements d'enseignement supérieur, d'instituts polytechniques, d'écoles d'ingénieurs, d'universités, alphabétisation, formation de personnels qualifiés, etc.

2. La méthode dite de programmation par pays permet au gouvernement des pays bénéficiaires d'apprécier souverainement les formes et les modalités d'assistance qui leur sont utiles et de coordonner ensemble les opérations d'aide, quelle que soit leur origine.

Y. B.

B. Aide bilatérale

V. AIDE MULTILATÉRALE, FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT.

[Anglais : *Bi-lateral aid*]

1. Qui engage les parties contractantes les unes envers les autres *(Robert)*.
Aide : Assistance à quelqu'un pour lui faciliter l'exécution de sa tâche ou la réalisation de ses désirs.
En sciences de l'éducation : Assistance financière et/ou en nature fournie à un établissement scolaire, à un programme d'éducation, à un cycle, à un niveau, à un secteur (public, privé)... d'enseignement, à un gouvernement dans le cadre d'accords directs signés entre le représentant de l'organisme du pays qui fournit l'assistance et celui de l'organisme qui la reçoit.

2. En général l'aide bilatérale (publique) est l'assistance contrôlée par des accords entre le gouvernement du pays donateur et celui du pays assisté. Au moment de la décolonisation, l'aide bilatérale constituait un moyen de financement de l'éducation non négligeable. Les courants privilégiés d'aide étaient entre pays ex-colonisés et pays colonisateurs. (Par exemple, la France fournit aux pays africains francophones ex-colonies une aide à l'éducation non négligeable.)
L'aide bilatérale comprend des bourses, des transferts d'équipements, le financement de constructions scolaires, l'envoi de fournitures scolaires, et principalement l' « assistance technique ». Les enseignants de l'assistance technique, en poste, ne sont pas uniquement à la charge du pays fournisseur de l'aide; leurs coûts pour le pays aidé peut dépasser celui de l'emploi d'un enseignant national.

C. Aide de laboratoire

V. TRAVAUX PRATIQUES.
Le corps des aides de laboratoire fut créé sous le Second Empire par le ministre de l'Instruction publique Roulant lors de la création de travaux pratiques dans l'enseignement scientifique. Leurs fonctions consistaient à aider les enseignants dans la préparation et l'exécution des expériences en classe. Depuis 1969 le personnel technique comprend quatre corps : 1 / garçons de laboratoire et aides ; 2 / aides spécialisés et aides techniques ; 3 / aides techniques principaux ; 4 / techniciens.

L. L.

D. Aide-mémoire

Petit livre où sont résumées les principales connaissances à posséder dans un domaine en vue d'un examen. Exemple : aide-mémoire d'histoire pour le baccalauréat.

G. M.

E. Aide multilatérale

V. AIDE BILATÉRALE, FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT.

[Anglais : *Multi-lateral aid*]
[Etym. : *Multus* = beaucoup; *lateris* = côté; multi-latérale = plusieurs côtés. Par analogie (V. BILATÉRALE) = qui engage plusieurs parties contractantes les unes envers les autres]

1. En sciences de l'éducation : Assistance financière et/ou en nature fournie à un établissement scolaire, à un programme d'éducation, à un cycle, à un niveau, à un secteur (public, privé)... d'enseignement, à un gouvernement, dans le cadre d'accords directs signés entre le représentant de l'organisme international, qui fournit l'assistance, et celui de l'organisme du pays qui la reçoit.
2. En général, l'aide multilatérale (publique) est l'assistance contrôlée par des accords entre un organisme international gouvernemental qui fournit l'aide et le gouvernement du pays assisté. Les principaux organismes internationaux concernés par l'aide multilatérale à l'éducation sont : l'UNESCO; la Banque

Mondiale; le Fonds de Développement des Nations Unies; le Fonds européen de Développement; l'Organisation des Etats américains; le Bureau international du Travail, etc.. Certains organismes d'aide concentrent plus spécialement leur assistance sur certains niveaux et secteurs d'éducation, ou financent plus particulièrement certains programmes. Par exemple, pendant longtemps le FED a affecté la majeure partie de son aide aux investissements, la Banque Mondiale « affiche » sa politique d'aide à l'éducation et les secteurs prioritaires de son action dans une monographie spécialisée : *Education Sector Working Paper* (V. bibliog.).

J. H.

F. Aides audio-visuelles
Tech. Ed. — V. AUXILIAIRES AUDIO-VISUELS.

G. Aides sensorielles
[Anglais : *Sensory aids*]

Ensemble des prothèses et matériels conçus en fonction des possibilités sensorielles des handicapés et destinés à faciliter leur adaptation au milieu et l'organisation de leur éducation (UNESCO-BIE).

Aires d'accueil de circulation de rassemblement

V. ACCÈS (I. de 1965, primaire), RASSEMBLEMENT – ABRI – DÉTENTE (I. de 1965, primaire), CIRCULATION – VESTIAIRES (I. de 1972, maternelle).

1. Dans les écoles scandinaves et anglo-saxonnes contemporaines, il existe une tendance marquée à la suppression des couloirs de circulation. Fréquemment, on trouve, près de l'entrée, un *hall* ou *meeting place*; parfois aussi, sur passage couvert et bien abrité, ouvert sur une cour d'un seul côté et muni de sièges, il est appelé « véranda ». Les vestiaires sont fréquemment indépendants en Allemagne, un hall *(Eingangshalle)* est assorti fréquemment de vestiaires *(Garderoben*, ou *Garderobenzone)*.

2. On est passé, en France, de la notion de surfaces étirées faites pour la circulation seulement (accès : corridors + escaliers et paliers) à celle d' « aires » plus ramassées et à usage polyvalent, dont le séjour prolongé en vue de certaines activités communes à tout ou partie de l'école : déjà, en 1965, on prescrivait l'existence d'un lieu de « rassemblement, abri, détente »; en 1973, on « précise » qu'il s'agit d' « espaces à fins multiples ».

3. Les principaux usages de cette aire (ou de ces aires) :

a / le rassemblement (brève communication, l'organisation des sorties et entrées);
b / l'accueil ou la réunion des parents, des groupements extérieurs à l'école (électeurs, membres d'association);
c / le travail en commun : en éducation physique, la chorale...;
d / l'exposition (l'I. de 1973 insiste sur le grand besoin d'affichage);
e / le spectacle ou la projection communautaire;
f / la circulation : carrefours et couloirs : passages vers les cours, l'extérieur, accès aux w.-c. et salles;
g / la détente (les préaux extérieurs ne sont plus obligatoires) notamment en cas d'intempéries;
h / éventuellement : l'utilisation de cette aire comme une extension des EBEG et annexes, si celles-ci s'avèrent insuffisantes;
i / le logement des vestiaires.

Remarque : Toute économie de surface faite sur ce poste peut être reportée sur toute surface utile au programme de construction.

4. *Remarque :* Les vestiaires sont obligatoirement situés hors des classes. La tendance actuelle est à leur groupement sur des aires aménagées dans des renfoncements de couloirs (proches des EBEG). A l'étranger, on construit volontiers des locaux distincts, placés près des zones de circulation.

C. G.

Album d'images

[Etym. : Nom emprunté au latin, *album amicorum*, utilisé depuis le XVIIe siècle en Allemagne = liste d'amis, carnet d'autographes (*Petit Robert*, 1973, p. 40)]

Livre illustré — recueil d'illustrations.

Les albums d'images sont des livres peu épais où l'illustration est plus importante que le texte.

Les images peuvent aussi être publiées sans aucun texte.

G. L.

Alexie musicale

V. AMUSIE.

Algorithme

Enchaînement des opérations présentées dans un ordre déterminé et permettant de résoudre un problème ou une classe de problèmes.

Inf. — Les algorithmes sont, en particulier, la base de la programmation des ordinateurs affectés à des calculs scientifiques.
Sémio. — Suite d'opérations qui révèlent les divers rapports de signification. J. P.

Aliénation

1. Inexistence, perte ou disparition, pour quelque cause que ce soit, de la faculté d'être en relation et, par voie de conséquence, diminution ou réduction existentielle de l'être. Par extension, diminution de l'être à travers la diminution de l'avoir (patrimoine) : aliénation des biens (sens juridique).

2. C'est également le sens psychopathologique et psychiatrique. Le malade mental est devenu étranger parce qu'étrange. On ne peut plus communiquer avec lui. Il est comme tel retranché de la société. Que cette aliénation ait des causes organiques, psychiques ou psychosomatiques, l'accent est ici mis sur l'*auto-aliénation*, même si les conditions ambiantes et l'environnement (milieu familial, éducation, etc.) peuvent y contribuer pour une très grande part.

3. Dans la critique marxiste fondée sur la dialectique hégélienne, l'aliénation est le fruit d'une spoliation inhumaine. Ce sont les mécanismes économiques fondamentaux, notamment les rapports de production (capital-travail) qui fondent ici une *hétéro-aliénation*. Réduit à son niveau de rendement comme au coût qu'il représente, ainsi confondu avec les biens économiques qu'il contribue à produire, le travailleur est lui-même transformé en chose parce que outil de production. Visant l'établissement ou la consolidation de la suprématie d'une minorité, l'aliénation aboutit ainsi à la perte de la qualité et à l'atrophie progressive de ce qu'il peut y avoir en nous de spécifiquement humain par la dilution des valeurs essentielles et par l'identification à la marchandise.
La situation éducative peut constituer un lieu privilégié pour repérer, différencier et analyser ces diverses formes d'aliénation en posant, à travers le développement de l'esprit critique, les fondements d'une démarche de « libération ». J. A.

Allocations de recherche

Accordées par la DGRST, les allocations de recherche constituent en fait un salaire accordé aux étudiants de 3e cycle, titulaires du DEA pour faire leur thèse.
Etroitement contingentées, elles sont accordées nominalement aux responsables de certaines formations de recherche en fonction de l'intérêt de ces recherches. R. C.

Alphabet

A. Alphabet phonétique d'apprentissage

[Anglais : *The Initial Teaching Alphabet, ITA*]

Afin de simplifier les difficultés d'apprentissage de la lecture, John Downing de Londres a utilisé un alphabet phonétique (inspiré de l'ITA) et a fait imprimer des livres pour enfants.
« Cet alphabet est fondé sur une stricte correspondance biunivoque entre graphèmes et phonèmes et susceptible, de ce fait, d'apporter une grande simplification dans les débuts de l'apprentissage de la langue écrite » (Inizan, *Révolution dans l'apprentissage de la lecture*). G. M.

B. Alphabet Phonétique International (API)

V. TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE.
Système de transcription phonétique utilisé dans la pédagogie des langues, créé en 1888 et perfectionné par la suite par l'Association phonétique internationale. Y. L.

Alphabétisation

A. Généralités

Action d'alphabétiser. Campagne d'alphabétisation : enseignement de la lecture et de l'écriture à des populations analphabètes.
L'alphabétisation s'adresse généralement aux adultes ; quand il s'agit des enfants il est préférable de parler de scolarisation. Les campagnes d'alphabétisation ont pour objet de donner, dans les pays en voie de scolarisation ou à faible taux de scolarisation, la possibilité d'apprendre à lire, à écrire et à compter à des éléments de la population qui n'ont pas pu aller en classe faute de place ou faute d'école.
Le succès des campagnes d'alphabétisation est lié au degré de motivation des groupes ou des masses à alphabétiser, aux possibilités offertes ultérieurement de continuer à lire et à écrire (V. POSTALPHABÉTISATION).
Le 8 septembre a été choisi comme journée mondiale de l'alphabétisation. Y. B.

B. Alphabétisation fonctionnelle

Campagne d'alphabétisation sélective en relation avec le développement économique.
C'est lors du Congrès mondial des ministres de l'Education réuni à Téhéran en 1965 que

l'Iran, après avoir pris conscience des difficultés rencontrées par les campagnes massives d'alphabétisation, a fait prévaloir le concept nouveau de l'alphabétisation fonctionnelle. En s'attachant à considérer le plan de développement d'un pays donné et à l'intérieur de ce pays, la situation socio-économique d'une région déterminée, en identifiant des groupes professionnels d'illettrés aussi homogènes que possible, on élabore à leur intention des programmes d'alphabétisation adaptés à leurs besoins.
A la différence de l'alphabétisation de masse dont les méthodes sont plus ou moins uniformes, l'alphabétisation fonctionnelle s'adresse à un groupe d'adultes, hommes ou femmes, elle s'attache en premier lieu à la formation professionnelle et part de là pour favoriser comme toute forme d'éducation un épanouissement de la personnalité.
L'alphabétisation fonctionnelle n'a pas, malgré son caractère sélectif, donné jusqu'ici les résultats que l'on escomptait du fait de ses liens étroits avec la promotion sociale et économique des individus concernés. Y. B.

C. Alphabétisation musicale

Capacité apprise d'utiliser un code graphique, celui des signes musicaux écrits, en vue de l'émission des sons correspondants.
BIBLIOGRAPHIE : R. Francès, L'enseignement programmé de la musique, Principes d'une structuration de la matière et résultats d'un programme de solfège élémentaire, *Sciences de l'Art*, *Scientific Aesthetics*, t. IX, nº 1-2, 1974, p. 121, 137. J.-P. M.

Alphabétiser

Apprendre à lire et à écrire à des illettrés. Y. B.

Altération

En termes de physique, changement dans l'état d'une chose. Dans l'usage ordinaire, changement de bien en mal *(Littré)*. Nous l'entendons ici comme un changement souvent profitable, de toute façon inéluctable, venant de l'influence de l'autre dans le jeu naturel des interactions.
Le processus de la communication, la problématique du changement, les stratégies de négociation dans les situations éducatives, comme ailleurs, impliquent la reconnaissance et l'acceptation du caractère positif et non seulement négatif de l'altération. J. A.

Alternance

V. ENSEIGNEMENT POLYTECHNIQUE.

1. Le mot apparaît plus fréquemment dans la langue pédagogique aux environs de 1970 (Colloque de Rennes, en 1973, sur l'enseignement supérieur en alternance). Il correspond à une réalité beaucoup plus ancienne (telle que certaines formes de l'enseignement polytechnique en URSS et, plus près de nous, la révolution culturelle chinoise).

2. L'alternance consiste à rompre le cours des études universitaires théoriques pour permettre aux étudiants d'entrer en contact direct avec la réalité professionnelle avant la fin de leurs études théoriques.

3. On distingue l'alternance externe et l'alternance interne (V. M. Y. Bernard et B. Girod de l'Ain, le Colloque sur l'enseignement supérieur en alternance).
« L'alternance externe : Il s'agit d'accroître, dans la population estudiantine, la proportion d'adultes ou de jeunes ayant déjà eu une expérience du travail... »
« L'alternance interne : Il s'agit, cette fois, de périodes de travail pendant les études mêmes et non plus avant. » G. M.

Amblyope

1. Personne présentant une diminution sévère de l'acuité visuelle.

2. L'éducation des amblyopes est effectuée dans des classes spéciales à effectifs réduits. P. L.

Amnésie musicale

V. AMUSIE.

Amplification

Tech. Ed. — Opération destinée à régler la puissance d'un message sonore et sa qualité. Elle est indispensable dans l'utilisation didactique des appareils de retransmission. J. G.

Amusie

Perte, en général passagère, des fonctions du langage musical (correspond à l'aphasie qui intéresse le langage verbal). On distingue les formes suivantes :
— *amusie expressive :* incapacité de chanter des airs supposés connus;

— *amusie instrumentale :* incapacité de jouer d'un instrument pratiqué auparavant;
— *amusie sensorielle :* incapacité de reconnaître des notes et des intervalles en les nommant;
— *agraphie musicale :* incapacité d'écrire des notes ou des intervalles nommés ou joués;
— *alexie musicale :* incapacité de lire la musique;
— *amnésie musicale :* incapacité de reconnaître des mélodies supposées connues;
— *avocalie :* incapacité de chanter des airs d'après modèles.
— *surdité mélodique :* incapacité d'intégrer en une forme mélodique les notes d'une mélodie jouée. J.-P. M.

Analogie

Sémio. — L'analogie (ou iconocité) indique *la ressemblance* perceptive qui existe entre la chose représentée et ce qui sert à la représenter (ressemblance entre un objet réel et sa représentation photographique par exemple). Le problème est de savoir dans quelle mesure l'analogie perçue qui semble « naturelle » est en réalité construite. « Il y a les codes qui s'ajoutent à l'analogie et ceux qui la font (qui rendent compte de la ressemblance) » (Ch. Metz, p. 9). Remarquons que le mot est employé par beaucoup de sémioticiens des Etats-Unis pour désigner toutes les codifications reposant sur un certain degré de ressemblance entre le représentant et la chose représentée, que celle-ci soit perçue par la vue (analogie visuelle) ou par l'ouïe (analogie auditive) (V. SIGNE). G. J.

Analphabète

Individu qui ne sait ni lire, ni écrire. Y. B.

Analphabétisme

Situation de ceux qui ne savent ni lire, ni écrire.
Le taux d'analphabétisme correspond au pourcentage d'illettrés par rapport à la population totale. L'analphabétisme va de pair avec la malnutrition, le sous-équipement, le sous-emploi, la pauvreté et la maladie.
On évalue à plus de 800 millions le nombre de personnes âgées de quinze ans et plus qui ne savent ni lire, ni écrire, soit au moins deux adultes sur cinq. Selon l'UNESCO, dans 97 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud, plus de la moitié de la population serait encore analphabète (V. une carte de l'analphabétisme dans le monde).
L'écart entre les pays développés et les pays pauvres ne cesse de s'accroître, vers 1970 la proportion des adultes analphabètes était de 34,2 % pour l'ensemble du globe, l'Amérique du Nord ne comptait que pour 1,5 %, l'Europe pour 3,6 %, alors qu'en Afrique la proportion atteignait 73,7 %, 73 % dans les pays arabes, 46,8 % en Asie et 23,6 % en Amérique latine. Dans le pourcentage de 73,7 % pour les illettrés d'Afrique, les hommes entrent pour 63,4 % et les femmes 83,7 %, même proportion dans les pays arabes, 60,5 % chez les hommes, 85,7 % chez les femmes.
La situation des pays du Tiers Monde en matière d'analphabétisme demeure particulièrement inquiétante si l'on tient compte du fait que l'accroissement de la population adulte mondiale est plus rapide que la progression de l'alphabétisation. Y. B.

Analyse

A. Pédagogie générale

Un des objectifs de la taxonomie de Bloom. « Séparation des éléments ou parties constituantes d'une communication de manière à éclaircir des idées et (ou) les rapports entre les idées exprimées » (V. et G. De Landsheere, *Définir les objectifs de l'éducation*). G. M.

B. Analyse comportementale

Tech. Ed. — Technique utilisée en enseignement programmé pour organiser le contenu de l'apprentissage. Elle a été conçue par Le Xuan, et consiste, à partir de la définition des objectifs en termes de comportements, à synthétiser le but de la séquence à programmer en une phrase aussi précise et claire que possible. Cette phrase sera analysée en définissant et ordonnant chacun de ses termes par une nouvelle phrase qui sera, à son tour, analysée de la même façon. L'analyse est poursuivie jusqu'à ce que toutes les phrases ainsi définies et ordonnées ne soient plus composées que de termes ou de notions connus par les élèves avant d'aborder l'étude de la séquence. J.-P. M.

C. Analyse coût-bénéfice

V. TAUX D'ACTUALISATION, TAUX DE RENTABILITÉ, ANALYSE COÛT-EFFICACITÉ.
[Anglais : *Benefit-cost analysis*]

1. En science économique = comparaison systématique de la grandeur des coûts et des bénéfices d'une certaine forme d'investisse-

ment, en vue d'en évaluer la rentabilité économique. C'est un moyen d'apprécier les bénéfices futurs par rapport aux coûts qui doivent être supportés dans le présent. C'est donc une méthode du choix des investissements matériels.

2. L'éducation est assimilée à un investissement humain.
Les économistes de l'éducation utilisent l'analyse coût-bénéfice en comparant les coûts d'opportunité des ressources réelles affectées à l'éducation aux bénéfices économiques résultant de ces investissements. L'analyse peut prendre la forme d'un calcul de taux de rentabilité ou d'un calcul de ratio bénéfice-coût, en utilisant un taux d'actualisation approprié pour comparer coût et bénéfice. Comme les bénéfices économiques sont essentiellement mesurés par les revenus des « sortants » du système scolaire et que ces revenus sont également fonction du marché du travail, l'analyse coût-bénéfice « peut fournir au planificateur de l'éducation des informations essentielles sur les liens qui existent entre l'éducation et le marché du travail, ainsi que les conséquences économiques de diverses politiques de l'éducation » (M. Woodhall, *L'analyse coût-bénéfice dans la planification de l'éducation*).

J. H.

D. Analyse coût-efficacité

V. COÛT-BÉNÉFICE.

[Anglais : *Cost-effectiveness analysis*]

1. Efficacité : désigne la capacité de produire le maximum de résultat à effort constant ou un résultat donné avec le minimum d'efforts.

2. Lorsque le bénéfice d'un projet ou d'un programme ne peut être mesuré en unité monétaire, on ne peut faire appel à l'analyse coût-bénéfice. On utilise alors un autre procédé qui consiste à définir une mesure pouvant servir à déterminer l'efficacité ou l'utilité qui se rattache à l'*objectif* de l'activité envisagée. L'analyse coût-efficacité prend deux formes :
« 1 / On établit une comparaison entre les coûts des différentes solutions dont l'efficacité est de même mesure, c'est-à-dire répondant, dans la même proportion, à un objectif donné. On considère alors la solution la moins onéreuse comme la meilleure.
« 2 / On établit une comparaison entre l'efficacité des différentes solutions auxquelles on peut aboutir dans le cadre d'un niveau budgétaire déterminé. La solution garantissant l'efficacité la plus élevée aura la préférence. Si les solutions diffèrent tant par les coûts que par l'efficacité, aucune base logique et directe de comparaison ne peut exister» (B. Schwarz, Introduction à la programmation budgétaire et à l'analyse coût-efficacité dans la planification de l'enseignement, *in* Rapports techniques, OCDE, *La programmation budgétaire et l'analyse coût-efficacité dans la planification de l'enseignement*).

3. Coût-utilité; coût-efficience. J. H.

E. Analyse du contenu

Recherche systématique de la définition et des caractéristiques d'un texte, d'un livre scolaire, d'un sujet de télévision. Une telle analyse permet d'étudier la matière et la profondeur des concepts, les orientations et les déviations. Y. B.

F. Analyse de système

[Anglais : *Systems analysis*]

Processus généralisé et logique qui consiste à définir les limites du système à modéliser, à identifier les éléments importants et les types d'interactions entre ces éléments, puis à déterminer les liaisons qui les intègrent en un tout organisé. R. D.

G. Analyse grammaticale

V. ANALYSE STRUCTURALE.

H. Analyse logique

V. ANALYSE STRUCTURALE.

I. Analyse mathématique

L'analyse mathématique moderne est le développement des notions et résultats fondamentaux du calcul infinitésimal... Il est difficile de décrire en une phrase l'*analyse* moderne, aboutissement de toute une évolution; en la prenant dans son acception la plus large, on peut dire que l'on fait de l'analyse lorsqu'on calcule sur les notions de *limite* ou de *continuité*; il y a donc fort peu de parties des mathématiques où l'analyse n'intervient sous une forme ou une autre (d'après *Encyclopedia Universalis*, rubrique « Analyse mathématique moderne »). G. M.

J. Analyse structurale

V. GRAMMAIRE, AXES LINGUISTIQUES

[Etym. : Du grec philosophique *analusis*, de *analuein* = décomposer]

1. *Ling.* — L' « analyse structurale » a l'ambition de se substituer à l' « analyse logique » et à l' « analyse grammaticale » de la grammaire traditionnelle dans la mesure où elle prétend donner, par une nouvelle démarche, une représentation plus fidèle et plus exacte des structures fondamentales de telle langue. Mettant en application les principes du struc-

turalisme (en particulier qu'une structure est un système caractérisé par les notions de totalité, de transformation, d'autorégulation, de sorte que ce n'est ni l'élément ni le tout mais leurs relations qui constituent la structure), elle étudie un énoncé comme une série de rangs hiérarchisés où chaque élément est déterminé en fonction de ses combinaisons avec le rang supérieur.

2. *Péd.* — L'analyse structurale a plusieurs utilités :

— Elle habitue à la démarche qui consiste à partir de ce tout structuré qu'est une phrase et à découvrir l'ordre fonctionnel des niveaux successifs de segmentation.

— Elle donne un fondement et confère toute son importance à la notion de « groupe fonctionnel » (notamment par le recours aux « opérations linguistiques » fondamentales : commutation, déplacement, réduction, expansion).

— Elle permet de ne plus confondre « les opérations de premier niveau » (d'un groupe fonctionnel à un autre) et de « deuxième niveau » (à l'intérieur d'un groupe fonctionnel).

— Elle justifie davantage son appellation dans la mesure où elle constitue une authentique « décomposition», alors que l' « analyse logique » et l' « analyse grammaticale » se présentent en fait paradoxalement comme des... synthèses !

— Elle donne une idée plus valable des structures fondamentales du français dans la mesure où elle permet de trouver dans chaque « phrase réalisée » sa « phrase de base » et de faire apparaître comment, par le jeu de l'expansion notamment, tout s'organise autour de cette « phrase de base ». J. VU.

K. Analyse-synthèse du mot

Habileté de lecture qui consiste en la capacité du lecteur à décomposer (analyse) un mot en ses différentes unités graphiques et phonétiques pour en reconstituer (synthèse) la configuration et la phonation globales. Exemple : fleur — f (f), l (l), eu (œ), r (r) — fleur (flœr).

C'est aussi l'habileté du lecteur à lire rapidement un mot en identifiant visuellement sa configuration globale par l'usage de techniques d'analyse visuelle et phonétique lui permettant de le décomposer en ses principaux sous-ensembles significatifs ou de percevoir en lui un élément significatif connu. Exemples : beaucoup - beau/coup; longtemps - long/temps; parc - p/arc. P.-H. R.

L. Analyse textuelle

Le texte est une entité de manifestation, une unité ayant une existence attestée socialement. Chaque réalisation particulière de chaque langage, chaque film de cinéma ou chaque tableau constitue une unité textuelle. Le *texte filmique* est une unité propre au cinéma. Elle peut être plus grande (les films d'un même réalisateur) ou plus petite (une séquence dotée d'une forte autonomie) que le film. L'analyse textuelle étudie le fonctionnement des textes filmiques. Sauf de rares exceptions représentées par les « langages spécialisés » où les messages sont régis par l'action d'un seul code (le code de la route par exemple), dans la plupart des cas, chaque réalisation particulière de chaque langage manifeste le fonctionnement de plusieurs codes. En particulier, chaque texte filmique est le lieu de rencontre d'une multiplicité de codes (spécifiques et non spécifiques) qui définit son *système textuel* : pratiquer une analyse textuelle, c'est « suivre un texte à travers tous ses codes ou ses principaux codes », ce qui s'oppose à l'analyse codique qui consiste « à suivre un code à travers tous ou plusieurs textes » (Ch. Metz, p. 53). G. J.

M. Analyse sémiologique

Tech. Ed. — Opération par laquelle on met en évidence les fonctions d'expression d'un signe (ensemble possédant la double articulation signifiant-signifié). J. G.

Analyseur de réponses

Tech. Ed. — Dispositif d'interrogation automatique entre l'enseignant et l'enseigné utilisant la méthode des questionnaires à choix multiple. L'enseignant dispose d'un pupitre synthétisant les réponses de l'élève; l'enseigné a un clavier avec quatre ou cinq possibilités de réponse. La présentation d'une question peut se faire par n'importe quel moyen (V. SYSTÈME D'INTERROGATION COLLECTIVE, RÉTROACTION). J. G.

Anarchie

V. EDUCATION LIBERTAIRE, LIBERTÉ, MAITRE-CAMARADE.

[Anglais : *Anarchy*]
[Etym. : Du grec ἀναρχή, *a* privatif, *arché* commandement]

Ce terme est employé de deux façons opposées : ou bien ce terme désigne de manière péjorative l'indiscipline, le désordre dans une

situation pédagogique, l'absence de principes dans une éducation, ou bien il désigne, de manière positive, une certaine conception de l'éducation : *l'éducation anarchique ou libertaire.* Dans cette perspective la liberté individuelle est tout à la fois la finalité et le moyen le plus important de l'éducation.
Chaque être humain est libre de choisir l'activité qu'il désire entreprendre, d'agir ou de ne pas agir, de recevoir ou de refuser un enseignement de la part d'un autre.
Le libre-arbitre de l'individu est un absolu que l'éducation doit respecter. Ce libre-arbitre n'est pas soumis à la raison, comme dans la philosophie de Descartes. Il ne constitue pas une liberté liée à la raison pratique comme dans la philosophie de Kant.
Par ailleurs les règles sociales d'une époque ou d'un groupe n'ont pas à être considérées comme des agents de l'éducation. Elles sont soit acceptées, soit refusées par chaque individu.
Cette philosophie de l'éducation privilégie l'individu aux dépens de la socialisation; le désir aux dépens de la raison et de la volonté.

F. B.

Andragogie

Construit sur le modèle de pédagogie à partir des mots grecs *anèr*, *andros* (homme) et *pais*, *paidos* (enfant) et proposé par l'UNESCO pour désigner ce que nous appelons la formation ou l'éducation permanente. (D'après le *Dictionnaire de la langue pédagogique* de P. Foulquié). R. D.

Animateur

V. ANIMATION, ROLES DE L'ENSEIGNANT.

A. Généralités

Dans un centre de vacances (V. ce mot), l'animateur est le responsable d'un groupe d'enfants au point de vue matériel, pédagogique et psychologique. Il est sous la responsabilité juridique du directeur et fait équipe avec les autres animateurs. C. J.

B. Animateur-formateur

V. FORMATION.
Cette expression nouvelle consacre les méthodes de formation d'adultes. Elle comporte l'aspect animateur de la formation que se donnent les *clients* d'une formation. D'autre part, elle insiste sur l'aspect formateur de cette méthode dont les critères d'évaluation sont dans les progrès réalisés par les *formés* au bout de leur formation. D. L.

C. Animateur socioculturel

On trouve, dans la littérature pédagogique, plusieurs définitions de l'animateur socioculturel; nous citerons les deux suivantes qui ont un caractère presque officiel :

1. Définition donnée par un groupe de travail ministériel : « L'animateur socioculturel est un travailleur social. Il a pour fonction de faire naître et de développer des activités à finalités éducatives, culturelles et sportives; ces activités s'adressent à tous, elles tendent à une éducation globale et permanente. »

2. Un autre groupe de travail de la Direction de la Jeunesse s'exprimait ainsi : « L'animateur est un travailleur social qui a pour fonction d'animer des activités très diversifiées, à finalité éducative, culturelle ou sportive, en vue d'une éducation permanente et globale qui entraîne la reconnaissance d'un domaine de l'éducation populaire, de l'éducation sportive et du développement culturel intéressant l'ensemble des activités de chacun : vie professionnelle, vie sociale, vie civique, vie des loisirs... » G. M.

D. Animateur socio-éducatif

1. L'animateur socio-éducatif à proprement parler se distingue mal de l'animateur socioculturel. Il agit en général dans des équipements sociaux (V. ce mot) dont la vocation est d'accueillir les individus ou les groupes qui viennent chercher des réponses à leurs besoins d'éducation, de culture ou de loisirs.
Aussi bien, les animateurs sont-ils encore mal reconnus professionnellement, même lorsque leur compétence, acquise lors d'une formation, est reconnue par des diplômes nationaux (V. COREPSE, BASE, CAPASE, DECEP). La formation longue se donne en cours d'emploi, dans des instituts agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports, tel l'Institut national de Formation professionnelle des animateurs socio-éducatifs (INFPRASE-CEMEA).
Les animateurs professionnels sont d'ailleurs confrontés au paradoxe de l'existence de très nombreux animateurs bénévoles — la majorité —, ceux-là mêmes qu'ils ont vocation à éveiller à l'animation. En ce dernier sens, ils sont des formateurs et des éducateurs.

2. Les animateurs socio-éducatifs sont le plus souvent centrés sur l'enfance dans les équipements à vocation thérapeutique (en collaboration avec les éducateurs), ou de vacances (on les appelait *moniteurs*). D. L.

Animation

[Etym. : du latin, *anima*, âme]

A. Généralités

L'animation est un terme appliqué à des objets très différents : de la marionnette à l'équipement socio-éducatif ou culturel, des groupes humains aux institutions, qu'elle aide ou fait vivre.

1. *Animation de groupe.*
Cette expression est généralement réservée aux animateurs responsables d'une formation ou d'une rencontre. Ils disposent dans ce cas de techniques d'animation (V. DYNAMIQUE DE GROUPE, CRÉATIVITÉ). Elle peut aussi concerner des groupes à vocation thérapeutique et met alors en œuvre les techniques d'expression (V. ce mot), voire même le psychodrame (V. ce mot) et les techniques classiques d'animation et de direction d'un groupe (V. FORMATION INSTITUTIONNELLE).

2. *Animation d'équipements socio-éducatifs ou culturels et de loisirs.*
L'animation trouve là un champ d'action extrêmement étendu : depuis le simple encadrement à titre de régulateur de la vie de l'équipement, de l'espace et du temps des groupes qui le fréquentent, jusqu'à la prise en charge complète d'une activité. Cette activité elle-même peut consister dans la prise en charge complète de la vie d'un groupe (V. CENTRE DE VACANCES COLLECTIVES POUR ENFANTS, CENTRE MATERNEL), ou bien dans la simple direction technique d'une activité (ainsi en va-t-il des animateurs spécialisés, des artisans intervenant en MJC ou FJT, de l'animation d'un ciné-club, etc.).
Un des objectifs ultimes de l'animation est de permettre aux « *animés* » de prendre en charge leur propre vie, de gérer eux-mêmes leurs besoins. Son paradoxe est donc qu'elle vise à sa propre disparition au moment où elle émet son projet (V. ce mot) d'animation.

D. L.

B. Animation théâtrale

Ce terme recouvre actuellement en France des pratiques assez répandues et extrêmement diverses.
Les animateurs (le plus souvent comédiens) sont parfois bénévoles, parfois salariés par des théâtres subventionnés, des établissements d'action culturelle ou des centres culturels municipaux. Quelques établissements d'enseignement (publics et surtout privés) rémunèrent des animateurs à la vacation ou ont dégagé un emploi d'animateur. Dans la classe, les animateurs sont des intervenants extérieurs.
On distinguera, selon le contenu et les objectifs pédagogiques, quatre types de prestations :
1 / Les animations-spectacles : Il s'agit de petits spectacles courts ou de montages de textes amenés dans l'établissement, centrés sur un thème et/ou une forme, et suivis de discussions.
2 / Les animations sur un spectacle qui s'est donné ou se donnera, hors de l'école, dans un lieu théâtral : présentation préalable ou débat après la représentation.
3 / Les animations d'information et de contact sur le théâtre en général : les intervenants s'efforcent de démystifier le théâtre, décrivent leur métier et leurs conditions de travail et expliquent (parfois avec des exemples joués ou des documents) les composantes, les techniques et le fonctionnement de la représentation théâtrale.
4 / Les expériences ponctuelles ou suivies de *jeu dramatique* ou d'*expression corporelle* (V. ces mots) dans lesquelles les élèves (et parfois le professeur) sont invités à jouer eux-mêmes.
Dans les deux derniers cas, les intervenants exercent une fonction didactique et pédagogique plus marquée.
En ce qui concerne l'assistance technique aux activités théâtrales d'amateurs, V. CLUB-THÉATRE.

R. M.

Année

A. Année académique ou Année universitaire

V. ACADÉMIQUE, 2.

B. Année sabbatique

[Anglais : *Sabbatical year*]

Année de congé accordée tous les sept ans aux professeurs des universités nord-américaines afin qu'ils puissent travailler pour leur culture personnelle et professionnelle. G. M.

C. Année scolaire

Période qui s'étend du début des classes jusqu'à la fin des grandes vacances. Le début de l'année scolaire varie selon les pays et les latitudes, elle varie aussi selon les degrés d'enseignement. Elle coïncide rarement avec l'année civile. G. M.

Annexe

V. APPLICATION, NORMALE.

[Etym. : Du latin *annexus* = attaché à...]

1. Le nom ou l'adjectif *annexe* concerne ce qui est attaché, relié à un élément principal.

Ex. : *un bâtiment annexe ; un document annexe ; l'annexe d'un hôtel, d'un lycée.*

2. Une *école annexe* est une école primaire ou maternelle obligatoirement adjointe à une Ecole Normale primaire et construite dans son enceinte même. Elle dépend administrativement du directeur (ou de la directrice) de cette Ecole Normale, et financièrement du département. Son personnel, titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles annexes et d'application, contribue étroitement à la formation professionnelle des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses de l'Ecole Normale de rattachement : stages, démonstrations, observation et expérimentation dans les classes, etc. R. P.

Anormal

V. NORME, NORMAL.

[Allemand : *Abnormisch*; *unregelmässig*. Anglais : *Abnormal*. Italien : *Anormale*]
[Etym. *a* privatif (lat.) et normal, de *norma* (lat.) = équerre, droit]

Contraire de *normal*.
Plus encore que ce terme, de caractère positif, l'adjectif *anormal* prête à confusion : s'agit-il de caractériser un moment de dysfonctionnement d'un organisme (on parle d'une « température anormale ») ou de porter un jugement de valeur sur une personne ?
L'ambiguïté redouble et devient dangereuse lorsqu'on constate que le jugement « il est anormal » porte non sur un comportement passager mais sur une personne, prise dans sa totalité. Il y a là une extension du jugement qui ne peut être fondée rationnellement.

F. B.

Anthropologie

[Allemand : *Antropologie*. Anglais : *Anthropology*. Italien : *Antropologia*]
[Etym. : Du grec ἄνθρωπος = homme, λόγος = la science]

Dans sa signification contemporaine, science étudiant les comportements humains, dans une société déterminée, définie dans l'histoire et dans l'espace géographique.
L'éducation fait partie des activités humaines que décrit et tente d'expliquer l'anthropologie. C'est pourquoi les sciences de l'éducation ne sauraient se désintéresser d'une telle étude. Etudier les manières d'éduquer propres à telle ou telle civilisation permet de relativiser les valeurs éducatives et les comportements pédagogiques. L'universalité du phénomène « éducation » ne saurait détourner de l'intérêt que présentent les différences dans les modalités éducatives et la diversité des philosophies de l'éducation.
Dans une perspective plus philosophique, on considère l'anthropologie comme recouvrant les descriptions des comportements humains ainsi que la réflexion critique sur ces descriptions. C'est ainsi que« Kant conçoit l'objet de l'anthropologie de trois façons : comme *anthropologie théorique*, ... elle est la connaissance de l'homme et de ses facultés; comme *anthropologie pragmatique*, elle est la connaissance de l'homme tournée vers ce qui peut assurer et accroître l'habileté humaine; comme *anthropologie morale*, elle est la connaissance de l'homme tournée vers ce qui doit produire la sagesse dans la vie, conformément aux principes de la métaphysique des mœurs » (V. Lalande, *Vocabulaire de la philosophie*, p. 62; Kant, *Anthropologie in pragmatischer Hinsicht*, 1798). L'éducation fait appel à ces trois formes d'anthropologie, notamment à la seconde.
Une telle perspective a un intérêt actuel : une description des systèmes d'éducation peut à bon droit être prolongée par une réflexion philosophique capable d'expliquer les tenants et aboutissants de tel ou tel système éducatif. C'est ainsi que l'anthropologie sociale enseignée dans les centres de formation des maîtres (école normale d'instituteurs) comprend, d'une part, une étude descriptive de faits sociaux ayant trait à l'éducation, d'autre part, une réflexion philosophique prenant comme objet ces phénomènes, réflexion que peut nourrir la lecture de textes philosophiques portant sur la société dans ses rapports avec l'éducation. F. B.

Antipédagogie

Ensemble de positions critiques par rapport aux différents courants de la pédagogie traditionnelle. Ce ne sont pas seulement les méthodes ou les pratiques de la pédagogie héritée qui sont contestées mais sa conception de la scientificité, son positivisme. En ce sens l'antipédagogie réhabilite la notion d'éducation négative (J.-J. Rousseau, R. Scherer, G. Lapassade, *Le corps interdit*; *Emile Perverti L'entrée dans la vie*) et dialectiquement négatrice. Le dépérissement de l'institution éducative parce que socialement et humainement pervertie conduit à une stratégie radicale de

subversion (I. Illich, *Une société sans école*). L'illusion cartésienne de l'efficacité de la méthode, le mythe comtien ou durkheimien de la positivité masquent l'*hypercomplexité* des situations éducatives (J. Ardoino, *Education et politique* ; E. Morin, *La méthode*). Comme Freud l'avait souligné, M. Mannoni (*L'éducation impossible*) montre que l'éducation est à la fois nécessaire et impossible.

L'antipédagogie aboutissant à une perspective de contestation radicale, plus qu'à une stratégie réformatrice, oscille entre deux perspectives :

— C'est l'intention pédagogique, elle-même, qui est néfaste ; seules sa subversion et sa destruction constituent les remèdes appropriés.

— Les institutions éducatives en tant qu'outil d'une fonction sociale toujours nécessaire sont constamment détournées au profit de l'idéologie dominante et il s'agit de les réapproprier à leurs véritables fins et fonctions (analyse et pédagogie institutionnelles).

J. A.

Appareil idéologique d'Etat

V. INSTITUTION, LAICITÉ, NEUTRALITÉ.

Cette notion est née d'une distinction entre deux voies du pouvoir de l'Etat : l'appareil répressif d'Etat, unique, et les appareils idéologiques d'Etat, qui apparaissent comme des institutions distinctes et spécialisées; parmi elles, l'appareil idéologique d'Etat scolaire, qui regroupe les différents éléments de l'institution éducative, mais aussi les appareils idéologiques d'Etat religieux, politique, syndical, culturel ou, à la frontière de l'appareil répressif d'Etat, juridique.

Les appareils idéologiques d'Etat se distinguent de l'appareil répressif d'Etat par leur mode de fonctionnement, basé sur le maniement idéologique plutôt que sur la violence. La domination par une classe sociale des appareils idéologiques d'Etat, et singulièrement de l'éducation, lui assure l'exercice durable du pouvoir d'Etat.

L. M.

Appel

V. REGISTRE D'APPEL.

Adm. scol. — Théoriquement le premier acte de la journée que doit faire l'instituteur pour contrôler la présence des élèves.

G. M.

Application

V. ANNEXE, NORMALE.

1. *Adm. scol.* — Dans le langage courant ce mot a trois sens différents :

— tantôt, c'est l'action de poser ou plaquer une chose contre une autre. Ex. : *l'application d'une pommade, d'une couche de peinture, d'un papier peint, d'un panneau mural*;

— tantôt, c'est la qualité d'une personne capable d'attention et de soin. Ex. : *un devoir écrit avec application*;

— tantôt, c'est la mise en pratique d'indications théoriques, d'un principe, d'une règle. Ex. : *l'application d'une décision, un décret d'application, un exercice d'application.*

C'est dans ce dernier sens qu'on l'emploie dans les expressions : *école d'application, classe d'application.*

Comme les classes des écoles annexes, les *écoles et classes d'application* contribuent à la formation professionnelle des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses d'une Ecole Normale qui y effectuent notamment des stages. Leurs enseignants sont titulaires du même certificat d'aptitude que leurs collègues des écoles annexes.

Elles se distinguent pourtant des écoles annexes : elles ne sont pas incluses dans l'enceinte de l'Ecole Normale, mais implantées dans la ville, voire plus loin dans le département. De ce fait, leur collaboration avec l'Ecole Normale est moins constante. Financièrement, elles dépendent non pas du département mais de la commune, comme les autres écoles maternelles et primaires.

R. P.

2. *Tax.* — Un des objectifs de la taxonomie de Bloom. « Utilisation des représentations abstraites dans des cas particuliers et concrets. Ces représentations peuvent prendre, soit la forme d'idées générales, de règles de procédure ou de méthodes largement répandues, soit celles de principes, d'idées, de théories qu'il faut se rappeler et appliquer » (V. et G. De Landsheere, *Définir les objectifs de l'éducation*).

3. *Péd. math.* — En mathématiques contemporaines : « On appelle application d'un ensemble X dans un ensemble Y, toute relation de X vers Y satisfaisant à la condition suivante : pout tout élément x de X, il y a un élément y de Y et un seul tel que xfy » (*Mathématiques supérieures pour l'homme moderne*, Dunod).

4. *Péd.* — Qualité d'un élève qui prête attention à son travail et qui fait de réels efforts pour réussir. G. M.

Appréciation pédagogique

1. *Adm. scol.* — Jugement porté, accompagné ou non d'une note chiffrée, par un supérieur hiérarchique sur la valeur pédagogique d'un enseignant.
L'appréciation et la note influent sur la carrière de l'enseignant : promotions d'échelon, barème de mutation. M. C.

2. L'UNESCO donne une autre définition : « Jugement porté sur le niveau et les aptitudes de l'élève » (UNESCO-BIE).

Apprendre

V. APPRENTISSAGE, ENSEIGNEMENT, INSTRUCTION.

[Etym. : Du latin *apprehendere* = appréhender, saisir]

Acte qui consiste à s'approprier un savoir ou un savoir-faire que l'on ne possédait pas.
Cet acte réclame de la part du sujet qui l'entreprend un engagement de son intelligence et de sa volonté. Autrement dit, le vouloir apprendre et le désir d'apprendre sont à l'origine de l'acte lui-même.
L'acte d'apprendre se déroule dans une certaine durée, plus ou moins longue selon les connaissances ou les savoir-faire que l'on veut acquérir, selon les capacités du sujet apprenant, capacités nées le plus souvent des apprentissages antérieurs. La mémoire joue un rôle important dans l'acte d'apprendre : chaque étape de l'acquisition d'une connaissance, d'une compétence doit s'inscrire dans la mémoire pour que le sujet apprenne véritablement. F. B.

Apprentissage

A. Psychologie

V. APPRENDRE, ENSEIGNEMENT.

[Etym. : Dérivé du latin *apprehendere* = apprendre, saisir]

L'apprentissage désigne la manière et les modalités selon lesquelles un sujet « apprend », c'est-à-dire acquiert une compétence — savoir ou savoir-faire — qu'il ne possédait pas jusqu'alors. La connaissance de ces modalités est d'une importance capitale pour l'éducateur, puisque l'enseignement a pour tâche, entre autres, de faciliter les apprentissages au sujet, voire de les mettre en place, de les faire exister selon des dispositifs plus ou moins ingénieux.
L'apprentissage qui, jusqu'à une période récente, désignait essentiellement les modalités d'acquisition d'un métier manuel, tend de plus en plus à couvrir l'ensemble des phénomènes comportementaux qui se produisent au cours des étapes d'une acquisition de connaissances aussi bien que d'habitudes.
L'apprentissage, s'il a des rapports avec les théories de l'apprentissage fondées sur la psychologie expérimentale, peut s'en démarquer de manière très nette en pédagogie : un apprentissage peut être global et non répétitif, il peut être déclenché par la situation dans laquelle l'éducateur place le sujet apprenant, situation qui comporte des objets jouant le rôle de *stimuli* susceptibles de faire réagir le sujet qui s'y intéresse.
S'il est important pour l'éducateur de connaître les théories de l'apprentissage qui pourront l'aider à organiser des situations propices à l'acte d'apprendre, il n'en demeure pas moins vrai que les formes d'apprentissage proposées varient selon les choix philosophico-pédagogiques de l'éducateur : par exemple, faire de l'enfant, de ses besoins, de ses intérêts le centre régulateur de l'action pédagogique conduit à faire un tri dans les conceptions de l'apprentissage existant actuellement et à ne pas s'engager dans des processus de conditionnement. F. B.

B. Apprentissage agricole

Il concerne les adolescents en contrat d'apprentissage pour deux ans chez un exploitant agricole où ils reçoivent une partie de leur formation. L'autre partie de leur formation leur est dispensée, pour un tiers du temps, dans un centre de formation d'apprentis.
Ces deux années de formation sont sanctionnées par un Certificat d'Aptitude professionnelle agricole (le CAPA). S. P.

C. Apprentissage individualisé

L'apprentissage individualisé est un apprentissage qui met l'accent sur le diagnostic personnel et l'extension des éléments d'autodidaxie, chaque participant se voyant assigner, en fonction de ses besoins et de ses aptitudes, un programme d'études composé de données à assimiler, de travaux de recherches et d'exercices, dont il s'acquittera tantôt seul, tantôt en groupe; il est en même temps pourvu de moyens d'autocontrôle. R. D.

D. Apprentissage professionnel

Etudes, en général très pratiques, en vue d'être capable d'exercer une profession.

G. M.

Approche

A. Approche main-d'œuvre

Soc. Ed.

V. PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION, DEMANDE D'ÉDUCATION, ECONOMIE DE L'ÉDUCATION.

[Anglais : *Manpower approach*]

1. Approche main-d'œuvre = abréviation de : approche de planification de l'éducation qui postule que le développement du système d'éducation doit être fonction des besoins en main-d'œuvre de différents niveaux de qualification, de l'économie nationale.

2. L'approche main-d'œuvre consiste à : *i* / analyser les caractéristiques actuelles de la population active par secteur d'activité, par niveau de qualification et niveau d'éducation; *ii* / relever dans le Plan économique les hypothèses de croissance de la valeur ajoutée par secteur de production, les hypothèses d'évolution de la productivité et de la durée du travail; *iii* / faire des hypothèses sur les niveaux de qualification par secteur d'activité à la fin de la période planifiée; *iv* / faire des hypothèses sur les relations entre niveaux d'éducation et niveaux de qualification pour estimer les besoins bruts en population active par niveau d'éducation; *v* / faire des hypothèses sur les départs (retraites, décès, études...) de la population active pour estimer les besoins nets de formation par niveaux d'éducation; *vi* / compte tenu des effectifs inscrits dans le système d'éducation au début de la période planifiée et des hypothèses portant sur les rendements scolaires, en déduire les effectifs d'élèves et d'étudiants à admettre dans les différents niveaux et types d'éducation.

3. L'approche main-d'œuvre pose des problèmes techniques (qui tiennent entre autres à l'imprécision des données et des relations utilisées) et politiques. (Quelle est la légitimité d'une planification qui introduit la sélection et le *numerus clausus* sans garantie que la discrimination ne jouera pas toujours en faveur des groupes sociaux dominants ?)

J. H.

B. Approche psychanalytique (de l'éducation)

Il ne saurait être question d'ajouter à un vocabulaire de la pédagogie la très longue liste des termes spécifiques élaborés par la théorie psychanalytique à partir de la pratique correspondante. Réciproquement, aucune action pédagogique ou éducative ne peut faire aujourd'hui l'économie totale d'une intégration anthropologique et culturelle de la psychanalyse. En ce sens, les notions plus habituelles, en psychopédagogie, d'aptitudes et de capacités, de motivations doivent être articulées avec les notions de *pulsion* et de *demande* (V. DEMANDE). L'attente habituelle, dans l'univers rationaliste, qui est celui de notre culture, de l'univocité et de la définition aussi rigoureuse que possible des concepts doit être complétée par l'acceptation de l'ambiguïté, de l'équivocité et de la polysémie notionnelle. Quand il s'agit de maturation (V. MATURATION) et non plus seulement de développement ou de progression intellectuelle, mettant en jeu l'affectivité profonde, l'articulation difficile entre les contraintes du *principe de réalité* et les exigences du *principe de plaisir* (V. PRINCIPE DE RÉALITÉ et PRINCIPE DE PLAISIR) exprime la problématique la plus profonde, et la plus délicate, de toute éducation. L'importance des phénomènes d'identification (V. IDENTIFICATION) dans la constitution de la personnalité, des processus transférentiels (V. TRANSFERT), dans la situation éducative, à partir des expériences archaïques et des relations avec les figures parentales est telle que la sensibilisation des éducateurs et des enseignants apparaît nécessaire au moment de leur formation (V. FORMATION DES MAÎTRES). Le contrat pédagogique (V. CONTRAT PÉDAGOGIQUE), lui-même, est, à la fois, réel et phantasmatique (V. J. Filloux, *Du contrat pédagogique*). Cet aspect équivoque du relationnel dans les situations éducatives requiert pour devenir intelligible (en revenant du *manifeste* au *latent*) l'hypothèse d'une *surdétermination* (V. SURDÉTERMINATION) et l'instrumentation d'une *interprétation* (V. INTERPRÉTATION).

J. A.

C. Approche systémique

Gén. — Née au cours des trente dernières années, de la fécondation de plusieurs disciplines dont la biologie, la théorie de l'information, la cybernétique et la théorie des systèmes, l'approche systémique est une méthodologie permettant de rassembler et d'organiser les connaissances en vue d'une plus grande efficacité de l'action. Elle englobe la totalité des éléments du système étudié, ainsi que leurs interactions et leurs interdépendances.

R. D.

Aptitude

A. Psychologie générale

Tout caractère physique ou psychique considéré sous l'angle du rendement (Claparède).

La notion d'aptitude contient trois idées essentielles :

— disposition naturelle;
— différenciation individuelle (spécificité);
— rendement.

Potentialité individuelle, naturelle permettant d'expliquer le caractère stable des différences entre les *capacités* des sujets d'une même population.

Notion controversée : Les performances stables ou capacités peuvent seules être constatées. Elles sont relatives à une norme statistique. Les aptitudes ne peuvent être qu'inférées à partir d'un fait d'expérience : stabilité des différences interindividuelles dans certains domaines.

Aptitude : « Ce qui permet de distinguer les individus entre eux quand, à égalité d'éducation, on les considère sous l'angle du rendement » (Claparède).

Pédag., Orientation. — Légitime le pronostic d'une performance (réussite).

Position pragmatique anglo-saxonne (récuse le débat capacité-aptitude). Terme usité : *Ability.*

Réserve d'aptitudes : vocable employé en sociologie et planification de l'éducation (Hùsen, Halsey...) pour désigner les potentialités des individus et des communautés non utilisées par les systèmes éducatifs et sociaux.

J. D.

B. Aptitude musicale

Péd. mus. — B. M. Teplov, dans son ouvrage *Psychologie des aptitudes musicales*, différencie trois aptitudes musicales de base :

« 1 / le sens tonal, c'est-à-dire l'aptitude à distinguer affectivement les fonctions tonales des sons d'une mélodie ou, ce qui revient au même, à sentir l'expressivité affective du mouvement mélodique...;

« 2 / l'aptitude à la représentation auditive, c'est-à-dire l'aptitude à user à volonté des images auditives reflétant le mouvement mélodique...;

« 3 / le sens musico-rythmique, c'est-à-dire l'aptitude à ressentir activement (sur le plan moteur) la musique, à éprouver affectivement l'expressivité du rythme musical et à reproduire fidèlement celui-ci » (p. 378-379).

J.-P. M.

Archétypes

Gén. — Contenu de l'inconscient collectif, images ancestrales primitives, jouant le rôle de modèles de conduite et de productions imaginatives (personnelles, groupales ou collectives). J. P.

Archicube

V. CARRÉ.

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

J.-L. B.

Architecture scolaire

Ensemble de principes architecturaux et de règlements spéciaux relatifs à la construction des établissements scolaires. Un effort est fait pour que l'aménagement, la distribution et la forme des locaux soient en rapport avec une conception éducative cohérente. G. M.

Ardoise

V. CRAYON, MATÉRIEL SCOLAIRE, TABLEAU NOIR.

[Allemand : *Schiefstein.* Anglais : *Slate*]
[Etym. : Origine obscure, sans doute celtique (*ard* = haut)]

1. *Historique :* Au XVIe siècle, le Bourguignon Tabourot des Accords recommande l'emploi par les écoliers d'une corne d'animal pour avoir « un papier perpétuel ». Le *Jeu des lettres ou de l'alphabet* de Fleuriau, en 1705, fait mention de l' « ardoise d'écolier ».

Au XIXe siècle, l'Enseignement mutuel et l'Ecole La Martinière de Lyon en généraliseront l'usage, sans que ce développement ait atteint celui connu par l'ardoise en Amérique du Nord. Comme le tableau noir, l'emploi de l'ardoise est lié à l'enseignement collectif et magistral.

2. *Signification pédagogique :* Objet quadrangulaire et réduit, constitué d'ardoise calcaire (non schisteux), de carton ou de matière composée, permettant à l'écolier de reprendre les exercices du tableau, du livre ou de répondre rapidement aux questions du maître (*procédé La Martinière*). J. V.

Argent (médaille d')

V. RÉCOMPENSES HONORIFIQUES.

Argot lycéen

(Signification de quelques expressions) :

(Bac, Bachot, Bachotage (V. ces mots) : le baccalauréat et sa préparation.
Bahut, Boîte : l'établissement scolaire.
Boîte à bac : établissement privé, réputé spécialisé dans la préparation au baccalauréat.
Bouquin : livre.
Cafard : V. ce mot.
Cafter : dénoncer, « moucharder ».
Cafteur, mouchard : celui qui dénonce.
Cantoche (la) : la cantine.
Coincer la bulle : ne rien faire, se détendre, se reposer.
Colle : retenue après les cours (punition) ou interrogation écrite.
Collé : non admis à un examen.
Fayot, fayoter : faire son possible « pour être bien vu » des professeurs.
Interro. : une interrogation écrite.
Lécheur, lèche-bottes, lécher : v. Fayot.
Nager : n'y rien comprendre.
Perm (heure de, rester en) : la permanence (local où sont accueillis les élèves entre les cours par un surveillant).
Pion : le surveillant d'externat ou le maître d'internat.
Pionnicat : exercice du métier de « pion ».
Piquer (se faire) : être pris en flagrant délit de...
Pomper : prendre les idées ou écrits des autres, copier sur quelqu'un.
Protal : proviseur ou chef d'établissement.
Saquer (se faire saquer) : être mal noté ou jugé sévèrement.
Sécher : être incapable de répondre.
Sécher son cours : ne pas assister à un cours.
Tuyauter : donner un « tuyau », des informations le plus souvent interdites lors des compositions.
Vider (se faire) : être renvoyé, mis à la porte.

(L'argot lycéen évolue avec les générations.)

A. V.

Argumentation

Péd. Phil.

V. NOTION, CONCEPT, DOCTRINE.

[Allemand : *Beweisführung*; *Argumentation*. Anglais : *Argumentation*. Italien : *Argomentazione*]
[Etym. : Du latin *argumentatio* = argumenter et de *arguere* = montrer, prouver]

Discours comprenant une série cohérente de propositions qui tendent, d'une part, à expliquer une position philosophique, d'autre part, à réfuter les propositions d'un adversaire lors d'une discussion.

Ce discours cherche à convaincre l'interlocuteur. La manière de disposer les propositions et d'ordonner les raisonnements constitue l'essentiel de l'argumentation dont la conclusion doit être une et clairement énoncée pour être efficace.

Ce type de discours, très utilisé en philosophie, est rationnel de part en part. Il utilise des concepts, des notions aussi bien que des raisonnements logiques pour se dérouler et aboutir à son terme — la conclusion.

Dans le champ de l'éducation, le discours pédagogique est une suite d'argumentations qui font appel, soit à une étude des phénomènes éducatifs (V. art. PHÉNOMÉNOLOGIE), soit à des raisonnements fondés sur des principes qui doivent être explicites et entrer en cohérence les uns avec les autres.

L'argumentation est fondée sur des règles logiques (principe de non-contradiction notamment), lesquelles forment l'armature de tout discours rationnel.

L'argumentation peut parfois confiner à « la dispute », dialogue de deux interlocuteurs argumentant pour le plaisir de discourir sans le but de parvenir à une conclusion fondée en raison ou à un concept. C'est pourquoi le terme « argumenter » est employé de temps à autre de façon péjorative alors qu'en fait on ne saurait confondre *argument* et *argutie* (raisonnement pointilleux, inutilement subtil).

L'argumentation est nécessaire à tout discours philosophique ou pédagogique qui se veut convaincant et fondé en raison.

L'argumentation n'est pas l'art de persuader, c'est-à-dire d'utiliser les sentiments et les affects pour qu'autrui adhère à une vérité proposée, mais bien l'art de convaincre, de mettre un interlocuteur devant la nécessité de reconnaître quelque chose pour vrai.

Cet « art » de discourir selon des règles logiques et d'ordonner des raisonnements corrects s'apprend. L'enseignement, et en particulier l'enseignement philosophique, a pour tâche, entre autres choses, de mettre l'élève en situation d'argumenter, d'apprendre à choisir et à disposer les arguments qui rendront son discours convaincant.

F. B.

Arithmodrame

Péd. Math. — Procédure de figuration concrète et dynamique des problèmes d'arithmétique. Les élèves représentent ou construi-

sent l'énoncé d'un problème en assurant, au fur et à mesure, les rôles des personnages mentionnés. Des supports fictifs (objets, monnaie...) sont utilisés dans le déroulement de ce jeu de rôle, poursuivi jusqu'à la conclusion-réponse. Les opérations ne sont réalisées que si nécessaire à la poursuite de la dynamique. Il est possible, une fois le « jeu » achevé, de revenir à la situation de départ. J. V.

Arithmomètre

Mat. péd. — Ensemble d'objets ou instrument facilitant l'acquisition de la notion d'opérations arithmétiques élémentaires et favorisant l'apprentissage de leur résolution (V., par exemple, les nombres en couleur de Cuisenain). G. M.

Arriéré profond

Remplace le terme médical d'*idiot* qui désignait le niveau le plus profond de l'arriération mentale.

L'arriéré profond acquiert difficilement la marche et la propreté. La communication verbale est réduite à quelques mots. La motricité est perturbée.

Les arriérés profonds ne peuvent subvenir à leurs besoins essentiels et sont considérés comme peu éducables. P. L.

Arpentage

L'arpentage est un des procédés utilisés en étude du milieu (V. cette expression). Moyen d'objectivation de la connaissance d'un milieu, il permet d'accéder à la représentation de ce milieu sous forme de maquette (on utilise alors des procédés comme la *croix du bûcheron* pour la mesure des hauteurs) ou de plan. Ces activités de *représentation*, nécessitant le recours à la mesure, au calcul et au nombre, à la projection dans l'espace, consacrent l'intérêt pédagogique d'un tel procédé.

D. L.

Art

V. Expressions plastique, picturale et graphique.

A. Généralités

[Anglais : *Art*. Allemand : *Kunst*. Espagnol : *Arte*]
[Etym. : Du latin *ars*, *artis*]

Expression du « beau » sous toutes ses formes. Moyen et manière d'exprimer un idéal esthétique.

Significations part. :

— « Art enfantin », « art gestuel »...

Styles, périodes et civilisations :

— « Art baroque », « art préhistorique », « art grec ».

On parle aussi de l'« art» de l'éducateur pour exprimer la maîtrise des techniques pédagogiques mises au service d'une personnalité et d'une création perpétuelle dans les situations éducatives. N-D. T.

B. Art enfantin

V. Libre expression, Méthode naturelle, Tatonnement expérimental.

1. Cette expression a été vulgarisée par Elise Freinet et les éducateurs de l'Ecole moderne (pédagogie Freinet) et constitue le titre d'une revue destinée à faire connaître les créations des enfants et des adolescents de leurs classes (*Art enfantin*, Cannes, Institut coopératif de l'Ecole moderne).

2. « La création artistique, loin d'être une activité exceptionnelle, est un fait courant qui témoigne sous une forme un peu plus raffinée de l'étonnante aptitude créatrice de l'enfant » (Elise Freinet, *L'enfant artiste*, Cannes, Ed. de l'Ecole moderne, 1963).

Il ne s'agit pas de baptiser « Art enfantin » tout graffiti ou dessin produit par l'enfant n'importe quand, dans n'importe quelles conditions.

L'Art enfantin s'inscrit dans le processus du tâtonnement expérimental et de la méthode naturelle où l'enfant est sujet et auteur de son devenir.

Il ne peut naître que dans un climat de confiance et de liberté, dans des structures aidantes (milieu riche, matériaux, ateliers, coopération, libre choix des activités, ...).

Valorisée par la bienveillance du maître, la présentation au groupe, la critique ouverte et positive, cette expression artistique peut atteindre une portée culturelle indéniable.

Tous les caractères d'une œuvre d'art peuvent alors être réunis, y compris dans la perception qu'en a l'enfant lui-même (expression d'achèvement et de satisfaction).

L'enfant peut ainsi rendre d'une manière définitive la vision actuelle de son expérience du monde.

3. Le nombre, la qualité des productions nées dans les classes Freinet autorisent le bien-fondé de l'expression art enfantin.

ICEM

Arts

V. BEAUX-ARTS.

A. Arts graphiques

[Etym. : Du grec *graphein* = écrire]

Les arts graphiques regroupent toutes les techniques qui découlent d'un dessin au trait (expression privilégiée du noir et blanc) et de sa reproduction sur une surface : gravure, lithographie, sérigraphie, imprimerie, ...

N-D. T.

B. Arts plastiques

V. ART, DESSIN, MODELAGE.

[Etym. : Du grec *plastikos* = relatif au modelage]

« Les arts plastiques sont les arts créateurs de formes, c'est-à-dire la peinture, la sculpture, l'architecture et les arts décoratifs » (H. Dorchy, *Langages des arts plastiques*).

Ext. à la chorégraphie, au cinéma, à la photographie. N-D. T.

Artefact

Gén. — Résultat ou produit de la méthode employée. Par extension, produit d'une utilisation aveugle des techniques. J. P.

Articulation

Opération qui consiste à relier des dimensions, des facteurs, des traductions de la réalité que la pensée héritée nous conduisait jusque-là à considérer en soi et indépendamment les uns des autres. J. A.

Artisan

Celui qui produit manuellement des objets sans en remettre en cause la forme. N-D. T.

Artisanat

V. TRAVAUX MANUELS.

Production manuelle, à l'origine populaire, d'objets utilitaires.

Dans certaines méthodes pédagogiques on remet en honneur la reproduction et la production d'objets artisanaux. N-D. T.

Artiste

[Anglais : *Artist*. Allemand : *Künstler*]

Se dit de quelqu'un qui se consacre à l'expression du beau par la création d'œuvres d'art.

Par extension, on dira d'un bon éducateur qu'il est un « artiste » dans sa classe. N-D. T.

Assemblée des gouverneurs

V. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC.

Assimilation

Gén. — Action de présenter ou de rendre semblable (d'après Littré).

Biol. — Action de l'organisme conduisant à transformer en sa propre substance les ingrédients (alimentaires, par ex.) prélevés dans le milieu environnant.

Psycho. phil. — Etablissement d'une ressemblance subjective entre des données quantitativement différentes. Aller du différent au semblable.

Psycho. génét. — Incorporation des éléments du milieu par un ensemble structuré qui les transforme en lui-même (J. Piaget, *Naissance de l'intelligence*, p. 11-12). Distinction de niveaux et types d'assimilation.

Péd. — Intégration de connaissances par compréhension (L.).

Ling. — Rapprochement ou confusion de mots qui se ressemblent quant à la forme (d'après L.).

Sociol. — Assimilation culturelle : V. ACCULTURATION. J. D.

Assistance

A. Assistance éducative

Créée par l'ordonnance du 23 décembre 1958, remplacée par la loi du 4 juin 1970 (art. 375 du Code civil), l'Assistance éducative complète sur le plan civil le domaine d'intervention du juge des enfants, seulement pénal de 1945 à 1958, la délinquance du mineur ne représentant que l'un des symptômes de son inadaptation.

Le danger physique ou moral, notamment dans les conditions d'éducation du mineur, constitue le critère de l'intervention du magistrat. Celui-ci, après diverses mesures d'investigation, pourra décider une action éducative, soit en milieu fermé (mineur placé dans un établissement approprié), soit de préférence en milieu ouvert (mineur restant dans sa famille). PH. G.

B. Assistance technique

Lang. int. — Aide accordée sous forme de personnel (UNESCO-BIE).

Assistant départemental
de jeunesse et d'éducation populaire

Agent de l'Etat ou membre de l'Enseignement, contrôlé par le directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, c'est un coordonnateur des activités socio-éducatives dans un secteur géographique déterminé.

En liaison avec un inspecteur JSL, il a un rôle d'information, notamment auprès des associations et des candidats à un diplôme socio-éducatif.

C'est la cheville ouvrière de l'organisation de la « Commission départementale de la Promotion socio-éducative », comme aussi des journées d'initiation ou de perfectionnement technique, des sessions d'études et rencontres culturelles locales.

Il doit être apte à travailler en équipe et capable de faire la démonstration d'une « séance d'animation » ou d'une « conduite de réunion ». M. V.

Assistants associés

Adm. scol. — Ce sont des personnalités de nationalité française ou étrangère, choisies en raison de leur capacité et de leur expérience, qui sont associées, soit à plein temps, soit à mi-temps aux travaux d'enseignement et de recherche dans les universités.

Ces personnels sont nommés pour une durée pouvant atteindre deux années universitaires.

Cette durée peut être prolongée annuellement par décision ministérielle.

La nomination de ces personnels est prononcée par l'autorité statutairement compétente pour les personnels titulaires dans l'établissement concerné.

Ils assurent le même service d'enseignement et de recherche que celui des assistants.

Leur rémunération est calculée par référence à la rémunération du personnel du même grade. R. C.

Association

A. Association audio-visuelle

Tech. Ed. — Variable nouvelle résultant de la combinaison de l'audio, du verbo et du visuel. Importante à prendre en compte au niveau des études expérimentales dans les conduites d'apprentissages à l'aide des auxiliaires audio-visuels. J. G.

B. Association d'éducation populaire

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices » (loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association).

Toute association d'éducation populaire doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture (ou à la sous-préfecture) du lieu de son siège social, et d'une publication dans le *Journal officiel de la République française*. Mais si elle désire obtenir une subvention de l'Etat, elle doit en outre solliciter l'agrément du « ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs », et en conséquence accepter l'insertion dans ses statuts de quelques articles fondamentaux, affirmant l'orientation éducative de ses objectifs et assurant le fonctionnement réellement démocratique de ses structures.

Une association d'éducation populaire peut être de caractère national (ex. : « Peuple et Culture »), régional (ex. : « Association franc-comtoise de Culture »), départemental (ex. : « Fédération des Œuvres laïques du Calvados »), communal (ex. : « Maison des Jeunes et de la Culture de Vineuil ») ou local (ex. : « MJC de Novel », à Annecy).

La plupart de ces associations sont polyvalentes. Certaines sont à vocation spéciale (cinéma, chant choral, théâtre...).

Les mouvements de jeunesse — notamment le scoutisme — sont administrativement réunis au réseau français de l'éducation populaire.

Des animateurs peuvent être mis à la disposition des associations d'éducation populaire (y compris celles de la spécificité « jeunesse ») par l'Etat, les collectivités publiques et les fédérations régionales. C'est à cet effet qu'a été créé, en 1964, le « Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education populaire », alimenté par l'Etat, les communes et la Caisse nationale d'Allocations familiales.

Certaines associations sont « reconnues d'utilité publique ». Les entreprises de la production et du commerce peuvent alors leur accorder des subventions au titre de l'éducation permanente. M. V.

C. Association d'enseignants

V. SYNDICATS D'ENSEIGNANTS.

[Anglais : *Teacher Associations*]

Comme tous les autres citoyens, les enseignants ont la faculté de se regrouper en associations, sous réserve que leurs activités

au sein de ces associations ne s'exercent pas pendant le temps normal de leur travail et qu'elles ne nuisent pas à celui-ci.
Ces associations peuvent être de caractère syndical, professionnel, social.
Elles sont soumises, en France, aux règles de la loi de 1901. M. C.

D. Association de parents d'élèves
Les associations de parents d'élèves ont pour mission de défendre les intérêts matériels et moraux de l'école, des élèves et des familles.
Elles sont regroupées en grandes fédérations qui tiennent des assises nationales et qui dialoguent avec le ministre de l'Education.
Elles sont représentées dans divers organismes (conseil d'établissement et de discipline des établissements secondaires, conseils d'orientation, conseils de classe, commissions départementale et académique des bourses...).
L'adhésion à une association de parents d'élèves ne constitue pas une obligation pour les familles. M. C.

E. Association du sport scolaire et universitaire : ASSU
Animé par les enseignants d'éducation physique et sportive, cet organisme régit dans toutes les disciplines sportives, sur le plan académique et national, selon différentes catégories d'âge déterminées, les compétitions réservées aux élèves des établissements scolaires du second degré, et aux étudiants et étudiantes des Grandes Ecoles et des Universités.
Fédération multisports, elle coiffe toutes les associations sportives scolaires et universitaires, et se trouve en rapport avec les diverses fédérations dirigeantes de chaque sport par l'intermédiaire de commissions mixtes.
Le sport scolaire et universitaire, pratiqué au départ sans structures et sans organisation coordonnée, a vu diverses associations se regrouper au sein du Commissariat aux Sports, transformé en 1934 en OSU (Office du Sport universitaire), puis en OSSU en 1938 (Office du Sport scolaire et universitaire). En 1962 l'OSSU devient ASSU en conservant des structures et une mission identiques, c'est-à-dire proposer au plus grand nombre des rencontres sportives qui répondent au niveau de chacun, et faire acquérir aux jeunes le goût de la compétition sportive. C. B.

F. Association (régime d')
Québ. — Les écoles privées qui coordonnent leur enseignement avec celui des conseils scolaires (« commissions scolaires ») remplissent une fonction assimilable à un service public. Elles acquièrent de ce fait le statut d' « institutions associées » et elles sont financées par l'Etat. (Dans certains cas, le mot « institution » peut être inexact; aussi serait-il préférable d'employer toujours l'expression *établissement associé.*) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec.)* R. D.

G. Association (sous contrat d')
V. PRIVÉ.

Atelier

A. Pédagogie pratique
V. CLASSE, CLUB, COOPÉRATION, DIX POUR CENT, EQUIPE, EXPOSITION SCOLAIRE, MATÉRIEL SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE, TRAVAIL INDÉPENDANT, TRAVAIL MANUEL.
[Allemand : *Werkstatt* ou *Arbeitschule* (écolier, travail). Anglais : V. déf. E.]
[Etym. : Du bas latin *astelia* = éclat de bois, employé sous le mot atelier au XIVe siècle pour désigner un tas de bois, puis un chantier de charpentier, puis un chantier en général]

1. *Insertion pédagogique :* L'atelier est une technique d'adultes, orientée vers la création manuelle en petit groupe. Parce que individualiste et intellectualiste, l'école traditionnelle est hostile à une formule qui suppose un travail en équipe et un objet concret. C'est d'ailleurs l'avènement conjoint d'une pédagogie « active » (au plein sens de l'adjectif) et d'une pédagogie coopérative qui suscite l'atelier scolaire. Indépendamment des éducateurs réalistes américains et soviétiques, le théoricien de ce pragmatisme pédagogique est l'Allemand G. Kerschensteiner, préconisant un élève « actif par soi-même (...) selon ses dispositions naturelles » (*op. cit.*, in Bibliographie, p. 196 et 197) et des procédures sociabilisantes ouvertes sur le monde extérieur.
C'est là, également, l'une des formules privilégiées par le mouvement Freinet, qui reste sensible aux résonances « ouvrières » du vocable. Cependant, en dépit des possibilités nouvellement offertes par les *10* % et le *travail indépendant*, l'atelier scolaire reste en France d'une pratique limitée.

2. *Acception générale*, ATELIER : « Lieu où travaillent un certain nombre d'ouvriers (...). Les élèves d'un artiste considérés collectivement » (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 225).
Acception particulière, ATELIER SCOLAIRE : Groupe d'élèves organisant, à la façon des

adultes, leur espace, leur temps et leurs moyens de travail (outillage en particulier) en vue de créations concrètes. J. V.

B. Atelier

Ens. tech. — Lieu où est dispensé l'enseignement professionnel dans les lycées techniques et dans les CET.

Ce terme est surtout utilisé dans le secteur industriel et dans le bâtiment; il est souvent remplacé dans le secteur économique par le terme « bureau » (bureau commercial, bureau de secrétariat, bureau comptable) ou par le terme « laboratoire » pour les enseignements qui préparent justement à un travail en laboratoire. P. S.

C. Atelier de peinture, sculpture, etc.

Lieu privilégié d'étude et d'initiation collective à une technique d'expression donnée (« ATELIER-LABORATOIRE »). N-D. T.

D. Atelier pédagogique

Québ. — Assemblée générale des parents et du personnel scolaire, au niveau de chaque école, pour la mise en œuvre du Règlement n° 1 du ministère de l'Education. « Atelier » est un anglicisme. *Assemblée pédagogique* serait plus correct en français (même si l'assemblée dont il s'agit ne devait être que consultative) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*.

R. D.

E. Ateliers pour activités diverses

V. EBEG (salles de classe).

1. En Grande-Bretagne : *practical area, group room, carrels* (postes de travail individualisé en aire ouverte).

Dans les écoles anglo-saxonnes, il existe aussi des locaux spécialisés (ex. : salle audio-visuelle, salle de travail manuel et bricolage, salles d'éducation physique, ces dernières n'étant jamais officiellement prévues en France).

En Allemagne, on rencontre fréquemment des locaux spécialisés : *Musik Unterricht* (musique), *Natur Wissenschaften* (salle de la nature), éventuellement : *Technik Unterricht* (éducation technique).

2. Le terme « atelier » n'est pas pris ici dans son sens « local pour travail manuel ou préprofessionnel »; il a une acception plus large, et correspond à une formule pédagogique de « travail indépendant » de toute nature, soit par petits groupes, soit individualisé.

Ce type de local répond à une conception, récente en France, d'activités impliquant une recherche ou une expérimentation par les élèves, leur permettant de communiquer entre eux, d'accéder librement au matériel éducatif et à la documentation, de travailler de façon plus autonome en général. Ceci requiert du maître un rôle de guide et de conseiller intermittent, donc l'implantation du local à proximité immédiate de la salle de classe et en communication directe avec elle.

La tendance architecturale actuelle consiste à faire de l'atelier un local situé « en sandwich » par rapport à deux ou trois classes formant, par exemple, une « unité » de niveaux d'enseignement.

3. La surface attribuée aux ateliers — ceux-ci étant en nombre défini par rapport à celui du nombre des salles de classe — varie entre le quart et le cinquième de l'aire totale de celles-ci. Mais l'augmentation apparente de surface, ainsi obtenue par l'association automatique des ateliers et des classes, ne fait guère que compenser la réduction des normes de surface des salles de classe proprement dites (10 m² de moins entre 1965 (60 m²) et 1973 (50 m²)). C. G.

Athénée

Belg. — Etablissement d'enseignement secondaire général réservé aux garçons. J. B.

Attaché de recherche

V. CNRS.

Premier grade d'un chercheur au CNRS, les suivants étant chargé de recherche, maître de recherche, directeur de recherche.

G. M.

Attente

A. Psychologie

Disposition psychologique intellectuelle et affective circonstancielle, au moins partiellement consciente, à partir de laquelle certains résultats, effets, symboliques ou réels, sont attendus d'une situation ou d'un ensemble de comportements donnés. Par exemple, les attentes d'un stagiaire en formation, d'un élève. La notion de demande fait intervenir davantage les dimensions inconscientes de la personnalité comme le structurant, le besoin et le désir y seront prédominants. J. A.

B. Attente (classe d')

Classes quelquefois créées et permettant aux enfants d'âge scolaire, qui n'ont pas la

maturité nécessaire pour suivre l'école élémentaire, d'attendre l'année suivante pour opérer le passage. G. M.

C. Attente (salle d')

V. ADMINISTRATION, BUREAU DU DIRECTEUR, RÉUNION DES MAÎTRES.

Il n'est pas prévu de répartir impérativement les surfaces dévolues :

— au bureau du directeur,

— à la salle de réunion des maîtres,

— et à la salle d'attente.

Celle-ci peut donc être confondue avec la précédente, mais pour la première fois on reconnaît officiellement l'existence de ce type de local, rendu nécessaire par les exigences d'un contact plus étroit avec les parents d'élèves notamment. La réception des autres personnes extérieures à l'école (représentants de librairie, personnels des municipalités, etc.) s'en trouvera facilitée. C. G.

Attestation d'études

Québ. — Document qui fait connaître la note qu'a eue l'élève, à l'examen, dans une matière donnée. L'élève qui obtient toutes les attestations requises par son programme individuel, sous le régime de la « promotion », ou progression, par matière, a droit à un certificat de fin d'études délivré par le ministère de l'Education. L'*attestation d'études* fait d'ordinaire connaître le rang-centile de l'élève à l'examen (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*, p. 5). R. D.

Attitude

Organisation des processus motivationnels, perceptifs, cognitifs, affectifs, qui influencent la conduite de l'enseignant placé dans une situation éducative, l'amenant à sélectionner les informations et à orienter sa réaction d'une façon spécifique.

L'étude des attitudes de l'enseignant porte sur ses façons d'appréhender le phénomène éducatif, sur ses manières de percevoir et de réagir dans les situations où adulte et enfant, maître et élève sont impliqués. M. P.

Auberge de jeunesse

Centre d'hébergement réservé à des jeunes gens et jeunes filles, âgés de quatorze à trente ans, de toutes nationalités.

Il comporte : une ou plusieurs salles pour le séjour et la détente, des chambres collectives de capacité variable, des blocs sanitaires, des installations pour la cuisine — collective ou individuelle.

Le réseau international comprend près de 4 500 *Youth hostels*, dont l'accès est réservé aux porteurs de la carte d'auberge (quelle que soit son origine nationale, mais dans le cadre de la « Fédération internationale des AJ »). En France, les centres sont possédés et gérés — sous le contrôle et avec l'aide de l'Etat — soit par la « Fédération unie des Auberges de Jeunesse » (près de 200), soit par la « Ligue française pour les Auberges de la Jeunesse » (une quinzaine). La carte d'adhérent à l'une ou l'autre des fédérations est nécessaire pour être reçu dans les AJ du réseau français et celles de tous les autres pays. Peuvent en bénéficier, dans les limites d'âges stipulées, tous les jeunes Français ainsi que les étrangers admis à résider en France. Les membres d'un groupe constitué sont acceptés sans carte individuelle, mais le responsable doit posséder une carte spéciale.

Chaque auberge est administrée et animée par un« père aubergiste» — et une équipe de permanents rétribués, variable selon l'importance des installations et le nombre des usagers. Elle bénéficie d'un équipement culturel comprenant généralement : discothèque, bibliothèque, magnétophone, appareils de projection, jeux divers...

Un effort est fait pour créer une ambiance détendue, facilitant l'expression de chacun sur le sujet de son choix et aussi la participation à des activités distractives et éducatives de toutes sortes.

Une AJ n'est pas seulement un hôtel pour jeunes (à bon marché) : ses animateurs ont l'ambition d'en faire un véritable carrefour culturel. M. V.

Audio-scripto-visuel

Tech. Ed. — Expression due à Jean Cloutier (1970) pour désigner la combinaison de trois langages de base pour l'analyse et la classification des media qui utilisent l'audio, le visuel et l'écrit. J. G.

Audio-vidéographique

Tech. Ed. — Expression nouvelle due à Jean Cloutier pour classer dans un même ensemble toutes les productions cinématographiques et magnétoscopiques. Ce qui est important, c'est le message, non la technique. J. G.

Audio-visuel

Tech. Ed. — Qualifie la réunion des images et dessins dans les méthodes et techniques modernes d'éducation. D'après Dieuzède, « l'expression exacte devrait être techniques auditives, visuelles et audio-visuelles ». La Borderie demande de distinguer le qualificatif de moyens « audio-visuels » de celui de message, auquel il attribuerait celui de « verbo-iconique ». J. G.

Auto-apprentissage

Tech. Ed. — Acquisition et développement des compétences selon une pédagogie d'individualisation de l'enseignement exploitant les possibilités offertes par les différents moyens d'apprentissage automatique (livres programmés, magnétophones, magnétoscope, ordinateur...). J. G.

Autodictée

V. DICTÉE, DICTÉE PRÉPARÉE, DICTÉE DE CONTRÔLE.

[Etym. : Du grec *autos* = soi-même et du latin *dictare* = répéter, dicter, ordonner, fréquentatif de *dicere* = dire]

Technique d'apprentissage de l'orthographe consistant à se dicter à soi-même, autrement dit à reproduire par écrit une (ou plusieurs) phrase(s) apprise(s) par cœur la veille puis à corriger, sans aides extérieures au moins dans un premier temps, les « fautes » éventuelles par comparaison avec le modèle.

Cette technique peut s'avérer féconde à la double condition :

— d'être pratiquée tous les jours;

— d'avoir été précédée d'une phase de « préparation » (selon les techniques de l' « orthographe analogique », de préférence : V. DICTÉE PRÉPARÉE). J. VU.

Autodidacte

Celui qui s'est instruit seul, sans maître. Y. B.

Autodidactique

Adjectif qui s'applique aux méthodes, aux matériels et aux appareils qui permettent d'apprendre sans être directement aidé par un maître.

Ce terme est généralement utilisé dans l'enseignement programmé, mais les matériels comme les livres de classe, les films, les programmes de télévision et les enregistrements sonores peuvent être considérés comme autodidactiques dans le cas où l'élève est censé s'instruire directement au moyen de ceux-ci. Y. B.

Autodidaxie

1. L'art d'enseigner à soi-même sans l'intermédiaire d'un maître.

C'est plus particulièrement dans le domaine des langues vivantes que des progrès importants ont été faits dans la mise au point de méthode d'auto-apprentissage pour adultes. Y. B.

2. Abraham Moles donne, pour ce mot, la définition suivante : « L'apprentissage de réflexes, de connaissances ou de valeurs qui n'est plus attaché, en principe, à un point défini de l'espace ou du temps. » (Par rapport à l'éducation qui est la concentration dans l'espace et dans le temps.) (In *Recherche, Pédagogie et Culture*, n° 28, avril 1977.) G. M.

Auto-éducation

V. EDUCATION LIBERTAIRE, LIBERTÉ, MAÎTRE-CAMARADE.

Devient la seule conception pédagogique possible dans l'éducation libertaire. L'enfant est la source de sa propre éducation. « Toutes les forces de l'enfant sont dégagées, entretenues et développées » (d'après Th. Glaess, *Die Entsehung der Hamburger Gemeinschaft Schülers und die Pädagogische*).

Le développement des forces intrinsèques de l'enfant constitue son éducation : cette éducation n'est pas un abandon à la spontanéité naturelle mais bien un constant appel à la liberté enfantine, liberté d'agir, de choisir ses activités, de s'engager dans telle ou telle action.

« Vour kinde aus ! » « Partons de l'enfant ! » Cette formule donne en raccourci les caractéristiques essentielles de l'éducation libertaire :

1 / L'enfance vaut en elle-même.

2 / Les valeurs adultes, notamment les valeurs véhiculées par les sociétés existantes, sont à refuser.

3 / La liberté existe chez l'enfant, elle constitue et son présent et son avenir.

4 / L'enfant s'éduque lui-même en développant ses propres forces. F. B.

Auto-évaluation

C'est la procédure selon laquelle on demande au(x) formé(s) de s'évaluer eux-mêmes en précisant les critères qu'ils choisissent. On peut également imposer les critères ou les déterminer, au cours de discussions préalables, avec l'ensemble de la population concernée. Cette auto-évaluation peut également être combinée, dans un second temps, avec une évaluation mutuelle (les élèves se critiquant mutuellement) ou avec la participation du formateur. J. A.

Autoformation

Tech. Ed.
V. AUTO-APPRENTISSAGE.

Autogestion

A. Généralités

Le mot autogestion fait doublement illusion, ce qui ne veut pas dire que son élaboration imaginaire en interdise la réalisation. D'une part, le terme *gestion* est emprunté au langage des administrateurs et des organisateurs, il semble donc suggérer, comme un donné cernable et définissable, un ensemble de principes, de règles, de procédures et de pratiques destinées à assurer le fonctionnement optimal d'un ensemble organisé. Il laisse donc encore, pour certains, subsister une ambiguïté néfaste quant à l'importance de sa dimension politique. Bien que porté par un courant politisé d'opposition, il pourrait, toujours pour méconnaître la distinction entre l'organisationnel et l'institutionnel, se réduire trop facilement à la régie d'objectifs et de moyens, ce qui le viderait alors de son sens véritable. D'autre part, le préfixe *auto* conduit trop souvent à se représenter un groupe fonctionnant en autarcie pour assurer sa décentralisation effective et échapper aux pièges renaissants de la dépendance et de la domination exercés par le poids des structures centralisatrices, ce qui minimise ou néglige dangereusement le jeu complexe des rapports de force, déjà internes au groupe lui-même, mais, plus importants encore, dans la relation inéluctable du groupe à son environnement. Il faut donc entendre que l'autogestion, contrairement à ce que projettent toujours nos formes réifiantes d'intellection, n'est pas un *état* mais une *démarche*. Au lieu de la définition toujours spatialisante, et tendant à redevenir statique à travers son formalisme, c'est sous l'angle d'un processus dynamique et *temporel*, *historique*, d'une conquête interminable mais progressive, qu'il faut en assumer conceptuellement et pratiquement le projet. En ce sens la pratique autogestionnaire requiert paradoxalement une éducation initiale tout en étant à elle-même son propre processus de formation continue. La maturation personnelle et relationnelle progressive des membres du groupe (ce qui n'implique aucune référence réificatrice à un quelconque étalon de maturité) est aussi fondamentalement constitutive d'un projet autogestionnaire en voie de concrétisation que le développement individuel et collectif de l'esprit critique, de la capacité d'analyse politique des situations et la sophistication des compétences organisationnelles et techniques.

Ce qui est donc réaliste, sinon réel, dans la phase de transition de la constitution d'un projet autogestionnaire, c'est d'en poser les conditions *instituantes* nécessaires et suffisantes sans en attendre naïvement, dans l'immédiat, les effets escomptés qui ne peuvent, progressivement, émerger que du jeu conjugué d'une praxis et d'une action éducative. Là encore le piège de l'enchaînement fréquent : idéalisme-répression, doit être évité (on pose des objectifs de principe généreux sans se soucier suffisamment des conditions et des difficultés de leur réalisation. On « fait confiance » et comme cela « ne marche pas » on réprime). Sur le plan de l'école, de l'université ou de l'éducation continue (actions de formation ponctuelles ou processus durables, constituant toujours une certaine mise entre parenthèses par rapport au tissu social d'origine), toute démarche dite autogestionnaire est fatalement ludique, ce qui ne veut pas dire inutile, mais, faute d'analyse, pourrait devenir leurrante. On peut, par contre, dans une perspective de formation ou d'apprentissage, parler légitimement, ici, d'une *simulation*. Tandis qu'au niveau de la réalité organisationnelle et institutionnelle c'est la notion de *contrat*, elle-même fondée par l'énoncé instituant explicite des droits et des obligations respectifs des différents partenaires, qui est l'instrument le plus approprié à la mise en œuvre progressive et réaliste d'une telle politique.

J. A.

B. Autogestion pédagogique

V. COOPÉRATION A L'ÉCOLE, CONSEIL.

1. Cette expression est apparue dans la pensée pédagogique française vers 1960, on

en attribue parfois la création à Georges Lapassade.

2. L'autogestion pédagogique est un système d'éducation de style communautaire, dans lequel les enseignés prennent en charge leur propre formation et la vie du groupe qu'ils constituent. C'est le groupe qui, après les avoir expérimentés, décide des techniques, des formes de travail, du rythme; qui élabore et applique son programme d'activités; qui institue ses lois et règle ses conflits.
Dans ce système, le maître renonce à détenir seul le pouvoir de décision, mais il demeure cependant un élément fondamental du groupe-classe, car la prise en charge de l'ensemble des activités par les enseignés ne peut être que progressive :
Les éducateurs de l'Ecole moderne parlent de : Marche vers l'AUTOGESTION.
Ils participent donc activement à la vie coopérative, proposent des techniques d'expression et de création, différents modèles d'organisation, des outils d'apprentissage, pour répondre aux besoins des enfants et du groupe.
La personnalité de l'éducateur et sa stratégie pédagogique sont deux facteurs importants.

3. La vie coopérative avec son climat de solidarité, d'amitié, mais aussi avec ses contraintes, favorise une éducation du travail et celui-ci y retrouve sa véritable signification : il est librement choisi et répond à de véritables besoins.

4. L'autogestion pédagogique s'inscrit dans un projet de formation de personnes libres et responsables et de révolution de l'école et de la société. Elle appelle un profond changement des façons de penser et de vivre l'éducation. ICEM

Automatisation ou Automation

Gén. — Action tendant à substituer à l'intervention humaine, dans les travaux de routine, l'action de mécanismes automatiques. Ces mécanismes peuvent intervenir pour : commander l'action; contrôler l'action; corriger les déviations. J. P.

Automatisme

V. DRESSAGE, APPRENTISSAGE.
[Anglais : *Mental automatism.* Italien : *Automatismo mentale.* Allemand : *Geistige Automatismen*]
[Etym. : du grec αὐτοματος = qui se meut de soi-même]
Acte d'un être qui se meut par lui-même.
Dans le domaine de l'éducation, se dit souvent d'habitudes motrices et mentales qui ont été montées par un apprentissage systématique. On ne saurait oublier ici la différence essentielle entre dressage et apprentissage. Les automatismes humains sont le produit d'un apprentissage qui est fondamentalement le fait de l'éduqué et de sa propre activité.
De cet apprentissage initial qui a inscrit des actes dans la mémoire-habitude, l'automatisme humain garde une certaine plasticité : il peut se perdre mais aussi se modifier, s'améliorer en rapidité lorsque la réponse est faite à un stimulus donné.
On ne saurait oublier que l'acte d'apprentissage d'un automatisme a été un acte intelligent, un acte d'adaptation de l'individu à une sollicitation de son milieu proche.
Aussi l'éducation vise-t-elle moins ou doit-elle moins viser le montage d'automatismes intellectuels qui, de toute façon, se mettent en place par la répétition d'actes « réussis», que les réponses intelligentes, adaptées aux sollicitations d'un milieu, qui constituent l'acte d'apprendre.
Cela dit, les habitudes et les automatismes sont nécessaires pour que des réponses nouvelles à des situations ou à des problèmes inhabituels soient trouvées par un sujet. Ils constituent une réserve, un acquis qui permettent les actes quotidiens sans que la conscience soit accaparée par cette quotidienneté.
Donc loin d'opposer les habitudes et les automatismes à l'autonomie du sujet comme certains courants pédagogiques le font parfois, il faut tenir compte des pouvoirs et du savoir-faire qu'offrent les automatismes à un enfant, à tout être en développement. F. B.

Autorégulation

Processus interne d'équilibration, permettant au sujet de maintenir constant le rapport d'échanges entre lui-même (organisme) et son milieu.
Réduction des déséquilibres par un processus d'autoréglage. Composantes de ce processus : *feed-back* ou rétroaction (correction d'erreurs, modification de la demande), *feed-forward* (projection, modification par anticipation). Processus homéostatique, plus complexe que l'autocorrection. Un des mécanismes essentiels de l'auto-éducation et plus généralement de l'intégration des connaissances. J. D.

Autoritaire

[Etym. : Du latin *auctoritarius* = qui a force de pouvoir]

1. Trait de caractère d'un éducateur qui abuse du pouvoir que lui donne son statut pour décider de toutes les activités exécutées par l'éduqué. Un éducateur autoritaire prive l'éduqué de toute possibilité d'initiative, de tout pouvoir de décision. Il fait peser sur l'élève ses façons de penser, de travailler. Il conduit en « extériorité» par rapport à l'éduqué l'ensemble de l'action pédagogique.

2. Une éducation est dire autoritaire quand elle relève d'une thèse philosophique valorisant la supériorité du maître sur l'élève et celle de l'adulte sur l'enfant. Une éducation autoritaire se définit par opposition à une éducation « libérale », cette dernière se fondant sur le respect de la liberté de l'éduqué. On peut avoir affaire à une éducation autoritaire sans que l'attitude pédagogique (V. déf. 1) en soit la marque. Une éducation fondée sur la supériorité et le pouvoir absolu du maître peut fort bien être masquée par une attitude souriante, mimant le respect de l'éduqué au lieu de le vivre vraiment. Il s'agit de la reprise de la formule proverbiale « une main de fer dans un gant de velours ». Dans ce cas, l'habileté du maître ne modifie pas le sens philosophique de son choix d'exercer totalement son propre pouvoir sans se préoccuper des initiatives et des pouvoirs d'agir de l'éduqué, et de renforcer par son action pédagogique le statut d'autorité qu'il possède du fait qu'il éduque. F. B.

Autorité

Péd. gén.

V. Autoritaire, Discipline, Indiscipline.

[Etym. : Du latin *auctoritas* = autorité, garantie]

L'autorité pédagogique, inhérente à l'action du maître sur les élèves, à l'influence éducative des éducateurs sur les éduqués, appelle, selon les différentes thèses sociopédagogiques, des définitions diverses, voire contradictoires entre elles.

— Si l'on se borne à un constat d'ordre sociologique, l'autorité fait intrinsèquement partie de l'éducation. Il n'y a pas d'action éducative sans autorité reconnue par l'éduqué : que, que soit l'éducateur, du fait de son statuts il exerce un pouvoir, une autorité sur l'éduqué. Cette autorité peut s'exercer de manièrel aussi diverses que le sont les personnalités des éducateurs : de toute façon, elle est. Elle participe à l'essence de l'acte éducatif. Dans cette perspective, refuser toute autorité à l'éducateur, la critiquer en la présentant comme pouvoir abusif, c'est nier l'éducation. Il faut prendre conscience de la dimension nécessaire de ce fait pour ensuite analyser les modalités de l'autorité pédagogique.

— Cette autorité inhérente au statut de l'éducateur peut devenir comme confisquée par la personne qui éduque, être considérée par elle comme un pouvoir personnel dont elle peut abuser.

Les pédagogies fondées sur la distribution de sanctions négatives sont souvent le fait d'éducateurs qui, voulant renforcer l'autorité que leur confère leur statut, la rendent excessive. Ils manifestent ainsi leur désir de se sentir supérieur à l'éduqué.

— On attribue souvent l'autorité pédagogique à certains traits du caractère et de la personnalité de l'éducateur. Ces traits sont ceux de la maîtrise de soi, de l'égalité d'humeur mais aussi de la confiance dans les possibilités de développement de l'éduqué. On parle alors de l' « autorité personnelle » de l'éducateur. Cette façon de qualifier l'autorité renvoie à la seule psychologie et à l'analyse de la personnalité de l'éducateur, ce qui masque le caractère statutaire de l'autorité pédagogique.

Toutefois, il est vrai que l'éducateur qui manifeste ces traits de personnalité exerce une autorité *éducative* capable de servir de repère à l'éduqué et de l'aider à structurer sa propre personne.

— Enfin l'autorité est liée à la compétence d'un enseignant ou d'un chercheur dans un secteur du savoir. « Il fait autorité », dit-on d'un homme de science compétent dans une branche de la discipline sur laquelle il travaille. Lorsqu'on parle d' « argument d'autorité», on se réfère aussi à cette compétence scientifique; mais dans ce cas ce recours est ambigu : l'argument d'autorité est fréquemment lié à la tradition, en particulier à l'écrit qui sacralise cette tradition, plus qu'à une compétence réelle. F. B.

Autorités scolaires locales

[Anglais : *Local education authorities*]

Adm. scol. — Ce sont les fonctionnaires qui, sous l'autorité du ministre de l'Education, sont chargés, chacun à leur niveau, de gérer

les divers échelons de l'administration scolaire et universitaire :
— le recteur d'Académie, au niveau de l'Académie;
— l'inspecteur d'Académie, au niveau du département;
— l'inspecteur départemental de l'Education nationale, au niveau de la circonscription;
— le chef d'établissement, au niveau de l'établissement de premier ou de second cycle de l'enseignement secondaire;
— le directeur d'école, au niveau de l'école élémentaire ou de l'école maternelle.

M. C.

Autoscopie

V. CIRCUIT FERMÉ DE TÉLÉVISION.

1. Le mot (qui date de 1924 d'après Robert) désigne, en pathologie, une hallucination par laquelle on croit se voir soi-même.

2. M. Fauquet et S. Strasfogel *(L'audio-visuel au service de la formation des enseignants)* donnent la définition suivante : « L'observation de soi-même dans une situation pédagogique donnée » (*op. cit.*, p. 207). Cette observation est maintenant possible grâce aux techniques modernes d'enregistrement et de reproduction immédiate. G. M.

3. Analyse qu'effectue l'individu ou le groupe dont l'activité a été enregistrée au magnétoscope et qui voit se dérouler le film de cette activité. J. P.

Auto-socio-construction du savoir

Expression utilisée depuis quelques années (1975 environ) par le Groupe français d'Education nouvelle pour indiquer le processus selon lequel l'enfant doit arriver à la connaissance. La citation suivante, extraite d'un document du GFEN, explicite cette notion. « Chaque enfant, par un cheminement qui lui est propre, *se* construit *son* savoir : c'est l'*autoconstruction*... (Mais) il ne s'agit pas de laisser croire que l'enfant construit LE savoir ni, pour le maître, de pratiquer ce qu'on appelle la pédagogie de la re-découverte... Chaque enfant ne construit pas seul son savoir... C'est ce que nous appelons une *socio-construction*. Le rôle du maître est déterminant... son rôle est de mise en situation. (Il y a aussi) le rôle déterminant des autres, petit groupe, groupe-classe, établissement... »

G. M.

Autotest

Corrélat : Autocorrection.
Epreuve de contrôle préparée par l'éducateur ou l'auteur du manuel que l'élève s'administre quand il estime avoir atteint l'objectif qu'il s'était fixé. G. M.

Autotutor

Tech. Ed. — Un des prototypes de machines à enseigner dû à Crowder, il présente comme toutes les machines à apprendre, quelle que soit leur technologie, les fonctions suivantes : présentation d'une information, enregistrement d'une réponse, présentation de la bonne réponse ou correction de la réponse. J. G.

Auxiliaire

A. Généralités

V. TITULAIRE.

[Etym. : Du latin *auxilium* = secours]

1. L'adjectif ou le nom *auxiliaire* désigne toute personne qui apporte son aide complémentaire à d'autres. Elle est recrutée momentanément par l'Administration sans qu'elle ait les titres pour être titulaire. Elle ne jouit par conséquent pas des avantages, de la protection et de la garantie de l'emploi que procure aux titulaires « le statut général des fonctionnaires ». Leur nombre est fonction des besoins. *Ex. : le personnel auxiliaire des P. et T. en période de vacances dans les stations touristiques.*

2. Il existe *des auxiliaires* dans tous les services de l'Education : instituteurs et institutrices auxiliaires, maîtres auxiliaires dans l'enseignement de second degré. Ils assurent les remplacements ou occupent à titre provisoire des postes vacants. R. P.

B. Auxiliaire audio-visuel

Tech. Ed. — Dispositif audio-visuel de présentation d'informations didactiques, comprenant aussi bien les dispositifs sonores (disques, magnétophones) que visuels (tableau mural, projecteurs divers), etc. J. G.

C. Auxiliaire auto-didactique

Techn. Ed. — Aides imprimées ou technologiques aidant et renforçant l'auto-apprentissage, l'auto-formation, le travail indépendant... (fichier autocorrectif, livre programmé...). J. G.

D. Auxiliaire d'enseignement

Tech. Ed. — Aides pédagogiques comprenant aussi bien des auxiliaires audio-visuels que des auxiliaires didactiques et auto-didactiques (V. AUXILIAIRE DIDACTIQUE).

Adm. — En France, personnel temporaire de l'enseignement du premier cycle chargé d'un enseignement. J. G.

E. Auxiliaire didactique

Tech. Ed. — Dispositif audio-visuel, imprimé, technologique simple ou complexe aidant et renforçant toute action d'acquisition et de développement des compétences des élèves, des étudiants ou des formés en situation collective ou individuelle. J. G.

F. Auxiliaire pédagogique

Tech. Ed. — V. AUXILIAIRE DIDACTIQUE.

Avancement

A. Avancement professionnel

Le fait, pour un enseignant, de s'élever dans la carrière, de monter en grade.

L'avancement professionnel peut se faire de deux façons différentes :

— soit en progressant d'échelon à l'intérieur du corps auquel on appartient (il y a, par exemple, onze échelons dans le corps des instituteurs);

— soit en changeant de catégorie pour accéder à un grade supérieur. M. C.

B. Avancement à l'ancienneté

V. PROMOTION A L'ANCIENNETÉ.

C. Avancement au choix

V. PROMOTION AU CHOIX.

Avantages

[Anglais : *Incentive Systems*]

Lang. int. — Ensemble d'avantages matériels administratifs ou autres, concédés à une certaine catégorie d'enseignants. Exemples : les logements dits « de fonction » (UNESCOBIE).

Avertissement

V. PUNITIONS.

L'*avertissement*, qui est une mesure qui précède une sanction, peut être utilisé, soit avec des élèves, soit avec les familles (en cas d'infraction, par exemple, à la loi sur l'obligation scolaire), avec des élèves boursiers (avec risque de suspension de la bourse), avec des instituteurs et des professeurs (V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES). G. M.

Avocalie

V. AMUSIE.

Axes linguistiques

V. DOUBLE ARTICULATION DU LANGAGE, CLASSE GRAMMATICALE.

[Etym. : Du latin *axis* = essieu]

1. *Ling. :*

— A employer toujours au pluriel car il s'agit de deux axes « complémentaires » : d'une part, l'axe vertical ou axe paradigmatique ou encore axe des choix; d'autre part, l'axe horizontal ou axe syntagmatique ou encore axe des combinaisons.

— Une des découvertes les plus célèbres et les plus marquantes de Saussure, une de celles qui ont permis de faire de la linguistique une science.

— Tout énoncé est composé d'unités telles qu'en tout point de la chaîne l'unité en place aurait pu être remplacée par des unités « équivalentes » (paradigme) et peut se combiner avec des unités voisines (syntagme). Cela est vrai sur le plan syntaxique (en « commutant » et en « déplaçant », on peut ainsi dégager les « classes grammaticales » et mettre en évidence les « fonctions »). Mais cela est tout aussi vrai sur le plan phonétique (à tel point d'un mot, la commutation d'un phonème avec un autre phonème peut déclencher un changement de signifié et c'est cette opération même qui permet de recenser le plus sûrement les sons constitutifs d'une langue).

2. *Péd.* — L'enfant d'école maternelle, qui est entraîné à percevoir dans deux énoncés sémantiquement différents mais phonétiquement identiques sauf sur un point (« paires minimales ») la différence entre les deux phonèmes, apprend à identifier et à articuler directement les sons de sa langue. L'enfant de cours préparatoire qui est rompu à reconnaître les phonèmes du français a moins de peine à associer à chacun d'eux le signe correspondant qu'est la lettre et maîtrise plus rapidement et plus sûrement la combinatoire. L'enfant de cours moyen puis de 6e et de 5e, qui sait employer à bon escient les « opérations linguistiques », segmente correctement la phrase et en saisit mieux ainsi l'organisation. J. VU.

Axiologie

Péd. phil.

V. AXIOMATIQUE, ANTHROPOLOGIE, EPISTÉMOLOGIE.

[Etym. : Du grec ἄξιος = digne, valable, λόγος = la science]

Discipline philosophique ayant trait à l'étude des valeurs. Les valeurs morales, sociales, politiques contribuant dans une époque donnée, dans un pays donné, à affirmer les finalités de l'éducation, l'axiologie a une place de choix en philosophie de l'éducation. Elle tend même souvent à recouvrir le champ entier d'une philosophie de l'éducation, alors que cette dernière a d'autres fonctions (réflexion sur les disciplines enseignées, sur les méthodes, les principes d'éducation, sur les attitudes éducatives).

L'axiologie comporte deux directions complémentaires :

1 / Il s'agit de recenser les valeurs sur lesquelles s'accorde un groupe humain déterminé. En ce sens, l'axiologie tend de plus en plus à recourir à la sociologie, laquelle peut décrire avec suffisamment de précision et de rigueur les valeurs recevant l'approbation de tel ou tel groupe social.

2 / Il s'agit aussi de réfléchir à la nature et à l'origine des valeurs. On se situe alors dans une perspective philosophique. Qui crée les valeurs ? Pourquoi s'imposent-elles comme du dehors à l'individu ? A propos de l'éducation, peut-il y avoir éducation s'il n'y a pas foi en certaines valeurs, ne serait-ce qu'en la valeur « éducation » ? Comment les valeurs sociales d'un groupe humain se reflètent-elles dans l'éducation donnée au sein de ce groupe ? Comment l'éducation peut-elle dépasser l'état présent des valeurs ?

Toutes ces questions relèvent de l'axiologie, comme elles relèvent de la philosophie de l'éducation. F. B.

Axiomatique

Péd. Phil.

[Etym. : Du grec ἀξιοματική = art des valeurs, des règles]

Ensemble d'axiomes, de principes posés *a priori*. A partir de ces axiomes peut se construire toute science hypothético-déductive. Les propositions, en géométrie, sont déductibles les unes des autres. En précisant à rebours la chaîne des propositions, on doit remonter à un ou plusieurs axiomes, lesquels sont indémontrables et ne sont pas déduits d'autres propositions qui seraient leur condition antérieure. Une axiomatique impose la cohérence entre les axiomes qui la composent. Même si les sciences de l'éducation, en particulier les sciences pédagogiques, ne sont pas composées de propositions déductibles, elles exigent une cohérence interne et des raisonnements rigoureux qui leur imposent, lorsqu'elles s'appuient sur des principes *a priori*, de constituer une axiomatique. Les principes d'éducation doivent n'être pas contradictoires entre eux et pouvoir composer un système de directions pédagogiques. En ce sens, une philosophie de l'éducation, loin d'être une juxtaposition de valeurs ou de finalités qu'un groupe social assigne à l'éducation, se présente comme ayant à son point de départ une axiomatique dont la cohérence interne et la systématisation logique sont vérifiables.

Les principes composant une axiomatique doivent être énoncés clairement et recevoir une élucidation aussi complète que possible, même s'il s'agit de notions philosophiques complexes et ayant reçu des définitions différentes selon les périodes historiques. F. B.

B

BA (bonne action)

Terme employé dans le scoutisme traditionnel; remplacé actuellement par la notion de service ou d'engagement. F. L.

Bac à sable

Mat. scol. Péd. Géog.

1. Récipient en forme d'auge contenant du sable fin que l'on peut humidifier. Il s'agit le plus souvent d'une caisse en bois à fond étanche. Les dimensions n'excèdent pas 0,90 × 0,60 × 0,40.
Cet instrument peut être supporté par un châssis, lui-même monté sur roulettes. Le bac à sable sert à de multiples exercices : structuration de l'espace, exécution de maquettes, passage au plan, découverte de la notion de courbe de niveau. Reproduction de faits géographiques avec utilisation de la terminologie adéquate. A. N.

2. Dans les écoles maternelles : partie du terrain de jeux, du jardin ou de la cour de récréation où les enfants peuvent aller jouer librement avec le sable. G. M.

Bac, bachot

V. Baccalauréat.
Termes familiers couramment utilisés pour désigner le baccalauréat; ex. : il est dans la classe du bac. G. M.

Baccalauréat

[Etym. : Du latin médiéval *baccalaureatus* que l'on rapproche de *bacca laurea* = baie de lauriers]

A. Administration scolaire

1. Le baccalauréat de l'enseignement secondaire est, maintenant, un examen qui se passe en une seule partie et dont le programme est celui des classes terminales des lycées. Il est soumis au contrôle de l'enseignement supérieur (dont il est le premier grade). G. M.

2. Appellation des différents baccalauréats français :
Série A = Philosophie, Lettres.
Série B = Economique et social.
Série C = Mathématiques et Sciences physiques.
Série D = Mathématiques et Sciences de la nature.
Série D′ = Sciences agronomiques et techniques.
Série E = Mathématiques et Technique.
Série F = Technicien industriel / Le F11 est celui de technicien musique.
Série G = Technicien économique.
Série H = Technicien en Sciences médico-sociales. G. M.

3. *Québ.* — Jusqu'à ce jour, premier grade universitaire décerné par les universités francophones. Cette définition est d'ailleurs insuffisante, car on appelle *baccalauréat* des grades distincts auxquels l'étudiant peut parvenir successivement à quelques années d'intervalle : le baccalauréat décerné par la Faculté des Arts au terme des études pré-universitaires (dites « collégiales »), qui est d'ordinaire un baccalauréat général, et les baccalauréats de diverses facultés, décernés seulement après quelques années d'études supérieures. Dans les universités anglophones, on décerne des baccalauréats spécialisés, notamment en commerce, en éducation, au même niveau ou à peu près que le baccalauréat général francophone. Le rapport Parent propose la suppression aussi bien du baccalauréat général que du baccalauréat des facultés spécialisées. Le premier grade universitaire des facultés francophones serait dès lors la licence *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

4. Equivalent du baccalauréat dans quelques pays :

— Algérie :
Bacc. de l'enseignement secondaire.

— Allemagne :
Reifezeugnis.

— Argentine :
a / Certificat d'études secondaires complètes délivré par un collège national;
b / Diplôme d'instituteur *(Maestro normal)*.

— Australie :
Diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une attestation délivrée par une université du pays certifiant que ce titre confère à son titulaire le droit de s'inscrire en qualité d'étudiant régulier.

— Autriche :
a / *Reifezeugnis*;
b / *Abschluss* et *Reifezeugnis* délivrés par un *Gymnasium*, *Realgymnasium*, *Realschule*, *Frauenoberschule*.

— Belgique :
Certificat homologué d'humanités.

— Brésil :
a / Certificat de quatre années d'études faites dans un établissement d'enseignement secondaire agréé;
b / Certificat de conclusion du cours collégial (classique ou scientifique).

— Canada :
a / Diplôme d'études collégiales obtenu dans les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec;
b / Diplôme de BA des universités de Montréal, Laval, Québec et Sherbrooke;
c / Diplôme de bachelier en pédagogie des universités de Québec et Sherbrooke;
d / Brevet d'enseignement, classe A;
e / Diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une autorisation d'inscription dans une université en qualité d'étudiant régulier dans le cycle d'études supérieures (et non le cycle préuniversitaire).

— Chili :
a / *Licencia secundaria*;
b / Diplôme de bachelier en humanités délivré par l'Université du Chili.

— Danemark :
Studentereksamen (série langues classiques ou langues modernes ou maths-sciences naturelles).

— Espagne :
Diplôme de bachelier délivré par le recteur d'une université.

— Etats-Unis :
Admission en classe de junior, après deux années d'études en vue du diplôme de BA ou BS, dans une université agréée par une association universitaire régionale.

— Grande-Bretagne :
a / GCE comportant 5 matières dont 2 au niveau *advanced* et 3 au niveau *ordinary* ou 4 matières dont 3 au niveau *advanced*;
b / *Scottish leaving certificate*;
c / Certificat d'inscription dans une université en vue de la préparation au BA ou au BS.

— Grèce :
Apolytirion ou *Apodeiktikon* délivré par un gymnase hellénique (à l'exclusion des écoles de commerce).

— Hollande :
a / Certificat d'études prévu par l'article 57 (loi du 2 mai 1863);
b / Certificat d'études prévu par l'article 55 (loi du 2 mai 1863);
c / Certificat d'études prévu par l'article 11 (loi du 23 avril 1876);
d / Certificat d'études prévu par les articles 12 et 157 (loi du 28 avril 1876).

— Iran :
Certificat de succès à l'examen de fin de 6e A d'études secondaires.

— Italie :
a / Diplôme de maturité classique ou maturité scientifique;
b / Diplôme d'instituteur *(Abilitazione magistrale)*.

— Japon :
Diplôme de fin d'études secondaires obtenu dans un lycée supérieur.

— Luxembourg :
Diplôme de fin d'études secondaires délivré par les gymnases de Luxembourg, Bieckirch et Echternach.

— Maroc :
Bacc. de l'enseignement du second degré.

— Norvège :
a / *Artium* ou *Studentereksamen*;
b / *Eksamen ved okonomisk gymnasium.*

— Pologne :
Swiadectwo Dojrzalosci.

— Soudan :
Attestation de deux années d'études à l'Université de Khartoum après obtention du *Sudan School Certificate.*

— Suède :
Certificat de baccalauréat.

— Suisse :
Certificat de maturité fédérale, type A, B ou C délivré par la commission fédérale de maturité.

— Thaïlande :
a / *Matayon V*;
b / *Matayon VIII.*

— Tunisie :
Diplôme de baccalauréat. A. A.

B. Baccalauréat international

Grade universitaire conféré à la fin des études secondaires, reconnu par plusieurs pays.

L'idée d'un examen international sanctionnant un programme d'études commun est née des problèmes que posait aux enseignants la population scolaire mobile des écoles internationales ou à vocation internationale. C'est l'Ecole internationale de Genève qui a pris l'initiative de créer le premier service des examens des écoles internationales devenu depuis 1967 l'Office du Baccalauréat International.

L'Office — qui est en fait une fondation privée — s'efforce par l'établissement d'un programme commun d'offrir aux élèves des écoles internationales et des lycées internationaux un titre d'admission universitaire.

La France figure parmi les pays qui reconnaissent le diplôme comme titre d'accès à l'enseignement supérieur, limitant toutefois cette reconnaissance aux étrangers et aux Français résidant à l'étranger. Y. B.

C. Baccalauréat de technicien (BTN)[1]

— Le baccalauréat de technicien se prépare en trois années dans un lycée (recrutement à l'issue de la classe de 3e).

— Le BTN allie culture générale et formation professionnelle.

— Il permet d'entrer dans la vie active comme technicien mais aussi de poursuivre des études de technicien supérieur, d'accéder à l'université ou à certaines écoles d'ingénieurs.

— Le BTN donne donc les mêmes droits que le baccalauréat et permet également la poursuite d'études supérieures.

— Il existe une quinzaine de BTN dénommés par les lettres F, G, H suivies d'un numéro (ex. : F7 : sciences biologiques; G2 : techniques quantitatives de gestion). P. S.

1. Etant donné l'originalité et la relative jeunesse de ce baccalauréat, nous donnons quelques indications particulières qu'il ne nous semble pas nécessaire de donner pour les autres baccalauréats.

Bachotage

L'origine du mot se trouve dans les écrits de Bouasse, ancien professeur de physique à l'Université de Toulouse : *Bachot et bachotage* (1910). Il désigne une préparation intensive du baccalauréat mais avec une nuance légèrement péjorative : bachoter ce n'est pas toujours préparer intelligemment son examen. Le terme est maintenant utilisé dans les textes officiels relatifs à l'enseignement du second degré (1960 environ). G. M.

Bahut

V. ARGOT LYCÉEN.

Banc d'honneur

V. RÉCOMPENSES.

Banc-titre

Tech. — Appareil de prises de vues cinématographiques pour filmer les images fixes et donner l'illusion du mouvement réel. Il comprend :

— un banc stable, avec plateau horizontal et pantographe électronique qui permet les déplacements latéraux des documents traités avec éclairage rasant;

— une caméra avec déplacement vertical qui peut travailler à la manière d'un appareil photographique automatique;

— un pupitre de commande. J. P.

Bande

A. Psychologie générale

[Etym. : Dérivé de l'allemand *Band* = lien]

1. A l'origine, « ensemble d'individus marchant sous le même étendard pour des expéditions guerrières ou de brigandage » (P. Foulquié, *Dictionnaire de la langue pédagogique*). Actuellement la bande se définirait davantage par son caractère plus ou moins spontané (bande d'adolescents par exemple) et son aspect dynamique (on fait quelque chose en bande). Des films cinématographiques tels que *West Side Story* (version moderne

de *Roméo et Juliette*) ou *Terrain vague* de M. Carné rendent compte de ce phénomène psychosociologique.

2. Le mot prend une coloration péjorative dans certains cas : une bande de voyous, une bande de blousons noirs.

3. Le phénomène de la *bande d'enfants* ou de la *bande d'adolescents* se manifeste principalement dans les grandes villes ou dans les nouvelles cités qui n'ont pas suffisamment pensé à offrir aux jeunes des endroits et des moyens de distraction. G. M.

B. Bande dessinée

V. DESSIN, JOURNAL SCOLAIRE, PICTOGRAPHIE.

[Allemand : *Comics (Zeichentrick Film)*. Anglais : *Comics (cartoon)*]

{Etym. : Bande, du gothique *bandwa* = étendard distinguant une *troupe*; dessin, de l'italien *diségnare* = dessiner ou projeter]

Insertion pédagogique : L'idée de conjuguer un dessin et une légende semble fort ancienne : ainsi des bas-reliefs de la colonne Trajan ou des personnages de certains tableaux du Moyen Age, « parlant » selon des banderoles portant des inscriptions (phylactères) ; dans les livres d'heures du XVe et du XVIe siècle, des bandeaux de dessins-légendes racontent des histoires édifiantes. Les dessins animés du cinéma muet reprennent la formule de l'association du dessin de personnage à une expression « parlée », souvent elliptique jusqu'à l'onomatopée. Tout comme les *Cahiers pédagogiques*, en privilégiant les techniques d'expression graphique et la recherche textuelle libre, le mouvement Freinet s'intéressa dès l'abord aux BD : ce fut plus marqué encore avec la parution de la nouvelle série de *La Gerbe* (1er juillet 1938); c'est d'ailleurs par les bandes dessinées que le dessinateur Pierre Fournier fera, à treize ans, ses premiers essais (*La Gerbe*, 1950).

Définition : Technique graphique utilisant une juxtaposition de séquences, elles-mêmes constituées par des dessins d'un maximum d'expression et des textes incorporés d'un minimum de densité. J. V.

C. Bandes enseignantes programmées

V. ACTIVITÉS PERSONNELLES, CAHIERS AUTOCORRECTIFS, FICHIERS AUTOCORRECTIFS, PLANS DE TRAVAIL, TRAVAIL INDIVIDUALISÉ, LIVRETS PROGRAMMÉS.

Outil pédagogique créé par Freinet et expérimenté dans les classes de l'Ecole moderne française à partir de 1963.

La bande enseignante programmée se présente sous forme d'une bande de papier de 13 cm de large et 3 m de long environ partagée en 35 plages. Chaque bande correspond à une activité ou un apprentissage programmés en 17 ou 35 items selon que la bande est, ou n'est pas, autocorrective.

La bande se place dans une *boîte enseignante*, elle se dévide en défilant devant une fenêtre, avant de s'enrouler sur une autre bobine. La fenêtre correspond à un item de la programmation.

Pour Freinet, la bande enseignante programmée (brevet Freinet) était une nouvelle étape, après le manuel scolaire et le fichier autocorrectif, vers la machine à enseigner. Mais contrairement aux machines à enseigner des behavioristes :

« ... Nos bandes ne sont pas de simples questions qui appellent une réponse avec récompense en cas de réussite. Notre pédagogie nous dicte la formule de nos bandes : travaux vivants à la mesure de l'enfant pour qu'il soit une réussite, puis exercices faisant passer cette réussite dans l'automatisme.

« Un des grands attraits de la bande enseignante, c'est qu'elle donne à l'enfant une sorte d'autonomie qui le délivre du carcan scolaire. Nous distinguons dans notre production programmée :

— des bandes pour l'acquisition de mécanismes;

— des bandes pour l'exploitation de complexes d'intérêt;

— des bandes programmées de travail : sciences, calcul, histoire... »

Pour des raisons à la fois pédagogiques et techniques (difficultés de fabrication), certaines de ces bandes ont été abandonnées et reprises sous forme de livrets programmés.

L'utilisation de bandes, ou de livrets, programmés, n'est pas, pour l'ICEM, un système d'apprentissage systématique mais un des outils facilitant l'individualisation du travail. Elle ne peut remplacer la recherche tâtonnée individuelle et la confrontation des découvertes. ICEM

D. Bande enregistrée

Tech. Ed.

V. BANDE MAGNÉTIQUE.

E. Bande magnétique

Tech. Ed. — Procédé technique permettant la conservation sous forme de code magnétique des informations nécessaires à la restitution de messages sonores (magnétophone), visuels (magnétoscope), informatiques (mémoire d'ordinateur). Très souple, il autorise l'effacement, le montage par séquence découpée

ou par copie favorisant la manipulation et le travail d'équipe en situation éducative. J. G.

F. Bande sonore

Tech. — Bande étroite placée sur le côté du film et enregistrée pour le son. Une bande sonore optique est une photographie qui donne une impulsion à une cellule photoélectrique; une bande sonore magnétique est recouverte d'oxyde ferreux : elle est mise en contact avec une tête de lecture magnétique. J. P.

G. Bande vidéo

Tech. Ed.

V. BANDE MAGNÉTIQUE.

Banque de données

Tech. Ed. — Point où se trouvent rassemblées, en fonction d'un système informatique particulier, des informations préalablement classées par catégories et répertoriées selon des procédures prédéterminées.

Ces procédures peuvent être effectuées manuellement, mécaniquement ou électroniquement (V. ERIC, EUDISED). Y. B.

Baquets

V. SCHÉMATISATION GRAMMATICALE.

Barème

A. Evaluation

1. *Eval.* — Le mot barème se retrouve dans l'expression *barème de correction* utilisée soit en psychotechnique, soit en docimologie ou, plus simplement, dans les corrections de copies. Le barème de correction permet d'attribuer positivement ou négativement des points selon les différentes réponses possibles des élèves. Un barème bien fait doit prévoir, avec précision, tous les cas.

2. *Adm. scol.* — V. APPRÉCIATION DES ENSEIGNANTS. Le barème est le tableau utilisé pour la nomination et la promotion des enseignants. Il est en général établi par les autorités administratives en accord avec les syndicats. Les différents éléments de la situation d'un individu sont pris en compte par un système de points : situation familiale, diplômes, ancienneté, note pédagogique, etc. G. M.

B. Barème de lecture

V. VITESSE DE LECTURE, DÉBIT DE LECTURE.

Base

1. Connaissances de base : connaissances indispensables à l'acquisition de connaissances ultérieures. Les Anglo-Saxons parlent de prérequis. M. A.

2. *Péd. Math.* — Nombre d'unités constituant, dans un système de numération, une unité d'ordre supérieur. Ex. : le système métrique est à base 10; pour d'autres applications on préfère le système à base 2. G. M.

Bataille navale

Jeu qui consiste, à partir d'une grille quadrillée, à repérer les cases de l'adversaire qui contiennent les points représentant les « bâtiments » de guerre. La partie se joue généralement à deux et est principalement pratiquée par des élèves en cours ou en étude. G. M.

Bâtiment scolaire

Construction civile à usage d'enseignement. Les bâtiments scolaires peuvent être la propriété :

— de l'Etat (pour les établissements dits d'Etat);

— des collectivités locales pour les établissements nationalisés, municipaux... :

- département pour les écoles normales;
- communes ou syndicats de communes pour les écoles maternelles, élémentaires, et de nombreux collèges et lycées.

M. C.

Beaux-Arts

V. CONSERVATOIRE, MUSIQUE (ÉCOLE DE).

1. Comme ce nom composé l'indique, cette expression concerne l'ensemble *des arts « qui ont pour objet la représentation du Beau » (Petit Larousse)*. Elle regroupe donc toutes les activités et langages esthétiques tels que la peinture, la sculpture, l'architecture, mais aussi la musique, la peinture, la danse, la tapisserie, etc.

2. C'est dans ce sens qu'on l'utilise dans : *Musée des Beaux-Arts, Ecole des Beaux-Arts.* Cette dernière expression est donc plus large que des expressions comme *Ecole de musique* ou *Conservatoire de danse* par exemple, chacune de ces dernières étant limitée à l'art désigné. R. P.

Belles-Lettres (classe des)

Hist. Ed. Québ. — Nom donné dans les *cours classiques* (V. ce mot) à la première année du deuxième cycle. Dans le *Ratio Studiorum* on utilisait l'expression *classe des Humanités.*

G. R.-M.

Besoin

V. DEMANDE, DÉSIR, INTÉRÊT, CENTRE D'INTÉRÊT (MOTIVATION).

[Allemand : *Bedarf.* Anglais : *Requirement*; *Need.* Italien : *Esigenza*]

Les philosophes de l'éducation qui font appel à la notion de besoin prennent en considération la nature biologique de l'homme.

En tant qu'être vivant l'homme éprouve un certain nombre de besoins dont l'assouvissement est nécessaire pour qu'il se maintienne en vie et se développe.

L'enfant manifeste plus vivement encore que l'adulte les besoins de nourriture, de mouvement, de repos, de sécurité affective, d'adaptation, etc.

L'éducation de l'enfant va donc être prioritairement un ensemble de réponses à ces besoins.

Le développement de la personnalité enfantine ne se fait de façon adaptée aux exigences biologiques et psychologiques que si l'éducateur a pour souci prioritaire de répondre aux besoins de l'enfant, en les satisfaisant soit de façon directe, soit de façon indirecte, en créant des situations qui permettent à l'enfant lui-même de combler le « manque » ressenti. Le sentiment d'insatisfaction est le signe de l'existence d'un besoin et de son non-assouvissement momentané. Une éducation — telle l'Education Nouvelle — se donnant pour principe la réponse aux besoins de l'enfant ne devance pas nécessairement cette réponse, pas plus qu'elle ne laisse l'être en développement aller jusqu'à la souffrance qui serait l'absence totale de réponse.

Par extension, de nature biologique à l'origine, les besoins sont considérés d'un point de vue psychologique. On parlera du « besoin » de grandir, du besoin de se développer, du besoin d'agir, du besoin d'imiter, d'être aimé, d'aimer, etc. Accoler l'idée de besoin à ces sentiments, c'est en faire valoir le caractère *nécessaire*, c'est insister sur le lien essentiel entre le biologique et le psychique.

Par extension encore plus vaste, on parle de *besoin d'éducation*, de *besoins en formation.* Cette extension indique que l'homme — être vivant fragile — a besoin des autres (et des adultes pour l'enfant) pour vivre, pour se développer, même si ce développement suit un mode de croissance fortement individualisé et personnalisé. Elle manifeste aussi le caractère prégnant des sentiments que provoquent des lacunes dans l'éducation et la formation chez les adultes, ces lacunes étant nées de l'absence de réponse au besoin de développement qu'éprouve tout être humain. Les besoins, s'ils sont éprouvés affectivement, n'en restent pas moins, dans la plupart des cas, à l'état semi-conscient, sinon inconscient. Ce sont les désirs, les intérêts, les demandes qui vont marquer le passage du non-conscient au conscient de ces besoins. L'extension de la notion de besoin dans les théories de l'éducation est fortement liée à des considérations relevant de la psychologie, en particulier de la psychologie génétique qui se situe elle-même comme en rapport fondamental avec la biologie.

F. B.

Bête à concours

Argot scol. — On désigne ainsi les sujets qui négligent toute autre préoccupation que celle de la préparation du concours. Et qui, en général, réussissent sur ce plan.

G. M.

Bibliobus

[Anglais : *Mobile library* (Grande-Bretagne, Etats-Unis)]
[Etym. : Biblio et auto*bus*, 1930 *(Petit Robert)*]

Véhicule automobile aménagé en bibliothèque itinérante pour desservir des quartiers, des écoles ou des villages.

G. L.

Bibliographie

[Anglais : *Bibliography, List*]
[Etym. : Biblio- tiré du grec *biblion* = livre et graphie = représentation écrite]

1. Connaissance des livres.

2. Liste ou répertoire de titres de livres dans un ordre déterminé ou sur un sujet.

3. Titre du répertoire national des ouvrages parus ou à paraître en France : Bibliographie de la France (Biblio. *Journal officiel du Livre français*, Le Cercle de la Librairie).

G. L.

Bibliothécaire

V. CONSERVATEUR.

[Anglais : *Librarian*]
[Etym. : Latin, *bibliothecarius*]

Personne responsable de l'organisation, de la gestion et de l'animation d'une bibliothèque.

G. L.

Bibliothéconomie

[Anglais : *Library science*]
[Etym. : Contraction de deux mots, ÉCONOMIE des BIBLIOTHÈQUES]

Mot utilisé essentiellement par les professionnels des bibliothèques.
Connaissance des méthodes et des techniques utilisées dans les bibliothèques. G. L.

Bibliothèque

V. MÉDIATHÈQUE, VIDÉOTHÈQUE.
[Anglais : *Library* ; *Bookcase*]
[Etym. : Latin, *bibliotheca*, grec, *bibliotheké*, 1493 *(Petit Robert)*]

A. Acceptions courantes

1. Collection organisée de livres. La bibliothèque désigne le plus souvent la salle ou l'établissement voué à la lecture.

2. Son sens restrictif désigne le meuble, ou la collection de livres. G. L.

B. Bibliothèque pour enfants

(SECTIONS ENFANTINES DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES, HEURES JOYEUSES.)
[Anglais : *Children's library*]

Salle ou ensemble de salles réservées à la lecture des enfants dans une bibliothèque (bibliothèque municipale ou privée). G. L.

C. Bibliothèque pédagogique

V. CENTRE DÉPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CDDP), CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CRDP).
[Anglais : *District library*]

1. Bibliothèque professionnelle utilisée par les enseignants. G. L.

2. En France, les bibliothèques pédagogiques, organisées dans le cadre de la circonscription d'enseignement primaire sont « une véritable coopérative d'information, de culture, de récréation» au service des maîtres de l'enseignement du premier degré. Les fonds consacrés à la bibliothèque proviennent, en règle générale, des cotisations volontaires des instituteurs et institutrices de la circonscription et, éventuellement, de subventions, de dons ou de legs, etc. (P. Mayeur et R. Guillemoteau, *Précis de législation scolaire*). G. M.

D. Bibliothèque scolaire

V. CDI (CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION).
[Anglais : *School library*]

1. *a* / Bibliothèque d'une école ou d'un établissement d'enseignement.

b / Par extension, *Collection de livres* utilisés dans le cadre scolaire.
Ce sens est désormais le plus fréquent, puisqu'on parle plutôt de *Bibliothèque d'établissement scolaire* pour l'enseignement primaire et de *Centre de Documentation et d'Information* pour les collèges. G. L.

2. Toute école primaire élémentaire doit posséder une bibliothèque de l'école publique (A. du 15 décembre 1915). Ces bibliothèques sont ouvertes aux élèves ou anciens élèves, à leurs parents et aux membres des associations scolaires (d'après Le Code Soleil).
G. M.

E. Bibliothèque universitaire

[Anglais : *College library* ; *University library*]

Bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur. G. L.

F. Bibliothèque de travail (BT)

1. Terme créé en 1932, par Célestin Freinet, pour proposer aux militants de son mouvement une brochure destinée au travail libre des enfants, au sein de leur classe-coopérative : « Notre but essentiel ne serait pas de publier de l'inédit, mais bien de présenter sous une forme nouvelle, utile et pratique, tous les documents que nous jugerions utiles pour nos classes...» (C. Freinet, *in* E. Freinet, *Naissance d'une pédagogie populaire*).

2. A tout moment sous l'aiguillon de la curiosité, dans la nécessité d'une démonstration indispensable, d'une expérience à conclure, l'enfant doit pouvoir s'informer, il doit donc avoir à sa disposition des documents qu'il puisse lire, comprendre et assimiler. Tel est l'objectif de la BT.
La formule d'une telle documentation est une programmation avant la lettre : pour un sujet s'adaptant à l'intérêt de l'enfant, un nombre de pages réduit et, pour chacune d'elles, un titre, un texte court et une illustration.
La meilleure façon de réaliser une telle formule s'est révélée tout de suite : la participation des enfants est absolument nécessaire, à la fois, le plus souvent, pour définir le sujet lui-même, pour en déterminer les contours et le contenu et aussi pour sa mise en forme, sa mise au point et sa présentation, son illustration finales.
Les BT naissent de l'énorme réseau des classes de l'Ecole moderne, où les albums issus de la correspondance scolaire, des échanges, des enquêtes, des recherches réalisées, des repor-

tages et des témoignages recueillis localement, offrent matière à manuscrits.
Pour chaque document, un comité de lecture de plusieurs classes (4 à 6) contrôle et met au point avant la diffusion par la CEL (Coopérative de l'Enseignement laïque, Cannes).

3. La Bibliothèque de Travail, qui réunit actuellement plus de mille documents, se divise en BTJ pour les petites classes, BT pour les cours moyens et le premier cycle, BT2 pour le second cycle, BT sonore (diapos et disques), et constitue « la plus gigantesque et efficace aventure éducative conduite dans ce pays depuis la *Grande encyclopédie* de Diderot » (Jean Vial). ICEM

G. Bibliothèque (et) documentation (salle de)

On rapprochera cette notion de celle de « Centre de Documentation et d'Information » (CDI) des CES (1er cycle) et des lycées (2e cycle).

[« Centre de Ressources » (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne). *Informations Bereich* (Allemagne)]

1. Les deux mots associés correspondent :
— au plan de la fonction, à l'extension actuelle de la notion de Fourment : non plus seulement le livre, mais toutes les autres sources d'information : revues, affiches, panneaux informatifs, photothèque, diapothèque, etc.;
— au plan de l'organisation, à la constitution d'autres fonds documentaires communs à l'école — et non plus seulement de la classique bibliothèque de classe, dont il n'est pas exclusif d'ailleurs;
— au plan des locaux, à l'implantation (en un lieu accessible de tous les points de l'école et ouvert éventuellement à la libre fréquentation par les élèves à des moments déterminés) d'un local relativement vaste (surface égale au sixième de l'ensemble des EBEG) et fractionnable (une bibliothèque, une salle de documentation, jointives et communicantes). On peut l'associer (petites écoles) à la salle polyvalente.

2. Cas particuliers : la bibliothèque ou centre de documentation à vocation pédagogique exclusivement (information professionnelle) pour les maîtres; en ce cas, il est installé dans la salle des maîtres, ou à côté. C. G.

Bikha

V. CARRÉ. J.-L. B.

Bilingue

[Etym. : Du préfixe *bi* = deux, et du latin *lingua* = langue, comme dans *lingual, linguiste, linguistique*]

1. L'adjectif *bilingue* qualifie donc ce qui est ou parle en deux langues différentes. Ex. : *une affiche bilingue, un dictionnaire bilingue, une secrétaire bilingue.*

2. *Un enseignement bilingue* au sens strict devrait être dispensé à égalité en deux langues.
En fait, l'expression a un sens plus étroit. Il s'agit d'associer à l'enseignement normal l'apprentissage précoce d'une langue vivante étrangère (anglais, allemand, etc.) dès les classes maternelles puis dans les classes élémentaires.
Cette pratique a l'avantage d'enseigner cette langue étrangère à la manière, et avec la facilité, d'une langue maternelle au moment où la mémoire enfantine est spécialement perméable. Oralement pendant un long moment, puis prudemment par écrit, poursuivie jusqu'au cours moyen deuxième année, elle favorise évidemment l'étude obligatoire d'une langue étrangère en classe de 6e.
En dépit de ces avantages et de l'accueil favorable des familles, *les classes bilingues* restent peu nombreuses : leur multiplication se heurte au manque de personnel qualifié dans les écoles maternelles et élémentaires. R. P.

Bilinguisme

A. Généralités

Possession par un individu de deux langues à un degré élevé de compétence.

B. Bilinguisme composé

Situation de l'enfant ou de l'adulte ayant appris deux langues en référence à une même situation sémio-culturelle.

C. Bilinguisme coordonné

L'acquisition de chacune des deux langues s'est faite par rapport à une situation sémio-culturelle différente, propre à chacune des langues.
Exemple : une langue est parlée dans le milieu familial et l'autre est utilisée à l'école. Y. L.

Billet de satisfaction

V. RÉCOMPENSES SCOLAIRES.

Biographie

[Anglais : *Life* ; *Biography*]
[Etym. : Du grec *bios* = vie]

Récit ou histoire d'une vie. G. L.

Bizuth

Lang. fam. — Elève de première année dans les Grandes Ecoles; élève de la première classe de préparation aux Grandes Ecoles (Lettres supérieures, Mathématiques supérieures, etc.). Dans certaines écoles (Ecole normale supérieure, notamment), les bizuths portent le nom de « conscrits ». J.-L. B.

Bizuthage

Lang. fam. — Rite « folklorique » (V. ce mot) d'initiation imposé aux bizuths par les anciens. Ce rite peut prendre la forme de parodie d'institutions universitaires (examens, concours). Il comporte ou a comporté des brimades parfois excessives, contre lesquelles les autorités universitaires réagissent avec une fermeté constamment accrue et généralement efficace. Le bizuthage se déroule à l'intérieur de l'établissement, mais il peut souvent donner lieu à des cortèges burlesques dans les rues de la ville (V. MONÔMES). Dans certaines écoles, il porte le nom de « baptême ». J.-L. B.

Blâme

Adm. scol.
V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Blocage

Arrêt plus ou moins prolongé de la progression soit psychologique, soit scolaire d'un élève. M. A.

Blocs logiques

Mat. scol. Péd. Math. — Ensemble de parallélépipèdes permettant d'opérer des exercices logiques et mathématiques simples (passage d'une base numérique à une autre, par exemple). Ils ont été introduits dans l'enseignement des mathématiques par Dienes. G. M.

Boîte

A. Généralités

V. ARGOT LYCÉEN.

B. Boite à bac ou Boite à bachot

V. ARGOT LYCÉEN.

C. Boite à questions

Péd. prat. — Technique pédagogique utilisée dans certaines classes qui pratiquent les méthodes actives. Quand l'enfant rencontre une difficulté qu'il ne peut résoudre ou quand il désire une information qu'il ne peut se procurer, il rédige sa question sur une feuille de papier qu'il va déposer dans la « boîte à questions ». Le maître regroupe toutes les questions et la recherche en commun des solutions donne lieu à de nouvelles activités scolaires. G. M.

D. Boite noire

Tech. Ed. — (Cybernétique) Expression employée pour caractériser une partie d'un système dont on ne connaît pas les lois de fonctionnement, mais dont on connaît l'efficacité. Si l'on envoie un signal donné *(input)*, il est transformé en un autre signal *(output)* en fonction de la caractéristique du système. J. G.

Bonhomme têtard

Nom donné à un type de dessin que fait l'enfant aux environs de deux ans et demi; après la période de gribouillage, l'enfant cherche à représenter un être vivant mais il n'est capable que de dessiner un rond auquel il ajoute quelques traits pour représenter les membres; la figure ressemble à un têtard, d'où le nom donné à ce stade du dessin enfantin. G. M.

Bon point

V. RÉCOMPENSES SCOLAIRES.

Bonvouste

Lang. fam. — Terme générique désignant à l'Ecole normale supérieure tout ce qui relève de la chose militaire. « Bonvouste » désigne, selon les cas et le contexte : un militaire, un uniforme, l'armée, le service militaire, la préparation militaire à laquelle sont astreints les élèves de l'Ecole. La tradition veut que ce mot soit à l'origine le nom d'un personnage réel. J.-L. B.

Botte

V. CACIQUE.

Boulier-compteur

V. ARITHMÉTIQUE, CALCUL, OPÉRATION.

[Etym. : Boule vient du latin *bulla* = bulle, devenant en gallo-romain boule. L'expression *boulier-compteur* n'est attestée qu'en 1863, au moment de l'extension d'emploi de l'appareil dans les salles d'asile]

1. *Insertion pédagogique :* L'enseignement du *calcul* — l'étymologie latine de ce mot le

prouve — s'est appuyé, dès l'origine, sur des manipulations ou opérations concrétisées, menées à partir d'objets matériels. Dès l'Antiquité, on utilise les *abaques*, table de calcul, mot naturalisé en France au XIIIe siècle. Au Moyen Age, on se sert de *jetons* de tailles diverses selon l'ordre d'unités représenté : Montaigne en parle et la totalité des livres d'arithmétique du XVIe siècle traitent du « calcul par jets ». La pratique se poursuivra au XVIIe siècle.

Au début du XIXe siècle, nous vient de Russie (où il avait été importé d'Extrême-Orient) le *boulier-compteur* ou *boulier-numérateur* que Mme Pape-Carpantier introduit dans les salles d'asile; il est si répandu vers 1880 que le *Dictionnaire Buisson* ne croit pas utile de le décrire : des tringles horizontales parallèles sont disposées dans un cadre de bois ou de métal; il y a neuf boules par tringle : lorsqu'en comptant on arrive à la dixième, on se saisit d'une boule de la tringle supérieure. Ainsi peut-on compter, additionner, soustraire, et même multiplier et diviser : parfois une tringle ou terminale permet de figurer le total des opérations.

Vers 1870-1875, une controverse se développe : un professeur suisse, M. Rambert, affirme que le « boulier-compteur compromet l'enseignement de l'arithmétique (...), la faculté de voir de tête »; à quoi M. Lénient répondra dans le *Journal des Instituteurs* du 1er semestre de 1877 que « le boulier-compteur diminue la fatigue (...), prépare et initie au calcul mental, sans le remplacer ».

Aujourd'hui le boulier-compteur a pratiquement disparu, remplacé par les *bûchettes*, ou divers procédés de figuration : cubes en couleurs du matériel Freinet ou *baguettes en couleur* Cuisenaire, préface en quelque sorte des blocs logiques Dienes et autres.

2. *Définition, Boulier-compteur :* Instrument composé de boules figurant des unités et qui, glissant sur des tringles horizontales parallèles (représentant elles-mêmes les différents ordres d'unités), permettent de matérialiser la numération et les opérations élémentaires. J. V.

Bouquin

V. ARGOT LYCÉEN.

Bourrage

Lang. fam. — Méthode pédagogique traditionnelle qui consiste à inculquer, par cœur, une somme de connaissances encyclopédiques; d'où l'expression : « bourrage de crâne ». M. A.

Bourse

A. Administration scolaire

C'est, d'une façon générale, une pension faite à un étudiant, un écolier, pour lui faciliter, sur le plan matériel, la poursuite de ses études.

C'est en Pologne, au XIVe siècle, que ce terme a d'abord été utilisé mais, très rapidement, d'autres pays ont également accordé des bourses et cet usage est constamment resté en vigueur. M. C.

B. Bourse d'étude

C'est une aide financière accordée par l'Etat ou une collectivité locale, parfois une association ou une institution privée, qui permet à un écolier ou à un étudiant de poursuivre ses études.

Son montant est généralement inversement proportionnel aux ressources des parents, des responsables ou de l'étudiant lui-même.

Certaines bourses sont accordées après étude d'un dossier par une commission, d'autres après concours. M. C.

C. Bourses de l'enseignement supérieur

Il existe deux types de bourses :

— les bourses d'enseignement supérieur allouées sur critères sociaux en vue de la préparation aux diplômes de premier et deuxième cycles ainsi que du CAPES;

— les bourses à caractère spécial qui regroupent :
  - les allocations d'études en vue de la préparation du DEA;
  - les allocations d'études en vue de la préparation aux DESS;
  - les bourses d'agrégation;
  - les bourses de service public destinées en priorité aux élèves du CPAG.

Les bourses à caractère spécial sont essentiellement accordées sur critères universitaires.

Outre les bourses précitées, et afin de faciliter l'accès à la recherche, il a été créé à partir de la rentrée 1975, des allocations de recherche attribuées aux responsables de formations de 3e cycle par la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique (DGRST).

Ces allocations de recherche qui sont des salaires, permettent à leurs bénéficiaires de

préparer en deux ans leur thèse de 3e cycle. Seuls peuvent y prétendre les étudiants ayant obtenu leur DEA l'année précédant l'attribution de l'allocation. R. C.

Boursier de l'UNESCO

Etudiant, professeur, ingénieur, scientifique, chercheur, conservateur de musée ou bibliothécaire auquel l'UNESCO a attribué une bourse d'étude ou de stage, de courte ou de longue durée, soit dans le cadre de son programme, soit dans celui des activités que cette organisation internationale conduit au titre du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
Ce sont les commissions nationales pour l'Unesco qui sont généralement responsables de la gestion et de l'organisation du programme de bourses de l'UNESCO qui intéresse environ 2 000 personnes chaque année et dont 15 % choisissent de venir en France.
Y. B.

Boy-scout

Terme employé par Baden Powell pour nommer le garçon scout. Ce terme est devenu en France le plus souvent péjoratif, connotant une bonne volonté un peu naïve. F. L.

Braille (écriture)

Tech. péd. — Type d'écriture (et de lecture) à l'usage des aveugles et du nom de son inventeur, Louis Braille (1806-1852). L. Braille, reprenant les travaux déjà effectués par ses prédécesseurs (Haüy, Barbier en particulier), perfectionna la technique des caractères en points saillants et fut conduit « d'essais en essais, de combinaisons en combinaisons à un système plus prompt puisqu'il simplifie considérablement les caractères, plus grammatical puisqu'il représente non plus les sons de la langue parlée, mais les lettres mêmes de la langue écrite, plus général puisqu'il s'applique encore à tous les signes de ponctuation, aux chiffres et même à la musique » (d'après *Dictionnaire de pédagogie* de F. Buisson).
G. M.

Brainstorming

V. CRÉATIVITÉ, SYNECTIQUE.
Péd. gén. — Technique destinée à faire produire par un groupe d'individus réunis le maximum d'idées dans un minimum de temps. J. P.

Brevet

Adm. scol. — D'une façon générale : sous l'Ancien Régime un *brevet* était un acte non scellé, délivré au nom du roi, par lequel il conférait une dignité. Actuellement, le brevet est un titre ou un diplôme délivré par l'Etat permettant au titulaire d'exercer certaines fonctions ou d'avoir certains droits (d'après Robert).

Brevets
Liste officielle des principaux brevets français

V. EXAMENS FRANÇAIS.

A. Brevet d'apprentissage agricole

V. ci-dessous BEPA.

B. Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE)

Diplôme d'Etat, institué par arrêté du secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs en date du 5 février 1970. C'est le brevet qui tend à reconnaître un tempérament d'animateur.
Il est délivré par la « Commission départementale de la Promotion socio-éducative », où les associations sont représentées.
Le candidat doit avoir exercé pendant deux ans au moins, à titre bénévole ou professionnel, des activités socio-éducatives présentant un caractère de continuité, à charge par lui de fournir les attestations des employeurs ou organisateurs responsables.
Un jury délégué par la Commission départementale se déplace sur les lieux d'activité du candidat pour l'apprécier en situation d'animation. M. V.

C. Brevet élémentaire (BE)

Cet examen a été créé par le décret organique du 18 janvier 1887, et n'a pas été supprimé par le décret du 20 octobre 1947 qui institue le BEPC.
Le BE demeure un brevet de capacité exigé pour l'enseignement privé. Il sanctionne d'une façon générale, les études du premier cycle de l'enseignement secondaire.

D. Brevet d'enseignement

Examen destiné à sanctionner une scolarité complète dans les lycées techniques et les établissements de même niveau. On distingue : le brevet commercial industriel (BEI) et le brevet supérieur d'études commerciales (BSEC) (celui-ci a été récemment supprimé).

E. Brevet d'études du premier cycle (BEPC)

Cet examen a été créé en 1947 (en remplacement du BEPS : brevet d'études primaires supérieures) et est maintenu jusqu'à la mise en place du *brevet d'études générales* prévu par la réforme de l'enseignement. Le BEPC, comme son nom l'indique, sanctionne les études du premier cycle, à la fin de la classe de 3e. G. M.

F. Brevet d'études professionnelles (BEP)

C'est un diplôme qui sanctionne deux ans de formation professionnelle dans un LEP.

Les élèves sont recrutés au niveau de la fin de la classe de 3e, après le CES. Le BEPC n'est pas exigé.

La formation professionnelle est moins directement orientée sur l'exercice de la profession que le CAP correspondant, la partie intellectuelle et de culture générale est plus développée. Cela répond à deux buts :

— Elargir la formation afin de donner les moyens à l'élève de suivre, plus tard, une formation continue lui permettant d'adapter ses connaissances à l'exercice d'une activité différente dans le même secteur.

— La conceptualisation de l'enseignement préparant au BEP permet à certains élèves de reprendre des études technologiques longues en accédant à une classe de 1re d'adaptation. La classe de terminale est commune aux élèves sortant de 1re d'adaptation et de 1re normale. Un baccalauréat de technicien est alors possible en ne perdant qu'une année par rapport au cursus normal : 2e, 1re, terminale.

Le BEP, bien que non reconnu par les conventions collectives, a tendance à remplacer le CAP dans les formations offertes en LEP.

P. S.

G. Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA)

Examen qui sanctionne les études du cycle court des collèges agricoles et des établissements de même niveau. Le cycle court de l'enseignement agricole conduit soit au BEPA, soit à un *brevet d'apprentissage agricole* (BAA).

H. Brevet professionnel (BP)

A l'inverse du CAP (certificat d'aptitude professionnelle), le BP ne peut être passé par les élèves des écoles d'enseignement technique pendant leur scolarité. En effet, l'une des conditions pour l'inscription à cet examen est d'avoir exercé son métier ou emploi durant un laps de temps variable suivant les catégories de brevet. Le BP signifie que le jeune ouvrier ou employé possède déjà de son métier une formation de base.

I. Brevet sportif populaire

Examen ouvert à tous les candidats âgés d'au moins treize ans pour les garçons et douze ans pour les filles. Un diplôme est délivré aux candidats et donne droit au port d'un insigne (a. du 19 janvier 1962).

J. Brevet sportif scolaire (BSS)

Examen qui est exigé des candidats au certificat d'études primaires. Il comporte une épreuve d'athlétisme, une épreuve de gymnastique et une épreuve facultative de natation.

K. Brevet supérieur de capacité

Titre créé par le décret organique de 1887 et modifié en 1928. Il sanctionnait les études faites dans une école normale ou une école primaire supérieure (3 années après le brevet élémentaire). Il a été officiellement supprimé au moment où les normaliens ont dû se présenter au baccalauréat. Il a été maintenu jusqu'en 1977 pour les instructeurs de l'explan de scolarisation en Algérie pourvus du BEPC, du BE ou de la première partie du baccalauréat. G. M.

L. Brevet de technicien (BT)

Le BT se prépare en trois ans dans les lycées technologiques (recrutement après la classe de 3e).

Les études sont très spécialisées, elles débouchent sur l'exercice d'une profession bien déterminée.

Les BT sanctionnent des formations dans le secteur industriel surtout et quelques-unes dans le secteur tertiaire.

Les titulaires de BT peuvent être admis à poursuivre leurs études dans les sections de techniciens supérieurs.

Le nombre des BT est en diminution. Ils ont été remplacés dans de nombreux cas par des baccalauréats de techniciens (BTN).

Exemple de BT : études de prix du bâtiment; ouvrages métalliques. P. S.

M. Brevet de technicien agricole

Diplôme qui sanctionne le cycle long des lycées agricoles et des établissements de même niveau. (Le cycle long conduit soit au baccalauréat D', soit au BTA.) G. M.

N. Brevet de technicien supérieur

V. DUT.

C'est un diplôme technique très spécialisé qui correspond à deux années d'études après le baccalauréat.

Il se prépare en lycée.
Au cours de la seconde année un stage professionnel est organisé.
Le recrutement se fait parmi les titulaires du bac, du BTN, du BT, certaines séries sont exigées suivant le BTS préparé.
Ce diplôme, antérieur au DUT (diplôme universitaire de technologie, préparé en IUT), est en concurrence avec ce dernier. La place laissée à l'enseignement générale est plus importante dans la préparation du DUT.
Par contre, le BTS est reconnu dans la conventions collectives, alors que le DUT a du mal à se faire reconnaître.
Exemple de BTS : secrétariat de direction ; arts appliqués; métallurgie...

Brevets
Sens québécois

Québ. — Diplôme qui était décerné par le ministère de l'Education à un élève-maître au terme des études pédagogiques de celui-ci dans une école normale. Le brevet atteste que son titulaire est apte à occuper un poste d'enseignement et l'autorise à occuper un tel poste.

— *Brevet A :* brevet décerné au terme de *quatre* années d'études pédagogiques postérieures aux études secondaires, ou après une année d'études pédagogiques postérieures au baccalauréat ès arts.

— *Brevet B :* brevet décerné au terme de *deux* années d'études pédagogiques postérieures aux études secondaires *(Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

Brevets de l'ICEM

1. *Brévets :* Technique pratiquée par les éducateurs de l'Ecole moderne (pédagogie Freinet) pour rompre avec les examens et autres moyens de contrôle des acquisitions et des aptitudes utilisés par l'école traditionnelle.

2. La pratique des brevets et chefs-d'œuvre pour la formation professionnelle au Moyen Age s'était perpétuée jusqu'à notre époque par le compagnonnage, mais il semble bien qu'on n'ait jamais employé cette technique dans aucune école.
C'est à Baden-Powel que revient le mérite de l'avoir utilisée le premier à des fins pédagogiques dans le mouvement scout.

3. A l'usage des éducateurs de l'enseignement primaire, les commissions de l'Institut coopératif de l'Ecole moderne (ICEM) ont établi des listes de brevets couvrant un maximum de connaissances culturelles et pratiques. On y relève des caractères pédagogiques marqués propres à l'ensemble des techniques Freinet :

— non-hiérarchisation des connaissances « intellectuelles » et « manuelles »;

— recherche constante pour amener l'enfant à une réussite qui sera source d'une satisfaction et d'un nouvel effort (graduation ou plusieurs étapes si nécessaire);

— recours à des activités réelles qui ne sont pas spéciales au milieu scolaire;

— appel à la créativité et en premier lieu à la créativité manuelle;

— contrôle du travail exécuté par la communauté scolaire organisée en coopérative.

Exemple de brevet :

— Brevet d'écrivain, premier degré :
  - chef-d'œuvre : réalisation d'un petit album illustré assez long,
  - compte rendu : mémoire sur la vie et l'œuvre de cinq grands écrivains,
  - épreuves : récit d'un événement; conte ou poésie, illustré, lettre aux correspondants;

— Brevet d'écrivain, deuxième degré :
  - chef-d'œuvre : réalisation d'un bel album illustré assez long,
  - compte rendu : les plus grands écrivains français,
  - épreuves :
    - compte rendu d'une visite avec illustration,
    - raconter un fait dont on a été témoin,
    - conte ou poème, illustré.

4. Les recherches actuelles au sein de l'ICEM tendent à intégrer la notion d' « unités de valeurs », le brevet étant la somme d'un certain nombre d'unités de valeurs fixées coopérativement avec les enfants. ICME

Bricolage

[Etym. : De l'ancien français bricole (XVIe siècle) = servant à désigner une chose peu importante]

En pédagogie préscolaire, il désigne une activité de création d'objets personnalisés à partir de matériaux très divers (bois, tissus, matières plastiques, bouchons...). Cette activité se déroule généralement en atelier libre : l'enfant y accède s'il le désire et l'institutrice n'intervient que lorsqu'il la sollicite. Ceci

n'exclut pas que l'éducatrice soit présente, attentive et soutienne l'effort de l'élève afin de le conduire à son terme. Y. G.

Bronze (médaille de)

V. RÉCOMPENSES HONORIFIQUES.

Bruit

1. *Inf.* — Dans le vocabulaire de la théorie des communications, désigne tout ce qui peut altérer ou perturber la communication. Cela peut se produire sur le canal de la communication (par exemple la « friture » dans une transmission radiophonique).
Mais cela se produit également chez celui qui reçoit la communication (par exemple l'auditeur qui confond le sens des mots).

2. *Mus.* — Tout ce qui est perceptible et audible. On divise les bruits en actifs lorsqu'ils tiennent lieu d'une explication et jouent une fonction expressive, et passifs lorsqu'ils font partie de l'ambiance. J. P.

Budget

A. Budget de l'éducation nationale

V. BUDGET FONCTIONNEL, BUDGET PROGRAMME, RCB, DÉPENSES D'ÉDUCATION.
[Anglais : *Budget of the ministry of Education* ; *Education budget*]

1. Le document budgétaire, prévu à l'origine dans le but de faciliter l'exécution administrative et le contrôle des dépenses, était imputé à différents ministères (ou éléments du pouvoir exécutif). « Acte pour lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat ou des autres services que les lois assujettissent aux mêmes règles » (décret du 5 mai 1862, art. 5 cité par Robert).
Par budget de l'éducation nationale, on entend l'ensemble des articles, sections ou titres du budget de l'Etat et relatifs à l'activité d'éducation.

2. La construction du budget de l'éducation nationale pose le problème de la définition de l'activité d'éducation et de l'estimation de la quote-part des activités à finalités éducative et non éducative. Par exemple, les professeurs de l'enseignement supérieur sont chargés à la fois d'activités d'enseignement et d'activités de recherche, comment imputer dans le chapitre des « traitements » la fonction qui concerne l'éducation ? ; d'autre part, les charges communes de certains ministères dont la responsabilité principale n'est pas en éducation — Défense, Premier Ministre, ... ; comment estimer le budget éducation de ces ministères qui ont parfois un rôle non négligeable — ministère du Travail — en éducation ? ; en dernier lieu, certaines activités culturelles — MJC, Jeunes et Sports; bibliothèques, etc. — sont, selon certains, parties intégrantes de l'Education nationale; selon d'autres, ces activités ne sont pas du champ de l'éducation, et ne doivent pas apparaître dans le budget éducation nationale :

— l'ensemble des dépenses budgétaires de l'Etat (tous les ministères) ayant une finalité éducative;
— l'ensemble des dépenses publiques d'éducation;
— l'ensemble des dépenses (publiques et privées) d'éducation;
— l'ensemble de dépenses du budget du ministère de l'Education : « Le budget de l'Education nationale s'élève en 1967 à 18 543 millions de francs » (J.-C. Asselain, *Le budget de l'éducation nationale*, p. 3).

3. Le budget du ministère de l'Education se décompose en *budget de fonctionnement* et *budget d'équipement*. Le « budget de fonctionnement » couvre principalement les « dépenses de personnel et charges sociales »; « les dépenses de matériel et divers »; les « dépenses d'interventions publiques ».
Les documents du budget d'équipement distinguent entre « autorisation de programme » ou volume global maximum de dépenses qu'un ministère est autorisé à engager au cours d'une ou même de plusieurs années ; et « crédits de paiement » correspond à la fraction des autorisations de programme qui sera engagée et payée au cours de l'année. J. H.

B. Budget fonctionnel

V. BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE, BUDGET PROGRAMME, RCB.

1. Fonctionnel = relatif aux fonctions = relatif aux attributions de l'Etat (pour le budget).

2. La ventilation fonctionnelle des charges publiques « est un mode de présentation qui permet de regrouper les dépenses suivant leur finalité; c'est-à-dire selon les « fonctions » représentatives des domaines dans lesquels l'Etat exerce son action et des buts qu'il s'efforce d'atteindre » (ministère de l'Eco-

nomie et des Finances, *Le Budget de 1972*, Paris, La Documentation Française, p. 40).
Les principales fonctions du budget (fonctionnel) en France sont : « Administration générale »; « Défense nationale »; « Extérieur »; « Education, Recherche et culture »; « Action sociale - Solidarité »; « Action économique »; « Habitation et Urbanisme »; « Dette et Dépenses non fonctionnelles ».
Le budget distingue entre cinq fonction; budgétaires : *i)* Personnel; *ii)* Matériel; *iii)* Transferts; *iv)* Investissements civils. *v)* Investissements militaires.

3. Le budget fonctionnel « Education, Recherche et Culture » distingue la sous-fonction « Education » des deux autres sous-fonctions.
La sous-fonction « Enseignement » comprend trois rubriques : Premier degré; Second Degré; Supérieur et Spécialisé. J. H.

C. Budget programme

V. BUDGET FONCTIONNEL, BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE, RCB.
[Anglais : *Budget programme*; *Programme budgeting*]

1. Budget qui est structuré en postes de dépenses correspondants à des programmes d'activité (ou catégories) tendant vers un objectif final (ou une série d'objectifs); le budget programme comprend normalement en annexe une présentation des coûts de réalisation de chaque programme; même si le délai de réalisation d'un programme dépasse l'année, période normale pour un budget.

2. En France, la première tentative d'introduction du budget programme pour le ministère de l'Education date de 1970. Trois objectifs généraux ont servi au « cadrage » des programmes d'activité : « assurer un nombre de places compatible avec les besoins »; « améliorer les conditions pédagogiques » et « égaliser les chances ».

3. En plus de la comptabilisation des programmes avec un étalement dans le temps assez long pour en permettre l'étude approfondie, le concept de programmation budgétaire couvre parfois aussi des applications de formes diverses de l'analyse coût-efficacité et coût-bénéfice. Les analyses de ce type ont pour but d'examiner les différentes actions possibles en termes de bénéfices et de coûts ou en termes de rapports coûts/efficacité, afin de faire ressortir les options opportunes qui s'offrent à celui qui prend la décision. Dans ce cas, le budget programme est à la limite un Système de Plan-Programme-Budget ou PPBS (en anglais), système qui a inspiré la naissance de la pratique de la RCB en France (V. RCB). J. H.

Buissonnière

V. ECOLE BUISSONNIÈRE.

Bulletin

A. Bulletin départemental de l'enseignement primaire

Adm. scol. — Bulletin d'information rédigé par l'inspection académique et dont l'impression est à la charge du département. Il est envoyé dans toutes les écoles et doit être inscrit au catalogue de la bibliothèque scolaire. G. M.

B. Bulletin d'inspection

V. EVALUATION DES ENSEIGNANTS

Le *bulletin d'inspection* est la trace écrite laissée par un inspecteur lors de son passage dans une classe ou un établissement.
La circulaire du 12 juin 1894 précise l'esprit dans lequel doit être rédigé un bulletin d'inspection : « Il ne peut et ne doit être l'exacte reproduction des notes prises par l'inspecteur primaire au cours de sa visite et transmise à l'inspection académique. Il importe que l'instituteur prenne copie et accuse réception à son chef direct des observations qui lui ont été faites, des conseils qu'il a reçus, des engagements qu'il a pris. Chacun de ces bulletins allant se placer dans le dossier de l'instituteur, chaque fonctionnaire se trouve avoir par-devers lui le double de son dossier; il y trouvera les avertissements et les encouragements qu'il a mérités; il y trouvera aussi, le cas échéant, l'explication des mesures qui seront prises à son égard en rapport avec les appréciations dont il aura été l'objet, et notamment la raison de son avancement au choix plus ou moins rapide. »
Le bulletin d'inspection comporte officiellement deux parties distinctes :
a / une partie réservée aux renseignements administratifs, à l'état matériel des locaux, du mobilier, du matériel...;
b / une partie individuelle relative au comportement pédagogique du maître. Cette partie comporte une appréciation générale et une note de mérite chiffrée. G. M.

C. Bulletin scolaire

Document de liaison entre l'école et la famille, de périodicité variable (semaine, quinzaine, mois, trimestre, semestre...) qui

peut prendre des formes diverses (feuille indépendante, carnet, livret...). Il permet de faire connaître au responsable de la scolarité d'un élève ou à l'élève majeur lui-même les notes obtenues, les observations des enseignants relatives au comportement, au travail, à la conduite, les orientations proposées ou envisagées, les absences éventuelles et les motifs invoqués...
Certains bulletins scolaires prévoient aussi la communication de l'emploi du temps et, même, des programmes. M. C.

Bureau

1. Meuble utilisé dans les écoles pour permettre aux élèves et aux professeurs de travailler (d'écrire, en particulier). On distingue quelquefois le bureau d'étude (pour l'élève) et le bureau du maître.

2. Pièce où l'on travaille : le bureau du directeur.

3. Organisme ayant des fonctions précises : bureau de recherche, bureau d'information. G. M.

A. Bureau comptable
Bureau commercial
Bureau de secrétariat

V. ATELIER.
Ens. tech. — Terme désignant à la fois le lieu et la discipline technologique qui y est enseignée. Cette dénomination est utilisée en lycée technique et lycée d'enseignement professionnel qui ont des formations dans le secteur économique et commercial (BEP, CAP, BTN). P. S.

B. Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU)

Dans certaines universités, mais pas dans toutes, la Mutuelle nationale des Etudiants de France (MNEF) a mis en place un BAPU, organisme mettant à la disposition des étudiants, des conseils et des entretiens psychothérapeutiques et dont des psychiatres qualifiés assument la responsabilité médicale.
Il ne s'agit donc pas d'un service psychiatrique du type classique, mais d'un service d'hygiène mentale qui fait une large place à l'action psychothérapique et à l'action pédagogique : une aide limitée mais rapide s'avérant d'une grande portée pratique et capable d'éviter des difficultés ultérieures beaucoup plus graves.
Le BAPU se veut un organisme axé essentiellement sur le dépistage et la réadaptation des troubles mineurs liés à la condition étudiante pour lesquels n'existe pas de consultation spécialisée.
Les troubles mentaux graves et structurés sont éliminés systématiquement. R. DA.

C. Bureau d'études

1. Lieu où dans l'industrie et dans l'enseignement technologique on réalise le passage d'une idée à la conception d'un plan de fabrication ou d'usinage d'un produit ou d'un objet en tenant compte du cahier des charges.
2. Phase première dans l'enseignement technique qui consiste à organiser l'exercice qu'il sera demandé aux élèves de réaliser en atelier. C'est à ce stade que le plan est réalisé et étudié.
En bureau d'études on effectue également le coût du produit et l'étude de marché si besoin est. Dans l'enseignement on peut chiffrer le prix de revient de l'exercice qui sera réalisé.
Ensuite les résultats sont orientés vers le « bureau des méthodes ». P. S.

D. Bureau des délégués

Québ. — Organisme réunissant trois conseillers (ou « commissaires ») ou trois syndics de chacun des conseils scolaires (« commissions scolaires ») faisant partie d'un conseil scolaire régional (« commission scolaire régionale »). Le « bureau » des délégués élit les conseillers (« commissaires ») et le président du conseil scolaire régional et désigne le vérificateur comptable de celui-ci. Il joue, d'autre part, un rôle consultatif auprès du conseil régional. Le « bureau » des délégués s'appellerait plus correctement *comité des délégués (Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

E. Bureau des méthodes

Ens. tech.

1. Lieu où dans l'industrie (et aussi dans l'enseignement technologique) on étudie la réalisation d'un objet en tenant compte du plan et des conclusions fournis par le bureau d'études.
C'est à cette étape que sont réalisés la gamme de fabrication et le choix entre les diverses solutions possibles pour réaliser à un moindre coût le produit projeté :
— On peut à ce stade faire ou non entrer en ligne de compte le facteur humain (travail à la chaîne ou non, rendement, conditions de travail des ouvriers pour la réalisation...).
— Les problèmes d'approvisionnement sont également étudiés.

2. Etape pédagogique dans l'enseignement technique qui succède à l'étape « bureau d'études » dans la réalisation d'un exercice

en atelier. On y détermine les gammes de fabrication ou d'usinage, les problèmes de matières d'œuvre et d'approvisionnement, le choix des machines et les séquences d'utilisation de celles-ci...
Le bureau des méthodes constitue le lancement de l'exercice, l'étape suivante étant l' « atelier ». P. S.

F. Bureau international de l'Education (BIE)

Créé à Genève avant la seconde guerre mondiale, le Bureau international de l'Education est aujourd'hui rattaché à l'UNESCO qui nomme son directeur et assure le financement de ses activités, mais continue à être administré par un conseil autonome.
Le BIE réunit tous les deux ans une Conférence dite de l'Instruction publique qui rassemble plusieurs centaines de délégués des Etats membres de l'UNESCO.
La conférence a toujours un double objet, l'examen des tendances et des orientations nouvelles en matière d'éducation et l'étude d'un problème particulier tel que l'innovation, la formation et l'emploi, l'information, etc.
Principales publications : deux bulletins mensuels, *Innovation*, *IBEDOC Information*; un bulletin trimestriel, *Documentation et Information pédagogique*. Y. B.

G. Bureau régional

1. *Québ.* — Organisme institué par le ministère de l'Education conformément à sa politique de déconcentration administrative. Il groupe certains fonctionnaires d'une même région administrative et met leurs services à la disposition des conseils scolaires (« commissions scolaires »), des établissements d'enseignement, des parents, des élèves et des divers organismes consultatifs de la région. Il y a neuf bureaux régionaux *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

2. *Bureau régional de l'UNESCO* (V. ce mot et COMMISSION FRANÇAISE POUR L'UNESCO).

H. Bureau typographique

Hist. péd. — Le bureau typographique est le lointain ancêtre de l'imprimerie à l'école utilisée par C. Freinet et ses disciples. Il semble, d'après l'éloge qu'en fait Rollin dans son *Traité des études*, que ce soit Louis Dumas (1676-1744) qui ait eu l'idée d'inventer ce matériel qui devait faciliter l'apprentissage de la lecture. Au moyen du *bureau typographique*, l'enfant compose des mots« comme fait un imprimeur en tirant des cassetins les différentes lettres » (d'après le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* de F. Buison). G. M.

Buts

A. Buts de l'éducation

V. OBJECTIFS, PÉDAGOGIE PAR OBJECTIFS, FINALITÉS, TAXONOMIE.
[Etym. obscure — du scandinave *butr* = billot, cible]

Le mot « but » appartient plus à la langue courante qu'au vocabulaire philosophique ou pédagogique.
Lorsqu'on parle des « buts que poursuit telle ou telle pédagogie », on indique que l'action éducative ne peut exister sans se donner des fins à atteindre, qu'elle est donc finalisée de part en part.
Contrairement au terme *objectifs*, les buts que l'on assigne peuvent rester généraux. Ainsi avoir pour but de répondre aux intérêts des enfants donne *un sens* aux actions pédagogiques et aux méthodes employées sans toutefois définir suffisamment les unes et les autres.
L'exactitude et la précision qui sont de rigueur dans la définition d'*objectifs* ne sont pas requises lorsqu'il est seulement question de buts. F. B.

B. Buts de l'orientation

1. *Class.* — Recherche de l'adaptation de l'individu, dans le respect de ses aspirations et compte tenu de ses capacités, aux exigences d'un système social déterminé (scolaire ou/et professionnel).

2. *Evolution.* — Extension du bénéfice de l'orientation à tous les individus d'une société et non pas seulement à ceux qui éprouvent des difficultés d'adaptation.
— Grâce à une information aussi vaste et objective que possible tant sur eux-mêmes que sur les faits sociaux, donner aux individus les moyens de se réaliser (au besoin à terme) et de se déterminer provisoirement par référence aux structures sociales relativement mobiles. En donnant à l'individu le goût de l'information exacte (M. Reuchlin, *BINOP*, 5, 1968, 291-308), l'orientation joue son double rôle, humanitaire et rationnel. En devenan-ainsi éducative, elle aide l'individu, demant deur critique d'informations, à réaliser ses *auto-orientations* successives.
— Recherche d'une harmonisation des choix de matières d'étude, des méthodes d'enseignement, de filières de formation professionnelle, telles qu'elles se présentent dans une conjoncture donnée avec les besoins prospectifs des individus et de la société en développement (A. Trapero, UNESCO, 1970). J. D.

C

Câblodistribution

Tech. Ed.
V. CÂBLOVISION, TÉLÉVISION PAR CÂBLES.

Câblovision

Tech. Ed.
V. CÂBLODISTRIBUTION, TÉLÉVISION PAR CÂBLES.

Cacique

Lang. fam. — Le premier au concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure. Par extension, le premier à un concours d'agrégation. Le mot est susceptible d'une extension plus grande encore et finit par être, dans tous les cas, synonyme de « premier », voire de « fort en thème ».
Dans les autres écoles, le premier porte le nom de « major ». Le groupe des élèves les mieux classés s'appelle la « botte ». A l'Ecole polytechnique, les « bottiers » sont aussi dénommés « mineurs », parce qu'ils choisissent généralement de poursuivre leurs études à l'Ecole des Mines. J.-L. B.

Cafard

Mot qui appartient à l'argot scolaire : celui qui va dénoncer quelqu'un d'autre au maître; il va « cafter ». G. M.

Cahier

V. ECRITURE, LIVRE-CAHIER, MANUEL, PLUME.

A. Cahier

[Allemand : *Heft*. Anglais : *Exercise book*]

Etymologie : Dès le début des collèges, les élèves prenaient leurs notes de cours sur des cahiers.
Carnets (guernet au XVe siècle).
C'est l'idée du *manuel*, tel que l'entend, au XVIIe siècle, N. de Franqueville; au XIXe siècle, le cahier, par opposition à l'ardoise, permet de recueillir les travaux écrits par l'enfant, corrigés par le maître, vus par les parents; dans l'enseignement primaire, les couvertures sont illustrées à la façon des imageries d'Epinal : c'est jusqu'en 1920-1930 l'âge d'or des cahiers; dans l'enseignement secondaire le cahier, par discipline, cède peu à peu à la fiche.

Acception générale :

— « Leçons d'un professeur mises par écrit » (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 453).
— « Feuilles de papier assemblées et cousues dont les élèves se servent pour écrire les devoirs journaliers » (F. Buisson, *Dictionnaire, op. cit.*, 1re partie, t. I, p. 302). J. V.

B. Cahier à dessin

Mat. scol. — Cahier constitué par des feuilles de papier à dessin et, généralement, muni d'une couverture légèrement plus épaisse que celle des cahiers habituels. Les dimensions du cahier à dessin peuvent être égales ou supérieures à celles des cahiers ordinaires. G. M.

C. Cahiers autocorrectifs

V. FICHIERS AUTOCORRECTIFS, TRAVAIL INDIVIDUALISÉ, PLAN DE TRAVAIL.

1. Les cahiers autocorrectifs proposent aux élèves des séries d'exercices et des feuilles-réponses qui leur permettent d'assurer eux-mêmes leur correction. Ainsi « l'enfant est partiellement libéré du maître, il prend ses responsabilités et devient de ce fait un être plus conscient » (C. Freinet).
En général, les tests sans correction permettent au maître de faire le point avec l'enfant. avant que se présente une nouvelle difficulté,

2. En France, l'Ecole moderne a édité et diffusé des cahiers autocorrectifs utilisés pour l'entraînement aux opérations.
Ils ont un grand succès (plusieurs centaines de milliers d'exemplaires).

3. Aujourd'hui, où une grande évolution s'est produite sur le plan mathématique, de nouvelles recherches sont entreprises.
Les opérations sont remplacées par des exercices extrêmement variés sur les techniques opératoires, respectant ainsi la diversité des modes opérationnels et offrant un riche éventail d'exemples de résolution dans lequel chaque enfant peut trouver celui qui correspond le mieux à sa propre construction mathématique et grâce auquel il pourra élargir ses possibilités de raisonnement. ICEM

D. Cahier de brouillon

[Etym. : Le mot brouillon vient d'un vieux mot nordique *bro(u)* signifiant boue, écume. Calvin l'emploie déjà pour définir le « travail destiné à être recopié »]

1. *Insertion pédagogique :* C'est au XIXe siècle que le cahier de brouillon connaît une grande extension. Il figure sur la liste des cahiers établie par les inspecteurs d'académie. Il s'agit généralement d'un cahier à couverture neutre, le papier étant de moins bonne qualité. Il remplace souvent l'ardoise. Son intérêt pédagogique est évident — surtout si le maître s'emploie à y découvrir le mécanisme, la genèse du travail de l'enfant, l'insertion et le cheminement des erreurs.

2. *Définition :* Cahier présentant le travail écrit spontané de l'enfant, avant que ce travail soit mis au point sur le cahier de classe. J. V.

E. Cahier d'écriture

Cahier permettant, à partir de modèles imprimés, un apprentissage progressif de l'écriture. J. V.

F. Cahier de musique

Cahier sur lequel sont imprimées des portées musicales; il est utilisé soit pour recopier des partitions musicales (chants scolaires par exemple), soit pour faire des exercices divers (dictées musicales, exercices d'harmonie). G. M.

G. Cahier de roulement

1. C'est un cahier de devoirs sur lequel, à tour de rôle, les élèves réalisent le travail écrit complet d'une journée de classe.
Sa consultation permet d'avoir une image du niveau d'ensemble d'une classe considérée et donne un échantillonnage très complet des performances des divers élèves d'une classe. M. C.

2. *a* / Terme créé par l'Ecole moderne, pour désigner un moyen de communication et de coopération largement utilisé par ses membres.
b / Un animateur lance un cahier où il pose des questions, expose ses pratiques et ses problèmes, développe ses idées.
Il le fait circuler entre les participants qui ont les mêmes préoccupations que lui et qui sont d'accord avec les règles de fonctionnement qu'il propose. Ces règles ont pu être élaborées en commun.
Le nombre ne doit pas dépasser cinq ou six, sinon le temps de rotation du cahier est trop long.
Au bout de plusieurs tours, une synthèse est assurée et peut devenir l'objet d'une publication.
c / Ces cahiers peuvent avoir des objectifs divers :
— cahier fourre-tout, où tous les problèmes des participants peuvent être discutés;
— cahier spécialisé pour l'étude d'une seule question.
Le cahier de roulement est outil simple et efficace de coopération à distance. ICEM

H. Cahier de textes

C'est un cahier sur lequel sont consignés les divers devoirs et exercices donnés dans une classe ou proposés à un élève.
Les cahiers de textes collectifs classent généralement ces travaux par discipline.
Les cahiers de textes individuels sont généralement conçus pour regrouper le travail proposé par semaine ou par jour. M. C.

I. Cahier de travaux pratiques

Cahier utilisé dans les TP scientifiques et présentant une page sur deux sans rayures afin de permettre de faire des croquis d'observation, des schémas d'expérience ou des tableaux de résultats. G. M.

J. Cahier-journal

V. PRÉPARATION DE LA CLASSE.

K. Cahier du jour

Nom donné au cahier utilisé par l'élève en classe pour faire les exercices indiqués par le maître. G. M.

L. Cahier du soir

Par opposition à cahier du jour, le cahier du soir est celui sur lequel sont faits les devoirs à la maison (V. ce mot). G. M.

M. Cahier des charges

C'est la collection des contraintes et des objectifs imposés par le client pour la réalisation d'un produit.

On utilise cette expression dans l'enseignement technologique également lors de l'exercice pédagogique qui consiste à fabriquer un produit ou usiner un objet. P. S.

V. BUREAU D'ÉTUDES.

Caïman

V. ASSISTANT.

Lang. fam. — Agrégé, en général ancien élève, répétiteur à l'Ecole normale supérieure. G. M.

Cal (ou Khal)

Abréviation « folklorique » de « concal », *i.e.* « concours ». J.-L. B.

Calculateur

Tech. Ed. — Machine de traitement de l'information, capable d'effectuer des calculs comprenant des opérations arithmétiques et logiques, sans intervention d'un opérateur humain au cours de leur exécution. Les calculateurs se subdivisent en deux grandes catégories : les calculateurs à programme fixe ou calculatrices et les calculateurs à programme enregistré ou ordinateurs. J. P.

Calculatrice de poche

Mat. péd. — Petites machines qui fonctionnent électroniquement et qui permettent, selon leur capacité et leur puissance, la plupart des calculs courants que requiert l'enseignement des mathématiques. Leur petite taille permet de parler de calculatrices de poche. G. M.

Calcul

A. Calcul digital

Péd. mat. — Calcul effectué à l'aide des doigts; les jeunes enfants « comptent sur leurs doigts » pour trouver le résultat d'une addition ou soustraction simple. G. M.

B. Calcul vivant

V. MATHÉMATIQUE VIVANTE, TRAVAIL INDIVIDUALISÉ, TRAVAIL COLLECTIVISÉ.

1. Le terme calcul vivant a fait fortune et fut utilisé à de nombreuses occasions par les auteurs de manuels scolaires et dans les revues pédagogiques. Il signifiait alors, tantôt que les exercices proposés avaient pour thèmes la vie pratique, tantôt que, dans leur apprentissage, les enfants ne devaient pas rester passifs.

2. Dans la pédagogie Freinet, avec le calcul vivant, s'établit une méthode pédagogique qui répond aux mêmes objectifs que celle du texte libre au niveau de l'enseignement et de la conquête de la langue.

Le calcul vivant est un processus pédagogique, celui qui correspond à une méthode naturelle d'apprentissage.

La leçon de calcul traditionnelle est remplacée par une étude individuelle et collective de tout ce qui, dans la vie de la classe et celle personnelle des enfants, invite à calculer.

« Notre processus est le même que celui des adultes en face d'un problème scientifique ou mathématique :

« *a* / recherches personnelles caractérisées par un souci d'économie et d'originalité;

« *b* / travail collectif de confrontation des différentes solutions avec exposés, critiques et choix;

« *e* / amélioration de la solution choisie :
— par le travail personnel d'abord,
— par le travail collectif ensuite;

« *d* / généralisation. »

C'est à partir des apports des camarades et de ce qui se présente occasionnellement dans la classe que chaque enfant s'engage dans une recherche personnelle dans laquelle il utilise ses propres cheminements, qui sont fonction de ses expériences précédentes et de sa forme propre de pensée. Puis a lieu une confrontation au cours de laquelle chacun présente *sa* façon personnelle d'interpréter, de raisonner et de calculer, permettant ainsi aux enfants de comprendre la diversité des méthodes de résolution et évitant que se forge et s'ancre cette idée si préjudiciable à la création personnelle, que seule existe une bonne solution, « la solution », celle présentée par le Maître qui Sait et Enseigne la Vérité.

Les thèmes de travail ne sont donc pas choisis par l'enseignant, ni sur le plan du sujet, ni sur celui du concept, mais ils reflètent les activités de la classe et des enfants ainsi que leurs intérêts. La progression est naturelle puisque chaque enfant part de ses propres acquis et cherche à progresser selon un principe vital reconnu.

« Quand nous parlons de calcul vivant, nous entendons calcul comme les enfants calculent, ni concret, ni abstrait, ni pratique, ni imaginatif, mais tout cela à la fois et selon les enfants» (PaulDelbasty, *BEM*, 13-14, p. 120). Depuis l'apparition, sur le plan scolaire, des mathématiques modernes, le terme calcul vivant tend à être remplacé par mathématique vivante qui correspond mieux à l'élargissement actuel du champ de recherches des enfants. ICEM

Calendrier scolaire

V. CONGÉS.
Tableau des activités et des vacances de l'année scolaire. Le calendrier scolaire indique, par exemple, les dates des vacances scolaires. G. M.

Calligraphe

Artiste spécialisé dans le dessin de l'écriture, ou de son imitation.
— Le peintre Mathieu a été cité par Malraux comme l'un des premiers calligraphes occidentaux. N-D. T.

Calligraphie

V. ECRITURE.
[Allemand : *Schönschreibekungt, Kalligraphie.* Anglais : *Penmanship, Calligraphy*]
[Etym. : Des mots grecs Κάλλος, *kallos* = (le) bien, (le) beau et γράειν, *graphein* = écrire]

A. Historique

1. *Insertion pédagogique :* Dans l'Ancien Régime, l'enseignement de l'écriture, monopolisé par la corporation des maîtres écrivains, était, en fait, un enseignement de calligraphie, chaque maître s'efforçant, grâce à un trait continu de la plume d'oie, d'enrichir les graphismes traditionnels. Lorsque le maître d'école prit en charge l'apprentissage, on en vint à plus de simplicité : « Les calligraphes (...) se forment par des moyens spéciaux qui ne font pas l'affaire de l'école » (F. Buisson, *Dictionnaire, op. cit.*, 1re partie, t. 1, p. 799). Remarquons que cette citation est empruntée à l'article « Ecriture », l'article « Calligraphie » ne comportant aucun développement (*op. cit.*, t. 1, p. 318). En Allemagne, Italie, Portugal..., la calligraphie a longtemps constitué une discipline spécifiée, imputée à l'enseignement secondaire.

2. *Définition :* « Art de former les caractères d'écriture » (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. 1, p. 460).
« Raffinement dans l'art d'écrire » (F. Buisson, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, 1re partie, t. 1, p. 798). J. V.

B. Pédagogie pratique

« Lire, écrire, compter » : pour les maîtres d'autrefois, savoir « écrire » ne signifiait pas seulement savoir reproduire fidèlement les lettres, cela impliquait aussi tout un art de les bien former de manière à être en mesure de manifester sa personnalité. Un des critères d'appréciation était précisément la « beauté » de l'écriture, dont l'apprentissage requérait de nombreuses heures.
En tout état de cause, une écriture doit demeurer lisible. Et cela, même si le stylo à bille, aujourd'hui si répandu, tend parfois à la « déformer ». Mais la dimension purement esthétique s'est effacée au profit de la dimention fonctionnelle. On peut se demander si la révolution opérée en ce sens ne pourrait aller jusqu'à l'élimination des « majuscules anglaises » dont les tracés demeurent particulièrement tarabiscotés et qui ne trouvent plus guère d'usage que dans... les classes ! J. VU.

Caméra

Tech. Ed. — Appareil dont le principe est de fixer des scènes animées, afin de les reproduire instantanément ou de manière différée devant des spectateurs. Il y a deux types de caméra : celle qui sert à tourner des films (procédé d'impression et de fixation chimique), celle qui est employée en télévision (procédé électronique). J. G.

Caméra-club

V. CLUB, CINÉ-CLUB, COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRES, EQUIPE, MATÉRIEL SCOLAIRE.
[Allemand : *Kamera-Klub.* Anglais : *Camera-Club*]
[Etym. : Du mot anglais *club* et du latin *camera* = plafond voûté, donnant chambre (ou partie formée d'un appareil, photographique par exemple), et finalement l'appareil de prise de vues lui-même]

1. *Insertion pédagogique :* Assez rare en France, le caméra-club est pratiqué dans quelques classes se recommandant du mouvement Freinet ou des centres régionaux d'action pédagogique; il procède souvent d'un ciné-club qui trouve là sa vocation la plus originale (cas du Ciné-club d'Elbeuf).

2. *Définition :* Groupe d'élèves élaborant un film, si possible de bout en bout (scénario, prise de vues, montage), en dehors de tout esprit de commercialisation. J. V.

Camp

Scout. — Le camp d'été (appelé parfois cantonnement pour les plus jeunes), qu'il soit fixe ou itinérant, est l'activité scoute par excellence, les activités de l'année étant conçues comme sa préparation. Il dure de huit jours à trois semaines suivant les associations et l'âge des jeunes.
Il existe aussi des petits camps (Noël, Pâques...) et des camps de formation pour les responsables. F. L.

Cancre

Lang. fam. — Ecolier réputé paresseux et nul, qui ne répond pas aux critères de la pédagogie traditionnelle. M. A.

Cantoche

V. Argot lycéen.

Canular

Mot qui appartient à l'argot étudiant et plus spécialement à celui des élèves de l'ENS de la rue d'Ulm. Un canular est une mystification généralement spirituelle et amusante. G. M.

Capacité

V. Titres de capacité.

Capital

A. Capital humain
Elément constitutif de la force de travail, le capital humain peut apparaître comme une réserve ou comme un apport à la production; il est alors un moyen de procurer un revenu par la production qu'il permet dans le cadre de l'exploitation du travail.
Le capital humain est sujet à transformations et se modifie avec la mortalité, le retrait du marché du travail, l'obsolescence des connaissances et toute autre cause de dépréciation.
L'homme coûte une dépense et sert à la rembourser avec profit : cette image du capital humain montre que l'usage qui est le plus souvent fait de cette notion en économie de l'éducation est simplificateur dans la mesure où il ne prend en compte que la composante éducation en délaissant l'évaluation des autres soins portés à l'homme, les dépenses de santé en particulier.
Cette notion a toutefois pour utilité de permettre la confrontation entre les profits des investissements en capital humain et ceux des investissements en capital physique, d'aider à rechercher l'utilité de l'éducation dans le développement économique global.
On peut évaluer le capital humain en termes d'années d'étude, de revenus liés, de coûts d'obtention des qualifications. L. M.

B. Capital humain (théorie du)
V. Economie de l'éducation, Coûts de l'éducation, Investissement humain.
Née de l'analyse néo-classique, la théorie du capital humain postule que l'individu, comme un investisseur, compare les revenus qu'il faut attendre d'un supplément d'éducation à ce qu'il lui en coûte de l'obtenir. avant de confronter le bénéfice escompté ainsi calculé à celui qu'un investissement « physique » lui procurerait et de définir par là son niveau optimum de formation, niveau au-delà duquel celle-ci coûte plus qu'elle ne risque de rapporter.
Globalement cette théorie met en liaison les dépenses d'éducation et les revenus qu'elles devraient susciter. L. M.

C. Capital intellectuel
V. Capital humain.
Capital de formation, composante du capital humain; capacité de production de biens résultant du développement des capacités de production. L. M.

Car de ramassage scolaire

De plus en plus nombreux, des services de transport scolaire sont créés qui assurent le transport des élèves de leur domicile à l'établissement d'enseignement qu'ils fréquentent.
Ces services peuvent être créés à l'initiative des sociétés de transport, des départements, des communes ou des syndicats de communes, des associations privées régies par la loi de 1901 (associations de parents d'élèves par exemple).
Les cars ainsi utilisés, dits de ramassage scolaire, ne peuvent transporter que les élèves, le personnel de surveillance, le personnel enseignant et, dans la mesure des places dis-

ponibles, les parents d'élèves qui ont à se rendre à l'établissement d'enseignement (décret du 31 mai 1969 et circulaire du 21 janvier 1970).
La participation de l'Etat, dans la limite des crédits, et celle des collectivités locales, peuvent être versées soit aux familles, soit aux organisateurs.
Les élèves des villes, ceux des zones rurales qui ont moins de trois kilomètres à parcourir pour se rendre à leur établissement, ceux qui se rendent à un établissement distant de plus de trois kilomètres, mais qui pourraient trouver plus près le type d'enseignement dont ils relèvent, ne peuvent recevoir une participation financière de l'Etat.

M. C.

Carnet scolaire

[Anglais : *Student record*]

C'est un instrument de liaison et de collaboration entre l'école et la famille.
Il comporte le relevé éventuel des notes obtenues par l'élève au cours d'une période déterminée, les appréciations du maître ou des professeurs, celles du directeur ou du chef d'établissement.
Il permet à la famille d'être informée du travail réalisé par l'enfant ou le jeune adolescent, de ses progrès ou des difficultés qu'il rencontre. M. C.

Carré

Nom « folklorique » des élèves de 2e année dans les Grandes Ecoles et dans les classes de préparation. Les élèves de 3e année sont appelés « cubes », ceux de 4e année « bikhas » (scil. bi-carrés). Il peut exister des « pentas », voire des « hexas ». — Dans les classes de préparation scientifiques, on emploie de préférence une autre terminologie : un demi (= bizuth); trois demis (= carrés); cinq demis (= cubes), etc. — A l'Ecole normale supérieure, où les études durent en principe trois ans, les anciens élèves portent le titre d' « archicube ». J.-L. B.

Carrel

Tech. Ed. — Installation de travail destinée à permettre aux étudiants de mieux travailler de façon indépendante. Cette cabine peut comporter des appareils électroniques ou optiques de transmission des informations, des machines à enseigner ainsi que des moyens de transmission et de réception d'émissions audio-visuelles. J. P.

Carrière

Au sens de la définition américaine de l'Ecole Super, la définition de carrière est bien différente de la définition de profession. La profession est un groupement de postes semblables, et un poste est un groupement de tâches accomplies par une personne qui y est affectée, tandis que la carrière est une suite de professions poursuivies ou de situations occupées par un individu au cours de sa vie. Une carrière comprend, à vrai dire, la situation préprofessionnelle d'écolier ou de collégien qui se prépare à travailler et la situation postprofessionnelle de pensionnaire, ou d'homme à la retraite et cherchant des emplois qui remplaceront le travail aussi bien que la profession suivie ou à la suite de situations obtenues par un homme qui travaille. P. D. B.

Cartable

Mat. scol. — Sac ou sacoche utilisé par les écoliers pour transporter leurs livres, cahiers et instruments scolaires. Le cartable peut être à poignée ou à bretelles. G. M.

Carte

A. Pédagogie pratique

Gén. — Représentation graphique, à une échelle réduite donnée, d'une partie de la terre, du ciel, des planètes.

1. *Carte du ciel :*
Péd. math. — Carte utilisée dans l'enseignement de la cosmographie pour représenter l'état général du ciel pendant la nuit et indiquer les positions respectives des étoiles. On a quelquefois des cartes qui permettent, par rotation, de suivre le mouvement diurne.

G. M.

2. *Carte en relief :* Figuration d'un espace géographique, à l'aide de signes conventionnels, qui a pour caractéristique d'y associer la reproduction en volume du relief de cet espace. Ces cartes spéciales existent surtout à grande et à moyenne échelle (1/20 000 à 1/1 000 000). Elles facilitent la lecture et la compréhension des cartes où la topographie est figurée à plat par des courbes de niveau ou des codes correspondant à des tranches hypsométriques définies en légende. A. N.

3. *Carte murale :* Carte géographique, généralement à moyenne et petite échelle (1/1 000 000 ou 1/10 000 000), présentée sur un support suffisamment rigide (carton, plastique) pour être munie d'anneaux ou de crochets qui permettent de la suspendre. La carte murale ainsi équipée est ou bien accrochée sur un rail permettant le déplacement latéral de la carte ou bien fixée directement sur le mur. Quel que soit le système, il s'agit de présenter à l'ensemble d'une classe, donc face à elle, ces cartes qui sont le plus souvent thématiques et analytiques; exemples : cartes physiques, économiques, carte de l'énergie, des transports. A. N.

4. *Carte murale historique :*
Péd. Hist. — Comme la carte murale géographique (V. ce mot), la carte historique a une échelle inférieure au 1/1 000 000. Publiée en général par les mêmes éditeurs, sa présentation matérielle en diffère peu. Sa fonction est de représenter des faits historiques dont il importe et de repérer la localisation et la répartition et de cerner l'évolution. Citons à titre d'exemples parmi les éléments les plus significatifs et les plus fréquents : champs de bataille, sites urbains, capitales, villes d'art, foyers d'activités économiques ou intellectuelles, centres religieux — mais aussi frontières, aires d'expansion ou d'influences (politique, économique, culturelle...), courants d'invasions, migrations. A. N.

5. *Carte murale muette :* Carte murale (V. ce mot) sur laquelle ne figurent que les signes conventionnels représentant l'hypsométrie, les cours d'eau, les frontières, et le plus souvent des points symbolisant les principales villes, en l'absence de toute nomenclature. C'est à l'élève de retrouver de mémoire les noms des villes, des fleuves, des chaînes de montagnes, des pays... en les localisant correctement. A. N.

B. Administration scolaire

1. *Carte éducative :*
V. CARTE SCOLAIRE, SECTEUR SCOLAIRE, DISTRICT SCOLAIRE, RAMASSAGE SCOLAIRE.
[Anglais : *Educational map.* Espagnol : *Carta educativa*]
a / « Carte figurative de l'instruction » construite pour la première fois en France par Charles Dupin et publiée dans *Forces productives et commerciales de la France* (Paris, Bachelier, 1827). V. Régie Ferré, Note sur la carte figurative de l'instruction populaire en France en 1827, in *Cultures*, vol. 1 1, n° 2, Les Presses de l'UNESCO et La Baconnière, 1975.
b / Par analogie avec « carte scolaire », la carte éducative porte sur toutes les activités d'éducation institutionnalisées, qu'elles soient scolaires ou extra-scolaires. Elle couvre donc le système scolaire, les activités d'éducation des adultes, de formation « sur le tas », etc. J. H.

2. *Carte scolaire :*
[Anglais : *School map.* Espagnol : *Mapa escolar ; Carta escolar*]
a / Le rapport de la Commission Langevin-Wallon développe le concept avec précision : « Répartition des bâtiments existants entre les différents enseignements et projet d'aménagement; indication des établissements à construire, affectation, localités, importance.» Au cours des années 1960 — circulaires de mai et septembre 1963, et janvier 1965 — le ministère de l'Education définit les cartes scolaires des premier et deuxième cycles.
b / La préparation de la carte scolaire signifie « entreprendre au niveau de chaque zone géographique significative... un diagnostic du patrimoine existant, une appréciation de la demande ou des besoins d'éducation, et une étude sur les possibilités pratiques et concrètes de faire face à ces besoins » (J. Hallak, *La mise en place des politiques éducatives : rôle et méthodologie de la carte scolaire*).
c / « Atlas scolaire ». On pourra distinguer entre : carte des établissements; carte des circonscriptions scolaires de base; carte de l'enfance inadaptée; carte des spécialités professionnelles, etc. J. H.

C. Carte d'étudiant
Document délivré par l'Université attestant que l'étudiant est régulièrement inscrit; la carte d'étudiant permet de profiter de certains avantages (restaurants universitaires, centres sportifs, réductions diverses...). G. M.

D. Carte d'identité culturelle
(Conseil de l'Europe) : Carte d'identité destinée aux universitaires et enseignants des pays membres du Conseil de l'Europe.
Les enseignants, étudiants et chercheurs peuvent obtenir la carte d'identité culturelle du Conseil de l'Europe qui permet d'obtenir des facilités dans certains musées, galeries d'art, bibliothèques et théâtres des 21 pays qui ont adhéré à la convention culturelle du Conseil. Y. B.

E. Technologie de l'éducation

1. *Carte perforée ou carte mécanographique :*
a / Rectangle de carton pouvant recevoir, grâce à un système précis (trous à perforer ou trous à réunir), des informations codées. On

les utilise en pédagogie pour apprendre aux élèves les différents systèmes de classement (ex. : les recettes de cuisine, dans l'enseignement ménager, afin de caractériser les recettes en fonction des produits nécessaires, du temps de préparation, des ustensiles indispensables...).

b / Les cartes mécanographiques peuvent être utilisées, selon le type de carte, soit dans un ordinateur, soit dans un appareil à lecture optique, soit, plus simplement, avec de longues aiguilles. G. M.

2. *Carte de déroulement.*

Tech. Ed. — (Enseignement programmé) Arbre ou diagramme décrivant l'ensemble des unités de matières à enseigner et leurs relations hiérarchiques. J. G.

Carthaginois

V. ROMAINS ET CARTHAGINOIS.

Cartouchard

En argot d'Afrique francophone, lycéen ou étudiant qui a subi un échec à son examen de fin d'année. M. A.

Cartouche

Tech. Ed. — Boîte servant à ranger les films, les bandes d'enregistrement, les diapositives ou les films fixes. Certaines cartouches de film ou de bande d'enregistrement fonctionnent en continu, d'autres sont dotées de deux axes permettant le passage de la bande ou du film d'une bobine à l'autre. J. P.

Cas (méthode des)

V. MÉTHODES.

[Allemand : *Fallstudie.* Anglais : *Case Study*]
[Etym. : Du latin *casus* = chute, événement ou circonstance (XIIe siècle), aussi bien difficulté que situation encadrant cette dernière]

1. *Insertion pédagogique :* La solution des problèmes moraux difficiles exigeant la confrontation de l'exercice de la réflexion aux exigences de la religion, les théologiens du Moyen Age avaient créé une discipline particulière, la *casuistique,* qui s'enseignait dans les facultés de théologie. Améliorée par les techniques modernes, la méthode d'analyse est, en gros, celle qu'a reprise, au XXe siècle, l'Université américaine d'Harvard. Elle est aujourd'hui employée dans l'enseignement supérieur comme moyen de formation et d'investigation et rejoint les procédures de la recherche opérationnelle.

2. *Définition :* Techniques de travail intellectuel permettant, grâce à l'analyse corrélative de toutes les données, de résoudre un problème ou d'éclairer une situation, relativement complexes. J. V.

Casa dei bambini
(Maison des enfants)

Hist. Ed. — 1. Expression qui naît le 6 janvier 1907 en Italie et qui va faire le tour du monde. A la suite de travaux d'assainissement dans la ville de Rome, au début de ce siècle, les enfants des ouvriers qui construisaient de nouveaux immeubles se trouvèrent livrés à la rue. On confia à Maria Montessori le soin de rassembler et de soigner, d'une part, d'éduquer, d'autre part, tous ces enfants. Le nom de *Casa dei bambini* est dû à une amie de Maria Montessori, Olga Lodi.

2. L'expression apparaît dans le titre d'un livre célèbre de l'éducatrice italienne, *Il metodo della pedagogia scientifica e la Casa dei bambini* (1907). G. M.

Castelet

Construction légère d'une sorte de théâtre en miniature utilisé pour les spectacles de marionnettes. D. L.

Catégorie

(Socio-économique, socio-culturelle, socio-linguistique, socio-professionnelle). V. NIVEAU.

Cathédrale (école)

V. ECOLE.

Cédule

Québ. — Horaire (des cours).

Le mot « cédule », dans ce sens, est un anglicisme *(Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

Censeur

Adm. scol. — Ancien professeur chargé, dans un lycée, d'organiser les études et la discipline de l'établissement; c'est l'adjoint immédiat du proviseur en ce domaine. G. M.

Censure

V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Centilage

Lang. stat. — Opération mathématique qui consiste à diviser l'étendue de la variation de la variable qui caractérise un échantillon, en cent parties d'effectifs égaux. G. M.

Centiles

Lang. stat. — Valeurs de la variable qui divisent l'étendue de la variation d'une variable attachée à un échantillon en cent parties d'effectifs égaux. G. M.

Centrale

1. V. ECOLES CENTRALES DE LA RÉVOLUTION.

2. *Ecole centrale :* Etablissement relevant du ministère de l'Education nationale et appartenant aux établissements techniques supérieurs. Il y a l'*Ecole centrale des Arts et Manufactures* de Paris et l'*Ecole centrale* de Lyon.

3. *Tendance centrale :*
Stat. — Une valeur qui caractérise, d'une façon résumée, la caractéristique d'une population. Les tendances centrales les plus utilisées sont : la moyenne, le mode et le médian (V. ces mots). G. M.

Centre

A. Centre aéré

V. CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (CLSH).
De création récente, les centres aérés devenus centres de loisirs sans hébergement reçoivent, comme les centres de vacances, des enfants d'âge scolaire ou maternel. Ils vivent la journée comme en colonie; seules les fonctions matérielles et d'hébergement ne sont pas remplies : les enfants rentrant dans leurs foyers le soir après les activités. C. J.

B. Centre d'apprentissage

1. *France.* — Les centres d'apprentissage, qui faisaient suite aux dernières classes de l'école primaire, comportaient une scolarité de trois ans et avaient pour mission de former des ouvriers spécialisés. Ils conduisaient normalement au CAP (certificat d'aptitude professionnelle). Ils ont été remplacés par des collèges d'enseignement technique. G. M.

2. *Québ.* — Ecole d'enseignement pratique de certains métiers (construction, par exemple). Les centres d'apprentissage relèvent de la Commission de l'apprentissage, créée par application de la loi sur l'aide à l'apprentissage, dont la mise en œuvre est confiée au ministère du Travail. Les programmes d'études des *centres d'apprentissage* doivent être approuvés par le ministère de l'Education (V. *Vocabulaire de l'éducation au Québec*, p. 8). R. D.

C. Centre audio-visuel de Saint-Cloud

Tech. Ed. — Centre audio-visuel de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud créé en 1947. Ses activités associent production, diffusion, enseignement et recherche dans les domaines de la formation d'enseignants spécialisés dans les techniques audio-visuelles, dans ceux du télé-enseignement universitaire, dans la didactique des différentes disciplines et dans les études technico-économiques. J. G.

D. Centre départemental de Documentation pédagogique (CDDP)

Créé dans le département auprès de l'inspecteur d'académie, le CDDP est une section du Centre régional de Documentation pédagogique (CRDP), lui-même section déconcentrée dans chaque académie du Centre national de Documentation pédagogique.
Les CDDP relaient dans le département l'action du CRDP (V. cet article) par des activités de même nature que celles de celui-ci.

E. Centre de documentation et d'information (CDI)

V. BIBLIOTHÈQUE.
[Anglais : *School library* ; *Secondary school library* ; *Second grade...*]

1. Lieu où sont groupées les activités de la documentation et de l'information d'un lycée ou d'un collège.
Par extension : Groupe de salles où se font les activités de recherche des élèves. G. L.

2. On définit aussi un centre de documentation destiné à l'apprentissage par l'ensemble de locaux où toute la gamme des formes de communication imprimée ou audio-visuelle, les équipements correspondants et les services rendus par les documentalistes sont accessibles aux élèves et aux professeurs (définition nord-américaine). G. M.

F. Centre d'éducation des adultes

[Anglais : *Continuing Education Centre*]
Ensemble de structures d'accueil dispensant des programmes d'éducation permanente ou de formation continue (UNESCO-BIE).

G. Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)

Le premier « Centre » est né en 1937 dans le contexte social et politique du « Front populaire », et dans le mouvement des idées d'éducation nouvelle. Souvent issus des Eclaireurs de France, les premiers animateurs — citons notamment Gisèle de Failly et André Lefèvre, puis, en 1941, Henri Laborde — se sont d'emblée situés dans ce double courant. (Cette histoire vivante a été publiée par D. Bordat en 1976, *Les CEMEA, qu'est-ce-que c'est?*)

Mouvement d'éducation nouvelle, et d'abord organisme de formation de cadres de « colonies » — c'est encore leur terrain d'action privilégié —, les CEMEA ont diversifié leurs interventions : de la formation des enseignants à celle d'équipes soignantes d'hôpitaux psychiatriques, jusqu'à essaimer hors de France avec leur Fédération internationale (FICEMEA). Créés en 1944, agréés et reconnus d'utilité publique (1966), les CEMEA continuent de marquer la vie pédagogique en militant pour les idées d'éducation nouvelle et la laïcité, contribuant ainsi à la transformation de la société. Leur moyen d'action privilégié demeure « les méthodes actives » (V. ACTIVITÉS, STAGE, INDIVIDUALISÉ, GROUPE). CEMEA

H. Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)

1. Il s'agit de la nouvelle appellation des Centres aérés, qui ont eux-mêmes pris la suite des patronages (V. ces mots).

Ils fonctionnent essentiellement hors des temps scolaires et accueillent les enfants normalement scolarisés.

2. Une pratique récente en Europe tend à les intégrer dans des équipements plus larges, soit en les liant à l'école (école ouverte notamment, V. ce mot), soit encore plus généralement à des équipements socio-éducatifs ou culturels à vocation plus vaste. D. L.

I. Centre d'équipement en matière scientifique (CEMS)

Le CEMS était en 1976 une division de l'Office français des Techniques modernes d'Education (OFRATEME) chargé de grouper les acquisitions des laboratoires de sciences et d'en assurer la diffusion soit à titre onéreux, soit à titre gratuit aux établissements d'enseignement public ou privé et quel que soit leur ministère de rattachement. L. L.

J. Centre d'étude universitaire

Etablissement dispensant une partie de l'enseignement supérieur. R. D.

K. Centre européen pour l'enseignement supérieur (CEPES)

Le Centre européen pour l'enseignement supérieur a été fondé par l'UNESCO en 1972 et son siège a été installé à Bucarest.

L'objet du Centre est de stimuler la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur des pays européens plus le Canada et les Etats-Unis.

Le Centre européen pour l'enseignement supérieur fonctionne en tant que centre de documentation appelé à devenir une banque de données qui réunira et analysera une masse de matériaux relatifs à l'enseignement supérieur.

Il organise aussi des séminaires et des réunions qui portent principalement sur la recherche et l'innovation en matière d'enseignement supérieur. Les conclusions des réunions et conférences font habituellement l'objet d'une publication.

Il publie un bulletin d'information bimestriel intitulé *Enseignement supérieur en Europe*, rédigé dans les trois langues du Centre : l'anglais, le français et le russe. Y. B.

L. Centre de formation de conseillers d'orientation (CFCO)

Etablissement chargé de la formation des conseillers d'orientation en application des dispositions statutaires d'avril 1972.

Il en existe huit (8) en France :

— Besançon,
— Bordeaux,
— Caen (IROSP),
— Lille (IROP),
— Lyon,
— Marseille (IBHOP),
— Paris (INETOP),
— Strasbourg. J. D.

M. Centre de formation des professeurs de collège d'enseignement général

Centres créés au chef-lieu de chaque académie (en général dans une des écoles normales primaires) et destinés à la préparation des candidats au CAPEGC. G. M.

N. Centres hospitaliers universitaires (CHU)

Etablissements résultant de la fusion d'un centre hospitalier régional et d'un établissement universitaire correspondant (faculté de médecine, de pharmacie...).

C'est dans le cadre du CHU que les étudiants en médecine font leurs stages pratiques.

G. M.

O. Centre international de Documentation et d'Animation culturelle (Avallon) (CIDAC)

Le Centre international de Documentation et d'Animation culturelle d'Avallon, destiné au développement culturel concerté de la ville d'Avallon et de la région, a une vocation internationale particulière du fait qu'il assure la diffusion en France du matériel d'information des Nations Unies et des différentes institutions spécialisées : UNESCO, FAO, OMS, OIT, etc. (documents, publications, films, diapositives, montages audio-visuels, disques).

Propriété de la ville, géré par l'Association culturelle de l'Avallonnais, le Centre offre un exemple type d'établissement à vocation multiple dont les aménagements ont été étudiés en vue de ses différentes fonctions. Ses activités sont orientées principalement vers la liaison éducation-culture. Y. B.

P. Centre international de l'Enfance (CIE)

Créé par un décret du gouvernement français en 1949, en accord avec le Conseil économique et social des Nations Unies, il a son siège à Paris.

Le Centre, dont les activités sont financées par le Fonds international de Secours à l'Enfance (UNICEF) et la France, traite essentiellement de la protection maternelle et infantile, il est administré par un conseil composé de personnalités internationales.

Il organise en Europe et dans les pays du Tiers Monde des stages de formation et de perfectionnement qui s'adressent à des représentants de professions aussi diverses que les médecins, les infirmières, les travailleurs sociaux, les institutrices des écoles maternelles, les jardinières d'enfants, les sages-femmes, les juges pour enfants, etc.

Le Centre international possède au château de Longchamp à Paris un centre de documentation riche de plus de 8 000 volumes et 800 collections de périodiques concernant les problèmes de l'enfance, de l'adolescence, de la mère et de la famille. Son fichier bibliographique de plus de trois millions de fiches permet au Centre de répondre aux différentes demandes bibliographiques qui lui sont adressées.

Travaillant en liaison étroite avec l'UNICEF, le Centre a également un programme d'études et de recherches qui porte sur la croissance et le développement de l'enfant, les conditions de vie, la prévention des inadaptations, etc. Y. B.

Q. Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)

Organisme de consultation destiné aux enfants et aux adolescents présentant des conduites d'inadaptation scolaire. En France, Georges Mauco ouvrit le premier centre au lycée Claude-Bernard (d'où le nom du centre Claude-Bernard) en 1946.

Les centres médico-psycho-pédagogiques (appelés quelquefois simplement centres psycho-pédagogiques ou, d'autres fois, centre psycho-médico-social) réunissent une équipe de spécialistes pour examiner les cas individuels : psychologues, pédagogues, assistante sociale, rééducateur, médecin... G. M.

R. Centre médico-scolaire

Locaux spécialement organisés en vue d'effectuer le contrôle médical scolaire prévu par la loi. « Tous les enfants doivent, avant d'être admis dans une école élémentaire publique ou privée, être présentés par leurs parents, sur convocation, à la visite médicale dans le centre médico-scolaire ou le local en tenant lieu. Ces centres sont obligatoires pour les communes de plus de 5 000 habitants.

G. M.

S. Centre national de Documentation pédagogique (CNDP)

Créé par le décret du 3 août 1976, le Centre national de Documentation pédagogique, établissement doté de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministère de l'Education et dont le siège est situé 29, rue d'Ulm, Paris Cedex 05, a pour mission :

— d'élaborer et de diffuser une documentation pédagogique ainsi qu'une documentation sur le contenu des enseignements utilisant tous les supports écrits ou audio-visuels que les techniques modernes de communication peuvent créer, notamment en vue de la formation et du perfectionnement des maîtres;

— d'apporter son concours, pour tous les niveaux des enseignements scolaires, à la formation initiale et permanente des maîtres.

Le CNDP comprend les départements suivants :

— Départements des études, de la coordination et de l'information.

— Département des ressources documentaires et des publications.

— Département de la documentation des maîtres et des actions multi-media.

— Département des productions audio-visuelles.

— Département de la promotion et des ventes.
— Département de la diffusion et de l'équipement scientifique.
Sont rattachés au CNDP le Service du Film de la Recherche scientifique (SFRS), le Service « Audio-Visuel Santé » et le Centre national de Télé-Enseignement (CNTE).
Les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogiques assument dans les académies et les départements les missions du CNDP. M. E.

T. Centre national d'Education de Plein Air
V. ECOLE DE PLEIN AIR.
Centre assurant la formation spéciale requise des instituteurs et des institutrices chargés de l'enseignement dans les écoles et classes de plein air. Les stagiaires préparent le CA à l'enseignement dans les classes de plein air.
G. M.

U. Centre national d'Etudes et de Formation pour l'adaptation scolaire et l'éducation spécialisée
Etablissement public créé en 1951 sous le nom de Centre national de Pédagogie spéciale à Beaumont-sur-Oise. Forme les maîtres (instituteurs, éducateurs en internat, inspecteurs spécialisés) de l'enfance inadaptée.
P. L.

V. Centre national d'Etudes et de Formation pour l'enfance inadaptée
1. Etablissement public créé en 1954 sous le nom de Centre national d'Education de Plein Air — à Suresnes.

2. Il forme les enseignants publics chargés de l'enseignement et de l'éducation dans les écoles de plein air autonomes, les classes de plein air et classes spéciales pour enfants et adolescents atteints d'infirmité de la motricité, annexées aux écoles primaires, dans les écoles ou classes spéciales d'enseignement élémentaire, annexées aux maisons d'enfants à caractère social ou sanitaire, aériums, préventoriums, sanatoriums, hôpitaux, centres de réadaptation fonctionnelle, de rééducation ou d'éducation motrice pour enfants et adolescents atteints d'infirmité de la motricité. P. L.

W. Centre national de la Recherche scientifique : CNRS
V. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.
Le CNRS, créé le 19 octobre 1939, est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est placé sous l'autorité du ministre de l'Education nationale.
Il a pour mission de développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres et d'analyser pour le gouvernement d'une manière permanente la conjoncture scientifique. Il est notamment chargé :
a / d'effectuer ou de faire effectuer, soit de sa propre initiative, soit à la demande des services publics ou des entreprises privées, les études et recherches présentant pour l'avancement de la science ou l'économie nationale un intérêt reconnu;
b / d'encourager et de faciliter les recherches entreprises par les services publics, l'industrie et les particuliers, d'octroyer à cet effet des allocations aux personnes qui consacrent à ces recherches tout ou partie de leur activité, de recruter et rémunérer des collaborateurs afin d'assister les chercheurs dans leurs travaux;
c / de subventionner ou de créer certains laboratoires de recherche pure et appliquée ou de développer ceux qui existent, notamment en leur facilitant les achats d'instruments et d'outillage et, d'une manière générale, les acquisitions mobilières utiles au progrès de la science;
d / d'assurer, soit directement, soit par des souscriptions ou l'octroi de subvention, la publication de travaux dignes d'intérêt;
e / d'attribuer des subventions pour missions scientifiques et pour chercheurs dans les laboratoires ou centres de recherche français ou étrangers;
f / d'organiser et de contrôler un enseignement préparatoire à la recherche, dans les conditions fixées par décret;
g / de procurer des spécialistes qui puissent être affectés, suivant les besoins, en quelque lieu que ce soit (décret relatif à l'organisation générale du CNRS). G. M.

X. Centre national de Télé-Enseignement (CNTE)
Le CNTE est un service de l'OFRATEME (V. ce mot). Il comprend un ensemble d'établissements (Vanves, Grenoble, Lille, Lyon, Rouen, Toulouse) entre lesquels sont réparties les différentes missions d'enseignement à distance (formation scolaire de premier et second degré, formation universitaire, actions de perfectionnement et recyclage). L'enseignement est dispensé gratuitement dans le cadre scolaire et au titre de la promotion sociale et aux frais de l'entreprise au titre de la formation continue pour les salariés pris en charge par l'entreprise (loi du 10 juil-

let 1971) (d'après *L'organisation de l'enseignement en France*). G. M.

Y. Centre d'observation

V. EDUCATION SURVEILLÉE, LIBERTÉ SURVEILLÉE.

C'est un établissement recevant des mineurs en internat, parfois externat ou placement familial, pour une durée limitée (de l'ordre de six mois) en vue d'un examen approfondi de leur personnalité permettant de déterminer l'action psychothérapeutique à entreprendre. A l'heure actuelle, les CO entreprennent, après l'observation, un début de traitement et de réadaptation (d'après Néret, *Guide pour l'enfance et l'adolescence en danger*).

G. M.

Z. Centre d'orientation

— Etablissement ou service (selon les conceptions nationales) où les conseillers d'orientation exercent une part plus ou moins grande de leur activité.

— A la fois, lieu de regroupement de l'équipe de conseillers (concertation, décision, secrétariat, archivage, recherches appliquées) et lieu de consultations (V. CONSULTATION D'ORIENTATION).

— A ce titre, le centre est ouvert au public, sans discrimination.

— Consultations gratuites.

— Sigles divers :

Ex. : en France, autrefois COSP, actuellement Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Certains organismes créent leurs propres centres d'orientation (intitulés et conditions variables).

Ex. : en Belgique, Centres médico-sociaux (CMS).

Autres intitulés : Offices d'Orientation, Centre scolaire d'Orientation, Bureau d'Orientation, Cabinet d'Orientation. J. D.

AA. Centre pédagogique régional (CPR)

1. Organisme créé en 1952 (circulaire du 12 juin 1952) et destiné à la formation pédagogique des professeurs de l'enseignement du second degré.

2. Les étudiants sont recrutés après les épreuves théoriques du CAPES ou du CAPET. Ils accomplissent un stage d'une année et subissent les épreuves pratiques de ces concours. G. M.

AB. Centre de Recherche et d'Etude pour la diffusion du français (CREDIF)

Centre créé en 1951, au sein de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, pour entreprendre les enquêtes nécessaires à l'élaboration du français fondamental (V. ce mot). Après avoir réalisé le français fondamental, le CREDIF a orienté ses recherches vers l'élaboration d'outils modernes pour l'enseignement des langues (Voix et Images de France par exemple), d'une part, vers la linguistique appliquée, d'autre part. G. M.

AC. Centre régional de Documentation pédagogique (CRDP)

Créé dans chaque académie auprès du recteur, le CRDP est une section déconcentrée du Centre national de Documentation pédagogique. Il concourt notamment aux actions de :

— formation initiale, perfectionnement continu et éducation permanente des personnels enseignants du ministère de l'Education;

— documentation et information aussi bien pour l'enseignement et l'éducation que sur l'enseignement et l'éducation;

— production de documents;

— équipement des établissements en matériel pédagogique;

— accueil et relations publiques.

Le CRDP produit les documents didactiques et éducatifs qui résultent de ses activités. Il élabore la documentation régionale utile aux enseignants. M. E.

AD. Centre régional de la Jeunesse et des Sports

Etablissement régional de formation de cadres, dépendant du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, et doté de l'autonomie financière.

Dirigé par un inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (titulaire du certificat d'aptitude pédagogique à l'éducation physique et sportive), il accueille, sous le contrôle du directeur régional de la Jeunesse et des Sports, les stages régionaux de formation d'animateurs organisés par les services de l'Etat, les mouvements de jeunesse, les institutions d'encadrement des centres de vacances, les fédérations d'éducation populaire et les fédérations sportives. Mais il peut aussi recevoir des stages de caractère national — ainsi que les congrès et colloques des associations et fédérations agréées.

Il organise directement, grâce aux professeurs d'EPS qui lui sont affectés, la formation des « professeurs adjoints » de cette discipline de l'enseignement public. M. V.

AE. Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

V. ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES.

AF. Centres régionaux de formation des instituteurs et institutrices chargés de l'enseignement et de l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés

Centres créés en 1964 pour former les maîtres de l'enfance inadaptée. La formation d'une année au centre est sanctionnée par une épreuve théorique : le certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents inadaptés (CAEI). P. L.

AG. Centre de vacances collectives pour enfants et adolescents

Anciennement appelé « colonie de vacances ».

1. *Définition : les centres de vacances* sont l'œuvre d'institutions qui, sous la direction d'un personnel qualifié, accueillent des enfants de six à quatorze ans pour un séjour temporaire en internat dans des établissements réunissant des conditions réglementaires de sécurité, d'hygiène et d'éducation.

— *Centre maternel :* colonie de vacances recevant des enfants de quatre à six ans révolus (effectif maximum : 60 enfants).

— *Les centres de vacances collectives d'adolescents* accueillent dans des bâtiments ou sous tentes des adolescents de treize à dix-huit ans, ces centres peuvent être fixes ou itinérants.

— *Dans les camps de vacances,* le séjour est organisé sous tente.

2. *Organisation administrative :* Ils sont régis par une importante législation (sécurité, protection de l'enfance, etc.). Le préfet charge les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de son application. (Le respect de la législation explique la rareté des incidents et accidents survenus en CV). Les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports veillent à leur bon fonctionnement. Leur encadrement est assuré par des animateurs et responsables diplômés. C. J.

3. *Organisation pédagogique :* Lieu et moment de vacances et d'éducation, les CV permettent d'apporter des réponses aux besoins des enfants selon les idées de l'éducation nouvelle. Les idées et principes pédagogiques, leur organisation sont exprimés dans les articles de ce dictionnaire : ACTIVITÉ, INDIVIDUALISÉ, CURE DE SANTÉ, GROUPE, SIESTE, MILIEU, VIE COLLECTIVE. V. aussi CEMEA, STAGE DE FORMATION. CEMEA

Centre d'intérêt

V. INTÉRÊT, MÉTHODE DECROLY.

1. La notion même de *centre d'intérêt* provient de la pédagogie decrolyenne. Celle-ci, effectivement naturaliste, se réfère à la notion de besoin vital. Decroly distingue quatre besoins principaux : 1 / le besoin de se nourrir; 2 / le besoin de lutter contre les intempéries; 3 / le besoin de se défendre contre le danger et les ennemis divers; 4 / le besoin d'agir et de travailler solidairement, de se recréer, de s'élever.

Decroly est donc amené à abandonner la notion de programme telle que la connaît l'éducation habituelle : répartition en disciplines scolaires séparées de la connaissance pour la remplacer par celle de *centres d'intérêt* qui permet d'appréhender d'une façon globale les faits et les situations et de mieux répondre à sa maxime : « Pour la vie, par la vie. » Chacun de ces centres, auquel toute une année scolaire est consacrée, s'organisent autour de :

1 / l'enfant et son organisme;
2 / l'enfant et les animaux;
3 / l'enfant et le milieu inanimé;
4 / l'enfant et les végétaux;
5 / l'enfant et le milieu humain.

Il s'agit là de grands thèmes qui vont mobiliser toute l'énergie individuelle et collective des enfants et permettre l'acquisition des indispensables connaissances.

2. On a vu apparaître, dans l'enseignement élémentaire, la notion de centre d'intérêt mais d'une façon à la fois étriquée et expurgée de ses caractéristiques fonctionnelles. Au cours d'une semaine, par exemple, on regroupait tous les exercices autour d'un thème : la neige. G. M.

Centré sur le client

V. NON-DIRECTIVITÉ.

Cercle

A. Cercle d'études

Technique de travail intellectuel en commun, les participants étant groupés sur le pourtour d'un cercle dont l'animateur occupe le centre.

Il s'agit d'abord de motiver le public et de l'amener à formuler clairement le problème à élucider. Il faut ensuite tirer parti des informations que possèdent les uns et les autres et, le cas échéant, apporter les cadres d'analyse et les connaissances complémentaires indispensables. La situation étant clarifiée, l'animateur invite à l'expression libre des points de vue et fait prendre conscience

des aspects objectifs du problème, qui peuvent se révéler contradictoires. Arrive la phase d'explication, où l'on recherche les causes des faits analysés, éclaire leur histoire, évoque les théories susceptibles de justifier les perspectives d'évolution.
Enfin, après une recherche imaginative des solutions, l'heure est à la prise éventuelle de décision : on détermine alors des alternatives de choix, on fixe un objectif (en fonction des finalités retenues) et on programme l'action.
Dans ce cas, il y aura lieu, par la suite, de contrôler l'exécution des tâches et d'évaluer les résultats de l'action entreprise.
Avant la recherche des solutions, le cercle d'études peut déboucher — si les participants le souhaitent, soit sur un exposé, soit sur un débat avec présence de spécialistes, soit encore sur une interview ou une enquête.
A noter que les formes de l'organisation matérielle comme les méthodes et les styles de conduite des cercles d'études sont, en réalité, aussi variés que leurs publics, leurs objectifs et les niveaux de compétence psychopédagogique de leurs animateurs.

M. V.

B. Cercle pédagogique
[Anglais : *Teacher Centres*]

Lieu de rencontres périodiques où les enseignants confrontent leurs points de vue et élaborent des documents pédagogiques (UNESCO-BIE).

Certificat
Généralités

Document écrit attestant, de manière officielle donc indubitable, la véracité d'un fait.

M. C.

1. *Certificat.*
Ens. sup. — Unité de compte d'enseignement sanctionnée de façon autonome, regroupant des cours portant sur différents sujets dans une même discipline.
Exemple, certificat d'histoire ancienne et médiévale :
— l'Orient méditerranéen de 333 avant J.-C. à 395 après J.-C.;
— le monde romain de 218 avant J.-C. à 395 après J.-C.
Pour obtenir un diplôme, il faut capitaliser, suivant les disciplines, un certain nombre de certificats.

R. C.

2. *Certificat de scolarité :* Document faisant foi de l'inscription d'un élève ou d'un étudiant dans un établissement scolaire.

G. M.

Certificats
Quelques certificats français

A. Certificats

a / Certificat de capacité d'aide orthoptiste : Un des certificats exigés pour obtenir le titre de *maître ès sciences médicales.* Le contenu du certificat correspond à la nature des stages accomplis par le candidat (V. décret du 16 novembre 1957).

b / Certificat de capacité d'orthophoniste : Un des certificats exigés pour obtenir le titre de *maître ès sciences médicales.* Le contenu du certificat correspond à la nature des stages accomplis par le candidat (V. décret du 16 novembre 1957).

c / Certificat d'éducation professionnelle (CEP) : Certificat créé par le décret n° 189 du 6 mars 1970 et qui sanctionne la formation de base définie dans le décret du 6 janvier 1959 (art. 31). Il est délivré sans examen par l'inspecteur d'académie, compte tenu des éléments d'appréciation figurant dans le livret scolaire.

G. M.

d / Certificats d'études postscolaires agricoles et postscolaires ménagères agricoles : Les certificats d'études postscolaires agricoles et postscolaires ménagères agricoles sont décernés après un examen auquel peuvent se présenter les candidats qui atteindront l'âge de dix-sept ans dans l'année et qui auront fréquenté pendant trois ans avec assiduité un cours postscolaire agricole public ou privé. Il comporte des épreuves générales (arithmétique) et des épreuves spécifiques (agriculture, horticulture, économie rurale...).

G. M.

e / Certificat d'études primaires : Titre de référence de la catégorie D dans la Fonction publique.
L'examen peut être subi par tout élève âgé de quatorze ans avant le 31 décembre de l'année en cours et même, avec dispense, avant le 31 mars de l'année suivante.
Il est indispensable, pour se présenter au certificat d'études primaires, pour tout candidat non dispensé par certificat médical, de subir les épreuves du brevet sportif scolaire (BSS).

M. C.

f / Certificat d'études primaires pour adultes : Le CEP pour adultes n'est institué par aucun texte réglementaire, mais il appartenait à la tradition pédagogique française. Il s'adresse à des candidats qui doivent avoir quinze ans au moins au 1er octobre de l'année civile où ils se présentent et avoir cessé de fréquenter, depuis le 1er octobre de l'année qui précède,

tout établissement d'enseignement public ou privé où domine un enseignement général.

g / Certificats d'études spéciales de médecine : Les candidats titulaires du doctorat en médecine, les étrangers pourvus d'un diplôme de docteur d'université française, mention « médecine », ou d'un titre permettant d'exercer dans leur pays, les étudiants en médecine ayant terminé la cinquième année de médecine peuvent s'inscrire à des certificats d'études spéciales. Une longue liste officielle est établie (V. *Recueil des lois et règlements*, chap. 442-4 *a*). Lorsque les certificats d'études spéciales correspondent à des spécialités reconnues au regard du Code de déontologie et de la législation de la Sécurité sociale, les médecins titulaires de ces certificats peuvent prétendre percevoir des honoraires de spécialistes lorsqu'ils exercent exclusivement la discipline pour laquelle ils ont été qualifiés (d'après le *Mémento de l'enseignement supérieur*, SNE-Sup). G. M.

h / Certificat de fin d'études : C'est une attestation, délivrée par le chef d'établissement, à la demande des élèves ou de leur famille, à ceux qui mettent un terme à leurs études sans avoir satisfait à l'examen correspondant. La possession du BEPC, à l'issue de la classe de 3e, du baccalauréat à l'issue de celle de terminale, dispense bien entendu de cette formalité. M. C.

i / Certificat de fin d'études normales (CFEN) : Il est délivré aux élèves des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices qui satisfont aux épreuves de l'examen subi à l'issue des deux années de formation professionnelle.
Deux éléments entrent en ligne de compte :
— le travail effectué, au cours des années de formation, dans les disciplines fondamentales (français et mathématiques), en formation générale et en formation pédagogique;
— le contrôle terminal effectué dans les mêmes domaines au cours d'épreuves écrites, orales et pratiques. Les candidats qui échouent ont la possibilité, sur avis favorable du jury, d'effectuer un semestre ou une année de suppléances dirigées, période au terme de laquelle un nouvel échec entraîne le refus définitif du diplôme et, parfois, l'exclusion de l'enseignement.
M. C.

j / Certificat de fin d'études professionnelles secondaires (CFEPS) : Attestation délivrée à un élève de terminale ayant échoué à un baccalauréat de technicien, mais qui a obtenu une note supérieure à la moyenne dans les épreuves professionnelles.
La valeur de ce CFEPS est très limitée.
P. S.

k / Certificat de fin d'études secondaires (CFES) : Le CFES qui n'ouvre aucun droit en vue de la poursuite d'études supérieures peut être délivré par le chef d'établissement aux élèves qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 8/20 aux épreuves du baccalauréat. G. M.

l / Certificat pratique de langue française : Diplôme délivré par une université aux étudiants étrangers qui ont subi avec succès les examens d'un certain nombre d'unités de valeur, d'initiation à la langue et à la civilisation françaises. G. M.

B. CA (certificats d'aptitude...)

a / Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives (CAPASE) : Diplôme d'Etat institué par arrêté du secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs en date du 5 février 1970. C'est un titre qui permet de juger de l'aptitude du candidat à atteindre le niveau professionnel. Diplôme original, qui résulte d'une formation « à la carte », en cours d'emploi : le candidat, obligatoirement titulaire du BASE, définit son programme et fixe son rythme de travail, en principe sur trois ans, en accord avec la « Commission régionale de la Promotion socio-éducative ».
Tout en continuant à exercer son activité d'animateur, le candidat suit des stages de courte durée (50 heures) qui lui donnent des connaissances théoriques et pratiques enrichissant son savoir-faire. Il y apprend, notamment, à dominer les problèmes de groupe, à mieux comprendre les conditions économiques et sociales du milieu où il travaille, et aussi à gérer l'équipement ou l'activité dont il aura la responsabilité.
La COREPSE conseille les candidats, entérine les « unités de valeur » proposées par les responsables des stages du « cycle de formation » (14), attribue les unités de valeur de l' « expérience pratique » effectuée en neuf mois au moins (4), celle des « épreuves d'évaluation » (7), et délivre finalement le livret officiel du CAPASE, sous la signature de son président, le directeur régional JSL.
Il suffit aux titulaires du « diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire » (DECEP) et du « diplôme universitaire de technologie » (département « Carrières sociales » — option « Animateurs socioculturels ») d'obtenir

5 UV complémentaires pour bénéficier du CAPASE.

Le CAPASE sert de diplôme de référence pour la rémunération des directeurs de maisons, foyers, centres... dont le niveau de compétence exigé équivaut à celui des « techniciens supérieurs » de la Fonction publique.

M. V.

b / CA à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés : Diplôme exigé des éducateurs des enseignements d'adaptation; le diplôme est, en général, réservé à des instituteurs ayant reçu une formation théorique dans les centres nationaux et régionaux de formation. Il existe, pour la deuxième série des épreuves théoriques, les options suivantes :

— Déficients intellectuels;
— Enfants présentant des troubles du comportement et de la conduite;
— Réadaptation psychopédagogique;
— Déficients physiques;
— Handicapés moteurs;
— Déficients visuels;
— Handicapés auditifs;
— Handicapés sociaux. G. M.

c / CA à l'enseignement dans les classes de transition et pour les classes pratiques : CA exigé des professeurs qui enseignent dans les classes de 6e et 5e de type III, anciennes classes de transition supprimées par la réforme Haby.

G. M.

d / CA à l'enseignement dans les CET : CA exigé des professeurs qui veulent enseigner dans les collèges d'enseignement technique. Les candidats sont tout d'abord soumis à un concours de recrutement et sont nommés stagiaires pendant deux ans, soit dans une ENNA, soit dans un CET sous contrôle des directeurs et professeurs d'ENNA. C'est à l'issue de la deuxième année que les candidats se présentent aux épreuves du CA à l'enseignement dans les CET. G. M.

e / CA à l'enseignement élémentaire des travaux de couture : CA qui devait normalement être exigé des institutrices chargées de l'enseignement de la couture dans les écoles primaires et les anciens cours complémentaire.

G. M.

f / CA à l'enseignement des travaux manuels : Ce CA (réglementé par l'arrêté du 18 janvier 1887) est ouvert aux candidats qui désirent enseigner les travaux manuels dans les écoles normales primaires. Il est ouvert aux candidats qui possèdent le BS, le baccalauréat ou le diplôme des écoles nationales d'arts et métiers, des instituts ou laboratoires techniques des universités. G. M.

g / CA à l'enseignement des travaux manuels éducatifs et ménagers : Diplôme institué en 1955, destiné aux professeurs qui enseignent dans les lycées et collèges de jeunes filles ou dans les écoles normales d'institutrices. Le diplôme comporte trois certificats : économie domestique générale, couture et coupe, composition décorative. G. M.

h / CA à l'enseignement postscolaire agricole et à l'enseignement postscolaire ménager agricole : CA exigé des instituteurs et des institutrices qui veulent être chargés de l'enseignement postscolaire agricole et postscolaire ménager agricole. Les candidats doivent justifier d'un minimum de trois années d'exercice dans l'enseignement public ou privé. La liste des candidats et candidates admis à se présenter aux épreuves du CA est établie après examen d'un dossier assez complexe remis par le candidat : herbier, monographie agricole d'une commune, plan d'un jardin...

G. M.

i / CA à l'enseignement dans les écoles de plein air : CA créé par le décret du 18 juillet 1939 et destiné au personnel qui veut enseigner dans une école de plein air (V. ce mot). Les candidats doivent être âgés de vingt et un ans au moins, posséder le CAP et avoir fait un stage d'un an dans une école de plein air. Les épreuves écrites portent sur l'hygiène, l'éducation physique, la psychologie et la pédagogie des écoles de plein air. G. M.

j / CA à l'enseignement dans les classes pratiques : CA exigé des professeurs qui enseignent dans les classes préprofessionnelles de niveau et préparatoires à l'apprentissage.

Ces classes disparaissent dans la réforme Haby. G. M.

k / CA à l'enseignement pratique :

1 / Ce CA à l'enseignement pratique dans les écoles pratiques du commerce et de l'industrie a été créé par arrêté du 11 mars 1921. Il permettait de recruter les chefs d'atelier et chefs de travaux qui assuraient les enseignements dans les écoles pratiques de commerce et de l'industrie.

2 / Ces écoles pratiques ont laissé la place aux centres d'apprentissage, puis aux collèges d'enseignement technique. Elles subsistèrent dans le cadre de l'enseignement privé.

P. S.

l / Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) :
Le CAPES est délivré aux candidats qui satisfont aux épreuves annuelles du concours spécial organisé pour chaque discipline.
Les titulaires du CAPES, après avoir subi avec succès des épreuves pratiques, sont nommés *professeurs certifiés* dans un collège, un lycée ou une école normale. M. C.
Les sections du CAPES sont les suivantes :
— Philosophie;
— Lettres classiques;
— Lettres modernes;
— Histoire et géographie;
— Langues vivantes (allemand, anglais, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe);
— Mathématiques;
— Sciences physiques;
— Sciences naturelles;
— Sciences économiques et sociales;
— Education musicale et chant choral;
— Arts plastiques;
— Education physique et sportive. G. M.

m / CA à l'enseignement technique (degré supérieur) :
V. CHEF DE TRAVAUX.
1 / Le certificat d'aptitude à l'enseignement technique (degré supérieur) a été institué en vue du recrutement des professeurs techniques chefs de travaux des lycées techniques (arrêté du 2 juillet 1976).
2 / Il n'est ouvert qu'aux professeurs techniques titulaires et comporte, comme tous les CA, des épreuves écrites, pratiques et orales. P. S.

n / Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) :
1 / Créé par décret du 10 septembre 1959 et comportant des épreuves écrites, pratiques et orales, ce CA permet de recruter des professeurs certifiés de l'enseignement technique au niveau de la licence.
2 / Il comporte huit sections dont : biochimie, construction du bâtiment, mécanique, dessin et arts appliqués, sciences et techniques économiques...
3 / Depuis l'arrêté du 8 octobre 1969 les sections correspondant aux langues, français, histoire-géographie, sont supprimées au CAPET et le recrutement des enseignants dans ces disciplines est assuré par la seule voie du CAPES. P. S.

o / CA à l'inspection de l'enseignement primaire et à la direction des écoles normales (CAIP) : CA créé par les décrets organiques de 1886 : « Nul ne peut être nommé inspecteur primaire s'il n'est pourvu du CAIP » et : « Nul ne peut être nommé directeur d'EN... »
Le CAIP était un concours de recrutement difficile. Il était ouvert aux membres de l'enseignement qui avaient au moins cinq ans d'ancienneté s'ils étaient titulaires d'une licence ou d'un professorat, et au moins dix ans d'ancienneté s'ils étaient instituteurs. G. M.

p / CA à l'inspection des écoles maternelles :
« Nulle ne peut être nommée inspectrice départementale des écoles maternelles... sans être pourvue du CA à l'inspection des écoles maternelles (art. 134 du décret du 18 juillet 1887).
Ce concours était ouvert aux membres féminins de l'enseignement ayant au moins cinq ans d'exercice dans les établissements publics secondaire ou primaire. G. M.

q / Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement général de collège (CAPEGC) : CA exigé des professeurs qui enseignent dans les enseignements de premier cycle dans les sections II et III aménagées. Les titulaires deviennent PEGC. G. M.

r / CA au professorat technique :
1 / Créé par décret du 16 décembre 1975, le CA au professorat technique est obtenu après un concours interne ou externe suivi d'une année de formation technique supérieure sanctionnée par un examen de qualification professionnelle.
2 / Ce CA permet le recrutement des professeurs des disciplines technologiques des lycées techniques et remplace depuis sa création le CA aux fonctions de professeur technique adjoint des lycées techniques.
3 / Le concours est ouvert aux titulaires d'une licence, d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'études supérieures techniques ou économiques. P. S.

s / CAP aux fonctions de conseiller d'éducation.
V. CONSEILLER D'ÉDUCATION.

t / Certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur départemental de l'éducation nationale (CAIDEN).
Adm. scol. — Le décret du 4 juillet 1972 prévoit que le succès au CRIDEN (V. ce mot) et à l'ensemble des épreuves qui sanctionnent l'année de formation et le stage professionnel donne lieu à l'attribution du CAIDEN. Les élèves qui ont obtenu le certificat d'aptitude sont nommés inspecteurs stagiaires. G. M.

u / CA aux fonctions de PTA :
1 / De lycée technique :
Ce certificat d'aptitude a été créé par l'arrêté du 28 juin 1966.
Comportant comme tous les CA des épreuves écrites, orales et pratiques, il permettait le recrutement des professeurs des disciplines technologiques des lycées techniques.
Depuis 1974 le recrutement de PTA est arrêté et est remplacé par un corps de professeurs techniques assimilés aux professeurs certifiés.
Le CA aux fonctions de PTA n'est donc plus organisé.
2 / De collège d'enseignement technique :
Par arrêté du 30 janvier 1976, le recrutement de professeurs techniques adjoints de CET a été arrêté et remplacé par un recrutement de professeurs des enseignements professionnels pratiques.
Le CA aux fonctions de PTA de CET est remplacé par le CA aux fonctions de PEPP. P. S.

v / Certificat d'aptitude pédagogique (CAP) : Ce sigle désigne tout aussi bien le certificat d'aptitude professionnelle, délivré par l'enseignement technique et les professions, que le certificat d'aptitude pédagogique qui est le titre que doivent obtenir les normaliens et les instituteurs remplaçants s'ils veulent devenir stagiaires et titulaires.
Il comporte des épreuves écrites et orales (dont sont dispensés les normaliens titulaires du CFEN) et des épreuves pratiques.
Nul ne peut se présenter au CAP s'il n'est titulaire du brevet élémentaire, du brevet supérieur de capacité ou du baccalauréat.
La commission d'examen, pour les épreuves pratiques, est composée de l'IDEN de la circonscription d'exercice, président, et de deux autres membres titulaires de l'enseignement dont un directeur d'école élémentaire ou maternelle. M. C.

w / Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : Le titre « certificat d'aptitude professionnelle » est donné à un examen qui sanctionne généralement trois ans d'études professionnelles dans un LEP (certains CAP sont préparés en deux ans).
Le CAP est un diplôme reconnu comme qualification professionnelle dans les conventions collectives (ouvrier qualifié).
L'entrée en LEP se fait à la fin de la classe de 5e ou de 4e. La formation professionnelle qui mène au CAP est une préparation directe à la vie active. Il n'est pas possible de rejoindre un autre cycle de formation initiale après le CAP.
Le CAP est peu à peu remplacé dans les CET par le BEP qui permet une éventuelle poursuite d'études.
Le CAP par contre se développe dans le secteur de la formation continue : FPA ou dans les formations organisées par les chambres de métiers, de commerce ou d'industrie.
Comme il existe un CAP pour chaque qualification professionnelle, leur nombre est très élevé (plusieurs centaines). P. S.

x / CAP pour les collèges d'enseignement général (CAPCEG) : Le CAPCEG sanctionnait les études des stagiaires des centres de formation de PEGC et comprenait deux parties :
— une première partie composée d'épreuves théoriques (épreuves écrites, orales et travaux pratiques);
— une deuxième partie composée d'épreuves pédagogiques et, pour les candidats ayant subi les enseignements dispensés en troisième année du centre de formation, d'une épreuve orale portant sur la philosophie de l'éducation, la psychologie de l'éducation et l'anthropologie sociale (arrêté du 16 mars 1970). G. M.

y / CA aux fonctions de conseiller d'orientation (CAFCO).
V. QUALIFICATION DU CONSEILLER D'ORIENTATION.

Chahut

Manifestation collective d'élèves ou d'étudiants destinée à bouleverser le déroulement habituel de la vie scolaire. Il peut s'organiser soit dans le cadre scolaire (lycée, université), soit quelquefois sortir dans la rue (le chahut du bac à la fin des épreuves écrites par exemple). G. M.

Champ

A. Champ de concentration

Québ. Org. scol. — Matières choisies en option par l'élève et qui le préparent spécifiquement aux études universitaires ou à l'activité professionnelle vers lesquelles il se dirige. Le secteur de concentration du futur médecin, par exemple, se compose surtout de la biologie et de la chimie; celui du futur ingénieur, des mathématiques et de la physique.
« Champ de concentration » est une traduction littérale de *field of concentration. Secteur de concentration* se comprendrait mieux, mais serait encore une expression bien recherchée

pour rendre une idée toute simple : *matière(s) principale(s), option(s) principale(s) (Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

B. Champ sémantique

Péd. Fr. — V. AXES LINGUISTIQUES.

[Etym. : Du latin *campus* = plaine, puis champ (à la basse époque)]

1. *Linguistique :* Ensemble des unités lexicales dénotant un ensemble de concepts. Déterminer un champ, c'est chercher à dégager la structure d'un domaine donné ou en proposer une structuration. Là où paraît régner le chaos (le fameux « chaos lexical » par comparaison avec l' « ordre grammatical »), il va s'agir de découvrir ou trouver des réseaux de synonymie ou d'antinomie et de lever certaines polysémies.

2. *Pédagogie :* En séance de vocabulaire, faire connaître de nouveaux mots isolément, c'est se condamner à l'échec. Les mots entretiennent entre eux certains rapports associatifs et tel mot est d'autant mieux assimilé qu'il se trouve pris dans un réseau déjà inventorié. D'où l'intérêt pédagogique de recourir à la notion linguistique de « champ » pour rationaliser et ordonner, autant que faire se peut, des connaissances jusque-là implicites et empiriques. L'enfant parle, donc « connaît » la langue, mais emploie un vocabulaire encore indigent et approximatif. Entre autres procédures (notamment l'utilisation du contexte de la phrase en travaillant sur les deux « axes linguistiques »), ce vocabulaire peut être enrichi et nuancé à l'aide de séances fondées sur l'étude d'un « champ conceptuel » (par exemple : recherche collective, puis insertion dans des phrases, puis classification de tous les termes exprimant l'idée de « manger ») : selon l'être vivant (gober...), selon la personne (déguster ou dévorer, etc.) ou celle d'un « champ lexical » (*ibid.*, pour tous les sens du mot « prendre » : de « prendre un livre » à « prendre congé », « prendre rendez-vous», etc.). J. VU.

C. Champ thématique

Péd. Ed. phys. — Milieu que proposent Georges Rioux et Raymond Chappuis pour le déroulement de la séance d'éducation physique et sportive. Animé par l'intention pédagogique de l'enseignant, structuré par l'élève, meublé avec des objets et des engins caractéristiques pour déclencher une motivation efficace, le champ thématique favorise la créativité, la spontanéité et l'expression de l'enfant. C. B.

D. Champ d'un objectif

Tech. Ed. — Degré d'application des acquisitions d'un programme aux situations de la vie active. On dira d'un objectif qu'il aura un large champ d'application quand il permettra de maîtriser un grand nombre de situations, un champ étroit dans le cas contraire. J. G.

Chant

[Anglais : *Singing*]

1. Action par laquelle la parole, la voix humaine, en exagérant et variant ses inflexions, devient musique.

2. Chants scolaires, liste des chants scolaires. Discipline d'enseignement. J.-P. M.

Charge « professorale »

[Anglais : *Teaching load*]

Québ. — Quantité de travail exigée des enseignants et du personnel d'administration ou de direction. Elle est d'ordinaire exprimée en unités de travail, en heures (ou « périodes ») et comprend l'enseignement proprement dit, la préparation des cours, la direction des activités des élèves, la correction des examens, etc. Cette définition correspond en anglais à l'expression *work load*, laquelle se traduit en français par *charge de travail.*

Second sens *(teaching load)* : heures d'enseignement, nombre d'élèves, nombre de matières, etc. L'expression « charge professorale » est un anglicisme.

L'expression *charge de travail* existant déjà, il suffit d'y ajouter : *du maître, de l'enseignant, du directeur,* etc. Ou encore : charge(s) d'enseignement *(Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

Int. — Porte sur l'horaire maximum dû par l'enseignant ainsi que le maximum d'effectif pouvant lui être imposé en classe (UNESCO-BIE).

Chargé(e)

V. INSTITUTEUR, DIRECTEUR, ADJOINT, CLASSE (à tous les cours), PROFESSEUR.

A. Chargé d'école

1. Dans une école maternelle ou élémentaire à plusieurs classes, il y a un directeur ou une directrice et un ou plusieurs adjoints ou adjointes. Dans le cas d'une école à une seule classe, ce qui est encore fréquent en milieu

rural, l'instituteur (ou l'institutrice) étant seul ne peut être logiquement ni directeur, ni adjoint. On dit qu'il est *chargé d'école*. Il s'agit donc d'un instituteur, d'une institutrice d'une école à classe unique, souvent à tous les cours.

2. Dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, un poste d'enseignement resté vacant peut être attribué provisoirement à un enseignant n'ayant pas tous les titres requis : celui-ci est *chargé d'enseignement*. R. P.

B. Chargé de recherche

Grade d'un chercheur au CNRS qui suit celui d'attaché de recherche et qui précède ceux de maître de recherche et de directeur de recherche. G. M.

C. Chargés d'enseignement

Ens. sup. — Les chargés d'enseignement sont des enseignants qui assurent en principe les mêmes fonctions que les maîtres de conférences. Ils sont nommés par le ministre pour une année universitaire.

Les candidats doivent être inscrits sur la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (liste large) ou admissibles à l'agrégation (Droit, Sciences économiques et de Gestion, Pharmacie).

Ils peuvent être renouvelés dans leurs fonctions. R. C.

Charismatique

V. CHARISME, AUTORITÉ, AUTORITAIRE.

[Etym. : Du grec χάρισμα = grâce, ce qui brille, grâce extérieure]

Adjectif qui qualifie une forme d'éducation jouant de façon essentielle de la personnalité particulière d'un éducateur et se fondant sur son caractère.

L'éducation apparaît alors comme le fruit d'une attitude quasiment innée de l'éducateur. On parle parfois d' « éducateurs-nés ». Une telle conception éducative, qui ne cherche à fonder l'éducation ni sur le caractère inachevé de l'homme à sa naissance, ni sur ses possibilités de rationalité et d'intelligence, s'oppose et au respect de l'éduqué et à toute recherche de rendre l'éducation rationnelle, sinon scientifique. Cette position renvoie à toute une idéologie des dons et de l'innéité battue en brèche par la nécessité même de l'éducation et par les informations du savoir contemporain sur l'importance de l'acquis chez l'homme. F. B.

Charisme

V. AUTORITÉ, AUTORITAIRE.

[Etym. : Du grec χάρισμα = grâce]

Le charisme désigne un certain « état de grâce » de l'éducateur qui exerce une forte influence sur ses disciples sans que ces derniers puissent comprendre pourquoi.

Irrationnel de part en part, le charisme est considéré comme un caractère donné à une personne, comme une qualité innée, ce qui ôte toute raison d'être à l'exigence d'une formation de l'éducateur.

Toutefois on peut désigner de charisme l'état d' « empathie »[1] entre un éducateur et des éduqués, même si cet état est voulu et contrôlé par le maître. Dans ce cas, il s'agit d'une sympathie entretenue qui n'échappe pas à la raison et à la volonté, qui ne recevrait donc pas les mêmes critiques que le charisme à l'état pur. F. B.

Chartes de l'éducation nouvelle

A. Généralités

En fait, il y eut plusieurs chartes successives qui témoignent de la diversité des mouvements d'éducation nouvelle et de l'évolution constante des situations éducatives. On trouvera à la rubrique PRINCIPES DE RALLIEMENT les sept principes fondamentaux et à la rubrique ECOLE NOUVELLE les trente caractéristiques qui définissent une telle école.

B. Charte pédagogique de l'Ecole moderne (Freinet)

ARTICLE PREMIER. — Les membres de l'Ecole moderne se réfèrent théoriquement aux principes, aujourd'hui nationalement admis, de l'Ecole moderne :

— Nécessité d'adapter tous les efforts éducatifs aux besoins fonctionnels — physiologiques, intellectuels et moraux — de l'enfant.

— Education et instruction basées, d'abord, sur l'expérience vivante de l'enfant *dans son milieu*, avec la collaboration du maître et des adultes.

— Discipline communautaire et coopérative préparant les hommes libres et conscients de demain.

ART. 2. — Sur ces bases théoriques, les éducateurs de l'Ecole moderne, qui sont tous

1. Empathie désigne une relation de compréhension et de réciprocité très forte entre un éducateur et un éduqué (V. ce mot).

des praticiens, collaborent expérimentalement pour l'amélioration technique, rationnelle et scientifique de leurs conditions de travail. La mise en commun et la critique permanente des travaux effectués constituent la nature et la forme essentiellement progressistes de leurs réalisations.

ART. 3. — Sans négliger les considérants psychologiques et sociaux de leur pédagogie, les éducateurs de l'Ecole moderne portent l'essentiel de leur souci sur une reconsidération, une amélioration et une rationalisation des conditions de travail des maîtres et des élèves, sur la modernisation des locaux, de l'ameublement et de l'équipement des écoles, sur les techniques de travail dans un milieu qu'ils veulent mieux adapté aux nécessités et aux possibilités de notre époque.

ART. 4. — Les éducateurs de l'Ecole moderne ne sont pas opposés systématiquement à l'ancien, ni farouchement partisans du nouveau. Ils sont contre les formes de l'ancien qui gênent l'évolution et le rendement de leur travail. Mais ils n'oublient pas que l'Ecole doit plonger ses racines les plus profondes et les plus déterminantes dans le milieu matériel, social, historique, géographique, folklorique dont des techniques appropriées doivent permettre l'exploitation pédagogique maximum.

ART. 5. — L'Ecole moderne est une Guilde coopérative de travail, exclusivement expérimentale. Elle n'est fondée sur aucun dogme. Elle ne jette l'exclusive sur aucune bonne volonté. Elle n'a qu'un souci et qu'un but : *Former en l'enfant l'homme de demain.*

ART. 6. — Dans ce but, les éducateurs de l'Ecole moderne réprouvent toute éducation dogmatique et autoritaire, tout catéchisme et tout bourrage de crânes. Ils dénoncent les formes socialement dépassées de la discipline formelle avec leçons, devoirs, récompenses et punitions. Ils sont à la recherche d'une discipline moderne, à forme coopérative, basée sur le commun souci des maîtres, des élèves et des parents de réaliser, dès l'Ecole, des formules de travail et de vie que souhaitent pour eux-mêmes tous les citoyens libres.

ART. 7. — Ils dénoncent l'opinion réactionnaire inhibitrice qui voudrait faire croire que le maître « démissionne » dès qu'il n'agit plus en potentat, comme s'il n'y avait qu'une formule d'autorité, celle-là même qui tend à disparaître sur le plan social.
L'Ecole moderne réalise une discipline fonctionnelle qui redonne à l'éducateur toute la dignité et l'efficience du plus noble des sacerdoces.

ART. 8. — Cette reconsidération profonde de l'Ecole ne saurait se faire par substitution brusque et totale d'un régime éducatif à un autre, mais par des progrès méthodiques plus ou moins rapides selon les possibilités du milieu et des contingences sociales.
L'Ecole moderne n'est que la continuation de l'inlassable effort des éducateurs pour mettre pleinement l'instruction et l'éducation au service des enfants du peuple.

ART. 9. — L'Ecole moderne est ouverte à toutes les expériences quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles s'inscrivent dans le cadre de cet effort progressiste; elle est ouverte à toutes les bonnes volontés dynamiques qui sentent la nécessité pédagogique de dépasser l'immobilisme de l'école traditionnelle. Elle est comme une grande route qui va vers la vie et sur laquelle tous les éducateurs doivent chacun à leur rythme s'engager.

ART. 10. — L'Ecole moderne, de par sa nature expérimentale et de par ses buts, doit s'imprégner le plus abondamment possible de toutes les expériences pédagogiques menées dans les diverses parties du monde. C'est la forme internationale d'un souci de l'enfant qui ne saurait connaître de frontières. G. M.

Chartiste

Lang. fam. — Ancien élève de l'Ecole nationale des Chartes. G. M.

Chef - cheftaine

Jeune responsable de plus de dix-sept ans chargé de l'animation dans une unité de scoutisme. Ce mot tend à disparaître dans la conception moderne du scoutisme. F. L.

Chef

A. Chef de laboratoire

On appelle, dans un établissement scolaire français, chef de laboratoire le professeur de sciences en charge du laboratoire de sciences.

L. L.

B. Chef d'établissement (scolaire)

V. PRINCIPAL, PROVISEUR, DIRECTEUR (TRICE).

1. *Un chef d'établissement scolaire* est celui — ou celle — qui est placé à la tête d'un lycée ou

d'un collège. Il le dirige à tous égards, il y détient donc la plus haute autorité et la responsabilité entière. Un proviseur, un principal de lycée ou de collège, un directeur ou une directrice d'Ecole Normale sont des *chefs d'établissements*. La même expression s'utilise dans l'enseignement privé.
2. S'il s'agit d'un lycée, le chef d'établissement est un proviseur. S'il s'agit d'un collège, c'est un principal. Les directeurs et directrices d'écoles élémentaires et maternelles ne sont pas, au sens juridique du terme, des chefs d'établissements. R. P.

C. Chef de travaux
Ens. tech.

1. Professeur de discipline technologique ayant autorité pour coordonner et organiser l'enseignement professionnel dans un lycée technique ou un LEP.

2. Il existe deux corps :
— chefs de travaux de LEP (recrutés par concours ouvert aux professeurs de LEP : PTA, PETT, PTEP);
— chefs de travaux de lycée (recrutés par concours ouvert aux PT et PTA de lycée).

3. Dans les grands établissements le chef de travaux reçoit la collaboration d'une « assistante d'ingénieur » (V. CA A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DEGRÉ SUPÉRIEUR). P. S.

Chemin des écoliers

Le chemin d'agréable flânerie que l'écolier était censé préférer à la route directe pour aller et revenir de l'école.
Aujourd'hui, on symbolise la longueur ou la fantaisie d'un parcours dans l'expression : « prendre le chemin des écoliers ». D. L.

Chercheur en éducation

V. PÉDAGOGIE SCIENTIFIQUE, PÉDAGOGIE EXPÉRIMENTALE, RECHERCHE PÉDAGOGIQUE.

1. Au sens le plus général du terme, enseignant ou spécialiste qui travaille dans l'esprit de la pédagogie scientifique ou de la pédagogie expérimentale. On peut dire alors que beaucoup d'éducateurs sont des chercheurs dans la mesure où ils ne se contentent pas de répéter les mêmes choses, les mêmes gestes, mais de constamment modifier leur action éducative pour mieux l'adapter aux élèves et aux besoins sociaux.

2. D'une façon plus précise : personne travaillant à temps plein dans un organisme scientifique de recherche en éducation.
G. M.

Chœur

1. Réunion de chanteurs groupés en vue de l'exécution d'une œuvre musicale écrite soit à l'unisson, soit à plusieurs parties.

2. *Par extension*, titre donné aux morceaux de musique composés pour être exécutés par un chœur *(Larousse de la Musique)*.
J.-P. M.

Choix

A. Choix de la profession d'enseignant
Action d'opter pour la profession d'enseignant. L'étude des facteurs déterminants du choix comprend des aspects institutionnels (analyse des procédures de recrutement, étude des orientations prises par les candidats dans le cursus scolaire, etc.), sociologiques (étude du statut social des enseignants, de la signification du statut et de la fonction d'enseignant pour les hommes et pour les femmes, origine sociale, etc.) et psychologiques (motivations conscientes et inconscientes).
M. P.

B. Choix multiple
Tech. Ed. — Sélection d'une réponse à une question parmi plusieurs formulations proposées par apposition à la méthode construite (production de la réponse). Exploité dans les questionnaires à choix multiples (QCM), les stations de réponses automatiques, dans quelques machines à enseigner. J. G.

C. Choix professionnel
Option prise par un individu, dans la gamme des professions accessibles, compte tenu de ses aspirations, de ses capacités manifestes, de ses aptitudes supposées.
Ce choix peut être circonstanciel ou/et s'inscrire dans un *projet d'orientation*. Dans le cas d'orientation à long terme, le choix se spécifie progressivement ou par étapes ou encore se modifie *(maturation des choix)*.
Une telle évolution, inscrite dans l'ontogenèse de la personnalité, peut être modulée par une action pédagogique généralement négligée : l'*éducation des choix*.
Quelques théoriciens du choix professionnel : Piéron, Naville, Léon, Ecole viennoise avec Lazarsfeld, Wiegersma, Ginzberg, Super...
J. D.

Chromatologie

[Etym. : Grec *khrôma* = couleur et *logos* = discours]

1. *Science et théorie de la couleur :* « Méthode raisonnée de l'harmonie des couleurs et de leur harmonisation au moyen des mathématiques appliquées à la vision des couleurs. La chromatologie est un art autant qu'une science » (dans *L'harmonie des couleurs* de H. Pfeiffer).

2. Une des disciplines de l'enseignement du dessin et des arts plastiques. Le terme de chromatologie apparaît dans les programmes des sections spécialisées de l'enseignement technique. N-D. T.

Ciné-club

V. CAMÉRA-CLUB, CLUB, COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRES, EQUIPE, MATÉRIEL SCOLAIRE.

[Allemand : *Filmklub*. Anglais : *Cinema-club*]
[Etym. : Du grec Κινημα, *Kinema*, et de l'anglais *Club*]

1. *Insertion pédagogique :* « Le ciné-club s'est développé dans les écoles françaises grâce aux efforts après 1931 de Marie Lahy-Hollebecque, Charles Dautricourt et Henri Wallon: les exemples les plus significatifs ont été fournis par le ciné-club d'Epinal (1951) et le ciné-jeunes d'Elbeuf (1954)... » (J. Vial, *Vers une pédagogie de la personne*, Paris, PUF, 1975, p. 109). L'action des ciné-clubs est aujourd'hui soutenue par l'activité incessante de Jacqueline et Raoul Dubois à *Ciné-Jeunes* (V. bibliographie).

2. *Définition :* Groupe d'élèves se spécialisant dans l'étude du cinéma et de ses productions, en vue de présenter à leurs camarades des films commentés et jugés en commun. J. V.

Cinéma

A. Généralités

Tech. Ed. — Moyen audio-visuel très populaire représentant des scènes animées, très employé dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de l'éducation (campagne d'alphabétisation). J. G.

B. Cinéma d'enseignement

Tech. Ed. — Moyen audio-visuel de masse très développé présentant un choix important de films didactiques dans des domaines extrêmement variés (mathématiques, astronomie, technologie, ..., littérature...). J. G.

Cinquième (classe de)

V. CLASSES.

Circuit fermé de télévision (CFTV)

Réseau généralement détenu, entretenu et exploité par une source privée, dont le matériel de diffusion est relié par un câble coaxial, un relais à des ondes courtes ou des lignes téléphoniques. Ce type de télévision est souvent utilisé comme système de communication vidéo avec le public, mais sert également à l'observation dans des domaines aussi variés que la médecine, le sport, la formation professionnelle, la formation des maîtres, l'observation psychologique... J. P.

Circulations — vestiaires

1. Les aires de circulation sont de largeur minimale (1,5 m), mais non obligatoirement distinctes des salles d'exercices. La tendance est à l'organisation de circulations sur un seul niveau (sans marches, ni rampes de plus de 10 % en cas de rattrapage des déclivités du terrain); seuls, les « grands » peuvent se trouver au premier étage.

2. Ces vestiaires sont soit dans les couloirs, soit de préférence dans des locaux spéciaux, à l'extérieur des salles d'exercices. Noter l'importance pédagogique de l'habillage et du déshabillage (reconnaissance des lieux, autonomie gestuelle, etc.) à l'école élémentaire. C. G.

Cité scolaire, universitaire

V. GROUPE SCOLAIRE.

Comme un groupe scolaire, *une cité scolaire* est la réunion, sur un même terrain, de plusieurs établissements d'enseignement. Pourtant, le mot *cité* concerne plutôt des établissements de second degré : collèges, lycées d'enseignement général et d'enseignement professionnel (ou technique). Aux avantages déjà indiqués à propos des groupes scolaires, il faut ajouter ici les facilités ainsi offertes à l'orientation des élèves entre ces divers établissements.

Cité universitaire. — Ensemble des bâtiments destinés au logement, accueil, loisirs des étudiants d'une université : chambres, restaurants, foyers, installations sportives, ... R. P.

Civique (instruction)
(Education, Formation)

V. CIVISME, COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRES, IDÉOLOGIE, INDIVIDU, PERSONNE, SELF-GOVERNMENT, INSTRUCTION CIVIQUE, EDUCATION CIVIQUE, FORMATION CIVIQUE.
[Allemand : *Staatsbürgerkunde*. Anglais : *Civics*]
[Etym. : Du latin *civitas* = cité, le concept étant plus large que l'idée moderne de commune : l'adjectif civique, d'abord dans le sens de civil (XVIe siècle), prend à la fin du XVIIIe siècle l'acception de patriotique]

1. *Insertion pédagogique :* La nécessité d'une telle éducation apparaît dans le plan d'études de 1790, les rapports de Talleyrand, de Condorcet, les décrets du 20 décembre 1792, du 21 octobre 1793, du 17 novembre 1794 — au même titre, dit Chaptal en 1801, que l'enseignement des rudiments. Ensuite, chaque régime réagit à sa manière : *Catéchisme impérial*, *l'Esprit de la Charte*, *Commentaire de la Déclaration des Droits de l'Homme*.

2. L'instruction civique se définit, en tant que matière d'enseignement, dans les pays à structures scolaires généralisées dans le second tiers du XIXe siècle (Belgique, 1868; Autriche, 1870; Prusse, 1872; Suisse, 1873). En France, après J. Simon, J. Ferry lie l'instruction civique à l'éducation morale (CM du 17 novembre 1883) : loin d'être un catéchisme, cet enseignement engage un ton personnel et repose sur l'Exemple; il est avant tout — souvenir de la guerre perdue — patriotique; il figurera, dès lors, en tête des programmes de l'école élémentaire; cependant, peu à peu, cet « enseignement » — aujourd'hui rattaché à l'histoire — s'est trouvé ramené à l'analyse objective des institutions (l'horaire de l'instruction civique est à emprunter aux six heures d'activité d'éveil).

J. V.

Civisme

V. CIVIQUE (ÉDUCATION, FORMATION, INSTRUCTION), COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRES, IDÉOLOGIE, INDIVIDU, PERSONNE, SELF-GOVERNMENT.
[Etym. : Du latin *civitas*, comme civique]

1. *Historique :* Inspirés par les écrits des philosophes et surtout par le *Contrat social* de J.-J. Rousseau, les cahiers des états généraux vont généraliser le mot : des « certificats de civisme » à l' « enseignement du civisme », il reste à la mode sous la Révolution, époque du« bon citoyen». Pourtant, le terme n'apparaît qu'en 1835 au *Dictionnaire de l'Académie*. Il sera ensuite étouffé par *politique et social* dans les acceptions larges — et remplacé par *patriotique* dans son acception limitée. En fait, selon les valeurs de notre temps, le civisme bien compris ouvre sur l'*Humanisme*.

2. *Acception étroite :* « Respect scrupuleux des lois de l'Etat et des règlements de la cité. »

3. *Acception large :* « Sentiments qui font le bon citoyen, attachement à la cité, à la patrie » (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 635).
— Accession à des vertus fondamentales; sens de la responsabilité, discipline consentie, sacrifice à l'intérêt général» (Plan Langevin-Wallon, préambule).
— Accession réfléchie aux devoirs nés de notre appartenance à la cité, à la notion, à l'humanité.

J. V.

Classe

A. Généralités

V. CYCLE, DIVISION, ECOLE, ECOLE ÉLÉMENTAIRE, ELÈVE, EQUIPE, MAÎTRE, MATÉRIEL SCOLAIRE, MOBILIER SCOLAIRE, NIVEAU (GROUPE DE), SECTION, TEAM TEACHING.
[Allemand : *Clase*. Anglais : *Class (room)*]
[Etym. : Du latin *classis* = groupe de citoyens — dès le XVIe siècle : sens de groupe spécifié, au sein d'un ensemble hiérarchisé]

1. *Historique :* L'organisation en classes est à reporter aux premiers collèges pour la Renaissance et pour le XVIIe siècle aux écoles populaires (Comenius à Patak, Démia à Lyon). La Fontaine, comme Pascal, cite l'expression. En 1691, N. de Franqueville écrit : « L'école se distingue par classes. » L'organisation actuelle de l'école française est à reporter à Octave Gréard (Paris, 1868) : la dernière classe créée a été le cours préparatoire, né de l'épuisement des classes d'asile. La multiplication des retards et échecs individuels a entraîné la mise en question des classes d'âge : d'abord assez technique, la critique de Thorndike, au début du siècle, a suscité de multiples modes de regroupements des élèves; H. G. Shane en a recensé 32 en 1960 (*Phi Delta Kappa*, n° 41, p. 313-319).
Cependant, les conclusions de ces expériences restent incertaines : même si comme aux Etats-Unis s'impose la spécialisation accrue des instituteurs, même si se développe le travail en équipe des maîtres (groupes de niveau, *team teaching*), « la classe en général apparaît comme un lieu commode pour

organiser le travail » (*Les étapes de la recherche*, INRDP, janvier-juin 1975, p. 73). J. V.

2. Parmi les nombreux sens de ce mot, seules ses utilisations dans le domaine de l'enseignement nous intéressent. Il y en a principalement trois :

— Tantôt le mot *classe* désigne les élèves, ceux qui sont habituellement enseignés ensemble. Ex. : *Cette école primaire comprend cinq classes ; cet élève est le premier de sa classe ; une classe indisciplinée ; une classe faible, ou forte ; la classe a ri de cette réponse.*

— Tantôt le mot *classe* désigne le local. On devrait alors dire *salle de classe*. Ex. : *On construit une école comprenant trois classes ; les fenêtres de la classe donnent sur la cour ; la classe est bien chauffée.* Par extension, le mot classe peut même désigner l'école entière. Ex. : *Il part en classe à 8 heures du matin.*

— Tantôt enfin le mot *classe* désigne l'enseignement lui-même. Ex. : *L'instituteur prépare sa classe du lendemain ; la classe se termine à midi.*

Selon l'âge des élèves, le niveau et la nature de l'enseignement, on distingue : *les classes maternelles et enfantines, les classes primaires ou élémentaires, les classes secondaires, les classes de perfectionnement, d'adaptation, d'initiation, préprofessionnelles, etc.* On se reportera si nécessaire à chacun de ces mots. R. P.

3. *Stat.* — Intervalle où l'on renonce à étudier séparément les valeurs du caractère, qui y sont comprises. Après avoir groupé les valeurs observées dans cet intervalle, on les remplace généralement par une seule valeur intermédiaire (en général la valeur centrale de la classe). G. M.

B. Nom des classes

1. *France*

Cf. les Tableaux I *(Nom des classes)* ci-contre et II *(Les options et les filières)*, pp. 84-85.

2. *Belgique - Luxembourg - Suisse*

Cf. le Tableau III, p. 86.

C. Quelques noms particuliers de classes

1. *Classe à horaires aménagés.*

V. HORAIRE AMÉNAGÉ.

2. *Classe à programme allégé.*

V. TRANSITION (CLASSE DE).

[Etym. : Du verbe *alléger* = rendre plus léger, soulager, adoucir]

Les classes de transition des collèges permettaient d'accueillir en 6e et 5e des élèves de douze à quatorze ans ne pouvant pas siuvre les classes équivalentes du cycle général. Leur pédagogie particulière facilitait des « sauvetages » d'élèves, mais leur absence de programme rendait difficiles ou retardait certaines réinsertions dans le cycle général. Afin de remédier à cet inconvénient, les *classes de 6e et 5e à programme allégé*, et à effectif réduit, les ont remplacées progressivement à partir de 1972. Quoique soulagés de certains éléments, leurs programmes présentaient, pour l'essentiel, une partie commune avec ceux des classes correspondantes du cycle général, celle-ci semblant faciliter le passage d'une « voie » à l'autre.

Les résultats paraissant encore insuffisants, les critiques contre les « filières » du premier cycle ont persisté, et la réforme récente (décret du 28 décembre 1976) a mis fin à ce système en créant des classes de 6e et 5e « *indifférenciées* ». Pour répondre pourtant à la diversité des élèves, ce décret prévoit des actions de *soutien* pour les élèves qui en ont besoin, et d'*affermissement* à l'égard des mieux doués. R. P.

3. *Classes bilingues.*

V. BILINGUE.

4. *Classe d'adaptation.*

a / Les classes ou sections d'adaptation existent :

1 / En école maternelle où elles accueillent des élèves présentant des retards de maturation, blocages affectifs, troubles psychomoteurs, ou présumés déficients intellectuels, handicapés moteurs ou sensoriels légers, déficients physiques.

2 / En école élémentaire ou primaire : ces classes accueillent les enfants mis en situation d'échec scolaire par des difficultés de développement intellectuel et dont le QI apparenté à celui des débiles légers est explicable par des causes circonstancielles. Elles peuvent en outre accueillir des enfants qui présentent des difficultés d'ordre relationnel.

3 / Dans le second degré : classes destinées à l'accueil d'enfants et d'adolescents d'intelligence normale et en situation d'échec scolaire global ou électif pour des raisons d'ordre relationnel. P. L.

b / *Belg.* — Innovation proposée depuis 1973 dans les écoles primaires comprenant plus de 250 élèves.

Un instituteur, travaillant en liaison avec ses collègues, reçoit pendant les heures de classes, à raison de quelques séances par semaine, un enfant ou un petit groupe d'écoliers en difficulté passagère (absence, maladie) ou dont le rythme d'acquisition est lent et les résultats

TABLEAU I. — FRANCE : *Nom des classes*

Age officiel d'entrée	*France*	*Pays où l'obligation scolaire commence à 6 ans*	
6 ans	Cours préparatoire	1re année	
7 –	Cours élémentaire 1	2e –	
8 –	Cours élémentaire 2	3e –	Ecole élémentaire
9 –	Cours moyen 1	4e –	
10 –	Cours moyen 2	5e –	
11 –	Sixième	6e –	
12 –	Cinquième	7e –	Collège
13 –	Quatrième	8e –	d'enseignement secondaire
14 –	Troisième	9e –	
15 –	Seconde	10e –	
16 –	Première (1)	11e –	Lycée
17 –	Terminale (2)	12e –	
18 –	1re année	13e –	Premier cycle
19 –	2e –	14e –	de l'enseignement supérieur
20 –	Licence	15e –	Second cycle
21 –	Maîtrise	16e –	de l'enseignement supérieur
> 21 ans	Doctorat	17e – et au-delà	Troisième cycle de l'enseignement supérieur

(1) On appelait jadis la classe de 1re la classe de rhétorique. Autrefois, la classe de rhétorique correspondait à l'année d'étude située entre les humanités et la philosophie et durant laquelle le principal exercice consistait dans les discours latin et français (d'après P. Foulquié).

(2) Longtemps, il n'y eut que deux options dans la classe terminale de l'enseignement du second degré : la classe de philosophie et la classe de mathématiques élémentaires (classe de math. élém.). On a vu, après la dernière guerre, apparaître les classes de baccalauréat technique (encore réservé à cette époque aux collèges techniques ou aux écoles nationales professionnelles), puis la section de sciences expérimentales. Le décret du 10 juin 1965 a créé cinq sections correspondant à cinq types d'études (V. tableau II, ci-après : *Les options et les filières*) :

— Section A : études littéraires, linguistiques et philosophiques;
— Section B : sciences économiques et sociales;
— Section C : mathématiques et sciences physiques;
— Section D : sciences de la nature et mathématiques étudiées en vue de leurs applications;
— Section E : mathématiques et technique.

Le décret du 10 janvier 1969 a créé une section D' : sciences agronomiques et techniques (qui fonctionne dans les lycées agricoles).

insatisfaisants. Des exercices de fixation, de rattrapage, une action psychosociopédagogique sur les causes du retard visent, après quelques semaines de traitement, à mettre les élèves en état de tirer profit plus efficacement de l'enseignement dispensé dans sa classe régulière. J. B.

5. *Classe d'application.*
V. APPLICATION.

6. *Classes d'enseignement spécialisé.*
V. SPÉCIALISÉ.

7. *Classe de fin d'études primaires.*

V. CLASSES DE TRANSITION, CLASSES A PROGRAMME ALLÉGÉ.

a / Classes qui ont été créées en 1938 pour les enfants qui ne poursuivaient pas leurs études dans l'enseignement du second degré et qui, par suite de la loi sur l'obligation scolaire jusqu'à quatorze ans, devaient rester dans un établissement scolaire.

b / Les classes de fin d'études primaires ont été remplacées par les *classes de transition*

TABLEAU II. — FRANCE : *Les options et les filières*

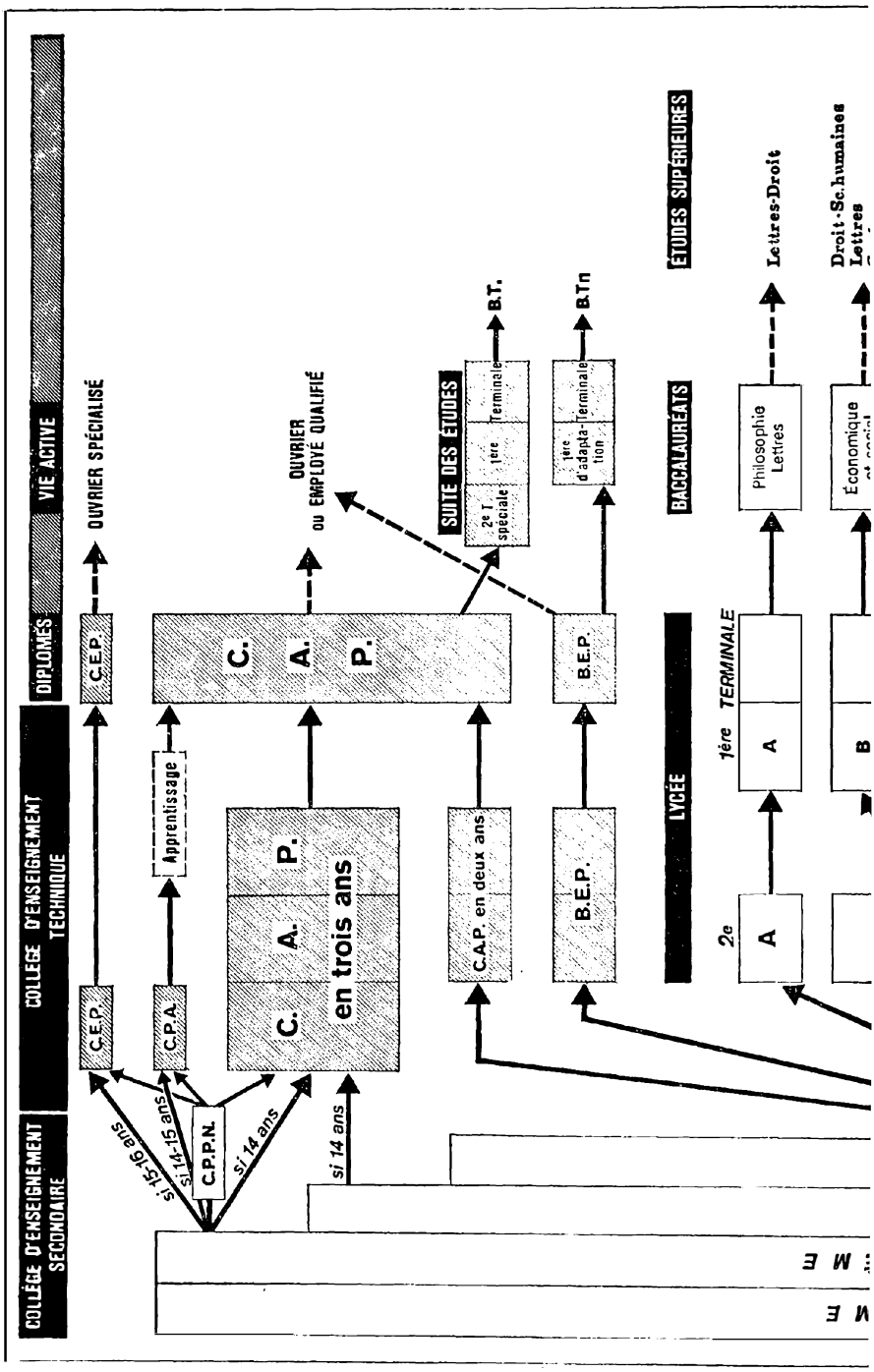

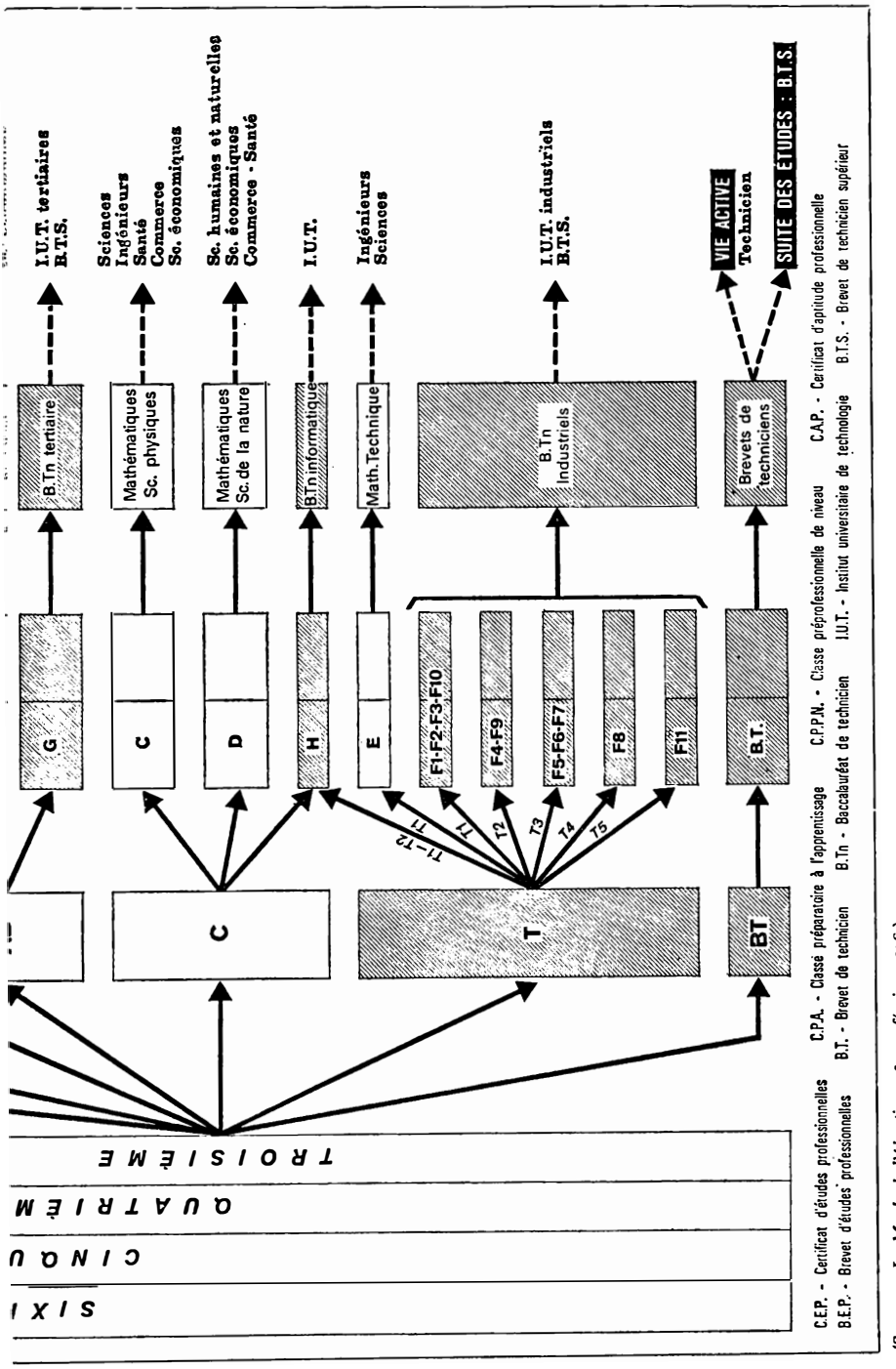

C.E.P. - Certificat d'études professionnelles C.P.A. - Classe préparatoire à l'apprentissage C.P.P.N. - Classe préprofessionnelle de niveau C.A.P. - Certificat d'aptitude professionnelle
B.E.P. - Brevet d'études professionnelles B.T. - Brevet de technicien B.Tn - Baccalauréat de technicien I.U.T. - Institut universitaire de technologie B.T.S. - Brevet de technicien supérieur

(Source : *Le Monde de l'éducation*, n° 14, février 1976.)

TABLEAU III. — BELGIQUE - LUXEMBOURG - SUISSE

Belgique

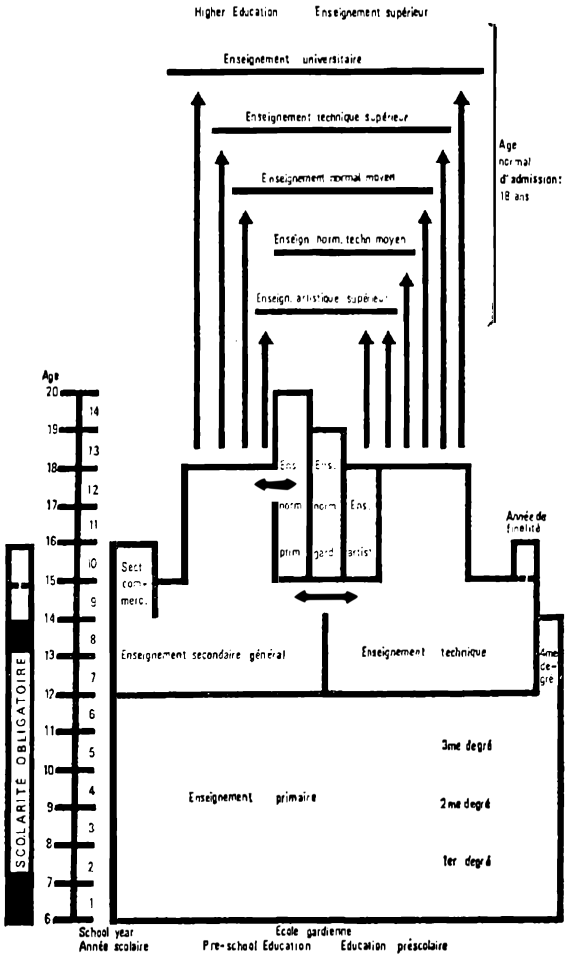

Luxembourg

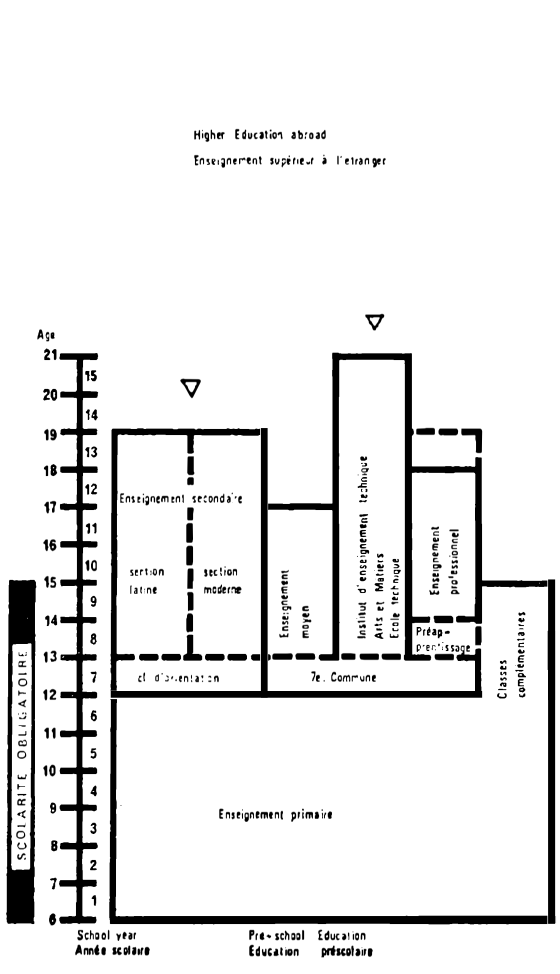

Suisse

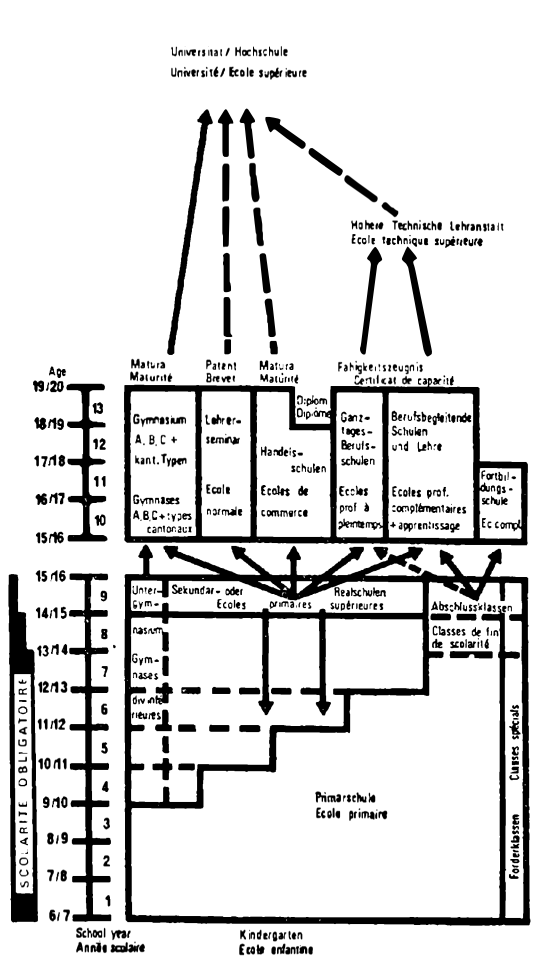

ouvertes dans les CEG et les CES (d. du 6 janvier 1959). Celles-ci sont d'ailleurs supprimées dans la nouvelle réforme de l'enseignement (1976). G. M.

8. *Classe de forains.*
V. CLASSE SAISONNIÈRE.
Des *classes de forains* existent dans des lieux traditionnellement fréquentés par des populations nomades. Elles peuvent être saisonnières ou permanentes. Dans ce dernier cas, elles usent d'une pédagogie suffisamment individualisée pour permettre l'admission momentanée d'un élève à n'importe quel moment, à n'importe quel niveau et pendant n'importe quelle durée. R. P.

9. *Classes de mer :* Classe normale venant s'installer momentanément en bordure de mer. Les cours d'enseignement général ont lieu le plus souvent le matin et l'après-midi est réservée aux activités nautiques (aviron, natation, voile, bateau, pêche) et aux enquêtes sur le terrain (visite de bateaux, de chantiers navals, techniques de pêche...). Apparues en 1964, elles représentent une cure de santé et une possibilité de découvertes du milieu marin. C. B.

10. *Classes de neige :* Classes normales de l'enseignement du premier degré, telles qu'elles ont été constituées à la rentrée scolaire (mêmes maîtres, mêmes élèves) envoyées exceptionnellement en montagne.
La première expérience fut tentée à l'école pilote de Vanves, dans le cadre du mi-temps pédagogique en 1953. Les élèves pratiquent le ski et les sports d'hiver une demi-journée par jour sous la surveillance de leurs instituteurs et de moniteurs spécialisés. Tout en demeurant soumis à une scolarité normale, les jeunes enfants, des cités urbaines généralement, peuvent bénéficier des bienfaits du climat; l'étude du milieu, les promenades, la découverte de la nature enrichissent et complètent le programme proposé à l'intérieur des classes de neige.
Ces classes sont à l'origine de réalisations similaires : classes de mer, classes vertes, classes d'altitude, classes d'air pur, classes de voile, etc., qui ont pris un essor important depuis 1964. C. B.

11. *Classe de perfectionnement.*
V. CLASSE PRÉPROFESSIONNELLE, INITIATION.
[Etym. : Il faut souligner que ce mot provenant du mot *perfection* risquerait de faire illusion à propos de l'usage signalé ci-dessous]
En réalité, l'expression *classe de perfectionnement* a, en effet, un sens bien particulier. Créées en 1909, ce sont des classes d'éducation spécialisée répondant aux caractéristiques suivantes :
— Elles reçoivent jusqu'à douze ans en général, exceptionnellement jusqu'à quatorze ans, des élèves dont le quotient intellectuel (QI) est compris entre 0,50 et 0,80 et affectés par une commission de circonscription à partir de dossiers comprenant pour chaque enfant des documents scolaires, psychologiques, sociaux et médicaux.
— Elles sont annexées à certaines écoles élémentaires, avec une direction commune, et avec les mêmes horaires.
— Leur effectif est limité à quinze (ou seize) élèves.
— Leurs instituteurs ou institutrices sont spécialisés, c'est-à-dire titulaires d'un certificat d'aptitude particulier (CAEI).
— Leurs programmes sont les mêmes que dans certaines classes élémentaires, mais ils sont enseignés sans référence à l'âge des élèves, à un rythme plus lent éventuellement adapté à chacun (pédagogie individualisée ou par groupes).
— On y distingue trois niveaux : *niveau initiation* correspondant à l'enseignement préélémentaire; *niveau apprentissage* correspondant principalement au cours préparatoire; *niveau affermissement* correspondant aux autres niveaux de l'école élémentaire. Ces références doivent s'entendre pour les seules acquisitions fondamentales (français, mathématiques), les autres activités scolaires (esthétiques, sportives, etc.) pouvant être celles de l'âge normal de l'élève. *Un niveau préprofessionnel* (V. 20, ci-après) s'y ajoute exceptionnellement pour des élèves de douze à seize ans pour qui des activités manuelles sont associées à l'enseignement général, faute d'accueil en section d'éducation spécialisée (SES).
— La psychomotricité fait l'objet dans ces classes d'une attention particulière et d'exercices appropriés. R. P.

12. *Classe de rattrapage.* — Classe destinée à des élèves normaux ou proches de la moyenne mais qui ont un certain retard dû soit à une absence, soit à une maladie, et que l'on espère, grâce à un traitement pédagogique intensif, réintégrer dans le cours normal des études. G. M.

13. *Classe de transition.*
V. CLASSE A PROGRAMME ALLÉGÉ
[Etym. : Mot formé à partir du préfixe *trans* = déplacement, passage à travers ou au-delà, comme dans *transit, transitif, transalpin, transatlantique, transfusion, translucide,* ...]

a / Le mot *transition* indique une étape intermédiaire qui sert de liaison entre deux stades différents. Ex. : *une transition dans une dissertation, une époque de transition en art.*
b / Les *classes de transition*, apparues à la rentrée scolaire de 1960, accueillaient dans les collèges des élèves de douze à quatorze ans qui devaient, en raison de cet âge, quitter l'école élémentaire sans pouvoir suivre les classes de 6e et 5e du cycle général, du fait de certaines lacunes. Les méthodes de ces classes de transition devaient redonner confiance aux élèves, et permettre à certains d'entre eux de rejoindre le cycle général : ce but explique le nom de ces classes. Les autres élèves étaient dirigés vers les classes pratiques ou terminales ou préprofessionnelles de niveau (V. ces mots). La réforme récente (décret du 28 décembre 1976) les a supprimées aussi bien que les classes à programme allégé, en créant des classes de 6e et 5e « indifférenciées ». Le mot *transition* est cependant resté dans l'intitulé du diplôme exigé des instituteurs spécialisés dans ces classes : le *certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes de transition*, en abrégé *CAET*.
R. P.

14. *Classe d'initiation à la langue française.*
V. INITIATION.

15. *Classe enfantine.*
V. ENFANTINE.

16. *Classes nouvelles :* Classes de l'enseignement du second degré créées sous l'impulsion de Gustave Monod alors directeur de l'enseignement du second degré, pour mettre en application les principes de l'éducation nouvelle et du plan Langevin-Wallon. Elles se sont développées pendant une dizaine d'années dans d'assez bonnes conditions (de 1945 à 1955) environ; leur généralisation par Brunold aboutissait, en fait, à leur suppression. Les *classes nouvelles* ont été un élément important de la transformation pédagogique de l'enseignement du second degré après la dernière guerre mondiale. G. M.

17. *Classe pilote.*
V. LYCÉES PILOTES.

18. *Classe pratique.*
V. CLASSE PRÉPROFESSIONNELLE.
Avant 1972, les classes préprofessionnelles de niveau des collèges portaient le nom de *classes pratiques*. Le changement d'appellation n'a en fait rien modifié de leur définition ou fonctionnement, sauf une plus large souplesse dans la répartition des élèves et une insistance plus grande sur les activités préprofessionnelles. L'adjectif *pratique* est cependant resté dans l'intitulé du diplôme exigé des instituteurs spécialisés dans ces classes : le *certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes pratiques*, en abrégé *CAEP*. R. P.

19. *Classe préparatoire à l'apprentissage :* « Les *classes préparatoires à l'apprentissage*, en abrégé *CPA*, accueillent, pour un enseignement en alternance, des jeunes qui désirent entrer en apprentissage... à partir du moment où l'élève a dépassé quatorze ans, à condition que cette formule soit expressément demandée par la famille» (Circulaire Ministérielle n° 77-011 du 5 janvier 1977). Cette institution constitue donc une transition originale entre le milieu scolaire et le milieu professionnel, l'élève partageant son temps hebdomadaire entre les deux, pour une part au collège, pour l'autre part chez un employeur consentant et agréé par les services académiques. R. P.

20. *Classe préprofessionnelle.*
V. CLASSE PRATIQUE, PROFESSIONNEL(LE), TECHNIQUE, PERFECTIONNEMENT.
[Etym. : Le préfixe *pré* ajoute l'idée d'une étape antérieure, comme dans *préhistoire, préambule, prédiction, préjugé, prémisse, etc.*

a / Un enseignement professionnel (ou technique) prépare directement à un métier ou à un groupe de métiers. Au contraire, *un enseignement préprofessionnel* offre une préparation antérieure :

— D'une part, il développe chez l'élève des qualités communes à l'exercice de multiples professions : exactitude; précision; compréhension de consignes rédigées, dessinées, schématisées; méthode de travail; etc.
— D'autre part, il fournit à l'élève une documentation sur de nombreux métiers, afin qu'il puisse choisir en connaissance de cause.
— Enfin, il donne aux enseignants des occasions d'observer l'élève dans des circonstances assez diverses (bancs d'essais, travaux en atelier motivant l'enseignement général) pour le conseiller valablement dans le choix d'un métier.

b / L'expression se rencontre à deux reprises dans les structures de l'enseignement :
— *Une classe de perfectionnement préprofessionnelle* est une classe pour déficients intellectuels de douze à seize ans exceptionnellement annexée à une école élémentaire. Cette caté-

gorie de classes supplée provisoirement au nombre insuffisant des sections d'éducation spécialisée des collèges. Elle tend à disparaître au fur et à mesure de la multiplication de celles-ci.

— *Une classe préprofessionnelle de niveau*, en abrégé *CPPN*, est une classe de collège accueillant les élèves de quatorze à seize ans non déficients intellectuels mais dont le niveau ne permet pas de leur faire suivre les classes de 4e et 3e du cycle général, et même à programme allégé. R. P.

21. *Classe primaire.*
V. PRIMAIRE.

22. *Classe saisonnière.*
[Etym. : Du mot *saison*, période de l'année déterminée par le climat]

a / L'adjectif saisonnier concerne ce qui est relatif à une saison au sens climatique. Ex. : *des produits saisonniers ; une maladie saisonnière ; un emploi saisonnier pour réaliser certains travaux (vendanges, P. et T.).*

b / Dans l'enseignement, il existe des *classes saisonnières.* Par exemple, dans certaines écoles maternelles ou élémentaires, les effectifs peuvent croître occasionnellement au point de nécessiter le fonctionnement d'une classe supplémentaire pendant une fraction de l'année scolaire. L'Inspecteur d'Académie procède alors à une ouverture provisoire de classe dite *saisonnière.* Ex. : forains sédentaires seulement en hiver, bateliers, fréquentation de l'école maternelle plus élevée au printemps en milieu rural ou montagnard surtout, grand chantier, etc. R. P.

23. *Classe transplantée.*
V. 13 ci-dessus.
[Etym. : *Transplanter* signifie, en général, planter ailleurs (ex. : *transplanter un arbre*), installer ailleurs (ex. : *transplanter une tente, une population transplantée*)]

Il arrive qu'une classe (maître et élèves) se transporte momentanément (en général un mois, mais éventuellement moins longtemps) hors de son milieu habituel. Elle va au bord de la mer *(classe de mer)*, à la montagne en hiver *(classe de neige)*, à la campagne au printemps *(classe verte)*, ou en automne *(classe rousse)*; on emploie aussi l'expression *classe de nature.* Ce sont toutes des *classes transplantées.*

Cette pratique offre de nombreux avantages :

— Tout en poursuivant la progression normale du travail de la classe, une étude du milieu nouveau motive de nombreuses activités.

— Expérience de vie collective en internat avec leur maître.

— Profit physique causé par le changement d'air.

— Mi-temps pédagogique et sportif adapté au milieu : voile, ski, marche, équitation, etc.

— Avantage social permettant à des enfants qui n'en auraient jamais eu la possibilité de connaître de tels bienfaits grâce à des aides financières proportionnées aux ressources des familles. R. P.

24. *Classe unique :* Dans les petits villages, le nombre restreint d'enfants à scolariser peut être accueilli dans une école à une seule classe : c'est *une école à classe unique.* Cette classe rassemble donc, sous l'autorité d'une seule institutrice ou d'un seul instituteur, des enfants d'âges et de niveaux scolaires divers. La construction d'un habile emploi du temps doit lui permettre de les occuper simultanément. Cela exige des qualités pédagogiques importantes, mais peut avoir, pour les enfants, l'avantage de la continuité et d'un échange mutuel, voire inconscient, des connaissances. L'enseignant étant seul ne peut être ni directeur, ni adjoint : on le dit *chargé d'école* (V. ce mot).

Pour aboutir à une action pédagogique plus rationnelle — et plus simple à conduire — tout en sauvegardant la présence de l'école dans les petits villages, il arrive que deux ou trois écoles à classe unique voisines se répartissent l'ensemble de leurs élèves : un car y distribue ceux-ci par niveau et chaque enseignant a alors une classe plus homogène. Cela constitue un *groupement pédagogique de communes ou d'écoles.* R. P.

25. *Classes préparatoires aux Grandes Ecoles.*
V. GRANDES ECOLES, ECOLES NORMALES SUPÉRIEURES.

Adm. scol. — Classes qui font suite à l'enseignement du second degré et dont les conditions d'entrée sont très exigeantes. Les élèves y sont soumis à un rythme de travail très dur pendant deux ou trois ans. Il existe trois grandes catégories de classes préparatoires aux Grandes Ecoles :

— les classes préparatoires aux grandes écoles littéraires (les Khâgnes);

— les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (les Taupes);

— depuis 1975-1976 les *Taupes* ont une option technologique T. G. M.

26. *Classe verte.*
V. CLASSES TRANSPLANTÉES.

D. Classe grammaticale

V. DISTRIBUTION GRAMMATICALE, AXES LINGUISTIQUES...

1. *Linguistique :* D'une manière générale, ensemble d'êtres ou d'événements linguistiques possédant une ou plusieurs propriétés communes. En grammaire distributionnelle, ensemble des éléments ayant les mêmes possibilités d'apparaître en un point donné de l'énoncé et susceptibles de « commuter » avec un élément donné dans un contexte donné.

2. *Pédagogie :* Ici, comme ailleurs, il est souhaitable que l'enseignant fasse redécouvrir et adopter par les élèves la démarche qui a permis au linguiste de dépasser la notion formelle de « partie du discours ». Dès l'école élémentaire, il est possible d'habituer à des exercices très simples de « commutation » qui permettent de ranger dans une même classe tous les éléments apparaissant au même point et présentant une identité fonctionnelle, autrement dit de redécouvrir le bien-fondé du classement grammatical au lieu de le subir. J. VU.

E. Classes normalisées

V. ECHELLES NORMALISÉES.

Stat. — Sous-groupes obtenus à l'intérieur d'une population après avoir, soit opéré une normalisation des notes, soit construit une échelle normalisée. G. M.

Classe sociale

V. NIVEAU.

1. *Définition :* Ensemble relativement stable de personnes qui se perçoivent comme unies par une communauté de ressources et de besoins, d'intérêts économiques et d'habitudes socio-culturelles.

2. *Implication scolaire :* Pour les penseurs marxistes, l'antagonisme entre les classes sociales dominantes et les classes sociales dominées — la lutte des classes — se répercute dans la vie scolaire elle-même : l'institution, en privilégiant une culture, un style, un vocabulaire, désavantage cruellement les enfants des classes populaires. J. V.

Clerc

[Etym. : Latin ecclés. *clericus*; du grec *klérikos*; de *kléros* = lot ; fonction]

Par opposition à laïque toute personne qui étudie pour exercer des fonctions ecclésiastiques en recevant la tonsure.

Au Moyen Age le clerc bénéficiait d'un quasi-monopole de la culture, aussi par extension le mot en vint à signifier : lettré, savant. M. E.

Clientèle scolaire

Québ. — Sur le territoire desservi par un établissement d'enseignement, ensemble des personnes qui, théoriquement, pourraient bénéficier de cet enseignement, et des personnes effectivement scolarisées *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Club

V. CAMÉRA-CLUB, CINÉ-CLUB, CIVISME, EQUIPE, PHOTO-CLUB, SOCIO-ÉDUCATIF (FOYER), TÉLÉ-CLUB.

[Allemand : *Klub (Jugendklub)*. Anglais : *Club (Youth club)*]

A. Généralités

1. Le terme gagne la France en 1702, mais c'est seulement vers 1780 que se développent des clubs littéraires, philosophiques, politiques; la Révolution donne à ces derniers une grande extension. C'est surtout après la seconde guerre mondiale que les mouvements d'éducation nouvelle l'emploient dans l'enseignement secondaire : *Clubs littéraires, Clubs Jeunes-Sciences, Clubs audio-visuels...*

2. *Acception générale :* « Réunion entre individus qui s'associent pour quelque but commun » (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. 1, p. 549).

Club scolaire : Groupe d'élèves se réunissant en dehors des occupations strictement scolaires, selon des motivations ou des capacités communes, pour approfondir leurs connaissances ou leurs pratiques dans le domaine correspondant à ces motivations ou capacités.

Club UNESCO : V. ci-après. J. V.

3. *Club :* C'est la dénomination adoptée par certaines associations (photo-clubs, ciné-clubs...) ou sections techniques d'associations (clubs d'expression corporelle, d'expression musicale, etc., des maisons des jeunes et de la culture).

Mais ce que l'usage intitule « discussion de club » concerne habituellement un type bien déterminé de débat éducatif : celui qui s'organise après la projection d'un film ou d'un montage audio-visuel, la visite d'une exposition, la lecture publique à haute voix d'un montage de textes extraits d'un ouvrage littéraire. Il s'agit d'intellectualiser, par une

discussion, une évocation antérieure, visualisée ou parlée, d'ordre artistique.
Intellectualiser, c'est-à-dire amener le public à objectiver les impressions ressenties, à dégager les principaux problèmes soulevés et à les comparer à ceux de la vie quotidienne, à apprécier les moyens employés par l'auteur (ou les créateurs) de l'œuvre littéraire ou artistique en question.
La conduite efficace d'un tel débat — qui doit susciter des attitudes actives pouvant conduire chacun à un effort de développement personnel — suppose une préparation méthodique par une équipe d'animation.

M. V.

B. Clubs UNESCO

Cercles d'études des problèmes internationaux sous l'égide de l'UNESCO.
Créés en France à l'initiative de la Commission nationale pour l'UNESCO, ces cercles ont réuni à l'origine dans les lycées et collèges, autour de professeurs volontaires, les élèves s'intéressant aux problèmes internationaux et aux échanges culturels.
Groupés au sein de la Fédération française des Clubs de l'UNESCO, ils rassemblent aujourd'hui plusieurs centaines de clubs scolaires et extra-scolaires, de jeunes et d'adultes soucieux de travailler pour développer la compréhension internationale et la connaissance des problèmes mondiaux. Les activités de ces clubs ont les formes les plus diverses : conférences, cercles d'étude, voyages, accueil d'étrangers, projections de films suivies de discussion, alphabétisation des travailleurs migrants, etc. (V. CIDAC).

Y. B.

C. Club-théâtre

Dans le cadre de certains foyers socio-éducatifs des lycées et collèges fonctionne un club-théâtre où se réunissent en dehors des heures de cours les élèves intéressés. Le professeur de français, souvent bénévole, s'improvise metteur en scène, la tradition voulant qu'il y ait un lien naturel entre le théâtre et la littérature. Parfois, un animateur venu de l'extérieur ou l'animateur de l'établissement (quand il existe) assume ce rôle. Il arrive aussi que les élèves affirment leur indépendance, rompent avec la tradition du théâtre à texte et envisagent un travail de groupe.
Le foyer socio-éducatif a été au centre de luttes idéologiques importantes, surtout depuis 1968. Le club-théâtre y a pris une place d'autant plus notable que s'opposent toujours les tenants de la tradition (monter un « grand texte » avec des élèves en vue d'une représentation) et ceux qui voient plutôt dans le théâtre un outil d'expression pour l'individu et pour le groupe. L'activité théâtrale est alors parfois jugée subversive par l'administration (V. JEU DRAMATIQUE, PATRONAGE).

J.-P. R.

Codage

1. *Tech. Ed.* — (Enseignement assisté par ordinateur) Opération réalisée par un émetteur (sujet ou machine) utilisant les signes d'un répertoire pour les assembler selon certaines règles. Dans l'enseignement assisté par ordinateur, on tend vers des ensembles de signes et de règles les plus proches de l'expression orale courante (langage conversationnel).

J. G.

2. *Inf.* — D'une façon plus générale, le *codage* est l'opération de construction du message par l'émetteur (ou le locuteur), tandis que le décodage est l'opération qui consiste pour l'auditeur (ou le destinataire) à interpréter le message et à identifier sa signification.

Y. L.

Code

Ensemble purement abstrait et logique, qui n'est pas toujours immédiatement apparent et que seule l'analyse peut déceler. A l'intérieur de cet ensemble, les unités prennent leur sens les unes par rapport aux autres, c'est-à-dire qu'aux *différences de signifiant* correspondent des *différences de signifié.*
Exemple : Dans le code par lequel les spectateurs d'une pièce de théâtre font connaître leur opinion sur le spectacle, on trouve deux unités signifiantes : « les applaudissements » et « les sifflets »; au plan matériel ces deux unités sont hétérogènes et n'appartiennent pas au même langage, mais au plan systématique elles appartiennent au même code car elles sont en opposition logique et significative l'une avec l'autre, elles sont en relation paradigmatique.
Les codes cinématographiques, par exemple, comprennent les codes iconiques, les codes de l'image animée, les codes sonores, les codes de composition audio-visuelle, etc. Ces codes sont considérés comme plus ou moins cinématographiques, c'est-à-dire plus ou moins *spécifiques* selon que le cinéma les partage avec un nombre plus ou moins grand de moyens d'expression. Les codes iconiques, par exemple, sont peu spécifiques puisqu'ils concernent, outre le cinéma, les divers langages d'images (la photographie, le dessin animé, la bande

dessinée, la photographie...). Les codes de composition audio-visuelle, par contre, sont plus spécifiques car le cinéma ne les partage qu'avec la télévision. G. J.

Codification

Action qui consiste à attribuer, dans un système de classement rationnel, un système de lettres ou de chiffres à chaque élément de l'ensemble dans une relation bi-univoque.

Exemple donné par G. Mialaret pour la codification des types de classes :

	→ Cours inférieur → Cours supérieur
CP	11
CP, CE1	12
CP, CE1, CE2	13
CP, CE1, CE2, CM1	14
CP, CE1, CE2, CM1, CM2	15
CE1	22
CE1, CE2	23
CE1, CE2, CM1	24
CE1, CE2, CM1, CM2	25
CE2	33
CE2, CM1	34
CE2, CM1, CM2	35
CM1	44
CM1, CM2	45
CM2	55

On sait que la classe qui est codifiée *35* est une classe à trois cours : CE2, CM1, CM2, que la classe 44 est un cours unique de niveau cours moyen 1. G. M.

Coéducation

V. Mixte, Géminée, Unité (A ou B).

1. Le mot est formé à partir du préfixe *co*, du latin *cum* = avec, comme *copropriété*, *coopérateur*, *collatéral*.

2. En cas de *coéducation*, filles et garçons sont enseignés en commun. Les classes sont alors mixtes. R. P.

3. « La coéducation est une conception rénovée de l'éducation qui consiste à réunir garçons et filles dans une même école et à leur donner ensemble une éducation identique. Au système « école instruction », elle veut substituer celui de « communauté éducative »... La coéducation procède nécessairement d'une doctrine qui affirme la valeur spécifique mais complémentaire de chaque sexe et postule la reconnaissance non de leur similitude mais de leur égalité » (E. Breuse, *La coéducation dans les écoles mixtes*). G. M.

4. *Scout. — Mouvement coéduqué :* Mouvement mixte où se pratique la coéducation. La mixité de toutes les cellules de vie n'y est pas nécessaire et se pratique peu dans la branche des douze-quinze ans. F. L.

Coefficients

V. Pondération.

Cognitif

Qui concerne la connaissance (intellectuelle) et les moyens de connaissance : perception, formation de concepts, raisonnement, décision, langage, pensée. J. P.

Cohorte (ou promotion)

V. Génération.

[Anglais : *Cohort*. Espagnol : *Cohorte*]
[Etym. : Latin *cohors* = unité d'infanterie (compagnie)]

Terme démographique (un des sens usuels du mot « promotion ») : ensemble des individus qui ont vécu un certain événement au cours du même intervalle de temps (une même année civile, par exemple); exemple : la cohorte des élèves entrés pour la première fois en classe de 6e en septembre-octobre 1962. L'histoire ultérieure de la cohorte, en fonction de la durée écoulée depuis l'événement initial, permet de décrire l'intensité et le calendrier longitudinal de l'incidence d'autres événements, dans le contexte historique de la période de temps où « vieillit » la cohorte.

Une génération, au sens technique, est une cohorte particulière : l'événement initial est la naissance, et la durée est l'âge. Comme les entrées en 6e se font à des âges variables selon les individus, la cohorte définie précédemment ne correspond exactement à aucune génération : la cohorte est hétérogène au point de vue de l'âge. Une génération est hétérogène au point de vue de la date d'entrée en 6e, et ses membres, selon leur degré de précocité respectif, vivent leur scolarité ultérieure dans des contextes historiques légèrement différents.

Le procédé descriptif de la « cohorte fictive » consiste à interpréter longitudinalement des données transversales, décrivant à un moment donné des cohortes différentes : par exemple la série des taux de scolarité (ou

d'inscription) par année d'âge au 1er janvier 1975 est interprétée comme la série des observations que l'on ferait, dans une observation longitudinale, au sein d'une même génération. La génération fictive, ainsi formée, conduit à des résultats en général systématiquement faussés par rapport à l'histoire des générations réelles; il n'y a équivalence stricte que dans le cas de la constance temporelle des résultats à âge (ou ancienneté) donné. P. C.

Coïncer la bulle

V. ARGOT LYCÉEN.

Colle

1. Argot scolaire : V. PUNITION.

2. Dans les hautes classes de l'enseignement du second degré et dans l'enseignement supérieur, une colle est une interrogation orale individuelle sur une partie définie d'un programme. La technique moderne a modifié, dans certains cas, le système des « colles » puisque l'examinateur est remplacé par l'ordinateur.

3. *Par extension*, une colle est une question difficile, embarrassante.

4. *Argot.* — Echec à un examen; ex. : se faire coller au bac. G. M.

Collectif

1. Par opposition à individuel ou personnel synonyme de social; par opposition à petit groupe, groupe plus important, par exemple assemblée générale ou groupe exerçant des fonctions d'organisation et de décision au sein d'une organisation ou d'une institution. J. A.

2. V. VIE COLLECTIVE.

Collège

A. Définitions

V. COURS COMPLÉMENTAIRE, CYCLE, TECHNIQUE.

1. *Un collège* est un établissement scolaire de premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e et 3e). Il fait suite à l'école élémentaire.
« *Tous les élèves reçoivent dans les collèges une formation secondaire. Celle-ci succède sans discontinuité à la formation primaire* » (loi n° 75-620 du 11 juillet 1975, art. 3).
« *Dans le cadre de la scolarité obligatoire, les collèges dispensent à tous les élèves ayant suivi leur formation primaire une formation secondaire à caractère général, y compris dans ses aspects préprofessionnels... L'enseignement dans les collèges est organisé sur quatre niveaux successifs : il s'étend pour chacun d'eux sur une année scolaire...* » (décret n° 76-1302 du 28 décembre 1976, art. 1er et 2).

2. Jusqu'à la mise en application de ce dernier texte, plusieurs sortes de *collèges* coexistaient : les *collèges d'enseignement général (CEG)*, *les collèges d'enseignement secondaire (CES)* aux options plus diverses (latin, langues vivantes, enseignement spécialisé) et aux enseignants plus divers aussi (certifiés voire agrégés, PEGC, instituteurs spécialisés), *les collèges d'enseignement technique (CET)* assurant des formations professionnelles (préparation aux certificats d'aptitude professionnelle).
Les textes de 1976 unifient ces catégories sous la simple appellation *Collège* moyennant certaines disciplines ou activités « optionnelles » au cours des deux dernières années. R. P.

B. Historique

Au Moyen Age, les collèges sont des établissements pour les étudiants pauvres : « Ces maisons n'étaient, en définitive, que des *hospitia*... c'est-à-dire des sortes d'hôtelleries... où l'on recevait un certain nombre de boursiers... C'étaient, le plus souvent, des annexes d'un hôpital ou d'une maison religieuse. C'est seulement vers le début du XIIIe siècle et surtout au XIVe qu'apparaissent les grandes fondations. C'est d'abord le collège de la Sorbonne constitué vers 1257 pour seize étudiants en théologie. C'est ensuite et surtout le collège de Navarre qui peut être considéré comme le premier grand collège de Paris » (E. Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*). G. M.

C. Collège de France

En 1530 François Ier, sur les conseils de Guillaume Budé, nomma, en dehors de l'Université, des lecteurs royaux enseignant le grec et l'hébreu. En 1534 fut créée une chaire d'éloquence latine. Le groupe des lecteurs prit le nom de « Collège des Trois Langues ». En 1545 le nombre de chaires fut porté à sept et l'ensemble prit le nom de « Collège royal ». Il poursuivit son action sous les différents régimes devenant successivement : « Collège national » sous la Révolution, « Collège impérial » sous Napoléon pour devenir définitivement « Collège de France » sous la Restauration.

A l'heure actuelle, les professeurs, universitaires ou non, sont choisis parmi les plus éminents représentants des différentes spécialités. L'affectation des chaires — une cinquantaine — aux différentes disciplines n'est pas fixe. Elle peut varier lors des changements de titulaire. Toutes les matières sont représentées : humanités traditionnelles, mais aussi aspects les plus modernes de la science, le collège possédant ses laboratoires.
Les cours sont publics et ne préparent à aucun examen. Leur contenu est fixé librement par les professeurs. M. E.

D. Quelques cas particuliers

1. *Collège agricole.*
V. ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

2. *Collège classique.*
France. — Etablissement du second degré qui, avant la dernière guerre mondiale, dispensait l'enseignement du second degré. En général les classes supérieures (math. élém., philosophie) n'existaient pas; ces établissements étaient souvent réservés aux jeunes filles. G. M.
Québ. — Collège classique ou cours classique. Etablissement qui, avant la création des CEGEP (V. ce mot), dispensait l'enseignement classique. G. R.-M.

3. *Collège d'enseignement technique (CET).*
a / En 1945 les « chantiers de jeunesse » du gouvernement de Vichy furent supprimés ainsi que les anciennes « écoles pratiques ». A leur place on créa les « centres d'apprentissages » qui devaient assurer la formation professionnelle au niveau de l'ouvrier qualifié (CAP).
b / Ces établissements scolaires devaient se développer rapidement; une douzaine d'années plus tard ils furent rebaptisés *collèges d'enseignement technique.*
c / A la rentrée 1977-1978 ils deviennent dans le cadre de la réforme du système éducatif de René Haby les « *lycées d'enseignement professionnel* » (V. LEP).
Les CET ou LEP assurent une préparation aux BEP et CAP. P. S.

4. *Collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP) :* Ecole polyvalente qui dispense un enseignement soit préuniversitaire, soit technique, en deux ou trois années. L'enseignement du CEGEP, qui suit normalement la cinquième année de l'enseignement secondaire (V. SECONDAIRE V), est dit de niveau «collégial» (V. dernier alinéa ci-dessous). Le Service d'information du ministère de l'Education (Québec) diffuse un dépliant relatif aux collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Le rapport Parent avait proposé pour ces établissements nouveaux la dénomination d' « instituts », qui ne fut pas retenue parce que étrangère à la tradition française (V. INSTITUT DE TECHNOLOGIE, dernier alinéa). La dénomination de « collège d'enseignement général » est empruntée à des établissements de France que la réforme Fouchet a remplacés par les « collèges d'enseignement secondaire ». Cependant, ces collèges, en France, ne sont pas du même niveau que le CEGEP québécois; ils correspondent plutôt à notre école secondaire, moins notre secondaire V. Le CEGEP, en réalité, existe au niveau des années qui, en France, suivent le collège d'enseignement secondaire : cycle long de trois ans menant à un baccalauréat ou à un brevet de technicien, cycle court de deux ans menant à des brevets d'études professionnelles dans les domaines de l'industrie, de l'administration ou du commerce.
Traditionnellement, au Québec, le terme *collège* désigne des établissements qui dispensent et l'enseignement secondaire et un enseignement du niveau actuel du CEGEP (jusqu'au baccalauréat). En appelant *collèges* les « instituts » du rapport Parent, on a maintenu partiellement la tradition québécoise. En les appelant collèges d'enseignement général, on s'est référé à l'enseignement français contemporain. Mais en faisant du collège d'enseignement général, non pas un établissement d'enseignement secondaire comme en France, mais un établissement d'enseignement secondaire *supérieur* (soit professionnel, soit préparatoire à l'Université et aux Grandes Ecoles), on a donné au mot « collège » un sens qui se rapproche plutôt de celui de *junior college* (en anglais).
On peut regretter que le CEGEP n'ait pas été baptisé « école secondaire supérieure polyvalente » (car il s'agit bien d'un enseignement du second degré).
La dénomination de CEGEP appartient sans doute définitivement à notre vocabulaire. Elle n'a rien d'absurde et ne comporte pas d'anglicisme caractérisé; au surplus, c'est une volonté de maintenir la tradition québécoise et française qui l'a fait substituer à la dénomination d' « institut ». Elle pose toutefois un problème : quel adjectif lui correspondra ? « Collégial » n'est pas acceptable; « enseignement collégial » voudrait dire enseignement sous une direction partagée. A la mort de

Staline, par exemple, l'URSS a connu un gouvernement collégial. Le niveau d'enseignement qui correspond au CEGEP devrait s'appeler, tout simplement, du nom qui aurait dû être celui du CEGEP lui-même : *enseignement secondaire supérieur*. Polyvalent, bien entendu; professionnel dans certains cas, préuniversitaire dans d'autres, mais au niveau *secondaire supérieur (Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

5. *Collège du travail :* Institution ouvrière créée en 1936 par la « Confédération générale du Travail », en vue de l'éducation des syndiqués. Chaque collège devait organiser, sous les auspices de l' « Union locale des Syndicats », des cours de culture générale et de documentation économique, une bibliothèque, et, éventuellement, des cours techniques, des conférences d'éducation syndicale, des sorties ou des visites commentées.
L'année 1936 en vit naître 60. Ces collèges étaient en liaison étroite et permanente avec le « Centre confédéral d'Education ouvrière », fondé par la CGT en 1931, sous la direction de deux jeunes militants socialistes, les Prs Emilie et Georges Lefranc.
Le CCEO organisa notamment des cours par correspondance, un enseignement radiodiffusé qui pouvait être reçu localement, deux fois par semaine, en audition collective et suivi de discussions.
Les cours étaient édités et envoyés sur demande. M. V.

E. Sens anglais

Division spécifique des principales universités anglaises en unités d'enseignement plus petites afin d'éviter de reproduire un système isolant scientifiques et littéraires. Chaque « collège » est dirigé par un responsable élu par les professeurs. Les étudiants et les enseignants y mènent une vie sociale très développée au sein de nombreux clubs. Ex. : l'Université de Cambridge comprend 19 collèges. Y. L.

Collégial

1. Expression utilisée au Québec pour qualifier ce qui se rapporte à l'enseignement des CEGEP.
Le mot « collégial », dans ce sens, n'est pas français *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

2. Direction *collégiale* : une direction assurée par un ensemble de personnes et non plus par une seule.

Collégien

Elève qui fréquente un collège. G. M.

Colon

Terme familier désignant un enfant qui participe à une colonie de vacances (tend à disparaître). C. J.

Colonie de vacances

Ancienne appellation de : Centre de vacances collectives (V. ce mot).

Comité

V. HAUT COMITÉ.

A. Comité consultatif des Universités (CCU)

Adm. scol. — Pour l'examen des questions individuelles relatives à la carrière des personnels enseignants des facultés et établissements d'enseignement supérieur, une ordonnance du 2 novembre 1945 a créé un Comité consultatif des Universités (lequel a remplacé le Comité consultatif des Enseignements supérieurs, qui existait avant 1939). Cet organisme est constamment resté en place depuis, et la loi du 12 novembre 1968 elle-même n'y a pas porté atteinte. Cette loi ayant en effet prévu, pour le règlement des questions de carrière des personnels enseignants de l'enseignement supérieur, l'instauration d'instances à compétence nationale, un décret a pu décider que le Comité consultatif des Universités était une de ces instances. Cependant, dans la mesure où les statuts particuliers appelés à régir les personnels en cause, en application du statut général de la fonction publique, ne sont pas encore intervenus, la réglementation relative aux attributions et à l'organisation du Comité consultatif conserve un caractère en principe provisoire.
En l'état actuel de cette réglementation, le Comité consultatif est chargé :
— d'une part, d'établir les diverses listes d'aptitude aux enseignements supérieurs;
— d'autre part, de donner son avis sur les décisions de nomination et de titularisation en qualité de professeur des personnels enseignants des universités et établissements assimilés, ainsi que sur les promotions de ces personnels.
Il peut en outre être consulté par le ministre

sur toute question intéressant l'enseignement supérieur.

Le Comité consultatif est présidé par le ministre ou par son représentant; mais, pour l'exercice effectif de ses attributions, il est divisé en groupes de sections, sections et sous-sections, en fonction des diverses disciplines enseignées. Chaque section comprend, pour moitié, des représentants élus des professeurs et des maîtres de conférences, pour un quart, des représentants nommés des mêmes personnels, et, pour un quart, des représentants élus des maîtres assistants et chefs de travaux pratiques (étant entendu que, pour l'examen des questions concernant un enseignant appartenant à un grade déterminé, ou devant y accéder, seuls les membres d'un grade au moins égal sont admis à siéger). C'est par l'organe des sections ou groupes de sections selon le cas que sont prises les décisions et formulés les avis, au nom du Comité consultatif tout entier. P. G.

B. Comité interministériel de la Recherche scientifique et technique et Comité national de la Recherche scientifique

Lorsque fut créé en France, en 1939, le Centre national de la Recherche scientifique, il avait reçu une mission très générale de coordination des diverses activités de recherche, pure aussi bien qu'appliquée, et cela tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Mais il est apparu par la suite que le CNRS, en vérité, n'était pas à même de remplir à lui seul une telle tâche; celle-ci relève bien plutôt, en effet, à raison des options qu'elle implique, de l'autorité gouvernementale. Cette considération devait conduire à la mise en place, au-dessus du CNRS, d'un appareil central, qui prit d'abord, en 1954, la forme d'un « Conseil supérieur de la Recherche scientifique et du Progrès technique », avant d'être représenté, à partir de 1958, par un « *Comité interministériel de la Recherche scientifique et technique* » (dont la création se relie elle-même à celle de la Délégation générale à la Recherche scientifique, intervenue au même moment). Actuellement donc, c'est à ce Comité interministériel, qui réunit sous la présidence du Premier Ministre les principaux ministres intéressés, et qui peut également s'adjoindre avec voix consultative des personnalités compétentes, qu'il incombe de définir la politique générale de la recherche scientifique; ce Comité, compte tenu du plan de modernisation, propose au gouvernement les programmes d'équipement et la répartition des ressources et des moyens; il étudie, de façon générale, toutes mesures tendant à développer la recherche scientifique. Les missions que conserve présentement le CNRS apparaissent, par suite, moins ambitieuses que celles qui lui étaient assignées à l'origine. Le Centre est chargé d'abord et avant tout d'exécuter ou de faire exécuter, et aussi d'aider et d'orienter les recherches scientifiques de tous ordres; il a également pour tâche d'analyser en permanence les perspectives de développement de la recherche et la conjoncture scientifique. Mais c'est dans le cadre tracé par l'autorité gouvernementale que le rôle d'animation du Centre doit se déployer; et, de même, c'est au gouvernement que doit être présenté le rapport national de conjoncture qu'il lui appartient d'établir. La création du Comité interministériel et de la Délégation générale s'est donc accompagnée d'un aménagement des rapports entre le CNRS et le gouvernement, pour lequel le Centre est devenu un organe de conseil en même temps qu'un outil de travail.

Mais, dès avant que soit ainsi précisée l'insertion du CNRS dans l'appareil administratif général de la recherche scientifique en France, un autre impératif s'était fait jour. Il a semblé nécessaire d'éviter que le CNRS ne fonctionne de façon isolée, et que le monde universitaire notamment ne soit tenu à l'écart de ses activités; il importait, pour cela, que fussent étroitement associés à la vie du Centre les savants et les chercheurs les plus représentatifs de la science française, ainsi que des représentants qualifiés de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi, depuis une ordonnance du 2 novembre 1945 et une loi du 2 juin 1948, le soin de définir la ligne générale des recherches et les méthodes de travail du Centre est confié à un organe tout à fait original, qui présente la propriété d'être distinct du CNRS, tout en étant intimement mêlé à son fonctionnement : le *Comité national de la Recherche scientifique*. Cet organisme, en effet, est composé d'un certain nombre de sections dont chacune comprend des membres élus par les diverses catégories de personnels enseignants de l'enseignement supérieur : il n'est donc pas, en soi, une instance interne du Centre (lequel est d'ailleurs doté, pour sa gestion administrative et financière, d'un conseil d'administration qui lui est propre). Mais, d'un autre côté, une liaison quasi organique est maintenue entre le CNRS et le Comité national : car c'est au sein de ce der-

nier que sont pris, dans une proportion importante, les membres du directoire, qui est l'organe exécutif du Centre. On voit ainsi la place très spéciale qu'occupe, dans les structures d'encadrement du CNRS, le Comité national. Si l'on considère qu'aux termes du statut actuel (décret du 9 décembre 1959) le Comité national détermine, dans le cadre de la politique définie par l'autorité gouvernementale, l'activité scientifique du Centre, et que c'est par ses sections qu'est élaboré le rapport national de conjoncture que le Centre présente périodiquement au gouvernement, on peut dire que le Comité national est à la fois un organe de conception et de décision essentiel, une sorte de « parlement de la recherche», et un instrument de liaison entre le CNRS et le monde universitaire dans le sens le plus large du terme. P. G.

C. Comité interministériel des problèmes médicaux et sociaux scolaires

La création du Comité interministériel des problèmes médicaux et sociaux scolaires se relie à la réforme importante réalisée en 1964 dans l'organisation des services chargés de l' « hygiène scolaire », c'est-à-dire de la protection des enfants d'âge scolaire et des élèves ainsi que du personnel des établissements d'enseignement primaire, secondaire et technique. En vertu d'un décret intervenu le 1er juillet de cette année, en effet, les attributions antérieurement dévolues au Ministre de l'Education en ce qui touche à l'hygiène scolaire (mais non l' « hygiène universitaire», autrement dit la médecine préventive de l'enseignement supérieur) ont été en partie transférées au Ministre de la Santé publique. Par voie de conséquence, une redistribution des compétences a été opérée entre les fonctionnaires dépendant des deux ministères intéressés. C'est ainsi que, dans les départements, les Inspecteurs d'Académie, tout en continuant à avoir autorité sur les personnels du service médico-scolaire pour la part de leur activité s'exerçant dans les établissements d'enseignement, n'ont conservé qu'une compétence conjointe à celle des Directeurs départementaux de l'Action sanitaire et sociale pour l'élaboration du programme d'activité du service médico-social et la surveillance de son exécution. Mais, pour la même raison, un réaménagement des structures administratives centrales, dans ces conditions, s'est révélé nécessaire. Notamment, l'organisme « intraministériel » qui existait avant 1964, à savoir le *Comité consultatif national de l'hygiène scolaire et universitaire*, deva it logiquement disparaître au profit d'une instance interministérielle; il a donc été supprimé, et c'est un *Comité interministériel des problèmes médicaux et sociaux scolaires* qui, en vertu d'un décret du 30 juillet 1964, l'a remplacé.

Le Comité interministériel des problèmes médicaux et sociaux scolaires a une composition, significativement, paritaire : il comprend neuf membres représentant le ministère de l'Education et neuf membres représentant le ministère de la Santé (cinq membres, au sein de chacune de ces catégories, étant désignés en raison de leur compétence, les quatre autres siégeant en raison de leurs fonctions) et il est présidé par une personnalité nommée par arrêté conjoint des deux ministres intéressés. Il a pour mission d'étudier, d'élaborer et de proposer à ces deux ministres les directives médico-socio-pédagogiques destinées à leurs services respectifs. Dans le cadre de cette mission, il peut, soit être saisi par lesdits ministres, soit se saisir lui-même, et il a la faculté de s'entourer de tous avis et conseils techniques qu'il estime nécessaires. P. G.

D. Comités départementaux, Comités régionaux et Conseil national de la Formation professionnelle, de la Promotion sociale et de l'Emploi

La loi Astier du 25 juillet 1919 qui a été pendant une cinquantaine d'années, pour l'enseignement technique français, une véritable loi organique, avait créé, pour donner un cadre institutionnel aux relations de l'administration de l'enseignement et des milieux professionnels, des *Comités départementaux de l'enseignement technique.* Ces organismes, qui associaient des représentants de l'administration, des membres de l'enseignement et des professionnels, avaient des attributions importantes : ils donnaient leur avis en matière de création d'écoles techniques publiques, de reconnaissance par l'Etat d'écoles techniques privées, d'octroi de subventions à ces mêmes écoles; ils étaient en outre de véritables juridictions, statuant sur les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant l'enseignement privé; ils se prononçaient, enfin, par des décisions également juridictionnelles, sur les demandes présentées par les industriels et les commerçants en vue d'obtenir, en raison des dispositions prises par eux en faveur de l'enseignement technique et professionnel, l'exonération de la taxe d'apprentissage.

Depuis quelque temps, cependant, il était devenu nécessaire de prévoir — eu égard

Tableau général des organismes consultatifs

	Organes consultatifs ou délibérants à compétence générale		
		Juridictions universitaires	*Formation professionnelle*
ÉCHELON CENTRAL			
Organes collégiaux centraux	*Conférence des Présidents d'Université* *Conseils d'enseignement :* — Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche — Conseil de l'Enseignement général et technique — Conseil de la Jeunesse et de l'Education Populaire et des Sports *Comité consultatif des Universités* *Commissions administratives paritaires centrales et comités techniques paritaires centraux*	Conseil supérieur de l'Education nationale	Conseil national de la Formation professionnelle, de la Promotion sociale et de l'Emploi Conseil de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles
Organes propres à certains établissements ou services	*Conseils d'administration ou de direction des établissements publics nationaux* (CNRS, CROUS, OFRATEME, ONISEP, INRDP) *Comité national de la Recherche Scientifique* *Comité interministériel de la Recherche scientifique et technique*		
ÉCHELON ACADÉMIQUE OU RÉGIONAL			
Organes collégiaux régionaux	Conseil régional de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Conseil Académique	Comité régional de la Formation professionnelle, de la Promotion sociale et de l'Emploi
Organes propres à certains établissements ou services	Conseil scientifique d'Université Conseil d'UER Conseils d'administration des établissements d'enseignement (ex. : IUT) Commissions administratives paritaires académiques et comités techniques paritaires académiques	Conseil d'Université	
ÉCHELON DÉPARTEMENTAL OU LOCAL			
Organes collégiaux départementaux	Commissions administratives paritaires départementales et comités techniques paritaires départementaux	Conseil départemental de l'Enseignement primaire	
Organes propres à certains établissements ou services	Conseils propres aux établissements d'enseignement (ex. : conseils d'administration des lycées, conseils de discipline, conseils de classe)	Comité départemental de la Formation professionnelle, de la Promotion sociale et de l'Emploi	

	Organes consultatifs à compétence spéciale				
e ts	*Rapports de l'État et de l'enseignement privé*	*Orientation scolaire*	*Education spéciale Protection de l'enfance*	*Santé scolaire*	*Carte scolaire et universitaire Constructions*
té sse, ports Loisirs il de la sse, cation aire s s)	Comité national de Conciliation	Conseil ministériel d'Orientation		Comité interministériel des problèmes médicaux et sociaux scolaires	Commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture Commission nationale de la Carte scolaire Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif
	Comité régional de Conciliation Commission consultative mixte académique		Conseil départemental de la protection de l'enfance		Commission académique de la Carte scolaire Commission régionale des opérations immobilières et de l'architecture
	Comité départemental de Conciliation Commission consultative mixte départementale	Conseil départemental d'Orientation	Commission départementale de l'éducation spéciale		Commission départementale des opérations immobilières et de l'architecture Commission départementale de l'équipement

aux impératifs de la politique de l'emploi, comme à l'essor des notions de promotion sociale et de formation continue — un nouvel encadrement institutionnel de l'enseignement technologique en général. C'est cette réforme institutionnelle, amorcée par la loi du 3 décembre 1966 sur la promotion supérieure du travail, et réalisée par les quatre lois fondamentales du 16 juillet 1971 sur l'enseignement technologique, l'apprentissage et la formation continue, qui a abouti à la création des *Comités départementaux et régionaux* et du *Conseil national de la Formation professionnelle, de la Promotion sociale et de l'Emploi.*

1. *Composition du Conseil national, des Comités régionaux et des Comités départementaux :* Le Conseil national, les comités régionaux et les comités départementaux — qui sont présidés respectivement par le Premier Ministre, par les préfets de région et par les préfets départementaux — sont composés selon des règles sensiblement comparables.

Le *Conseil national* associe aux ministres et aux hauts fonctionnaires (qui forment par ailleurs un comité interministériel) des représentants des syndicats ouvriers et patronaux et des personnalités qualifiées.

Les *Comités régionaux*, de même, rassemblent autour d'un « groupe régional permanent », constitué par les chefs des services régionaux intéressés, des représentants syndicaux et des « compétences ».

Quant aux *Comités départementaux*, ils comprennent, à côté des chefs de service des diverses administrations, des représentants des institutions et organismes intéressés, des représentants des professions, des directeurs d'établissement d'enseignement et des représentants élus des personnels de l'enseignement public et privé.

2. *Attributions du Conseil national, des Comités régionaux et des Comités départementaux :* Au sein de l'ensemble institutionnel complexe résultant de la superposition des lois de 1966 et de 1971 et des dispositions héritées de la loi Astier de 1919, il est nécessaire d'exposer distinctement la mission générale qu'exercent, chacun à leur échelon, les organismes susvisés, et les attributions propres des comités départementaux.

a / Attributions générales : Le Conseil national, les comités régionaux et les comités départementaux sont, de façon générale, les instruments de conception et d'exécution de la politique de l'emploi, de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Le *Conseil national*, dans cette perspective, se situe à un niveau très élevé. La définition des grandes orientations et des objectifs globaux en matière d'emploi, de formation professionnelle et de promotion sociale incombe en effet au premier chef au *Comité interministériel*, organisme par nature gouvernemental. Or, le Conseil national est l'auxiliaire immédiat de ce Comité interministériel (qui lui fournit d'ailleurs une partie de ses membres). Il participe donc directement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale dans les domaines considérés.

A l'échelle des régions, les *Comités régionaux* sont chargés, semblablement, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique régionale dans les mêmes domaines. Habilités, à cette fin, à donner des avis aux préfets de région sur les projets d'équipement intéressant l'enseignement technique, sur les programmes régionaux d'action de formation, sur les conventions à conclure en matière d'apprentissage, ils examinent en permanence la situation des diverses branches d'activité, et s'assurent de l'adaptation des structures de l'enseignement à l'évolution des perspectives d'emploi et au développement économique régional; ils sont aussi, par suite, les instruments d'une concertation entre l'Etat, les établissements corporatifs, les organisations professionnelles et familiales.

Dans le cadre des départements enfin, les *Comités départementaux* exercent à leur tour des attributions comparables. Ils ont pour rôle de mettre en œuvre, à l'échelle qui est la leur, la politique de promotion sociale, de formation professionnelle et d'emploi définie au plan régional; ils remplissent naturellement à ce titre les mêmes fonctions d'étude, de conseil et de concertation que celles qu'assument les comités régionaux et le Conseil national à leurs niveaux respectifs.

b / Attributions particulières des Comités départementaux : Si les comités départementaux participent à la mission générale qui vient d'être indiquée, ils sont également investis de compétences plus précises, sans équivalent dans le statut des comités régionaux et du Conseil national. La raison en est que le législateur de 1971, en même temps qu'il leur impartissait cette mission, les a, en outre, expressément substitués aux anciens *Comités départementaux de l'enseignement technique* de la loi Astier (ainsi d'ailleurs qu'aux *Comités départementaux de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles* créés longtemps après la

loi Astier, mais dans le même esprit, par la loi du 2 août 1960). Il en résulte que les actuels *Comités départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi* sont dotés, comme leurs devanciers de 1919 (et, à un moindre degré, leurs antécédents de 1960), d'attributions particulièrement composites et complexes. D'une part, ils présentent la propriété d'être à la fois des assemblées consultatives, émettant des avis (notamment sur les demandes de reconnaissance) et des juridictions, prenant des décisions. D'autre part, en tant que juridictions, ils exercent deux séries de compétences bien distinctes : ils se prononcent, en premier lieu, sur les peines disciplinaires encourues par le personnel de l'enseignement technique privé et sur les affaires contentieuses intéressant cet enseignement; ils statuent, en second lieu, sur les demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage (dans ces deux dernières hypothèses, au demeurant, les recours dont leurs décisions sont susceptibles sont portés devant des juridictions différentes : en appel, les décisions des comités départementaux sont soumises au Conseil supérieur de l'Education nationale, quand elles sont prises en matière contentieuse et disciplinaire, alors qu'elles sont examinées par une commission spéciale, quand elles interviennent en matière d'exonération de l'apprentissage — le juge commun de cassation étant, dans les deux cas, le Conseil d'Etat).

P. G.

E. Comités régionaux et départementaux et Comité national de conciliation

La loi Debré du 31 décembre 1959 avait prévu l'instauration d'organismes dénommés « comités de conciliation » pour résoudre les difficultés que pourrait susciter l'application de ses dispositions en ce qui touche aux contrats (contrats simples ou contrats d'association) à conclure entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé. Ainsi ont été mis en place, d'une part, des Comités départementaux de conciliation (auxquels la loi du 4 juin 1971, qui a « pérennisé » le régime du contrat simple, a substitué des comités régionaux, sans pour autant les faire complètement disparaître), d'autre part, un Comité national de conciliation.

1. Le rôle spécifique des *Comités régionaux*, qui sont composés de sept membres nommés par le préfet de région, est de connaître de tous les différends relatifs à la passation et à l'exécution des contrats des établissements d'enseignement privé sis dans la région. Aucun recours contentieux en effet ne peut être introduit devant la juridiction administrative, sans leur avoir été préalablement soumis; ils se présentent donc à cet égard comme des organismes administratifs de caractère préjuridictionnel. Par ailleurs, ils sont chargés de donner des avis sur les questions que les préfets de région et les préfets départementaux leur soumettent; dans le cas d'une demande de contrat simple présentée par un établissement privé de second degré, leur consultation est même obligatoire.

Les Comités régionaux, cependant, n'existent pas forcément dans toutes les régions. Le préfet de région peut instituer, dans un département déterminé, un *comité départemental* auquel les compétences attribuées au comité régional sont alors, en tout ou en partie, transférées.

2. Le *Comité national*, qui est composé de douze membres nommés, par décret, est également, à l'instar des Comités régionaux, un « donneur d'avis » en même temps qu'un organe préjuridictionnel. Sous le premier de ces deux aspects, il est consulté par le Ministre sur toute question concernant l'application de la loi du 31 décembre 1959 (le Ministre agissant soit de sa propre initiative, soit sur la proposition d'un Comité régional ou d'un Comité départemental). Comme organe préjuridictionnel, il connaît en second examen des différends déjà examinés par les Comités régionaux et départementaux à la demande du Ministre ou du préfet de région, ou sur requête des représentants des établissements d'enseignement privé intéressés.

P. G.

Commentaire composé

Péd. Franç. — Exercice écrit du style de la dissertation (V. ce mot) qui porte sur un texte donné. Une explication de texte préalable, sans trace écrite, permet de déterminer ce qui en fait l'unité ou la contradiction centrale. Ce point, ce problème sert d'hypothèse de lecture. A partir de là, on établit un plan argumentatif qui regroupe toutes les remarques dispersées au fil de l'explication, selon des idées forces. Le commentaire composé substitue donc sa propre démarche au plan du texte, mais vise à en présenter le fonctionnement et la logique interne. Tel qu'il est défini par les examens et concours, il doit se garder de deux excès contraires : la paraphrase et la projection, sur le passage à commenter, d'éléments étrangers.

M. D.

Commissaire

A. Scoutisme

Nom donné à un dirigeant à divers échelons d'un mouvement de scoutisme : commissaire régional, commissaire national... Ce mot tend à être remplacé par celui de « responsable ».

V. RESPONSABLE. F. L.

B. Commissaire d'école

V. COMMISSION SCOLAIRE.

Québ. — C'est un représentant du peuple. Il joue un rôle administratif important. C'est lui qui engage les instituteurs et les institutrices ou peut résilier les engagements. Il veille à ce que les règlements officiels et les programmes soient suivis dans les écoles. Leur rôle a un peu diminué avec la création du ministère de l'Education et des syndicats de professeurs. G. R.-M.

Commission

A. Commission centrale des œuvres sociales. Comités académiques et Comités départementaux des œuvres sociales

En 1963, ont été créés par arrêté, d'une part, une Commission centrale, d'autre part, des Comités académiques et départementaux des œuvres sociales.

La Commission centrale des œuvres sociales est chargée d'étudier et de proposer au Ministre toutes mesures relatives à la structure et au fonctionnement du service social du personnel de l'Education nationale, ainsi que de donner son avis sur les projets de règlement concernant ledit service. Elle comprend, sous la présidence du Ministre, 48 membres, dont un tiers est formé de représentants de l'administration, un tiers, de représentants des fédérations de fonctionnaires de l'Education nationale, et un tiers, de représentants de la Mutuelle générale de l'Education nationale.

Les Comités académiques et les Comités départementaux des œuvres sociales ont pour rôle d'étudier et proposer les mesures destinées à assurer l'information du personnel sur les dispositions d'ordre social arrêtées par le Ministre, et de rechercher et proposer les moyens de développer l'action sociale en faveur de ce personnel. Elles comportent respectivement, y compris le recteur et l'inspecteur d'Académie, qui les président, dix-huit et quinze membres, selon le même système tripartite que la Commission centrale.

P. G.

B. Commission de l'Education spéciale

Les commissions de l'éducation spéciale de circonscription et de département orientent l'enfant ou l'adolescent handicapé physique, sensoriel ou mental vers la forme et le lieu d'éducation qui convient le mieux à son état. Elles sont de plus compétentes pour l'attribution de l'allocation d'éducation spéciale.

P. L.

C. Commission française pour l'UNESCO (Commission de la République française pour l'éducation, la science et la culture)

Créée par décret, la Commission française pour l'UNESCO a son siège au ministère des Affaires étrangères mais bénéficie de la tutelle des ministères de l'Education, de la Coopération, de la Culture et de l'Environnement et du Ministère des Universités. Elle compte 150 membres et fait appel à de très nombreux experts.

Son président et son secrétaire général sont élus, comme le sont les deux tiers de ses membres (la Commission comprend en outre un certain nombre de hauts fonctionnaires concernés par les programmes de l'UNESCO). Chargée de promouvoir en France les idées de compréhension mutuelle entre les peuples, d'encourager les initiatives d'ordre intellectuel ou culturel et d'intéresser l'opinion publique aux buts, au programme et à l'œuvre de l'UNESCO, elle a pour tâche principale de donner par l'intermédiaire de ses comités spécialisés un avis au gouvernement sur le programme et les activités de l'Organisation internationale; de même elle doit veiller sur le plan national à l'exécution des décisions prises par l'UNESCO. Elle peut convoquer ou consulter, quand cela est nécessaire, les principaux groupes nationaux et les personnalités de son choix.

Réunie en séance plénière une fois par an, la Commission travaille pendant l'année dans le cadre de comités spécialisés : éducation, sciences exactes, sciences sociales, culture, information dont les réunions sont préparées et exploitées par un secrétariat composé d'universitaires et d'enseignants.

La Commission dispose dans certaines académies de l'appui de comités régionaux, elle a pris l'initiative de créer la Fédération française des Clubs de l'UNESCO afin de favoriser dans l'opinion publique la connaissance des problèmes que traite l'UNESCO, elle a confié au CIDAC le soin d'assurer en France la diffusion des publications de l'Organisation (V. CLUBS UNESCO; CIDAC). Y. B.

D. Commission nationale pour l'UNESCO

L'acte constitutif de l'UNESCO recommande la constitution dans chacun des Etats membres d'une commission où sont représentés les principaux groupes nationaux représentant les milieux compétents de l'éducation, de la science et de la culture.

Les commissions nationales ont pour objet d'associer les communautés intellectuelles, scientifiques, culturelles, les universitaires et les enseignants à la préparation et à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO, et de faire connaître les activités de l'Organisation internationale.

Les commissions nationales coopèrent également au développement des échanges culturels par les relations qu'elles développent entre elles, par les réunions, les séminaires et les colloques dont elles prennent l'initiative dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture (V. UNESCO). Y. B.

E. Commission scolaire

Québ. — Corps public électif qui administre la ou les écoles publiques (élémentaires ou secondaires) d'un territoire donné. La dénomination de « commission » scolaire est impropre; il s'agit d'un *conseil* scolaire. Ses membres sont des *conseillers* (scolaires) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

F. Commission scolaire locale

Québ. — Conseil scolaire dont le territoire, normalement, est à l'échelle d'une localité plutôt que d'une région. Les membres des « commissions scolaires locales » sont appelés « commissaires ». A titre exceptionnel, la « commission scolaire » de Montréal et celle de Québec ne sont pas électives et relèvent de lois spéciales.

Le mot « locale », dans cette expression, est employé à l'anglaise. La « commission scolaire locale » est en réalité un *conseil scolaire de localité* (parfois de *district*) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

G. Commission scolaire locale dissidente

Québ. — Conseil scolaire de localité constitué à la demande de « propriétaires, locataires ou contribuables professant une croyance religieuse différente de celle de la majorité des contribuables » (loi sur l'instruction publique). Les membres des « commissions scolaires dissidentes » sont appelés *syndics*.

L'épithète *minoritaire* serait plus juste que celle de « dissidente » : *conseil scolaire minoritaire de localité* (ou de district) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

H. Commission scolaire locale polarisante

Québ. — Conseil scolaire de localité qui, en raison de la situation géographique de cette localité et des avantages dont elle jouit sur le plan social ou économique, est autorisé par le ministère de l'Education à faire bénéficier de certains services pédagogiques les conseils scolaires d'autres localités du voisinage (c'est-à-dire du même *secteur d'aménagement*). C'est sur son territoire, normalement, que doit être construite l'école secondaire polyvalente du secteur. Le mot « polarisante » est critiquable : *conseil scolaire de localité principale (Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

I. Commission scolaire régionale

Québ. — Corps public électif qui administre l'enseignement secondaire dans une *région* donnée. Ses membres, appelés « commissaires régionaux », sont élus par le « bureau » des délégués des conseils scolaires participants : *Conseil scolaire régional*, *conseillers scolaires régionaux*.

V. BUREAU DES DÉLÉGUÉS *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

J. Commissions académiques et Commission nationale de la carte scolaire; Commissions départementales, Commissions régionales et Commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture

Pour tout ce qui concerne les équipements et constructions scolaires, la tendance qui a très nettement prévalu, au cours des dernières années, dans l'organisation de l'administration consultative, a été de confier les rôles principaux en ce domaine à des organismes placés auprès des autorités à compétence générale de l'administration d'Etat plutôt qu'à des organes propres à l'administration de l'enseignement public. La raison en est que les équipements scolaires, comme les autres équipements collectifs, doivent nécessairement s'insérer dans le cadre des plans nationaux et régionaux de développement et d'aménagement, et que, par suite, c'est aux organismes chargés de collaborer à des titres divers à la préparation et à la mise en œuvre de ces plans qu'il appartient normalement de connaître au premier chef des problèmes relatifs aux équipements en question; c'est pourquoi, dans l'ensemble, les conseils, comités ou commissions qui interviennent en matière de planification nationale ou régionale ont depuis quelque temps supplanté ou remplacé, en tout ou en partie, les organes spécialisés qui avaient été naguère institués. Il convient toutefois de distinguer, pour

appréhender clairement l'encadrement institutionnel actuel, entre l'élaboration des programmes, d'une part, l'exécution de ces programmes, d'autre part.

1. S'agissant de l'élaboration des programmes d'équipement, l'importance prise désormais par les autorités et organismes intervenant en matière de planification à l'échelon national et à l'échelon régional (Commissariat général au Plan, Préfets de région, Conseils régionaux) n'en laisse pas moins subsister à ce double niveau deux commissions spécifiques, à savoir la *Commission nationale de la carte scolaire* et la *Commission académique* du même nom; mais ces deux commissions n'ont pas ou n'ont plus leur équivalent, actuellement, sur le plan départemental.

a / La Commission nationale de la carte scolaire, instituée auprès du ministre, et composée de hauts fonctionnaires de l'administration centrale (directeurs et directeurs généraux du ministère, membres des divers corps d'inspection générale), a pour mission d'étudier la création et l'implantation des différentes catégories d'établissements scolaires, la coordination des programmes de construction des mêmes établissements, l'ordre de priorité des réalisations. Elle travaille naturellement en liaison avec le Commissariat au Plan, et plus précisément avec la *Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif* existant au sein dudit Commissariat; elle fournit à cette Commission les éléments nécessaires à l'inventaire des investissements publics à réaliser pour satisfaire, dans le cadre du plan, aux besoins prévisibles des divers degrés d'enseignement.

b / La *Commission académique de la carte scolaire,* qui est présidée par le recteur, rassemble, autour des Inspecteurs d'académie, des chefs des services académiques intéressés, des Inspecteurs généraux de l'organisation scolaire en mission dans l'académie et des représentants des conseils généraux : — deux fonctionnaires représentant les ministères du Travail et de l'Agriculture; — deux chefs d'établissement; — un membre du Conseil académique; — des représentants des syndicats des personnels enseignants, des parents d'élèves et des professions. Elle étudie en permanence les problèmes qui se posent dans le cadre régional concernant la création des établissements, leur coordination, leur spécialisation pédagogique, ainsi que les investissements à prévoir. Les estimations qu'elle établit sont transmises au Préfet de région et aux instances régionales, par qui sont ensuite arrêtées les propositions à adresser aux autorités centrales.

c / A l'échelon départemental, il n'existe plus depuis 1965 d'organismes homologues aux deux commissions susvisées. A cette date, en effet, les organes consultatifs qui existaient antérieurement en matière de constructions scolaires *(Commission départementale de l'équipement sportif et socio-éducatif, groupe de travail départemental de la Commission académique de la carte scolaire)* ont été supprimés, et leurs attributions ont été transférées à un seul et même organisme : la *Commission départementale de l'équipement.* Cette Commission donne donc son avis au préfet, à l'heure actuelle, sur les programmes établis dans le cadre départemental en matière d'investissements publics en général et en matière d'équipement scolaire, culturel et sportif en particulier.

2. C'est sur le terrain de l'exécution des programmes d'équipement que l'évolution tendant à confier la fonction consultative à des organismes dotés de compétences générales plutôt qu'à des organes spécialisés est le plus nettement discernable. En ce domaine en effet ont été instituées, en 1969, des commissions nouvelles, formant une catégorie unique et homogène : les *Commissions régionales,* les *Commissions départementales* et la *Commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture*; et corrélativement, les organismes anciennement compétents en matière de constructions scolaires (à savoir les *Comités départementaux des constructions scolaires* et le *Conseil général des Bâtiments de France*) ont, à la même date, disparu. Or, les nouvelles commissions sont dotées d'attributions extrêmement générales : elles examinent l'ensemble des projets d'opérations immobilières et de constructions poursuivis par les services publics ou d'intérêt public. Elles sont d'ailleurs composées, pour l'essentiel, de représentants des administrations ou des ministères techniquement compétents (Equipement, Affaires culturelles, Génie rural, Trésor, Impôts), ainsi que, en fonction de la nature des projets examinés, des représentants respectifs de l'administration intéressée et de la commune ou du groupement de communes maîtres d'ouvrage.

Quant à la définition des attributions propres à chacun des nouveaux organismes, elle est commandée par la recherche d'une déconcentration aussi étendue et aussi souple que possible. Dans cette perspective, la compétence

de droit commun appartient aux Commissions régionales et aux Commissions départementales (celles-ci examinent les projets d'un montant inférieur à une certaine limite, celles-là, les projets d'un montant supérieur); la Commission nationale connaît seulement des projets que le Premier Ministre décide de lui soumettre en raison de leur intérêt exceptionnel. P. G.

K. Commissions consultatives mixtes départementales et commissions consultatives mixtes académiques

La mise en place de commissions mixtes, comprenant des représentants de l'enseignement public et des représentants de l'enseignement privé, a été le complément nécessaire des dispositions de la loi Debré du 31 décembre 1959, relatives à la situation des personnels enseignants des établissements privés liés à l'Etat par contrat. En effet, les maîtres exerçant dans les établissements en cause, qui, lorsqu'ils remplissent les conditions requises, bénéficient d'un « agrément » (si le contrat conclu par l'établissement est un contrat simple) ou sont placés dans la situation de « contractuels » (si le contrat conclu par l'établissement est un contrat d'association) voient leur rémunération prise en charge par l'Etat; et cette rémunération est déterminée, pour chacun d'eux, par référence aux emplois correspondants de l'enseignement public, ainsi que, par ailleurs, en fonction de l'ancienneté de services des intéressés. Il était donc nécessaire de créer des instances habilitées à définir la situation de ces maîtres « agréés » ou « contractuels » : c'est à quoi répond l'institution des Commissions mixtes consultatives départementales et des Commissions mixtes consultatives académiques. Ces commissions mixtes, qui sont compétentes, les premières à l'égard des maîtres des établissements sous contrat du premier degré, les secondes à l'égard des maîtres des établissements sous contrat du second degré, sont composées de vingt membres, dont cinq représentent l'autorité académique (parmi lesquels le Recteur et l'Inspecteur d'Académie, qui les président respectivement) et cinq, les personnels enseignants (directeurs et maîtres) des établissements publics, tandis que les dix autres représentent les personnels enseignants (directeurs et maîtres) des établissements privés. Elles sont chargées de donner leur avis sur le classement indiciaire des maîtres agréés et des maîtres contractuels et sur l'avancement de ces personnels. Elles sont également consultées par l'autorité académique quand celle-ci envisage la résiliation d'un contrat ou le retrait d'un agrément pour insuffisance professionnelle ou pour incompatibilité du comportement de l'intéressé avec l'exercice de ses fonctions. P. G.

L. Commissions départementales de l'éducation spéciale et Commissions de circonscription de l'éducation spéciale

Dans le cadre de la législation et de la réglementation issues de la loi du 15 avril 1909, qui fut la première loi consacrée en France à l'enfance inadaptée, il avait déjà été institué des commissions dotées d'une compétence particulière en ce domaine; ces commissions, qui étaient dénommées « *Commissions médico-pédagogiques* », et qui existaient à l'échelon de la circonscription d'inspection primaire et du département, étaient chargées de détecter les enfants ne pouvant être admis ou maintenus dans les classes publiques normales et de déterminer les enseignements d'adaptation à proposer à ces derniers. La « loi d'orientation en faveur des personnes handicapées », récemment intervenue (loi du 30 juin 1973), a créé, pour l'orientation des enfants et des adolescents au sujet desquels se manifestent des difficultés de scolarisation, de nouvelles instances, instituées, comme leurs devancières, à l'échelon du département et de la circonscription : les « *Commissions d'éducation spéciale* ».

La *Commission départementale de l'éducation spéciale*, dont les membres, au nombre de douze, sont nommés par le préfet (sur proposition, pour certains, de l'Inspecteur d'Académie, pour d'autres, du Directeur de l'Action sanitaire et sociale, pour d'autres encore, chargés d'assurer la représentation des organismes de Sécurité sociale, du Directeur régional de la Sécurité sociale et du chef du Service régional des Lois sociales en Agriculture, pour d'autres, enfin, des associations de parents d'élèves) est un organisme en vérité très important. Non seulement, en effet, cet organisme a compétence à l'égard de tous les enfants handicapés, qu'il s'agisse de handicapés physiques, sensoriels ou mentaux, depuis leur naissance jusqu'à leur vingtième année ou jusqu'à leur entrée dans la vie active; mais il est, en outre, investi de pouvoirs propres de décision. Ces pouvoirs de décision, de surcroît, portent sur un double objet. En premier lieu, la Commission départementale intervient en matière de préven-

tion, de « dépistage » et surtout d'orientation des enfants et adolescents handicapés; elle désigne les établissements dispensant l'éducation spéciale correspondant aux besoins de ces enfants et adolescents; et, à ce titre, elle statue sur tous les cas d'inadaptation scolaire, y compris ceux qui entraînent une prise en charge au titre de la Sécurité sociale et de l'Aide sociale. En second lieu, la Commission se prononce sur les demandes d'aides financières présentées par les familles; elle accorde ou non l'allocation spéciale et la subvention complémentaire à cette allocation spéciale, prévues par la loi. Les décisions de la Commission départementale, aussi bien, qui s'imposent aux familles, aux établissements et aux organismes de Sécurité sociale, sont susceptibles de recours contentieux; ces recours doivent être portés devant les juridictions du contentieux technique de la Sécurité sociale. On doit observer au demeurant que, si la présidence de la Commission départementale peut être exercée par un de ses membres désigné par le Préfet, elle peut aussi être confiée à un magistrat du tribunal de grande instance, désigné, à la demande du Préfet, par le président de ce tribunal.

Les *Commissions de circonscription*, instituées sur la proposition de la Commission départementale, exercent les compétences que celle-ci décide de leur déléguer (sauf toutefois en ce qui concerne l'attribution des aides financières et l'examen des cas pouvant entraîner une prise en charge par les organismes de Sécurité sociale : les compétences de la Commission départementale en ces matières sont insusceptibles de délégation). Il peut ainsi exister des commissions de circonscription compétentes pour les enfants relevant de l'enseignement préscolaire et élémentaire, et des commissions de circonscription compétentes pour les enfants relevant de l'enseignement du second degré; ces commissions, composées de huit membres, sont présidées dans le premier cas par un Inspecteur départemental de l'Education nationale, dans le second cas par l'Inspecteur d'Académie.

Les Commissions départementales et les Commissions de circonscription peuvent être saisies par les parents ou les personnes ayant la charge de l'enfant handicapé, par le chef de l'établissement scolaire fréquenté par ce dernier, par le Directeur de l'Action sanitaire et sociale et par les autorités responsables des centres, établissements ou services médicaux et sociaux intéressés. Les Commissions départementales peuvent, en outre, être saisies par les organismes d'assurance maladie, par ceux qui sont chargés du versement des allocations spéciales, ainsi que par les Commissions de circonscription. P. G.

M. Commissions de spécialité

1. Du fait que les statuts particuliers des divers personnels enseignants de l'enseignement supérieur, prévus par la loi du 19 octobre 1946 et par l'ordonnance du 4 février 1959, ne sont pas encore intervenus, les décisions relatives au recrutement et à la carrière de ces personnels sont prises, aujourd'hui comme hier, selon les règles fixées par les statuts anciens, c'est-à-dire au terme d'une procédure qui fait successivement intervenir, d'une part, les Conseils d'Université et d'UER, d'autre part, le Comité consultatif des Universités (V. ces mots). Pour faire droit aux garanties statutaires des enseignants en même temps qu'aux exigences requises par la déontologie universitaire en matière de compétence scientifique, les dispositions de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 n'étaient point, cependant, suffisantes. Celles-ci prescrivent, en effet, que les instances intervenant sur les questions individuelles de carrière doivent comprendre uniquement des enseignants ayant un grade ou bien égal au minimum à celui de l'enseignant dont la situation est examinée ou bien équivalent à la fonction qu'il s'agit de pourvoir. Mais les collègues d'un enseignant, même s'ils sont d'un grade au moins égal, peuvent appartenir à des spécialités différentes de celle de ce dernier et, par suite, ne sont pas forcément aptes à juger de ses mérites selon des critères scientifiques. C'est pourquoi il a été nécessaire d'instituer au sein des universités des « Commissions de spécialité », composées, comme leur nom l'indique, d'enseignants appartenant à la discipline ou « spécialité » intéressée et exerçant leurs fonctions soit dans l'université en cause, s'ils sont en nombre suffisant, soit même, dans le cas contraire, dans une autre université. Les avis de ces commissions de spécialité doivent donc être recueillis, préalablement ou parallèlement à ceux des conseils restreints d'UER et des Conseils restreints d'Université, sur toutes les questions relatives aux nominations, mutations et promotions des enseignants.

Il faut remarquer que ces commissions, dont l'importance est considérable, ne tiennent pourtant leur existence que de simples circulaires ministérielles et qu'elles n'ont été

en tout état de cause mises en place qu'à titre provisoire, dans l'attente des statuts particuliers des membres de l'enseignement supérieur qui restent à élaborer. P. G.

2. Les commissions correspondent aux sections du Comité consultatif des Universités. Chaque commission comprend au moins dix membres. Elle est composée pour 60 % de professeurs ou maîtres de conférences titulaires ou associés et pour 40 % au plus de maîtres assistants titulaires ou associés.
Chaque commission est constituée :
a / de tous les professeurs, professeurs associés, maîtres de conférences et maîtres de conférences associés de la spécialité affectés à l'établissement, *membres de droit ;*
b / de professeurs, professeurs associés, maîtres de conférences, maîtres de conférences associés relevant d'une autre spécialité ou affectés à un autre établissement. Leur nombre est au plus égal au cinquième du nombre des membres de droit sans pouvoir être inférieur à un. La proposition du cinquième peut être dépassée si la commission doit être complétée pour atteindre dix membres.
Lorsque le nombre des maîtres assistants de la spécialité affectés à l'établissement est supérieur aux 40 % appelés à siéger, une élection doit être organisée. Si, par contre, leur nombre est inférieur, il est fait appel aux maîtres assistants d'une autre spécialité ou d'un autre établissement.
La liste des membres de chaque commission est arrêtée avant le 1er janvier de chaque année par le président de l'Université.
R. C.

N. Commissions et comités paritaires

Les commissions administratives paritaires et les comités techniques paritaires sont une création du premier statut général de la fonction publique (loi du 19 octobre 1946), conservée depuis lors par le second statut général (ordonnance du 4 janvier 1959) et destinée à introduire dans l'administration, en y faisant place à la représentation syndicale, un élément de démocratisation. Ces organismes, composés pour moitié de représentants des personnels (lesquels sont dans les commissions administratives, élus, et, dans les comités techniques, désignés par des organisations syndicales les plus représentatives), ont une compétence purement consultative; les commissions administratives, quant à elles, émettent des avis dans les matières relatives à la carrière des fonctionnaires — recrutement, notation, avancement, discipline; les comités techniques, de leur côté, connaissent des problèmes intéressant l'organisation et le fonctionnement du service.
Peu après la promulgation du premier statut général, ces organismes paritaires ont été mis en place dans l'enseignement public comme dans les autres corps de fonctionnaires. A partir de 1947, plusieurs arrêtés ministériels ont ainsi créé, pour les diverses catégories de personnels enseignants (ceux de l'enseignement supérieur exceptés), un très grand nombre de commissions et de comités paritaires, les uns institués à l'échelon central, les autres aux échelons académique ou départemental. Cette introduction des organismes paritaires dans l'enseignement public devait pourtant engendrer, pendant de longues années, une situation profondément anormale. La raison en est que, si le statut général avait en principe vocation à s'appliquer aux divers corps d'enseignants, cette application ne devait se faire que moyennant l'intervention de décrets complémentaires portant statuts particuliers et, de surcroît, susceptibles de déroger, en raison des exigences du service public en cause, à certaines de ses dispositions. Mais, pour la plupart des catégories d'enseignants, une longue période s'est écoulée avant que ne soient édictés les décrets complémentaires prévus; pour les professeurs de lycée et pour les instituteurs, par exemple, c'est vingt-six ans après la promulgation du premier statut général que les statuts particuliers, sous la forme d'une série de décrets en date du 4 juillet 1972, sont finalement intervenus. La conséquence de ce retard considérable est que l'institution des commissions et comités paritaires dans l'enseignement est restée très longtemps dépourvue, sauf dans quelques rares exceptions, de toute base légale. La jurisprudence du Conseil d'Etat, aussi bien, était absolument ferme et constante en ce sens : en l'absence de statuts particuliers, le Ministre n'avait pu légalement instaurer de tels organismes; il n'avait pu davantage légalement leur conférer, fût-ce à titre provisoire, des attributions qui eussent nécessairement empiété sur celles des conseils traditionnels (conseils académiques, conseils départementaux).
A l'heure actuelle, cette situation, grâce aux statuts particuliers récemment intervenus, a, fort heureusement, pris fin. Les décrets susvisés, en effet, consacrent formellement l'institution des organismes paritaires dans l'en-

seignement, du moins celle des commissions administratives (auxquelles l'un d'entre eux est même spécialement consacré); ces dernières ont donc accédé à une existence juridique régulière. Les attributions de ces commissions, en outre, sont désormais clairement définies : car, si les statuts particuliers leur confèrent, en principe, les mêmes pouvoirs que ceux qu'exercent les autres commissions paritaires dans le droit commun de la fonction publique, ils ne le font que sous réserve de certaines dérogations, comme le législateur l'avait expressément voulu; et, dans la matière spéciale de la répression disciplinaire, ils instaurent un net partage de compétence entre les commissions et les conseils universitaires traditionnels.

Il faut remarquer cependant que l'instauration des commissions et comités paritaires, en tout état de cause, n'a jamais été envisagée dans l'enseignement supérieur, où les questions relatives à l'organisation du service et à la gestion des carrières relèvent exclusivement du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Comité consultatif des Universités. P. G.

O. Commissions professionnelles consultatives

Les commissions professionnelles consultatives sont des organismes chargés d'étudier sur le plan national la qualification dans les métiers, et que chaque ministre responsable d'établissements ou d'actions de formation professionnelle continue ou d'enseignement technologique a la possibilité d'instituer dans une branche déterminée d'activité. Chacune de ces commissions comprend des représentants des employeurs et des salariés (en nombre égal) proposés par les organisations syndicales les plus représentatives, et des personnalités qualifiées.

Les avis et propositions que formulent les commissions consultatives professionnelles concernent spécifiquement : 1 / la définition, le contenu et l'évolution des formations dans les branches professionnelles relevant de leur compétence; 2 / le développement des moyens de formation en fonction de l'évolution des débouchés professionnels; 3 / les questions d'ordre technique et pédagogique ayant trait à l'élaboration et à l'application des programmes, des méthodes de formation et à leur sanction.

Il existe actuellement auprès du Ministre de l'Education dix-neuf commissions consultatives professionnelles (ainsi qu'un comité interprofessionnel consultatif, traitant des questions qui leur sont communes, et coordonnant leur activité). Ces commissions jouent un rôle considérable en ce qui concerne de façon générale la réglementation des spécialisations (éléments et durée de chaque formation, programmes d'études, examens) et en particulier l'apprentissage. Elles sont naturellement amenées à conduire leurs études en liaison avec les Comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi (V. ce mot) ou avec l'Agence nationale pour l'Emploi. P. G.

Communale

V. Public.

1. De *commune*, au sens de l'unité du territoire qui est administrée par une municipalité : il y a environ 40 000 communes en France.

2. La loi du 30 octobre 1886 (art. 11) a obligé « toute commune » à avoir « au moins une école primaire publique ». L'article 14 de la même loi et la loi des dépenses du 19 juillet 1889 ont fixé les « dépenses obligatoirement à la charge des communes » à ce propos : terrain, construction, entretien, mobilier et matériel, chauffage, etc.

Ainsi les écoles primaires publiques font partie du patrimoine de chaque commune.

Il en est résulté les expressions *école communale* et même *la communale*, expression souvent teintée d'une certaine affectivité. R. P.

Communauté

A. Communauté d'enfants

Groupe d'enfants handicapés appelés à vivre ensemble, soit pour des raisons d'ordre physique, d'ordre intellectuel, sensoriel ou social et à participer dans une proportion plus ou moins grande à la vie de la communauté qu'ils forment avec les éducateurs qui les encadrent.

Les communautés d'enfants ne doivent pas être assimilées aux maisons d'enfants du fait qu'elles n'ont aucun but lucratif. Elles pratiquent dans toute la mesure du possible les méthodes actives et l'autodiscipline. Elles cherchent à recréer une ambiance familiale dans le cadre d'une vie d'internat ou de semi-internat. Elles poursuivent un double but, favoriser le développement d'une scolarité normale et développer chez l'enfant handicapé le sens des responsabilités individuelles et sociales.

Il y a en France huit cent cinquante commu-

nautés qui répondent à ces exigences et qui sont membres de l'Association nationale des Communautés d'Enfants (ANCE), elle-même affiliée à la Fédération internationale des Communautés d'Enfants (FICE) dont le siège est à Bruxelles (V. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES). Y. B.

B. Communautés scolaires de Hambourg

Hist. Ed. — Les communautés scolaires de Hambourg représentent un des efforts les plus caractéristiques pour développer la pédagogie libertaire en Europe. L'expérience réunissait, en 1919, plus de 600 élèves appartenant à quatre écoles primaires.

« Pour ce qui est de l'enseignement, ces écoles ne s'obligeaient plus à se tenir à un programme annuel, elles n'avaient pas d'horaires, elles ne connaissaient pas la répartition de la matière en branches, ni celle des élèves en classes. Par ailleurs, aucun règlement, ni punition ne sont imposés par les enseignants. Les seuls efforts obtenus seront spontanés et volontaires. Les activités se grefferont sur les besoins actuels des enfants, car l'enfance est à elle-même sa propre fin » (extrait de Avanzini, *La pédagogie au XXe siècle*). G. M.

Communication

A. Généralités

1. *Transmission d'information :* Ensemble de processus physiques et psychologiques par lesquels une ou plusieurs personnes (l'émetteur) se trouvent mises en relation avec une ou plusieurs personnes (le récepteur) en vue d'atteindre certains objectifs utilisant un canal. J. P.

2. Processus *complexe* et *temporel*, spontanément et (ou) méthodiquement établi entre deux ou plusieurs personnes, et visant un échange d'information entre les différents partenaires du système ou du quasi-système ainsi constitué, mettant en jeu simultanément, et de façon intriquée, des aspects *cognitifs*, *affectifs*, *conatifs*, conscients et (ou) inconscients, implicites et (ou) explicites, univoques et (ou) équivoques, toujours chargés de valeurs, même quand ils se réfèrent à des faits, donc plus ou moins idéologisés dans la mesure où ils supportent et traduisent les « modèles » de l'environnement social. Les phénomènes de communication peuvent être abordés, y compris dans les situations éducatives, à travers des approches plus *macrosociales*, privilégiant les dimensions organisationnelle et (ou) institutionnelle — par exemple les mass media — et des approches *microsociales*, privilégiant les aspects affectifs et relationnels. Une perspective *énergétique*, mécaniste ou biologiste s'attachera à l'*effet de force*, tandis qu'une perspective plus *herméneutique* (interprétation) questionnera l'*effet de sens* d'un tel processus. La communication supposant une commutativité, une relative parité de *partnership*, pour permettre l'échange, s'oppose en un certain sens à la logique traditionnelle de l'information : émetteur → récepteur / maître → élève, trop souvent instrumentatisée, essentialisée jusqu'à devenir réifiée. Si la transmission des connaissances telle qu'on se la représente classiquement fait surtout appel à la *logique linéaire de l'information*, les aspects relationnels commandant les motivations dans la situation éducative et les échanges intéressant l'expérience et les valeurs dépendent essentiellement du système et de l'état des *communications*. J. A.

B. Communication de masse

Tech. Ed. — Etablissement d'une relation directe ou par l'intermédiaire d'un moyen technique de diffusion entre une entité émettrice et un public. Variables caractéristiques : nature et quantité des messages transmis, nature et taille des publics, nature et qualité des moyens techniques employés. J. G.

C. Communication visuelle

V. MÉTHODES AUDIO-VISUELLES.

Communication par l'image porteuse de messages ou d'informations (publicité, signalisation, ...). N-D. T.

Compagnons de l'université

V. RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT.

Comparabilité des diplômes

V. EQUIVALENCE.

1. Possibilités de comparaison entre diplômes équivalents.

2. Liée au difficile problème des équivalences, la comparabilité des diplômes est la recherche, au moyen d'accords intergouvernementaux ou interuniversitaires, des critères permettant de comparer les diplômes afin d'assurer la mobilité des étudiants entre des établissements d'enseignement supérieur de pays différents. Ces accords sont le plus souvent bilatéraux, toutefois, la comparabilité

des diplômes fait l'objet d'études poussées au sein de la Communauté économique européenne, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. Y. B.

Compas culturel

Péd. gén. — A. Moles le définit ainsi : « En d'autres termes, « le Compas culturel » sera la mise en comparaison permanente et l'interprétation du produit de deux analyses de contenu distinctes — faites en gros suivant les mêmes méthodes et avec les mêmes critères — relativement à deux sources distinctes : d'un côté « ce qui est », la culture cumulative telle qu'elle existe et se développe lentement dans les trésors de la société, de l'autre le tableau socioculturel, c'est-à-dire en gros ce qui se fait, sinon chaque jour, au moins chaque année, ce qui s'ajoute à la culture existante, la culture différentielle par rapport à la culture elle-même » (*Pédagogie, Recherche et Culture*, n° 28, mars-avril 1977).

G. M.

Compendium métrique

[Etym. : Du latin *compendium* = abréviation]

Le « compendium métrique » est une boîte dans laquelle se trouvent réunies les principales unités usuelles du système métrique : poids, longueurs, capacités... Jadis beaucoup de classes de l'école primaire avaient leur compendium métrique qui était utilisé dans l'enseignement du calcul. G. M.

Compétence

V. GRAMMAIRE, LANGUE, PAROLE, REGISTRES DE LANGUE.

[Etym. : Du latin juridique *competentia* = juste rapport]

A. Généralités

1. *Linguistique :* Connaissance implicite qu'un sujet parlant possède de sa langue. Elle lui permet non seulement de comprendre et de produire un nombre indéfini de phrases nouvelles mais aussi de reconnaître les phrases mal formées (V. les concepts d'AGRAMMATICALITÉ et d'INACCEPTABILITÉ), voire de les interpréter. Cela, grâce aux habitudes aussi bien syntaxiques que lexicales acquises au contact du milieu tout au long des premières années. Le concept de compétence s'oppose à celui de « performance », lequel tient compte des contraintes exercées *hic et nunc* sur la compétence pour en limiter l'usage et analyser les utilisations diverses faites de la langue dans les actes de la parole.

2. *Pédagogie :* L'enseignant est mieux en mesure de juger les productions enfantines et, par voie de conséquence, d'intervenir s'il prend l'habitude de rapporter les performances de tel élève à la compétence que cet élève devrait avoir de sa langue à telle époque. J. VU.

3. *Psychopédagogie :* Résultante d'une aptitude et d'une capacité ou habileté. L'aptitude est la marque de tout ce qui est individuel et de plus proprement psychologique, alors que la capacité ou l'habileté rend compte des influences du milieu en général, mais surtout des influences scolaires à travers les performances du sujet. J. G.

B. Compétence de l'enseignant

Aptitude à se conduire selon les exigences d'un rôle donné, en vue d'atteindre les objectifs éducatifs fixés par un système scolaire déterminé. Cette aptitude — décelable en partie par l'étude des relations qui existent entre les comportements des enseignants et les effets immédiats et à long terme qu'ils produisent chez les élèves — est relative aux données institutionnelles (programmes, instructions officielles, etc.), au type d'enseignement (enseignement élémentaire, lycée professionnel, enseignement théorique, pratique, etc.), au contexte social de l'établissement (milieu socioculturel, etc.) et elle n'est définie que par rapport au système de valeurs en place. M. P.

Complémentaire

V. COURS, COLLÈGE.

1. Etre *complémentaire*, c'est évidemment fournir le complément, compléter, donc ajouter ce qu'il faut à une partie pour qu'elle forme le tout. Ex. : *un envoi complémentaire, un paiement complémentaire, un angle complémentaire.*

2. Les *cours complémentaires* (en abrégé CC) ont été, dès 1887, les prédécesseurs des collèges d'enseignement secondaire actuels. Comme ces derniers, ils cherchaient déjà à multiplier les classes du premier cycle (6e, 5e, 4e et 3e), le plus souvent en les approchant des quartiers périphériques des villes et des localités de moyenne importance, donc proches du milieu rural.

Ils se distinguaient pourtant profondément des CES. Au plan administratif, les classes d'un *cours complémentaire* étaient annexées

— en complément de scolarité — à une école élémentaire, et placées sous la même direction que cette dernière. Au plan pédagogique, ils offraient beaucoup moins d'options que les CES actuels (latin, langues vivantes, etc.) et l'enseignement y était assuré par des instituteurs dont les mérites avaient été remarqués.

Malgré ces différences, le rôle de précurseur des *cours complémentaires* méritait d'être souligné.

On ne parle pratiquement plus de *cours complémentaires*, sauf parfois dans l'enseignement privé où cette structure de direction commune persiste parfois. R. P.

Complexe

A. Généralités

Péd. Géog.

1. Ensemble d'éléments réunis par des relations d'interdépendance.

2. *Géographie économique :* Complexe industriel.

Ensemble constitué par des installations industrielles de taille et de nature différentes, localisées dans un cadre spatial défini et caractérisées par un certain type de concentration. Par exemple, un complexe sidérurgique est formé d'unités concourant à la production du fer et de ses dérivés : fonte, acier...

3. *Géographie physique :* Complexe absorbant (ou mieux complexe adsorbant).

Ensemble des colloïdes ayant la propriété de fixer dans les sols certains ions indispensables à la vie des plantes (calcium, sodium, potassium, magnésium...). G. H.

B. Complexe d'Abélard. Complexe de Gabrielle

« Nous désignons par *complexe d'Abélard* l'articulation du modèle parental et du modèle amoureux lorsqu'un couple se constitue entre un enseignant et une enseignée. Par *complexe de Gabrielle*, en référence à Gabrielle Russier, le même passage à l'acte lorsqu'il s'agit d'une enseignante avec un enseigné » (C. Pujade-Renaud, D. Zimmermann, *Voies non verbales de la relation pédagogique*).

G. M.

C. Complexe d'Œdipe

V. ŒDIPE.

Composition

A. Péd. prat.

Epreuve (le plus souvent écrite) que passent les élèves d'une classe, les concurrents lors d'un concours, les candidats à un grade universitaire ou à un emploi, sur un sujet donné.

A l'issue de cette épreuve, les élèves ou candidats sont classés par ordre de mérite.

M. C.

B. Composition française

V. RÉDACTION.

C. Sens particuliers

Arts plastiques. — Organisation des formes et des couleurs dans un espace à deux ou trois dimensions.

Composition décorative : Application de principes ornementaux à une technique donnée : mosaïque, vitrail... N-D. T.

Compréhension

A. Généralités

1. Dans les domaines scientifique et pédagogique, c'est l'acte d'établir des relations entre les éléments d'une situation en vue de l'expliquer.

2. Dans les sciences humaines, saisie d'une réalité par le dedans, plus intuitive, plus phénoménologique ou historique que les approches discursives, inductives ou déductives, tendant à se distinguer de leur objet de connaissance. Il y aurait donc des sciences de la *compréhension* comme il y a des sciences de l'*explication*. Rogers a montré, à la fois sur les plans psychothérapique et pédagogique, que l'attitude compréhensive est celle d'un support, valorisant (et non dévalorisant comme le questionnement, l'interprétation, l'injonction ou le conseil), permettant au sujet (élève ou client) de se réconforter et de chercher à travers cet encouragement au processus de communication avec lui-même les solutions à ses propres problèmes. Il n'est pas question, ici, de transmission ou de communication d'expérience mais de créer des conditions et de faciliter le processus par lequel l'individu va trouver les chemins de son *autorisation*. Certains abus d'une telle conception de la compréhension, bien représentés par l'emploi ambigu du terme non-directivité, en pédagogie comme en formation, entraînent, parfois, une anesthésie de la fonction critique avec une condamnation excessive de l'interprétation. La problématique du conflit peut également se trouver escamotée. J. A.

B. Sens particuliers

1. Un des objectifs de la taxonomie de Bloom. « Il s'agit ici du niveau le plus élé-

mentaire de l'entendement. Cet entendement ou appréhension intellectuelle permet à l'étudiant de connaître ce qui est communiqué sans nécessairement établir un lien entre ce matériel et un autre, ou en saisir toute la portée » (V. et G. de Landsheere, *Définir les objectifs de l'éducation*). G. M.

2. *Tech. Ed.* — (Audio-visuel) Ensemble des phénomènes selon lesquels un élève, un étudiant ou un formé appréhende et interprète les contenus présentés par les auxiliaires audio-visuels. L'âge joue un rôle important dans l'appréhension des signes représentés et de leurs relations. J. G.

3. *Compréhension de la lecture.*
a / Un des aspects de la lecture qui consiste à donner son entière signification au texte lu.
b / Série d'exercices visant à préparer les élèves à l'aspect de la lecture le plus utilisé dans la vie, à savoir la lecture silencieuse d'un texte. Ces exercices sont très pratiqués dans les pays anglo-saxons (d'après F. Hotyat, *Dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne*). G. M.

C. Compréhension internationale (Enseignement pour la)

Il s'agit de donner à l'enseignement une orientation qui favorise la tolérance réciproque par une meilleure connaissance de l'histoire, des mœurs, de la littérature et de la civilisation des autres pays. Une des formes concrètes a été la révision conjointe des manuels d'histoire et de géographie qu'ont accepté de réaliser un certain nombre de pays d'Europe.
La plus spectaculaire a été celle entreprise entre la France et la République fédérale allemande après la deuxième guerre mondiale. A l'heure actuelle des travaux sont engagés entre pays de l'Ouest et de l'Est de l'Europe dans un esprit voisin de celui défini par la conférence d'Helsinki pour la coopération et la sécurité en Europe. Ce sont généralement les Commissions nationales pour l'UNESCO qui en sont chargées dans le cadre des accords culturels.
Les Clubs de l'UNESCO et les Ecoles associées s'inspirent du même objectif et partent de l'idée qu'une meilleure connaissance des autres fait disparaître les préjugés et favorise la compréhension.
Il y a lieu d'indiquer en outre que la 18e Conférence générale de l'UNESCO a adopté un texte de Recommandation sur l'éducation pour la compréhension internationale. La France n'a cependant pas voté ce document dans la mesure où le texte adopté, dans un climat de précipitation, reconnaît comme fondées les guerres dites « justes » et la violence. Y. B.

Comptabilité humaine

V. COÛTS EN ÉDUCATION, ECONOMIE DE L'ÉDUCATION.
Branche de l'économie de l'éducation s'attachant à déterminer, classer et évaluer les différentes composantes du coût de l'être humain. L. M.

Comptine

Chanson enfantine servant à désigner celui à qui sera attribué un rôle particulier dans un jeu. J.-P. M.

Concept

Péd. Phil.
V. NOTION, RÉFLEXION.
[Allemand : *Begriff*. Anglais : *Conception*. Italien : *Concetto*]
[Etym. : Du latin *conceptum* = chose conçue, et de *concipere* = prendre entièrement, contenir; *concipere*, de *cum-capere* = prendre avec]

Tout enseignement conduit l'enfant puis l'adulte à construire des concepts (par exemple au cours de sa scolarité élémentaire, l'élève forge peu à peu, grâce à de multiples activités opératoires, le concept de nombre). L'enseignement philosophique consiste, pour une grande part, à aider les élèves à construire et à produire des *concepts*.

1. Un concept est l'aboutissement d'un acte de conceptualisation, c'est-à-dire d'abstraction et de généralisation, opéré par la pensée. *Abstraire* consiste à ne considérer que quelques traits d'une réalité, d'un objet, ces traits étant *essentiels* et permettant de définir cet objet. *Généraliser* permet d'étendre à d'autres individus ces traits essentiels et donc de constituer une classe d'objets.

2. Un concept se définit par sa compréhension et son extension. On entend par *compréhension* d'un concept l'ensemble des caractères retenus pour définir telle classe d'objets. On parle alors de compréhension décisoire (V. Lalande, *op. cit.*, p. 157).
On entend par *extension* l'ensemble des objets désignés par un concept. Autrement dit, il s'agit dans l'extension de la constitution même d'une classe d'objets.

Toutefois, le terme « objets » doit être pris ici dans le sens très large d'objets de pensée : on peut en effet distinguer des concepts *a priori*, ou purs (V. Kant) qui ne sont pas liés à l'expérience et des concepts *a posteriori*, qui définissent des classes d'objets connues par l'expérience sensible, ou construites d'après elle (V. A. Lalande, *Vocabulaire de la philosophie*). F. B.

Conception d'un programme

(Programme classique, enseignement programmé, programmation ordinateur) Opération selon laquelle on construit un programme à partir des méthodes et des techniques propres à le réaliser. J. G.

Conclusion

1. *Péd. Franç.* — Dernière partie d'un devoir, d'une dissertation.

2. *Péd. Math.* — A partir des hypothèses (V. ce mot), le raisonnement doit aboutir à la conclusion qui correspond, en général, à ce que l'on demande de démontrer (on a quelquefois la démonstration comme le passage de l'hypothèse à la conclusion).

3. *Lang. int.* — Document écrit produit à la fin d'une réunion et dans lequel se trouvent énoncés les résultats des discussions. G. M.

Concours

A. Généralités

Epreuve ou série d'épreuves à l'issue de laquelle ne sont admis, selon un classement précis, qu'un nombre limité de candidats (entrée à l'école normale, concours général, inspection, CAPES, agrégation... pour ne citer que les principaux concours du ministère de l'Education).

Ce sont sans doute les Grecs de l'époque héroïque qui créèrent les concours ayant pour objet de récompenser ceux qui avaient déployé le plus d'adresse ou de force. Rapidement, l'usage des concours s'étendit à la poésie, à l'art dramatique, à l'art oratoire. Cette habitude a subsisté, mais le terme de concours, dans l'éducation nationale et au-dehors, est utilisé pour toute compétition permettant d'accéder à des emplois au nombre de places limité. M. C.

B. Concours d'excellence

Epreuve facultative qui permet de découvrir ceux des élèves dont les connaissances dépassent nettement la moyenne (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*). R. D.

C. Concours général

Le *concours général* des lycées et écoles normales est une compétition honorifique organisée entre les élèves des classes de première et des classes terminales. Il s'adresse aux meilleurs élèves des établissements. Une distribution solennelle des prix a lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne sous la présidence du Ministre de l'Education. G. M.

D. Concours de recrutement des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale (CRIDEN)

Adm. scol. — Concours de recrutement qui permet aux fonctionnaires reçus de recevoir une formation d'un an et de suivre, pendant une seconde année, un stage professionnel. Pendant l'année de formation et le stage professionnel, les fonctionnaires reçus au concours prennent le titre d'élève-inspecteur. G. M.

Condition

A. Condition du personnel enseignant

V. RECOMMANDATION.

Recommandation concernant la condition du personnel enseignant : texte normatif de portée internationale qui invite les Etats à prendre en considération la place et le rôle des enseignants et à préciser leurs droits et leurs devoirs en s'efforçant de définir leur condition. Il y a aujourd'hui environ vingt millions d'enseignants dans le monde qui constituent le groupe le plus nombreux parmi les diverses catégories de travailleurs intellectuels.

La fonction enseignante se trouve, du fait de la généralisation de l'enseignement obligatoire et des progrès de la scolarisation, placée au cœur des problèmes que posent aujourd'hui, dans le monde, la formation et le développement économique, social et culturel des nations.

C'est à la double invitation de l'OIT (Organisation internationale du Travail) et de l'UNESCO qu'une conférence intergouvernementale a adopté à Paris le 5 octobre 1966 le texte de cette Recommandation que les principales organisations non gouvernementales internationales d'enseignants avaient contribué à élaborer (V. ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE). Rappelant que le droit à l'éducation est un des droits fondamentaux de l'homme, cet instrument international traite notamment de la préparation à la pro-

fession enseignante, du perfectionnement des maîtres, des normes de travail, des droits et des devoirs des enseignants et des libertés professionnelles. Y. B.

B. Conditions d'admission
[Anglais : *Admission requirements*]
L'entrée dans les classes qui se situent aux divers niveaux de la scolarité est conditionnée par un certain nombre de règles (d'âge ou de niveau scolaire essentiellement).
C'est ainsi que, sauf dérogation, un enfant ne peut entrer au cours préparatoire que s'il a six ans avant le 31 décembre de l'année en cours.
C'est ainsi que l'entrée en classe de 6e est subordonnée, après examen du dossier, à la décision de la commission d'harmonisation à l'issue du cycle élémentaire, un appel étant prévu en cas de contestation de la famille.
C'est ainsi encore que l'entrée dans les autres classes du premier cycle du second degré dépend de l'avis du conseil de classe, un examen d'appel étant prévu.
C'est ainsi également que l'entrée en classe de seconde est subordonnée à la décision de la commission d'orientation à l'issue du premier cycle (avec possibilité d'examen d'appel).
C'est ainsi enfin que l'entrée à l'Université ne peut se faire que pour les titulaires du baccalauréat ou pour ceux qui ont subi avec succès l'examen spécial d'admission. M. C.

C. Conditions d'emploi des enseignants
Pour enseigner dans l'enseignement public ou privé sous contrat, il faut :
— être Français;
— avoir au moins dix-huit ans (vingt et un ans pour diriger une école, vingt-cinq ans pour diriger une école avec internat) ;
— posséder les titres requis ;
— être physiquement apte;
— ne pas être juridiquement sous le coup d'une incapacité d'enseigner.
Des suppléants, remplaçants, auxiliaires peuvent être employés sans posséder tous les titres requis (certificat d'aptitude notamment), mais la qualité de stagiaire, puis de titulaire ne peut s'acquérir que lorsque cette exigence a été satisfaite. M. C.

Conditionnement opérant

Tech. Ed. — (Instrumental ou skinnérien) Base de l'enseignement programmé selon Skinner. (Psychophysiologie expérimentale) Procédure expérimentale visant à contrôler un comportement défini ou réponse, en le faisant suivre de façon systématique par un renforcement, la relation entre réponse et renforcement pouvant être arbitraire par opposition au conditionnement de type classique, respondent ou pavlovien (Richelle).
J. G.

Conduite

A. Conduite de la classe
[Anglais : *Class management*]
Manière dont le maître organise et dirige les activités de ses élèves au sein de la classe (UNESCO-BIE).

B. Conduite de l'innovation
Ensemble des processus qui permettent de mettre en œuvre, de suivre et de contrôler l'innovation dans un système scolaire, quels que soient les niveaux de responsabilités.
J. G.

C. Conduites motrices
V. PÉDAGOGIE DES...

Conférence

A. Conférence des Présidents d'Université
La loi d'orientation du 12 novembre 1968 portant réforme de l'enseignement supérieur n'avait point prévu une consultation régulière et institutionnalisée des Présidents d'Université par l'autorité ministérielle. C'est cette dernière qui, en 1971, par une décision prise de façon autonome, a choisi d'instituer une Conférence des Présidents d'Université (décret du 24 février 1971). Cette assemblée, qui groupe tous les présidents des universités et des établissements publics à caractère scientifique et culturel relevant du ministère de l'Education nationale (aujourd'hui du secrétariat d'Etat aux Universités), est appelée à délibérer, sous la présidence du Ministre, en vue d'émettre des avis motivés sur les questions que celui-ci lui soumet. Elle peut en outre se réunir, à des dates qu'elle fixe et sur un ordre du jour qu'elle arrête, pour étudier, sous la présidence d'un des vice-présidents qu'elle élit en son sein, toutes les questions intéressant l'ensemble des universités ainsi que pour présenter des vœux et des projets relatifs à ces questions. Il semble que dans la pratique la Conférence fonctionne de façon extrêmement souple et qu'elle serve d'organe de liaison et d'information réciproque entre les Présidents d'université et l'autorité ministérielle. P. G.

B. Conférence internationale de l'Instruction publique
V. BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION.

C. Conférences pédagogiques

[Etym. : Latin *conferentia*, de *conferre* = discuter]

Réunions périodiques spécialement destinées au personnel enseignant des écoles maternelles et des écoles élémentaires.

Autrefois très réglementées, elles portaient annuellement sur un sujet précisé par le ministère pour l'ensemble des départements. On distinguait alors les « conférences d'automne », visant à diffuser des instructions administratives et pédagogiques pour la nouvelle année scolaire, et des « conférences de printemps », se proposant de faire le point sur leur application.

Les « conférences pédagogiques » restent toujours, pour chaque circonscription, à la diligence de l'inspecteur départemental de l'Education. Mais elles ne se présentent plus sous la forme d'un exposé *ex cathedra* destiné surtout à répercuter les directives pédagogiques du ministère. Désormais, il est admis que l'expérimentation puisse, dans le cadre des Instructions officielles, être conçue et organisée par la base. Chaque groupe scolaire est donc habilité à discuter de ses propres problèmes, plus spécialement pendant quatre demi-journées par année scolaire. J. VU.

Confessionnalité

Caractère d'une école, d'un enseignement, d'un système scolaire qui se réclame d'une confession religieuse (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*). R. D.

Confessionnel(le)

V. RELIGIEUX (SE), PAROISSIAL(E).

[Etym. : De *confession* au sens de confession religieuse : *confession de foi*]

Dans un *établissement d'enseignement confessionnel*, dans une *école confessionnelle*, on donne un enseignement imprégné d'une croyance religieuse : catholique, protestante, israélite, etc. De ce fait, on n'y reçoit en principe que des élèves de cette confession. Une école confessionnelle est nécessairement une école privée alors que l'enseignement public est obligatoirement laïc. Une école privée n'est pourtant pas toujours confessionnelle : une association, une industrie peuvent ouvrir des écoles privées sans caractère religieux.

R. P.

Confirmation de la réponse

Tech. Ed. — (Enseignement programmé) Moyens permettant au sujet de contrôler sa réponse. Un des principes fondamentaux de l'enseignement programmé permettant au sujet de contrôler immédiatement sa réponse, que ce soit une réponse construite ou à choix multiple (feed-back, rétroaction). J. G.

Conflit

A. Généralités

[Etym. : Du latin *conflictus*, de *confligere*, de *cum* et *fligere* = heurter, frapper]

1. *a* / Choc de gens qui en viennent aux mains. Le conflit de deux armées.

b / Terme de procédure. Conflit de juridiction ou, simplement, conflit, contradiction sur le droit de connaître d'une affaire entre deux juridictions, l'une de l'ordre judiciaire, l'autre de l'ordre administratif. Elever le conflit.

2. « On parle en psychanalyse de conflit lorsque, dans le sujet, s'opposent des exigences internes contraires.

« Le conflit peut être manifeste (entre un désir et une exigence morale par exemple, ou entre deux sentiments contradictoires) ou latent, ce dernier pouvant s'exprimer de façon déformée dans le conflit manifeste et se traduire notamment par la formation de symptômes, des désordres de la conduite, des troubles du caractère, etc. La psychanalyse considère le conflit comme constitutif de l'être humain et ceci dans diverses perspectives : conflit entre le désir et la défense, conflit entre les pulsions, conflit œdipien enfin, où non seulement se confrontent des désirs contraires mais où ceux-ci s'affrontent à l'interdit » (Laplanche et Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*).

On se représente le plus habituellement le conflit comme source de désordre, sous l'angle de ses conséquences fâcheuses, dangereuses et destructrices; rarement le rôle moteur, créatif et constructif correspondant est aperçu. Il est pourtant indéniable. On ne peut aborder la dynamique sociale sans élaborer une théorie du conflit en intégrant ses aspects positifs comme ses aspects négatifs. J. A.

B. Conflit cognitif

Etat de tension psychologique occasionné par la reconnaissance du caractère non cohérent de deux ou plusieurs informations, produits de l'action, notions ou systèmes d'explication causale. Théoriquement (Piaget) si la contradiction peut apparaître au plan de l'action, elle ne se situe pas au plan de la logique (il s'agirait d'une erreur) (J. Piaget, *Recherches sur la contradiction*).

— Provoque chez le sujet soit une inhibition, soit l'adoption d'une attitude conservatoire de l'état antérieur (négation, choix d'un système éprouvé), soit une activité orientée vers la réduction du conflit par dépassement (caractère constructif de la régulation).
— A donné l'occasion de nombreux travaux de recherche en pédagogie, en psychologie de l'apprentissage, en psychologie génétique (ex. : « Le rôle fécond des conflits entre schèmes de niveaux et de nature différents est (...) démontré... », B. Inhelder *et al.*, *Apprentissage et structures de la connaissance*, p. 301).
— *Extension :* Notion de dissonance cognitive (ex. théorie de Festinger). Il est judicieux d'employer ce terme pour désigner l'état pénible suscité par une incohérence non seulement logique mais surtout comportementale et affective (incompatibilité entre l'expérience présente et l'expérience passée). Cette dissonance cognitive peut aussi être en rapport avec des normes culturelles.

J. D.

C. Conflit de génération

Cette expression peut renvoyer soit à un éclairage psychanalytique où, à partir du sens révélé par le mythe œdipien, l'opposition homosexuelle entre parents et enfants (mère-fille, père-fils), avec l'angoisse de castration et la culpabilité qui la structurent, a pour contrepartie le désir hétérosexuel d'inceste avec l'autre parent, désir réprimé par les tabous culturels, moraux et sociaux, soit à une optique sociopolitique, les classes d'âge s'affrontant dans la mesure où les plus anciens détiennent le savoir, régissent l'expérience, sanctionnent la déviance et constituent en quelque sorte l' « établissement ».

J. A.

D. Conflit d'objectifs

Rencontre d'objectifs s'opposant les uns les autres, tendant à annihiler les effets de l'innovation pédagogique, soit par son assimilation au système ancien ou traditionnel, soit par son rejet. J. G.

Confusion

V. Erreurs de décodage.

Congé

1. *Congés scolaires* (en France) : Outre le dimanche, les écoles publiques vaquent un jour par semaine (normalement le mercredi), afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires et des heures de classe; le mercredi et le samedi après-midi sont libres.
Il existe en outre des congés fixés tous les ans par décision ministérielle :
— vacances de la Toussaint;
— vacances de Noël;
— vacances de février;
— vacances de printemps;
— grandes vacances.
Signalons aussi les congés pour éviction en cas de maladie contagieuse. G. M.

2. *Adm. scol.* — Le personnel enseignant peut avoir plusieurs sortes de congé :
— *congé de longue durée* pour les fonctionnaires atteints de tuberculose, de maladie mentale, d'affection cancéreuse ou de poliomyélite;
— *congé de maladie* accordé, dans certaines conditions de durée, à la vue d'un certificat médical;
— *congé de maternité* d'une durée de quatorze semaines;
— *congé pour convenances personnelles :* congé sans traitement d'une durée variable;
— *congé pour éviction* en cas de maladie contagieuse;
— *congé pour service militaire ;*
— *congé spécial.* G. M.

3. *Congé d'études.*

V. Année sabbatique.
[Anglais : *Educational leave*]
Temps de loisir, payé ou non, octroyé aux employés à des fins éducatives (UNESCO-BIE).

Conjugaison

V. Morphème, Axes linguistiques.
Au terme « conjugaison », on tend actuellement à préférer l'expression « morphosyntaxe du verbe » dans la mesure où les variations du verbe sont elles-mêmes replacées parmi d'autres variations (déclinaison des formes nominales, pronominales ou adjectivales) relevant toutes des règles de combinaison des morphèmes. De ce point de vue, toute forme verbale apparaît comme la synthèse d'une « base » et d'une « flexion ». La conjugaison traditionnelle s'est surtout préoccupée d'établir les paradigmes des flexions en fonction du « temps », du « mode », du « nombre », de la « personne », etc. Elle a généralement négligé les éventuels changements de base (le verbe chanter n'a qu'une base : « chant», mais le verbe avoir en possède un certain nombre). Par le recours à la « commutation »,

il est possible de rendre sensibles des enfants même fort jeunes à ces phénomènes. En tout état de cause, la bonne règle en la matière consiste non plus à imposer d'emblée des « tableaux » tout constitués et arbitrairement parachutés mais d'abord à faire élaborer collectivement ces tableaux en partant de l'usage implicite et en recourant notamment tant à des entretiens semi-dirigés qu'à des exercices structuraux, faisant apparaître des systèmes d'opposition partout où c'est possible. J. VU.

Connotation

V. DÉNOTATION.

Notion introduite par L. Hjemslev, reprise ensuite par Barthes, Prieto... Certains codes ont ceci de particulier qu'ils ne peuvent fonctionner que par-dessus un autre code. Dans ce cas, le code support est appelé « code de dénotation » et celui qui se greffe par-dessus « code de connotation ». Le code de dénotation, comme tout code, a ses signifiants et ses signifiés. Mais les uns et les autres viennent se ranger du côté du signifiant du code de connotation. Un code de connotation est donc un code dans lequel le plan des signifiants est constitué par un autre code dans son entier. Dans le code d'agencement séquentiel du film didactique, le syntagme comparatif joue comme un code de dénotation : l'alternance à l'écran de deux séries de faits (signifiant) implique une comparaison suggérée entre les deux séries de faits (signifié). Mais il peut aussi fonctionner comme code de connotation : l'alternance à l'écran des deux séries de faits impliquant une comparaison (signifiant + signifié de dénotation) est un signifiant de connotation qui peut renvoyer au signifié ressemblance ou, au contraire, au signifié opposition.

G. J.

Conscientisation

Ce terme est indissociable du nom de Paolo Freire et de ses actions d'alphabétisation en Amérique latine et dans le Tiers Monde. Il met l'accent sur le contenu politique d'une alphabétisation réalisée dans le sens d'une libéralisation de l'Homme : la prise de conscience de sa propre condition préludant à la recherche de la maîtrise de son milieu, de sa transformation et de son développement. D. L.

Conscrit

V. BIZUTH. J.-L. B.

Conseil
Pratique pédagogique

V. AUTOGESTION, COOPÉRATIVE, PLAN DE TRAVAIL.

1. *Pédagogie Freinet* :

a / Le conseil est une institution de base de la classe coopérative évoluant vers l'autogestion.

Les enfants y établissent leurs lois, règlent les conflits, examinent les propositions concernant les activités et les relations au sein du groupe, mettent au point leur plan de travail pour la semaine, discutent de leurs réalisations.

b / C'est un lieu d'échange, lieu de parole, où se trouvent confrontées parole du groupe et parole de l'individu.

C'est un lieu de conflits où s'expriment :
— la lutte entre les dominants;
— les conflits dominants-dominés;
— les conflits entre groupe et individus.

Ces conflits doivent être résolus par le conseil.

c / Le conseil a :
— un rôle instituant : il définit les lois relationnelles et les lois fonctionnelles, et les institutions;
— un rôle organisationnel, c'est le lieu où :
  - on propose,
  - on discute,
  - on décide,
  - on organise les activités et on fait les bilans.

Il permet aux enfants une prise progressive du pouvoir.

d / Le conseil peut prendre différentes formes, suivant les classes. En général, il existe un un conseil hebdomadaire qui définit le plan de travail collectif et un conseil quotidien de bilan des activités et de règlement des conflits. ICEM

2. *Scoutisme :* Lieu privilégié pour l'apprentissage de la démocratie, de la responsabilité. C'est là que se prennent les décisions, que se font les bilans. Ex. : conseil d'équipe, conseil d'unité, forum, etc. F. L.

Conseil
Quelques conseils français

A. Conseil de discipline

Adm. scol.

a / *Gén.* — Le conseil de discipline est la commission administrative paritaire, com-

posée de telle sorte qu'en aucun cas un fonctionnaire ne soit appelé à donner son avis sur un fonctionnaire d'un grade supérieur. L'intéressé a le droit d'être entendu par le conseil de discipline et de s'y faire assister par un défenseur de son choix (Code Soleil).

b / Enseignement du second degré. — La commission permanente du conseil d'administration d'un établissement du second degré peut être amenée à se réunir en conseil de discipline. Celle-ci siège dans l'établissement et est saisie à l'initiative du chef d'établissement. Selon la gravité des faits il peut prononcer soit l'avertissement avec inscription au dossier de l'élève, l'exclusion temporaire ou l'exclusion définitive. G. M.

B. Conseil départemental de la Protection de l'Enfance

Il existe dans chaque département un Conseil départemental de la Protection de l'Enfance, organisme chargé d'assurer et d'améliorer la protection sociale de l'enfance en danger et, à ce titre, d'assister le Directeur départemental de l'Action sanitaire et sociale, ainsi que de favoriser la collaboration entre les services ayant un rôle à jouer en ce domaine. Ce Conseil étudie et propose, notamment, dans le cadre des directives départementales, les mesures à prendre en matière de protection sociale de l'enfance en danger; il donne également son avis sur les demandes d'autorisation de placement ou d'adoption adressées au Préfet et sur les arrêtés préfectoraux d'interdiction de certains établissements aux mineurs de dix-huit ans.

Le Conseil départemental de la Protection de l'Enfance est chargé, par ailleurs, de proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement des centres et placement de vacances, et il étudie les demandes d'allocations « vacances » présentées par les familles pour séjours dans ces centres.

Le Conseil, présidé par le Préfet, comprend comme membres permanents les directeurs départementaux des services intéressés (Action sanitaire et sociale, Education, Jeunesse et Sports, Police, Gendarmerie), des représentants des associations de jeunesse, des associations familiales et des caisses d'allocations familiales, ainsi qu'un conseiller général et un maire. Il comprend, en outre, quand il est saisi de questions intéressant la protection sociale de l'enfance, des magistrats judiciaires, un représentant des caisses de Sécurité sociale et des personnalités qualifiées, et, quand il délibère sur des questions concernant des colonies de vacances, des représentants des associations intéressées, des directeurs et des moniteurs, et le Directeur départemental des Impôts. P. G.

C. Conseil de l'Enseignement et de la Formation professionnelle agricoles

La loi du 2 août 1960, qui réalisa une importante réforme de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (en complément de la réforme des enseignements primaire, secondaire et technique opérée en 1959), avait créé plusieurs organismes consultatifs, à savoir :

a / à l'échelon interministériel, un *Comité de coordination* destiné à établir une liaison organique entre les deux ministères de l'Agriculture et l'Education nationale, simultanément compétents en ce domaine, et chargé notamment de donner son avis sur les projets de création d'établissements d'enseignement supérieur agricole relevant du Ministre de l'Education nationale ainsi que sur les équivalences entre diplômes d'enseignement agricole et diplômes d'enseignement général ou technique;

b / à l'échelon ministériel, un *Conseil de l'Enseignement et de la Formation professionnelle agricoles*, présidé par le Ministre de l'Agriculture, ayant pour mission d'étudier toutes mesures tendant à assurer le plein développement des établissements d'enseignement agricole en tenant compte de leur situation, du niveau de la formation technique ou scientifique qu'ils dispensent et de leur vocation propre;

c / à l'échelon local, des *Comités régionaux ou départementaux de l'Enseignement et de la Formation professionnelle agricoles*, chargés d'intervenir à titre consultatif en matière d'implantation d'établissements d'enseignement agricole publics et de reconnaissance d'établissements privés, et assurant la représentation de l'Etat et des collectivités publiques, de l'enseignement, des organisations professionnelles, syndicales, familiales et de jeunesse.

Depuis lors, la loi d'orientation sur l'enseignement technologique du 16 juillet 1971 a quelque peu modifié cette structure, en supprimant les comités départementaux de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles et en transférant leurs attributions aux nouveaux organismes dénommés *Comités départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de*

l'emploi (V. ce mot) qu'elle a institués. Mais elle n'a pas abrogé les autres dispositions de la loi du 2 août 1960; le Comité interministériel de coordination et le Conseil de l'Enseignement et de la Formation professionnelle agricoles, de ce fait, existent encore légalement aujourd'hui. P. G.

D. Conseil d'Orientation

Propositions et recommandations fournies à un individu, sur sa demande, aux moments où il doit procéder à des choix parmi les options scolaires ou professionnelles à sa portée.

Par ext., et abusivement : avis d'orientation, non sollicité par l'individu (anglais : distinction entre *counsel* et *advice*).

Mét. — Désigne parfois le collège d'enseignants et de spécialistes qui délivre un avis d'orientation scolaire. J. D.

E. Conseil national et Conseils régionaux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pour permettre la prévision et la coordination des activités pédagogiques et scientifiques des établissements d'enseignement supérieur, la loi d'orientation du 12 novembre 1968 avait prévu la création d'un Conseil national et de Conseils régionaux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Seul, le Conseil national, toutefois, a été effectivement organisé. Les conseils régionaux, en revanche, n'ont pas été mis en place.

1. *Le Conseil national*

La composition du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, comme celle des conseils d'Université et des Conseils d'UER, est dominée par le double impératif de l'ouverture du monde universitaire sur la réalité économico-sociale et de la participation des intéressés à la gestion. D'une part, en effet, sur les 90 membres que compte le Conseil, 30 sont des personnalités nommées représentant les grands intérêts nationaux (membres du Parlement, dirigeants des organisations syndicales et socio-professionnelles), tandis que les 60 autres sont élus par les organes délibérants des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère (écoles normales supérieures, écoles d'ingénieurs). D'autre part, si certains des 60 conseillers élus doivent être des enseignants et des chercheurs, les autres doivent être pris parmi les autres fonctionnaires et agents des universités (personnels administratifs, techniques, de service) et parmi les étudiants.

Le Conseil national, qui est présidé par le ministre, est investi d'attributions extrêmement importantes. Ces attributions, pour l'exercice desquelles ont été instituées au sein du Conseil une section permanente, des sections spécialisées et des commissions, se ramènent pour l'essentiel aux chefs de compétence suivants :

a / préparation de la planification de l'enseignement supérieur et de la recherche, et émission d'avis sur les programmes des universités, sur leurs demandes de crédits, ainsi que sur la répartition des dotations budgétaires entre ces établissements;

b / émission d'avis et formulation de propositions quant aux conditions d'obtention des diplômes nationaux et quant aux règles communes à établir pour la poursuite des études;

c / émission d'avis et formulation de propositions sur les mesures relatives à l'harmonisation des statuts des universités et des établissements d'enseignement supérieur;

d / émission d'avis sur les mesures de suspension prises par les recteurs en tant qu'autorités de tutelle à l'égard des délibérations des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

2. *Les Conseils régionaux*

Les Conseils régionaux, dont le ressort s'étendra à une ou plusieurs régions, et qui seront institués dans chaque région ou groupe de régions par décrets, auront pour présidents les recteurs. Leur composition, dont le détail sera fixé par chaque décret institutif, fera place à des représentants, enseignants et étudiants, élus par les universités, et à des personnalités extérieures. Ils auront à remplir, en liaison avec les organismes chargés du développement régional, un rôle planificateur, et ils exerceront en ce domaine, chacun dans leur ressort, des attributions similaires à celles du Conseil national (programmation et coordination de l'enseignement supérieur et de la recherche, examen des demandes de crédits des universités). Du fait de l'intervention de la loi du 5 juillet 1972 et des instances régionales qu'elle a créées (compte tenu de l'échec du référendum du 27 avril 1969), il sera nécessaire de réviser le rôle de ces conseils; c'est la raison du retard apporté à leur mise en place. P. G.

F. Conseil scientifique d'Université

Si la loi du 12 novembre 1968, au nom de la participation, a introduit la représentation

des étudiants et celle des personnels non enseignants dans les conseils d'université (ainsi que, plus généralement, dans les conseils chargés d'administrer les « établissements publics à caractère scientifique et culturel »), elle n'a pas voulu, en revanche, faire entrer les questions relatives à la recherche dans la compétence de ces organismes. Pour les décisions à prendre et les orientations à définir en matière de recherche, elle a préféré instituer dans chaque université un second organe délibérant, distinct du Conseil de l'Université, et de composition différente : le Conseil scientifique. Cet organisme, aussi bien, ne comprend que des professeurs, maîtres de conférences et maîtres assistants, des chefs de travaux et chercheurs de même niveau, éventuellement des personnalités extérieures choisies en raison de leur compétence scientifique (ces différents membres étant désignés par ailleurs selon des modalités variables, dans la mesure où elles sont fixées par les statuts propres aux diverses universités). Il a compétence exclusive au sein de l'Université pour déterminer les programmes de recherche, pour répartir les crédits correspondants entre les UER, équipes de recherche et laboratoires, pour approuver les conventions à conclure par le Président de l'Université en vue de recherches à effectuer par celle-ci pour le compte d'autres organismes publics ou privés. P. G.

G. Conseil supérieur de l'Education nationale

Héritier du Conseil de l'Université du Premier Empire, le Conseil supérieur de l'Education nationale est et demeure sans nul doute, de tous les organismes collégiaux compétents en matière d'enseignement et siégeant auprès du ministre, le plus important et le plus prestigieux. Institué sous cette dénomination, aux lieu et place de l'ancien « Conseil supérieur de l'Instruction publique » de la IIIe République, par la loi du 18 mai 1946, il a fait l'objet depuis lors d'une réorganisation, réalisée par la loi du 26 décembre 1964. Le Conseil supérieur est resté, en revanche, à l'écart des transformations récemment survenues dans les institutions universitaires; la législation issue de la crise de 1968 n'a pas eu d'effets sur ses attributions, non plus que sur sa composition.

1. *Les attributions du Conseil supérieur*

Comme plusieurs autres assemblées délibérantes que l'administration de l'enseignement comporte en son sein — conseils d'université, conseils académiques, conseils départementaux notamment — et au-dessus desquelles il se trouve placé, le Conseil supérieur a un double rôle : il est à la fois un organisme purement administratif, chargé de donner des avis à l'autorité ministérielle et gouvernementale, et un organe juridictionnel, investi comme tel d'un pouvoir propre de décision.

a / En tant qu'organe administratif, le Conseil supérieur, en l'état actuel de la législation, est obligatoirement consulté et peut donner son avis sur toutes les questions d'intérêt national concernant l'enseignement et l'éducation, quel que soit le département ministériel intéressé : la compétence qui lui est dévolue à ce titre embrasse donc un domaine très étendu. Sans doute le législateur de 1964 n'a-t-il pas repris les dispositions, plus explicites, de la loi du 18 mai 1946, qui prévoyaient la consultation obligatoire du Conseil sur tous les projets de loi, de décret et d'arrêté réglementaire concernant l'enseignement et l'éducation. La compétence consultative du Conseil supérieur n'en demeure pas moins, aujourd'hui comme hier, extrêmement large; elle englobe toutes les questions se posant à l'échelon national en matière de politique éducative et d'organisation de l'enseignement; et, dans la mesure où les avis du Conseil doivent être obligatoirement demandés, elle correspond à une prérogative essentielle, dont le Conseil d'Etat, aussi bien, veille à ce qu'elle soit respectée par l'autorité gouvernementale.

b / En tant qu'organe juridictionnel, le Conseil supérieur trouve place dans l'ensemble formé par les diverses juridictions qui sont propres au service public de l'enseignement et dont les conseils d'université, les conseils académiques et les conseils départementaux sont les plus caractéristiques. A l'intérieur de cet ensemble, il constitue, en règle générale, une juridiction d'appel; il intervient aussi, dans un cas particulier, comme juge de premier et dernier ressort.

— 1 / Le Conseil supérieur est traditionnellement juge d'appel des décisions rendues dans les limites de leur compétence par les conseils des universités (et des« établissements publics à caractère scientifique et culturel », selon la technologie que le législateur de 1968 a fait prévaloir), par les conseils académiques et par les conseils départementaux de l'enseignement primaire. L'on dit alors que le Conseil statue « en matière contentieuse et disciplinaire », en raison du fait que la compétence

des juridictions susvisées englobe elle-même une double série de matières : il s'agit, d'une part, de la discipline des enseignants (le pouvoir disciplinaire à l'égard des divers personnels enseignants publics et privés des enseignements primaire, secondaire et supérieur est en effet remis, soit en totalité, soit au minimum pour la peine de l'interdiction d'enseigner, aux juridictions en cause), ainsi que de la discipline des étudiants; il s'agit, d'autre part, de certaines questions intéressant pour l'essentiel l'enseignement primaire, secondaire et supérieur privé, telles que les oppositions que l'administration peut former aux ouvertures d'établissements libres.
En dehors de ces hypothèses, la compétence du Conseil supérieur comme juridiction d'appel a été étendue aux mesures ou décisions émanant de deux autres types d'organismes, de nature plus spéciale, à savoir : — aux mesures prises par certaines commissions, instituées dans chaque académie, à l'encontre des personnes exerçant la profession d'éducateur physique et sportif et n'offrant pas ou n'offrant plus les garanties physiques suffisantes; — aux mesures disciplinaires prononcées par les comités départementaux de la formation professionnelle de la promotion sociale et de l'emploi à l'encontre des personnels de l'enseignement technique privé.
Il faut souligner que, lorsque le Conseil supérieur fonctionne ainsi comme juridiction d'appel, il dispose des pouvoirs normaux d'un juge de second degré : pouvoir de confirmer, d'annuler et également de réformer les jugements qui lui sont déférés.

— 2 / Le Conseil supérieur est juge de premier et dernier ressort des demandes de « relèvement » présentées par les enseignants qui ont été disciplinairement sanctionnés. La procédure de relèvement instaurée par la loi du 17 juillet 1908 répond à la nécessité de permettre l'effacement des sanctions disciplinaires qui peuvent frapper les enseignants. Dans la mesure où certaines de ces sanctions sont des décisions juridictionnelles, elles ne peuvent être effacées que par une autre décision, également juridictionnelle. C'est cette décision, comparable à la réhabilitation pénale, et dénommée relèvement, qu'il appartient exclusivement au Conseil supérieur, le cas échéant, de prononcer.

2. *Composition du Conseil supérieur*

Selon qu'il exerce ses attributions consultatives ou ses attributions juridictionnelles, le Conseil supérieur siège en formation plénière ou en formation restreinte.

a / La formation plénière du Conseil comporte, en dehors du Ministre, président, et de deux vice-présidents, 80 membres, à savoir : — 25 membres, de droit ou nommés, représentant l'administration de l'enseignement; — 25 membres, de droit ou nommés, parmi lesquels des représentants des autres administrations, des personnalités choisies en raison de leur compétence, des représentants des associations d'étudiants et de parents d'élèves et des syndicats d'employeurs et de salariés; — 25 membres élus, représentant les divers enseignants; — 5 représentants de l'enseignement privé.
Ce n'est que pendant les sessions, toutefois, que le Conseil siège en formation plénière; dans l'intervalle des sessions, c'est une section permanente de 16 membres (11 nommés, 5 élus) qui représente le Conseil et exerce ses attributions consultatives en son nom.

b / La formation restreinte du Conseil appelée à statuer en matière contentieuse et disciplinaire se réduit à 24 membres, qui sont élus par le Conseil lui-même, en son sein, à raison de 16 parmi les membres élus et de 8 parmi les membres de droit ou nommés qui appartiennent à l'enseignement public (les 5 représentants de l'enseignement privé se joignant à ces 24 membres pour le jugement des affaires intéressant cet enseignement).
Il convient de noter que les membres élus du conseil supérieur ne tiennent pas leur mandat, en vérité, d'une élection directe. Leur désignation résulte d'une opération élective à plusieurs degrés, faisant intervenir les trois conseils d'enseignement : le Conseil de l'Enseignement général et technique, le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (organisme créé par la loi du 12 novembre 1968, qui l'a substitué à l'ancien Conseil de l'Enseignement supérieur) et le Conseil de la Jeunesse, de l'Education populaire et des Sports. Ces trois Conseils d'enseignement sont également composés, en effet, de membres de droit ou nommés et de membres élus. Or, c'est aux membres élus des dits Conseils (et plus précisément à ceux d'entre eux qui appartiennent à l'enseignement public) qu'il appartient de désigner en leur propre sein les membres du Conseil supérieur à recruter par voie élective. Quant au nombre de sièges réservés aux membres de cette catégorie, il faut remarquer que la loi du 26 décembre 1964, en le fixant

à 25, a pu paraître aux yeux du corps enseignant en retrait par rapport à la loi du 18 mai 1946 (laquelle fixait ce nombre à 50, ce qui assurait à la représentation élue des personnels enseignants, à l'intérieur du Conseil, une majorité des deux tiers). La raison en est que le législateur de 1964 a voulu ouvrir le Conseil sur la réalité économique et sociale en y introduisant des représentants des grands intérêts nationaux et des usagers du service public : la réduction de la part faite à la représentation élue des enseignants a été la contrepartie de cet apport extérieur. En ce qui concerne, en revanche, la formation spéciale du Conseil siégeant comme juridiction, les règles qui la définissent sont celles de la loi du 18 mai 1946, restée à cet égard en vigueur; il se trouve simplement que cette formation est élue par une assemblée composée, pour un tiers de ses membres, de personnes étrangères au corps enseignant.

P. G.

H. Conseils académiques

Les Conseils académiques représentent une très vieille institution universitaire, dont la création remonte au début du XIXe siècle, mais dont l'importance depuis cette époque a sensiblement décru. A l'origine, ces assemblées exerçaient dans chaque circonscription académique, tant à l'égard de l'enseignement supérieur qu'à l'égard de l'enseignement secondaire, des attributions du même ordre que celles qui étaient dévolues, sur le plan national, au Conseil supérieur de l'Instruction publique; et c'est pourquoi elles présentaient la propriété, qu'elles ont conservée aujourd'hui, d'être comme le Conseil supérieur des organismes mixtes, statuant tantôt comme juridictions, tantôt comme assemblées consultatives. Mais, dès la fin du XIXe siècle, la création des Conseils d'université avait soustrait à leur compétence les affaires intéressant l'enseignement supérieur public. Et, depuis lors, les statuts particuliers des personnels de l'enseignement public du second degré, récemment intervenus, ont encore réduit cette compétence, en leur retirant une partie des pouvoirs disciplinaires dont ils étaient investis jusqu'ici.

Les attributions que conservent aujourd'hui les Conseils académiques sont, de ce fait, les suivantes :

a / En tant qu'organes consultatifs, les Conseils académiques émettent des avis sur toutes les questions intéressant les établissements d'enseignement du second degré de l'Académie; ils adressent, chaque année, un rapport au ministre sur la situation et le développement de ces établissements.

b / En tant que juridictions, les Conseils académiques interviennent en premier ressort, et sous réserve d'appel devant le Conseil supérieur de l'Education nationale :

— dans les affaires contentieuses intéressant l'enseignement privé (oppositions formées par l'administration à l'ouverture d'écoles secondaires privées notamment);

— dans la matière de la discipline des maîtres des établissements d'enseignement secondaire et supérieur privés, où ils prononcent les peines à appliquer;

— dans la matière de la discipline des personnels de l'enseignement secondaire public, où ils ne sont saisis, toutefois, que lorsqu'une sanction disciplinaire a déjà été prononcée par l'autorité administrative après avis de la Commission paritaire, et que la peine de l'interdiction d'enseigner est demandée comme sanction complémentaire à l'encontre de l'enseignant poursuivi.

Chaque Conseil académique comprend actuellement, sous la présidence du Recteur, des représentants de l'enseignement secondaire public et des représentants de l'enseignement supérieur, les uns de droit (Inspecteurs d'Académie, Présidents des Universités) ou nommés (chefs d'établissements secondaires), les autres élus, ainsi que les représentants des collectivités locales. A ces membres s'adjoignent deux représentants de l'enseignement privé lorsque le Conseil statue sur des affaires intéressant ce dernier.

P. G.

I. Conseils départementaux de l'enseignement primaire

Institué sous le Second Empire, maintenu par la loi « organique » du 30 octobre 1886, le Conseil départemental de l'enseignement primaire a longtemps joué un rôle essentiel dans l'organisation de l'enseignement primaire public et dans l'application des lois et règlements relatifs à l'enseignement primaire privé. Investi de nombreuses attributions administratives, qui concernaient en particulier l'implantation des écoles primaires publiques, leur régime intérieur, les créations d'emplois d'instituteurs et d'institutrices, ainsi que la titularisation et l'avancement de ces personnels, il avait en outre des attributions contentieuses et disciplinaires; il prononçait lui-même, par exemple, l'interdiction d'enseigner à l'encontre des instituteurs publics et privés, donnait son avis sur

les autres peines applicables à ces personnels, et statuait sur les affaires intéressant les écoles privées. Par la nature et l'étendue de ses compétences, il était de façon générale l'homologue, à l'échelon du département et pour l'enseignement primaire, de ce qu'était, à l'échelon rectoral et pour l'enseignement secondaire, le Conseil académique.

Cette situation, à l'heure présente, est dans une large mesure révolue. Sans doute les Conseils départementaux existent-ils encore aujourd'hui, et leur composition n'a pas changé : ils comprennent toujours, sous la présidence du Préfet, l'Inspecteur d'Académie, des enseignants nommés et d'autres membres de droit, des délégués du Conseil général, des représentants des instituteurs et des institutrices élus par leurs collègues et des représentants de l'enseignement privé (pour les affaires intéressant cet enseignement). Mais ils ont perdu une partie notable de leurs anciennes prérogatives. Le statut particulier des instituteurs, récemment intervenu, a en effet transféré la plupart de leurs attributions — celles qui concernent l'avancement, les mutations, la discipline des instituteurs — à de nouveaux organismes, empruntés au droit commun de la fonction publique, à savoir les Commissions administratives paritaires; et d'ailleurs, dès avant l'intervention dudit statut particulier, ces Commissions paritaires, qui avaient été mises en place en fait, et sans base juridique régulière, supplantaient déjà les Conseils. Il en résulte que, de leurs attributions antérieures, les Conseils départementaux n'ont gardé aujourd'hui dans leur plénitude que celles qui sont relatives à l'enseignement primaire privé; en ce qui touche à l'enseignement primaire public, ils conservent seulement, d'une part, une compétence consultative très générale, d'autre part, une compétence disciplinaire résiduelle (ils prononcent l'interdiction d'enseigner, mais seulement à titre de sanction complémentaire à une peine principale préalablement prononcée à l'encontre d'un instituteur dans les conditions du droit commun). P. G.

J. Conseils d'enseignement

En même temps qu'elle réorganisait le Conseil supérieur de l'Education nationale, la loi du 18 mai 1946 avait institué au-dessous de lui cinq Conseils d'enseignement, respectivement compétents sur les questions relatives aux enseignements supérieur, technique, du premier degré, du second degré, et à l'éducation populaire et aux sports. Ces organismes étaient dotés, dans le domaine de leur compétence, d'attributions consultatives du même ordre que celles du Conseil supérieur de l'Education nationale. Par l'intermédiaire de leurs membres élus, ils servaient en outre d'organes électifs pour la désignation des personnes appelées à assurer, au sein du Conseil supérieur, la représentation élue des personnels de l'enseignement public. Le principe de cette structure à deux étages a été, depuis lors, conservé. Mais, en vertu des dispositions combinées des lois du 26 décembre 1964 et du 12 novembre 1968, les Conseils d'enseignement se réduisent désormais à trois, à savoir : le Conseil de l'Enseignement général et technique, le Conseil de la Jeunesse, de l'Education populaire et des Sports, et le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

1. *Le Conseil de l'Enseignement général et technique* comprend soixante-six membres dont la moitié est constituée par des représentants élus des personnels de l'enseignement public et dont l'autre moitié rassemble des membres de droit ou nommés (hauts fonctionnaires de l'administration centrale, représentants d'autres ministères, recteurs, inspecteurs d'Académie), des personnalités qualifiées, des représentants des associations de parents d'élèves. Il donne son avis et peut émettre des vœux sur la réglementation de la scolarité, des programmes, des examens, de la délivrance des diplômes dans les enseignements du premier degré et du second degré et dans l'enseignement technique.

2. *Le Conseil de la Jeunesse, de l'Education populaire et des Sports* est divisé en deux sections de trente membres. Ces deux sections comprennent l'une et l'autre quinze membres communs, de droit ou nommés, et quinze membres, propres à chaque section, élus par les personnels et organismes intéressés (mouvements de jeunesse et fédérations de centres de vacances, professeurs et inspecteurs d'éducation physique et fédérations sportives). Elles sont respectivement chargées d'émettre des avis et des vœux sur les questions intéressant l'éducation populaire, les œuvres de vacances et les loisirs, et sur les questions relatives aux sports et aux activités de plein air.

3. *Le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, quant à lui, s'intègre dans les institutions proprement universitaires, où il vient d'ailleurs se superposer à des conseils régionaux de l'enseignement su-

périeur et de la recherche; il fait l'objet, comme tel, d'une rubrique distincte. P. G.

K. Conseils des établissements d'enseignement publics de second degré

Au lendemain de la crise de mai 1968, l'extension de la « participation » aux établissements d'enseignement de second degré avait été aussitôt revendiquée par les mouvements d'avant-garde; pour donner satisfaction à cette revendication, un décret, intervenu dès le 9 novembre de cette année, réforma alors profondément l'organisation administrative interne des établissements en question. Mais, depuis lors, les structures mises en place en 1968 ont été de nouveau, et tout récemment, remaniées, dans le cadre de la réforme due à l'initiative de M. le ministre Haby (loi du 11 juillet 1975 et décret du 28 décembre 1976). L'organisation interne des lycées, lycées professionnels et collèges, telle qu'elle est définie par ces textes, comporte désormais :

— à l'échelle de chaque établissement : un conseil d'établissement (nouvelle dénomination donnée depuis 1975 au conseil d'administration), des conseils d'enseignement, et une assemblée des délégués d'élèves;

— à l'échelle de chacune des classes que regroupe un établissement : des conseils de professeurs et des conseils de classe.

1. *Conseil d'établissement, conseils d'enseignement, assemblée des délégués d'élèves.*

A / Le *conseil d'établissement*

Présidé par le chef d'établissement, il comporte cinq catégories de membres, dont les quatre premières sont composées de personnes représentant respectivement l'administration et les services, les personnels d'enseignement et d'éducation, les parents d'élèves et les élèves, et dont la cinquième rassemble des personnalités compétentes et des représentants des collectivités locales. Dans le cas particulier des lycées professionnels (et des établissements où la majorité des élèves préparent un diplôme professionnel), une disposition spéciale prévoit, outre la présence au sein du conseil du chef de travaux, la désignation obligatoire des personnalités compétentes parmi les représentants des syndicats patronaux et ouvriers et des chambres de commerce et de métiers. Le décret du 28 décembre 1976 confère au conseil d'établissement les attributions suivantes :

a / Le conseil est chargé d'adopter, sur proposition du chef d'établissement, le règlement intérieur ainsi que le budget et le compte financier de l'établissement. En ces matières, le conseil est doté d'un pouvoir de décision effectif et ses délibérations sont de plein droit exécutoires; l'autorité de tutelle ne peut les annuler que pour illégalité; si elle en conteste l'opportunité, elle peut seulement, par une opposition motivée, les suspendre temporairement, en invitant le conseil à procéder à un nouvel examen de certaines questions.

b / Le conseil peut émettre des avis ou formuler des suggestions sur toutes les questions intéressant la vie intérieure et le fonctionnement pédagogique de l'établissement (créations et suppressions de classes ou d'options, principes d'élaboration de l'emploi du temps, choix des manuels scolaires, formation continue, œuvres sociales, activités socio-éducatives et, de façon générale, mise en œuvre de l'autonomie pédagogique dont dispose l'établissement).

c / Le conseil d'établissement siège comme conseil de discipline chaque fois qu'il s'agit de prononcer contre un élève une mesure d'exclusion définitive; les décisions prises par le conseil en ce cas sont susceptibles de recours devant le recteur qui statue après avis d'une commission académique.

B / Les *conseils d'enseignement*

Ils représentent une institution fort ancienne, qui était plus ou moins tombée en désuétude, mais que le décret du 28 décembre 1976 a entendu restaurer. Ces organismes, présidés par le chef d'établissement, réunissent une fois par an les personnels enseignants d'une même discipline ou de disciplines complémentaires. Ils ont pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment en matière de manuels, de matériels et de méthodes pédagogiques, de notation des activités scolaires. Ils peuvent également proposer des sujets d'études spécifiques à l'établissement dans le cadre de l'autonomie pédagogique.

C / *L'assemblée des délégués d'élèves.*

L'ensemble des *délégués des élèves* (qui sont élus, dans chaque classe, par tous les élèves de la classe, à raison de deux par classe, et qui sont chargés par ailleurs d'élire les représentants des élèves au conseil de l'établissement) doit être réuni au moins une fois par trimestre scolaire par le chef d'établissement. Cette réunion des délégués des élèves, qui peut se faire par niveau, doit permettre un dialogue sur les conditions de la vie scolaire.

2. *Conseils de professeurs et conseils de classe*

Il est institué, dans chaque classe, un *conseil des professeurs* et un *conseil de classe*, qui se réunissent l'un et l'autre chaque trimestre, sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant.

Le conseil des professeurs est formé de l'ensemble des professeurs de la classe, complété, lorsqu'il a à connaître du cas personnel d'un élève, par le conseiller d'orientation.

Le conseil de classe est formé de l'ensemble des professeurs de la classe auxquels s'adjoignent :

— d'une part, deux délégués des parents d'élèves et les deux délégués des élèves de la classe;

— d'autre part, certaines des personnes attachées à l'établissement qui ont pu avoir à connaître du cas personnel d'un élève (conseiller d'éducation, conseiller d'orientation, médecin de santé scolaire, assistante sociale).

Le conseil des professeurs examine le comportement et les résultats obtenus par les élèves, prépare leur « bilan scolaire », et élabore les propositions qui en découlent, notamment en matière d'orientation.

Le conseil de classe, quant à lui, étudie toutes les questions intéressant la vie de la classe; il examine également, avant leur notification aux familles, les résultats des travaux du conseil des professeurs. P. G.

L. Conseils des maîtres des écoles primaires. Conseils des écoles

Jusqu'à la réforme résultant de la loi du 11 juillet 1975 sur l'éducation (réforme Haby), il existait dans chaque école primaire publique deux organismes collégiaux. Le premier de ces organismes, créé depuis très longtemps, était le *conseil des maîtres*. Le second, institué au contraire à une date récente (circulaire ministérielle du 27 mai 1969), et d'ailleurs à titre expérimental, était le *conseil de l'école*. Le conseil des maîtres avait une compétence consultative sur les questions intéressant l'organisation pédagogique (élaboration du règlement intérieur, répartition des élèves dans les classes et de ces classes entre les maîtres, emplois du temps et adaptation des programmes, choix des livres scolaires et des livres de bibliothèque). Le conseil de l'Ecole, quant à lui, était destiné à servir de lieu de rencontre entre les instituteurs et institutrices, les familles et les élus municipaux; il émettait des avis et des vœux sur les questions intéressant la vie scolaire (organisation du temps scolaire, classes de neige, voyages scolaires, transport des élèves, œuvres péri- et post-scolaires, hygiène scolaire).

Le décret n° 76-301 du 28 décembre 1976, pris pour l'application de la réforme Haby, a, dans l'ensemble, institutionnalisé cette situation. Ce décret, en effet, consacre l'existence et les attributions du conseil des maîtres et du conseil de l'école (en étendant toutefois à certaines questions, le règlement intérieur de l'école notamment, la compétence consultative de ce dernier). Il crée aussi, il est vrai, un *comité des parents*, recruté électivement; mais le rôle essentiel de ce comité est de s'adjoindre, d'une part, au conseil des maîtres, d'autre part, aux psychologues scolaires, aux rééducateurs, aux médecins scolaires, aux infirmières scolaires et aux assistantes sociales pour former le conseil de l'école (lequel ne comprend plus, par ailleurs, de représentant de la municipalité). P. G.

M. Conseils d'orientation

La réforme des enseignements de premier et second degré réalisée par l'ordonnance du 6 janvier 1959 et ses textes d'application, pour concrétiser l'importance des tâches d'orientation incombant aux établissements et aux maîtres, avait créé plusieurs conseils ayant un rôle spécifique à jouer en ce domaine. Après certaines retouches apportées au système initial, l'orientation des élèves s'opère actuellement dans le cadre des structures suivantes :

1. *A l'échelon local*, le rôle essentiel en matière d'orientation revient aux conseils de classe, qui sont aidés dans leur tâche par certains enseignants chargés de responsabilités particulières (professeurs principaux, professeurs correspondants) et qui sont conduits au surplus à travailler en liaison avec le service de l'orientation scolaire et professionnelle (rebaptisé récemment « service de l'orientation et de l'information »). La réforme de 1959 avait en outre institué, au-dessus des conseils de classe, un *conseil d'orientation*, qui « coiffait » plusieurs établissements et qui intervenait en particulier dans le cas où un élève semblait devoir être dirigé vers un autre type d'enseignement. Cet organisme qui n'avait pas donné pleine satisfaction, a été par la suite supprimé et c'est aux conseils de classe que, pour toutes les questions d'orientation, une compétence très générale a alors été conférée. En revanche, pour le cas où les propositions de ces conseils se heurtent à l'opposition des familles, une procédure d'arbitrage a été récemment ins-

taurée, faisant intervenir une *commission d'* « *appel* », instituée dans chaque district scolaire de second cycle.

2. *A l'échelon du département et à l'échelon central*, la réforme de 1959 avait mis en place deux autres organismes, qui ont été maintenus depuis lors : le Conseil départemental d'orientation et le Conseil ministériel d'orientation.

— Le *Conseil départemental d'orientation* comprend, sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie, des membres des divers personnels d'inspection (inspection de l'information et de l'orientation, inspection départementale de l'éducation nationale, inspection de l'enseignement technique), des directeurs des centres d'information et d'orientation, des chefs d'établissement, le médecin de santé scolaire du département, des professeurs et des représentants des parents d'élèves, tous nommés par le Recteur. Il est chargé d'étudier les problèmes d'information, d'orientation et d'affectation, dans le cadre de la politique d'ensemble définie par le Ministre. Il se réunit, d'une part, au début de l'année scolaire, pour examiner le bilan des opérations d'orientation et d'affectation du département pour l'année précédente et pour préparer en ce domaine un plan d'action, d'autre part, en fin d'année, pour étudier plus particulièrement les questions d'affectation et leur incidence sur la carte scolaire.

— Le *Conseil ministériel d'orientation*, qui est présidé par le Ministre, est composé des directeurs du ministère, des directeurs de certains établissements publics nationaux (Institut national de Recherche et de Documentation pédagogiques, Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, ONISEP), d'inspecteurs généraux, de représentants des membres élus des conseils d'enseignement, des représentants des parents d'élèves et de personnalités désignées en raison de leur compétence. Il a pour mission, de façon très générale, de promouvoir l'organisation et le fonctionnement des modalités de l'orientation dans les divers ordres d'enseignement. P. G.

N. Conseils de perfectionnement des centres d'information et d'orientation

Auprès de chacun des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle (auxquels a été donnée en 1971 la dénomination de « centres d'information et d'orientation », et qui doivent désormais exister, en principe, dans tous les districts scolaires) est obligatoirement institué un conseil de perfectionnement. Cet organisme est chargé de suivre l'activité et les résultats du centre, de faciliter les liaisons à établir entre le centre et les organismes intéressés à son fonctionnement, et plus particulièrement d'examiner chaque année les débouchés que permet d'offrir la situation de la main-d'œuvre.

Les conseils de perfectionnement des centres d'information et d'orientation ont une composition variable selon qu'il s'agit de centres gérés par des communes ou des départements ou de centres d'Etat. Dans tous les cas cependant, l'on y voit figurer, à côté des directeurs départementaux des administrations intéressées, des membres assurant la représentation des collectivités locales, des établissements publics corporatifs, des employeurs et des salariés, des personnels d'enseignement et d'orientation et des parents d'élèves. P. G.

O. Conseils des Unités d'enseignement et de recherche et Conseils scientifiques des Unités d'enseignement et de recherche

Les Universités d'avant 1968 avaient pour éléments constitutifs les Facultés, établissements de dimensions importantes, et dont le nombre (typiquement de quatre : Droit, Lettres, Sciences, Médecine) était corrélativement peu élevé. Les Universités actuelles et, de façon générale, les « établissements publics à caractère scientifique et culturel », tels que les définit la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968, sont tout autrement structurés. Les entités qu'elles regroupent, dénommées « Unités d'enseignement et de recherche » (UER), ont ou peuvent avoir des dimensions beaucoup plus réduites et, par suite, sont ou peuvent être beaucoup plus nombreuses que les facultés d'autrefois. Les UER, aussi bien, ne sont point des substituts des anciennes facultés. Celles-ci disposaient, en effet, d'une réelle marge d'action vis-à-vis des universités dont elles faisaient partie; étant des établissements publics, et possédant, comme telles, la personnalité morale, elles exerçaient par l'intermédiaire de leurs organes (Doyen, Conseil de Faculté et Assemblée de Faculté) des pouvoirs de décision effectifs. Les UER, au contraire, n'ont qu'une faible autonomie à l'égard des universités telles qu'elles sont organisées aujourd'hui; elles ne possèdent pas (sauf quand elles bénéficient d'un régime dérogatoire au droit commun) la personnalité juridique, et les compétences qui leur sont

dévolues ne s'exercent, en règle générale, que sous réserve de l'approbation de l'Université.
Le législateur de 1968 n'en a pas moins voulu que les UER, malgré cette situation de dépendance, soient dotées d'organes comparables à ceux des Universités. C'est ainsi que, de même que chaque Université est dirigée par un président élu et administrée par deux conseils — le Conseil de l'Université et le Conseil scientifique —, de même on trouve à la tête de chaque UER un directeur élu et deux organes délibérants : le Conseil de l'UER et le Conseil scientifique de l'UER.

a / Le Conseil de l'UER, à l'instar du Conseil de l'Université, et dans la logique de l'« esprit de participation », est composé de délégués des divers personnels enseignants, de délégués des étudiants (ceux-ci ne pouvant être en nombre supérieur à ceux-là) et de délégués des personnels non enseignants, ainsi que, éventuellement, de personnes extérieures. Le détail des règles relatives à la désignation de ces membres et à la durée de leur mandat, toutefois, n'est pas fixé par la loi; il se trouve dans les statuts qu'il appartient à chaque UER d'adopter, sous réserve de l'approbation du Conseil de l'Université. Il en est de même des attributions du Conseil de l'UER. Sauf sur certains points expressément précisés par la loi (élection du directeur par le Conseil de l'UER, adoption par l'UER, donc implicitement par son Conseil, du budget propre dont celle-ci dispose), ces attributions sont définies dans l'ensemble par les statuts. Ces derniers leur assignent en général une mission essentiellement pédagogique; ils les chargent, notamment, de l'organisation des enseignements dispensés dans l'UER, de la détermination des programmes, et surtout de l'élaboration des règlements relatifs au contrôle des connaissances (dans le cadre défini, pour ce qui est des diplômes nationaux, par la réglementation ministérielle). En ce qui concerne, en outre, la nomination des enseignants, quand les avis ou propositions de l'Université doivent être précédés de ceux de l'UER, c'est par le Conseil d'UER, siégeant en formation restreinte, que ces avis ou propositions sont formulés.

b / Si le Conseil de l'UER est, *mutatis mutandis*, l'homologue du Conseil de l'Université, le Conseil scientifique de l'UER correspond quant à lui au Conseil scientifique de l'Université. Composé uniquement d'enseignants, il a pour tâche d'arrêter les programmes de recherche propres à l'UER; il intervient aussi, avec pouvoir de décision ou à titre consultatif selon le cas, dans la répartition entre les chercheurs et les équipes de recherche des crédits affectés à l'UER. En ce domaine, toutefois, l'autonomie des UER est particulièrement restreinte, et leurs conseils scientifiques sont placés dans la dépendance étroite des conseils scientifiques des universités. P. G.

P. Conseils d'Université

Sous le régime issu de la loi qui les a reconstituées en France, la loi du 10 juillet 1896, les universités étaient administrées par des conseils qui se présentaient déjà comme des assemblées délibérantes propres à ces établissements et dotées de pouvoirs de décision effectifs. Dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur réalisée par la loi d'orientation du 12 novembre 1968, ce type d'organismes a été naturellement maintenu. Mais les Conseils d'Université actuels, outre qu'ils sont beaucoup plus nombreux que les Conseils d'Université d'autrefois, par suite de la multiplication des universités elles-mêmes, ont une physionomie très différente de celle de leurs devanciers. Le législateur de 1968, au nom du double impératif de l'autonomie et de la participation, leur a donné une composition à la fois souple et ouverte en même temps qu'il leur a conféré des attributions étendues.

1. Composition des Conseils d'Université

Les anciens conseils, que présidaient les recteurs, étaient composés en grande majorité d'enseignants, du grade d'ailleurs le plus élevé (et dont les uns étaient élus, les autres membres de droit); ils comprenaient, en dehors des enseignants, quelques personnalités extérieures; mais aucun délégué étudiant (sauf pour une affaire disciplinaire intéressant un étudiant) n'y siégeait. Les Conseils d'Universités actuels sont tout autrement composés. Ils comprennent, à côté de membres enseignants (désormais tous élus, et représentant les divers grades ou fonctions), des délégués élus des étudiants et des représentants, également élus, du personnel non enseignant — un certain nombre de sièges continuant à être réservé, par ailleurs, aux personnalités extérieures. S'agissant de la représentation enseignante et de la représentation étudiante, la loi ne va pas jusqu'à poser entre elles, il est

vrai, un principe de parité; elle dispose seulement que celle-là ne peut être inférieure à celle-ci. Il reste que c'est l'ensemble du personnel de l'Université qui, aujourd'hui, se trouve représenté au Conseil. Ce dernier, en outre, élit en son sein le Président de l'Université, qui préside à ses délibérations.

2. *Attributions des Conseils d'Université.*

Les anciens Conseils d'Université, comme plusieurs autres organismes collégiaux existant dans l'enseignement, étaient à la fois des assemblées administratives (assemblées habilitées à prendre, sur certaines questions, des délibérations exécutoires) et des juridictions disciplinaires. La décentralisation réalisée en 1968 leur a conservé ce double aspect.

a / Les Conseils d'Université, assemblées administratives : La loi du 12 novembre 1968, dans les très larges délégations de compétence qu'elle opère, ne mentionne que très rarement, à dire vrai, les Conseils d'Université; elle connaît surtout les Universités elles-mêmes, auxquelles elle laisse le soin, de surcroît, d'élaborer leurs propres statuts. Mais, comme elle dispose que les Universités sont administrées par des Conseils, ce sont ces derniers qui se trouvent investis, finalement, des compétences déléguées par le législateur. Ces compétences, de façon générale, et sous réserve de certaines variantes éventuellement introduites par les statuts, sont pour l'essentiel les suivantes :

— en matière pédagogique : définition de la politique générale de l'Université, de ses activités d'enseignement; réglementation des études conduisant aux diplômes délivrés par l'Université et, dans le cadre tracé par les instructions ministérielles, des études conduisant aux diplômes nationaux, en ce qui concerne le contenu des enseignements et les procédés de contrôle des connaissances;

— en matière financière : répartition entre les services et les UER des crédits alloués par le ministre, adoption du budget de l'Université, approbation de ses comptes, ainsi que des budgets et des comptes des UER;

— en matière d'administration générale : répartition entre les UER et les services des emplois des personnels techniques et administratifs; affectation des chercheurs; approbation des projets de convention à conclure par l'Université.

En ce qui concerne le choix des personnels enseignants, on doit noter que ce sont les conseils d'université siégeant en formation restreinte qui, après intervention des commissions de spécialité et des conseils d'UER, émettent les avis et les propositions que les universités sont habilitées à formuler.

b / Les Conseils d'Université, juridictions disciplinaires : Les Conseils d'Université actuels sont investis, à l'instar de ceux d'autrefois, du pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants et des étudiants; ils rendent, à ce titre, des jugements, susceptibles d'appel devant le Conseil supérieur de l'Education nationale. Il convient cependant de souligner qu'en ce domaine la législation et la réglementation aujourd'hui en vigueur ont fait beaucoup plus que reprendre une solution traditionnelle. D'une part, en effet, elles établissent clairement que tous les personnels enseignants de l'enseignement supérieur (à la seule exception de ceux des centres hospitaliers universitaires) relèvent de la juridiction des conseils d'université, alors qu'avant 1968 le doute était permis sur ce point. D'autre part, elles édictent des règles nouvelles, plus précises et plus cohérentes, en ce qui concerne l'exercice même du pouvoir disciplinaire (qui est remis désormais à une formation restreinte élue par le Conseil en son sein) aussi bien que l'échelle des peines applicables ou la procédure à suivre en matière de poursuite, d'instruction de jugement. La juridiction disciplinaire des conseils d'université a donc été, non seulement maintenue, mais affermie, ce qui paraît d'autant plus remarquable que la compétence des autres juridictions disciplinaires existant dans l'enseignement a été, dans le même temps, très substantiellement réduite.

P. G.

Conseil

Quelques organismes étrangers ou internationaux

1. *Conseil supérieur de l'Education.*

Québ. — Organisme institué en 1964 en même temps que le ministère de l'Education. Il conseille le ministre quant à certains règlements et, d'une manière générale, quant à toute question relative à l'éducation. Il est doté d'un Comité catholique et d'un Comité protestant, dont relève notamment la reconnaissance officielle de la confessionnalité des établissements d'éducation. Le Conseil supérieur, en outre, a quatre commissions d'études, celles de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement secondaire, de l'en-

seignement technique et professionnel (y compris l'enseignement des CEGEP) et de l'enseignement supérieur. R. D.

2. *Conseil de l'Europe : Conseil de la Coopération culturelle (CCC).*
Depuis 1962 le Conseil de la Coopération culturelle élabore et met en œuvre à Strasbourg le programme du Conseil de l'Europe en matière d'éducation et de culture.
Les travaux et les interventions du Conseil ont porté jusqu'ici sur l'enseignement général et l'enseignement technique, l'enseignement supérieur et la recherche, l'éducation préscolaire, extra-scolaire, l'éducation des travailleurs migrants, la libre circulation et la mobilité des personnels enseignants, des étudiants et des chercheurs, la reconnaissance des diplômes et des études, l'éducation permanente et le développement culturel.
C'est dans ce dernier domaine que les travaux ont donné matière aux recherches les plus intéressantes et les plus substantielles.
Des experts de 21 pays, les 17 Etats membres du Conseil de l'Europe plus l'Espagne, la Finlande, la Grèce et le Saint-Siège, collaborent au sein du Conseil. Chaque pays verse une contribution annuelle à un fonds culturel (4 millions de francs français en 1974) qui sert à financer les activités dont le Conseil prend l'initiative (V. CARTE D'IDENTITÉ CULTURELLE). Y. B.

3. *Conseil international de la Langue française.*
Académie internationale de grammaire, dont le siège est à Paris, créé en 1967 pour associer les pays francophones à la sauvegarde et à la promotion de leur langue commune.
Le Conseil comprend 75 membres, linguistes, grammairiens, ingénieurs, médecins, élus par cooptation dans tous les pays où le français est langue nationale, officielle, de culture, de travail ou de communication.
Prenant en considération les besoins en mots nouveaux de notre langue qui sont de l'ordre de trois à quatre mille par an, le Conseil concentre ses activités dans les domaines de la linguistique appliquée et de la terminologie comparée. Il a en quelques années réalisé de très nombreuses publications relatives à la néologie et à la terminologie des différentes sciences.
Plus de seize vocabulaires thématiques ont été élaborés et diffusés, il convient de mentionner également *La Banque des Mots,* revue semestrielle, et *La Clé des Mots*, publication mensuelle dont l'intérêt est incontestable. Y. B.

Conseiller

V. INSPECTION (niveau académique et niveau départemental : Information et orientation).

[Etym. : Du latin *consilium* : délibération, projet, conseil et de *consiliarus*]

A. Conseiller d'éducation (CE)
Conseiller principal d'éducation (CPE)
Corps de fonctionnaires créés en 1970 qui ont pris la place des surveillants généraux avec une nouvelle définition de leur mission. Les CE sont chargés dans les CES et CET et les CPE dans les lycées d'organiser la « vie scolaire » des élèves en dehors des temps d'enseignement : internat, demi-pension, activités socio-culturelles et éducatives...
Les CE sont recrutés au niveau du DEUG sur concours. Après une formation d'une année dans un centre de formation, ils passent le CAPFCE (certificat d'aptitude pédagogique aux fonctions de conseiller d'éducation).
Les CPE sont recrutés au niveau licence (ou maîtrise des sciences de l'éducation). Ils suivent une formation d'une année avant de présenter le CAPFCPE. P. S.

B. Conseiller de l'enseignement technique
Personnalité de l'industrie, du commerce ou de l'artisanat nommée par le recteur ou par l'inspecteur principal de l'enseignement technique pour participer à la liaison entre l'enseignement et la vie professionnelle. P. S.

C. Conseiller pédagogique
Auprès de chaque Inspecteur Départemental de l'Education nationale, sont placés un ou plusieurs *conseillers pédagogiques.* Recrutés parmi des instituteurs ou des institutrices qui se sont signalés par leur compétence. Ils sont titulaires d'un certificat d'aptitude semblable à celui des maîtres d'écoles annexes. Ils ont pour mission d'apporter aux enseignants de la circonscription une aide pédagogique fréquente pour laquelle l'inspecteur n'est pas toujours aussi disponible qu'il le souhaiterait. D'abord limitée aux débutants, cette aide plus large prend maintenant, à l'égard de tous les instituteurs et institutrices débutants ou non qui le souhaitent, des formes très diverses : dans les classes, dans des réunions d'information au niveau de l'école ou de la circonscription, dans les Ecoles Normales par la participation aux stages de recyclage des instituteurs, etc.
Les conseillers pédagogiques placés auprès des Inspecteurs Départementaux sont de plusieurs catégories : *les conseillers pédagogiques proprement dits* qui sont des « généralistes » pouvant

documenter sur toutes les disciplines, *les conseillers pédagogiques dits de circonscription* (en abrégé CPC) spécialement chargés de la pédagogie de l'éducation physique, *les conseillers pédagogiques d'éducation musicale* (en abrégé CPEM), en nombre très limité, spécialement chargés de la pédagogie de la musique et du chant.

Nota : Ceux de la première catégorie ont momentanément été appelés *maîtres itinérants d'écoles annexes* (en abrégé MIEA); cette appellation n'est plus réglementairement employée. Ceux de la deuxième catégorie sont également reliés au Service départemental de la Jeunesse et des Sports par l'intermédiaire de *conseillers pédagogiques départementaux* qui coordonnent leur action.

R. P.

D. Conseiller d'orientation

[Anglais : *Counselor*]

(V. QUALIFICATION DU CONSEILLER et FORMATION DU CONSEILLER).

Spécialiste, la plupart du temps psychologue ayant reçu une formation spéciale, il a pour fonction d'aider l'individu demandeur, ou « pris en charge », à faire des choix de carrière et de filière de formation aux moments fixés par une organisation sociale déterminée. Grâce à ses techniques d'investigation et à ses sources documentaires, il contribue à améliorer l'information que l'individu a sur lui-même (prise de conscience des capacités et motivations) et sur les exigences des milieux d'accueil possibles.

Dans les systèmes d'orientation intégrée, la définition est plus restrictive : fonctions d'information et d'aide à une meilleure connaissance de l'élève.

Terme impropre : orienteur. J. D.

E. Conseiller technique et pédagogique d'éducation populaire

Agent contractuel de l'Etat — ou fonctionnaire détaché —, le CTP est un formateur, un conseiller et un technicien. Il dirige ou encadre les stages organisés par les services du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Il conseille les candidats au « certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives ». C'est un technicien, à la disposition des associations, dans une des disciplines ci-après : arts et traditions populaires, astronomie, audio-visuel (cinéma, photo ou radio-télévision), connaissance de la vie sociale, danse classique et moderne, écologie, expression dramatique, expression écrite et orale, expression musicale, expression plastique, expression scientifique...

Les CTP (hommes et femmes) sont en poste soit au Ministère J. et S., soit à l'Institut national d'Education populaire de Marly-le-Roi, soit dans les directions régionales J. et S.

Leurs recherches pédagogiques portent essentiellement sur un public en situation extra-scolaire. M. V.

Conservateur

V. BIBLIOTHÉCAIRE.

[Anglais : *Librarian (Chief librarian ; Deputy librarian)*]

[Etym. : Latin, *conservator*]

1. Personne responsable de la garde d'un patrimoine.

2. Conservateur de bibliothèque :

— personne qui administre une bibliothèque;

— fonctionnaire d'Etat des bibliothèques.

G. L.

Conservatoire

V. MUSIQUE (ECOLE DE); INSTITUTIONS D'ÉDUCATION MUSICALE.

A. Généralités

Un conservatoire est un établissement spécialisé dans l'enseignement d'un art, au sens le plus large de ce dernier terme. Ex. : *un conservatoire de musique ; un conservatoire de danse classique ; un premier prix de conservatoire de piano, de tragédie ; le Conservatoire national des Arts et Métiers.* R. P.

B. Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

V. GRANDS ÉTABLISSEMENTS.

Créé par décret de la Convention (19 vendémiaire an III, 1794) pour être « dépôt public de machines, outils... et livres de tous genres d'arts et métiers » où « on explique la construction et l'emploi des outils et machines-outils utiles aux arts et métiers, le CNAM est devenu, de nos jours, un ensemble comprenant : un établissement d'enseignement supérieur, une bibliothèque, un musée, un laboratoire d'essais, un certain nombre d'instituts spécialisés dans l'enseignement ou la recherche.

« Les cours publics s'adressent à près de 50 000 étudiants (à Paris et en province) qui suivent le soir et en fin de semaine un enseignement dispensé en trois cycles. Les études conduisent à un diplôme d'ingénieur » (d'après le *Mémento de l'Enseignement supérieur*, SNE-Sup). G. M.

Consigne

1. V. PUNITIONS.

2. Texte décrivant, d'une façon très précise, une manière d'agir. Chaque test, par exemple, s'accompagne d'une « consigne de passation » afin que tous les sujets qui subissent l'épreuve se trouvent dans les mêmes conditions. Il existe aussi des consignes de correction. G. M.

Console

Pupitre d'un laboratoire de langues qui permet au professeur de transmettre un ou plusieurs programmes dans les cabines et d'entrer en communication avec ces dernières. Y. L.

Constituante

V. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC.

Construction d'un objectif

Opération suivant laquelle on détermine concrètement un objectif à partir d'une analyse comportementale. J. G.

Consultant

Lang. int. — Spécialiste appelé à donner une consultation et des avis, généralement à la demande d'un pays en développement.
A la différence de l'expert d'assistance technique ou du coopérant, le consultant ne réside pas dans le pays qui fait appel à ses services.
Le consultant semble appeler à remplacer progressivement l'expert. Y. B.

Consultation d'orientation

Situation de colloque singulier entre un individu demandeur (angl. : *client*) et un conseiller consultant.
Au cours de cette (ces) rencontre(s), un entretien centré (quelque peu différent de l'entretien psychologique classique) permet d'élucider les aspirations de l'individu, de lui fournir les informations souhaitées. Un commentaire des résultats aux épreuves psychologiques subies antérieurement ou simultanément contribue à l'élévation du niveau de conscience de soi.
Objectif de la consultation : *tenir conseil* beaucoup plus que donner ou recevoir un conseil.
Mét. — Désigne parfois le lieu où se déroulent ces activités. J. D.

Conte pour enfants

[Etym. : Du latin *computare* et de l'ancien français *contor* (XIIe siècle)]

Terme plus spécialement utilisé en pédagogie préscolaire. Il désigne un bref récit d'aventures fictives, souvent merveilleuses, destiné à captiver les jeunes élèves et à solliciter leurs capacités imaginatives. Il est fréquemment issu des folklores nationaux ou régionaux. Il sert de point de départ et de support à des activités variées (langage, dessin, peinture, mime, marionnettes...), voire de thème global pour la vie de la classe. Y. G.

Contenu (Analyse de)

V. ANALYSE DU CONTENU.
Procédé d'inventaire classé des éléments significatifs : mots clefs, signifiants, d'une communication (texte parlé ou écrit, gestes, films...) du point de vue des idées, sentiments réels, valeurs, intentions, comme de la syntaxe ou de la sémantique et références implicites et explicites. Le codage et le décodage permettent d'en comprendre le contenu manifeste et le contenu latent. L'effet d'ancrage (détermination d'une réponse par cadre de référence) est une distorsion inconsciente de l'analyse de contenu. L'analyse codée enregistre et code les relations entre catégories. J. P.

Contenu d'un programme

Liste des éléments d'une matière à enseigner selon des découpages *a priori*, des découpages après analyse de la matière ou des découpages après analyse comportementale. Les premiers font généralement l'objet d'instructions officielles; les autres constituent l'infrastructure de programmes d'enseignement programmé. J. G.

Contestation

[Etym. : Du latin *contestatio*, même sens]

1. Action de contester, refus d'accéder aux allégations ou aux prétentions de quelqu'un. La contestation d'un droit.

2. Débat de paroles, contradiction, opposition. La contestation remarquablement observée à l'atelier comme dans la rue par C. de Gaulle dans *Le fil de l'épée*, entre les deux

dernières guerres mondiales, a envahi l'univers scolaire, que l'on croyait jusque-là protégé, au cours des années 68. Alors que certains y voient la menace du retour de l'irrationnel de la violence et des instincts détruisant les acquis de la civilisation, ou un prurit adolescent, réapparaissant cycliquement, il faut y voir l'émergence de forces et de significations instituantes, dialectiquement articulée avec la pétrification et la réification de l'institué. Il convient de remarquer, à cet égard, que le tri que certaines optiques libérales tentent de faire entre une « bonne » contestation, « constructive », et une « mauvaise » contestation, « destructrice », est un retour pur et simple au manichéisme primitif.

J. A.

Contexte

A. Généralités

Mot peu utilisé en pédagogie et en sciences de l'éducation ; il devrait être préféré à milieu, environnement... et devrait être introduit dans tous les cas où les auxiliaires audio-visuels, didactiques et autodidactiques sont employés, car il n'y a pas de compréhension des messages sans faire de référence explicite ou implicite à l'ensemble des influences extérieures au sujet, présentes ou latentes, constituant un système de stimuli agissant sur l'élève, l'étudiant ou le formé. J. G.

B. Contexte facilitant

Pour la prononciation de certains sons étrangers, l'entourage joue un rôle primordial. Dans certains cas, il facilite la perception, puis la production. Cette technique est utilisée dans la méthode verbo-tonale (V. ce mot). Y. L.

Contraction de texte

Péd. Franç. — Exercice qui consiste à réduire un texte premier assez long, c'est-à-dire à en rédiger un résumé, exposant ses idées essentielles et leur enchaînement. Le résumé doit parfois se limiter à un nombre précis de lignes ou de mots prévus à l'avance. L'exercice présente des difficultés lorsqu'il s'agit de textes littéraires qui ne peuvent être réduits à une simple information. Il est préférable de prendre des textes de communication directe. L'exercice est prévu dans toutes les classes du second cycle, il peut servir d'épreuve de composition française au BEPC ainsi que d'épreuve de français au baccalauréat. Il est alors accompagné d'un développement libre, commentant ou critiquant un aspect même secondaire du texte initial.

M. D.

Contraste

Tech. Ed. — Terme technique caractérisant ou bien la propriété d'un objectif d'appareil photographique de rendre les différences de luminosité d'un objet ; ou bien les différences d'intensité lumineuse réfléchie par un objet ; ou bien caractérise un négatif ou une image pour sa reproduction ou sa lecture. J. G.

Contrat

A. Généralités

V. PRIVÉ, LIBRE.

Adm. scol. — Jusqu'en 1886, les relations entre l'enseignement privé et l'Etat étaient très lâches.

A partir de 1959, les établissements d'enseignement privés ont eu à choisir entre quatre possibilités :

— *L'intégration*, c'est-à-dire la nationalisation.

— *Le contrat d'association :* règles et programmes de l'enseignement public, maîtres fonctionnaires ou contractuels, instruction religieuse, subventions obligatoires de fonctionnement, notation par les autorités académiques.

— *Le contrat simple :* un enseignement seulement « par référence aux programmes et horaires officiels », subventions facultatives des communes.

— *L'absence de tout contrat :* le contrôle effectué par les autorités académiques est limité aux titres des enseignants, aux locaux, à l'obligation scolaire et à la vérification que l'enseignement n'y est contraire « ni à la morale, ni à la constitution, ni aux lois ». Ces établissements sont *libres* des méthodes, horaires, programmes et livres, mais ne reçoivent aucune subvention. R. P.

B. Contrat pédagogique

1. *Péd.* — V. PLAN DALTON.

2. C'est, juridiquement, la convention qui lie deux parties. Dans le domaine pédagogique on sait bien qu'il existe un contrat de travail entre l'éducateur ou l'enseignant et son employeur (l'Etat, ministère de l'Education, ou un employeur privé, dans le secteur de l'enseignement libre, ou de la formation). On se posait moins, jusqu'à ces temps derniers, la question d'un contrat pouvant également lier les partenaires immédiats de la situation pédagogique (formateurs-formés, maîtres-

élèves, etc.). Nous entendrons donc par *contrat pédagogique*, indépendamment du contrat professionnel unissant le formateur à son employeur direct, ou aux instances-clientes passant et payant la « commande » de formation, la négociation établie par le formateur, l'éducateur, l'enseignant, avec les formés, les élèves, pour pouvoir traiter la demande supposée ou réelle, souvent masquée dans les énoncés préalables, et lui donner ainsi quelque chance de réalisation. Ce contrat précise aussi, pour les partenaires de l'action de formation, les droits et pouvoirs, ainsi que les statuts respectifs. Les visées politiques et les énoncés stratégiques de l'action de formation devront se trouver explicités. Le mot contrat convient mieux quand il s'agit de petits groupes (une classe ou un stage, par exemple). S'il s'agit de populations plus larges, le terme convention sera plus approprié. Il faut enfin remarquer qu'à côté des aspects positifs, juridiques, exprimés en fonction d'un *principe de réalité* de tels contrats ou conventions, il s'y attachera toujours des aspects fantasmatiques (V. APPROCHE PSYCHANALYTIQUE DE L'ÉDUCATION et cf. J. Filloux, *Du contrat pédagogique*, Paris, Dunod, 1974). J. A.

Contre-culture

[Etym. : Du latin *contra* = contre, *cultura* = culture]

Ensemble de comportements ayant trait soit aux mœurs, soit aux arts qui manifestent la volonté de groupes sociaux de prendre le contre-pied de la culture dominante d'une époque, cette culture étant définie alors comme l'ensemble des modes artistiques et des us et coutumes auxquels la majorité des hommes d'un groupe social se conforme.

Pour qu'il puisse être question de contre-culture, il est nécessaire que ces comportements, ces manifestations artistiques soient le produit d'un groupe social qui les revendique comme siens et comme originaux par rapport à la culture, et non le produit d'individus isolés.

Une contre-culture se refuse par définition à être le produit d'une éducation, cette dernière étant censée être la transmission de la culture contre laquelle se pose et s'érige une contre-culture.

On pourrait même considérer les phénomènes de contre-culture comme étant une révolte contre l'éducation reçue par les promoteurs de cette contre-culture. Beaucoup de créations de l'art contemporain sont des manifestations de la volonté de ne pas suivre les lois et canons de la culture à laquelle nous sommes habitués et de créer un art qui soit anticulturel, c'est-à-dire qui forme une contre-culture.

On peut se demander si les phénomènes de contre-culture n'engendrent pas une évolution des modes artistiques. F. B.

Contre-vague

Dans le travail préconisé par Hébert au cours de ses séances de méthode naturelle effectuées sur plateau, déplacement en file indienne ou en formation massée d'un groupe qui vient de réaliser un exercice. Il se fait sur les bases latérales du plateau en marche lente associée à des exercices respiratoires; il constitue une phase de repos relatif et permet aux élèves de revenir sur la base de départ pour s'élancer pour un nouvel exercice. Vague et contre-vague permettent l'alternance d'effort et de contre-effort et assurent la continuité de la séance. C. B.

Contrôle

A. Généralités

Le mot contrôle, contraction de contre-rôle, est à l'origine un terme de comptabilité. Il prendra par la suite un sens et une extension beaucoup plus larges. Contrôler c'est avérer, c'est établir quelque chose comme vrai par une opération de *vérification* qui atteste la conformité, ou la non-conformité, entre un modèle réellement préexistant, ou un modèle imaginaire normatif, anticipé, et le produit d'une situation qui est l'objet du contrôle. Ainsi pour le contrôle des connaissances, le rôle sanctionnant des examens. Le contrôle s'oppose d'une certaine manière à l'*évaluation* qui est davantage un questionnement existentiel et axiologique sur le *sens* de ce qui se fait (V. J. Ardoino, *Education et politique*).

J. A.

B. Contrôle continu

V. EVALUATION.

Procédé d'évaluation qui consiste à établir, aux différents moments importants du processus éducatif, le bilan des acquisitions sans attendre la fin de l'apprentissage. G. M.

C. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances et des aptitudes est destiné à sanctionner les études qui conduisent à des diplômes universitaires. Les

résultats du contrôle sont appréciés au cours de deux sessions par année universitaire.
L'article 19 de la loi d'orientation donne aux établissements publics à caractère scientifique et culturel et aux unités d'enseignement et de recherche le pouvoir de déterminer « les procédés de contrôle et de vérification des connaissances et des aptitudes ».
Ce contrôle est constitué par un ensemble de procédés techniques selon des modalités arrêtées par les conseils d'UER et d'université en application des dispositions des articles 19 et 20 de la loi d'orientation et des circulaires d'application.
Les connaissances et les aptitudes des candidats sont vérifiées au cours ou à la fin de chacune des années d'études :
a / par un contrôle régulier et continu;
b / par des examens périodiques ou terminaux.
Les résultats de chacun de ces deux procédés doivent être pris en compte pour au moins 20 %. R. C.

Convergence-divergence

V. CRÉATIVITÉ.
Les notions de convergence et de divergence sont issues des travaux de Guilford (V. MODÈLE DE GUILFORD). « Dans une première approximation, on peut dire que la production convergente tend vers la recherche de *LA* solution, alors que la production divergente tend vers la recherche de toutes les solutions possibles à un problème (pris au sens général) donné... La convergence tend vers le conformisme de la réponse alors que la divergence tend vers la multiplicité des réponses et de l'originalité » (A. Beaudot, *La créativité à l'école*). G. M.

Conversion des notes d'un examen

V. STANINE.
Opération qui consiste à modifier soit un certain nombre, soit l'ensemble des notes des candidats de manière à corriger les effets produits par des défauts du questionnaire ou à compenser une correction trop sévère ou trop large.
La *normalisation* des notes, qui est un mode particulier de conversion, consiste à transposer les notes de manière à les faire coïncider avec une courbe considérée comme normale *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Convivialité

De plus en plus fréquent dans la littérature pédagogique, ce concept a été créé par Illich pour désigner un modèle de société « où l'outil moderne est au service de la personne intégrée à la collectivité et non au service d'un corps de spécialistes. Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil » (*La convivialité*, p. 13). Dans un tel modèle de société fraternelle se conçoivent l'échange, la production et la transformation des connaissances et des savoirs par les personnes elles-mêmes. Ainsi se comprend la déscolarisation (V. ce mot) de la société. D. L.

Coopérant

V. ASSISTANCE TECHNIQUE.

1. Un coopérant est un étranger qui vient travailler dans un pays dans le cadre d'un programme d'assistance technique.

2. Un enseignant en coopération est un enseignant qui a signé un contrat pour travailler dans un pays autre que le sien; on les appelle couramment des « coopérants ». G. M.

Coopération

[Allemand : *Genossenschaft*]
[Etym. : Du latin *opera* = œuvre, devenant opérer, puis coopérer, agir ensemble. Coopération, de dérivation savante, est employé dès 1390. Montaigne en use dans le sens de « concours ». Littré (qui cite coopération et coopératif) ainsi que Buisson ne parlent pas de coopérative]

A. Coopération internationale

Politique par laquelle un pays apporte sa contribution au développement économique, culturel des nations moins développées.
Elle consiste en des actions de formation, l'envoi de coopérants, l'octroi d'aide technique ou financière, l'attribution de bourses.
La notion de coopération a remplacé celle d'assistance technique jugée offensante par certains pays du Tiers Monde soucieux de préserver leur dignité nationale.
En France, la coopération internationale dans le domaine de l'éducation relève pour les pays africains francophones du ministère de la Coopération, pour les autres pays d'Afrique et le reste du monde du ministère des Affaires étrangères (Direction générale des Affaires culturelles, scientifiques et techniques). Y. B.

B. Coopération régionale

[Anglais : *Regional cooperation*]

Coopération entre pays situés dans la même grande région géographique (UNESCO-BIE).

C. Coopération scolaire

1. *Historique :* Le modèle est la coopération de consommation, née en 1842 en Grande-Bretagne. En 1899, le directeur du Musée social Leopold Mabillau suggère une utilisation scolaire pour rompre avec l'individualisme scolaire. Le rapport dressé par Anna Lempérière à l'Exposition universelle de 1900 parle de quelques coopératives scolaires, surtout vosgiennes. Mais c'est après la première guerre mondiale que l'inspecteur Benjamin Profit crée plus de 100 coopératives scolaires, à l'imitation des coopératives beurrières, dans sa circonscription de Saint-Jean-d'Angély. Encouragé par les IO en 1923, grâce à l'aide du Mouvement coopérateur, se constitue l'Office central de la Coopérative à l'Ecole (OCCE). Le Plan Langevin-Wallon recommandera fortement la coopérative scolaire, source de « vertus civiques fondamentales ». Aujourd'hui étendu au deuxième degré et affilié à la Fédération internationale de la Coopération à l'école, l'OCCE, 101 *bis*, avenue de Ranelagh, 75016 Paris, compte plus d'un million d'adhérents actifs. C'est le plus important mouvement pédagogique, lié d'ailleurs aumouvement Freinet. J. V.

2. « La coopérative scolaire d'éducation est une association d'enfants unis, avec l'autorisation de leurs parents ou tuteurs, pour faire eux-mêmes, dans les domaines ouverts successivement à leur activité, leur propre éducation sous les deux signes conjugués de la formation du sens social et de l'apprentissage de la liberté, cette formation constituant un but immédiat et urgent, cette liberté étant le fondement indispensable comme l'aboutissement naturel de l'éducation projetée; cela dans le cadre des règlements, sous la seule direction du maître (ou de la maîtresse) et sans le seul contrôle des chefs institués par la loi » (B. Profit).

D'origine essentiellement française, la coopération scolaire a gagné quelques pays étrangers : la Belgique, l'Italie, la Suisse, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie — entre autres — pour l'Europe, elle a touché certaines écoles du Brésil, du Canada, des Etats-Unis, du Mexique où elle tend à se développer.

3. La définition de la coopération scolaire évolue. En 1948, à son Congrès de Tours, l'OCCE adopte le texte suivant : « Dans l'enseignement public les coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves, gérées par eux avec le concours des maîtres, en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs, par la gestion de la société et le travail de ses membres. « Les fruits du travail commun sont affectés à l'embellissement de l'école et à l'amélioration des conditions de travail, à l'organisation de la culture artistique et des loisirs des sociétaires, au développement des œuvres scolaires et post-scolaires d'entraide et de solidarité. »

4. La pédagogie coopérative repose sur trois postulats indissociables :

— *La confiance :* Dès l'école élémentaire, elle doit imprégner les relations entre tous les membres de la communauté pour en faire des associés égaux en droit et en dignité. L'œuvre éducative totale, dans une cogestion confiante, permet le perfectionnement individuel et collectif.

— *La responsabilité :* Elle doit s'assumer vis-à-vis du groupe coopératif et de soi-même par le respect de la loi commune.

— *La promotion humaine et la formation civique :* Dans cette association démocratique, les élèves acquièrent le comportement d'individus libres et responsables, découvrant dans le travail et par le travail, l'exacte étendue des devoirs et des droits. ICEM

Copie, copier

1. Exercice qui consiste à reproduire par écrit un texte donné, que l'on a sous les yeux. Se dit aussi de la reproduction de tout document graphique; l'expression est utilisée dans les IO : « essais de copie de ces combinaisons sur l'ardoise ».

2. Dans la langue scolaire, le mot « copier » prend un autre sens; quand un élève copie sur un autre, cela signifie qu'au lieu de faire seul son travail il regarde ce que fait son voisin afin d'y chercher une aide. On peut aussi « copier » en se servant de documents interdits pendant le travail à faire individuellement. G. M.

Corniche, cornichon

V. PRÉPAS.

Corporation

Québ. — Le droit québécois appelle *corporations* les « personnes civiles ou morales » du droit français. Cet anglicisme est un des premiers, avec le verbe « incorporer », que la réforme de notre langue juridique devra faire disparaître.
Corporation a plusieurs équivalents français, suivant le cas : personne civile, personne morale, société commerciale, corps constitué, établissement étatique autonome, municipalité, association, association d'utilité publique, etc. La définition de ces termes déborderait le cadre du présent ouvrage.
Dans les documents non proprement juridiques, dont le rédacteur est libre de choisir son vocabulaire, il convient d'éviter le mot « corporation ». La « corporation » d'un CEGEP, d'un hôpital s'appellerait en France « association ».
La « commission scolaire » (conseil scolaire), appelée actuellement « corporation publique», est un organisme public, une personne morale, un corps constitué. Telle école privée n'est pas une « corporation à but lucratif », mais une société commerciale. Telle autre, « à but lucratif » ou « sans but lucratif », est une société civile.
La corporation des orienteurs, celle des médecins, etc., s'appelleraient proprement l'*ordre* (professionnel) des orienteurs, des médecins, des infirmières, etc. *(Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

Corporel

V. EDUCATION CORPORELLE, EXPRESSION.

Corpus

V. LINGUISTIQUE.
[Etym. : Abréviation du latin *corpus juris* = recueil de droit]

1. *Linguistique* (milieu du XXe siècle) : Ensemble d'énoncés servant de base à la description ou à l'étude d'un phénomène linguistique. Une des méthodes favorites du linguiste consiste à réunir, pour l'approche scientifique d'un fait de langue, le plus grand nombre possible de documents, à opérer des tris et classements et à en tirer des conclusions sur la foi des méthodes statistiques.

2. *Pédagogie :* L'enseignant ne peut que gagner à faire adopter par ses élèves, vis-à-vis de la langue, le même type de comportement, *mutatis mutandis* évidemment. En particulier, parmi les productions des enfants eux-mêmes (texte libre, etc.), il peut habituer, notamment pour prémunir contre une attitude d'emblée normative, à ne tirer des conclusions qu'au terme de nombreux rapprochements, voire à redécouvrir progressivement le bien-fondé des distinctions traditionnellement admises aussi bien en orthographe ou vocabulaire qu'en grammaire et conjugaison. C'est en tout cas cette attitude d'esprit qui est désormais généralisée dans les centres de formation des maîtres.
J. VU.

Corrélation

Stat. — Expression mathématique de la liaison qui existe entre deux séries de variables. La notion de corrélation n'implique pas la notion de causalité.
Il existe plusieurs coefficients de corrélation selon les formes sous lesquelles se présentent les séries (V. Mialaret-Pham, *Statistique à l'usage des éducateurs*, PUF). G. M.

Correspondance

V. ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE.

A. Correspondance interscolaire

V. JOURNAL SCOLAIRE, LIBRE EXPRESSION, TEXTE LIBRE, RENCONTRES D'ENFANTS, VOYAGE-ÉCHANGE.

1. La correspondance interscolaire est née quand Freinet, ayant introduit le *texte libre* dans sa classe, sentit le besoin d'élargir le champ de ses expériences en échangeant les travaux de ses élèves avec des travaux réalisés dans d'autres classes. C'est ainsi qu'ont débuté les relations entre la petite école de Bar-sur-Loup en Provence et celle de René Daniel à Trégune en Bretagne, en 1924.

2. La correspondance interscolaire a pour objectifs :
— faire établir par les enfants des relations avec d'autres enfants vivant dans des milieux différents, afin de faciliter leur activitéss de *socialisation*;
— répondre au besoin affectif de l'enfant d'avoir un ami, des amis lointains, auxquels il pourra peut-être dire plus qu'à d'autres, en tout cas différemment.
Elle favorise la pratique de la langue, tant sur le plan de l'expression que sur celui de la connaissance grammaticale et orthographique, et elle motive de multiples activités, dont l'étude du milieu.

3. Elle peut prendre différentes formes, tant sur le plan du démarrage que sur celui de sa mise en pratique :
— Deux maîtres peuvent s'entendre pour faire correspondre leurs deux classes. Ils répartissent les enfants deux par deux suivant leur réussite scolaire, leur milieu social, leur besoin affectif et sociologique.
— Le maître peut laisser l'enfant choisir, sur une liste, une classe à laquelle il écrira pour des raisons qui lui sont propres. Il choisira lui-même son ou ses correspondants et, ensemble, ils fixeront les règles qui serviront de bases à leurs échanges.
Elle peut être individuelle, d'enfant à enfant, ou collective, de classe à classe, ou les deux en même temps. Elle peut aussi aller de l'enfant vers l'adulte. Ces échanges peuvent être très divers : lettres, journaux scolaires, dessins, enquêtes, bandes sonores, colis...

4. La correspondance interscolaire repose sur les notions de réciprocité dans l'échange et de respect du contrat librement déterminé.

ICEM

B. Correspondance phonème-graphème

C'est l'habileté du sujet à identifier avec exactitude et facilité l'image sonore dans l'image visuelle que constitue le graphème ou, plus largement, un graphisme. Cette habileté est, entre autres, fonction des habiletés de discrimination visuelle et de discrimination auditive. Ainsi, pouvoir identifier les sons (f), (l), (œ) et (r) dans la graphie *fleur*. P.-H. R.

Coturne, ou Cothurne

V. TURNE.

Courante

V. DÉBIT DE LECTURE.

Courbe normale

Stat. — La courbe normale, ou courbe en cloche de Gauss, est la représentation graphique de la fonction des probabilités :

$$y = \frac{1}{\sigma\sqrt{2\pi}} \cdot e^{-\frac{(x-m)^2}{2\sigma^2}}$$

C'est une des courbes les plus connues en statistiques élémentaires. G. M.

Cour de récréation

V. RÉCRÉATION.

Cours

A. Généralités

Parmi les nombreux sens de ce mot, seules les utilisations dans le domaine de l'enseignement nous intéressent. Il y en a principalement trois :
— Tantôt, c'est l'indication d'un niveau scolaire : l'école élémentaire (6 à 11 ou 12 ans) comporte cinq niveaux successifs traditionnellement nommés *cours préparatoire* (6 à 7 ans), *cours élémentaire 1re année* (7 à 8 ans), *cours élémentaire 2e année* (8 à 9 ans), *cours moyen 1re année* (9 à 10 ans), *cours moyen 2e année* (10 à 11 ou 12 ans). En abrégé CP, CE1, CE2, CM1, CM2.
Dans le même sens, on dit *une classe à plusieurs cours* et *une classe unique à tous les cours*.
Avec l'arrêté n° 76-1301 du 28 décembre 1976, on a tendance à remplacer le mot *cours* employé dans ce sens par le mot plus général de *cycle* (V. ce mot).
— Tantôt, c'est le contenu d'une séquence d'enseignement, d'une suite de leçons, d'un manuel. Ex. : *une heure de cours, un cours de mathématiques, un cours par correspondance, un cours public.*
— Tantôt, c'est un établissement d'enseignement tout entier. Ex. : *un cours privé, un cours complémentaire, le cours du Sacré-Cœur à X...*

R. P.

B. Cours définis par certaines caractéristiques

1. *Cours académique :* V. ACADÉMIQUE.

2. *Cours « ex cathedra » :*
a / Au sens strict *ex cathedra* signifie : du haut de la chaire.
b / Un cours *ex cathedra* est un cours magistral au cours duquel seul le professeur parle pendant que les étudiants prennent des notes.

G. M.

3. *Cours semi-programmés.*
Tech. Ed. — Cours conçus pour l'analyseur de réponses et faits de questions avec réponses à choix multiple. J. G.

4. *Cours particulier :* Cours, en général payant, donné par un professeur ou un instituteur à un élève en dehors des heures de classe.

G. M.

5. *Cours public.*
Ens. sup. — Le cours public est, contrairement aux autres cours, un cours spécial fait par un professeur d'université et destiné au grand public. Il est, en général, annoncé sous ce titre dans les programmes et les horaires de l'université. G. M.

6. *Cours intensif.*
Québ. — Enseignement dont la durée normale est réduite pour répondre à certaines situations. R. D.

7. *Cours professionnels :* Les cours professionnels issus de la transformation de l'enseignement postscolaire agricole et ménager agricole ont une double orientation :
— une formation préprofessionnelle polyvalente permettant à la jeunesse de se diriger vers des emplois non agricoles;
— une formation professionnelle agricole et ménagère agricole qui est dispensée dans des cours professionnels agricoles dits de premier niveau (d'après *Le Code Soleil*, Sudel). G. M.

8. *Cours professionnels intensifs : Québ.* — Enseignements professionnels de durée réduite organisés gratuitement par le ministère de l'Education, dans les écoles de métiers ou les instituts de technologie, pour les élèves des deux sexes qui ont terminé soit la 11e année ou l'équivalent, soit le cours préparatoire aux études supérieures (CPES). Il y a deux catégories d'enseignements de ce genre : les *cours intensifs de métiers* et les *cours techniques intensifs* (on dirait mieux les *enseignements* intensifs de métiers et les *enseignements* techniques intensifs; du point de vue de l'élève, cependant, il s'agit de suivre un *cours* de métier).

a / Enseignements intensifs de métiers : Enseignement de cinquante-deux spécialités professionnelles, dans la plupart des cas en un an au lieu de deux, pour les élèves qui ont terminé la 11e année générale ou une autre 11e année et qui sont reçus à l'examen d'admission. Le ministère de l'Education a publié un prospectus (« Cours professionnels intensifs ») dans lequel sont énumérés les cinquante-deux *enseignements intensifs de métiers* et les nombreux établissements qui les donnent (écoles de métiers ou « instituts de technologie »). L'inscription des élèves se fait en avril ou au début de mai, à l'établissement d'enseignement professionnel le plus proche.

b / Enseignements techniques intensifs : Enseignement de six spécialités professionnelles, en deux ans au lieu de trois, pour les élèves qui ont terminé la 12e année, dite cours préparatoire aux études supérieures (CPES), ou l'équivalent. Les spécialités dont il s'agit demandent une préparation scolaire plus poussée que celles qui font l'objet des enseignements de métiers, et elles imposent à l'élève des études plus longues. La brochure du ministère de l'Education intitulée « Cours professionnels intensifs » énumère les *six enseignements techniques intensifs* et les cinq établissements (écoles de métiers ou instituts de technologie) qui les donnent. L'inscription des élèves se fait en avril ou au début de mai, à l'école de métiers ou à l' « institut de technologie » le plus proche *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

C. Nom des cours (en fonction de leur niveau)

1. *Cours d'adultes :* Prévus par Condorcet pour « les citoyens de tous les âges », dans son rapport d'avril 1792 à l'Assemblée législative sur l' « Organisation générale de l'Instruction publique », les cours d'adultes n'apparurent qu'en 1820, à Paris. En 1836, Guizot réglementa par arrêté ministériel l'ouverture et l'enseignement des « classes d'adultes ».
Au temps de Victor Duruy, la loi du 10 avril 1867 inscrivit le principe d'une indemnité pour les instituteurs consacrant une partie de leurs loisirs aux cours d'adultes. En 1868-1869, on comptait en France près de 34 000 cours d'adultes ayant reçu environ 800 000 élèves pratiquant, au choix, le dessin, la géométrie et l'arpentage, les sciences physiques, l'arithmétique appliquée à l'industrie (et la tenue des livres), l'histoire et la géographie.
Mais c'est surtout à partir des lois de Jules Ferry sur l'école publique — gratuite, obligatoire et laïque (1881 et 1882) — que l'effort pour l'éducation des adultes s'est développé, sous l'impulsion de la « Ligue française de l'Enseignement ».
Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les cours d'adultes ont continué à fonctionner, avec des fortunes diverses, grâce au dévouement des instituteurs publics. M. V.

2. *Cours complémentaires.*
Adm. scol. — La dénomination même du cours complémentaire en qualifie l'objectif et la fonction pédagogique. Il devait, à l'origine, assurer un complément d'instruction générale aux élèves de l'école primaire qui n'allaient pas dans les écoles primaires supérieures. Il existait d'ailleurs, à cette époque, un certificat de fin d'études complémentaires qui sanctionnait les deux premières années d'études. Petit à petit les cours complémentaires, qui restaient rattachés aux écoles primaires, prirent une certaine extension et organisèrent les 1re, 2e et 3e années qui étaient voisines des années correspondantes des écoles primaires supérieures. Ils préparaient au brevet élémentaire et au brevet d'enseignement primaire supérieur. Ils furent progressivement remplacés par les CEG à partir de 1959. G. M.

3. *Cours élémentaire.*

V. CLASSES et ELÉMENTAIRE.

Période de la vie scolaire qui correspond à la 2e et à la 3e année (précédé par le cours préparatoire et suivi par le cours moyen). Le cours élémentaire s'étend sur deux années : le CE1 et le CE2. G. M.

4. *Cours moyen :* Période de la scolarité qui correspond à la 4e et à la 5e année. Il est précédé par le cours élémentaire et suivi de la 6e des collèges. G. M.

5. *Cours postscolaire :* Les cours d'adultes (V. ce mot) sont de plus en plus remplacés par les cours professionnels de la *promotion sociale* organisés par les établissements d'enseignement, par les chambres de métiers, par les entreprises publiques ou privées, afin de fournir aux travailleurs de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, les moyens de se perfectionner et d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques qui leur permettront de s'élever dans la hiérarchie professionnelle (loi du 31 juillet 1959 et c. du 22 octobre 1973) (d'après *Le code Soleil*, Sudel). G. M.

6. *Cours postuniversitaires :* Filière de formation pour diplômés d'université.

Ces cours, généralement d'une durée de neuf à dix mois, offrent à des étudiants diplômés, originaires le plus souvent des pays en développement, la possibilité d'acquérir une formation pratique dans une spécialité donnée. Une cinquantaine de ces cours ont été créés en Europe depuis 1970 à l'initiative de l'UNESCO. Orientés vers la pratique et les stages d'application, ils permettent à la fois de recycler et de compléter les connaissances antérieures des futurs cadres des pays du Tiers Monde dans un laps de temps relativement court.

Plusieurs de ces cours fonctionnent en France, à l'initiative de la Commission française pour l'UNESCO, sans avoir toujours trouvé l'assise administrative et universitaire nécessaire, sans doute en raison de leur caractère novateur. Ils concernent notamment la documentation, l'aménagement intégré du milieu naturel, l'énergie solaire, les sciences et techniques nucléaires, la bactériologie et l'immunologie et se situent au niveau du DESS. Y. B.

7. *Cours préparatoire.*

a / Première année de la scolarité.

b / Dans les pays africains francophones, le cours préparatoire s'étend sur deux ans afin de permettre au jeune élève de s'initier à la langue française. G. M.

8. *Cours préparatoire aux études supérieures (CPES) : Québ.* — Enseignement de transition, actuellement, après la 11e année de l'enseignement secondaire public. Cette année d'études permet d'accéder soit à certaines facultés universitaires, soit à un collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Le CPES s'adresse principalement aux élèves qui ont terminé la 11e année scientifique *(Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

9. *Cours supérieur :* Le cours supérieur, qui n'existe plus, était dans les écoles primaires la classe intermédiaire entre le cours moyen et le cours complémentaire. G. M.

D. Cours : nom d'établissement

1. *Cours classique : Québ.* — Etablissement destiné à former les « élites » et réservé aux enfants de la bourgeoisie. C'était un cours secondaire. Le premier *cours classique* a été créé par les Jésuites, à Québec, en 1635 et est calqué sur les grands collèges qui existaient à cette époque en France. En 1655 l'organisation du cours est complète : classes de grammaire, d'humanité, de rhétorique et de philosophie. Ce collège de Québec fut le seul établissement secondaire complet au Canada jusqu'en 1760.

Le *cours classique* comprend huit degrés répartis en deux cycles de quatre degrés chacun : Eléments latins, Syntaxe, Méthode, Versification, Belles-Lettres, Rhétorique, Philosophie première, Philosophie seconde. Les quatre dernières années constituent le Collège. G. R.-M.

2. *Cours de Lettres-Sciences : Québ.* — Cours du premier degré, c'est-à-dire les quatre premières années du cours classique pour jeunes filles. (Ce n'est pas l'école publique comme la *High School.*)

L'enseignement organisé par les universités Laval et Montréal est donné par des communautés religieuses de femmes. Les examens sur certaines matières sont sous le contrôle de l'université (aboli avec la création du ministère de l'Education). G. R.-M.

3. *Cours privé :* Par opposition à cours ou enseignement public, un cours privé est un établissement qui ne reçoit aucune subvention de l'Etat; il ne fonctionne qu'avec des ressources qui proviennent des élèves ou de particuliers. G. M.

Coût

A. Coût d'opportunité

V. MANQUE A GAGNER; COÛT PAR ÉLÈVE.

[Anglais : *Opportunity cost*]

[Etym. : Latin *opportunitas* = ce qui est opportun. Qui vient à propos, qui convient]

1. Coût d'opportunité = coût de ce qui est opportun, de ce qui convient. Par extension = coût de la meilleure décision. La dénomination vient également de ce que chaque investissement implique que l'on renonce à utiliser la somme ainsi investie pour d'autres opportunités.

2. Le coût d'opportunité signifie le coût de toutes les ressources réelles consommées. Pour un programme d'éducation, cela comprend non seulement les dépenses qui couvrent l'acquisition de biens et de services (enseignants, bâtiments, équipements, etc.) mais également le coût de la consommation d'autres ressources qui pourraient avoir une utilisation différente, comme le temps passé dans la poursuite des études par les élèves et les étudiants et qui correspond au « manque à gagner », ou les dons en nature (terrains) qui n'affectent pas le budget d'éducation mais qui ont un coût d'opportunité.

3. Confondu avec « manque à gagner ».
Confondu avec les coûts des ressources réelles qui ne donnent pas lieu à des dépenses d'éducation. « Les coûts d'opportunité représentent ici les charges réelles résultant du fonctionnement des systèmes d'enseignement n'occasionnant pas des dépenses effectives » (J. Hallak, *Coûts et dépenses en éducation*, p. 19). J. H.

B. Coût moyen unitaire

V. DÉPENSE PAR ÉLÈVE; COÛT D'OPPORTUNITÉ.

[Anglais : *Unit cost* ; *Average unit cost*. Espagnol : *Costo unitario*]

1. Le coût unitaire d'un bien ou d'un service représente le coût pour une unité de bien ou de service; ou le rapport entre le coût d'une certaine quantité de bien ou de service et la quantité exprimée en nombre d'unités.
Par extension (et analogie), le coût moyen unitaire d'éducation est le ratio entre le coût et la quantité d'enseignement produite appréciée soit par référence au nombre de succès ou de performances pédagogiques, soit par référence à la taille de l'audience.

2. Le coût moyen unitaire représente généralement le rapport entre les coûts courants (d'opportunité) et les effectifs inscrits.

3. Coût par diplômé; coût par niveau de formation atteint; coût par audience quotidienne moyenne; coût d'investissement par place; coût moyen par classe; coût courant moyen par maître sont des variantes de coûts moyens unitaires utilisés dans la planification de l'éducation.
Coût moyen par diplôme : coût total de formation d'une cohorte d'élèves rapporté au nombre de diplômés de la cohorte.
Coût par niveau de formation atteint : c'est une généralisation de la définition du coût moyen par diplômé, aux cas de chaque niveau de formation atteint.
Coût par audience quotidienne moyenne : rapport entre les coûts courants et « la moyenne d'élèves présents par jour ». Ce ratio est généralement publié dans les statistiques d'éducation nord-américaine.
Coût d'investissement par place : c'est le rapport entre les coûts de construction et de premier équipement, et le nombre de places construites.
Coût moyen par classe : c'est le rapport entre les coûts courants et le nombre de classes.
Coût courant moyen par maître : utilisé dans l'analyse des coûts dans l'enseignement primaire en divisant les coûts courants par le nombre de maîtres. J. H.

Couvent

Québ. — Pensionnat de jeunes filles dirigé par des religieuses. Ces institutions ne sont pas sous le contrôle des commissions scolaires. Ce sont des écoles indépendantes. Ces institutions existent déjà sous le régime français au Québec vers les années 1690. On y dispense l'enseignement primaire.
Ex. : Couvent du Mont-Notre-Dame, dirigé par les Dames de la Congrégation à Sherbrooke. G. R.-M.

Craie

V. MATÉRIEL SCOLAIRE, TABLEAU NOIR.

[Allemand : *Kreide*. Anglais : *Chalk*]

[Etym. : Du latin *creta* = calcaire d'origine marine, blanchâtre et friable]

1. *Insertion pédagogique :* Déjà utilisée à l'usage scolaire chez les Romains, la craie se lie à l'usage de la planche noircie, du tableau noir, donc au développement de la pédagogie traditionnelle et, au XIXe siècle, de l'enseignement collectif et simultané : c'est le complément de la voix du maître; jusqu'à la dernière décennie, il a pu être dit que « le

bon maître est celui qui use le plus de craie ».

2. *Acception générale :* Bâton d'une substance calcaire, laissant une trace blanche et effaçable.

3. *Acception particulière à l'école :* Bâton, maintenant le plus souvent de plâtre, permettant d'écrire au tableau noir. J. V.

Crayon

V. CAHIER, MATÉRIEL SCOLAIRE.

[Allemand : *Bleistift*. Anglais : *Pencil*]
[Etym. : A partir du mot craie et du diminutif « on »; utilisé en France dès 1528]

1. *Insertion pédagogique :* Dès le milieu du XVIe siècle, le polygraphe Conrad Gesner présente le dessin d'un crayon. Les crayons furent d'abord de matière homogène (crayons d'ardoise), à l'imitation des bâtons de craie. Pour éviter les rayures de l'ardoise, on s'orienta vers des pâtes plus tendres. Le *porte-crayon* apparaît dès 1676. A la fin du XVIIIe siècle, le Français Conté eut l'idée d'insérer la mine (souvent de plombagine) entre deux demi-cylindres de bois évidés en conséquence et collés l'un contre l'autre. L'appel à des substances diverses a permis la fabrication des *crayons de couleur*.

2. *Acception générale :* « Petite baguette de bois ou de métal », garnie d'une mine propre à écrire ou dessiner (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. 1, p. 885).

3. *Acceptions particulières :*
Crayon d'ardoise, mine en ardoise, puis en pâte tendre dite d'Allemagne ou savon de tailleur, permettant, souvent grâce à un support métallique à glissière, d'écrire sur l'ardoise.
Crayon électronique : V. TERMINAL GRAPHIQUE.
J. V.

Création d'école, de poste

Adm. scol. — On utilise le terme *création* pour parler d'ouverture d'école, de classe ou de poste. G. M.

Créatique

V. ATELIER, CLUB(S), CRÉATIVITÉ, DIX POUR CENT, INDÉPENDANT (TRAVAIL).

1. Ensemble d'objectifs et de procédures pédagogiques tendant à accroître la créativité chez l'élève.

2. Disposition d'esprit de l'éducateur, malheureusement encore rare, organisant et ouvrant le milieu scolaire pour susciter les occasions propices et encourager les initiatives originales de ses élèves. J. V.

Créativité

V. FACTEURS DE LA CRÉATIVITÉ.

A. Généralités

Capacité de concevoir des solutions nouvelles; elle passe nécessairement par la capacité d'envisager les problèmes sous un angle nouveau. Dans le contexte de changement où vit l'entreprise moderne, la créativité est, pour celle-ci, une condition essentielle non seulement de progrès, mais aussi de survie. Il apparaît de plus en plus certain que le véritable potentiel de créativité se trouve au niveau des groupes, non des individus.
Le *Brain Storming* (technique de créativité en groupe), sans base scientifique sérieuse, tombe en désuétude et tend à être remplacé par la synectique.
La *synectique* : technique de stimulation de la créativité en groupe.
La méthode synectique consiste à utiliser le processus mental d'analogie, reconnu par des études scientifiques, comme la clé des processus mentaux de la créativité. Les participants à une recherche synectique sont entraînés à quatre types d'analogie : fantastique, directe, symbolique et personnelle.
J. P.

B. Créativité musicale

« Possibilité de créer quelque chose, d'exprimer et de s'exprimer, de réaliser et de se réaliser avec spontanéité et naturel dans des activités intentionnelles et personnelles, où l'imagination occupe une large place... » (M. Debesse, La créativité et les activités d'expression, *Traité des sciences pédagogiques*, t. V, p. 258).
Cette activité créatrice concerne le champ musical, c'est-à-dire la production par l'enfant ou l'adulte de sons vocaux ou instrumentaux. J.-P. M.

Crise d'opposition
ou crise de personnalité

V. STADES DE L'ÉVOLUTION DE L'ENFANT.

Croix d'honneur ou du mérite

V. RÉCOMPENSES SCOLAIRES.

Croquis

V. Esquisse, Pochade.
[Anglais : *Sketch*]

A. Généralités

1. Notation graphique.

2. Appréhension et transcription rapide d'un sujet ou d'une idée (carnets de croquis d'E. Delacroix).

B. Croquis coté

V. Dessin géométrique, Dessin technique et industriel, Epure, Géométral.

1. Relevé graphique à main levée d'un objet ou d'une pièce mécanique, respectant les normes du dessin géométrique, et portant des cotes.

2. Représentation d'un objet par projection sur 1, 2, 3 ou 4 plans orthogonaux définissant les différentes vues (élévation, profils, plan).

N-D. T.

C. Croquis panoramique

Exercice graphique effectué sur le terrain et visant à une représentation simplifiée d'un paysage en respectant les lois de la perspective. Un tel croquis permet de dessiner en les localisant les traits principaux (lignes de crêtes, végétation, habitat...) et les points remarquables visibles du poste d'observation. De ce poste d'observation, il peut s'appliquer à un panorama limité ou, grâce à un travail d'équipe de la classe, à un panorama complet du tour d'horizon. A. N.

Cubes

V. Carré.

A. Matériel scolaire

V. Froebel.

Les *cubes* font partie du matériel habituel des écoles maternelles et servent aux jeunes enfants à jouer (jeux de construction, d'imagination...).

B. Cubes de Kohs

Psycho. Eval. — Les *cubes de Kohs* constituent un excellent test d'intelligence et appartiennent à la batterie de tests de Grace Arthur. Le matériel est constitué par 16 cubes colorés avec lesquels le sujet doit reproduire des dessins. G. M.

Culture

V. Valeurs.

[Allemand : *Kultur*; *Bildung*. Anglais : *Culture*. Espagnol : *Cultura*. Italien : *Cultura*]
[Etym. : Latin, *cultura* = culture]

A. Généralités

Terme pouvant être compris de manières diverses qui toutes ont quelque rapport avec l'éducation.

— Le plus souvent, on entend par culture l'ensemble des connaissances humaines, à une époque donnée. L'éducation étant toujours, pour une part importante, transmission de connaissances, on peut dire qu'elle permet le passage d'une culture d'une génération à l'autre.

— La culture peut aussi être considérée comme l'ensemble des mœurs, habitudes religieuses, morales qui forment les traits distinctifs d'une civilisation. Dans ce cas comme dans le premier l'éducation est l'agent de transmission de la culture.

— La somme des réalisations artistiques d'une époque peut aussi définir la culture. La connaissance des œuvres d'art, leur compréhension sont alors les signes de la culture d'un individu. Ce sens qui lie la culture à l'art amène souvent à considérer et la culture et l'art lui-même comme des dons innés existant chez tel ou tel individu. La critique de cette position a été conduite vigoureusement par Bourdieu (en coll. avec Darbel et Schnapper), in *L'amour de l'art : les musées et leur public*.

— Enfin, la culture peut être présentée comme étant en soi une valeur. C'est ainsi que l'on parle d'un « homme cultivé » ou d'un élève « manquant de culture ». Cette dernière acception doit, comme toute valeur prônée par un système éducatif, être analysée, critiquée par l'éducateur s'il ne veut pas tomber dans le piège des valeurs véhiculées inconsciemment et de manière irrationnelle. C'est aussi cette signification qui révèle le plus nettement à quel point l'éducation se donne très souvent comme finalité l'accès à une culture, voire à *la* culture, lorsqu'une culture est tenue illusoirement comme ayant une valeur universelle. Il arrive que cette culture, alors qu'elle est choisie comme finalité de l'éducation, soit réclamée par l'éducateur comme point de départ de son enseignement sans qu'il s'aperçoive qu'il crée par là même un « cercle vicieux » : on ne peut à la fois vouloir comme fin la culture et l'exiger comme point de départ. Ce « cercle vicieux » est analogue à celui que sécrète l'illusion d'une culture « innée » ou « naturelle ». Autrement dit la question se trouve posée de la marginalité de la contre-culture. Est-elle réaction à la culture dominante et réaction susceptible d'engendrer une évolu-

tion de cette culture ? Ne serait-elle pas aussi le produit de la nécessité de répondre à une uniformisation des formes de la culture dominante, créant une zone d'innovation et de créativité qui contrebalancerait les phénomènes actuels de « massification » de la culture ? F. B.

B. Culture populaire

V. EDUCATION POPULAIRE.

Pour les folkloristes, c'est la culture héritée du passé provincial, qui demeure encore vivace dans les parlers des terroirs, les coutumes, les croyances, les chants et danses des régions, leurs arts typiques.

Pour les écrivains populistes, c'est une certaine manière de réagir, de penser et de sentir, commune au peuple des travailleurs.

Pour les militants socioculturels, c'est la culture vivante actuelle, celle de tout un peuple qui parle la même langue et participe de la même civilisation, malgré les différences de situation sociale et de niveau intellectuel.

C'est aussi le mouvement qui tend à promouvoir l'élévation de la pensée et l'élargissement de la conscience, individuelle et collective, vers un savoir-mieux-comprendre, un savoir-mieux-apprendre, un savoir-mieux-créer et un savoir-mieux-aimer, ainsi que vers un meilleur usage de ce privilège qu'est le savoir.

La notion de culture populaire est liée, depuis le temps de la résistance à l'occupation nazie, à une idée de démocratisation des biens culturels et de combat permanent pour sa réalisation progressive.

Elle comporte aussi l'idée d'un art de vivre, notamment par l'utilisation intelligente d'un loisir qu'il faut libérer de ses aliénations et de ses servitudes. M. V.

Culturèmes

Abraham Moles les définit ainsi : « éléments de connaissances ou de perception mémorisables comme des unités simples » (extrait de *Dictionnaire du savoir moderne*). G. M.

Cure de santé

V. CENTRE DE VACANCES COLLECTIVES.

La cure de santé est une technique psychophysiologique qui emprunte largement aux méthodes de relaxation, et se pratique dans les centres de vacances collectives pour enfants et adolescents notamment. Elle comprend trois phases nécessairement liées :

a / Une phase d'échauffement progressif lors d'une activité physique, ludique le plus souvent. Tout en répondant au besoin d'activité, elle doit conduire à un bon échauffement de tout le corps sans essoufflement ni fatigue excessive. Suit alors :

b / Une phase physiologique pendant laquelle des ablutions légères et progressives d'eau froide facilitent le reflux du sang de la périphérie aux centres, par contraction des vaisseaux. Le rééquilibrage du sang permet ensuite une meilleure récupération musculaire.

c / Une phase de repos dirigé conduit à la détente par l'écoute et la découverte de son propre corps.

Selon l'âge des enfants, leur état nerveux et psychologique, on peut simplifier cette technique et l'adapter sous forme de jeux. Elle requiert, de la part de l'animateur qui la mène, une bonne connaissance des problèmes psychologiques et physiologiques qu'elle imimplique. CEMEA

Curriculum

1. Liste de contenus de disciplines scolaires à acquérir, construite en tenant compte de la structure logique des connaissances à enseigner, des processus d'apprentissage et de l'évaluation du cours. J. G.

2. « Ce terme est souvent utilisé, soit pour désigner le programme d'une certaine matière à un certain niveau scolaire, soit le programme d'une certaine matière pour tout un cycle d'études, soit le programme de différentes matières pour tout un cycle ou plusieurs cycles scolaires. De plus, ce terme est parfois employé dans un sens plus large qui couvre différentes activités éducatives : il s'agit alors du contenu, du matériel éducatif et des méthodes utilisées » (R. Ochs). G. M.

Cursus universitaire

Ensemble d'enseignements sanctionnés par un examen annuel ou des certificats ou des unités de valeur, que doivent suivre les étudiants pour obtenir un diplôme conférant un grade ou un titre universitaire. R. C.

Curvimètre

Péd. Géo. — Instrument permettant de mesurer la longueur des courbes. Il est utilisé en géographie pour mesurer directement la distance, sur une carte, d'un point à un autre point afin d'en connaître immédiatement la distance réelle. G. M.

Cybernétique

1. Etude des systèmes permettant, par le traitement d'informations adéquates, de représenter un phénomène assez exactement pour le gouverner.

2. On décrit souvent ces systèmes comme un ensemble de boîtes noires ou sous-systèmes qui, recevant des informations *(input)*, en émettent d'autres *(output)*. Ces boîtes noires sont considérées comme telles à un certain niveau d'analyse. Mais chacun des sous-systèmes qu'elles représentent est susceptible d'une analyse qui décompose à son tour ce sous-système en boîtes noires. A la limite, chaque boîte noire n'est plus qu'un algorithme.

3. Une notion fondamentale de la cybernétique est celle de la rétroaction ou feed-back, l'information output est renvoyée en amont du système en input de manière à compléter les informations reçues par les boîtes noires.
Quand le feed-back permet au système de s'adapter à une modification importante de certains paramètres, on dit qu'il est régulé.

J. P.

Cybernovision pédagogique

Tech. Ed. (Canada). — Ensemble des méthodes et des techniques modernes d'éducation pour élaborer des documents audio-visuels à des fins d'enseignement. J. G.

Cycle

V. COURS.

A. Généralités

[Etym. : Du latin *cyclus* = cercle]

1. D'abord *un cycle* est « une série de phénomènes se reproduisant périodiquement dans le même ordre » *(Larousse)*. Cette répétition peut se schématiser par un circuit fermé qui rappelle l'étymologie. Ex. : *le cycle des saisons, le cycle liturgique, le cycle de l'eau dans la nature, le cycle lunaire.*
Par extension, l'idée de répétition s'estompe ou disparaît. *Le cycle* reste cependant une série cohérente, logiquement ordonnée autour d'un thème. Ex. : *un cycle de causeries.*

2. Ce second sens est celui qu'on utilise dans l'enseignement. *Un cycle* y est une série de classes, cours ou niveaux groupés autour d'un but global déterminé. Exemples :
« La formation donnée à l'école primaire comporte cinq niveaux successifs organisés en *trois cycles : le cycle préparatoire, le cycle élémentaire et le cycle moyen...* » (décret n° 76-1301 du 28 décembre 1976, art. 6).
« L'enseignement dans les collèges est organisé sur quatre niveaux successifs; il s'étend pour chacun d'entre eux sur une année scolaire... Les deux premiers niveaux constituent *le cycle d'observation...* Les deux niveaux suivants constituent *le cycle d'orientation...* » (décret n° 76-1303 du 28 décembre 1976, art. 2).
On parle aussi de *l'enseignement du premier cycle :* c'est celui des collèges, de la 6e à la 3e, et qui regroupe le cycle d'observation et le cycle d'orientation cités ci-dessus. Cet enseignement est d'ailleurs sanctionné par un examen qui s'appelle le *brevet d'études du premier cycle* (en abrégé : BEPC).
Il y a aussi *l'enseignement du deuxième cycle :* c'est celui des lycées, de la seconde aux classes terminales. R. P.

B. Cycle

Péd. Géo.

1. En hydrologie : cycle de l'eau. Succession des opérations qui assurent le passage de l'eau de l'Océan à l'atmosphère, de l'atmosphère aux terres émergées et des terres émergées aux mers. Système fonctionnant en circuit fermé (sens proche de celui admis en physique).

2. En morphologie : succession des processus d'érosion (selon Davis) conduisant à long terme à la réduction, voire à la disparition, du relief qui passe ainsi d'un « stade de jeunesse » à un « stade de maturité » et enfin à un « stade de sénilité ».
Certains géographes ont dénoncé le contenu anthropomorphique du vocabulaire utilisé par Davis et ses disciples et contesté la notion même de cycle d'érosion. G. H.

C. Cycle 5-8

Belg. — Première appellation donnée à un essai de rénovation pédagogique tenté à partir de septembre 1976.
Dans une cinquantaine d'écoles belges, situées en régions francophones, les écoliers âgés de cinq ans seront incorporés pendant trois ans dans un système pédagogique amélioré tenant compte des différences de rythme dans le développement de l'enfant, assurant une formation souple et progressive de manière à réduire — à la limite, à supprimer — le redoublement souvent très important en fin de première année primaire.

J. B.

D. Cycle culturel

Programme de séances éducatives se succédant, à un rythme déterminé par les objectifs et les moyens, selon une progression dialectique fondée sur le mouvement faits → idées → actes.

Ce programme peut être offert à un public : mais alors, il doit être minutieusement préparé par une équipe pédagogique et technique, peu nombreuse et cohérente.

Plus souvent, il s'agit de l'étude d'un sujet par un groupe, les sept ou huit « réunions » du cycle se déroulant soit sur un week-end, soit sur deux semaines, soit sur un mois.

Les animateurs du cycle doivent successivement :

— sensibiliser les participants (film, exposition...) et élaborer avec eux une problématique;

— s'informer et informer (documentation, conférence, témoignage...);

— animer un débat, en invitant les représentants des différentes parties prenantes;

— faire rechercher et éclairer les causes et les théories explicatives de la situation constatée et de son évolution;

et, le cas échéant,

— faire imaginer des solutions novatrices;

— inviter à prendre les décisions souhaitables;

— proposer de programmer l'action envisagée, en fonction des moyens dont on dispose;

— faire évaluer les résultats du cycle (échange de vues, questionnaire...).

L'organisation matérielle et la forme pédagogique de chaque réunion varient selon les besoins.

La technique du cycle culturel, née dans le sein du mouvement « Peuple et Culture », s'inspire des principes de l' « entraînement mental » (V. cette appellation). M. V.

E. Cycle de base de l'éducation

Forme nouvelle prise par le concept d'éducation de base que l'on rattache dans de nombreux pays du Tiers Monde à l'initiation à la société adulte et au monde du travail, soit que la scolarisation généralisée apparaisse comme impossible parce que coûteuse et lointaine, soit que celle-ci soit rejetée en faveur d'une identité autochtone et au nom d'une éducation endogène. Certains gouvernements refusent les systèmes éducatifs modernes qu'ils rendent responsables de l'affaiblissement des valeurs traditionnelles et de l'éthique sociale. Les tenants de ce point de vue croient qu'il y a dans les cultures traditionnelles des racines capables d'assurer une certaine stabilité à leurs jeunes sociétés ? Il y a lieu de se demander, quel que soit le bien-fondé des critiques formulées contre les modèles occidentaux, si cette évasion dans une espèce d'anthropologie nostalgique du passé ne risque pas d'aller à l'encontre de la notion de développement.

En fait il s'agit de développer à moindres frais une formation générale minimum et un enseignement préprofessionnel agricole ou technique utilisable au sein de la collectivité et qui ne se limiterait pas à un savoir-faire, ce qui irait à l'encontre de l'objectif recherché et accentuerait la coupure existant dans de nombreux pays entre élites et masses rurales défavorisées, limitant aux villes le recrutement des cadres politiques, administratifs et techniques des jeunes nations. Dans cette optique la notion d'éducation de base, comme celle d'un cycle de base de l'éducation, ne semble acceptable que si l'on ouvre des perspectives sur des activités éducatives ultérieures dans le cadre d'une éducation permanente. Dans ces conditions le cycle de base pourrait dispenser les connaissances fondamentales, langue parlée et écrite, arithmétique; les valeurs et les attitudes essentielles y compris l'aptitude à apprendre, développer l'esprit critique, etc. Y. B.

F. Cycle diversifié

V. CYCLE D'ORIENTATION.

[Espagnol : *Ciclo diversificado*]

[Etym. : Latin, *diversificare* = diversifier = rendre divers = varier]

Par analogie : Cycle de l'enseignement qui offre une variété de « chemins » et de « possibilités » aux élèves pour se préparer à entrer dans la vie active ou pour entrer dans l'enseignement de base.

1. Le cycle diversifié se situe généralement à la suite du cycle de base *(ciclo basico)* ou du cycle de tronc commun au cours duquel tous les élèves suivent le même enseignement et les mêmes cours. Même si, par ses finalités, il se distingue du cycle d'orientation; en pratique le cycle d'orientation est un cycle diversifié.

2. Une comparaison des structures des systèmes d'éducation dans quelques pays d'Amérique latine montre que généralement le cycle diversifié se situe entre la neuvième et la douzième année scolaire, comprend une « classe d'orientation ou tronc commun », suivi de deux classes diversifiées en « branches» ou filières : au Costa Rica par exemple, un *Nucleo Común* et trois filières : « technique», « artistique » et « académique ». J. H.

G. Cycle d'orientation
[Anglais : *Guidance cycle*]
[Etym. : Latin, *oriens* = « orienté » = avoir son origine (Foulquié)]

« Orientation » = action d'orienter, d'indiquer à un individu la direction à prendre pour atteindre un but.
Par analogie : Action d'indiquer à un élève ou à un étudiant les études ou la profession qui, étant donné ses goûts et ses aptitudes, d'une part, et, d'autre part, sa situation familiale et les perspectives de trouver un emploi, lui conviennent le mieux. Se fait en coopération avec les psychologues scolaires.

1. Cycle d'orientation = les classes au cours desquelles s'effectue la distinction entre les élèves qui poursuivront leurs études dans différentes filières de formation. En France, les classes d'orientation font partie du premier cycle de l'enseignement secondaire (4e et 3e), même si l'orientation commence bien plus tôt.

2. Cycle d'orientation = classes d'orientation. En général, le cycle d'orientation est celui durant lequel les élèves aptes aux études générales (académiques) sont distingués de ceux qui sont dirigés vers la formation technique et/ou professionnelle. Jusqu'à récemment, on distingue en France entre trois types de classes : les classes type 1, 2 et 3. A la fin de la 5e, les élèves des classes 1 et 2 vont normalement en 4e, et choisissent leurs options linguistiques; les élèves de la classe 3 sont orientés soit vers les classes préprofessionnelles, soit vers la préparation d'un CAP, soit vers les classes aménagées de 4e. En fin de 3e, une nouvelle orientation est pratiquée par les conseils de classe vers les différentes filières disponibles.

3. L'un des problèmes les plus difficiles de l'orientation est qu'elle se situe au carrefour de plusieurs objectifs inhérents à l'éducation : former l'individu pour lui-même et le préparer à la fonction sociale qu'il aura à assurer; lutter contre la sélection mais éviter des inscriptions nombreuses dans des voies « sans issues »; concilier les libertés de choix des familles et la nécessité d'offrir des emplois aux jeunes à leurs sorties du système scolaire.

J. H.

H. Cycle élémentaire désenclavé
V. GROUPES DE NIVEAU.

I. Cycles
Péd. Ed. phys. — Méthode de travail introduite par« le courant sportif» en EPS (Cf. République des sports, Lycée de Corbeil).
Une seule activité (discipline sportive, ex. : basket), utilisée comme support pédagogique, est poursuivie pendant un certain nombre de séances, avec une alternance de compétitions et d'entraînements :
Exemple : Comp. — Entr. — E - C - E - E - C.
Les compétitions ont pour but de situer le niveau des élèves : elles sont le point de départ des entraînements suivants. Elles permettent aussi de vérifier si les buts fixés pendant les entraînements précédents ont été atteints.

M. A.

J. Cycles d'études de l'enseignement supérieur
Il existe trois cycles d'études de durée et d'importance inégales suivant les disciplines. Des diplômes nationaux sanctionnent les études de chaque cycle.
Le premier cycle (arrêté du 27 février 1973) est ouvert aux étudiants entrant à l'Université. Le diplôme d'études universitaires générales (DEUG) sanctionne les études de premier cycle.
Les enseignements sont organisés de manière à permettre aux étudiants qui poursuivent leurs études d'être admis soit à un second cycle d'études supérieures, soit à une autre formation universitaire; aux étudiants qui ne les poursuivent pas de pouvoir entrer directement dans la vie active.
Le deuxième cycle (arrêté du 16 janvier 1976) a pour objet de dispenser une formation scientifique de haut niveau qui prépare les étudiants à la vie active et à l'exercice de responsabilités professionnelles.
Deux diplômes nationaux sanctionnent les études de deuxième cycle : la licence et la maîtrise.
Les disciplines médicales et pharmaceutiques ont un régime particulier lié à la nature de la formation dispensée.
Le troisième cycle (arrêté du 16 avril 1974) assure non seulement une préparation à la recherche, mais également une formation, par la recherche, des cadres destinés à d'autres secteurs d'activité.
Il est sanctionné par des diplômes correspondant à la dualité de sa finalité :
— diplômes sanctionnant une formation à la recherche :
  - doctorat de troisième cycle,
  - diplôme de docteur-ingénieur ;
— diplôme sanctionnant une formation par la recherche :
  - diplôme d'études supérieures spécialisées.

R. C.

D

Dactylologie

Langage gestuel à l'usage des sourds-muets. On attribue généralement l'invention de ce langage à l'abbé de L'Epée en 1797. Oléron *(L'éducation des enfants handicapés)* conteste cette affirmation : « L'abbé de L'Epée, dont le nom est étroitement associé à l'éducation des sourds, n'en fut pas réellement le créateur... » G. M.

Dactylorythmie

Péd. Mus. — Procédé pédagogique décrit par M. Chevais (V. MAIN PORTÉE); il consiste à représenter les durées à l'aide des doigts.

J.-P. M.

Dalton

V. PLAN DALTON.

Data

(Anglais) Toujours employé au pluriel et signifiant le plus souvent données mais aussi quelquefois : informations. J. P.

Débilité mentale

[Etym. : Débile contient le mot sanscrit *balam* = force, avec le « de » privatif]

D'abord synonyme d'infirme, d'estropié au niveau des jambes (*debilitare* = faire boiter), puis faible dans tout le corps, le terme s'est élargi à la faiblesse de l'esprit.

1. Insuffisance plus ou moins marquée du développement de l'intelligence caractérisée par une hétérochronie des divers développements (Piaget-Zazzo), des troubles du développement psychomoteur et de l'affectivité.

2. La nomenclature officielle distingue :

— les débiles légers :
QI varie entre 70 et 80;

— les débiles moyens :
QI varie entre 60 et 70;

— les débiles profonds :
QI varie entre 50 et 60. P. L.

Débilité profonde

V. ARRIÉRÉ.

Le débile profond a un QI situé entre 30 et 50. Il ne peut accéder à l'autonomie; il communique par le langage mais n'accède généralement pas à l'interprétation du symbolisme graphique; affectivité du type infantile avec émotivité mal contrôlée.

L'éducation scolaire est généralement impossible. Mais l'insertion sociale en milieu adapté est le plus souvent réalisable dans les ateliers protégés des centres d'aide par le travail (CAT) qui s'appuient sur la capacité d'adaptation motrice au travail à la chaîne ou au travail répétitif. P. L.

Débit de lecture

Il se réfère à la rapidité avec laquelle le sujet décode les symboles graphiques pour les transposer en symboles phonétiques. Il comprend les six niveaux suivants :

1. *Sous-syllabique :* Lecture au niveau du décodage de l'unité littérale pour arriver à constituer la syllabe : niveau de l'épellation.

2. *Syllabique :* Lecture qui consiste à faire des pauses entre chaque syllabe pour arriver à constituer l'unité nominale.

3. *Syllabique-hésitant :* Lecture où l'on rencontre des passages à débit syllabique et d'autres à débit hésitant. Il y a une alternance plus ou moins régulière et fréquente de l'un et l'autre débit qui marque l'évolution du sujet vers un niveau meilleur.

4. *Hésitant :* Selon Binet, c'est la lecture « qui présente des arrêts après chaque mot ou groupe de mots, arrêts qui ne sont pas nécessités, bien entendu, par le sens ou par la ponctuation ».

5. *Hésitant-courant :* C'est une lecture où le sujet présente un débit alternant entre l'hésitant et le courant. C'est la manifestation d'une non-maîtrise d'une lecture courante.

6. *Courant :* C'est un débit qui ne présente aucune hésitation. Les pauses que fait le lecteur marquent la ponctuation du texte et indiquent une lecture « correcte ».

P.-H. R.

Décentralisation

A. Décentralisation administrative

Transfert de certains pouvoirs de décision d'une autorité centrale à une autorité régionale ou locale. L'administration de l'enseignement secondaire, par exemple, est décentralisée jusqu'à un certain point, car d'importants pouvoirs de décision sont laissés aux conseils scolaires régionaux (« commissions scolaires régionales »), et non pas exercés directement par le ministère de l'Education *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*.

R. D.

B. Décentralisation théâtrale

Née en 1947, elle a fêté en 1972 ses vingt-cinq ans et comptait alors une quarantaine d'établissements. Parmi ceux-ci, les centres dramatiques nationaux, subventionnés par l'Etat et accessoirement par les collectivités locales, forment, à côté des théâtres municipaux en déclin, un réseau d'établissements équipés pour la création théâtrale contemporaine. Ils tentent de populariser le répertoire culturel, la mise en scène moderne et les expériences nouvelles. Ils pratiquent entre eux des échanges (V. aussi ACTION CULTURELLE). Là où ils sont implantés, ils s'efforcent de poursuivre le dialogue avec leur public : public réel, où les enseignants-enseignés sont majoritaires, et public potentiel — notamment ouvrier — qui reste toujours à conquérir. Des tarifs réduits sont proposés aux adhérents, aux abonnés, aux scolaires, aux collectivités. Des enseignants sont sollicités pour devenir les correspondants ou « relais » du centre dramatique dans leur établissement. Des animations ponctuelles sont parfois proposées par les comédiens-animateurs du théâtre, et parfois aussi des expériences pédagogiques de longue durée.

R. M.

Déchiffrage

Péd. Mus. — Opération qui consiste à décoder un ou plusieurs signes musicaux écrits (par exemple : notes inscrites sur une portée musicale), et à produire de manière vocale ou instrumentale le son correspondant. J.-P. M.

Opération qui consiste à décoder les signes graphiques d'un texte pour aboutir à ce qu'on appelle la lecture (on emploie quelquefois le mot déchiffrement). G. M.

Décilage

V. DÉCILE, QUARTILAGE, PERCENTILAGE.

1. Opération mathématique qui consiste à diviser l'étendue de la variation d'une variable attachée à un échantillon en dix parties de telle sorte que chacune de ces parties contienne théoriquement 10 % des sujets de l'échantillon.

2. Façon d'étalonner un test. G. M.

Décile

V. DÉCILAGE, QUARTILE, PERCENTILE.

Les *déciles* sont les valeurs de la variable qui divisent l'étendue de la variation de cette variable en dix parties de telle sorte que chacune de ces parties contienne théoriquement 10 % de la population. On appelle décile 0, 1, 2... 10 les valeurs de la variable telles que 0 %, 10 %, 20 %... 100 % des observations leur soient inférieures. G. M.

Décloisonnement

Québ. — Le Règlement n° 1 du ministère de l'Education (V. ce mot) abolit dans l'enseignement secondaire les sections (classique, scientifique, etc.), les « cours » (enseignements de métiers, enseignement technique), certains enseignements d'un genre particulier (celui des instituts familiaux, par exemple), et fond leurs programmes dans un ample enseignement polyvalent à options regroupant par intégration ou par association tous les établissements secondaires de chaque région. L'institution de la polyvalence « décloisonne » programmes d'études et écoles (V. POLYVALENCE) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Décodage

1. V. CODAGE.

2. *Décodage graphique :* C'est la reconnaissance d'une graphie littérale qui symbolise un son.

P.-H. R.

Déconcentration

Québ. — Mise sur pied de services locaux ou régionaux sous l'égide d'une administration centrale. La *déconcentration* se distingue de la *décentralisation*; elle ne comporte pas de délégations de pouvoirs, mais facilite simplement l'exercice local ou régional de pouvoirs qui continuent d'appartenir en propre à l'administration centrale. Le ministère de l'Education a notamment déconcentré ses services en créant des *bureaux régionaux (Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Décoration

1. Art de l'agencement des formes et des couleurs sur une surface.

2. Sens particuliers :
— animation plastique d'un espace ou d'une surface à fonction déterminée;
— décoration plane, décoration volume, décoration d'intérieur. N-D. T.

Découpage

Tech. ciné.

1. Toute opération destinée à trier les images et les sons en vue de leur agencement final.

2. Le travail de transcription de la continuité disloquée, en langage cinématographique, c'est-à-dire le découpage en plans.
Ce travail est fait généralement par le réalisateur lui-même. Chaque scène est divisée en plans, et pour chaque plan sont indiqués tous les éléments artistiques et techniques nécessaires à la prise de vues; objectif employé, jeu des acteurs, durée du plan, cadrages, mouvements d'appareils, éclairage, décors, costumes, accessoires.
Dans le cas du film didactique, le découpage précise tous les types d'images : analogique du réel, graphique, automatique. J. P.

Décurie, décurion

V. ROMAINS ET CARTHAGINOIS.

Degré

1. *Péd., Adm. scol.* — On appelle degré un ensemble de classes qui constituent un cycle d'études complet : le *premier degré* correspond au niveau de l'école élémentaire, le *second degré* à celui de l'enseignement des lycées et collèges.

Québ. — Les expressions *premier degré* et *second degré*, peu usitées encore au Québec, sont utiles lorsque l'on tient à distinguer explicitement entre l'école « d'hier » et l'école « d'aujourd'hui ». L'école d'hier était d'une part l'école primaire élémentaire, plus ou moins *terminale*, et d'autre part l'école secondaire. L'école d'aujourd'hui est d'une part l'école du *premier degré* (qui prépare *tous* ses élèves à passer à l'école du *second degré*) et d'autre part cette dernière, qui reçoit *tous* les élèves du premier degré. Il s'agit des deux groupes d'étages d'une organisation scolaire qui répond désormais à une conception d'ensemble.
NB. — Degré signifiant année est un anglicisme. R. D.

2. *Tech. Ed.* — V. ITEM, PAS, UNITÉ DE PROGRAMME. J. G.

3. *Péd. Math.* — Le degré d'une expression algébrique est la valeur de l'exposant le plus élevé : ex. : équation du second degré.

Délégation rectorale

Délégation accordée par le Recteur d'Académie sur un poste, provisoirement créé ou vacant, de l'enseignement du second degré, soit à un enseignant titulaire d'un autre poste, soit à un auxiliaire (V. ce mot). D. L.

Délégation ministérielle

Délégation accordée par le Ministre de l'Education à un candidat aux fonctions d'enseignement. Celui-ci prend le titre d'Adjoint d'Enseignement (AE). La délégation ministérielle est le premier pas vers la titularisation comme professeur certifié, la voie normale de passage restant le succès aux concours de recrutement (CAPES et Agrégation).

D. L.

Délégué

A. Délégué académique à la formation continue

V. ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

B. Délégué cantonal

Les délégués cantonaux étaient des personnalités — hommes ou femmes — désignés pour veiller sur un certain nombre d'écoles (publiques et privées), notamment en ce qui concerne l'état ou l'entretien des locaux scolaires et le développement des œuvres complémentaires. Dans les écoles privées, ils devaient vérifier, outre les conditions d'hy-

giène et de salubrité, si l'enseignement ne comportait rien qui fût contraire à la morale, à la Constitution et aux lois.
La délégation cantonale est une des plus anciennes institutions tutélaires de l'école élémentaire puisqu'elle remonte à la loi du 15 mars 1850 (loi Falloux). Elle est devenue maintenant une délégation départementale.
G. M.

C. Délégué départemental

Le délégué départemental de l'Education nationale a pour mission d'inspecter les écoles élémentaires publiques et privées (état matériel des locaux et fréquentation scolaire) d'une circonscription déterminée.
Nommé par le conseil départemental pour trois ans, ses fonctions sont gratuites. M. C.

Démaîtriser

V. DÉSCOLARISER, ECOLE PARALLÈLE.
Mot proposé par Gilbert De Landsheere (V. la citation donnée à l'article DÉSCOLARISER) et qui, pour les courants actuels de critique de l'institution scolaire, correspond « dans l'esprit des défenseurs d'une éducation hors les murs, au fait que tout membre de la société devient un enseignant à l'heure propice ». Il s'agit donc de faire perdre à l'éducateur professionnel le rôle important (et souvent primordial) qu'il joue dans l'éducation des élèves. G. M.

Demande

A. Demande de l'éduqué (la)

Ce terme, de plus en plus employé dans les considérations sous-jacentes à la formation continue, désigne l'émergence à la conscience de l'éduqué d'un besoin d'apprentissage, d'un besoin d'éducation.
La formulation de cette demande est plus ou moins précise. C'est pourquoi l'on parle de « demande implicite » lorsqu'il s'agit d'un besoin qui, pour consciemment ressenti qu'il soit, n'en reste pas moins non formulé distinctement.
Reste alors à l'éducateur le soin de pratiquer une analyse des demandes et de réaliser un travail d'explicitation des « demandes implicites ». Ce travail fait intrinsèquement partie, pour des thèses pédagogiques prenant en considération l'idée de demande, de l'éducation même. Ces thèses fondées sur le respect de l'autre en tant que personne libre, capable de vouloir son éducation, capable d'analyser sa propre demande, donnent comme point de départ de l'éducation la demande de l'éduqué. L'acte d'éducation sera une réponse aux demandes explicites ou implicites des éduqués en même temps qu'un effort d'élucidation et d'analyse de ces demandes.
Cette notion, si elle est très employée dans le cadre de la formation continuée des adultes, n'est pas encore fréquemment prise en compte dans l'éducation des enfants. Ces derniers sont souvent considérés comme incapables de formuler, d'expliciter, d'analyser leurs demandes. Or, dans une éducation tenant le plus grand compte de la demande, « les demandes implicites » constituent, tout autant que les demandes explicites, le ressort de l'éducation.
La demande diffère du besoin en ceci qu'elle se formule en structure langagière. Elle ne traduit pas — ou du moins pas directement — la nécessité du besoin. Elle n'est pas non plus demande d'objet précis.
« De par le creux même que constitue le langage au-delà et en deçà de la nécessité matérielle... la demande est demande radicale » (V. P. Martin, *in* R. Lafon, *Voc. de psychopédagogie*).
Par là même, la demande n'est pas préalable à la formation ou à l'éducation : si elle est le point de départ obligé de l'acte éducatif, son explicitation, son analyse ont la durée même de l'éducation. La demande se transforme, engendre des demandes différentes les unes des autres. Elle passe par des phases où elle devient explicite et lucide et par des phases où elle cesse de l'être. L'écoute attentive de l'éduqué ou du formé fait, dès lors, intrinsèquement partie de l'éducation même. F. B.

B. Demande d'éducation

V. PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION, APPROCHE MAIN-D'ŒUVRE, ECONOMIE DE L'ÉDUCATION, OFFRE D'ÉDUCATION.
[Anglais : *Demand for education*]

1. Demande d'éducation = demande sociale d'éducation et demande économique d'éducation; la demande sociale dépend des données démographiques et des attitudes socioculturelles à l'égard de l'éducation; la demande économique correspond aux besoins économiques en différents niveaux et types de personnel qualifié. Selon que l'on met l'accent sur l'une ou l'autre de ces demandes, on définit des objectifs différents de développement du système d'éducation.
Si l'on met l'accent sur la demande économique, on utilise l'approche main-d'œuvre

qui tend à opter pour le contrôle des accès aux différentes filières d'éducation (V. APPROCHE MAIN-D'ŒUVRE).
Si l'on opte pour la demande sociale, la planification consiste à prévoir le niveau de cette demande et à développer le système d'éducation pour satisfaire les aspirations sociales.
En pratique, quelle que soit la richesse d'un pays, les ressources qu'il peut mobiliser pour l'éducationsont limitées etne peuvent pas réellement couvrir les besoins de développement en fonction de la demande sociale, surtout si ces besoins sont très élevés. La problématique de la planification par la demande sociale concerne les contraintes au développement de l'éducation, l'équité dans la satisfaction de la demande sociale, mais surtout l'équité dans la détermination et la formulation de la demande sociale. (Les aspirations sociales étant fonction des milieux socioculturels, comment éviter la discrimination entre les enfants ?)

2. « Demande d'éducation » est également employé au sens de « demande sociale de l'éducation ». En effet, la demande d'éducation n'existe pratiquement jamais sans référence au moins implicite aux filières d'enseignement existantes » (V. A. Page, *L'économie de l'éducation*, p. 213). J. H.

3. En une acception économique, on peut distinguer une *demande réelle*, correspondant à l'offre d'éducation, une *demande virtuelle*, ne correspondant pas à l'offre mais à des besoins, une *demande effective*, immédiatement solvable et réalisable.
Une autre distinction oppose la *demande privée* d'éducation, correspondant à celle de l'individu, et la *demande sociale* d'éducation, demande collective, somme des demandes individuelles qui peuvent être *spontanées* ou *obligées*. Une méthode de planification de l'éducation a été construite à partir de la notion de demande sociale d'éducation, mais les difficultés mêmes de son évaluation ont limité l'efficacité de cette méthode. L. M.

Démographie scolaire

[Anglais : *Educational demography*. Espagnol : *Demografia educacional*]

Méthodes et résultats de l'étude quantitative des populations scolaires, sous-ensemble de la population totale; et des rapports numériques de ce sous-ensemble avec la population totale ou certaines de ses parties : effectifs d'âge scolaire (V. AGE SCOLAIRE), effectif du corps enseignant.
Par rapport à la statistique, les méthodes particulières à la démographie résultent de ce que l'on prend en compte le fait que l'appartenance d'un individu à un ensemble de références n'est pas une constante, mais varie en fonction du temps; l'ensemble est donc renouvelé (entrées, sorties); et les comportements individuels, notamment la durée de séjour des individus dans l'ensemble étudié, produisent des effets sur l'effectif et sur la répartition par ancienneté (ou encore par âge) de cet ensemble à un moment donné, et sur d'autres répartitions. P. C.

Démonstration

V. ACTIVITÉS MATHÉMATIQUES.
Péd. Math. — Raisonnement qui permet de partir des hypothèses contenues dans l'énoncé du problème pour arriver à la conclusion (en général la question posée dans l'énoncé). G. M.

Démutisation

Action éducative permettant de faire acquérir la langue orale par des enfants sourds-muets. Oléron *(L'éducation des enfants physiquement handicapés)* précise : « Le XIXe siècle fut l'époque du conflit entre la méthode de l'abbé de L'Epée (V. DACTYLOLOGIE), dite *méthode française*, et la méthode orale qui allait prendre son essor surtout en Allemagne, après les travaux de Heinicke et surtout de Hill, et s'opposant ainsi à la première sous le nom de *méthode allemande* (en fait, Pereire à Paris et l'abbé Deschamps à Orléans ont défendu, du temps de l'abbé de L'Epée, la méthode orale). » G. M.

Dénotation

Notion introduite par Hjelmslev, reprise ensuite par Barthes, Prieto, etc. Certains codes ont ceci de particulier qu'ils ne peuvent fonctionner que par-dessus un autre code. Dans ce cas, le code support est appelé « code de dénotation » et celui qui se greffe par-dessus, « code de connotation ».
Le code de dénotation, comme tout code, a ses signifiants et ses signifiés. Mais les uns et les autres viennent se ranger du côté du signifiant du code de connotation. Un code de connotation est donc un code dans lequel le plan des signifiants est constitué par un autre code dans son entier. J. P.

Déontologie

Philo. Ed.

[Allemand : *Deontologie, Pflichtenlehre.* Anglais : *Deontology.* Italien : *Deontologia*]
[Etym. : Du grec τὸ δέον = le devoir et λόγος = doctrine, discours]

Ensemble d'obligations morales lié à une profession.

La déontologie s'apparente plus au droit qu'à la philosophie en ce qu'elle répertorie des obligations *pratiques* et prend en considération des habitudes et des actions marquées par l'époque dans laquelle elles sont vécues. Toutefois, ce type de répertoire ne peut se passer d'un fondement moral que seule la réflexion philosophique, la Morale ou Ethique, peut constituer.

Même si ce mot renvoie à l'idée d'une étude empirique de différents devoirs dont l'obligation est liée à telle profession, à tel métier, à telle situation sociale, il appelle une théorie de l'obligation morale et renvoie donc à la philosophie morale.

Les *Fondements de la métaphysique des mœurs* de Kant (1786) montrent bien la nécessité, pour comprendre et accepter le caractère d'obligation que comporte un devoir pratique, même de caractère professionnel et social, de relier les devoirs à la notion de devoir, à l' « impératif catégorique », à la loi morale qui peut construire la raison humaine.

Une déontologie peut n'être pas écrite et exister néanmoins. C'est le cas des devoirs des enseignants et des éducateurs. Légiférer est ici affaire de chaque personne engagée dans l'action d'éduquer, qui comporte en elle-même des responsabilités et des obligations que chaque éducateur se donne grâce à une analyse réflexive des fondements et des caractères de l'éducation et à une conscience claire de son pouvoir et des limites qu'il doit lui assigner.

La possibilité et l'obligation pour l'enseignant de construire une déontologie personnelle conduisent à insister sur la nécessité d'une formation philosophique constamment renouvelée des éducateurs. F. B.

Département

V. Université du Québec

Dépense

A. La dépense

Dans un internat la dépense est le lieu où l'on range les provisions alimentaires.

G. M.

B. Dépenses courantes

V. Dépenses d'équipement.

[Anglais : *Current expenditures*]
[Etym. : Dérivé de courant d'eau (courir au figuré) ; mouvement orienté dans une direction en parlant de l'eau, d'un liquide *(Robert)* = qui a cours = prix courant *(Littré)*]

— Courant des affaires = train-train = affaires courantes = ordinaires, habituelles.

— Dépenses courantes (dettes courantes) = dépenses (ou dettes) réalisées (à rembourser) pendant une période n'excédant pas l'année (V. *Dictionary of Economics and Business* by Nemmers and Jansen).

1. Dépenses ordinaires d'éducation effectuées pour faire fonctionner le système éducatif, l'objet de la dépense ayant une durée de vie n'excédant pas un an. La durée de vie sert à identifier et à distinguer les dépenses courantes des dépenses en capital, notamment pour les équipements. Suivant les classifications en vigueur à l'UNESCO, les dépenses ordinaires ou courantes comprennent : les traitements et indemnités diverses, les dépenses pour les manuels scolaires, les matériels et fournitures, les bourses et allocations, les services sociaux, transports, internats, cantines, sports, l'entretien des bâtiments et du matériel, les dépenses de fonctionnement, les dépenses courantes. Souvent on utilise le terme de dépenses de fonctionnement pour désigner les dépenses courantes ou ordinaires. « Les (coûts) de fonctionnement pendant l'année de base du plan ne donnent que des indications partielles... » (J. Hallak, *Coûts et dépenses en éducation*, p. 54).

2. Les dépenses de fonctionnement « des universités et des grands établissements d'enseignement supérieur... couvrent l'ensemble de leurs dépenses courantes, y compris les salaires de certains contractuels, agents de service..., mais non pas les traitements des enseignants et administrateurs figurant au budget de l'Education nationale » (J.-Ch. Asselain, *Le budget de l'Education nationale (1952-1967)*).

C. Dépenses d'équipement

[Anglais : *Capital expenditures*; *Equipment expenditures*]

Equipement = armement de navire = fourniture des objets nécessaires pour naviguer et assurer la survie des voyageurs et de l'équipage.

— Equipement des armées, équipement de voyage = bagage.

— Tout ce qui sert à équiper en vue d'une activité déterminée = équipement scolaire.
— Equipement d'une classe, d'une bibliothèque, d'un laboratoire, etc.

1. Dépenses occasionnées pour doter les installations de l'éducation des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Les dépenses d'équipement comprennent les dépenses d'acquisition de meubles, d'appareils de laboratoire, de matériel d'enseignement, etc.; également les dépenses des premières fournitures scolaires comme l'acquisition de craie, de papier, etc., et la première dotation de produits chimiques, de livres de bibliothèque. Les dépenses d'équipement sont naturellement classées dans les « dépenses en capital » à distinguer des « dépenses courantes ».

2. Confondu avec dépenses d'investissement ou dépenses en capital qui comprennent en outre les dépenses d'acquisitions de terrain et les dépenses de construction et de grosses réparations des installations fixes d'éducation. « Une première remarque s'impose : c'est la faiblesse relative de la croissance des dépenses d'équipement, comparée à celle des crédits de fonctionnement » (P. Daumard, *Le prix de l'enseignement en France*, p. 50).

J. H.

D. Dépenses non admissibles

Québ. — Dépenses d'une administration scolaire qui n'ouvrent pas droit à subvention par le ministère de l'Education et qui obligent à majorer les impôts scolaires locaux (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*). R. D.

E. Dépense par élève

V. COÛT MOYEN UNITAIRE; SALAIRE DE L'ENSEIGNANT; DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT.

[Anglais : *Expenditure per pupil*. Espagnol : *Inversiones per alumno*]

1. *a* / Indicateur économique de coût; exemple : dépense par heure de fonctionnement d'une centrale électrique; on dépense par kilomètre pour une voiture; ou charges communes par trimestre.
b / Indicateur économique d'efficacité d'utilisation des ressources; exemple : un moteur est plus efficace qu'un autre si la dépense d'énergie par unité de temps est plus faible.

2. Par analogie, on calcule le ratio des dépenses courantes d'éducation par élève inscrit ou dépenses par élève pour apprécier le coût (ou/et l'efficacité) de l'année-élève (de l'utilisation des ressources en éducation).

3. Confusion avec coût moyen unitaire (V. COÛT MOYEN UNITAIRE). « Le coût unitaire par élève. Il s'agit du rapport entre les (dépenses courantes) et les effectifs... » (V. J. Hallak, *Coûts et dépenses en éducation*).

J. H.

Déperdition scolaire (ou des effectifs)

[Anglais : *School wastage*. Espagnol : *Deperdicio escolar*]

Expression employée fréquemment sans référence méthodologique pour indiquer que l'appareil scolaire « gaspille » une partie de la masse des possibilités des élèves et que cette perte de talents se traduit par une perte prématurée d'une partie des effectifs engagés dans un cursus.
L'usage scientifique de la notion démo-économique de déperdition scolaire tient compte de plusieurs points :

1. Les sorties de l'appareil scolaire ne sont pas, en elles-mêmes, un indice de déperdition, puisque par définition la scolarité est un état transitoire (V. DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE, POPULATION SCOLAIRE). On ne peut donc parler de sortie prématurée qu'en référence à une norme.

2. Certaines mesures de la déperdition introduisent comme norme la structure même de l'appareil : dans une filière à quatre niveaux, par exemple, la durée normale de la scolarité sera de quatre ans. On a proposé, comme coefficient de déperdition, le rapport du nombre d'années-élèves dépensées pour une cohorte sur le nombre minimal théoriquement indispensable pour assurer la progression des seuls élèves de la cohorte qui atteignent la fin du cycle (Van Vliet, revue *Population*, p. 531).

3. Pour mesurer la production d'un système éducatif, en ne se limitant pas à ses produits finis, les critères d'évaluation de la valeur des élèves, et de l'accroissement de valeur que leur donnerait une scolarité plus longue, sont théoriquement à choisir à l'extérieur de l'appareil.

4. Ces critères d'évaluation des élèves, et donc de l'appareil scolaire, sont liés aux dimensions que l'institution a pour fonction de maximiser : aptitudes intellectuelles, épanouissement individuel, valeur productive de l'individu, socialisation et intégration dans une société donnée. Ces objectifs peuvent être fixés en termes de moyenne (et donc de valeur totale d'une cohorte, ou d'une génération) ou en termes de dispersion : seuil minimal à atteindre par tous, seuil moyen à atteindre

par le plus grand nombre, sélection de produits finis les plus raffinés possible, homogénéité maximale ou au contraire diversité maximale des membres d'une génération. La déperdition ou le rendement de l'appareil scolaire sont alors des notions théoriques difficiles à cerner par des mesures statistiques empiriques. P. C.

Déplacement d'office

V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Dérogeance

V. ORIENTATION, MARCHÉ DU TRAVAIL.

1. Travail ou activité qui, sous l'Ancien Régime, faisait perdre la qualité de noble.

2. Alfred Sauvy a exhumé ce mot pour l'appliquer au fait qu'une personne se voit attribuer ou proposer un emploi qui lui paraît inférieur à ses capacités. G. M.

Déscolariser (déscolarisation)

V. DÉMAÎTRISER.

1. L'origine du mot et de la notion se trouve dans le mouvement actuel des idées qui critique l'école et le rôle qu'elle joue aussi bien par rapport à l'individu que par rapport à la société. Sa construction répond bien à sa signification : c'est le contraire de scolariser.

2. Citation : « Le mot « déscolariser » a déjà trouvé droit de cité dans notre langage. Ne faudrait-il pas forger, complémentairement, le mot « démaîtriser » ? Car il s'agit bien de cela dans l'esprit des défenseurs d'une éducation hors les murs, où tout membre de la société devient un enseignant à l'heure propice » (De Landsheere, *La formation des enseignants demain*). G. M.

Description

V. ENUMÉRATION, INTERPRÉTATION.

Psycho. gén. — Terme utilisé par Binet et Simon pour caractériser le stade intermédiaire que l'on observe dans le comportement des enfants qui décrivent une image. Ex. : le petit dort, la dame est assise, la petite fille pleure. Les gestes commencent à prendre une signification pour l'enfant, mais tous les éléments ne sont pas regroupés en un tout cohérent. G. M.

Désertisme familial

— Absence de relations au niveau familial, non-existence du lien affectif entre parents et enfants.

— Indifférence et démission des parents devant les problèmes rencontrés par leurs enfants. M. A.

Design

V. DESSIN.

[Anglais : *Design*]
[Etym. : Mot anglais sign. dessin, lui-même issu du français]

Tendance actuelle de l'esthétique industrielle entraînant la production d'objets de consommation courante, reconnus pour leurs qualités esthétiques et promus au rang d'œuvre d'art.

Designer

V. PLASTICIEN.

Artiste, concepteur de formes utilitaires destinées à la reproduction industrielle.

N-D. T.

Désir

[Allemand : *Wunsch, Begehren.* Anglais : *Desire.* Italien : *Desiderio.* Espagnol : *Deseo*]
[Etym. : Du latin *desiderium* = désir]

Pour certaines philosophies de l'éducation s'inspirant des thèses classiques sur le désir, le désir est considéré comme s'opposant à la volonté de l'éducateur. Il a, dans cette perspective, un caractère capricieux et momentané qui doit le faire refuser, éviter par l'éducateur. La répression des désirs est alors un objectif de l'éducation, qui considère la volonté comme pure spiritualité étrangère au désir, voire comme s'opposant à lui. La vie affective de l'être à éduquer est, de ce fait, laissée de côté volontairement. Dans la ligne de l' « éducation nouvelle » comme dans celle des philosophies contemporaines il en va autrement : le désir est la manifestation de l'énergie du psychisme humain. C'est sur la prise en compte des désirs de l'éduqué, sur le désir d'éducation qu'il ressent que vont se construire les actes éducatifs.

Le désir de s'approprier un savoir, le désir de communiquer, le désir de donner et de recevoir, d'aimer et d'être aimé, le désir de comprendre le monde et les hommes vont alors devenir les ressorts énergétiques de l'éducation.

Les aspects affectifs de la vie psychique sont considérés non comme des obstacles à l'éducation et au développement de la volonté mais comme des agents essentiels du développement de la personnalité.
Le désir émane du sujet, de ses besoins, de ses pulsions et il porte sur un objet. Les objets des désirs peuvent être soit des actes sur le réel (désirer construire une maison, désirer résoudre un problème), soit la possession d'une capacité (désirer comprendre l'harmonie, désirer créer une forme). Faute de ce désir de grandir son pouvoir sur les choses, faute de la prise en compte de ce désir par l'éducateur, l'enfant, tout comme l'adulte, ne s'engage pas dans sa propre éducation, même si ce refus n'est pas conscient.
La problématique d'une éducation qui prend en considération les désirs de l'enfant est complexe, du fait même que le désir est diffus, opaque, que sa formulation explicite pose question.
« Il y a un point problématique où le sujet répond à un appel de l'être et du vouloir sous une forme opaque, après qu'il n'eut pu dire ce qu'il souhaite ni ce qu'il veut : c'est le Désir » (Lacan, Le désir et son interprétation, Séminaire 58-59, Compte rendu de J.-P. Pontalis dans le *Bulletin de Psychologie*, 5-1-60 et 20-1-60). F. B.

Dessin

[Anglais : *Drawing* ; *Design*. Allemand : *Zeichnung* ; *Zeichnen*. Espagnol : *Dibujo*]
[Etym. : N. m. du xve siècle de *dessigner* d'après l'italien *disegno*]

A. Généralités

1. Le dessin est la représentation sur une surface d'éléments observés ou imaginés, à l'aide de moyens graphiques (crayon, plume, pinceau, ...). « Le dessin n'est pas la forme, il est la manière de voir la forme » (Degas).

2. Un dessin est une œuvre formée d'un ensemble de signes graphiques organisés dans sa surface. N.-D. T.

B. Dessin académique

Dessin obéissant à des règles conventionnelles.

C. Dessin à l'école

Matière scolaire qui apparaît dans tous les programmes de l'école maternelle et de l'école primaire. Au niveau du second degré les programmes parlent d'éducation artistique.

D. Dessin libre

Il doit être encouragé par le maître. Les 10 de 1923 insistent bien sur ce point : « La seule instruction à donner aux maîtres et aux maîtresses des sections préparatoires, c'est de favoriser par tous les moyens l'instinct qui pousse les enfants à dessiner. Laissez-les couvrir de leurs crayonnages fantaisistes leurs ardoises ou leurs cahiers : ils aiment à se raconter de petites histoires ou à se rappeler des spectacles familiers... Pas de conseil à leur donner, pas de critique à leur faire, si ce n'est de familières remarques sur les très gros défauts d'observation. Encore ne faut-il pas en abuser. » G. M.

E. Types de dessin

1. *Dessin à main levée :* Dessin exécuté rapidement, d'un seul trait, sans aucun appui de la main.
Par extension et couramment : dessin exécuté sans l'aide d'aucun instrument.

2. *Dessin à vue :* Dessin réalisé à partir de l'observation visuelle directe d'objets.

3. *Dessin collectif :* Activité de groupe — graphique ou picturale — mettant en œuvre les capacités individuelles au service d'une réalisation commune.
— *Un collectif :* résultat de cette activité.

4. *Dessin d'art :* Expression traditionnellement utilisée en opposition à« dessin industriel».
Enseignement du dessin d'art = enseignement des arts plastiques.

5. *Dessin de chic.*
[Etym. : Abrév. de l'allemand *Geschik* = tenue]
Dessin traité avec habileté, virtuosité, et sans le recours au modèle.

6. *Dessin de presse :* Tout dessin destiné à être reproduit dans la presse écrite — à caractère essentiellement humoristique ou satirique.

7. *Dessin d'illustration.*
[Etym. : Latin *lustrare* = éclairer]
Dessin qui se donne pour objet la transposition graphique d'un sujet littéraire (ou musical).

8. *Dessin d'imagination :* Exercice mettant en œuvre la faculté d'imagination pour l'invention d'images et leur traduction graphique.

9. *Dessin d'observation :* Exercice mettant en œuvre la faculté d'observer, d'analyser et de restituer graphiquement dans son objectivité la réalité d'un sujet (V. ETUDE DOCUMENTAIRE).

10. *Dessin géométrique.*
[Anglais : *Geometric design*]
Représentation de figures géométriques construites à l'aide d'instruments (règle, té, équerre, ...), et obéissant aux conventions de la géométrie descriptive (tracé, formats normalisés, ...).
Le dessin géométrique constitue un langage conventionnel utilisé dans divers domaines : industrie, architecture, administration, artisanat, ...

11. *Dessin industriel et dessin technique.*
V. CROQUIS COTÉ, EPURE, GÉOMÉTRAL.
[Anglais : *Technical and industrial drawing.* Allemand : *Technikzeichnung*]
Représentation conventionnelle d'objets et de formes destinés à la production industrielle (tracé normalisé, choix conventionnel des couleurs, présentation sous plusieurs vues, ...).
N-D. T.

Détachement

V. SERVICE DÉTACHÉ.

Détermination des objectifs

Opération consistant à définir en termes de comportement l'ensemble des réactions observables et mesurables induites par un but ou un ensemble de buts d'enseignement, de formation ou d'éducation. J. G.

Deuil du désir

La notion de *deuil d'un désir* n'implique nullement la renonciation au plaisir (ce n'est donc pas l'antithèse de la « fête ») ou la croyance mythique en quelque ascèse pour éliminer la subjectivité et l'implication nécessaires. Elle suppose seulement l'analyse en profondeur et une certaine lucidité quant à l'intention d'instruire, de former ou d'éduquer (D. Hameline, *Du savoir et des hommes, analyse de l'intention d'instruire*). S'il doit y avoir renonciation, c'est au tout-désir et au tout-plaisir. J. A.

Développement culturel

Tout ce qui peut favoriser l'accroissement des pratiques culturelles.
Le développement culturel d'un groupe, d'une collectivité, d'une région, d'une nation peut être considéré de diverses façons, sous l'angle des moyens matériels ou des ressources, sous celui de la préservation du patrimoine, comme sous celui de la création, de l'animation ou de la diffusion.
La notion de développement a pris dans le monde depuis les années cinquante, tant sur le plan des idées que sur celui de l'action, une importance telle qu'elle est devenue un objet de politique nationale. Après s'être limitée aux réalités économiques, sa portée s'est élargie et diversifiée de manière à englober les aspects dits sociaux de la condition humaine, à savoir la santé, l'éducation, la vie culturelle.
Dans le même temps, dans de nombreux pays, on a commencé à considérer que l'école ne suffisait plus à aider l'enfant à maîtriser son environnement, d'où l'importance que l'on tend maintenant à accorder simultanément à l'éducation permanente et au développement culturel qu'il semble de plus en plus difficile de dissocier.
Le développement culturel répond au besoin des peuples nantis d'améliorer la qualité de la vie face aux contraintes de l'industrialisation, comme il répond au souci des peuples dépourvus d'affirmer leur identité culturelle pour mieux exprimer leur jeune nationalisme.
Y. B.

Devis pédagogique

Québ. — Ensemble des données, relatives aux clientèles et aux activités d'un établissement scolaire projeté, qui permettent de préciser les aménagements à prévoir *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Devoir

Péd. gén. — Tâche, en général écrite, qui complète une leçon ou une série d'activités. Ils sont, la plupart du temps, faits en dehors des heures de classe; on parle aussi des *devoirs faits à la maison* pour bien indiquer qu'ils doivent être faits sans l'aide de l'éducateur. G. M.

Diachronie

V. SYNCHRONIE, ETAT DE LANGUE, AXES LINGUISTIQUES.
[Etym. : Du grec : *dia* = à travers et *khronos* = temps; début du XXe siècle]
1. *Linguistique :* Etude de la langue considérée dans son évolution (par opposition à la description d'un « état de langue » à un moment donné : synchronie). Dans l'esprit de Saussure, les deux éclairages se complètent et en particulier il ne saurait être question de sacri-

fier la diachronie à la synchronie. Mais, en introduisant cette distinction, Saussure voulait surtout rappeler qu'à tout moment de son évolution une langue constitue un système et que, dans les faits linguistiques, l'essentiel risque d'échapper si l'on s'en tient unilatéralement à une perspective philologique comme ce fut le cas de nombreux grammairiens jusqu'à une époque récente.

2. *Pédagogie :* Si la connaissance des états passés du français contribue évidemment à éclairer son fonctionnement actuel, il n'en demeure pas moins que les élèves sont en droit d'attendre qu'on leur enseigne d'abord la langue qu'ils ont à parler et à comprendre, à lire et à écrire : c'est-à-dire le français contemporain. A l'heure actuelle, beaucoup d'activités scolaires relèvent implicitement toujours d'une conception diachronique plus encore que d'une conception synchronique de la langue. J. VU.

Diagnostic

Tech. Ed.

1. En gestion : étude générale effectuée sur une entreprise destinée :
— à déceler les points sur lesquels une intervention de l'organisateur paraît souhaitable et rentable;
— à planifier cette intervention sous l'angle des coûts et des délais.

2. En informatique : étude visant à juger de l'opportunité de telle ou telle automatisation. De façon plus restreinte, dans le domaine du hardware, tentative en cas de panne de localisation de l'organe défaillant; même genre de recherche, dans le domaine du software, lorsqu'un programme ne fonctionne pas normalement. J. P.

Dialectique

De Zénon, à qui l'on prête son invention, jusqu'à Platon, avec qui elle atteint, dès l'Antiquité, son apogée, *la dialectique* est, tout à la fois, un art de discuter (Aristote) et une méthode philosophique. La dialectique de Zénon, de l'école d'Elée, est avant tout négative et a pour but de contester, de mettre en question les idées fausses. La dialectique, selon Socrate, comprend deux parties, l'une négative, l'ironie, réfutation de la fausse science, l'autre positive, la maïeutique, accouchement de la vérité contenue dans les âmes. Platon fait de la dialectique le mouvement même des âmes cherchant la vérité. Hegel a, dans les temps modernes, renouvelé la dialectique par l'identification du rationnel et du réel. La science de la pensée vraie ne fait qu'un avec la science de l'être. La dialectique procède alors selon un rythme ternaire : thèse, antithèse, synthèse.

Chez Marx la dialectique est considérée sous l'angle du réel et non sous l'angle de l'esprit. La réalité est, en même temps, dialectique économique. « Ce que Hegel affirmait de la réalité en marche vers l'esprit, Marx l'affirme de l'économie en marche vers la société sans classes; toute chose est à la fois elle-même et son contraire, et cette contradiction la force à devenir autre chose » (A. Camus, *L'homme révolté*). « La dialectique, contrairement à la pensée métaphysique, appréhende les choses et leur reflet conceptuel essentiellement dans leur connexion, leur enchaînement, leur mouvement, leur naissance, leur fin » (K. Marx, F. Engels, *Anti-Dühring*).

« Si la dialectique idéaliste a fait un usage abusif de la triade, c'est d'abord parce que la relation *réelle* des hommes entre eux est nécessairement ternaire » (J.-P. Sartre, *Critique de la raison dialectique*).

Il faut donc entendre, ici, une opposition non antagoniste au niveau de la réalité, de la praxis, ou de leur représentation conceptuelle, qui cherche son dépassement de par son mouvement même. J. A.

Dialogue élève-machine

Tech. Ed. — (Enseignement assisté par ordinateur) Echange d'informations entre un élève et un ordinateur à des fins d'enseignement. La qualité de cet échange dépend de la capacité d'analyse des réponses de l'élève par l'unité centrale. J. G.

Diapason

1. Instrument à deux branches métalliques en forme de U, dont la vibration produit un son musical de hauteur déterminée et plus couramment dans le domaine musical, le *la* (435 vibrations par seconde).

2. Diapason à bouche : petit instrument à hanche battante, dont se servent les musiciens pour avoir le *la* normal (et même d'autres notes *sol*, *ré*, *mi*) *(Larousse de la musique)*.

J.-P. M.

Diaporama

Tech. Ed. — V. MONTAGE AUDIO-VISUEL, PHOTORAMA.

Diapositive

Tech. Ed. — Photographie ou photocopie positives destinées à la projection. Unité de base de tout montage audio-visuel. Emploi très fréquent dans les situations d'apprentissage et de formation, soit en série, soit sous la forme de film fixe. J. G.

Dictée

[Allemand : *Diktat*. Anglais : *Dictation*]
[Etym. : Du latin *dictare*, fréquentatif de *dicere* = dire. Le mot apparaît en France vers 1680]

A. Généralités

1. *Historique :* Cette technique d'apprentissage de l'orthographe s'est tellement développée à partir de 1830 qu'elle recouvre bientôt la presque totalité de l'enseignement de l'orthographe. Les deux mots deviennent synonymes. En 1842, Mme Amable Tastu intitule la 6e partie de son *Education maternelle* (Paris, Didier) : « Le livre d'orthographe ou de dictée ». Alors que, dans les pays anglo-saxons, la formule vise des mots isolés, il s'agit en France de la reproduction de textes littéraires. C'est, après 1880, une épreuve sélective d'examen : zéro avec 5 fautes au CEPE, 4 fautes au concours d'admission à l'ENI, 3 au brevet de capacité. Du coup, « cet exercice tient à juste titre le premier rang dans nos écoles primaires » (J. Dussouchet, in *Dictionnaire* de F. Buisson, 2e partie, t. 1, p. 588). Aujourd'hui, la dictée a quelque peu perdu de sa faveur, surtout dans l'enseignement secondaire. J. V.

2. Technique d'apprentissage de l'orthographe, si répandue qu'on a tendance souvent à la tenir pour exclusive en la matière. Elle consiste à lire à haute voix un texte d'auteur ou une suite de phrases composées par l'enseignant, que les élèves doivent prendre par écrit avec le moins de « fautes » possible.
Cette technique a l'avantage de confronter l'enfant avec les conditions réelles de reproduction d'un message : en particulier, il est loisible de jouer sur le sens. Mais même si le texte a pu être choisi en fonction d'une difficulté précise et se prête à des exercices préalables d'investigation (V. DICTÉE PRÉPARÉE), une telle pratique ne permet pas toujours de passer en revue les principales caractéristiques du français écrit et de consacrer à chacune le temps souhaitable. D'où la double nécessité de :
— recourir à un mode spécial de « préparation » de la dictée destiné à monter des réflexes et donner des habitudes de raisonnement susceptibles de jouer à toutes les occasions (V. l'ORTHOGRAPHE ANALOGIQUE) ;
— alterner « la dictée » avec d'autres exercices d'apprentissage de l'orthographe, fondés notamment sur la phonologie et visant à faire prendre conscience des distorsions entre l'ordre oral (fondamental) et l'ordre écrit (second par rapport à l'ordre oral).
J. VU.

B. Dictée de contrôle

V. DICTÉE, DICTÉE PRÉPARÉE.
Comme son nom l'indique, il s'agit d'une « dictée» visant à « contrôler » le degré d'assimilation d'une ou plusieurs difficultés orthographiques étudiées antérieurement dans le cadre de « dictées préparées » ou d'autres exercices systématiques d'apprentissage de l'orthographe.
Sans précautions préalables de la part du maître, les élèves ont à reproduire directement le texte lu par l'enseignant, qui tient compte, lors de la correction, autant de la nature que du nombre des « fautes ». La « dictée de contrôle » suppose donc qu'antérieurement les difficultés ici présentes aient été toutes étudiées à d'autres occasions, chacune avec tous les soins requis, en sorte que l'élève n'ait pas à inventer des graphies encore inconnues de lui ou à buter sur des accords énigmatiques. C'est pourquoi les Instructions officielles du 4 décembre 1972 précisent bien qu'elle ne doit pas être introduite avant le cours moyen 2, c'est-à-dire en fin de scolarité élémentaire. Malheureusement, l'expérience prouve que, parfois pratiquée dès le cours élémentaire, elle est trop souvent considérée comme un procédé d'acquisition de l'orthographe. J. VU.

C. Dictée musicale

V. PHONOMIMIE, CAHIER DE MUSIQUE.
Exercice qui consiste à coder un ou plusieurs sons musicaux (vocaux ou instrumentaux) entendus et à transcrire graphiquement cette audition. On pratique aussi à l'école primaire des dictées musicales gestuelles (V. PHONOMIMIE). J.-P. M.

D. Dictée préparée

V. DICTÉE, DICTÉE DE CONTRÔLE, AUTO-DICTÉE.

La règle d'or en matière d'apprentissage de l'orthographe étant que l'enfant ne doit jamais écrire des mots dont il ignore la graphie et les règles d'accord, il importe de ne recourir qu'exceptionnellement à des « dictées de contrôle » et de pratiquer largement la « dictée préparée» (ce qui n'exclut évidemment pas d'autres méthodes d'apprentissage de l'orthographe).

En d'autres termes, il convient de sensibiliser les élèves aux difficultés du texte avant que celui-ci soit dicté et de manière à prévenir en principe toutes les « fautes » possibles. A cet effet, faisant largement confiance en la « mémoire visuelle », on recourt le plus souvent à tous les procédés permettant de « photographier » le mot (encadré, effacé, restitué, écrit d'une autre couleur, etc.). En fait, c'est à sa prononciation et à sa structure qu'il importe surtout de se référer.

D'où le succès grandissant de l' « orthographe analogique », pressentie par Damville, qui paradoxalement revient à ne jamais mettre le texte sous les yeux mais à multiplier en revanche les rapprochements entre « séries analogiques » dont les mots-inducteurs sont bien connus, jusqu'à insertion, par tâtonnement, du mot nouveau dans la bonne « série » et, par là même, redécouverte progressive du « système » graphique du français. En réalité, par l' « orthographe analogique », il s'agit surtout de monter des habitudes de raisonnement susceptibles de jouer en toutes occasions, à telle enseigne qu'une fois ainsi formé l'élève n'ait plus besoin de séances systématiques d'orthographe mais fasse jouer opportunément les schémes ainsi acquis.

J. VU.

Dictionnaire (Initiation au)

V. FRANÇAIS FONDAMENTAL, AXES LINGUISTIQUES.

[Etym. : Du latin médiéval *dictionarium*, dérivé de *dictio* = mot]

Lors d'une séance de vocabulaire, un enfant ne peut assimiler pleinement que 4 à 10 mots au maximum, ce qui ne l'enrichit jamais que de quelques centaines de termes nouveaux durant sa scolarité. Dans le dictionnaire au contraire, il trouve en permanence à sa disposition les 250 000 mots de la langue française. D'où la nécessité de monter en lui, très tôt, le réflexe du recours au dictionnaire.

Jusqu'à ces dernières années, les rares dictionnaires de français composés à l'intention des élèves tenaient compte parfois de la linguistique mais très peu de la psychologie. A cet égard, un net progrès a été réalisé dans certaines publications récentes : dictionnaire de Didier, *Mes 10 000 mots*, Bordas; dictionnaire de Préfontaine, *Demande à Isabelle*, Le Sablier, pour l'école élémentaire; dictionnaire de Dubois, *Dictionnaire du français contemporain*, Larousse, pour le premier cycle du second degré.

Ces dictionnaires ne se contentent pas de mettre à profit les listes de fréquence (V. le FRANÇAIS FONDAMENTAL) et d'indiquer la prononciation (introduction de l'ALPHABET PHONÉTIQUE INTERNATIONAL). Ils recourent à un appareil de précautions particulièrement utiles : langage simple et suggestif, phrase-exemple pour chaque sens, place de l'article avant le nom, décalage des entrées pour faciliter la recherche, repères analytiques en haut de page, correspondances prononciation-orthographe en bas de page, choix des caractères typographiques, types d'illustrations, etc.

Déjà sur le mode occasionnel, le dictionnaire rend de précieux services : tel élève ou la classe entière y recourt toutes les fois qu'un mot embarrasse, c'est-à-dire à tout moment dans la semaine. Mais il peut être appelé à jouer un rôle central lors de l'apprentissage systématique lui-même du vocabulaire. L'utilisation d'un texte au tableau noir s'avérant assez décevante (même en recourant aux deux « axes » : V. AXES LINGUISTIQUES) et les techniques d'avant-garde (grille sémique, « champ sémantique et lexical », etc.) ne donnant pas toujours les résultats escomptés, on s'oriente actuellement vers des exercices appropriés sur le dictionnaire lui-même.

J. VU.

Didactique

[Etym. : Du grec *didakticos* = propre à instruire]

1. *Adjectif :* Qui concerne ou qui a pour but l'enseignement. Ex. : un procédé didactique.

2. *Nom féminin :* Didactique générale, didactique spéciale. Ensemble des méthodes, techniques et procédés pour l'enseignement; la didactique générale s'adresserait à la conduite générale de la classe alors que la didactique spéciale s'intéresse à l'enseignement d'une discipline. L'expression est un peu plus restreinte que celle de pédagogie générale, pédagogie spéciale (V. ces mots). La didactique

met principalement l'accent sur les moyens d'enseigner, sur le « comment faire ».

3. *Didactique empirique, didactique expérimentale* (R. Buyse) : La première se réfère au bon sens et à l'intention tandis que la seconde s'appuie sur les résultats de la recherche scientifique.

4. *La grande didactique :* titre de l'ouvrage de Coménius (1657, traduction de Piobetta en 1952). G. M.

Diégèse

La diégèse peut se définir par une série d'oppositions : diégèse s'oppose à film par rapport à la durée : la durée filmique est celle de la projection, la *durée diégétique* celle de l'action représentée; diégèse s'oppose à tournage par rapport au lieu : *le lieu diégétique* (espace de référence où est censée se dérouler l'action du film) peut être ou ne pas être le même que le lieu de tournage (exemple, de tournages en studio); le diégétique s'oppose à l'extra-diégétique par rapport au son : la musique de film ou d'accompagnement est extra-diégétique alors que la musique dans le film, qui fait partie de l'action (un des personnages écoute un disque par exemple), est dite *musique diégétique*. La diégèse est donc en dernière analyse l'opération par laquelle le film structure la réalité à laquelle elle renvoie : elle est le résultat du travail du film et de la construction mentale élaborée par le spectateur à partir du travail du film. Le mot diégèse vient du grec *diégesis*. Chez Aristote *(La Poétique)* la *diégesis* ou action rapportée par un narrateur extérieur à l'action s'oppose à la *mimésis* ou imitation directe en acte devant un public. G. J.

Différences individuelles

1. Inégalités dans les performances (capacités) comparées des individus relevant de la même population d'étude.

2. Les différences inter-individuelles enregistrées, composées avec la variabilité intra-individuelle des performances dans une batterie d'épreuves, conduisent à l'étude de *profils* de capacités. Le constat de la stabilité des profils peut légitimer une *typologie* qui discrimine des groupes d'individus. On peut en inférer une distribution inégale des *aptitudes* (V. APTITUDE).

3. Rapportées aux caractéristiques générales du développement (cognitif, affectif, sociabilité, etc.) et en particulier à des indicateurs chronologiques, les différences individuelles peuvent être traduites en termes de *niveaux* d'évolution, de *vitesse* de développement, de *décalages* (V. TEST D'INTELLIGENCE).
Elles peuvent également donner lieu à une classification (débilité mentale, surdoués, arriération affective, etc.). J. D.

Différenciation

A. Différenciation auditive

Le lecteur doit encoder le graphème en phonème ou traduire avec exactitude un graphème ou un ensemble graphique en son expression phonétique. Or, plusieurs sons, phonèmes simples ou sons complexes, sans être des homophonies, présentent de grandes analogies ou similitudes auditives. L'exactitude de leur identification est alors fonction de l'habileté du lecteur à bien discriminer leur faible différence sonore. C'est la différenciation auditive qui consiste en la capacité du sujet à bien discriminer auditivement des sons voisins. Ainsi, différencier le phonème (f) du (v), le (b) du (d). Cette habileté fait appel aux fonctions auditivo-temporelles dont l'acuité auditive, le rythme... P.-H. R.

B. Différenciation visuelle

Basée sur le décodage visuel des symboles graphiques dont plusieurs présentent des similitudes ou des analogies de forme, la lecture implique un agir de différenciation visuelle. Celle-ci consiste en l'habileté du lecteur à discriminer visuellement des symboles graphiques qui présentent entre eux une certaine ressemblance de forme, sans être des homographies. Ainsi, différencier la graphie *b* de la graphie *d*, la graphie *a* de la graphie *e*. Cette habileté fait appel aux fonctions visuelles centratives et périphériques et à la qualité de la perception visuo-kinétique. P.-H. R.

Dimension

A. Dimensions d'une formule

En mécanique, la dimension d'une formule est égale à la somme des exposants des termes qui la composent. G. M.

B. Dimensions d'un système

Caractéristiques qui indiquent le système dans lequel on se trouve : produit, ressources, contraintes, objectifs de l'éducation. J. G.

Diorama

Le diorama est une reproduction en trois dimensions d'une vue panoramique (photographie ou croquis). La troisième dimension s'obtient en décomposant l'image en plans successifs. Respectant ainsi les lois de la perspective, il est l'équivalent en profondeur du croquis (ou de la photographie) panoramique. L'effet de profondeur peut être renforcé par des jeux d'éclairage. La construction du diorama est un exercice qui favorise la structuration de l'espace et améliore la lecture de l'image et des paysages géographiques. A. N.

Diplôme

A. Généralités

C'est une pièce écrite, délivrée à l'issue d'un examen ou d'un concours par une autorité universitaire, et qui confère un titre ou un droit. M. C.

B. Diplômes nationaux

V. GRADES UNIVERSITAIRES.

1. Les universités préparent leurs étudiants :
a / soit à des diplômes créés par elles (diplômes d'université) (V. ci-après);
b / soit à des diplômes nationaux qui confèrent des grades et titres universitaires dont la liste est établie par décret et pour lesquels le ministre garde le soin de déterminer les conditions d'obtention et de protection (extrait de *L'organisation de l'enseignement en France*). G. M.

2. Sont considérés comme diplômes nationaux les diplômes qui confèrent l'un des grades ou titres universitaires dont la liste est établie par décret (art. 20 *bis* de la loi d'orientation du 12 novembre 1968).
Liste établie par le décret du 27 février 1973 :
— certificat de capacité en droit;
— baccalauréat;
— diplôme universitaire de technologie;
— diplômes d'études universitaires générales (DEUG);
— licence;
— maîtrise;
— diplôme d'études approfondies (DEA);
— doctorat de troisième cycle;
— diplôme de docteur-ingénieur;
— doctorat d'Etat;
— diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS).
Les diplômes propres aux universités et autres établissements publics d'enseignement supérieur ainsi que les diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur ne peuvent porter la même dénomination que ceux énumérés ci-dessus. R. C.

C. Diplômes d'université

Les universités sont autorisées à délivrer des diplômes qui leur sont propres et dont elles ont arrêté la réglementation. Ces diplômes ne peuvent porter la même dénomination que les diplômes nationaux.
Ils sanctionnent le plus souvent des études organisées pour les étudiants étrangers et aussi des enseignements spécifiques ou correspondant à une vocation privilégiée de l'université qui crée le diplôme. R. C.

D. Liste des principaux diplômes français

1. *Diplôme de démographie générale :* Diplôme de niveau de troisième cycle à finalité professionnelle.

2. *Diplôme de docteur en chirurgie dentaire :* Examen qui sanctionne le troisième cycle des études dentaires. Il est délivré aux étudiants titulaires de certains titres : deux certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire (groupe A + groupe B) et ayant préparé et soutenu une thèse ou présenté un ensemble de travaux scientifiques.

3. *Diplôme de docteur-ingénieur* (arrêté du 16 avril 1974) : Le diplôme de docteur-ingénieur sanctionne une formation acquise dans la pratique de la recherche.
La durée de préparation, sauf dérogation, est de trois ans pour les candidats tenus d'obtenir le diplôme d'études approfondies et de deux ans pour les candidats dispensés réglementairement de la première année ou du DEA.
Pour pouvoir être autorisés à s'inscrire en vue du diplôme de docteur-ingénieur, les candidats doivent justifier d'un diplôme d'ingénieur figurant sur une liste dressée par la Commission des titres d'ingénieur ou d'un titre d'ingénieur étranger jugé équivalent.
Le diplôme de docteur-ingénieur est conféré après soutenance publique d'une thèse ou présentation en soutenance d'un ensemble de travaux individuels ou collectifs. R. C.

4. *Diplôme d'élève breveté des lycées techniques d'Etat :* Diplôme particulier délivré par le ministre de l'Education nationale aux élèves des lycées techniques d'Etat qui ont obtenu certaines moyennes au cours de leurs deux premières années de scolarité. L'importance particulière des travaux d'atelier et du dessin

industriel est sanctionnée par une note éliminatoire élevée dans ces deux matières.

5. *Diplôme d'enseignement secondaire :* Il est délivré par le chef d'établissement et sous sa responsabilité à tout élève qui a terminé le second cycle de ses études secondaires (qui a donc fréquenté une classe terminale) même s'il n'a pas été reçu au baccalauréat.

M. C.

6. *Diplôme d'Etat d'audioprothésiste :* Diplôme exigé pour obtenir le titre de maître ès sciences médicales. Il constitue un certificat d'études spécialisées correspondant à la nature des stages accomplis par l'étudiant.

7. *Diplôme d'Etat de pharmacien :* Examen qui se prépare en cinq ans dans les unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques. Seuls les étudiants français ou étrangers titulaires du baccalauréat français ou de l'un des titres admis en dispense peuvent s'inscrire.

8. *Diplôme d'Etat de sage-femme* délivré par les facultés de médecine.

9. *Diplôme d'études approfondies (DEA) :* Le diplôme d'études approfondies (DEA) sanctionne la première année d'études du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur-ingénieur.

La préparation comprend :

— des enseignements théoriques pour approfondir les connaissance des candidats dans la spécialité, et :

— des enseignements pratiques pour les initier aux techniques de recherche (stages ou exercices).

R. C.

10. *Diplôme d'études et recherche en biologie humaine :* Diplôme qui sanctionne la troisième partie du cycle d'études et recherches en biologie humaine organisé dans les UER de médecine habilitées par le ministre après avis d'une commission spéciale et du CNESR. Le DERBH est attribué après un travail de recherche effectué en deux ans dans un laboratoire spécialisé.

11. *Diplôme d'études pharmaceutiques spécialisées :* Les enseignements qui conduisent à ce diplôme, et qui sont des enseignements de troisième cycle, sont conçus sur le type des DEA des sciences. Ils s'étendent sur une année et sont préparatoires à la recherche, c'est-à-dire préliminaires à une thèse.

12. *Diplôme d'études supérieures :*

— Jadis le DES était après la licence l'examen exigé pour se préparer à l'agrégation. Il est actuellement remplacé par le mémoire de maîtrise.

— Actuellement il correspond à une première année de troisième cycle (en général DES de sciences).

13. *Diplôme d'études supérieures spécialisées* (arrêté du 16 avril 1974) : Le diplôme d'études supérieures spécialisées sanctionne une formation appliquée de haute spécialisation préparant directement à la vie professionnelle. La durée des études est d'une année.

La préparation comprend les enseignements théoriques, dirigés et pratiques et un stage. Le contrôle des connaissances comprend des épreuves qui peuvent comporter la rédaction et la soutenance d'un mémoire ou d'un projet préparé individuellement ou collectivement.

Pour être autorisés à s'inscrire, les candidats doivent justifier d'un diplôme de deuxième cycle du niveau de la maîtrise déterminé par le Conseil de l'Université après avis des Conseils d'Unités d'Enseignement et de Recherche concernés, en fonction de la nature des études poursuivies.

R. C.

14. *Diplôme d'études supérieures techniques (DEST) :* En fait, ce diplôme d'études supérieures techniques des facultés des sciences (diplôme d'Etat) se préparait en deux ans avec un stage pratique de neuf mois dans l'industrie ou dans un laboratoire. Il est progressivement remplacé par le DUT.

15. *Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) :*

a / Le diplôme d'études universitaires générales sanctionne un premier cycle pluridisciplinaire de formation générale et d'orientation. Il est conçu comme un diplôme terminal délivré à l'issue de la deuxième année de premier cycle dans toutes les disciplines, sauf celles de médecine et de pharmacie.

L'intitulé du diplôme précise l'orientation dominante de la formation.

R. C.

b / *Diplômes équivalant au DEUG dans quelques pays :*

Grande-Bretagne
Irlande
Australie
Afrique du Sud
Nouvelle-Zélande
Etats-Unis
} *Bachelor of Arts*

Pays-Bas :

Diplôme de candidat des facultés des lettres des universités des Pays-Bas.

Belgique :

— Diplôme de candidat en philosophie et lettres;

— Diplôme de candidat en sciences des universités belges.

Italie :

Diplôme de *laurea.*

RFA :

a / Fachprüfung für das Lehramt an Realschulen-Mittelschulen ;

b / Zwischenprüfung.

Cameroun :

DELG.

Canada :

Bachelor of arts (general course).

Dakar :

DUEL.

Tchad :

DULM. A. A.

16. *Diplôme de fin d'études obligatoires :* Titre créé en 1969 et délivré aux élèves des classes terminales pratiques (quand elles subsistent), à ceux des classes préprofessionnelles de niveau et des classes préparatoires à l'apprentissage, âgés de seize ans avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le diplôme est délivré aux élèves qui ont obtenu la mention *satisfaisant* à trois des cinq épreuves suivantes :

— expression et aptitudes à la communication orale;

— expression et aptitudes à la communication écrite;

— compréhension et utilisation des techniques mathématiques;

— possibilités manuelles et artistiques;

— éducation physique et sportive.

Pour les élèves dispensés médicalement de cette dernière épreuve, il suffit d'obtenir deux fois la mention satisfaisant. M. C.

17. *Diplôme universitaire de technologie (DUT) :* Le diplôme universitaire de technologie sanctionne les deux années d'enseignement dispensé dans le cadre des instituts universitaires de technologie (IUT).

Ces études, dites de cycle court, permettent d'accéder directement aux fonctions d'encadrement technique dans la production, la recherche appliquée et les services (mais les diplômes universitaires de technologie ne sont pas toujours reconnus dans les conventions collectives).

Soit d'accéder, sous certaines conditions, à un deuxième cycle d'enseignement supérieur.

R. C.

Directeur (trice)

V. INSTITUTEUR, INSPECTEUR (niveau départemental : Jeunesse et Sports), ADJOINT, CHARGÉ D'ÉCOLE.

A. Généralités

1. D'une manière générale, le titre de *directeur* ou de *directrice* revient à ceux qui administrent, c'est-à-dire qui ont une certaine autorité, un certain pouvoir de décision dans un domaine ou un service, et sur un personnel déterminé. Ex. : *un directeur d'usine, le directeur départemental des P. et T.*

2. Dans l'enseignement, ce mot est utilisé dans ce sens général à des niveaux différents :

— Au ministère de l'Education, les services sont répartis en plusieurs *directions* ayant chacune à leur tête un *directeur.* Ex. : *le directeur des Enseignements supérieurs, le directeur des Collèges, le directeur des Ecoles.*

— A l'échelon départemental, *l'inspection de la Jeunesse et des Sports est coordonnée par un directeur de ce service.* Chaque Ecole Normale d'instituteurs ou d'institutrices est administrée par *un directeur, une directrice d'Ecole Normale.*

— Dans les collèges, le nom de Principal a réglementairement remplacé les titres de Directeur et de Directrice. Mais les principaux sont, le plus souvent, secondés par un *sous-directeur* ou une *sous-directrice.*

— Encore plus nombreux sont enfin *les directeurs et directrices d'écoles maternelles ou élémentaires.* Dès qu'une telle école a plus d'une classe, l'un de ses maîtres a le titre de *directeur (trice)*, l'autre ayant le titre d'adjoint(e) (loi du 19 juillet 1889, mod. le 30 avril 1921).

Pour diriger une école annexe, une école d'application, une école de perfectionnement quel que soit le nombre de classes, ou une école maternelle ou élémentaire à cinq classes et plus, l'inscription sur une liste d'aptitude est nécessaire.

Intermédiaire entre ses adjoints et l'inspecteur de la circonscription, *le directeur* a des attributions importantes voire délicates. Elles sont administratives (garde des locaux et du matériel; relations avec les autorités municipales, avec l'administration académique, avec les parents; utilisation des crédits de fonctionnement; organisation de la surveillance, de la cantine, etc.) et pédagogiques (harmonisation des enseignements; répartition des élèves; conseils et contrôles...). Pour ce faire, le directeur préside périodiquement le conseil des maîtres, et, dans les écoles importantes, bénéficie d'une décharge totale ou partielle. R. P.

B. Directeur de centres de vacances et de loisirs

Dans tous les centres de vacances avec hébergement recevant des mineurs de plus de six ans, le directeur doit être âgé d'au moins vingt et un ans et doit posséder le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs assorti de l'autorisation d'exercer (ou être en cours d'obtention de ce brevet).

Le cursus de formation du directeur, — décret n° 73-131 du 8 février 1973 (*BOEN* du 22 février 1973; *JO* du 14 février 1973) — qui doit être titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et être âgé de vingt et un ans au moment de l'inscription, comprend, dans l'ordre, les épreuves suivantes :

— une session de formation de directeur;

— un stage pratique de direction en centre de vacances ou de loisirs donnant lieu à un compte rendu;

— une session de perfectionnement;

— une autre expérience pratique de direction d'un centre de vacances ou de loisirs dont le compte rendu permettra d'établir un bilan de l'ensemble de la formation du candidat.

Les titulaires du brevet d'aptitude de directeur obtiennent l'autorisation d'exercer les fonctions de directeur de centre de vacances ou de loisirs pour une durée de cinq ans consécutifs à compter de la date de délivrance du brevet. C. J.

C. Directeur de recherche

Dans l'enseignement supérieur cette expression a deux sens :

1. Le directeur de recherche est le professeur qui dirige l'étudiant qui prépare soit une maîtrise, soit un doctorat.

2. D'une façon plus précise et réglementaire, un directeur de recherche est le grade d'un chercheur au CNRS, les autres grades étant attaché de recherche, chargé de recherche, maître de recherche. G. M.

D. Directeur régional de la Jeunesse et des Sports

V. ADMINISTRATION SCOLAIRE.

Directivité, non-directivité

Philo. Ed.

V. LIBERTÉ, AUTORITÉ.

[Etym. : Du latin *dirigere* = diriger]

De ce couple de mots, c'est celui de « non-directivité» qui a fait son entrée dans le vocabulaire pédagogique français, il y a peu, à la suite des travaux entrepris aux Etats-Unis par Rogers (vers 1960).

La non-directivité désigne une attitude thérapeutique ou éducative qui vise à donner place et valeur au sujet éduqué (ou soigné) par effacement maximal de l'autorité de l'éducateur, mais non de sa personnalité.

L'expression des sentiments de l'éduqué est acceptée; l'autre est écouté en tant que différent de celui qui éduque : « J'ai fini, écrit Rogers, par reconnaître que ces différences qui séparent les individus, le droit pour chacun d'utiliser son expérience comme il l'entend et de lui donner la signification qui lui paraît juste, tout cela représente le plus riche potentiel de vie» (C. Rogers, *Le développement de la personne*, p. 15 et sq.). L'attitude non directive est fondée, on le voit, sur le respect de la liberté d'autrui. Il s'agit d'une pédagogie et d'une philosophie de la personne, visant au développement original et particulier de chaque sujet qui est lui-même l'auteur de son éducation. Toutefois cette auto-éducation n'existe pas sans la relation à l'éducateur, qui doit s'accepter lui-même et être, selon le mot de Rogers, « congruent ». La directivité désigne l'attitude éducative opposée à celle de non-directivité.

Employé fréquemment de façon péjorative pour critiquer tel ou tel comportement d'un maître, le mot de *directivité* reprend, en réalité, la signification originelle du terme éduquer : il s'agit de *diriger* l'activité de l'éduqué, de la structurer, de lui donner un sens; or, éduquer signifie d'abord conduire, diriger, même si cette direction n'est pas imposée de façon répressive ou par trop autoritaire.

Donc l'utilisation avec nuance péjorative du terme *directivité* est abusive.

Même s'il s'agit seulement de placer un éduqué dans une situation où il va effectuer des apprentissages, on peut parler de direction donnée au développement de l'enfant ou de l'adulte, de sens (signification et orientation) structurant l'acte d'éduquer.

Au reste, une éducation et une attitude non directives doivent se garder de tout jugement de valeur, qu'il porte sur la personne de l'éducateur comme sur celle de l'éduqué. Aussi le qualificatif de « directif » employé de manière péjorative pour caractériser un enseignant ne devrait pas avoir cours dans la perspective pédagogique de la non-directivité.

NB. — Pour une définition plus précise du terme *non-directivité*, il est conseillé de lire :

a / de Max Pages, *L'orientation non directive en psychothérapie et en psychologie sociale* ;
b / de Lucien Brunelle, *Qu'est-ce que la non-directivité?* F. B.

Disciple

V. Discipline, Enseignement, Charisme, Dogmatique.
[Etym. : Du latin *discipulus* = élève]

Ce terme désigne un élève, un éduqué dont les relations personnelles avec l'éducateur sont à la fois d'ordre intellectuel et d'ordre affectif. Le disciple appelle l'éducateur, dont il admire la parole et les actes, son « maître», ce qui dénote des sentiments d'admiration et d'obédience qui sont particulièrement forts.

Se dit « disciple » de quelqu'un un élève qui suit la doctrine professée par son maître.

L'admiration portée à l'éducateur s'adresse autant et sinon plus aux idées de ce dernier, à sa parole, voire au dogme qu'il transmet, qu'à sa personne. Cela est tellement vrai que l'on peut se déclarer disciple d'un philosophe décédé et éloigné dans le temps.

Un enseignant peut, même sans adopter une attitude charismatique, susciter chez ses élèves une admiration et un attachement qui en font ses disciples. Mais c'est surtout dans le domaine de la philosophie, les théories et les idées y jouant un rôle important dans le déclenchement de l'admiration, que la relation de disciple à maître existe.

Pour que s'établisse ce type de rapport personnel, il faut en effet que le travail intellectuel constitue le lien personnel entre l'enseignant et son élève. Même si la coloration affective de la relation entre le maître et son disciple est forte, elle ne saurait masquer l'acte de reconnaissance d'une intelligence par une autre, cet acte qui fonde et qui explique l'attitude du disciple ainsi que celle du maître acceptant cette relation privilégiée.

L'enseignant doit se garder de susciter par une éducation de type charismatique ce genre de lien électif qui pourrait abuser de la confiance qu'un élève éprouve spontanément envers un enseignant. Mais, s'il n'y a pas eu « effet de charisme », la relation pédagogique existant normalement entre un éducateur et un éduqué peut engendrer de façon positive l'existence de l'attitude de disciple et de maître, laquelle représente le point maximal que peut atteindre la relation pédagogique.

Dans ce cas, ne sont exclues ni la possibilité du jugement critique, ni celle de l'autonomie de l'éduqué, ni la lucidité. F. B.

Discipline

V. Enseignement, Autorité, Apprentissage.
[Allemand : *Disziplin* ; *Zucht*. Anglais : *Disciplin*. Italien : *Disciplina*]
[Etym. : Du latin *discere* = apprendre]

Ce substantif s'emploie dans deux sens différents, qui cependant recouvrent l'idée d'un ordre et d'une organisation plus ou moins contraignants.

A. Sens général

La discipline désigne l'ordre qui règne dans un groupe, dans une classe. En ce sens, elle est à la frontière, comme de nombreux termes employés dans le domaine de l'éducation, de la morale pratique et de la pédagogie.

C'est pour permettre le travail et l'enseignement que la discipline — obéissance à une organisation imposée soit par l'enseignement, soit par la nature du travail entrepris — est exigée et exigible.

Trop souvent, en ce sens-là, la discipline est demandée pour elle-même : l'enseignant prend alors le moyen pour la fin, cette fin étant le travail intellectuel ou manuel ou physique des éduqués. La discipline doit plutôt être une organisation du travail, et les contraintes que son établissement exerce sur les personnes devraient être liées à la nature des tâches à réaliser. C'est sur ce point que l'on trouve la jonction avec le deuxième sens du terme *discipline*.

B. Sens particulier

Une discipline est une matière d'enseignement ou un domaine scientifique dont les limites et frontières sont répertoriées, sinon strictement définies.

On parle alors des « disciplines littéraires » ou de « la discipline qu'est la géographie », etc. Ou bien ce terme est employé comme quasi-synonyme de contenu de connaissance. Ou bien, avec davantage de précision, on souhaite insister sur le caractère méthodique et rigoureux que comporte ce contenu, de par les exigences mêmes des démarches scientifiques envisagées. Là encore le caractère contraignant et ordonné qui constitue l'élément significatif du terme discipline est retrouvé. F. B.

C. Disciplines d'éveil

V. Eveil.

D. Disciplines fondamentales
V. FONDAMENTAL.

E. Disciplines principales
V. FONDAMENTAL.

Discothèque

V. CLUB, BIBLIOTHÈQUE MUSICALE, MÉDIATHÈQUE, VIDÉOTHÈQUE.
[Anglais : *Record library*]

1. *a* / Collection de disques.
b / Lieu où sont conservés des disques.
c / Lieu de réunion où on peut danser au son d'une musique enregistrée.

2. Section spécialisée d'une bibliothèque où sont réunis les disques, les cassettes et, éventuellement, les livres sur la musique. G. L.

Discrimination perceptive musicale

Conduite de différenciation qui permet d'établir une distinction entre les sons quant à leur hauteur, leur timbre, leur intensité, leur durée. J.-P. M.

Discussion de groupe

Situation regroupant un petit nombre de personnes (8 à 12) réunies aux fins de communiquer et d'échanger de l'information, en obéissant à certaines méthodes et stratégies. Le plus souvent ces discussions de groupe supposent que l'un des membres remplisse les fonctions d'animateur (régulation des échanges verbaux et des tensions, rappel des objectifs et du temps, synthèses, etc.). Cette « animation » peut être tournante d'une discussion à l'autre. D'autres fonctions (rapport oral éventuel dans des assemblées plénières, rapport écrit pour les archives, observation de la façon dont le groupe travaille) peuvent être assumées spécifiquement par tel ou tel membre, ou spontanément au fur et à mesure des échanges par les uns ou par les autres. La réunion-discussion peut être animée de façon plus ou moins directive (V. DIRECTIVITÉ), en fonction des objectifs, des circonstances et du temps dont on dispose. J. A.

Disparités régionales

V. EGALITÉ DES CHANCES, EGALITÉ DEVANT L'ÉDUCATION.
[Anglais : *Regional disparities*. Espagnol : *Disparidades regionales*]

1. Défauts de parité = contrastes = différences.
Disparités régionales = contrastes ou/et différences entre régions.

2. En éducation = disparités (selon les régions) dans l'allocation des ressources éducatives, dans la fréquentation scolaire, dans les conditions de la scolarisation; dans la demande d'éducation. Les disparités régionales résultent des inégalités entre catégories socioprofessionnelles, entre groupes de revenus, entre sexes, tant au niveau de l'entrée scolaire qu'au niveau de la réussite, du passage d'un niveau (cycle) d'enseignement à un autre, de l'orientation vers divers types d'enseignement, et qu'au niveau des possibilités d'accès aux différents emplois. Les disparités régionales ont donc pour conséquence d'engendrer et de reproduire les inégalités de revenus et de niveau de vie entre individus. Leur élimination est un impératif si l'objectif d'égalité des chances est admis.

3. Dans certains pays, il est difficile d'obtenir des statistiques scolaires par groupes ethniques et de faire apparaître les discriminations éventuelles par ethnies. Le fait que certaines régions sont habitées plus particulièrement par certaines ethnies permet de contourner la difficulté en étudiant les disparités régionales. J. H.

Disponibilité

A. Administration scolaire

1. Une des cinq positions administratives (V. ce mot). Le fonctionnaire en disponibilité est placé hors des cadres de son administration; il cesse, dans cette position, de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite. Il peut être ensuite réintégré dans son cadre. G. M.

B. Disponibilité de l'éducateur
Attitude de l'éducateur qui se met en posture de répondre à toute sollicitation, à toute demande explicite ou implicite des éduqués, et plus généralement de l'Autre. La disponibilité est le complément logique de l'*attitude d'écoute*, chère aux tenants de l'Education nouvelle (V. ce mot) et de l'attitude non directive en éducation. D. L.

C. Disponibilités éducationnelles
[Anglais : *Educational provision*]

Ressources matérielles et humaines mises au service de l'éducation (UNESCO-BIE).

Dispositifs d'accès

Tech. Ed. — Système d'exploitation qui permet, soit de reproduire, soit de rechercher, d'extraire et de combiner des informations venant de plusieurs fichiers. On distingue la reprographie qui donne à l'élève, à l'étudiant, au formé, un des documents conformse à l'original et les systèmes automatiques qui donnent à l'élève, à l'étudiant, au formé, les indicateurs des documents originaux. Il est possible d'imaginer que ces deux possibilités seront combinées pour que les banques de données jouent pleinement leur rôle d'information. J. G.

Disque

Tech. Ed. — Premier moyen d'enregistrement du son, premier auxiliaire *audio* exploité en éducation (éducation musicale et chant, enseignement de la littérature, langues étrangères...). J. G.

Péd. Sc. — *Disque de Newton :* Disque divisé en secteurs sur lesquels sont reproduites les couleurs de l'arc-en-ciel; en faisant rapidement tourner le disque, on a l'impression que le disque est peint en blanc. G. M.

Dissertation

A. Généralités

Exercice d'argumentation et de discussion, par écrit, d'un problème posé comme sujet. Elle suppose des élèves formés à l'exercice de la rédaction (V. ce mot), mais permet de les entraîner à une réflexion plus abstraite. La technique de la dissertation consiste à dégager du sujet proposé le problème et à bâtir un plan qui permette sa discussion et éventuellement sa résolution. L'essentiel du travail porte sur la rigueur de l'expression aussi bien que du raisonnement. M. D.

B. Dissertation doctorale

Œuvre personnelle et originale que présente un candidat au doctorat. En France la dissertation doctorale est appelée la thèse. Dans les pays anglo-saxons, c'est le Ph. D. G. M.

Distinctions honorifiques

Le Code français prévoit les distinctions honorifiques suivantes, susceptibles d'être attribuées aux éducateurs :

1. *Ordre des Palmes académiques* (chevalier, officier, commandeur).

2. *Médaille d'honneur de la jeunesse et des sports; Mérite sportif* (chevalier, officier, commandeur).

3. *Ordre national du Mérite et Légion d'honneur.* G. M.

Distribution

[Etym. : Du latin *distributio* = division, arrangement]

A. Distribution des prix

V. Prix.

1. Cérémonie officielle qui clôture l'année scolaire et au cours de laquelle on distribue aux élèves méritants des ouvrages à titre de récompense. Elle est, en général, présidée par le maire ou son représentant; à défaut le préfet désigne le président.

2. Dans l'enseignement du second degré, la distribution des prix doit respecter un certain rituel. Un professeur est désigné pour prononcer « le Discours » (discours qui ne peut être prononcé s'il n'a reçu, au préalable, l'accord du président). G. M.

3. Cette pratique tombe en désuétude en France.

B. Distribution grammaticale

1. *Linguistique* (vers 1960) : Somme des environnements dans lesquels une unité grammaticale peut apparaître. L'hypothèse de départ est que les parties d'une langue ne s'associent pas arbitrairement entre elles : chaque élément se rencontre dans certaines positions particulières par rapport aux autres; et c'est précisément cette aptitude (possibilité ou impossibilité) à s'associer aux autres en tel point de la chaîne de l'énoncé, qui va permettre de le définir comme unité constitutive. Un des objectifs de l'analyse structurale est de déterminer les « classes grammaticales »; la notion de « classe grammaticale » s'oppose à la notion de « partie du discours » dans la mesure où elle est définie non plus par référence à une théorie de l'adéquation entre le nom et la substance, le verbe et le procès, etc., mais comme l'ensemble des unités ayant les mêmes possibilités d'apparaître en un point donné de l'énoncé, autrement dit ayant les mêmes « fonctions ». Dès lors, il ne s'agit plus, comme en analyse logique et grammaticale, de coller des étiquettes mais d'appréhender les natures à travers les fonctions.

2. *Pédagogie :* Si, dans ce tout structuré qu'est une phrase, le linguiste parvient à découvrir les constituants en recourant notamment

aux « opérations linguistiques » fondamentales (commutation, déplacement, réduction, expansion), il convient d'introduire la même procédure dans une classe pour se familiariser peu à peu avec ses unités constitutives et en maîtriser progressivement la structure. L'expérience prouve qu'à condition d'utiliser des techniques très simples de « manipulation effective » (découpage de bandelettes de papier en étiquettes et assemblages divers), puis « simulée » (encadrements coloriés des groupes fonctionnels de la phrase au tableau noir), les enfants du cours élémentaire sont déjà parfaitement en mesure d'assimiler la notion de « groupe fonctionnel » et de découvrir peu à peu la hiérarchie parmi les groupes puis à l'intérieur d'un groupe, ce qui les met sur la voie de la connaissance exacte des structures fondamentales de la langue. J. VU.

C. Distribution graphique

[Etym. : Du grec *graphikos* = qui concerne l'action d'écrire, l'art d'écrire]

1. *Linguistique :* Somme de tous les environnements d'une lettre. Comme pour toute unité linguistique, ce qui définit fondamentalement une lettre, c'est moins son tracé en soi que l'ensemble des rapports qu'elle entretient avec les autres unités du système d'écriture. Tout graphème ayant en principe pour fonction de dénoter un phonème, s'il y avait correspondance terme à terme entre phonèmes et graphèmes du français, tout serait relativement simple. Malheureusement, certains sons peuvent être rendus chacun par plusieurs graphies; et surtout, tous les sons n'apparaissent pas dans les trois positions fondamentales (début, milieu ou fin du mot). D'où la nécessité pour le linguiste de recenser pour chaque phonème quelles sont les possibilités d'apparition en position initiale ou médiale ou finale selon ses diverses graphies.

2. *Pédagogie :* Lors de l'apprentissage de la lecture, un enfant ne maîtrise véritablement un son que s'il sait :
a / l'identifier sous ses principales graphies;
b / le reconnaître dans un mot sous les positions concernées.
D'où la nécessité de séances particulières de révision où l'on découvre systématiquement les positions distributionnelles de tel graphème. J. VU.

D. Distribution statistique

Mode de groupement des résultats (scores ou fréquences) qui fait ressortir immédiatement les propriétés fondamentales et facilite le travail ultérieur de calcul. Ex. : une distribution bimodale, distribution asymétrique.

District scolaire

V. CARTE SCOLAIRE, SECTEUR SCOLAIRE, CARTE ÉDUCATIVE, RAMASSAGE SCOLAIRE.

[Anglais : *School district*]
[Etym. : Dérivé de district au sens d'un découpage administratif; circonscription scolaire]

1. Zone géographique correspondant à un groupement de population suffisant pour permettre la création d'au moins un établissement de second cycle. Un district couvre au minimum dix secteurs de premier cycle et correspond au maximum à une population de 200 000 habitants (circulaire n° 65/6 du 5 janvier 1965, *op. cit.*).

2. Aire de recrutement d'une école secondaire; ou aire de recrutement d'une école professionnelle. J. H.

Divergence

V. CONVERGENCE-DIVERGENCE.

Division

V. CLASSE, SECTION.

1. Une *division* est, en général, le partage d'un tout en parties (Ex. : *la division du travail*) ou le résultat de ce partage (Ex. : *le centimètre est une division du mètre*). — La division est, de ce fait, l'une des quatre opérations arithmétiques élémentaires.

2. Dans l'enseignement élémentaire, le mot *division* est employé comme synonyme de *section*, Ex. : *une classe à deux divisions.* Dans l'enseignement du second degré, le langage administratif a récemment substitué le mot *division* au traditionnel mot *classe*, Ex. : *Ce collège compte 100 élèves de 6e répartis en quatre divisions* (au lieu de quatre classes).

R. P.

Dix pour cent
10 % (formule dite des)

V. CLUBS, COOPÉRATION et COOPÉRATIVE SCOLAIRES, EQUIPE, SOCIO-ÉDUCATIF (FOYER), TRAVAIL INDÉPENDANT.

1. *Insertion pédagogique :* Inaugurée par le rapport de la commission d'étude de la fonction enseignante dans le second degré (Commission Joxe), rapport publié en 1972 par la

Documentation française, la circulaire ministérielle du 27 mars 1973 a mis, « à compter de la rentrée 1973, 10 % de l'horaire annuel » à la disposition des établissements d'enseignement secondaire. L'arrêté du 13 juillet 1973 a fixé les allégements de programmes, ainsi que les objectifs; assouplir l'organisation de l'enseignement; développer la vie de la communauté scolaire; permettre une participation plus directe des études; définir et poursuivre des objectifs pédagogiques adaptés aux conditions de l'établissement. Ainsi qu'il résulte des comptes rendus de l'inspecteur général Grandbois, responsable de l'expérience au ministère, les résultats, parfois dérisoires, varient beaucoup selon les établissements : à l'occasion se développent : des activités de clubs, des techniques d'animation, des formules d'aménagement du milieu scolaire ou d'exploitation de l'environnement; des expériences d'interdisciplinarité ou l'appel à des disciplines non enseignées habituellement. Les modalités d'organisation des horaires et d'encadrement des élèves témoignent de la même diversité.

2. *Définition :* Formule pédagogique transférant 10 % des horaires en épuisant d'autant les programmes de l'enseignement secondaire (sauf pour l'enseignement court et technologique) — au profit d'activités éducatives librement choisies dans chaque établissement par les élèves et les enseignants. J. V.

Docimastique

V. Docimologie.
Science de la *technique* des examens (comment construire, appliquer, corriger une épreuve, types d'épreuves, etc.). G. M.

Docimologie

[Etym. : De *dokimé* = épreuve et *logos* = science]

La docimologie est la science des examens; elle a été ainsi baptisée par H. Piéron en 1922. Limitée à ses débuts à l'analyse systématique des examens, elle s'étend maintenant à l'étude « des systèmes de notation et du comportement des examinateurs et des examinés » (De Landsheere). Elle tend à devenir une science expérimentale (travaux de l'Université d'Aix). « Elle est entrée dans une phase constructive en essayant de proposer des méthodes et des techniques de mesure plus objectives ou, au moins, plus rigoureuses, et en mettant au point les moyens de rendre les notes comparables, de façon à assurer plus de justice scolaire » (De Landsheere).
On distingue maintenant la *docimastique*, qui est la technique des examens, et la *doxologie* (V. ce mot). G. M.

Doctorat

A. Doctorat d'Etat
(arrêté du 16 avril 1974)

Le doctorat d'Etat, le grade le plus élevé de l'enseignement supérieur, est délivré par les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants.
Il sanctionne la reconnaissance, par un jury, de l'aptitude du candidat à mettre en œuvre une recherche scientifique originale de haut niveau. Le jury porte également un jugement sur la culture scientifique du candidat.
Pour être admis à postuler le doctorat d'Etat, les candidats doivent justifier d'un diplôme français ou étranger du niveau de la maîtrise. Dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, les candidats sont tenus de justifier d'un diplôme d'études approfondies (DEA) ou d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS).
Des dérogations individuelles peuvent être accordées sur présentation de titres et de travaux d'un niveau comparable.
Le candidat qui prépare le doctorat d'Etat peut soit effectuer la préparation sous le contrôle de l'établissement délivrant le doctorat et poursuivre ses travaux sous la responsabilité d'un directeur de recherche qui a accepté sa candidature et agréé le sujet de thèse, soit présenter en soutenance un ensemble de travaux réalisés en dehors du contrôle d'un directeur de recherche.
Avant la soutenance, le candidat fournit, en un nombre d'exemplaires défini par l'établissement, d'une part, le texte intégral de sa thèse ou de ses travaux, d'autre part, un résumé de ceux-ci.
La soutenance est publique : le jury de soutenance comprend au moins cinq membres désignés par le président ou le directeur de l'établissement. La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs et maîtres de conférences des universités. L'un des membres doit être étranger à la spécialité, strictement définie, du candidat.
Le diplôme délivré au candidat doit mentionner, outre la discipline, d'une part, les noms et titres des membres du jury, d'autre part, les intitulés des travaux présentés en

soutenance et retenus par le jury avec indication s'il y a lieu des références de leur publication. R. C.

B. Doctorat de troisième cycle
(arrêté du 16 avril 1974)

Le doctorat de troisième cycle sanctionne une formation acquise dans la pratique de la recherche.

La durée de préparation, au sein d'un groupe de recherche, est, sauf dérogation, de deux ans au minimum et de trois ans au maximum.

Pour pouvoir être autorisés à s'inscrire en vue de ce doctorat, les candidats doivent justifier d'un diplôme de fin de deuxième cycle, du niveau de la maîtrise ou obtenir, sur présentation de titres et de travaux, une dérogation individuelle.

Le doctorat de troisième cycle est conféré après soutenance publique d'une thèse ou présentation en soutenance d'un ensemble de travaux individuels ou collectifs. R. C.

C. Doctorat d'université

C'est un des trois doctorats que délivrent les universités.

Les candidats, français ou étrangers, doivent posséder une licence ou en être dispensés par le doyen. La durée des études est fixée à deux ans. Les épreuves comportent un examen oral suivi, six mois après, de la soutenance d'une thèse qui doit être originale. G. M.

Doctrine

Péd. Phil.

V. PRINCIPE.

[Allemand : *Lehre*. Anglais : *Doctrine*. Italien : *Dottrina*]

[Etym. : Du latin *doctrina* = enseignement, formation théorique, éducation, doctrine]

Ensemble cohérent et enchaîné d'idées, de notions, d'arguments qui expliquent et essaient de fonder ces idées et ces notions.

On parle de doctrines philosophiques, bien évidemment, puisqu'il s'agit d'une discipline non expérimentale, mais aussi de doctrines pédagogiques.

L'emploi de ce terme montre que la pédagogie ne peut être expérimentale de part en part et que toute théorie pédagogique renvoie à un ensemble de principes et de fins qui sont d'essence philosophique.

Il y a doctrine dès qu'un auteur — ou qu'un « mouvement » pédagogique — énonce, de manière explicite et ordonnée, les idées et les principes sur lesquels il fonde les pratiques qu'il propose aux éducateurs. Une telle énonciation ne peut se faire sans recourir à l'analyse réflexive, sans opérer un certain nombre de *choix* de fins, sans *poser* un certain nombre de principes.

Or souvent, pour échapper au reproche d'être « doctrinaire », qualificatif employé alors comme synonyme de « dogmatique », les pédagogues se refusent à énoncer cet ensemble cohérent d'idées qui seul, cependant, pourrait fonder les pratiques pédagogiques qui sont proposées. Une doctrine peut et doit n'être pas un dogme : elle est soumise à la réflexion et au jugement critique de ses lecteurs, elle peut s'enrichir d'arguments et d'observations de phénomènes ou au contraire voir des parties entières de ses propositions être démantelées par l'évolution historique des idées. Autrement dit, une doctrine se conçoit, se construit, se développe, peut mourir : elle est un « corps vivant » constitué de concepts, d'idées, de notions ce qui ne l'empêche pas de connaître les avatars des connaissances humaines. Comme tout savoir, une doctrine appelle la réflexion et elle garde toujours un sens par rapport à l'examen critique qui peut en être fait à tout moment.

F. B.

Document

A. Document transparent

Tech. Ed. — Matériel transparent destiné au rétroprojecteur pour être projeté sur un écran. Présentation sous forme de bobine que l'on déroule au cours d'une démonstration ou document individualisé. Utilisation double : soit écrire et dessiner directement, soit présenter des documents tout préparés.

J. G.

B. Documents géographiques

Compte tenu de la diversité des recherches, les documents utilisés recouvrent une large plage depuis la collecte de l'information jusqu'à la traduction synthétique. On peut cependant distinguer cinq types principaux.

— « les images » : dessins (de paysage par exemple), les photographies prises au sol, les photographies aériennes (en particulier les couples stéréoscopiques) ;

— les séries statistiques (portant sur la climatologie, la démographie, les productions économiques...) ;

— les enquêtes et interviews, individuelles et collectives (largement employées en géographie humaine) ;

— les inventaires de toutes natures effectués sur le terrain (prélèvements de sols, relevés de végétation, mesure des débits des ruisseaux et rivières...) ;

— les cartes (à grande, moyenne et petite échelle) :
- analytiques ou de base (cartes topographiques par exemple),
- synthétiques, cartes thématiques qui privilégient l'expression d'un fait géographique (structures agraires, répartition de la population, implantations industrielles, paysages végétaux...).

On range dans cette catégorie les plans et les croquis.
Présentation rapide et claire des principaux documents géographiques in *Les méthodes de la géographie* par P. George. G. H.

Documentaire

[Anglais : *Document*; *Non-fiction*]
[Etym. : De document (lat. *documentum* = ce qui sert à instruire)]

1. Film instructif (opposé à film de fiction).

2. Dans une bibliothèque, un documentaire est un livre instructif ou « classé », autrement dit opposé aux « ouvrages de fiction », romans, contes ou nouvelles. G. L.

Documentaliste

La profession de documentaliste est apparue récemment du fait de l'accroissement de la production de documents et de la diversification de leurs supports et de leur nature : livres, revues mais aussi bandes magnétiques ou cassettes de magnétophones, de magnétoscopes et d'ordinateurs, diapositives, disques, films de différents formats, planches photographiques, microfilms, microfiches et à la limite émissions de radio ou de télévision.
Des personnes ont été alors spécialisées pour regrouper, sélectionner, classer, conserver, communiquer tous ces documents et, en cas de besoin, pour les créer à partir de diverses sources, de façon adaptée aux besoins des usagers.
Les documentalistes sont formés dans un certain nombre d'Universités ou de sections d'Instituts universitaires de Technologie et par l'Institut national des Techniques documentaires, rattaché au Conservatoire national des Arts et Métiers.
Dans l'enseignement deux catégories de documentalistes sont employées.
Dans les établissements du second degré des adjoints d'enseignement sont sélectionnés parmi ceux qui ont déposé leur candidature pour ces emplois, puis chargés, dans les lycées et collèges, de gérer le « Centre de Documentation et d'Information », service ayant pour mission de regrouper tous les moyens didactiques, de les classer, de les conserver et de les mettre à la disposition des professeurs et des élèves, dans la perspective de l'application des méthodes actives d'enseignement.
Dans les organismes nationaux de recherche et de documentation du ministère de l'Education : Centre national de Documentation pédagogique et ses services déconcentrés : Centres régionaux et Centres départementaux de Documentation pédagogique, et depuis peu au ministère de l'Education, dans les Rectorats et les Inspections académiques sont en activité des « Personnels de documentation du ministère de l'Education ». Ils appartiennent à un corps recruté par l'intermédiaire d'un concours national, doté d'un statut répartissant ceux qui en bénéficient en plusieurs grades : secrétaires de documentation, documentalistes, chargés d'études documentaires, chefs d'études documentaires (décret du 30 octobre 1972, arrêtés du 29 novembre 1973 et du 27 juin 1975).
Ces personnels ont vocation à assurer la recherche, la constitution, le classement, la conservation, l'élaboration, l'exploitation et la diffusion de la documentation nécessaire aux activités des services centraux et académiques du ministère de l'Education.

M. E.

Documentation

A. Généralités

V. Centre de Documentation et d'Information (CDI).

B. Documentation automatique

Tech. Ed. — Prise en charge immédiate de toute documentation qui sera répertoriée, triée, classée dans une mémoire auxiliaire grâce aux ordinateurs. Tenu à la disposition d'utilisateurs potentiels (professeur, élève, étudiant, formé), ce procédé favorise l'actualisation constante de l'enseignement (V. Banque de données). J. G.

Dogmatique

Philo. Ed.
V. Doctrine, Autorité.
[Allemand : *Dogmatismus*. Anglais : *Dogmatism*. Italien : *Dogmatismo*]
[Etym. : Du grec δόγμα = opinion arrêtée]

Qui se présente comme un dogme, c'est-à-dire comme une doctrine qu'il faut accepter

presque à tout prix, sans tenir compte des arguments d'un adversaire ou d'un simple contradicteur.
Le caractère *imposé* d'un dogme conduit à en dénoncer l'irrationalité. C'est pourquoi les mots « dogmatique », « dogmatisme » sont des qualifiants péjoratifs employés pour stigmatiser l'absence d'esprit critique et de liberté de jugement.
Un enseignement dogmatique s'impose avec une autorité qui ne souffre pas la discussion, autorité qui vient non seulement du contenu des connaissances transmises mais de l'attitude autoritaire du maître qui les enseigne.
On ne peut que déplorer un enseignement de ce type, plus fréquent qu'on ne le croit, puisque, au lieu de faire appel à l'activité de la pensée, à la réflexion, au jugement critique, il manque de considération pour l'élève au point de lui imposer comme absolument vraies toutes les informations présentées et ne le laisse pas découvrir la qualité de vérité ou de fausseté des propositions énoncées.
De ce fait, le caractère évolutif et relatif des énoncés, des théories est passé sous silence, ce qui conduit les enfants et les personnes en situation d'éducation à la crédulité, laquelle est à l'opposé de l'esprit scientifique, ou à l'ignorance de ce que l'épistémologie et l'histoire des sciences peuvent dire du dépassement possible et de l'évolution des théories.

F. B.

Domaine annexe au lycée ou au collège agricole

La plupart des lycées et collèges agricoles appartenant au ministère de l'Agriculture disposent d'une exploitation agricole. Les élèves et les stagiaires peuvent ainsi étudier sur le terrain des points particuliers en relation avec leurs études et découvrir l'utilité de l'enseignement qu'ils reçoivent. Dans ces exploitations agricoles, des programmes d'expérimentation sont suivis en liaison avec les organisations professionnelles ou interprofessionnelles de l'Institut national de la Recherche agronomique. Les résultats de ces programmes sont commentés à l'occasion de journées d'études ou de visites d'exploitants de la région. Les domaines annexés aux établissements agricoles constituent un lieu privilégié d'études en commun, de réflexion, de mises au point pluridisciplinaires associant sciences fondamentales, sciences techniques et sciences économiques, d'une part, recherche, enseignement et vulgarisation, d'autre part. C'est un lieu de rencontre pour les enseignants, les chercheurs, les professionnels, les élèves, les stagiaires ou les exploitants de la région (bulletin d'information du ministère de l'Agriculture, *Point 71*).

L. D.

Don

[Allemand : *Spielgaben*]
V. MÉTHODE FRŒBÉLIENNE.

1. Dans la pédagogie frœbélienne, mot provenant des objets qui étaient distribués, donnés, aux enfants au début des exercices : « d'où le nom gracieux de *dons* par lequel on les désignait » (S. Herbinière-Lebert, *La pédagogie vécue à l'école des petits*). La balle est considérée comme le premier don.
Le mot est la traduction du mot allemand *Spielgaben*. Mais « dons » traduit mal ce mot qui, en allemand, a un double sens qui est à la fois le « don cadeau » et le « don devoir », exigence qu'on propose à quelqu'un.
L'ensemble des dons est constitué par la balle, la boule, le cylindre, le cube divisé en 8 et en 27 cubes, ou en 8 et en 27 briques, les boîtes de planchettes, de triangles, etc.

2. Qualités personnelles dont le sujet est redevable uniquement à la nature ou à Dieu (les Apôtres reçurent le don des langues). On parle volontiers du don pour les mathématiques ou pour la musique.
On assiste actuellement à une réaction très forte contre la psychologie des dons (V. en particulier l'important article de Lucien Sève, Les dons n'existent pas, in *L'école et la Nation*). Lucien Sève précise (*L'échec scolaire. Doué ou non doué*, GFEN) que l'on confond deux questions fort différentes : celle de l'existence des données physiologiques innées et celle des « dons intellectuels », notion intrinsèquement idéologique.

G. M.

Données

A. Généralités

Ensemble des valeurs qui doivent être fournies à un outil de traitement de l'information pour que le but recherché soit atteint. Les résultats fournis par le traitement ne sont valables que dans la mesure où, d'une part, la logique du traitement, d'autre part, les données sont correctes. Ce dernier impératif pose les problèmes de la collecte des données, c'est-à-dire du rassemblement, dans les délais voulus, de toutes les informations nécessaires. Ceci suppose qu'aient été clairement iden-

tifiées les diverses sources de ces informations, qu'aient été précisées les conditions dans lesquelles les informations doivent être fournies et qu'aient été prévus des supports pour la collecte. J. P.

B. Données statistiques
[Anglais : *Statistical data*]

1. Relatif à la statistique (dérivé du latin *status* = état et Etat, Foulquié); données statistiques se dit d'un ensemble de données numériques concernant une catégorie de faits et utilisables selon les méthodes de la statistique *(Robert)*.

2. Relevés numériques relatifs à des catégories particulières de faits, ou des éléments du système scolaire. Exemple : données statistiques sur les effectifs. Les données statistiques sont souvent opposées aux données (aux informations) qualitatives. Données statistiques identifiées à données quantitatives.

3. Données (statistiques) chronologiques ou temporelles ou longitudinales; données transversales. J. H.

C. Données transversales
[Anglais : *Cross-sectional data*]

1. Qui traverse une chose en la coupant perpendiculairement à sa plus grande dimension *(Robert)*.
Par analogie, qui coupe le temps = données spatiales.

2. En sciences de l'éducation, les données longitudinales font généralement défaut; pour étudier les faits par des procédés numériques, on fait appel à des données transversales. Par exemple, pour analyser les conséquences de l'enseignement sur les revenus, on utilise des individus faisant partie de plusieurs groupes d'âge, ayant atteint différents niveaux d'éducation; les données sont transversales parce qu'elles portent sur les niveaux de revenus à un *moment donné*. J. H.

Dortoir

Chambre collective dans les internats, le dortoir tend à disparaître sous l'impulsion des idées pédagogiques et de la psychologie des groupes. La législation, sur l'hébergement des mineurs notamment, a aidé à la transformation des dortoirs en chambres de petits groupes ou individuelles (V. notamment CENTRE DE VACANCES COLLECTIVES).

D. L.

Dossier

A. Dossier académique
V. DOSSIER SCOLAIRE.

B. Dossier d'histoire
Péd. Hist. — Montage documentaire à caractère historique produit par un groupe d'élèves qui — selon une formule expérimentée depuis quelques années, et dans le cadre du travail indépendant parfois — utilisent (en principe) les ressources du centre de documentation et d'information de leur établissement. A titre d'exemple, le dossier peut être constitué de textes et illustrations se rapportant à un sujet d'histoire donné. Il est alors destiné à être présenté, et discuté, à la classe au cours d'une ou plusieurs « séances-débats ». A l'issue de quoi, sera mise au point une version définitive du dossier. Celui-ci comporte, en plus des documents utilisés et des conclusions dégagées, les références précises aux fins d'une utilisation bibliographique. Un tel dossier est ensuite déposé et conservé au centre de documentation.

A. N.

C. Dossier scolaire
Ensemble de documents réunis au fil des ans de la scolarité d'un élève.
Cet ensemble comporte un livret scolaire, établi selon un modèle officiel à partir du cours préparatoire et, éventuellement, certaines pièces destinées à l'éclairer, à le compléter (compte rendu d'examen psychologique par exemple).
De caractère administratif, son examen est réservé aux seuls responsables de la scolarité d'un enfant et ils n'ont pas à être communiqués à la famille. Le livret scolaire, dont la tenue est obligatoire, doit suivre l'enfant dans sa scolarité et être par conséquent transmis, en cas de changement d'établissement, au directeur du nouvel établissement fréquenté. Il fournit les renseignements relatifs à la famille et au milieu familial, à la liaison avec l'école maternelle ou la classe enfantine, à l'état physiologique, au développement physique et au comportement scolaire de l'enfant. M. C.

D. Dossier scolaire individuel cumulatif ou dossier de l'élève
Québ. — Dossier constitué pour chaque élève et qui le suit pendant sa carrière scolaire. Il doit contenir des renseignements psychométriques et physiobiométriques, les notes de l'élève aux examens de l'école, ses notes aux examens officiels, etc. *(Vocab. de l'éd. au Québec)*. R. D.

Double articulation du langage

V. Axes linguistiques, Segmentation.
[Etym. : Du latin *articulatio* = originellement, jointure entre deux os mobiles l'un sur l'autre]

1. *Linguistique :* Organisation propre au langage humain, selon laquelle les énoncés sont articulés, c'est-à-dire construits avec des segments minimaux, et cela sur deux plans différents.
A la première articulation, qui est le plan sémantique, l'énoncé s'articule — c'est-à-dire peut être décomposé — en unités signifiantes de plus en plus petites (phrase, syntagme, mot...) jusqu'à l'unité signifiante minimale : le morphème (lexical ou grammatical). Ex. : le / lapin / et / croqu/e : cinq morphèmes.
A la deuxième articulation, qui est le plan phonétique, chaque morphème s'articule à son tour en unités phoniques minimales, en nombre limité (36 en français) qui sont les phonèmes. Le passage d'une unité à l'unité inférieure en allant de la plus grande à la plus petite permet de découvrir l'organisation du langage et d'appréhender son vrai mode de fonctionnement.

2. *Pédagogie :* En habituant progressivement l'enfant (par des exercices de« manipulation» de phrases en eux-mêmes fort simples) à passer d'une unité à l'unité inférieure pour la « première articulation » et à découvrir dans un morphème ses phonèmes constitutifs pour la seconde, on lui donne implicitement une idée exacte tant de l'organisation que du fonctionnement du langage. J. VU.

Doxologie

V. Docimologie.

1. *Sens classique :* Dans la liturgie chrétienne, formule placée le plus souvent à la fin des hymnes et des prières pour rendre gloire à Dieu.

2. L'expression « doxologie pédagogique » est utilisée par J. Guillaumin (L'aspect interpersonnel de la notation scolaire, de la docimologie à la doxologie pédagogique, in *Les Sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle*, 1969) dans le sens : « rôle des appréciations scolaires dans la formation scolaire » (*op. cit.*, p. 152). L'auteur lui-même indique quel pourrait être le domaine de la doxologie pédagogique intégrale : « l'étude des effets stimulants ou inhibiteurs des différentes formes d'examens, enquête sur les réactions émotionnelles des élèves; et de là, sur leurs réactions intellectuelles, aux jugements du maître; étude des effets de l'opinion du maître concernant les élèves sur son enseignement et sur l'apprentissage scolaire; étude plus approfondie des processus mis en jeu et des effets obtenus par l'autonotation, par l'internotation, par la notation d'équipe, par l'absence de notation... ». G. M.

Doyen

V. Faculté.
Professeur de l'enseignement supérieur, en général élu par ses pairs, et qui administre et dirige une faculté. G. M.

Drama

V. Jeu dramatique.
En anglais, on oppose et distingue clairement *drama* et *theatre*. *Drama* désigne les activités dramatiques dans l'éducation. *Theatre* désigne le théâtre proprement dit, produit artistique élaboré, présenté à un public par des professionnels. R. M.

Dressage

V. Enseignement, Instruction, Education, Sanction.
Action produite de l'extérieur — par un éducateur, qu'il soit parent ou enseignant — sur un sujet à éduquer, qui consiste à monter des réactions automatiques à des stimuli répétitifs. Le dressage, de par sa définition même, n'est nullement centré sur l'éduqué mais il est entièrement décidé et conduit par celui qui dresse. Les réactions engendrées par le dressage se répètent, identiques à elles-mêmes; en ceci elles ressemblent aux habitudes. Toutefois les habitudes qui ont été montées à partir de la volonté et de l'intelligence du sujet — et non par dressage — conservent une plasticité et des possibilités de modulation, voire de rejet que n'ont pas les réactions produites par dressage.
On peut se demander si le dressage a quoi que ce soit à voir avec l'éducation lorsque l'on définit cette dernière comme action d'une personne sur un sujet humain qui veut lui-même cette éducation, et la vit comme l'objet d'un désir. Même si l'éducation est nécessaire à l'enfant, à l'homme, cette nécessité est reprise par le désir et par le vouloir de chacun.

Le dressage est l'acte de celui qui conditionne l'autre. Il diffère de l'apprentissage dans la mesure où celui-ci fait appel à l'intelligence et à la volonté du « dressé ».
Le dressage se fait surtout sur les animaux dont on peut dire, au reste, que l'intelligence se développerait aussi bien par apprentissage que par conditionnement. Mais il a porté et porte encore sur les très jeunes enfants auxquels l'adulte veut imposer des comportements de propreté, d'immobilité, de politesse par exemple, alors même que ces comportements sont prématurés. Il y a là une méconnaissance, voire un mépris de l'intelligence du jeune enfant en même temps qu'une ignorance de ses besoins.
La socialisation obtenue par dressage est le contraire de l'autonomie sociale de l'adulte, dit tel s'il manifeste une volonté de vivre en société et de communiquer. F. B.

Drill

Péd. Langue. — Exercice visant à créer des automatismes par la répétition systématique de la structure à acquérir, l'un des éléments pouvant être modifié.
Exemple : Je ne joue jamais au football.
— — tennis.
Y. L.

Droit

A. Droit à la différence

1. Droit au respect des caractéristiques personnelles et de l'originalité de chacun. En éducation, il s'agit de tenir compte des différences de maturité entre des enfants du même âge, des aptitudes spécifiques de chacun et de diversifier les méthodes éducatives, d'individualiser l'enseignement au lieu d'appliquer un système uniforme qui fait essentiellement appel aux facultés d'abstraction et de mémorisation et qui aboutit ainsi automatiquement à une sélection. M. A.

2. Une des idées constitutives du contenu du principe de la laïcité (V. ce mot), notamment par antithèse à toute forme de racisme.
D. L.

B. Droits de l'enfant

[Anglais : *The rights of the child.* Espagnol : *Los derechos del niño*]

1. C'est en 1959 que furent codifiés les droits de l'enfant dans une Déclaration des Nations Unies. Dans le préambule, l'Assemblée générale des Nations Unies précise qu'elle proclame cette Déclaration des Droits de l'Enfant « afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt commun dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés ». Les principaux droits réclamés pour l'enfant sont :

— Principe I :
Egalité absolue dans les droits énumérés.
— Principe II :
Droit à protection et aide comme « personne ».
— Principe III :
Droit à son identité.
— Principe IV :
Droit au bien-être physique.
— Principe V :
Précisions pour les enfants désavantagés.
— Principe VI :
Droit à ses parents et à une atmosphère d'affection.
— Principe VII :
Droit à l'éducation.
— Principe VIII :
Droit à priorité de secours.
— Principe IX :
Droit à protection sociale.
— Principe X :
Droit à fraternité universelle.

(Extraits de F. Saunier, *L'enfant et ses droits.*)

2. On notera que cette Déclaration de 1959 fait suite à la Déclaration faite en 1924 à Genève dans laquelle il était déjà dit que « l'enfant devait être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement ». Tout ce courant d'idées est né avec le XXe siècle baptisé, par Ellen Key, « le siècle de l'enfant ». G. M.

Duplicateur

Mat. péd. — Appareil permettant la copie multiple sur papier léger d'un original spécialement conçu à cet effet.
Différents systèmes :
— à alcool : original sur papier spécial carbone, utilisation d'un rouleau presseur et d'alcool hectographique; impression par report direct de l'original sur le papier;
— à stencil : original sur soie spéciale perforée soit à l'aide d'un stylet ou d'une machine à écrire, transfert direct de l'original encré sur le papier;
— offset : original sur cliché spécial, transfert sur un rouleau caoutchouc permettant l'impression du papier. C. J.

Durée d'un programme

Tout programme comporte l'idée de durée affectée aux enseignements prévus, soit globalement, soit d'une manière très détaillée. S'il s'agit d'un programme classique, la durée est fixée *a priori* (une année scolaire pour tel programme déterminé). S'il s'agit d'un enseignement programmé, c'est la somme des temps passés par les élèves, les étudiants ou les formés qui donne un temps moyen. J. G.

Dynamique (Méthode)

V. MÉTHODES D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE.

Dyscalculie

Trouble de l'apprentissage du calcul et de l'usage du symbolisme numérique.
Souvent en relation avec une dyslexie.

JO. D.

Dyslexie

V. RÉÉDUCATION.

(Définition clinique en termes opérationnels.)
Difficultés *spécifiques* et *durables* dans l'apprentissage du langage écrit chez des sujets ne présentant pas de déficit sensoriel ou moteur, d'un niveau intellectuel normal et sans troubles graves de la personnalité.

En aucune façon la dyslexie ne peut se résumer en un trouble de la lecture, mais elle touche l'ensemble des modes de communication utilisant l'intermédiaire des langages écrits (écriture, symbolisme numérique, codes divers, etc.).
L'étiologie de ce trouble reste l'objet de controverses :
a / Certains auteurs mettent l'accent sur les handicaps instrumentaux (latéralisation, troubles de l'organisation de l'espace, du temps, du rythme, retard psychomoteur, etc.) : Ajuriaguerra, Mme Borel-Maisonny, Clément Launay, Mme Galifret-Granjon, Diatkine, etc.
b / D'autres conceptions présentent la dyslexie comme la conséquence de troubles profonds de la communication, imputables à des distorsions dans les relations affectives que le jeune enfant a entretenues avec son entourage immédiat (écoles psychanalytiques diverses).
c / Enfin des pédagogues pensent qu'il s'agit des conséquences d'un mauvais enseignement ne tenant pas compte des connaissances acquises sur les mécanismes lexiques.
— Langue allemande, terme équivalent : légasthénie. JO. D.

Dysorthographie

Trouble de l'apprentissage de l'orthographe, souvent en relation avec une dyslexie.

JO. D.

E

Ecart quartile

V. Quartile.

Stat. — Indice de dispersion égal à la moitié de la différence des troisième et premier quartiles : $Q = \frac{Q_3 - Q_1}{2}$. C'est en fait la moitié de la variabilité du groupe central de 50 % des sujets.

On l'appelle aussi : écart semi-interquartile, déviation quartile, espace semi-interquartile.

G. M.

Ecart type
ou Déviation standard

V. Indices de dispersion.

Stat. — L'écart type est l'indice de dispersion par excellence. Ses propriétés mathématiques et statistiques le font adopter d'une façon très générale. Si l'*écart type* est l'appellation la plus usuelle, d'autres appellations se rencontrent : déviation type, écart étalon, déviation étalon, déviation standard...

L'écart type est égal à la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts à la moyenne. Si x représente la note attribuée à un sujet, l'écart type de la distribution est égal à :

$$\sigma = \sqrt{\frac{\Sigma(x - m)^2}{N}}.$$

Le carré de l'écart type s'appelle la variance.

G. M.

Echantillon

Stat. — Ensemble plus ou moins important d'une population choisie en fonction de critères précis. Si l'échantillon est à l'image de la population, on parle d'échantillon représentatif.

G. M.

Echauffement

Péd. Ed. phy.

V. Mise en train, Educatifs.

En éducation physique et sportive, mise en condition avant l'effort, des systèmes cardio-pulmonaire, articulaire et neuro-musculaire pour faciliter l'exécution du geste et éviter les accidents et les blessures.

Variable selon l'activité pratiquée et les qualités physiques ou motrices sollicitées ultérieurement.

Dans le cas des compétitions sportives, l'échauffement peut faire appel à une préparation mentale, une concentration psychologique et parfois à des techniques de relaxation, ce en fonction de l'épreuve à disputer. Actuellement certains spécialistes russes et américains remettent en cause le bien-fondé de cette notion.

C. B.

Echec scolaire

La notion d'échec scolaire a été introduite en France à la fin du XIXe siècle avec la scolarisation obligatoire. Toutefois, elle peut être employée avec différents critères :

— Par rapport au cursus scolaire complet, l'échec scolaire suppose l'impossibilité de son achèvement.

— Par rapport à une année scolaire, l'échec scolaire devient synonyme de redoublement.

— Par rapport aux attentes de l'élève et de sa famille face à l'accès aux différents cycles de la scolarité, l'échec scolaire implique ici le fait que l'orientation proposée ne coïncide pas avec ces attentes.

Après la seconde guerre mondiale, des études encouragées par l'UNESCO et menées par des économistes ont permis d'envisager l'échec scolaire dans une nouvelle perspective. L'évaluation du taux d'échec, estimé d'après le

taux de redoublement, a souligné son importance. Même dans des pays développés comme la France, il touche plus de 50 % des enfants. Les économistes envisagent globalement l'échec et mettent en cause la rentabilité du système scolaire, en faisant un parallèle avec le fonctionnement d'une entreprise.
Des études psychologiques ont tenté d'expliquer les causes de ces échecs par la recherche des incapacités individuelles des enfants (dysgraphie, dyslexie, dyscalculie, etc.) en proposant la notion de handicap, notion développée plus tard dans une perspective psychosociologique en y ajoutant la conception du handicap socioculturel.
Plus récemment d'autres études soulignent le fait que l'échec scolaire atteint massivement et sélectivement les élèves des milieux populaires. Ces études soulèvent des problèmes essentiels sur les buts et les méthodes de l'enseignement. Dès lors que l'échec scolaire atteint plus de la moitié de la population scolaire, il est impossible de le considérer comme un problème individuel. Ses causes seraient à chercher, non pas dans les caractéristiques individuelles des enfants, mais plutôt dans l'institution scolaire elle-même et son interaction avec les élèves. A. V.

Echelle

A. Echelle de difficulté des textes

Moyens d'évaluer la difficulté d'un texte en tenant compte d'un certain nombre de facteurs : présentation matérielle, fond. Plusieurs échelles ont été élaborées : formule de Flesch, formule de Lorge, de Dale Chall, de Gunning, etc. (Mialaret, Psychologie expérimentale de la lecture, de l'écriture, du dessin, in P. Fraisse et J. Piaget, *Traité de Psychologie expérimentale*). G. M.

B. Echelle en mathématiques

Péd. math. — Rapport qui existe entre la longueur d'un élément représenté graphiquement et sa longueur réelle. Ex. : une carte à l'échelle 1/50 000 ou au 50 millième.
La notion d'échelle apparaît dans les programmes de calcul du cours moyen.

C. Echelle en administration

Adm. scol.

1. *Echelles de traitement :* Tableau officiel fixant, pour chaque indice, le montant de la rémunération correspondante.

2. *Echelle indiciaire :* Echelle de la fonction publique permettant un classement de tous les fonctionnaires au moyen d'un indice.

3. *Echelle lettres :* Echelle indiciaire utilisée dans l'enseignement supérieur pour les grades les plus élevés. G. M.

D. Echelle d'orthographe

Péd. franç.

V. FRANÇAIS FONDAMENTAL.
Instrument permettant de déterminer en un laps de temps réduit et avec un degré d'approximation relativement rigoureux :
— le niveau orthographique d'un élève (par exemple, un nouveau venu dans la classe);
— le niveau orthographique moyen d'une classe entière (par exemple, une promotion nouvelle en début d'année scolaire);
— la difficulté orthographique d'un mot fréquent et, par voie de conséquence, la difficulté orthographique d'un texte (qu'on se propose de donner en dictée ou comme épreuve de test ou d'examen).
La plus satisfaisante est actuellement : l' « échelle Dubois-Buyse d'orthographe usuelle française » (OCDL), où les auteurs (Ters, Mayer et Reichenbach) ont affiné l'échelle mise au point par les pédagogues belges Dubois et Buyse vers le milieu du siècle. Son emploi est facile. Elle mériterait d'autant plus d'être largement répandue qu'elle permet également de connaître quels mots (les plus « fréquents ») faire assimiler par priorité en vocabulaire. J. VU.

E. Echelle musicale

Péd. — Ensemble homogène de sons susceptibles d'être utilisés dans une composition ou une improvisation musicale *(Larousse de la musique)*. J.-P. M.

F. Echelles statistiques

1. Etant donné la variété des résultats statistiques portant sur des caractères, des sujets, des populations différents, un besoin de comparaison n'a pu être satisfait qu'en recourant à des transformations des scores bruts en valeurs dont on peut connaître universellement la signification. L'utilisation d'une échelle statistique consiste donc à transformer les scores bruts en nouvelles notes (échelle des z par exemple) ou à situer la note dans la classe déterminée par une *échelle normalisée*.
— L'*échelle en z* est une échelle de moyenne 0 et d'écart type 1. Toutes les valeurs de n'importe quelle série statistique normale peuvent être transformées en z au moyen de la formule : $z = \frac{x - m}{\sigma}$.

— *Echelle normalisée à 3, 5, 7, 9... classes :* Echelles dans lesquelles on définit les 3, 5, 7, 9... classes au moyen de valeurs définies de z. Les classes ne contiennent pas les mêmes effectifs. Ex. : dans une échelle normalisée à 5 classes, on a :

% de chaque classe	6,7 %	24,2 %	38,2 %	24,2 %	6,7 %
Valeurs de z	$-\frac{3}{2}$	$-\frac{1}{2}$	$+\frac{1}{2}$	$+\frac{3}{2}$	

2. D'autres échelles statistiques sont construites en tenant compte des effectifs : c'est le cas du décilage et, plus généralement, du percentilage (V. ces mots et Mialaret et Pham, *Statistique à l'usage des éducateurs*).

G. M.

Eclaireur, éclaireuse

Garçon ou fille appartenant à un mouvement de scoutisme.
Plus précisément les onze à quinze ans dans les Mouvements français d'Eclaireurs et Eclaireuses. F. L.

Ecolage

Terme utilisé dans certains pays d'Afrique noire francophone pour désigner la participation financière des parents d'élèves à la vie de l'école. Le directeur de l'école tient le « cahier d'écolage ». G. M.

Ecolâtre

1. Au Moyen Age, nom de l'ecclésiastique à qui l'évêque confiait la direction pédagogique de l'école.

2. Au XIIe siècle ses pouvoirs grandirent; il fut chargé de choisir et de nommer les maîtres (E. Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*). G. M.

Ecole (généralités)

[Etym. : Du latin *schola*, comme scholastique, scolaire par exemple]

1. Etablissement où un enseignement est dispensé par un ou plusieurs éducateurs à une collectivité d'élèves. Un arrêt de la Cour de Cassation en date du 26 novembre 1903 a en effet fixé comme suit les critères d'une école : « *Donner un enseignement, habituellement, en commun, à trois enfants au moins appartenant à deux familles différentes au moins...* »
Dans ce sens, le mot *école* s'utilise aussi bien pour des établissements groupant de jeunes enfants (école maternelle, école primaire) que pour des établissements de plus haut niveau (Ecole Normale, Grandes Ecoles, Ecole Polytechnique, etc.).

2. *Autres sens principaux :*
— Ensemble des élèves et des enseignants d'un même établissement : *licencier une école, les écoles défilent devant le monument aux morts.*
— Travail réalisé dans l'établissement : « *faire l'école* ».
— Doctrine artistique, philosophique qui a ses maîtres, ses adeptes, ses œuvres : « *l'école italienne, l'école classique, l'école cartésienne* ».

R. P.

Ecole (historique)

A. Petites écoles

V. PETITES ÉCOLES et PETITES ÉCOLES DE PORT-ROYAL.

B. Ecole cathédrale

[Etym. : Du latin médiéval *cathedra* = siège épiscopal]

Hist. — Aux IVe et Ve siècles l'évêque établit une école auprès de l'église cathédrale. Lui-même — ou un délégué choisi pour ses connaissances, l'écolâtre — y enseigne les Ecritures et la théologie.
On y prépare des enfants, des adultes, des clercs aux fonctions ecclésiastiques. On y reçoit aussi des fils de princes et des écoliers qui ne se destinent pas à l'Eglise. M. E.

C. Ecole centrale

a / Hist. — Nom donné de 1794 à 1802 aux établissements d'enseignement du second degré créés par la Convention « pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts », et distribués à raison d'un par département.
Ces écoles, à l'origine, ont pour personnel un professeur de chacune des disciplines suivantes : mathématiques, physique, chimie expérimentale, histoire naturelle, méthodes des sciences ou logique et analyse des sensations et des idées, économie politique et législation, histoire philosophique des peuples, hygiène, arts et métiers, grammaire générale, belles-lettres, langues anciennes, langues vivantes les plus appropriées à la localité, arts et dessin. Par la suite les professeurs de logique et d'analyse des sensations et des idées, d'hygiène et d'arts et métiers seront supprimés.

Les cours sont donnés en français.
Auprès de chaque école il y a une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique expérimentale, une collection de machines et modèles pour les arts et métiers.
Les professeurs sont examinés, élus et surveillés par un jury central d'instruction composé de trois membres nommés par le comité d'instruction. Les nominations sont soumises à l'approbation de l'administration du département.
L'enseignement était divisé en trois sections qui correspondaient à trois degrés d'études : le premier comprenait l'enseignement du dessin, de l'histoire naturelle, des langues anciennes et des langues modernes; le second celui des mathématiques, de la physique et de la chimie, le troisième celui de la grammaire générale, des belles-lettres, de l'histoire et de la législation.
Les élèves n'étaient admis aux cours de la première section qu'à l'âge de 12 ans, à ceux de la seconde qu'à l'âge de 14 ans et à ceux de la troisième à l'âge de 16 ans.
Fourcroy prononça l'éloge des écoles centrales en ces termes qui mettent bien en lumière les innovations qu'elles apportaient :
« Quatre-vingt-dix écoles centrales semblent tout à coup sortir du néant, et succéder à des collèges où des méthodes encore gothiques se bornaient presque à ressasser pendant de longues années les éléments d'une langue morte, la source, à la vérité, de toutes les beautés littéraires, mais en même temps celle d'une stérile abondance et d'une pédantesque élocution pour le plus grand nombre des jeunes gens qu'on y fatiguait de longues et ennuyeuses répétitions. Ici, au contraire, les langues ne sont qu'un des moindres objets, et peut-être même trop resserrés, de leurs études. On les appelle à des jouissances plus étendues, à des connaissances plus multipliées, à des études plus attrayantes. C'est le spectacle de la nature et de ses créations, c'est la mécanique du monde et la scène variée de ses phénomènes, qu'on offre à leur active imagination, à leur insatiable curiosité. Ils n'auront plus à pâlir sur de tristes rudiments, sur d'insignifiantes et menteuses syntaxes, sur des leçons mille fois rebattues et mille fois oubliées; on ne bornera plus leurs facultés intellectuelles à la seule étude des mots et des phrases : ce sont des faits, ce sont des choses dont on nourrira leur esprit et dont on ornera leur mémoire. Aux sciences physiques et mathématiques on associera l'exercice si utile qui apprend à représenter sur des plans les objets avec leurs formes, leurs dimensions, leur position respective; on alliera aux langues anciennes l'étude des principales langues vivantes, dont l'insouciante ignorance peut seule méconnaître l'utilité pour le commerce et les négociations. Aux principes et aux exemples de la belle littérature, on associera le mécanisme général des langues; au lieu de quelques traits de l'histoire grecque et romaine qui ne donnaient autrefois dans nos collèges qu'une idée confuse de ces deux peuples fameux, et qui semaient dans nos jeunes esprits quelques germes de républicanisme que le despotisme et les habitudes monarchiques devaient bientôt y étouffer ou y comprimer, on offrira à de jeunes républicains la série non interrompue de l'histoire des hommes depuis les temps fabuleux jusqu'aux époques modernes; on fera germer dans leur âme l'amour de la liberté par les grands exemples des nations qui en ont joui, et l'amour des vertus par ceux des philosophes qui les ont cultivées. La science sociale, l'art de gouverner les hommes par les lois, les rapports des peuples par l'industrie et le commerce, sciences qui se composent réellement de toutes les autres aux yeux des législateurs habiles, feront le complément de cette instruction consacrée à l'adolescence depuis douze ans jusqu'à dix-huit. »
Chaptal sous le Consulat portait sur elles un jugement plus nuancé.
Après l'adoption de la loi du 11 Floréal an X, les écoles centrales disparurent et cédèrent la place aux lycées.

BIBLIOGRAPHIE : Ferdinand Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1re partie, t. 1. M. E.

b / Adm. scol. — Les *Ecoles centrales* relèvent actuellement du ministère de l'Education et sont classées dans la catégorie des *grandes écoles et établissements techniques supérieurs*. Il existe en France deux Ecoles centrales :
— Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris;
— Ecole centrale de Lyon. G. M.

Ecoles caractérisées

A. Ecole buissonnière

[Allemand : *Schule schwaenzen*. Anglais : *Twancy*]

Etymologie et évolution historique : L'expression — qui vient de *buisson* — est au moins

deux fois dans Marot. A l'origine, les écoles « buissonnières ou furtives » (F. Buisson, *Dictionnaire, op. cit.*, 1re partie, t. 1, p. 771) étaient tenues à la campagne par des groupes refusant de payer la redevance due aux chantres des écoles, dépendant des évêques. Les protestants procéderont de même. De 1790 à 1795, cette idée est reprise, dans l'ouest de la France, par les opposants à l'école républicaine.

a / *Définition large :* Ecole clandestine tenue dans les campagnes.

b / *Acception particulière :* « Se dit d'un enfant qui va jouer au lieu d'aller à l'école » (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. 1, p. 438).

c / Titre d'un film qui raconte d'assez près l'histoire de C. Freinet. J. V.

B. Ecoles « compréhensives »

[Anglais : *Comprehensive schools*]

C'est en 1922 que R. H. Tawney avait publié, pour le parti travailliste, un document important : *Education secondaire pour tous* dans lequel il prônait des écoles secondaires uniques *(comprehensive)*. Ce n'est qu'aux environs de 1945 que diverses résolutions officielles furent prises en faveur de la création de ces écoles en Angleterre.

F. Hotyat définit ainsi les systèmes compréhensifs : « Système scolaire d'origine anglaise, désignant les établissements organisés en vue de l'orientation progressive des élèves. » Et il ajoute : « Cependant cette orientation ne provoque pas la séparation totale des écoliers; si l'enseignement des connaissances se fait individuellement ou par petites équipes, les activités éducatives ou créatrices sont organisées selon le mode collectif. En somme, la notion rigide de classe fait place à celle, plus souple, de groupe de travail» *(Les examens, les moyens d'évaluation dans l'enseignement)*.

Les *écoles compréhensives* ont inspiré beaucoup de réalisations en Europe et, en particulier, les classes nouvelles (V. ce mot) françaises.

G. M.

C. Ecole decrolyenne

V. MÉTHODE DECROLY.

Ecole qui se réfère aux principes généraux de la pensée pédagogique du Dr Decroly.

G. M.

D. Ecole de la deuxième chance

V. EDUCATION PERMANENTE.

[Anglais : *Continuation education*]

Enseignement parallèle à l'enseignement conventionnel et destiné à permettre à ceux qui ont quitté l'école de poursuivre ou de reprendre leurs études (UNESCO-BIE).

E. Ecole désavantagée

[Anglais : *Disadvantaged schools*]

Ecole dont la population se recrute dans les couches sociales défavorisées, tant du point de vue économique que culturel (UNESCO-BIE).

F. Ecole expérimentale

a / Etablissement scolaire rattaché plus ou moins officiellement à un laboratoire de pédagogie expérimentale et servant à réaliser les expériences nécessaires au contrôle des hypothèses.

b / D'une façon plus générale (et d'ailleurs beaucoup moins précise), établissements qui participent aux « expériences » lancées par l'INRDP. Un décret en date du 12 juin 1972 a officialisé et organisé la recherche et l'expérimentation pédagogiques dans les établissements publics du premier et second degré. Suivant la nature de leur participation on distingue des écoles expérimentales de plein exercice et des établissements chargés d'expérimentation. G. M.

c / Les *établissements scolaires expérimentaux*, qui peuvent être des écoles maternelles ou primaires, des collèges ou des lycées, sont spécialement autorisés, par le recteur d'Académie ou le ministre de l'Education, à pratiquer des recherches pédagogiques. Celles-ci, relatives aux programmes, méthodes, structures, horaires, etc., sont suivies par les autorités de l'Education qui peuvent, parfois, leur accorder des moyens particuliers (personnel, équipement, crédits, etc.) pour la poursuite des travaux. Les observations ainsi effectuées peuvent influer sur l'évolution des textes officiels concernant l'enseignement. R. P.

G. Ecole laïque

V. LAÏQUE.

H. Ecole libre

V. LIBRE.

I. Ecole moderne

Expression abrégée pour désigner le mouvement fondé par C. Freinet. L'expression développée est : « techniques Freinet de l'Ecole moderne ».

La formule elle-même valorise à dessein le mot « technique » : « une foi qui n'agit pas n'est pas une foi sincère », un mouvement pédagogique n'a de raison d'être que s'il modifie tôt ou tard la pratique quotidienne dans le maximum de classes : plus encore qu'à propager de beaux principes, plus même qu'à mettre au point des techniques, toujours ré-

visables et perfectibles au fur et à mesure que la Société évolue (« texte libre », « correspondance interscolaire... »), Freinet s'est attaché à créer des outils (« imprimerie à l'école », « bandes programmées »...) dont l'emploi même est déterminant pour cette transformation.

Toutes ces « techniques » n'en doivent pas moins leur cohérence et leur efficacité à un « esprit » qui a été trop souvent méconnu : par-delà toute « scolastique », le processus d'éducation dans son entier gagne à être fondé sur « le tâtonnement expérimental », c'est-à-dire sur le jeu même des rapports dialectiques perpétués entre tout vivant et son milieu, rapports qui, loin de se détendre et de s'estomper dans le cas de l'individu humain sous couleur qu'il lui faut accéder au« monde des idées », doivent au contraire être ressaisis et enrichis *dans le cadre même de leur transmutation.*

D'où une « pédagogie du travail », à la recherche de « l'intérêt » mais axée sur « l'effort », soucieuse de souplesse pour exploiter, dans leur diversité même, les « apports enfantins » mais se voulant rigoureuse au niveau des démarches, jamais close et toujours insatisfaite — ce qui a suscité évidemment nombre de critiques incompréhensives. J. VU.

J. Ecole montessorienne

V. CASA DEI BAMBINI, MÉTHODE MONTESSORI.

Ecole qui applique les principes et qui utilise les méthodes et les techniques de la pédagogie de Maria Montessori. G. M.

K. Ecole nouvelle

Les *Ecoles nouvelles*, qui mettent en application l'*Education nouvelle* (V. ce mot), sont caractérisées par un certain nombre de traits. A. Ferrière a précisé les trente points selon lesquels il est possible de reconnaître uneEcole nouvelle. En fait A. Ferrière reconnaît que si un établissement scolaire possède au moins les deux tiers des trente caractères précités l'institution a droit à la qualification d' « Ecole nouvelle ».

« 1 / L'Ecole nouvelle est un *laboratoire de pédagogie pratique.* Elle cherche à jouer le rôle d'éclaireur ou de pionnier des écoles d'Etat en se tenant au courant de la psychologie moderne dans les moyens qu'elle met en œuvre, et des besoins modernes de la vie spirituelle et matérielle dans les buts qu'elle assigne à son activité.

« 2 / L'Ecole nouvelle est un *internat*, car seule l'influence totale du milieu au sein duquel l'enfant se meut et grandit permet de réaliser une éducation pleinement efficace, ce qui ne signifie nullement qu'elle pose le système de l'internat comme un idéal devant être appliqué toujours et partout : loin de là. L'influence naturelle de la famille, si elle est saine, est en tout cas à préférer à celle du meilleur des internats.

« 3 / L'Ecole nouvelle est située à la *campagne*, celle-ci constituant le milieu naturel de l'enfant. L'influence de la nature, la possibilité qu'elle offre de se livrer aux ébats des primitifs, les travaux des champs qu'elle permet d'accomplir, en font le meilleur adjuvant de la culture physique et de l'éducation morale. Mais pour la culture intellectuelle et artistique la proximité d'une ville est désirable.

« 4 / L'Ecole nouvelle groupe ses élèves par *maisons séparées*, chaque groupe de dix à quinze élèves vivant sous la direction matérielle et morale d'un éducateur secondé par sa femme ou par une collaboratrice. Il ne faut pas que les garçons soient privés d'une influence féminine adulte, ni de l'atmosphère familiale que les internats-casernes ne pourraient leur offrir.

« 5 / La *coéducation des sexes*, pratiquée dans les internats et jusqu'à la fin des études, a donné, dans tous les cas où elle a pu être appliquée dans des conditions matérielles et spirituelles favorables, des résultats moraux et intellectuels incomparables tant pour les garçons que pour les filles.

« 6 / L'Ecole nouvelle organise des *travaux manuels* pour tous les élèves durant une heure et demie au moins par jour, en général de deux à quatre heures, travaux obligatoires ayant un but éducatif et une fin d'utilité individuelle et collective plutôt que professionnelle.

« 7 / Parmi les travaux manuels, la *menuiserie* occupe la première place, car elle développe l'habileté et la fermeté manuelles, le sens de l'observation exacte, la sincérité et la possession de soi. La *culture du sol* et l'élevage des petits animaux rentrent dans la catégorie des activités ancestrales que tout enfant aime et devrait avoir l'occasion d'exercer.

« 8 / A côté des travaux réglés, une place est faite aux *travaux libres* qui développent les goûts de l'enfant, éveillent son esprit inventif et son ingéniosité.

« 9 / La culture du corps est assurée par la *gymnastique naturelle* faite nu ou tout au moins le torse nu, aussi bien que par les jeux et les sports.

« 10 / Les voyages à pied et à bicyclette, avec *campement* sous la tente et repas préparés par les enfants eux-mêmes, jouent un rôle important à l'école nouvelle. Ces voyages sont préparés à l'avance et servent d'adjuvants à l'enseignement.

« 11 / *En matière d'éducation intellectuelle*, l'Ecole nouvelle cherche à ouvrir l'esprit par une *culture générale* du jugement plutôt que par une accumulation de connaissances mécanisées. L'esprit critique naît de l'application de la méthode scientifique : observation, hypothèse, vérification, loi. Un noyau de branches obligatoires réalise l'éducation intégrale, non pas en tant qu'instruction encyclopédique, mais en tant que possibilité de développement, par l'influence du milieu et des livres, de toutes les facultés intellectuelles innées de l'enfant.

« 12 / La culture générale est doublée d'une *spécialisation* d'abord spontanée : culture des goûts prépondérants de chaque enfant, puis systématisée et développant les intérêts et facultés de l'adolescent dans un sens professionnel.

« 13 / L'enseignement est basé sur les *faits* et les *expériences*. L'acquisition des connaissances résulte d'observations personnelles (visites de fabriques, travaux manuels, etc.) ou à défaut d'observations d'autrui recueillies dans les livres. La théorie suit en tout cas la pratique; elle ne précède jamais.

« 14 / L'enseignement est donc basé aussi sur l'*activité personnelle* de l'enfant. Cela suppose l'association la plus étroite possible à l'étude intellectuelle du dessin et des travaux manuels les plus divers.

« 15 / L'enseignement est basé par ailleurs sur les intérêts spontanés de l'enfant : 4 à 6 ans, âge des intérêts disséminés ou âge du jeu; 7 à 9 ans, âge des intérêts attachés aux objets concrets immédiats; 10 à 12 ans, âge des intérêts spécialisés concrets ou âge des monographies; 13 à 15 ans, âge des intérêts abstraits empiriques; 16 à 18 ans, âge des intérêts abstraits complexes : psychologiques, sociaux, philosophiques. Les actualités de l'école ou du dehors donnent lieu, auprès des grands comme des petits, à des leçons occasionnelles et à des discussions qui occupent, à l'Ecole nouvelle, une place en vue.

« 16 / Le *travail individuel* de l'élève consiste en une recherche (dans les faits, dans les livres, dans les journaux, etc.) et en un classement (selon un cadre logique adapté à son âge) de documents de toutes sortes, ainsi qu'en travaux personnels et en préparations de conférences à faire en classe.

« 17 / Le *travail collectif* consiste en un échange et en une mise en ordre ou élaboration logique en commun des documents particuliers.

« 18 / A l'Ecole nouvelle l'*enseignement* proprement dit est *limité à la matinée* — en général de huit heures à midi. Le soir, durant une ou deux heures suivant l'âge, de quatre heures et demie à six heures a lieu l' « étude » personnelle. Les enfants au-dessous de dix ans n'ont pas de devoirs à faire seuls.

« 19 / On étudie *peu de branches par jour*, une ou deux seulement. La variété naît non pas des sujets traités, mais de la façon de traiter les sujets, différents modes de l'activité étant mis en œuvre tour à tour.

« 20 / On étudie *peu de branches par mois* ou par trimestre. Un système de cours analogue à celui qui règle le travail à l'Université permet à chaque élève d'avoir son horaire individuel.

« 21 / L'*éducation morale*, comme l'éducation intellectuelle, doit s'exercer non pas du dehors au dedans, par l'autorité imposée, mais du dedans au dehors par l'expérience et la pratique graduelle du sens critique et de la liberté. Se basant sur ce principe, quelques Ecoles nouvelles ont appliqué le système de la *république scolaire*. L'assemblée générale, formée du directeur, des professeurs, des élèves et parfois même du personnel, constitue la direction effective de l'école. Le code de lois est fait par elle. Les lois sont les moyens tendant à régler le travail de la communauté en vue des fins poursuivies par elle. Ce système hautement éducatif, quand il est réalisable, suppose une influence prépondérante du directeur sur les « meneurs » naturels de la petite république.

« 22 / A défaut du système démocratique intégral, la plupart des écoles nouvelles sont constituées en monarchies constitutionnelles : les élèves procèdent à l'*élection de chefs*, ou préfets, ayant une responsabilité définie.

« 23 / Des *charges sociales* de toutes espèces peuvent permettre de réaliser une entraide effective. Ces charges pour le service de la communauté sont confiées à tous les petits citoyens à tour de rôle.

« 24 / Les *récompenses* ou sanctions positives consistent en occasions données aux esprits créateurs d'accroître leur puissance de création. Elles s'appliquent aux travaux libres et développent ainsi l'esprit d'initiative.

« 25 / Les *punitions* ou sanctions négatives sont en corrélation directe avec la faute commise. C'est dire qu'elles visent à mettre l'enfant en mesure, par les moyens appropriés, d'atteindre mieux à l'avenir le but jugé bon qu'il a mal atteint ou qu'il n'a pas atteint.

« 26 / L'*émulation* a lieu surtout par la comparaison faite par l'enfant entre son travail présent et son propre travail passé, et non pas exclusivement par la comparaison de son travail avec celui de ses camarades.

« 27 / L'Ecole nouvelle doit être un *milieu de beauté*, comme l'a écrit Ellen Key. L'ordre en est la condition première, le point de départ. L'art industriel que l'on pratique et dont on s'entoure conduit à l'art pur, propre à éveiller, chez les natures d'artistes, les sentiments les plus nobles.

« 28 / La *musique collective*, chant ou orchestre, exerce l'influence la plus profonde et la plus purifiante chez ceux qui l'aiment et qui la pratiquent. Les émotions qu'elle crée ne devraient manquer à aucun enfant.

« 29 / L'*éducation de la conscience morale* consiste principalement, chez les enfants, en récits provoquant chez eux des réactions spontanées, véritables jugements de valeur qui, en se répétant et s'accentuant, finissent par les lier vis-à-vis d'eux-mêmes et d'autrui. C'est l'objet de la « lecture du soir », de la plupart des Ecoles nouvelles.

« 30 / L'*éducation de la raison pratique* consiste principalement, chez les adolescents, en réflexions et en études portant sur les lois naturelles du progrès spirituel, individuel et social. La plupart des Ecoles nouvelles observent une attitude religieuse non confessionnelle ou interconfessionnelle qu'accompagne la tolérance à l'égard des idéals divers, pour autant qu'ils incarnent un effort en vue de l'accroissement spirituel de l'homme » (V. Faria de Vasconcelles, *Une Ecole nouvelle en Belgique*, Préface d'Adolphe Ferrière, p. 9 à 17). G. M.

L. Ecole ouverte

Issues d'expériences pédagogiques relativement récentes, les *écoles ouvertes* sont encore peu nombreuses en France, mais tendent à se multiplier, notamment dans l'enseignement primaire.

Le mot *ouverte* se justifie de plusieurs façons :
— par l'*ouverture de ces écoles sur l'extérieur :* non seulement le milieu et la vie sont associés au travail scolaire, mais les parents et autres habitants y sont invités largement à collaborer à la tâche;
— par l'organisation interne de ces écoles : le *décloisonnement* des disciplines, mais aussi le décloisonnement des classes y sont de règle, ce qui suppose une équipe enseignante très unie par de fréquentes concertations. L'architecture, l'aménagement des locaux doivent s'adapter à cette communication interne : lieux de rassemblement, cloisons mobiles, salles d'activités, etc.;
— par la *nécessaire attitude ouverte des enseignants de ces écoles :* loin d'être figé dans un système éducatif définitif, le personnel de telles écoles doit être à l'écoute constante des résultats, des enfants, des parents, de toute documentation nouvelle recueillie en stages ou dans d'autres écoles ouvertes, afin de procéder à des remises en cause éventuelles et adapter leur action en une pédagogie évolutive.

R. P.

M. Ecole parallèle

Expression utilisée pour la première fois par G. Friedman il y a une vingtaine d'années.
« L'école parallèle est constituée par l'ensemble des circuits grâce auxquels parviennent aux élèves (comme aux autres), en dehors de l'école, des informations, des connaissances, une certaine formation culturelle, dans les domaines les plus variés.
« Les instruments sont ceux de la communication de masse, c'est-à-dire les mass media : il faut citer essentiellement la presse, la bande dessinée, la radio, le cinéma et surtout la télévision.
« Ces nouveaux canaux d'éducation, que les enseignants ne contrôlent pas, sont fréquentés massivement par les élèves » (extrait de l'Avant-Propos du livre : *L'Ecole parallèle*, de L. Porcher). G. M.

N. Ecole polytechnique

a / V. ENSEIGNEMENT POLYTECHNIQUE.
b / V. GRANDES ÉCOLES.

O. Ecole polyvalente

V. ECOLE COMPRÉHENSIVE.
Etablissement scolaire qui offre un grand nombre d'options permettant aux élèves de se préparer soit à des études ultérieures, soit à l'exercice d'une activité professionnelle (métier, occupation de technicien).
On parle souvent simplement d'une « polyvalente » (ex. : la polyvalente de Coaticook) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

P. Ecole sans degré
Ecole par classes d'âge (Règlement nº 1 du ministère de l'Education).
La dénomination « écoles sans degrés », outre qu'elle est purement négative, est un anglicisme *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Ecoles (Noms d')

A. Ecole annexe
V. ANNEXE.

B. Ecole associée
(Système Unesco des écoles associées) : Ecole associée aux objectifs de l'UNESCO et dont le but est de promouvoir le développement de l'éducation pour la compréhension internationale.
Les écoles associées, dont la première a commencé à fonctionner en 1953, forment un réseau de plus de 1 000 écoles dans lesquelles les programmes sont adaptés aux objectifs de la compréhension internationale, groupés essentiellement autour des quatre thèmes : activités de l'ONU et des institutions qui lui sont rattachées, droits de l'homme, culture et pays étrangers, l'homme et son milieu.
Le Secrétariat de l'UNESCO assure la liaison entre les écoles associées qui se situent pour la plupart dans les pays anglo-saxons et dans certains pays socialistes comme la Hongrie et la Pologne au moyen d'un bulletin qui permet aux écoles de passer des annonces proposant des échanges directs de correspondance, de matériel et d'information.
En France, les écoles associées n'ont pas encore trouvé un terrain favorable à leur implantation, sans doute en raison de la structure centralisée de l'enseignement; par contre les Clubs UNESCO, qui poursuivent des objectifs voisins, se sont aisément développés dans le cadre des activités périscolaires ou au sein des foyers socio-éducatifs. Y. B.

C. Ecole autonome de perfectionnement
Ecole primaire communale ou départementale créée par la loi du 15 avril 1909 pour accueillir les enfants déficients intellectuels. Cette structure est actuellement en voie de disparition. P. L.

D. Ecole bilingue
Type d'établissement où l'enseignement est donné en deux langues.
De nombreux lycées français de l'étranger donnent un enseignement bilingue en partie dans la langue nationale et en partie en français (V. LYCÉE INTERNATIONAL). Y. B.

E. Ecole communale
V. COMMUNALE.

F. Ecole d'application
V. APPLICATION.

G. Ecole d'arts et métiers
Québ. — On y dispense un cours de métier. Durée de deux ans après l'école élémentaire. Ce cours conduit à un certificat. On peut, en complétant les études dans une autre école technique, obtenir un diplôme de technicien. S'est développé au Québec vers les années 1936, mais il existait déjà sous le régime français en 1676 (ce cours comme tel n'existe plus depuis la création du ministère de l'Education. Il est dispensé dans les polyvalentes) (V. ce mot). G. R.-M.

H. Ecole de métiers
Québ. — Etablissement du ministère de l'Education qui dispense une formation professionnelle de niveau secondaire (enseignement dit *cours de métiers*) ou de niveau secondaire supérieur (enseignement dit *cours technique*, d'une durée d'un ou deux ans, à compléter dans un « institut de technologie »). Les écoles de métiers de chaque région sont rattachées à un « *institut de technologie* » (V. ce mot). Toutes sont des externats exclusivement.
Les écoles de métiers dispensent généralement, outre leurs *cours ordinaires*, des *cours du soir* (V. ce terme). Un certain nombre d'écoles de métiers dispensent aussi un *enseignement intensif de métiers* (V. ce terme), de même qu'un *enseignement technique intensif*. (V. COURS PROFESSIONNELS INTENSIFS).
On trouvera dans la brochure du ministère de l'Education intitulée *Ecoles de métiers* la liste des métiers enseignés dans chacun de ces établissements *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

I. Ecole de musique
V. CONSERVATOIRE, EDUCATION MUSICALE (INSTITUTIONS D').
Une école de musique est spécialisée dans l'enseignement de la musique à tous les niveaux et sous toutes ses formes : solfège; musique vocale, chorale, instrumentale, orchestrale; composition; histoire de la musique; etc. Une telle école peut être privée (Ex. : un cours ou une école d'accordéon, de guitare), ou municipale, ou nationale. Dans ce dernier cas, elle porte parfois le nom de *Conservatoire de Musique*. R. P.

J. Ecole de plein air
Etablissement qui relève de l'éducation spécialisée au niveau de l'enseignement élémen-

taire; les écoles de plein air sont ouvertes par les communes et les départements et reçoivent des élèves atteints de déficiences physiques. Elles leur dispensent un enseignement normal, mais selon un régime spécial de vie et de scolarité *(L'éducation en France)*. Les enseignants possèdent un CA spécial (V. ce mot). G. M.

K. Ecole des gradués

Direction administrative des travaux qui se font à l'Université au-delà du niveau de la licence. Il ne s'agit pas d'une école, mais d'un service, d'autre part le terme « gradué » n'existe plus en français. L' « école de(s) gradués » est en réalité une *direction administrative des hautes études*, ou une direction administrative du second cycle des études supérieures *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

L. Ecole gardienne

Belg. — Ecole accueillant les enfants de 3 à 6 ans. La fréquentation de cette école est facultative, mais le taux d'élèves inscrits est très important : il frise les 100 % pour les enfants de 5 à 6 ans.

Actuellement, les enfants de 2 ans 6 mois peuvent être admis dans les classes de cette école gardienne qui, depuis 1973, est dotée d'un corps d'inspectrices issues de cet enseignement et sélectionnées rigoureusement.

Les normes de création de classe sont basées sur la moyenne de fréquentation de l'ensemble des élèves inscrits.

La nouvelle terminologie administrative vient d'adopter l'expression enseignement maternel pour cette école gardienne qui est par ailleurs reprise avec l'enseignement primaire pour constituer l'enseignement fondamental. J. B.

M. Ecole géminée

V. GÉMINÉE.

N. Ecole internationale

V. LYCÉES INTERNATIONAUX.

O. Ecole maternelle

1. Une école maternelle est un établissement de première éducation qui réunit les enfants des deux sexes avant l'âge de la scolarité obligatoire (de 2 à 6 ans).

2. Les écoles maternelles prirent la place des salles d'asile (V. ce mot) et jouèrent un rôle de plus en plus important dans la vie pédagogique française. On estime (résultats de 1976) que près de 80 % des enfants d'âge préscolaire fréquentent une école maternelle.

3. Généralement une école maternelle comporte trois sections :
— la section des petits (2-3 ans),
— la section des moyens (4-5 ans),
— la section des grands (5-6 ans). G. M.

P. Ecole mixte

V. MIXTE.

Q. Ecole nationale de perfectionnement (ENP)

ENP : établissements d'enseignement primaire publics auxquels sont adjoints des fonctionnaires de l'enseignement technique. Reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel et assurent aux élèves de plus de 14 ans une formation professionnelle appropriée. P. L.

R. Ecole nationale du premier degré

Internats créés en 1954 pour les enfants soumis à l'obligation scolaire dont les parents exercent des professions non sédentaires ou de familles dispersées. P. L.

S. Ecole normale

C'est la loi du 9 août 1879 qui a fait obligation, à tous les départements, d'entretenir une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices. Un certain nombre de départements ont conservé leurs deux écoles normales, devenues parfois mixtes, mais, depuis quelques années, une tendance au regroupement dans une seule école normale par département peut être observée.

Les élèves-maîtres et élèves-maîtresses sont recrutés par concours :
— soit, en première année, après la classe de 3e ou celle de seconde (avec possibilité d'entrée en classe de 1re dans ce dernier cas); mais ils continuent alors leur scolarité jusqu'au baccalauréat dans un lycée;
— soit après le baccalauréat.

Ils bénéficient, après avoir obtenu ce diplôme, d'une formation professionnelle en deux ans.

Les études dans les écoles normales sont gratuites, mais les élèves-maîtres doivent s'engager à servir dix ans dans l'enseignement public (engagement décennal).

Peuvent être annexés à certaines écoles normales :
— un centre de formation de PEGC (lettres ou sciences);
— un centre de formation des maîtres de la voie III;
— un centre de formation des maîtres de l'éducation spécialisée;
— un centre de formation des rééducateurs

(en psychopédagogie ou en psychomotricité). Ces centres sont académiques ou interacadémiques. M. C.

T. Ecole normale nationale d'apprentissage (ENNA)

Les écoles normales nationales d'apprentissage ont été créées à la Libération pour former les professeurs des centres d'apprentissage. Elles sont directement reliées à l'enseignement technique. Elles recrutaient leurs professeurs après un concours spécial.

Les ENNA ont vu leurs fonctions légèrement modifiées depuis leur création où elles étaient des centres actifs de recherche pédagogique pour l'enseignement technique. Actuellement elles sont chargées de la formation des PEG, des PETT et des PTEP. G. M.

U. Ecole normale supérieure (ENS)

Les écoles normales supérieures sont des établissements de très haut niveau dont la réputation dépasse les frontières de la France. L'*Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm* fut fondée par la Convention et est restée le type même de l'école qui recrute après une très sévère sélection.

Il existe actuellement plusieurs autres ENS :

— ENS dite de Sèvres (en fait se situe boulevard Jourdan à Paris) réservée aux jeunes filles;

— ENS de Saint-Cloud;

— ENS de Fontenay-aux-Roses pour les jeunes filles;

— ENS de l'enseignement technique de Cachan (ENSET);

— ENS de l'éducation physique (ENSEP).

A l'origine les deux ENS de la rue d'Ulm et de Sèvres étaient réservées à la préparation des professeurs de lycée (préparation de l'agrégation de l'enseignement secondaire). Les deux ENS de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses étaient réservées aux anciens élèves des écoles normales primaires et préparaient au professorat des écoles normales. On a vu, au cours de ces dernières décennies, une certaine uniformisation puisque toutes les ENS (à l'exception de l'ENSEP) préparent à l'agrégation et à la recherche.

Les élèves sont recrutés après un concours difficile préparé dans les classes préparatoires aux grandes écoles littéraires et scientifiques (après le baccalauréat : les Khâgnes et les Taupes en langage étudiant). Ainsi un élève ayant terminé les études générales du second degré doit consacrer au moins deux années à cette préparation qui mobilise toute son énergie. G. M.

V. Ecole paroissial(e)

V. CONFESSIONNEL, RELIGIEUX.

1. *De paroisse*, partie de territoire sur lequel un curé exerce ses fonctions spirituelles.

2. Une *école paroissiale* fonctionne sous la responsabilité immédiate du curé de la paroisse, quoiqu'elle ait son directeur ou sa directrice propre. Pour une part au moins, elle vit de fonds recueillis auprès des paroissiens. C'est donc une école à caractère religieux et, par conséquent, privée. R. P.

W. Ecole primaire privée

V. PRIVÉ.

X. Ecole publique

V. PUBLIC.

Y. Ecole sous contrat d'association

V. CONTRAT.

Z. Ecole spéciale

V. SPÉCIALE.

Ecoles particulières (quelques)

A. Ecole centrale des Arts et Métiers

Québ. — Cette école est à Montréal. Elle dispensait un enseignement qui préparait aux spécialités pour quelques métiers commerciaux : art culinaire, boulangerie, pâtisserie, coiffure, horlogerie, confection de vêtements pour hommes et femmes, fourrure, chaussures, etc. Admission une neuvième année, *i.e.* *e*-ième secondaire (n'existe plus depuis le ministère de l'Education). G. R.-M.

B. Ecole Decroly de L'Ermitage

V. ECOLE NOUVELLE, MÉTHODE DECROLY.

Ecole située dans la banlieue de Bruxelles (à Uccle) et qui fut fondée par le Dr Decroly lui-même en 1907. La devise de l'école est : « Pour la vie, par la vie. » G. M.

C. Ecole Montessori

V. CASA DEI BAMBINI.

D. Ecole nationale des Chartes

V. GRANDS ETABLISSEMENTS.

Créée par l'ordonnance du 22 février 1821, l'Ecole nationale des Chartes a pour buts essentiels de donner à ses élèves l'accès aux sources de l'histoire de France, et de les préparer aux fonctions d'archivistes et de bibliothécaires. C'est une école de très haut niveau dont les élèves sont recrutés par concours (d'après le *Mémento de l'enseignement supérieur*, SNE-Sup). G. M.

E. Ecole nationale des Langues orientales vivantes

V. GRANDS ETABLISSEMENTS.

Lang. fam. Langues O. — L'école appartenait à la catégorie des Grands Etablissements jusqu'en avril 1969. Elle est devenue un « Centre universitaire des Langues orientales vivantes » rattaché à l'Université de Paris III et, en 1971, *Institut national des Langues et Civilisations orientales* (d'après le *Mémento de l'enseignement supérieur*, SNE-Sup). G. M.

F. Ecole nationale féminine d'Agronomie (ENFA) et Institut de Formation des Professeurs de Collèges agricoles (IFPCA) à Castanet (31)

Ce complexe assure la formation des professeurs de collèges agricoles féminins et masculins.

L'admission à l'ENFA et à l'IFPCA se fait par concours.

Les études durent trois ans. En deuxième année les élèves ont la qualité d'élèves-professeurs, en troisième année ils sont professeurs stagiaires.

Les trois années d'études sont sanctionnées par le certificat d'aptitude au professorat dans les collèges agricoles (CAPCA). S. P.

G. Ecoles nationales supérieures d'Agronomie (ENSA)

Elles sont au nombre de cinq; trois d'entre elles sont sous la tutelle du ministère de l'Agriculture :

— l'Institut national agronomique de Paris-Grignon (INA);

— l'ENSA de Montpellier;

— l'ENSA de Rennes.

Les deux autres dépendent du ministère de l'Education :

— l'ENSA de Nancy;

— l'ENSA de Toulouse.

L'accès aux ENSA (et à l'INA) se fait soit par voie de concours dont les épreuves portent sur le programme des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, type C, soit sur titres pour les titulaires d'une maîtrise ès sciences ou d'un diplôme d'ingénieur équivalent.

Les candidats recrutés sur titres préparent le diplôme d'ingénieur agronome en deux ans; ceux admis au concours le préparent en trois ans.

Les ENSA sont habilitées à délivrer certains doctorats de troisième cycle. S. P.

H. Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm

V. ENS.

I. Ecole polytechnique

1. V. GRANDES ECOLES, CACIQUE, BOTTE.

L'Ecole polytechnique est une école scientifique de très haut niveau qui dépend du ministère des Armées. Elle est destinée à former les cadres supérieurs de l'armée, mais aussi les cadres supérieurs de la Nation.

2. *Péd. gén.* — V. ENSEIGNEMENT POLYTECHNIQUE.

Etablissements qui correspondent, en Union soviétique (et maintenant dans beaucoup de pays de l'Est), à une nouvelle conception de l'éducation. Les écoles polytechniques ne sont plus uniquement organisées autour des humanités, mais font appel aux sciences et aux techniques contemporaines. G. M.

J. Ecole pratique des Hautes Etudes (EPHE)

Etablissement de structure et de fonctionnement assez particuliers. Créée en 1868 par Victor Duruy, l'EPHE comprend actuellement six sections indépendantes les unes des autres :

— première section : Sciences mathématiques;

— deuxième section : Sciences physico-chimiques;

— troisième section : Sciences naturelles;

— quatrième section : Sciences historiques et philologiques;

— cinquième section : Sciences religieuses;

— sixième section : Sciences économiques et sociales.

La structure originale de cet établissement et le libéralisme qui préside au recrutement des enseignés, des enseignants et au fonctionnement font qu'aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui de l'enseignement, l'EPHE a acquis une grand renommée et groupe en son sein beaucoup de grands noms de la science française contemporaine (extrait du *Mémento de l'enseignement supérieur*, SNE-Sup). G. M.

K. Ecole des Roches

V. SELF-GOVERNMENT.

Etablissement scolaire créé par Edmond Demolins en 1899 et dont Georges Berthier prit la direction en 1903. L'école est située en pleine nature (V. les caractéristiques des Ecoles nouvelles) et les élèves sont groupés en maisons de 40 à 50 autour de l'éducateur, chef de maison qui vit sur place avec sa famille. Toutes les charges sont réparties entre les élèves et chaque maison a son club d'action, chargé de promouvoir tous les progrès matériels, ou moraux, dont la maison est

capable (d'après G. Berthier, *L'Ecole des Roches*). L'école était surtout fréquentée par les enfants de milieu aristocratique.

G. M.

Ecolier

[Etym. : Du bas latin *scholaris* = scolaire]

1. Au Moyen Age, l'écolier est synonyme d'étudiant.

2. Actuellement un écolier est un enfant qui fréquente l'école primaire.

3. *Le chemin des écoliers* (V. ce mot). G. M.

Ecologie

[Etym. : E. Haeckel, 1866]

1. Science de l'habitat.

2. Pour la plupart des spécialistes, c'est la « science qui étudie les conditions d'existence des êtres vivants et les interactions de toutes natures qui existent entre ces êtres vivants et leur milieu » (Dajoz, 1971).

3. La biogéographie qui s'attache à la répartition des animaux et des végétaux ne peut ignorer les enseignements de l'écologie.

G. H.

Econome

1. Mot remplacé actuellement par celui d'intendant (V. ce mot). J. A.

2. Dans un centre de vacances collectives (V. cette expression) personne adjointe au directeur, celui-ci lui déléguant une partie de ses responsabilités en ce qui concerne :
— la fonction hébergement (entretien des locaux);
— la fonction alimentation;
— la fonction personnel.
Son rôle n'est pas seulement administratif : une connaissance de la fonction pédagogique lui est nécessaire pour mener à bien sa tâche.

C. J.

Economie

A. Généralités

Discipline scolaire qui est enseignée dans l'enseignement du second degré et qui conduit au baccalauréat B (sciences économiques et sociales). G. M.

B. Economie de l'éducation

V. Planification de l'éducation.

[Anglais : *Economics of education*]

1. « Les Anglo-Saxons parlent d'économie de l'éducation désignant par là non une discipline nouvelle à proprement parler mais une spécialisation nouvelle à l'intérieur d'une discipline générale dont le domaine s'étend, s'enrichit et se diversifie » (L'économie) (A. Page, *L'économie de l'éducation*).

2. L'éducation peut être considérée comme une activité ayant une importance économique, dans la mesure où elle modifie la qualification, le comportement, les attitudes des hommes qui sont producteurs et consommateurs. D'autre part, l'activité d'éducation consomme des ressources rares et l'étude de leurs allocations est du ressort de l'économiste; en effet chaque ressource rare peut être consommée ou investie; le choix entre ces deux catégories d'emploi est un problème typique pour l'économiste. On peut ainsi définir le champ de l'économie de l'éducation :
— Quoique l'économie de l'éducation se développe et se consacre à l'étude des problèmes de plus en plus variés, on peut en simplifiant à l'extrême distinguer deux domaines importants qui ont monopolisé l'attention des économistes de l'éducation au cours des années 1960 : 1 / l'étude des rapports entre développement de l'éducation et développement économique; les conclusions des travaux dans ce domaine tendaient à justifier tout effort financier en faveur de l'éducation par la contribution de l'éducation à la croissance économique; 2 / les problèmes d'allocation des ressources à l'intérieur du système éducatif : notamment l'analyse des coûts, l'étude des rendements, etc.
— Au cours des années 1970, on propose un élargissement du champ des problèmes à étudier en amorçant le dialogue entre économistes et spécialistes des autres disciplines. « La problématique est quelle éducation ? pour qui ? et pour quel développement ? » (V. J. Hallak, *A qui profite l'école ?*).

J. H.

C. Economie familiale

Type d'enseignement qui élargit l'ancienne notion d'enseignement ménager en y introduisant un certain nombre de connaissances de base en vue de satisfaire des besoins économiques, sociaux et culturels de la communauté.
Les domaines que l'économie familiale recouvre sont nombreux puisqu'ils se rapportent aux besoins essentiels de l'individu : alimentation, nutrition; habitat et environnement; habillement et textiles; organisation ménagère; éducation familiale sous toutes ses formes : alphabétisation, gestion financière et éducation du consommateur, budget familial,

santé, puériculture, éducation des enfants, relation familiale et sociale, loisirs, etc.
L'enseignement de l'économie familiale peut être assumé au niveau scolaire ou universitaire comme dans le cadre de l'éducation des adultes ou celui de l'éducation permanente.
L'économie familiale rurale comprend en outre tous les domaines de l'artisanat rural, des techniques de culture variées et du petit élevage.
Aux besoins de chaque type de société correspond un contenu optimal de l'économie familiale. Seuls les pays concernés sont vraiment qualifiés pour élaborer son contenu et déterminer ses formes d'application en fonction du contexte économique et social et du sens de son évolution. Y. B.

Ecosystème

Péd. Géo.
[Etym. : Tansley, 1935]

Système écologique considéré du point de vue de l'alimentation des êtres vivants et des transformations d'énergie qui s'effectuent aux différents niveaux.
La chaîne alimentaire est l'expression concrète du fonctionnement de l'écosystème, elle est formée de quatre maillons :
— les substances utilisables par les organismes;
— les producteurs (plantes vertes);
— les consommateurs (herbivores et carnivores);
— les décomposeurs (recyclent les déchets).
G. H.

Ecran

Tech. Ed.

A. Généralités

Classiquement, c'est une surface blanche bien plane destinée à recevoir les images projetées par les auxiliaires audio-visuels. Métallisé, perlé, amovible, repliable... de forme variable, il peut tenir compte de l'enseignement en plein jour. C'est aussi le récepteur de télévision.

B. Ecran cathodique

V. TERMINAL GRAPHIQUE.

J. G.

Ecritoire

V. ECRITURE, ENCRE, PLUME.
[Etym. : Du latin *scriptorium* = cabinet d'études (XIIe siècle), puis petit meuble, puis nécessaire portatif contenant les instruments permettant d'écrire, pour aboutir, au XVe siècle, toujours par réduction sémantique, à l'acception actuelle]

1. *Historique :* Les étudiants au Moyen Age, les collégiens ensuite, portaient avec eux un « écritoire » où ils enfermaient leur matériel d'écrivain. « Nous mettons les plumes dans l'écritoire » (N. de Franqueville, *Le miroir de l'art et de la nature*).

2. *Définition :* « Petit vase où l'on met de l'encre qui sert pour écrire » (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*). J. V.

Ecriture

V. ARDOISE, CAHIER, CALLIGRAPHIE, CRAYON, DESSIN, DYSGRAPHIE, ECRITOIRE, ENCRE, ENCRIER, LECTURE, ORTHOGRAPHE, PLUME.
[Allemand : *Handschrift.* Anglais : *Writing*]
[Etym. : Des mots latins *scribere* = écrire et *scriptura* = écriture, employé dès le XIIIe siècle]

A. Généralités

1. *Acception générale :* Art de représenter durablement la parole par un système de signes conventionnels, perceptibles par la vue, éventuellement le toucher (écriture Braille).

2. *Acceptions particulières.*
— *Ecriture à l'école :* Discipline scolaire tendant à apprendre à tracer lettres et chiffres de manière consciente, lisible, rapide.
— *Ecriture expédiée :* « Ecriture en quelque sorte spontanée (...) une fois sortie des préliminaires de l'apprentissage, et où chacun met (...) sa propre personnalité » (F. Buisson, *Dictionnaire*, Ire partie, t. I, p. 799).
— *Ecriture script :* Type d'écriture différent de l'écriture anglaise dont les caractères sont à base de cercles et de droites, caractères se traçant sans liaison entre eux.
Titre d'un ouvrage de R. Dottrens, *L'écriture script, petite méthode.* G. M.

B. Apprentissage de l'écriture

1. *Apprentissage :* Dans les écoles élémentaires d'autrefois il figure après celui de la lecture; jusqu'à Turgot et la Révolution, il est le monopole, d'ailleurs contesté depuis J.-B. de La Salle, de la corporation des maîtres écrivains; ainsi s'expliquèrent la succession dans l'ordre des apprentissages fondamentaux et le caractère compliqué de l'enseignement, la multiplicitédes types d'écriture. Au XIXe siècle se manifestent les efforts de simplification de l'enseignement mutuel, le développement des modèles, des calques, puis des cahiers pro-

gressifs — ainsi que les conseils de G. Sand (« Un corps droit, un papier droit, une écriture droite ») et du Dr Javal (tenue du corps, lisibilité). L'écriture figure au rang des disciplines obligatoires (loi du 15 mars 1850, art. 23), « prenant une place extrêmement importante » (Buisson, *Dictionnaire, op. cit.*, 1re partie, t. 1, p. 798). De plus en plus, l'apprentissage se lie à celui du dessin (qui précède) et de la lecture (qui accompagne) pour déboucher sur l'orthographe dont elle est le soubassement. Elle exige une *pédagogie* spécifique difficile : la lettre est complexe et l'art d'écrire exige une capacité de compréhension (système de signes), une capacité d'imitation (éducation sensorielle), une capacité de miniaturisation (éducation gestuelle). C'est pourquoi les éducateurs s'élèvent contre tout apprentissage prématuré ou préconisent un apprentissage préalable « en grand » (danses, gestes...).

2. *Développement :* Il est nécessaire car il faut lutter contre la détérioration rapide de l'écriture avec le temps et le non-usage. Les 10 de 1923 et 1938 ont insisté sur l'importance d'exercices accroissant la rapidité de l'écriture sans altérer sa lisibilité. Malheureusement ces exercices s'arrêtent au CM (10 du 29 décembre 1956) — alors qu'au siècle dernier se déployaient au long de la scolarité primaire les exercices d'écriture expédiée (V. ce mot). L'horaire est à emprunter aux dix heures du français des écoles élémentaires (arrêté du 7 août 1969).

C. Ecriture filmique

L'écriture filmique peut se définir différentiellement par rapport au langage cinématographique. Le langage cinématographique est constitué par l'ensemble des codes spécifiquement cinématographiques, c'est-à-dire qu'ils nécessitent l'utilisation de la matière expressive du cinéma. Mais dans un film particulier de nombreux autres codes interviennent qui ne sont pas propres au cinéma (codes non spécifiques). Ce qui caractérise un texte filmique (un film), c'est d'être le *lieu de rencontre d'une multiplicité de codes* dont certains sont spécifiques (ceux qui constituent le langage cinématographique) et d'autres qui ne le sont pas. Le concept d'écriture filmique intéresse le film et non le cinéma en tant que langage, il indique comment un texte filmique travaille les codes spécifiques, comment chaque film élabore et restructure à sa manière le cinéma. G. J.

Educastreur

V. CRÉATIVITÉ, DÉSIR, EDUCATEUR, EXPRESSION.

Néologisme forgé à partir des mots « éducateur » et « castrer » pour caractériser l'enseignant refoulé-refoulant qui, concevant l'éducation comme une répression des instincts, s'interdit et interdit aux élèves tout désir, toute référence à la sexualité, ne permet pas le développement de l'expression libre des enfants. L. M.

Educateur

A. Educateur en internat

Instituteur public affecté par le recteur dans une Ecole nationale de Perfectionnement pour assurer la surveillance et l'éducation des élèves internes en dehors des heures de classe. P. L.

B. Educateur spécialisé

1. *Généralités.*

Educateur exerçant dans des établissements privés spéciaux qui reçoivent des enfants et des adolescents inadaptés.

La formation de trois ans à plein temps ou de quatre ans en cours d'emploi est sanctionnée par un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. P. L.

2. *Educateur de l'Education surveillée.*

V. EDUCATION SURVEILLÉE, ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT.

Educateur spécialisé formé à l'Ecole d'Etat d'éducateurs de Savigny-sur-Orge ou de Toulouse. Chargé de favoriser la réadaptation des mineurs délinquants confiés aux Services de l'Education surveillée, il exerce ses fonctions dans les établissements relevant du ministère de la Justice : centres d'observation, centres d'action éducative, foyers de jeunes, etc. (d'après l'ONISEP). D. L.

3. *Educateur de l'Administration pénitentiaire.*

Formé à l'Ecole d'Administration pénitentiaire, il est chargé de l'observation et de la rééducation des détenus pour préparer leur réinsertion sociale. Il exerce ses fonctions dans les prisons, maisons d'arrêt, parfois en école pénitentiaire ou foyer de semi-liberté, etc. D. L.

C. Educateur technique spécialisé

Educateur qui assure la formation technologique, l'adaptation ou réadaptation professionnelle des inadaptés ou des handicapés. Ces éducateurs doivent justifier d'un bacca-

lauréat de technicien ou d'un brevet de technicien et de trois ans de pratique de leur profession ou bien d'un CAP ou d'un BEP et de cinq ans de pratique.
Ils reçoivent une formation en cours d'emploi de trois ans minimum sanctionnée par un certificat d'aptitude aux fonctions d'éducateur technique spécialisé. P. L.

Educatifs (les)

Péd. Ed. phys. — En éducation physique et sportive, préparation articulaire et neuromusculaire pour améliorer le rendement du geste dans une spécialité donnée. Ont pour but de développer chez l'élève toutes les qualités nécessaires pour favoriser l'exécution correcte d'un geste.
Les éducatifs sont classés en exercices de souplesse, de décontraction et de puissance.
C. B.

Education

A. Généralités

Philo. Ed.
V. INSTRUCTION, ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE.
[Allemand : *Erziehung*. Anglais : *Education*. Italien : *Educazione*]
[Etym. : Du latin *e-ducere* = conduire hors de]

a / De son sens étymologique le terme éducation n'a, actuellement, pas gardé beaucoup de marques significatives.
Pourtant l'acte de conduire, de guider un enfant ou un adulte en l'arrachant à un état initial que l'on considère comme devant être dépassé, reste bien le fondement de l'éducation.
Dans la pédagogie contemporaine, l'éducation a une signification très large et vise la totalité de la personne.
C'est par cette visée que l'éducation est opposée — ou qu'on l'oppose de manière souvent fallacieuse et trop tranchée — à l'enseignement ou à l'instruction.
Eduquer, c'est transformer, c'est agir sur une personne. Mais cette transformation et cette action sont acceptées, voire souhaitées et voulues par l'éduqué dans une éducation non autoritariste, à tel point que l'on parle de plus en plus de l'action en retour de l'éduqué sur l'éducateur.
L'éducation serait l'action réciproque de deux sujets l'un vers l'autre qui aboutirait à la transformation des deux personnalités mises en présence. S'il s'agit de l'éducation d'un groupe, d'une collectivité, les actions, comme les relations entre les membres du groupe, se multiplient et se diversifient. A la limite chacun devient éducateur de l'autre. Toutefois, sous peine de diluer le sens de l'éducation, on ne peut rendre éducateur toute personne en instance d'être éduquée : la différence entre l'éducateur et l'éduqué réside dans la responsabilité qu'a le premier vis-à-vis du second. L'éducateur assume le devoir d'aider l'autre à connaître, à savoir, à savoir agir, à progresser même si l'éduqué est pour beaucoup dans son propre développement et dans ce progrès, même s'il désire ou s'il veut son éducation.
Responsabilité du côté de l'éducateur, désir et volonté du côté de l'éduqué peuvent être considérés comme les pôles essentiels de l'éducation.
L'éducation engage des *personnes* considérées aussi bien dans leur devenir moral, affectif, physique que dans leur devenir intellectuel et dans l'évolution de leur savoir.
C'est par son caractère global que l'éducation peut être distinguée de l'instruction ou de l'enseignement qui, pourtant, en font intrinsèquement partie. F. B.

b / Le mot « éducation » peut avoir deux autres significations (G. Mialaret, *Les sciences de l'éducation*) :
— L'éducation d'un pays est un système structuré de lois, d'institutions, de programmes, de méthodes, de systèmes d'examen se référant à une certaine philosophie de l'éducation.
— L'éducation est le résultat de l'action au sens 1 ci-dessus (on a reçu une éducation classique, on a une bonne ou une mauvaise éducation). G. M.

B. Education précisée par certains de ses caractères

1. *Education anarchique.*
V. ANARCHIE.

2. *Education comparée.*
V. SCIENCES DE L'ÉDUCATION.
[Anglais : *Comparative education*]

L'éducation comparée « est la partie de la théorie de l'éducation qui concerne l'analyse et les interprétations des différentes pratiques et politiques en matière d'éducation dans différents pays et différentes cultures. Elle se préoccupe tout d'abord de rassembler et de classer toutes les informations (du point de vue descriptif comme du point de vue quantitatif) concernant les systèmes scolaires, les écoles, l'administration et les finances, les professeurs et les élèves, les programmes et

les méthodes d'enseignement, les dispositions légales, etc. Ensuite, l'éducation comparée essaie d'expliquer pourquoi les choses sont ce qu'elles sont, en analysant les données rassemblées à la lumière de l'évolution historique des différents systèmes ou en montrant quelle a été l'influence des phénomènes sociaux, économiques, technologiques, religieux et philosophiques ainsi que des préjugés raciaux ou nationaux. Son but est de tenter d'offrir un ensemble de principes généraux qui aideraient les réformateurs à prédire les conséquences possibles des mesures qu'ils proposent. Elle essaie de comprendre ce qui se fait et pourquoi il en est ainsi » (Lauwerys, cité par Mialaret, in *Les sciences de l'éducation*, PUF). G. M.

3. *Education continue* (ou *permanente*).
V. ALTERNANCE, ANIMATION SOCIOCULTURELLE.
Ensemble des doctrines, institutions et procédures, qui visent à répartir sur la vie entière l'instruction, la formation, l'éducation globales ou professionnelles d'une personne.

L'éducation continue comprend :
— *l'éducation initiale* assurée par les institutions scolaires et qui doit tendre à donner le goût et les moyens de l'éducation continuée;
— *l'éducation continuée* qui, mobilisant toutes les institutions et tous les agents éducatifs compétents, s'appuie sur les méthodes de l'animation socioculturelle. J. V.

4. *Education de base.*
Eléments d'un contenu éducatif susceptible de répondre aux besoins essentiels d'éducation de groupes non scolarisables dans l'immédiat, afin de leur permettre de participer à la vie de la communauté et à son développement : hygiène, alimentation, jardinage, puériculture, expression, calcul et, le cas échéant, alphabétisation dans la langue maternelle. La notion d'éducation de base s'est répandue à partir de 1950 et s'est heurtée à l'hostilité des notables qui à l'époque reprochaient aux puissances coloniales de vouloir proposer à leur peuple une éducation au rabais.
On constate depuis quelque temps un regain d'intérêt à l'égard de l'éducation de base de la part de ministres de l'Education de pays en développement, conscients de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de résoudre les problèmes que pose l'extension de la scolarisation (V. CYCLE DE BASE DE L'ÉDUCATION).
Destinée à répondre aux besoins essentiels de l'individu et du groupe et à faire acquérir à tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur sexe, leur groupe social, des connaissances instrumentales, des attitudes, des savoir-faire et des valeurs, l'éducation de base devrait pouvoir contribuer au progrès à condition qu'elle s'ouvre sur des perspectives éducatives ultérieures. Y. B.

5. *Education de masse.*
Remplaçant la scolarisation traditionnelle et fournie à la population tout entière, elle est conçue en rapport avec les autres actions sectorielles qui visent au développement global de la communauté; elle tend à mobiliser l'ensemble des ressources du groupe.
Des raisons d'ordre financier, des impératifs politiques, sociaux, économiques, culturels ou idéologiques poussent certains pays en développement à ne pas chercher à développer leur système scolaire sur le modèle occidental et à réformer leur système éducatif afin de le lier davantage avec le milieu et à tenir compte en priorité des exigences du développement communautaire.
Dans cette optique la notion de scolarisation se situe dans le contexte plus large d'une éducation de masse et dans le cadre des structures plus flexibles où s'assouplissent les distinctions traditionnelles entre degrés et cycles de durée fixe, comme les frontières entre l'école, l'éducation extra-scolaire, l'apprentissage et le travail.
Il s'agit, pour mettre en place une éducation de masse, de réaliser un ensemble d'actions à valeur éducative qui s'adressent à différentes clientèles et utilisent différentes modalités. De plus, dans le cadre des institutions scolaires existantes ou non, ou dans un cadre extra-scolaire, à temps plein, à temps partiel, ou selon le principe de récurrence, elle permet à ceux qui ont quitté l'école de poursuivre leurs études, leur formation, indépendamment de leur âge. L'ensemble de ces actions éducatives étant aussi étroitement lié que possible aux programmes de développement d'ensemble.
Cette conception de l'éducation qui n'est ni une éducation de base, ni une scolarisation proprement dite comporte généralement une formation en alternance; c'est le cas notamment en Tanzanie, en Chine, au Mali ou dans la Sierra Leone. Y. B.

6. *Education diffuse.*
V. ECOLE PARALLÈLE.
[Anglais : *Informal education*]
Processus continu d'acquisition de connaissances et de compétence ne se situant dans aucun cadre institutionnel (UNESCO-BIE).

7. *Education en milieu ouvert.*
V. ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT.

8. *Education extra-scolaire.*
V. ECOLE PARALLÈLE.
[Anglais : *Out of school education*]

Toute activité éducative se situant hors du cadre scolaire et pouvant inclure aussi bien l'éducation non formelle et l'éducation diffuse que toute autre forme d'éducation occasionnelle ou permanente (UNESCO-BIE).

9. *Education fonctionnelle.*
V. MÉTHODE DES PROJETS.
C'est vers 1911 qu'Edouard Claparède croit avoir utilisé cette expression qu'il définit ainsi : « C'est celle qui prend le besoin de l'enfant, son intérêt à atteindre un but, comme levier de l'activité qu'on désire éveiller chez lui » (E. Claparède, *L'éducation fonctionnelle*). G. M.

10. *Education libertaire.*
V. ANARCHIE, AUTO-ÉDUCATION, LIBERTÉ, MAÎTRE-CAMARADE.
[Etym. : *libertarius* (lat.)]

L'éducation libertaire renvoie à des thèses centrées sur les notions d'anarchie et de liberté.
La liberté est alors entendue comme source d'activité et de plaisir. La liberté dans l'instant, dans le présent de l'enfance l'emporte sur une liberté à venir qui serait constituée par l'autonomie de l'adulte.
L'avenir procède d'actes de liberté répétés. « Les enfants ne sont la propriété de personne : ni de leurs parents, ni de la société. Ils n'appartiennent qu'à leur future liberté » (Bakounine, *Programme de l'alliance de la révolution internationale*, 1871).
Du fait que le temps de l'enfance est valorisé dans l'éducation libertaire, aucun modèle pédagogique offert par les adultes ne doit présider à l'acte éducatif et ne doit lui préexister.
Par conséquent, l'école comme institution susceptible de transmettre des valeurs liées soit à une société réalisée soit réalisable, à l'âge adulte, est fortement critiquée et mise en cause; le refus de toute « reproduction » sociale de modèles politiques et pédagogiques est absolu. Il est impossible d'admettre la position *a priori* de valeurs sociales que l'adulte choisirait comme finalités d'éducation. De même, se trouve nié tout plan d'instruction. Le savoir des adultes n'est pas considéré comme devant être acquis par l'enfant. On peut déceler dans certains courants libertaires une méfiance à l'égard de la science comme signe d'autorité.
Acte répété de négation des valeurs existantes, l'éducation devient ce qui est vécu et expérimenté par l'enfant, ici et maintenant, « le lieu où vit la jeunesse, un lieu où l'activité juvénile peut prendre forme » (W. Paulsen, *Die Ueberwindierg der Schule*).
F. B.

11. *Education non formelle.*
[Anglais : *Non formal education*]

Toute activité éducative structurée et organisée dans un cadre non scolaire (apprentissage traditionnel, mouvements de jeunesse, clubs et associations diverses) (UNESCO-BIE).

12. *Education nouvelle.*
V. CLASSES NOUVELLES, ECOLES NOUVELLES, MÉTHODE DECROLY, MÉTHODE MONTESSORI, MÉTHODE DES PROJETS, MÉTHODE DE WINETKA, INDIVIDUALISATION DE L'ENSEIGNEMENT, SELF-GOVERNMENT.

a / Expression réservée généralement à un mouvement pédagogique qui prit corps essentiellement à Calais, en 1921, où se réunit pour la première fois la *Ligue internationale de l'Education nouvelle*. Cette réunion permettait à tous ceux qui avaient développé les techniques d'individualisation, à tous ceux qui s'inspiraient de la psychologie de l'enfant naissante... de se regrouper et d'unifier leurs points de vue. En ce sens, l'*Education nouvelle* est un fait historique, le 6 août 1921.
b / L'éducation nouvelle est une philosophie de l'éducation. Il suffit de citer la définition de l'éducation que propose la Ligue internationale pour s'en rendre compte : « L'éducation consiste à favoriser le développement aussi complet que possible des aptitudes de chaque personne, à la fois comme individu et comme membre d'une société régie par la solidarité. L'éducation est inséparable de l'évolution sociale; elle constitue une des formes qui la déterminent. Le but de l'éducation et ses méthodes doivent donc être constamment révisés, à mesure que devient plus conscient le besoin de justice sociale, à mesure que la science et l'expérience accroissent notre connaissance de l'enfant, de l'homme et de la société. »
c / L'éducation nouvelle, c'est aussi un ensemble de techniques pédagogiques : travail individuel, étude du milieu, travail en équipes, etc.
L'expression *Education nouvelle* a connu un certain succès après le Colloque d'Amiens (1968) et est souvent utilisée, maintenant,

dans un sens beaucoup plus général que celui qui a été donné ci-dessus (V. G. MIALARET, *Education nouvelle et monde moderne*). G. M.

13. *Education permanente.* V. FORMATION.
[Anglais : *Life-long Education*]

a / Système global d'éducation dans lequel les formations initiales et les différentes formations d'adultes seraient repensées, refondues de telle sorte que travail, loisirs et formation se confondent et s'échelonnent sur toute une vie.

Cet état idéal n'est pas atteint et ne le sera pas si nous restons dans les perspectives législatives actuelles. Le système éducatif français, comme celui de certains de ses voisins en Europe, reste centré sur des formations initiales, distinctes des formations d'adultes désignées par les vocables : *formation continue, formation continuée, formation récurrente, formation permanente.* Ces expressions sont d'ailleurs synonymes et, de fait, se rapportaient à la formation *professionnelle continue*, tant récemment que par le passé. La différence entre la formation dispensée aux adultes en France avant 1971 et après, réside dans la quantité de gens intéressés. La loi du 16 juillet 1971 dite de *Formation professionnelle continue dans le cadre de l'Education permanente* généralise une réalité au niveau des droits de l'adulte en formation. Ces droits sont reconnus et la formation peut intervenir pendant le temps de travail. Cette dernière conquête est fondamentale mais ces droits sont limités : toute formation doit tenir compte des conditions d'ancienneté dans l'entreprise (au moins deux ans), du pourcentage de personnes absentes pour congé de formation (2 % pour les ouvriers, 3 % pour les cadres) et surtout de la reconnaissance des stages par l'entreprise. Plusieurs pays ont suivi le même processus pour généraliser la *formation permanente* en l'inscrivant dans les textes législatifs. Mais à aucun moment on ne trouve dans ces pays l'exemple d'un système évolutif, intégrant formations initiales et formations continues en vue de l'Education permanente. L'impossibilité vient des finalités de tels systèmes qui conduisent à séparer dans les faits une formation initiale — avec son histoire et sa propre évolution — et des stratégies ponctuelles, répondant aux demandes professionnelles des entreprises, en relation avec le marché du travail. Les emplois sont contrôlés sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, en fonction de la productivité des différents secteurs de l'économie d'un pays. C'est ainsi qu'on espère favoriser la maîtrise, par l'individu, des changements rapides de la vie économique et sociale. Cependant, seuls les besoins en formation professionnelle sont pris en compte ; or, la demande en vue d'une éducation permanente ne se limite pas au vécu professionnel dans un domaine donné, elle exige au contraire une large ouverture des possibilités d'expression de soi. Par conséquent, la formation initiale, la formation permanente, l'animation socio-éducative et l'animation socio-culturelle doivent être repensées ensemble dans un même système pour répondre à la demande globale d'éducation pendant toute une vie. C'est ainsi qu'on évitera l'illusoire promotion sociale procurée par la formation professionnelle continue pour privilégier la promotion de la personne (V. ce mot).

J. G.

b / *Québ.* — Nouvelle conception du système d'éducation qui rejette l'adage pratique « l'étude avant vingt ans, la vie après », et suivant laquelle l'étude est nécessaire et doit être possible toute la vie durant, aussi bien comme genre de loisir que comme effort de perfectionnement (d'après le rapport Parent, vol. 2, nº 461) (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*). R. D.

14. *Education préscolaire.*
[Anglais : *Preschool education*]

a / L'expression « éducation préscolaire » est relativement récente dans le vocabulaire de l'éducation; on parlait plus volontiers des écoles maternelles. C'est en 1948 que fut créée l'*Organisation mondiale pour l'Education préscolaire* et l'expression commença à être couramment utilisée.

b / L'expression est ambiguë. Au sens strict du terme, c'est l'éducation donnée avant l'entrée à l'école. Mais, dans beaucoup de pays, elle est devenue la période éducative s'étendant approximativement de 2 1/2-3 ans à 6 ans; elle correspond dans ce cas à peu près à la période des écoles maternelles françaises. L'ambiguïté persiste pourtant puisque l'on parle, en France, d'écoles maternelles.

c / L'expression a un sens plus large. Elle s'applique à toute la période de la vie qui s'étend de la naissance à l'entrée à l'école obligatoire. Une telle extension ne va pas sans poser de délicats problèmes, ne serait-ce que par rapport à la définition que l'on

donne du mot « éducation » en fonction de l'âge des enfants. G. M.

15. *Education politique.*
V. IDÉOLOGIE.

16. *Education sociale.*
V. IDÉOLOGIE, SOCIO-PÉDAGOGIE.

C. Education définie par son contenu

1. *Education artistique.*
a / Pratique et connaissance de l'Art au service de la formation et de l'épanouissement de l'individu.
« Ainsi l'éducation artistique, qui veut être langage du sensible et expression avant d'être réalisations et savoir-faire, se doit d'inclure dans sa démarche toutes les activités fondamentales du mime, du théâtre, de l'expression corporelle, de la musique » (S. Fontanel-Brassart, A. Rouquet, dans *L'éducation artistique*). N-D. T.

b / L'éducation artistique reçoit une définition officielle dans les IO qui accompagnent les programmes des classes de 4e et de 3e; elle doit être considérée « comme un enseignement général, capable de développer les facultés d'observation, les dons de l'imagination et les moyens d'expression; elle a, en outre, pour buts spécifiques, l'éveil du sens esthétique et la formation du goût ».
G. M.

2. *Education civique.*
V. CIVIQUE, INSTRUCTION CIVIQUE, FORMATION CIVIQUE.

a / Ensemble des moyens par lesquels on s'efforcera de préparer, dans l'enfant, le futur citoyen (Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*).
b / Le terme, qui n'existe pas dans les programmes des classes de 6e, 5e, 4e et 3e (on parle d'instruction civique), apparaît dans les programmes des CEG à orientation agricole (éducation civique, économie et législation rurales) et dans les Instructions officielles (instructions sur *l'éducation civique*, du 4 juillet 1961). L'éducation civique, précisent ces IO, est absolument nécessaire dans l'enseignement du second degré, étant donné :
1 / l'évolution de nos sociétés contemporaines qui multiplient sans cesse les droits et devoirs du citoyen;
2 / l'intérêt porté à une vie sociale par les jeunes adolescents, à la vie politique par les jeunes gens. G. M.

3. *Education corporelle.*
V. GYMNASTIQUE, EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.

a / Action de faciliter et de promouvoir le développement corporel des êtres humains.
b / Dans l'Antiquité et au Moyen Age, l'éducation corporelle ne fut ni méprisée, ni négligée, puisqu'elle servait de préparation à la guerre (finalité militaire) et qu'elle favorisait la santé et l'équilibre de l'organisme (finalité médicale).
Sous ce terme, ont droit de cité les soins donnés par la mère, l'hygiène alimentaire, les habitudes de propreté, l'éducation sexuelle, etc.

c / L'éducation corporelle a récupéré sa place au sein des institutions scolaires grâce aux travaux des théoriciens des méthodes actives, quoique le concept éducation physique lui ait été préféré.
Actuellement cette expression employée par Rioux et Chappuis met en valeur l'éducation du corps subjectif, du corps vécu, éducation dont les fondements, dans une conception humaniste, trouvent leurs assises au niveau des données de la phénoménologie. Cette éducation corporelle, réalisée par la mise en place d'un champ thématique, doit favoriser l'émergence de la spontanéité de l'enfant et le plein épanouissement de sa personnalité au travers d'activités corporelles, qu'elle soient sportives ou non.
C. B.

4. *Education esthétique globale.*
V. EDUCATION ARTISTIQUE.

Expression apparue récemment dans les textes officiels; l'*éducation esthétique globale* est chargée : « de découvrir et de développer dans chaque personnalité des capacités de sensation, de contemplation, d'expression ».
G. M.

5. *Education ménagère.*
V. MÉNAGER, ECONOMIE FAMILIALE.

6. *Education musicale.*
a / Partie de l'éducation se référant au développement des capacités et aptitudes musicales.
Elle suppose (M. Abbadie et A.-M. Gillie, *L'enfant dans l'univers sonore*, 159 p.) :

— de connaître les caractéristiques du monde sonore;
— d'observer ce dont le jeune enfant est spontanément capable;
— de remarquer jusqu'où peut le conduire son activité de découverte;
— d'évaluer la qualité de ses créations rythmiques, sonores, musicales;
— enfin, de définir les directions de l'action éducative dans le domaine sonore, d'en dé-

crire et mettre au point quelques moyens pédagogiques.

b / Niveau et formes de culture atteints par un sujet dans le domaine musical.

c / Sur le plan institutionnel, l'éducation musicale est dispensée :
— à l'école maternelle et élémentaire : enseignée par les instituteurs ou parfois par les Musicoliers (V. en 7 *b*.);
— premier cycle de l'enseignement secondaire : enseignée par un professeur spécialisé — une heure hebdomadaire;
— deuxième cycle de l'enseignement secondaire : enseignement facultatif — une heure hebdomadaire — sauf pour la préparation aux baccalauréats musicaux : A6 et F11;
— enseignement supérieur :
- DEUG de musique,
- licence, CAPES d'éducation musicale,
- maîtrise, agrégation, doctorat.

J.-P. M.

7. *Education musicale (Institutions d')*.

a / Institutions d'enseignement :

Conservatoires municipaux (deux catégories) :
— premier degré :
- minimum de 12 disciplines musicales enseignées;
— deuxième degré :
- minimum de 16 disciplines musicales enseignées.

Ecoles nationales de musique.

Conservatoires nationaux de région : Accueillent les classes à horaires aménagés qui préparent au baccalauréat musical.

Conservatoire national de Musique.

J.-P. M.

b / Autres organisations :

Principales institutions d'éducation et d'animation musicales :
— Institut Carl-Orff. Renseignements chez Schott Frères, 35, rue Jean-Moulin, 94360 Vincennes, tél. 374-30-15.
— Jeunesses musicales de France, 14, rue Fr.-Miron, 75004 Paris, tél. 279-19-54.
— Les Musicoliers, 147, avenue de Wagram, 75008 Paris, tél. 227-93-94.
— Union fédérative des Œuvres laïques d'Education artistique, 3, rue Récamier, 75007 Paris, tél. 548-88-71.
— Association Chants et Danses de France, 129, avenue du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine, tél. 722-71-37.
— Association de Recherches et d'Application des Techniques psychomusicales, 14, rue des Frères-Morane, 75015 Paris, tél. 533-27-07.
— A Cœur Joie, Centre de Vaison-la-Romaine (centre de formation de chefs de chœur), 8, rue de la Bourse, 69000 Lyon Cedex 1, tél. 27-35-77.
— Confédération musicale de France, 121, rue Lafayette, 75010 Paris.
— Ecole d'Art Martenot, 23, rue Saint-Pierre, 92200 Neuilly-sur-Seine, tél. 624-34-08.
— Fédération nationale d'Associations culturelles d'Expansion musicales (FNACEM), 69, rue Condorcet, 75009 Paris, tél. 285-03-24.
— Fédération des Centres musicaux ruraux de France, 2, place du Général-Leclerc, 94130 Nogent-sur-Marne, tél. 873-06-72.
— Centre national d'Animation musicale, 6, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, 75116 Paris, tél. 720-83-19.
— Les Musigrains, 11, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 75004 Paris, tél. 033-10-34.

J.-P. M.

8. *Education physique et sportive.*
[Anglais : *Physical education*]

V. GYMNASTIQUE, EDUCATION CORPORELLE.

a / Discipline incluse dans les programmes d'enseignement, grâce à laquelle l'élève entretient ou développe particulièrement ses qualités motrices et corporelles.

b / Le concept d'éducation physique est apparu dans la seconde moitié du XVIIIe siècle avec Ballexerd en 1762 pour remplacer progressivement le mot gymnastique et devenir depuis quelques années éducation physique et sportive.

c / Historiquement, de nombreuses méthodes se sont affrontées, influencées par les divers courants de pensée qui ont sillonné le monde des idées. Tantôt médicale, tantôt militaire, tantôt préparation aux loisirs, tantôt préparation à la compétition sportive, l'éducation physique et sportive s'est trouvée souvent déchirée entre ces diverses tendances, malgré des essais de synthèse ou des tentatives pour lui permettre de récupérer son unité.

d / Actuellement les activités sportives semblent constituer l'essentiel du contenu de la pratique de l'éducation physique et sportive, malgré l'apparition de perspectives nouvelles : la psychomotricité et l'expression corporelle.

C. B.

9. *Education sexuelle :* L'éducation sexuelle, qui comporte une part d'information, est une partie importante de l'éducation complète d'un individu. Elle ne se limite pas à fournir au sujet (et selon son âge) des informations et des explications scientifiques sur la

reproduction de l'être humain et la pratique de l'acte sexuel. L'éducation sexuelle s'intègre normalement dans l'éducation de la sensibilité, du sens social et du sens de la responsabilité. Elle doit permettre au sujet d'aller à la découverte de l'autre et de lui faire prendre conscience que le bonheur du partenaire est un élément essentiel de son propre bonheur. Au sens le plus large, dit le Dr Berge, l'éducation sexuelle c'est« l'élaboration de la faculté d'aimer ». G. M.

10. *Education sensorielle :* Objectif cher à M. Montessori (V. MÉTHODE MONTESSORIENNE, CASA DEI BAMBINI) qui se perpétue dans les écoles maternelles. Il s'agit d'éveiller les sens de l'enfant en lui permettant, au moyen de jeux et d'un matériel particulièrement bien étudié, de sentir, toucher, entendre et voir. L'éducation de la sensorialité est aujourd'hui un aspect de la problématique du réinvestissement du *corps* en éducation. La capacité de ressentir des impressions est d'ailleurs une des conditions de l'expression (V. EXPRESSION, ACTIVITÉ D'EXPRESSION). D. L.

11. *Education spéciale.*
V. SPÉCIALISÉ.

D. Education populaire

V. CULTURE POPULAIRE.

Depuis 1945, c'est un ensemble de structures administratives et associatives dont l'objet est d'aider tout un chacun à trouver son chemin personnel vers la culture — qui est élévation et affinement des facultés, donc épanouissement et joie dans le respect de soi et des autres.

L'éducation populaire s'adresse à tous les milieux. Elle se veut agent d'un développement culturel démocratique qui, par priorité, devrait atteindre ceux qui subissent les conséquences des inégalités et des injustices dans l'accès aux biens et aux valeurs de la culture. C'est un facteur de progrès social.

Elle englobe l'organisation extra-scolaire des loisirs de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse — ainsi que l'éducation des adultes de tous âges, sur la base de leurs intérêts de loisir (artistiques, intellectuels, manuels, physiques et sportifs, sociaux). C'est une des composantes de l'éducation permanente (vocable né en France en 1955).

Les méthodes de l'éducation populaire, diversifiées selon les techniques répondant aux intérêts, doivent être éminemment concrètes pour que les attentes motivées d'un public volontaire soient efficacement satisfaites. D'essence démocratique, elles se fondent sur le « tâtonnement expérimental » et la « dynamique de groupe ». Par son attitude non directive, l'éducateur populaire doit mettre le groupe qu'il anime en mesure d'élucider lui-même les problèmes qu'il rencontre. Toujours ouvert au dialogue, l'animateur propose au groupe des alternatives susceptibles de susciter des initiatives et de stimuler l'imagination créatrice.

L'éducation populaire débouche sur un savoir et sur une pratique. Or, l'organisation fonctionnelle de l'acquisition d'un savoir, tout comme la pratique convenable d'un art, d'un sport, d'un jeu, d'un débat, d'un cercle d'études, d'une prise collective de décision supposent un entraînement. Aussi l' « entraînement mental » est-il devenu une méthode fondamentale pour tous ceux qui sont soucieux de progrès — individuel et collectif — par un effort librement consenti.

M. V.

E. Education surveillée

L'une des cinq directions du ministère de la Justice, instaurée à la suite de l'ordonnance du 2 février 1945 définissant le nouveau droit pénal des mineurs et créant le juge des enfants.

Dans le souci de privilégier tout à la fois la prévention des infractions et la personnalité du mineur, la direction de l'Education surveillée a organisé un cadre éducatif fondé initialement sur des internats fermés à vocation professionnelle, puis ayant évolué vers un régime plus souple et polyvalent d'accueil et de prise en charge, mieux adapté aux diverses difficultés des mineurs. L'expression pourrait être bientôt remplacée par celle, plus exacte, « de protection judiciaire des mineurs ». PH. G.

Educationnel

Québ. — Relatif à l'éducation en tant que telle.

Préférer, selon le cas : pédagogique, scolaire, d'enseignement, relatif à l'enseignement, d'éducation, du domaine de l'éducation, éducatif, instructif, didactique, formateur, etc. Le mot *éducationnel* est bien formé; on ne peut le proscrire, mais son utilité n'est pas fréquente, car il manque de précision *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Effectif(s)

[Anglais : *Stock*; *Population size*. Espagnol : *Efectivos*]
[Etym. : Du latin médiéval *effectivus*, venant du latin *effectus* = résultat]

A. Généralités

Dénombrement des éléments d'un ensemble renouvelé (population), à une date donnée. L'étymologie, comme l'anglais *stock*, rappelle que l'effectif est variable avec le temps, et résulte de mouvements (entrées, sorties) que la démographie cherche à décrire. P. C.

B. Effectifs scolaires

V. POPULATION SCOLAIRE.
[Anglais : *School enrolment*. Espagnol : *Alumnos inscritos*]

1. Nombre des élèves, à une date donnée.

2. Une des sources documentaires (qu'évoquent les traductions étrangères) est le dénombrement des inscrits dans les établissements scolaires : le champ couvert et ses variations d'un pays à l'autre dépendent alors des modalités de cette collecte et, en premier lieu, des types d'établissements retenus et de leur collaboration avec l'organe centralisateur.
Une autre source est le recensement général de la population : les déclarations des individus (ou de leurs parents) sont alors les informations de base. Les écarts entre les deux sources, à une date donnée, reflètent les imperfections des deux systèmes de collecte, mais aussi une interprétation différente de la notion d' « élève en formation ».
P. C.

3. *Adm. scol.* — Des règles précises fixent les effectifs scolaires, c'est-à-dire les nombres minimum et maximum d'élèves, à accueillir dans une classe donnée.
Dans l'enseignement pré-élémentaire, l'effectif maximum théorique a été fixé à 35 élèves par classe.
Dans l'enseignement primaire, l'effectif maximum est de 25 élèves pour les cours préparatoires ou les classes ayant une section de cours préparatoire, de 35 élèves pour les autres niveaux.
Depuis 1977 et 1978, dans l'enseignement secondaire, le nombre de sections, sur la base de 35 élèves par classe, est déterminé par des normes précises, compte tenu du nombre total d'élèves d'un niveau déterminé. Les classes de 6e et de 5e ont un effectif compris entre 24 et 30 élèves au maximum.
L'ouverture de certaines sections (langues vivantes I, sections de type II aménagées...) est subordonnée, après accord rectoral, à l'existence d'un effectif minimal. M. C.

Effet

A. Effet Hawthorne

J. Halleux-Hendrick a emprunté aux travaux des sociologues l'expression *effet Hawthorne* pour l'appliquer au domaine de la recherche pédagogique. C'est la variable parasite qui s'introduit dans une expérimentation lorsque maîtres et élèves savent qu'ils participent à une expérimentation. On connaît maintenant les moyens de réduire ou de supprimer les « effets Hawthorne » (V. J. Halleux-Hendrick, Quelques variables parasites des dispositifs expérimentaux en pédagogie, in *Les Sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle*, n° 2-3 de 1973). G. M.

B. Effet Pygmalion

On connaît la célèbre comédie *My fair lady* qui a donné lieu, en France, à Pygmalion. On s'est aperçu que les projections psychologiques d'un éducateur sur la valeur de ses élèves pouvaient avoir une influence sur le développement même des élèves. Ce sont ces effets qui sont rapportés dans le livre de Robert Rosenthal et Lenore Jacobson, *Pygmalion à l'école. L'attente du maître et le développement intellectuel des élèves.* L'effet Pygmalion est donc celui qui résulte de l'attitude positive ou négative de l'éducateur vis-à-vis de ses élèves. G. M.

Egalité

A. Egalité devant l'éducation

V. EGALITÉ DES CHANCES, DISPARITÉS RÉGIONALES.
[Anglais : *Equality of educational opportunity*]
[Etym. : Latin, *aequalitas* = égalité]

1. « Possibilité, pour tous les enfants, de recevoir l'éducation adaptée à leurs aptitudes et à leurs goûts, indépendamment de conditions extérieures telles que la situation économique et sociale de leur famille, mais non pas indépendamment de leurs capacités » (Foulquié).

2. On rejette de plus en plus le principe que la capacité de faire des études est une variable indépendante du contenu et des méthodes d'enseignement. Certains chercheurs — sociolinguistes — ont montré que le langage utilisé dans l'enseignement est un facteur de discrimination entre les enfants

des classes sociales privilégiées qui utilisent dans leur milieu familial un langage proche du langage d'enseignement, et les enfants des milieux défavorisés qui doivent franchir le handicap linguistique. Somme toute, l'objectif d'égalité des chances implique, pour être atteint, une remise en cause de certains principes fondamentaux (d'unicité) de l'éducation; il semble difficilement réalisable dans une société qui, par ailleurs, est hiérarchisée, inégalitaire et cloisonnée.
« L'égalité formelle des chances étant réalisée, l'école pourrait mettre toutes les apparences de la légitimité au service de la légitimation des privilèges » (P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *Les héritiers*).

3. Couramment : accepter l'égalité devant l'éducation comme objectif politique, c'est mettre sur place une organisation permettant à tous les enfants, quels que soient leurs milieux socio-économico-culturels, de faire les études dont ils sont capables de façon qu'ils puissent ainsi accéder à tous les emplois qu'ils peuvent souhaiter exercer.
Sens particulier : assurer que les enfants abordent leurs études dans les mêmes conditions. J. H.

B. Egalité des chances

V. Egalité devant l'éducation, Disparités régionales.

[Anglais : *Equality of opportunity*; *Equality of educational opportunity*]
[Etym. : Latin, *aequalitas* = égalité; *chanus* = possibilité, probabilité, éventualité]

1. Correspond à un idéal démocratique de caractère social et individuel : situation idéale *a* / qui permet à chacun d'atteindre le plus haut niveau économique, social, culturel, éducatif, etc., et les meilleures conditions de vie; *b* / qui offre à chacun les moyens d'accéder au plus haut niveau... et aux meilleures conditions... Par conséquent, l'égalité des chances suppose de la part de la collectivité un traitement inégal.
En éducation : idéal politique selon lequel tous les enfants doivent avoir des possibilités égales de développer leurs capacités et leurs aptitudes au maximum. Sa réalisation suppose notamment des actions de soutien et des interventions prioritaires en faveur des groupes économiquement, culturellement handicapés et des régions les plus pauvres et les plus démunies.

2. L'égalité des chances doit être assurée avant l'éducation, pendant l'éducation, après l'éducation; c'est-à-dire permettre aux enfants d'entrer à l'école avec le moins de handicap possible tenant à leurs milieux familiaux; garantir des conditions égales d'éducation (qualité, durée...); éliminer toutes discriminations à l'accès aux différents emplois.
L'égalité des chances suppose notamment la mise en œuvre d'une politique de l'élimination de toutes disparités régionales. J. H.

Egocentrisme

[Etym. : Du latin *ego* et du français centre (début du XXe siècle)]

Terme appartenant au vocabulaire de la psychologie du développement. Il désigne une attitude mentale typique du jeune enfant, caractérisée par l'absence de distinction entre l'expérience vécue et la réalité extérieure. Il en résulte une forme spécifique de relation de l'enfant avec son milieu, qui le conduit à interpréter spontanément ce qui l'entoure en fonction de sa propre expérience vécue. La notion d'égocentrisme est à distinguer de celles d'introversion, d'égotisme ou d'égoïsme. Y. G.

Electrophone

Tech. Ed. — Appareil destiné à reproduire les sons enregistrés sur des disques. J. G.

Elémentaire

V. Primaire, Préélémentaire, Premier degré.

1. Le mot « *élément* » désigne un composant simple d'un ensemble, ex. : *les éléments d'un mélange, d'une construction.* Par analogie, l'adjectif *élémentaire* qualifie ce qui est simple, facile, partiel, par rapport à ce qui est complexe.

2. Il en résulte deux emplois principaux concernant l'enseignement :
— « *L'école élémentaire* » est celle qui procure à l'enfant les premiers éléments simples, mais essentiels, à l'enfant de six à onze ou douze ans en général, « ce qu'il n'est pas permis d'ignorer », ainsi que les premières structures de la pensée : « *instruments fondamentaux de la connaissance..., développement de l'intelligence, de la sensibilité artistique, des aptitudes manuelles, physiques et sportives..., une initiation aux arts plastiques et musicaux, ..., l'éducation morale et civique* » (loi du 11 juillet 1975, art. 3).
— « *Le cours ou cycle élémentaire* » est, dans

l'école élémentaire, le cours ou cycle intermédiaire entre le cours ou cycle préparatoire (première année) et le cours ou cycle moyen (deux dernières années). Le cycle élémentaire dure deux ans et groupe les enfants de sept à neuf ans environ.
L'usage accumule parfois les deux adjectifs dans l'expression « *école primaire élémentaire* ». Cette formule était justifiée jusqu'en 1941, alors qu'il existait des *écoles primaires supérieures* devenues les collèges depuis. Aujourd'hui, les deux adjectifs sont équivalents au point que l'on peut lire : « La formation *primaire* est donnée dans les écoles *élémentaires* » (loi du 11 juillet 1975, art. 3). La formule « école primaire élémentaire » constitue donc, de nos jours, un pléonasme.

3. Le même adjectif est utilisé avec le même sens dans : *classe élémentaire, enseignement élémentaire.* R. P.

4. Il existait dans les lycées la classe de *mathématiques élémentaires* (math. élém.) qui terminait l'enseignement secondaire. C'était, avec la classe de philosophie, l'une des deux options possibles. G. M.

Eléments de latin (Classe des)

Nom donné à la première année du *cours classique* (V. ce mot). Matières : composition française, catéchisme, explication de textes et comptes rendus de lecture, anglais, latin, arithmétique, algèbre, géographie, physiologie. G. R.-M.

Elève

Enfant ou adolescent qui fréquente un établissement d'enseignement pour y être instruit (élève de l'élémentaire, du secondaire, de l'enseignement technique...). M. C.
Elève-maître : élève d'une école normale d'instituteurs.
Elève-professeur : étudiant d'un institut de formation pédagogique (CPR par exemple en France). G. M.

Elever

V. Education, Instruction, Dressage, Apprentissage.
[Italien : *Elevare*]
[Etym. : Du latin *elevare* = alléger, soulever, élever en l'air, hors de, à partir de]
Le terme élever s'emploie, dans le domaine de l'éducation, surtout pour les tout jeunes enfants.
Alors qu'étymologiquement ce mot désignerait le fait de conduire un être humain au-dessus de lui-même ou de son état initial, il désigne plutôt, actuellement, l'action d'aider à croître les enfants en bas âge.
C'est ainsi que l' « élevage » concerne les nourrissons. Il s'agit de participer à la croissance biologique et à la maturation psychique « naturelle » du tout jeune enfant.
Toutefois on dit couramment que l'on a « élevé » tel nombre d'enfants : ce qui laisse entendre qu'on les a nourris, vêtus, fait vivre et fait croître de façon à ce qu'ils parviennent à l'âge adulte.
Dans cette acception générale, *élever* a une signification très proche de celle d'éduquer et renvoie aux idées d'ascension, de progrès. F. B.

Elite

V. Elitisme, Sélection.
Après avoir signifié « action de choisir », le terme « eslite » s'applique au XIIe siècle à « ce qui est choisi » et désigne d'abord des marchandises de qualité supérieure.
D'une façon générale ce terme désigne maintenant une partie de la population, jugée la plus remarquable selon des critères qui peuvent être d'éducation, de culture, de fortune ou de type de vie, mais qui sont souvent mal exprimés.
La notion d'élite, qui rencontre celle de pouvoir, repose sur une idée d'inégalité des dons et des capacités qui justifie toute sélection. L'éducation a souvent servi de légitimation à l'affermissement ou à la conservation d'élites préexistantes à son effet. L. M.

Elitisme

V. Elite, Sélection.
Conséquence d'une perversion de la sélection conduisant à choisir certains membres d'une population, scolaire par exemple, selon des critères qui ne permettent d'en retenir que quelques-uns, alors que d'autres, non sélectionnés pour des raisons de durée des études, de difficulté des épreuves ou d'importance des dépenses liées, seraient tout aussi capables d'assumer les tâches réservées à l'élite ainsi choisie. L. M.

Elocution

Manière de s'exprimer oralement.
Des exercices d'élocution sont pratiqués au cours préparatoire. Déjà l'articulation et la prononciation sont travaillées au jardin d'enfants. M. A.

Emerec

Tech. Ed. — Terme inventé par Jean Cloutier composé à l'aide des mots EME-tteur et REC-epteur. Il désignerait l'*homo communicans.* J. G.

Emetteur

Tech. Ed. — Entité productrice de messages à l'aide d'un code déterminé (professeur, élève, film, vidéo...). C'est un des éléments fondamentaux de la chaîne de communication. J. G.

Empan

A. Psychologie générale

Vient du mot anglais, *span* qui signifie *envergure.* D'après H. Piéron, le mot est surtout utilisé pour désigner la capacité d'appréhension dans la mémoire immédiate *(memory span).* G. M.

B. Empan visuel

Péd. Lect. — Etendue du champ de vision à l'intérieur duquel on perçoit et identifie les éléments (lettres et mots en lecture) qui y sont contenus. P.-H. R.

Empathie

Psy. — Sympathie froide, comme attitude clinique en psychologie et en psychosociologie. Exige la compréhension (attitude compréhensive), l'intuition du vécu d'autrui, mais aussi la suspension du jugement, l'absence d'implication affective partisane et la faculté d'objectivité.

Soc. — Désigne un état collectif de sentiments et de réactions dans un même public. J. P.

Empirique

1. Tiré de l'expérience, sans faire appel à la raison; s'oppose au savoir vérifié expérimentalement.

2. En anglais le mot *empirique* est synonyme d'expérimental. On utilise souvent ce mot dans ce sens dans les instances internationales : *empirical research* = recherche expérimentale. Dans ce « franglais », empirique s'oppose à théorique, réflexif. M. A.

Emploi du temps

[Anglais : *Time table*]

C'est un document qui fait apparaître, pour chaque jour de la semaine ou pour une période déterminée :

— le temps consacré à chaque exercice ou à chaque famille d'exercices;

— l'heure à laquelle doit débuter chaque activité;

— la durée prévue de son déroulement.

Par exemple, à l'école élémentaire, il est prévu que l'horaire hebdomadaire de 27 heures doit être réparti de la manière suivante :

— français : 9 heures;
— mathématiques : 6 heures;
— activités d'éveil : 6 heures;
— éducation sportive : 5 heures.

M. C.

Emulation

Attitude complexe qui vise à égaler ou surpasser les performances d'autrui au sein d'un groupe.

La compétition qui en résulte peut stimuler le groupe : dans la pédagogie traditionnelle, ce moyen d'encouragement est réalisé par les classements, les récompenses. M. A.

Encodage

A. Encodage graphique

Péd. Lect. — C'est la transcription en symbole graphique d'un phonème ou d'une expression sonore. P.-H. R.

B. Encodage phonétique

Péd. Lect. — C'est la transposition en expression sonore (phonème) du symbole graphique d'une lettre ou d'un ensemble de lettres. P.-H. R.

Encre

V. CAHIER, ECRITURE, ECRITOIRE, ENCRIER, MATÉRIEL SCOLAIRE, PLUME.

[Allemand : *Tinte.* Anglais : *Ink*]

[Etym. : Du mot ἐνκαυστον, *enkaustan* = art de peindre avec une espèce de cire fondue; et du mot latin *encaustum* (qui a donné encaustique) = encre rouge dont ne se servaient, d'abord, que les empereurs. L'encre noire, ultérieure, s'est appelée airement, errement jusqu'au XVIe siècle]

1. *Historique :* L'encre est utilisée dès l'Antiquité. Outre l'encre rouge (fabriquée à partir du sulfure de mercure ou cinabre), les Romains obtenaient des bâtonnets noirs en ajoutant de la gomme au noir de fumée de pin ou de résine : ces bâtonnets étaient délayés dans de l'eau (ou du vinaigre pour rendre l'encre indélébile). Dans les écoles d'autre-

fois, chaque maître préparait l'encre pour ses élèves, selon sa propre recette. C'est le développement des imprimeries, plus que celui des écoles, qui entraîna au XIXe siècle la fabrication industrielle de l'encre.

2. *Définition :* Liquide coloré, généralement noir, autorisant, grâce au pinceau ou à la plume, des traces fines et durables sur le papier. J. V.

Encrier

V. CAHIER, ECRITURE, ECRITOIRE, ENCRE, MATÉRIEL SCOLAIRE, PLUME.

[Allemand : *Tintenfass*. Anglais : *Inkpot*]
[Etym. : Dès 1380, à partir d'encre]

1. *Historique :* L'encrier portatif se développe à la fin du Moyen Age pour les « écrivains », notaires ou étudiants. Alors qu'il prend des formes artistiques à l'intention des classes libérales, l'encrier scolaire tend vers un petit récipient de faïence commune blanche dont les bords sont insérés dans la table de classe, généralement à la droite de l'élève. Son emploi se réduit, parallèlement à la disparition du porte-plume traditionnel.

2. *Définition :* Petit vase où l'on met de l'encre puisée grâce à une plume. J. V.

Endoctrinement

Forme d'éducation qui porte sur une doctrine et qui manipule les individus et asservit leur pensée (ex. : l'école hitlérienne). Il n'y a pas d'enseignement neutre. Tout enseignement comporte des options doctrinales, mais elles peuvent avoir pour fin de libérer la pensée.
« L'endoctrinement commence quand la doctrine, au lieu d'être une aide pour ceux qu'on enseigne, qui leur permette de mieux sentir, de mieux comprendre, de mieux vivre, devient une fin qui les asservit » (Olivier Reboul, *L'endoctrinement*, PUF). M. A.

Enfant confiné

[Anglais : *Homebound children*]

Enfant tenu de garder le domicile en raison de handicaps physiques ou mentaux permanents (UNESCO-BIE).

Enfantine

V. MATERNELLE, PRÉÉLÉMENTAIRE, JARDIN D'ENFANTS.

1. Le mot *enfant*, qui est évidemment à l'origine de ce mot, n'éclaire aucunement le sens de l'expression *classe enfantine*, presque toutes les classes risquant alors d'être mêlées sous cette formule. Il y a donc lieu de se référer à l'usage restrictif que la législation scolaire a donné à cette expression depuis le décret organique du 18 janvier 1887, modifié le 15 juillet 1921.

2. Par les enfants qu'elle accueille et par son rôle, une *classe enfantine* correspond exactement à une classe maternelle. La seule distinction est administrative. Une classe maternelle appartient, comme son nom l'indique, à une école maternelle, laquelle a sa directrice propre, même si elle est incluse dans un groupe scolaire. En revanche, une *classe enfantine* est incluse dans une école élémentaire dont elle constitue le premier niveau, et elle est placée sous la même direction. « *La classe enfantine est une classe maternelle annexée à une école élémentaire* » *(Code Soleil)*.

Jusqu'ici, les *classes enfantines* ont plutôt existé en milieu rural, et les classes maternelles dans les localités d'une certaine importance.
Avec le développement de l'enseignement préélémentaire en milieu rural, le décret du 28 décembre 1976 relatif à la réforme dans les écoles maternelles et élémentaires n'utilise plus le mot *enfantine* : seul le mot *maternelle* y figure. R. P.

Enquête

Soc. — Méthode de recherche utilisée pour regrouper, selon des processus scientifiques bien établis (échantillonnage en particulier), un ensemble de données, de faits, d'observations permettant d'apporter — ou non — des réponses à des questions données. On parlera, dans ce cas, d'*enquête par sondage* qu'on opposera à l'*enquête par recensement* qui porte sur tous les éléments de la population statistique considérée.

Ed. — *Méthode des enquêtes :* Enquêtes faites par les élèves eux-mêmes pour découvrir le milieu qui les entoure et pour s'initier aux méthodes d'observation scientifique. G. M.

Enrichissement
du programme d'études

Québ. — Addition de matières complémentaires ou d'arts pratiques au programme d'études d'un élève qui, pourtant prêt, se trouve empêché de passer à l'école secondaire faute d'avoir atteint l'âge requis ou d'avoir fait cinq années complètes à l'école élémen-

taire. « Enrichissement » est un anglicisme. *Renforcement* serait plus juste. V. ACCÉLÉRATION *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*.

R. D.

Enseignant

V. EDUCATEUR, PÉDAGOGUE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MAÎTRE.

A. Définitions

1. Le mot semble apparaître au milieu du XVIIIe siècle alors que le verbe enseigner a son origine au XIe siècle. Le mot va connaître, à l'époque moderne, à la fois des extensions et des restrictions. Le mot, surtout pris dans son sens collectif, s'applique à toute une catégorie du personnel qui relève du ministère de l'Education nationale (le personnel enseignant ou les enseignants du premier ou du second degré). Quelquefois il s'oppose à éducateur (V. ce mot) pour insister sur la différence entre enseignement et éducation.

2. Définition proposée par l'UNESCO (Recommandations concernant la condition du personnel enseignant, Paris, octobre 1966) : « Le mot « enseignant » désigne toutes personnes qui, dans les écoles, ont charge de l'éducation des élèves. »

3. A cette définition peut-être un peu restrictive, C. V. Good *(Dictionary of Education)* en oppose une plus large :

a / Personne officiellement chargée de guider ou de diriger les expériences d'élèves ou d'étudiants, dans une institution publique ou privée.

b / Personne qui, grâce à son expérience riche ou exceptionnelle, peut contribuer à la croissance et au développement d'autres personnes qui entrent en contact avec elle.

c / Personne qui en instruit d'autres. G. M.

B. Enseignant spécialisé

V. SPÉCIALISÉ.

Enseignement

A. Généralités

[Etym. : Du latin *insignare* = imposer sa marque]

1. Alors que l'apprentissage désigne l'action du sujet qui apprend, qui est « apprenti », l'enseignement est l'action de la personne qui met l'autre dans la situation d'apprendre.

L'enseignant est le sujet de l'enseignement, qui a un double objet :

a / l'enseigné — sujet apprenant;

b / la ou les connaissances à apprendre.

L'enseignement prend donc nécessairement en considération, d'une part, les comportements de l'enseigné, d'autre part, les caractères spécifiques du savoir (appelé « contenu » de l'enseignement) à enseigner. Cette dualité de considération fait problème à l'enseignant qui doit connaître, à la fois, la personnalité de l'enseigné et la discipline qu'il enseigne.

Autre problématique : celle des rapports entre éducation et enseignement. On a souvent opposé ces deux termes en attribuant à l'acte d'éduquer un caractère global, total (il prendrait en compte la personnalité entière de l'éduqué) et à l'acte d'enseigner un caractère plus étroit et plus particulier (il considérerait seulement les possibilités intellectuelles de l'enseigné et ne s'adresserait qu'à la mémoire et à l'intelligence). Cette opposition est fallacieuse : en enseignant, en proposant et en expliquant un savoir, on agit sur l'ensemble d'une personnalité, aussi bien sur son affectivité que sur son intelligence, sur son caractère que sur sa mémoire. On fait constamment appel à sa volonté et à son désir d'apprendre.

D'autre part, éduquer sans enseigner, sans transmettre un savoir est un leurre : en parlant à un individu, on communique un savoir : le savoir-être, le savoir-faire sont des produits de l'enseignement aussi bien que de l'éducation. Aussi est-il erroné de penser que l'on puisse confier à une catégorie particulière d'adultes — les parents — la tâche d'éduquer ou que l'on puisse enseigner sans éduquer et retirer à la catégorie sociale que forment les enseignants le droit d'éduquer. Les générations prises dans leur totalité éduquent les générations « montantes »; de plus en plus on peut affirmer que les générations d'hommes s'éduquent mutuellement et s'enseignent les unes aux autres les connaissances nécessaires à la vie d'une civilisation donnée. F. B.

2. *Enseignements (type d')* : La réforme Berthoin de 1959 prévoyait cinq types d'enseignement :

a / *l'enseignement terminal* qui complétait et achevait la période de la scolarité obligatoire;

b / *l'enseignement technique court* des collèges d'enseignement technique qui débouche sur le CAP;

c / *l'enseignement général court* des cours complémentaires qui allaient devenir les collèges d'enseignement général (CEG), conduisant au BEPC;

d / *l'enseignement technique long* des collèges techniques et Ecole nationale de Perfectionnement (V. ce mot) qui conduit aux brevets de techniciens;

e / l'enseignement général long classique ou moderne des lycées et qui conduit au baccalauréat. G. M.

B. Enseignement caractérisé

1. *Enseignement académique.*
V. ACADÉMIQUE.

2. *Enseignement assisté par ordinateur :* Utilisation d'un ordinateur au niveau de l'enseignement supérieur pour présenter les matériels d'enseignements. Ce système permet la rétro-information immédiate, la mise au point d'un système de travail particulier, les dérivations et la mise en archives. Y. B.

3. *Enseignement audio-visuel.*
Tech. Ed. — Enseignement réalisé pour tout ou partie à l'aide des matériels et des auxiliaires audio-visuels. J. G.

4. *Enseignement automatisé.*
Tech. Ed. — Enseignement réalisé à l'aide de techniques automatiques de présentation et d'enregistrement des réponses. Le prototype en est l'ordinateur. Il utilise les méthodes et les techniques de l'enseignement programmé pour la programmation de la matière à enseigner. J. G.

5. *Enseignement bilingue.*
V. BILINGUE.

6. *Enseignement collégial.*
a / Québ. — V. COLLÉGIAL, CEGEP.
b / Enseignement qui n'est plus assuré par un seul professeur mais par plusieurs collègues qui collaborent étroitement (V. TEAM-TEACHING).

7. *Enseignement conventionnel.*
[Anglais : *Conventional instruction*]
Type d'enseignement scolaire et universitaire dispensé par l'intermédiaire d'institutions (d'Etat ou privées), régi par des normes officielles et visant la satisfaction des besoins éducatifs de la majorité de la population dans un pays donné (UNESCO-BIE).

8. *Enseignement d'adaptation.*
V. ADAPTATION.

9. *Enseignement en alternance :* Type de formation qui fait alterner l'étude théorique et les stages pratiques ou le travail manuel.
Les partisans de la formation en alternance considèrent qu'ainsi l'école ou l'université ne se coupent pas de la vie économique, sociale et culturelle de la communauté et participent en quelque sorte au développement national (V. SERVICE UNIVERSITAIRE).
L'expérience chinoise en la matière a jusqu'ici retenu l'attention de plusieurs pays africains, notamment de la Tanzanie, dans la mesure où ces pays sont soucieux de ne pas favoriser, du fait du développement de l'école, la constitution de castes d'intellectuels privilégiés. Y. B.

10. *Enseignement général.*
[Anglais : *General education*]
a / Enseignement secondaire à caractère académique et ne visant aucune spécialisation en vue de l'exercice d'une profession déterminée (UNESCO-BIE).
b / Québ. — Enseignement qui se donne à l'école secondaire ou au CEGEP et qui n'est pas une formation professionnelle spécialisée : l'enseignement classique traditionnel, la section scientifique de l'enseignementsecondaire traditionnel sont des *enseignements généraux (Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

11. *Enseignement géré par ordinateur :* Utilisation d'un ordinateur, non pour l'instruction des étudiants, mais pour le traitement des résultats, des fichiers, des programmes, des examens de passage, etc. Cet enseignement peut également comporter la programmation des moyens qui n'ont pas recours aux ordinateurs, ainsi que les méthodes d'enseignement qui ont recours au traitement automatique des données. J. P.

12. *Enseignement individualisé :* Procédure d'enseignement tenant compte pour ses objectifs, son contenu, ses méthodes et son calendrier des caractéristiques de l'apprenti, différente de l'auto-instruction qui s'effectue en l'absence d'un professeur, soit au cours de l'ensemble des étapes de l'enseignement (autonomie totale), soit au cours d'une ou de plusieurs de ces phases (autonomie partielle). Y. B.

13. *Enseignement mutuel.*
[Anglais : *Cross age teaching*]
a / Enseignement dispensé par des élèves avancés à des élèves plus jeunes. Ce système a sa raison d'être quand le nombre de classes et de maîtres est insuffisant (UNESCO-BIE).
b / Historiquement : Le principe de cet enseignement consiste « dans la réciprocité de l'enseignement entre les écoliers, le plus capable servant de maître à celui qui l'est le moins ».
Lancaster en 1801 lui donna sa forme définitive, diffusée en France à partir de 1815 par la Société pour l'instruction élémentaire. Ce système fournissait à l'instituteur le moyen de multiplier sa direction personnelle en lui

donnant pour coadjuteurs ses meilleurs élèves.
Un local de 150 pieds de long sur 30 de large devait contenir mille élèves dirigés beaucoup plus facilement par un seul maître que trente dans l'ancien système. De plus on n'avait besoin que d'un seul livre de 140 à 200 pages et que les enfants ne touchaient jamais, ce qui lui assurait une durée de plusieurs années.
« La génération tout entière des pauvres en France pourrait être élevée en douze ans et il n'existerait plus nulle part un seul individu inférieur à un autre dans les éléments de l'instruction. »
On se flattait d'accoutumer les enfants à obéir en les exerçant à commander, de leur inculquer le sentiment de l'équité en les habituant à se rendre entre eux la justice. La classe était érigée en tribunal, le coupable était traduit devant les moniteurs. La cause était instruite et plaidée.
La classe était un rectangle dont la longueur était double de la largeur. Le plafond devait être élevé de 5 à 6 mètres pour qu'elle puisse contenir la masse d'air nécessaire à la respiration des élèves. L'estrade avait 0,65 m de hauteur, 5 m de long et 2 m de large.
Les rangées de tables avaient 15 à 20 places. Chacune portait à l'extrémité de droite le pupitre du moniteur et la planchette des modèles d'écriture surmontée d'une tige ou télégraphe qui servait à assurer par des inscriptions d'une lecture facile la régularité des mouvements.
Le maître s'aidant de la voix, du bâton ou du sifflet réglait la manœuvre de l'enseignement. On passait des groupes aux bancs, de la lecture à l'écriture, de l'écriture au calcul en ordre et en mesure.
Les écoles étant très peuplées, l'enseignement mutuel ne pouvait se soutenir qu'à la condition que l'autorité fût partagée entre diverses catégories de moniteurs répartis en une savante hiérarchie : moniteurs généraux, moniteurs particuliers, moniteurs pour chaque discipline, moniteurs adjoints ou occasionnels jouant le rôle de remplaçants.
Un ordre absolu présidait à l'accomplissement de toutes les fonctions. Aucun exercice ne pouvait avoir lieu sans qu'un chef ne le décidât.
Le grand ressort de l'école mutuelle était le moniteur. La grande affaire était d'avoir de bons moniteurs.
De 8 heures à 10 heures il y avait classe de moniteurs : il s'agissait pour eux moins d'apprendre à fond et pour soi que d'apprendre vite et pour les autres.
On partageait la classe en groupes et les moniteurs avaient eux-mêmes leurs moniteurs. On ne se préoccupait pas de l'équilibre du développement des facultés, on tirait parti des dispositions dominantes de chacun. Le travail était divisé, morcelé, sans ensemble ni suite. Chaque matière avait ses procédés. Les tableaux de grammaire ou de calcul qui servaient à l'enseignement de groupe contenaient des séries de questions toutes faites, avec des séries parallèles de réponses. Il ne s'agissait que d'en suivre l'ordre.
Les peines corporelles étaient proscrites, mais les moniteurs devenaient de petits despotes au ton dominateur.
En 1836 on commença à critiquer l'enseignement mutuel. La loi de 1850, en définissant la situation des instituteurs adjoints et en créant des stagiaires, permit d'effectuer légalement une transformation accomplie dans les faits : peu à peu l'enseignement mutuel disparut (Extraits de F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et instruction primaire*, 1re partie, t. 1).

M. E.

14. *Enseignement non confessionnel.*
Québ. — Ecole, enseignement, système scolaire qui ne se réfère à aucune confession religieuse.
« Il faut détacher la nature de la non-confessionnalité de l'ambiance et des habitudes caractéristiques d'une époque historique donnée. L'enseignement non confessionnel d'inspiration laïque militante n'était pas neutre au point de vue religieux, puisqu'il prenait parti contre la religion ou contre une religion particulière. De soi, l'enseignement non confessionnel est caractérisé fondamentalement par la neutralité en matière religieuse : ni les maîtres, ni l'établissement comme tels ne proposent aux élèves une option religieuse, quelle qu'elle soit. Cela ne veut pas dire que l'enseignant non confessionnel (...) élimine l'option religieuse en elle-même; c'est plutôt qu'il respecte toutes les options possibles en ne s'inspirant d'aucune à l'exclusion des autres » (Rapport Parent, vol. 4, nº 120) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

15. *Enseignement par correspondance.*
Tech. Ed. — Enseignement réalisé par l'envoi de documents et de matériels didactiques à des personnes n'étant pas en mesure de suivre régulièrement une formation. Ce fut la fonction du Centre national d'Enseignement par correspondance (1939) qui permit aux personnes déplacées par la guerre de continuer leur scolarité. Actuellement, c'est le Centre

national de Télé-Enseignement qui a pris la suite (V. ce mot). J. G.

16. *Enseignement par équipes.*
a / V. TEAM-TEACHING.
b / V. MÉTHODE DE TRAVAIL LIBRE PAR GROUPE.

17. *Enseignement par télévision.*
Tech. Ed. — Enseignement par l'intermédiaire de la télévision, auxiliaire très puissant par le nombre de personnes qu'elle atteint et par la variété et la richesse de ses possibilités pédagogiques (montrer des choses qui, sans elle, seraient restées ignorées, maîtrise de l'espace et du temps, enregistrement différé de l'image, enregistrement de performances individuelles et critique...). J. G.

18. *Enseignement polytechnique.*
Péd. gén. — C'est dans les écrits de Marx et Engels que sont exposés les principes de l'enseignement polytechnique, principes inspirés par les travaux d'Owen. Cet enseignement, écrit Marx, « a pour but de familiariser l'enfant ou l'adolescent avec les principes fondamentaux de tous les processus de production; il donne à l'enfant l'habitude du maniement des instruments les plus simples de la production. Il ne s'agit pas d'une matière spéciale d'enseignement, mais toutes les matières enseignées doivent se pénétrer d'un certain esprit « polytechnique ». On peut donc dire que l'*enseignement polytechnique* poursuit les objectifs suivants : 1 / assurer un développement multilatéral de l'individu; 2 / le rendre apte à s'adapter à une société où les techniques de production sont en perpétuelle transformation; 3 / lui inculquer le respect pour le travail manuel; 4 / l'aider à s'orienter au point de vue professionnel; 5 / atténuer progressivement les différences qui existent entre le travail manuel et le travail intellectuel; 6 / rapprocher l'école de la vie; 7 / renforcer chez l'élève le sens de la responsabilité sociale (Extrait de A. Vexliard, Le système éducatif de l'URSS et son influence dans le monde, in *Traité des sciences pédagogiques*, t. III). G. M.

19. *Enseignement privé.*
V. PRIVÉ.

20. *Enseignement professionnel :*
a / Désignation que le ministère de l'Education tend à donner à l'enseignement offert en lycée d'enseignement professionnel (ex-collège d'enseignement technique).
La désignation enseignement technologique se trouve alors réservée à l'enseignement donné au niveau du lycée.
b / Discipline d'enseignement — enseignée par des professeurs techniques, des professeurs techniques adjoints —, matière qui apporte les connaissances professionnelles. L'enseignement professionnel comprend la pratique professionnelle qui s'exerce à l'atelier, au bureau, au laboratoire et son complément conceptuel l'enseignement technologique. P. S.

21. *Enseignement programmé.*
Tech. Ed. — Enseignement réalisé à l'aide de supports recevant des programmes consistant en des ensembles de règles, questions, exemples, exercices suivis et cumulatifs, allant par degrés de notions et de concepts connus à des concepts et des notions inconnus. Il répond aux principes fondamentaux suivants : enseignement individualisé, progression par petites étapes, réponse, correction et renforcement de la réponse immédiatement, respect du rythme individuel de l'élève. Il pourrait déboucher sur une technologie générale de l'enseignement. J. G.

22. *Enseignement public.*
V. PUBLIC.

C. Enseignement défini par son contenu

1. *Enseignement agricole :* Ensemble de la formation générale et technique destinée aux fils d'agriculteurs et à tous ceux qui sont attirés par les métiers de la terre (culture, élevage) ou les métiers qui en sont proches (eaux et forêts, vétérinaires, certaines professions alimentaires, par exemple).
Historique : Pendant longtemps cette formation est demeurée empirique, on apprenait le métier dans la famille en se transmettant des recettes d'une génération à l'autre. Il faut l'avènement de la science et de la mécanisation pour qu'apparaisse une formation technique spécifique, à cause de la diversification des métiers agricoles et para-agricoles. En 1848 sont créés l'Institut national agronomique, des écoles régionales (pour la formation théorique et pratique) et des fermes-écoles. Ces institutions ont peu de succès et vers la fin du XIXe siècle commence à se développer un enseignement privé à l'initiative de syndicats, sociétés et congrégations religieuses (revue *Avenirs* de l'ONISEP, nos 274-275). Concurremment en 1918, une loi est votée instituant un enseignement agricole du premier degré placé sous l'autorité du ministère de l'Agriculture. Cet enseignement, sanctionné par aucun diplôme, est assuré par les instituteurs sous forme de cours du soir ou du jeudi, à chaque chef-lieu de canton.

La période de l'entre-deux-guerres voit s'instituer l'obligation de l'enseignement post-agricole pour les jeunes de quatorze à dix-sept ans ne poursuivant pas d'autres études. Des écoles du second degré ou du niveau supérieur s'y ajoutent par la suite. Néanmoins, le secteur agricole reste en retard par rapport à l'économie du pays.

Les réformes de 1960 et de 1968 : Pour remédier à ce retard, les lois de 1960 et 1968 réorganisent l'enseignement technique agricole afin de promouvoir l'agriculture, la moderniser et multiplier ses techniciens et cadres. Les rénovations qui en découlent ont donné un caractère original à l'enseignement technique. Sa mission est multiple :

— assurer une formation générale, une qualification et une spécialisation aux élèves;

— préparer les élèves à des professions connexes et pour l'administration de l'agriculture;

— offrir à un certain nombre d'enfants qui pourront quitter un jour l'exploitation familiale le moyen d'atteindre comme les autres un niveau convenable de formation.

Cette mission a orienté la conception générale des formations, les programmes et la pédagogie.

Les établissements recrutent les élèves après la classe de 5e et se répartissent de la manière suivante :

— collèges agricoles, centres de formation professionnelle agricole, centres spécialisés dispensent une formation de cycle court qui conduit soit au brevet d'apprentissage agricole (BAA), soit au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), soit au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPEA);

— lycées agricoles, centres spécialisés correspondant au cycle long préparent au brevet de technicien agricole (BTA), au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

A l'intérieur de ces établissements des moyens nouveaux sont mis au point :

— le domaine (V. ce mot) ou ferme attenante à l'établissement; tous les enseignements sont associés, à des titres divers, à sa gestion et à son orientation; il fournit à l'élève une ambiance de travail par la participation à des travaux agricoles et à des travaux pratiques;

— enseignement technique pluridisciplinaire assuré par des ingénieurs; c'est un enseignement de synthèse au sein d'équipes ;

— enseignement éducatif avec installations sportives, foyer culturel, bibliothèque, clubs;

— enseignement contribuant à une politique de l'environnement : les programmes font une place importante à l'écologie appliquée.

Au total, l'enseignement agricole tente de s'adapter sur le plan qualitatif aux besoins de formation et aux exigences de l'économie agricole.

L. D.

STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1971

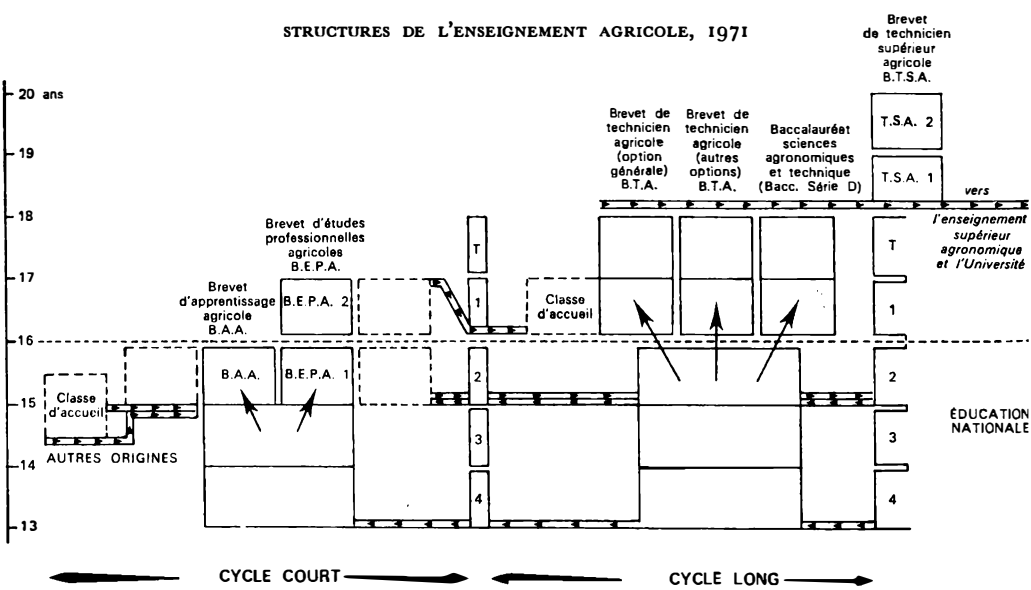

(Numéro spécial du *Bulletin d'Information du ministère de l'Agriculture*, Point 71.)

2. *Enseignement artistique.*

a / V. EDUCATION ARTISTIQUE, DESSIN D'ART. Transmission des connaissances artistiques tant pratiques que théoriques.

b / *Ecoles et institutions :*

AIAP Association internationale des arts plastiques.

AIEE Association internationale d'Esthétique expérimentale.
Siège : Institut d'Esthétique et Sciences de l'Art, Paris.

ARC Animation – Recherche – Confrontation.
Siège : Musée d'Art moderne de la Ville de Paris.

CCI Centre de Création industrielle.
Siège : Centre Beaubourg, Paris.

CNEA Comité national pour l'Education artistique (revue trimestrielle).

ENSAAMA Ecole nationale supérieure des Arts appliqués et Métiers d'Art.

ENSAD Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs.

ENSATT Ecole nationale supérieure des Arts et Techniques du Théâtre.

ENSBA Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts.

ENSET Ecole normale supérieure de l'Enseignement technique.

INSAS Institut national supérieur des Arts du Spectacle, Bruxelles.

INSEA International Society for Education through Art.

ONG (UNESCO) Organisation non gouvernementale en relation consultative avec l'UNESCO.

SIE Société internationale d'Esthétique.
Siège : Institut d'Esthétique et Sciences de l'Art, Paris.

N-D. T.

3. *Enseignement du théâtre :* Les professions du théâtre, et notamment celles d'acteur et de metteur en scène, sont peu réglementées en France. Si la formation d'acteur s'acquiert pour beaucoup dans les cours privés d'art dramatique et« sur le tas», au sein de groupes amateurs ou semi-professionnels, il existe cependant des filières officielles.

Le Conservatoire d'Art dramatique de Paris forme des comédiens en trois années d'études, après sélection sur concours en deux tours. Pendant longtemps la Comédie-Française engagea des pensionnaires à la sortie du Conservatoire, en fonction des « emplois » qui lui étaient nécessaires. Depuis la réforme du Conservatoire de 1974, cette pratique se raréfie.

Le Théâtre national de Strasbourg (ex-Centre dramatique) possède une école ouverte aux apprentis comédiens, décorateurs et régisseurs, qui fonctionne en liaison avec la troupe professionnelle et recrute également par concours (trois années d'études).

L'ENSATT (Ecole nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre, dite de la « rue Blanche ») prépare sur deux ans aux différents métiers du théâtre des élèves également sélectionnés. Des BTS (brevets de techniciens supérieurs), correspondant aux différentes sections, viennent progressivement sanctionner ces études.

L'enseignement du théâtre se développe dans la plupart des universités françaises, dans le cadre d'UER artistiques, multidisciplinaires ou spécialisées. Les cours pratiques y occupent une place de plus en plus importante.

Le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports organise des stages d'initiation et de perfectionnement destinés surtout aux amateurs et aux éducateurs, mais fréquentés également par de jeunes professionnels en quête de formation. J.-P. R.

4. *Enseignement intégré des sciences :* Nouvelle approche de l'enseignement des sciences qui propose de remplacer l'enseignement traditionnel des disciplines particulières par l'étude synthétique de cas concrets permettant d'aborder simultanément et de façon complémentaire l'aspect physique, chimique, biologique, mathématique des phénomènes étudiés.

Cette façon de procéder à laquelle s'intéressent particulièrement les Anglo-Saxons permet de faire acquérir, très tôt, aux élèves, une connaissance certaine des effets de la science et de la technique, de se familiariser ensuite avec les conséquences sociales et les applications de la science, en général, et pas seulement de la physique, de la chimie ou des sciences naturelles.

L'enseignement intégré des sciences souligne l'unité de la science et permet de comprendre la situation de l'homme et de son environnement.

La plupart du temps l'intégration est réalisée au niveau du premier degré, mais des établissements d'enseignement secondaire et supérieur ont déjà commencé dans plusieurs pays, notamment aux Etats-Unis, en Australie et en Grande-Bretagne, à s'engager dans la même voie.

Ce concept pédagogique nouveau appelle une technologie de l'éducation renouvelée et mériterait à bien des égards de retenir davantage l'attention des chercheurs afin de savoir dans quelle mesure il favorise chez les enfants le développement de qualités d'observation et d'analyse et contribue à la formation de l'esprit scientifique. Y. B.

5. *Enseignement privé agricole :* Les premiers cours privés agricoles qui remontent à la fin du XIXe siècle étaient assurés par des bénévoles (généralement membres de congrégations religieuses). Destinés aux jeunes paysans, ces cours épisodiques consistaient en une réflexion sur des problèmes qui se posaient concrètement aux agriculteurs. Intercalés parmi les travaux ruraux, ces cours sont à l'origine de la pratique de l'alternance qui fait l'originalité de l'enseignement agricole.

De nos jours, les établissements privés sont encore nombreux dans l'enseignement agricole (plus d'un millier pour le cycle court et plus d'une centaine pour le cycle long). Ces centres créés grâce à des initiatives professionnelles (syndicats, chambres d'agriculture) ou familiales (maison familiale d'apprentissage rural) sont placés sous tutelle de l'Etat qui accorde prêts et subventions. En contrepartie, des contrôles périodiques sont effectués par les inspections régionales d'agronomie. Chacun de ces centres est responsable sur le plan pédagogique et sur le plan financier des professeurs qu'il emploie.

La plupart des établissements sont affiliés à des associations ou fédérations nationales qui sont au nombre de 5. Leurs rythmes de fonctionnement sont divers. Ils dispensent un enseignement de cycle court ou de cycle long et sont de tendances professionnelles bien marquées (horticulture, aviculture, viticulture...). L. D.

6. *Enseignement ménager.*
V. MÉNAGER.

7. *Enseignement professionnel.*
[Anglais : *Vocational education*]

Enseignement visant la formation scientifique et technique exigée par l'exercice d'un métier (UNESCO-BIE).

8. *Enseignement spécial.*

Belg. — Nouvelle classification des divers types d'enseignement spécial (arrêté royal portant définition des types et organisation de l'enseignement spécial, 1er avril 1977) :

1 / le type d'enseign. spécial adapté aux besoins éducatifs des enfants et adolescents atteints d'arriération mentale légère;

2 / le type d'enseign. spécial adapté aux besoins éducatifs des enfants et adolescents atteints d'arriération mentale modérée ou sévère;

3 / le type d'enseign. spécial adapté aux besoins éducatifs des enfants et adolescents atteints de troubles caractériels;

4 / le type d'enseign. spécial répondant aux besoins éducatifs des enfants et adolescents malades;

5 / le type d'enseign. spécial répondant aux besoins éducatifs des enfants et adolescents atteints de déficiences physiques;

6 / le type d'enseign. spécial répondant aux besoins éducatifs des enfants et adolescents atteints de déficiences visuelles;

7 / le type d'enseign. spécial répondant aux besoins éducatifs des enfants et adolescents atteints de déficiences auditives;

8 / le type d'enseign. spécial adapté aux besoins éducatifs des enfants atteints de troubles instrumentaux.

Le type d'enseignement spécial répondant aux besoins éducatifs des enfants atteints de troubles instrumentaux est destiné aux élèves qui, tout en étant d'intelligence, d'audition et de vision normales, présentent des troubles spécifiques importants de la psychomotricité et/ou de la percpetion et/ou du langage, qui peuvent se traduire par des difficultés graves de dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, dès que les apprentissages scolaires sont abordés. La gravité de ces troubles est telle qu'une intervention particulière dans le cadre de l'enseignement ordinaire ne peut suffire. J. B.

9. *Enseignement spécialisé.*
V. SPÉCIALISÉ.

10. *Enseignement technique.*
[Anglais : *Technical education*]

Enseignement secondaire visant une formation scientifique et technologique et préparant à des études spécialisées (UNESCO-BIE).

11. *Enseignement technologique.*

a / Type d'enseignement qui est donné plus particulièrement dans les lycées technologiques ou techniques. On réserve plutôt le terme enseignement professionnel à celui qui est donné dans les LEP (ex-CET).

b / Enseignement technologique ou technologie : conceptualisation de la pratique professionnelle. Les cours de technologie précèdent ou suivent les séances d'atelier.

P. S.

D. Enseignement défini par le niveau

1. *Enseignement collégial.*
a / V. CEGEP.
b / V. ci-dessus § B.6.

2. *Enseignement du premier degré.*
V. PREMIER DEGRÉ.

3. *Enseignement élémentaire.*
Québ. — Premier degré de l'enseignement proprement scolaire, entre l'école maternelle et l'école secondaire.
L'enseignement élémentaire traditionnel, au Québec, dure sept ans, chaque année correspondant à une tranche de l'ensemble du programme établi pour l'école.
Les élèves sont groupés par *classes du programme*, c'est-à-dire par classes successives dont chacune apprend l'une des sept tranches du programme. Ils passent d'une classe à la suivante à la fin de l'année (année du programme), à condition d'avoir des notes suffisantes à l'examen général; un échec à l'examen, serait-ce dans une seule des matières, peut obliger l'élève à redoubler son année. Un certain nombre d'élèves font leurs études élémentaires en moins de sept ans de fréquentation de l'école (V. ACCÉLÉRATION), mais le plus grand nombre ne le font qu'en huit ou neuf ans ou davantage.
L'enseignement *par classes d'âge* (« école sans degrés »), qu'institue le Règlement n° 1 du ministère de l'Education, réduit la durée des études élémentaires à six ans pour la majorité des élèves, certains pouvant passer à l'école secondaire après cinq ans (jamais moins) et aucun des élèves ne restant à l'école élémentaire plus de sept ans. Le groupement des élèves est déterminé principalement par leur âge. La progression dans les études se fait, non pas en passant globalement de l'une des six années du programme à l'année du programme suivante, mais au rythme propre de l'élève dans chacune des matières (V. PROGRESSION CONTINUE, GROUPE-MATIÈRE).
Expressions à éviter : « cours » élémentaire *(enseignement, école)*; « *degré* » *(année)*; « année-degré » *(année de programme)*; « classe-degré » *(classe du programme)*; « école sans degrés » *(école, enseignement par classes d'âge)*.
Pour plus de clarté, dire *année à l'école* plutôt qu'*année d'études* (par exemple : être seulement en *quatrième année du programme* après *cinq années à l'école, cinq ans à l'école*).
Les abréviatifs familiers « l'élémentaire », « le secondaire » (au lieu de l'*enseignement élémentaire*, etc.) sont commodes, mais parfois déroutants pour le profane. On ne devrait pas en abuser, surtout dans les textes d'une certaine tenue *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

4. *Enseignement « postsecondaire ».*
V. CEGEP.
Il vaut mieux parler d'enseignement *secondaire supérieur (Vocabulaire de l'éducation au Québec)*.

5. *Enseignement primaire.*
V. PRIMAIRE.

6. *Enseignement secondaire (ou du second degré).*
V. LYCÉE, RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT.
L'enseignement secondaire, qui a été remanié assez profondément depuis 1959, accueille les élèves à l'issue des études élémentaires, c'est-à-dire à partir de onze ans, en principe, quelquefois douze ans. Il comporte deux cycles :
— le premier cycle d'une durée de quatre ans est obligatoire;
— le second cycle qui peut être de deux types : soit de cycle long (de trois ans), soit de type court (de deux ans). G. M.

7. *Enseignement secondaire supérieur (polyvalent).*
Québ. — V. CEGEP.

8. *Enseignement terminal.*
V. ci-dessus § A.2 (types d'enseignement).

Entraînement

V. CENTRES D'ENTRAÎNEMENT...

A. Entrainement à l'expression orale
V. EXPRESSION ORALE ET ÉCRITE, FRANÇAIS GLOBAL.

[Etym. : Du latin *expressio* = action de faire sortir en pressant, saillie, et, à la basse époque, « expression de la pensée», de *expressum* supin de *exprimere*]

Rompant avec un dogme de la pédagogie traditionnelle de l'enseignement du français, les Instructions officielles du 4 décembre 1972 consacrent, sinon la supériorité, du moins l'antériorité des « activités de communication » (« échanges oraux et entraînement oral») sur les « activités spécifiques » (« vocabulaire, orthographe, grammaire »).
Assurément, celles-ci gardent une place puisque aussi bien il ne saurait être question de nier la nécessité de monter certains mécanismes. Mais l'objectif n'est plus de réserver d'abord tous les soins à leur acquisition, quitte à les mettre en application dans un second temps seulement. Dorénavant, la préoccupation prioritaire est de favoriser l'expression (l'enfant a quelque chose à dire, il faut lui donner l'occasion et les moyens de le dire au lieu de lui imposer d'emblée la pensée d'autrui sous forme de modèles à imiter).

Dans cette perspective, l' « élocution » cesse d'être une « partie du français » parmi d'autres. On lui attribue toujours certaines séances particulières, axées sur des activités propices : « entretien du matin », « réunion de la coopérative », « exposé oral », « jeux dialogués », « débats », « comptes rendus d'enquêtes ». Mais, « dans une classe active, les occasions d'échanges oraux se présentent d'elles-mêmes, qu'il s'agisse de préparer un questionnaire, communiquer des renseignements, faire part d'un événement, rendre compte d'une enquête ou d'une lecture, commenter une projection ou une émission, critiquer un travail, expliquer le mode d'emploi d'un appareil, débattre d'un choix à faire, etc. » (10 du 4 décembre 1972). J. VU.

B. Entraînement mental

Méthode créée par Joffre Dumazedier, pédagogue de l'éducation des adultes et sociologue du loisir, et mise en pratique dès 1945, sous son impulsion, par des équipes d'éducateurs populaires, dans les « centres d'éducation ouvrière » des bourses du travail de Grenoble et d'Annecy, puis dans certains stages d'animateurs ruraux.

Cette méthode — qui vise à apprendre à penser scientifiquement, en partant des situations de la réalité observable et en s'inspirant des principes de la pédagogie sportive — a été popularisée et diversifiée, en France et dans le monde, par l'action persévérante et concrète, donc évolutive, des animateurs du mouvement « Peuple et Culture ».

Il s'agit pour eux, aujourd'hui, par analogie avec l'entraînement sportif, d'organiser :

— l'alternance entre des exercices spontanés, qui jouent sur l'affectivité, et des exercices de structuration, dont l'objectif est d'apprendre à comparer, à caractériser les aspects des situations, à définir...;

— l'alternance entre des exercices globaux (exposé, conduite de réunion, relation écrite...) et des exercices analytiques, portant sur des opérations mentales de représentation (distinguer, classer...), de mise en problèmes (points de vue, contradictions...), d'explication (causes, lois...) et d'action (principes, buts, moyens);

— l'alternance entre l'imitation et la création;

— le contrôle des résultats.

L'entraînement mental a évolué à partir de théories walloniennes, issues de travaux expérimentaux et d'études sociologiques sur les processus d'autodidactie. Il peut s'adapter à tous les publics. C'est une éducation de groupe, guidée par des animateurs au style à la fois interventionniste et ouvert au dialogue.

Cette méthode d'entraînement à la pensée réfléchie est orientée vers la croissance organisée des moyens : d'analyse du milieu, de recherche et d'exploitation des documents, de développement des qualités d'expression et de création. M. V.

Entrée — Attente

Locaux d'une école maternelle, qui communiquent obligatoirement entre eux; la salle d'attente (qui communique avec le bureau de la directrice) est particulièrement nécessaire dans ce type d'école qui requiert un contact étroit et fréquent entre enseignants et parents. C. G.

Entreprise

Scout. — Activité plus ou moins longue dans le temps, décidée par le groupe de jeunes qui en prévoit la réalisation sous tous ses aspects, la vit et en dresse le bilan. Ex. : organisation d'une fête, réalisation d'une enquête, d'un pont, etc. Prend une place très importante dans la pédagogie moderne du scoutisme. F. L.

Entretien

1. Technique de collecte d'informations, fréquemment utilisée en recherche pédagogique. Elle suppose la création d'une relation verbale directe avec un sujet, en vue de recueillir un témoignage détaillé et fidèle sur ses activités, ses attitudes, ses attentes... dans un contexte donné. Les principaux aspects de la méthodologie de l'entretien sont décrits par G. De Landsheere dans son ouvrage *Introduction à la recherche en éducation.* Y. G.

2. Nom donné à des exercices scolaires relevant soit de l'éducation morale, soit de l'enseignement de la langue française. Le programme de morale du CE, par exemple, est ainsi libellé : « Entretiens familiers, tirés de récits, de lectures et des menus incidents de la vie scolaire... » G. M.

3. *Péd. Fr.* — *a* / Le mot entretien créé par les psychologues est passé petit à petit dans le langage des pédagogues, en particulier celui des éducateurs de l'Ecole moderne, qui

lui ont donné un sens différent, tout en gardant ses fondements psychologiques.
b / L'entretien est le lieu où l'enfant va pouvoir dire ses expériences, ses projets, ses rêves, ses émotions; le lieu aussi de sa découverte des autres. L'entretien est une conversation qui, par son authenticité, aide à établir la relation et la communication entre les enfants et entre l'enfant et le maître.
Il suppose que dans la classe s'est instauré un climat d'écoute, de respect de l'autre, de confiance mutuelle.
L'entretien n'est pas une réunion de coopérative dans laquelle vont se régler les problèmes de travail, d'organisation de la vie du groupe, et les conflits.
Il ne sert pas à la transmission des connaissances comme un exposé.
Il n'est pas discussion autour d'un sujet décidé à l'avance comme un débat.
Il est un moment privilégié où le groupe se met à l'écoute de ses membres, un moment où va se renforcer la connaissance mutuelle des enfants.
Il peut avoir lieu à n'importe quel moment de la journée, à un moment institué par le conseil, ou de façon spontanée, à l'occasion de la lecture des textes libres, dans le coin bibliothèque autour d'un livre qui a amené une réflexion... à chaque fois que le besoin de s'exprimer, de communiquer se fait sentir.
Il peut regrouper toute la classe ou ne concerner qu'un petit groupe, ou même être le fait d'un enfant et du maître. ICEM

Enumération

V. DESCRIPTION, INTERPRÉTATION.
Psycho. gén. — Terme utilisé par Binet et Simon pour caractériser les réponses d'un enfant devant une image. Ex. : une petite fille, une assiette, un chat, une dame... L'enfant ne répond même pas par une phrase; il se contente de nommer les objets et les personnes. G. M.

Environnement

Péd. Géo.
a / Terme largement utilisé par les auteurs anglo-saxons comme synonyme de « milieu ».
« Ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines » (définition fournie par le Conseil international de la Langue française, *in* P. Duvigneaud, 1974).
b / Pour le géographe français P. George, « l'environnement est cet ensemble de données fixes et d'équilibre deforces concurrentes qui conditionnent la vie d'un groupe biologique, comportant lui-même des symbioses et des parasitoses, entrant dans la combinaison des équilibres... L'environnement des groupes humains ou des sociétés n'est qu'un cas particulier — d'ailleurs exceptionnellement complexe, en raison de la multiplicité des actions volontaires ou involontaires de l'homme — de l'approche écologique générale ».
c / L'étude de l'environnement, concept hérité de l'écologie, relève aujourd'hui d'une recherche pluridisciplinaire regroupant des équipes de biologistes, de chimistes, de géographes... G. H.

Epidiascope

Tech. Ed. — Appareil de projection permettant tout à la fois de projeter des documents opaques et des diapositives. J. G.

Episcope

Tech. Ed. — Appareil permettant de projeter des documents opaques originaux (dessins, pages de livre, graphiques, ...) jusqu'à des petits objets ne dépassant pas une dizaine de centimètres. J. G.

Epistémologie

[Etym. : Du grec ἐπιστημη = le savoir; λόγος = la science]
L'éducation comprenant l'enseignement des disciplines scientifiques et pouvant se donner comme finalité — entre autres — la formation de l'esprit scientifique, elle ne peut ignorer la discipline philosophique qui a pour objet « l'étude critique des principes, des hypothèses et des résultats des diverses sciences, destinée à déterminer leur origine logique, leur valeur et leur portée objective » (Lalande, p. 293).
Dans l'usage actuel, l'épistémologie comprend aussi une réflexion sur les méthodes scientifiques, appelée *méthodologie*, et les théories de la connaissance qui constituent des tentatives d'explication de la genèse des sciences et de la connaissance humaine.
Ainsi l'*épistémologie génétique* de Piaget pro-

pose-t-elle une étude de la genèse des concepts, raisonnements, propositions scientifiques, en incluant des données et descriptions de type psychologique, ce qui conduit l'auteur à élaborer une théorie de la connaissance susceptible d'éclairer les démarches mentales de l'enfant qui se trouvent à l'œuvre dans son éducation. Par ailleurs la réflexion sur les origines des sciences et sur leur valeur logique ne saurait être séparée de la prise en considération des méthodes scientifiques. Pour ces raisons une philosophie de l'éducation complète devrait inclure une épistémologie posant au moins la question de la cohérence entre méthodes scientifiques et méthodes pédagogiques : ainsi, montrer la nécessité de la méthode expérimentale et de la démarche inductive dans les sciences physiques devrait conduire l'éducateur à refuser comme « enseignement des sciences » le résumé des résultats connus actuellement dans ce domaine. Par ailleurs, l'épistémologie met à jour la genèse de la connaissance scientifique aussi bien historiquement que pour chaque individu : « les obstacles épistémologiques » dont parle G. Bachelard sont aussi intéressants à étudier pour le pédagogue qui les rencontrera nécessairement dans le fonctionnement de la pensée enfantine que pour l'homme de science et le philosophe. L'épistémologie est indispensable à la constitution d'une pédagogie de la formation de l'esprit scientifique. F. B.

Epitoge

V. TOGE.

Epure

V. PERSPECTIVE, GÉOMÉTRAL.

— Dessin perspectif à grande échelle d'une machine, d'un édifice, ou d'un fragment de ceux-ci.

— Dessin au trait d'un élément de mécanique ou d'architecture, montrant l'élévation, le plan et le profil avec leurs différentes cotes : ex. : épure d'une voûte, d'un escalier, ... N-D. T.

Equipe

V. CAMÉRA-CLUB, CINÉ-CLUB, CLUB, COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRES, DIX POUR CENT, GROUPE, GRAND GROUPE, MÉTHODE DE TRAVAIL LIBRE PAR GROUPE, PERSONNE, PHOTO-CLUB, TÉLÉ-CLUB, TRAVAIL INDÉPENDANT.

[Allemand : *Arbeiterschaft*; *Arbeitstechnik*. Anglais : *Study method*]

[Etym. : Incertitude; sans doute, d'un vieux mot scandinave signifiant attirail, équipement de bateau; dès le XIIe siècle, emploi d'*équiper* pour embarquer; au XVe siècle l'équipe désigne l'*équipage*]

A. Généralités

1. *Insertion pédagogique :* Le travail en équipe est une technique qui se développe avec la révolution industrielle; son insertion dans les écoles est tardive car l'enseignement traditionnel et individualisé ne la favorise pas. Aussi, en dépit de l'effort des mouvements d'éducation nouvelle, l'emploi de l'équipe est resté fort limité dans l'école française (enquête du Laboratoire de pédagogie de la Sorbonne, 1960-1961). Une plus grande extension apparaît avec les pratiques du 10 % et du travail indépendant.

2. *Acception large :* Groupe de personnes généralement limité en nombre travaillant à un ouvrage commun.

3. *Acception particulière,* ÉQUIPE SCOLAIRE : groupement d'élèves, généralement volontaire et hiérarchisé (chef d'équipe), organisant et spécifiant son action (spécification des tâches) en vue d'un objet unique (solidarité organique).. J. V.

B. Scoutisme

Petit groupe d'enfants (6 à 10) ou de jeunes organisé pour une longue durée ou seulement en vue d'une activité précise.

On emploie aussi les mots : équipage, sizaine, patrouille, clan... La notion d'équipe est très importante dans la pédagogie scoute.

F. L.

C. Equipes sociales

Expérience d'éducation populaire née d'un désir de formation intellectuelle manifesté dans le patronage catholique de Reuilly, en 1919.

A l'appel de Robert Garric, agrégé des lettres, un certain nombre d'hommes désintéressés — professeurs pour la plupart, ou élèves de Polytechnique, de Centrale... — ont constitué des « équipes sociales » pour animer, dans un style résolument fraternel, des « cercles d'études » réunissant chacun de 15 à 20 travailleurs de tous milieux et de toutes idéologies, sans considération confessionnelle.

Proches de la pensée de Péguy, ardents protagonistes de la communion humaine, les animateurs des équipes, catholiques affirmés,

ont développé leur action éducative surtout de 1919 à 1936. On évalue à 25 000 environ le nombre des adultes avec lesquels ils ont œuvré. M. V.

Equipement socio-éducatif

1. Cette expression est de plus en plus utilisée par les administrateurs et animateurs d'associations, comités d'entreprise, municipalités, etc., pour désigner les réalisations matérielles (constructions ou aménagement du cadre de vie) destinées à répondre à des besoins en matière sociale et éducative. Les exemples les plus caractéristiques en sont les Centres de Vacances collectives avec ou sans hébergement (autrefois colonies de vacances et centres aérés), les MJC, les FJT. Dans ces derniers cas on les distingue moins aisément des équipements socioculturels, surtout lorsqu'il n'y a pas à côté d'eux de centre socioculturel (CSC), Maison de quartier, foyer rural, maison pour tous (MPT), etc.

2. Un équipement comprend, outre les aménagements de l'espace et les bâtiments, des moyens financiers et en personnel. Le plus souvent il est géré par une association libre ou un comité d'entreprise, voire même directement par une municipalité. D. L.

Equivalence

A. Equivalence des diplômes

V. diplômes.

Les services culturels des différents pays ont établi une sorte de grille d'évaluation des études faites dans un pays afin de permettre aux étudiants de reprendre ou de poursuivre leurs études dans un autre pays. L'entrée dans les établissements scolaires ou les universités étant très souvent strictement réglementée, il faut que le candidat fasse la preuve que les diplômes qu'il possède équivalent à ceux qui sont exigés pour les candidats du pays. D'où une demande d'équivalence; l'équivalence peut être soit de droit, soit prononcée par une autorité compétente.

G. M.

B. Equivalence des années de scolarité

V. CLASSES (NOM DES).

Ergonomie

Ensemble de recherches et d'applications interdisciplinaires visant à définir et à mettre en pratique les principes gouvernant l'adaptation réciproque des composants des systèmes hommes-machines.

La psychologie expérimentale, la psychologie sociale et la physiologie constituent les disciplines les plus importantes de cet ensemble.

J. P.

Erreur

A. Enseignement programmé

Tech. Ed. — Réponse erronée dans une unité de programme ramifié qui renvoie l'élève, l'étudiant ou le formé à une séquence tenant compte théoriquement de ses connaissances et de son style d'apprentissage. J. G.

B. Erreurs de décodage

Péd. Lect.

1. *Erreur de son :* Toute bonne identification visuelle d'un graphème traduit par un phonème non correspondant.
Exemple : ballon – b dallon.

2. *Erreur de forme :* Toute traduction d'un graphème en un autre graphème phonétiquement bien identifié en tant que tel.
Exemple : ballon – d ballon.

a / Confusion (de son ou de forme) : Il y a confusion lorsqu'on rencontre une analogie de *son* ou de *forme* entre deux lettres, deux syllabes ou deux mots.

b / Substitution : Il y a substitution lorsqu'on remplace une lettre, une syllabe ou un mot par un(e) autre, alors qu'il n'y a pas (ou peu) d'analogie entre les deux.

c / Suppression : On entend par suppression le manque d'une ou plusieurs lettres à l'intérieur d'une syllabe ou d'un mot.

d / Addition : On entend par addition l'ajout d'une ou plusieurs lettres à l'intérieur d'une syllabe ou d'un mot.

e / Mauvaise prononciation de la syllabe : C'est la méconnaissance de certaines règles de prononciation ou l'ignorance du son.

f / Inversion (diverses sortes) :

— Inversion statique : c'est un changement dans l'orientation d'une lettre selon l'axe cartésien.

— Axe inerte *(Death axis)* : c'est un glissement d'un quart de tour allant de l'axe horizontal à l'axe vertical ou inversement.

— Inversion horizontale : la basculade d'une lettre autour d'un axe horizontal.

— Inversion verticale : la basculade d'une lettre autour d'un axe vertical.

— Inversion verticale-horizontale : la double basculade d'une lettre sur l'axe horizontal, puis sur l'axe vertical.

— Inversion kinétique : déplacement d'une lettre à l'intérieur d'une syllabe, brisant l'ordre de succession des lettres.
g / Métathèse : Déplacement d'une syllabe entière à l'intérieur d'un mot, brisant l'ordre de succession des syllabes.
h / Erreur en miroir : Basculade complète du mot sur un axe vertical (et parfois horizontal) conservant l'ordre des lettres.
i / Autres : Toute erreur qui n'entre pas dans l'un des types définis ci-dessus. P.-H. R.

Espace banalisé d'enseignement général

V. SALLE DE CLASSE (dénomination officielle avant 1973), ATELIERS (liés aux EBEG, depuis 1973).
[*Class room* (espace fermé) ; *General activity space* (cas des écoles à espace semi-ouvert) en Grande-Bretagne.
Allgemeine Unterricht (en allemand).
A rapprocher aussi de ce que les Britanniques appellent *base* dans les aires semi-ouvertes de leurs nouvelles écoles]

1. Cette nouvelle dénomination (I. de 1973) tend à rompre avec la tradition de la salle de classe qui n'était « à tout faire » que parce qu'il n'existait pas, pratiquement, d'autre local prévu pour l'enseignement; l' « EBEG » demeure le principal lieu de séjour des élèves, mais il n'est plus exclusif; ce n'est pas le point d'attache principal, réservé à une division et à son maître.

2. On est censé y dispenser l'enseignement de caractère général (surtout de caractère instrumental : linguistique et mathématique) et aussi y réaliser les apprentissages requérant une organisation collective au niveau de la division considérée, en fonction du mobilier adapté qu'on y a installé à demeure. Les autres activités peuvent, pour tout ou partie d'entre elles, se dérouler dans les locaux communautaires adjacents. C. G.

Esquisse

V. CROQUIS, POCHADE, MAQUETTE.
[Etym. : Emprunté à l'italien *schizzo, schizzare*]

1. Préparation graphique ou picturale à l'œuvre définitive.
On dit : « Jeter une esquisse sur le papier. » N-D. T.

2. Le mot s'utilise dans beaucoup d'autres domaines : esquisse d'un travail littéraire, par exemple.

Esthétique

V. EDUCATION ESTHÉTIQUE GLOBALE.
[Etym. : Du grec *aisthanesthai* = sentir]

L'esthétique est la science et l'étude du beau dans la nature et dans l'art (*Propos sur l'esthétique* d'Alain). N-D. T.

Etape

Scout. — Degré de formation servant au jeune pour se mesurer avec lui-même. Peut se concrétiser par des qualifications (pilote, 1re classe, etc.) ou des insignes (étoiles, rubans...). Permet aussi de mesurer le développement et le niveau du groupe. F. L.

Etat de langue

V. SYNCHRONIE, DIACHRONIE, NIVEAU DE LANGUE.
[Etym. : Du latin *status* = attitude, situation, stabilité]

1. *Linguistique :*
— Ne pas confondre avec la notion de « niveau de langue ».
— Moment déterminé dans l'histoire d'une langue, c'est-à-dire ensemble d'énoncés appartenant à une période précise. Une langue évolue en effet plus ou moins rapidement selon les siècles et peut présenter des périodes de relative stabilité. Il est possible d'étudier tel état de langue en synchronie, c'est-à-dire d'en dégager le système grammatical et lexical sans référence à l'évolution dont il résulte ou au système futur auquel il aboutit.

2. *Pédagogie :* Dès le premier cycle du second degré, il est souhaitable, à l'aide d'exemples très simples pris dans les grandes œuvres, de familiariser les élèves avec l'idée qu'à tout moment de son histoire une langue peut être assimilée, selon la comparaison célèbre de Saussure, à un « jeu d'échecs », où tout se tient (au niveau phonétique aussi bien qu'aux niveaux lexical ou syntaxique), autrement dit de ne pas s'en tenir à une perspective philologique mais d'initier à une conception synchronique de la langue. J. VU.

Etonnement

[Etym. : Du latin *attonare* = frapper du tonnerre]

Capacité, particulièrement développée chez l'enfant, de découvrir des aspects inattendus ou extraordinaires dans la réalité qui l'entoure et de s'interroger à leur sujet. L'étonne-

ment est le matériau constitutif de la curiosité. Son importance pédagogique est fondamentale, comme l'ont mis en lumière de nombreux auteurs et particulièrement L. Legrand dans son ouvrage *Pour une pédagogie de l'étonnement*.

Y. G.

Etude

A. Etude de cas

« Technique de formation en groupe qui consiste en discussions organisées et systématiques de cas empruntés à la vie réelle » (P.-H. Giscard, *La formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement*).

« Le postulat de la méthode des cas, dite « pure », c'est-à-dire telle qu'elle est utilisée à Harvard, est le suivant : la science de l'administration des affaires ne repose que partiellement sur les connaissances des dirigeants, l'étude de leurs fonctions ou des problèmes qu'ils ont à résoudre, elle repose essentiellement sur les processus mentaux des dirigeants leur permettant de prendre des décisions.

« De cela découlent les deux aspects principaux de la méthode des cas. Elle est une méthode d'enseignement, mais elle est surtout une méthode d'éducation » (D. Boucharlat, *La méthode des cas*).

« La méthode des cas, sans prétendre se substituer à la pratique même, restitue à celle-ci toute sa valeur formative, à condition qu'on admette de la transposer dans un cadre expérimental aussi proche que possible du concret...

« ... La méthode des cas se propose de placer le sujet dans une situation aussi proche que possible de la réalité concrète par rapport à laquelle on veut pratiquer une conduite. Il faut que cette réalité soit le mieux connue possible par ceux qui tentent de s'en approcher, c'est-à-dire par les organisateurs de situations du groupe où sera discuté le cas. Il faut également que ceux qui sont invités à discuter le cas se sentent le plus possible engagés dans une réalité à laquelle ils adhèrent vraiment parce qu'ils lui reconnaissent tous les caractères de la réalité — sauf évidemment l'existence actuelle — et en premier lieu l'authenticité » (P. Arbousse-Bastide, *La méthode cas et la formation au commandement*).

La méthode des cas utilise le plus généralement des « cas écrits ». Nous avons contribué à réaliser en France les premiers « cas projectifs filmés », moins structurés, plus flous, laissant davantage de place aux « projections » des membres du groupe en formation et, par conséquent, plus propres à la formation humaine et à l'éducation des adultes (Association nationale pour le Développement des Sciences humaines appliquées, Paris).

A l'origine la méthode des cas, d'inspiration encore très rationnelle, privilégie surtout l'exercice « en simulation » des fonctions d'analyse de jugement et de raisonnement, de prise de décision, à travers la matière première pédagogique que constitue le « cas » proprement dit, présenté initialement sous forme écrite. A partir de là, des nouvelles possibilités sont offertes aux formateurs et aux éducateurs. Par le jeu de l'identification, le cas constituant une sorte d'objet intermédiaire proposé aux participants, on peut commencer à travailler sur des situations plus impliquantes mettant en jeu l'affectivité consciente ou plus profonde et différentes dimensions de la personnalité. Le « cas » apparaît ainsi comme un moyen de commencer à travailler « à la troisième personne » (il fait ceci, il pense ceci) pour revenir ensuite à la « première personne » (ce que je fais, ou ce que nous faisons n'est pas tellement différent).

J. A.

B. Etude documentaire

V. Dessin a vue, Dessin d'observation.

Interprétation graphique d'un « sujet documentaire » à partir de son observation rigoureuse (ex. : planches d'A. Dürer).

N-D. T.

C. Etude du milieu

V. Education nouvelle, Français global, Intérêt, Méthodes actives, Méthode Decroly, Milieu.

[Allemand : *Umgebungstudien* — Anglais : *Study of local conditions*].

[Etym. : V. Milieu]

1. L'étude du milieu peut être considérée non seulement comme un moyen d'instruction et d'éducation mais encore comme une *finalité* de l'éducation. En effet, maîtriser les milieux dans lesquels on vit grâce à leur connaissance, à leur étude, c'est accroître son pouvoir sur le réel sensible et sur les réalités économiques, c'est se construire en tant que sujet de connaissance des phénomènes, c'est donc édifier sa propre autonomie par une emprise toujours plus grande sur le monde et ses différents aspects.

Ces considérations font que l'on ne saurait tenir l'étude du milieu comme simple moyen d'acquérir des connaissances sur les choses, encore que ce moyen ne soit pas à rejeter en tant que tel puisqu'il est conforme à la

finalité de maîtrise du milieu dans lequel vit l'éduqué.
L'étude du milieu a l'avantage supplémentaire, d'un point de vue pédagogique, de rendre nécessaire la convergence de multiples disciplines, au premier rang desquelles se trouvent la géographie, l'économie, l'histoire, la biologie, la physique.
Ce caractère synthétique donne à l'étude du milieu sa spécificité méthodologique, et en fait un instrument de développement intellectuel de grande valeur.
Enfin l'étude du milieu, qui part du réel perçu pour l'analyser, pour, à l'aide d'hypothèses clairement formulées, le représenter et le conceptualiser, utilise nécessairement des méthodes inductives qui concourent à la formation de la pensée scientifique expérimentale.
« L'éducation nouvelle », en tant que théorie valorisant le sens du réel d'une part, la formation de l'esprit scientifique d'autre part, valorise l'étude du milieu, en fait une des finalités de l'éducation. F. B.

2. L'étude du milieu peut être définie comme la source d'une éducation de la vie, par la vie et pour la vie se constituant dans le rapport de l'enfant avec son milieu.
Partant du milieu de vie de l'enfant, une telle éducation s'appuie sur ses besoins et intérêts réels en respectant par conséquent son évolution psychologique. L'intérêt n'exclut en rien l'effort, mais au contraire stimule les recherches personnelles ou par groupe des enfants; celles-ci doivent pouvoir se développer sous tous les aspects intellectuels, manuels et artistiques. Dans le carnet de pédagogie pratique (Bourrelier-Colin) intitulé *Les techniques Freinet de l'Ecole moderne*, p. 53, Freinet explique comment une véritable étude du milieu s'inscrit en permanence dans une école ouverte sur la vie :
« Par nos techniques, en effet, nous prospectons en permanence ce milieu, et pas seulement artificiellement, par besoin scolaire, mais pour honorer les possibilités montantes de la personnalité enfantine, pour satisfaire aux demandes des lecteurs de notre journal et aux questions de nos correspondants... »
De l'échange des journaux scolaires de la correspondance d'élèves à élèves, naîtront des analyses, des comparaisons.
Ainsi l'étude du milieu mise en œuvre dans une pédagogie active permet-elle à l'enfant d'acquérir une attitude scientifique devant le monde : il apprend progressivement à comparer, à saisir l'essentiel, c'est-à-dire à saisir ce qu'il y a de commun à plusieurs objets, à saisir un ensemble à partir des et par-delà les particularités, autrement dit à dépasser l'expérience pour s'élever à la pensée logique.
L'étude du milieu ne se limite pas à un constat de la réalité, au contraire, en suscitant chez les enfants de nombreuses questions, elle contribue à développer leur esprit critique, notamment à l'égard des problèmes sociaux, économiques et écologiques. On accède ainsi à une véritable ANALYSE CRITIQUE DU RÉEL. ICEM

Etudiant

A. Sens général

Elève qui fréquente un établissement d'enseignement supérieur. Contrairement à écolier et à lycéen, le mot étudiant peut être précisé : étudiant en droit, en lettres, en sciences, en médecine, en art... G. M.

B. Etudiant-maître

Québ. — Etudiant qui se destine à l'enseignement secondaire; il est l'équivalent, en France, d'élève-professeur. Le néologisme canadien « étudiant-maître » se défend difficilement. R. D.

European Documentation and Information System for Education (EUDISED)

Centrale d'idées et d'expériences en matière d'éducation des pays membres du Conseil de l'Europe.
Commencé pendant l'année scolaire 1968-1969, le projet EUDISED doit aboutir à un thesaurus multilingue appelé à couvrir tout le champ de la recherche éducative entre les pays participants. Les trois premiers domaines couverts concernent la recherche, les matériels audio-visuels et les périodiques.
La Commission des Communautés européennes apporte son aide au Conseil de l'Europe afin d'insérer le système EUDISED au réseau du système d'information en cours d'établissement entre les pays membres de la Communauté. Y. B.

Evaluation

V. RÉGULATION.

A. Généralités

1. De tous les sens du mot « évaluation » la docimologie a gardé le plus précis : porter un

jugement sur la valeur en fonction de critères précis. L'évaluation peut donner lieu à un résultat numérique (note) ou qualitatif (situer le sujet ou le produit dans une classe), ex. : évaluation de l'écriture avec l'échelle de Mlle Piscard.
Pour Anna Bonboir (*La docimologie*, PUF), « constat, diagnostic et pronostic... telles sont ainsi les fonctions que doivent remplir les instruments de l'évaluation » (*op. cit.*, p. 32).

2. Parmi les différentes modalités de l'évaluation on distinguera :
— *L'évaluation continue :* évaluation qui se fait à chaque étape (ou au moins après chaque grande étape) du processus éducatif. L'évaluation continue est une des modalités de l'évaluation universitaire.
— *L'évaluation diagnostique :* évaluation qui a pour objet de mettre en évidence les caractéristiques différentielles d'un sujet et d'aboutir à un profil psychopédagogique.
— *L'évaluation formative* (expression due à Cronbach et à Scriven) est voisine de l'évaluation diagnostique; elle a pour objet de mettre en évidence les difficultés rencontrées par un sujet afin de déterminer les traitements pédagogiques qui lui permettront de progresser.
— *L'évaluation sommative* ou évaluation-bilan : elle indique les résultats obtenus en fin d'apprentissage ou en fin de cycle d'études.

G. M.

B. Evaluation cognitive

Un des objectifs de la taxonomie de Bloom. « Formulation de jugements sur la valeur du matériel et des méthodes utilisées dans un but précis. Jugements qualitatifs ou quantitatifs établissant jusqu'à quel point le matériel et les méthodes correspondent aux critères. Emploi d'une norme d'appréciation. Les critères peuvent être, soit proposés à l'étudiant, soit établis par lui » (V. et G. De Landsheere, *Définir les objectifs de l'éducation*).

G. M.

C. Evaluation des enseignants

[Anglais : *Teacher evaluation*]

Appréciation portant sur la valeur et le rendement pédagogiques des maîtres et reposant sur un certain nombre de critères objectifs (UNESCO-BIE).

D. Evaluation d'un programme

Tech. Ed. — Méthodes et techniques d'appréciation quantitative ou qualitative permettant de recueillir, de formaliser et d'utiliser les informations spontanées ou provoquées des situations éducatives dans lesquelles on applique un programme pour déterminer la nature et la manière dont la performance est réalisée, afin de piloter plus efficacement les processus d'apprentissage, de formation, voire d'éducation.

J. G.

Electronic Video Recording (EVR)

Tech. Ed. — Appareil électronique à base de films permettant de reproduire sur des écrans de télévision des enregistrements préalablement réalisés sur des cassettes. Production et diffusion ne répondent pas à la même technologie. L'EVR est à la télévision ce que le disque est à l'électrophone.

J. G.

Eveil (Disciplines ou activités d')

V. FONDAMENTAL.

[Etym. : Du français *veiller* = ne pas dormir, qui vient lui-même du portugais et du latin *vigia, vigiar* = *vigie*]

1. *L'éveil* est donc l'inverse du sommeil. Il est synonyme d'action, de disponibilité d'esprit, d'intérêt, d'action. C'est en ce sens qu'il est utilisé depuis peu dans l'enseignement.

2. Le mot *éveil* est apparu officiellement dans la nomenclature de l'enseignement élémentaire en 1969 (arrêté du 7 août et circulaire ministérielle du 2 septembre 1969). L'expression *disciplines d'éveil* y figure. Dans l'arrêté du 18 mars 1977 concernant les cours préparatoires, elle a fait place à la formule *activités d'éveil* mieux conforme d'ailleurs à la pédagogie active qu'elles réclament. Sous ces termes sont désormais regroupées à l'école élémentaire les traditionnelles disciplines suivantes : histoire, géographie, sciences d'observation (ou leçons de choses), morale, et toutes les disciplines esthétiques (dessin, travail manuel, musique).
Il ne s'agit pas d'une simple réforme de vocabulaire, mais de la leçon tirée d'un échec à la lumière d'études psychopédagogiques récentes. Ces constatations ont montré que ces disciplines — et notamment l'histoire, la géographie, les sciences d'observation — ne pouvaient être efficaces que moyennant la mise en place chez les enfants d'aptitudes ou notions préalables : savoir observer avec attention; traduire ses observations en images, en schémas, chiffres, graphiques, tableaux, symboles et cartes; savoir comparer, classer,

généraliser; posséder les notions d'espace, de temps, de vie, de causalité; avoir acquis un vocabulaire spatial, temporel, géographique, historique; comprendre une image; utiliser un document; etc. *L'éveil esthétique* complète cet *éveil intellectuel.*

Les activités ou disciplines d'éveil réalisent une recherche de prérequis à l'école élémentaire pour mieux préparer l'avènement des disciplines au collège. Sans exclure l'acquisition parallèle de connaissances, elles privilégient la formation de « compétences ». Il s'agit donc bien d'*un éveil* au sens d'une préparation psycho-intellectuelle à une action ultérieure.

L'éveil (6 heures par semaine sur 27) constitue l'une des trois volets du tiers-temps pédagogique, les deux autres étant constitués par les disciplines fondamentales (français + mathématiques) et les activités physiques.

R. P.

Eviction
et prophylaxie en cas de maladies contagieuses dans les établissements d'enseignement et d'éducation

Trois arrêtés conjoints du ministère de l'Education nationale et du ministère de la Santé publique, du 14 mars 1970, fixent les durées, conditions d'éviction et mesures prophylactiques à prendre en cas de maladies contagieuses dans les établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés, à l'égard des internes, externes, demi-pensionnaires, ainsi que les mesures à prendre à l'égard du personnel de ces établissements.

Une circulaire du 14 mars 1970 donne les précisions techniques nécessaires en vue de l'application de cette réglementation.

Elle a trait :

1 / aux maladies à virus contagieuses et bénignes à l'âge scolaire entraînant une immunité;

2 / aux maladies contre lesquelles est prévue une vaccination obligatoire : diphtérie et poliomyélite;

3 / aux maladies bactériennes justiciables d'une chimio-prophylaxie : méningite cérébro-spinale à méningocoque, affections à streptocoques hémolytiques du groupe A : scarlatine, angines à streptocoques, rhumatisme articulaire aigu et certaines néphrites.

En cas d'épidémie, la fermeture d'une classe, d'une école est la plupart du temps non justifiée et constitue une mesure tout à fait exceptionnelle.

R. Da.

Evolution

Péd. Géo.

1. Terme général, souvent synonyme de changement qualitatif ou quantitatif (évolution du relief, évolution de la population).

2. Il prend une acception particulière en biogéographie. La transformation brutale du couvert forestier par l'homme peut, dans certaines conditions, provoquer une dégradation des sols (évolution régressive); si la forêt se réinstalle, les différentes phases qui jalonnent la reconquête correspondent à une évolution progressive.

G. H.

Examen

A. Examen annuel

Examen comportant des épreuves écrites, pratiques et orales portant sur un ensemble d'enseignements théoriques, dirigés ou pratiques donnés au cours d'une année universitaire.

Les épreuves écrites de l'examen sont subies individuellement et sous contrôle.

L'examen annuel sanctionne globalement une année d'études et permet soit le passage dans l'année supérieure, soit l'obtention du diplôme.

R. C.

B. Examens français

Il paraît impossible d'établir une liste complète de tous les examens français; même si on se limite au domaine de l'éducation, la liste en est très longue.

On distinguera :

1 / les agrégations;
2 / les baccalauréats;
3 / les brevets;
4 / les certificats;
5 / les diplômes;
6 / les doctorats;
7 / les examens d'admission et les examens spéciaux;
8 / les licences;
9 / les maîtrises.

On renvoie le lecteur à chacun de ces mots.

G. M.

C. Examen officiel

Québ. — Examen préparé et corrigé sous la direction du ministère de l'Education et dont le résultat figure au dossier scolaire de l'élève.

Exclusion

V. Punitions.

Exeat

V. MUTATION, DEMANDE D'EXEAT.

1. D'après le *Robert*, mot lat. « qu'il sorte », subj. de *exire*, sortir.
D'une façon générale, permission de sortir, billet de sortie.

2. Ce terme est utilisé quand une institutrice demande à quitter le département où elle enseigne pour aller dans un autre département qui la rapproche de son mari [rapprochements favorisés par la loi Roustan (30 décembre 1921)]. Le fonctionnaire demande tout d'abord à son inspecteur d'académie une *promesse d'exeat*. L'exeat proprement dit est accordé par le recteur au moment où la nomination intervient. G. M.

Exécution d'un programme

Tech. Ed. — Mise en œuvre de plans d'enseignement, de formation ou d'éducation à quelque niveau que ce soit, jusqu'à ce que l'évaluation montre que les objectifs sont atteints (facultatif). J. G.

Exercice

Péd. Exercice scolaire : Petits travaux principalement écrits (mais ils peuvent être oraux) donnés aux élèves. On peut distinguer les *exercices d'entraînement*, les *exercices d'application* et les *exercices de contrôle* :
— l'exercice d'entraînement permet à l'élève de maîtriser le processus utilisé;
— l'exercice d'application habitue l'élève à mettre en pratique les règles étudiées;
— l'exercice de contrôle permet une évaluation des résultats obtenus.
Adm. scol. En exercice : Le fait d'être en activité, en service, d'exercer une fonction (par opposition à être à la retraite). G. M.

A. Exercices préparatoires

En éducation physique et sportive, ensemble d'exercices construits faisant appel à la localisation du mouvement, au relâchement et au mouvement lancé.
Ces exercices constituaient le cœur de la gymnastique néo-suédoise, fortement utilisée par les enseignants d'éducation physique et sportive aux alentours de 1950.
Types d'exercices utilisés : exercices de relaxation (pour lutter contre les tensions musculaires), exercices d'étirement (pour améliorer l'élasticité musculaire), exercices de musculation (contraction statique pour les muscles de soutien, contraction dynamique pour les muscles du mouvement), exercices pour faire sentir le rythme. C. B.

B. Exercice structural

V. AXES LINGUISTIQUES, ANALYSE STRUCTURALE...
[Etym. : Du latin *exercitium* = exercice, pratique]
Le plus important dans une phrase, ce n'est pas ce qu'on voit écrit au tableau noir (les mots) mais ce qu'on ne voit pas : les rapports entre les mots, et plus particulièrement leur mode de combinaison.
Dès le cours moyen, les structures fondamentales de la phrase française peuvent faire l'objet d'une étude réflexive (« phrases de base » notamment) : d'où le recours à des « exercices structuraux » (surtout écrits) dans le cadre des séances systématiques de grammaire (lors de la phase d'application en particulier). Mais l'apprentissage des langues vivantes étrangères révèle que la meilleure façon de procéder consiste non pas, selon un schéma mécaniciste, à apprendre d'abord des mots puis des règles, puis à agencer les mots selon ces règles mais d'emblée à faire fonctionner des structures, et cela essentiellement sur le mode oral, quitte à éliminer peu à peu les « ratés ». C'est la solution mise au point par le CREDIF. De fait, expérimentée dans les classes de l'Alliance française partout où des enseignants français apprennent le français à de petits étrangers, cette solution, employée jusque-là pour le « français langue étrangère », gagne à l'être aussi, *mutatis mutandis* évidemment, pour « le français langue maternelle ».
Elle se généralise actuellement, dès le cours élémentaire, sous la forme de séances autonomes (il peut y avoir un lien avec la séance systématique de grammaire de la semaine, mais ce lien n'est nullement nécessaire et, en tout cas, les deux séances sont séparées chronologiquement), courtes (volontairement contraignantes, ces séances deviendraient rapidement fastidieuses et, du coup, stériles si elles devaient se prolonger : en revanche, leur brièveté même permet de les faire accepter comme des « jeux »), artificielles (si telle séance peut être motivée par telle défaillance structurale constatée lors d'un « entretien du matin», récent, etc., tant mieux; mais ce n'est nullement une nécessité car la classe tout entière se trouve ioi volontairement plongée dans une « situaticn d'apprentissage », et non une « situation d'expression »), prestement enlevées (sur le mode questions-réponses, au coup par coup : les mécanismes doivent fonctionner sans

recours à la « conscience claire »), jamais sous la forme monosyllabique mais toujours par insertion du mot ou de l'accord nouveau dans la phrase entière (avec une ou plusieurs « entrées » mais toujours par commutation sur l' « axe vertical »). J. VU.

Exode des cerveaux

[Anglais : *Brain drain*]
Nom donné au phénomène que l'on constate dans les pays en développement lorsque les nouveaux diplômés à la fin de leurs études universitaires à l'étranger se fixent sur place, au lieu de retourner chez eux pour contribuer au développement et former les cadres indispensables à la vie nationale.
Les explications de ce phénomène sont diverses : attrait de rémunérations élevées, conditions de vie et de travail plus favorables, crainte de l'isolement, possibilités de carrières rapides dans les laboratoires, les entreprises ou les centres de recherches. Y. B.

Expérience

A. Généralités

1. *Gén.* — Ensemble de connaissances, d'informations, de réflexion, d'attitude qu'un individu intègre à sa personnalité au cours de son existence. On dira que tel instituteur a l'expérience du cours préparatoire : il en a l'habitude, il le connaît bien.

2. *Péd. scient.* — Modifications volontaires des variables d'une situation déterminée pour en étudier les conséquences. Pour illustrer un cours de sciences un professeur fait une *expérience.* Au cours des travaux pratiques, les élèves sont amenés à reproduire certaines expériences.

3. *Rech. péd.* — L'expérience pédagogique répond aux mêmes critères que l'expérience scientifique à la différence que le nombre des facteurs qui déterminent la situation pédagogique est infiniment plus grand que dans le cas d'une expérience de physique ou de chimie. Dans un remarquable ouvrage sur *La fatigue intellectuelle*, Binet et Henri précisent : « La pédagogie doit être fondée sur l'observation et sur l'expérience; elle doit être avant tout expérimentale. Nous n'entendons pas ici par expérience ce vague impressionnisme des personnes qui ont beaucoup vu; une étude expérimentale, dans l'acception scientifique du mot, est celle qui contient des documents recueillis méthodiquement, et rapportés avec assez de détails et de précision pour qu'on puisse, avec ces documents, recommencer le travail de l'auteur, le vérifier ou en tirer des conclusions qu'il n'a pas remarquées. » G. M.

B. Expérience sur le terrain

Expérience pédagogique faite dans des conditions réelles, c'est-à-dire dans des établissements scolaires et avec des professeurs et des élèves. L'expression s'oppose à expérience en laboratoire. La difficulté de l'expérimentation est maximum parce que le chercheur doit contrôler un très grand nombre de variables. G. M.

Expérimentation pédagogique

V. PÉDAGOGIE EXPÉRIMENTALE.

Explication de texte

Exercice qui consiste à rendre compte d'un texte généralement court pour montrer comment s'y produit le sens. Il s'agit de repérer les répétitions, parallélismes ou oppositions (phonétiques, lexicales, syntaxiques... et, dans le cas de poésie, métriques) qui le structurent. Cette étude permet d'établir le plan du texte — non pas comme un découpage statique, mais comme un mouvement, une progression ou une démonstration — et de souligner la logique des enchaînements. Un tel travail doit se doubler parfois d'une recherche référentielle qui confronte le texte à son contexte (l'œuvre dont il est extrait), ses « intertextes » (modèles, sources, textes contemporains) et plus généralement à la réalité historique dont il fait partie. Le texte peut alors être rattaché à des discours ou ensembles d'énoncés qui le dépassent, que ce soient les discours de telle institution ou tel groupe social. L'explication de texte a moins pour but d'épuiser le texte en en proposant une signification définitive que l'ouvrir à la multiplicité des lectures possibles.
M. D.

Explo

Scout. — Sortie d'exploration, d'enquête, réalisée par une petite équipe de jeunes et leur permettant de découvrir le milieu géographique, humain, social. Elle est préparée avec les responsables. Elle tient une part importante dans la pédagogie scoute.
F. L.

Explosion scolaire

Titre d'un ouvrage de L. Cros paru en 1961 et analysant le phénomène de croissance extraordinairement rapide des effectifs scolaires après la dernière guerre. Le phéno-

mène de *l'explosion scolaire* est dû à plusieurs facteurs : variation brusque de la courbe démographique après 1945, demande plus grande d'éducation, exigences du monde technique...

G. M.

Exposition scolaire

V. MUSÉE PÉDAGOGIQUE.

[Allemand : *Schulausstellung*. Anglais : *School exhibition*]

[Etym. : *Exposition*, du latin *expositio* = action de présenter au regard ou à la réflexion d'autrui, évoluant vers exposition, présentation au public d'œuvres de l'art ou de l'industrie]

1. *Histoire de l'insertion pédagogique :* Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les expositions universelles des produits de l'industrie s'annexent une section « Ecoles », présentant entre autres des « travaux d'écoliers » (F. Buisson, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, 1re partie, t. 1, p. 975); après l'Exposition de 1867 se développent des expositions régionales, départementales — puis des expositions propres à une circonscription scolaire, un mouvement pédagogique, voire à une école ou une classe.

2. *Signification générale :* Présentation publique d'un ensemble d'objets le plus souvent élaborés par les élèves d'une école ou d'une classe.

3. *Signification particulière*, EXPOSITION-VENTE : Présentation publique d'objets élaborés par les élèves et vendus au profit de la communauté scolaire.

J. V.

Expression

V. ACTIVITÉS D'EXPRESSION.

A. Expression artistique

V. TECHNIQUES D'EXPRESSION.

Manifestation de la pensée et du sentiment au travers des techniques de l'art.

Sens particuliers :

— Expression graphique : mode d'expression privilégiée chez l'enfant.

— Expression picturale.

— Expression plastique.

N-D. T.

B. Expression corporelle

V. EDUCATION CORPORELLE.

1. Etymologiquement, exprimer consiste à faire sortir de, extérioriser, traduire une idée ou un sentiment intérieurs et cachés, par une manifestation corporelle visible au-dehors et perceptible pour autrui.

L'expression corporelle, selon les diverses tendances, peut faciliter la culture artistique et l'éducation esthétique, permettre la libération de pulsions et d'affects, ou réaliser l'accession à la maîtrise corporelle nécessaire à l'épanouissement de la personnalité.

L'expression corporelle trouve ses assises au sein de :

a / La phénoménologie : puisque le corps se trouve toujours impliqué dans les situations vécues par la conscience et exprime la personnalité engagée dans l'action. Le mouvement est porteur de significations. L'éducateur devra proposer des situations qui suscitent et enrichissent la création.

b / La psychanalyse qui valorise dans les conduites motrices la part de l'affectif, de l'imaginaire et de l'inconscient. L'éducateur devra choisir un cadre non répressif pour faciliter la libération des pulsions et des blocages et favoriser l'expression des fantasmes tels qu'ils sont profondément vécus par chacun. L'expression corporelle spontanée serait « la renaissance de la sexualité polymorphe prégénitale » (Marcuse, *Eros et civilisation*, p. 191).

Génétiquement l'expression corporelle est première, mais l'éducation actuelle tend à proposer un moule conformiste à l'expression de l'enfant en étouffant ou en ignorant sa spontanéité et sa créativité. Pendant longtemps elle a été réduite dans les programmes d'éducation physique et sportive à une activité spécifiquement féminine.

Activités proposées en séance d'expression corporelle : les activités ludiques (les jeux symboliques en particulier), la danse, le mime, le travail avec masques, l'art dramatique, l'improvisation corporelle, etc.

C. B.

2. Formule qui semble se suffire à elle-même et qui est cependant chargée de nombreuses connotations.

L'expression corporelle participe à la fois du mouvement de réhabilitation du corps et de la tendance spontanéiste à chercher une forme d'expression immédiate et plus « vraie », susceptible de faire éclater les codes traditionnels. Le corps y est donc promu comme « puissance vocale articulante et motrice » (Michel Bernard) et s'oppose par là au texte.

Il faut sans doute voir dans le point de départ de la vogue de l'expression corporelle le souci légitime de rompre avec une tradition occidentale de la primauté du texte. Sous l'influence de troupes comme le *Living Theatre* ou de méthodes comme celle de Grotowski, le corps devint l'outil principal d'une certaine avant-garde théâtrale des années 60, désireuse de créer chez l'acteur les conditions d'une vacuité psychique typiquement orientale.

L'expression corporelle se distingue du mime et de la pantomime en ce qu'elle est moins

codée et axée davantage sur l'expression personnelle du sujet.
L'expression corporelle est devenue un produit qui se vend bien. Sa vogue dans l'éducation a donné naissance, d'une part, à des exercices néo-gymniques, d'autre part, à des spectacles très inégaux (l'expression par le corps ne garantit pas nécessairement l'intérêt du discours tenu) ou à des expériences mystiques surprenantes. J.-P. R.

C. Expression dramatique

V. LIBRE EXPRESSION.

1. Le terme « expression dramatique » groupe des techniques et des structures éducatives qui ont pour objectif de satisfaire le besoin de communication de l'enfant et le besoin de jeu qui lui permet de se projeter dans des situations diverses, valorisantes, épanouissantes ou libératrices.

2. Dans certains cas, cette expression dramatique joue donc un rôle thérapeutique, en particulier quand les inhibitions sont telles que l'enfant ne peut se réaliser dans la construction de sa personnalité.
Si l'éduqué s'investit fortement et joue son propre personnage, on approche du psychodrame.

3. L'expression dramatique inclut l'expression corporelle qui amène l'enfant à l'appréhension de son corps, de l'espace, et par une recherche de la relation aux autres, à une affirmation de sa personnalité. ICEM

D. Expression (orale et écrite)

V. ENTRAÎNEMENT A L'EXPRESSION ORALE, FRANÇAIS GLOBAL, FONCTIONS DU LANGAGE.
[Etym. : Du latin *expressio* = action de faire sortir en pressant, saillie, et, à la basse époque, « expression de la pensée», de *expressum*, supin de *exprimere*]

La pédagogie traditionnelle de l'enseignement du français était une pédagogie fondée sur l'écrit et en vue de l'écrit. D'une part il paraissait logique de substituer d'emblée à sa propre expression celle d'autrui dans la mesure où elle se trouvait ainsi nourrie de grands modèles (par le truchement de la « récitation » et des « textes d'auteurs »); d'autre part, tant les besoins de la vie sociale que le prestige de la littérature incitaient à accorder plus de considérations et de soins à la maîtrise de l'écrit.
En rappelant l'antériorité et surtout en démontrant, sinon la supériorité, du moins la primauté de l'oral sur l'écrit, la linguistique a déjà ébranlé ce dogme. Mais surtout la psychologie, en précisant selon quel processus s'amorcent les progrès de l'enfant (« tâtonnement expérimental » en particulier), a mis en évidence la nécessité d'une « pédagogie globale de l'expression et de la communication ».
En réalité, les rapports entre expression orale et expression écrite ne sauraient être de simples rapports unilatéraux de cause à effet. Et il serait illusoire de s'imaginer, comme on a pu le penser vers les années 1960, que des améliorations dans l'expression orale allaient entraîner automatiquement des améliorations dans l'expression écrite : du moins, à l'instar du latin, on a désormais cessé d'enseigner le français comme une « langue morte » et l'on ne croit plus qu'il faille d'abord monter des mécanismes (par le biais du « français passif » : grammaire, conjugaison, orthographe) qu'il suffirait ensuite de mettre en application (par le truchement du « français actif » : vocabulaire, élocution, rédaction).
C'est ainsi que les Instructions officielles du 4 décembre 1972 donnent le pas aux « activités de communication » (« échanges oraux et entraînement oral», notamment) sur les « activités spécifiques » (vocabulaire, orthographe, grammaire). Ce changement de perspective constitue sans doute la révolution la plus radicale dans la « didactique du français ». J. VU.

« Extension de l'enseignement » « (cours d'extension scolaire) »

Québ. — Enseignement dispensé par certain, établissements (cours par correspondances conférences, etc.) à l'intention du grand public; il donne un simple complément d'instruction (sauf dans le cas des *cours de recyclage* proprement dits) et ne conduit pas à l'obtention d'un grade. Bien des « cours d'extension » donnés par les universités ne constituent pas véritablement un enseignement supérieur, mais un prolongement de l'enseignement secondaire ou préuniversitaire, c'est-à-dire un *enseignement postscolaire.* Aussi la dénomination « extension de l'enseignement universitaire » est-elle souvent inexacte *(Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

Externe

1. Mot utilisé comme substantif pour désigner les élèves d'un établissement qui ne sont pas pensionnaires (les internes).

2. *Lang. méd.* — L'externe est l'étudiant de médecine qui a satisfait au difficile concours de l'externat des hôpitaux. G. M.

F

Facilitation

1. *Physio.* — Phénomène par lequel l'action d'un stimulus se trouve rendue plus efficace par la présence, antérieure ou simultanée, soit d'un ou plusieurs autres stimuli (n'ayant pas nécessairement même nature ou origine que le premier), soit de conditions particulières appelées facilitantes. La facilitation peut se manifester : par l'apparition, l'accroissement ou l'extension de la réponse, le raccourcissement du temps de latence, l'abaissement du seuil (H. Piéron, *Vocabulaire de la psychologie*).

2. *Péd.* — Processus permettant à un sujet d'obtenir de meilleurs résultats ou de surmonter un obstacle; une motivation puissante sera un élément de facilitation pour un apprentissage difficile; la présence de camarades peut, aussi, être un élément de facilitation, ainsi que l'utilisation de techniques pédagogiques d'individualisation du travail. G. M.

Facteurs de la créativité

V. Créativité, Convergence-divergence.
Dans les tests de créativité de Guilford, les facteurs les plus importants pour définir celle-ci sont les suivants : la fluidité des mots, la fluidité idéationnelle, la flexibilité spontanée ou sémantique, la fluidité d'association, la fluidité d'expression et l'originalité. A ces facteurs, Guilford ajoute la sensibilité aux problèmes, c'est-à-dire la capacité qu'a le sujet d'apercevoir des problèmes là où d'autres n'en voient pas (A. Beaudot, *La créativité à l'école*).
La *fluidité* (facteur déjà mis en valeur par Thurstone) est liée à l'aspect quantitatif de la production : produire le plus grand nombre de mots possible à partir de quelques contraintes simples, produire le plus grand nombre d'idées... Dans les tests le score représente le nombre de mots, d'idées... exprimés.
La *flexibilité* correspond au nombre de catégories différentes dans lesquelles on peut classer les réponses. Les travaux de Torrance ont apporté une contribution importante en ce domaine. Exemple : à partir des utilisations d'une boîte en carton, Torrance a distingué les catégories de fonctions suivantes : récipient, décoration, ustensiles ménagers, jouet, jeux...
L'*originalité* est une notion plus difficile à cerner; plusieurs auteurs en ont donné des définitions différentes (Beaudot). Wilson, Guilford, Christensen ont principalement insisté sur les trois aspects suivantes : l'originalité est définie comme la rareté d'une réponse dans un groupe donné. L'originalité, d'autre part, est définie comme la capacité de produire des associations indirectes, de percevoir des relations entre des objets éloignés dans l'expérience courante. Ils ont, enfin, considéré l'originalité comme la capacité de produire des réponses jugées ingénieuses. G. M.

Factoriser
(ou mettre en facteur)

Did. Math. — Faire apparaître, dans une expression algébrique, un facteur commun à chacune des parties qui composent l'expression. G. M.

Faculté

V. Universités.
1. Les universités sont divisées en facultés, c'est-à-dire en structures qui ont une certaine autonomie relative, qui rassemblent des professeurs d'un groupe de spécialité. Les

facultés ont en général à leur tête un *doyen* (très souvent élu par les membres de la Faculté). En France les facultés ont été, par la loi d'orientation de 1968, transformées (avec des remaniements) en UER (unités d'enseignement et de recherche).

2. A l'origine, les universités (celle de Paris en particulier) étaient organisées autour de quatre facultés : théologie, droit ou décret, médecine et arts libéraux. C'est avec le décret impérial de 1808 qu'apparaissent cinq facultés : de Théologie, de Médecine, de Droit, des Sciences mathématiques et physiques, des Lettres. Avant 1968 certaines facultés de droit s'étaient appelées Faculté de Droit et de Sciences économiques.

G. M.

Faits suprasegmentaux

V. ORTHOÉPIE, PHONÈME, SEGMENTATION.

1. *Linguistique :* L'analyse linguistique distingue l'analyse segmentale et l'analyse suprasegmentale. Par les opérations successives de segmentation (V. ce mot), il est possible d'identifier, dans un énoncé, des unités d'ordre sémantique puis d'ordre phonétique de plus en plus petites : c'est l'objet même de la syntaxe notamment. Mais l'analyse segmentale n'épuise pas totalement le donné : certains éléments de l'énoncé sont suprasegmentaux dans la mesure où ils n'offrent pas de prise à cette analyse. C'est le cas de tous les phénomènes prosodiques (accentuation, articulation et surtout intonation) si importants à l'oral et indiqués très imparfaitement par la ponctuation à l'écrit.

2. *Pédagogie :* Une personne qui s'exprime bien ou qui lit bien à haute voix sait jouer des phénomènes d'accentuation et d'intonation notamment. Mais elle ne le fait pas sans respecter malgré tout certaines « lois » qui sont propres à la langue française (disparition de l' « accent de mot » au profit de l' « accent de groupe », existence de trois courbes mélodiques fondamentales : montante, descendante, montante puis descendante, etc.). La « lecture expressive », c'est d'abord le respect strict de telles lois. D'où l'intérêt et l'utilité d'exercices d'orthoépie (V. ce mot), parallèlement aux exercices de travail de la voix, qui tendent actuellement à se répandre du fait de la généralisation de l'emploi du magnétophone mais qui, là encore, à partir des faits de langue, gagneraient à être inspirés par une progression heuristique (par tâtonnement on découvre ces lois) et non point dogmatique (elles sont énoncées d'emblée par l'enseignant).

J. VU.

Fatigue
Surmenage — Malmenage scolaire

Comme chez l'adulte, la fatigue chez l'écolier est un état difficile à cerner; les difficultés viennent tout d'abord de l'imprécision de ses frontières : imprécision biologique et clinique.

L'état de fatigue se situe souvent à la limite du physiologique et du pathologique.

La fatigue de l'enfant d'âge scolaire est tantôt évidente, tantôt masquée sous des aspects trompeurs : elle attire alors l'attention de l'entourage par des manifestations variées, tenaces, insolites, telles que :

— troubles fonctionnels extrêmement variés : insomnies, céphalées, anorexie, instabilité psychomotrice, etc.;

— baisse du travail et du rendement scolaires, motif fréquent de consultation médicale.

A l'origine de la fatigue de l'écolier, on peut trouver :

— des causes somatiques;

— des causes neuropsychiques;

— des causes sociales.

Les trois causes se combinent parfois pour cumuler leurs effets.

— *Les premières* sont souvent évidentes et relèvent du domaine médical.

— *Les deuxièmes* sont fréquentes, s'intriquant étroitement avec les deux autres. Il peut s'agir par exemple :

- d'un déficit intellectuel surtout s'il est léger, obligeant l'enfant à des études qu'il est incapable de suivre;
- de troubles du comportement constitutionnels ou réactionnels.

— *Les troisièmes :* les causes sociales constituent un problème d'actualité, elles englobent : le surmenage et le malmenage scolaire, l'hygiène défectueuse de la vie de l'enfant, domaines dans lesquels il serait possible d'agir avec une certaine efficacité.

L'accent est actuellement mis sur le *malmenage scolaire* : rythmes scolaires, programmes trop lourds, surcharge des classes, etc.

Pour son équilibre, il faut que la vie de l'enfant soit harmonieusement partagée entre le travail intellectuel, la dépense physique et les activités personnelles.

La fatigue de l'adolescent est dominée par les étapes de la puberté avec ses phases de croissance rapide et de transformations puber-

taires : même lorsque tout se passe normalement, il est rare que ces transformations ne s'accompagnent pas de fatigue plus ou moins intense, aggravée éventuellement par des facteurs somatiques, psychiques et sociaux.

R. DA.

Faute

Le mot faute a de nombreuses significations; nous ne garderons ici que les significations pédagogiques. Une faute est une inobservance d'une règle : faute de calcul, faute d'orthographe, faute professionnelle. G. M.

Fédération d'éducation populaire

Union de plusieurs associations d'une ville, d'un département, d'une région ou de l'ensemble de la France.

Toute fédération est soumise aux mêmes conditions de déclaration et d'agrément qu'une association. Son rôle est de coordonner l'action des associations fédérées, de les aider à se développer et de leur apporter la documentation et les moyens techniques dont elles ont besoin.

Les fédérations peuvent bénéficier de subventions diverses (Etat, collectivités publiques, institutions semi-publiques...). Tout comme les associations, elles sont parties prenantes au FONJEP (« Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education populaire »). La « Ligue de l'Enseignement » — et les nombreuses « œuvres laïques » qu'elle fédère ou confédère — emploie un certain nombre de membres de l'enseignement « mis à disposition » et payés par le ministère de l'Education.

Les fédérations régionales de « maisons des jeunes et de la culture » rétribuent leurs animateurs agréés grâce à une subvention spéciale du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Ces fédérations reçoivent en outre du FONJEP, ou des municipalités, les crédits nécessaires au salaire des directeurs permanents des MJC qui leur sont affiliées.

Au titre de l'éducation permanente, les entreprises de la production et du commerce peuvent accorder des subventions aux fédérations « reconnues d'utilité publique ». M. V.

Feed-back

Double circuit des messages, émetteur-récepteur-émetteur, avec rétroaction, réinterrogation, autorégulation. J. P.

Femmes de service

V. AGENT DE SERVICE.

Fête scolaire

V. COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRES, EXPOSITION, JEU, LOISIR, THÉÂTRE SCOLAIRE.

[Allemand : *Schulfest*. Anglais : *School-feast*]
[Etym. : Du mot latin *festus* = fête, employé dans la graphie *feste*, dès le Moyen Age]

1. *Insertion pédagogique :* Plus ou moins autorisées, les fêtes scolaires paraissent aussi anciennes que l'Ecole. Les plus anciennes concernaient les saints patrons (ou patronnes) de l'Ecole elle-même. La Saint-Charlemagne, la Saint-Nicolas, la Sainte-Marguerite. Elles furent, d'évidence, supprimées par la loi du 28 mars 1882, portant laïcisation de l'Ecole. Dès le XVe siècle apparaissent les « distributions des prix » (article particulier, in Buisson, *Dictionnaire, op. cit.*, Ire partie, t. I, p. 724-725) : ces cérémonies ont fait l'objet de réglementations (cas des discours) aussi bien sous l'Empire que sous la IIIe République (décret du 17 mars 1808, arrêté du 8 septembre 1879). Alors se développent d'autres types de fêtes scolaires. Les premières concernent « les manifestations de respect et d'affection » organisées par les élèves pour l'anniversaire ou la fête de leurs maîtres, ceux-ci devant, dit le *Dictionnaire* Buisson, les accueillir avec délicatesse et dignité » (*op. cit.*, *ibid.*, p. 1005). Les autres fêtes, plus spontanées, plus libres, plus joyeuses aussi, se sont multipliées dans les écoles d'esprit nouveau, souvent à la diligence des mouvements d'éducation nouvelle, particulièrement dans les écoles maternelles (rôle de mouvement Freinet, de Mme l'inspectrice générale Bandet). Il arrive à la fête de regrouper des manifestations de toutes natures, du spectacle à l'exposition.

2. *Acception générale :* « Réjouissances qui se font dans une assemblée de famille ou d'amis » (Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. II, p. 1653).

3. *Acception particulière*, FÊTE SCOLAIRE : Présentation de jeux et spectacles, assurés par les enfants eux-mêmes au prix d'une préparation sérieuse et dédiés dans la joie aux familles de la commune ou du quartier. J. V.

Fiabilité

Tech. — Auquel on peut se fier.

Terme introduit en français par les électroniciens pour exprimer la fidélité dans le hardware. J. P.

Fiche

[Anglais : *Card*; *Card catalogue*]

A. Généralités

Feuille de carton sur laquelle on écrit les éléments permettant de répertorier un ouvrage dans une bibliothèque. G. L.

B. Fiches

V. ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ, FICHIER AUTOCORRECTIF.

Péd. prat. — Pour individualiser l'enseignement on utilisait généralement des *fiches* (maintenant on utilise l'ordinateur quand cela est possible). Les fiches sont en général des documents simples (carton sur lequel se trouvent les indications ou petits dossiers), facilement maniables et classables. R. Dottrens qui fut un des premiers à utiliser cette technique en Europe (V. son livre : *L'enseignement individualisé*, Delachaux & Niestlé) distingue trois sortes de fiches :

1. *Fiches de développement* hors programme : elles sont destinées aux élèves les plus rapides et leur donnent l'occasion d'exercer leur intelligence et leur volonté pendant que les camarades terminent les exercices habituels.

2. *Fiches d'exercice* qui remplacent les exercices qui se trouvent dans les manuels. Elles comportent la solution de l'exercice soit sur la fiche elle-même, soit sur une autre fiche de correction. Ces fiches sont les ancêtres de l'enseignement programmé. Les élèves peuvent travailler à leur rythme et s'attaquer aux exercices qui correspondent à leur niveau.

3. *Fiches de récupération* réservées aux élèves qui présentent certaines difficultés d'apprentissage. La difficulté principale (rapidement résolue par un élève régulier) est partagée en 2, 3 ou 4 difficultés graduées : au lieu d'un saut à effectuer on procède par paliers successifs. G. M.

C. Fiche de préparation de classe

V. PRÉPARATION DE LA CLASSE.

Fichier

A. Généralités

[Anglais : *Card index*; *File*]
[Etym. : De fiche = carte, feuille sur laquelle on écrit des renseignements en vue d'un classement (*Petit Robert*, 1872)]

1. *a* / Collection de fiches.
b / Meuble, boîte, contenant des fiches.

2. Meuble à tiroirs dans lequel on conserve les catalogues sur fiches, d'une bibliothèque. G. L.

B. Fichiers autocorrectifs

V. CAHIERS AUTOCORRECTIFS, PLAN DE TRAVAIL, TRAVAIL INDIVIDUALISÉ.

1. Le fichier autocorrectif est destiné au travail individualisé. Il permet à chaque enfant d'avancer à son rythme et lui donne son autonomie dans le choix du travail, dans sa réalisation et dans sa correction.

2. Il consiste généralement en une série de fiches-questions, comportant parfois quelques conseils pour l'enfant en difficulté, et une série de fiches-réponses. Après une série de fiches portant sur la même difficulté, une fiche-test peut être proposée. Cette fiche ne comporte pas de correction et doit être corrigée par le maître qui peut ainsi contrôler si le travail précédent a été bien compris. Il existe des fichiers de problèmes, opérations, orthographe...

3. C'est en 1931 que Freinet crée, en coopération avec les militants de son mouvement, un premier fichier, le *fichier de calcul* :
« Fichier d'étude et de documentation, servant à la construction, par les élèves, de problèmes vivants, en relation directe avec le centre d'intérêt et à la révision des notions mal connues...
« Les fiches d'exercices seront sur format 10,5 × 13,5 et comporteront une fiche-demande et une fiche-réponse » (C. Freinet *in* E. Freinet, *Naissance d'une pédagogie populaire*). Après cette première création, de nombreux autres fichiers seront mis au point par l'Ecole moderne et largement utilisés dans de nombreuses classes. ICEM

C. Fichier de travail coopératif (FTC)

1. Fichier créé par les éducateurs de l'Ecole moderne, Pédagogie Freinet et diffusé par la CEL (Coopérative de l'Enseignement laïc).

2. Le FTC est un ensemble de fiches proposant aux enfants :
— des expériences, des réalisations, des pistes de recherche scientifique;
— des activités manuelles diverses, des constructions;
— des pistes de création et de recherches en mathématique, français, expression corporelle, musique...;
— des conseils et des documents pour l'étude du milieu.

3. Chaque fiche précise le matériel nécessaire, le travail à faire et les pistes de travail que l'on peut explorer sans que celles-ci soient obligatoires ou limitatives. ICEM

D. Fichier départemental de l'enfance inadaptée

Fichier constitué par les fiches individuelles, nominatives des enfants inadaptés de l'ensemble du département; ces fiches portent les caractéristiques de l'élève, les renseignements scolaires non confidentiels et des informations à incidence médicale codées. P. L.

Fidélité (d'un test)

[Anglais : *Reliability*]

Eval. — La fidélité d'un test est la qualité de l'instrument qui lui permet théoriquement de donner, à deux moments différents, la même mesure du sujet ou du phénomène. On l'apprécie très souvent en calculant, quand cela est possible, le coefficient de corrélation entre les résultats obtenus sur un groupe après avoir appliqué deux fois l'épreuve (stabilité temporelle). D'autres méthodes (*split half method* et méthode de consistance inter-items) apprécient d'autres aspects de la fidélité : homogénéité de l'épreuve, équivalence des différentes parties. Il faut aussi considérer l'aspect fidélité de la correction. G. M.

Filière

V. Réseau.

Film

A. Film

Tech. Ed. — Moyen d'enregistrement des images animées. Il peut être sonore. Il fut employé assez vite dans le contexte éducatif. J. G.

B. Film d'enseignement

Tech. Ed. — Moyen didactique réalisé à des fins de transmission des connaissances dans des domaines concernant pratiquement toutes les disciplines scolaires. J. G.

C. Film de situations pédagogiques

[Anglais : *Protocol materials*]

Enregistrement sur films ou en bandes vidéo de séquences portant sur le comportement du maître et des élèves que les enseignants en formation ou en recyclage peuvent observer et analyser (UNESCO-BIE).

Financement

A. Financement de l'éducation

[Anglais : *Financing of education.* Espagnol : *Financiamiento de la educación*]

1. « La science et la pratique de mobilisation des revenus pour l'éducation, l'administration des affaires financières des écoles » (Good).

2. *Méthodologie :* Grâce à l'analyse des informations fournies par les organismes de financement, et notamment à l'étude de leurs comptabilités, il est possible d'estimer le montant des dépenses d'enseignement. Les principaux agents de financement de l'éducation sont : l'Etat (ministère de l'Education et autres ministères); les autorités locales (provinces, centres, communes); l'aide étrangère (bilatérale et multilatérale); les droits scolaires et universitaires; les donations privées; les contributions parafiscales des entreprises, etc. Dans les pays à système fédéral (Allemagne, Brésil, Etats-Unis, Inde), il convient de distinguer également entre le financement fédéral et celui des Etats. Pour apprécier l'effort financier consacré à l'éducation, on utilise généralement deux indices : 1 / « le pourcentage des dépenses publiques » ou ratio (en pourcentage) des dépenses publiques d'éducation sur les dépenses publiques totales; 2 / « le pourcentage du Produit Intérieur Brut » ou ratio (en pourcentage) des dépenses totales d'éducation sur le Produit Intérieur Brut.

3. *Problématique :* Avec l'expansion de la scolarisation dans la plupart des pays du monde, depuis le début des années 1960, des efforts financiers considérables ont été mobilisés pour prendre en charge les coûts de développement et de fonctionnement des systèmes scolaires, à tel point qu'une part très importante des dépenses publiques est consacrée à l'éducation. Le problème rencontré par la plupart des pays aujourd'hui est : comment faire face aux besoins financiers de plus en plus élevés du secteur scolaire alors que des besoins aussi élevés existent dans d'autres secteurs aussi prioritaires comme la santé, l'infrastructure, l'eau, etc. ? J. H.

B. Financement de l'enseignement

[Anglais : *Financing of education.* Espagnol : *Financiamiento de enseñanza*]

La science et la pratique de mobilisation des ressources pour les activités d'enseignement. V. Financement de l'éducation. J. H.

Fins ou finalités de l'éducation

V. Buts, Objectifs.

[Anglais : *End* ; *Purpose.* Italien : *Fine.* Allemand : *Ende.* Pour Kant : « *Zweck ein sich* » = fin en soi]

[Etym. : Du latin *finis* = terme, limite, fin]

A côté des buts que s'assigne une pédagogie, les finalités ont une valeur philosophique essentielle pour définir un type d'éducation. D'autre part, les objectifs, si l'on veut qu'il y

ait quelque cohérence entre eux et qu'ils ne soient pas déterminés par des programmes d'enseignement institutionnels, doivent être ordonnés à des finalités. Pour reprendre un exemple proposé dans la définition du terme « Pédagogie par objectifs », la distinction entre les temps du passé au mode indicatif n'a de sens que si la maîtrise de la langue maternelle à l'oral comme à l'écrit est posée d'abord comme finalité d'un enseignement, d'une éducation.

Poser les fins de l'éducation dont on veut faire bénéficier les éduqués devrait être l'acte premier de tout éducateur. Les fins de l'éducation ne peuvent être déterminées que par une réflexion philosophique sur le devenir et les possibilités de l'être humain. Toute position de fins qui éclaire l'acte d'éduquer, et lui donne sens, renvoie à une éthique. F. B.

Fléchage

V. Schématisation grammaticale.

Flexibilité

V. Facteurs de la créativité, Créativité.

Flotte, flottard

V. Prépas.

Flow-chart

V. Carte de déroulement.
Tech. Ed.

Fluidité

V. Facteurs de la créativité.

Folklore

Lang. fam. — Ensemble des institutions non officielles : jargon particulier, cérémonies burlesques, traditions diverses, qui ont cours ou se survivent dans les Universités, les Grandes Ecoles et les classes de préparation. Par extension, tout ce qui relève d'un désordre joyeux : chahuts, canulars, etc. L'adjectif « folklorique » est susceptible de la même extension, et finit par être synonyme de « peu sérieux ». Il faudrait un livre entier pour recenser tous les termes folkloriques qui ont pu avoir cours, le plus souvent, dans un milieu très étroit et pour une période très limitée. Les jargons estudiantins, comme l'argot *stricto sensu*, changent très vite. Quelques termes ont survécu et se sont imposés; plusieurs ne sont plus employés qu'avec nostalgie. D'une manière générale, le folklore est en perte de vitesse; il n'existe plus guère dans les universités, sinon peut-être dans les facultés de médecine. Et dans les Grandes Ecoles, on tend à le négliger. J.-L. B.

Fonctions

V. Rôle.

A. Fonctions de l'enseignant

1. Dans un sens large, action de l'enseignant ou de l'administrateur dans le cadre scolaire et dans le système social, relative au rôle qu'il assume.

2. Ensemble d'actes pédagogiques, organisés en vue d'atteindre un but précis. On a distingué parmi les principales fonctions celles de maître, d'entraîneur, de guide, de superviseur, d'homme-ressources (V. Postic, *Observation et formation des enseignants*, et Mialaret, *La formation des enseignants*). M. P.

B. Fonctions du langage

La notion de « fonctions du langage » éclaire les objectifs à se fixer pour la pédagogie du français.

Puisque enseigner le français, c'est apprendre à mieux maîtriser le langage oral et écrit, il est bien évident que l'enseignant doit tenir compte de son « fonctionnement », c'est-à-dire en particulier connaître :

— ses différentes fonctions;
— leur hiérarchie éventuelle.

Dans la mesure où le langage constitue essentiellement un instrument de communication entre les hommes, on est amené avec Jakobson à distinguer six facteurs dans tout processus de communication. « L'émetteur » adresse au « récepteur » un « message », en utilisant un « code », dans un « contexte » donné, par l'intermédiaire d'un « canal ».

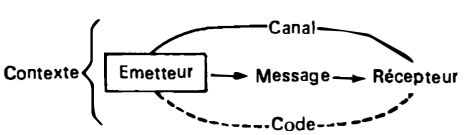

Exemple : un « journal télévisé ».

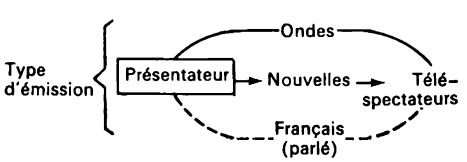

Assurément, il y a interdépendance entre ces six facteurs. Mais, selon que l'accent est mis sur tel d'entre eux, il y a prédominance de la fonction correspondante :

l'émetteur → fonction expressive
le récepteur → — conative
le message → — poétique
le contexte → — référentielle
le code → — métalinguistique
le canal → — phatique

A l'instar de Jakobson, le « Plan Rouchette » distingue, « en dehors de la fonction fondamentale de communication » :

« *a* / une fonction d'expression (celui qui parle, celui qui écrit manifeste sa personnalité) ;
« *b* / une fonction d'élaboration de la pensée;
« *c* / une fonction émotive;
« *d* / une fonction esthétique au sens large ».

On peut se demander en effet si le malaise dont souffre l'enseignement du français ne provient pas foncièrement de ce que :

— certaines fonctions (« fonction esthétique», « fonction d'élaboration de la pensée ») tiennent encore une place abusive (V. le rôle de la « rédaction » dans le premier cycle, de l'histoire de la littérature dans le deuxième) ;
— l'ordre naturel se trouve encore inversé (si toutes les « fonctions » doivent être facilitées simultanément et conjointement, il y a lieu néanmoins d'assurer par priorité les fonctions « d'expression et de communication » : c'est ce qu'a bien senti le mouvement de l'Ecole moderne en préconisant des techniques comme le Texte libre, la Correspondance interscolaire, etc.;
— les activités restent encore insuffisamment diversifiées (en particulier, au lieu de tenir pour seul noble le style de la « rédaction » et de considérer les autres modes d'écriture comme plus ou moins aberrants par rapport à lui, il conviendrait de poser comme règle : autant de situations, autant de façons de rédiger (depuis la confection d'une « petite annonce » jusqu'à celle d'un menu...) et de proposer des situations très variées, entraînant chaque fois des styles appropriés).

J. VU.

Fondamental

V. EVEIL.

[Etym. : Du mot *fond* = base essentielle]

1. *Fondamental* se dit donc de tout ce qui est d'une importance telle qu'elle conditionne gravement la suite.

2. Cet adjectif déjà utilisé ici et là auparavant apparaît officiellement dans la circulaire ministérielle du 2 septembre 1969 relative aux nouveaux horaires scolaires à l'école élémentaire. Ce texte « *insiste sur l'importance des disciplines fondamentales (français et calcul) qu'il conseille d'enseigner le matin* », ainsi que sur « *l'importance des langages fondamentaux que sont le français et les mathématiques* ».

Les disciplines fondamentales (français, 10 heures + calcul, 5 heures) constituent l'un des trois volets — le plus long — du tiers temps pédagogique, les deux autres étant constitués par les disciplines d'éveil et l'éducation physique.

On a préféré *disciplines fondamentales* à « disciplines principales », ce qui supposerait que les autres sont « secondaires » alors qu'elles ont une égale importance dans l'éducation équilibrée d'un enfant. Malgré tout, l'adjectif *fondamental* insiste sur le fait que ces disciplines conditionnent l'avenir scolaire de l'enfant en munissant celui-ci d'instruments indispensables. L'arrêté du 18 mars 1977 concernant les cours préparatoires titre, dans la même intention : « Les apprentissages instrumentaux : français et mathématiques. »

R. P.

3. *Français fondamental* (V. ce mot).

Force de travail

V. CAPITAL HUMAIN, INVESTISSEMENT HUMAIN, REPRODUCTION DE LA FORCE DE TRAVAIL.

Facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps de l'homme et qu'il doit mettre en œuvre pour produire.

L. M.

Formateur

V. ANIMATEUR-FORMATEUR.

Est formateur toute personne susceptible de concevoir, d'organiser, d'animer des actions de formation à plein temps, à temps partiel ou à titre occasionnel.

M. P.

Formation

A. Généralités

L'introduction du mot *formation* est relativement récente, et son emploi s'est répandu à l'occasion d'actions pédagogiques menées en faveur des adultes. Alors qu'il avait un sens proche de la notion d'achèvement, et qu'il suggérait quelque chose d'accompli (ex. : « j'ai une formation d'historien »), il a pris désormais une acception plus large : il comprend à la fois les notions d'objectif

(ex. : formation de l'esprit critique), de modalité (ex. : formation sur le tas), de résultat (« il n'a aucune formation »), d'une action éducative sur un sujet. Il englobe l'acte d'apprentissage systématique d'un savoir, d'un savoir-faire, et l'initiation à des types de comportement requis pour l'exercice d'un rôle. Par là toute formation suppose une réflexion sur le système de valeurs qui la fonde, et requiert la mise en action de ce qui a été acquis, de façon théorique et pratique. C'est la personne tout entière, dans les fondements mêmes de sa personnalité, qui est concernée par l'acte de formation.

L'étymologie du mot (emprunt du dérivé latin *formatis*, de *forma*, qui a donné le mot *forme*) invite à s'interroger au sujet de la finalité et des modalités de la formation. L'idée d'une configuration générale, et d'une ressemblance, voire d'une similitude de forme entre les sujets, y apparaît. La question du modèle de formation, c'est-à-dire du type comportemental à reproduire, est soulevée, avec ses implications psychologiques, pédagogiques et sociologiques, et elle conduit à déterminer les conditions à remplir pour que toute personne en formation soit l'agent de son propre changement selon des modalités qui lui soient adaptées, compte tenu de l'objectif général de la formation (celui-ci étant centré sur l'élève dans la formation d'enseignants), et pour qu'elle contribue à l'évolution de sa fonction et du système institutionnel dans lequel elle exerce. Dans les publications d'organismes internationaux (UNESCO, OCDE), l'expression *formation en cours de service* désigne la formation assurée après la formation initiale, lorsque l'enseignant exerce ses fonctions. M. P.

B. Formation de base

[Anglais : *Basic training*]

Formation organisée spécialement et donnée en marge des activités de production d'une entreprise de manière à procurer les connaissances de base et qualifications requises pour certains types de professions (UNESCO-BIE).

C. Formation des cadres du scoutisme

Elle se fait à travers des stages théoriques et pratiques et un système de formation permanente.

Les cinq associations du scoutisme français sont habilitées, sous contrôle Jeunesse et Sports, à délivrer le diplôme ACVL (animateur des centres de vacances et loisirs).

La formation se fait aussi à un niveau plus élevé par des séminaires organisés au plan national ou international. F. L.

D. Formation civique

V. CIVIQUE, INSTRUCTION CIVIQUE, EDUCATION PHYSIQUE.

1. Ensemble de formules pédagogiques (travail en équipe, gestion de la classe, self-government) cherchant à donner aux élèves les habitudes et les attitudes nécessaires au futur citoyen.

2. Les 10 précisent les objectifs de la *formation civique* :

a / L'instruction civique doit créer des habitudes d'esprit.

b / L'éducation civique doit créer un comportement social.

c / L'éducation civique doit créer un attachement à des valeurs fondamentales.

d / L'éducation civique renforce le patriotisme tout en développant le sens de la communauté internationale (d'après A. Guillot, *Textes organiques du premier cycle*). G. M.

E. Formation des conseillers d'orientation

V. QUALIFICATION DES CONSEILLERS.

Assurée soit par des stages, soit par un programme universitaire spécifique (à dominante psychologique), soit par une scolarité dans des instituts spécialisés (en France, 8 instituts).

Exemple : France.

Recrutés par concours national, après avoir terminé un premier cycle universitaire, les étudiants reçoivent une formation polyvalente organisée dans quatre perspectives :

— connaissance de l'individu;

— connaissance des milieux professionnels et de l'emploi;

— connaissance des systèmes éducatifs;

— formation pratique (consultation, information). J. D.

F. Formation continue

V. EDUCATION CONTINUE, EDUCATION PERMANENTE.

G. Formation continue agricole

Elle s'adresse aussi bien aux agriculteurs qu'aux salariés agricoles.

Par des stages dont la durée et le rythme sont adaptés aux possibilités des candidats, elle leur permet d'obtenir un diplôme (brevet professionnel agricole, brevet de technicien agricole, brevet de technicien supérieur agricole, etc.). Ces stages sont organisés dans les centres de formation et de promotion professionnelles agricoles. S. P.

H. Formation des enseignants

La formation *permanente* des enseignants inclut la formation *initiale* et les actions de formation *continuée*.

Le concept de *formation permanente* est né de la réflexion sur l'évolution des conditions techniques, économiques, sociales et culturelles de la société, et son originalité vient du fait que la formation y est considérée non comme la conséquence, mais comme l'élément moteur du changement. C'est pourquoi la formation permanente des enseignants constitue un facteur d'innovation pédagogique. Elle leur permet de se faire une nouvelle conception de leur rôle et les invite à modifier en conséquence leurs attitudes et leurs comportements.

La *formation initiale* est destinée à ceux qui ont choisi d'exercer une fonction dans le système éducatif. Elle comporte, dans un ordre qui n'est pas nécessairement chronologique, une formation *de base*, de culture générale et de spécialité, et une formation *professionnelle*, théorique et pratique.

La *formation complémentaire* ajoute à la formation initiale une spécialisation dans un domaine précis (ex. : stages organisés pour les professeurs techniques d'enseignement professionnel se destinant à l'enseignement professionnel dans les établissements de l'enface inadaptée).

Le *perfectionnement* consiste à approfondir un domaine de connaissances, à améliorer l'emploi de méthodes ou de techniques pédagogiques.

Le *recyclage* est une opération qui, lorsque les circonstances l'exigent, permet d'actualiser des connaissances ou des techniques (ex. : recyclage en mathématique des professeurs de CET) ou de remédier à une insuffisance constatée dans la formation initiale.

La *formation continuée*, étalée dans le temps, ne se limite pas à une action d'apprentissage de connaissances, ni d'acquisition de compétences nouvelles; elle vise une restructuration du comportement pédagogique, et elle s'inscrit dans une perspective de transformation du système éducatif.

La *formation récurrente*, au sens donné par les Anglo-Saxons, est une formation utilisant une stratégie telle qu'elle invite l'enseignant à revenir sur sa formation antérieure, à repenser son action pédagogique en fonction des données actuelles. Elle est le moyen de lier la formation continuée à la formation initiale, et de réaliser une synthèse de la formation pédagogique. M. P.

I. Formation en équipe

[Anglais : *Team training*]

Mode de formation fondé sur l'intégration de l'individu à une équipe constituée en vue d'une tâche déterminée et pouvant entrer en compétition avec d'autres équipes (UNESCO-BIE).

J. Formation par groupes

[Anglais : *Group training*]

Formation assurée aux ouvriers par un groupe d'employeurs (UNESCO-BIE).

K. Formation professionnelle

1. *Gén.* — Période d'études préparant à l'exercice d'un métier, d'une profession.

2. Années de formation professionnelle dans les écoles normales (FPI et FP 2) qui se situent après le baccalauréat. G. M.

L. Formation professionnelle des adultes (FPA)

V. FORMATION PERMANENTE.

M. Formation de recherche

Expression utilisée dans le cadre du CNRS pour désigner, d'une façon générale, un groupe structuré de chercheurs. On distingue les laboratoires associés (LA), groupes de recherche, équipe de recherche associée (ERA) ou de recherches sur contrat de programme (RCP). G. M.

N. Formation supérieure agricole

De haut niveau, elle est destinée aux futurs cadres de la fonction publique et des organismes professionnels, aux chercheurs, aux professeurs, aux vétérinaires, aux ingénieurs de l'industrie para-agricole. Il existe 29 établissements d'enseignement supérieur qui recrutent sur concours; la durée des études varie de deux à cinq ans :

— Ecole nationale supérieure agronomique (INSA) : Paris, Montpellier, Rennes, Nancy, Toulouse.

— Ecole nationale des Industries agronomiques et alimentaires : ENIAA de Massy.

— Les écoles d'application :
  - Ecole nationale du Génie rural des Eaux et Forêts (ENGREF à Paris);
  - Ecole nationale supérieure des Sciences agronomiques appliquées (ENSAA de Dijon).

— Centres de troisième cycle : d'horticulture, de paysagiste, d'études d'agronomie tropicale, du machinisme agricole.

— Ecoles d'Ingénieurs des Travaux (EIT).

— Ecole d'Ingénieurs féminine.

— Ecoles nationales vétérinaires.

— Ecoles de formation des enseignants (à Castanel et Dijon). L. D.

Forme

1. V. MATIÈRE-FORME.
2. THÉORIE DE LA FORME. V. GESTALT.

Foyer

A. Foyer de jeunesse et d'éducation populaire

Association locale implantée dans une ville, un quartier ou un village, et disposant de locaux pour pratiquer toutes activités de loisir — distractives, éducatives et culturelles —, sous les auspices de la « Fédération départementale des Œuvres laïques ». Ses animateurs sont le plus souvent bénévoles.

M. V.

B. Foyer rural

Association de caractère communal, ouverte à tous, dont le but est d'animer la vie rurale et d'organiser les loisirs à la campagne, avec le souci d'une orientation culturelle.

Elle vise à construire et à utiliser une salle de fêtes et de petites salles de réunion — dont une bibliothèque —, ainsi que tous aménagements éventuels pour jeux et sports.

Le financement de la construction et de l'équipement du foyer appartient à la commune, avec l'aide du ministère de l'Agriculture. Les activités peuvent être soutenues par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

Ses animateurs sont presque toujours bénévoles. La plupart de ces associations adhèrent à la « Fédération nationale des Foyers ruraux », créée en 1946 — elle-même confédérée dans la « Ligue de l'Enseignement ».

M. V.

C. Foyer socio-éducatif

V. SOCIO-ÉDUCATIF.

Français

A. « Français fondamental »

V. ECHELLE D'ORTHOGRAPHE.

Le « Français fondamental » est la liste des mots les plus fréquents de la langue française.

L'échelle de fréquence la plus connue est celle qu'a établie Gougenheim de 1953 à 1956, selon des critères déjà linguistiques : réhabilitation de la langue parlée, milieux socioculturels diversifiés, corpus rigoureux, etc. (cf. son ouvrage : *L'élaboration du français fondamental*, Didier). On peut utiliser également l'échelle de Ters (in *Le vocabulaire orthographique de base*, OCDL, et *L'échelle Dubois-Buyse d'orthographe usuelle française*, OCDL).

Le « Français fondamental » rend de précieux services pour l'enseignement du vocabulaire. Il permet de répondre à la question : « Quels mots enseigner ? » (sans préjuger de la question : « Comment les enseigner ? »). Si, sur les 250 000 mots que compte la langue française, 5 300 seulement se trouvent couvrir 93 % des besoins (et 8 300, 96 % !), il est clair que l'enseignant, plutôt que de s'en remettre au hasard des textes, a la tâche considérablement facilitée dès l'instant qu'il connaît exactement les termes à faire assimiler par priorité.

J. VU.

B. « Français global »

Péd. franç. — La nouvelle pédagogie du français est tout entière axée sur la notion de « français global ». Le « français global » s'oppose au « français en miettes » (au sens où Friedmann parle de « travail en miettes ») ou « français cloisonné » de la pédagogie traditionnelle.

Vouloir enseigner le français, c'est vouloir enseigner la lecture, le vocabulaire, l'élocution, la grammaire, la conjugaison, l'orthographe, la récitation, la rédaction, etc. D'où la tentation très cartésienne, irrésistible pour la plupart des maîtres avant le « Plan Rouchette » et les Instructions officielles du 4 décembre 1972, de « diviser la difficulté en autant de parties qu'il se peut pour la mieux résoudre », c'est-à-dire d'admettre préjudiciellement comme une nécessité inéluctable d'avoir ainsi à cloisonner le français en un certain nombre de « matières » et d'aller aussi loin que possible séparément dans chacune de ces matières, quitte à faire servir les matériaux ainsi rassemblés, par le truchement de l'hebdomadaire « centre d'intérêt » à ce « couronnement » (IO de 1923) qu'était la « composition française ».

Or, ce cloisonnement ne rend pas compte de sa véritable structure. Si l'on veut respecter dans le langage sa fonction essentielle qui est d'être un instrument de communication, il faut d'abord l'appréhender comme un tout (Saussure compare le fonctionnement du langage à une partie d'échecs où chaque coup nouveau retentit sur l'ensemble de l'échiquier) et le faire fonctionner comme un tout. Et c'est d'ailleurs ainsi que l'enfant le « vit » en raison de son syncrétisme initial.

D'où la nécessité, tout en réservant dans la semaine des « séances » au « français systématique » (où les difficultés de grammaire, conjugaison et orthographe en particulier sont étudiées distinctement dans le cadre

d'une rigoureuse progression annuelle), de promouvoir des techniques (« reconstitution de texte », élaboration d'une « lettre collective » aux correspondants, etc.) où l'on privilégie le « français occasionnel » en prenant tout en charge à la fois (grammaire, vocabulaire, etc.) dans le cadre de séquences plus longues et plus souples que les traditionnelles « leçons ».
Cette nouvelle structuration du français a été encouragée et rendue opérationnelle par l'arrêté connu sous le nom d' « arrêté du tiers temps pédagogique », dont elle respecte l'esprit autant que la lettre. L'arrêté du 7 août 1969, considéré souvent comme le texte le plus révolutionnaire en matière de pédagogie depuis la fondation de l'école publique, en recommandant de « grouper les horaires du français et des mathématiques pendant la matinée » (2 h + 1 h), permet en effet l'organisation de masses horaires où l'enseignant se sent à l'aise pour de telles activités, éventuellement plusieurs fois dans la semaine.

J. VU.

Fréquentation scolaire

Tous les enfants, âgés de six à seize ans, doivent obligatoirement fréquenter l'école à moins qu'ils ne soient autorisés, après déclaration et sous contrôle, à se voir dispenser l'instruction dans la famille.
Les enseignants sont chargés de veiller strictement, à l'aide des *registres d'appel*, à la bonne fréquentation de leurs élèves et doivent, en cas d'absences non justifiées, signaler celles-ci aux autorités responsables (inspecteurs d'Académie en général).
Des poursuites peuvent être engagées à l'encontre des familles qui ne veillent pas à la bonne fréquentation des enfants soumis à l'obligation scolaire et différentes sanctions sont prévues : suspension des prestations familiales, amendes et même prison.
Les inspecteurs d'Académie ont la possibilité d'autoriser des absences n'excédant pas six semaines par an pour les enfants âgés de plus de douze ans occupés à des travaux agricoles ou embarqués pour la pêche maritime. Ils peuvent également accorder des dérogations aux jeunes gens âgés d'au moins quinze ans pour entrer dans la vie professionnelle.

M. C.

Frise chronologique
dite souvent Frise historique

Péd. Hist. — Représentation concrète des durées qui, sur une échelle des temps orientée, en donnant aux siècles des longueurs égales, permet de situer des événements significatifs à leur date précise ou de suivre l'évolution de certains faits de civilisation — par exemple : mode de transports à travers les âges, dans une approche diachronique (V. THÈME DIACHRONIQUE).
Publiées parfois par des maisons d'éditions, les frises sont le plus souvent construites dans la classe (niveau élémentaire et premier cycle). Elles peuvent être de plusieurs types selon l'échelle. Certaines englobent les temps géologiques, d'autres la préhistoire, ou seulement la période historique, voire l'une de ses divisions classiques ou même moins d'un siècle.
La frise chronologique est un moyen de repérage (dates) et de calcul des durées. Elle contribue à la structuration du temps historique et à la compréhension des évolutions, elle sert à mettre en évidence les synchronismes et l'interaction des phénomènes.

A. N.

G

Gamme de fabrication, d'usinage

Ens. tech.

— Suite des opérations partielles nécessaires à la fabrication ou à l'usinage d'un produit. Ce terme est utilisé par l'enseignement technique par emprunt au monde industriel.
— Gamme d'usinage s'utilise surtout en mécanique générale, tournage, fraisage... où un produit doit subir différents « usinages » sur différentes machines-outils.
— Gamme de fabrication est utilisée avec le même sens dans l'ensemble du secteur industriel. C'est une définition plus générale.
— Une gamme de fabrication ou d'usinage d'un objet est réalisée au bureau de méthodes.

P. S.

Garderie

C'est un établissement qui reçoit des enfants de moins de six ans, non soumis, par conséquent, à l'obligation scolaire, mais sans leur donner aucun enseignement.
Les garderies ne peuvent être annexées à un établissement d'enseignement, public ou privé, ni installées dans le même local, ni placées sous la même direction. Le terme de garderie est parfois utilisé lorsque les enfants de moins de six ans sont gardés dans le cadre d'écoles maternelles en dehors des jours de classe et pendant les périodes de vacances.

M. C.

Géminée

V. Mixte, Coéducation, Unité (A ou B).
[Etym. : Du latin *geminus* (double), comme *gémeaux* qui a donné *jumeau(x)*]

1. A l'origine, et d'une manière générale, ce mot qualifie toutes choses groupées par deux : *colonnes géminées*, *lettres géminées* (Ex. : les 2 *l* dans illisible), *syllabes géminées* (Ex. : bébé).

2. Au sens strict, une *école géminée* résulte de la fusion de deux écoles spéciales à une classe. Cette opération porte le nom de *gémination*. Il en résulte la coéducation entre filles et garçons qui peut avoir des avantages psychologiques. Cette mesure a aussi des avantages pédagogiques puisque, à deux classes à tous les cours, elle substitue une école où les deux classes se répartissent les niveaux, l'une pour les plus petits, l'autre pour les plus grands.
Dans ce sens, une école géminée ne doit avoir que deux classes (éventuellement trois avec une classe enfantine) qui ont été autrefois distinctes.
En fait, l'usage courant étend anormalement le mot *géminée* à toute école mixte.

R. P.

Génération

V. Cohorte.
[Anglais : *Generation*. Espagnol : *Generación*]
[Etym. : Du latin *generatio* = processus reproducteur]

1. Sens courants, groupes d'âges : « la jeune génération ». Intervalle d'âge moyen entre un individu et ses descendants.

2. Terminologie démographique (surtout française) : ensemble des personnes nées une même année civile. L'effectif d'une génération varie selon la date d'observation, par suite de la mortalité, de l'immigration et de l'émigration (angl. *Birth cohort*).

P. C.

Genres de vie

Péd. Géo.

1. Notion dégagée par les géographes français au début du xxe siècle (P. Vidal de La Blache).
« La mise en œuvre des ressources naturelles et l'organisation sociale qu'elle entraîne ont

reçu le nom de genre de vie » (A. Cholley et R. Clozier).

2. Ce terme s'applique généralement à des groupes ruraux dont l'activité est fondée sur une économie de subsistance et qui, souvent, se trouvent confrontés à un milieu naturel hostile. Habituellement, les géographes lient étroitement le stade d'évolution technique et le cadre physique : ils étudient, par exemple, les genres de vie à techniques rudimentaires des Lapons dans le domaine arctique ou les genres de vie fondés sur la riziculture dans l'Asie des Moussons... Par extension, certains auteurs ont défini des « genres de vie à techniques évoluées » (P. Vidal de La Blache, *Principes de géographie humaine*). G. H.

Géométral

Adj. : Se dit d'un dessin représentant un objet avec ses dimensions relatives exactes au moyen de plan, coupe, élévation géométrale.

N. m. : Un géométral, le géométral d'un objet. N-D. T.

Géométrie descriptive

V. GÉOMÉTRAL.

Géométrie appliquée à la description des volumes, et utilisant des techniques de représentation plane (projections, rabattements). Monge en fut l'inventeur. N-D. T.

Gestalt

On parle plutôt en français de la « théorie de la forme », selon laquelle la forme est perçue immédiatement comme un tout, et non comme un ensemble d'éléments indépendants : une mélodie n'est pas une suite de notes isolées *(ré + mi + sol)*. Y. L.

Gibecière

Le mot est un peu vieilli mais il désignait le sac en cuir des écoliers qui était porté à l'épaule. G. M.

Globale (Méthode)

V. MÉTHODES D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE.

Globalisation de l'enseignement

La globalisation, d'après Ovide Decroly, est un phénomène essentiel de l'âme enfantine et signifie que c'est la totalité de l'individu qui perçoit, pense et agit ensemble et que c'est par la suite de cette attitude globale, que les objets, les événements, les perceptions, les idées et les actes prennent un caractère global.

La globalisation de l'enseignement ou un enseignement global sera donc un enseignement fondé sur l'idée que la perception d'un ensemble est antérieure, chez l'enfant, à l'analyse de cet ensemble. R. D.

Globe d'ardoise

Mat. scol. — Ce globe terrestre, figure homothétique de la planète, ne porte sur fond noir que le tracé, en blanc, des continents et des principaux fleuves. Il permet de faire localiser par des élèves les faits sur lesquels porte une interrogation ou une explication. Il est alors possible de tracer à la craie les limites du fait étudié ou bien de procéder à des observations ou à des expériences; comme, par exemple, sur les apparences solaires à divers points de la terre. A. N.

Grades universitaires

La loi du 18 mars 1880 distinguait exclusivement trois grades universitaires : le baccalauréat, la licence et le doctorat. Cette réglementation resta en vigueur jusqu'à la fin du XIXe siècle. A cette époque, la création du *diplôme d'études supérieures* (V. ce mot) constituait une première brèche dans le système. Mais le DES n'eut jamais une existence légale et valeur de diplôme national.

La création du *doctorat de troisième cycle* après la dernière guerre mondiale approfondit la brèche déjà ouverte; celui-ci ne constitua pas un quatrième grade universitaire, mais le fait que le doctorat de troisième cycle pouvait être considéré comme équivalent à la thèse complémentaire du doctorat d'Etat lui permit de prendre rapidement une place importante dans la vie universitaire française (équivalent du Ph. D.).

Les décrets de 1966 continuaient les modifications apportées en créant les diplômes (V. ce mot) du premier cycle (DUEL et DUES) qui se situaient entre le baccalauréat et la licence.

La loi du 12 juillet 1971 complète cette évolution et l'on s'est orienté vers la structure suivante :

Baccalauréat	Entrée à l'Université
DUEL, DUES, DUET, DUEEG, DUT	2 ans
Licence	3 –
Maîtrise	4 –
Doctorat de spécialité	6 –
Doctorat d'Etat	Indéterminé

(Informations extraites du *Mémento de l'enseignement supérieur*, SNE-Sup). G. M.

Graduation

Québ. — Fin des études secondaires : cérémonie, fête de fin d'études. « Graduation » est un anglicisme *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Gradué

Québ. — Diplômé (universitaire). « Gradué » a été un mot français, mais de nos jours ne s'emploie guère qu'au Canada, où le maintient l'anglais *graduate (Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Graffiti

N. m. plur.

[Etym. : De l'italien *graffito* (sing.), 1866]

Inscriptions ou dessins griffonnés le plus souvent sur les murs. N-D. T.

Grammaire

A. Généralités

[Etym. : Du grec *grammatikê*, féminin substantivé de l'adjectif *grammatikos* = qui concerne l'art de dire ou d'écrire]

1. *Linguistique.*

a / Au sens large, ensemble des formes et des procédés inhérents à une langue. — En ce sens, toutes les langues possèdent chacune une grammaire, c'est-à-dire une organisation interne qui leur est particulière. De ce point de vue, il n'y a pas lieu de tenir la grammaire de telle langue pour « bonne » ou « mauvaise », « logique » ou « illogique » : elle existe tout simplement.

b / Dans un sens plus technique, essai de description scientifique des règles qui gouvernent le fonctionnement d'une langue (par opposition à la phonologie, qui est l'étude des phonèmes et de leurs règles de combinaison). — De ce point de vue, la description tentée peut être « bonne » ou « mauvaise » selon la qualité du travail et, comme toute théorie scientifique, peut satisfaire plus qu'une autre ou ne plus satisfaire en raison des progrès accomplis depuis lors.

c / Dans un sens scolaire, ensemble de règles prescriptives. — De ce point de vue, la grammaire définit un « état de langue » considéré comme correct par référence à une norme acceptée par l'usage ou établie par les théoriciens.

2. *Pédagogie :* Au sens *b*, on peut parler de « grammaire descriptive », au sens *c* de « grammaire normative ». En fin de compte, c'est bien le code linguistique admis dans son propre pays comme étant le bon que l'enseignant doit faire assimiler par ses élèves. Mais encore faut-il qu'élèves et enseignant aient conscience tout à la fois du caractère nécessaire mais aussi du caractère souvent arbitraire de la norme, autrement dit, dépassant le manichéisme étroit du« ne dites pas... » « mais dites... »; « n'écrivez pas... » « mais écrivez... », apprennent à contracter un comportement scientifique et sachent « situer » la grammaire normative par rapport à la grammaire descriptive. J. VU.

B. Grammaire des formes

Etude systématique des éléments constitutifs du langage plastique — point, ligne, surface, matière — et de leur signification propre et relative.

Dès 1926, Kandinsky jetait les bases d'une grammaire des formes, dans son ouvrage : *Point, ligne, plan.*

Par anal. : langage plastique, vocabulaire de formes, syntaxe visuelle. N-D. T.

C. Grammaire générative

[Etym. : Du latin *generatum*, supin de *generare*, au sens de « qui produit (quelque chose) »]

1. *Linguistique :* Grammaire qui se propose d'énoncer les lois de la création des phrases du discours... S'opposant à la grammaire distributionnelle, qui se contenterait de classer les faits de langue, elle a l'ambition d'expliquer comment le sujet parlant (serait-il un enfant) peut comprendre et émettre des phrases inédites. A cet effet, elle vise à rendre compte des « énoncés » (« structures de surface ») par une série de « transformations », exprimables en « règles de réécriture », à partir des unités minimales composant « la base » (« structures profondes »).

2. *Pédagogie :* L'enseignant n'a pas à entrer dans les querelles d'écoles. En revanche, il

peut habituer ses élèves à envisager certains concepts (« classes grammaticales », « phrases de base ») dans l'optique des distributionnalistes ou des générativistes et emprunter certains procédés (« commutations », « transformations ») à leur démarche. J. VU.

D. Grammaire structurale

Dans son sens scolaire, la grammaire structurale désigne la grammaire rénovée, par opposition à la grammaire traditionnelle. Cette appellation a le mérite de souligner la place que tient la notion de structure dans la nouvelle grammaire, mais elle reste fort vague (tout comme l'appellation : « grammaire fonctionnelle », qui présente les mêmes avantages et les mêmes inconvénients).

L'essentiel des concepts et des démarches utilisés par la grammaire rénovée est évoqué dans les rubriques ci-dessus.

D'une manière générale, la grammaire structurale est la principale héritière des principes fondamentaux du structuralisme : immanence (le linguiste s'en tient à l'étude des énoncés réalisés), étude de la langue, et non de la parole (V. ces rubriques), priorité de la synchronie sur la diachronie *(ibid.)*, postulat de l'existence d'une structure dans le système envisagé, répondant aux critères de totalité, transformation et autorégulation, recours aux « opérations linguistiques » (commutation, déplacement, réduction, expansion, etc.) qui permettent de dégager les unités constitutives et leurs règles de combinaison (en agissant sur le système au lieu de se contenter d'un étiquetage formel), prédilection accordée aux procédures d'opposition pour appréhender les éléments du tout dans leurs interrelations, etc.

J. VU.

E. Grammaire traditionnelle

Cette appellation est généralement employée dans un sens péjoratif, pour désigner la grammaire d'avant l'avènement du structuralisme. En fait, la « grammaire traditionnelle » ne mérite pas ce discrédit car elle représente un moment dans l'évolution de la grammaire et de la pédagogie. La « grammaire rénovée » ne se substitue pas en effet à la « grammaire traditionnelle » en la chassant, elle l'englobe en la dépassant. En tout état de cause, certains concepts et certains procédés ne peuvent que subsister; mais l'enseignant doit bien prendre garde de les replacer dans la perspective requise.

J. VU.

Grand jeu

Scout. — Moment fort dans la pédagogie du scoutisme. Il répond au besoin d'aventure, de merveilleux, de découverte, des enfants. Il donne le moyen de vivre un thème, parfois une fiction, sur un temps assez long. Il permet aux jeunes de se dépenser physiquement, d'utiliser et d'acquérir différentes techniques (ex. : jeux de piste, de recherche, rallyes, explorations, olympiades, etc.). F. L.

Grande section

V. SECTION.

Grandes Ecoles

Les *Grandes Ecoles* sont des établissements de très haut niveau, qui dépendent de ministères différents et qui constituent un ensemble assez peu cohérent. Nous allons les énumérer en fonction des ministères de rattachement.

Ministère des Universités :

a / Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm.
Ecole normale supérieure de jeunes filles, dite ENS de Sèvres.
Ecole normale supérieure de Saint-Cloud.
Ecole normale supérieure de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses.
Ecole normale supérieure de l'enseignement technique de Cachan.

b / Ecole nationale des Chartes (V. GRANDS ETABLISSEMENTS).

c / Ecole nationale des Langues orientales (Langues O) (V. ce mot).

d / Instituts nationaux de sciences appliquées (Rennes, Toulouse, Villeurbanne).

e / Ecoles nationales supérieures d'ingénieurs.

f / Instituts d'études politiques.

g / Institut d'études supérieures islamiques (Alger).

Ministère de l'Education :

a / Ecoles centrales.

b / Ecole nationale supérieure d'Arts et Métiers.

c / Ecoles nationales d'Ingénieurs (ENI).

d / Ecoles nationales supérieures.

e / Instituts supérieurs.

Premier Ministre :

Ecole nationale d'Administration (ENA).

Ministère de l'Agriculture :

a / Institut national agronomique (Paris).

b / Ecoles nationales supérieures agrono-

miques de Grignon, de Montpellier, de Rennes.

c / Ecole nationale supérieure des Industries agricoles et alimentaires.

d / Ecole nationale supérieure d'Horticulture.

Ministère des Armées :

a / Ecole polytechnique.

b / Ecole spéciale militaire interarmes de Coëtquidan.

c / Ecole navale.

d / Ecole nationale de l'Air.

e / Ecole des élèves ingénieurs mécaniciens de la Marine.

f / Ecole du service de santé militaire.

g / Ecole nationale supérieure du Génie maritime.

h / Ecole nationale supérieure de l'Aéronautique.

Ministère de l'Industrie et du Commerce :

Ecoles nationales supérieures des Mines de Paris et de Saint-Etienne.

Ministère de la Santé publique :

Ecole nationale de la Santé publique.

Ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme :

Ecole nationale des Ponts et Chaussées.

Ville de Paris :

Ecole supérieure de Physique et de Chimie industrielles de la Ville de Paris.

G. M.

Grands Etablissements

Etablissements français de très haut niveau dont la liste est officiellement arrêtée :

— Collège de France;

— Conservatoire national des Arts et Métiers;

— Ecole nationale des Chartes;

— Ecole pratique des Hautes Etudes;

— Muséum d'Histoire naturelle.

Jadis l'Ecole nationale des Langues orientales vivantes appartenait à cette liste. G. M.

Graphe

Péd. Math.

1. On peut, d'une façon intuitive, définir un graphe comme un ensemble de lignes orientées reliant un ensemble de points. Le graphe correspond à la traduction graphique d'une relation (être le père de, par exemple).

2. Définition mathématique : « On appelle graphe orienté, un quadruplet (X, $\mathscr{U}$, *o*, *e*) où X désigne un ensemble appelé ensemble des sommets du graphe; $\mathscr{U}$, un ensemble appelé ensemble des arcs du graphe; *o*, une application de $\mathscr{U}$ dans X appelée origine; *e*, une application de $\mathscr{U}$ dans X appelée extrémité) (*Encyclopaedia universalis*, rubrique « Théorie des graphes »). G. M.

Graphique

[Etym. : Du grec *graphein* = écrire]

1. Qui est propre au trait, à la ligne sur une surface. N.-D. T.

2. V. Représentation.

Graphisme

V. Dessin, Trait, Tracé, Graffiti, Graphologie.

[Etym. : Du grec *graphein* = écrire]

1. Toute trace résultant d'un mouvement de la main ou du corps.

Cit. : « On pourrait presque dire que la bavette souillée représente une première ébauche du graphisme » (P. Naville, in *Le dessin chez l'enfant*). N-D. T.

2. Un graphisme définit aussi les caractères propres au dessin de chaque individu.

3. Aspect des signes graphiques considérés sur le plan esthétique *(Petit Robert)*.

Graphiste

— Artiste utilisant le trait comme moyen privilégié d'expression.

— Dessinateur dont la production est appelée à être reproduite ou diffusée largement dans les domaines de la publicité, de la mode, de l'illustration, de la bande dessinée, du dessin de presse (caricature, dessin humoristique...).

N-D. T.

Graphométrie

Etude scientifique de l'écriture qui aboutit, dans la mesure du possible, à des indices numériques. A la différence de la graphologie qui n'est, quelquefois, qu'une interprétation plus ou moins fantaisiste de l'écriture en termes psychologiques, la graphométrie essaie d'établir des faits et d'en rechercher ensuite, selon les règles de la méthode scientifique, l'interprétation (V. en particulier : H. Gobineau et R. Perron, *Génétique de l'écriture et étude de la personnalité. Essais de graphométrie*).

G. M.

Graphothérapie

1. Rééducation de l'écriture chez les enfants et les adultes.
Elle peut concerner des sujets affectés de troubles psychomoteurs ou handicapés par un retard évolutif. Elle est utile pour aider les individus mal latéralisés.
Elle est très souvent associée à la rééducation des troubles dyslexiques.

2. Les pratiques rééducatives peuvent aller de l'activité picturale à l'éducation gestuelle globale. — Il est intéressant d'utiliser des techniques de rééducation de la psychomotricité fine, par exemple :
— Olalgraph de M. Olalainty
— Praxigraph, — Dynindex, — Multidigit } de Mme Drevillon

JO. D.

Gribouillage

— Graphisme informe et confus du petit enfant de la maternelle.
— *Psychologie :* Une des étapes de l'évolution du dessin chez l'enfant. M. A.

Grille sémique

Technique employée pour l'enseignement du vocabulaire.
Cette technique vise à faire apparaître, pour deux parasynonymes, les différents « sèmes » (unités minimales entrant dans la signification d'un terme) respectifs, de manière à être fondés dans la préférence accordée à tel mot sur tel autre lors de la mise au point collective d'un « texte libre », etc.
Elle consiste à :
— organiser une « chasse » très libre des phrases contenant l'un ou l'autre de ces parasynonymes;
— classer ensemble les phrases où le parasynonyme a manifestement le même sens;
— pour chaque classe, dégager le sème correspondant;
— établir un « tableau cartésien » portant en ordonnée les deux parasynonymes et en abscisse les sèmes : une fois inscrits les signes + ou —, un coup d'œil suffit pour conclure lequel des deux convient le mieux dans le contexte en cause. J. VU.

Groupe

V. Discussion de groupe, Equipe, Individualisation.

A. Grand groupe et petit groupe

V. Centre de vacances collectives, Equipe.
La notion de groupe a trouvé une forme originale dans les centres de vacances collectives sous l'impulsion des CEMEA. Autrefois organisé en équipes, le CV se structure en grands et petits groupes. Le principe de cette organisation de la vie collective consiste à attribuer collectivement la responsabilité d'un groupe d'enfants (18 à 35 environ selon l'âge), d'âge homogène, mixte à un groupe d'animateurs (3 ou 4). Ce grand groupe offre alors aux enfants de multiples possibilités d'éclatement, illustrant l'apport de la vie collective à l'épanouissement individuel : éclatement selon l'âge, le sexe, les activités, les relations choisies, les niveaux de développement affectif, social et physique des enfants. De même les animateurs offrent la diversité de leurs personnalités et de leurs compétences et peuvent mieux conserver une vie personnelle. Chacun trouve dans ce système la garantie de trouver la réponse à ses divers besoins et une collectivité en équilibre dynamique. La taille de ces groupes dépend du niveau de développement social et affectif, par exemple : la demande de relation, forte chez les petits, limite la taille du groupe à une vingtaine d'enfants.
Le petit groupe est une possibilité d'éclatement particulière du grand groupe. Le plus souvent constitué dès la prise en charge des enfants, il attribue à un animateur ou une animatrice quelques enfants. Ce petit groupe par la suite fonctionnera dans certains moments de la vie quotidienne (relations avec les familles notamment), surtout dans les centres maternels. Il permet aux jeunes enfants, qui se structurent mieux dans les petits groupes, de conserver des relations privilégiées, un certain maternage près des adultes substitués aux parents. CEMEA

B. Groupe expérimental

1. *Péd. exp. :* On appelle *groupe expérimental* le groupe de sujets qui a été choisi pour être soumis à une ou plusieurs actions expérimentales; c'est en comparant les résultats obtenus avec ceux d'un *groupe témoin* que l'on peut confirmer ou non l'hypothèse qui se trouve à l'origine du plan expérimental.

2. L'expression est utilisée d'une façon beaucoup moins précise par l'administration pour désigner des établissements ou des groupes de classes qui vont pratiquer une pédagogie expériencée (V. ce mot) : expé-

rience de rénovation de l'enseignement du français, expérimentation des méthodes audio-visuelles pour l'apprentissage des langues vivantes, rénovation des mathématiques...

G. M.

C. Groupe fonctionnel

V. ANALYSE STRUCTURALE.

D. Groupe-matière

Québ. — Mot masculin; au pluriel : des groupes-matière.

Dans l'enseignement élémentaire par classes d'âge, groupe d'élèves qui apprennent une même matière. Le groupe-matière se retrouve, à peu de chose près, dans l'enseignement secondaire polyvalent. Une de ses caractéristiques principales, dans l'enseignement élémentaire, est de ne pas se composer nécessairement des mêmes élèves pendant toute l'année, chacun d'eux progressant à son rythme propre. C'est dire qu'une même classe d'âge (la quatrième *année à l'école*, par exemple) doit normalement se subdiviser en de multiples groupes-matière *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

E. Groupes de niveau

V. CLASSE, EQUIPE, INDIVIDU, PERSONNE, TEAM-TEACHING, TRAVAIL INDÉPENDANT.

[Etym. : Groupes d'égaux : Allemand : *Peer Gruppe*. Anglais : *Peer group*.
Pédagogie de groupe : Allemand : *Gruppenpedagogik*. Anglais : *Group learning*]

1. *Insertion pédagogique :* La première esquisse est, peut-être, la « bande » de Charles Demia, chanoine de Lyon, vers 1660 : les élèves étaient répartis « selon leurs capacités » — et l'appartenance à une « bande de lecteurs » pouvait différer, en niveau d'apprentissage de l'appartenance à une « bande d'écrivains ». Reprise d'essais anglo-saxons, la forme moderne est celle de la pédagogie différenciée, individualisée, personnalisée pour mieux dire. Elle s'oppose à l'enseignement collectif, distribuant à tous les élèves d'une classe d'âge les mêmes programmes, selon les mêmes procédures : or « l'application d'un traitement identique à des situations différentes accroît les inégalités au lieu de les résoudre » (J. Capelle). Après l'essai de « cycle élémentaire désenclavé », l'INRDP a engagé depuis 1967 une expérience contrôlée de GN dans une trentaine de CES et une quinzaine d'écoles élémentaires. Après examens psychotechniques et didactiques, les élèves de même niveau, de même rythme, de mêmes capacités intellectuelles sont distribués en groupes différenciés de français, mathématiques (et langues vivantes). L'affectation à un groupe n'est pas définitive : la mobilité — si possible ascendante — mesure la réussite de l'entreprise, fondée, d'autre part, sur l'esprit d'équipe des maîtres. Fort différent selon les établissements et les enfants, le succès marque surtout les activités « linéaires », programmables (grammaire, mathématiques...). Mais la notion de moyenne, qui détermine la répartition des élèves, n'est valide, ni en mathématiques, ni surtout en français : force serait de constituer des sous-groupes. De plus, certains éducateurs ont souligné la valeur pédagogique des groupes hétérogènes, où « le fort aide le faible » et, or ce fait, s'enrichit lui-même.

2. *Acception générale :* Ensemble d'une vingtaine d'élèves de classes différentes, qui, jugés d'un degré d'aptitude à une discipline déterminée (français, mathématiques, langues vivantes), sont regroupés périodiquement pour bénéficier d'un enseignement correspondant au mieux à leurs capacités, rythmes de travail et connaissances.

3. *Acception particulière :* Sous-groupe de niveau, fragmentation de groupe de niveau d'une discipline générale selon les capacités des élèves au regard d'une partie de cette discipline (lecture, orthographe, composition en français...; sens des manipulations, compréhension des situations mathématiques, aptitudes au calcul...). J. V.

F. Groupe scolaire

V. CITÉ SCOLAIRE.

Un groupe scolaire est la réunion, sur un même terrain, de plusieurs établissements scolaires dont, au minimum, une école maternelle et une école élémentaire. Un collège peut éventuellement s'y ajouter. Ce groupement offre des avantages : d'une part, il simplifie les trajets scolaires (grands et petits ensemble; transports par cars scolaires); d'autre part, il permet certaines installations communes d'où une économie financière (chauffage, installations sportives, cuisine, cabinet médical, etc.); enfin, la proximité facilite la collaboration entre enseignants des divers niveaux. R. P.

G. Groupe témoin

V. GROUPE EXPÉRIMENTAL.

Groupe de sujets dont les caractéristiques (sous l'angle du plan expérimental) sont identiques à celles du groupe expérimental; le groupe témoin continue à fonctionner nor-

malement pendant que le groupe expérimental est soumis à des actions dont on veut étudier les effets. G. M.

Groupement d'Aide psychopédagogique (GAPP)

V. PSYCHOLOGIE SCOLAIRE.

Les GAPP furent créés en février 1970. Ce sont des équipes constituées par un psychologue et un ou plusieurs rééducateurs qui ont la charge d'un ou plusieurs groupes scolaires et veillent à l'adaptation des élèves en participant à l'observation continue dont ils sont l'objet et interviennent sous forme de rééducations psychologiques ou psychomotrices pratiquées individuellement ou par petits groupes. Les enfants bénéficiant de ces rééducations peuvent, le plus souvent, continuer à fréquenter la classe où ils étaient au moment où leurs difficultés ont attiré l'attention *(L'organisation de l'enseignement en France)*.

Les psychologues scolaires actuels travaillent, très majoritairement, dans les GAPP (P. Paillet, *Le psychologue à l'école*). G. M.

Guidance

[Etym. : Néologisme d'origine anglaise, lui-même dérivé de l'italien *guidare* et du gothique *vitan* = conduire quelqu'un, lui montrer le chemin]

1. L'objectif de la *guidance* est « d'améliorer l'adaptation des enfants à leur entourage immédiat, en se préoccupant spécialement de leurs relations affectives et sociales afin de leur permettre de tirer pleinement parti de leurs aptitudes individuelles » (V. D. BUCKLE et S. LEBOVICI, *Les centres de guidance infantile*, OMS).

2. *Guidance infantile (Centres de) :* Services de consultation mettant en œuvre les principes de la guidance. G. M.

Guide

[Anglais : *Girl-Guide*]

— La fille qui appartient à un mouvement de scoutisme.

— Plus spécialement fille appartenant au mouvement Guides de France. F. L.

Guide chant

Mat. scol. — Instrument de musique, généralement un petit harmonium, utilisé par les enseignants pour accompagner et soutenir l'apprentissage et la réalisation du chant. J.-P. M.

Guide de l'étudiant

C'est un mémento des études de l'enseignement supérieur mis à la disposition des étudiants, soit par l'établissement au moment de l'inscription administrative, soit par les UER.

Ce mémento regroupe, d'une part, toutes les informations administratives qui intéressent directement les étudiants, d'autre part, les informations pédagogiques et l'organisation générale des études dans l'Université où il s'inscrit.

Il peut également comporter certains renseignements touchant à la vie sociale et culturelle de l'établissement. R. C.

Guidisme

Adaptation du scoutisme aux filles créée par Lady Baden Powell en 1910 (V. SCOUTISME). Le guidisme a contribué fortement à la promotion de la femme dans tous les pays du monde. F. L.

Gymnase

A. Education physique

[Etym. : Du grec *gumnos* = nu]

1. Lieu où se déroulent la séance d'éducation physique et sportive et l'entraînement propre aux activités sportives de salle.

2. Institution spécifiquement hellénique, le gymnase, dans l'Antiquité, est à la foi école, stade et palestre : ce serait l'ensemble des locaux des installations et terrains d'entraînement où le pédotribe dispensait son enseignement, où les athlètes s'entraînaient, puis plus tard où les philosophes réunissaient leurs disciplines. Il disparaîtra au profit des thermes à l'époque impériale romaine.

3. Les premiers gymnases couverts pour les élèves des établissements scolaires apparaissent au milieu du XIXe siècle, favorisant l'éclosion des activités sportives de salle et la naissance ou l'utilisation d'appareils.

Actuellement si de nombreux gymnases sont incorporés aux complexes scolaires (lycée, CES, CEG, ...), ils peuvent se présenter également sous la forme de gymnases gonflables qui permettent la transformation d'un terrain de plein air en terrain couvert. C. B.

B. Education comparée

Dans plusieurs pays (en Allemagne, dans certains cantons suisses, aux Pays-Bas), le gymnase est le nom donné à l'école secondaire classique. G. M.

Gymnastique

V. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, EDUCATION CORPORELLE.

[Etym. : Du grec *gumnos* = nu]

1. Action d'exercer, d'entretenir ou de développer ses qualités physiques et corporelles.

2. Florissante dans la Grèce antique où le développement harmonieux et équilibré des qualités morales, intellectuelles et physiques constituait une valeur fondamentale prônée par les cités helléniques, mise en sommeil jusqu'au XIXe siècle (les études intellectuelles prenant de plus en plus d'importance), elle réapparaît à cette époque, tantôt auxiliaire de la médecine, tantôt utilisée dans la préparation militaire.

3. Elle reste d'abord une affaire privée (Amoros, Triat), pour ensuite être officiellement introduite dans l'enseignement en France au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, d'abord facultative, puis sous l'influence de Paz, obligatoire en 1869 dans les lycées et collèges de garçons.

Progressivement ce terme est remplacé par éducation physique, puis par éducation physique et sportive pour ne subsister que dans le langage sportif (gymnastique aux agrès, gymnastique moderne avec engins) ou réapparaître avec les activités physiques d'entretien : gymnastique volontaire, gymnastique du troisième âge, gymnastique de pause. C. B.

H

Habiletés de lecture

Péd. Lect. — Les habiletés de lecture réfèrent à des capacités à caractère fonctionnel faisant appel à des aptitudes sensorielles, perceptuelles, motrices et intellectuelles (cognitives). Ces habiletés facilitent l'apprentissage de la lecture et contribuent à la performance d'une lecture courante. Les principales habiletés sont les suivantes : différenciation visuelle des graphies, différenciation auditive des sons, correspondance, graphème-phonème, saisie de l'ordre de succession des lettres et des sons et analyse-synthèse du mot (V. ces mots). P.-H. R.

Hardware (Matériel)

Tech. Ed. — Eléments physiques ou équipement d'un système, notamment les ordinateurs, les terminaux, les appareils audiovisuels, les appareils d'enseignement programmé, etc., permettant de distinguer les machines des autres composants (software). J. P.

Haut Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et Conseils régionaux de la Jeunesse et des Sports

Adm. — Le Haut Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est un organisme institué auprès du Premier Ministre, et chargé d'émettre un avis sur toute question dont il est saisi par le ministre chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui en assure la présidence. Sur la centaine de membres qu'il comporte, trente sont de droit ou nommés (représentants des autres ministères, fonctionnaires du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs); les soixante-dix autres (dont la majorité doit être âgée de moins de trente ans) sont des représentants des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations sportives, des organismes nationaux d'activités physiques ou de plein air, et des personnes choisies en raison de leur compétence. Le Haut Comité, qui est doté d'un bureau permanent, comprend une section d'éducation physique et des sports et une section de jeunesse et d'éducation populaire. Indépendamment des avis qu'il formule, il peut effectuer toutes études et travaux de recherche.

Dans le cadre de chaque académie sont institués semblablement un Conseil régional des sports et un Conseil régional de la jeunesse, présidés par le recteur. Ces deux organismes sont composés d'une façon similaire à celle du Haut Comité et exercent, dans le ressort académique, des attributions du même ordre que celles qui sont dévolues, au plan national, à ce dernier. P. G.

Hauteur sonore

Péd. Mus.

1. La hauteur d'un son est déterminée par la fréquence de la fondamentale de ce son.

2. Sentiment que l'on a de la position d'un son dans l'échelle musicale. J.-P. M.

Héritage culturel

V. Héritiers, Demande d'éducation, Inégalités, Sélection, Reproduction.

1. Patrimoine culturel laissé à des successeurs. Caractéristiques culturelles diffusées par des groupements sociaux et transmis d'une génération à une autre.

2. Capital de savoirs, de savoir-faire et de savoir-dire que les enfants des groupes favorisés reçoivent de leur milieu. Ce capital correspond à l'esprit et aux formes de ce qui

est transmis par l'école : les enfants des groupes favorisés auront un apprentissage scolaire facilité; cela leur permet une relativisation du savoir d'autant plus aisée que les choix scolaires les plus valorisés et les professions les plus honorées correspondent aux instruments culturels dont ils bénéficient habituellement. L. M.

Héritiers

V. HÉRITAGE CULTUREL, SÉLECTION, INÉGALITÉS, REPRODUCTION.
Dans le vocabulaire de l'éducation, ce terme sert à désigner ceux qui bénéficient des acquis culturels de leur famille et de la couche sociale à laquelle ils appartiennent lorsque ces acquis correspondent à ce qui est diffusé par le système scolaire.
Par la correspondance entre les deux cultures, entre les deux langages, ceux de leur milieu et ceux de l'école, les « héritiers » obtiennent facilement ce que d'autres doivent appréhender comme étranger à eux. L. M.

Herméneutique

Sém. — Théorie de l'interprétation des signes.
Réflexion philosophique sur les symboles religieux, les mythes et, en général, toute forme d'expression humaine (sur le sens de l'émotion, celui d'une œuvre d'art, etc.). L'herméneutique des phénomènes humains, qui requièrent une interprétation et une compréhension, s'oppose à l'analyse objective des phénomènes de la nature. J. P.

Hésitant-courant

V. DÉBIT DE LA LECTURE.

Heure

A. Heure de fourche
Belg. — Expression employée par l'enseignant lorsqu'il dispose dans la grille horaire de son activité journalière, d'une heure pour laquelle aucune activité pédagogique ne lui est imposée. J. B.

B. Heure de perm
V. ARGOT LYCÉEN.

C. Heure du conte
Moment consacré, soit dans les écoles maternelles et jardins d'enfants, soit dans les bibliothèques pour enfants, à la présentation d'un conte par un adulte. G. M.

Heuristique (Méthode)

— *Inf. :* Adjectif appliqué à une méthode d'exploration d'un problème dans laquelle la solution est obtenue par évaluations successives sur des hypothèses provisoires et par comparaison au but à atteindre.
S'oppose à la méthode algorithmique.
— N. f. dont le but est de trouver. J. P.

Histoire de l'éducation

Hist.
[Allemand : *Bildungsgeschichte.* Anglais : *History of Education*]

1. *Evolution historique :* L'histoire de l'éducation constitue un fait culturel tardif si l'on veut bien noter que le *Dictionnaire* de F. Buisson, si riche par ailleurs de bibliographie, de biographies, voire de recherches historiques pertinentes et approfondies (article « Lecture », 1re part., t. 2, p. 1534-1551), ne comporte pas d'article sous cette rubrique sauf au supplément (V. Bibliographie). En fait, pour sommaire et anecdotique qu'il soit, le premier essai historique français est le *Dictionnaire historique d'éducation* de Filassier. Ensuite, nous pouvons citer : les essais du ministre François de Neufchâteau à la fin du XVIIIe siècle; les histoires particulières de Thiry en 1838 (sur l'enseignement au XVIe siècle), de Pompez en 1839 (les écoles primaires de Paris), de Richomme en 1840 (l'Université de Paris)... Mais ces protohistoriens sont beaucoup plus sensibles aux faits pittoresques qu'à l'évolution des phénomènes, saisie grâce à l'analyse critique et comparée des documents. L' « histoire de la pédagogie » figure, il est vrai, au programme des ENI après 1882 et fait l'objet de certains enseignements universitaires.
Aujourd'hui, tout en ayant une place insuffisante ici et là, l'histoire de l'éducation se constitue en discipline autonome, ressortissant il est vrai aux sciences historiques et aux sciences de l'éducation

2. Son *objet* reste divers :
— histoire des institutions et de la législation scolaires, place de l'éducation dans la société du temps;
— histoire des doctrines éducatives, monographie des mouvements pédagogiques, biographies et bibliographie des grands éducateurs ou pédagogues;
— histoire (si méconnue encore) des locaux, outils, méthode et pratique pédagogique.

Ses *méthodes* sont celles des sciences humaines et sociales, en particulier l'histoire générale (recueil et interprétation critiques des documents), mais aussi de l'anthropo-ethnologie; de la sociologie, de la géographie, de la statistique...
Elle s'appuie sur l'analyse des objets et écrits pédagogiques, autant que sur la reconstitution statistique des faits éducatifs (cas de l'histoire de l'alphabétisation). De ce fait, l'histoire de l'éducation et de la pédagogie tend à passer du qualitatif au quantitatif, de l'analyse des documents locaux aux synthèses sur longue durée.

3. *Définition :* Discipline de recherche scientifique et d'expression rationnelle visant à l'étude de l'éducation et de la pédagogie — sous toutes leurs formes et depuis leurs origines. J. V.

Holographie

Tech. Ed. — Procédé photographique pour la production d'images à trois dimensions. La mise en mémoire des informations se fait dans des vidéocassettes, facilitant la documentation automatique. Principales applications scientifiques. A partir de ce procédé, développement de la SELECTA-VISION (V. ce mot). J. G.

Homologation
de diplômes étrangers

V. EQUIVALENCE DES DIPLÔMES.
Adm. scol. — Les diplômes délivrés par des établissements d'enseignement supérieur étrangers dans les mêmes conditions de titres initiaux, de scolarité, de programmes et d'examens que les diplômes français correspondants peuvent être homologués par les universités. Un arrêté ministériel fixe la liste des diplômes étrangers qui peuvent être homologués (avec ou sans épreuves complémentaires). L'intéressé devant justifier d'une connaissance suffisante de la langue française adresse une demande d'homologation à l'université qui délivre, le cas échéant et après examen du dossier, le diplôme français correspondant (extrait du *Mémento de l'enseignement supérieur*, SNE-Sup.). G. M.

Honorable

V. MENTION.

Hôpital de jour

Structure psychothérapique d'externat dont les caractéristiques spécifiques sont : la double action :
— thérapeutique avec un rapport entre l'espace-temps thérapeutique et la réalité maintenue de la vie sociofamiliale;
— pédagogique ou éducative.
Il est à préciser que cette structure ne prend tout son sens qu'au sein d'une organisation de secteur dont on ne peut techniquement se passer longtemps. J.-P. M.

Horaire

A. Organisation scolaire
La notion d'horaire est à appréhender différemment selon qu'il s'agit des élèves ou des enseignants. Pour les élèves, à chaque niveau, un horaire hebdomadaire d'enseignement a été fixé (27 heures, par exemple, pour ceux qui relèvent de l'enseignement préélémentaire ou élémentaire, depuis la rentrée de 1969; ou bien, autre exemple, de 26 à 32 heures, selon les classes ou les options, pour les élèves des classes du premier cycle du second degré).
Pour les enseignants, l'horaire hebdomadaire est le suivant :
— 27 heures pour les instituteurs;
— 21 heures pour les professeurs d'enseignement général de collège;
— 18 heures pour les professeurs certifiés;
— 15 heures pour les professeurs agrégés.
Les instituteurs n'ont pas droit aux heures supplémentaires, mais les diverses catégories de professeurs peuvent se voir imposer deux heures hebdomadaires supplémentaires rétribuées. M. C.

B. Horaires aménagés (Classe à)
1. En général, le verbe *aménager* exprime des modifications non fondamentales en vue de besoins particuliers. Ex. : *aménager un appartement, un magasin, une cuisine.*

2. Dans les collèges, entre les classes du cycle général et les classes préprofessionnelles de niveau, des classes de 4e et 3e utilisent parfois un programme quelque peu allégé et surtout des horaires renforcés dans les disciplines essentielles. Elles répondent ainsi aux possibilités et besoins de certains élèves. Ce sont des *classes de 4e et 3e à horaires (et programmes) aménagés.* R. P.

C. Horaire-élève
Québ. — Tableau individuel indiquant à l'élève les groupes-matière dont il fait partie,

ainsi que les heures et le local réservés à chacun. On dirait mieux *horaire individuel* (de l'élève) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Hors cadres

Adm. scol. — Une des cinq positions administratives (V. ce mot). Tout fonctionnaire comptant au moins quinze années de services effectifs accomplis en position d'activité ou sous les drapeaux dans un emploi conduisant à pension, détaché soit auprès d'une administration ou d'une entreprise publique dans un emploi ne conduisant pas à pension du régime général, soit auprès d'organismes internationaux peut, sur sa demande, être placé « hors cadres ». Dans cette position il cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite (pas de versement pour la retraite). Il peut demander ensuite sa réintégration (d'après le *Code Soleil*).

G. M.

Humanités

1. D'une façon générale, « faire ses Humanités» signifie avoir fait ses études classiques.

2. Nom donné à la classe dont l'objet est de préparer pour ainsi dire le terrain à l'éloquence, une fois les élèves sortis des classes de grammaire. Trois choses y conduisent : la connaissance de la langue, un peu d'érudition et quelques notions des préceptes de rhétorique (V. « RATIO STUDIORUM »).

G. R.-M.

Hypercomplexité

Il est frappant de constater que dans l'interprétation des phénomènes sociaux deux conceptions de l'hypercomplexité, essentiellement opposées, sont en compétition. L'une que nous appellerons mécaniciste, parce que technologique et organisationnelle, qui se fonde sur une spécialisation de plus en plus poussée dans un domaine technique donné. C'est par exemple la complexité électronique (hardware) ou la complexité des programmations (software) des machines à traiter l'information. Cette complexité est, du fait même de la spécialisation et de la taylorisation qu'elle cautionne, aliénante puisqu'elle échappe à l'esprit critique des non-spécialistes. L'autre référence à l'hypercomplexité est d'inspiration plus biologiste. C'est alors l'opacité, l'équivoque, la vanité des tentatives d'intelligibilité par une réduction à des modèles linéaires qui est en cause (V. E. Morin, *Le paradigme perdu : la nature humaine*).

Il est à remarquer que la solution qui consiste à simplifier « en parlant le langage de tout le monde » est une autre forme d'aliénation plus subtile encore. On constate que certains milieux sont sous-développés sur le plan du vocabulaire et on « parle simple » pour se « mettre à leur portée », ce qui est une façon de les y cantonner. L'effort éducatif consiste à leur permettre de sortir de ce sous-développement. A l'opposé, cette remarque ne veut absolument pas légitimer une certaine coquetterie de la phraséologie abstraite ou un hermétisme qui se voudrait élitique (V. J. Ardoino, *Education et politique*).

J. A.

Hypnopédie

Péd. gén. — Pédagogie qui voudrait utiliser la période du sommeil pour fixer des connaissances dans l'esprit du sujet. Quelques expériences ont été faites en ce domaine mais les résultats ne sont pas particulièrement concluants. G. M.

Hypokhâgne, hypotaupe

V. PRÉPAS.

Hypothèse

1. *Péd. Math. :* Dans la recherche de la solution d'un problème, les hypothèses sont constituées par toutes les données contenues dans l'énoncé du problème.

2. *Rech. péd. :* Dans la recherche pédagogique l'hypothèse peut être définie « comme une relation entre deux faits » (Léon et coll., *Manuel de psychopédagogie expérimentale*). L'élaboration des hypothèses, dans une expérience, correspond en fait à l'analyse rigoureuse de l'interaction des variables indépendantes et dépendantes de la situation expérimentale.

G. M.

I

Iasnaïa Poliana (Ecole d')

Péd. gén. — Nom de la propriété où Léon Tolstoï (1829-1910) créa une école pour y mettre en application ses idées pédagogiques. L'école d'Iasnaïa Poliana n'est pas importante par sa durée et sa grandeur, mais elle est un des témoins de la naissance et du développement de la pédagogie libertaire en Europe. L'école fondée par Tolstoï accepte « comme seule méthode, l'investigation librement vécue » et développe le tâtonnement expérimental puisque l'école doit être un laboratoire pédagogique où le seul critère, c'est la liberté et la seule méthode, l'expérience. Disciple de Rousseau sur ce point, Tolstoï pense que la liberté accordée à l'élève ne peut que faciliter l'émergence de saines aptitudes, dès lors que l'on fait confiance à la nature de l'enfant (d'après *La pédagogie au XXe siècle de* G. Avanzini et coll.).

G. M.

Iconicité (Degré d')

Tech. Ed. — Degré d'accord ou de similarité entre un signe et ce que ce signe représente (son référent). Le degré d'abstraction est inverse du signe d'iconicité.
V. les 12 degrés d'iconicité d'A. Moles (in *Dictionnaire de la communication*, p. 274).

J. P.

Iconothèque

V. MÉDIATHÈQUE.

Tech. Ed. — Bibliothèque des images. Le terme est récent; il s'est introduit au moment où les musées ont été dépassés par le flot des produits techniques : photographies, affiches, schémas, etc.
Dans les musées, le critère est une valeur esthétique, mal définie.
Dans une iconothèque, il s'agit de constituer des répertoires et se posent les problèmes de l'échange de documents d'images, de leur droit de reproduction et de leur classification qui impliquent une analyse nécessaire du contenu (V. A. Moles, *Dictionnaire de la communication*).

J. P.

Identification

« Processus psychologique par lequel un sujet assimile un aspect, une propriété, un attribut de l'autre et se transforme, totalement ou partiellement, sur le modèle de celui-ci. La personnalité se constitue et se différencie par une série d'identifications » (Laplanche et Pontalis, *Vocabulaire de la Psychanalyse*).
L'éducation ne peut ignorer ni renier les processus d'identification, parce que ceux-ci sont constitutifs de la personnalité. Il faut comprendre que les modèles d'identification sont des modèles par lesquels il faut nécessairement passer pour les *dépasser* ensuite dans la poursuite de la conquête de l'autorisation et de l'autonomie.

J. A.

Identité

A. Identité culturelle

Gén. — Notion qui occupe une place de choix dans le vocabulaire des pays décolonisés et que l'on trouve également employée par les partenaires du régionalisme en France. Il s'agit d'affirmer et de développer une forme de culture autocentrée.
Une telle revendication influe sur la conception que l'on se fait de l'éducation dans la mesure où elle suppose, dans les pays du Tiers Monde, la mise en place d'un type de formation différent, d'un système et de programmes scolaires qui rejettent les influences et les modèles étrangers. Elle est liée au concept du développement endogène *(self reliance)*.

Y. B.

B. Identité professionnelle
Caractéristiques de celui qui exerce une fonction, telles qu'elles lui apparaissent à lui-même, et telles qu'elles lui sont renvoyées par ceux qui n'appartiennent pas à sa profession. M. P.

Idéologie

V. CIVIQUE, CIVISME, COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRES, SOCIOCULTUREL (FOYER).

[Allemand : *Ideologie*. Anglais : *Ideology*]
[Etym. : Des mots grecs ειδος et λογος, évoluant vers *idée* et *discours*. Le mot français est à imputer, semble-t-il, au philosophe Destutt de Tracy (1796)]

1. *Insertion pédagogique :* Si l'on excepte les recommandations révolutionnaires touchant l'éducation civique de la jeunesse, la première allusion concernant un enseignement idéologique serait à reporter aux *Leçons idéologiques pour apprendre à la jeunesse à contracter des habitudes sociales et morales*, de M. Brun (1822) : cependant, il s'agissait de philosophie plus que de politique. Cette dernière orientation s'impose davantage dans l'acception moderne d'un enseignement idéologique. Ce dernier se situe, non seulement dans les « cours » de philosophie et d'histoire, mais aussi dans les explications de textes ou analyses de documents comportant ou suscitant des réflexions sur l'administration des choses et le gouvernement des hommes. Une méthode de dialogues et de débats est à créer, des cadres, comme le foyer socio-éducatif, à utiliser de façon originale. Certes, une certaine maturité est requise. Mais une telle éducation y contribuera : de toute façon, elle est rendue de plus en plus nécessaire par l'abaissement de l'« âge électoral ».

2. *Acception générale*, IDÉOLOGIE : Ensemble de réflexions, touchant les systèmes d'idées — et plus précisément réflexion concernant une doctrine politique déterminée, fondant, à l'occasion, le système éducatif.

3. *Acceptions particulières*, ÉDUCATION POLITIQUE : Enseignement théorique et pratique s'efforçant de donner aux adolescents les informations et l'esprit critique, nécessaires à la compréhension active des doctrines, mouvements et institutions, consacrés à l'administration des choses et au gouvernement des hommes.

4. EDUCATION SOCIALE : Enseignement théorique et pratique s'efforçant de donner aux élèves le sens des relations avec autrui et le goût de l'engagement solidaire. J. V.

Idéo-visuelle (Méthode)

V. MÉTHODES D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE.

Idiot

V. ARRIÉRÉ PROFOND.

Image

Tech. Ed. — Système de représentation fixe ou animé de la réalité ou de l'imaginaire par simple dessin, par reproduction photographique ou tout autre procédé. Devient de plus en plus un moyen de communication universel, grâce au développement des media audio-visuels. Elle trouve de plus en plus d'applications dans l'enseignement, la formation et l'éducation. J. G.

Imaginaire

La fonction imaginaire se réfère, toujours, même dans la description des cas limites (psychoses) à *la fonction du réel*. L'imaginaire est alors : *ce qui n'est pas réellement*, tout en tirant son *être possible*, sa virtualité, de ce qui est *postulé comme plus réel*. Pour *la psychanalyse*, qui se situe encore dans le prolongement de la philosophie platonicienne, exprimée par l'image de la caverne, l'imaginaire est surtout défini comme spéculaire, miroir, reflet (Lacan). Le monde lui-même est image (apparence) de quelque chose d'autre, qui est ailleurs. Et comme le souligne J.-P. Sartre l'image est acte et, par conséquent, « conscience de quelque chose ». Mais pour C. Castoriadis, l'imaginaire est« création incessante et essentiellement indéterminée de figures, formes, images à partir desquelles seulement il peut être question de quelque chose ». De son côté, E. Enriquez oppose le *mécanisme de couverture* d'un *imaginaire leurrant* et le *travail d'ouverture*, d'invention, d'un *imaginaire moteur*. Il nous semble utile de distinguer, pour les repérer, trois activités hétérogènes de la fonction imaginaire, souvent étroitement mêlées dans la vie psychique comme dans les processus sociaux : *une activité leurrante*, répétitive, conservatrice, bien exprimée par le mythe; une *activité reproductrice*, rationalisée dans l'élaboration du discours technologique, fonctionnant comme une *combinatoire*, et aboutissant à *l'innovation*, trop fréquemment confondue avec la création; *une activité radicalement créatrice* en rupture avec les informations

antérieurement accumulées et détenues. « L'histoire est impossible et inconcevable en dehors de *l'imagination productive et créatrice*, de ce que nous avons appelé l'imaginaire radical tel qu'il se manifeste à la fois et indissolublement dans le *faire* historique et dans la constitution, avant toute rationalité explicite, d'un univers de significations » (C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*). J. A.

Imbécile

V. DÉBILITÉ PROFONDE.

Impôt foncier scolaire

Québ. — V. TAXE SCOLAIRE.

Imprimerie à l'école

V. CORRESPONDANCE, JOURNAL SCOLAIRE, LIBRE EXPRESSION, TEXTE LIBRE, BUREAU TYPOGRAPHIQUE.

1. Technique créée par Célestin Freinet, en 1924, afin de permettre la valorisation de la libre expression écrite de l'enfant et son échange avec d'autres enfants. La pratique de l'imprimerie ne peut avoir sa pleine efficience que dans un ensemble de techniques d'éducation coopératives débouchant sur la réalisation du journal scolaire.

2. L'introduction de l'imprimerie à l'école souleva de nombreux débats dans la presse. En 1926, Freinet fit paraître un livre, *L'imprimerie à l'école*, qui lui amena de nouveaux adhérents et, en 1927, eut lieu, à Tours, le « Ier Congrès de l'imprimerie à l'école ». Il fit paraître, en octobre 1927, un bulletin intitulé *L'imprimerie à l'école, bulletin mensuel de la coopérative d'entraide*, coopérative qui allait devenir la CEL.

3. Tout comme les imprimeurs professionnels, les enfants utilisent des polices de caractères en plomb, une presse, de l'encre, du papier. Ces outils pédagogiques, spécialement conçus et adaptés aux enfants, sont diffusés par la CEL (coopérative de l'enseignement laïc), Cannes.

4. L'imprimerie n'est ni un jeu, ni un travail manuel quelconque, mais un outil éducatif qui permet à l'enfant d'apprendre et de s'éduquer dans de nombreux domaines tels que la lecture, l'écriture, la structuration de l'espace, le gestuel, le travail en équipe, les structures culturelles (publicité, roman, journal, poésie...). ICEM

Improvisation

Historiquement, l'improvisation est une technique théâtrale parmi d'autres, devenue familière au public par l'intermédiaire de la *Commedia dell'arte*. Elle a pris de l'importance dans différentes méthodes de formation de l'acteur (de Stanislavski à Grotowski) au point d'être devenue l'un des mythes du théâtre contemporain.

L'improvisation est souvent, pour l'acteur, synonyme de *liberté*, de création spontanée et instantanée, d'expression du *moi* profond. Le corps s'y trouve consacré comme source d'un nouveau langage, plus « vrai » et plus « sincère ». Pour toutes ces raisons, l'improvisation se trouve presque toujours à l'origine de la création collective.

Il ne faut donc pas s'étonner si cette technique a largement débordé les cadres traditionnels du théâtre, et si elle envahit les différents domaines de la formation, de l'éducation et de la thérapie. Présentée comme un retour à un état de nature investi de toutes les qualités, l'improvisation s'opposerait aux catégories rationnelles et placerait le sujet dans un état de créativité optimal. En fait, utilisée très différemment selon les contextes, l'intérêt de l'improvisation varie avec les objectifs qu'on lui assigne et les idéologies de ses utilisateurs. En dehors du théâtre proprement dit, elle intervient dans le psychodrame, le jeu dramatique, le jeu de rôle, et dans différentes techniques de dynamique de groupe (V. ces mots).

J.-P. R.

Inadaptation scolaire

Cette expression peut être interprétée par rapport à des normes diverses, mais renvoyant toujours à une inadaptation de l'enfant :

— comme l'incapacité de l'élève à réussir un cursus scolaire dans le temps légal;

— comme l'incapacité d'un élève à réussir certains apprentissages spécifiques : lecture, écriture, calcul, etc.;

— comme l'incapacité de l'élève à se soumettre aux normes administratives ou disciplinaires d'un établissement scolaire;

— comme l'incapacité de l'élève de répondre aux attentes de sa famille ou de l'enseignant, attentes qui sont plus ou moins subjectives et non explicitées.

Cette notion implique donc une analyse qui met l'accent sur les difficultés de l'enfant, elle est mise en question par plusieurs

recherches récentes du fait qu'elle n'envisage qu'un seul élément de l'action éducative, en sous-estimant l'importance de l'institution scolaire. A. V.

Indemnités

V. RÉMUNÉRATION DE L'ENSEIGNANT, SALAIRES, COÛTS, DÉPENSES COURANTES.

[Anglais : *Allowances*]

[Etym. : *Indemnitas* = compensation pécuniaire accordée à celui qui a éprouvé une perte *(Littré)*. Notion de dédommagement. Ce qui est payé en compensation de certains frais. Notion de versement forfaitaire :
— indemnités de logement, de dépaysement, de résidence, de déplacement, pour « mère au foyer », pour enfants à charge, etc. ;
— indemnité parlementaire]

Tous les éléments de la rémunération à l'exclusion des salaires et des avantages en nature. Certaines indemnités sont « juridico-sociales » par essence, exemple : indemnité de résidence. D'autres indemnités sont liées à la valeur pédagogique de l'enseignant et au service rendu, exemple : indemnité pour conférences. En pratique, en raison du manque d'information statistique, on les a donc confondues dans cette définition donnant la signification principale du mot indemnités et « charges salariales » versées à l'enseignant. J. H.

Index

[Etym. : du latin *index* = indicateur]

1. Table alphabétique des sujets traités ou des noms cités (index des auteurs, des noms de lieu, etc.) dans un livre, avec mention des pages où ils figurent dans l'ouvrage.

2. Liste des livres dont le Saint-Siège interdisait la lecture aux fidèles pour des motifs de doctrine ou de morale. La congrégation de l'Index autrefois, le Saint-Office jusqu'à une date récente étaient chargés d'examiner les livres nouveaux et de décider s'ils devaient être « mis à l'index ». M. E.

Indice

A. Indices hiérarchiques

Ensemble des valeurs qui sont attachées à chaque fonction publique et à chaque niveau de cette fonction. C'est l'indice auquel est arrivé un fonctionnaire qui permet de fixer son traitement. Ex. : l'éventail des indices de l'instituteur est fixé au 1er juillet 1976 de 267 à 533.

B. Indice de variabilité

V. TEST D'APTITUDE, ECART QUARTILE.

Claparède *(Comment diagnostiquer les aptitudes chez les écoliers)* définissait l'indice de variabilité d'un test de la façon suivante :

$$\text{ind. variabilité} = \frac{\text{écart quartile inf.} + \text{écart quartile sup.}}{\text{médian} \times 2} = \frac{\text{quartile sup.} - \text{quartile inf.}}{\text{médian} \times 2}$$

et il ajoutait qu'étant donné plusieurs tests, le plus approprié à la détermination de l'aptitude est celui dont l'indice de variabilité est le plus grand (p. 78).

C. Indice discriminatif

V. INDICE DE VARIABILITÉ, TEST DE DÉVELOPPEMENT, TEST D'APTITUDE, ECART QUARTILE.

« Grace Arthur et Woodrow (1919) ont désigné, sous ce nom, le rapport de la différence des valeurs moyennes de deux groupes d'âges consécutifs à l'écart probable moyen (V. ce mot) de ces deux groupes » (définition donnée par Piéron dans le *Vocabulaire de la psychologie*).

D. Indices de dispersion (ou indices de variabilité)

V. ECART TYPE, ECART QUARTILE.

Stat. — Tout nombre choisi pour donner une idée sommaire de l'étalement plus ou moins grand de l'ensemble des valeurs d'une série. En pédagogie, un indice de dispersion permet d'apprécier l'homogénéité d'une classe par rapport au caractère mesuré.

On utilise essentiellement deux indices de dispersion :
— *l'écart type* ou *déviation standard*;
— *l'écart semi-interquartile.*

E. Indice de lisibilité

[Anglais : *Legibility*]

Degré de facilité avec laquelle on distingue les lettres manuscrites ou imprimées. Les facteurs de la lisibilité perceptive sont la couleur, la brillance de l'encre du papier et les caractéristiques typographiques (G. De Landsheere). G. M.

Individu

V. GROUPE DE NIVEAU, PERSONNE, TEAM TEACHING.

[Allemand : *Individuum* ; *Individualismus*. Anglais : *Individual* ; *Individualism*]

[Etym. : Du mot latin scolastique *individuum* = indivisible (le mot *individuel* date de 1490, le mot

individualisation renvoie à individu, membre d'une collectivité — alors que le mot a pris une acception plus « personnalisée » (V. plus bas]

1. *Insertion pédagogique :* Les formules d'*individualisation* ou de *personnalisation* de l'enseignement sont, d'évidence, à imputer aux mouvements d'éducation nouvelle et aux expériences de recherche pédagogique. En réalité, entre une pédagogie *collective* et uniformisante, source d'échecs scolaires et une pédagogie complètement *personnalisée*, aujourd'hui pratiquement impossible, se profile une pédagogie *différentielle*, traitant des élèves temporairement regroupés selon une équivalence de capacités ou de connaissances. La pédagogie différentielle s'appuie donc sur une certaine *typologie* des élèves, voire des enseignants.

2. *Acception générale :* « Etre à part, isolé » (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. III, p. 76). — Etre humain considéré comme une unité au sein d'un groupe.

3. *Acception pédagogique :* Paramètre *sujet* de la relation pédagogique, opposant sa primauté sur les pédagogies de l'objet (pédagogie didactique), du maître (pédagogie traditionnelle) ou du groupe (pédagogie de groupe).

J. V.

Individualisation

A. Individualisation de l'enseignement

V. MÉTHODE WINNETKA, PLAN DALTON, FICHE, FICHIER AUTOCORRECTIF.

1. Titre d'un ouvrage (qui fut sa thèse de doctorat) de Henri Bouchet, *L'individualisation de l'enseignement : l'individualité des enfants et son rôle dans l'éducation*, Paris, Alcan, 1933.

2. R. Dottrens définit ainsi le travail individualisé : « C'est le mode d'enseignement fondé sur la prise en considération du fait que les enfants sont tous différents les uns des autres, qu'ils présentent chacun des caractéristiques qui leur sont propres : degré et nature de leur intelligence, manifestation de leur tempérament et de leur caractère, etc. » Et il ajoute : « Nous distinguons tout de suite le travail individualisé du travail individuel ou personnel auquel nous venons de faire allusion : l'obligation qu'a chaque élève, après une leçon donnée à la classe, d'exécuter seul et pour son propre compte les exercices d'application indiqués par son maître, ces exercices étant les mêmes pour tous : forts et faibles, rapides et lents » (extrait de R. Dottrens, *Eduquer et instruire*).

G. M.

B. Individualisation de la vie collective

V. GROUPE, VIE COLLECTIVE.

En centre de vacances collectives pour enfants, l'organisation de la vie collective est destinée à permettre à chacun de trouver lui-même la réponse à ses besoins.

Le *réveil individualisé* est un aspect de cette option pédagogique. La diversité des besoins quantitatifs et qualitatifs de repos, des rythmes nycthéméraux acquis dans les familles, l'état psychophysiologique des enfants et leur évolution en cours de séjour ont conduit à mettre en place cette organisation souple du lever : chaque enfant se réveille et se lève quand il le désire. Ceci contribue à caractériser l'aspect « vacances » du centre et explique en partie l'abandon progressif du vocable « colonie » au profit de « centre de vacances ». Le bon fonctionnement de cette option suppose l'organisation d'un *petit déjeuner échelonné* (on déjeune quand on le désire) et l'organisation d'un milieu où l'enfant peut jouer et satisfaire son besoin d'activité dès le lever. Dans ces conditions, l'aspect éducatif de ce système prend tout son sens : l'enfant dont on respecte le rythme de vie individuel, qui profite de ce moment privilégié pour nouer des relations qualitatives avec l'adulte, peut alors faire l'apprentissage du respect des autres et, par suite, de la vie sociale.

Le *coucher individualisé* obéit aux mêmes principes, il est cependant beaucoup moins répandu hors les camps d'adolescents.

CEMEA

Information

A. Généralités

1. *a* / Action d'informer.

b / Contenu de cette action.

La notion d'information implique seulement l'idée de la transmission efficace d'un message d'un émetteur vers un ou plusieurs récepteurs. La problématique de l'information est donc plus logique (informatique) que psychologique, au contraire de la notion de communication. L'enseignement, notamment, et plus généralement les conceptions de l'apprentissage se réfèrent de façon privilégiée à la logique de l'information au détriment des processus de communication.

J. A.

2. *Tech. Ed.* — Donné produit par tout système émettant des variations repérables par un récepteur. Elle est identifiable quand le récepteur peut l'interpréter en fonction d'un

code qu'il connaît, elle est mesurable statistiquement en *bits* (biunitary digit) ou *hartley*.

J. G.

B. Information professionnelle

1. Action pédagogique ayant pour objectif l'accroissement des connaissances des individus (élèves, public) sur les caractéristiques et exigences des milieux professionnels vers lesquels ils sont susceptibles de s'orienter.

J. D.

2. *Québ.* — Ensemble de données relatives au monde du travail et des professions : sources d'information pour l'étude des professions; critères d'évaluation de l'information professionnelle; la monographie professionnelle et industrielle; critères de choix d'une profession; classifications des professions; étude des professions au point de vue de la nature du travail, des qualifications nécessaires, des aptitudes requises, de la formation exigée, de la rémunération, des conditions de travail, des perspectives d'emplois, de leur organisation professionnelle; moyens d'entrer dans une profession et d'y progresser; marché du travail : composition de la main-d'œuvre, géographie industrielle, groupes industriels; structure professionnelle et groupes professionnels; tendances de la main-d'œuvre; facteurs d'évolution du marché du travail : changements technologiques, automatisation, spécialisation, syndicalisme; autres problèmes du travail : mobilité géographique et professionnelle, connexité des professions, promotion, travail et loisirs, recyclage; législation professionnelle; recherche et choix d'un emploi; moyens de garder un emploi; placement; emplois d'été, emplois à temps partiel; sens du travail.
Toutes ces matières sont regroupées sous forme de programmes appliqués dans les écoles polyvalentes. P. D.

C. Information scolaire

Québ. — Ensemble de données relatives au monde des écoles : valeur et importance de la formation; système scolaire et débouchés; sources d'information pour connaître les écoles; méthodes d'étude d'une institution; critères de choix d'une institution; institutions publiques et privées aux divers niveaux de formation et leurs caractéristiques; programmes, cours, options, crédits, des écoles secondaires, collégiales, universitaires et pour adultes; exigences d'entrée dans les écoles; admission; activités sociales et culturelles dans les écoles; services aux étudiants; bourses, prêts étudiants, modes de financement des études; cours par correspondance; cours de perfectionnement à plein temps et à temps partiel; programmes de formation dans l'entreprise et dans l'industrie. P. D.

D. Information sexuelle

V. EDUCATION SEXUELLE.
Titre du *Dictionnaire d'information sexuelle* édité par Privat et rédigé par Paul Bertrand, Victor Lapié et Jean-Claude Pellé.
L'information sexuelle fait actuellement partie des programmes de l'enseignement secondaire. Conçue comme l'ensemble des informations scientifiques relatives à l'anatomie et à la physiologie des organes sexuels, aux phénomènes de fécondation et de reproduction des êtres vivants et humains, etc., cette information se donne souvent dans le cadre des sciences naturelles. G. M.

Informatique

Science du traitement rationnel, notamment par machines automatiques de l'information considérée comme le support des connaissances et des communications dans les domaines technique, économique et social.
L'informatique n'implique pas obligatoirement l'utilisation d'ordinateurs; elle est avant tout science de l'information, de sa collecte, de son traitement et de son utilisation optimale.
Cependant, il est certain qu'elle n'a connu son développement en tant que science, avec les exigences que cela implique, que du fait de la prodigieuse capacité de traitement des ensembles électroniques de gestion.
D'abord utilisée dans le domaine scientifique, elle y a amené de grands progrès, tant par le développement de nouvelles techniques mathématiques que par les solutions apportées à des problèmes jusqu'ici pratiquement insolubles en physique, chimie, astronomie, mathématiques pures et appliquées. J. P.

Initial Teaching Alphabet (ITA)

V. ALPHABET PHONÉTIQUE D'APPRENTISSAGE.

Initiation

A. Organisation scolaire

[Etym. : Du latin *initium* = début ; *initiare* = commencer, comme dans *initiale*, *initiative*]

Dans l'enseignement, ce nom concerne deux types de classes très différentes certes, mais

où le point commun étymologique persiste (notion de début) :

1. *Une classe de perfectionnement, niveau initiation :* C'est, dans ce type de classe d'enseignement spécialisé, le niveau le plus bas, celui qui équivaut à la grande section de l'école maternelle. Elle doit donc fournir à l'enfant débile intellectuel les prérequis nécessaires aux apprentissages du cycle préparatoire. Il s'agit d'enfants ayant dépassé l'âge de l'école maternelle sans en avoir les acquisitions, mais qui ne peuvent rester dans cette école pour des raisons physiopsychologiques.

2. *Une classe d'initiation à la langue française :* Ce type de classe accueille des enfants d'immigrants non francophones que l'ignorance de notre langue ne permet pas de placer momentanément dans la classe correspondant à leur scolarité commencée à l'étranger. Le but de telles classes est l'apprentissage accéléré du français élémentaire. Les enfants y séjournent au plus une année scolaire, puis regagnent l'école ou établissement scolaire de leur secteur au niveau scolaire qui convient à leurs études antérieures. R. P.

B. Initiation au travail

Québ. — Enseignement professionnel destiné aux élèves des premières années de l'enseignement secondaire qui n'ont pas les aptitudes voulues pour accéder à l'enseignement de métiers. L'enseignement dit d'*initiation au travail* les prépare à des métiers peu spécialisés : pompiste de station-service, garçon d'ascenseur, etc. *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Innovation

A. Innovation de base

Innovation menée dans un microsystème (V. ce mot). J. G.

B. Innovation en éducation

V. RÉFORME, RÉNOVATION.

Qu'elle prenne la forme d'une institution, d'une conduite ou d'un objet, l'innovation en éducation est toujours présentée comme œuvre de nouveauté, dans le cadre d'un changement d'ordre techniciste, même si une volonté de changement social est proclamée, de type volontariste.

L'innovation se déroule en un processus où l'on peut retrouver des étapes habituelles : critique des pratiques anciennes, identification du problème à traiter, organisation de l'innovation, expérimentation et évaluation; de toute façon, elle ne vise guère qu'à accommoder l'ancien.

Il s'agit toutefois d'une notion militante, en souvenir peut-être des débuts du capitalisme triomphant dont le principal acteur semblait être l'entrepreneur innovateur; de là l'abus de son utilisation actuelle : toute opération nouvelle portant sur l'organisation scolaire, les techniques d'enseignement, les programmes, les méthodes, les contenus, les structures, se voit qualifier pompeusement d'innovation comme si ce simple terme devait la protéger et la rendre utile, tout en parant ses acteurs des traits de l'aventurier sage qui n'hésite pas, au nom du progrès, à prendre des risques.

Plus sérieusement on a cherché à distinguer différents types d'innovation : par exemple l'innovation *spontanée*, l'innovation *contrôlée*, par des chercheurs, et l'innovation *imposée*, par l'administration centrale, sans consultation ni évaluation. On peut enfin noter que les innovations ont un effet multiplicateur qui entraîne des résultats et des transformations souvent plus vastes et plus profonds que ceux en vue desquels l'innovation était mise en place.

Notion « fourre-tout » dont l'utilisation a été développée par les institutions internationales, la notion d'innovation est surtout intéressante à repérer comme signe des intentions de celui qui l'utilise.

L. M.

Inspecteur (trice)

[Etym. : Du latin *spectator* = qui regarde, comme spectateur, spectacle]

1. *Un inspecteur, une inspectrice* sont des personnes chargées d'une mission d'observation, de surveillance, de contrôle, en vue de la bonne application de règles en vigueur. Ex. : *un inspecteur des finances, un inspecteur du travail.*

2. Comme dans tous les services importants, l'enseignement a ses inspecteurs. Leur nombre, leur variété, leur hiérarchie sont adaptés à la dispersion des enseignants sur tout le territoire, à la multiplicité des tâches de l'éducation et des personnels qui en sont chargés. On peut les classer en trois groupes correspondant à des compétences territoriales de plus en plus fines.

a / Au niveau national : *les inspecteurs généraux.*

L'Inspection générale est née sous le Consulat

(loi du 11 floréal an X) pour « éclairer le gouvernement dont il sera l'œil ». D'abord limitée aux lycées, elle s'est successivement étendue provisoirement à l'enseignement supérieur (de 1852 à 1888 seulement), mais durablement à tout l'enseignement secondaire et primaire (depuis 1852), puis maternel (1886), technique (1921) et aux services administratifs (1936), enfin aux enseignements artistiques et aux bibliothèques (1945).

Depuis 1965, tous les corps de l'Inspection générale sont regroupés dans un *Service de l'Inspection générale de l'Education nationale* directement rattaché au Ministre pour exercer « une mission permanente d'animation et de contrôle, d'information et de conseils, ainsi que des missions particulières confiées par le Ministre » et pour contribuer « à la définition des objectifs, à la mise en œuvre des actions et à l'évaluation des résultats obtenus ».

Ce service est divisé en deux corps : *les inspecteurs généraux de l'Instruction publique* qui exercent principalement leurs missions dans les établissements scolaires à propos de l'enseignement (inspection et notation des enseignants, conseils et appréciations, organisation pédagogique des établissements, enquêtes, études pédagogiques, contrôle des inspecteurs départementaux, missions à l'étranger) et *les inspecteurs généraux de l'Administration* qui exercent leur mission dans les domaines administratif, financier, économique, et inspectent les personnels correspondants.

b / Au niveau de chaque Académie : *le recteur et ses collaborateurs immédiats.*

— *Un recteur* exerce ses fonctions sur une Académie, laquelle comprend plusieurs départements (ex. : l'Académie de Caen comprend les trois départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne). Le recteur y regroupe sous sa compétence les tâches concernant l'Education, les Universités, la Jeunesse et les Sports, la Santé scolaire, même si ces divers domaines relèvent de ministères distincts. Il est assisté dans sa tâche par les *inspecteurs régionaux* ci-après :

— *Les inspecteurs pédagogiques régionaux* (en abrégé : IPR) : Ils inspectent « pour le compte et sous l'autorité des inspecteurs généraux de l'Instruction publique, les personnels nommés ministériellement ».

— *Les inspecteurs principaux de l'Enseignement technique* (en abrégé : IPET) : Ils visitent les établissements d'enseignement professionnel, organisent la notation de leur personnel, harmonisent la carte de ces établissements avec la situation économique de la région.

— *Les inspecteurs principaux de la Jeunesse et des Sports* (en abrégé : IPJS) : Ils animent les activités dans ce domaine, visitent les installations, inspectent le personnel correspondant.

— *Les médecins inspecteurs de la Médecine scolaire et universitaire :* Ils coordonnent les études médico-socio-pédagogiques, les contrôles médicaux en établissements scolaires, les liaisons avec les services de l'Action sanitaire et sociale.

— *Les inspecteurs chargés du Service académique de l'Information et de l'Orientation* (en abrégé : CSAIO) : Ils sont aussi les délégués régionaux de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions ou ONISEP.

c / Au niveau de chaque département : *l'inspecteur d'Académie et ses collaborateurs.*

— *L'inspecteur d'Académie* (en abrégé : IA) est le représentant départemental du recteur. Sous l'autorité de celui-ci, il est « le directeur départemental de tous les services de l'Education, enseignement supérieur exclu » (décret du 28 février 1947). « Chef des instituteurs d'un département », il exerce une bonne part de son action à l'égard de l'enseignement maternel et élémentaire (organisation, directives, notation, présidence des commissions départementales, actions déléguées par le recteur, gestion financière, etc.). Il intervient largement aussi dans l'enseignement du second degré (organisation pédagogique, vie scolaire, fonctionnement et gestion, etc.). Il est assisté dans sa tâche par *les inspecteurs départementuaux* ci-après :

— *Les inspecteurs (ou inspectrices) départementaux (ales) de l'Education nationale* (en abrégé : IDEN) : Collaborateurs les plus constants de l'Inspection académique, ils sont les supérieurs directs des instituteurs et institutrices d'une fraction du département appelée « circonscription ». Ce corps déjà ancien (1886) a changé d'appellation à maintes reprises : *inspecteurs primaires* ou *de l'enseignement primaire, inspecteurs des enseignements élémentaire et complémentaire,* bientôt sans doute *inspecteurs départementaux de l'Education.*

Ces inspecteurs ont un double rôle : pédagogique d'abord (visite des écoles, inspection des instituteurs et institutrices, conseils appropriés; participation à la formation professionnelle initiale et continuée des enseignants; animation pédagogique et recherches dans le cadre de la circonscription), mais

aussi administrative (« ils sont démarcheurs, donneurs d'avis et de propositions sur toutes les affaires de l'enseignement élémentaire dans leur circonscription » : ouvertures et fermetures de classes ou d'écoles; constructions, transports et cantines scolaires; congés et remplacements; fréquentation scolaire; conseils d'administration, d'écoles, des maîtres et comités départementaux; etc.).

Certains *inspecteurs départementaux* de l'Education nationale sont plus particulièrement *affectés à la direction de l'Enseignement spécialisé* sur un territoire plus large qu'une circonscription qui peut s'étendre au département.

Dans certains départements importants, *un IDEN peut être adjoint à l'inspecteur d'Académie :* sa circonscription est très réduite pour lui permettre de seconder largement l'IA dans ses tâches.

Les inspectrices départementales des Ecoles maternelles, qui ont formé pendant longtemps une catégorie distincte, appartiennent depuis 1969 au corps des IDEN tout en exerçant l'essentiel de leurs fonctions, mais non nécessairement la totalité, dans l'enseignement préélémentaire.

Il faut, pour terminer, ajouter que les IDEN assurent, en plus des tâches ci-dessus, et selon leur spécialité, l'inspection des professeurs de collèges de plusieurs circonscriptions, voire d'un département entier.

— *Les inspecteurs de l'Enseignement technique* (en abrégé : IET) : Ils ont des activités proches de celles des IDEN à l'égard des établissements et cours techniques et professionnels et de leurs personnels. L'un d'eux est placé, comme conseiller, auprès de l'inspecteur d'Académie. Les autres interviennent sur l'ensemble du département selon leur spécialité, voire sur plusieurs départements lorsqu'il s'agit de spécialités plus rares.

— *Les inspecteurs départementaux de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs* (en abrégé : IDJS). « Leur action intéresse l'enseignement et la pratique de l'éducation physique et du sport, les relations avec la jeunesse, les loisirs et les équipements sportifs et socio-éducatifs » (décret du 25 octobre 1974). L'un d'eux coordonne les actions de ses collègues en exerçant les fonctions de *directeur départemental du Service de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.*

— *Les inspecteurs de l'Information et de l'Orientation* (en abrégé : IIO) coordonnent les tâches des conseillers affectés à ce service en vue de l'orientation des élèves et de leur information.

Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre de ces catégories d'inspecteurs départementaux, on a pu écrire : « Parce qu'il est présent sur le terrain... l'inspecteur départemental dépasse à chaque instant le strict contenu de ses compétences officielles... Il ne se limite pas à administrer, à gérer, à inspecter, à contrôler, à animer, à équiper *in vitro*. A chaque moment, il se doit de projeter sa mission de pédagogue... Ce dernier maillon de la chaîne hiérarchique des inspecteurs exige... une disponibilité totale, une volonté de présence constructive, c'est-à-dire l'accomplissement d'une mission. »

Nota : Beaucoup de renseignements et la plupart des citations contenues dans cet article sont tirés des numéros de la revue *L'Education* du 20 janvier 1977, du 27 janvier 1977, du 3 février 1977 et du 10 février 1977.

R. P.

Institut

D'après le *Dictionnaire du français contemporain* (Larousse), ce nom est donné « à certains établissements de recherche et d'enseignement *(Institut Pasteur, Institut de France, instituts divers à l'intérieur d'une université, ...)* ou même commerciaux » ayant un certain caractère de recherche esthétique *(institut de beauté)*.

R. P.

A. Institut de Préparation aux Enseignements du Second Degré (IPES)

V. CPR et FORMATION DES ENSEIGNANTS.

Les IPES sont des instituts rattachés aux universités et destinés à assurer la préparation des étudiants aux fonctions de l'enseignement du second degré. Les élèves sont recrutés par concours ouvert aux élèves des classes préparatoires aux grandes écoles littéraires et scientifiques et aux étudiants ayant accompli au moins une année de scolarité et ne possédant pas tous les certificats d'une licence d'enseignement. La durée des études est de deux ans. Les étudiants doivent souscrire un engagement décennal de service dans l'enseignement public et ils bénéficient d'un traitement pendant leur scolarité.

La réforme des IPES est depuis longtemps à l'étude ainsi que leur remplacement par des instituts de formation des maîtres (d'après *L'organisation de l'enseignement en France*).

G. M.

B. Institut national d'Education populaire

Etablissement public dépendant du ministère de la Jeunesse et des Sports et doté de l'autonomie financière. Il est dirigé par un

inspecteur principal de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.
Sa mission est d'apporter l'aide pédagogique et technique, indispensable à un travail de recherche et de perfectionnement, à tous ceux qui, à un niveau supérieur de compétence, agissent dans les secteurs du loisir des jeunes et de l'animation socio-éducative.
Sis à Marly-le-Roi, dans le château du Val Flory, il accueille chaque année plus de 8 000 stagiaires et totalise environ 40 000 journées de formation, sans compter les colloques nationaux et internationaux.
Il édite périodiquement les *Documents de l'INEP*. Son « département des études, de la recherche et de la documentation » publie *Les Cahiers de l'Animation*, revue semestrielle qui entend être l'instrument des échanges et liaisons entre chercheurs, experts, formateurs et créateurs. M. V.

C. Institut national d'Etude du Travail et d'Orientation professionnelle (INETOP)

Etablissement dépendant du Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM), créé en 1926 à l'initiative du Pr Henri Piéron, pour mener des recherches sur les professions et les facteurs psychologiques d'adaptation au travail (41, rue Gay-Lussac, 75005 Paris). Une de ses activités principales devient rapidement *la formation des conseillers d'orientation professionnelle* (puis scolaire et professionnelle). L'INETOP possède son propre service de recherches.
Dans les locaux de l'INETOP se trouvent également un certain nombre de laboratoires de psychologie différentielle, psychologie du travail, psychobiologie de l'enfant, etc.
J. D.

D. Institut national de Formation des Professeurs certifiés de l'Enseignement agricole (INFPCEA) à Dijon

L'INFPCEA assure la formation de professeurs certifiés de l'enseignement agricole spécialisés dans certaines disciplines.
L'admission se fait par voie de concours.
A l'issue de l'année de stage, les professeurs stagiaires subissent les épreuves pratiques du certificat d'aptitude au professorat dans les lycées agricoles (CAPLA). S. P.

E. Institut national de Promotion supérieure agricole (INPSA) à Dijon

L'INPSA assure la formation de professeurs d'éducation culturelle et d'animateurs socioculturels.
L'admission se fait par concours.
Les études pour les deux formations durent deux ans. Elles sont sanctionnées d'un certificat d'aptitude au professorat d'éducation culturelle (CAPEC) pour les professeurs d'éducation culturelle et d'un certificat d'aptitude pédagogique à l'animation socioculturelle (CAPASC) pour les animateurs socioculturels. S. P.

F. Institut national de Recherches et d'Applications pédagogiques (INRAP) à Dijon

L'INRAP fonctionne depuis 1968 et est chargé de trois missions :
a / Formation permanente des personnels enseignants : Elle concerne tous les personnels de l'enseignement agricole public.
Elle est assurée par des stages de courte durée.
b / Recherche appliquée :
— à une meilleure utilisation de l'enseignement agricole;
— à l'expérimentation de la rénovation pédagogique.
c / Information et documentation. S. P.

G. Institut national de Recherche pédagogique

L'Institut national de Recherche pédagogique (INRP), dont le siège est situé 29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05, est l'héritier d'organismes qui se sont succédé sous diverses dénominations à la suite de réformes successives : « Service de la Recherche » de l'Institut pédagogique national jusqu'au 9 septembre 1970; département de la Recherche de « l'Institut national de Recherche et de Documentation pédagogiques » jusqu'au 3 août 1976; et depuis cette date « Institut national de Recherche pédagogique ».
L'institut assure ou fait assurer, conformément à un programme approuvé par le Ministre de l'Education des recherches fondamentales ou appliquées concernant les enseignements de tous niveaux. Il apporte son aide aux recherches effectuées au sein des établissements d'enseignement. Il apporte son concours à l'animation pédagogique à tous les niveaux des enseignements scolaires, à la formation initiale et permanente des maîtres, ainsi qu'à l'information du public et des enseignants sur les tâches d'éducation.
Il comprend les départements suivants :
— Recherche historique, documentaire et comparée.
— Etudes et Recherches appliquées aux enseignements généraux et à la vie scolaire.
— Etudes et Recherches sur les enseignements technologiques.

— Recherches sur les applications éducatives des technologies de la communication.
— Psychosociologie de l'éducation.
— Recherches bio-médicales.
— Centre de Recherche de l'Education spécialisée et de l'Adaptation scolaire (CRESAS).
Sont rattachés à l'INRP :
— le Centre international d'Etudes pédagogiques de Sèvres (CIEP), 1, rue Léon-Journault, dont le rôle est d'organiser des stages de perfectionnement pédagogique à l'intention des enseignants français et étrangers;
— le Bureau pour l'Enseignement de la Langue et de la Civilisation française à l'étranger (BELC). M. E.

H. Institut de Technologie

Québ. — Etablissement du ministère de l'Education qui dispense une formation professionnelle de niveau secondaire supérieur (enseignement dit « cours technique », d'une durée de trois ans) ouvrant à ses diplômés des carrières de techniciens.
Le programme de l'« institut de technologie» est à la fois théorique et pratique : mathématiques, sciences, dessin industriel, technologie générale, travaux pratiques et matières se rattachant à la spécialisation industrielle que l'élève choisit en deuxième année. Le diplôme d'études techniques, équivalent de celui des « instituts de technologie » des autres parties du Canada, donne accès, à certaines conditions, à diverses facultés d'universités.
Quelques-uns des « instituts de technologie » donnent aussi l'enseignement dit « cours de métiers », de niveau secondaire, lorsqu'il n'existe pas d'école de métiers dans le voisinage. Les « instituts de technologie » donnent en outre des cours du soir pour les travailleurs désireux de se recycler; l'enseignement du soir porte sur les mêmes matières que l'enseignement ordinaire de l' « institut », avec addition de matières particulières (dessin industriel, mathématiques, etc.) selon la demande.
Dans plusieurs localités où il existe une école de métiers mais pas d' « institut de technologie », l'école de métiers donne les deux premières années de l'enseignement technique; les élèves font ensuite leur troisième année à l'un ou l'autre des « instituts ».
Le ministère de l'Education diffuse une brochure intitulée *Instituts de technologie*, dans laquelle on trouvera de plus amples renseignements sur ces établissements. Il y a douze « *instituts de technologie* », sans compter six « *instituts spécialisés* » (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*). R. D.

Instituteur (trice)

V. MAÎTRE, PROFESSEUR, SPÉCIALISÉ, DIRECTEUR, ADJOINT, CHARGÉ D'ÉCOLE, REMPLAÇANT, ECOLE NORMALE, TITULAIRE, AUXILIAIRE.

1. *Un instituteur, une institutrice* assurent l'instruction et l'éducation des enfants dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires. Sauf rares exceptions, chacun a la responsabilité d'une classe d'élèves à qui il enseigne toutes les disciplines : c'est la règle de la polyvalence, ou de l'unité de l'instituteur. Ces caractères distinguent ce corps d'enseignants de celui des professeurs qu'on réserve à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur.

2. *Un instituteur (ou institutrice)* doit être de nationalité française, avoir dix-huit ans au moins, jouir de toute sa capacité juridique et être pourvu d'un titre de capacité (lois du 16 juin 1881 et du 30 octobre 1886). Le brevet élémentaire, le brevet supérieur et le baccalauréat sont des titres de capacités : seul le dernier est pratiquement requis maintenant.
La formation initiale et les stages de formation continuée (recyclage périodique) des instituteurs de l'enseignement public sont assurés par les Ecoles Normales (V. ce mot). L'enseignement privé a ses propres centres de formation.
Le premier examen professionnel subi par un instituteur ou une institutrice est le certificat d'aptitude pédagogique (CAP). Il est une condition essentielle pour devenir *titulaire*, faute de quoi l'intéressé(e) reste instituteur ou institutrice *auxiliaire* (V. ces mots).
Un instituteur, une institutrice spécialisés ont obtenu en outre un autre certificat d'aptitude, preuve d'une compétence supplémentaire particulière qui les qualifie pour des enseignements spéciaux. Ex. : les instituteurs des classes de perfectionnement (CAEI), des ex-classes de transition (CAET), des classes préprofessionnelles de niveau (CAEP) (V. ces mots).
Selon le statut administratif de l'école maternelle ou élémentaire où il enseigne, *un instituteur peut être public ou privé* (V. ces mots).
Selon ses fonctions dans l'école, il peut être *directeur*, *adjoint* ou *chargé d'école* (V. ces mots).

Selon que son poste est stable ou non, il est en poste fixe ou *remplaçant* (V. ce dernier mot). R. P.

A. Instituteur adjoint
V. ADJOINT.

B. Instituteur auxiliaire
V. AUXILIAIRE.

C. Instituteur remplaçant
V. REMPLAÇANT.

Institution

[Etym. : Du latin *institutionem* = institution]

A. Généralités

1. Indépendamment d'autres acceptions (organisation : action d'organiser, science ou technique des organisations. Institution : système de normes qui structurent un groupe social, règlent sa vie et son fonctionnement), le rapport que nous voudrions souligner ici est celui de l'organisation en tant qu'ensemble humain organisé en vue de la réalisation de certains objectifs, tandis que l'institution est ce qui donne implicitement, à travers le non-dit, ou explicitement à travers des énoncés adéquats, son sens (politique) à une telle organisation, structure temporelle non saisissable dans l'espace, et ne peut être appréhendée qu'au travers de l'organisation. Il n'en demeure pas moins que l'importance et le poids de la dimension institutionnelle se font bien sentir, par défaut, dans la pratique, quand l'organisation est vécue comme vide de sens, par exemple dans l'analyse du phénomène bureaucratique (M. Crozier, 1963). C'est, en France, le courant de l'analyse institutionnelle (R. Lourau, 1969, G. Lapassade, *Groupes, organisations et institutions, op. cit.*) qui dans le prolongement des pratiques thérapeutiques (thérapie institutionnelle, F. Tosquelles, J. Oury, F. Guattari) et pédagogiques (pédagogie institutionnelle, M. Lobrot, A. Vasquez, F. Oury, G. Lapassade) ont élaboré les concepts et la méthodologie (analyseurs sociaux) d'une telle analyse (socianalyse). Dans cette perspective le repérage du jeu antagoniste de l'institué (ce qui est acquis, établi, conservé et tendant à se reproduire, conservateur) et de l'instituant (ce qui émerge de radicalement différent à travers la remise en cause, la négation de l'institué) apparaît fondamental. « Par « instituants », on entendra à la fois la contestation, la capacité d'innovation et en général la pratique politique comme « signifiant » de la pratique sociale. Dans l'institué, on mettra non seulement l'ordre établi, les valeurs, modes de représentation et d'organisation considérés comme normaux, mais aussi les procédures habituelles de prévision (économique, sociale, politique) » (R. Lourau, *L'instituant contre l'institué*).

On entendra par pédagogie institutionnelle, la pédagogie qui fera explicitement entrer dans l'analyse des processus éducatifs les rôles effectivement tenus par l'organisation (la hiérarchie, les programmes, l'établissement proprement dit, les mœurs, etc.) et par l'institution (les visées, les finalités, le système de valeurs, l'idéologie, etc.). Cf. également G. Mendel et C. Vogt, *Le manifeste éducatif*. J. A.

2. Organisation sociale regroupant de nombreux individus ayant des intérêts ou des tâches en commun. L'institution a toujours été créée, organisée, structurée, bref instituée par des hommes.

a / C'est souvent le caractère de « déjà institué », voire « d'anciennement institué », qui est ressenti par les membres d'une institution. De là viennent les critiques parfois violentes s'adressant aux institutions et particulièrement aux institutions éducatives.

La majuscule dont on frappe l'initiale (on parle de l'Institution), loin d'être une valorisation, est souvent l'indice d'un jugement de valeur négatif.

b / Pourtant toute organisation d'un groupe, toute vie de groupe appellent des structures, des règles, des lois de fonctionnement, bref une institution. Comme un organisme vivant, mais à sa différence créée par les hommes, une institution vit parce qu'elle a une structure, des règles, des lois. On désigne par le terme de « caractères institutionnels » les règlements et les structures qui organisent une institution.

c / Mais on peuto pposer l'acte d'instituer — le caractère instituant nécessaire à une institution — au déjà institué.

La pédagogie institutionnelle, notamment, se donne pour axe éducatif de toujours insister sur l'instituant au détriment de l'institué. L'acte d'instituer, de créer une institution nouvelle et toujours renouvelée fait alors intégralement partie de l'éducation. F. B.

B. Institution scolaire

Le mot *institution* est réservé à des établissements d'enseignement et d'éducation d'une certaine importance et souvent, mais non nécessairement, pourvus d'un internat.

R. P.

C. Institution associée
Québ. — V. RÉGIME D'ASSOCIATION.

D. Institutions d'éducation
— Artistique : V. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.
— Musicale V. EDUCATION MUSICALE, CONSERVATOIRE.

Institutionnelle (Pédagogie)

V. INSTITUTION, PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE.

Instructeur

1. *Les instructeurs de l'éducation nationale* appartiennent à un « corps d'extinction » (CM du 12-1-1967). Leurs fonctions ont un caractère particulier et se distinguent de celles des autres agents, telles que secrétaire d'intendance universitaire, commis ou surveillant d'externat. Ils sont affectés à des tâches qui permettent d'utiliser leur formation ou leur expérience d'éducateur. G. M.

2. Instructeur des CEMEA : nom donné aux militants actifs des CEMEA (V. ce mot) depuis leur création. Ils sont cooptés par l'association. D. L.

Instruction

V. EDUCATION, ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE, ELEVER.

A. Généralités
[Allemand : *Unterricht.* Anglais : *Instruction*]
[Etym. : Du latin *instruere* = instruire]
Entendue comme acte d'instruire, l'instruction se confond avec l'enseignement.
Instruire quelqu'un, c'est lui transmettre un certain nombre d'informations qui vont permettre d'agir ou de connaître le réel.
La transmission des connaissances est le but essentiel de l'instruction : on dit d'une personne qu'elle est « instruite » lorsqu'elle a reçu, compris, mémorisé un grand nombre de renseignements portant sur les objets les plus variés.
La même opposition qu'entre *enseignement* et *éducation* est souvent faite entre *instruction* et *éducation.* Or, s'il est vrai que l'instruction vise essentiellement le savoir de celui qui est instruit, on voit mal comment pourrait être réalisée une éducation sans instruction.
Cependant, on parlera volontiers d'éducation morale, d'éducation du caractère et non, dans ces deux cas, d'instruction.
L'école a eu pour mission, en France, d'instruire puisque le ministère de l'Instruction publique a précédé le ministère de l'Education. Ce changement de dénomination manifestait sans doute la volonté de s'intéresser à tous les aspects de la personnalité et de ne pas restreindre l'action des enseignants à l'acte d'instruire. F. B.

B. Instruction civique
V. CIVIQUE.

1. Enseignement tendant à donner à l'élève les informations désirables sur la structure de l'Etat et les organisations politiques internationales. L'expression, qui faisait partie jadis, de presque tous les cours de l'école primaire, ne reste, en 1956, que dans les programmes des classes et cours de fin d'études primaires. En 1961 réapparaissent, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les « nouveaux programmes d'instruction civique ». « Désormais, dans toutes les classes, de la sixième aux classes terminales, l'horaire de l'instruction civique est fixé à une heure par semaine » (note du 19 septembre 1961).

2. Le programme d'*instruction civique* s'organise selon les principes suivants :
a / Aller de l'environnement le plus proche, la commune, vers des horizons plus larges, le département, la région, la nation.
b / Aller des faits les plus simples et les plus concrets aux notions plus abstraites et plus complexes.
c / Etudier les faits administratifs et politiques, mais plus encore les faits économiques et sociaux.
d / Partir de l'étude du milieu pour prendre conscience des besoins communs qui exigent une organisation administrative, politique, économique ou sociale (d'après A. Guillot, *Textes organiques du premier cycle*). G. M.

C. Instructions officielles
Commentaires pédagogiques qui accompagnent les programmes officiels : ils portent sur le contenu et les méthodes pédagogiques. Depuis 1881 ce sont les programmes et les instructions officiels qui organisent l'institution scolaire et essayent d'en orienter l'action. « La conception et la diffusion systématique par l'administration centrale de directives purement pédagogiques est une des originalités du système français » (Michel Salines, *Pédagogie et Education*). Les IO sont relativement développées pour l'enseignement élémentaire; elles le sont un peu moins pour l'enseignement secondaire et pour l'enseigne-

ment technique et n'existent pas pour l'enseignement supérieur. Les principales Instructions officielles pour l'enseignement primaire datent de 1887, 1923, 1938, 1945. G. M.

D. Instruction programmée

Tech. Ed. — V. ENSEIGNEMENT PROGRAMMÉ.

Intégration scolaire

[Anglais : *School integration*]

Ensemble de mesures s'appliquant aux diverses catégories de la population et visant la liquidation de la ségrégation sous toutes ses formes (UNESCO-BIE).

Intelligence sensori-motrice

V. STADES DE L'ÉVOLUTION DE L'ENFANT.

Intendant (universitaire)

[Etym. : Du latin *intendens*, part. présent de *intendere* = « être attentif à »]

1. *Historique (Dict. Robert) :* Fonctionnaires investis d'attributions illimitées quant aux services généraux de leur administration (justice, police, finances, commerce, marine).

2. *Actuellement* dans les établissements universitaires, fonction parallèle et complémentaire à la fonction pédagogique et enseignante, tendant à assurer par la gestion des finances et du personnel, la mise en place et l'entretien, du *cadre* (locaux, mobilier), des *moyens techniques* directement au service de l'enseignement (laboratoires, documentation, bibliothèques, matériel audio-visuel, ateliers) et des *services* facilitant la vie matérielle et les loisirs périscolaires des enseignants et des enseignés (restauration, foyers, ciné-clubs, déplacements). J. A.

Interclasse

Court intervalle entre deux cours, pendant lequel les élèves peuvent attendre le professeur suivant, ou se rendre dans une autre salle de cours. M. A.

Interdiction d'enseigner

V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Interdisciplinarité

V. PLURIDISCIPLINARITÉ.

Ce terme a été créé pour désigner les nouvelles réalités engendrées par le décloisonnement des disciplines dans le traitement de problèmes nouveaux. L'objectif de tout mouvement interdisciplinaire est de créer « un formalisme suffisamment large et précis » (P. Delatre) pour exprimer, communiquer, poursuivre des recherches dans des domaines investis par des chercheurs relevant de disciplines différentes qui sans cela resteraient isolés. Le résultat est une meilleure intégration des savoirs et un développement plus efficace et plus réaliste de l'action et de la recherche. J. G.

Intérêt

V. MÉTHODE DECROLY, CENTRE D'INTÉRÊT.

[Allemand : *Interesse*. Anglais : *Interest*. Espagnol : *Interès*. Italien : *Interesse*]

[Etym. : Latin, *interest* = il est intéressant]

1. Coloré affectivement comme le désir d'où il émane, mais moins opaque et plus conscient que lui, l'intérêt se porte directement sur un objet perçu. Il déclenche une action de la part du sujet qui le vit, qui s'intéresse à quelque chose. Cette action, engendrée par l'attrait de l'objet intéressant le sujet, est le révélateur *a posteriori* de l'intérêt. Autant dire qu'il est difficile de déceler un intérêt *a priori*. Cependant la parole, la posture de l'enfant devant l'objet qui l'intéresse sont des indices certains de l'intérêt qui est vécu consciemment par le sujet.

Dans la philosophie de l'éducation qui sous-tend l'Education nouvelle, l'intérêt est considéré comme le levier de l'activité. C'est dire que l'intérêt est source de la possibilité de l'éducation, qu'elle engendre une connaissance de l'objet ou une action manuelle sur cet objet. C'est pourquoi on parle d' « intérêts éducatifs ». En lui-même l'intérêt est porteur d'une éducation possible, qu'il s'agisse d'auto-éducation ou d'éducation médiatisée par l'éducateur. Dans ce cadre pédagogique, ce dernier a pour tâche d'abord de déceler les intérêts d'un enfant ou d'un groupe humain, puis d'apporter son aide au déploiement de l'activité née de l'intérêt.

Comme l'intérêt est relationnel, qu'il n'est ni dans le sujet, ni dans l'objet mais qu'il est la relation entre le sujet et l'objet, l'éducateur a aussi pour préoccupation d'instaurer des situations où la diversité des choses perçues permet aux intérêts d'être eux-mêmes diversifiés, renouvelés, enrichis. Une activité pédagogique ne mobilise l'énergie psychique d'un individu que si elle est déclenchée par un intérêt = l'intérêt met en

fonctionnement toutes les possibilités, les pouvoir-faire du sujet et il engendre ainsi une « éducation fonctionnelle » : Claparède considère, en éducation, le recours à la mobilisation de l'intérêt comme une nécessité et il parle de « loi de l'intérêt » (V. Claparède, *L'éducation fonctionnelle*). S'enracinant dans les besoins, donc dans une énergie vitale, les intérêts sont différents selon la personnalité de chacun, mais comme ils peuvent être dits, ils sont éminemment communicables. C'est la raison pour laquelle un groupe d'enfants ou d'adultes peut partager le même intérêt, la même activité née de cet intérêt dans une situation commune donnée.

2. L'ensemble formé par le trio besoin-désir-intérêt reçoit souvent la dénomination de « motivation ». Ce terme a l'inconvénient de couvrir plusieurs notions qui ont des caractères — notamment des degrés de conscience — différents. De plus, son emploi a souvent désigné des pratiques pédagogiques qui confondent le « rendre intéressant ou amusant » avec le véritable intérêt. Il nous semble plus juste de parler d'intérêt et de pédagogie fondée sur l'intérêt. F. B.

Interface

Gén. — « Terme anglais introduit par l'informatique, et exprimant l'idée de contact entre un organisme et un autre entre lesquels s'échangent des informations. L'interface est plus qu'une paroi ou frontière, il est essentiellement le lieu d'échanges entre deux organismes. Le terme exprime qu'ils sont face à face, par exemple un esprit humain en face d'un ordinateur, ou un système social en face d'une institution juridique » (A. Moles). G. M.

Interférences

Péd. Lang. — La pratique de deux ou plusieurs langues entraîne chez le locuteur certaines contaminations tant sur le plan phonique que structural ou lexical.

Exemple : A bag — une bague
/bæg/ ≠ /bag/ Y. L.

Intérim

V. Remplaçant.

[Etym. : Mot latin signifiant : « *pendant ce temps-là...* »]

L'intérim est la période — intermédiaire — pendant laquelle une fonction est vacante. Une personne assure alors cette fonction *par intérim*. Ex. : *Le sous-directeur du collège assure l'intérim du principal ; un proviseur ou un inspecteur départemental assure l'intérim de l'inspecteur d'Académie malade ; un adjoint d'une école est désigné pour en assurer la direction par intérim.*

R. P.

Interne

V. Pensionnat.

1. Le mot est utilisé comme substantif pour désigner l'élève pensionnaire ; ex. : la rentrée des internes se fera à... (par opposition aux élèves *externes*).

2. *Lang. méd.* — Nom donné à un étudiant en médecine qui a satisfait au concours difficile de l'internat. « L'internat est en plein bouleversement... Les derniers concours ont eu lieu en 1970 et en 1971. Une nouvelle formule est à l'étude » *(Mémento de l'enseignement supérieur)*. Les internes sont attachés à un service de CHU. Ils prennent en charge les examens et les soins des malades lorsque leur urgence ne permet pas la venue du chef de service ou d'un de ses collaborateurs.

G. M.

Interprétation

A. Généralités

1. « Dégagement, par l'investigation analytique, du sens latent dans le dire et les conduites d'un sujet...

2. « Dans la cure, communication faite au sujet et visant à le faire accéder à ce sens latent, selon des règles commandées par la direction et l'évolution de la cure » (Laplanche et Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*).

« Si le rêve désigne — *pars pro toto* — toute la région des expressions à double sens, le problème de l'interprétation désigne réciproquement toute intelligence du sens spécialement ordonnée aux expressions équivoques ; l'interprétation, c'est l'intelligence du double sens... La psychanalyse nous est apparue dès le début comme un éclairage en dessous et une contestation de notre parler » (P. Ricœur, *De l'interprétation*).

3. L'interprétation qui, dans la tradition *herméneutique*, est vécue comme *traduction*, comme action de révéler (c'est-à-dire découvrir, tirer de sous le voile) peut aussi être considérée, de façon plus relativiste, comme *formulation d'hypothèses* sur le sens des choses. En ce sens, interpréter c'est prêter du sens (l'étymologie réelle est toutefois différente : intermédiaire). C'est aussi (inter)préter du

sens à quelque chose entre les partenaires concernés par l'interrogation. Ce dernier point est important, qu'il s'agisse d'approche psychanalytique ou d'analyse institutionnelle, car il convient de ne pas oublier que l'objet de toute éducation est la réappropriation de l'analyse (ici de l'interprétation) par tous les partenaires concernés, et non la conservation du monopole privilégié d'un analyste patenté. L'interprétation qui apparaît nécessaire, si on admet une réalité multivoque et surdéterminée (V. SURDÉTERMINATION), est souvent rejetée dans les milieux pédagogiques (par les éducateurs comme par leurs partenaires). Dans un premier temps, en effet, l'analyse est toujours vécue comme inquisitrice et policière. De par l'héritage de notre culture, elle est avant tout un fait de contrôle. Méthodologie du soupçon pour être intelligence du double sens (P. Ricœur, *De l'interprétation*), elle vise à débusquer, à mettre à jour ce qui était caché, parce que refoulé. L'objet de l'analyse et de l'interprétation est donc vécu comme pathologique ou honteux. Il faudra un certain temps pour que ce même objet apparaisse ensuite dans toute sa complexité, comme également riche de nombreuses potentialités jusque-là ignorées.

B. Acceptions particulières

V. ENUMÉRATION, DESCRIPTION.

1. *Psycho. gén.* — Terme utilisé par Binet et Simon pour caractériser le stade le plus élevé chez l'enfant dans la description des images. C'est vers huit-dix ans que l'enfant devient capable de donner en quelque sorte un titre à l'image. Ex. : c'est une petite fille qui pleure parce qu'elle a été grondée. A ce niveau tous les éléments de l'image sont mis en relation d'une façon cohérente.

2. Interprétation d'un texte : donner un ensemble cohérent de significations à un texte (V. NIVEAUX DE LECTURE).

3. Façon d'exécuter une œuvre musicale ou de jouer une œuvre théâtrale. G. M.

Interro.

V. ARGOT LYCÉEN.

Interrogation

V. DISSERTATION, RÉDACTION.

A. Généralités

Péd. prat. — Action de poser des questions à un élève ou à une classe. L'interrogation peut être orale ou écrite, individuelle ou collective. Elle est dite *interrogation volante* quand elle s'adresse rapidement et successivement à des élèves différents; dans ce cas elle n'appelle qu'une réponse brève.

Les fonctions de l'interrogation sont multiples et permettent de définir les types d'interrogation :

— *interrogation de contrôle* pour s'assurer que l'élève a bien compris ou qu'il a bien fait le travail qui lui était demandé;

— *interrogation de découverte* qui prend modèle sur la maïeutique de Socrate et qui se propose de faire découvrir notions ou résultats à l'élève;

G. M.

B. Interrogation automatique

Tech. Ed. — (Enseignement assisté par ordinateur) Technique de relation élève-machine qui permet de soumettre à intervalles réguliers un grand nombre d'élèves, d'étudiants ou de formés à des contrôles de connaissances par questionnaires. En favorisant l'autocontrôle, elle permet au formé de faire le point de ses connaissances. J. G.

Inversion

V. ERREURS DE DÉCODAGE.

Péd. Math. — Chapitre important de la géométrie classique. G. M.

Investissement

A. Investissement humain

V. CAPITAL HUMAIN, CAPITAL INTELLECTUEL, INVESTISSEMENT INTELLECTUEL, RENTABILITÉ DE L'ÉDUCATION.

La notion d'investissement correspond d'une façon générale à la dépense qu'effectue un entrepreneur pour maintenir ou développer son appareil de production, en vue d'obtenir davantage de biens; appliquée à l'homme, cette notion prend en compte les dépenses consacrées à la formation et à la conservation de l'être humain productif, dépenses faites dans le but d'améliorer ou de protéger ses capacités d'existence et, par là, sa production et sa reproduction. L'investissement humain comprend donc la partie productive des dépenses de santé ou d'éducation ainsi que d'autres dépenses sociales.

Par rapport à l'élaboration de cette notion s'est développé un débat qui a donné fort peu de résultats clairs : celui de savoir ce qui dans l'éducation présente des aspects de consommation et ce qui présente des aspects

d'investissement. La mise de côté de cette discussion plus aisée, au plan collectif, permet de prendre comme base de mesure de l'investissement humain l'ensemble des dépenses de santé ou d'éducation.

Il est à noter qu'en économie de l'éducation on a tendance à utiliser la notion d'investissement humain dans un sens dénaturé, proche de celui d'investissement intellectuel, et par là à ne considérer que les dépenses d'éducation.

A partir de cette notion, il est possible de calculer la rentabilité privée (pour l'individu) et la rentabilité sociale de l'éducation.

L. M.

B. Investissement intellectuel

V. CAPITAL INTELLECTUEL, INVESTISSEMENT HUMAIN.

Investissement en capital intellectuel. Partie de l'investissement humain effectuée dans des opérations de formation, de préparation ou de conservation de la formation. L. M.

Item

Tech. Ed. — (Enseignement programmé) Matière d'une unité de programme traduit quelquefois en français par *article*. J. G.

Psycho. — Une question d'un test.

J-K

Jamboree

Rassemblement de scouts du monde entier. Il a lieu tous les quatre ans.
Le prochain se tiendra à Téhéran en 1979.
Les filles n'y sont pas admises. F. L.

Jardin

A. Jardin d'enfants

[Allemand : *Kindergarten*]
V. MÉTHODE FRŒBEL.
Ec. mat.

1. Terme créé en 1840 par le pédagogue allemand F. Frœbel (1782-1852), qui concevait l'enfant comme une plante à cultiver pour assurer son épanouissement. Il désigne, dans les établissements scolaires privés, la structure d'accueil des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de l'obligation scolaire. Le jardin d'enfants est comparable à l'école maternelle dans le cadre des établissements publics. Y. G.

2. C'est l'arrêté du 9 février 1950 qui a ajouté cette appellation au vocabulaire antérieurement en vigueur. « Les écoles maternelles et les classes enfantines publiques sont désormais dénommées *écoles maternelles - jardins d'enfants* et *classes enfantines - jardins d'enfants.* »
En fait, cette appellation n'a jamais été beaucoup employée, sauf, semble-t-il, quelque peu dans l'enseignement privé. Le décret du 28 décembre 1976 paraît désormais l'écarter, la seule appellation « maternelle » y figurant. R. P.

B. Jardin scolaire

V. COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRES, JARDIN(IÈRE) D'ENFANTS.
[Allemand : *Schulgarten.* Anglais : *Schoolgarden*]

1. *Histoire de l'insertion pédagogique :* Préconisé par les utopistes et quelques éducateurs, pratiqué dès la fin du XVIIIe siècle par le Dr Erasmus Schwab (duché d'Oldenbourg), puis par le pasteur Jean Oberlin, le jardin scolaire a été recommandé en France par les ministres de l'Instruction publique en 1847, 1864, 1872; l'arrêté du 17 juin 1880, art. 72 (que compléteront, en l'atténuant quant à l'obligation, les 10 du 28 juillet 1882, art. 35), dit qu' « un jardin clos, d'un minimum de 300 m², sera annexé à toutes les écoles rurales »; un grand essor suivra grâce à l'appui direct des ENI; aujourd'hui, malgré les efforts de l'OCCE et du mouvement Freinet, la formule est rarement utilisée.

2. *Définition :* Espace généralement inséré dans le périmètre de l'école et réservé à des plantations laissées à la diligence de la communauté scolaire. J. V.

C. Jardin des Plantes

V. GRANDS ETABLISSEMENTS.

Jardinière d'enfants

V. JARDIN D'ENFANTS.
Expression désignant l'éducatrice chargée de la formation des jeunes enfants fréquentant un jardin d'enfants. Y. G.

Jeu

V. PSYCHODRAME.
[Etym. : Du latin *jocus* = « badinage, plaisanterie »]

A. Généralités

Activité spontanée, paraissant échapper à toute fin utilitaire, à laquelle on se livre pour le plaisir qu'elle procure. Particulièrement fréquent dans les conduites de l'enfant, le jeu lui permet d'explorer et de développer ses capacités naissantes, qu'elles soient psychomotrices, cognitives ou socio-affectives. Le jeu possède donc une fonction formatrice

manifeste. Dans l'abondante littérature qui lui est consacrée, on pourra consulter particulièrement le chapitre qu'Henri Wallon lui accorde dans son *Evolution psychologique de l'enfant*, ainsi que l'ouvrage de Jean Chateau, *Le jeu de l'enfant*. Y. G.

J. Piaget a distingué dans ses travaux sur *La formation du symbole chez l'enfant* :

1 / les *jeux d'exercice* qui ne font pas appel à la représentation mais à des activités de plaisir;

2 / les *jeux symboliques* qui impliquent la représentation d'un objet absent;

3 / les *jeux de règle* qui impliquent des relations sociales et/ou interindividuelles. Y. G.

B. Jeu dramatique

V. Activité, Expression, Improvisation, Jeu de rôle, Psychodrame.

Expression déjà ancienne, utilisée primitivement en éducation populaire. En 1941, six metteurs en scène, dont J.-L. Barrault et J. Vilar, proposent une ligne de formation qui emprunte à la fois à Stanislavski et à Chancerel.

Le terme « jeu dramatique » connaît actuellement un succès important parce qu'il bénéficie de l'engouement pour la « créativité ». Il recouvre cependant des pratiques très différentes et désigne parfois aussi bien un ensemble d'exercices empruntés à la formation de l'acteur qu'un montage de sketches ou de saynètes présenté en public.

Cependant, et d'une façon générale, le jeu dramatique est un discours original, souvent fondé sur l'improvisation, qui s'élabore à plusieurs dans un langage artistique spécifique combinant l'expression vocale et corporelle, en vue de produire du sens.

Plusieurs points sont actuellement l'objet de discussions :

— Le jeu dramatique n'est pas du théâtre, et il ne part pas d'un texte écrit qui serait plus ou moins « mis en scène »; de même, il n'est pas destiné à la représentation, et ni les enfants ni les adultes qui y participent ne doivent être considérés comme des apprentis comédiens qui singeraient les modèles du théâtre professionnel.

— Le jeu dramatique se distingue du jeu spontané du jeune enfant livré à lui-même et du jeu de la cour de récréation. La présence d'un adulte attentif (ou actif) le classe parmi les pratiques éducatives. Cependant, son caractère ludique et la qualité du plaisir obtenu *ici et maintenant* sont essentiels à son existence.

— Le jeu dramatique prend appui sur l'improvisation et sur l'expression spontanée. Celle-ci n'est cependant pas destinée à provoquer un « défoulement » ni une libération anarchique des affects. Sa nature d'activité de groupe l'engage dans un processus de communication à la fois vers l'intérieur (entre les participants) et vers l'extérieur (en direction d'un groupe de regardants actifs).

— Le jeu dramatique n'est pas une activité thérapeutique, il se distingue du psychodrame et vise à la construction d'un sens élaboré collectivement, contrôlé et organisé.

En dépit de ses contradictions, le jeu dramatique apparaît plutôt comme un outil qui permet à l'individu d'expérimenter sans risques, et, par là, de poser un regard critique sur le monde. Le débat idéologique reste cependant ouvert dans la mesure où certains lui reprochent de chercher à apaiser les conflits en adaptant l'individu au monde. J.-P. R.

C. Jeu de Kim

Jeu inspiré du *Livre de la jungle* ayant pour but de développer l'attention, la perception et la mémoire des enfants. Il consiste à présenter aux enfants, pendant quelques instants, des objets et à demander ensuite aux enfants le nom, la position et les caractéristiques des objets présentés. G. M.

D. Jeu de rôle

V. Psychodrame et jeu de rôle.

E. Jeux

Tech. Ed. — (Apprentissages scolaires) Prétextes pédagogiques pour exploiter des dispositifs structurés basés sur la simulation de situations réelles, destinés à des élèves, des formés ou des étudiants pour réaliser des apprentissages complexes. Ils utilisent les possibilités des auxiliaires audio-visuels, de l'enseignement programmé, voire de l'ordinateur. J. G.

F. Jeux éducatifs

V. Théâtre scolaire (jeu dramatique).

[Allemand : *Erziehlisches Spiel*. Anglais : *Educative play*]

1. *Insertion pédagogique :* Spontané, personnel gratuit, le jeu s'oppose à l'activité scolaire élaborée, interpersonnelle, normative. Cependant, l'enfant s'adonnant volontairement et entièrement aux jeux (ceux-ci, du coup, éduquant en amusant), l'idée est venue à certains éducateurs, dès l'Antiquité, de se servir de ce moyen. Du temps de saint Augustin, on apprenait à lire avec des dés — comme l'on apprit à compter avec des chansonnettes

ou comptines. Au XVe siècle un professeur allemand d'astronomie employa des cartes à jouer. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour toutes les disciplines, se multiplient les jeux d'oie ou de loto. Contrairement à Rousseau qui les condamne, Mme de Genlis fera des jeux un moyen privilégié d'éducation. Ensuite, surtout après 1850, se développent les jeux *didactiques*, les puzzles géographiques, les jouets *magnétiques*, fonctionnant par demandes et par réponses et annonçant les jeux *électriques* et *scientifiques* du XXe siècle. Alors, d'autres jeux s'emploient à apporter des connaissances *usuelles* (le petit postier, la couturière, l'épicier, ...). Le goût des constructions et de la mécanique inspire des jeux de *montage* du type Meccano (créé en 1896).

2. *Acception générale :* Activités ludiques reposant sur un jouet ou un objet technique et qui permettent, soit l'acquisition de connaissances (jeu didactique), soit le développement d'une disposition utile à l'existence (jeu éducatif). J. V.

3. Expression qui désigne des séquences ludiques suggérées, orientées ou dirigées, dans le cadre de l'activité scolaire, particulièrement à l'école maternelle ou au jardin d'enfants. Y. G.

G. « Jeux sur le langage »

Ce type d'activités peut jouer un rôle déterminant dans le cadre de l'éveil à la poésie. Jusqu'à ces dernières années, l'initiation à la poésie se réduisait très souvent à l'initiation aux grandes œuvres, quand ce n'était pas à la pure et simple mémorisation de certaines œuvres. Or, s'il est bon qu'effectivement l'enfant puisse s'enchanter des plus beaux vers de la langue française, encore faut-il précisément pour cela qu'il ait réussi, préalablement, à acquérir une certaine attitude vis-à-vis du langage.

Lors des séances de « jeux sur le langage », on ne se propose nullement de faire de chaque enfant un poète. L'ambition se borne à faire prendre conscience que le langage n'a pas toujours une fonction utilitaire (comme c'est le cas quand on fait de l'orthographe, de la grammaire), mais qu'on peut prendre le langage comme une fin, autrement dit, au lieu de s'intéresser unilatéralement au sens, « jouer avec les mots » ! C'est ce que le « Plan Rouchette » appelle « les mots en liberté ». Cela n'empêche nullement par ailleurs de tenir des séances consacrées aussi bien à l'approche collective d'un grand texte qu'à la lecture individuelle de poèmes.

L'expérience prouve que les enfants aiment beaucoup ces « jeux » (depuis le travail sur une sonorité, un rythme, une image jusqu'aux rapprochements inédits, voire aux mots fabriqués de toutes pièces, etc.) et acquièrent ainsi, vis-à-vis du langage, une audace qui leur permet de mieux sentir la « fonction » de la poésie à travers les inventions des grands poètes. J. VU.

Journal

A. Généralités

Moyen de diffusion reposant sur l'impression de relations d'événements très variées. Il peut constituer un moyen attrayant d'éducation (imprimerie à l'école, Freinet), un moyen vivant d'information des familles et des écoles (correspondance scolaire), un moyen d'échanges entre les élèves et les étudiants (journaux de lycéens, d'étudiants). A connu un développement important depuis 1968. J. G.

B. Journal scolaire

V. COOPÉRATIVE, CORRESPONDANCE, IMPRIMERIE A L'ÉCOLE, LIBRE EXPRESSION, LIMOGRAPHE, TEXTE LIBRE.

1. Le journal scolaire a été lancé par Freinet, en France, en 1926.

2. Le journal scolaire est un outil de libre expression composé de textes libres, de poèmes, de comptes rendus, de témoignages de la vie de la classe.

Il est édité coopérativement par les enfants, ou les adolescents, responsables de sa forme et de son fond et réalisé par différents procédés d'impression dont l'imprimerie, le limographe, la sérigraphie...

Il est illustré à l'aide de différentes techniques, séparément ou en les combinant dans un souci de recherche artistique et de travail bien fait : pochoir, limographe, sérigraphie, monotypes, limogravure, découpages, collages...

3. La fabrication du journal est un moment privilégié de la vie de la classe coopérative, par la valorisation de l'expression et du travail, les relations et les structures qu'il engendre, la socialisation.

Plus qu'une simple motivation, le journal scolaire est un outil d'information, support de création, véhicule de pensée, initiation à l'opinion, c'est-à-dire un véritable auxiliaire de l'ouverture de l'école sur le milieu, les

parents, les autres classes. Il est un des éléments importants de la correspondance scolaire. ICEM

Jugement

A. Jugement statistique

Jugement qui se fait à partir de critères statistiques. Il n'aboutit pas à une certitude mais permet de savoir avec quelle probabilité d'erreur on peut refuser l'hypothèse nulle. G. M.

B. Jugement supplétif

Dans certains pays africains, les enfants n'ont pas tous un acte officiel de naissance. Ce document officiel est remplacé par une pièce délivrée par le fonctionnaire qui atteste de l'âge exact de l'élève à partir des déclarations de deux témoins. G. M.

Khâgne, khâgneux

V. PRÉPAS.

Kinanthropologie

Ed. phys.

[Etym. : Vient de la réunion de trois mots grecs : *kinein* = se mouvoir, *anthrôpos* = homme, *logos* = discours rationnel]

Science de l'homme en mouvement : terme créé en 1969 en Belgique, la kinanthropologie est située au carrefour de nombreuses disciplines (anatomie fonctionnelle, biomécanique, physiologie, psychologie, sociologie, etc.).

Spécificité et objet : l'homme en situation de mouvement, dont l'étude doit être envisagée dans une approche globale de la personnalité. C. B.

Kinescope

Tech. Ed. — Enregistrement sur pellicule cinématographique de l'image électronique prise sur écran de télévision. J. P.

L

Laboratoire

A. Généralités

Endroit où se trouvent des appareils scientifiques et où l'on fait des recherches, des expériences ou des travaux dirigés.

B. Laboratoire de langues

Installations d'origine récente (vingt-cinq ans environ) qui utilisent des moyens audio-visuels (magnétophones en particulier) pour l'enseignement des langues. G. M.

1. *Laboratoire audio-actif (laboratoire léger) :* Ce type de laboratoire est une amélioration du laboratoire audio-passif (V. § 3) : un micro est fixé à chaque casque d'écoute, ce qui permet à l'élève de s'entendre parler et de contrôler ainsi sa voix. Dans certains cas, un dispositif d'intercommunication permet au professeur d'entrer en contact avec un élève et d'enregistrer ses réponses. Y. L.

2. *Laboratoire audio-actif comparatif (laboratoire lourd) :* dans un laboratoire audio-actif comparatif chaque élève dispose d'une cabine isolée munie d'un magnétophone à deux pistes. Il peut travailler à son propre rythme en s'arrêtant, en revenant en arrière et en comparant sa réponse à l'enregistrement de la « piste maître ». De la console, le professeur peut intervenir dans chaque cabine pour aider l'élève. Y. L.

3. *Laboratoire audio-passif :* Dans un laboratoire passif les élèves entendent avec un casque le programme diffusé par le magnétophone placé sur la table du professeur. Ils ne peuvent pas s'enregistrer, ni s'entendre parler car ils n'ont pas de micro. Y. L.

C. Laboratoire de pédagogie (ou de psychopédagogie)

V. Pédagogie scientifique, Pédagogie expérimentale, Recherche pédagogique, Chercheur en éducation.

Organisme chargé de développer les recherches en éducation. Il peut être autonome (relativement rare en France) ou rattaché à une institution (d'enseignement supérieur en général). Dans ce dernier cas il sert de support aux recherches et aux étudiants de maîtrise et de doctorat. G. M.

Laïcité

1. La laïcité est un principe qui, historiquement, a donné lieu à d'âpres batailles d'idées. C'était notamment vrai sous la IIIe République à l'initiative des instituteurs, c'est encore le cas quelquefois aujourd'hui, tant les malentendus restent grands. Il convient, sans faire un développement historique, de dire que le principe de la laïcité s'est dégagé de la confusion avec l'anticléricalisme. Aujourd'hui, il s'agit avant tout du principe du *respect de l'autre*. Comme tel il s'oppose à toute forme de racisme et d'ostracisme. D'autre part, il s'agit d'affirmer la foi dans *le progrès de l'homme*. Par là, le mouvement laïque conduit à la recherche, à une recherche scientifique (au sens noble du terme) et à la connaissance. Ces deux aspects du respect et du progrès de l'homme en expliquent un troisième : la laïcité ne saurait être que *militante*, c'est-à-dire en communication perpétuelle avec les personnes.

2. On comprendra aisément que beaucoup de mouvements d'éducation nouvelle se reconnaissent dans ce principe. Celui-ci généralise en effet leurs idées sur l'unité de l'enfance, le droit à la différence, les potentialités de l'individu et ses possibilités de progrès et, par suite, il légitime les principes et les méthodes de l'éducation nouvelle. D. L.

Laïque (ou Laïc)

[Etym. : Du latin *laicus* et du grec *laikos* = qui appartient au peuple]

1. Se dit donc d'une personne qui n'appartient pas au clergé, et, par extension, de tout enseignement indépendant de toute croyance

religieuse, et même de toute opinion philosophique, politique, partisane.

2. *La laïcité* de l'enseignement public est une conséquence logique de la législation française.

L'instruction ayant été rendue obligatoire (loi du 28 mars 1882), l'école publique devait être non seulement gratuite (loi du 16 juin 1881), mais aussi *laïque* pour être ouverte à tous les enfants sans distinction d'origine, de croyance, d'opinion.

« C'est donc pour l'école publique une nécessité d'être *laïque (Code Soleil)*.

Ce caractère influe sur :

— le personnel : la loi organique du 30 octobre 1886 confie exclusivement l'enseignement public à *un personnel laïc* — et non plus religieux;

— l'enseignement : dans les établissements publics, l'enseignement ne peut être que neutre, *laïc*. Les emblèmes religieux et insignes divers en sont exclus. Afin de respecter les croyances et opinions de chacun, l'enseignant fonctionnaire ne doit commenter ni les prescriptions relatives aux différentes religions, ni les positions politiques.

Cette attitude des enseignants publics a été maintes fois prescrite :

— par Jules Ferry, « l'éminent fondateur de *l'école laïque* » : « Demandez-vous si un seul père de famille, je dis un seul, présent à votre classe, en vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce que vous allez dire. Si oui, abstenez-vous. Sinon, parlez hardiment... Restez en deçà de cette limite plutôt que de vous exposer à la franchir » (Lettres aux instituteurs, 17 novembre 1883);

— par les Instructions officielles de 1887 : « Eviter tout ce qui... blesserait les croyances religieuses des enfants, ... tout ce qui trahirait... envers une opinion quelconque un manque de respect... »;

— par Ferdinand Buisson : « Notre *école publique laïque*... ne fait de propagande ni pour ni contre une foi religieuse quelconque... » (1908) ;

— par Albert Bayet : « *La laïcité*... implique le plein respect de toutes les opinions et de toutes les croyances... » (1954) ;

— par le ministre René Haby : « L'indispensable ouverture de l'école sur le monde extérieur n'autorise en rien qu'elle devienne un terrain et un enjeu pour des luttes politiques qui doivent se dérouler par d'autres moyens et en d'autres lieux... » (*Le Courrier de l'Education*, n° 54, 20 juin 1977). R. P.

Langage

V. LINGUISTIQUE, DOUBLE ARTICULATION DU LANGAGE.

[Etym. : Du latin *lingua* = langue (organe), façon de parler]

A. Linguistique

1. Au sens général, aptitude observée chez tous les hommes à communiquer au moyen de langues. Sens technique, ensemble des caractères communs à toutes les langues. — En ce dernier sens, le concept de langage s'oppose, chez Saussure, tout à la fois au concept de langue, envisagé comme un système de signes vocaux, doublement articulés, particulier à une communauté donnée (le français, par exemple), et au concept de parole, envisagé comme l'usage que tel individu fait, consciemment ou non, de sa langue.

J. VU.

2. Au sens propre, langage parlé ou articulé ou phonique. Le langage se distingue de la langue : les intonations expressives font partie du langage et non de la langue par exemple.

Au sens figuré, on appelle langage tout système de signification : on parle de langage cinématographique, de langage musical... Dans ce sens, langage et code ne sont pas synonymes. Le langage est une *unité matérielle*, alors que le code est une unité systématique. Le « langage musical » est différent du « langage cinématographique » puisque matériellement l'un consiste en des sons, l'autre en un assemblage complexe d'images et de sons : mais cette différence ne nous dit rien encore sur les codes ou structures logiques internes qui interviennent dans ces deux langages, certains codes pourront être communs, d'autres propres à chaque langage. Un même code peut se manifester dans plusieurs langages et inversement plusieurs codes dans un même langage. G. J.

2. *Pédagogie :* Pour mieux juger les « actes de parole » de ses élèves, l'enseignant de français doit savoir tirer parti aussi bien de la « linguistique générale » que de la « linguistique de sa propre langue ». J. VU.

B. Langage de programmation

Tech. Ed. — Langage construit pour dialoguer avec les machines (ordinateur). Il a un lexique, une grammaire et une syntaxe spéci-

fiques comme tout langage et il répond aux impératifs pour lesquels il a été conçu. Il y a ainsi des langages numériques, symboliques, évolués et parmi eux des langages spécialisés à des fins d'enseignement. J. G.

C. Langage gestuel

1. V. DACTYLOLOGIE.

2. D'une façon plus générale, mode d'expression utilisé par un individu normal pour s'exprimer avec son corps. La sémiologie des gestes reste encore à faire. G. M.

D. Langage plastique

— Système de signes plastiques propre à l'expression d'un art ou d'un artiste.

— « L'œuvre d'art a un langage, un langage fait de formes, qu'on appelle pour cela *langage plastique* et qu'on peut essayer de déchiffrer » (H. Dorchy dans *Langages des arts plastiques*). N-D. T.

Langue

A. Langue-source et langue-cible

On les appelle également « langue de départ » et « langue d'arrivée » ou encore L1 et L2. Expressions utilisées dans la pédagogie des langues pour désigner la langue maternelle et la langue qui doit être apprise. Y. L.

B. Langue vernaculaire

Langue ou dialecte propre à un pays. G. M.

Latence sexuelle

V. STADES DE L'ÉVOLUTION DE L'ENFANT.

Leçon

A. Généralités

Le mot leçon a plusieurs sens dans la langue pédagogique.

a / Une leçon est une unité d'enseignement inscrite à l'emploi du temps : leçon de français, leçon de musique...

b / La leçon est ce que donne à apprendre le professeur à ses élèves; à la séance suivante il fera réciter les leçons.

c / La leçon peut correspondre aussi à une unité de matière : la leçon sur le Canada, dans un cours de géographie, peut donner lieu à plusieurs leçons unités d'enseignement.

B. Leçon d'agrégation

Une des épreuves de l'agrégation qui consiste à faire, devant les membres du jury, une leçon aussi brillante et solide que possible.

C. Leçon de choses

V. OBSERVATION.

Expression utilisée dans les programme officiels de l'enseignement élémentaire et qui correspond à l'enseignement scientifique : « Observations (accompagnées d'explications et d'exercices d'intelligence) d'objets, d'animaux, de végétaux, de minéraux communs, des principales matières ouvrées d'un usage courant : métaux, bois, pierres, poteries, tissus, aliments » (IO de 1957).

Historique. — C'est dans l'*Emile*, après Rabelais, que l'on trouve explicitement exprimée la nécessité, pour l'éducateur, de mettre l'enfant au contact des choses. Mais, alors que chez nous cette idée n'inspirait que quelques utopistes, les pédagogues allemands s'en inspirent fortement et la traduisent, en langage scolaire, par *Realien*, qui est beaucoup plus précis que le mot « *chose* », mais beaucoup plus général que *Leçons de choses* (*Dictionnaire pédagogique* de Buisson).

D. Leçon inaugurale

Dans l'enseignement supérieur la leçon inaugurale, la première d'un cours, avait une certaine solennité; elle l'a encore gardée au Collège de France ou dans de grands établissements.

E. Leçon modèle

Appelée souvent, à juste titre, leçon d'essai, c'est la leçon que fait dans une classe un normalien en présence de ses professeurs et de ses camarades. Le commentaire de la leçon (la critique) donne lieu à un exercice pédagogique.

F. Leçon particulière

Leçon donnée par un instituteur ou un professeur en dehors de la classe et donnant lieu à une rémunération particulière.

G. Leçon de silence

Ed. présc. — Expression introduite par Maria Montessori et qui correspond aux moments où l'éducatrice demande aux enfants l'immobilité complète, le silence absolu. Il ne s'agit pas d'une question de discipline mais d'une habitude de maîtrise de soi. G. M.

Lecteur, -trice

A. Généralités

[Anglais : *Reader (client)*]
[Etym. : Latin, *lector* — de lire, latin, *legere*]

1. Personne qui lit.

2. Usager d'une bibliothèque. G. L.

B. Enseignement

Nom donné à un jeune étranger qui vient jouer le rôle d'assistant d'un professeur de langue dans un établissement d'un autre pays. Les lecteurs sont, en général, des étudiants qui veulent se parfaire et se spécialiser dans la langue du pays où ils vont exercer leurs fonctions de *lecteur*. G. M.

C. Technologie de l'Education

Appareil permettant : 1) la lecture de textes en format réduit, sur microfiches ou microfilms, 2) la lecture de cartes ou bandes magnétiques ou perforées (V. TÊTE DE LECTURE).

D. L.

Lecture

V. NIVEAUX DE LECTURE.

A. Activité de lecture

1. Dans *L'apprentissage de la lecture*, G. Mialaret précise ce que sous-entend le mot lecture :

a / c'est une technique de déchiffrage maîtrisée;

b / savoir lire c'est comprendre;

c / savoir lire c'est juger;

d / savoir lire c'est apprécier.

L'activité du lecteur résulte de toutes ces composantes qui font de la lecture une activité psychologique particulièrement complexe.

Il faut aussi ajouter que la lecture d'un texte se fait à plusieurs niveaux (V. NIVEAUX DE LECTURE) et qu'ainsi plusieurs interprétations peuvent être données d'un même texte.

G. M.

2. Nous distinguons, ici, deux niveaux qualitatifs dans la lecture : le « lire » et le « savoir-lire », référant ainsi à la lecture matérielle et à la lecture formelle (V. ces mots).

Dans son aspect matériel, le « lire », la lecture est le résultat apparent, voire comportemental d'un processus d'apprentissage au terme duquel un individu se montre capable de déchiffrer visuellement des symboles graphiques, d'en retrouver leur sensorisation à travers des symboles phonétiques connus, de relier ses divers ensembles symboliques selon une fusion grapho-phonétique, permettant de dégager un signifiant (plus ou moins complexe) représentatif d'un signifié concret (objet) ou abstrait (concept, idée).

Dans son aspect formel, le « savoir-lire », la lecture, constitue un acte complexe au cours duquel l'individu, maîtrisant à un certain degré le mécanisme (V. TECHNIQUES ET MÉCANISMES) de la lecture et ayant l'habileté à capter, comprendre et interpréter le message d'un auteur, transforme sa pensée et sa sensibilité selon une réaction affectivo-intellectuelle, à des niveaux divers d'assimilation, susceptible de modifier son propre comportement. P.-H. R.

B. Types de lecture

1. *Lecture corrective.*

[Anglais : *Corrective reading*]

Exercices s'appliquant au rattrapage des retards en lecture (UNESCO-BIE).

2. *Lecture en diagonale :* Lecture très rapide qui ne s'attarde pas aux détails et qui est utilisée par le lecteur qui veut prendre connaissance de l'essentiel d'un texte sans pour autant en approfondir la signification... Tous les textes ne se prêtent pas à une telle lecture. On parle quelquefois de lecture cursive. G. M.

3. *Lecture expliquée.*

V. EXPLICATION DE TEXTE.

4. *Lecture expressive.*

V. FAITS SUPRASEGMENTAUX.

Péd. Lect. — L'expression *lecture expressive* apparaît dans les programmes officiels de l'école élémentaire, au niveau du cours moyen : « Lecture courante et expressive de textes simples... » Façon de lire à haute voix qui permet au lecteur de prouver, « par sa manière de lire, qu'il comprend ce qu'il lit » (IO de 1923). G. M.

5. *Lecture formelle :* C'est le savoir-lire, c'est-à-dire cette qualité du processus de l'acte de lire, qui met le lecteur en communication avec le message contenu dans un texte, lui permet d'en comprendre et d'en interpréter la signification. Au-delà de ces deux niveaux de la lecture formelle, compréhension et interprétation, le lecteur peut s'engager dans une activité de « projection conceptuelle ». Celle-ci « consiste en la capacité du sujet, à un premier palier, de modifier ses schèmes cognitifs anciens, sous l'influence de la nouvelle expérience, pour les transmuer en concepts nouveaux, et, à un deuxième palier, de prolonger la pensée de l'auteur par une réflexion qui ouvre des horizons plus larges et nouveaux, source de progrès, d'évolution ». On retient ainsi trois niveaux d'activité mentale en ce qui concerne la lecture formelle : compréhension, interprétation et projection conceptuelle.

P.-H. R.

6. *Lecture en miroir.*

V. SAISIE DE L'ORDRE DE SUCCESSION DES LETTRES ET DES SONS.

7. *Lecture labiale ou lecture sur les lèvres :* Méthode utilisée avec les sourds-muets en vue de leur *démutisation* (V. ce mot). Il s'agit aussi, dit Oléron *(L'éducation des enfants physiquement handicapés)*, « d'enseigner la langue orale, en faisant acquérir la parole par l'enfant (démutisation) ainsi que la capacité de déchiffrer visuellement les propos adressés par un interlocuteur (lecture sur les lèvres). G. M.

8. *Lecture matérielle :* C'est l'aspect technique, mécanique de la lecture qui consiste en une habileté plus ou moins grande à décoder les symboles graphiques pour les transposer, les encoder en unités sonores. Elle concerne la qualité de l'appréhension plus ou moins rapide des signes graphiques pour les traduire en unités nominales (signifiants nominaux) et, ainsi, atteindre le symbole sémantique (signifié nominal). P.-H. R.

9. *Lecture musicale.*
V. DÉCHIFFRAGE.
Activité qui consiste à produire de manière vocale ou instrumentale un ou plusieurs sons correspondant à des signes musicaux écrits. On parle aussi de lecture musicale silencieuse intériorisée. J.-P. M.

10. *Lecture orale :* C'est la lecture à haute voix, la « lecture parlée ». C'est le type de lecture propre à l'élève du premier cycle de l'élémentaire qui doit passer par le langage parlé pour comprendre le langage écrit. Il permet aussi la lecture collective. C'est particulièrement par cette façon de lire que l'on peut observer et évaluer le temps, le taux, le débit et le rythme de lecture, ainsi qu'identifier les diverses erreurs de décodage en lecture. P.-H. R.

11. *Lecture silencieuse :* C'est celle où le lecteur ne prononce pas à haute voix le texte qu'il lit. C'est comme une lecture (un langage) intérieure, façon la plus habituelle de lire. Elle peut être *labiale* ou *laryngée* : le mouvement des lèvres ou du larynx permet au lecteur d'entendre intérieurement ce qu'il lit des yeux et, ainsi, de transposer en unités sonores les symboles graphiques, passant par l'intermédiaire de la perception auditive pour saisir le sens du graphisme. C'est l'encodage phonétique du signifiant graphique. Cette habileté de lecture se traduit habituellement par un taux de lecture inférieur à la moyenne. La lecture silencieuse peut aussi être *mentale* : le lecteur n'a pas besoin du mouvement physique des lèvres ou du larynx dans l'activité de décodage; il transpose par représentation mentale le symbole graphique en symbole sonore. C'est la qualité de lecture de la majorité des bons lecteurs. Enfin, la lecture silencieuse peut être *idéo-visuelle* : le lecteur s'exempte de l'intermédiaire phonétique pour saisir le signifié du symbole graphique. L'acte perceptivo-visuel lui permet de traduire directement le signifiant graphique en signifié. Cette habileté de lecture, préconisée par Decroly, ne se retrouve que chez d'excellents lecteurs adultes et elle favorise hautement la lecture rapide. On peut également évaluer le temps et le taux de la lecture silencieuse. P.-H. R.

12. *Lecture suivie :* Suite d'exercices se déroulant sur plusieurs séances (un mois, un trimestre, ou plus selon l'intérêt des élèves) et se rapportant à un seul livre, lu dans son intégralité. Les exercices peuvent être l'explication précise de certains fragments, le résumé ou la contraction d'autres passages, l'analyse des structures d'ensemble du livre... Le travail touche ainsi l'expression orale comme l'expression écrite. Le mérite de la lecture suivie est d'éviter les inconvénients propres aux morceaux choisis et de respecter l'unité des œuvres littéraires. Elle permet de maintenir l'intérêt des élèves et de faire converger vers un objet unique la diversité des exercices. Elle est actuellement prévue par les circulaires officielles dans le premier aussi bien que le second cycle de l'enseignement secondaire. M. D.

C. Lectures
V. NIVEAU.
Quand le mot est utilisé au pluriel, il indique les textes que le lecteur utilise soit pour s'instruire, soit pour se distraire. Ex. : les lectures des jeunes actuellement.
C'est dans ce sens que l'on parlera de bonnes ou de mauvaises lectures. G. M.

Libertaire

V. AUTO-ÉDUCATION, EDUCATION LIBERTAIRE, MAÎTRE-CAMARADE.

Liberté

A. Généralités
V. PRINCIPE, MAÎTRISE DE SOI.
[Allemand : *Freiheit*; *Willensfreiheit*. Anglais : *Liberty*; *Freedom*; *Free will*. Italien : *Liberta*]
[Etym. : Du latin *libertas* = *liberté*]

Si l'on prend ce terme en son sens commun et large, on se retrouve devant une multipli-

cité d'acceptions où le plus souvent ce substantif est au pluriel (les libertés politiques, syndicales, etc.).
En philosophie, la notion de liberté se trouve au fondement de plusieurs doctrines et théories. On parle alors de « philosophies de la liberté ». Plus généralement, aucune théorie philosophique ne peut laisser de côté ce problème, cette question fondamentale de la liberté humaine, de son existence, de son essence. Les philosophies dites de la liberté sont celles qui posent la liberté comme étant l'essence de l'homme. Dans le domaine de la morale, on ne peut arguer de la responsabilité du sujet sans poser sa liberté comme fondement.
Aussi retrouve-t-on la problématique de la liberté dans le domaine de l'éducation qui appartient à celui de l'action humaine, donc à celui de la morale, entendue dans son sens philosophique.
De nombreuses théories de l'éducation sont fondées, que cela soit ou non explicite, sur la reconnaissance de la liberté de l'homme. La liberté est alors un principe d'éducation, voire un principe pédagogique lorsque tous les moyens sont mis en œuvre — multiplicité des occasions de *choix* d'activités, de *décisions* de la part des éduqués, incitation à *vouloir* consciemment réaliser telle ou telle tâche — par l'éducateur pour qu'il y ait une véritable pratique de la liberté. La fin poursuivie alors par l'éducateur est l'édification de l'*autonomie* de l'éduqué qui, par le processus éducatif, devient capable de se donner sa propre loi, ses propres règles de vie et d'organiser lui-même son activité. L'autonomie est une des finalités essentielles de l'éducation, voire *la* finalité du processus éducatif. Elle désigne la pratique, dans le champ de la morale, de la liberté. F. B.

B. Libertés académiques

V. ACADÉMIQUES.
[Anglais : *Academic freedom*]
Libertés dont doit jouir l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions (UNESCO-BIE).

C. Liberté surveillée

V. EDUCATION SURVEILLÉE.
Mesure éducative en milieu ouvert créée par l'ordonnance du 2 février 1945 relative au droit pénal des mineurs.
Cette mesure, exercée par un « délégué », éducateur du ministère de la Justice, sur décision du juge des enfants, a pour but d'apporter au mineur une aide éducative afférente à ses diverses difficultés personnelles, familiales ou sociales.
L'expression, désuète et contradictoire, pourrait être bientôt remplacée par celle de « protection judiciaire des mineurs ». PH. G.

Libre

A. Enseignement libre

V. PRIVÉ, CONTRAT.
Les lois de 1951 (Barangé) et de 1959 (Debré) ont offert un choix de relations entre l'enseignement privé et l'Etat.
Jusque-là l'enseignement privé était aussi appelé l'*enseignement libre*. Inexact au sens strict, ce qualificatif soulignait le caractère très réduit du contrôle de l'Etat sur les *écoles ou établissements privés ou libres*.
Aujourd'hui, le mot « libre » ne convient plus guère qu'aux établissements privés sans aucun contrat, qui ont donc intégralement gardé le statut d'origine. R. P.

B. Libre expression

1. Terme utilisé par Freinet et les éducateurs de l'Ecole moderne pour désigner toute forme d'expression orale, écrite, graphique, littéraire, gestuelle, mathématique, cinématographique... pratiquée librement par l'enfant ou l'adolescent en approfondissement et compagnonnage constants avec ses camarades, son maître ou ses professeurs.

2. La libre expression est l'expression de l'enfant et de l'adolescent, telle qu'il peut la formuler : elle est donc déterminée par ce qu'il est au moment où il s'exprime, avec ses forces et ses aliénations.
C'est le *point de départ* exact de l'enfant, et le « point de départ de l'éducation » (A. Ferrière, *L'école active*).

3. Pour Freinet la libre expression est « la manifestation même de la vie » (E. Freinet, *L'itinéraire de Célestin Freinet – La libre expression dans la pédagogie Freinet*) et elle est un élément fondamental qui centre toute son œuvre. ICEM

Licence

[Etym. : Du latin *licentia* = permission, autorisation]

A. Généralités

1. *Ens. sup.* — *La licence* sanctionne une formation cohérente et complète. Elle est conçue comme un diplôme terminal délivré à l'issue de la première année du deuxième

cycle dans toutes les disciplines, sauf celles de médecine et de pharmacie.
Les programmes de licence peuvent comprendre des travaux personnels, individuels ou collectifs, demandés aux étudiants, notamment au cours de stages ou de périodes d'activité professionnelle. R. C.

2. *Ed. phys.* — En éducation physique et sportive, carte donnant la possibilité aux élèves de participer aux rencontres sportives organisées dans le cadre de l'ASSU. Ce droit n'est accordé qu'avec un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique des activités sportives de compétition. C. B.

B. Licence française (équivalents dans quelques autres pays)

— Algérie :
Licence délivrée par l'Université d'Alger.

— Argentine :
Diplôme de licencié.

— Australie :
Diplôme de *Bachelor of Arts.*

— Brésil :
Bacharel.

— Bulgarie :
Certificat de deuxième examen des universités.

— Cambodge :
Licence délivrée par l'Université de Phnom Penh.

— Canada (Montréal) :
a / Licence ès lettres.
b / Licence de psychologie et philosophie.
c / Baccalauréats ès sciences spécialisés d'anthropologie, sociologie et éducation.

— Canada (Laval) :
a / Licence ès lettres.
b / Licence en philosophie.
c / Licence en psychologie.
d / Licence ès sciences de l'éducation.

— Canada (Sherbrooke) :
a / Licence ès lettres.
b / Baccalauréat en philosophie.
c / Baccalauréat en sciences de l'éducation.

— Autres universités canadiennes :
Diplôme de *Bachelor of Arts (honours)* obtenu après un cycle de quatre ans d'études.

— Ceylan :
Diplôme de *Master of Arts.*

— Chili :
Titre de *Professor de Estado* ou *Licenciatura.*

— Colombie :
Diplôme *Licenciado.*

— Espagne :
Licence.

— Etats-Unis :
Diplôme de *Master of Arts.*

— Grande-Bretagne et Irlande du Nord :
a / Diplôme de BA *(honours)* première et deuxième classe, division supérieure.
b / Diplôme de *Master of Arts (honours)* des universités écossaises.

— Grèce :
Diplôme de fin d'études des facultés des lettres

— Guatemala :
Diplôme de *Licenciado* de l'Université de San Carlos.

— Inde :
Diplôme de *Master of Arts.*

— Irak :
Diplôme BA de l'Université de Bagdad.

— Italie :
Diplôme de *Laurea.*

— Israël :
Diplôme BA obtenu avec deux matières principales.

— Japon :
Diplôme *Gakushi.*

— Malte :
Diplôme de BA *(honours).*

— Nicaragua :
Licence délivrée par la Faculté d'Humanités de l'Université nationale autonome de Nicaragua.

— Nouvelle-Zélande :
Diplôme de *Bachelor of Arts (honours).*

— Pakistan :
Diplôme de *Master of Arts.*

— Soudan :
Diplôme de BA *(honours)* de l'Université de Khartoum.

— Syrie :
Licence délivrée par l'Université de Damas.

— Tunisie :
Licence délivrée par l'Université de Tunis avant 1970-1971.
— Turquie :
Licence.
— Uruguay :
Licence délivrée par l'Université de Montevideo. A. A.

« Licentia docendi » (droit d'enseigner)

A l'origine chaque école cathédrale était placée directement sous la surveillance de l'évêque. Il nommait lui-même les maîtres; mais le plus souvent il confiait la direction pédagogique à un maître particulier choisi dans le chapitre : l'écolâtre.
Au XIIe siècle le nombre des écoles grandissant, l'évêque chargea l'écolâtre de choisir et nommer les maîtres, c'est-à-dire de conférer à ceux qui le méritaient le droit d'enseigner, *licentia docendi*, sorte de certificat de moralité et de capacité que l'écolâtre devait décerner gratuitement.
Par la suite, à Paris, l'Université qui avait la charge et le monopole de l'enseignement disputa au chancelier de Notre-Dame le droit de conférer la licence de façon à en faire un grade universitaire. Elle obtint, au terme d'une lente évolution, que le chancelier ne pût plus accorder la licence qu'après un examen devant une commission composée de quatre membres et conformément à l'avis de cette commission (d'après E. Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*).
M. E.

Limographe

V. JOURNAL SCOLAIRE, IMPRIMERIE A L'ÉCOLE.

1. Outil de duplication, d'une grande simplicité, créé par l'Ecole moderne, pour le tirage du journal scolaire.

2. Le limographe utilise la propriété des stencils percés par une lime métallique ou en celluloïde (cello-lime) de laisser passer une encre spéciale, uniquement à l'endroit où ils sont percés.
Il est formé :
— par un socle sur lequel on pose la feuille de papier à imprimer;
— d'un volet articulé à relevage automatique (ou pas) portant une gaze de tergal sur laquelle le stencil est fixé par l'encre utilisée.
Pour employer le limographe, il faut tout d'abord percer un stencil (stencils spéciaux), le mettre sur le volet mobile et encrer à l'aide d'un rouleau en caoutchouc synthétique spécial.

3. La simplicité de cet appareil autorise son utilisation par tous les enfants, même ceux des classes maternelles. C'est le complément indispensable de l'imprimerie car il permet des tirages rapides et longs, ainsi que la diffusion de tableaux, graphiques, croquis, dessins. ICEM

Linéaire

1. *Tech. Ed.* — V. PROGRAMME LINÉAIRE.

2. *Péd. Math.* — Se dit de toutes les fonctions algébriques du premier degré (et qui se représentent par une droite) : fonctions linéaires, équations linéaires. G. M.

Linguistique

V. RELATION PHONÈME-GRAPHÈME, ORTHOGRAPHE ANALOGIQUE.
[Etym. : Dérivé savant du latin *lingua* = langue (organe), façon de parler]

A. Généralités

Au sens large, science du langage dans ses différents aspects (phonétique, sémantique, syntaxique et social) : linguistique générale.
Dans un sens plus technique, étude du système d'une langue déterminée : linguistique du français.
Jusqu'à l'essor, relativement récent, de la linguistique en tant que science, l'enseignant était tenté de s'intéresser surtout à la grammaire (syntaxe) et se préoccupait déjà beaucoup moins du vocabulaire (sémantique). *A fortiori*, négligeait-il à peu près totalement la phonétique (excepté pour la versification).
— Et pourtant, la phonologie ne permet pas seulement de mieux comprendre les phénomènes de prosodie. Elle seule fait découvrir où se situent et comment se posent les véritables problèmes concernant l'apprentissage de la lecture et l'orthographe d'usage notamment.
La linguistique a donc le mérite et l'avantage de faire saisir le fonctionnement du langage, non plus dans la perspective étroite de l'initiation à l'écrit mais sous tous ses aspects. Elle habitue, en outre, à adopter un comportement scientifique vis-à-vis du langage (notamment en matière de norme).
J. VU.

B. Linguistique contrastive

Description d'une langue dont chacun des éléments est mis en correspondance avec une autre langue de structure différente. La linguistique contrastive met en relief la didactique de l'apprentissage dans le cas du bilinguisme scolaire. Y. L.

Littérature enfantine

V. LIVRES POUR ENFANTS.
[Anglais : *Children's book*; *Children's literature*]
[Etym. : latin, *litteratura*]

Ensemble des œuvres écrites pour les enfants. G. L.

Livre

A. Généralités

[Etym. : Du latin *liber* = pellicule de bois, sur laquelle on écrivait avant l'emploi du papyrus. Le mot existe dans *La Chanson de Roland* (1080)]

Imprimé non périodique d'au moins 49 pages (en dessous on a une brochure) (UNESCO).

B. Livre brouillé

Tech. Ed. — Livre basé sur le même principe que le livre programmé, mais présenté d'une façon différente. A chaque item selon la réponse faite, l'élève ou l'étudiant est renvoyé à des pages différentes, à des items différents; il effectuera ainsi un parcours plus ou moins long, qui est fonction de ses connaissances et de sa compréhension. J. G.

C. Livre du maître

V. SOLUTIONNAIRE.

Document qui accompagne un livre scolaire et qui est rédigé à l'intention des maîtres, soit pour leur donner des conseils pédagogiques sur la façon d'utiliser le livre de l'élève, soit pour leur donner les réponses aux exercices proposés dans le livre de l'élève. G. M.

D. Livres pour enfants

V. LITTÉRATURE ENFANTINE, ALBUMS D'IMAGES.

[Anglais : *Children's books*]

Œuvres écrites pour les enfants. G. L.

E. Livre programmé

Tech. Ed. — Livre organisé de telle façon que les données à apprendre sont disposées par degrés successifs, allant de notions et de concepts familiers aux notions et concepts nouveaux à acquérir. L'élève ou l'étudiant va de la première à la dernière page comme dans un livre ordinaire. Les réponses aux items sont construites. J. G.

F. Livre scolaire

V. CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES, MANUEL SCOLAIRE, MATÉRIEL SCOLAIRE.
[Allemand : *Schulbücher*. Anglais : *Schoolbook*]

1. *Insertion pédagogique :* Elle est à lier à l'Université après la découverte de l'imprimerie. Grâce à des livrets imprimés, les étudiants pourront suivre les cours de leurs maîtres : à partir de 1530, les Estienne imprimeront de petits ouvrages *ad usum adolescentium*, avec traduction française des vocables latins. Fontenelle fait allusion, après Comenius, au livre scolaire, qui regroupe souvent, pour les jeunes élèves, tous les rudiments de l'instruction morale et religieuse. Les grands rapports révolutionnaires sur l'instruction publique s'emploieront à définir les livres scolaires obligatoires et gratuits : le Rapport Romme en fait le support de l'enseignement — et le décret du 30 vendémiaire an II (1794) précise l'objet de ceux qui seront mis au concours (livres élémentaires); la loi du 10 floréal an X (1802) crée une commission pour les livres classiques : le contrôle l'emporte sur le développement. Il n'en est pas ainsi entre 1831 et 1833, avec la distribution gratuite d'un million d'abécédaires. Après l'alternance de répression et d'expansion, le progrès se manifeste à partir de 1873 : les enseignants voient s'accroître leurs possibilités de choix (rôle des conférences pédagogiques); le bénéfice de la gratuité s'étend lentement et imparfaitement d'ailleurs, du premier au second degré. Marquée par de remarquables progrès techniques, l'impression des livres scolaires est une branche importante de l'édition.

2. *Acception large :* Ouvrage imprimé offrant un abrégé de connaissances, généralement limité à une discipline et à une classe d'âge.

3. *Acceptions particulières :*
LIVRE-CAHIER : Manuel scolaire, souvent limité à un chapitre d'enseignement — et comportant, de proche en proche, des parties blanches laissées à l'initiative de l'élève.
LIVRE UNIQUE : Manuel scolaire conçu dans un esprit d'interdisciplinarité (ex. : dans l'enseignement primaire, *le livre unique de français* part d'un texte pour aborder la grammaire, présenter des exercices de vocabulaire, une dictée, une récitation et un énoncé de rédaction). J. V.

Livrets programmés

V. CALCUL VIVANT, LIVRE PROGRAMMÉ, TÂTONNEMENT EXPÉRIMENTAL.

1. Les « livrets programmés » sont des outils conçus par la commission mathématique de l'Ecole moderne, pour servir de complément au calcul vivant qui reste la véritable source de l'activité mathématique.
Ils permettent aux enfants : de travailler individuellement sur des situations mathématiques (et en particulier numériques) courantes, en respectant au maximum les divers modes de raisonnement.
Le travail réalisé à l'aide de ces livrets doit permettre à l'enfant de :
— s'habituer à ordonner sa pensée, ses déductions, ses intuitions;
— aborder sans difficultés et sans blocage l'étude d'exercices classiques, nés de la vie pratique, ou imaginaires;
— se familiariser avec l'emploi de représentations utilisées en mathématiques modernes;
— schématiser l'organisation de son raisonnement.

2. Ils sont programmés : l'organisation des « plages » permet aux enfants d'interpréter et résoudre une situation complexe; ce qui, par le rôle de la trace dans le tâtonnement expérimental, participera à l'apprentissage (au niveau des notions abordées et de l'acte mathématique).
Cette programmation est naturelle. En effet, c'est à partir de recherches réellement vécues dans les classes qu'ils ont été réalisés, respectant les modes de raisonnement de leurs auteurs.
Ils sont autocorrectifs. En tournant la page, l'enfant trouve, soit une aide pour continuer son travail, soit la réponse, avec le ou les raisonnements qui permettent d'arriver à cette réponse. L'enfant peut donc travailler à son niveau, à son rythme, selon ses propres modes de pensée (V. TRAVAIL INDIVIDUALISÉ), libéré de la tutelle du maître, auquel il n'aura recours que s'il est en panne, mais dans un contact personnel réellement humain (à l'opposé du rapport habituel maître-élève dans le contexte traditionnel). ICEM

Local

A. Local-classe

Québ. — *Salle de classe* où le groupe d'élèves constituant une « classe du programme » se trouve réuni la plupart du temps (école traditionnelle).

B. Local-discipline

Québ. — Local affecté à une matière et non à un groupe d'élèves. Les divers groupes-matière s'y succèdent suivant des horaires-classe établis par l'analyse des horaires individuels des élèves (école élémentaire par classes d'âge, école secondaire polyvalente et CEGEP).
Il vaudrait mieux dire *local-matière (Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

C. Locaux sanitaires des élèves

[Allemand : *Toiletten*]

1. Par abréviation, on emploie aussi le mot « sanitaires » (au pluriel).

2. Actuellement, il s'agit d'équipements (impliquant la présence d'un branchement d'eau courante) groupant essentiellement des lavabos, des w.-c. et urinoirs;
A remarquer :
— la surface totale est fractionnable par unités en nombre non limité, à répartir géographiquement dans tout l'établissement;
— des locaux distincts sont obligatoires pour les garçons et les filles avec accès indépendants (la plupart des écoles étant mixtes);
— des points d'eau (avec lavabo) sont, par ailleurs, fréquemment prévus dans les salles de classe ou à proximité immédiate;
— il est souhaitable — mais non obligatoire — que l'accès des sanitaires se fasse à la fois de l'intérieur et de l'extérieur (cour de récréation).

3. Les locaux sanitaires des adultes sont construits à part, en règle générale. C. G.

Logopède

Rééducateur des troubles du langage.
Ce terme est peu usité en France où il est remplacé par celui d'orthophoniste.
JO. D.

Logothérapie

V. RÉÉDUCATION DE LA DYSLEXIE. JO. D.

Loi

A. Loi scoute

Elle exprime l'idéal et l'esprit du scoutisme. Sa formulation est différente suivant les pays et les époques. On peut actuellement la concevoir comme l'expression temporaire de la découverte par le groupe et le jeune de *valeurs* dont il veut vivre. F. L.

B. Loi sur l'obligation scolaire

1. La loi du 28 mars 1882, modifiée le 9 août 1936 et le 6 janvier 1959, prescrit que l'instruction est obligatoire, pour les enfants des deux sexes, âgés de six à seize ans. C'est à cet ensemble de textes que l'on donne le nom de loi sur l'obligation scolaire.
Chaque année, à la rentrée scolaire, les maires doivent dresser la liste de tous les enfants, résidant dans leur commune, soumis à l'obligation scolaire. Les instituteurs doivent tenir un registre d'appel qui constate, pour chaque classe, les absences des élèves inscrits.
L'instruction obligatoire peut être donnée soit dans une école, publique ou privée, soit dans la famille sous contrôle des autorités scolaires responsables. Les infractions à la loi sur l'obligation scolaire sont passibles de suspension des prestations familiales et de poursuites devant les tribunaux : les sanctions peuvent alors être des amendes, voire des peines de prison.
Peuvent être poursuivis non seulement les parents mais aussi les directeurs des salles de spectacles et les employeurs qui enfreignent cette loi.

2. On trouvera les limites de l'obligation scolaire dans les différents pays dans le recueil de *Statistiques* publié par l'UNESCO. M. C.

Loi-cadre

Loi qui définit un certain principe, en laissant le soin à l'exécutif d'en préciser la portée exacte dans des règlements (Québec) ou dans des décrets d'application (France) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Longitudinal

V. COHORTE, GÉNÉRATION.
[Anglais et espagnol : même mot]
Se dit d'un mode d'observation, ou d'analyse, où l'on suit les membres d'une cohorte (ou d'une génération) au long de leur vie, en fonction de la durée écoulée depuis l'événement pris pour origine de la cohorte.
Antonymes : transversal, du moment (angl. : *period analysis*; esp. : *analisis por periodos*).
Exemples de données transversales : la répartition des élèves d'un établissement, au 1er octobre 1978, selon l'ancienneté de présence; la répartition par âge de la population scolaire d'un pays au 1er janvier 1980.
Mais sont des données longitudinales : la table de sortie de l'établissement (en fonction de la durée de séjour) de la cohorte formée par les élèves qui y sont entrés en 6e, pour la première fois, en octobre 1970; ou la table de sortie de scolarité, en fonction de l'âge, des élèves qui ont atteint leur quatorzième anniversaire en 1970 (génération 1956). P. C.

Louveteau

Garçon (ou fille) de sept à onze ans appartenant à un mouvement de scoutisme.
Autres noms donnés à cet âge : petite aile, jeannette. F. L.

Ludothèque

Ce néologisme est construit sur le même modèle que bibliothèque. La ludothèque est un endroit où se trouvent regroupés des jouets d'enfants; c'est une organisation qui permet des prêts de jouets exactement comme on procède au prêt de livres. G. M.

Lycée

A. Généralités

V. PROFESSIONNEL(LE), TECHNIQUE, CYCLE.

1. *Un lycée* est un établissement d'enseignement pour le second cycle du second degré : classes de seconde, première, terminales, éventuellement classes préparatoires aux Grandes Ecoles.
Un lycée est placé sous la direction d'un proviseur (femme ou homme).
L'institution des *lycées* date de Napoléon Ier (1806) qui y voyait des intentions politico-administratives et un souci de sélection très éloignés du rôle actuel.

2. Le rôle des *lycées* s'est modifié au cours de ces dernières années :
D'abord pourvus de toutes les classes de second degré, donc de la 6e aux classes terminales (premier et deuxième cycles), ils ne comportent plus maintenant, sauf exception (collège annexé), que des classes du second cycle, c'est-à-dire à partir de la classe de seconde. Ils ne concurrencent donc plus les collèges, mais en sont la suite. « *La formation secondaire peut être prolongée dans les lycées... La formation secondaire assurée dans les lycées... aux élèves admis à y poursuivre leur scolarité prolonge celle qui est acquise dans les collèges...* » (loi du 11 juillet 1975, art. 5; décret n° 76-1304 du 28 décembre 1976, art. 1er).
Jusqu'à la mise en place de ces mêmes textes,

on a distingué les *lycées classiques, modernes ou techniques*. Avec ces textes, seules deux catégories persistent : *les lycées* (tout court : ils conduisent au baccalauréat), *les lycées d'enseignement professionnels* (ils conduisent aux brevets de technicien, aux brevets d'études professionnelles et au certificat d'aptitude professionnelle. Le nom de *lycée* est même désormais applicable aux collèges d'enseignement technique). R. P.

3. *France.* — « Sont dénommés *lycées* les établissements scolaires donnant l'enseignement général long, classique, moderne ou technique et ceux qui donnent l'enseignement professionnel en vue de la formation des agents techniques et des techniciens » (C. du 9 août 1960).

En fonction du statut administratif et financier on distingue :

— *lycée d'Etat :* celui dont toutes les dépenses de fonctionnement sont à la charge de l'Etat;

— *lycée nationalisé :* celui dont les dépenses de fonctionnement sont, en ce qui concerne l'internat, à la charge de l'Etat, et en ce qui concerne l'externat, partie à la charge de l'Etat, partie à la charge de la collectivité intéressée (existence d'une convention);

— *lycée municipal :* celui dont les dépenses de fonctionnement de l'externat sont entièrement à la charge de la commune et dont l'internat ou la demi-pension peuvent être gérés :

- soit au compte du chef d'établissement,
- soit en régie directe d'Etat.

(Extrait de *L'organisation de l'enseignement en France*, INRDP.)

On distingue aussi les lycées, les lycées techniques et les lycées agricoles, mais la loi du 11 juillet 1975 déclare que : « La formation secondaire peut être prolongée dans les lycées en associant, dans tous les types d'enseignement, une formation générale et une formation spécialisée. » G. M.

4. *Belg.* — Etablissement d'enseignement secondaire général réservé aux filles.

Remarque : Depuis une dizaine d'années, l'enseignement secondaire est devenu mixte; la mixité s'instaure également de plus en plus dans l'enseignement primaire. J. B.

B. Lycée climatique

Etablissement d'enseignement du second degré (qui conduisent donc aux mêmes examens que les autres) dont la situation géographique privilégiée (altitude en particulier) fait qu'ils sont, en priorité, réservés aux élèves de santé délicate. G. M.

C. Lycées internationaux

Ces établissements offrent en France aux élèves français et étrangers la possibilité de suivre ensemble un cursus scolaire avec des maîtres français. Ils permettent également aux élèves étrangers et à des élèves français de suivre un programme complémentaire dans les langues maternelles des élèves étrangers grâce à la présence de maîtres originaires des pays concernés.

Les lycées internationaux sont l'équivalent français des écoles internationales qui fonctionnent depuis plusieurs années dans certains pays, notamment en Suisse, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Quatre établissements de ce type fonctionnent actuellement en France.

Le lycée de Saint-Germain-en-Laye qui comporte huit sections nationales, allemande, américaine, britannique, danoise, italienne, néerlandaise, portugaise, suédoise, a sans aucun doute la vocation la plus internationale. Il dispose en outre de classes dites de « français spécial » où est dispensé un enseignement international de la langue française. Ce lycée reçoit des élèves français de la région et par vocation des enfants étrangers dont les parents résident en France. Il fait également une place importante aux jeunes Français ayant longuement séjourné à l'étranger. Enfin le lycée a créé des cours de langue et de civilisation destinés aux parents des élèves du lycée.

Le lycée international de Ferney-Voltaire accueille dans le pays de Gex les enfants des fonctionnaires internationaux du CERN (Centre européen de la Recherche nucléaire) et des institutions internationales de Genève.

Le lycée de Sèvres abrite une section internationale qui fonctionne au sein du lycée et du CES qui lui est annexé.

Dans ces établissements les études du second cycle peuvent être sanctionnées soit par le baccalauréat français, soit par le baccalauréat international (V. BACCALAURÉAT INTERNATIONAL).

Le lycée de Versailles possède une section franco-allemande qui constitue l'équivalent des lycées franco-allemands de Sarrebruck et de Fribourg. Les études secondaires débouchent sur le baccalauréat franco-allemand valable dans les deux pays. Y. B.

D. Lycée pilote

Lycées qui ont été désignés, au lendemain de la Libération, pour mener l'expérience

dite des « classes nouvelles » (lycée de Montgeron, de Sèvres et de Marseille-Veyre en particulier). G. M.

E. Lycée technique ou lycée technologique

Depuis la rentrée scolaire 1977-1978 la nouvelle désignation officielle est : lycée, sans autre mention.

Etablissement scolaire de second degré assurant une préparation en trois ans au baccalauréat de technicien (BTN) ou au brevet de technicien (BT) à l'issue de la 3e.

Les enseignants qui assurent ces formations sont :

— pour les disciplines de culture générale, des professeurs certifiés pouvant également enseigner dans des lycées classiques et modernes ;

— pour l'enseignement technologique des professeurs certifiés, des professeurs techniques et des professeurs techniques adjoints.

Les études dispensées dans les LT sont dites études technologiques longues par opposition à celles qui sont dispensées dans les LEP (ex-CET) et qui préparent au CAP ou au BEP. P. S.

F. Lycée d'enseignement professionnel (LEP)

Nom donné (par la réforme Haby) au collège d'enseignement technique (CET).

Etablissement qui assure une formation professionnelle en trois ans après la classe de 5e ou 4e pour un CAP ou en deux ans après la classe de 3e dans le cas d'un BEP.

Ces formations de second degré sont dites techniques courtes par opposition avec celles offertes par les lycées techniques qui, débutant à l'issue de la classe de 3e, débouchent sur un baccalauréat de technicien. P. S.

Lycéen

Elève qui fréquente un établissement d'enseignement du second degré. G. M.

M

Machines à enseigner

1. L'idée de confier à une machine des tâches d'enseignement remonte à la fin du XIXe siècle. Les premières réalisations en ce domaine sont américaines et datent de 1915. Le moniteur à tâtonnements de Pressey (1926, choix multiple mais programme linéaire) marque certes une étape importante, mais il a fallu attendre 1950 pour voir l'enseignement automatique prendre véritablement son essor (Houziaux, L'instruction programmée, *Education*, 1964).

2. Le même auteur précise (*Vers l'enseignement assisté par ordinateur*, PUF, p. 100) : « Par « machines à enseigner » nous entendons des dispositifs ou électromécaniques d'enseignement programmé plus ou moins complexes mais qui ne sont pas placés sous la commande d'un ordinateur. »

3. Les quatre fonctions fondamentales d'une machine à enseigner sont :
— la présentation de l'information;
— la réception de la réponse de l'élève;
— le contrôle et la communication des résultats;
— la progression ou la conduite du dialogue.
Il existe deux autres tâches supplémentaires mais qui ne sont pas fondamentales : l'enregistrement et la chronométrie (enregistrement du temps de réponse ou réglage du rythme de présentation). G. M.

Macrosystème

Niveau d'un système où instances de décision et instances de mises en œuvre sont distinctes et où des institutions spécifiques ont été créées pour recueillir, formaliser et diffuser de l'information en retour pour la conduite, la maîtrise et le contrôle de toute opération programmée. J. G.

Maffia

Lang. fam. — Ensemble des anciens élèves d'une grande école, supposés se prêter main-forte dans la poursuite de leurs carrières personnelles, et poursuivre en commun une politique de népotisme et d'infiltration. La Maffia des mineurs (V. CACIQUE) est tenue pour particulièrement puissante et redoutable. Le terme est injurieux. J.-L. B.

Magnétophone

A. Technologie de l'éducation
Appareil utilisant les propriétés de l'enregistrement magnétique pour les appliquer au domaine des sons et permettre ainsi leur enregistrement et leur utilisation à volonté. Dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'éducation, les possibilités d'utilisation sont nombreuses et variées : adaptation à toutes les pédagogies, moyen d'enseignement très efficace dans presque toutes les disciplines, instrument de création de documents par le maître et par les élèves, individuellement ou collectivement. J. G.

B. Magnétophone à double piste
Appareil qui permet simultanément l'enregistrement et la reproduction de deux pistes (piste maître et piste élève). L'une des pistes (piste maître) ne peut être effacée par l'élève. Y. L.

Magnétoscope

Tech. Ed. — Appareil utilisant les propriétés de l'enregistrement magnétique pour les appliquer aux domaines de l'image et permettre ainsi leur enregistrement et leur restitution à volonté. Il démultiplie l'efficacité de la télévision dans le domaine éducatif par l'emploi de combinés portables et la constitution de vidéothèque. Il fournit au

professeur et aux élèves, aux formateurs et aux animateurs, ainsi qu'aux formés, les mêmes avantages que le magnétophone (V. ce mot) avec comme possibilités supplémentaire et complémentaire toutes les ressources de l'image. J. G.

Maïeutique

V. RÉFLEXION, CONCEPT.
[Allemand : *Maieutik*. Italien : *Maieutica*]
[Etym. : Du grec μαιευτική = art d'accoucher]
L'étymologie de ce terme a servi à Platon pour caractériser la méthode philosophique employée par Socrate. Il s'agit de faire « accoucher » les esprits auxquels s'adresse l'éducateur des vérités dont ils sont porteurs et des raisonnements qu'ils sont capables de tenir.
Il ne faut pas confondre cette interrogation avec le simple acte de faire parler ou de faire émettre des opinions : c'est une vérité qu'il s'agit de chercher, de communiquer, voire, pour Platon, de retrouver puisque la maïeutique est liée à la thèse de la « réminiscence »[1].
Cette interrogation appelée souvent « méthode socratique » n'est pas non plus une suite de questions visant à contrôler un savoir. Elle impose à l'enseignant qui veut l'employer pour confier à l'enseigné la tâche et la satisfaction de découvrir une idée juste, de prévoir la cohérence des questions entre elles ainsi que leur succession, qui ne saurait être anodine.
Particulièrement féconde dans l'enseignement philosophique, on ne peut guère utiliser la maïeutique ailleurs que dans cette discipline sous peine de la confondre avec un simple questionnement sur le déjà-su ou sur les opinions reçues de l'entourage social.
La maïeutique a aussi pour tâche de pousser l'interlocuteur à amplifier ses propres arguments, voire à les faire aller jusqu'à la contradiction avec soi-même ou à une aporie[2].
F. B.

Main portée

Péd. Mus.
V. SOLFÈGE.
Procédé pédagogique décrit par M. Chevais, destiné à l'étude des notes de musique sur la portée musicale. Chacun des doigts de la main représente une des lignes de la portée. L'index de la main droite se place soit au bout des doigts de la main gauche, soit entre ces doigts, pour figurer la notation sur la portée. J.-P. M.

1. Thèse selon laquelle tout homme porte en soi un certain nombre d'idées vraies et la possibilité de les penser.
2. Aporie : absence de passage, difficulté d'ordre logique que l'on ne peut pas résoudre. F. B.

Maintenance

Tech. Ed. — Conservation des matériels audio-visuels ou technologiques d'enseignement et approvisionnement de fonctionnement de telle manière que l'action pédagogique se déroule conformément aux plans de formation. Chaque moyen technologique a ses contraintes; pour établir le coût prévisionnel annuel, il faut prendre en compte les paramètres principaux suivants : consommation des produits indispensables à l'utilisation des matériels, l'entretien spécialisé, l'entretien de fonctionnement, l'amortissement. J. G.

Maison

A. Maison des enfants
V. CASA DEI BAMBINI.

B. Maison familiale d'apprentissage rural
Etablissement d'enseignement agricole privé assurant une formation de base aux enfants d'agriculteurs qui se destinent à prendre la succession de l'entreprise familiale. Ces centres se sont créés et développés à l'initiative des familles d'agriculteurs groupés en associations, principalement depuis la dernière guerre. Ces associations sont affiliées à une union nationale, elles gèrent elles-mêmes leurs maisons et choisissent leurs enseignants. L'enseignement y est pratiqué par alternance selon un rythme approprié et de concert avec les parents pour préparer chaque session (l'exploitation familiale servant de terrain d'application, de mise en pratique de ce qui est appris). Le niveau des études dispensées correspond au cycle court de l'enseignement du second degré.
L. D.

C. Maison des Jeunes et de la Culture
Association locale constituée en vue d'obtenir l'édification et l'aménagement par la municipalité — avec le concours financier de l'Etat — d'installations diverses (foyers; salles de jeux, de cours, de réunions, de spectacles, de sports; centres de séjour; restaurants...) dont la gestion lui sera confiée.
Elément de l'équipement social et culturel

d'une communauté, elle offre à toute la population, jeune et adulte, la possibilité de pratiquer des activités récréatives et éducatives variées — avec le concours d'animateurs, permanents ou non. Le fonctionnement de ces activités est en majeure partie subventionné par la municipalité, soutenu par l'aide du secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, et partiellement autofinancé par la contribution des adhérents.

A côté de la pratique d'activités sportives (en salle, sur le stade ou en pleine nature) et d'activités d'expression (corporelle, musicale, plastique, dramatique...), la MJC assume la diffusion d'œuvres culturelles (cinéma, théâtre, concerts, expositions...) ainsi que l'organisation de l'information, notamment par les conférences-débats et les cercles d'études, et de la formation (stages, cycles culturels, sessions d'entraînement mental, clubs de lecture...).

La MJC souhaite aider ses usagers à prendre conscience de leurs aptitudes, à développer leur personnalité et à devenir des citoyens actifs. C'est un lieu de rencontre, de dialogue et de confrontation : elle est laïque. « Cogérée », par la mise en œuvre d'une organisation tripartite des responsabilités qui associe des partenaires de statuts différents (adhérents, travailleurs de l'institution, pouvoirs publics et collectivités locales), elle considère que cette expérimentation de la cogestion est un acte de formation sociale et politique.

Il existe environ 1 200 MJC, dont les directeurs sont généralement payés par les fédérations régionales auxquelles elles adhèrent en toute liberté (les fonds viennent de l'Etat et des communes) — et quelquefois seulement par subvention municipale à l'association locale.

Ne pas confondre ces institutions d'éducation populaire avec les « maisons de la culture », institutions culturelles dont le rôle est triple : création, diffusion, animation (dans le sens de l'initiation aux grandes œuvres). Elles ne sont que 13 actuellement en France.

M. V.

Maître (maîtresse)

V. INSTITUTEUR, PROFESSEUR, DIRECTEUR, ADJOINT.

[Etym. : Du latin : *magister*]

A. Généralités

1. Dans tous ses sens, le mot *maître* traduit une idée d'autorité, de compétence et, par conséquent, de considération, de respect à l'égard de celui que ce terme désigne. Ex. : *le maître ou la maîtresse de maison ; le chien et son maître ; Maître X..., avocat ; un maître de forges ; un maître de ballet, un maître d'hôtel.*

2. Dans l'enseignement, ce mot a longtemps été utilisé pour désigner un instituteur, une institutrice. Ex. : *le maître d'école, le maître ou la maîtresse a dit...* Mieux que les mots actuels, ce mot traduisait le prestige de cette fonction. Il est encore souvent utilisé par les enfants à l'égard de leur instituteur ou institutrice. Il est plus fréquemment employé à la campagne qu'à la ville, notamment en cas de classe unique. Dans ce sens, le mot ne reste plus officiellement en usage que dans l'expression *conseil des maîtres*, réunion périodique des adjoints et adjointes d'une école élémentaire autour de leur directeur ou directrice.

Le mot *maître* est, en revanche, utilisé dans un sens beaucoup plus faible pour qualifier certaines fonctions paradoxalement disparates dans les établissements scolaires, soit pour signifier une certaine spécialisation sans que ce soit le langage officiel (Ex. : *un maître d'école annexe, de classe de transition, de classe de perfectionnement*), soit au contraire pour des enseignants non pourvus des titres officiellement requis (Ex. : *un maître auxiliaire remplace un professeur absent ou occupe un poste resté vacant*). Le mot est même utilisé pour de modestes tâches de surveillants (Ex. : *un maître d'internat, un maître d'externat*).

Le sens de ce mot a donc évolué en perdant son caractère prestigieux originel.

R. P.

B. Maîtres assistants

1. Membres de l'enseignement supérieur, les maîtres assistants sont « chargés, d'une part, d'encadrer les étudiants en petits groupes, afin d'organiser et de diriger les travaux pratiques et exercices, et de dispenser un enseignement d'appoint dans les propédeutiques sous le contrôle des professeurs et maîtres de conférences chargés de la partie fondamentale de cet enseignement, d'autre part, de contribuer aux travaux de recherche dans les services de recherche auxquels ils sont affectés » (art. 1er du décret du 26 septembre 1960).

Les maîtres assistants sont nommés par le ministre parmi les candidats inscrits sur une liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant.

Pour pouvoir être inscrits sur cette liste, les candidats doivent justifier de titres ou diplômes universitaires dont la liste est arrêtée

par le ministre, ou avoir exercé les fonctions d'assistant pendant trois ans au moins.
Réglementairement, le service hebdomadaire des maîtres assistants, indépendamment de leurs travaux de recherche, consiste en quatre séances de travaux pratiques ou cinq séances d'exercices ou six heures d'enseignement dans les propédeutiques, ou toute combinaison équivalente associant plusieurs de ces activités.
Des aménagements à ces services peuvent être apportés suivant les disciplines ou en fonction de la carrière des intéressés.

R. C.

2. *Maîtres assistants associés.* — Ce sont des personnalités de nationalité française ou étrangère, choisies en raison de leur capacité et de leur expérience, qui sont associées, soit à plein temps, soit à mi-temps aux travaux d'enseignement et de recherche dans les universités.
Ces personnels sont nommés pour une durée pouvant atteindre deux années universitaires. Cette durée peut être prolongée annuellement par décision ministérielle.
La nomination de ces personnalités est prononcée par arrêté du ministre sur proposition de l'autorité statutairement compétente pour les personnels titulaires dans l'établissement concerné et sur proposition du Comité consultatif.
Ils assurent le même service d'enseignement et de recherche que celui des maîtres assistants titulaires.
Leur rémunération est calculée par référence à la rémunération du personnel du même grade.

R. C.

C. Maître auxiliaire

V. AUXILIAIRE.

D. Maître-camarade

V. COMMUNAUTÉS SCOLAIRES DE HAMBOURG, ECOLE D'IASNAIA POLIANA.

1. Ce mot composé désigne l'attitude pédagogique que recommande l'éducation anarchique. Il inclut la critique de l'éducateur comme maître absolu ainsi que celle de la relation hiérarchique maître-élève.
Refusant de considérer l'enfant comme inférieur à l'adulte, l'élève comme inférieur au maître, ce dernier doit se tenir pour l'égal de l'élève. Ce faisant, les relations qu'il doit entretenir avec les éduqués sont celles de la camaraderie : elles sont empreintes des valeurs de solidarité, de coopération, d'égalité morale.
Dans le projet de l'éducation anarchique le maître ne sait pas tout, il n'est pas détenteur d'une autorité autre que celle que les élèves pourraient reconnaître à un égal, à un camarade.
Ce refus de l'autorité comme marque du maître seul n'est pas, comme on a voulu le faire croire, d'une intention démagogique : le maître existe et il est responsable dans le lieu d'éducation en lequel se reconnaît l'école anarchiste. Mais il tempère ce statut de maître par celui de camarade, c'est-à-dire d'être humain solidaire des membres du groupe qui s'éduque, égal moralement aux autres membres.

2. Il s'agit d'une tentative collective systématique pour réaliser l'attitude de camaraderie en éducation par :
a / l'effacement de certains traits de la maîtrise;
b / la création (ou la reconnaissance et la valorisation) d'une autre relation plus large et plus profonde avec les enfants. Ces deux aspects sont ici séparés pour la seule facilité d'exposition : ils se vivent simultanément et se rendent mutuellement possibles. Toutefois, J.-R. Schmid signale à l'intérieur du mouvement des communautés scolaires allemandes l'existence de courants « nihilistes » qui ont semblé vouloir abolir toute influence réfléchie et tout ascendant moral du pédagogue et, à l'opposé, de tendances qui ont insisté sur le rôle de « chef » de la jeunesse (*Le maître-camarade et la pédagogie libertaire*, p. 41).

1. La volonté des élèves (voire leur bon plaisir) et non plus celle du maître détermine leur activité. Le maître-camarade les laisse choisir :
— leur activité;
— de persévérer ou d'abandonner;
— de travailler ou jouer avec tels ou tels compagnons (élèves et maîtres);
— de faire ou non appel au maître comme conseiller, « contremaître » (*op. cit.*, p. 27), lecteur, faiseur de cours, etc.
C'est dire qu'il renonce aux interdictions et sanctions, prévoyant et acceptant le désordre qui risque de résulter de son refus d'instaurer et de maintenir lui-même des règles disciplinaires : « ... Ayons le courage du chaos » (A. Röhl, cité par Schmid, *op. cit.*, p. 33). Il résiste même, le cas échéant, à des demandes de remise en ordre formulées par des élèves : « Nous leur répondions : il nous serait facile d'établir une discipline tout extérieure, comme celle de la *Reichswehr*, mais cela nous

paraît tout à fait superflu; pour nous, il importe que chaque élève sente en lui-même l'obligation de s'astreindre à un ordre, à une discipline morale » (*op. cit.*, p. 34). Il résiste même à l'institution d'un self-government codifié, perçu par lui comme une altération de la liberté : « Dans les cas d'une importance particulière, tout au plus, les maîtres et les élèves se réunissaient en assemblée générale où la question était discutée et des décisions prises » (*op. cit.*, p. 35); l' « assemblée est un forum, non un parlement ».

Si le maître-camarade s'efface, c'est afin que la communauté, en faisant valoir ses droits et ses intérêts contre le bon plaisir de chacun, se constitue, découvre et remplisse sa fonction pédagogique : « Le vrai éducateur, ce n'est plus le maître, mais la communauté » (Dr Adams, in *Pädagogische Reform*, n° 24, p. 98).

II. Mais le maître-camarade n'est pas extérieur à la communauté : « Nous ne voulons pas, dit l'un d'eux, seulement instruire les enfants, pas seulement travailler avec eux : nous voulons vivre avec eux en vrais camarades. » Ce qui signifie en particulier :

— vivre en commun un autre temps que le temps de l'école (fêtes communes, dimanches, vacances);

— vivre en commun en d'autres lieux (*Schullandheim*);

— sur un ton de familiarité, mais surtout dans un climat d'affection réciproque sur la base duquel « on peut se passer de respect » (M. Lottig, 1925).

Dans une conférence faite en 1925, M. Zeilder oppose à l'amour bienveillant et désintéressé que les pédagogues ont toujours exalté, qui « aime l'enfant dans ses bonnes qualités et dans une image idéale qu'on se fait de lui et vers laquelle on le contraint d'aller et de se développer », l'amour du maître-camarade qui « aime et apprécie l'enfant avec tous ses défauts et toutes ses faiblesses, dans ses imperfections et dans ses erreurs »; et il affirme que cette affection n'est pas purement spirituelle, mais qu'il faut reconnaître qu'elle a sa base dans un sentiment physique et même qu'elle a ses racines dernières dans l'instinct sexuel. C'est cette affection qui doit être non pas refoulée mais affirmée et mise au service de l'œuvre à accomplir. Faisant partie d'une communauté en voie de constitution, le maître-camarade y favorise le travail en groupe, la coéducation, la non-séparation entre petits et grands, « bons » et « mauvais » (cette dernière appréciation n'est d'ailleurs pas énoncée pour éviter de nuire au sentiment de communauté). Il participe à la vie commune en s'efforçant de ne pas abuser de sa qualité d'adulte (ex. : obtenir une décision des enfants par suggestion), mais de la mettre au service des enfants (ex. : « En classe, le maître en savait plus que les enfants; c'était lui qui décidait — et seul il était capable de le faire — si un sujet proposé par les élèves pouvait être abordé » (Schmid, *op. cit.*, p. 42). La plupart des maîtres-camarades semblent s'être perçus eux-mêmes comme des camarades-chefs pourvus d'une certaine supériorité sur les enfants, mais ils décrivent cette supériorité comme une différence extérieure, pour ainsi dire accidentelle, une sorte d' « avance » en fait de connaissances et d'expérience, sur laquelle ils n'ont aucunement le droit de fonder une autorité. S'interdisant l'ordre et le blâme, ils interviennent par le conseil, la critique, l'encouragement, la sollicitation, et surtout leur exemple rendu efficace par une vie d'intimité avec les enfants; c'est dire que l' « effacement » du maître et de son autorité ne s'étend pas à la personne et à la personnalité de l'éducateur. J. M.

E. Maîtres de conférences

I. Membres de l'enseignement supérieur qui assurent les mêmes fonctions qu'un professeur, leur service d'enseignement est de trois heures par semaine. Ils sont nommés par le ministre.

Nul ne peut être nommé maître de conférences titulaire dans « une faculté » s'il ne justifie du grade de docteur (doctorat d'Etat) et s'il n'est inscrit sur une liste de candidats aux fonctions de maître de conférences établie, chaque année, par les commissions compétentes du Comité consultatif (art. 3 du décret du 14 mars 1946).

Lorsqu'un emploi de maître de conférences est créé ou vacant, pour pouvoir être pourvu, il doit faire l'objet d'une déclaration de vacance publiée au *Bulletin officiel*.

Les candidatures sont reçues dans les délais impartis par le président qui les soumet aux commissions de spécialités compétentes de l'Université et au Conseil.

Les propositions de ces deux organismes sont adressées au ministre.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux disciplines suivantes : sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, médicales et pharmaceutiques.

Dans ces disciplines, le recrutement se fait par concours.
Toutefois, les dispositions du décret du 8 juillet 1971 prévoient que peuvent être nommés en qualité de maître de conférences dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion des maîtres-assistants inscrits sur une liste arrêtée chaque année avant le 1er juillet par le ministre.

R. C.

2. *Maîtres de conférences associés.* — Ce sont des personnalités de nationalité française ou étrangère, choisies en raison de leur capacité et de leur expérience, qui sont associées, soit à plein temps, soit à mi-temps, aux travaux d'enseignement et de recherche dans les universités.
Ces personnels sont nommés pour une durée pouvant atteindre deux années universitaires.
Cette durée peut être prolongée annuellement par décision ministérielle.
La nomination de ces personnels est prononcée par arrêté du ministre sur proposition de l'autorité statutairement compétente pour les personnels titulaires dans l'établissement concerné et sur proposition du Comité consultatif.
Ils assurent le même service d'enseignement et de recherche que celui des maîtres de conférences titulaires.
Leur rémunération est calculée par référence à la rémunération du personnel du même grade. R. C.

F. Maître de recherche

Un des grades d'un chercheur au CNRS, les précédents étant attaché de recherche et chargé de recherche et le suivant étant directeur de recherche. G. M.

Maîtrise

A. Maîtrise universitaire

La maîtrise sanctionne soit une formation scientifique fondamentale, soit une formation scientifique et technologique ayant un objectif professionnel.
Elle est conçue comme un diplôme terminal délivré à l'issue de la deuxième année de deuxième cycle dans toutes les disciplines sauf celles de médecine et de pharmacie qui ont un régime particulier lié à la nature de la formation dispensée. R. C.

Equivalent dans quelques pays :

— Algérie :
Diplôme d'études supérieures obtenu postérieurement à la licence.

— Allemagne :
a / *Staatsexamen.*
b / *Magister Artium.*
c / *Diplomexamen.*
d / Doctorat en philosophie.

— Australie :
Master of Arts.

— Canada :
DES ou maîtrise obtenus dans les Universités de Montréal, Laval, Québec et Sherbrooke.
Autres universités canadiennes :
Diplôme de *Master of Arts.*

— Colombie :
Diplôme de *magister.*

— Danemark :
Skoleemhedseksamen et *Magisterkonferens.*

— Espagne :
Oposicione a catedra de instituto.

— Etats-Unis :
a / Certificat attestant l'accomplissement de deux années d'études en vue de l'obtention du Ph.D.
b / Diplôme de MA délivré après deux années de préparation et rédaction d'un mémoire.

— Grande-Bretagne :
Diplôme de *Master of Arts (honours)* obtenu postérieurement à un diplôme de *Bachelor of Arts.*

— Hongrie :
Absolutorium délivré par les Universités de Budapest, Debrecen et Szeged.

— Italie :
Laurea des facultés de philosophie et lettres.

— Irak :
Diplôme de MA de l'Université de Bagdad.

— Japon :
Diplôme *Shushi.*

— Malte :
Diplôme de *Master of Arts* délivré par l'Université royale de Malte.

— Maroc :
DES obtenu postérieurement à la licence.

— Pays-Bas :
Examens doctoraux.

— Pologne :
Diplôme de maîtrise.

— Portugal :
Licence.

— Soudan :
Diplôme de MA de l'Université de Khartoum.
— Suède :
Licence.
— Suisse :
Licence des Universités de Fribourg, Genève, Lausanne et Neufchâtel et licence des Universités de Berne et Zurich sous réserve que la totalité de la scolarité correspondante (4 ans) ait été accomplie dans les universités suisses.
— Tchécoslovaquie :
Diplôme d'université sanctionnant l'examen d'Etat de fin d'études universitaires.
— Tunisie :
Maîtrise de recherches de l'Université de Tunis.
— Yougoslavie :
Diplôme de fin d'études des facultés de philosophie et philologie. A. A.

B. Maîtrise de la langue

V. FRANÇAIS GLOBAL, FONCTIONS DU LANGAGE, ENTRAÎNEMENT A L'EXPRESSION ORALE, EXPRESSION ORALE ET ÉCRITE, PSYCHOGENÈSE DU LANGAGE.

Dans le cadre de l'enseignement de la langue maternelle, l'expression « maîtrise de la langue » est employée de préférence à l'expression : « apprentissage du français ». Elle a en effet l'avantage de faire apparaître qu'il s'agit moins de construire à partir de zéro (comme si l'enfant n'utilisait pas, à longueur de journées, sa propre langue !) que d'organiser et dominer progressivement l'usage de mécanismes fonctionnant dès l'âge le plus tendre mais non sans lacunes ni défaillances.

Dans cette perspective, la nouvelle didactique de la langue maternelle apparaît mieux comme étant fondée sur « le tâtonnement expérimental » (on prend tout en charge à la fois et on procède par approches réitérées) plutôt que comme une « re-construction », apparemment très méthodique mais, en fait, condamnée à demeurer superficielle et stérile parce que formelle. J. VU.

C. Maîtrise de soi

Philo. Ed.

V. LIBERTÉ, VOLONTÉ.

[Etym. : Du lat. *magister*, celui qui a le droit de commander]

La maîtrise de soi caractérise une personne dont le comportement reflète une mise à distance des émotions, des affects.

Mais elle peut avoir, dans un champ philosophique et pédagogique, une signification plus ample et fondée sur des considérations éthiques : elle devient alors le signe et le moyen de l'autonomie, du pouvoir qu'a un sujet de se donner sa propre loi.

C'est ainsi que pour Descartes *(Traité des passions)* l'attention peut détourner d'une forte émotion qui empêche la volonté du sujet de s'exercer comme il l'entend. Le produit de cette mobilité possible de l'attention volontaire est la maîtrise de soi, gage d'autonomie, donc de liberté.

Une telle conception philosophique de la maîtrise de soi a des conséquences sur l'attitude éducative : engager un enfant à vouloir exercer son attention, à la détourner et à la diriger librement est une éducation de l'autonomie.

Or, au contraire, la maîtrise de soi a parfois été considérée comme simple attitude de façade, obtenue par des moyens coercitifs et autoritaires. Un certain style d'éducation allait jusqu'à employer les châtiments corporels pour apprendre aux enfants une apparente attitude de fermeté, un comportement rigide refoulant les pleurs et les émotions, une soi-disant maîtrise de soi.

Il est évident que ce n'est ni par la peur ni par ce genre de dressage qu'un enfant construit son autonomie et devient maître de lui-même.

Il convient donc de maintenir fortement la relation existant entre la maîtrise de soi et l'autonomie pour éviter de tels contresens ayant une incidence pratique grave. Une fois encore, selon la finalité éducative choisie et poursuivie, une notion prend un sens ou un autre, engendre des pratiques pédagogiques différentes. F. B.

Major

V. CACIQUE.

Malmenage scolaire

V. FATIGUE.

Manipulation

Stratégie parfois délibérée, tendance souvent inconsciente (assomptions latentes) en vertu desquelles l'homme essaie de faire faire à

autrui ce qu'il juge, lui, nécessaire, souhaitable, préférable. La caractéristique de la manipulation semble résider dans le fait qu'elle est une contrainte qui ne s'avoue pas et qui s'exerce de façon généralement insidieuse. La fin y justifie presque toujours les moyens. L'objet de la manipulation est, au besoin « pour son bien », réputé inférieur et supposé incapable de décider convenablement par lui-même.

« Cette manœuvre procure à des faits par eux-mêmes inhumains l'apparence d'une sorte de respectabilité scientifique, qui ne met pas en doute les racines de la déshumanisation et reste au service de l'irrationnel... Puisque l'Homme peut se manipuler et manipuler le monde à une échelle potentiellement infinie, et qu'il le peut, de plus, par une médiation technique, il doit ressentir une certaine angoisse devant les risques d'une telle manipulation sans limites. Et il doit encore ressentir une angoisse supplémentaire, parce qu'il peut s'aliéner soi-même comme *moyen* de manipulation. La manipulation de soi-même, et celle du monde, ne peut en aucun cas être infaillible. Si elle était infaillible, l'Homme serait un être aussi « fermé » que l'animal; précisément, il ne pourrait pas alors manipuler ni le monde ni soi-même, puisque le monde et lui-même lui seraient immédiatement transparents et présents. Mais c'est le contraire : parce que l'Homme crée l'Histoire en modifiant le monde et soi-même par la médiation de la technique, il doit craindre constamment le retour du refoulé, du naturel, du préculturel, du préhistorique. Il doit craindre que la manipulation des objets et de lui-même pourrait ne pas réussir et que les pulsions manipulées pourraient retourner au stade primordial de la nature. Une faille dans l'enchaînement des manipulations peut signifier la perte de la maîtrise de soi-même et de la nature. Et c'est à cet endroit que se dessine nettement la tendance de l'Homme à défendre anxieusement ses prétentions à la domination » (I. Caruso, *Le Moi et la civilisation. Remarques sur la manipulation de l'Homme par l'Homme*). L'éducateur, le pédagogue, l'enseignant, le formateur peuvent toujours s'interroger profitablement sur leur besoin profond de manipuler autrui et sur leur façon spécifique et originale, toujours camouflée et rationalisée, d'y parvenir. Réciproquement ils sont inévitablement l'objet de tentatives de contre-manipulation de la part de leurs partenaires (élèves, formés). J. A.

« Manque à gagner »

V. COÛT D'OPPORTUNITÉ.

[Anglais : *Income foregone*]

[Etym. : Origine récente; l'usage du terme trouverait deux origines : 1 / par analogie avec « manquer à ses engagements » et par extension à « manquer une occasion »; 2 / conceptuelle; le concept a été introduit en économie de l'éducation par les économistes anglo-saxons]

Le « manque à gagner » d'un élève ou d'un étudiant correspond au revenu qu'il pourra réaliser s'il était employé dans une activité productive. « C'est la perte de revenus due au renoncement à la vie active d'une fraction de la population scolarisée » (Hallak). Le manque à gagner fait partie des coûts d'opportunité. Négligeable pour les élèves inscrits à l'école primaire, il peut représenter la moitié du coût total d'éducation pour un étudiant inscrit à l'université. J. H.

Manuel scolaire

V. LIVRE, MATÉRIEL SCOLAIRE.

[Allemand : *Schulbücher*. Anglais : *Schoolbook*]

[Etym. : Rattaché d'évidence à *main*. Pour Ménage, le grec ἐνχειρίδιον, *enkheridion*, qu'on tient en main, se traduit par manuel *(Le Manuel d'Epictète)*. L'évolution a privilégié cette étymologie. Notons, cependant, une acception plus proche encore de la main, puisque traduisant « fait à la main » : dans *Le miroir de l'art et de la nature*, de N. de Franqueville (1691, p. 260), une figure représentant un enfant écrivant sur un carnet; la légende indique : « L'étudiant relisant les livres en tire les meilleures pages dans son *manuel*, ou *manuale* ou *handbuch*. » Ultérieurement, les manuels de l'élève sont souvent la reproduction en format réduit du livre du maître]

Définition : Résumé maniable de connaissances, établi à l'intention des élèves d'une classe définie pour une discipline déterminée. J. V.

Maquette

[Etym. : Latin *macula* = tache]

V. ESQUISSE.

1. *Arts plastiques.* — Projet, à échelle grandeur réelle ou réduite, d'une œuvre graphique, picturale ou en volume, ex. : maquette publicitaire (vraie grandeur) ; maquette d'architecture (échelle réduite). N-D. T.

2. Instrument ou modèle conçus pour la démonstration dans l'enseignement (mathématiques, sciences, géographie...).

3. Instrument de recherche scientifique permettant de reproduire, à une échelle réduite, des phénomènes naturels. G. M.

Marionnette

[Etym. : De l'ancien français *maryonete* (XVIe siècle) dérivé de Maryon (statue de la Vierge)]

A. Généralités

1. Figurine utilisée, traditionnellement, pour représenter les problèmes de la vie quotidienne. Le *théâtre de marionnettes* fait partie des traditions populaires, de tous les pays du monde.

Mettant en œuvre des techniques spéciales, les spectacles sont généralement montés par des animateurs professionnels. Ainsi la marionnette à fils leur est-elle pratiquement réservée. Il existe des thèmes, maintenant traditionnels et souvent écrits, pour ces spectacles. D. L.

2. Figurine représentant un petit personnage que l'on anime pour jouer des saynètes. Employées particulièrement en pédagogie préscolaire, les marionnettes offrent des intérêts éducatifs variés : confection des figurines et des décors, invention de scénarios, réalisation de spectacles. Elles sont un riche moyen de libre expression, fréquemment utilisé en psychothérapie infantile. Y. G.

B. Marionnette simple

V. ACTIVITÉS D'EXPRESSION.

La marionnette simple est un moyen d'expression le plus souvent ramené à une forme à visage neutre, montée sur gaine et tige (V. MAROTTE). Elle permet l'expression des fantasmes, d'où son intérêt proprement éducatif et thérapeutique. On peut signaler qu'elle remplit avec les jeunes enfants le rôle de la poupée de chiffon avec tout ce qu'elle comporte de possibilités d'activités symboliques. Avec les plus grands, l'activité d'expression proprement dite se situe surtout aux moments de la préparation d'un spectacle à donner à voir. Ces spectacles consistent en la représentation de saynètes traditionnelles, d'histoires à raconter ou d'histoires inventées. Elle s'enrichit de surcroît du travail de montage et de construction des marionnettes et du castelet (V. ce mot).

D. L.

Marotte

V. MARIONNETTE.

La plus simple des marionnettes : c'est une forme découpée, montée généralement sur tige, qu'utilisent volontiers les jeunes enfants, en accordant une faveur particulière aux formes d'animaux familiers à pelage doux (chat, lapin, poule, etc.). D. L.

Mass media

Terme « franglais » signifiant « moyens de communication de masse ». Ce vocable regroupe tous les grands moyens de diffusion (presse écrite, radio, télévision, etc.) en s'adressant à un public aux caractéristiques socio-économiques et culturelles bien définies. Y. L.

Matériel

A. Matériel didactique

Ensemble d'objets qui vont aider, d'une part, le maître à présenter les notions, faits ou expériences et, d'autre part, à favoriser l'apprentissage des élèves. Le tableau noir peut être considéré comme un des principaux matériels didactiques.

B. Matériel éducatif

Ensemble d'objets permettant aux enfants (soit individuellement, soit en groupe) d'exercer et de développer leurs fonctions physiologiques et psychologiques. Le matériel Montessori est un matériel éducatif.

G. M.

C. Matériel Montessori

V. MÉTHODE MONTESSORI.

D. Matériel ORFF

V. MÉTHODE D'ÉDUCATION MUSICALE.

Ensemble d'instruments simples (et simplifiés quelquefois) permettant aux élèves de créer de la musique : xylophones, tambourins, triangles... G. M.

E. Matériel programmé

Tech. Ed. — Livres, diapositives, films, programmes de radio et de télévision, bandes sonores, disques et tous autres matériels destinés à dispenser l'enseignement programmé.

J. P.

F. Matériel scolaire

V. ARDOISE, CAHIER, CRAIE, CRAYON, LIVRE, MANUEL, MOBILIER SCOLAIRE, TABLEAU NOIR.

[Allemand : *Lehrapparat Materiale*]

[Etym. : vient du bas-latin *materiale*. Au XIVe siècle, Nicolas Oresme l'oppose à formel. Le mot évolue au XVe siècle vers *concret*. C'est seulement au XIXe siècle qu'il prendra l'acception d'équipement, d'outillage]

1. *Insertion pédagogique :* Les objets scolaires ont été longtemps limités à ce que l'on nomme, au XVIe siècle, « les outils de l'écrivain », à l'abécédaire, aux tableaux de lecture, à l'abaque, au tableau noir et à l'ardoise. Avec les Jésuites, les Oratoriens et, mieux encore, les Ecoles centrales révolutionnaires,

la liste s'étend au matériel scientifique des collèges. Avant Frœbel, Mme de Genlis utilise remarquablement le matériel pédagogique (lanterne magique, maquette d'outillages, appareillages de gymnastique et de sciences). La comparaison entre l'inventaire de *La conduite des écoles chrétiennes* de J.-B. de La Salle (début du XVIIIe siècle) ou le règlement des écoles d'enseignement mutuel (début du XIXe siècle), d'une part, et, d'autre part, le règlement du 2 août 1881 ou l'arrêté du 27 juillet 1882, témoigne d'un large enrichissement. De nos jours, l'inventaire établi par le seul Centre d'Equipement en Matériel scientifique (CEMS), dépendant de l'OFRATEME, compte 200 pages, pour 250 fournisseurs. L'ensemble du matériel comprend : le mobilier, le matériel informatique (audiovisuel, programmé...), le matériel suggestif (aide à l'enseignement didactique abstrait), le matériel expérimental (autorisant l'intervention directe), le matériel créatif (aide à la création esthétique, machines à imprimer...).

2. *Acception générale :* Ensemble des objets ou appareils qui, auxiliaires concrets de la pédagogie, peuvent équiper une école, aider le maître et les élèves dans la transmission ou l'acquisition des connaissances, la compréhension des faits scientifiques, géographiques, historiques, dans la manipulation des concepts mathématiques, voire artistiques ou littéraires. J. V.

Maternelle

V. JARDIN D'ENFANTS, PRÉÉLÉMENTAIRE, EDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENFANTINE.

[Etym. : Du latin *mater* = mère. C'est le décret du 2 avril 1887 qui a remplacé l'appellation *salles d'asile* par *école maternelle*, voulant insister ainsi sur le climat affectif qui doit y prévaloir]

1. Les écoles maternelles sont les établissements de première éducation qui réunissent les plus jeunes enfants des deux sexes avant l'âge de la scolarité obligatoire, donc à la demande des familles.
« *L'école maternelle contribue au développement de la personnalité de l'enfant sous toutes ses formes, corporelle, intellectuelle, affective... Les enfants peuvent y être admis dès l'âge de deux ans... jusqu'à l'âge de six ans...* » (décret du 28 décembre 1976).
Le langage courant dit aussi « *la maternelle* ».

2. Le même adjectif est utilisé avec le même sens dans : *classe maternelle.* R. P.

Mathématiques

A. Mathématiques modernes (ou nouvelles)

L'expression *mathématiques modernes* est contestée par certains mathématiciens.
— Elle correspond aux nouveaux programmes de mathématiques introduits dans les écoles élémentaires et secondaires.
— En ce qui concerne les mathématiques elles-mêmes, elles désignent les branches mathématiques qui se sont développées sous la double influence des travaux de Cauchy (aux environs de 1800) sur l'axiomatisation et de Cantor (aux environs de 1870-1880) sur la théorie des ensembles.
— Le mouvement pour l'enseignement des mathématiques modernes débute aux environs de 1950 (en particulier Papy en Belgique) et se généralise dans presque toutes les parties du monde aux environs de 1970.
G. M.

B. Mathématique vivante

V. CALCUL VIVANT, MATHÉMATIQUES MODERNE, FTC (FICHIER DE TRAVAIL COOPÉRATIF).

1. On trouve fréquemment associés les termes « mathématique moderne » et « mathématique vivante », ce qui montre qu'avec le désir de modifier le contenu de l'enseignement des mathématiques était sous-jacent le sentiment qu'une vraie réforme devait mettre en jeu une orientation pédagogique ancrée sur la vie.
Au sein du mouvement de l'Ecole moderne - pédagogie Freinet, le terme mathématique vivante est simplement le successeur naturel du « calcul vivant ».
En effet, on notera peu de différences quant aux principes pédagogiques qui orienteront le travail mathématique. La différence essentielle sera un élargissement des domaines de recherches et l'utilisation de l'outil nouveau baptisé « mathématique moderne ».

2. Les recherches menées individuellement par les enfants ou/et collectivement par tout ou partie du groupe, sont relatives à la vie de ces enfants selon leurs apports personnels ou les événements vécus dans la classe. Mais au lieu de traiter ces questions sous l'angle seulement de ce qui se calcule, la recherche sera plus riche, abordant volontiers des thèmes mathématiques (relations, fonctions, structures de groupes, probabilités, combinatoire, etc.) et utilisant autant que possible ce que la mathématique moderne offre en vue d'une clarification de la connaissance

et de favoriser l'expression et la création mathématiques.
On pourra alors noter, dans les classes où l'on s'efforce de pratiquer cette mathématique vivante (ou construction vivante et naturelle de la mathématique), une beaucoup plus large prise en compte (par rapport au calcul vivant et à l'enseignement traditionnel même « réformé ») de l'imagination et de l'invention appliquées tant aux domaines des recherches qu'à leur forme.
Précisons que, lorsqu'on parle ici de recherche, il s'agit de recherche libre, « choisie par l'enfant sans contraintes, celle dans laquelle il empruntera les pistes qu'il désire en fonction de ses aspirations, ses intérêts du moment, ses connaissances, ses besoins ressentis, sa propre prospective... celle pour laquelle il créera ses axiomes, ses règles, ses symboles... » (B. Monthubert, Présentation du FTC Math.). ICEM

Matière

A. Matière académique

V. ACADÉMIQUE.

B. Matière-forme (du contenu et de l'expression)

D'après Louis Hjemslev, la distinction contenu/expression se combine avec la distinction matière/forme (ou substance) et permet de distinguer dans les langages :
— *La matière de l'expression ou matière du signifiant* qui est la nature matérielle physique, sensorielle du signifiant, le « tissu » dans lequel sont découpés les signifiants. Ce tissu peut être phonique (langage parlé), sonore mais non phonique (musique instrumentale), visuel et coloré (peinture), visuel non coloré (photographie en noir et blanc)... La répartition usuelle des différents « langages » repose sur des critères de matière de l'expression.
— *La matière du contenu ou matière du signifié* qui définit ce qu'on appelle le sens, le « tissu sémantique ». Elle ne distingue pas les langages les uns des autres.
— *La forme de l'expression ou du signifiant* qui découpe dans le tissu des signifiants des unités pertinentes (c'est-à-dire commutables) variables d'un langage à l'autre.
— *La forme du contenu ou du signifié* qui découpe dans le tissu sémantique des unités pertinentes (c'est-à-dire commutables). Au niveau d'un film entier, « la substance du signifié » est la structure sémantique profonde qui ordonne le contenu au sein de ce film-là...; la matière du signifiant c'est l'image mouvante, le bruit, le son phonique, le son musical et les mentions écrites; la forme du signifiant, c'est l'ensemble des configurations perceptives reconnaissables dans ces cinq matières (Ch. Metz). G. J.

Matrice de Davies (Méthode de la)

Tech. Ed. — Méthode utilisée en enseignement programmé pour organiser le contenu d'une séquence programmée. Lorsque le programmeur a défini les objectifs de son programme, qu'il a construit des instruments de mesure (test initial, final) et qu'il a défini un certain nombre de règles représentant le contenu de la matière à enseigner. Ces règles sont ordonnées de la manière la plus logique possible. La matrice va servir à examiner les similitudes, les différences et les confusions qui peuvent exister entre les règles. La distinction est faite entre deux sortes de relations : les liaisons associatives et discriminatives. J.-P. M.

Matricule

1. V. REGISTRES SCOLAIRES, REGISTRE MATRICULE.

2. Le numéro matricule est celui qui est attribué à chacun des sujets de certaines collectivités. Dans certaines universités chaque étudiant a un *numéro matricule* permettant de l'identifier sans ambiguïté. G. M.

Maturation

La maturation est une notion d'origine biologique dont l'analyse des processus éducatifs ne peut faire l'économie sans courir le risque de retomber dans une description purement mécaniste de l'apprentissage ou de la formation. La maturation implique, en effet, l'idée d'une évolution personnelle explicitement insérée dans le temps. Elle doit donc être elle-même comprise dans une perspective d'inachèvement. Il n'y a ni état adulte, ni maturité, il n'y a qu'un processus interminable de maturation. J. A.

Maturité

[Anglais : *Readiness*]

1. Etat de l'individu qui est suffisamment mûr pour accomplir une tâche déterminée et qui est prêt à réagir à une situation donnée (UNESCO-BIE).

2. *Suisse.* — Le mot *maturité* est utilisé en raccourci de l'expression « certificat de maturité fédérale » et, plus librement, « matu » (V. BACCALAURÉAT) pour désigner l'examen de fin des études secondaires. G. M.

Mauvais point

V. PUNITIONS.

Mécanisme de la lecture

V. TECHNIQUES et MÉCANISMES DE LA LECTURE.

Médecin inspecteur régional

V. ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Médecine préventive universitaire (MPU)

1. *Historique :* De l'ordonnance du 8 octobre 1945 « sur la protection de la santé des enfants d'âge scolaire, des élèves et des personnels des établissements d'enseignement et d'éducation de tous ordres », et du décret du 11 avril 1946, est véritablement née la Médecine préventive universitaire.
Ces textes n'ont pas été abrogés et conservent leur valeur réglementaire bien qu'ils ne soient plus adaptés.
De 1946 à 1964 les destins de la Médecine scolaire et de la MPU ont été étroitement liés, toutes deux dépendant du ministère de l'Education nationale.
Les décrets du 30 septembre 1964 ont transféré la Médecine scolaire au ministère de la Santé publique, mais ont épargné le même sort à la MPU, qui a continué à relever du ministère de l'Education nationale.
La Loi d'Orientation de l'Enseignement supérieur a fait de la MPU un service commun de l'Université.

2. *Objectifs actuels de la MPU :* Sa caractéristique essentielle est d'être une médecine de milieu, c'est moins l'adulte jeune qui compte que l'étudiant.
Tous les étudiants ne sont pas examinés d'une façon systématique.
L'arrêté du 17 septembre 1975 du secrétariat d'Etat aux Universités fixe les catégories d'étudiants qui doivent *obligatoirement* être examinés et le contenu de cet examen médical.
Il s'agit des étudiants de première et deuxième années du premier cycle et tous ceux appelés à suivre les stages hospitaliers.
Les autres étudiants sont examinés à la demande, une attention particulière étant portée aux étudiants étrangers en particulier africains (problèmes d'adaptation, examens parasitologiques, etc.).
Un service social assure les suites des examens : orientation éventuelle vers les consultations spécialisées ou le médecin traitant.
Incombe également au service la surveillance médicale des personnels de l'Université et plus spécialement de ceux qui sont exposés à des risques professionnels.
D'une façon générale tous les examens effectués dans le cadre de la MPU ont un but préventif et non thérapeutique, mais le service intervient dans le domaine de la médecine d'urgence et de premiers soins.

3. *Moyens et fonctionnement :* Le directeur de la MPU gère le service sous l'autorité du président de l'Université avec le concours d'un Conseil de Service.
Le service possède un budget propre, alimenté par :
— une subvention annuelle de fonctionnement correspondant à la participation de l'Etat;
— les droits payés par les étudiants au titre du contrôle médical. R. DA.

Media

Pluriel de Medium (V. ce mot).

Médian

V. QUARTILE, MODE.
Le médian d'une série statistique ordonnée est la valeur qui divise la population en deux groupes d'effectif égal (50 %). G. M.

Médiathèque

V. BIBLIOTHÈQUE, ICONOTHÈQUE, VIDÉOTHÈQUE.
[Anglais : *Media library*]
[Etym. : Latin, *medium*]

1. Lieu ou organisme où sont réunis des documents sur divers supports : livres, périodiques, disques, cassettes, films, microfiches, vidéo, etc.

2. Bibliothèque ou centre documentaire moderne. G. L.

Médiation télévisionnaire

Expression utilisée par A. Moles : « La « médiation télévisionnaire », c'est essentiellement l'émergence, dans le champ de conscience, d'un certain nombre d'images, de phénomènes, de paysages, de personnages, d'événements qui jouent conjointement avec le réel dans un jeu assez subtil où l'individu fait de moins en moins de différenciation entre le document de la nouvelle (le journal télévisé en est un exemple) et l'univers de la fiction qui lui propose des rôles et des personnages qui s'insèrent petit à petit dans son système de pensée » (*Recherche, Pédagogie et Culture*, n° 28, mars-avril 1972). G. M.

Medium

1. Indique tout support de messages.

2. Selon Mac Luhan le fait essentiel de la communication, c'est la communication elle-même et ses media, plutôt que le message communiqué. J. P.

Ménager

[Etym. : Du latin *mansio* = demeure]

1. Est *ménager* tout ce qui concerne les travaux, les soins, la conduite de la maison : cuisine, entretien, budget, mobilier, ustensiles et appareils, vie familiale, puériculture, travaux de couture, coupe, tricot, broderie, décoration de la maison, etc. Ex. : *les appareils ménagers, les arts ménagers, les travaux ménagers, les ordures ménagères.*

2. Il existe *un enseignement ménager* : il concerne les domaines ci-dessus indiqués. Il est ou non associé à l'enseignement agricole selon qu'il s'adresse à des élèves d'origine rurale ou urbaine. Il est plus large qu'un enseignement professionnel, car toute future maîtresse de maison ou mère doit avoir reçu à ce propos des connaissances que réclame davantage la vie moderne, y compris l'éducation du consommateur. L'activité professionnelle extérieure de plus en plus courante pour les femmes exige en outre une aide accrue des maris et grands enfants : *l'information ménagère* tend donc à s'étendre aux garçons et jeunes hommes.

L'éducation ménagère est donnée dans les collèges (options), des cours d'adultes ou post-scolaires, des centres ouverts par divers organismes : Allocations et Associations familiales, Electricité et Gaz de France, grandes marques d'appareils, foyers ruraux, etc.

R. P.

Mention

1. *Gén.* — Evaluation complémentaire qui accompagne les notes (de 10 à 12 : assez bien, de 12 à 14 : bien, de 14 à 16 : très bien...) ou qui précise le résultat, ex. : obtenir son baccalauréat avec la mention bien.

2. *Ens. sup.* — Indication qui accompagne le grade du doctorat d'Etat : mention honorable ou mention très honorable.

3. *Adm. scol.* — Mention honorable. V. RÉCOMPENSES HONORIFIQUES.

G. M.

Mer (Classe de)

V. TRANSPLANTÉE (CLASSE).

Mérite sportif

V. DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Message

A. Tech. Ed.

Ensemble de signes naturels ou artificiels produit par des sources ou des moyens simples ou complexes apportant des informations codées déchiffrables et interprétables par un récepteur qui en possède les règles d'établissement et de fonctionnement. Il correspond, chez Saussure, à « l'acte de parole ».

B. Message audio-visuel

Tech. Ed. — Ensemble de signes émis à l'aide de moyens audio-visuels présentant toutes les caractéristiques d'un message (V. ce mot).

C. Message verbo-iconique

Tech. Ed. — Selon La Borderie, « audio-visuel » caractériserait les moyens; il propose, pour respecter la nature du message produit par des moyens « audio-visuels », de le désigner par l'expression « verbo-iconique ».

J. G.

Mesures administratives

Adm. scol. — En fonction du statut général des fonctionnaires et des dérogations prévues pour les membres de l'enseignement, il existe trois mesures administratives disciplinaires :

— *le retard d'avancement* (d'une année);

— *le déplacement d'office* prononcé par le Recteur sur proposition de l'IA;

— *la suspension provisoire* dans les cas graves et urgents. G. M.

Métalangage

Notion due à Carnap, d'une part, à Hjelmslev, de l'autre.
C'est un langage qui parle d'un autre langage. Dans ce cas, le langage dont on parle est appelé langage-objet.
Exemple : La linguistique est un métalangage qui a pour langage-objet la langue. La sémiologie graphique de Bertin est un métalangage qui a pour langage-objet le langage graphique.
En théorie sémiologique, on montre que le langage-objet, avec ses signifiants et ses signifiés, vient se ranger, par rapport au métalangage, sur le plan des signifiés. Le rapport entre un langage-objet et son métalangage est très exactement inverse et symétrique du rapport entre un langage de dénotation et son langage de connotation (C. Metz). J. P.

Métathèse

Péd. Lect.
V. SAISIE DE L'ORDRE DE SUCCESSION DES LETTRES ET DES SONS.
D'une façon générale, altération d'un mot ou d'un groupe de mots par déplacement, interversion d'un phonème, d'une syllabe à l'intérieur de ce mot ou de ce groupe *(Robert)*. G. M.

Méthode (pédagogique)

A. Définition

« Ensemble plus ou moins bien structuré, plus ou moins cohérent d'intentions et de réalisations éducatives orientées vers un but explicitement énoncé ou implicitement admis » (Mialaret).
On distinguera les méthodes pédagogiques des techniques pédagogiques. G. M.

B. Méthodes plutôt caractérisées par leurs relations avec des processus éducatifs

1. *Méthode algorithmique.*
Méthode d'exploration de problèmes utilisant les algorithmes permettant d'aboutir directement à la solution. S'oppose à la méthode « heuristique ». J. P.

2. *Méthode audio-orale.*
Péd. Lang. — Les méthodes audio-orales sont proches des méthodes audio-visuelles quant à leurs principes : elles se fondent sur les recherches récentes en psycholinguistique et en pédagogie des langues en évitant, au début, le recours à la traduction. Y. L.

3. *Méthode audio-visuelle intégrée.* — Les méthodes audio-visuelles intégrées utilisent les recherches de la linguistique appliquée (vocabulaire fondamental, exercices structuraux) pour mettre en place des automatismes en évitant d'avoir recours à la langue maternelle. Elles utilisent les aides audio-visuelles (diapositives, bandes magnétiques enregistrées par des natifs, laboratoires de langues). Y. L.

4. *Méthode de formation intégrée.*
[Anglais : *Project training methods*]
Mode de formation mettant en œuvre, dans une perspective de complémentarité, l'enseignement de type académique, les expériences de laboratoire et l'activité professionnelle (UNESCO-BIE).

5. *Méthode des complexes :* La méthode des complexes utilisée en URSS est directement inspirée de la *méthode des projets* (V. ce mot) de Dewey. Le projet peut d'ailleurs être individuel ou collectif mais la forme collective a la préférence des Soviétiques. G. M.

6. *Méthode de self-government :* V. SELF-GOVERNMENT.

7. *Méthode heuristique :* V. HEURISTIQUE.

8. *Méthodes actives.*
V. ACTIVITÉ.
[Etym. : Du latin philosophique et scolastique, *activus* se dit d'une personne qui manifeste de l'énergie et qui aime entreprendre]
Par *méthodes actives* on entend généralement les méthodes pédagogiques visant à faire en sorte que l'enfant devienne le propre artisan de son savoir, c'est-à-dire soit placé dans des conditions telles qu'il découvre par lui-même au lieu qu'on lui impose.
Dans cette perspective, il n'est pas question de nier l'utilité des « connaissances » en tant que telles. Mais, au lieu que l'enseignant demeure le maître du jeu, c'est-à-dire non seulement choisisse les notions à faire acquérir, mais décide à lui seul de l'opportunité et de la stratégie d'acquisition, il est souhaité que la matière d'études soit élaborée par l'effort propre de l'élève.
L'expérience prouve en effet que les connaissances sont mieux assimilées — au sens profond du terme — lorsque l'enfant dispose d'un large pouvoir d'initiative tant pour le choix (rôle de l'intérêt, de la motivation, etc.) que pour la méthode, dans la mesure du possible évidemment, selon la nature de la difficulté et les circonstances d'émergence (ce qui n'exclut nullement « la part du maître »).

D'une manière générale, toute la pédagogie contemporaine vise à faire prévaloir les méthodes actives. Toutefois, il ne faut pas confondre activité avec agitation (déplacements intempestifs en classe ou hors de la classe) ni même avec manipulation (le concret ne doit être qu'un point de départ). A travers les techniques (étude du milieu, texte libre, correspondance interscolaire, etc.) c'est avant tout la démarche heuristique elle-même (en particulier, « le tâtonnement expérimental » tel que l'entendait Freinet) qu'il importe de dégager, de faciliter et de maintenir. J. VU.

9. *Méthode séquentielle.*

Tech. Ed. — Manière d'exposer un certain nombre d'informations par étapes d'importance voisine en les juxtaposant successivement. Un texte écrit induit un processus séquentiel dans le sens où il regroupe des systèmes de symboles élémentaires linéairement et successivement. Utile au cybernéticien qui peut apprécier et mesurer les modifications qu'il apporte à un système en chacun de ses points. J. G.

C. Méthodes caractéristiques d'une matière d'enseignement

1. *Méthodes d'apprentissage de la lecture.*

Une méthode didactique est constituée d'un ensemble de moyens qui délimitent les étapes successives d'un processus d'apprentissage d'une connaissance donnée. En apprentissage de la lecture, activité qui fait appel à un processus d'analyse et de synthèse, la pédagogie moderne propose deux grands types de méthodes didactiques : les méthodes dites synthétiques et les méthodes dites analytiques.

Les *méthodes synthétiques*, qui s'inspirent d'une démarche inductive, engagent l'apprentissage de la lecture à partir de l'identification des sons (phonèmes) représentés par une lettre ou un groupe de lettres (graphèmes) en vue d'arriver à l'union (fusion) d'un ensemble de phonèmes pour constituer (lire) un mot ou une phrase. Elles sont purement *phonétiques* si les phonèmes sont directement identifiés par une simple perception du graphème associé à la prononciation. Elles sont dites *phonomimiques* ou *gestuelles* lorsque le phonème est symboliquement représenté par un geste, tout en étant associé à la lettre ou groupe de lettres. Si l'unité initiale d'apprentissage est la syllabe plutôt que la lettre, on parle alors de méthode *syllabique.*

Les *méthodes analytiques*, dites aussi *globales*, qui s'appuient sur la fonction de *globalisation* et s'inspirent d'une démarche déductive, engagent l'apprentissage de la lecture plus directement à partir du langage parlé. Elles présentent à l'élève des unités significatives (phrases, mots), l'invitent à les identifier dans des représentations graphiques et à en comprendre le sens. Depuis Decroly, qui préconisait une méthode purement globale *(idéo-visuelle)*, elles ont évolué vers une démarche analytique en amenant l'élève à décomposer les unités significatives en leurs éléments constitutifs, les syllabes et les phonèmes.

La pédagogie moderne tend de moins en moins à préconiser une méthode pure d'apprentissage de la lecture, synthétique ou analytique. Un grand nombre de méthodes actuelles tendent à s'inspirer des deux types de démarche. En ce sens, elles sont dites, *mixtes* et, selon l'une ou l'autre prédominance, on peut les désigner soit comme *synthético-analytique*, soit comme *analytico-synthétique.*

Ainsi, une méthode comme *le sablier* (V. § 7) se situe dans la catégorie des méthodes mixtes parce qu'elle intègre les approches phonétique et globale dans une démarche qui relie constamment un ensemble et ses détails auditifs et visuels, grâce à la relation phonème-graphème. Alors que la *méthode dynamique* propose un apprentissage de la lecture ayant comme point de départ la langue orale et comme terme la langue écrite. Cette méthode place initialement l'enfant devant des contenus significatifs dont il découvre, par analyses successives, les éléments du code écrit en procédant toujours des plus grandes unités aux plus petites pour en arriver au couple phonème-graphème. P.-H. R.

2. *Méthode d'éducation musicale.*

a / Ensemble de règles, de techniques pédagogiques organisées et utilisées en vue d'atteindre des objectifs musicaux. Les méthodes d'éducation musicale peuvent se référer à des méthodes éducatives plus générales.

b / Méthodes (ou ouvrages) ayant pour objet l'étude graduelle d'une technique musicale (code, instrument, histoire...).

Principales méthodes d'éducation musicale : Chevais, Dalcroze, Kodaly, Martenot, Orff, Percustra, Willems... J.-P. M.

3. *Méthode déductive (ou démonstrative) d'enseignement des sciences.*

Il est d'usage d'admettre que, dans cette méthode, l'on part des principes et des lois

pour aboutir aux applications et aux expériences qui les vérifient, par analogie avec un enseignement mathématique partant de propriétés initiales pour aboutir, par un enchaînement de raisonnements, à l'établissement de propriétés nouvelles.
La méthode déductive ne se confond pas nécessairement avec la méthode dogmatique puisque, les principes une fois énoncés, les élèves peuvent être invités à en découvrir les conséquences et les applications.

L. L.

4. *Méthode démonstrative de l'enseignement des sciences :* V. MÉTHODE DÉDUCTIVE.

5. *Méthode de redécouverte (ou heuristique) d'enseignement des sciences.*
Méthode d'enseignement des sciences et des techniques selon laquelle :
— on peut placer l'élève dans les conditions de la découverte d'un phénomène, d'une invention, d'un appareil;
— on peut mettre l'élève en face d'observations ou d'expériences à partir desquelles il peut redécouvrir la loi (méthode inductive de redécouverte);
— on peut mettre l'élève en mesure de redécouvrir les conséquences et les applications de principes et de lois (méthode déductive de redécouverte). L. L.

6. *Méthode dogmatique d'enseignement des sciences :*
Méthode selon laquelle l'enseignement est donné d'autorité par le maître. Il se déroule selon un programme qui laisse peu de place à l'imprévu. La méthode appelle l'exposé magistral et les expériences guidées pas à pas dans lesquelles l'élève n'a pas à déployer d'initiative.
L'exposé magistral n'exclut pas nécessairement la discussion avec les élèves, mais la discussion est conduite par le maître qui amène ses interlocuteurs aux conclusions où il désirait les conduire. L. L.

7. *Méthode du sablier.*
Méthode d'enseignement de la lecture (première et deuxième année de l'enseignement élémentaire) qui consiste à faire découvrir à l'enfant les divers sons (ou phonèmes) de la langue, tels que les identifie la phonétique internationale, pour ensuite lui enseigner la lettre ou les diverses lettres correspondant à chacun et enfin lui faire composer avec ces lettres des mots et des phrases *(Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R.D.

8. *Méthode dynamique* (Québ.) : V. MÉTHODES D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE.

9. *Méthode expositive d'enseignement des sciences :* V. MÉTHODE DOGMATIQUE D'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES.
Forme de la méthode dogmatique dans laquelle le maître procède par exposés de type magistral. L. L.

10. *Méthode gestuelle d'apprentissage de la lecture :* V. PHONÈME, SIGNE.
Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une méthode mais bien plutôt d'une technique susceptible de rendre de précieux services dans certains cas.
Dans le cadre d'une méthode « mixte » d'apprentissage, elle consiste à associer à chaque phonème nouvellement étudié un geste particulier, de sorte qu'au terme de l'étude de la combinatoire il y ait bijection entre sons et gestes. Si, en entendant le son, l'élève est capable en effet de faire le geste correspondant, c'est la preuve qu'il sait discerner tous les sons constitutifs de la langue, première condition à remplir en vue de l'apprentissage. Plutôt qu'à un geste, on aurait pu tout aussi bien recourir à un autre signe (V. l'arbitraire du signe, selon Saussure); et, d'ailleurs, ce recours n'est nullement exclusif du recours à d'autres codes. Mais le geste a l'avantage d'être quelque chose de naturel pour l'enfant. Il peut donc constituer une excellente transition vers ce signe beaucoup plus abstrait et compliqué qu'est la lettre.
Cette méthode (Borel-Maisonny, de Maistre, etc.) convient tout particulièrement à des enfants handicapés ou à des enfants migrants qui, de par leurs systèmes phonologiques différents du système français, sont portés à des confusions et même ne perçoivent pas initialement les différences entre « sons voisins » (le jeune Arabe en particulier doit passer d'un système de trois voyelles à un système de seize voyelles !). J. VU.

11. *Méthode globale.*
a / V. MÉTHODES D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE.
b / V. GLOBALISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

12. *Méthode grammaire-traduction.*
Méthode qui accorde une grande importance à la connaissance des règles de grammaire et à l'acquisition du vocabulaire pour permettre aux élèves de traduire (versions-thèmes). Cette méthode ne favorise pas l'acquisition de la langue parlée et a été vivement critiquée par les Instructions officielles dès 1890.

Y. L.

13. *Méthode historique d'enseignement des sciences :* Méthode préconisée par un certain nombre de pédagogues et d'historiens des sciences ou d'épistémologues. Elle est destinée à faire comprendre aux élèves la suite des démarches et des progrès de la connaissance scientifique accomplis par les savants des siècles passés au cours de leurs observations, de leurs expériences et de leur réflexion sur le monde physique. La méthode peut, en certains cas, offrir des perspectives intéressantes, mais elle comporte plusieurs limitations. En effet, en supposant que l'histoire d'un progrès scientifique soit parfaitement établie par les historiens des sciences puis correctement comprise par les enseignants, il n'en reste pas moins que les mentalités d'un siècle à l'autre ont considérablement évolué; de la sorte, l'enfant et l'adolescent des XXe et XXIe siècles ont acquis dans leur environnement des notions totalement étrangères aux savants des siècles passés; on ne peut donc les faire repasser par des étapes révolues. En outre, l'évolution d'une notion scientifique ne s'est pas toujours déroulée linéairement, on ne verrait pas l'intérêt d'une méthode d'apprentissage des sciences qui consisterait à ne pas conduire l'élève directement au but. L. L.

14. *Méthode idéo-visuelle.*
Nom donné par O. Decroly à sa méthode d'apprentissage de la lecture qui part essentiellement d'un texte compris (idée) et de l'analyse visuelle qu'en fait l'enfant.
G. M.

15. *Méthode inductive d'enseignement des sciences :* Dans cette méthode, on part des expériences et de leurs conclusions pour parvenir à l'énoncé des lois et des principes.
Un texte officiel (26 novembre 1953) la décrit ainsi : « La méthode qu'il convient d'invoquer plus fréquemment, du moins avec les élèves débutants, est la méthode inductive. Le professeur doit évoquer les faits d'observation courante qui établissent l'existence des phénomènes et présenter les expériences les plus simples qui permettent de les reproduire. Il cherche ensuite les facteurs qui interviennent dans ces phénomènes, il procède à des mesures rapides mais en nombre suffisant pour déterminer le rôle de chacun d'eux, il dresse des tableaux de nombres, construit une courbe, puis il énonce la loi. La précision des mesures est discutée sur un exemple simple; il convient d'établir les conclusions sur des bases solides. Les étapes sont donc les suivantes : recueil des faits d'observation, mise en jeu d'expériences, recherche des variables intervenant, mesure de ces variables, tableaux de valeurs, recherche d'une loi. »
On notera que, dans ce texte ancien, la description de la méthode laisse peu de place à l'activité libre de l'élève, c'est une méthode inductive-dogmatique. Au contraire, la méthode inductive-active pourrait constituer un aspect de la méthode de redécouverte.
L. L.

16. *Méthode naturelle.*
a / Péd. Ed. phys. — La conception d'une méthode naturelle en éducation physique remonte à Demeny (1850-1917); celui-ci s'opposa à la gymnastique artificielle et formaliste de la méthode suédoise (Ling). Le principal défenseur de la *méthode naturelle* est le lieutenant de vaisseau Georges Hébert. L'éducation physique doit être fondée sur la synthèse et sur l'harmonie de nos efforts; elle doit être essentiellement la pratique des exercices auxquels l'homme est destiné par la nature ou qui lui sont indispensables pour assurer sa protection et sa conservation. Elle doit donc donner au mouvement, dès le début, une forme naturelle et une direction utile. Elle constitue une préparation méthodique à tout travail sans spécialisation ni automatisme (extrait du CR du Congrès international d'Education physique, 1913).
G. M.

b / Péd. Fr. — V. LIBRE EXPRESSION, TÂTONNEMENT EXPÉRIMENTAL.
1 / Expression utilisée par Freinet pour qualifier une démarche d'apprentissage fondée sur la manière dont l'enfant acquiert la parole et la marche.
Cette expression est le titre de trois ouvrages de C. Freinet : *La méthode naturelle (L'apprentissage de la langue ; L'apprentissage de l'écriture ; L'apprentissage du dessin).*
2 / Comme l'enfant a appris à parler et à marcher, il doit de même apprendre à lire et à écrire, en *vivant*, donc sans efforts dissociant sa personnalité, par sa seule volonté d'élévation et d'enrichissement.
Freinet soutient dans son ouvrage, *La méthode naturelle*, qu' « aucune acquisition, qu'elle soit manuelle, intellectuelle, sociale ou morale, ne se fait spontanément par la vertu d'un don ou d'une faculté dont l'espèce humaine aurait l'étonnant privilège. Toute conquête de l'homme — toute conquête d'un être vivant — est le résultat de l'expérience à même la vie et le milieu, au service

du besoin supérieur et général qu'a l'être vivant de croître, de surmonter les obstacles qui gênent cette croissance, d'affirmer sa personnalité, de monter le plus haut possible et de se perpétuer dans sa chair et dans ses œuvres ».

3 / La méthode naturelle est basée sur la libre expression et le tâtonnement expérimental et l'individu construit les bases solides de ses apprentissages avec recours aux adultes et au milieu *aidants*. Elle implique donc à l'école la création d'un milieu riche en outils et techniques et une organisation des activités qui permettent de multiples expériences tâtonnées : c'est là l'objectif de la pédagogie Freinet. ICEM

17. *Méthode syllabique* : V. MÉTHODES D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE.

18. *Méthode verbo-tonale.*

Méthode de correction phonétique dérivée du système verbo-tonal de rééducation des troubles de l'audition mise au point à Zaghreb par le Pr Guberina. Y. L.

D. Méthode associée au nom de son auteur

1. *Méthode Decroly ou méthode decrolyenne.*

Ovide Decroly (1871-1932) est un des plus authentiques représentants de l'Education nouvelle. Sa méthode a eu une influence considérable sur l'éducation contemporaine, même si beaucoup d'éducateurs actuels ignorent la dette qu'ils ont vis-à-vis de la pensée pédagogique decrolyenne. Jeune médecin, O. Decroly s'intéresse tout d'abord aux enfants anormaux et il reconnaît la valeur de l'affirmation de Claude Bernard : il n'y a pas de lois différentes pour la maladie et pour l'état de santé; les mêmes lois biologiques et, peut-on ajouter, psychologiques jouent dans les deux cas. C'est alors qu'il étend ses travaux et recherches aux enfants normaux et qu'il crée en 1907 la célèbre Ecole de l'Ermitage dans la banlieue de Bruxelles.

L'œuvre de Decroly est celle d'un savant et d'un philosophe. On peut, en effet, caractériser la méthode decrolyenne par le fait que c'est une philosophie, une psychologie et une pédagogie.

a / La pensée pédagogique decrolyenne est sous l'influence du biologisme et elle a su intégrer les aspects sociaux de l'éducation. La formule qui orne le fronton de l'Ecole de l'Ermitage est très significative à cet égard : « Pour la vie, par la vie. » On a pu dire que la pédagogie de Decroly était une pédagogie naturaliste. C'est vrai dans la mesure où l'enfant est un être qui appartient à la nature, qui se nourrit d'elle, qui agit sur elle. Il faut toutefois ne pas prendre le mot « nature » au sens trop étroit du terme, la société et ses structures appartiennent aussi à la nature qui environne l'enfant.

L'étude de cette nature comme point de départ (par la vie) et comme point d'arrivée (pour la vie) a designé les éléments essentiels de ce que les techniques nouvelles appellent : l'étude du milieu. Mais il ne faut pas y voir chez Decroly une simple question de technique pédagogique mais l'expression pédagogique concrète d'une philosophie pédagogique.

b / Decroly a participé largement au grand courant de psychologie scientifique du début de notre siècle et il est un des pionniers les plus éminents de ce que l'on appelle maintenant la psychologie de l'éducation. C'est en ce sens que sa pensée pédagogique a été influencée par ses découvertes psychologiques.

Decroly est l'un des psychologues qui ont étudié et analysé la pensée globale de l'enfant, la pensée syncrétique. Si l'on connaît de Decroly la *méthode globale d'apprentissage de la lecture*, on oublie trop souvent que celle-ci n'est que la traduction, sur le plan de la lecture, d'une méthode pédagogique beaucoup plus générale.

L'enfant ne procède pas par constructions synthétiques mais par analyses différenciatrices. Toute la psychologie decrolyenne, psychologie qui se réfère évidemment à la théorie de la *Gestalt*, va imprégner à la fois la psychologie de l'enfant de l'époque et la pédagogie nouvelle.

c / La pédagogie decrolyenne ne peut se ramener ici à un ensemble de pratiques ni à un ensemble de matériels. En ce qui concerne ce dernier, le matériel decrolyen est celui qui est offert par la nature : objets, fleurs, fruits, légumes, animaux...

Par contre il existe une démarche générale qui caractérise la pédagogie decrolyenne; elle se résume dans ces trois mots : observation, association, expression. Cette trilogie, fera remarquer H. Wallon, est « le schème biologique de l'excitation et de la réaction avec l'intermédiaire des centres nerveux. Mais transposé et combien enrichi de signification psychologique ».

— L'*observation* est la base de tous les exercices et sert de point de départ à toutes les activités intellectuelles de l'enfant.

— L'*association* dans l'espace et dans le temps veut lier la connaissance acquise par l'obser-

vation directe à des notions plus générales et non présentes. H. Wallon dira : « Les associations, c'est, dans le progrès intellectuel de l'enfant, ce qui représente le domaine de la représentation pure» (*Le Docteur Decroly*, OMEP).

« Decroly en arrive à distinguer quatre groupes d'associations : 1 / l'association dans l'espace, qui correspond à la géographie dans son sens le plus large; 2 / l'association dans le temps, qui correspond à l'histoire; 3 / l'association d'appropriation aux besoins de l'homme, qui permet à l'enfant d'acquérir des notions d'économie domestique, de technologie, d'hygiène, etc.; 4 / l'association de cause à effet, qui doit révéler à l'enfant le « comment » et le « pourquoi » des phénomènes » (R. Plancke, *Ovide Decroly*, in *Les grands pédagogues*).

— L'*expression*, comme l'observation et l'association, doit intervenir constamment dans l'activité scolaire. Elle ne se limite pas au langage mais elle utilise toutes les possibilités individuelles et collectives qui sont à la disposition de l'enfant.

La mise en œuvre de ces activités scolaires se fait à travers les *centres d'intérêt* (V. ce mot).

(On trouvera une analyse particulièrement pertinente de la méthode decrolyenne dans la thèse d'Angela Medici, *L'Education nouvelle, ses fondateurs, son évolution*). G. M.

2. *Méthode des projets (Dewey).*
[Anglais : *Project method*]

Méth. péd. — Les principes de cette pratique pédagogique se trouvent dans la psychologie et la philosophie de J. Dewey (1859-1952). Pour Dewey la *méthode des projets* a un double but : fournir un contenu vivant et concret à l'enseignement favorisant l'adaptation de l'élève à la vie, d'une part, créer une motivation puissante à l'enfant pour que se déroulent normalement les différentes activités psychologiques qui aboutissent à la solution d'un problème.

C'est donc dans la mesure où un enfant aura conçu un *projet* qu'il s'intéressera, qu'il s'engagera dans l'action, qu'il trouvera toute l'énergie en lui pour aboutir à la solution.

Kilpatrick distinguera quatre types principaux de projets :

— le *projet de production*; le but est de produire quelque chose;

— le *projet de consommation*; le but est d'utiliser, de consommer quelque chose produit par d'autres, d'apprendre à l'apprécier et à en profiter;

— la *problématique* ou la recherche de la solution d'un problème;

— le *projet d'amélioration technique*. G. M.

3. *Méthode de travail libre par groupe de Cousinet.*

La *méthode de travail libre par groupe* est l'œuvre de Roger Cousinet qui, toute sa vie durant, essayera avec obstination de la faire adopter par l'école française. La méthode est caractérisée par trois éléments essentiels.

— Elle s'appuie psychologiquement sur une observation systématique des groupes enfantins. « Tout se passe comme si l'éducateur avait à sa disposition un instrument inexploité de décentration et d'autoréglage, permettant progressivement à chaque enfant le passage d'un vécu subjectif à une pensée de plus en plus rationnelle et allocentrique. Faute de l'avoir perçu, la pédagogie classique se condamne à susciter l'opposition défensive du groupe enfantin et à ne pas utiliser, donc, les ressources éducatives qu'elle a, pour ainsi dire, sous la main » (Avanzini, *op. cit.*).

— La méthode s'inscrit très explicitement dans la perspective de l'Education nouvelle et pose, d'une nouvelle façon, les relations du maître et de l'élève. R. Cousinet précise que l'adulte ne peut pas agir sur l'enfant à la façon dont le conçoit l'éducation traditionnelle : « La mystique et la philosophie l'informent qu'il n'en a pas le droit, la psychologie qu'il n'en a pas le pouvoir. La pédagogie nouvelle l'astreint à l'expectative et à l'abstention » (Cousinet, *L'éducation nouvelle*).

— La méthode est en fait le résultat d'une expérimentation pédagogique menée par R. Cousinet, soit comme instituteur, soit comme inspecteur primaire de 1920 à 1942 (d'après Avanzini, *La pédagogie au XXe siècle*). G. M.

4. *Méthode Frœbel ou méthode frœbelienne.*

La méthode frœbelienne se réfère à une doctrine d'allure métaphysique (R. Hubert). C'est en 1811, en effet, qu'il écrit un *Traité du sphérique* : « La sphère apparaît comme le prototype, comme l'unité de tous les corps et de toutes les formes. (Par conséquent c'est le symbole de la perfection morale.) Travailler consciencieusement au développement de la nature sphérique d'un être, c'est faire l'éducation d'un être. »

Mais, d'un autre côté, Frœbel est un admirateur de Rousseau et un disciple de Pestalozzi. Il insiste sur l'activité nécessaire de

l'enfant et sur le rôle du jeu : « On ne doit pas envisager le jeu comme une chose frivole, mais comme une activité d'une profonde signification. Les jeux de l'enfant sont les bourgeons de toute la vie de l'homme, car celui-ci, tout en s'y développant, y révèle aussi les dispositions les plus intimes de son être. »

Frœbel a inventé un matériel pédagogique pour mettre en œuvre ses idées pédagogiques : les dons (V. ce mot).

La pensée pédagogique frœbelienne a joué un très grand rôle dans le développement des conceptions de l'éducation préscolaire.

G. M.

5. *Méthode Montessori :* V. CASA DEI BAMBINI.

Maria Montessori (1870-1952), docteur en médecine, s'occupa tout d'abord d'enfants anormaux et s'orienta très rapidement vers les problèmes d'éducation; c'est à elle qu'on confia la création de la *Casa dei bambini.* La méthode montessorienne est à la fois une philosophie, une psychopédagogie et une didactique.

a / Maria Montessori s'inspire, à travers les œuvres d'Itard et de Seguin, des théories sensualistes de Condillac. C'est par les sens que commence l'éducation et c'est par une sorte de construction progressive de l'esprit que l'on va arriver aux opérations psychiques les plus élevées.

b / Mais pour Maria Montessori, la connaissance de l'enfant est indispensable et l'école doit respecter la personnalité naissante de l'enfant; d'où un principe fondamental de liberté de l'enfant et d'individualisation de l'action pédagogique. La pédagogie montessorienne s'inscrit directement dans le mouvement de l'Education nouvelle (V. ce mot) dont elle constitue une des réalisations les plus caractéristiques.

c / La mise en œuvre de cette pédagogie se fait au moyen du *matériel Montessori*; celui-ci a été construit rigoureusement en se référant aux résultats de la psychologie scientifique de l'époque (loi de Weber en particulier). Il s'agit d'un ensemble d'objets servant de stimulus et très minutieusement gradué (poids, formes, longueurs...) et qui permettent à l'enfant d'agir individuellement (classement, reproduction, construction...). Tous les sens sont systématiquement éduqués : sens tactile, thermique, basique (poids), stéréognostique (perception des formes), du goût et de l'odorat, visuel, perception visuelle et perception tactilo-musculaire, sens chromatique, sens acoustique et acuité auditive.

(On trouvera une remarquable étude de la pédagogie montessorienne dans la thèse d'Angela Medici sur *L'Education nouvelle, ses fondateurs, son évolution.*) G. M.

6. *Méthode suédoise de Ling :* V. MÉTHODE NATURELLE.

Péd. Ed. phys. — Ling (1776-1839) conçut une méthode d'éducation physique fondée sur la connaissance de la structure anatomique et du fonctionnement physiologique du corps humain. Cette méthode est nettement analytique. L'auteur commence par déterminer un certain nombre de mouvements élémentaires à partir desquels il sera possible de prescrire des exercices assurant de façon méthodique la culture de chaque système de muscles, y compris ceux qui assurent le fonctionnement régulier des activités physiologiques. Son but n'est donc pas d'accroître la vigueur, mais de procurer la santé. G. M.

7. *Méthode Winnetka :* V. SYSTÈME DE WINNETKA.

E. Méthode (Classe de)

Hist. Educ. — C'est le nom donné à la troisième année du premier cycle des cours classiques (V. ce mot). Matières au programme : catéchisme, composition française, explication de textes et comptes rendus de lecture, grammaire, dictée, anglais, latin.

G. R.-M.

Mettre en facteur

V. FACTORISER.

Micro-classe et micro-leçon

V. MICRO-ENSEIGNEMENT.

Le texte ci-après, extrait de D. Allen et K. Ryan *(Le micro-enseignement, une méthode rationnelle de formation des enseignants)*, permet de préciser ces deux notions : « ... L'esprit de l'enseignement programmé (dans le micro-enseignement) est présent à chaque étape du processus : on n'apprend qu'une seule aptitude à la fois, on ne passe à l'étude de l'aptitude suivante que lorsqu'on a maîtrisé la précédente, on ne cherche à combiner plusieurs aptitudes déjà maîtrisées que dans la phase ultime de cet apprentissage, enfin pour obliger à une concentration complète sur l'aptitude exercée on a trouvé le cadre facilitant de la *micro-leçon* (5 minutes) dans une *micro-classe* (5 à 10 élèves). » G. M.

Micro-enseignement

V. MICRO-CLASSE.

Tech. Ed. — Méthode de formation et de recherches en éducation entraînant des formateurs à la maîtrise des situations éducatives dans les conditions suivantes : des leçons courtes sur un point donné, l'essai initial pouvant être collectivement remanié et présenté à d'autres groupes-classes; un groupe d'observateurs en formation; un enregistrement vidéo systématique des différents essais à la disposition permanente des formateurs; un passage à une nouvelle situation quand la précédente est maîtrisée.

J. G.

Microsystème

Terme créé par opposition à macrosystème (V. ce mot). Il se définit comme le niveau d'un système où organes de décision et de mise en œuvre sont soit confondus, soit en relation directe et immédiate. J. G.

Milieu

V. ETUDE DU MILIEU, INTÉRÊT.

[Allemand : *Umwelt*. Anglais : *Environment*. Italien : *Ambiente*]
[Etym. : composé de mi; du latin *medius* = médian, intermédiaire, central, ou de *medium* = lieu accessible à tous, et *locus* = lieu]

A. Généralités

1. Le milieu est l'ensemble des relations que tout individu entretient avec les objets et les êtres le plus souvent proches de lui, mais parfois éloignés spatialement (cf. la pseudo-distinction entre « milieu physique » et « milieu humain »). Loin d'être un « esprit pur », l'individu humain perpétue, tout comme les autres vivants, des rapports dialectiques avec son entourage et, à bien des égards, son développement revient à superposer au « premier système de signalisation » un « second système » qui affine et approfondit le premier. C'est dire qu'une des meilleures méthodes d'éducation consiste à détecter et à fortifier ces rapports. Naguère encore, on croyait qu'à cet effet il suffisait d'une « étude du milieu », entreprise seulement en fin de scolarité élémentaire et sous la forme d'une « monographie communale », de visée intellectualiste. L'arrêté du 7 août 1969, connu sous le nom d'arrêté du « tiers temps pédagogique » et qui doit être complété par des « Instructions officielles » concernant les « disciplines d'éveil », permet de lui substituer désormais une « exploitation du milieu », qui, selon l'esprit des « techniques Freinet » mais par des voies très diversifiées, peut aller jusqu'à faire des « activités d'éveil » le moteur de presque toutes les « acquisitions intellectuelles ». J. VU.

2. La notion de milieu est complexe et parfois ambiguë.
Ce terme, en biologie, désigne un espace et un temps limités et définis avec lesquels un être vivant particulier ou une espèce particulière sont en relation étroite : c'est le réseau de relations que tisse et entretient l'être vivant avec cet espace-temps qui l'environne qui constitue un *milieu*. Autrement dit le milieu peut être distingué de l'*environnement*, terme davantage employé de nos jours, en ce qu'il indique des relations nécessaires à la vie et à son développement, qui relient un individu aux autres êtres (objets ou êtres vivants) de son espace proche.
Cette signification biologique du milieu a été étendue à d'autres domaines : dans la langue commune, *milieu* désigne très souvent un ensemble social particulier, marqué par un certain type d'habitudes sociales, de modalités de travail et d'existence. C'est ainsi que l'on parle de « milieux socioculturels » du « milieu familial » d'un enfant, de « milieux économiques », de « milieu social ». Cet emploi n'est pas sans signification : il indique que les hommes, les enfants en particulier sont largement déterminés par les milieux sociaux dans lesquels ils vivent, que les relations qu'ils entretiennent avec le milieu familial, le milieu scolaire, le milieu de leurs camarades sont nécessaires à leur développement et contribuent à le caractériser.
La sociologie de l'éducation n'a pas peu contribué à mettre en évidence le caractère fondamental de l'appartenance à un milieu.

F. B.

3. *Péd. Géo.* — « Ensemble des caractères physiques qui influent sur l'existence des êtres vivants à la surface de la terre (synonyme d'environnement !) » *(Grand Larousse encyclopédique)*.
Les facteurs physiques exercent, dans certains cas, des contraintes particulièrement fortes qui ont engendré des adaptations physiologiques spécifiques (résistance exceptionnelle au froid, augmentation de volume du cœur ou de la cage thoracique...). On ne saurait conclure pour autant que le milieu détermine

de façon inéluctable les choix des hommes. La notion de milieu est contingente et l'étude des rapports entre les groupes humains et ce qui les entoure ne peut être abordée qu'en tenant compte du degré d'évolution technique, de l'organisation sociale et des mentalités qui caractérisent un groupe donné, en un lieu donné, à un moment donné. G. H.

B. Milieu culturel

[Anglais : *Cultural background*]

Contexte dans lequel s'exerce une interaction entre l'individu et le groupe et l'ensemble des facteurs intellectuels, artistiques, éthiques et spirituels opérant par l'intermédiaire des personnes et des institutions et qui, constituant l'héritage d'une société, en conditionnent les modes de vie (UNESCO-BIE).

C. Milieu fermé, milieu ouvert

V. ASSISTANCE ÉDUCATIVE, LIBERTÉ SURVEILLÉE.

D. Milieux (découverte des)

Les centres de vacances collectives accordent beaucoup de place à *la découverte des milieux*. C'est en effet à leur contact que peuvent s'exprimer les besoins et les intérêts, moteurs de l'activité (V. cet art.). Au CV on est ainsi conduit à proposer un « environnement pédagogique » plus ou moins spécifique selon les âges (documentation, coins d'activités, de jeux, etc.), qui complète les milieux naturel et humain. C'est alors au travers de la compréhension, par son activité sur eux, des milieux (matériel, social, politique, etc.) que l'individu intègre ces milieux en participant à leur transformation. CEMEA

Mineurs

1. V. CACIQUE.

2. Légalement, enfant qui n'a pas atteint l'âge officiel de la majorité (en France fixée à dix-huit ans). G. M.

Mise en page

Péd. art.

V. COMPOSITION.

1. Mise en place du dessin dans l'espace de la feuille, compte tenu de ce qu'on appelle « la loi du cadre », c'est-à-dire des limites du support choisi.

2. En typographie : organisation du texte dans la page. N-D. T.

Mise en train

Péd. Ed. phys.

V. ECHAUFFEMENT, EDUCATIFS.

Débute la séance d'éducation physique et sportive et a pour but le réveil progressif de l'organisme sur le plan cardio-pulmonaire, articulaire et neuro-musculaire. Son contenu et son intensité sont variables suivant le type de leçon envisagé et suivant l'âge des élèves. C. B.

Mission d'expert en éducation

[Anglais : *Educational missions*]

Personne ou groupe de personnes spécialistes dans un domaine particulier et apportant, pour une durée déterminée et dans le cadre d'un projet précis, une assistance technique à un organisme ou à un pays (UNESCO-BIE).

Mixage

Tech. Ed. — Opération de mélange et de rassemblement sur une seule piste sonore des divers enregistrements (dialogues, musique, bruits de fond), constituant la bande-son qui sera synchronisée avec la bande-image au moment du montage. J. P.

Mixte

V. GÉMINÉE, COÉDUCATION, UNITÉ (A OU B).

En général, est mixte tout ensemble composé d'éléments d'origine ou de nature différentes, le plus souvent de deux sortes : *un cargo mixte* (marchandises + voyageurs), *un mariage mixte* (deux religions différentes).

Plus particulièrement, ce mot qualifie tout groupe composé de personnes de sexes différents : *un double mixte au tennis*. Dans *une classe ou école mixte* les garçons et les filles sont enseignés ensemble.

Avec le temps, l'expression « école mixte », s'est appliquée à un nombre croissant de cas :

— d'abord, les écoles ou classes mixtes furent seulement les écoles ou classes maternelles mixtes dès leur apparition (décret du 18 janvier 1887, art. 1er) et les seules écoles primaires créées comme telles dans les petites communes dont la population scolaire était limitée à une seule classe, puis à deux classes après gémination (loi du 12 février 1933).

— Au cours de ces dernières années, ces règles ont été transgressées par l'usage; la coéducation a gagné les écoles ayant de nombreuses classes.
— La généralisation a été annoncée par le décret du 28 décembre 1976 (art. 5) qui impose désormais la *mixité* de toutes les écoles primaires. R. P.

Mobilier scolaire

V. MATÉRIEL SCOLAIRE, TABLEAU NOIR.
[Etym. : Du mot latin *mobilis*, de la famille de *movere* = mouvoir. Apparaît dès 1673 sous la forme *mobilier* : meubles]

1. *Histoire de l'insertion pédagogique :* Longtemps sommaire et divers de classe à classe, le mobilier scolaire s'est multiplié peu à peu en quantité, variété et qualité, tout en s'uniformisant par niveaux d'enseignement; ainsi les lois du 13 mars 1850 et du 14 avril 1867 ont-elles défini le mobilier des écoles primaires de garçons et de filles; les règles actuelles d'élaboration et d'acquisition sont celles qui concernent le *matériel scolaire.*

2. *Définition :* « Tous les objets fixes *(sic)* d'une utilité permanente qui rendent la salle de classe propre à sa destination » (F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie...*, *op. cit.*, 1re partie, t. II (1887), p. 1940).
J. V.

Mobilité

[Anglais : *Mobility*. Espagnol : *Movilidad*]
Ensemble des comportements par lesquels un individu change d'implantation dans un espace de référence : mobilité géographique (dans l'espace usuel) que traduit un changement de résidence, de lieu de travail ou d'établissement scolaire; mobilité par changement d'état (de niveau scolaire, type d'enseignement, corps professionnel, etc.), dans un espace défini socialement. Dans ce dernier cas, c'est un espace d'allure « topologique », non muni de distance, mais découpé en parties disjointes qui peuvent chacune changer de contours sans discontinuité. De façon pratique, la notion de discontinuité est nécessairement impliquée par la notion de mobilité : on négligera, par exemple, les déménagements au sein d'une même circonscription, parce qu'ils ne sont pas signes d'un changement de milieu de vie; on distinguera parfois la progression dans une filière scolaire (continuité topologique du milieu pédagogique et mouvements normalement attendus des élèves au long de leur durée de séjour) et la mobilité proprement dite traduites par l'orientation d'une filière à une autre (discontinuité). P. C.

Mode

V. MÉDIAN.
Le mode d'une série statistique est la valeur de la variable correspondant à la classe du plus grand effectif.
Une répartition statistique voisine de la normale n'a qu'un seul mode. Mais on peut se trouver en présence de deux ou trois modes dans le cas des répartitions dites bi- ou trimodales. G. M.

Modelage

[Etym. : 1830. De modeler]
1. Mise en forme par les mains d'un matériau plastique (terre glaise, pâte à modeler, cire, ...).
2. Un modelage : le sujet ou l'objet ainsi modelé. N-D. T.

Modèle

A. Modèle de Guilford
Le modèle de Guilford est une contruction théorique permettant de rendre compte des activités intellectuelles. Il se présente dans un espace à trois dimensions selon le schéma suivant :

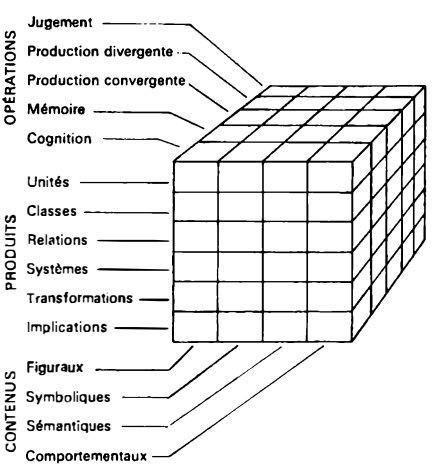

Les opérations : « Ce sont les activités ou les processus intellectuels principaux ; c'est ce que fait l'organisme à partir de la matière première informationnelle, à partir de ce qu'il discrimine » (V. et G. De Landsheere, *Définir les objectifs de l'éducation*).

Les contenus : la matière sur laquelle se font les opérations.

Les produits : les résultats du traitement des informations par l'organisme (voir G. De Landsheere, *Introduction à la recherche en éducation*). G. M.

B. Modèle linguistique

La théorie dite des « modèles » (à prendre dans le sens scientifique qu'elle a actuellement en physique, en économie, etc.) peut contribuer à éclairer la notion de « français global ».

Chaque enseignant porte en effet en lui-même, inconsciemment dans la plupart des cas, un « modèle » qui risque d'influencer fortement sa pratique pédagogique.

Pour l'enseignement du français, un modèle encore largement répandu est le suivant : français = lecture + orthographe + grammaire + conjugaison + élocution + vocabulaire + récitation + rédaction. L'idée force très « cartésienne », sous-jacente, est la suivante : « divisons les difficultés en autant de parties qu'il se peut pour les mieux résoudre »; autrement dit, puisque l'enseignement du français peut éclater en un certain nombre de « parties » quasi autonomes, dans le cadre d'un emploi du temps cloisonné, efforçons-nous d'établir une progression rigoureuse pour chaque matière et d'aller le plus méthodiquement possible dans son étude, quitte à rassembler ensuite, sous le signe du « centre d'intérêt », les matériaux ainsi dégagés pour les faire servir aux fins de ce « couronnement » qu'est la « rédaction ».

Encore valable dans certaines « sciences exactes » mais faux dans le domaine éducatif (autant pour des raisons philosophiques (fonctionnalisme) et psychologiques (syncrétisme) que linguistiques (structuralisme), ce modèle a parfois cédé historiquement la place à d'autres modèles (distinction entre « français actif » et « français passif », entre « expression orale » et « expression écrite », etc.) qui ont le mérite de faciliter des regroupements grâce à un fil directeur mais sans cesser de considérer les parties du français comme des blocs autonomes.

Au-delà du « français en miettes », par quel « modèle » rendre compte aujourd'hui du français « re-structuré » selon son propre « système » ? Le « Plan Rouchette » et les Instructions du 4 décembre 1972 mettent sur la voie. J. VU.

Module

V. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC.

Moniteur

1. *Tech. Ed.*

Tube de réception et circuits connexes servant au mixage des signaux radio et vidéo — uniquement pour la diffusion finale des émissions. Terme généralement utilisé pour divers petits récepteurs servant à la post-synchronisation et au contrôle en régie des émissions. J. P.

2. *Prat. péd.*

a / Adjoint d'un professeur qui aide celui-ci dans l'exercice de ses fonctions en se chargeant soit des répétitions, soit de la direction de petits groupes. En Afrique francophone, on appelle moniteur un instituteur qui n'a pas le baccalauréat (en général du niveau BEPC). G. M.

b / *Moniteurs. Ens. sup.* — Ce sont des étudiants, en principe titulaires d'une licence, qui sont chargés, sous l'autorité des maîtres assistants et assistants, de guider les étudiants du premier ou du deuxième cycle.

Nommés par le président de l'Université, ils doivent un service hebdomadaire de huit heures.

Ils perçoivent une indemnité cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur. R. C.

3. *Moniteur de colonie de vacances :* Ancienne appellation de ce qui est, depuis 1973, l'animateur de centre de vacances et de loisirs (V. ce mot). D. L.

4. V. ENSEIGNEMENT MUTUEL.

Monôme

Cortège joyeux d'étudiants, avec ou sans déguisements, qui arpente les rues de la ville. Le monôme s'accompagne traditionnellement d'insultes aux bourgeois. Il peut faire partie d'un rite de bizuthage ou se former spontanément (« formez le monôme ! »). Les épreuves du baccalauréat donnaient lieu autrefois à monôme. Les difficultés de la circulation automobile et la multiplication des manifestations estudiantines non folkloriques ont poussé les autorités de police à restreindre considérablement une tradition qui remonte au Moyen Age. J.-L. B.

Monosémie

Monosémie : caractère d'un signifiant qui a *un* seul *signifié* (le signe + en mathématiques). G. J.

Montage

A. Pédagogie pratique

1. Pratique artistique et/ou pédagogique qui consiste à organiser des matériaux d'origines diverses dans un ordre tendant à faire naître un discours et des sens nouveaux de leur conjonction ou de leur opposition.
Le montage est issu de formes artistiques qui ont réhabilité le discontinu et l'arbitraire; il s'appuie sur des langages contemporains fondés sur l'image et sur un nouveau découpage du réel.
On parle de montages photographiques, audio-visuels, poétiques et théâtraux, de montages de textes, de montages sonores, etc.
En réhabilitant le fragment, en favorisant la naissance d'une syntaxe fondée sur la discontinuité et en abolissant les barrières traditionnelles de la spécialisation, le montage se présente comme un outil éducatif qui initie à des pratiques sémantiques variées, à des constructions et des déconstructions, à des jeux illimités sur le sens.
Le montage est souvent un exercice collectif, ce qui explique son succès dans le théâtre marginal de ces dix dernières années. Chacun y trouve cependant l'occasion d'une expression personnelle, à travers des matériaux originaux ou rapportés. J.-P. R.

2. *Ciné.* — Assemblage des plans d'un film. Après la synchronisation des enregistrements sonores avec la bande-image, les ruches sont assemblés bout à bout en fonction de la continuité du film. Le montage consiste alors à reprendre l'ensemble de ce travail pour donner à la succession des plans, l'harmonie et le rythme voulus par le réalisateur. Le montage définitif aboutit à la copie de travail à partir de laquelle sont obtenus le négatif et les copies d'exploitation. J. P.

B. Montage audio-visuel

V. Valise pédagogique.

Tech. Ed. — Réalisation combinant des vues fixes et des enregistrements sonores sur bandes magnétiques (magnétophone), destinée pour tout ou partie à un enseignement (illustration, présentation d'exercices, apprentissage des langues...); il peut être entièrement automatisé (projecteurs asservis à un magnétophone deux pistes ou plus). J. G.

Morceaux choisis

Manuel formé d'extraits de textes, littéraires ou non, destiné aux élèves. Ces passages sont généralement introduits par un rapide exposé présentant les livres où ils sont pris ainsi que leurs auteurs. Ils peuvent être également accompagnés de notes explicatives (termes rares, référence culturelle, allusion à un autre passage du livre...) et de questions orientant la lecture et le travail d'explication, de commentaire. Le mérite de ces morceaux choisis, héritiers de la pédagogie classique, est de fournir des textes facilement utilisables en classe et équipés d'un appareil didactique. Ils présentent parfois l'inconvénient d'imposer une lecture et, dans le cas de textes littéraires, de réduire les œuvres à quelques passages connus et isolés, de leur faire perdre ainsi leur cohérence interne. Les morceaux choisis peuvent être reclassés thématiquement ou chronologiquement. Un classement chronologique permet une étude de l'histoire littéraire. M. D.

Morphème

V. Grammaire, Analyse structurale, Axes linguistiques, Classe grammaticale, Double articulation du langage, Segmentation.

[Etym. : Dérivé savant du grec *morphê* = forme]

1. *Linguistique :* La plus petite unité signifiante ou, si l'on préfère, l'unité minimale de première articulation ou encore la première unité porteuse de sens. Si l'on procède à l'analyse structurale d'un énoncé, on obtient par segmentations successives (en recourant notamment à la « commutation ») :
— la « phrase »;
— le « syntagme »;
— le « morphème ».
Si l'on poursuit l'analyse, on peut bien (toujours par commutation) dégager une unité plus petite : le phonème; mais on a alors quitté le plan sémantique et abordé le plan phonétique. Un mot peut ne comporter qu'un morphème ou en comporte plusieurs (morphème lexical + morphème(s) grammatical (ux)).

2. *Pédagogie :* La notion de morphème permet de mieux appréhender la structure du « mot » qui, en raison de son manque de rigueur, ne constitue pas une unité linguistique à proprement parler. Elle permet de mieux saisir, aussi, le mode d'organisation et de fonctionnement de la langue. En dépit

des apparences, c'est une unité facilement mise en évidence même par de jeunes élèves pour peu qu'on recoure, comme c'est logique d'ailleurs, à d'authentiques exercices de « commutation ». J. VU.

Morpions (Jouer aux...)

Jeu qui se pratique entre deux joueurs et qui consiste à placer alternativement des croix sur un papier quadrillé; chaque joueur doit arriver à placer cinq croix sur une ligne droite. Ce jeu est pratiqué essentiellement par les élèves. G. M.

Mot-outil grammatical

V. GRAMMAIRE, ANALYSE STRUCTURALE, AXES LINGUISTIQUES, DOUBLE ARTICULATION DU LANGAGE, DISTRIBUTION GRAMMATICALE.

1. *Linguistique :* Si l'on commute successivement les unités distinctives d'une phrase, l'on constate que, alors que certaines « séries » sont en principe illimitées (par exemple, celles du nom, de l'adjectif, du verbe, etc.), d'autres (notamment la série du déterminant) sont closes. De leur côté, les sémanticiens constatent par le jeu des statistiques que, sur les 250 000 mots de la langue française, quelques centaines seulement reviennent dans la proportion d'un mot sur deux en moyenne dans un texte !

2. *Pédagogie :* D'où l'utilité d'attirer très tôt l'attention sur ces mots-là (qu'on appelle encore parfois « mots vides » du fait qu'il s'agirait de mots dépourvus de sens par eux-mêmes ou ayant perdu leur sens original (ex. : on, issu de *hominem*), n'ayant plus d'autre but que de faire « fonctionner » les autres mots !) en les faisant connaître sous leurs différents aspects : lexical, syntaxique, orthographique, etc. Lors de séances particulières, cela peut être réalisé très simplement en partant précisément de leur valeur fonctionnelle : confection d'un télégramme ou description d'un objet d'après la légende d'un catalogue, etc. Détectés dans un texte au tableau noir et d'abord rassemblés en vrac, ils peuvent être ensuite triés et répartis en rubriques qui préfigurent le classement grammatical. J. VU.

Motricité

V. PÉDAGOGIE DES CONDUITES MOTRICES.

Mouvement

A. Mouvement (du personnel)

V. AFFECTATION DES ENSEIGNANTS.

B. Mouvements oculaires

Péd. Lect. — C'est le déplacement des yeux dans le parcours d'un champ visuel, d'un texte écrit. Au cours de la lecture, les yeux se déplacent par bonds successifs, avec une alternance d'arrêts et de déplacements. Ainsi, le mouvement oculaire est plus ou moins saccadé, non continu. Les arrêts ou pauses sont appelés points de fixation et permettent la lecture. C'est le moment du décodage. Leur nombre est fonction de l'envergure, de l'étendue de l'empan visuel (V. ce mot) du lecteur. Moins il y a de points de fixation dans le parcours d'un texte, plus la lecture est rapide. Par ailleurs, le taux de lecture est aussi fonction de la durée des fixations, compte tenu d'un seuil physiologique minimal au-dessous duquel il n'y a plus fixation. Le mouvement oculaire et l'empan visuel s'observent à l'aide d'un ophtalmographe, en situation de lecture orale ou silencieuse. P.-H. R.

Moyen (Cours)

V. CLASSES.

Moyenne

1. *Stat.* — La moyenne d'une série de notes est le nombre égal à la somme des notes divisée par le nombre de notes.

2. *Péd.* — Très souvent la moyenne dont on parle dans les classes est la valeur qui se situe au milieu de l'échelle des notes (10 en France, 50 dans les pays anglo-saxons). Elle peut être assez différente de la moyenne au sens 1. G. M.

B. Moyenne section

V. SECTION, ECOLE MATERNELLE.

Multidisciplinarité

La multidisciplinarité caractérise une situation où la solution d'un problème dans une discipline donnée suppose la réunion d'informations venant d'autres disciplines, mais sans que cet emprunt n'enrichisse ou ne modifie les disciplines prêteuses (V. INTERDISCIPLINARITÉ). J. P.

Multimedia

V. MEDIUM.

Combinaison planifiée de media au sein d'un système où les fonctions de chaque media sont réparties selon ses possibilités, ce qui renforce la valeur de chacun pris séparément (par opposition à l'utilisation cumulée et non planifiée de plusieurs media).

J. P.

Municipalité scolaire

Québ. — Dans les cas ordinaires, territoire et population sur lesquels s'exercent les pouvoirs d'une « commission » scolaire. Le terme juste serait *circonscription scolaire (Vocabulaire de l'éducation au Québec)*.

R. D.

Musée

A. Musée pédagogique

V. BIBLIOTHÈQUE, DOCUMENTATION, EXPOSITION SCOLAIRE, MATÉRIEL SCOLAIRE, MOBILIER SCOLAIRE, MUSÉE SCOLAIRE.

[Allemand : *Pedagogik Museum*. Anglais : *Learning museum*]

[Etym. : Du grec *mouseion* = temple des muses. Employé en France : en 1746, sous la forme *musée*, pour des galeries d'exposition de tableaux; en 1793, pour nommer le Muséum d'Histoire naturelle]

1. *Insertion pédagogique :* La création d'un Musée pédagogique national permettant d'aider les maîtres grâce à des collections d'objets ou de livres d'intérêt pédagogique avait été préconisée dès 1817 par un disciple de Pestalozzi, Jullien (Marc-André). L'idée fut reprise sans succès par Victor Duruy et Jules Simon. Elle devait aboutir grâce à Ferdinand Buisson : à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, où la contribution des élèves de France fut jugée riche d'intérêt, il fut décidé de conserver ces envois dans un lieu défini, dès lors spécifié pour cet usage, « de sorte qu'on peut dire que ce Musée est la suite directe et la prolongation permanente de l'Exposition universelle de 1878 » (F. Buisson, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, 1re partie, t. I, p. 1977). On l'assortit d'un bureau de statistiques, d'« une bibliothèque, de collections de matériel d'enseignement et de mobilier scolaire » (F. Buisson, *op. cit.*, 1re partie, t. II, p. 1982). Le décret du 13 mai 1879 porta création de Musée pédagogique : ce fut le noyau de l'INP devenu l'INRP.

2. *Acception large :* Lieux où sont conservés et inventoriés les objets et ouvrages pédagogiques que les membres de l'enseignement public peuvent consulter ou emprunter.

3. *Acception particulière,* MUSÉE D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION : fraction du Musée pédagogique, consacrée à la conservation des objets qui témoignent de la vie et du travail dans les écoles d'autrefois.

J. V.

B. Musée scolaire

V. EXPOSITION SCOLAIRE, MUSÉE PÉDAGOGIQUE.

[Allemand : *Schulmuseum*. Anglais : *Educational museum*]

1. *Insertion pédagogique :* Sans la dénomination de « musée », une institution scolaire de ce type est sous-entendue par Coménius. En 1645, dans la *Schul Methodus*, Andreas Regher suggère de garder près de l'école « tout ce qui est nécessaire pour la démonstration des sciences naturelles et autres ». Mme Pape-Carpantier envisage un petit musée près de la salle d'asile et le *Dictionnaire de pédagogie* de F. Buisson définit le musée type de chaque école normale d'instituteurs (*op. cit.*, 1re partie, t. II, p. 1992). En fait, le développement, qui restera limité, des musées scolaires est lié à l'extension de la pédagogie nouvelle, particulièrement du mouvement Freinet (Musée d'art enfantin de Coursegoules).

2. *Acception large :* Local, à tout le moins meubles, contenant les objets de toute nature, auxiliaires d'enseignement pour le maître et les élèves.

3. *Acception particulière,* MUSÉE D'ART ENFANTIN : local conservant les meilleures créations artistiques des enfants.

J. V.

C. Musée scolaire historique

Péd. Hist. — Le musée à l'école est le plus souvent un musée scientifique (collections de roches, etc.). Dans certaines écoles primaires, ont été mis en place des musées historiques à partir des apports du milieu local (documents authentiques, muets ou écrits; photographies, coupures de presse, croquis, témoignages enregistrés...). Y est associé souvent le fond documentaire historique de l'école : ouvrages de référence, manuels, dossiers d'histoire réalisés par les enfants. L'ensemble constitue ainsi, à l'échelle de l'école, un véritable musée vivant à l'image des musées locaux et régionaux et il fournit à la fois une motivation et un outil au service de l'enseignement de l'histoire.

A. N.

Muséum d'Histoire naturelle

V. Grands Etablissements.

Issu du Jardin des Plantes médicinales (édit de 1626) et du Cabinet royal d'Histoire naturelle, le *Muséum* fut organisé par le Comité d'Instruction publique de la Convention sur l'impulsion de Lakanal (décret du 10 juin 1792). Destiné à dispenser au public les connaissances acquises par la recherche dans le domaine des sciences naturelles, il comporte 25 laboratoires, auxquels sont attachés parcs zoologiques et musées (notamment le Musée de l'Homme) à Paris et en province. Le *Muséum* constitue un ensemble où les activités de recherche et d'enseignement public sont organiquement liées à l'enrichissement des collections nationales (d'après le *Mémento de l'enseignement supérieur*, SNE-Sup). G. M.

Musicothérapie

Forme de thérapie individuelle ou collective utilisant, à des niveaux divers et selon des modalités différentes, de la musique enregistrée. J.-P. M.

Mutation

V. Affectation des enseignants, Exeat, Sanctions disciplinaires.

N

Nager

1. V. Argot lycéen.

2. Un des exercices de l'éducation physique qui se pratique dans l'eau. G. M.

Nature (Classe de)

V. Transplantée (Classe).

Négociation

Recherche en commun, mais conflictuelle, d'une reconnaissance et d'une articulation optimale des convergences et des divergences entre des partenaires inscrits dans un rapport de force qui ne se laisse pas réduire à une asymétrie foncière (écrasement des uns par les autres). Elle suppose, en effet, l'existence de partenaires reconnus, l'acceptation du caractère légitime, nécessaire et inéluctable, des contradictions, en même temps que de leur rôle créateur (dialectique) et non seulement perturbateur et destructeur, le désir, enfin, de prendre en charge ces contradictions et d'en chercher la médiation. Le monde scolaire, universitaire et, plus généralement encore, les éducateurs, ignorent, de par leur formation traditionnelle, et le quasi-racisme qui la sous-tend, l'importance et les conditions de la négociation, notamment dans les rapports chefs d'établissement (ministère) - enseignants, parents-enseignants, formateurs-formés, etc.

J. A.

Neige (Classe de)

V. Transplantée (Classe).

Neutralité

V. Laïque.

Niveau

V. Groupes de niveau

A. Généralités

V. Classe sociale, Personne, Socio-culturel, Socio-éducatif.

Formule de clivage social ou pédagogique tendant à la création de catégories hiérarchisées selon un critère, une variable, définis (V. plus bas). La validité de cette classification repose sur la définition de caractères distincts, clairs et sûrs, si possible quantifiés : l'exactitude diminue dès lors que l'on s'éloigne de la moyenne pour atteindre les seuils de passage. J. V.

B. Niveaux de lecture

Notion absolument capitale, bien qu'elle n'ait pas encore reçu de définition tout à fait stricte.

Chaque fois qu'on a à faire un message un peu long, complexe et « riche », on s'aperçoit qu'il peut être interprété à plusieurs niveaux. Dans un film, par exemple, l'analyste peut considérer l' « histoire » racontée (l'argument narratif), mais il peut également considérer l'idéologie religieuse ou philosophique ou politique qui est sous-jacente au film (c'est une deuxième couche de sens, un autre niveau de lecture); il peut aussi analyser le film dans une perspective psychanalytique, etc. (d'après C. Metz). J. P.

C. Niveau d'instruction (NI)

1. *Définition :* Classement pédagogique des élèves ou des adultes selon l'accession à l'alphabétisation, puis la hiérarchie des diplômes (généralement par cycle d'enseignement).

2. *Extension :* Il est admis que l'accession à la classe de préparation à un examen comporte le bénéfice du doute : un élève de 3e est considéré comme « du niveau du BEPC ».

J. V.

D. Niveau intellectuel

Psycho. gén. — Piéron et Gilles en 1950 emploient ce terme comme synonyme de QI (V. QI). Il peut aussi être interprété dans la perspective de Piaget, comme synthèse d'un mode de raisonnement caractéristique de chaque stade de développement. En tenant compte de cette ambiguïté, il est convenable, chaque fois qu'on emploie cette expression, d'en préciser le cadre théorique sous-jacent.

A. V.

E. Niveau socio-culturel (NSC)

1. *Définition :* Catégorie sociale reposant sur l'appartenance à une même classe sociale et à une relative communauté d'instruction, de coutumes et de pratiques des loisirs.

2. *Implication scolaire :* Il apparaît que, les choses étant ce qu'elles sont, le niveau socio-culturel de la famille d'un élève — peut être plus particulièrement le *niveau socio-linguistique* (vocabulaire, syntaxe...) — influe directement sur les performances scolaires.

F. Niveau socio-économique (NSE)

1. *Définition :* Catégorie sociale déterminée par la hiérarchie des ressources, et, plus largement, par la ventilation des dépenses, donc le genre de vie.

2. *Implication pédagogique :* L'influence du NSE sur les performances scolaires est évidente, quoique moins nette que celle du NSC. Ainsi, à égalité de ressources, l'enfant d'enseignant réussit généralement mieux que l'enfant de commerçant, l'enfant d'employé mieux que l'enfant d'ouvrier.

G. Niveau socio-professionnel (NSP)

1. *Définition :* Regroupement des métiers en catégories hiérarchisées correspondant aussi bien à la dominante intellectuelle ou manuelle du travail qu'au niveau des rémunérations. Les analyses sociales confondent souvent le NSP et le NSE. Celles de l'INSEE ventilent plus exactement les métiers regroupés — et ce en 7 catégories allant du manœuvre agricole au PDG de grande entreprise.

2. *Implication pédagogique :* Les remarques faites pour le NSE valent ici. Notons, quant aux handicaps scolaires, le poids de l'éloignement de l'école pour les professions rurales.

J. V.

Nombres en couleurs

Péd. Math./Mat. scol. — Ensemble de réglettes de couleurs différentes inventées par Cuisenaire; chaque longueur (de 1 à 10 cm) a une couleur qui lui est propre, mais il existe des relations entre les couleurs (2, 4, 6, 8 - 3, 6, 9 - 5 - 10). Ce matériel permet de présenter le nombre entier sous l'angle d'un rapport et facilite considérablement le calcul mental.

G. M.

Non-directivité

V. DIRECTIVITÉ.

Normal

A. Le normal

V. NORME, AUTOMATISME, PRINCIPE, DRESSAGE.

[Allemand : *Richtig*. Anglais : *Normal*; *Proper*. Italien : *Retto*]
[Etym. : De norme]

Adjectif qui désigne un comportement ou une attitude conformes à des normes admises par un groupe social, et reconnues comme telles.

Dire de quelqu'un qu'il est « normal », c'est donc porter un jugement de valeur fondé sur un consensus, sur une opinion communément partagée. Or, consensus et opinion n'ont pas de portée universelle et ne sont pas nécessairement rationnels.

De là viennent les nombreuses critiques pédagogiques, scientifiques, psychologiques que l'on adresse actuellement à l'emploi de ce terme et de son contraire. Il est devenu courant de dire que la frontière entre le *normal* et le *pathologique* est mal définie ou n'existe pas en soi.

F. B.

B. Normale

V. ECOLES NORMALES.

C. Normale (courbe normale)

V. ce mot.

Normalisation

A. Normalisation des notes

Stat. — V. ECHELLES NORMALISÉES.

B. Normalisation des notes d'examen

Québ. — V. CONVERSION.

R. D.

Normalité

Les conceptions les plus traditionnelles de la pathologie, de la normalité et de la thérapeutique ont subi dans les cinquante dernières années des transformations profondes souvent grâce à l'apport d'autres disciplines.

a / La frontière rassurante entre la normalité et la morbidité est remise en cause. Elle n'apparaît plus aussi tranchée, aussi certaine. A la limite, et ce sera un seuil épistémologique franchi par l'antipsychiatrie, il faudra se demander si la maladie ne fait pas partie de la santé ou réciproquement.

b / Le diagnostic, s'il ne s'appuie plus aussi exclusivement sur des conceptions constitutionnalistes ou naturalistes, à tout le moins sur l'hypothèse de la permanence des états (typologies, caractérologie, diathèses), n'a plus le caractère définitif qu'une attitude réificatrice tendait à lui conférer. C'est un « point », un « bilan », à un moment donné. Il est dépassé aussitôt que formulé. L'énoncé du diagnostic, sa communication comme sa non-communication ont déjà des conséquences thérapiques négatives ou positives.

c / La thérapeutique se libère, en partie seulement, de la tutelle de la morale qu'impliquait l'hypostase de la norme dans les conceptions de la santé. Une perspective de réhabilitation (au sens étymologique, retrouver la capacité de) devient possible, gênée jusque-là par les thérapeutiques orthopédiques ou de contention. La médecine devient rééducative quand elle ne cède pas à la facilité offerte par la pharmacodynamique des chimiothérapies, des adjuvants, des tranquillisants, etc. Notamment en médecine mentale, c'est l'émergence de la cure psychanalytique, des psychothérapies, de la sexthérapie, etc.

d / On admet que la société peut aussi être malade. Mais en retour les maladies de la société n'expliquent-elles pas et ne conditionnent-elles pas les maladies de l'individu, ou, tout au moins, un certain nombre d'entre elles ?

Le groupe, les institutions, la société ont des effets pathogènes ou (et) thérapeutiques. Il faut donc, d'abord, un traitement approprié de la société si l'on veut pouvoir soigner efficacement, ensuite, les individus. La psychothérapie de groupe, la sociothérapie, la sociatrie, la thérapie institutionnelle, la socianalyse, la sociopsychanalyse, l'antipsychiatrie s'inspireront, diversement, de l'une ou l'autre de ces problématiques. Il est intéressant de rappeler que les premiers travaux de Rogers, antérieurs à la question éducative, ont pour objet la relation thérapeutique; tandis qu'Illich partait d'une réflexion sur l'éducation pour déboucher ensuite sur la médecine (J. Ardoino, Du psychosociologue, essai sur les ambiguités et les significations d'une pratique, revue *Connexions*, n° 13, Paris, 1975).

Dans le même sens, il apparaît important, sur le plan de l'éducation, que toute formation pédagogique permette de mieux conjuguer l'apprentissage de la démarche expérimentale et l'analyse historique des idéologies quant aux « aptitudes » et aux « handicaps » (V. A. Léon, *L'Ecole et la Nation*, n° 241, septembre 1974). Ainsi avancerait-on vers une conception moins mystifiée et plus rationnelle des *sciences de l'éducation* (G. Mialaret). J. A.

Normativité

Possibilité pour un individu normal de créer, d'instituer, dans certaines circonstances, de nouvelles normes. C. B.

Norme

V. PRINCIPE, NORMAL, NORMALITÉ, DRESSAGE, EDUCATION.

[Allemand : *Norm*. Anglais : *Norme*. Italien : *Norma*]

[Etym. : Du latin *norma* = équerre, règle, loi]

A. Généralités

Règle ou modèle selon lesquels on peut porter un jugement de valeur ou qui rendent compte du fonctionnement d'un système (on parle de norme linguistique, par exemple).

La norme est la plupart du temps entendue comme norme sociale. Il s'agit donc, dans ce cas, d'une règle qui ordonne les relations sociales et à laquelle doivent se soumettre les membres d'une communauté sociale s'ils veulent être admis d'elle.

Les normes pédagogiques sont presque toujours, et sans que l'on y prenne garde, des normes sociales. Elles reflètent l'idée commune qu'une société se fait de l'éducation qu'elle souhaite donner aux générations « montantes ».

C'est à ce titre qu'actuellement les éducateurs passent « au crible » les normes qu'ils utilisent ou sont contraints d'utiliser. Cet examen critique ne va pas sans produire des conflits entre des éducateurs soucieux de ne garder comme normes que celles qui rendent possible le fonctionnement d'un groupe d'éduqués et l'opinion commune qui véhicule des normes implicites.

Les *normes morales* doivent renvoyer, pour être valides, à une réflexion sur les fondements de

l'action humaine qui permettent de diriger cette action (V. art. DÉONTOLOGIE).
Y a-t-il des normes qui soient proprement pédagogiques ? Il semble que le doute soit requis à ce propos et que, dans bien des cas, on confonde norme pédagogique et norme sociale, faute d'avoir conduit une analyse de type sociologique et une analyse philosophique rigoureuses. F. B.

B. Norme linguistique

V. REGISTRES DE LANGUE.

1. *Linguistique :* Ensemble d'instructions précisant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal socioculturel ou esthétique.
Par voie de conséquence, usage imposé, sur tel ou tel point de la langue, comme le plus correct ou le plus prestigieux par une partie de la société.

2. *Pédagogie :* Il est bien clair qu'en matière de langage une norme doit s'imposer et que l'école a pour fonction de faire connaître cette norme. Mais la linguistique révèle que, si assez fréquemment tel usage normatif est logique et justifiable, dans certains cas la norme adoptée l'a été pour des motifs fort discutables, voire parfois en l'absence de toute raison valable (et cela, aussi bien sur le plan phonétique et le plan syntaxique que sur le plan lexical) : c'est le problème de l' « arbitraire de la norme ».
D'où l'intérêt pour l'enseignant d'adopter une attitude non point laxiste ni même souple mais suffisamment nuancée, dépassant le manichéisme par trop étroit : « ne dites pas... mais dites...; n'écrivez pas... mais écrivez... » (comme s'il y avait, dans tous les cas, une règle aussi exclusive que sacrée !), surtout si l'on veut, tout à la fois, habituer à un comportement scientifique vis-à-vis de la langue (celui de la grammaire descriptive) et habituer à moduler les « registres de langue » selon les « situations » (au sens psychologique du mot). J. VU.

Notation

A. La notation

V. ECHELLES NORMALISÉES.

1. *Sens général :* Action de traduire l'évaluation qualitative d'un travail par une donnée numérique ou par un code. Pendant longtemps en France, les notes attribuées variaient de 0 à 10 (échelle élémentaire en général), de 0 à 20 pour tous les autres ordres d'enseignement. La signification approximative des notes était la suivante :

	Système de 0 à 10
Très bien	8 et au-dessus
Bien	7
Assez bien	6
Passable	5
Médiocre	4
Mal	3
Très mal	2 et en dessous

	Système de 0 à 20
Très bien	16 et au-dessus
Bien	14 à 16
Assez bien	12 – 14
Passable	10 – 11
Médiocre	8 – 10
Mal	6 – 8
Très mal	4 et en dessous

Dans d'autres pays (anglo-saxons, Amérique du Nord), la notation s'effectue de 0 à 100. Après les travaux de la docimologie contemporaine, on tend à substituer à une évaluation numérique trop fine, une évaluation au moyen de lettres A, B, C, D, E. Il est même recommandé d'attribuer les notes de telle sorte que les pourcentages s'approchent de ceux d'une échelle normalisée à 5 classes (V. ce mot); dans ce système, C correspond à la valeur moyenne, E à l'échec.

2. *Sens particulier :* Notation des enseignants. V. BULLETIN D'INSPECTION, EVALUATION DES ENSEIGNANTS. G. M.

B. Notation musicale

1. Ensemble de signes conventionnels destinés à traduire graphiquement les sons d'une œuvre musicale.

2. Notation chiffrée.
Notation chiffrée : élaborée par l'abbé Souhaity (1677) et reprise par J.-J. Rousseau (1742). Consiste à représenter la série diatonique : *do-ré-mi-fa-sol-la-si*, par la série : 1-2-3-4-5-6-7 qui correspond à n'importe quelle gamme (V. A. Machabey, *La notation musicale*). J.-P. M.

Note de mérite

V. BULLETIN D'INSPECTION.

Adm. scol. — Synthèse des notes administrative et pédagogique.

Notion

Péd. phil.

V. CONCEPT, RÉFLEXION.

[Allemand : *Gedanke*; *Vorstellung*. Anglais : *Notion*. Italien : *Nozione*]

[Etym. : Du latin *notio* = action d'apprendre à connaître, action de connaître une chose]

Terme souvent employé dans l'enseignement philosophique pour désigner des « objets abstraits de connaissance » (Lalande).

On distingue les notions des concepts en ce qu'elles sont, au moins avant que l'analyse philosophique ait opéré, de contours moins précis et de contenu plus composite (V. par opposition CONCEPT).

On distingue encore les notions des idées parce que ce dernier terme a pris, selon telle ou telle doctrine philosophique ou selon telle théorie, des sens à la fois très précis et très particuliers.

Ainsi on parlera plus volontiers de la notion de liberté que du concept de liberté, la liberté ayant de multiples définitions et appelant une problématique extrêmement complexe, alors que l'on n'hésitera pas à définir le concept d'addition.

L'enseignement philosophique, en France, actuellement, repose en grande partie sur l'étude de notions : on trouve au programme les notions de culture, de nature, etc. Il s'agit, pour l'enseignant, d'analyser les différents aspects que peut prendre telle notion selon les domaines de connaissance ou de pratique dans lesquels elle est rencontrée ou vécue; de mettre en lumière, selon ces aspects, les questions que l'on se pose à son propos et de composer une problématique d'ensemble qui permette aux élèves de construire et d'utiliser des concepts. F. B.

Nouveau — Education nouvelle

V. LIBERTÉ, AUTORITÉ, INTÉRÊT, ETUDE DU MILIEU, EDUCATION NOUVELLE, ECOLE MODERNE.

[Allemand : *Neue Methode*; *Neue Erziehungsmethoden*. Anglais : *New education*. Italien : *Educazione nuova*]

Ce qui est dit *nouveau* en éducation peut souvent être taxé de « déjà-vu », de « déjà-fait », tant la tradition pédagogique est forte, tant elle se défend devant une théorie ou une pratique éducatives qui veulent être étendues et généralisées.

De fait on trouve dans les écrits des philosophes les plus anciens (V. Platon) des indices de thèses ou des développements sur l'éducation qui souhaitent la mise en place de pratiques éducatives inhabituelles. Mais, des idées à la pratique, le fossé est énorme.

C'est donc à bon droit que l'on peut parler de nouveauté lorsqu'un pédagogue met en place des pratiques peu courantes ou qu'il opère des synthèses théoriques devant faciliter l'action éducative.

Ce qui peut être dit *nouveau* dans le domaine de l'éducation, ce que souhaitent les tenants de l'*Education nouvelle*, ce sont des attitudes éducatives, des pratiques pédagogiques *effectives* qui renvoient aux théories insistant sur la liberté de l'éduqué, sur l'autonomie comme fin de l'éducation, sur les notions de développement de la personne, d'expérience, de milieu, d'intérêt, etc.

L'Education nouvelle reste constamment *nouvelle* puisqu'elle tend toujours à dépasser le donné de la tradition pédagogique, de l'opinion commune et fait effort pour généraliser et étendre des pratiques éducatives qui ont sans cesse besoin d'être renouvelées afin de rester vivantes, pour apporter un mieux-être aux éduqués et une amélioration aux entreprises d'éducation.

On ne saurait passer sous silence l'influence de C. Freinet et de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne, de Wallon et du Groupe Français d'Education Nouvelle, de Decroly, de Ferrière, de Pestalozzi, des Centres d'entraînement aux Méthodes d'Education Active, des recherches de la psychologie génétique dans son ensemble et de Piaget, en particulier, sur la constitution du mouvement d'idées et d'action que représente l'Education Nouvelle. F. B.

Nouvel ordre
économique international

Int. — Bien que d'apparition récente, le concept d'un nouvel ordre économique international a pris très vite une résonance exceptionnelle. Les chefs d'Etat ou de gouvernement s'y réfèrent et il a en quelques années alimenté une masse de plus en plus considérable de discours, d'articles, d'ouvrages, de colloques en tout genre dans de nombreux pays.

C'est une résolution du 1er mai 1975 de l'Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies, présidée par le chef de l'Etat algérien, M. Boumediène, qui contient la déclaration et le programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre écono-

mique international et qui a fait de ce concept une idée force.

L'objectif est la recherche d' « un nouvel ordre humain fondé sur la suppression des inégalités entre les nations et les peuples, la compréhension mutuelle, la coopération aux grandes tâches communes de l'humanité». Le développement des relations économiques internationales sur une base équitable suppose, d'autre part, la prise en considération des aspects culturels et scientifiques et éducatifs.

Ce concept du nouvel ordre économique international est à l'origine du dialogue Nord-Sud qui marque le début d'un long processus en vue de modifier les rapports entre pays pauvres et pays riches.

L'établissement d'un nouvel ordre économique international suppose une réflexion systématique sur les grands mouvements socioculturels en cours aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sur les problèmes posés par la diffusion des connaissances et les transferts de technologie, comme sur ceux que pose la définition d'une stratégie éducative à différents niveaux.

La communauté internationale aura à se demander notamment comment elle entend intensifier ses efforts en vue d'aider les pays en développement : à avoir accès plus largement à la connaissance scientifique, à réaliser l'implantation de centres de recherche nationaux, de laboratoires, d'instituts d'enseignement supérieur, à développer un type de recherche scientifique adapté, à adopter une politique scientifique en rapport avec leurs besoins et leurs aspirations nationales, à accueillir et intégrer les transferts technologiques tout en préservant leur identité culturelle, à découvrir des technologies endogènes appropriées.

Y. B.

Objectif

A. Objectifs de l'éducation

Philo. Ed.

V. Buts, Finalités, Pédagogie par objectifs.

[Allemand : *Objecktiv*; *Sachlich*. Anglais : *Objective*. Italien : *Obbietivo*. Espagnol : *Objetivo*]
[Etym. : Du latin *objacere* = être situé devant]

1. Les buts que poursuivent une institution éducative ou des éducateurs, lorsqu'ils sont précisés et décrits en termes de comportements, sont appelés *objectifs*.

Depuis les travaux de Bloom et de De Landsheere (1969; 1975), il est convenu de n'accorder ce terme qu'à des comportements que cherche à faire naître ou à développer un éducateur chez les élèves.

Autrement dit, il s'agit de viser des performances précises dénotant des capacités. Les compétences (capacités non actualisées et non observables) ne suffisent pas à définir des objectifs : ainsi « être capable de faire une addition de deux nombres comportant plusieurs chiffres » est un objectif qui peut être observé, testé, évalué, alors que « rendre les enfants autonomes », l'autonomie étant un principe éthique, est un but, une finalité mais n'est pas un objectif.

En pédagogie toutefois, le terme *objectif* garde de son origine de la langue courante (avoir pour objectif de connaître tel ou tel phénomène) l'aspect finalisé, la visée qui en sont, en fin de compte, l'essentiel.

Il suppose donc la volonté, chez l'éducateur, de poursuivre tel ou tel but, de donner une direction à l'action pédagogique, un sens à l'éducation.

La précision des définitions d'objectifs comportementaux, donc observables, n'aurait pas de signification si elle n'était issue de la reconnaissance du caractère finaliste de tout acte pédagogique.

Si l'on adopte ce parti de précision et de rigueur, il faut abandonner ce qui est encore appelé, par abus de termes, la notion d' « objectifs généraux de l'éducation ».

Ces objectifs généraux sont, en réalité, soit des buts, soit des finalités. F. B.

2. *Objectif*. — Comportement type désiré, exprimé en termes de réactions observables, pour lequel un programme a été élaboré. L'évaluation porte sur la distance entre comportement type et comportement effectif. J. G.

B. Objectif affectif

Dans la taxonomie (V. ce mot) de Bloom, comportement type mettant en relief un sentiment, une émotion, une attitude ou une valeur. J. G.

C. Objectif cognitif

Dans la taxonomie (V. ce mot) de Bloom, comportement type en relation avec une opération intellectuelle (mémorisation, activités de synthèse, résolution de problèmes, créativité). J. G.

D. Objectif comportemental

Ce pourrait être un pléonasme puisqu'un objectif est toujours défini en termes de comportement, pourtant des auteurs désignent par cette étiquette, soit des objectifs exprimés par des comportements donnant lieu à des réactions observables, soit des objectifs opérationnalisés. J. G.

E. Objectif d'une formation

Ensemble de comportements types hiérarchiques définis pour réaliser une formation donnée (formation des maîtres, formations professionnelles, ...). J. G.

F. Objectif de l'éducation

But ultime pour lequel est mis en œuvre un ensemble d'enseignements et de formations dans des conditions données. J. G.

G. Objectif docimologique

Forme plus objective d'évaluation en matière d'examen fondé sur les réactions observables et sur les résultats de la science des examens (docimologie). J. G.

H. Objectif d'un cours

Traduction d'une matière à acquérir en termes de comportements et de réactions observables. J. G.

I. Objectif intermédiaire

Objectif fixé entre le point de départ d'une formation et l'objectif terminal qu'il faut obligatoirement accomplir pour atteindre le but ultime fixé. J. G.

J. Objectif pédagogique

V. OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION.

K. Objectif psychomoteur

Tech. péd. — Dans la taxonomie de Bloom, comportement type en relation avec une habileté musculaire ou motrice. J. G.

L.

Tech. Ed. — Nom donné au système optique soit d'un appareil photographique, soit d'un appareil de projection. G. M.

Obligation scolaire

V. LOI SUR L'OBLIGATION SCOLAIRE.

Observation

1. *Péd. prat.* — Remarque, en général désagréable, faite à un élève; prend souvent le sens de rappel à l'ordre. Peut aussi être le synonyme de « commentaire, remarque » (ex. : les observations des professeurs sur un relevé de notes).

2. *Péd. Sc.* — L'observation est le premier moment de l'activité scientifique; elle permet au sujet de percevoir l'objet et de l'étudier d'une façon attentive. Les IO précisent : « Dans toutes les écoles, à tous les cours, la méthode employée doit être fondée sur l'observation et l'expérience. »

3. *Péd. prat.* — Leçon d'observation ou exercice d'observation. Les arrêtés ministériels prévoient, à partir du cours moyen, des exercices d'observation (le terme leçon de choses est encore conservé pour le cours élémentaire). Mais l'esprit est très clairement indiqué dans les IO de 1945 : « Les leçons de choses doivent être des exercices d'observation sur des « choses » familières aux enfants : produits fabriqués, animaux, végétaux, phénomènes courants, outils, métiers. Elles doivent placer les enfants devant les faits afin qu'ils s'habituent à les observer attentivement et à les décrire de façon précise, c'est-à-dire à faire, dans la mesure de leurs moyens, la première opération de la science du monde extérieur, la seule qui leur soit accessible : l'observation. » G. M.

4. *Péd. Géo.* — Etape fondamentale de l'analyse géographique conduite sans *a priori* et avec des moyens appropriés qui varient en fonction de l'objet observé. Les enquêtes réalisées sur le terrain et les documents de nature diverse alimentent l'observation. G. H.

5. *Psych.* — Technique d'examen psychologique qui, soit à l'aide d'autres instruments ou utilisée seule, permet de décrire le comportement d'un sujet :

— *Observation continue :* Expression utilisée par les psychologues scolaires; elle consiste à observer les particularités individuelles de chaque élève et à suivre, d'une manière continue, son développement au cours de sa scolarité.

— *Observation en milieu ouvert :* Méthode d'étude de la personnalité de l'enfant délinquant ou simplement inadapté, maintenu dans son milieu naturel de vie. Elle met en œuvre, outre les techniques classiques utilisées dans toute observation, une technique nouvelle : l'observation systématique du comportement s'appliquant à un sujet à qui toute liberté de mouvement est laissée.

6. *Adm. scol.* — Cycle d'*observation :* les deux premières années de l'enseignement du second degré (V. RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT). G. M.

Occasionnel (L')

Québ. — Tout incident dont les élèves ont connaissance et que le maître met à profit pour donner un tour concret à son enseignement ou pour en tirer une leçon. Les célèbres contes du chanoine Schmid, au XIXe siècle, recouraient constamment à l'*occasionnel (Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

Octroi statutaire

Québ. — Subvention.

Œdipe (œdipien)

Modèle (au sens d'hypothèse de travail) explicatif en fonction duquel la psychanalyse représente un « ensemble organisé de désirs amoureux et hostiles que l'enfant éprouve à l'égard de ses parents » (J. Laplanche et J.-B. Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*). Désir (hétéro)sexuel pour le personnage parental de sexe différent; désir (homo)sexuel de mort pour le personnage de même sexe, perçu comme rival et comme source des interdits par rapport au désir précédent. Freud emprunte, vers 1910, au héros de deux tragédies de Sophocle, Œdipe, qui, sans le savoir, est conduit par le destin à tuer son père et à épouser sa mère, l'image condensée du mythe qui exprime toute la dramatique complexité du vécu de la sexualité infantile et archaïque. Jung donnera, en 1913, le nom de complexe d'Electre à l'ensemble organisé de relations correspondant entre la fille et son père, par rapport à la mère. Selon l'état d'évolution ou de fixation des sujets par rapport à ce vécu infantile archaïque influençant tout système de relations avec des substituts ultérieurs (dont, bien entendu, les éducateurs et les enseignants, entre autres figures d'autorité) des personnages parentaux, on pourra parler de stades pré-œdipien, œdipien, post-œdipien, etc. Si l'on veut se faire quelque idée de la prégnance, d'autant plus forte qu'elle n'est généralement pas reconnue dans l'univers rationaliste des enseignants, de tels modèles inconscients, ou fantasmes, chez les adultes, il suffit de se souvenir de l'impact social, et de ses conséquences tragiques, de l'affaire Gabrielle Russier. Plus encore que pour la thérapie, dans la cure psychanalytique, l'hypothèse freudienne de l'Œdipe est une clef pour l'anthropologie. « Une première chose frappe tout lecteur des premiers écrits de Freud; c'est le caractère fulgurant de la découverte de l'Œdipe atteint d'un seul coup et en bloc, comme drame individuel et comme destin collectif de l'humanité, comme fait psychologique et comme source de la moralité, comme origine de la névrose, comme origine de la culture » (P. Ricœur, *De l'interprétation*). Toute la problématique du rapport à la loi et du désir de transgression (V. TRANSGRESSION) s'y trouve posée à travers l'interdit de l'inceste. A ce double titre elle intéresse tout autant la pratique et la théorie de l'éducation que la psychothérapie, qui n'est jamais que la reprise d'un tel manque. J. A.

Œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

Les œuvres universitaires occupent une place essentielle dans le système français d'aide aux étudiants.

1. *Structures :* La loi du 16 avril 1955 constitue, avec le décret du 19 janvier 1957 pris pour son application, la charte organique des œuvres universitaires.
Les œuvres universitaires constituent un service public de l'Etat à vocation sociale.
Les textes législatifs ou réglementaires ont institué, à l'échelon central, un Centre national des Œuvres universitaires et, à l'échelon académique, un Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (CROUS).
Ces établissements sont constitués en établissements publics nationaux de caractère administratif dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
Ils sont soumis à la tutelle du secrétariat d'Etat aux Universités.
Le Centre national et les centres régionaux (CROUS) sont administrés par des conseils d'administration auxquels participent des étudiants selon une formule de cogestion paritaire.

2. *Missions :* Favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants — Français et étrangers — bénéficiaires du régime de sécurité sociale des étudiants.
a / Services matériels : logement en cité universitaire ou logement en ville; restaurants universitaires.
b / Services sociaux et culturels : accueil, information.
— Service social : les assistantes sociales jouent un rôle important au sein des CROUS : information, conseils, aides. Grâce au fonds de solidarité universitaire (FSU), elles accordent, après étude de dossiers examinés par une commission mixte, des aides financières aux étudiants.
— Service des activités culturelles : animation des résidences universitaires : théâtre, cinéma, conférences, ateliers de travail, etc.
— Service liaison Etudiants-Entreprises : ouverture sur le monde du travail.

R. Da.

Office français des Techniques modernes d'Education (OFRATEME)

1. L'OFRATEME a été créé par le décret du 9 septembre 1970 et a remplacé l'*Institut pédagogique national* (IPN). En fait celui-ci a

été partagé en deux : d'un côté *Institut national de Recherche et de Documentation pédagogiques* (V. ce mot) et l'OFRATEME.
Les six missions fondamentales de l'OFRATEME étaient celles de recherche, de production, de validation et d'homologation des documents, d'enseignement, de formation, de diffusion.
G. M.

2. Chargé de promouvoir par tous les moyens appropriés le développement des techniques modernes dans l'éducation, il était conduit à :
— effectuer des études sur la mise au point des appareils et matériels pédagogiques nouveaux;
— acquérir, expérimenter, produire de tels appareils;
— assurer des enseignements utilisant les techniques d'enseignement à distance (émission de radio et de télévision, enseignement par correspondance);
— à participer à la formation des techniciens et des enseignants utilisant ces moyens.
L'OFRATEME a été supprimé par le décret du 3 août 1976 créant le Centre national de Documentation pédagogique. M. F.

Office national d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)

Organisme qui a remplacé en 1970 le BUS (Bureau universitaire de Statistiques).
Les quatre missions fondamentales de l'ONISEP, en liaison avec les universités, les administrations et les professions, sont les suivantes :
— élaborer et mettre à la disposition des utilisateurs la documentation nécessaire à l'information et à l'orientation par une meilleure connaissance des moyens d'éducation et des activités professionnelles;
— contribuer aux études et aux recherches relatives aux méthodes et aux moyens propres à développer cette documentation et à faciliter l'information et l'orientation;
— faire des études et susciter des recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution;
— contribuer à la définition des orientations générales de la politique de formation du personnel chargé de l'information sur les enseignements et les professions et de participer à son perfectionnement (d'après *L'organisation de l'enseignement en France.*) G. M.

Offre de formation

V. DEMANDE DE FORMATION.
Le terme, emprunté au vocabulaire économique, évoque les possibilités de formation mises à la disposition de la population par l'ensemble des systèmes d'éducation ou de formation.
Cette offre dépend de l'existence de locaux, de matériels, d'enseignants et autres personnels et peut être évaluée par le nombre de places ouvertes dans les centres de formation. L. M.

Olympiade

1. *Gén.* — Période de quatre ans qui sépare deux jeux olympiques consécutifs.

2. Nom donné en URSS au concours de recrutement (très difficile) des élèves pour les écoles réservées aux élèves particulièrement doués en sciences. G. M.

Opascope

Tech. Ed. — V. EPISCOPE.

Opération

A. Opérations concrètes, opérations formelles

V. STADES DE L'ÉVOLUTION DE L'ENFANT.

B. Opération départ

Québ. — Inventaire des ressources et des besoins du Québec en matière d'éducation des adultes, entrepris en 1967 par le ministère de l'Education avec le concours des conseils scolaires régionaux et des représentants des divers milieux socio-économiques. Il a pour but l'établissement d'un ordre de priorité dans les besoins de formation des adultes et la répartition des tâches entre les établissements d'enseignement et les associations d'éducation des adultes *(Vocabulaire de l'éducation au Québec).* R. D.

C. Opération intellectuelle

1. *Généralement :* Activité mentale consistant à introduire une transformation (condensation, liaisons nouvelles, substitutions, etc.) dans un système de représentation pour obtenir un effet attendu.

2. *Psycho. Gén.* (Piaget) : Action *intériorisée* (ou intériorisable) *réversible* (possibilité d'une action inverse qui annule le résultat de la première) et se coordonnant avec d'autres en *structures* dites opératoires, qui présentent

des lois de composition caractérisant la structure en sa totalité, en tant que système (d'après J.-M. Dolle, *Pour comprendre Jean Piaget*).

3. On distinguera :
— les opérations infra-logiques (physiques, spatiales, temporelles);
— les opérations logico-mathématiques;
— les opérations logiques formelles.

J. D.

D. Opérations linguistiques

V. ANALYSE STRUCTURALE.

E. Opération 55

Québ. — Mise en place de 55 conseils scolaires régionaux (« commissions scolaires régionales ») et d'autant de comités régionaux de planification scolaire, et établissement de 55 plans d'équipement scolaire régional. Cette « opération » fut lancée en 1964 par le ministre de l'Education auprès des populations et des conseils scolaires de localité (« commissions scolaires locales ») *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Option

A. Généralités

Matière soit d'un programme, soit d'un examen, qu'un élève ou candidat peut choisir.

Une matière optionnelle (néol.) est celle qui peut être ou non choisie par l'étudiant.

G. M.

B. Option facultative

Québ. — Matière qui n'est pas obligatoire pour l'élève dans le programme qu'il se trace lui-même. Par exemple le grec, pour l'élève qui s'oriente vers les sciences. La clarté gagnerait à ce que l'on dise *matière* plutôt qu'option : matière facultative, matière obligatoire. Les deux mots *option* et *facultative* répètent en effet une même idée de liberté de choix *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

C. Option graduée

Québ. — A un niveau donné de l'enseignement, le programme de l'établissement propose deux ou trois matières de même nature, mais de contenu inégal (quantitativement et qualitativement), dont chacune convient à une orientation différente de l'élève (par exemple : mathématiques de 10e année, orientation sciences; mathématiques de 10e, orientation lettres; etc.). Il ne s'agit pas pour l'élève de passer d'un niveau de moindre difficulté à un niveau de plus grande difficulté, comme le suggère le terme « options graduées », mais de choisir celui des *niveaux offerts* qui convient à son orientation individuelle. Aussi dirait-on avec plus de justesse *options orientées (Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

D. Option obligatoire

V. OPTION FACULTATIVE.

Québ. — Matière que l'élève est tenu d'inscrire à son programme, eu égard notamment à l'orientation qu'il a choisie. Dire de préférence *matière obligatoire (Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

E. Option orientée

V. OPTIONS « GRADUÉES ».

Ordinateur

Machine capable d'emmagasiner et de traiter automatiquement des quantités énormes d'informations en fonction de programmes établis.

Comme toute machine, elle comporte des : organes d'entrée; organes de calcul; organes de sortie.

Ce qui différencie un ordinateur d'une machine calculatrice est essentiellement la mémoire, à savoir la possibilité de conserver de l'information et de la traiter à une vitesse considérable, grâce à un système électronique d'écriture binaire (o 1 ou oui-non); les programmes sont rédigés dans des langages conventionnels. J. P.

Oreille absolue

On dit qu'un sujet a une oreille absolue quand il est apte à reconnaître ou à reproduire la hauteur des sons isolés, sans les mettre en rapport avec d'autres sons de hauteur connue. J.-P. M.

Organisation

A. Généralités

L'organisation est la propriété (*sui generis* ou produit d'une démarche systématique de rationalisation) d'un ensemble qui devient ainsi intelligible parce que apparaissant structuré par des lois, établissant entre ses parties des rapports sinon nécessaires au moins fréquents, de toute façon non aléatoires. De par cette propriété un tel ensemble se définit comme un *système*. Une rationalité consciente va se substituer au mouvement naturel des choses pour en faciliter l'intelligibilité, éven-

tuellement, dans la perspective d'une science de l'action, pour en optimiser le cours. On verra donc, dans différents domaines, s'ajouter à l'organisation naturelle de l'organisme (biologique ou social), l'organisation (science, technique ou art) des organisateurs ayant pour but explicite de donner un surplus d'organisation à l'ensemble considéré. Le langage des sciences de l'organisation oscille constamment entre un référentiel empruntant ses métaphores à l'organisme vivant (vie-mort, temporalité, historicité, maturation, création, imaginaire, instincts, pulsions, désirs, besoins, angoisse, processus de défense, résistance, conflits, etc.) et un référentiel constituant ses métaphores physiques et/ou logiques à partir de l'organisation mécanique (la machine : homogénéité, substitutivité, espace, information, identité, asservissement cybernétique, programmes, etc.). Bien entendu ces deux langages se contamineront constamment mais celui-ci tendra à prédominer sur celui-là. La spécificité du travail organisateur semble donc résider dans une opération de conversion, à travers la construction de « modèles » destinés à permettre un *contrôle* plus efficace de réalités complexes par la substitution, progressive mais de plus en plus totale (éventuellement totalitaire), de ces modèles aux réalités de départ qui ne sont plus désormais que« représentées » et de moins en moins concrètement présentées dans les procédures de traitement. C'est en quelque sorte un travail algébrique. Il y a donc là détournement et dénaturation peut-être nécessaire (il s'agit de savoir jusqu'à quel point) de la réalité pour que *transformée en variables*, par le jeu de l'abstraction, elle soit plus commodément manipulable. Les échecs de l'organisation résulteront le plus souvent du caractère excessif, abusif, totalitaire, mutilant la réalité, de cette opération de conversion. Dans la terminologie des sciences sociales contemporaines, le mot organisation représente également les entités économiques ou administratives, publiques ou privées, les « personnes morales » (au sens juridique du terme) ayant un rôle social plus ou moins explicitement défini. A cet égard, il convient de souligner, quant à ces différentes acceptions, l'indéniable parenté entre administration et organisation. L'administration est en quelque sorte à la gestion, dans le secteur tertiaire, ce que l'organisation est à la production dans d'autres secteurs de la vie économique. C'est donc principalement sous l'aspect de l'administration que les éducateurs et les enseignants retrouveront les problèmes de l'organisation (organisation du travail, répartition des tâches, emplois du temps, juxtaposition ou articulation des rôles et des fonctions dans l'entreprise éducative, etc.). L'analyse organisationnelle (celle qui se propose de regarder plus spécifiquement les conditions, les facteurs constituants et les effets de l'organisation) suscitera immanquablement une analyse institutionnelle qui viendra ajouter une lecture herméneutique, interprétative, s'interrogeant sur les significations des procédures et des pratiques à l'optique plus étroitement énergétique des organisateurs. J. A.

B. Organisation de l'espace

Péd. Géog.

1. « Mise en condition, pour répondre aux besoins de la communauté locale, de la mosaïque constituée par l'espace brut indifférencié » (P. George, *L'action humaine*, coll. « Sup »).

2. O. Dollfus distingue quatre utilisations principales de l'espace :

— espaces parcourus mais organisés (domaine des récolteurs, des chasseurs et des pêcheurs...);

— espaces aménagés par des sociétés « non développées »;

— espaces dans les pays sous-développés;

— espaces organisés dans les pays industriels (O. Dollfus, *L'espace géographique*). G. H.

C. Organisations par maisons

[Anglais : *House system*]

Système en vigueur, notamment dans les pays anglo-saxons, visant à créer l'esprit d'équipe entre les élèves et à stimuler la compétition (qu'il s'agisse de travail scolaire ou d'activités sportives, etc.) entre les diverses équipes (UNESCO-BIE).

D. Organisations non gouvernementales (ONG)

Associations comparables aux associations à but non lucratif du type de la loi de 1901, mais internationales par leur composition.

Les organisations non gouvernementales encouragent les échanges, coordonnent les activités dans les domaines les plus divers, elles sont de nature professionnelle, telles : la Conférence mondiale des Organisations de la Profession enseignante ou l'Association internationale des Universités de nature académique ou scientifique, tels le Conseil international des Unions scientifiques (ICSU), le Conseil international de la Philosophie et des Sciences humaines (CIPSH).

Les organisations non gouvernementales bénéficient de la part du Conseil économique et social des Nations Unies ou de l'UNESCO d'un statut consultatif; c'est le cas des organisations internationales précédentes auxquelles on peut ajouter l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), le Conseil international pour l'Education physique et le Sport, la Fédération internationale des Communautés d'Enfants, l'Association internationale d'Orientation scolaire et professionnelle, la Fédération internationale des Ecoles de Parents et d'Educateurs, la Fédération internationale des Professeurs de Langue vivante, l'Organisation mondiale pour l'Education préscolaire, la Société internationale pour la Réadaptation des Handicapés.
Toutes ces ONG ont une branche française.

Y. B.

Organismes consultatifs

V. le tableau général, p. 98-99.

Orientation

V. CONSEILLER D'ORIENTATION.

A. Généralités

1. *Strict. :* Position d'une personne ou d'un objet par rapport à un système de repères.

2. *Par ext. :* Diriger, guider une personne ou un objet vers un but défini. J. D.

B. Orientation professionnelle

1. *Généralement,* choix d'une profession et d'un niveau ou d'une voie d'accès.

2. *Actuellement,* prend davantage le sens d'une stratégie de développement de carrière, même au prix de transferts de fonctions et de changements de profession (stratégie d'orientation).

3. Se résume parfois au choix d'une filière de formation professionnelle.

4. Procédures diverses :
a / choix individuel et conseil d'orientation (anglais : *vocational guidance*);
b / dans les systèmes intégrés (continuité de l'orientation scolaire et de l'orientation professionnelle) :
- avis d'orientation successifs;
- décisions d'orientation et d'affectation (la spécification de l'orientation se fait progressivement);

c / parfois sélections successives. J. D.

C. Orientation scolaire

1. *Généralement,* choix d'une filière de formation en milieu scolaire. De façon plus restrictive, choix d'une section ou d'un programme dans un système scolaire diversifié, à options.

2. Procédures diverses :
— choix par l'individu et conseil d'orientation;
— choix par les éducateurs et l'institution : avis d'orientation;
— décision d'orientation et d'affectation;
— sélection. J. D.

Orienteur

Québ. — L'équivalent en France du Conseiller d'orientation (V. ce mot).

Originalité

V. FACTEURS DE LA CRÉATIVITÉ.

Orthoépie

V. PHONÈME, GRAMMAIRE, FAITS SUPRA-SEGMENTAUX.

1. *Linguistique :* Science qui, selon les linguistes, est tantôt limitée à l'étude de la prononciation correcte des phonèmes d'une langue, tantôt étendue à la prononciation correcte d'un énoncé sous tous ses aspects (V. FAITS SUPRA-SEGMENTAUX).

2. *Pédagogie :* L'orthoépie devrait être davantage incluse dans la formation des enseignants de français tant il est vrai que la notion de phonème (V. ce mot) apparaît comme fondamentale et particulièrement féconde. J. VU.

Orthographe

V. DICTÉE, ECRITURE, GRAMMAIRE.
[Allemand : *Rechtschreibung.* Anglais : *Spelling*]
[Etym. : Des mots grec ορθος, *orthos,* γραφειν, *graphein* = écrire droit. Le mot *orthographie,* plus judicieux dit Littré (*op. cit.,* t. III, p. 866), date du XIIIe siècle : du Bellay l'emploie encore. *Orthographe* s'impose à partir de 1545. *Orthographier* (1426) ne se généralise qu'après 1752 : l'orthographe, codifiée par l'Académie, ne sera d'ailleurs exigible sous sa forme fixée qu'à partir de 1835. L'enseignement de l'orthographe datait de 1832]

A. Généralités

1. *Apprentissage et développement :* En l'affaire, il est malaisé de distinguer l'apprentissage

du développement, car il s'agit d'une acquisition progressive jamais achevée. Même si l'on envisage jusqu'en 3e *un enseignement spécifié*, l'*annexion du vocabulaire*, l'étude de la grammaire, la lecture et l'*écriture* de textes jouent un grand rôle. Cependant, des niveaux apparaissent, qui pourraient fonder aussi bien une *défectologie* (analyse des erreurs) qu'une *pédagogie* de l'orthographe.

a / Niveau fondamental du code grapho-phonique. — Sans doute, en France, l'évolution a-t-elle éloigné la prononciation de la graphie plus stable. Les homophones hétérographes sont nombreux — et il existe même des homographes hétérophones (les poules du couvent couvent). Pourtant la concordance graphophonique joue dans la majorité des cas — et une part importante des erreurs commises est imputable à l'*imperfection de l'élocution, de la lecture, de l'écriture*, au fait que l'écriture, insuffisamment automatisée, accapare elle-même l'esprit de l'enfant et le retarde.

b / Niveau logique et conventionnel des règles d'orthographe. — L'accord en genre et en nombre, les finales des verbes ou des participes passés, répondent à des règles systématique, leur annexion pourrait tenir compte des seuils de maturité. L'orthographe d'usage elle-même obéit, jusqu'à concurrence de 95 % (R. Thimonnier, p. 30), à des règles logiques de composition, dérivation, filiation sémantique, concordance d'affixes, similitude de nature (noms abstraits ne comportant point de *e* au féminin).

c / Niveau arbitraire des graphies homophones. — Sans violer les concordances grapho-phoniques, l'usage a imposé : ici *an*, là *en*, ici *in*, là *ain* ou *ein* (parfois la filiation éclaire l'ambiguïté : mar*in* → mar*ine*; loint*ain* → loint*aine*...).

d / Niveau aberrant, hors code des concordances (ass*e*nir) ou des filiations (bonho*mie*). Là s'impose la réforme de l'orthographe...

Ce qui ne dispense pas d'une *pédagogie* progressive et générale, utilisant toutes les disciplines, toutes les techniques (audio-visuelles par exemple), une pédagogie motivée (impression d'un texte libre), une pédagogie expérimentale où l'élève reconstruit l'orthographe à l'aide de la grammaire, du dictionnaire banal, du dictionnaire de rimes (indicateurs → traits), des constantes sémantiques, morphologiques, affixales. De toute façon, l'apprentissage des règles ne suffira pas plus que la dictée. Tout mot nouveau doit être compris, vu, articulé, écrit. Toutes les disciplines doivent être sollicitées — comme doivent être combattus aussi bien le rigorisme abusif (« fautes ») que le mépris pour l'orthographe, forme efficace de la communication écrite. J. V.

2. *Péd. Franç.* — L'horaire actuel des écoles élémentaires est à emprunter aux dix heures réservées au français (arrêté du 7 août 1969).

a / Acception générale : orthodoxie graphique.

— « Art et manière d'écrire correctement (...) les mots d'une langue » (E. Littré, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. III, p. 866).

— « Exercice principal auquel sont soumis les enfants pour l'enseignement de la langue » (F. Buisson, *Dictionnaire*, *op. cit.*, 1re partie, t. II, p. 2190).

b / Acceptions particulières.

Orthographe expédiée : Ecriture rapide d'un texte, s'en tenant à l'orthographe spontanée, quitte à améliorer ultérieurement l'orthodoxie graphique par la réflexion, ou la consultation du dictionnaire et de la grammaire.

Orthographe phonétique : Système graphique cohérent et simplifié, s'efforçant de concilier la prononciation usuelle et l'écriture, grâce à l'emploi des lettres habituelles mieux spécifiées ou la création de signes pour combler les lacunes de l'alphabet ainsi amélioré.

Orthographe visuelle : Vision du mot déjà lu, qui resterait en impression visuelle globale renforcée par la répétition — et permettrait à l'esprit de reconnaître la forme exacte des essais graphiques différents. J. V.

B. « Orthographe analogique »

L' « orthographe analogique » repose sur l'hypothèse que l'orthographe du français, loin d'être un « chaos », constitue un « système ». Dire qu'elle est un chaos, c'est affirmer que les anomalies, voire les absurdités, l'emportent de très loin sur les « régularités » : l'enfant n'a plus alors d'autre ressource que d'apprendre séparément autant de graphies qu'il y a de mots dans la langue française. Assurer qu'elle constitue un système, c'est prétendre que, par-delà certaines exceptions irréductibles relativement rares (228, selon R. Thimonnier), les mots peuvent être classés en « séries régulières » : dès lors, il suffit à l'enfant de connaître l'orthographe d'un mot de la série (dit : « mot inducteur ») pour savoir écrire correctement tous les mots de cette série (qui peut en compter plusieurs milliers).

Plus précisément, on appelle « série analo-

gique » toute série de mots caractérisés par un élément commun qui possède à la fois :
— le même sens,
— le même son,
— la même graphie.

Cet élément commun peut être le radical ou le préfixe ou le suffixe pour un nom ou un adjectif (*terr* dans terrain et terrassier, *eux* dans nuageux, herbeux, etc.), la flexion pour un verbe. S'il sait que, dans « terre », la consonne est double, l'enfant sait orthographier correctement le radical de tous les mots de la même famille, etc.

Va-t-il falloir faire apprendre par cœur les 4 500 séries régulières du français ? C'est mal poser le problème car, dès le cours préparatoire, il est possible de faire déceler à l'oreille telle syllabe commune à plusieurs mots et, par suite, faire orthographier exactement, dans tous ces mots, la partie commune pour peu qu'on connaisse l'orthographe de l'un d'eux. Si, en français, l'enfant rencontre plusieurs graphies théoriquement possibles pour cette suite sonore (« procédé des colonnes » au tableau noir) au fur et à mesure qu'il découvre de nouvelles graphies et qu'il ordonne mentalement tout nouveau mot dans sa classe (le premier (ɑ̃) de l'enfant, c'est le (ɑ̃) de vent, etc.), de la série monosyllabique purement phonétique au départ, il peut en venir progressivement à la série proprement structurale.

Cette forme d'apprentissage de l'orthographe ne résout pas assurément tous les problèmes. Elle est d'ailleurs limitée à l'orthographe d'usage. Elle présente néanmoins plusieurs avantages d'une réelle portée : faire fond sur la phonétique, mettre l'accent sur la structure du mot, renforcer la tendance à classer, faire contracter l'habitude d'ordonner le lexique, etc. J. VU.

Orthophonie

Prononciation correcte d'une langue *(Littré)*.

Par extension, désigne les méthodes de rééducation des troubles du langage écrit.

Orthophoniste

V. aussi LOGOPÈDE.

Rééducateur des troubles du langage oral et du langage écrit. JO. D.

Outils fondamentaux

Québ. — Ce qui est enseigné au début des études scolaires : lire, écrire, compter sans hésitations : l'apprentissage des *outils fondamentaux (Vocabulaire de l'éducation au Québec)*.

R. D.

P

Package

Terme d'informatique utilisé en technologie de l'éducation : ensemble cohérent de programmes, de films, etc., constitué pour résoudre une classe définie de problèmes. (Cet ensemble ne peut être dissocié sans perdre sa raison d'être.) J. P.

Paidologie

V. Psychologie de l'enfant.

Paires minimales

V. Axes linguistiques, Analyse structurale.

1. *Linguistique :* On appelle « paire minimale » deux signifiants ayant des sens nullement identiques mais ne différant l'un de l'autre que par un seul phonème. Exemple : prends un bain / prends un pain.

2. *Pédagogie :* Puisque c'est la commutation de ces deux phonèmes, qui entraîne un changement de signifié, *a contrario* si un signifiant peut prendre un tout autre sens pour peu qu'en un point il ait suffi de remplacer un son par un autre, il s'ensuit qu'on a bien affaire à des « phonèmes », autrement dit à des sons constitutifs de la langue.
Il y a donc là une voie tout indiquée pour faire discerner par l'enfant les sons de sa langue : le premier signifié étant énoncé, si la commutation ne provoque en lui aucune réaction, c'est qu'il n'a pas perçu la différence entre les deux phonèmes, et inversement.
D'où la possibilité de nombreux exercices dits d' « opposition pertinente », particulièrement utiles tant pour la maîtrise phonologique de la langue (les mêmes sons (36 au total) revenant toujours dans les mots, il est capital de savoir exactement les discerner et les articuler) que pour les apprentissages premiers de la lecture et de l' « orthographe d'usage ». J. VU.

Palmarès

[Etym. : D'un mot latin signifiant « ceux qui méritent la palme », la récompense des victorieux ou des martyrs]

Liste des élèves récompensés. L'ordre est : prix d'excellence, prix d'honneur, accessit(s) (V. ces mots). J. V.

Palmes académiques

V. Distinctions honorifiques.

Panel-discussion

De l'anglo-saxon *panel* = panneau, liste (des jurés), réunion-discussion entre un petit groupe d'experts devant un auditoire plus important. Dans la langue française : table ronde est souvent synonyme. Selon les cas la totalité du temps consacré à l'échange sera consacrée aux participants du panel et le reste de l'auditoire restera passif ou le panel servira de lancement, d'amorce à un débat beaucoup plus général. Des formes intermédiaires peuvent être conçues comme, par exemple, l'alimentation du panel par des questions écrites venant de l'auditoire.

J. A.

Pansémie

Caractère d'un signifiant qui, à la limite, admet *n'importe quels signifiés* (la musique par exemple).
Il ne faut pas confondre, comme on le fait souvent, la notion de polysémie avec celle de connotation. La polysémie peut jouer au niveau de la dénotation : le fondu enchaîné

au cinéma; inversement, il y a des signifiants de connotation monosémiques : ainsi de toutes les connotations figées sur lesquelles fonctionne la publicité. Il s'agit de deux systèmes d'analyse différents. G. J.

Parade

Péd. Ed. phys.

1. En éducation physique et sportive, mesure de sécurité se manifestant par une attitude généralement de l'enseignant pour prévoir la maladresse de celui qui effectue l'exercice, le protéger, et éventuellement intervenir afin d'éviter l'accident ou empêcher la chute dangereuse.

2. Dans les activités physiques d'attaque-défense (escrime, sports de combat...) : action d'arrêter et de détourner l'attaque ou un coup de l'adversaire. C. B.

Paradigmatique

V. SYNTAGMATIQUE, PARADIGME.

Paradigme

Tableau des flexions d'un mot donné.
Paradigme s'oppose à syntagme, où les termes sont unis réellement *(in proesentia)*, tandis que dans le paradigme les termes sont unis *(in absentia)*.
L'activité analytique qui s'applique au syntagme est le découpage.
L'activité analytique qui s'applique au paradigme est le classement. J. P.

Paroissial

V. ECOLE PAROISSIALE.

Parole

V. LANGAGE.

Part du maître

V. LIBRE EXPRESSION, AUTOGESTION, TÂTONNEMENT EXPÉRIMENTAL.

1. Expression fréquemment employée par les enseignants de l'Ecole moderne (pédagogie Freinet).
Historiquement, cette expression apparaît sous la plume d'Elise Freinet qui assure dans la revue *L'Educateur* une rubrique axée sur la *part du maître* et la *part de l'enfant*. Elise Freinet publiera par la suite une brochure de la collection « Bibliothèque de l'Ecole moderne » (BEM) sur la part du maître.
Contrairement à l'opinion assez répandue qui voudrait que la pédagogie de Célestin Freinet soit une pédagogie du laisser-faire, voire de l'abandon de l'enfant à lui-même, ces enseignants rappellent qu'il n'en est rien et qu'ils ont à assumer la part du maître. Non pas celle du maître qui les replacerait dans une relation de type traditionnel et scolastique, mais celle d'un adulte doté d'un statut différent de celui de l'enfant.

2. Actuellement, les praticiens de la pédagogie Freinet s'accordent à reconnaître qu'E. Freinet a par trop défini cette notion en fonction des qualités humaines de l'enseignant et du climat qu'il est capable de créer dans sa classe. Ils cherchent davantage à expliciter leur rôle en fonction des outils, des techniques pédagogiques choisis, des objectifs, le maître étant un moyen lui aussi, d'où une attitude stratégique.

3. L'adulte-enseignant est d'abord responsable de l'organisation du milieu de vie et de travail des enfants à l'école — l'expression libre et le tâtonnement expérimental, fondements de la pédagogie de C. Freinet, ne peuvent être mis en œuvre dans un milieu scolaire où l'enfant ne trouverait que ce que contiennent des classes prévues pour un enseignement de type traditionnel. Il appartient donc à l'adulte de permettre et d'encourager l'expression libre et les apprentissages par tâtonnement expérimental en les intégrant à des techniques de travail rendues possibles par des outils et des processus pédagogiques adaptés. Ceux-ci ne peuvent pas être imposés autoritairement car leur raison d'être est en fin de compte de rompre le statut de dépendance de l'enfant face au maître, pour lui substituer par apprentissage celui de membre responsable d'un groupe. L'introduction de ces outils et techniques pédagogiques doit donc s'accompagner de la mise en place d'une relation coopérative entre les élèves et entre le maître et les élèves. ICEM

Participation (Pédagogie de la)

La notion de participation implique, bien sûr, l'idée de *prendre part*. Mais de quelle part s'agit-il ? Faut-il entendre sur le plan

de la gestion économique et, par extension, dans le champ de la pédagogie, la participation comme le droit et le fait de prendre sa part des bénéfices, des résultats, des produits de la gestion ou comme le pouvoir effectif de contribuer à l'élaboration des décisions, qui vont conditionner l'orientation et les choix de la gestion elle-même. Tant que cette ambiguïté n'est pas élucidée, la pédagogie de la participation dans la vie scolaire risque d'être un leurre, un trompe-l'œil, sous-tendue par une idéologie réformiste et conservatrice. On assigne à résidence, dans les périmètres limites prévus à cet effet (les foyers socio-éducatifs, par exemple), les élèves ou les partenaires conviés à cette « participation ». Il convient de se souvenir que la pédagogie de la participation a été particulièrement développée, avec la caution des gouvernants de l'époque (Ch. de Gaulle) au moment même où la contestation battait son plein (1968). En fait, participation et contestation doivent être conçues comme dialectiquement articulées. La participation préalable, antidote, destinée à prévenir les développements éventuels de la contestation est un gadget des sociétés industrielles avancées inspirées par l'idéologie du *management*. Par contre le jeu conflictuel des rapports de force et l'expression de la contestation, lorsqu'elle n'est pas étouffée dans l'œuf[1], peuvent fonder une participation beaucoup plus authentique, à travers une gestion évidemment plus difficile parce qu'acceptant ses inévitables turbulences. J. A.

Pas

Tech. Ed. — V. ENSEIGNEMENT PROGRAMMÉ, DEGRÉ, ITEM, UNITÉ DE PROGRAMME.

Patronage

V. CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, CENTRE AÉRÉ.

1. Les patronages existent, sous diverses appellations d'ailleurs, depuis la fin du XIXe siècle. Ancêtres des centres aérés, ce sont d'abord des œuvres sociales ouvertes à l'enfance malheureuse par des œuvres de charité d'obédience confessionnelle. Ils continuent d'exister et ont développé leurs activités surtout dans le domaine des loisirs et du sport. Ainsi ont-ils largement contribué à la promotion du basket-ball en France et, aussi bien, plusieurs grandes équipes nationales de basket ont-elles conservé leur appellation du patronage d'origine.
Ils devaient être rapidement concurrencés sous la IIIe République par les patronages laïques, dont la vocation, fortement inspirée du scoutisme, a évolué sous l'influence notamment des Francs et Franches Camarades (FFC). D. L.

2. S'applique péjorativement à des manifestations artistiques, des spectacles, dont le contenu est édifiant ou anodin et la technique insuffisante : « C'est du patronage. »
R. M.

Pattern

Terme anglais signifiant « modèle » et correspondant à une structure type d'une langue déterminée.
Exemple : Bill's dog est le « pattern » du cas possessif. Y. L.

Pédagogie

A. Généralités

[Etym. : *Paidagogia* = art d'élever les enfants, et *paidagôgos* = esclave chargé de conduire les enfants au maître chargé de l'enseignement]

1. *Hist.* — D'après le *Dictionnaire* de Robert le mot *pédagogie* remonte à 1485 et Littré précise qu'on le trouve dans l'*Institution chrétienne* de J. Calvin (1536). L'Académie l'a admis en 1762.

2. La définition du mot *pédagogie* n'est pas facile par suite des usages très différents que l'on en fait. Pour beaucoup de personnes non informées, pédagogie est synonyme d'éducation et pédagogue d'enseignant. Dans certains vocabulaires on peut même lire le rapprochement suivant : « Science de l'éducation; art d'enseigner. » Le mot *pédagogue* lui-même a facilité les confusions puisque, parlant d'un grand éducateur, on l'appelle grand pédagogue, et que le mot *pédagogue* a pris à la fois une tonalité affectueuse et légèrement péjorative lorsqu'on parle du monde des « pédagogues ».

3. Les difficultés de distinguer l'éducation de la pédagogie (donc de définir celle-ci) sont du même ordre que celles que l'on rencontre

1. Ce qui ne veut nullement dire que les données de la contestation tout à la fois instituantes et reproductrices de l'institué, fondées par une négation préalable de la réalité des rapports de forces et par les caprices de l'imaginaire, doivent être acceptées purement et simplement telles quelles. L'important est qu'elles ne soient pas détruites par la répression, mais qu'elles puissent continuer à jouer dialectiquement.

lorsqu'on veut séparer nettement l'action de la pensée ou la pratique de la théorie. L'éducation est du domaine de l'action. Mais l'action éducative n'est ni aveugle, ni automatique, ni à sens unique. Elle est très souvent précédée, accompagnée, suivie d'une réflexion plus ou moins théorique, plus ou moins scientifique, plus ou moins personnelle. La pédagogie apparaît donc comme cet effort de réflexion sur l'action éducative. C'est ainsi qu'en 1910, dans son *Esquisse d'une science pédagogique*, Lucien Cellerier définissait la pédagogie : « la théorie générale de l'art de l'éducation groupant en un système solidement lié par des principes universels les expériences isolées, les méthodes personnelles, en partant de la réalité et en séparant rigoureusement ce qui procède du réel et ce qui appartient à l'idéal ».
La pédagogie, réflexion sur l'éducation, peut se situer à plusieurs niveaux. Elle peut être réflexion au sens fort du terme et s'orienter soit vers la philosophie de l'éducation (ex. : pédagogie kantienne ou pédagogie de Rousseau), soit vers la pratique pédagogique (réflexion sur les méthodes, les techniques) et se confond alors avec la ou les didactiques, soit vers l'attitude scientifique (pédagogie scientifique, pédagogie expérimentale).

4. Avec l'apparition des sciences de l'éducation (V. Mialaret, *Les sciences de l'éducation*), la pédagogie et les sciences pédagogiques apparaissent comme constituant, par opposition aux sciences qu'étudient les conditions générales et locales de l'institution scolaire d'une part et les sciences de la réflexion et de l'évolution d'autre part, les sciences qui étudient la relation pédagogique et l'acte éducatif lui-même. G. M.

B. Pédagogie artistique

Méthodes et techniques d'enseignement de l'art, et toutes réflexions s'y rapportant.

N-D. T.

C. Pédagogie audio-visuelle

Tech. Ed. — Action et réflexion fondées sur les méthodes et techniques nouvelles d'enseignement, de formation et d'éducation. (Noter l'essai de Jean Cloutier, *L'ère d'Emerec ou la communication audio-scripto-visuelle à l'heure des self-media.*)

J. G.

D. Pédagogie curative

[Allemand : *Heil Pädagogie*]

Ensemble des mesures éducatives destinées à aider les enfants qui présentent des difficultés, des troubles de comportement... d'origine physique ou mentale en vue d'améliorer leur état (Debesse). G. M.

E. Pédagogie curative scolaire

L'expression est introduite en France par Maurice Debesse qui la distingue de la *pédagogie curative*. Elle se définit comme le « traitement d'enfants ou d'adolescents inadaptés qui, bien qu'intelligents, ont de mauvais résultats scolaires et pour qui les examens pratiqués ont conduit à penser qu'une psychothérapie serait soit inutile, soit insuffisante... Traitement basé sur des exercices scolaires... en vue de les aider à reprendre normalement leurs études » (Debesse, La pédagogie curative, in *L'adaptation scolaire et sociale et ses remèdes*). G. M.

F. Pédagogie de groupe

Perspective pédagogique aujourd'hui développée dans différents secteurs de l'éducation (rééducation, éducation spécialisée, éducation des adultes, etc.), parfois associée à l'enseignement des disciplines, qui a été souvent initiée par des mouvements d'éducation populaire, mais qui s'est surtout nourrie des apports de la psychologie sociale et des développements de la psychothérapie contemporaine (C. Rogers, K. Lewin, J. L. Moreno). Le groupe conçu en termes de *dynamique de champ* et d'interactions est l'occasion et le lieu de phénomènes et de processus spécifiques influençant et altérant les réactions individuelles, qui interfèrent nécessairement, facilitant et (ou) entravant les processus d'apprentissage, d'acquisition des connaissances et de maturation personnelle. On peut ainsi, avec M. A. Bany et L. V. Johnson, *Dynamique des groupes et éducation : le groupe classe*, Paris, Dunod, 1964, G. Ferry, *La pratique du travail en groupe*, Paris, Dunod, 1970, J.-C. Filloux, Psychologie de l'éducation : éléments pour une étude du groupe classe, *Bulletin de Psychologie*, n° 275-277-278, se représenter le groupe classe ou tout autre *ensemble-pratique* (J.-P. Sartre) micro-groupal, en formation. Bien que des nuances importantes et divergentes apparaissent entre les différents courants qui se réclament d'une pédagogie de groupe (approche centrée sur les tâches et les procédures (Freinet), approche rogérienne centrée sur le client et la facilitation, approche psychanalytique plus interprétative) ils s'accordent pour reconnaître l'importance des *dimensions affectives* du vécu et des échanges liés à la formation. J. A.

G. Pédagogie de soutien

Elle a pour but de venir en aide aux élèves qui sont en difficulté devant le programme de formation.

En principe, il existe deux moyens de dispenser un enseignement approprié à ces élèves : ou les rassembler dans une classe parallèle aux autres classes mais d'un niveau inférieur ou trouver des formules plus souples. Lors de la création des CES (collèges d'enseignement secondaire) se substituant aux CEG (collèges d'enseignement général), la première solution a été expérimentée sous la forme de« classes de transition» (section III, parallèle à la section I, « type lycées », et à la section II, « type collèges »). Mais, faute de matériel approprié, de maîtres suffisamment formés, etc., en dépit d'Instructions particulièrement heureuses, l'entreprise a généralement échoué. De toute manière, elle ne pouvait convenir qu'à titre provisoire car son maintien aurait abouti à une reconstitution des « filières ».

D'où la recherche actuelle de formules plus souples. Le principe général est que, pendant les heures de cours, le professeur enseigne un programme correspondant au niveau moyen des capacités intellectuelles de sa classe. Mais il dispose d'une heure supplémentaire où il lui est loisible soit de s'adresser à un groupe de cinq à dix élèves, désignés ou volontaires, avec lesquels il peut reprendre le cours ou faire des exercices individuels, soit même de s'adresser à un seul élève. C'est précisément cette souplesse qui devrait être la garante du succès, le ministère misant sur l'esprit d'initiative et d'adaptation des maîtres. D'où le refus délibéré de donner un contour trop précis à cette forme de pédagogie, du moins tant que l'expérimentation n'aura pas été suffisante, les moyens étant en principe tous bien venus s'ils permettent de remettre les élèves à flot. J. VU.

H. Pédagogie des conduites motrices

Ed. phys.

1. Afin d'éviter une éducation physique « en miettes », c'est-à-dire une éducation physique recouvrant une multiplicité de secteurs, faisant appel à une pluralité de doctrines et de méthodes et utilisant une juxtaposition de techniques et de spécialités, Pierre Parlebas propose la psycho-socio-motricité comme centre de référence de toute l'éducation physique pour permettre à celle-ci de récupérer son unité. Pour définir la spécificité de l'éducation physique, il convient de sauvegarder sa perspective éducative et lui assigner comme objet la pédagogie des conduites motrices, qui privilégie alternativement la psychomotricité ou la sociomotricité.

2. Structurale, l'éducation physique et sportive est appréhendée à partir de trois critères, éléments fondamentaux des situations motrices : présence ou absence *a* / d'incertitude due au milieu ou à autrui, *b* / de partenaires, *c* / d'adversaires. La combinaison de ces trois critères entre eux débouche sur huit situations possibles; ces situations psychomotrices et sociomotrices (avec ses concepts opérationnels de communication et de contre-communication motrices) facilitent le travail sur le terrain grâce à la pratique de quelques activités seulement, représentatives de chacune des huit catégories définies. C. B.

I. Pédagogie expériencée

Nom donné par Raymond Buyse (*L'expérimentation en pédagogie*, Lamertin, 1935) à tous « les essais pour rompre les habitudes classiques de la pédagogie et notamment pour substituer au verbalisme de notre enseignement une participation active de l'enfant et des procédés d'auto-éducation » (*op. cit.*, p. 51). Et plus loin il ajoute : « C'est bien de la pédagogie *expériencée* qu'il s'agit et ceci est fort loin de la *pédagogie expérimentale.* » C'est l'équivoque du mot « expérience » que veut lever R. Buyse. G. M.

J. Pédagogie expérimentale

1. Titre d'un célèbre ouvrage du Dr Th. Simon : *Pédagogie expérimentale*, paru en 1924 (Colin).

2. D'une façon générale la *pédagogie expérimentale* est celle qui étudie le problème éducatif sous l'angle de la véritable recherche scientifique. Cette définition de Raymond Buyse (*L'expérimentation en pédagogie*, p. 52) est complétée par le même auteur de la façon suivante (Congrès de Florence de l'Association internationale des Sciences de l'Education, 1957) :

« Relativement autonome dans son processus d'investigation, elle est inductive, objective, précise, quantitative et contrôlable. Elle s'efforce de résoudre les questions controversées ou les problèmes soulevés par l'action pédagogique, non par des arguments mais par des constatations, par des preuves. Pour être efficace, l'expérimentation pédagogique doit étudier de *vraies* questions scolaires sur des échantillons *stratifiés* d'élèves travaillant *normalement* dans les conditions *ordinaires* des

écoles *publiques* et cela en vue de perfectionner les procédés et les méthodes d'enseignement et d'éducation. Ces conditions sont absolument indispensables si l'on veut pouvoir procéder à l'application généralisée des résultats de ses recherches. »

Pour expliciter la notion de pédagogie expérimentale, il a précisé :

1 / *Son objet :* La détermination des « objectifs » immédiats de l'enseignement; l'étude des réactions de l'*écolier* en état d'apprendre; l'examen critique des méthodes empiriques, mais aussi des innovations modernistes; la transformation de l'art empirique en *technique*, c'est-à-dire en un art éclairé par la science.

2 / *Son contenu :* Elle a pour domaine propre :

a / la recherche des conditions générales de *l'étude*; la technique et l'économie du *travail scolaire* : l'apprentissage, l'exercice, le transfert et la fatigue intellectuelle *(problèmes généraux)*;

b / le contrôle scientifique du rendement scolaire; la valeur des procédés et des méthodes d'enseignement *(didactique expérimentale)*;

c / l'étude des différences individuelles *(connaissances et aptitudes)*; l'analyse systématique des divers apprentissages de l'écolier. Le dépistage des déficiences ou des talents spécifiques; la mise au point d'un traitement adéquat (préventif et curatif) *(psychopédagogie)*.

3 / *Sa méthode :* L'investigation scientifique au sens de Claude Bernard, améliorée par la statistique actuelle, réalisée dans le milieu scolaire — en situation naturelle — et vérifiée au banc d'épreuve qu'est la classe.

4 / *Sa place* exacte à l'intérieur même de la pédagogie : discipline auxiliaire, attitude d'expectative objective, méthode de contrôle, procédé de recherche, c'est une technique parfaitement indépendante dans son travail d'investigation. Elle ne traite que des *problèmes moyens.*

5 / *Ses rapports* avec les autres parties de la pédagogie et les sciences limitrophes.

Ce n'est pas une discipline autonome : elle ne constitue qu'une partie de la pédagogie *intégrale.* G. M.

K. Pédagogie du projet

La « pédagogie du projet » est un aspect des méthodes actives de formation. Mise en œuvre notamment dans les stages de formation des CEMEA, elle implique plusieurs aspects :

a / le retour au contact du milieu (sensibilisation) local et propre au stage qui permettra l'émergence des besoins des animateurs en formation, de leurs intérêts et de leurs désirs ;

b / l'expression de ces intérêts et, à l'aide du groupe du stage, la formulation du désir d'activité et la prise de décision;

c / la conception du projet d'activité, la recherche des étapes et des moyens de la réalisation;

d / l'analyse continue du projet individuel avec l'aide du groupe et l'évaluation continue du projet.

Cette méthode réinvestit la personnalité de l'animateur en formation et lui permet de se réaliser dans l'activité où il se projette. L'aide du groupe et des formateurs permet d'analyser et de lever les difficultés. (L'apprentissage de techniques se fait selon les besoins de la réalisation, mais ne constitue pas l'objectif essentiel.) « Répondant aux besoins propres à des animateurs en formation, cette démarche constitue en elle-même une expérience dont nous espérons que les relations sur lesquelles elle se fonde, travailleront comme référence dans d'autres situations : relation au milieu, relation au savoir, au groupe, à l'objet... », au travail (d'après J.-F. Rivaux, *Instructeurs-Actualités*, n° 13, septembre 1977). CEMEA

L. Pédagogie Freinet

V. AUTOGESTION PÉDAGOGIQUE, CORRESPONDANCE INTERSCOLAIRE, LIBRE EXPRESSION, IMPRIMERIE A L'ÉCOLE, JOURNAL SCOLAIRE, MÉTHODE NATURELLE, PLAN DE TRAVAIL, TEXTE LIBRE, TÂTONNEMENT EXPÉRIMENTAL.

1. Terme utilisé fréquemment à la place de : « techniques Freinet » ou « méthode Freinet ». Enfin est venue l'expression « pédagogie Freinet » utilisée aujourd'hui.

2. Ces différentes terminologies témoignent d'une évolution et d'un mode d'élaboration de cette « *pédagogie Freinet* », qui est une pédagogie collective et militante, œuvre des instituteurs et professeurs, travaillant coopérativement au sein du mouvement pédagogique créé par et autour de Freinet.

Elaborée par « tâtonnement expérimental » il s'est agi au départ de « techniques ». Une réflexion sur ces techniques a permis de déceler une logique interne, une organisation possible, d'où l'expression « méthode Freinet ».

Enfin, cette réflexion permanente sur les pratiques utilisées a permis de se rendre compte que leur ensemble dépassait le cadre d'une « méthode pédagogique » car il englobait et concernait à la fois :
— une pratique pédagogique;
— une option pour un type de société déterminé et pour une philosophie particulière de l'être, de la vie;
— la personnalité de l'éducateur;
— son éthique personnelle;
— sa position de militant pédagogique, politique, syndical.

3. La pédagogie Freinet s'appuie sur les principes élaborés par C. Freinet :
— la libre expression et la libre activité;
— les besoins de création et de communication;
— le matérialisme scolaire;
— l'éducation du travail (qui est le titre d'un ouvrage de base de C. Freinet);
— le tâtonnement expérimental et les méthodes naturelles d'apprentissage;
— la prise en charge par les élèves de leur vie et de leur travail au sein d'une collectivité vivant en coopérative.

L'enfant est au centre de l'acte éducatif : « La vie de l'enfant, ses besoins, ses possibilités sont à la base de notre méthode d'éducation populaire» (C. Freinet *in* E. Freinet, *L'itinéraire de Célestin Freinet*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1977). ICEM

M. Pédagogie institutionnelle

V. COOPÉRATION, COOPÉRATIVES SCOLAIRES, INSTITUTION, NON-DIRECTIVITÉ, SELF-GOVERNMENT.

[V. étym. institution, et du grec παιδαγωγία, conduite de l'enfant]

Tout en rappelant l'opposition instituant-institué, qui forme le trait essentiel de la pédagogie institutionnelle, nous donnons ci-après la définition proposée par Vasquez et Oury qui ont instauré et développé en France la pédagogie institutionnelle en reprenant de la psychothérapie institutionnelle un certain nombre d'idées pédagogiques directrices.

« La pédagogie institutionnelle peut se définir :
— d'un point de vue statique, comme la somme des moyens employés pour assurer les activités et les échanges de tous ordres dans et hors de la classe;
— d'un point de vue dynamique, comme un courant de transformations du travail à l'intérieur de l'école... ».

« Les changements techniques, les relations inter-individuelles et de groupe à des niveaux conscients et inconscients, la structuration du milieu, créent des situations qui, grâce à des *institutions variées et variables*, favorisent la communication et les échanges...

... « Un problème demeure non résolu : comment la classe — qui n'est plus ce milieu isolé, clos, habituel et standardisé fortement déterminé par des normes administratives extérieures — va-t-elle s'insérer sans disparaître dans les institutions scolaires, politiques, économiques de la société adulte actuelle ? » (Aïda Vasquez-F. Oury, *Vers une pédagogie institutionnelle*, p. 245).

Psychanalyse, dynamique des groupes, pédagogie Freinet ont été des apports importants à la pédagogie institutionnelle, qui tente une synthèse dans la pratique pédagogique de ces éléments empruntés soit à des sciences humaines, soit à des pédagogies de type « Education nouvelle » tout en critiquant, çà et là, certains aspects de cette Education (par exemple, son pari de confiance dans les possibilités de l'enfant, l'attitude de bienveillance compréhensive qu'elle prône).

F. B.

N. Pédagogie libertaire

V. EDUCATION LIBERTAIRE.

O. Pédagogie par objectifs

V. OBJECTIFS, BUTS, FINALITÉS.

On appelle *pédagogie par objectifs* l'effort actuellement poursuivi par des institutions et par des pédagogues pour définir et préciser les buts de leur action.

En fait la question de la dénomination de « pédagogie » par objectifs doit être posée :

S'il est fondamental de définir rigoureusement les objectifs de l'éducation, cette définition qui finalise avec exactitude les actions du pédagogue n'en laisse pas moins de côté et la question des méthodes et le choix ou l'invention des situations capables de provoquer un processus d'apprentissage. Or on ne peut parler de pédagogie ou de conduite de l'action éducative sans définir, en même temps que les objectifs, ou après les avoir définis, les méthodes entrant en cohérence avec les dits objectifs et les situations dans lesquelles les méthodes vont pouvoir s'inscrire.

Il serait donc plus juste de parler de pédagogie, éclairée ou justifiée par une définition exacte d'objectifs, que d'une pédagogie *par* objectifs.

Sans doute cette formule a-t-elle l'avantage d'éliminer des programmes imposés sans jus-

tification aux enseignants. Toutefois on peut contraindre par une liste d'objectifs, s'ils sont très précis — ce que réclament les tenants de la pédagogie par objectifs — : entre un programme de grammaire indiquant « la reconnaissance des temps du passé au mode indicatif » et la formule « que l'enfant soit capable de différencier le passé composé de l'imparfait et de les employer dans une structure de récit », la seconde proposition est sans doute meilleure, mais ne risque-t-elle pas de reconduire la première, c'est-à-dire une indication de programme ? F. B.

P. Pédagogie scientifique

V. PÉDAGOGIE EXPÉRIMENTALE, CHERCHEUR EN ÉDUCATION, LABORATOIRE DE PÉDAGOGIE.

1. Titre d'un livre célèbre de Maria Montessori : *Manuale della pedagogia scientifica* (1921), traduit en français sous le titre : *Pédagogie scientifique*, tome 1 : *La maison des enfants*; tome 2 : *Education élémentaire*, 1re partie; tome 3 : *Education élémentaire*, 2e partie.

2. La pédagogie scientifique est constituée par l'ensemble des recherches et des résultats qui découlent d'une recherche scientifique authentique en éducation (G. Mialaret, *Nouvelle pédagogie scientifique*).

3. Dans un sens plus limité et pas tout à fait correct, on parle quelquefois de *pédagogie scientifique* pour désigner la pédagogie des disciplines scientifiques. Il vaut mieux, pour éviter toute ambiguïté, parler de la pédagogie des sciences. G. M.

Pédagogite

V. PÉDAGOGIE, SCIENCES DE L'ÉDUCATION.
Néologisme péjoratif utilisé par certains auteurs pour présenter la « pédagogie » sous la forme d'une maladie de la pensée qui conduirait à juger hâtivement de tout ce qui concerne l'éducation, avec un esprit systématiquement partisan et une méconnaissance totale des disciplines enseignées.

L. M.

Peines disciplinaires

V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Pensée convergente
Pensée divergente

V. CONVERGENCE-DIVERGENCE.

Pension

Adm. scol.

1. *a* / Dans les internats : montant de la somme mensuelle qui doit être payée pour les services rendus en dehors de la fréquentation scolaire gratuite (repas, coucher).
b / Nom donné quelquefois à l'établissement qui reçoit des pensionnaires. Ex. : mettre un enfant en pension.

2. Définition générale pour les personnels de la fonction publique : « La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leur fonction. »

G. M.

Pensionnat

V. PRIVÉ, INSTITUTION.
[Etym. : Du latin *pensio* = paiement]
1. A l'origine, une *pension* est donc une certaine somme d'argent. Ex. : *une pension d'invalidité, une pension alimentaire, une pension de retraite, payer sa pension à un centre de vacances ou à l'hôtel, le prix de pension et le prix de demi-pension.*
Par extension, le même mot désigne aussi l'établissement lui-même qui reçoit des *pensionnaires* moyennant le paiement d'une somme d'argent. Ex. : *une pension de famille, mettre un enfant en pension.*

2. En matière d'enseignement, le mot *pensionnat* est désormais réservé à certains établissements d'enseignement privé où un élève peut être *interne*, c'est-à-dire *pensionnaire*, ou *demi-pensionnaire*. Le mot a parfois un caractère quelque peu désuet. R. P.

Percentilage

V. PERCENTILE, DÉCILAGE, QUARTILAGE.
Opération mathématique qui consiste à diviser une population ou une variable continue ordonnée en 100 classes d'effectif égal (1 % de l'effectif total) au moyen de valeurs appelées : percentiles ou centiles.

G. M.

Percentile

V. CENTILE, DÉCILE, QUARTILE.
« Un percentile est le rang qu'occupe un individu sur un total de 100 individus, rangés suivant les résultats obtenus pour un

certain test » (Claparède, *Comment diagnostiquer les aptitudes chez les écoliers*). D'une façon plus générale les percentiles sont les valeurs de la variable qui divisent la population ou la variable continue en 100 groupes égaux en nombre (1 % de la population). On peut dire qu'il y a 17 % des valeurs de la variable inférieure à la valeur du percentile 17 et (100 — 17 = 83) 83 % qui lui sont supérieurs. Par extension et par désir d'uniformisation, on utilise souvent le terme « centile » pour percentile. G. M.

Perception

V. INTÉRÊT, MILIEU.

[Allemand : *Perception*; *Empfindung*; *Erfassung*; *Wahrnehmung*. Anglais : *Perception*]
[Etym. : Du latin *percipere* = s'emparer de, percevoir]

L'acte de percevoir porte sur les objets sensibles. La connaissance des phénomènes qui advient par la perception est donnée par les sens — la vue, l'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat — ce qui ne veut pas dire qu'il s'agisse d'une connaissance incomplète ou fallacieuse : la perception est indispensable à la compréhension des êtres et des choses. Elle est première et, si elle doit être dépassée, mise en doute pour parvenir à une connaissance intellectuelle et scientifique de la réalité, elle n'en garde pas moins son statut d'acte premier et nécessaire à l'appréhension du monde.

Une addition, une association de sensations n'expliquent pas la spécificité de la perception qui est connaissance globale — mais déjà connaissance — du monde sensible.

« Chercher l'essence de la perception, c'est déclarer que la perception est non pas présumée vraie mais définie pour nous comme accès à la vérité » (Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Avant-propos, p. XI).

Si l'on conçoit la perception comme étant une connaissance immédiate, première, nécessaire des choses, comme la manière qu'a l'être humain de *constituer* les objets, l'éducation et la pédagogie doivent tenir le plus grand compte de l'activité perceptive. L'enfant utilise prioritairement la perception pour connaître le monde. Il est d'abord un être percevant.

Aussi le contact direct avec les objets sensibles est-il indispensable à l'intelligence pour qu'elle s'adapte, par des perceptions multiples et complexes, au milieu dans lequel elle vit.

Une pédagogie de l'esprit scientifique, même si elle doit dépasser le stade perceptif pour aller à celui des représentations, des concepts, des explications ne peut faire l'économie de la perception, quitte à la concevoir comme un obstacle à la connaissance scientifique, mais comme un obstacle dont l'existence et le dépassement sont féconds et nécessaires.

NB. — Il est nécessaire de lire, pour préciser la possibilité et la fécondité d'une éducation de la perception : *La phénoménologie de la perception* de M. Merleau-Ponty.

F. B.

Perfectionnement

V. CLASSE DE PERFECTIONNEMENT.

Performance

[Allemand : *Verfolgter*; *Verfolgung*. Anglais : *Sufferer from persecution*. Espagnol : *Perseguido*; *Persecución*]

1. *Ling.* — On entend par ce terme la production d'un énoncé ainsi que sa réalisation par le locuteur (V. aussi COMPÉTENCE).

Y. L.

2. *Psycho. Eval.* — Résultats obtenus par un sujet à un mouvement donné de son apprentissage. C'est un des sens de l'expression *test de performance* (V. ce mot).

3. Résultat obtenu par un sportif au cours d'une rencontre.

4. Se dit aussi en parlant de réussite, de succès : « Cet élève a réussi une belle performance. » G. M.

Période

Québ. — Durée ordinaire du cours donné par un professeur lorsque vient son tour. Elle peut être de trois quarts d'heure, d'une heure, d'une heure un quart... En français, les « périodes » sont des *heures*, quelle qu'en soit la durée précise, ou encore elles sont des *cours* : nous avons trois cours ce matin (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*).

R. D.

Personnalisation de l'enseignement

V. INDIVIDUALISATION DE L'ENSEIGNEMENT, FICHES ET FICHIERS AUTOCORRECTIFS.

Personnaliser un enseignement, c'est tenir compte de l'individu, de ses capacités, de ses structures mentales, de ses intérêts et motivations, de ses besoins. R. D.

C'est une formule éducative où le sujet est, tout à la fois, le centre, l'agent et la mesure de la relation engagée (J. Vial, *Vers une pédagogie de la personne*). J. V.

Personne

V. INDIVIDU, NIVEAU (GROUPE DE), TEAM-TEACHING.

[Allemand : *Person*. Anglais : *Person*]
[Etym. : Du mot étrusque *persona* = masque de théâtre, puis rôle, caractère, personnage]

1. Le préceptorat pourrait être considéré comme une formule parfaitement adaptée à la personne de l'éduqué : cependant, l'adaptation visait davantage l'annexion des programmes que le respect du sujet éduqué. En tout cas, par nécessité, l'enseignement collectif dit simultané s'est éloigné de cette dernière obligation. Parce qu'elle fait du sujet l'agent de sa propre éducation, l'Ecole nouvelle y revient. Sans doute, en dépit du néologisme, vaudrait-il mieux dire personnalisation qu'individualisation de l'enseignement pour désigner cette tendance : rapporté à la notion d'êtres interchangeables au sein d'une collectivité, le mot *individu* évoque moins bien que le mot personne le caractère *singulier* d'une pédagogie de la *personne*, quand celle-ci est traitée, non seulement selon son rythme, mais aussi selon les objectifs et procédures de travail qui lui conviennent.

2. *Acception générale :* Etre considéré en lui-même, selon le caractère qui le différencie.

3. *Acception pédagogique :* Paramètre *sujet* de la relation éducative, opposant sa primauté (pédagogie active) à celle de contenu (pédagogie didactique), du maître (pédagogie traditionnelle) ou du groupe (pédagogie de groupe). J. V.

Personnel

A. Personnel enseignant (enseignement supérieur)

« Dans les établissements publics à caractère scientifique et culturel, relevant du ministère des universités, l'enseignement est assuré par des personnels de l'Etat, des enseignants associés et par des personnels contractuels propres à ces établissements.

« Ces établissements peuvent faire appel, pour l'enseignement, aux chercheurs, à des personnalités extérieures et, éventuellement, aux étudiants qualifiés » (art. 30 de la Loi d'Orientation du 12 novembre 1968).

Personnels de l'Etat :
— professeurs titulaires de chaire ou à titre personnel;
— maîtres de conférences et professeurs sans chaire;
— chargés d'enseignement;
— maîtres assistants de droit, de sciences, de lettres et de pharmacie;
— chefs de travaux (corps en voie d'extinction);
— assistants;
— lecteurs de langues étrangères.

Enseignants associés :
— professeurs;
— maîtres de conférences;
— maîtres assistants;
— assistants.

Personnels contractuels : Personnels sous contrat choisis en fonction de leur compétence dans une spécialité, venant le plus souvent du secteur privé ou de l'administration. R. C.

B. Personnel parapédagogique

[Anglais : *Paraprofessional School Personnel*]

Catégorie professionnelle groupant les agents scolaires et universitaires qui contribuent au fonctionnement des établissements sans participer directement à l'enseignement (UNESCO-BIE).

C. Personnel de service

V. AGENTS DE SERVICE.

Perspective

[Etym. : Latin *perspicere* = apercevoir]

A. Généralités

— « Science » de la représentation objective du réel sur une surface plane, avec restitution de la troisième dimension.
— Perspective construite.
— Perspective frontale, plongeante, plafonnante.

B. Perspective cavalière

Perspective de convention, où l'observateur serait situé à l'infini et où les fuyantes restent donc parallèles. (Est essentiellement au service de la fabrication industrielle.)

N-D. T.

Pertinence

1. En rapport avec le fait, pour un objet, d'être plus ou moins important par rapport aux objectifs d'un individu ou d'un groupe,

d'être dans le champ de leurs préoccupations, buts, intérêts.

2. Point de vue adopté par la démarche scientifique et cohérence selon ce point de vue. J. P.

Petites écoles

A. Historique

En 1542 le Concile de Trente prescrivit la création de séminaires ou collèges ecclésiastiques.

Pour y être admis il fallait être âgé de douze ans et savoir lire et écrire. En conséquence on créa auprès de chaque église au moins une petite école. Le maître était choisi par l'évêque et instruisait gratuitement les clercs et les écoliers pauvres.

L'école pouvait être subventionnée par la paroisse. Elle pouvait être aussi privée : le maître, pourvu d'une approbation de l'écolâtre, fixait le montant des rétributions. Les écoles bénéficiaient souvent de legs et de dons.

Les maîtres étaient généralement des laïques, les maîtresses souvent des religieuses.

En 1724 une ordonnance royale régla les programmes, les salaires, l'impôt spécial, l'obligation et la surveillance.

Les programmes comportaient l'enseignement de l'écriture, de l'orthographe et de l'arithmétique. M. E.

B. Petites écoles de Port-Royal

Hist. Ed. — Ce n'étaient pas des écoles primaires. La plupart des jeunes gens qui les ont fréquentées en sont sortis avec une instruction complète. Le nom vient de ce que les élèves y étaient peu nombreux et parce qu'on ne voulait pas paraître concurrencer l'université.

Elles ont existé en fait de 1646 à 1656. Elles réunissaient en plusieurs lieux (Paris et Port-Royal) des élèves en petit nombre : par exemple 24 à Port-Royal de Paris entre 1646 et 1650, répartis en quatre « chambres » pouvant contenir six élèves chacune.

Les principaux maîtres furent Lancelot pour le grec et les mathématiques, Nicole pour la philosophie et les humanités, Guyot et Coustel pour le latin.

La philosophie qui sous-tend l'éducation donnée dans les petites écoles considère que l'homme est déchu; l'enfant qui naît est un malade, vicieux de nature. Le baptême lui rend une innocence précaire et menacée. Il faut donc protéger l'enfant.

L'instruction sera générale et elle aura pour but de porter les esprits jusqu'au point où ils sont capables d'atteindre.

On cultivera tout particulièrement le jugement : il n'y a rien de plus estimable que le bon sens et la justesse de l'esprit dans le discernement du vrai et du faux.

« Suivre la raison plutôt que la routine. » C'est de l'esprit du cartésianisme que relèveront les réformes qu'on tentera en pédagogie.

Ne rien faire à la légère : l'expérience est indispensable pour juger du mérite des méthodes. Ce n'est qu'après un long usage que les procédés de Port-Royal seront consignés dans des ouvrages destinés au public.

On perfectionne la méthode d'apprentissage de la lecture : on apprend à lire dans des livres français au lieu de le faire dans des livres latins.

On enseigne à écrire lisiblement.

On exerçait beaucoup la mémoire des enfants mais on ne voulait pas qu'ils apprennent rien par cœur qui ne fût excellent « car les choses qu'on apprend par cœur sont comme des moules et des formes que les pensées prennent plus tard lorsqu'on veut les exprimer ».

On s'essayait surtout à former le jugement des élèves et pour cela on leur laissait la liberté de demander l'éclaircissement de toutes les choses qu'ils n'entendaient pas : on les prévenait même quand ils étaient timides, en les interrogeant.

On tâchait qu'ils sussent toute la morale sans savoir presque qu'il y eût une morale ni qu'on eût dessein de les en instruire, en sorte que, lorsqu'ils l'étudiaient plus tard dans le cours de leurs études, ils s'étonnaient d'en avoir par avance beaucoup plus qu'on leur enseignait.

On habituait les élèves les plus avancés à faire des analyses de tout ce qu'ils lisaient et à composer des recueils des plus belles expressions et des plus belles pensées qu'ils y avaient rencontrées de manière à s'en composer une petite bibliothèque portative (extraits de F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction*, 1re partie, t. I).

M. E.

Petite section

V. Ecoles maternelles.

Phénomène

V. NOTION, CONCEPT.

[Allemand : *Phänomen*; *Erscheinung*. Anglais : *Phenomenon*. Italien : *Fenomeno*]

[Etym. : Du grec φαίνω = faire briller, rendre visible, passif φαίνομαι = être visible, être présenté, mis à jour]

Le phénomène désigne un fait, un événement sensibles, perçus. Plus précisément, depuis Kant (*Critique de la raison pure*, 1781), on définit le phénomène comme un « objet d'expérience possible » situé dans le temps et dans l'espace.

Ce qui importe c'est d'opposer le phénomène au noumène, ou chose en soi.

Cependant connaître les phénomènes, tout déterminés qu'ils soient, par les formes *a priori* de la sensibilité et par les catégories de l'entendement, est essentiel puisqu'il s'agit du domaine de la science et que le phénomène a une « réalité objective ».

La pédagogie peut être présentée, dans cette direction, comme la connaissance aussi exacte que possible des phénomènes éducatifs. F. B.

Phénoménologie

V. PHÉNOMÈNE, RÉFLEXION.

[Allemand : *Phänomenologie*. Anglais : *Phenomenology*. Italien : *Fenomenologia*]

[Etym. : Du grec φαίνομαι = être visible et λόγος = discours]

Méthode philosophique posant comme nécessaire la description des phénomènes, c'est-à-dire de ce qui advient dans et de l'existence, pour en inférer l'essence des choses, des êtres. Cette étude descriptive des phénomènes est considérée comme fondamentale et s'oppose à une prise en considération directe de lois abstraites ou de principes qui fixeraient une fois pour toutes les phénomènes et leur nature.

Une telle méthode est extrêmement féconde dans le domaine de l'éducation, où les phénomènes qui se manifestent dans le temps et dans l'espace sont plus importants à connaître que dans tout autre champ d'activités.

Cependant, ainsi que le veut Husserl (*Ideen*, 1913) qui cherche à mettre en lumière à partir de la méthode phénoménologique le principe de toute réalité, il ne s'agit pas d'en rester à une description des apparences, des événements mais de chercher, en éducation comme ailleurs, à mettre en place des principes explicatifs susceptibles de mettre en lumière la signification des phénomènes décrits.

Merleau-Ponty écrit, dans l'avant-propos de *La phénoménologie de la perception* (1945) : « La phénoménologie, c'est l'étude des essences et tous les problèmes, selon elle, reviennent à définir des essences : l'essence de la perception, l'essence de la conscience, par exemple. Mais la phénoménologie, c'est aussi une philosophie qui replace les essences dans l'existence et ne pense pas qu'on puisse comprendre l'homme et le monde autrement qu'à partir de leur « facticité ». C'est une philosophie transcendantale qui met en suspens, pour les comprendre, les affirmations de l'attitude naturelle, mais c'est aussi une philosophie pour laquelle le monde est toujours « déjà là » avant la réflexion, comme une présence inaliénable, et dont tout l'effort est de retrouver ce contact naïf avec le monde pour lui donner enfin un statut philosophique » (p. 1). F. B.

Phénomènes inconscients

Bien que l'analyse politique s'accommode mal de l'hypothèse de *phénomènes inconscients* préférant souvent traiter ceux-ci en termes de « mauvaise foi » (J.-P. Sartre) ou en y voyant la manifestation des intérêts dominants de classe (K. Marx), elle ne saurait être exclue pour pouvoir comprendre, dans une perspective éducative (et non purement répressive), le jeu complexe, ambivalent et équivoque, des résistances et des processus de défense. L'école psychanalytique l'a établi dans une optique descriptive des conduites ou dans une perspective topique de l'appareil psychique au niveau de la personne. De leur côté, les socianalystes, après les psychosociologues, reprennent analogiquement l'idée d'un *inconscient social* et de résistances au changement. Dans le champ proprement éducatif, les aspects relationnels de la formation, l'ambiguïté profonde de la problématique de l'autorité et du pouvoir (V. ces mots) nécessitent, *a fortiori*, une telle hypothèse. J. A.

Philologie

[Etym. : *Philologia* = caractère du *philologos* = qui aime la parole, bavard, érudit]

Etude critique des textes anciens (on ne doit pas la considérer comme synonyme de linguistique). G. M.

Phonème

D'une manière encore approximative, les phonèmes d'une langue donnée sont les sons constitutifs de cette langue, c'est-à-dire les « sons de base » qu'on entend exclusivement dans tous ses mots (seraient-ils 250 000 comme en français !) et qui entrent dans la composition de ces mots.

D'une langue à l'autre, ils ne sont jamais exactement les mêmes car, dans le cadre de telle langue, chacun d'eux se définit moins encore par ses propriétés phonétiques (mises en évidence à l'aide d'instruments spéciaux) que par ses possibilités phonologiques d'opposition aux autres dans l'exacte mesure où tous se trouvent liés par des corrélations au sein d'un ensemble structuré. Tout phonème est susceptible de variantes individuelles ou régionales; mais, par-delà ces variantes, il possède certains « traits » pertinents qui l'opposent à tous les autres phonèmes de la même langue, « traits » suffisants pour permettre de l'identifier dans toutes ses positions distributionnelles. Leur nombre est relativement restreint : généralement de 20 à 50; dans le cas du français : 36 (16 voyelles + 17 consonnes + 3 semi-voyelles). Comme les mots (sémantique) et les règles (syntaxe), ils subissent une évolution, négligeable pour un « état de langue » donné (V. cette rubrique) mais qui peut s'accélérer quand cette langue n'est pas encore fixée par une écriture : cas du français pendant le Ier millénaire de son histoire.

D'une manière plus rigoureuse, un phonème peut être défini à partir de deux propriétés caractéristiques :

a / il constitue l'unité distinctive minimale : c'est la combinaison des phonèmes entre eux qui permet de reconstituer les mots de la langue orale;

b / par « commutation » avec un autre phonème, il peut déclencher un changement de sens. *A contrario*, il suffit donc d'un jeu exhaustif de commutations successives pour inventorier les phonèmes d'une langue.

La notion de phonème est une notion clé, notamment dans trois domaines : l'articulation, l'apprentissage de la lecture, l'orthographe d'usage.

1 / Un émetteur n'est audible et intelligible que s'il articule correctement les mots de sa langue. Or articuler correctement, ce n'est pas autre chose, dans le cas du français, qu'émettre chacun des 36 phonèmes conformément à la norme (V. cette rubrique). D'où la nécessité, dès l'école maternelle, de nombreux exercices permettant de distinguer les sons vocaux d'autres bruits, puis de les discriminer entre eux (identification auditive) et de les reproduire sans la moindre confusion (identification articulatoire). Ce travail doit être poursuivi au début du cours préparatoire (V. PRÉREQUIS DE LECTURE).

2 / S'il y avait bijection entre sons et lettres du français, autrement dit s'il y avait biunivocité entre les 36 phonèmes et les 36 lettres à leur faire correspondre terme à terme, l'apprentissage de la lecture serait énormément simplifié car, en « tenant » tel son, on « tiendrait » telle lettre, et réciproquement. Dans la réalité, tout est faussé puisque non seulement il y a 26 lettres mais qu'en sus à tel son correspondent plusieurs graphies, et inversement. D'où la nécessité néanmoins, puisqu'il y a antériorité de l'oral sur l'écrit, de partir non point des lettres (comme font presque tous les syllabaires) mais des sons (toute méthode doit être phonologique) et de fonder tout l'apprentissage sur la découverte progressive de ces « distorsions ».

3 / D'une manière identique, s'il y avait bijection, on se trouverait dans cette situation idéale : tout ce qui se prononce s'écrit et tout ce qui s'écrit se prononce. Autrement dit... le problème de l'orthographe d'usage se serait de lui-même évanoui. *A contrario*, ce problème en effet apparaît dans l'exacte mesure où il n'y a pas correspondance terme à terme. Et c'est à partir de ce fil conducteur qu'il importe d'envisager et de résoudre tous les problèmes particuliers en tant qu' « écarts » par rapport à cet idéal. J. VU.

Phonologie

C'est la science qui étudie les seuls traits distinctifs des sons d'une langue.

Exemple : « Paris », prononcé avec ou sans plosive sur /p/ renvoie à un même signifié. A distinguer de la phonétique qui, s'intéressant à l'aspect physique de la production des sons, notera la différence que le récepteur distingue entre ces deux productions. Y. L.

Phonomimie

1. Technique d'apprentissage de la lecture introduite par Mme Pape-Carpentier afin de faciliter l'acquisition des lettres et des sons. De nos jours Mme Borel-Maisonny a repris et perfectionné cette technique en se référant d'une part à l'analyse phonétique de la langue

française et, d'autre part, à l'étude des cas pathologiques. G. M.

2. V. SOLFÈGE.
Procédé pédagogique décrit par M. Chevais (V. MAIN PORTÉE) au cours duquel la main droite mime la hauteur des sons par référence au corps du sujet. J.-P. M.

Photo-club

V. CLUB, COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRES, EQUIPE, MATÉRIEL SCOLAIRE, ROMAN-PHOTO.
[Allemand : *Foto Klub*. Anglais : *Photograph-club*]
[Etym. : Du grec *phôtos* = lumière et de l'anglais *club*]

1. *Insertion pédagogique :* Encouragés par des entreprises industrielles qui y ont vu le moyen de créer des générations d'utilisateurs, les photo-clubs sont, depuis la dernière guerre mondiale, employés pour des raisons éducatives par les mouvements d'éducation nouvelle.

2. *Définition :* Groupe d'élèves s'employant à étudier les matériels ou techniques photographiques et à produire par ses propres moyens des photographies généralement présentées à l'ensemble de la classe ou de l'établissement scolaire. J. V.

Photocopieur

Appareil permettant la reproduction multiple d'un original.
Différentes techniques :
— Par bains (révélateur/fixateur) : analogie avec la photo; système qui tend à disparaître.
— Electrostatique : utilise les propriétés électrostatiques de l'oxyde de zinc couché sur du papier; l'impression se fait par trempage dans un dispersant fait d'essence et de particules ferriques, le séchage par infrarouge.
— Xérographie : mêmes principes électrostatiques, mais les charges électrostatiques sont reçues par un cylindre qui transfère son impression négative sur un papier courant. C. J.

Photographie

Tech. Ed. — Moyen moderne de communication de la réalité visuelle qui devient un instrument didactique grâce à la miniaturisation et à la simplification des appareils (V. IMAGE). J. G.

Photorama

Tech. Ed. — V. DIAPORAMA, MONTAGES AUDIO-VISUELS.

Phrase

A. Phrase de base
V. ANALYSE STRUCTURALE.

B. Phrase réalisée
V. ANALYSE STRUCTURALE.

Physiologie de l'éducation

V. SCIENCES DE L'ÉDUCATION.
Partie de la physiologie qui étudie les conditions de vie de l'enfant en situation scolaire, et les conditions physiologiques que suppose ou que crée cette situation scolaire : problèmes de la fatigue, du surmenage scolaire, de l'éclairage et de l'aération des classes, etc. G. M.

Pictogramme

Représentation dessinée utilisée par les primitifs, se suffisant à elle-même (signes ou dessins parlants) ou déclenchant une récitation (signaux de dessins qui font parler) exploitée dans des sections d'écoles maternelles pour l'apprentissage du langage écrit (J. Bandet édit., *Vers l'apprentissage du langage écrit*). J. G.

Pictographie

V. BANDE DESSINÉE, CORRESPONDANCE INTERSCOLAIRE, DESSIN, ECRITURE, LECTURE.
[Allemand : *Pictographie*. Anglais : *Pictography*]
[Etym. : Du latin *pictura* = peinture et du grec *graphein* = écrire]

1. Pour communiquer graphiquement, certains peuples (Egypte, Chine) ont eu recours à des *idéogrammes* : entre le dessin d'expression trop particulière et l'écriture, symbolisme à deux degrés, l'idéogramme essaie de figurer, au mieux, un objet, une action, voire une idée (symbole du type dessin d'aile = idée de liberté) ; les recherches du dessinateur Jean Eiffel (code universel de figuration) sont très proches de la formule « idéogramme ».

2. Des solutions du même ordre ont été envisagées à l'école maternelle pour « correspondre », « avant l'écriture », quand le dessin ne suffit pas :
— Mme l'Inspectrice Durand et le Pr Bentolila préconisent 34 *phonogrammes*, signes

simples et distincts correspondant aux phonèmes de la langue; ainsi :

p e t i t p a p a

— M. Marty, professeur de psychologie à l'EN de Perpignan, laisse les enfants traduire par images improvisées un texte oralement connu d'eux.

— Mme l'inspectrice générale Sarazanas réalise un *code pictographique* ample et significatif, du type :

je danse je ne danse pas

3. *Définition :* Système de pictogrammes indépendants des sons traduits par l'écriture, code de signes représentant, au plus simple, le dessin des objets ou la figuration des actions, voire, symboliquement, des idées que l'enfant ne peut ou ne veut exprimer par l'écriture.

BIBLIOGRAPHIE *in* l'ouvrage collectif, *Vers l'apprentissage du langage écrit*, 2e chap. rédigé par Mme Réjane Sarazanas. J. V.

Pion, pionnicat

V. ARGOT LYCÉEN, SURVEILLANT.

Pionnier

1. *Gén.* — Homme ou groupe d'hommes qui frayent un chemin, qui montrent une nouvelle direction de recherche ou d'application. Ex. : les pionniers de l'éducation nouvelle tels que Kerchensteiner, Pestalozzi...

2. *URSS.* — Organisation qui réunit les meilleurs élèves d'une classe et ceux qui sont le plus dévoués à la cause de la société socialiste. En URSS les pionniers se distinguent par leur foulard rouge. G. M.

Pipo

L'école polytechnique, ses élèves, ses anciens élèves. On dit : « un pipo ». J.-L. B.

Piquer (se faire)

V. ARGOT LYCÉEN.

Piste maître, Piste élève

V. LABORATOIRE AUDIO-ACTIF COMPARATIF, MAGNÉTOPHONE A DOUBLE PISTE.

Ces expressions sont utilisées pour désigner, sur la bande d'enregistrement d'un magnétophone, la partie réservée à la parole du maître (et qu'il sera impossible d'effacer) et celle réservée à la parole de l'élève (qui est effaçable). Ce système est utilisé largement maintenant pour l'enseignement des langues. G. M.

Piston

L'Ecole centrale, ses élèves, ses anciens élèves. On dit : « un piston ». J.-L. B.

Plagiaire

[Etym. : Latin *plagium* = détournement ou vol]

Gén. — Celui qui reproduit soit textuellement, soit d'une façon légèrement déformée, une partie de l'œuvre d'un autre auteur et qui la présente comme sienne.

Péd. — Elève qui « copie » sur un autre au cours d'un travail qui devrait être fait personnellement. G. M.

Plan

A. Plan Dalton

V. INDIVIDUALISATION DE L'ENSEIGNEMENT, FICHES.

Péd. gén. — Le *Plan Dalton* est un système pédagogique qui s'inscrit dans le grand mouvement d'individualisation de l'enseignement de la fin du siècle dernier et du début du XXe siècle. C'est en 1905 que Miss Parkhurst donne au travail individualisé une ampleur qui le transforme en un véritable système pédagogique. Sa mise en œuvre est réalisée en 1920 à Dalton.

Le *Plan Dalton* consiste essentiellement en ceci : pour chaque degré de l'école et pour chaque matière, le programme officiel est divisé en dix « contrats » correspondant, pour l'élève, au savoir qu'il doit assimiler pendant chacun des dix mois de l'année scolaire. L'élève connaît ainsi d'avance la tâche qui lui est assignée; cette tâche mensuelle est ensuite partagée en portions hebdomadaires, décomposées elles aussi en unités de temps selon l'importance que lui attribuent les éducateurs (extrait de Avanzini, *La pédagogie au XXe siècle*). G. M.

B. Plan de travail

V. AUTOGESTION, TRAVAIL INDIVIDUALISÉ, ACTIVITÉS PERSONNELLES, CONSEIL.

L'expression « plan de travail » fréquemment utilisée, actuellement, dans les ouvrages qui traitent de l'enseignement individualisé ou personnalisé a été vulgarisée en France par Célestin Freinet qui en 1948 lui consacra une

étude (C. Freinet, Plans de travail, *BENP*, nº 40, octobre 1948, Editions de l'Ecole moderne française).
Cette expression apparaît déjà dans l'ouvrage du pédagogue soviétique Pistrak, *Les problèmes fondamentaux de l'Ecole du travail.* « La mise en place de ces remarques exige l'établissement d'un plan de travail pour toute l'année scolaire. »
Freinet introduira en plus du plan de travail annuel, les plans de travail hebdomadaires collectif et individuel qui sont actuellement utilisés par la plupart des classes de l'Ecole moderne. ICEM

C. Plan de travail collectif

1. Le plan de travail collectif hebdomadaire constitue l'emploi du temps de la classe-coopérative.
Il est la trame sur laquelle se fixent toutes les activités de la classe :
— apprentissages individuels et collectifs;
— activités d'expression et de création individuelles et collectives;
— conseils, sorties...

2. Ce plan est en général mis en place au cours du conseil de coopérative, qui détermine le moment et la durée des activités personnelles et des activités collectives et le contenu de ces dernières.

3. La maîtrise des données du plan de travail dépend de l'autonomie du groupe. ICEM

D. Plan de travail individuel

1. Le plan de travail individuel (appelé, parfois, plan d'activités personnelles) est en général constitué par une ou plusieurs feuilles, structurées pour permettre aux élèves d'auto-organiser leurs activités :
— les prévoir;
— en suivre la réalisation;
— en assurer un bilan.
Le plan de travail est donc un outil de planification qui s'intègre à une pratique pédagogique fondée sur la prise en charge par l'élève de ses activités personnelles.

2. Dans certaines classes, c'est l'enseignant qui dote dès le début de l'année scolaire, chaque élève, d'une grille plus ou moins rigide qu'il apprendra progressivement à utiliser. Dans les classes pratiquant la pédagogie Freinet et évoluant vers l'AUTOGESTION, c'est le besoin de se souvenir des activités et d'en maîtriser la réalisation qui fait apparaître la nécessité d'un outil spécifique.
Lié à la vie propre de chaque groupe-classe, aux besoins des élèves, à leur degré d'autonomie, aux diverses activités proposées, le plan de travail est structuré et utilisé différemment suivant les classes.
D'autre part, dans un tel contexte pédagogique, cet outil n'est jamais figé. Il peut être modifié en cours d'année, afin de s'ajuster aux nouveaux besoins des enfants et à l'évolution de leurs capacités d'auto-organisation. ICEM

E. Plan en relief

Représentation à l'échelle restituant le nivellement d'un espace géographique. Divers procédés permettent de reproduire la troisième dimension, c'est-à-dire les volumes du relief. Cette reproduction s'effectue en général avec une échelle des hauteurs plus grande que celle des largeurs. Elle se réalise à partir de divers relevés effectués sur le terrain (mesures, croquis) et/ou avec l'aide de cartes topographiques et de photographies obliques et verticales. Les matériaux utilisés sont très variés : plâtre, carton ondulé, contreplaqué, par exemple.
Cette construction complexe nécessite des apprentissages préalables (courbe de niveau, techniques d'assemblage, mesures). L'exercice est préparé par la réalisation de maquettes, c'est-à-dire de miniaturisations de la classe, d'une ferme, d'un quartier, à l'aide de volumes simples. A. N.

F. Plan expérimental

Péd. Sc. — Organisation et structure d'un ensemble d'expériences permettant d'éprouver un système d'hypothèses. Il existe un très grand nombre de modalités; la plus simple et la plus connue est celle du groupe témoin et du groupe expérimental. Les progrès de l'analyse mathématique et des méthodologies de recherche ont donné aux plans expérimentaux en pédagogie une très grande complexité (V. Mialaret, *Traité des sciences pédagogiques*, t. I). G. M.

G. Plan individuel de progression
[Anglais : *Continuous Progress Plan*]

Plan d'études comportant des unités articulées de programme ainsi que des modalités de constitution de groupes et permettant à chaque élève d'apprendre et de progresser selon son propre rythme (UNESCO-BIE).

H. Plan Keller

Péd. Sc. — Méthode d'enseignement scientifique développée en Grande-Bretagne comportant des unités de cours (manuel, guide d'étude, test) accompagnées d'unités pratiques de laboratoire avec des expériences préparées. La méthode suppose que l'élève

travaille à son propre rythme, qu'il acquière une bonne connaissance du cours, constamment testée au cours d'épreuves auxquelles il est soumis lorsqu'il est prêt. Les étudiants les plus rapides sont utilisés comme moniteurs ou testeurs pour les plus lents. L. L.

I. Plan Langevin-Wallon

V. RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT, RAPPORT PARENT.

Document issu d'une Commission ministérielle créée en 1945 (présidée par Paul Langevin, puis, après sa mort, par Henri Wallon). Le plan a été remis au gouvernement français en juin 1947.

Le Plan Langevin-Wallon prévoyait d'organiser l'enseignement français en degrés et cycles d'enseignement :

— Le premier degré aurait comporté trois cycles : 3-11 ans, 11-15 ans (cycle d'orientation) et 15-18 ans (cycle de détermination).

— Le deuxième degré aurait aussi comporté trois cycles : l'enseignement pré-universitaire (2 ans), l'enseignement de licence (2 ans), l'enseignement spécialisé.

L'obligation scolaire était prévue de 6 à 18 ans (*Le Plan Langevin-Wallon*).

G. M.

Planification

A. Planification de l'enseignement (de l'éducation)

V. PLANIFICATION INSTITUTIONNELLE, PLANIFICATION PARTICIPATIVE.

[Anglais : *Educational planning*. Espagnol : *Planeamiento de educación*]

[Etym. : Planifier = organiser suivant un plan. Plan = tout projet élaboré, comportant une suite ordonnée d'opérations, destinée à atteindre un but — vers 1600 *(Robert)*]

1. Xénophon raconte *(Lacedaemonian Constitution)* comment les Spartiates ont planifié l'éducation il y a 2 500 ans pour atteindre leurs objectifs militaires, sociaux et économiques.

Platon dans sa *République* offre un plan d'éducation pour Athènes.

John Knox a proposé au XVIe siècle un plan écossais d'éducation.

Diderot a préparé un *Plan d'une Université pour le Gouvernement de Russie* à la demande de Catherine II. Rousseau a préparé un plan d'enseignement pour la Pologne. Au début du XXe siècle, l'Union soviétique a préparé le Ier Plan quinquennal d'éducation.

2. La planification de l'éducation est : *i)* une procédure rationnelle pour ajuster les structures et les moyens de l'éducation aux besoins et aux objectifs éducatifs futurs de la société; *ii)* un programme fixant avec les objectifs à atteindre dans un avenir déterminé les moyens qu'il faut mobiliser et les réformes qu'il faut introduire pour les atteindre. Par exemple, le Plan Langevin-Wallon, en France, achevé en 1947, fut un projet de réforme totale de l'éducation. La planification de l'éducation doit être « compréhensive » (concernée avec l'éducation formelle et non formelle), intégrée (avec la planification économique et sociale), quantitative et qualitative, ouverte sur le long terme (même si elle couvre une courte période).

3. On distingue entre la planification à l'échelle nationale (ministère de l'Education et autres ministères concernés par les programmes et les directives gouvernementales), à l'échelle d'un établissement d'enseignement (V. PLANIFICATION INSTITUTIONNELLE), à l'échelle d'une classe (enseignants) par la répartition des matières traitées et de l'emploi du temps, à l'échelle individuelle (élève) par l'organisation de son emploi du temps, à l'échelle régionale (rectorat) ou locale (inspecteurs départementaux).

— On distingue entre planification indicative (qui fournit des orientations aux agents concernés) et planification impérative (qui contraint par des directives spécifiques la mise en œuvre de certains programmes).

— On distingue entre planification centralisée (préparée uniquement à l'échelle centrale) et décentralisée (dont la préparation et la mise en œuvre sont des responsabilités partagées entre l'Etat et les autorités locales).

— On distingue entre planification technocratique et planification participative qui implique et concerne tous les groupes sociaux concernés (V. PLANIFICATION PARTICIPATIVE).

— Les techniques de planification de l'éducation sont nombreuses : modèles mathématiques d'analyse et de projection, prévisions d'effectifs, calculs de coûts, estimation des besoins en personnel, enseignants et non-enseignants, estimation des besoins d'investissement, etc. La définition des objectifs des plans d'éducation est du ressort des responsables politiques; les techniques utilisées sont étroitement liées aux objectifs. Ainsi, une planification par « la demande sociale » retient implicitement comme objectif de satisfaire les besoins d'éducation manifestés par les individus (V. DEMANDE D'ÉDUCATION);

une planification par « les besoins en main-d'œuvre » vise principalement à décider de l'accès aux différentes filières et niveaux de formation en fonction des perspectives et des besoins du marché du travail.

— Pour qu'une planification de l'éducation soit efficace et complète, il faut qu'elle couvre les aspects techniques et les facteurs politiques tels que composition des groupes de pression, structures organisationnelles, échelle des salaires, règlements syndicaux, etc. Il faut, enfin, que les problèmes concrets de mise en œuvre du plan soient étudiés et résolus. J. H.

B. Planification d'un programme

1. *Au sens large*, c'est une démarche rationnelle pour régler et prévoir les effectifs scolaires et leur répartition dans les différentes branches d'enseignement, comme les problèmes de structures, de contenus, de méthodes et de techniques dans le développement du processus d'enseignement, de formation et d'éducation.

2. *Au sens étroit*, c'est la réalisation d'un plan d'action par objectif pour régler et prévoir la mise en œuvre d'actions d'enseignement, de formation et d'éducation. J. G.

C. Planification institutionnelle

V. PLANIFICATION PARTICIPATIVE, PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT.

[Anglais : *Institutional planning*. Espagnol : *Planeamiento institucional*]
[Etym. : Dérivé de l'institution (latin, *institutio*) = se dit de la chose instituée (personne morale, groupement, fondation, régime légal, social) *(Robert)*.
Par extension (1650) = établissement privé d'éducation et d'instruction]

1. Planification institutionnelle = planification relative aux établissements d'enseignement.

La planification institutionnelle est entre les mains des responsables des institutions d'enseignement (directeur, proviseur, intendants, etc.). Elle touche à tous les problèmes de la vie des établissements : admission, emploi du temps, organisations pédagogiques, allocation et recrutement de personnel, services de nettoyage, d'entretien, etc., services de cantines, d'internats, etc.

2. La planification institutionnelle pose des problèmes particuliers dans les établissements d'enseignement supérieur, en raison de l'autonomie — théorique ou réelle — de ces institutions.

— Planification institutionnelle = microplanification pour la distinguer de la macroplanification qui couvre l'ensemble du système d'éducation. J. H.

D. Planification participative

V. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT, PLANIFICATION INSTITUTIONNELLE.

[Anglais : *Participative planning*]
[Etym. : Dérivé de participer = prendre part (du latin *participare*) = collaborer, contribuer, concourir, partager, s'associer à]

1. On désigne par planification participative — pour l'opposer à la planification technocratique, ou bureaucratique, ou centralisée — toute planification qui implique directement (dans le choix des objectifs, des moyens, des programmes de mise en œuvre) l'ensemble des partenaires sociaux concernés.

2. La participation peut prendre la forme de « forums » ou de « réunions publiques » ou de « débats dans la presse, à la radio, à la TV », etc. Elle peut être « institutionnalisée » sous la forme de comités ou de commissions de planification, au sein desquels se réunissent les représentants des différents groupes sociaux concernés.

— Au niveau institutionnel, la planification participative suppose que les conseils de classe, les associations de parents d'élèves, les représentants des élèves, les représentants des enseignants, etc., aient la possibilité d'infléchir les décisions concernant la vie des établissements.

— L'expérience montre que la planification participative rencontre de grandes difficultés. En pratique, son adoption nécessite une modification importante des rapports de force entre groupes sociaux, des habitudes des responsables politiques et des coutumes administratives. J. H.

Planning de lancement

V. BREVETS.

1. Technique utilisée par quelques praticiens de l'Ecole moderne pour lancer des activités, pour inciter les enfants à entrer en contact avec ce qui pourrait être bon pour eux, pour les amener à goûter à de nouvelles pratiques.

2. Cette technique se fonde sur l'idée que, si on laisse les enfants « libres », on les abandonne dans leurs anciens conditionnements et parfois dans leur crainte d'aborder des domaines nouveaux.

3. La technique en est simple, on dessine une échelle à dix marches, chaque enfant a sa punaise de couleur. Lorsqu'il fait un pas, sa punaise monte.

Par exemple : Si on veut faire connaître le « chant libre » à une classe, on crée une colonne« chant libre». Au départ, la moindre émission de son sera sanctionnée par la montée d'une marche. L'éducateur incitera les enfants à poursuivre cette montée avec des mots associés à des sons, puis avec une expression plus personnelle. L'élan sera donné.

4. La plupart du temps, quand l'expression a pris vraiment dans la classe, on abandonne toute référence au planning. Ce qu'on vient de découvrir est si intense, si prenant, que l'on ne s'arrête plus à des préoccupations de visualisation de réussites. ICEM

Plateau

Péd. Ed. phys. — Lieu où pour Hébert pouvait se dérouler la séance d'éducation physique (méthode naturelle).
Le plateau ne possède pas de dimensions précises et n'importe quel espace libre (terrain vague, prairie, cour d'école, etc.) peut servir de plateau. Tous les genres d'exercices y sont réalisables, sauf le grimper.
Le plateau peut être aménagé, c'est-à-dire comporter des portiques (avec cordes, perches, échelles, etc.), des sautoirs, des pistes, des poutres pour les exercices d'équilibre, des appareils et des constructions artificielles permettant la pratique de l'escalade.
La leçon en plateau pouvait remplacer pour Hébert la séance en parcours à travers la campagne. C. B.

Plosive

Consonne dont la production est caractérisée par une plosion, c'est-à-dire par une brusque détente de l'air enfermé dans la cavité buccale du locuteur.
Exemple (en anglais) P, B, T, D, K, G.
Y. L.

Plume — Plumier

V. ECRITOIRE, ECRITURE, ENCRE, ENCRIER, MATÉRIEL SCOLAIRE.
[Plume : allemand, *Fever*; anglais : *Pen*]
[Porte-plume : allemand, *Feverhalter*; anglais : *Penholder*]
[Etym. : Du mot latin *pluma* = duvet, plume d'oiseau, utilisée à l'occasion pour écrire (plume d'oie ou de corbeau)]

1. *Insertion pédagogique :* Différente selon le format ou le penchant de l'écriture, la taille de la plume exigeait un canif : c'était une opération délicate réservée au maître d'écriture (*Dialogues* de Mathurin Cordier et de J.-L. Vivès, XVIe siècle). Efforts et temps étaient trop considérables pour que l'on ne tentât pas d'y échapper : les plumes métalliques, élaborées artisanalement au XVIIIe siècle, étaient trop coûteuses; c'est seulement au début du XIXe siècle que les aciéristes anglais parviennent à industrialiser la fabrication des plumes, introduite en France à Boulogne, sous la monarchie de Juillet, par Blanzy. Aujourd'hui, le *stylomine* et le *stylofeutre* annoncent la fin du porte-plume classique, donc de la plume métallique, réservée à quelques porte-plume réservoirs (nés à la fin du XIXe siècle) ou stylographes.
Le plumier apparaît sous ce nom en 1872. C'est l'époque où il présente des formes, des décorations, des matériaux divers (laque, carton bouilli, bois...) — avant de céder à la *trousse* d'étoffe ou de matière plastique de forme plus souple.

2. *Définition :* PLUME = Elément mobile, généralement métallique, et à bec fendu, permettant, grâce à un support, de puiser de l'encre pour écrire. J. V.

Pluridisciplinarité

V. INTERDISCIPLINARITÉ, MULTIDISCIPLINARITÉ.

Pochade

V. ESQUISSE, CROQUIS.
[Etym. : 1828; de « pocher »]

Etude colorée rapidement jetée au pinceau sur la toile ou le papier, et pouvant constituer une œuvre en soi. N-D. T.

Poème pédagogique

V. SOCIOPÉDAGOGIE.
Titre d'un livre d'A. Makarenko relatant les expériences d'éducation avec des enfants délinquants et constituant un témoignage sur les possibilités de l'éducation par les groupes. G. M.

Pointillisme

V. ENUMÉRATION.
Psych. gén. — Une des modalités de la perception (surtout observée chez l'enfant) où l'appréhension d'un élément se fait sans être mis en relation avec l'ensemble. On l'oppose volontiers à globalisme. G. M.

Politique

A. Politique de l'éducation

V. PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION.

[Anglais : *Educational policy*]

[Etym. : Politique = art et pratique du gouvernement des sociétés humaines *(Robert)*. « La science du gouvernement des Etats » *(Littré)*. Ce qui concerne le pouvoir]

1. Politique de l'éducation = « C'est à la politique de l'éducation qu'il appartient d'assurer l'ajustement entre les besoins sociaux d'éducation et les prestations du système éducatif. Quelle est la nature de ses interventions ? Par qui est-elle élaborée ? Quelle place occupe-t-elle dans la politique globale des pouvoirs publics ? Quels sont ses principaux moyens d'action ? (V. J. Fournier, *Politique de l'éducation*, p. 176). Comment se manifeste-t-elle ? Tel est le champ d'étude de la politique de l'éducation.

2. *Par extension*, la politique de l'éducation couvre l'action de tous les agents (Etats, collectivités locales, groupes sociaux, etc.) qui affectent la réalité présente et les transformations futures des systèmes éducatifs. Il semble, en effet, que cette réalité et ces transformations ne résultent que d'une modeste façon de l'action de l'Etat; bien plus significatif est le rôle des différents acteurs sociaux — famille, entreprise, syndicats — et des divers participants à l'activité éducative — élèves, enseignants, administrateurs...

— Politique de l'éducation = programme de l'éducation.

— Aspects politiques de l'éducation par opposition aux aspects techniques.

— Politique de l'éducation = projet politique pour le système éducatif. J. H.

B. Politique de l'innovation

Définition d'articulations entre microsystèmes et macrosystèmes (V. ces mots). J. G.

C. Politique linguistique

[Anglais : *Language policy*]

Option nationale portant sur le choix et l'usage d'une ou de plusieurs langues officielles et mise en application de cette option (UNESCO-BIE).

Polysémie

1. Caractère d'un signifiant qui a plusieurs signifiés (ex. : le fondu-enchaîné du cinéma). J. P.

2. Le langage de l'enfant, surtout à ses débuts, a un caractère polysémique très marqué. Le même mot « oua-oua » s'applique à plusieurs animaux, ou même à tout ce qui bouge. G. M.

Polyvalence

1. *Formation polyvalente :* On désigne souvent, dans l'enseignement technique, par formation polyvalente une formation qui, au lieu de préparer strictement à un métier, permet à l'élève de s'initier aux notions, aux gestes professionnels d'une famille plus large de métiers. Une formation polyvalente (véritable culture générale technique) permet des réadaptations ultérieures plus faciles et plus rapides.

2. *Polyvalence des professeurs :* A l'opposé d'une spécialisation à l'extrême (professeur de lettres qui n'enseigne que les lettres), les professeurs polyvalents sont ceux qui peuvent assurer un enseignement dans au moins deux domaines : professeur de mathématiques et de musique, de lettres et d'histoire et géographie par exemple. Dans certains pays cette bivalence est exigée des professeurs de l'enseignement du second degré. G. M.

3. *Québ.* — Caractère d'un enseignement qui offre, dans le même établissement, de nombreuses options tant de formation professionnelle que de formation générale. Le Règlement n° 1 du ministère de l'Education institue la *polyvalence* dans l'enseignement secondaire; elle consistera dans le regroupement des sections et écoles diverses de l'enseignement secondaire actuel.

Cette réorganisation ne consistera pas en une simple juxtaposition, en la pure coordination administrative de sections distinctes (scientifiques, classiques, générales, commerciales, de métiers, d'arts ménagers, d'agriculture...). Elle fondra ensemble tous ces enseignements, d'une manière telle que seront mis en commun installations matérielles et services auxiliaires : transport, cantines (« cafeterias »), piscines, bibliothèques, laboratoires, etc., mais aussi et surtout personnel pédagogique et enseignements. Cette *mise en commun* permettra de décloisonner les diverses sections, les divers programmes d'études, et d'instituer l'*enseignement à options*, grâce auquel chaque élève établira lui-même son programme, en fonction de la voie qu'il se propose de suivre ultérieurement : entrée sur le marché du travail au terme de ses études secondaires ou d'études au CEGEP, ou entrée éventuelle à l'université. La mise en commun permettra

enfin de donner à chaque élève un certain nombre de cours d'initiation générale aux branches du savoir autres que celles de sa spécialité; ceci, joint au côtoiement quotidien d'élèves approfondissant les disciplines les plus diverses, élargira les horizons des élèves et opérera dans la société certaines transformations psychologiques depuis longtemps nécessaires, notamment par une revalorisation d'études trop volontiers considérées comme « inférieures ».

La polyvalence est également instituée dans l'enseignement au CEGEP (Règlement nº 3). D'une région à l'autre, à l'école secondaire comme au CEGEP, elle met l'accent sur les disciplines et les orientations qui répondent aux besoins actuels et aux besoins prévisibles de l'économie locale.

Le mot *polyvalence*, qui provient du vocabulaire de la chimie, exprime l'idée de multiplicité de destination de l'école *polyvalente*. (On dit de même qu'un ingénieur est polyvalent quand il a reçu une formation lui permettant de mener à bien des travaux de nature diverse : voirie, adduction d'eau, aménagements portuaires, etc.) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Polyvalente (La)

Québ. — Expression raccourcie de « école polyvalente » (V. ce mot). G. M.

Pomper sur quelqu'un

V. ARGOT LYCÉEN.

Pondération

Stat. — 1. D'une façon générale, processus qui consiste à donner plus ou moins d'importance (de poids), soit aux différentes parties d'une épreuve, soit aux différentes épreuves à l'intérieur d'une batterie ou d'un examen.

2. On peut pondérer soit en multipliant le nombre des questions relatives à la partie que l'on veut valoriser ou en multipliant certaines valeurs par un coefficient. C'est ainsi que dans beaucoup d'examens français il y a des *coefficients* différents pour les épreuves d'un examen.

3. La détermination des coefficients ou la pondération des différentes parties d'une épreuve peut se faire soit d'une façon empirique, soit d'une façon scientifique. Très souvent la détermination des coefficients d'examen relève de la philosophie de l'éducation (l'importance que l'on attache ou que l'on veut attacher à telle discipline dans l'ensemble du système éducatif). Une véritable pondération suppose des critères précis et les coefficients de pondération résultent d'un calcul de corrélation (corrélation partielle et corrélation multiple) entre les scores bruts et la valeur critère. G. M.

Population scolaire

V. EFFECTIF, EFFECTIFS SCOLAIRES.

[Anglais : *School population*. Espagnol : *Población escolar*]

Une population, en général, est l'ensemble renouvelé (entrées, sorties) des individus qui sont dans un certain état, de fait ou de droit; l'effectif de cette population, à une date donnée, est le cardinal de l'ensemble renouvelé à cette date.

La population scolaire doit donc être définie, de façon rigoureuse, à partir de la définition de l'état de scolarité. Dans un système éducatif à pédagogie collective, on recourt en pratique au critère de l'inscription dans un établissement d'enseignement.

De façon plus générale, et pour inclure d'autres aspects des systèmes d'éducation (le préceptorat, l'apprentissage auprès d'un artisan, la formation continue des adultes), la relation pédagogique est une relation interpersonnelle, non symétrique et momentanée, entre deux individus de statuts différents, en général de classes d'âges différentes, et ayant pour but la transmission systématique d'une culture, de connaissance ou de savoir-faire. Cette relation définit à la fois la population en formation (E) et l'ensemble des enseignants ou formateurs (M); dans le cas de l'enseignement primaire, c'est une application surjective de E sur M : chaque élève (de E) a un seul maître (dans M), qui est commun à plusieurs élèves.

La population scolaire est un sous-ensemble de la population en formation lorsque l'on ne prend en considération que certaines formes de relations pédagogiques, en fonction du contenu de l'instruction transmise et du temps consacré à cette relation par les élèves par rapport à leurs autres activités. Lorsque la relation pédagogique est compatible avec une activité professionnelle simultanée, l'ensemble des élèves est un ensemble flou (l'appartenance d'un élève à l'ensemble

est *a priori* susceptible de prendre plusieurs niveaux d'intensité). Les conventions statistiques ou juridiques pour définir la population scolaire, conventions variables d'un pays à l'autre, masquent la complexité du système éducatif, principalement pour la formation technique et professionnelle, pour l'enseignement supérieur, et bien entendu pour la formation des adultes. P. C.

Port-Royal

V. PETITES ÉCOLES DE PORT-ROYAL.

Positions administratives

Expression utilisée pour indiquer l'une des cinq positions administratives dans lesquelles peut se trouver un fonctionnaire :

1. Activité, y compris les congés rétribués.
2. En service détaché.
3. Hors cadres (V. ce mot).
4. En disponibilité (V. ce mot).
5. Sous les drapeaux. G. M.

Post-alphabétisation

Ensemble de moyens et de mesures destinés à intégrer les nouveaux alphabétisés dans la société scolarisée, ce qui est relativement facile en milieu urbain et beaucoup plus difficile en milieu rural : journaux, livres de lecture, presse rurale sont indispensables pour permettre l'utilisation des techniques acquises. Il s'agit d'un matériel de lecture approprié, et qui doit tenir compte des intérêts et des motivations des populations ou des groupes concernés.

La plupart des campagnes d'alphabétisation ont échoué du fait de l'insuffisance de la post-alphabétisation. Même dans les pays développés comme le nôtre, on découvre à l'occasion du service militaire un certain pourcentage d'illettrés, retombés, par manque de lecture, dans l'analphabétisme depuis leur sortie de l'école. Y. B.

Praxéologie

Epist. — Science ou théorie de l'action ou encore connaissance des lois de l'action humaine.

La praxéologie, telle qu'on l'entend actuellement, étudie en général les méthodes qui permettent d'arriver à des conclusions opératoires. Elle se rattache à la recherche opérationnelle, à la programmation, à la cybernétique. J. P.

Précepteur

Educateur engagé dans une famille pour assurer l'éducation des enfants. Cette pratique est maintenant disparue. G. M.

Préélémentaire

V. MATERNELLE, ELÉMENTAIRE.

Le préfixe *pré* (avant) désigne clairement une période de scolarité qui précède celle de l'école élémentaire (ou primaire). *L'enseignement préélémentaire* équivaut donc exactement à celui des écoles maternelles, de deux à six ans. Cette expression a cependant l'avantage de sous-entendre la « *nécessaire continuité pédagogique entre l'école maternelle et l'école primaire* » (décret du 28 décembre 1976, art. 6).

R. P.

Préfet des études

V. SELF-GOVERNMENT.

[Anglais : *Prefect*]

[Etym. : Latin, *praefectus* = qui est placé *(factus)* à la tête *(prae)* d'un service ou d'une collectivité]

1. *Hist. Ed.* — Dans les collèges de Jésuites, le préfet est celui qui est responsable du contrôle des études, de la méthodologie pédagogique et aussi de la morale de l'établissement. Ses fonctions sont précisées, en ce qui concerne l'enseignement, de la façon suivante : « qu'il ne s'écarte pas des consignes, qu'il ne tolère aucune habitude contraire même établie et n'en introduise pas de nouvelle... il veillera, en particulier, à ce que les professeurs suivent la manière d'enseigner de leurs prédécesseurs ».

2. Actuellement, l'expression *préfet des études* est encore utilisée dans certains établissements privés pour désigner la personne qui, sous l'autorité du directeur, a la responsabilité des études et de la discipline dans une partie de l'établissement. Son rôle est très voisin de celui des censeurs dans les lycées.

3. *Angl.* — Elèves choisis *(prefects* et *captains)* pour assurer la responsabilité du service d'ordre et de discipline dans certaines écoles anglaises; ils ont un certain droit de sanction sur leurs camarades. Ils peuvent être choisis soit par le directeur de l'établissement (écoles d'Abbotsholme), soit élus par leurs condisciples (à Beaales). G. M.

Premier cycle

En France.

1. Dans l'enseignement secondaire : les quatre premières années de l'enseignement secondaire.

2. Dans l'enseignement supérieur : les deux premières années de l'Université qui conduisent au DEUG. G. M.

Premier degré

V. PRIMAIRE, ELÉMENTAIRE.
[Anglais : *Primary grade*]

1. Cette formule met en évidence l'idée de *premier* comme dans *primaire*, c'est-à-dire ce qui est à la fois fondamental et antérieur chronologiquement. Elle s'oppose ainsi à l'expression « second degré » qui désigne la période scolaire suivante allant de la classe de 6e au baccalauréat.
Les deux dénominations, *enseignement du premier degré* et *enseignement du second degré*, apparaissent et s'opposent dans le décret du 20 juin 1937, art. 1 et 2 (réforme Jean Zay).

2. On est donc tenté d'assimiler l'enseignement du premier degré à l'enseignement primaire ou élémentaire. Dans une esquisse historique (1833-1941), l'*Encyclopédie pratique de l'Education en France* (p. 96 et 97) souligne cependant la distinction qui s'imposait dans le passé : « *L'enseignement du premier degré est, d'abord et avant tout, l'enseignement de l'école primaire..., mais il n'est pas que cette école. Il comprend aussi d'autres formes d'instruction, ... une structure logiquement construite, ... un parfait ensemble organique, ... un édifice entier, de la base au faîte, ... un enseignement complet comprenant : les écoles maternelles et classes enfantines, les écoles primaires élémentaires, les écoles primaires supérieures et les cours complémentaires, les écoles normales primaires, voire les écoles normales supérieures de Fontenay et de Saint-Cloud...* »
Les réformes apparues depuis la dernière guerre mondiale dans les structures scolaires et dans l'organisation du ministère de l'Education ont fait disparaître l'expression « premier degré» du langage administratif.

R. P.

3. En Belgique, le premier degré correspond aux deux premières années de l'école élémentaire.

Première (Classe de)

V. CLASSES (NOM DES).

Préparation de la classe

1. Dans la méthodologie de Herbart, première phase de la leçon visant à susciter l'intérêt des élèves.

2. Travail que doit faire tout éducateur pour pouvoir, dans les meilleures conditions possibles, organiser le travail de ses élèves et transmettre ses messages éducatifs.
La préparation de la classe se fait à plusieurs niveaux :
— *Répartition annuelle* qui permet de déterminer le rythme de présentation du programme de la classe pour que celui-ci soit étudié dans son intégralité.
— *Répartition mensuelle :* elle est réglementaire. Elle indique comment au cours du mois les différentes parties qui sont indiquées dans la répartition annuelle se trouvent réparties.
— *Cahier-journal et répartition journalière* où se trouvent indiquées, selon l'emploi du temps, les activités de la journée.
— *Les fiches de préparation* sur lesquelles se trouvent indiqués le contenu des leçons, les méthodes et techniques pédagogiques à utiliser, les exercices à proposer, le matériel à préparer. G. M.

Préparatoire

1. V. COURS PRÉPARATOIRE, SECTION PRÉPARATOIRE.

2. V. CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES.

Prépas

Nom générique des classes de préparation aux Grandes Ecoles, dont certaines possèdent, dans la langue courante, un nom abrégé et/ou un nom folklorique. Les plus usuels sont :
— Mathématiques spéciales, Maths spé, « taupe »;
— Mathématiques supérieures, Maths sup, « hypotaupe »;
— Première supérieure, « khâgne »;
— Lettres supérieures, « hypokhâgne »;
— Préparation à l'Ecole navale, « flotte »;
— Préparation à l'Ecole spéciale militaire inter-armes, « corniche ».
Les élèves de ces classes portent respectivement le nom de « taupins », « hypotaupins », « khâgneux », « hypokhâgneux », « flottards », « cornichons ».

J.-L. B.

Prérequis de lecture

Ensemble des conditions à remplir et, par voie de conséquence, des comportements à acquérir pour être en mesure d'entreprendre un bon apprentissage de la lecture.

On a désormais la preuve expérimentale que le secret de cet apprentissage est à chercher essentiellement dans le préapprentissage. L'enfant qui a été bien « formé » de ce point de vue à l'école maternelle évite les écueils de la dyslexie et apprend à lire beaucoup plus sûrement et aisément.

L'acte de lecture implique en effet un certain nombre d'aptitudes relevant essentiellement de trois domaines :

— phonologie;
— symbolisme;
— psychomotricité.

Très précisément, il suppose :

a / la différenciation auditive des « sons du langage », symbolisés par les lettres;

b / la différenciation visuelle des tracés que sont les lettres;

c / la distinction de l'ordre de succession des sons (dans le temps) et de celui des lettres (dans l'espace);

d / la compréhension du principe même du système alphabétique, en tant que code de symbolisation d'un son ou d'un mouvement articulatoire par un signe graphique;

e / la possibilité d'évocation rapide de la réalité symbolisée par les mots écrits en son absence.

Dès lors, l'enfant de six ans se trouve considérablement aidé dans l'initiation à la combinatoire s'il est capable en particulier :

1 / du point de vue psychomoteur :
- — d'exécuter des gestes sur commande,
- — d'effectuer des mouvements déjà fins et adroits,
- — de faire manœuvrer la main droite indépendamment du reste du corps,
- — de savoir distinguer le haut et le bas, la gauche et la droite d'une feuille de papier,
- — de parcourir du regard une ligne horizontale de gauche à droite et passer au début de la ligne suivante,
- — de remarquer des détails révélateurs;

2 / du point de vue symbolique :
- — d'être suffisamment familiarisé avec la notion de signe,
- — d'identifier et faire fonctionner un système de signes (ex. : le Code de la Route),
- — de pressentir en quoi le système alphabétique est un système de signes,
- — de passer d'un système encore simple (pictogrammes, idéogrammes) à un système plus abstrait (système alphabétique);

3 / du point de vue phonétique :
- — de distinguer à l'oreille au moins 33 sur les 36 phonèmes du français (en opposant surtout ceux qui ne diffèrent que par un « trait pertinent », dans des mots évidemment : c'est le principe des « paires minimales »),
- — d'articuler correctement chacun de ces 33 phonèmes,
- — d'associer à tel d'entre eux un signe (geste, couleur, tracé quelconque...) en changeant le code.

Même s'ils ont été suffisamment diversifiés et multipliés dès l'âge de quatre ans, ces exercices doivent encore constituer la tâche essentielle en matière d'apprentissage direct de la lecture durant les premières semaines du cours préparatoire. Comme on l'a fait trop longtemps, c'est en effet une erreur, qui se paie fort cher en fin d'année et durant même toute la scolarité, que de confronter brutalement l'enfant avec les lettres tant que les conditions préalables (motrices, psychologiques, sensorielles, intellectuelles...) n'ont pas été remplies. Le recours immédiat et quasi unilatéral au syllabaire a empêché jusque-là d'en mesurer l'importance. J. VU.

Président de l'Université

(Art. 12, 15, 36 et 37 de la Loi d'Orientation et art. 23, 38 et 61 du décret du 14 juin 1969.)

Le président dirige l'Université.

Il est choisi pour cinq ans au sein du Conseil de l'Université parmi les professeurs titulaires. Il n'est pas immédiatement rééligible.

Par dérogation, décidée par le Conseil à la majorité des deux tiers (art. 15 de la Loi d'Orientation), un enseignant qui n'a pas rang de professeur titulaire peut être élu président. Sa nomination doit alors être approuvée par le ministre.

La même procédure doit être suivie si le président élu n'est pas membre du Conseil.

Le président ne peut partager sa responsabilité avec le Conseil de l'Université. En conséquence, pendant les cinq ans, il ne peut

être mis fin à son mandat que par la démission volontaire du président ou l'empêchement définitif, l'une et l'autre constatés par le Conseil.

Le président dispose d'un certain nombre de pouvoirs propres dans les domaines administratifs, financiers, pédagogiques et extra-pédagogiques liés au fonctionnement de l'Université qu'il dirige, notamment :

— Il contrôle le fonctionnement de tous les services, UER et établissements rattachés à l'Université.

— Il prépare et exécute le budget.

— Il est ordonnateur des dépenses.

— Il passe les marchés, signe les contrats et conventions.

— Il représente l'Université à l'égard des tiers.

— Il assure la mise en œuvre des décisions des conseils.

— Il délivre les grades et diplômes. Il est gardien du sceau de l'Université.

— Il définit et contrôle les conditions d'utilisation des locaux mis à la disposition des étudiants.

— Il est responsable du maintien de l'ordre dans les locaux et enceintes universitaires.

— Le président, sur sa demande, peut être déchargé d'une partie de son service d'enseignant.

Il convient de noter que, dans ses fonctions, la responsabilité du président est entière; qu'elle ne saurait être atténuée par les délégations qu'il peut accorder dans certains domaines; qu'il demeure responsable des décisions prises en son nom. R. C.

Presse rurale

Diverses sortes de journaux de brousse destinés et conçus à la fois pour informer et former et pour intéresser les communautés rurales, contribuer à leur éducation en fournissant notamment aux nouveaux alphabétisés la possibilité de lire. Ces journaux ne sont pas toujours imprimés et sont le plus souvent affichés sur la place du village.

Ils prolongent et complètent l'alphabétisation fonctionnelle; les messages sont simples, les illustrations abondantes, ils servent également à l'éducation du public auquel ils s'adressent et sont un des éléments de l'éducation pour le développement rural. Ils sont écrits en langue vernaculaire et doivent répondre avant tout aux besoins locaux. Y. B.

Prêt d'honneur

Outre les bourses d'enseignement supérieur et les bourses à caractère spécial, une autre forme d'aide est offerte aux étudiants : le prêt d'honneur.

Il est attribué en fonction de la situation personnelle (à la fois sociale, familiale, universitaire) du candidat qui s'engage à le rembourser dans un délai de dix ans après l'obtention du diplôme pour lequel il est alloué.

Ce prêt ne comporte aucun intérêt. R. C.

Prévision technologique

Cette expression est actuellement employée pour recouvrir un ensemble important de méthodes destinées à explorer l'avenir des techniques et des sciences. J. P.

Primaire

V. ELÉMENTAIRE, PREMIER DEGRÉ.

[Etym. : Du latin *primus* = premier]

1. *L'école primaire* accueille les enfants à partir de six ans (dans l'année) et jusqu'à onze ou douze ans, exceptionnellement davantage : « *Toute commune doit être pourvue au moins d'une école primaire publique* » (Loi organique du 30 octobre 1886, art. 11). « *La formation donnée à l'école primaire comporte cinq niveaux successifs organisés en trois cycles : le cycle préparatoire, le cycle élémentaire et le cycle moyen* » (décret du 28 décembre 1976, art. 6).

L'expression « *école primaire* » se justifie de deux manières :

— chronologiquement d'abord, car elle se situe avant les établissements secondaires qui reçoivent en classe de 6e les élèves issus du cycle moyen;

— intellectuellement ou pédagogiquement aussi, car elle procure aux enfants les premiers apprentissages fondamentaux, les premières connaissances essentielles, ainsi que les structures mentales indispensables à la scolarité ultérieure et à la vie.

2. L'adjectif est utilisé avec le même sens dans : *enseignement primaire, formation primaire, classe primaire.*

3. Adjectif utilisé quelquefois d'une façon péjorative : « ce n'est qu'un primaire ».

R. P.

Principal

V. COLLÈGE, DIRECTEUR (TRICE).
[Etym. : Du latin *principis* = premier]

A. Généralités

L'adjectif aussi bien que le nom *principal* désignent ce qui est majeur, essentiel, le plus important. Ex. : *le principal argument, une proposition principale, intérêt et principal.*

B. Principal de collège

Dans l'enseignement, *le principal* est le titre donné à celui ou celle qui dirige un collège d'enseignement secondaire. R. P.

C. Principal d'école

Québ. — Comme son nom l'indique, le *principal* d'une école est le titulaire du poste le plus élevé à la direction de cet établissement. La dénomination qui vient la première à l'esprit, en français, est celle de *directeur*. Le terme « principal », depuis la récente réforme de l'enseignement, n'a plus cours en France, et de toute façon la tradition française le réservait aux *collèges* dispensant l'enseignement *secondaire*. Le terme « principal », tel qu'il est employé au Québec, doit être considéré comme un anglicisme *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Principe

V. CONCEPT, NOTION, NORME.
[Allemand : *Grund*. Anglais : *Principle*. Italien : *Principio*]
[Etym. : Du latin *principium* = commencement, fondement, origine]

A. Généralités

Point de départ posé *a priori* avant toute considération de l'expérience ou explication causale d'un ensemble de phénomènes.

Postulé par la raison, un principe « règle » des actions, dont il est compris comme la cause ou la source. C'est surtout au domaine de la morale — à celui de l'action humaine — que l'on peut rattacher les *principes éducatifs*.

Ces principes sont à la fois des règles d'action, clairement représentées à la pensée, posées par un éducateur et le moyen d'expliquer rationnellement cette action.

Par exemple, prendre comme principe d'action éducative la position de la liberté de l'enfant ou sa possibilité de construire son moi et son existence réglera les modalités de l'action éducative qui, si elle est fidèle à ce principe, ne peut sombrer ni dans l'autoritarisme ni dans l'abandon de l'éduqué à lui-même.

Poser la liberté de l'enfant comme principe, c'est bien la mettre au début de toute action éducative et considérer l'enfant lui-même comme source de cette action. Nous retrouvons donc là les définitions de *commencement* et de *source causale* attribuées par les philosophes au mot *principe*.

On peut encore dire qu'un principe est une idée qui informe — qui donne forme à — l'action, ou qui est un élément constitutif de l'action même.

Le principe pédagogique qui consiste à prendre en considération l'intérêt que manifeste un enfant pour une chose donne sens et forme au type d'activité que l'éducateur propose. F. B.

B. Principe de plaisir
Principe de réalité

Ces deux termes sont empruntés au vocabulaire psychanalytique et sont seulement repris ici dans une perspective analogique, soit que les situations sociales permettent à chacun en tant que personne de fonctionner quant à son vécu personnel, quant à son insertion dans la situation, selon l'un ou l'autre de ces principes, soit que, dans une perspective anthropologique, il soit pertinent de parler analogiquement de principe de plaisir et de principe de réalité pour interpréter des faits et des comportements sociaux, notamment au sein des situations éducatives.

Principe de plaisir : « Un des deux principes régissant, selon Freud, le fonctionnement mental : l'ensemble de l'activité psychique a pour but d'éviter le déplaisir et de procurer le plaisir. En tant que le déplaisir est lié à l'augmentation des quantités d'excitation et le plaisir à leur réduction, le principe de plaisir est un plaisir économique» (Laplanche et Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*).

Principe de réalité : « Un des deux principes régissant, selon Freud, le fonctionnement mental. Il forme couple avec le principe de plaisir qu'il modifie : dans la mesure où il réussit à s'imposer comme principe régulateur, la recherche de la satisfaction ne s'effectue plus par les voies les plus courtes, mais elle emprunte des détours et ajourne son résultat en fonction des conditions imposées par le monde extérieur.

« Envisagé du point de vue économique, le principe de réalité correspond à une transformation de l'énergie libre en énergie liée; du point de vue topique, il caractérise essentiellement le système préconscient-conscient; du point de vue dynamique, la psychanalyse cherche à fonder l'intervention du principe

de réalité sur un certain type d'énergie pulsionnelle qui serait plus spécialement au service du moi » (Laplanche et Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*).
Il faut bien entendu comprendre que dans la pratique le principe de plaisir et le principe de réalité ne jouent jamais séparément, ce n'est pas l'un ou l'autre mais l'un et l'autre, plus ou moins l'un et plus ou moins l'autre qui rendent compte d'une situation ou d'un comportement. L'antagonisme est dialectique. J. A.

C. Principes de ralliement de l'Education nouvelle

V. CHARTE, ECOLE NOUVELLE.

Ce sont les sept principes adoptés à Calais, en 1921, par la *Ligue internationale pour l'Education nouvelle :*

1. Le but essentiel de toute éducation est de préparer l'enfant à vouloir et à réaliser dans sa vie la suprématie de l'esprit; elle doit donc, quel que soit par ailleurs le point de vue auquel se place l'éducateur, viser à conserver et à accroître chez l'enfant l'énergie spirituelle.

2. Elle doit respecter l'individualité de l'enfant. Cette individualité ne peut se développer que par une discipline conduisant à la libération des puissances spirituelles qui sont en lui.

3. Les études et, d'une façon générale, l'apprentissage de la vie doivent donner libre cours aux intérêts innés de l'enfant, c'est-à-dire ceux qui s'éveillent spontanément chez lui et qui trouvent leur expression dans les activités variées d'ordre manuel, intellectuel, esthétique, social et autres.

4. Chaque âge a son caractère propre. Il faut donc que la discipline personnelle et la discipline collective soient organisées par les enfants eux-mêmes avec la collaboration des maîtres; elles doivent tendre à renforcer le sentiment des responsabilités individuelles et sociales.

5. La compétition égoïste doit disparaître de l'éducation et être remplacée par la coopération qui enseigne à l'enfant à mettre son individualité au service de la collectivité.

6. La coéducation réclamée par la Ligue — coéducation qui signifie à la fois instruction et éducation en commun — exclut le traitement identique imposé aux deux sexes, mais implique une collaboration qui permette à chaque sexe d'exercer librement sur l'autre une influence salutaire.

7. L'Education nouvelle prépare, chez l'enfant, non seulement le futur citoyen capable de remplir ses devoirs envers ses proches, sa nation, et l'humanité dans son ensemble, mais aussi l'être humain conscient de sa dignité d'homme (dans A. Ferrière, *L'école active*). G. M.

Privé

V. son contraire : PUBLIC.

[Etym. : Du latin *privatus* = particulier]

1. A l'inverse du mot *public*, l'adjectif *privé* qualifie ce qui n'a pas été financé par l'Etat ou une collectivité locale mais qui l'a été par des particuliers. Il en résulte un usage réservé et non pas ouvert à tous. Ex. : *une voie privée* et *la voie publique*, *un jardin privé* et *un jardin public*, *une entreprise privée* et *le secteur public*.

2. La loi du 30 octobre 1886 (art. 2) applique cette définition générale à l'enseignement : « *Les établissements d'enseignement... de tout ordre peuvent être publics, c'est-à-dire fondés et entretenus par l'Etat, les départements et les communes, ou privés, c'est-à-dire fondés ou entretenus par des particuliers ou des associations.* »
Cette définition doit être atténuée « depuis la loi Barangé (28 septembre 1951) qui a instauré des subventions de l'Etat aux *écoles primaires privées*, et la loi Debré (31 décembre 1959) qui définit les rapports entre l'Etat et les *établissements d'enseignement privés* et prévoit le concours financier de l'Etat, éventuellement des départements et des communes » (*Code Soleil*, p. 307). R. P.

Prix

A. Prix de camaraderie

Distinction décernée, généralement par ses condisciples, à l'élève qui a fait montre des meilleures qualités dans les relations sociales scolaires. J. V.

B. Prix d'excellence

[Etym. : Du latin *excellere (excellens)* = s'élève au-dessus de]

1. *Définition :*

a / « Prix unique décerné à l'élève qui s'est le plus distingué pendant toute la durée de l'année scolaire, dans toutes les branches réunies » (Littré, *Dictionnaire*, t. II, p. 1552).

b / « Dans les lycées et collèges, toutes les compositions hebdomadaires de l'année, y compris les compositions finales, jadis connues sous le nom de compositions des prix, concourent à la détermination des prix

d'excellence » (Buisson, *Dictionnaire*, t. I, 1re part., p. 724).

2. *Evolution :* Déjà au temps de F. Buisson, se manifestent des prix d'excellence par discipline : « Les prix spéciaux à chaque faculté sont déterminés par la totalité des compositions de l'année; mais les compositions finales comptent double » (arrêté ministériel du 8 septembre 1879). J. V.

C. Prix d'honneur

[Etym. : Du latin *honos, honoris* = distinction décernée à quelqu'un]

1. *Définition :* Prix suivant immédiatement le prix d'excellence dans le *palmarès* (ne figure point dans les acceptions du mot honneur pour les dictionnaires *Littré* et *Buisson*).

2. *Evolution :* Après avoir été uniquement décerné pour l'ensemble des notes de la classe, il a été institué, dans les lycées et collèges, un prix d'honneur par discipline.

3. Notons que l'adjectif *honorable* s'applique au deuxième degré de mérite des thèses de doctorat, l'excellence étant marquée par l'expression *très honorable.* J. V.

D. Prix de semestre

« Prix décerné, dans les lycées de Paris, à l'élève qui a obtenu le plus de points dans les compositions, durant les deux premiers trimestres de l'année» (Littré, *Dictionnaire*, t. II, p. 1552). J. V.

Problématique — Autorité (Autorisation) — Pouvoir

Bien que souvent confondues ou superposées dans la pratique, ces deux notions doivent être repérées distinctement parce qu'elles sont, l'une et l'autre, nécessaire pour éclairer sous des angles différents, mais complémentaires, les phénomènes complexes de la dépendance ou de l'interdépendance entre les hommes. Etymologiquement l'*autorité* est le fait de l'auteur, de celui qui crée, qui engendre (par exemple, l'autorité venant de Dieu, créateur du monde et des hommes, ou l'autorité paternelle du géniteur). Les psychanalystes associeront ainsi le vécu de l'autorité aux séquelles inconscientes de l'expérience sexuelle infantile dans le cadre des relations parents-enfants. On comprend, alors, que certains auteurs (M. Lobrot, G. Mendel) insistent sur le fond archaïque, et d'une certaine façon fantasmatique ou mythique, de l'autorité pour reconnaître que « l'humanité a pris conscience lentement et obscurément que l'autorité était l'obstacle essentiel à sa libération et qu'il fallait la détruire... il faut rompre la chaîne et congédier une fois pour toutes l'homme primitif » (M. Lobrot, *Pour ou contre l'autorité*, 1973). Mais dans d'autres acceptions l'autorité prend des significations plus sociales et devient synonyme de pouvoir (pouvoir faire faire quelque chose à quelqu'un, permettre à quelqu'un de faire quelque chose); ainsi : l'autorité de la Loi, l'autorité de l'Eglise, l'autorité de l'Etat, du gouvernement, du Président de la République... De son côté, le mot *pouvoir* a deux sens initiaux : *a* / un sens physique énergétique, le pouvoir-faire; ainsi : dans l'expression anglaise *horse-power* : cheval-vapeur, l'unité de puissance d'un moteur; *b* / un sens politique, moral ou normatif : le pouvoir de faire faire, de contraindre ou d'obliger à faire : ainsi les pouvoirs publics. Il nous semble commode, pour un premier repérage, de retenir que l'autorité est une notion psychologique, impliquant, toujours, un vécu temporel (V. ce mot), des représentations, tandis que le pouvoir, relevant soit de la physique énergétique, soit de la« physique sociale» (énergie sociale), est une notion sociologique et politique mieux exprimée en termes d'espace, ou d'étendue, que dans un registre temporel. Lorsque les phénomènes et les rapports sociaux seront précisément étudiés sous l'angle organisationnel ou institutionnel (V. ce mot), y compris dans leur traduction juridique, seule la notion de pouvoir est effectivement de quelque utilité. Explicitement ou implicitement la machine constituera, fréquemment, le modèle de référence. Tandis que les analyses des processus de dépendance, d'influence (ascendant, prestige, compétence), dans la mesure où ils se réfèrent à des expériences vécues (modèles biologique, psychologique, psychosociologique), utiliseront plutôt la notion d'autorité. Mais, bien entendu, l'idée qu'on se fait de l'autorité va évoluer selon les époques et l'état des idées reçues constituant la science du moment. Dans une conception « naturaliste » ou « typologique », l'autorité est une propriété essentielle liée à certains êtres, d'autres en étant dépourvus (caractérologies). Dans une approche psychanalytique le vécu de l'autorité est fonction de la constitution de modèles inconscients, de fantasmes, dans la petite enfance, dans la préhistoire du sujet. Dans une conception anthropologique, culturaliste, sans devenir épiphénoménique pour autant, l'autorité

sera liée, à travers les mœurs, aux dominantes culturelles. Cette évolution des conceptions dans l'histoire collective des idées n'exclut pas une évolution personnelle, maturation, qui est précisément attendue de la fonction éducative à travers toutes ses instances (familiale, scolaire et sociales). L'autorité, transformée quant au vécu que l'on en a, devient alors la capacité de s'autoriser soi-même, de se faire de son propre auteur. Il semble donc que la compréhension des rapports entre les hommes ait besoin de ce double éclairage, à partir d'un tel repérage.

En particulier, dans la vie professionnelle de nombreuses « compensations » tentent sans espoir de s'effectuer. Il est vain d'attendre d'un statut ou d'un organigramme l'autorité personnelle dont on peut légitimement être en quête. Réciproquement, la puissance ou l' « aura » personnelles (même si, ce qui n'est pas toujours le cas, elles correspondent à une sagesse, à une maturation ou à une expérience humaines réelles), comme légitimation du pouvoir politique, aboutissent forcément à une expression toujours charismatique quand elle ne devient pas antidémocratique et fasciste. L'éducateur (familial ou scolaire), le formateur, en tant qu'inséré dans un tissu relationnel concret, à travers lequel tendent à se réactiver les modèles inconscients, constitués dans l'expérience infantile, travaille toujours fondamentalement, même dans le cas de l'enseignement ou de l'apprentissage, à partir de la problématique de l'autorité et c'est l'un des aspects du travail éducatif que de contribuer à l'évolution de cette problématique. Mais en même temps, en tant qu'agent de la société (l'école, la famille, la formation continue, etc.), il détient et exerce un pouvoir social, il a un statut professionnel, éventuellement il « sanctionne » et pratique un « contrôle social » (contrôle des connaissances), etc. L'une et l'autre ne doivent pas être confondus (V. G. Snyders, *Où vont les pédagogies non-directives ?*). J. A.

Problème démographique

Problème posé par l'état ou l'évolution des effectifs de la population totale, notamment aux âges scolaires et à ceux qui fournissent le personnel éducatif : en règle générale, la croissance des effectifs scolaires n'est pas principalement un problème démographique, mais s'explique surtout par la diffusion des comportements de scolarisation prolongée. P. C.

Procédé

A. Procédé La Martinière

[Etym. : Du nom de son inventeur]

Extrêmement simple, il peut être employé durant les premières années de scolarité dans un grand nombre de disciplines, non seulement lors d'un contrôle mais dans la phase de découverte.

Une question étant posée par le maître, à un premier signal, les élèves inscrivent la réponse sur l'ardoise puis, à un second, montrent l'ardoise. D'un coup d'œil, l'enseignant connaît la proportion de réponses justes et la personnalité des élèves en difficulté. Il en conclut immédiatement soit à la nécessité de faire un retour en arrière, soit à la possibilité d'enchaîner, voire à l'utilité de rectifier, etc. J. VU.

B. Procédés multimedia

Tech. Ed. — Procédés d'instruction ou d'enseignement de formation et d'éducation qui font appel à un certain nombre d'auxiliaires audio-visuels et d'auxiliaires d'enseignement en vue d'une intégration à un cours pour remplacer pour tout ou partie la personne responsable de l'enseignement ou de la formation. J. G.

Producteur

Terme employé dans le domaine du cinéma et qui désigne deux fonctions :

— dans le cinéma commercial : personne ou société qui fournit les capitaux et assure la direction générale du produit pour sa fabrication et sa diffusion, comme l'éditeur le fait dans le cas d'un imprimé;

— dans le cinéma éducatif : enseignant qui fournit le scénario d'un film ou d'une émission de télévision, le message étant par ailleurs fabriqué sous la direction d'un réalisateur (V. ce terme). J. P.

Production

Tech. Ed. — Ensemble des réactions observables dans une pédagogie par objectifs permettant d'étayer le processus d'évaluation. J. G.

Productivité

Quotient de la production d'un bien ou d'un service par un ou plusieurs facteurs de production, ce terme désigne parfois le caractère productif d'une chose.

L'utilisation de cette notion en économie de l'éducation repose sur l'assimilation du système d'enseignement à un secteur productif livrant de l'enseignement et des services annexes (transports, logements, cantines, hygiène).
On distingue différents types de productivité :
— *réelle* (ou physique) lorsque produits et facteurs sont mesurés en termes réels, *en valeur* lorsqu'ils sont mesurés en termes monétaires;
— *externe* (productivité vis-à-vis de l'extérieur du système éducatif, sous l'angle de l'apport de l'éducation à l'économie) et *interne* (productivité *dans* l'éducation).
La productivité des facteurs de production de l'éducation peut être mesurée en termes de *productivité globale des facteurs* (avec la prise en considération de tous les facteurs), de *productivité partielle* (on ne prend en compte qu'un facteur) ou de *productivité marginale* (en considérant les accroissements).
La notion de productivité appliquée à l'éducation permet de comparer deux méthodes d'enseignement, deux organisations, l'investissement intellectuel à l'investissement physique; elle permet d'évaluer la contribution de l'éducation au développement. La difficulté principale réside dans la justesse douteuse de la mesure de la valeur économique du produit éducation. L. M.

Produit

Tech. Ed.
Réaction observable *(output)*. V. PRODUCTION. J. G.

2. Expression mathématique qui exprime un résultat d'opération : produit de deux nombres, produit scalaire, produit vectoriel, produit cartésien... G. M.

Professeur

V. ADJOINT (MAÎTRE TECHNIQUE), ADJOINT (D'ENSEIGNEMENT), AUXILIAIRE (MAÎTRE-AUXILIAIRE), CHARGÉ (D'ENSEIGNEMENT).

A. Généralités

[Etym. : Vient du latin *profiteri* = déclarer]

1. A l'origine, *professer* signifie donc déclarer, dire publiquement, exprimer une pensée, une idée, une opinion personnelle devant un auditoire. Par extension, ce verbe signifie enseigner et, par conséquent, *un professeur* est celui, ou celle, qui enseigne. Ce mot qui n'a pas de féminin désigne aussi bien une femme qu'un homme.

2. En fait, le vocabulaire administratif restreint l'emploi du mot *professeur* aux enseignants du second degré et supérieur : collèges, lycées et universités. Contrairement à certains usages, il doit être exclu de l'enseignement maternel et de l'enseignement élémentaire où les mots « instituteur » et « institutrice » seuls conviennent.
Les catégories de professeurs sont particulièrement, voire anormalement, nombreuses :
— Tantôt elles se basent sur les diplômes : *Un professeur agrégé* a réussi au concours de l'agrégation dans une discipline déterminée. *Un professeur certifié* est titulaire du certificat d'aptitude pédagogique aux enseignements secondaires (CAPES) dans une discipline. *Un professeur d'enseignement général des collèges* (en abrégé : PEGC) a obtenu le certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement général dans les collèges (CAPEGC) conjointement dans deux disciplines (professeur bivalent : lettres + histoire et géographie; lettres + langue vivante ; mathématiques + technologie ; mathématiques + physique, etc.).
— Tantôt les catégories se réfèrent à la nature de l'établissement d'exercice : Si *les professeurs agrégés et certifiés* peuvent exercer aussi bien en lycées qu'en collèges, *les PEGC* déjà cités ne peuvent enseigner que dans les collèges. Les établissements professionnels ont leurs enseignants particuliers : *professeurs d'enseignement technique théorique, ou d'enseignement général de collège technique ; professeurs techniques d'enseignement pratique ; professeurs techniques adjoints.*
— Tantôt les catégories indiquent le statut administratif quant à la stabilité dans le poste ou l'emploi : Si les professeurs déjà cités sont titulaires de leur poste, donc n'en changent que sur leur demande — ou par sanction —, d'autres sont affectés à un poste à titre précaire : *un maître auxiliaire, un adjoint d'enseignement, un chargé d'enseignement.*
R. P.

3. *Québ.* — Personne qui enseigne une science, un art, une technique : professeur d'espagnol, de piano.
Ne pas confondre *professeur* avec *instituteur* (enseignement élémentaire), ni avec *enseignant* ou *maître*, dont le sens est plus large. Dans l'enseignement secondaire, le maître est un *professeur*, de même qu'au CEGEP et à l'université. Cependant, à l'université, il ne

faut pas confondre le sens hiérarchique du mot professeur et son sens large. Un chargé de cours n'a pas le titre de professeur, mais au sens large il est *l'un des professeurs*. L'instituteur, lui, n'a pas droit à la désignation de professeur. Tous sont des *maîtres*, ou encore, professionnellement, des *enseignants* (terme générique) *(Voc. de l'éd. au Québec)*.

R. D.

B. Noms de quelques catégories de professeurs

1. *Professeur adjoint.*
V. ADJOINT.

2. *Professeurs associés.*
Ens. sup. — Ce sont des personnalités de nationalité française ou étrangère, choisies en raison de leur capacité et de leur expérience, qui sont associées, soit à plein temps, soit à mi-temps aux travaux d'enseignement et de recherche dans les universités.
Ces personnels sont nommés pour une durée pouvant atteindre deux années universitaires.
Cette durée peut être prolongée annuellement par décision ministérielle.
La nomination de ces personnels est prononcée par arrêté du ministre sur proposition de l'autorité statutairement compétente pour les personnels titulaires dans l'établissement concerné et sur proposition du comité consultatif.
Ils assurent le même service d'enseignement et de recherche que celui des professeurs titulaires.
Leur rémunération est calculée par référence à la rémunération du personnel du même grade. R. C.

3. *Professeurs à titre permanent.*
Ens. sup. — Membres de l'enseignement supérieur qui, indépendamment de leurs activités liées à la recherche, doivent assurer un service hebdomadaire d'enseignement de trois heures.
Le professeur à titre personnel est titulaire d'un emploi de maître de conférences mais bénéficie des mêmes droits et prérogatives qu'un professeur titulaire de « chaire ».
La procédure de nomination est la même que celle utilisée pour les professeurs titulaires (sans publication puisqu'il ne peut y avoir de vacance d'emploi). R. C.

4. *Professeur des enseignements professionnels pratiques :* Corps créé par arrêté du 30 janvier 1976 destiné à fournir des professeurs au cycle court de l'enseignement professionnel. P. S.

5. *Professeur des enseignements professionnels théoriques.*
a / Corps créé par arrêté du 30 janvier 1976; il a remplacé le corps des professeurs des enseignements techniques théoriques dans les CET.
b / Ces professeurs enseignent dans les disciplines comme le dessin industriel et d'art appliqué aux métiers, le commerce, la comptabilité, l'enseignement social et l'économie sociale et familiale.
c / Ils sont recrutés sur concours à un niveau technique équivalent à bac + 2.
d / Ils suivent une formation de deux années à l'ENNA à l'issue desquelles ils subissent le CAECET de leur spécialité. P. S.

6. *Professeurs sans chaire.*
Ens. sup. — Membres de l'enseignement supérieur qui, indépendamment de leurs activités liées à la recherche, doivent assurer un service hebdomadaire d'enseignement de trois heures.
Le titre de professeur sans chaire est ouvert aux maîtres de conférences titulaires qui remplissent les conditions pour être nommés professeurs.
Ils sont nommés par décret sur proposition du Conseil de l'Université et du Comité consultatif.
Ils jouissent des mêmes prérogatives que les professeurs pourvus d'une chaire, toutefois ils ne peuvent être membres des commissions de spécialité traitant de questions concernant les professeurs titulaires. Ils peuvent être élus président d'Université après dérogation décidée par le Conseil à la majorité des deux tiers. L'élection doit être approuvée par le ministre de l'Education nationale après avis du CNESER. R. C.

7. *Professeurs titulaires.*
a / *Ens. sup.* — Membres de l'enseignement supérieur qui, indépendamment de leurs activités liées à la recherche, doivent assurer un service hebdomadaire d'enseignement de trois heures.
Pour être nommé professeur dans un établissement public à caractère scientifique et culturel, il faut être âgé de trente ans au moins, être docteur d'Etat et avoir enseigné pendant deux ans au moins dans un établissement d'enseignement supérieur.
Les professeurs sont nommés par décret du Président de la République après présentation successive du Comité consultatif des Universités et du Conseil de l'Université concerné.

Pour être pourvus, les emplois de professeurs sans titulaire doivent être publiés au *Journal officiel*. Un délai de vingt jours est ouvert à partir de la publication pour déposer les candidatures auprès du ministre.
Avant la Loi d'orientation, le corps des professeurs comprenait des titulaires de chaire. L'article 33 de la Loi abroge « les dispositions actuellement en vigueur quant à la distribution des enseignements sous forme de chaires personnellement attribuées à des professeurs ». R. C.

b / *Ens. du second degré.* — Professeur qui, après avoir acquis tous les titres nécessaires (ou leur équivalent) et subi les périodes probatoires, rentre définitivement dans la fonction publique. G. M.

Professionnel

V. TECHNIQUE.

[Etym. : Du mot *profession* = *métier*, activité dont on tire les moyens financiers d'existence. Ex. : *exercer une profession*]

1. L'adjectif professionnel s'applique donc à tout ce qui concerne les métiers. Ex. : *une activité professionnelle, le secret professionnel, une formation professionnelle, une qualification professionnelle, une spécialité professionnelle, une déformation professionnelle, une faute professionnelle.*

2. Dans le domaine de l'enseignement, le mot *professionnel* tend à se substituer au mot *technique* (V. ce mot). On le trouve, par ex., dans : *brevet d'études professionnelles, certificat d'aptitude professionnelle, lycée d'enseignement professionnel, école ou cours professionnels, stage de formation professionnelle.*
Le mot est couramment utilisé à propos de l'organisation des Ecoles Normales primaires où, après le baccalauréat, les futurs instituteurs et futures institutrices reçoivent une formation orientée vers ce métier et durant deux années scolaires dites « *formation professionnelle 1re et 2e années — FP1 et FP2* ». R. P.

Profil

A. Profil « académique » ou profil scolaire

Québ. — Tableau ou graphique indiquant le niveau atteint par l'élève dans les diverses matières de son programme. L'élève peut se trouver, par exemple, au secondaire V en français, au secondaire IV en géométrie, etc. (V. PROGRESSION CONTINUE).
Profil *scolaire* est préférable à profil « académique », anglicisme *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

B. Profil (psychologique ou pédagogique)

C'est en 1909 que Rossolimo invente la notion de profil psychologique. Le profil psychologique est la traduction graphique (grâce à des axes gradués) d'un ensemble de résultats obtenus soit par un individu (profil individuel), soit par un groupe (profil moyen du groupe) à une série (une batterie) de tests. On distingue, selon le choix des axes, des profils linéaires (coordonnées cartésiennes, profil de Vermeylen), des profils circulaires (coordonnées polaires, profils de Meili). Les deux problèmes difficiles à résoudre sont les suivants : que représentent les coordonnées d'un des axes (fonctions psychologiques, facteurs... ?), comment se fait la mesure sur l'autre (échelle simplement ordonnée, âge, décilage, classes normalisées...). On parle aussi de profil différentiel où les résultats sont indiqués par rapport à la différence des notes du sujet et de la moyenne du groupe. G. M.

Programmation

Réalisation de programmes, c'est-à-dire d'un ensemble d'opérations prévues dans le déroulement d'un processus d'enseignement ou de formation. J. G.

Programme

A. Généralités

1. *Péd. gén.*

a / Ensemble des matières à enseigner dans une classe donnée; ex. : programme de la classe de 6e.

b / Répartition de la matière d'une discipline scolaire entre les différentes classes; ex. : les nouveaux programmes de mathématiques.

c / Les programmes officiels sont ceux qui sont déterminés par l'administration centrale. Ex. : les programmes des écoles maternelles et des classes enfantines sont déterminés par le décret du 15 juillet 1921. G. M.

2. *Tech. Ed.* — V. ENSEIGNEMENT PROGRAMMÉ.

[Anglais : *Software*]

3. Tous les types de programmes et de procédures nécessaires pour diriger le fonctionnement d'un système d'ordinateur. Le logiciel est exprimé dans un langage formel qui peut être traité par ordinateur.

4. *a* / Programmes et/ou messages diffusés, ainsi que matériels de programmes enregistrés (films, bandes enregistrées, livres, disques, etc.).

b / Matériels de travail servant à la création d'un programme de radio, de cinéma ou de télévision. Ces matériels peuvent être des scénarios, des narrations écrites, des auxiliaires audio-visuels, etc., spécialement créés ou réunis pour la production. J. P.

B. Programme accéléré

Programme au sens classique du mot, dans lequel des aménagements (contenu et durée) ont été apportés pour que les objectifs soient atteints dans le minimum de temps. J. G.

C. Programme allégé

V. CLASSE A PROGRAMME ALLÉGÉ.

D. Programme aménagé

V. HORAIRES AMÉNAGÉS.

E. Programme audio-visuel

Tech. Ed.

1. Programme au sens classique du terme réalisé pour préparer aux métiers de l'audio-visuel (écoles professionnelles, université), ou pour la formation des maîtres (Ecole normale supérieure de Saint-Cloud) ou pour toute autre formation intéressant l'audio-visuel.

2. Programme (V. ce mot) dans lequel on a prévu l'emploi des auxiliaires audio-visuels. J. G.

F. Programme d'autodidaxie

Tech. Ed. — V. AUTOFORMATION, AUTO-APPRENTISSAGE, INDIVIDUALISATION DE L'ENSEIGNEMENT, TRAVAIL INDÉPENDANT.

Programme au sens classique du terme que l'élève, l'étudiant ou le formé établit éventuellement et prend en charge pour assurer sa propre formation. Les procédés multimedia ont un rôle fondamental à jouer dans la promotion de ce type de formation. J. G.

G. Programme-cadre

Programme d'études posant certains jalons propres à guider le maître pour assurer le bon fonctionnement de l'école. Les grandes lignes une fois indiquées, une certaine latitude est laissée au maître quant au traitement de la matière à enseigner, ce qui l'incite à préparer sa classe d'une manière personnelle, adaptée à son groupe d'élèves *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

H. Programme de renforcement

Tech. Ed. — Modalité de relation entre la réponse et le renforcement, telle que la définit l'expérimentateur (Richelle). Base du programme pédagogique de Skinner. J. G.

I. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) travaille avec plus de 140 gouvernements et 25 institutions internationales dans le but d'accélérer la croissance économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays défavorisés, en Asie, en Afrique, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans certaines régions d'Europe.

Grâce aux contributions volontaires qu'il reçoit, il dispose d'environ 500 millions de dollars annuels pour participer à la mise en œuvre de projets nationaux intéressant l'agriculture, l'industrie, les transports, l'administration et la formation.

Dans le domaine de l'enseignement, c'est l'UNESCO qui a été jusqu'ici chargée d'exécuter les programmes approuvés par le PNUD, à savoir : la création d'écoles normales, d'instituts polytechniques, d'écoles d'ingénieurs, d'instituts pédagogiques, de centres de recherches, d'écoles d'administration et de formation, etc.

L'intervention du PNUD concerne l'équipement, la mise à la disposition d'experts, l'octroi de bourses d'études et de formation à l'étranger. L'aide du PNUD s'étend sur une période de trois à cinq ans, le personnel local devant, une fois sa formation achevée, assumer la direction et la gestion du projet. Y. B.

J. Programme d'ordinateur

Tech. Ed. — Ensemble de phrases construites à partir d'un langage artificiel décrivant les différentes opérations à effectuer pour réaliser un algorithme (V. ce mot). Chaque phrase s'appelle instruction, sa complexité varie d'un langage à un autre. J. G.

K. Programme institutionnel

V. PLAN D'ÉTUDES.

Québ. — Ensemble des matières dont le ministère de l'Education recommande ou autorise l'enseignement : programme « institutionnel » de l'enseignement secondaire polyvalent, de l'enseignement au CEGEP, etc. Le mot « institutionnel » étant impropre (V. INSTITUTION), on pourrait dire programme général de l'enseignement secondaire, etc., ou encore programme général du ministère. Le terme juste, cependant, est plan d'études. Le ministère de l'Education nationale, en France, établit le plan d'études, qui embrasse par chapitres et sections tous les secteurs de l'enseignement : quoi enseigner et comment l'enseigner. Plan d'études de l'enseignement secondaire signi-

fie partie du plan d'études qui concerne cet enseignement.
Au niveau de chaque établissement, les matières du plan d'études ne sont pas toutes enseignées. Suivant les conditions socio-économiques du milieu, telle école offrira aux élèves, par exemple, des matières de formation agricole qu'un établissement urbain n'offrira pas. L'ensemble des matières offertes par un établissement compose le plan d'études de celui-ci (V. *Vocabulaire de l'éducation au Québec*). R. D.

L. Programme linéaire

Tech. Ed. — (Enseignement programmé) Ensemble d'item d'importance voisine juxtaposés allant par degrés de notions et de concepts connus à des notions et concepts inconnus pour induire des comportements nouveaux. Appelé aussi programme de Skinner ou programme skinnérien (V. LIVRE PROGRAMMÉ). J. G.

M. Programme ramifié

Tech. Ed. — (Enseignement programmé) Ensemble d'item d'importance voisine juxtaposés, regroupés en sous-ensembles différents constituant autant de sous-programmes (sous-enseignement programmé) qu'il y a de chemins possibles pour aller de notions et de concepts connus à des notions et concepts inconnus pour induire des comportements nouveaux. Dans la pratique, le nombre de chemins possibles est limité. Appelé aussi programme de Crowder (V. LIVRE BROUILLÉ). J. G.

N. Programme universitaire spécial

[Anglais : *Special degree programmes*]

Programmes destinés aux adultes admis en fonction de leur formation personnelle ou de leur expérience plutôt que de leurs qualifications académiques (UNESCO-BIE).

Progression

V. RÉPARTITION MENSUELLE.

A. Enseignement technique

Sorte de plan annuel d'acquisition des connaissances que l'enseignant réalise en découpant semaine après semaine le programme annuel prévu pour la division qui lui est confiée.
Il s'agit de transcrire le plan hebdomadaire le déroulement du programme fixé par les Instructions officielles.
Dans l'enseignement technique la « progression » est souvent demandée par l'inspecteur lors de sa visite.
Ce plan étant réalisé en début d'année scolaire, on peut en cours d'année être en « retard » ou en « avance sur la progression » suivant les possibilités d'acquisitions différentes manifestées par les élèves des classes de même niveau. P. S.

B. Progression continue ou continuité de la progression de l'élève

Québ. — L'enseignement élémentaire par classes d'âge et l'enseignement polyvalent, dans lesquels la « promotion » de l'élève s'effectue séparément pour chacune des matières, assurent la continuité de la progression de l'élève dans ses études. Un échec dans une matière ne l'oblige pas à redoubler sa classe (c'est-à-dire à recommencer tout le programme de l'année, dans toutes les matières). Il n'y a donc pas interruption de sa progression, même dans sa matière faible (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*).
R. D.

Projecteur

Tech. Ed. — Appareil destiné à reproduire sur un écran des diapositives, des films. Il peut être plus ou moins automatisé (chargement, télécommande, mise au point, éclairage). Il devient d'un emploi de plus en plus courant en pédagogie. J. G.

Projection

[Etym. : Latin, *Projicere* = lancer en avant]

1. *Psycho.* — Acte par lequel le sujet attribue inconsciemment à un objet extérieur ce qu'il éprouve lui-même.
Le comportement inverse constitue l'identification. J. P.

2. *Péd. Math.* — Chapitre important de la géométrie : est fort utilisée en géométrie descriptive. C'est l'opération par laquelle on fait correspondre deux ensemble de points.

3. *Péd. Géo.* — Une des méthodes de construction des cartes géographiques.

4. Action de projeter sur un écran l'image représentée sur un document soit opaque, soit transparent.
V. EPIDIASCOPIE, RÉTROPROJECTEUR, CINÉMA, PROJECTEUR. G. M.

5. *Stat.* — Extrapolation temporelle d'une tendance observée sur un intervalle de temps, conduisant à une estimation de la valeur future de la variable. P. C.

6. *Projection démographique.*

[Anglais : *Population projection.* Espagnol : *Proyección de población*]

Calcul numérique de l'effectif futur d'une population, et en particulier de certains de ses groupes d'âges, dans certaines hypothèses sur l'évolution des composantes du renouvellement (mortalité, natalité, immigration, émigration) et compte tenu de certaines méthodes de traduction de ces hypothèses. Le choix de plusieurs variantes hypothétiques rappelle, en général, qu'une projection (ou perspective) démographique n'est pas une prévision.

Les projections d'effectifs scolaires sont soit des calculs dérivés des projections de population, incluant des hypothèses sur l'évolution des taux de scolarisation, soit des projections autonomes, ne découlant que de l'observation passée des effectifs scolaires et des facteurs de leur renouvellement. P. C.

Projet

V. INDIVIDUALISATION, MÉTHODES, PLAN-PROGRAMME.

[Allemand : *Projekt.* Anglais : *Project*]
[Etym. : Projeter (du latin *pro* = en avant et du verbe *jeter*) une ville, vers 1400, s'en faire une idée précise par une reconnaissance en avant.
Projet (pourget) est utilisé vers 1470]

A. Généralités

1. *Insertion pédagogique :* Née aux Etats-Unis, la formule est à lier à l'individualisation de l'enseignement (J. Dewey, W. Kilpatrick), aux notions de programmation (fiches), de planification (contrats) : plans de Dalton et de Winnetka. L'évolution s'opère dès que l'attention du pédagogue se concentre, non plus sur le rythme mais sur les objectifs. A ce propos, toute activité scolaire suppose un projet. Mais le terme doit être réservé aux cas suivants : le projet est le fruit du choix des élèves; ils le situent dans l'ordre du désirable possible; la représentation mentale du résultat assuré, il y a répartition de la tâche et des moyens s'il y a équipe, organisation de l'espace et de temps, définition des responsabilités d'animation, des procédures de coordination et d'adaptation, des contrôles intercalaires, des délais d'achèvement. Ensuite, l'intérêt de la formule réside dans l'obligation de confronter, de proche en proche, l'idée que l'on se fait de l'objet et le degré d'élaboration auquel on a abouti, l'idéal restant de terminer à heure prévue dans une parfaite concordance projet-objet — et ce grâce, s'il y a lieu, à l'adaptation des rythmes, des moyens et des procédures.

2. *Acception générale :* Idée que l'on se fait d'un objet à créer, d'un résultat à obtenir.

3. *Acception particulière :* Réalisation par un élève ou une équipe d'un objectif librement choisi, grâce à la définition précise des moyens et étapes nécessaires (J. Vial, *Pédagogie du projet*). J. V.

B. Projet pédagogique

L'ensemble des hypothèses, des finalités et des conceptions qui sous-tendent et inspirent une action éducative donnée. En ce sens le projet est toujours *idéologique* et *politique* et non seulement *stratégique.* Les finalités ne peuvent être confondues avec les objectifs qui en sont la traduction inscrite dans des séquences programmées et chronologisées. Le projet se réfère toujours, implicitement ou explicitement, à une philosophie des valeurs exprimée par une vision du monde. Quel éducateur, quels éducateurs, pour quels hommes, pour quelle société? Projet de société et projet éducatif sont donc indissociables. En ce sens, il ne peut pas plus y avoir un changement réel de l'école et des systèmes de formation, sans qu'un projet de société nouvelle vienne lui donner son sens, qu'il n'est possible de concevoir un changement social profond sans se donner les moyens d'une éducation appropriée à la promouvoir. Mais, bien entendu, il est préférable politiquement parlant que les énoncés fondamentaux qui vont inspirer et guider l'action soient explicités. C'est là le fondement de toute discussion critique ultérieure, celle-ci apparaissant comme une des cautions fondamentales de toute démarche démocratique. C'est ce projet qui doit être essentiellement négocié (V. NÉGOCIATION) dans le contrat pédagogique (V. CONTRAT PÉDAGOGIQUE) ou dans les conventions collectives, avant toute traduction en termes de stratégie et d'objectifs. On peut parler du projet pédagogique d'une personne, ou d'un petit groupe, d'une équipe de formateurs par exemple, ou, encore, du projet pédagogique ou éducatif d'une institution (l'éducation nationale) ou d'une société (la société française, ou occidentale, par exemple). J. A.

Promesse

A. Promesse d'exeat

V. EXEAT.

B. Promesse scoute

Engagement personnel du jeune au projet commun du groupe auquel il adhère.

F. L.

Promotion

A. Généralités

1. V. COHORTE.

2. *a* / Promotion : nomination ou accession à un emploi, à un grade supérieur ou à un indice de traitement supérieur.

b / Il existe, pour les membres du corps enseignant, trois modes de promotion. Le tableau ci-après résume, pour les instituteurs, l'ensemble de la situation.

« Sont promus à l'échelon supérieur au premier jour du mois suivant les instituteurs qui atteignent, dans chaque échelon, l'ancienneté minimum ci-après » (décret du 7 septembre 1961) :

Echelons	*Grand choix* 30 %	*Petit choix* 50 %	*Ancienneté* 20 %
Du 1er au 6e	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
Du 6e – 7e	1 – 3 —	1 – 6 —	2 ans 6 —
Du 7e – 9e	2 ans 6 —	3 ans 6 —	4 – 6 —
Du 9e – 10e	2 – 6 —	4 –	4 – 6 —
Du 10e – 11e	3 –	4 –	4 – 6 —

(*Code Soleil*, SUDEL.)

Il existe des tableaux identiques pour toutes les catégories de personnel. G. M.

B. Promotion sociale

V. PROFESSIONNEL, TECHNIQUE.

Les cours de promotion sociale — on dit encore *la promotion du travail* — s'adressent à des personnes qui, ayant quitté le milieu scolaire et souvent entrées dans celui du travail, cherchent à accéder à une qualification professionnelle meilleure. *La promotion sociale* répond à un souci de justice : aux individus ayant eu des chances inégales au départ, elle offre des possibilités « d'accéder aux échelons plus élevés de la hiérarchie professionnelle, et partant, sociale » (*Encyclopédie pratique de l'éducation en France*, IPN, 1960, p. 269). Au-delà de ses buts professionnels, *la promotion sociale* est une forme d'éducation permanente.

Rendue obligatoire depuis la loi Astier (25 juillet 1919), elle est donnée dans de nombreux cours publics ou privés : Formation professionnelle des Adultes (FPA), Formation continue, Cours des Chambres de Métiers ou de Commerce, cours du secteur nationalisé ou privés, etc. Les plus modestes conduisent au certificat d'aptitude professionnelle (CAP); les autres à des diplômes professionnels plus élevés jusqu'à la promotion supérieure du travail (cadres supérieurs). R. P.

Protal

V. ARGOT LYCÉEN.

Proviseur

V. CHEF D'ÉTABLISSEMENT.

En France on appelle *proviseur* la personne responsable de la direction d'un lycée (féminin : directrice). Le proviseur est un ancien professeur.

En Belgique on appelle *proviseur* la personne ayant la responsabilité de la discipline et des affaires administratives dans les grands établissements d'enseignement du second degré (ce qu'on appelle *censeur* en France). G. M.

Proxémique

Science qui étudie l'espace comme un langage, c'est-à-dire l'espace dans la mesure où il comporte des rapports signifiants.

La proxémique repose sur une valorisation de ce qui est proche, au détriment de ce qui est lointain, par rapport à un individu pris comme point de repère. J. P.

PSSC
(Physical Science Study Committee)

Nouveau cours de physique mis au point définitivement aux Etats-Unis en 1960. Il s'agit de présenter la physique comme une

discipline logiquement structurée et de démontrer l'interaction de la théorie et de l'expérience. L'ensemble des concepts à faire acquérir aux élèves, un équipement relativement simple d'un laboratoire de travaux pratiques, du matériel audio-visuel, un livre du maître et des épreuves d'évaluation font du PSSC un ensemble pédagogique cohérent (consulter L. Leboutet, *L'enseignement de la physique*, PUF). G. M.

Psychocinétique

Péd. Ed. phys. — Education basée sur la science du mouvement humain envisagé sous toutes ses formes et dans son aspect le plus général. Elle s'applique non seulement à l'éducation physique et sportive, mais aussi à des domaines beaucoup plus larges (vie professionnelle, loisirs, sports de haute compétition, rééducation).

Résultat de plus de vingt ans de recherches effectuées par le Dr Jean LeBoulch, elle s'appuie sur l'expérience vécue de l'individu en situation (influence de la phénoménologie) qui permet à chacun d'actualiser ses potentialités, et sur la relation que celui-ci entretient avec l'éducateur (aspect relationnel imprégné des principes rogériens et des données de la dynamique des groupes).

Méthode active d'éducation par le mouvement, elle fait référence à certains aspects de la conduite pour développer la personnalité dans sa totalité : jeux, exercices psychomoteurs (de coordination motrice, de structuration du schéma corporel, de perception spatio-temporelle) et activités culturelles (danse, sport). C. B.

Psychodrame[1]

A. Généralités

« On désigne généralement sous le nom de psychodrame (encore appelé par certains : « mimodrame », « étude de cas en situation » ou « pratique de la réalité ») une technique ou un ensemble de techniques, utilisant l'improvisation dramatique et permettant l'expression et l'exploration de sentiments plus ou moins conscients ou inconscients, en visant une meilleure adaptation aux situations de la vie réelle, ou recherchant, dans un but de formation, une meilleure sensibilisation à certains aspects psychologiques et psychosociologiques des problèmes posés par les relations humaines » (J. Ardoino, *Le psychodrame, instrument de formation*).

Le psychodrame constitue une situation privilégiée[1] à travers laquelle des participants, assistés par un ou plusieurs moniteurs, vont faire, *en jouant l'expression de leurs propres affects et de leurs interrelations*, l'expérience vécue et rendue partiellement intelligible, par l'analyse et l'interprétation, de leur déterminisme comme de leur liberté, plus généralement des potentialités sous-jacentes à la connaissance que chacun peut avoir habituellement de ses propres comportements. Un tel jeu est institué à des fins d'éducation, de formation et de perfectionnement humains ou de psychothérapie. Il obéit donc à des règles déontologiques et techniques assez strictes.

« Dans la mesure où il est *jeu*, le psychodrame est *simulation* et *fiction* (il n'est pas nécessairement facticité pour autant). La différence est d'importance car la facticité est, de par son étymologie même, de l'ordre du « faire » (c'est-à-dire de la chose détachée de l'être qui la produit) et du « paraître » (l'apparence intentionnellement trompeuse se substituant à la réalité, toujours pour des raisons d'économie). Il n'est donc qu'un produit artificiel tandis que, paradoxalement, le « faire semblant » et le « faire comme si » restent encore de l'ordre de l'*être*. *Feindre* ou *simuler*, ce n'est pas seulement tromper l'autre, souvent en voulant se tromper soi-même, comme on se le représente souvent, c'est avant tout vouloir tromper une réalité décevante. En ce sens c'est, à travers l'espoir d'autre chose, vouloir élargir un réel trop étroit; c'est inventer; c'est explorer un monde de possibles non actuels, peut-être passés, peut-être futurs, peut-être seulement potentiels mais pas nécessairement faux; tandis que le factice est sans commune mesure avec le réel. Le factice n'est jamais vrai dans l'ordre de la qualité. Il s'oppose ainsi à l'*authenticité*. Cette dialectique du fictif et du factice (en tant qu'actions concurrentes pour trans-

1. « Le mot drame est la transposition littérale du grec δρᾶμα qui signifie l'action ou l'accomplissement. Le psychodrame peut donc être défini comme la science qui cherche la « vérité » à l'aide de méthodes dramatiques. Son domaine est celui des relations interpersonnelles et des microcosmes individuels » (J.-L. MORENO, *Fondements de la sociométrie*).

1. « ... Le psychodrame est une *rencontre privilégiée* qui ne peut comporter que des participants (au titre d'acteurs ou de spectateurs actifs dans leur attention). On ne peut donc venir voir du psychodrame, on ne peut qu'en faire, *qu'être en psychodrame* » (A. SCHUTZENBERGER-ANGELIN, *Précis de psychodrame*).

former une réalité insatisfaisante), déjà si représentative de la société moderne où le robot prend le pas sur l'être, se vérifie tout particulièrement dans la pratique du psychodrame. On part toujours du factice, produit du conditionnement social antérieur, des stéréotypes, des « rôles de composition », du cabotinage et du mauvais théâtre, pour aboutir de temps en temps, dans les meilleurs des cas, à travers la redécouverte de la *spontanéité* et du génie créateur qui s'y associe, à l'authenticité. C'est le meilleur critère de la vérité dont on vient de faire l'expérience, ni les participants, ni les psychodramatistes ne s'y trompent. En d'autres termes, dans l'ordre des phénomènes humains, le factice n'est qu'une imitation de mauvaise qualité et toujours, par conséquent, un appauvrissement, tandis que la fiction et la simulation sont déjà, sur le plan de l'imaginaire, des inventions, qui peuvent encore conduire, sur le plan du réel, à des créations, à des modifications de la réalité. Le factice aboutit à la représentation et, dans certains cas, à la transformation du réel par une procédure de substitution entraînant un *rétrécissement de l'être*, un consentement à être moins, à travers la satisfaction du *paraître*, tandis que la fiction cherche essentiellement un *élargissement de l'être*; le factice est dévitalisé, le fictif peut être survitalisant.

« En même temps qu'il est un *lieu de rencontre privilégié* entre les personnes (au sens morenien du terme), le psychodrame nous semble constituer également l'occasion d'une rencontre privilégiée au sein de chaque personne entre l'*imaginaire* (et même le fantasmatique) et le *réel*. Il constitue ainsi une *expérience cruciale* qui se situe au point d'intersection du *temps* et de l'espace et qui se déroule simultanément selon les deux dimensions *horizontale (hic et nunc)* et *verticale* (historique et abyssale). Dans cette perspective, le style morenien orthodoxe est plus orienté vers la saisie instantanée de l'ici et du maintenant tandis que l'école psychanalytique s'intéresse avant tout à la dimension verticale. Les différentes écoles se situent, avec bien des nuances, mais toujours en fonction de ces coordonnées essentielles.

« Nous serions alors conduits à définir la démarche psychodramatique comme une *exploration méthodique* du *sous-jacent*, soit dans une intention de recherche centrée sur la connaissance objective des faits généraux, soit dans une perspective clinique, diagnostique ou (et) thérapeutique, centrée sur les personnes » (J. Ardoino, *Réflexions sur le psychodrame en tant qu'expérience cruciale*).

J. A.

B. Psychodrame et jeu de rôle

Le jeu de rôle, tel que le conçut Moreno, tend à vérifier le niveau d'adaptation du sujet à une situation donnée prise dans le monde. Moreno mit d'ailleurs au point une série de tests psychodramatiques qui servirent à sélectionner des cadres dans l'industrie et l'armée américaines.

La vogue de la psychanalyse vulgarise des méthodes initialement réservées aux seuls thérapeutes. C'est pourquoi, dans le secteur éducatif, les barrières qui séparent le psychodrame d'autres formes de jeu improvisé deviennent moins visibles.

Divers séminaires de formation et certaines méthodes d'entraînement de l'acteur prétendent exploiter les ressources du moi profond. L'influence du théâtre oriental se fait sentir dans des expériences à caractère plus ou moins mystique et la mode, venue d'Amérique du Nord, impose des exercices destinés à amener l'individu à « se sentir bien dans sa peau ».

Peut-on encore parler de formation quand tout semble devoir se résoudre au niveau individuel, par un travail sur une « nature » dont la signification idéologique n'échappe pas ? A l'opposé, toutes les situations de jeu peuvent-elles se borner à une approche rationnelle du monde et éliminer *a priori* toute reconnaissance de la vie affective des participants ?

L'équilibre précaire tend à basculer chaque fois que les techniques psychodramatiques sont manipulées par des apprentis sorciers, ou sont mises au service d'objectifs qui ne sont plus ni thérapeutiques ni éducatifs.

J.-P. R.

Psychogenèse du langage

V. Linguistique, Parole.

[Etym. : Du grec *psukhé* = âme et *genesis* = force productrice, création, naissance]

Etude de l'apparition et de l'évolution du langage chez l'individu humain. C'est là un des objets de la psycholinguistique, science encore fort jeune mais qui contribue déjà à éclairer la pédagogie dans la mesure notamment où elle précise les étapes du développement du langage et permet ainsi d'éviter une accélération inconsidérée des apprentissages fondamentaux ainsi que des lacunes dans le développement des aptitudes. J. VU.

Psycholinguistique

Approche combinée du langage par la psychologie et par la linguistique pour son étude, son utilisation, son évolution et pour d'autres aspects que les deux sciences ne peuvent pas aborder séparément. Y. L.

Psychologie

A. Psychologie de l'audio-visuel

Tech. Ed. — L'introduction des auxiliaires audio-visuels est génératrice de nouveaux comportements et conduites de la part des élèves, des étudiants, des formés; cette innovation crée un nouvel espace-temps, de nouvelles relations interindividuelles, de nouvelles représentations, de nouveaux schémas de réponses... La psychologie de l'audio-visuel et plus précisément la psychopédagogie de l'audio-visuel ont pour objet l'étude de ces nouvelles conduites au plan du processus éducatif (V. Gaston Mialaret, *Psychopédagogie des moyens audio-visuels dans l'enseignement du premier degré*). J. G.

B. Psychologie de l'éducation

V. PSYCHOPÉDAGOGIE, EDUCATION.

[Anglais : *Educational psychology*]

1. La psychologie de l'éducation est constituée par l'ensemble des études sur les conduites utilisées ou provoquées par l'action éducative. Ces études s'intéressent aussi bien à l'élève qu'à l'éducateur, qu'aux différentes relations qui se créent au sein d'une situation éducative. G. Mialaret a proposé le terme de *pédagopsychologie* (*Traité de psychologie appliquée*, t. I, p. 68) ou de *psychologie pédagogique* pour les distinguer de celui de *psychopédagogie* très souvent utilisé et à tort pour *psychologie de l'éducation.*

2. On a aussi fait remarquer (G. Mialaret, *op. cit.*, p. 65 et sq.) que, selon les significations données au mot éducation, la psychologie de l'éducation peut être considérée comme l'analyse faite, sous l'angle psychologique, des institutions, des méthodes, des structures et des programmes scolaires (psychologie des systèmes éducatifs) ou comme l'analyse psychologique du produit de l'éducation, à savoir l'éduqué (V. *Traité des sciences pédagogiques*, t. IV). G. M.

C. Psychologie de l'enfant

V. PSYCHOLOGIE GÉNÉTIQUE.

[Anglais : *Child psychology*]

Partie de la psychologie génétique qui s'intéresse plus spécialement au petit de l'homme. O. Decroly avait utilisé le terme de paidologie ou pédologie (terme proposé par l'Américain Chrisman) mais sans grand succès. G. M.

D. Psychologie génétique

1. Science du développement psychique de l'individu, s'attachant à l'étude des transformations continues ou par étapes (phases, stades) de certains aspects du psychisme (développement intellectuel, évolution affective, évolution des systèmes de repérage spatio-temporel, des structures rythmiques, développement de la sociabilité).

2. J. Piaget : « Etude du développement des fonctions mentales en tant que ce développement peut fournir une explication ou tout au moins un complément d'information quant à leurs mécanismes à l'état achevé » (*Journal intern. de Psychol.*, 1966, *I*, n° 1, p. 4).

3. Recherche des lois générales du développement.

A distinguer de la psychologie des âges (enfant, adolescent, adulte, vieillesse). J. D.

E. Psychologie pédagogique

V. PSYCHOLOGIE DE L'ÉDUCATION.

Psychologue scolaire

V. GAPP.

1. Personnage qui apparaît officiellement en France en 1945 (Andrey à Grenoble). Lors de son passage au ministère, H. Wallon crée le corps des psychologues scolaires; les psychologues scolaires apparaissent en 1946 à Paris, en 1948 à Lyon et à Besançon. Mais leur situation est incertaine (suppression en 1954 dans la Seine et réapparition par la suite dans le second degré).

En fait, la psychologie scolaire a déjà une longue tradition dans les pays francophones (on consultera sur ce point : A. Jadoulle, *La psychologie scolaire*).

Au début les fonctions des psychologues scolaires sont précisées :

— observation continue des écoliers;

— études psychopédagogiques des méthodes et des programmes en vue de leur amélioration;

— examen des enfants en difficulté.

Dans l'esprit de H. Wallon et de R. Zazzo, les psychologues scolaires devaient constituer des éléments essentiels de la rénovation pédagogique.

Au cours des années, les fonctions assignées aux psychologues scolaires se transforment.

La circulaire Lebettre (8 novembre 1960) modifie très sensiblement l'orientation de leur travail puisqu'il comporte désormais :
— l'observation continue de tous les élèves d'un groupe scolaire;
— l'examen approfondi des cas de retards et d'inadaptation;
— le travail au sein des équipes médico-pédagogiques dans les établissements pour inadaptés;
— la participation à la recherche et à l'expérimentation pédagogiques menées par les maîtres. G. M.

2. Instituteur titulaire d'un diplôme de psychologie scolaire délivré par un institut public de formation généralement rattaché à une université. Exerce des fonctions d'observation continue des élèves de sa circonscription, dépiste les enfants inadaptés et apporte une aide scientifique aux maîtres qui prennent dans leur classe des initiatives pédagogiques. P. L.

Psychomotricité

A. Psychomotricité générale

Concerne les aspects psychologiques de l'activité motrice, plus précisément son intentionnalité, sa résonance émotionnelle et affective ainsi que les facteurs connexes (mémoire, orientation spatiale, repères temporels, etc.).

Les recherches psychologiques visent à déterminer la structure des composantes psychologiques de l'acte moteur (schéma corporel, image du corps). L'étude de l'évolution de ces composantes, âge par âge ou niveau par niveau, permet d'élaborer une psychologie génétique.

Les pratiques pédagogiques et thérapeutiques ont pour objectif de favoriser l'accès à la maîtrise des actions motrices, leur assurant une meilleure efficience (ajustement au but poursuivi) par le jeu de coordinations (V. EDUCATION PHYSIQUE, EDUCATION GESTUELLE, RÉÉDUCATION PSYCHOMOTRICE).

En même temps (et pour certains auteurs d'abord), elles donnent ou redonnent à l'activité corporelle sa signification, son pouvoir expressif et sa valeur d'élément de communication (activités rythmiques, expression corporelle, danse, éducation et rééducation psychomotrice tendant à « libérer » le « langage du corps »).

Nota : La multiplication des acceptions de ce terme crée actuellement une certaine confusion. JO. D.

B. Psychomotricité fine

Concerne (dans la majorité des cas) les aspects psychologiques de l'activité motrice digitale.

Des pratiques éducatives et thérapeutiques spécifiques visent à faire acquérir le contrôle, la dextérité et les coordinations nécessaires pour exécuter des actes moteurs *significatifs* comme l'écriture, l'usage d'instruments de musique, les travaux de fabrication, etc.

Ces techniques sont spécifiques (ex. olalgraph, dextérimètres divers) en ce sens qu'elles traitent de problèmes de micromotricité, de réduction de champ, de coordinations et de dissociations complexes. Elles complètent et dépassent les techniques d'éducation et de rééducation de la motricité globale, sans attendre les effets hypothétiques d'une maturation ou d'un « déblocage » attendus. JO. D.

Psychopédagogie

V. PSYCHOLOGIE DE L'ÉDUCATION.

1. Ce mot semble être essentiellement utilisé en langue française. Il n'existe même pas dans le Thesaurus de l'éducation UNESCOBIE. On le trouve souvent, et à notre sens à tort, traduit de *educational psychology*.

2. Dans le *Vocabulaire de la psychologie*, H. Piéron définit la psychopédagogie comme une pédagogie scientifiquement fondée sur la psychologie de l'enfant. Nous proposons une définition légèrement différente : la psychopédagogie est une pédagogie qui tient compte des processus psychologiques de l'élève et qui trouve son fondement scientifique dans la psychologie de l'éducation. G. M.

Public, publique

V. son contraire : PRIVÉ.

[Etym. : Du latin *populus* = peuple]

Cette origine détermine le sens originel du terme : est *public* ce qui appartient au peuple, et par conséquent à la nation, ou tout au moins à des collectivités locales. En droit, *public* se dit d'une chose « qui relève de l'Etat, de l'administration d'un pays » (Larousse, *Dictionnaire du français contemporain*) : *la fonction publique, l'autorité publique.*

Une école publique est par conséquent celle qui est financée par l'Etat, le département ou la commune.

Dans le même sens, on utilise l'expression *enseignement public* : financé par la collecti-

vité, il doit accueillir quiconque et par conséquent respecter une totale neutralité.
Le ministère de l'*Instruction publique*, ancêtre du ministère de l'Education, est né en 1828. C'est en 1833 que Guizot organisa l'enseignement primaire comme un véritable *service public national* : dès cette date, chaque commune fut tenue d'entretenir une école primaire et d'assurer le traitement de son instituteur.
Aujourd'hui, les dépenses relatives à l'enseignement public sont totalement et obligatoirement réparties entre l'Etat (Ex. : traitement des enseignants; subvention aux constructions), les départements (Ex. : écoles normales) et les communes (Ex. : construction et entretien des écoles primaires; logement des instituteurs). Pour les familles, il en résulte que l'enseignement public est gratuit pendant la période de l'obligation scolaire. R. P.

Puérocentrisme

[Etym. : Du latin *puer* = enfant; *centrum* = centre]

Se définissant par opposition à l'adultocentrisme, ce terme désigne les philosophies de l'éducation qui accordent une valeur et une signification à l'enfance elle-même. L'enfance est alors considérée non comme une étape à franchir le plus rapidement possible pour accéder à l'âge adulte mais comme un moment capital de la vie qui permet à chaque personne de se construire, de se développer. Ce moment est à vivre pour lui-même, sans préoccupation intempestive de l'âge adulte qui adviendra.
On ne peut passer sous silence l'apport de la psychologie de l'enfant à ce point de vue puérocentrique : c'est dans la mesure où les psychologues ont découvert l'importance des stades de développement de l'enfant pour toute personne et pour toute la durée de sa vie que l'éducation a pris comme pivot de son action l'*enfance* et comme centre de référence les *enfants*.
L'importance accordée à l'école maternelle et à l'école élémentaire vient aussi d'une réflexion pédagogique tournée vers l'enfance et vers l'enfant. Cette « conversion » de l'éducation à l'enfance est un phénomène relativement récent qui caractérise en grande partie la philosophie de l' « éducation nouvelle ». F. B.

Punitions

— Définition générale : action d'infliger un châtiment ou une peine pour une faute commise. Au sens concret la punition est la peine infligée.
— Scolairement les seules punitions autorisées légalement sont, au niveau de l'école élémentaire :
1 / les mauvais points;
2 / la réprimande;
3 / la privation partielle de récréation;
4 / la retenue après la classe (sous la surveillance de l'instituteur);
5 / l'exclusion temporaire (qui ne peut être que de trois jours si elle est prononcée par l'instituteur);
6 / l'exclusion définitive (qui ne peut être prononcée que par l'inspecteur de l'Education nationale).
— Dans l'enseignement du second degré, le conseil de discipline peut prononcer, selon la gravité des faits :
1 / l'avertissement avec inscription au dossier;
2 / l'exclusion temporaire de l'établissement;
3 / l'exclusion définitive de l'établissement.
— Dans le second degré et dans les internats sont utilisées aussi des consignes (appelées vulgairement des « colles »). Une consigne est une privation de sortie le dimanche ou pendant les courtes vacances scolaires.
G. M.

Pupitre

1. *Pupitre d'écolier :* V. TABLE (A).

2. Petit meuble, rigide ou articulé, et en forme de plan incliné sur lequel on peut installer un livre ou une partition. G. M.

Q

Quadrivium

N. m.

[Etym. : Latin *quadrivium* = les quatre voies]

Au Moyen Age l'enseignement des écoles comprenait sept disciplines qu'on appelait les sept arts libéraux.

On divisait les sept arts en deux groupes dont le second, appelé quadrivium — ou quadruple voie —, comprenait les quatre branches de la science mathématique : l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. M. E.

Qualification
du conseiller d'orientation

Adm. scol.

1. En général, définie en termes de compétence psychologique reconnue. Les modalités de cette reconnaissance varient selon les pays et parfois selon les secteurs de la vie sociale.

2. En matière d'orientation scolaire, la qualification de conseiller est attribuée soit à des pédagogues ayant reçu une formation psychologique camplémentaire (stages), soit (le plus souvent) à des psychologues ayant suivi un *cursus* spécifique.

3. En matière d'orientation professionnelle, la dénomination est réservée dans la plupart des cas à des psychologues confirmés ayant bénéficié d'une formation complémentaire économique, psychosociologique et technique.

4. Dans certains pays, la qualification du conseiller est définie par des titres universitaires sanctionnant un programme spécifique (Belgique par ex.). Dans d'autres (France par ex.), la possession de diplômes (diplôme d'Etat) ou la réussite à des concours (CAFCO : certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'orientation) conditionnent l'entrée dans le corps professionnel des conseillers (préparation : deux ans de formation en institut plus une année de stage; admission par concours dans les instituts après une scolarité de premier cycle d'enseignement supérieur). J. D.

Quartilage

Stat.

V. DÉCILAGE, CENTILAGE, PERCENTILAGE, QUARTILE.

Opération mathématique qui consiste à diviser l'étendue de la variation d'une variable attachée à un échantillon en quatre parties contenant le même nombre de sujets (25 %). G. M.

Quartile

Stat.

V. DÉCILE, CENTILE, QUARTILAGE, MÉDIAN.

Les quartiles sont les valeurs de la variable qui divisent l'étendue de la variable attachée à un échantillon en quatre parties contenant le même nombre de sujets (25 %).

Le premier quartile Q_1 est souvent appelé le quartile inférieur alors que Q_3 est le quartile supérieur. On voit aisément que le deuxième quartile Q_2 n'est autre que le médian. G. M.

Quatrième (Classe de)

V. CLASSES.

Question

A. Question à choix multiple

Eval. — Type de question qu'on trouve dans les tests sur les objectifs et dans les programmes de sélection. En même temps que

la question, on voit apparaître plusieurs réponses différentes, dont l'une est en général bonne et les autres sont plausibles mais fausses. L'élève doit fournir la réponse exacte.

On utilise quelquefois l'expression : question fermée par opposition à question ouverte.

J. P.

B. Question ouverte

Question à laquelle le sujet répond librement dans son style habituel, sans se référer à un cadre quelconque introduit par l'auteur du questionnaire. G. M.

Questionnaire

1. Ensemble de questions, théoriquement validées, permettant de résoudre un problème d'ordre pédagogique, psychologique, sociologique... Le questionnaire est (ou devrait être) un instrument d'évaluation dont la mise au point résulte d'un processus méthodologique et scientifique relativement précis.

2. On distingue, selon les objectifs que se fixe le chercheur, des questionnaires de connaissances, d'opinions, d'intérêts, d'attitudes, de personnalité, d'enquête... G. M.

Quotient intellectuel

Psycho. gén. — Notion introduite en 1912 par Stern. Le QI met en rapport l'âge mental (défini par la comparaison des résultats obtenus par un enfant à des tests type Binet-Simon avec la population d'étalonnage du test) avec son âge chronologique, appelé « âge réel », le tout exprimé en mois. Le quotient intellectuel se calcule donc selon la formule :

$$QI = \frac{AM}{AR} \times 100.$$

Selon Zazzo *(Intelligence et quotients d'âge)*, « le quotient intellectuel peut être défini comme un taux chronologique de croissance... Le fait concret c'est une vitesse de développement calculée à partir de la constatation d'un niveau de développement. Tel enfant de dix ans est parvenu à un niveau de six ans, c'est le constat. Le rapport, la vitesse de développement, est de 60 %, un QI de 60 si l'on préfère ». D'accord avec cette interprétation, un QI de 100 points signalerait un rythme de développement synchronique, et un chiffre en dessus de 100 points indique que le développement permettant la réussite aux tests progresse à un rythme plus rapide que l'âge chronologique de l'enfant. Il ne faut pas confondre le QI tel qu'il a été employé dans la perspective de Binet et Zazzo, avec la notion employée par Wechsler *(La mesure de l'intelligence de l'adulte)* dans son test pour adultes, où il attribue la valeur 100 à l'équivalence en points à la réussite moyenne dans l'étalonnage, et il fixe, *a priori*, un écart type de 15 points (en fait, l'intervalle 90-110 englobe 50 % de la population, c'est-à-dire correspond à deux fois l'écart semi-inter-quartile). Wechsler a employé aussi ce mode de notation dans son test pour enfants (WISC). Dans ce test donc, la notion de QI acquiert un autre sens que celui établi par Stern à partir du Binet-Terman. En effet, le test étant étalonné d'après le modèle de la courbe normale de distribution (Laplace-Gauss), le QI du WISC indique la situation du sujet par rapport à la population d'étalonnage de son même âge réel. Un QI de 100 points est interprété comme un résultat équivalent à celui de la moyenne d'enfants du même âge que l'enfant examiné.

Aussi bien les créateurs des tests que les chercheurs qui emploient la notion de QI dans les deux perspectives insistent sur la prudence dans son interprétation. D'autres chercheurs, plus récemment, contestent la validité de cette notion en mettant l'accent sur le fait que la mesure du QI, en sous-estimant sélectivement les enfants des milieux populaires, fournit une caution scientifique aux inégalités sociales. A. V.

R

Racisme. Quasi-racisme

A première vue, il apparaît comme un abus de langage de parler de *racisme* à propos de ségrégations fondées sur d'autres différences que celles supposées liées à l'ethnie. C'est l'objection qui était faite en 1963 à J. Ardoino, quand il employait dans ses *Propos actuels sur l'éducation* l'expression de « quasi-racisme ». Depuis l'usage a généralisé l'emploi du terme racisme pour désigner des ségrégations, des rejets conflictuels, de nature religieuse ou politique, à l'intérieur d'une même ethnie (sémite, par exemple). Le « sexisme » est venu s'y ajouter. Ce qui semble la véritable caractéristique d'un racisme, c'est de chercher à catégoriser ceux qui en sont l'objet à partir d'une différence qu'ils présentent peut-être réellement en commun, mais qui est érigée, faussement, en essence, comme si leur nature se réduisait désormais à cette différence. Les retombées dans la vie quotidienne de cet « essentialisme » ou « naturalisme » se retrouvent à travers le fonctionnement d'une pensée catégorielle où tantôt « les catégories » supposées de la pensée, tantôt les concepts considérés eux-mêmes comme catégories sont pris en soi, indépendamment des contextes et des situations dont on les extrait, et littéralement substantialisés, transformés en « nature » indépendante. Tant qu'une certaine souplesse subsiste dans le jeu mental cela n'a pas de conséquences graves mais lorsque sous l'influence de l'angoisse, des blocages dus à une situation conflictuelle, que dans le vécu, pour le moment, rien ne permet de dépasser, les « typologies » prennent, alors, un caractère définitivement réifié, figé en dehors du temps et de la vie.

Le concept fondamental de Lukacs en 1920-1922, c'est celui de réification, c'est-à-dire ce qui transforme les êtres en *res*, ontologiquement, humainement et pratiquement vides de toute autre potentialité, de tout sens vivifiant. La réification métamorphose l'activité humaine, totalité engendrée par la production humaine, et tous les phénomènes auxquels nous avons affaire deviennent hostiles, étrangers.

Ce que Hegel avait saisi comme devenir de l'aliénation et que Marx a analysé, tantôt comme phénomène de l'aliénation, tantôt comme fétichisme de la marchandise, devient chez Lukacs la réification. Une illustration particulièrement éclairante est, ici, toute l'œuvre de Kafka (G. Lapassade, *Groupes, organisations et institutions.*

J. A.

Radio

A. Généralités

Tech. Ed. — Abrégé de radiodiffusion. Moyen de masse qui transmet des informations et des messages sonores à grande distance et dont la réception est pratiquement instantanée. Elle peut donner lieu à des témoignages en direct ou à la diffusion de productions en différé. Les radios éducatives et scolaires ne diffusent pratiquement que des émissions préalablement préparées. J. G.

B. Radio éducative

Tech. Ed. — Moyen d'éducation de masse qui emprunte les réseaux de la radiodiffusion (V. Radio). De nombreux pays l'utilisent dans leurs programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes, voire pour les cours par correspondance. Elle se distingue des émissions culturelles, car sa conception et sa réalisation s'insèrent dans un projet d'éducation et chaque émission est solidaire de celle qui la précède comme de celle qui la suit, constituant un véritable programme d'enseignement, de formation et d'éducation. J. G.

C. Radio scolaire

Tech. Ed. — V. RADIO ÉDUCATIVE. La différence entre radio scolaire et radio éducative vient de leur exploitation : la radio éducative se fait dans un contexte de masse, la radio scolaire dans une classe traditionnelle. Elle est utilisée comme un moyen didactique à l'intérieur du cadre scolaire. La leçon est préparée avant l'audition et exploitée après, avec les élèves. J. G.

D. Radiotélévision scolaire

Tech. Ed. — Combinaison des moyens d'éducation de masse empruntant les réseaux de la radiodiffusion et de la télévision à des fins d'enseignement. De nombreux pays l'ont organisée pour répondre à la demande de plus en plus grande d'éducation et d'éducation permanente. Elle devrait aider aux profondes mutations de l'institution scolaire et universitaire. J. G.

E. Radiovision

Tech. Ed. — Combinaison des moyens radiophoniques et visuels (collection de diapositives sur un sujet déterminé). C'est un montage audio-visuel relayé par la radio. L'exploitation se fait au moment de l'écoute en direct avec projection des diapositives et, après l'émission, par une nouvelle audition du commentaire enregistré et par l'analyse des diapositives. J. G.

Ramassage scolaire

V. DISTRICT SCOLAIRE, CARTE SCOLAIRE, SECTEUR SCOLAIRE.

[Anglais : *School transport.* Espagnol : *Transporte escolar*]

1. Terme utilisé probablement pour la première fois dans les documents administratifs du ministère de l'Education en France. « En 1938 Jean Zay... fait inscrire au budget de son administration une subvention qui permettra d'aller chercher pour les conduire à l'école les enfants des hameaux éloignés » (A. Bois, Ramassage scolaire, in *Le Monde de l'Education*, mai 1975). Le rapport de la Commission de l'Equipement scolaire, universitaire et sportif du Ve Plan indique que « l'examen des problèmes posés par le ramassage scolaire... (a été confié) à un groupe de travail » (p. 153 du rapport). Terme utilisé par analogie avec « ramassage des bidons de lait », activité courante en zone rurale.

2. Organisation des moyens de transports quotidiens entre le domicile des enfants et l'établissement scolaire qu'ils fréquentent : transports scolaires. J. H.

Ramifié

Tech. Ed. — V. PROGRAMME RAMIFIÉ.

Rapport

A. Rapport au savoir

V. HÉRITAGE CULTUREL, REPRODUCTION.

Situation d'un sujet par rapport à un ensemble constitué de connaissances, que ce sujet veuille l'ignorer, l'acquérir, ou soit censé le détenir.

Le rapport au savoir paraît lui-même influencé par le rapport au langage qui le transmet, par le rapport à la culture qui l'environne, par le rapport à l'institution qui le détient, par le rapport enfin aux individus, chercheurs ou enseignants, qui le précisent ou le transmettent. Toutes ces liaisons se font à l'intérieur de rapports de classe et l'inégalité des membres des différentes couches sociales par rapport au savoir joue tant au plan des attitudes qu'à celui des sanctions. L. M.

B. Rapport d'inspection

V. BULLETIN D'INSPECTION.

C. Rapport Parent

V. RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT.

Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement au Québec, présenté au Conseil des ministres par tranches successives. Ce rapport est à l'origine de la création du ministère de l'Education (1964) et des importantes réformes qui l'ont suivie. Il porte le nom du président de la Commission, Mgr Alphonse-Marie Parent *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Rationalisation des choix budgétaires (RCB)

V. BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE, BUDGET PROGRAMME, BUDGET FONCTIONNEL, PLANNING PROGRAMMING BUDGETING SYSTEM (PPBS).

1. RCB ou Rationalisation des Choix budgétaires est une pratique qui trouve son origine dans celle du PPBS en Amérique du Nord (V. BUDGET PROGRAMME). « La RCB est l'ensemble des méthodes utilisées en vue de la préparation rationnelle des décisions à caractère politique, notamment en ce qui concerne leur trace budgétaire » (J. Agard et un groupe de spécialistes, *Rationalisation des choix budgétaires*, p. 12). La RCB vise à identifier les fins recherchées au niveau de décision

où se situe l'organisme étudié; apprécier les moyens d'action de l'organisme et à rendre possible l'adaptation simultanée des fins désirées et des moyens d'action disponibles. Les techniques utilisées dans le cadre de la RCB sont : l'analyse morphologique; la méthode Delphi; les graphes; l'analyse multicritères; l'analyse de système; les méthodes de graphe de pertinence, etc.

La RCB assure un lien opérationnel entre le Plan et le Budget grâce à la mise en œuvre d'une programmation. Le budget programme est donc un des outils de la RCB.

2. Une des premières applications de la RCB en éducation fut tentée dans le cadre d'une étude de rationalisation du réseau des transports scolaires. J. H.

« Ratio studiorum » : Organisation des études

Hist. Ed. — *Ratio atque institutio studiorum societatis Jesus*, en abrégé : *Ratio studiorum :* Règlement et organisation des études de la Société de Jésus.

Ce document a été adopté définitivement en 1599 à l'issue de trente-cinq années de réflexion sur des expériences pédagogiques variées. Il règle la vie matérielle et intellectuelle des élèves. Il indique la division des classes, les matières de l'enseignement, les devoirs et les fonctions de chaque professeur, les règles de la discipline.

Les élèves étaient répartis en six classes allant de la 6e à la rhétorique. Ils étudiaient essentiellement le grec et le latin et ne devaient pas parler français entre eux. Les explications de texte étaient le fait du maître. L'exercice actif était le devoir écrit. Toutes les occasions : traité de paix, victoire, visite d'un personnage éminent, etc., étaient mises à profit pour que les élèves s'exercent à rédiger des panégyriques, dissertations, etc.

Le moyen essentiel de motivation des élèves était l'émulation : les classes étaient divisées en deux camps, les Romains et les Carthaginois; chaque camp était réparti en décuries, elles-mêmes classées d'après le mérite des élèves qui les composaient. Chaque élève d'une décurie avait son émule dans la décurie correspondante. Ainsi les élèves se surveillaient, se corrigeaient, se reprenaient mutuellement.

Ces formations avaient leurs dignitaires : consuls, prêteurs, tribuns, décurions, désignés chaque mois à la suite d'un concours. Les dignités correspondaient à un rôle actif.

Le décurion exigeait le silence et l'attention de ses dix compagnons, constatait les absences, faisait réciter les leçons, s'assurait si les devoirs étaient terminés et faits avec soin.

A cette organisation s'ajoutaient des moyens d'émulation intermittents : affichage des meilleures copies aux portes des classes, prix donnés en cours d'année pour une œuvre littéraire bien écrite. A partir de la seconde une académie regroupait les meilleurs élèves.

En ce qui concerne la discipline il était prescrit de ne recourir aux punitions qu'à la dernière extrémité : « Que le maître ne se presse pas de punir, qu'il ne pousse pas les punitions trop loin. On obtiendra plus de bons résultats par l'espoir de l'honneur et des récompenses et par la crainte du déshonneur que par les coups. »

On multipliait les divertissements pour dissiper l'ennui de l'internat. En particulier les Jésuites remirent en honneur les représentations théâtrales, « école de tenue et de bonnes manières ».

On se préoccupait de la santé des élèves : « Vous devez veiller avec un soin particulier à ce que les élèves n'étudient pas au temps où leur santé pourrait en souffrir, donnant au sommeil le temps nécessaire et gardant une juste mesure dans les travaux de l'esprit » (extraits de F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1re partie, t. I). M. E.

Rayonnement de l'école

[Anglais : *Extension education*]

Actions et influences éducatives et culturelles exercées par l'école sur la population environnante et distinctes des activités scolaires de type conventionnel (UNESCO-BIE).

Réalisateur

Metteur en scène pour un film ou une émission de télévision, c'est-à-dire metteur en images. Il s'agit de la personne qui est chargée de traduire le scénario écrit dans le langage de l'image. Pour les messages audiovisuels éducatifs, la complexité de la tâche requiert de la part du réalisateur une formation triple correspondant : au langage de l'image; à la spécialité d'une discipline (contenu du film); à la psychologie du public scolaire ou universitaire. J. P.

Réalisme

A. Réalisme intellectuel

V. RÉALISME VISUEL.

Etape de l'évolution du dessin de l'enfant au cours de laquelle celui-ci met dans son dessin tout ce qu'il sait de l'objet ou de la situation. C'est à cette époque que l'on observe les phénomènes de transparence, de rabattement, de mélange des points de vue. Ce stade se situe aux environs de quatre-cinq ans.

G. M.

B. Réalisme visuel

V. RÉALISME INTELLECTUEL.

Stade du dessin de l'enfant où celui-ci dessine ce qu'il voit réellement, par opposition à ce qu'il dessinait avant, à savoir ce qu'il savait de l'objet (stade du réalisme intellectuel). G. M.

Recensement

[Anglais : *Census*. Espagnol : *Censo*]
[Etym. : Latin *recensere* = recenser]

A. Généralités

Opération de collecte exhaustive, c'est-à-dire impliquant l'observation de chacune des unités existantes, permettant de dénombrer à une date donnée l'effectif d'un ensemble; et de recueillir pour chaque individu des données d'état, au point de vue de certaines variables, qui permettent soit d'isoler certains sous-ensembles, soit d'établir les répartitions statistiques du moment (ou « structures » dans la terminologie démographique).

Les enquêtes par sondage probabiliste peuvent avoir le même objectif qu'un recensement; mais elles ont le plus souvent des objectifs spécifiques, leur moindre coût total permet normalement d'améliorer la qualité de la collecte (moindres erreurs d'observation), mais elles ne sont pas utilisables pour isoler de petits sous-ensembles (erreurs d'échantillonnage).

Le recensement général de la population apporte de nos jours, dans la plupart des pays où il est pratiqué, deux sortes d'informations principales concernant l'éducation :

— une description de la population scolaire, fondée sur les réponses des individus (ou de leurs parents), qui doivent en particulier se classer en actifs (avec ou sans emploi), scolarisés, et non actifs non scolarisés;

— une description du niveau de formation atteint par la population qui n'est plus scolarisée (description faite en termes de diplômes possédés, d'âge de fin d'études, de durée d'étude, ou de type de scolarité suivie).

Les recensements sont entachés d'erreurs de sens divers; l'exhaustivité de la collecte n'est pas assurée parfaitement (— 2 %, ordre de grandeur pour la France entière), il y a par ailleurs des doubles comptes (presque 1 %); les lacunes sont beaucoup plus grandes en ville, pour les étrangers, pour les isolés (par exemple, à l'âge des études supérieures). La qualité des réponses en matière d'éducation ressortit non seulement à l'erreur, mais aussi au procédé d'auto-évaluation (et parfois de surévaluation) qu'implique la réponse incontrôlable des individus. P. C.

B. Recensement scolaire annuel

Québ. — Dénombrement des enfants d'une circonscription (« municipalité ») scolaire (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*). R. D.

Récepteur

Tech. Ed. — Entité à qui est destiné un message oral, écrit, audio-visuel ou programmé (théorie de la communication). Ce terme désigne également les appareils de radio et de télévision. J. G.

Recherche

A. Recherche pédagogique ou Recherche en éducation

1. L'expression recherche pédagogique est ambiguë; elle est utilisée avec des significations différentes. D'où d'interminables discussions dues, en grande partie, à une incompréhension réciproque des interlocuteurs.

2. La recherche pédagogique est tout d'abord l'équivalent de recherche scientifique en pédagogie. C'est donc, en premier lieu, une forme de la recherche scientifique : étude des phénomènes afin d'en découvrir les lois qui les régissent et de les expliquer. L'étude des phénomènes pédagogiques, des situations scolaires peut donc donner lieu à des études scientifiques rigoureuses allant même, dans certains cas, jusqu'à l'expérimentation. La recherche en pédagogie ainsi conçue utilise toutes les techniques de la recherche scientifique : observation, mesure, plans expérimentaux destinés à apprécier la valeur des hypothèses, interprétation des résultats...

3. La recherche pédagogique est souvent considérée, d'une façon beaucoup plus simple, comme l'activité de tout éducateur

qui cherche à améliorer sa pratique quotidienne par la réflexion, le bon sens, les tâtonnements. En ce sens on peut dire que tout bon éducateur est un chercheur en pédagogie. Pour beaucoup l'utilisation de l'expression *recherche pédagogique* avec cette signification est presque un abus de langage.

4. La *Recherche pédagogique* (service de la) a été créée par Roger Gal à l'Institut pédagogique national de la rue d'Ulm à Paris. Après remaniements administratifs, l'Institut national de la Recherche et de la Documentation pédagogiques (INRDP) joue un rôle pour soutenir les actions de rénovation lancées par le ministère (réforme de l'enseignement des mathématiques, de l'enseignement du français). G. M.

B. Recherche pédagogique opérationnelle
[Anglais : *Educational operations research*]

1. L'expression provient de recherche opérationnelle que John E. Mager définit ainsi (cité par G. De Landsheere dans *Introduction à la recherche pédagogique*) : « L'application systématique des méthodes et des techniques scientifiques... à l'étude des problèmes de conduite des entreprises, des affaires publiques, des activités militaires. Son objectif est de fournir une illustration quantitative des éléments essentiels qui constituent une opération donnée et des facteurs qui influent sur le résultat, et de donner ainsi une base solide aux décisions à prendre. »

2. La recherche pédagogique opérationnelle qui est l'application au domaine de l'éducation des principes de la recherche opérationnelle « constitue... le trait d'union le plus efficace entre le chercheur spécialiste et le praticien, entre la recherche fondamentale et la pratique scolaire » (De Landsheere, *op. cit.*, p. 30). G. M.

Récit

A. Généralités

Type de message généralement oral ou écrit, ayant pour but de relater des événements imaginés ou réels. Il est très exploité dans l'enseignement où le but est d'en acquérir les lois et la maîtrise de sa structure. Si le point de départ en est souvent un sujet précis, on exploite de plus en plus une forme spontanée et riche, tenant compte des motivations de l'élève : le texte libre. J. G.

B. Récit dessiné

Tech. Ed. — V. PICTOGRAMME. Technique employée dans les grandes sections d'école maternelle pour donner le sens de la communication écrite : correspondance interscolaire, parents... J. G.

Récitation

Exercice de diction qui peut prendre bien des formes : individuel ou collectif, texte appris par cœur ou lu, texte de prose ou de vers, diction accompagnée d'une mimique, d'une gestuelle ou non. Il permet d'apprendre aux élèves à poser leur voix, à comprendre la ponctuation et le rythme des textes, à en proposer une interprétation personnelle. Quand il s'agit de textes poétiques, on peut insister sur les mètres et articuler la récitation sur une étude de versification.

Autrefois, dans le cadre d'une pédagogie de la mémoire, on pratiquait la récitation des leçons, apprises par cœur. M. D.

Recommandations

Les « Recommandations » formulées par les Conférences internationales de l'Instruction publique sont des textes votés par les représentants des différents pays et applicables dans tous les pays adhérant au Bureau international d'Education.

« Les recommandations... forment un ensemble de plus de mille articles et constituent une sorte de charte ou de code international de l'Instruction publique, un corps de doctrine pédagogique dont on ne saurait sous-estimer la portée. Sans avoir le caractère de convention, ces recommandations ne sauraient être confondues, en aucun cas, avec de simples vœux formulés par des congrès privés. Elles ont été votées par les délégués des gouvernements, dûment mandatés » (J. Piaget, Introduction au texte des recommandations de 1934 à 1958).

Depuis 1934 des recommandations sont prises tous les ans sur des sujets mis à l'étude au cours de l'année précédente.

Exemples :

1936 : L'organisation de l'enseignement rural.
1937 : L'inspection de l'enseignement.
1948 : L'enseignement de l'écriture.
1952 : L'accès des femmes à l'éducation.

G. M.

Récompenses

A. Récompenses honorifiques

Le code français prévoit trois récompenses honorifiques :

— *la mention honorable* qui peut être attribuée aux institutrices et aux instituteurs ayant au moins cinq ans de service comme titulaire;

— *la médaille de bronze* attribuée à ceux qui ont la mention honorable depuis deux ans au moins;

— *la médaille d'argent* attribuée aux maîtres qui ont depuis deux ans au moins la médaille de bronze.

Toutes ces récompenses sont attribuées sur propositions établies par l'inspecteur d'Académie. G. M.

B. Récompenses scolaires

V. Prix (Distribution des).

1. *Historique :* Il est souvent affirmé que l'école d'autrefois a privilégié les punitions plus que les récompenses. Ce fut en tout cas le fait de pédagogues austères. Les Jansénistes se défiaient des éloges et Mme de Maintenon condamnait « ces récompenses continuelles (décernées) dès qu'on a fait la moindre partie de son travail ». Les Jésuites, au contraire, multiplièrent les occasions et les formes de récompenses : promotions internes, prix, mais aussi croix, insignes et rubans d'honneur. Les *rubans d'honneur* subsistèrent jusqu'au XXe siècle dans de nombreuses institutions de jeunes filles. Les *croix de mérite ou d'honneur* se développèrent au XIXe siècle, à l'imitation des décorations militaires : elles étaient passées de mode vers 1880, ce que semble regretter le *Dictionnaire de pédagogie* de Buisson (1re partie, t. II, p. 2549). Le *Dictionnaire* constatait aussi, liée à l'évolution du mobilier, la disparition des *bancs d'honneur*, remplacés par le *tableau d'honneur*, « qui a le grand mérite d'être une récompense tout idéale et toute morale ».

Au XIXe siècle apparaissent également dans les petites classes les *bons points*, souvent comptabilisés dans les classements. Ils sont parfois assortis de sentences morales. « Le bon point est la propriété de l'enfant, son pécule (...). Il les emporte au logis, les montre aux siens en témoignage de sa sagesse et de son zèle» (p. 2548). Certains de ces bons points constituent de petits tableaux pittoresques ou de savantes allégories. Dans les classes supérieures, la préférence ira de plus en plus au *billet* ou *témoignage de satisfaction* : alors que le bon point sanctionne un bon exercice ou une période limitée d'attention, le billet ou le témoignage de satisfaction témoignent d'une période plus longue et la distribution est opérée avec quelque solennité par le chef de l'établissement lui-même. Ainsi du billet suivant qui porte en exergue « le vrai mérite est modeste » : « l'élève porteur de ce billet a ASSEZ BIEN rempli ses devoirs pendant la semaine ».

Il est à noter que la notion de « récompense » s'estompe dans l'école contemporaine (au moment même où les psychologues soulignent l'importance créatrice de l'éloge). La suppression des classements y a largement contribué.

2. *Définition :* Ensemble de moyens à la fois concrets et symboliques, distribués avec quelque solennité par les maîtres pour témoigner du zèle de tel ou tel élève et stimuler utilement son orgueil. J. V.

Reconstitution de texte

« La reconstitution de texte » est une technique couramment employée dans le cadre de « la nouvelle pédagogie du français ».

En contrepoids aux techniques relevant de « l'expression libre » (comme « le texte libre », « la correspondance interscolaire », etc.), où il s'agit avant tout de faire « fonctionner » la langue même de l'enfant, elle tient une place de choix parmi les techniques dites « d'imprégnation », qui partent de ce principe qu'à vouloir faire fond exclusivement sur « l'expression libre » on risque d'enfermer l'enfant dans une langue pauvre — la sienne — et qu'en conséquence, précisément parce que « l'expression libre » est prioritaire, il convient d'amener à découvrir puis automatiser en soi des structures (surtout syntaxiques mais aussi lexicales) supérieures à celles d'un emploi quotidien, autrement dit des structures prises dans la langue adulte, dans l'espoir qu'à plus ou moins long terme, sous l'aiguillon du besoin, ces structures réapparaîtront opportunément.

En présence d'un texte d'une qualité littéraire indéniable mais offrant une ou plusieurs structures inédites en dépit de sa clarté et de sa simplicité, le travail consiste donc, une fois qu'on a saisi quelles idées ou/et quels sentiments sont en cause et qu'on maîtrise suffisamment le mouvement général, de redécouvrir le bien-fondé des structures employées en vue de se les approprier le mieux possible. Cela suppose le recours à des procédés qui, si variés soient-ils (longue approche auditive, restitution de la ponctuation, recherche de

l'organisation de telle phrase autour de sa « phrase de base » et schématisation de cette structure, ébauche d'un « exercice structural », etc.), n'ont d'intérêt et d'efficacité que dans la mesure où leur emploi permet de faire ressortir l'originalité du texte.
« La mémorisation » de l'extrait entier ou de la phrase en cause, loin d'apparaître comme le souci permanent, *a fortiori* primordial, doit venir en quelque sorte de surcroît, une phase ultérieure de reproduction littérale ne s'avérant pas toujours indispensable et l'expérience prouvant qu'un texte bien assimilé se trouve généralement *ipso facto* bien enregistré.
Il y a lieu toutefois de préciser qu'en dépit des recherches en cours la preuve irréfutable d'un « réemploi » véritablement « fonctionnel » des structures ainsi mémorisées n'a pu encore être administrée. J. VU.

Reconversion (Cours de)

Québ. — Etudes spéciales permettant de passer d'un enseignement à un autre auquel le premier ne préparait pas directement *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Récréation

V. EMPLOI DU TEMPS, LOISIR, ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

[Allemand : *Erholung*. Anglais : *Recreation*]
[Etym. : Du mot latin *recreare* = recréer, redonner des forces, donnant, au début du XIVe siècle, *récréation* (repos). Au XVe siècle naît *récréatif*, qui tend vers l'acceptation « jeu ». Le sens de « repos pour écolier » est assez tardif : il n'apparaît pas dans le *Dictionnaire d'éducation* d'E.-M. Campagne (éd. de 1873, p. 936)]

A. Généralités

1. *Insertion pédagogique :* L'idée se développe avec les Jésuites. De leur côté, J.-J. Rousseau et Mme de Genlis ont invoqué et, pour la dernière, appliqué l'idée d'une rupture, d'une détente dans le travail scolaire. Mais il faut attendre un siècle pour que soit démontrée la nécessité de cette détente. Dans le *Dictionnaire* cité de F. Buisson, le Dr J. Elie Pécaut écrit : « Sous ce terme devenu banal se cache une pénétrante analyse de physiologie, de psychologie. » Et il insiste sur le caractère « plus précieux à cet âge, plus fécond, plus indispensable (...), régénérateur » de la récréation (*op. cit.*, 1re partie, t. II, p. 2552). Il faut noter que, pour les jeunes écoliers, V. Duruy avait institué deux récréations de dix à quinze minutes (CM du 25 septembre 1866). Cette notion sera étendue à toute l'école élémentaire : désormais les cours de récréations figurent, d'obligation, dans les plans d'écoles — et « le service de récréation » s'inscrit dans les Devoirs du maître (surveillance, responsabilité civile...). Cent ans après V. Duruy, une circulaire de l'inspecteur général Lebettre, directeur de l'enseignement élémentaire, devait souligner l'intérêt que représentent les récréations pour une observation rationnelle des enfants (CM du 2 septembre 1969 faisant suite à celle du 23 novembre 1961). Ce qui ne peut congédier ces impératifs antagonistes : les règles de sécurité totale, les jeux de liberté maximale. Il n'est pas assuré que les structures d'accueil (préau, cour) et le système des communications internes soient parfaitement conçus selon ces orientations éducatives.

2. *Acception générale*, RÉCRÉATION : « Temps accordé aux élèves d'un pensionnat (...) en général à l'enfant pour jouer, se reposer » (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. IV, p. 1524, *Acception n° 2*).
Pauses limitées dans la journée scolaire, permettant aux enfants de se détendre et de se divertir.

3. *Acception particulière*, ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES : Ensemble d'actions accomplies souvent dans un cadre scolaire ou culturel, avec le concours, à tout le moins l'assentiment d'éducateurs — et qui tendent au délassement et au divertissement des enfants ou adolescents (spectacles, fêtes...). J. V.

B. Récréation artistique

Formule qui résume la tendance à considérer les pratiques artistiques, quand elles se développent dans le secteur éducatif, comme strictement « culturelles », comme un simple « supplément d'âme ». Les arts enseignés à l'école se suffiraient à eux-mêmes, ne s'envisageraient qu'en fonction de critères strictement esthétiques. Simples fenêtres dans l'emploi du temps des matières dites « sérieuses », ils ne joueraient qu'un rôle mineur dans la formation de l'individu.
La théorie inverse, outre qu'elle décrit ces pratiques comme éminemment formatrices, considère que les conflits idéologiques les traversent de part en part, et refuse d'en faire un domaine préservé. J.-P. R.

Récréologie

Nom donné, au Québec, à certains enseignements (et éventuellement recherches) des-

tinés à former les spécialistes d'une forme d'animation socioculturelle. G. M.

Recrutement d'enseignants

Action d'appel de candidatures, selon des critères quantitatifs et qualitatifs, pour l'exercice de fonctions d'enseignement ou d'encadrement dans le système scolaire.
La détermination des modalités de recrutement soulève les questions du statut social de l'enseignant, du niveau de recrutement et de formation des enseignants, des critères de sélection et de recherche de leur aptitude pédagogique (V. le mot COMPÉTENCE).

M. P.

Recteur

A. Historique

Recteur : Nom donné dans les collèges des Jésuites à celui qui dirige un collège classique pour garçons. On dit le recteur ou le supérieur (nom tiré du *Ratio studiorum*).

G. R.-M.

B. Recteur d'académie

Haut fonctionnaire du ministère de l'Education, titulaire du titre de *docteur*, nommé à la tête d'une *académie* par décret du Président de la République pris en Conseil des ministres.
Il représente le pouvoir central et, à ce titre, contrôle de façon permanente toutes les formes de la vie universitaire.
Il est, en liaison avec les préfets, l'agent d'exécution des décisions du ministre.
Il est un agent de direction et d'inspection, avec l'aide de nombreux collaborateurs, des écoles et établissements d'enseignement.

M. C.

Récupération scolaire

Québ. — Organisation du retour en classe d'enfants ou d'adultes qui ont quitté leurs études avant terme *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Recyclage

Le recyclage est une opération qui, lorsque les circonstances l'exigent, permet d'actualiser des connaissances ou des techniques (ex. : recyclage en mathématiques des professeurs), ou de remédier à une insuffisance constatée dans la formation initiale.

M. P.

Rédaction
ou composition française

Exercice d'expression écrite, à partir d'un sujet imposé ou librement choisi par les élèves (individuellement ou en groupe, on parle alors de texte libre). La rédaction peut consister en une description précise, une narration, un texte d'imagination... Mais, quelle que soit sa forme, elle doit présenter une cohérence interne et se développer à partir d'une introduction qui en propose les données, pour aboutir à une conclusion. On insiste sur la clarté de l'expression et la logique des enchaînements. Elle est prévue par les textes officiels du cours moyen de l'école primaire jusqu'au BEPC. Elle fait place ensuite à la dissertation (V. ce mot et TEXTE LIBRE). M. D.

Redondance

Notion introduite par la théorie de l'information. Dans un message, il y a, en plus des unités indispensables à l'information (unités informatives), des unités qui sont (en théorie) inutiles car elles répètent des unités informatives déjà présentes dans le message. On calcule ainsi le *taux de redondance* d'un message : rapport entre les unités informatives et les unités redondantes. En pratique, la redondance n'est nullement inutile, car il arrive que des circonstances extérieures (appelées bruits) viennent perturber la correcte saisie des unités informatives : distraction du récepteur, détérioration matérielle du message...
En pédagogie, en phonologie, en cybernétique, toutes les études ont montré que, dans les conditions pratiques de la communication moyenne, un taux de redondance important est nécessaire pour que le message passe. Mais il est important que cette redondance soit maîtrisée par l'émetteur. Dans le cas du film pédagogique par exemple, le commentaire est souvent redondant par rapport à l'image parce que les pédagogues ne font pas confiance à l'image. En revanche, on peut utiliser le double canal perceptif, chacun avec sa spécificité, pour véhiculer une même information, ce qui donnera plus de chances aux divers récepteurs de comprendre le message. G. J.

Redoublement

Action de suivre, une seconde fois, l'enseignement d'un cours déterminé. En général

on fait « redoubler » un élève qui n'a pu atteindre (pour des raisons diverses) le niveau exigé pour entrer dans la classe suivante.

G. M.

Rééducateur

A. Rééducateur en psychomotricité (RPM)

Instituteur spécialisé titulaire du CAEI ou du CAEA ayant reçu une formation complémentaire théorique et pratique qui le prépare aux actions éducatives ou rééducatives auprès d'enfants dont les difficultés d'adaptation scolaire comportent des aspects psychomoteurs. Il exerce au sein d'un GAP en centre médico-psychopédagogique ou dans les établissements spécialisés. La formation en un an est sanctionnée par une attestation d'études délivrée par le directeur du centre de formation.

P. L.

B. Rééducateur en psychopédagogie (RPP)

Instituteur titulaire du CAEI ou du CAEA, titulaire de la formation complémentaire de l'option réadaptation psychopédagogique. Il exerce sa fonction au sein d'un GAP, en centre médico-psychopédagogique ou dans les établissements spécialisés.

P. L.

Rééducation

A. Rééducation de l'écriture

V. GRAPHOTHÉRAPIE.

B. Rééducation de la dyslexie

— Ne se substitue pas à l'enseignement mais elle l'accompagne.

— En fonction du diagnostic posé et de l'hypothèse étiologique, la rééducation pourra prendre un tour instrumental, psychothérapique ou pédagogique. Mais elle est essentiellement une relation d'aide visant à la réorganisation des acquis et à une réinsertion scolaire et sociale.

JO. D.

Réfectoire

Appellation encore utilisée pour désigner un lieu de restauration dans une collectivité. Dans les Centres de Vacances collectives (V. ce mot), les idées pédagogiques (suivies par la législation sur la protection des mineurs) ont conduit à les supprimer au profit de salles à manger pour petits groupes. Cette transformation contribue à caractériser l'aspect *Vacances éducatives* des Centres de vacances.

D. L.

Réflexif

Péd. Phil.

V. RÉFLEXION, NOTION, CONCEPT.

[Allemand : *Reflectierend*; *reflexiv*. Anglais : *Reflective*. Italien : *Riflessivo*]
[V. étym. de réflexion]

Qualifie ce qui est produit ou caractérisé par la réflexion. Ainsi parle-t-on d'analyse réflexive lorsque la pensée décompose un objet en ses différents éléments ou en ses caractères essentiels grâce à une suspension de tout jugement global immédiat sur cet objet.

Ce terme peut aussi désigner le retour de la pensée sur elle-même et s'apparenter, par là même, à une activité psychologique intuitive.

La pensée réflexive s'oppose dans ces deux cas à la pensée directe d'un objet, à la connaissance par expérience ou aux sciences expérimentales dans leur première phase. Cette pensée s'arrache à la simple description des phénomènes, même si c'est pour rendre compte ultérieurement de leur signification. Ce type de pensée est à l'œuvre de façon presque permanente en philosophie et en pédagogie où, comme dans la perspective de la phénoménologie, si l'étude des phénomènes est importante elle ne saurait se passer de leur analyse et de la recherche de leur signification. Or cette analyse et cette recherche sont opérées par la réflexion et peuvent à bon droit être dites « réflexives ».

F. B.

Réflexion

V. CONCEPT, NOTION, MAÏEUTIQUE.

[Allemand : *Reflexion*; *Überlegung*. Anglais : *Reflection*. Italien : *Riflessione*]
[Étym. : Du latin *reflectere* = courber en arrière, retourner, d'où *reflectere animum* = « ramener sa pensée à quelque chose »]

Acte de la pensée qui suspend tout jugement jusqu'à ce que les éléments propres à le fonder en raison soient examinés.

C'est cette forme rationnelle de pensée qu'exerce l'enseignement philosophique, véritable éducation de la réflexion.

La pensée, par la réflexion, établit des comparaisons, des distinctions, des différences entre les diverses représentations d'objets concrets ou abstraits. Selon Kant, par ce processus de mise en relation des représentations, la réflexion engendre et utilise à la fois les concepts d'identité et de diversité, de convenance et de disconvenance, d'intérieur et d'extérieur, de matière et de forme.

Les démarches réflexives exigent de la pensée qu'elle se détourne — au moins momentanément — de la perception des objets sensibles et des jugements immédiats sur les choses. C'est dire que la conscience du sujet se tourne vers des objets de conscience, des concepts, des notions ou encore se retourne vers elle-même, ce qui correspond à la signification originelle du terme *réflexion*.

La réflexion est une pensée qui abstrait et qui généralise en se détournant de la perception, donc qui est capable de produire des concepts. Cependant le point de départ, ce sur quoi porte la réflexion et dont elle se détourne pour mieux l'appréhender et mieux le concevoir, est bien le monde des phénomènes.

On ne saurait donc trop se garder d'une opposition fallacieuse entre réflexion et sens du réel, qui couperait la réflexion de la réalité sensible et l'enfermerait dans un monde d'idées générales sans relation avec les objets perçus ou avec les phénomènes. Toute réflexion est réflexion *sur* quelque chose, à partir de quelque chose. F. B.

Réforme

A. Réforme de l'enseignement

PLAN LANGEVIN-WALLON, RAPPORT PARENT.

L'enseignement français a une histoire complexe et curieuse (H. Wallon a pu dire que la maison avait été construite en commençant par le toit). La création de l'Université impériale en 1808 va marquer jusqu'à nos jours l'évolution de l'enseignement secondaire. C'est la IIIe République (textes organiques de 1886) qui crée l'école primaire française.

Les trois ordres d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur), conçus à des moments différents de la vie nationale s'étaient développés chacun dans leur propre direction sans grand souci de coordination. D'où les nombreux projets de réforme de l'enseignement qui apparurent... et qui ne furent pas tous réalisés. Les principaux sont les suivants (indiqués par le *Code Soleil*, éd. 1977) :

1919 : Les Compagnons de l'Université nouvelle (principe de l'école unique).

1923, 1924, 1926 : Réformes de Bérard, Herriot, de Monzie.

1937 : Jean Zay, institution des classes d'orientation d'un an, communes à tous les élèves.

Résistance : Plan de la Résistance métropolitaine, esquisse d'une politique française de l'enseignement.

1944 : Plan d'Alger, orientation scolaire pendant deux ans.

1947 Plan Langevin-Wallon (V. ce mot).

1948 : Projet Depreux (une ou deux années d'études supérieures données dans des écoles supérieures préparatoires).

1949 : Projet Y. Delbos (le second degré commence à 13 ans. Période d'orientation et d'initiation à l'enseignement supérieur de 18 à 20 ans).

1953 : Projet Marie (création de deux enseignements parallèles, long et court).

1955 : Projet Berthoin (scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, enseignement moyen d'essai et d'orientation de deux ans, institution de l'allocation d'études).

1956 : Projet Billières (institution d'écoles moyennes d'orientation et de l'éducation permanente).

1959 : Réforme Berthoin.

1975 : Réforme Haby.

1977 : Mise en application de la réforme Haby : les collèges uniques par suppression des filières distinctes.

G. M.

B. Réforme de l'enseignement des mathématiques

V. MATHÉMATIQUES MODERNES.

C. Réforme de l'orthographe

V. ORTHOGRAPHE.

Régent

1. Dès le XIIe siècle *regere scholas* signifie professer; par abréviation on dit *regere*, d'où le terme de régent.

Le nom de régent était donné avant la Révolution aux maîtres qui enseignaient dans les collèges.

Le décret du 17 mars 1808 stipula que les maîtres exerçant dans les collèges municipaux porteraient le titre de régent. En 1867 un autre décret leur donna celui de professeur. M. E.

2. En Belgique, le régent est un professeur habilité à enseigner dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. (L'appellation officielle correspondante est : professeur agrégé de l'enseignement secondaire inférieur.) [Extrait de Hotyat et Delépine, *Dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne.*]

G. M.

Régionale

Québ. — Abréviation de « commission scolaire régionale ». Si l'on remplaçait le mot « commission » par le mot *conseil* (V. COMMISSION SCOLAIRE), il y aurait des avantages à conserver l'abréviation « la régionale », au féminin, quitte à sous-entendre un mot comme *administration*, *organisation* ou autre *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*.

R. D.

Registraire

Québ. — Le service appelé *Registrar*, dans les universités anglophones, est chargé de l'inscription et des dossiers des étudiants, ainsi que de l'annuaire. En fait, il s'agit d'un secrétariat. Le « registraire » d'un CEGEP est un *secrétaire du CEGEP*. Le terme « registraire » n'existe pas en français *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Registres

A. Registres de langue

V. ETAT DE LANGUE.

1. *Linguistique :*
— à ne pas confondre avec la notion « d'état de langue »;
— à préférer à l'expression « niveau de langue »;
— pour une langue donnée « les registres de langue » correspondent aux usages divers qui sont faits de cette langue selon les milieux où elle est employée ou selon les situations psychosociologiques dans lesquelles se trouve l'émetteur. Les clivages ne sont pas seulement d'ordre lexical mais aussi d'ordre phonétique et syntaxique. On distingue généralement trois niveaux : le niveau « soutenu » ou « littéraire », le niveau « courant » ou « standard », le niveau « relâché » ou « familier ».

2. *Pédagogie :* Ces trois registres recoupent sensiblement les trois situations types de la vie scolaire : *a* / ce qu'on dit, dans la cour de récréation; *b* / ce qu'on répond au maître; *c* / ce qu'on écrit. Toutefois l'intérêt pédagogique va bien au-delà. Le propre d'une personne cultivée est de toujours savoir employer le « langage de la situation ». L'enfant ne commence à maîtriser réellement la langue que lorsqu'il est capable de mesurer l'importance des « indicateurs de style » et de métamorphoser sa propre langue. Foncièrement normative, la pédagogie traditionnelle du français réduisait tout au dilemme manichéen : « ne dites pas... » mais « dites... »; « n'écrivez pas... » mais « écrivez... ». En se situant par-delà ce cercle étroit il ne s'agit nullement désormais d'admettre incorrections et impropriétés mais — ce qui est tout différent — de faire prendre conscience qu'à chaque situation peut correspondre une certaine manière de s'exprimer. En particulier, l'initiation à l'expression écrite peut rompre radicalement avec un enseignement encore stérilisant de la « rédaction » dès l'instant que l'on part de situations d'écriture très différentes (mise au point d'une petite annonce, confection d'un menu, description du fonctionnement d'un appareil...) pour redécouvrir les exigences et les lois de fonctionnement de tel « style » (« scientifique », etc.). J. VU.

B. Registres scolaires

Adm. scol. — Chaque directeur ou instituteur chargé d'école se trouve dans l'obligation de tenir un certain nombre de registres ou d'imprimés (décret du 29 janvier 1890) :

1. *Registre matricule*, où sont inscrits dans l'ordre de leur arrivée à l'école les maîtres, d'une part, les élèves, d'autre part.

2. *Registre d'appel*, pour le pointage, deux fois par jour, des élèves absents (registre à tenir dans chaque classe par l'instituteur chargé de celle-ci).

3. *Liste annuelle d'inscription.*

4. *Registre d'inventaire du mobilier scolaire et du matériel d'enseignement.*

5. Eventuellement, *registre d'inventaire du mobilier* fourni par la commune aux instituteurs pour leur usage personnel.

6. *Catalogue de la bibliothèque et registre des prêts.*

7. *Registre des pensionnaires* si l'école possède un internat.

8. *Registre du médecin* dans les écoles maternelles et les internats (extrait de A.-J.-C. Bertrand, *Le guide des instituteurs*). G. M.

Règlement

A. Généralités

Québ. — Textes officiels promulgués par le ministre québécois de l'Education afin de promouvoir, d'une façon précise, la réforme de l'enseignement proprement dite. Depuis sa création, en effet (le 13 mai 1964), le ministre de l'Education avait centré son action sur la mise en place de ses propres organismes administratifs et pédagogiques, sur la réorganisation des structures scolaires

aux niveaux local et régional, sur la planification des investissements financiers dans les divers secteurs de l'enseignement, sur la normalisation des revenus et des dépenses des corporations scolaires, sur la préparation des plans régionaux d'équipement scolaire (extrait des textes officiels québécois).

— Règlement nº 1 : Il réorganise l'enseignement élémentaire et secondaire; il instaure l'enseignement par classe d'âge à l'école élémentaire et l'enseignement polyvalent à l'école secondaire.

— Règlement nº 2 : Il réglemente les examens dans l'enseignement élémentaire et secondaire.

— Règlement nº 3 : Il réglemente l'enseignement général et professionnel (c'est-à-dire l'enseignement du niveau des CEGEP, l'enseignement secondaire supérieur).

— Règlement nº 4 : Il réglemente les permis et brevets d'enseignement.

— Règlement nº 5 : Relatif aux critères d'évaluation de la scolarité.

— Règlement nº 6 : Relatif à l'enseignement du français à certains élèves de l'élémentaire et du secondaire.

Le présent règlement s'applique aux élèves dont les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont demandé, lors de leur inscription, qu'ils reçoivent les cours en langue anglaise (arrêté en conseil nº 155 en date du 13 janvier 1971).

— Règlement nº 7 : Relatif :
- à la classe maternelle et au niveau élémentaire;
- au niveau secondaire. R. D.

B. Règlement départemental

Le Conseil départemental arrête les règlements relatifs au régime intérieur des établissements d'enseignement primaire. Ce *Règlement départemental* sera rédigé selon les indications générales du *Règlement scolaire modèle*. Toute modification au *Règlement scolaire modèle* proposée par un Conseil départemental est soumise à l'approbation du ministre. Le *Règlement départemental* doit être affiché dans les classes. G. M.

C. Règlement disciplinaire

Texte propre à une école qui a pour objet d'assurer le respect de la discipline et du bon ordre dans l'école, les préaux et la cour de récréation. (D'après P. Mayeur et R. Guillemoteau, *Précis de législation scolaire.*) G. M.

D. Règlement intérieur

Adm. scol. — Le règlement intérieur d'une école est rédigé par le Conseil des maîtres; il peut être calqué sur le Règlement scolaire modèle et doit être approuvé par l'inspecteur départemental de l'Education nationale.

G. M.

E. Règlement scolaire modèle

Adm.scol. — Textes officiels qui déterminent le régime intérieur des écoles primaires, d'une part, des écoles maternelles, d'autre part (du 18 janvier 1887 avec de nombreuses modifications pour les écoles primaires, du 22 juillet 1922 pour les écoles maternelles).

Ces règlements scolaires modèles servent à la rédaction du règlement départemental, du règlement intérieur, du règlement disciplinaire. G. M.

Regroupement pédagogique intercommunal (RPI)

Mis en place expérimentalement en 1973 pour combler le déficitscolaire des campagnes par rapport aux villes et pour lutter contre l'exode rural, les regroupements pédagogiques intercommunaux se multiplient avec la réforme Haby. A la rentrée de 1976 leur nombre est de 1535 (*L'Education*, 15 septembre 1977, nº 324).

L'activité principale d'un RPI est en rapport avec le ramassage scolaire (V. ce mot). Deux sortes de regroupements existent :

— Regroupement concentrique ou concentré : Les enfants sont rassemblés dans l'école de la commune la plus centrale. Les établissements des autres communes sont fermés.

— Regroupement à classes dispersées : A l'avantage d'éviter la fermeture des écoles (généralement des écoles à classe unique). Les enfants sont, dans ce cas, redistribués par niveau (CP, CE, CM) dans les diverses écoles du secteur.

Les RPI sont créés à l'initiative des communes d'un secteur géographique. Celles-ci se constituent en syndicat intercommunal (V. ce mot) en vue de prendre en charge l'organisation et la gestion de tout ce qui rattache au regroupement (la question financière est très importante pour les petites communes disposant de peu de ressources).

Le bilan de l'activité des RPI est positif : ils ont permis notamment l'extension de l'éducation préscolaire, quasi inexistante dans les campagnes, grâce au développement des transports scolaires subventionnés par l'Etat.

L. D.

Régulation

Dans le groupe de formation, la régulation est une procédure qui rend compte des processus d'échange et de communication des informations et des négociations dans le groupe. La définition d'un lieu et d'un temps de régulation est en elle-même régulatrice, dans ce sens qu'elle canalise les tensions et les besoins d'un groupe. Echange et négociation se traduisent le plus souvent par un réglage (système de règles implicites ou explicites) du fonctionnement du groupe et des contenus de l'activité du groupe. D. L.

Réinsertion scolaire

[Anglais : *Regular class placement*]

Placement dans des classes régulières d'élèves handicapés ou surdoués soumis préalablement à un régime éducatif spécial (UNESCO-BIE).

Relation

A. Relation phonèmes-graphèmes

V. PHONÈME, DOUBLE ARTICULATION DU LANGAGE, TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE.

[Etym. : Du grec *phonein* = parler et *graphein* = écrire]

« La relation phonèmes-graphèmes » joue un rôle essentiel aussi bien pour « l'orthographe d'usage » que lors de l'apprentissage de la lecture. Le phonème est la plus petite unité de son, susceptible de provoquer, par commutation avec un autre phonème, un changement de signifié (le bain/le pain) : c'est une unité de seconde articulation du langage. Le graphème est aussi une unité de second niveau : c'est l'unité graphique minimale dont le propre est précisément d'être le pendant, sur le plan écrit, de ce qu'est le phonème sur le plan oral.

Si le français, qui compte 36 phonèmes, comptait aussi, dans son alphabet, non pas 26 lettres, mais 36 graphèmes en correspondance biunivoque, la tâche de l'enseignant s'en trouverait considérablement simplifiée et rationalisée. Un des procédés, les plus féconds utilisés désormais pour la combinatoire, lors de l'étude d'un « son » nouveau, consiste, une fois inventoriés et ordonnés les phonèmes d'un mot clé, à le transcrire au tableau noir en « alphabet phonétique international » (V. ce mot) ou, par tout autre système de signes plus simple (par ex. : traits de différentes couleurs), à l'écrire au-dessous en « alphabet latin » puis à chercher collectivement les relations entre « l'ensemble » des signes et « l'ensemble » des lettres, ce qui permet, par éliminations successives des éléments déjà connus, de découvrir quelle lettre ou quelle combinaison de lettres (cas du *ch*, etc.) correspond à ce phonème. Ce procédé a, en outre, l'avantage de faire constater le lien étroit entre lecture et orthographe puisque le problème de l'orthographe d'usage naît précisément des « distorsions » entre « sons » et « lettres ». J. VU.

B. Relations culturelles

Ensemble de méthodes, de procédures et de techniques utilisées pour établir et développer des liens d'ordre intellectuel et technique entre deux ou plusieurs pays.

Nom donné aux services chargés d'organiser et d'aider les échanges éducatifs, culturels, scientifiques et techniques entre les Etats.

En France, c'est la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères qui, avec le concours du Service des Affaires internationales du ministère de l'Education et de la Délégation aux Relations internationales du secrétariat d'Etat aux Universités, assure ces fonctions ; celles-ci peuvent être assumées par des organismes spécialisés, plus autonomes, comme le British Council en Grande-Bretagne ou l'Institut Gœthe en Allemagne fédérale.

Les échanges culturels entre les pays sont prévus dans le cadre de protocoles que révisent régulièrement des commissions mixtes créées par les accords culturels, véritables traités de coopération bilatérale dans le domaine de l'enseignement, de la culture, de la science et de la technique. C'est dans le cadre de ces accords que sont fixées les conditions dans lesquelles doivent avoir lieu les attributions de bourses, les échanges de professeurs, de chercheurs, de troupes théâtrales et d'exposition, les équivalences de diplômes, l'admission dans les universités, les semaines du film ou du livre, l'envoi de coopérants, etc. Y. B.

C. Relations maître-élève

Relations pédagogiques qui lient le maître à l'élève au cours de la situation éducative.

1. Dans la pédagogie traditionnelle, la relation maître-élève est une relation verticale d'autorité et de compétence venant du maître; elle entraîne une relation de dépendance et d'incompétence de l'élève.

2. Dans la pédagogie moderne, les relations verticales que le maître établit avec ses élèves

subsistent, mais elles sont fondées sur la compréhension et la coopération mutuelle.
De plus des relations horizontales apparaissent entre les élèves eux-mêmes et deviennent un élément de la dynamique de la classe. La relation maître-élève laisse place de plus en plus à la relation élève-élève, groupe-élève.
L'organisation spatiale de la classe joue un rôle dans les relations maître-élève : elle peut limiter ou faciliter les communications.

M. A.

Relégation

V. ORIENTATION, SÉLECTION.
Ce terme, utilisé dans le vocabulaire de l'éducation, correspond au fait, pour certains élèves, de se trouver placés sans rémission dans des filières scolaires jugées peu nobles et habituellement peu ouvertes sur une continuation des études ou des débouchés professionnels valorisés socialement. L. M.

Relèvement

Adm. scol. — Mesure administrative qui peut être prise à l'intention des membres de l'enseignement (public ou privé) qui ont été l'objet d'une décision conduisant pour eux à l'interdiction du droit d'enseigner.
La demande en relèvement ne peut être présentée qu'après un délai de deux ans pour une suspension, une interdiction ou une exclusion temporaire, de cinq ans pour une interdiction ou une exclusion définitive.

G. M.

Religieux (se)

V. CONFESSIONNEL(LE).
Une *école religieuse* est une école confessionnelle. R. P.

Remplaçant

V. CHARGÉ (D'ENSEIGNEMENT), AUXILIAIRE (MAÎTRE), MAÎTRE (AUXILIAIRE), ADJOINT (D'ENSEIGNEMENT).

1. *Un remplaçant* est celui qui remplace une autre personne dans sa fonction, soit qu'elle la supplée momentanément, soit même qu'elle lui succède.

2. Dans l'enseignement, les absences (maladies, maternité, stages, etc.) exigent un personnel chargé du remplacement faute de quoi le travail, voire l'accueil des élèves seraient interrompus.
Dans l'enseignement du second degré, des maîtres auxiliaires, des chargés d'enseignement, voire des adjoints d'enseignement peuvent satisfaire ces besoins.
Dans l'enseignement maternel et dans l'enseignement élémentaire, il y a, pour ce faire, des *instituteurs remplaçants* et des *institutrices remplaçantes*. Cette tâche fut uniquement confiée jusqu'en 1975 à des auxiliaires. L'effort fait depuis pour résorber l'auxilariat a abouti à la création d'un corps d'*instituteurs titulaires remplaçants*, d'*institutrices titulaires remplaçantes*, en abrégé ITR. Un contingent de postes mobiles de ce type est mis à la disposition de chaque département pour couvrir les besoins au fur et à mesure des nécessités. Il est donc devenu inexact d'assimiler *remplaçant* à auxiliaire. R. P.

Rémunération de l'enseignant

V. SALAIRES, INDEMNITÉS, COÛTS, DÉPENSES COURANTES.
[Espagnol : *Remuneración de maestro*]
[Etym. : Latin *remuneratio* = récompense; récompense liée à un service ou à une bonne action]

Récompense liée à un travail. Avantage, commission, émoluments, gain, prime, rétribution, salaire, indemnités reçues pour prix d'un service.

1. Ce qui est payé à l'enseignant pour prix de l'exercice de sa fonction. La rémunération comprend généralement : le salaire; l'indemnité de logement; l'indemnité de transport; les honoraires pour activités supplémentaires (heures de cours, correction de copies, etc.); des indemnités éventuelles de fonction, d'éloignement, etc., ainsi que les avantages en nature. La rémunération de l'enseignant représente le poste le plus important dans les dépenses courantes d'enseignement.

2. Souvent confondue avec salaire de l'enseignant à l'exclusion de tout autre paiement ou indemnité particulière = traitement brut.
« La rémunération (correspond au) traitement brut perçu par l'enseignant. Seront donc exclues toutes les indemnités et rémunérations pour travaux ou enseignements complémentaires...» (J.-C. Eicher, *L'évolution des dépenses d'éducation en France de 1952 à 1967*).

J. H.

Rencontre d'enfants

V. CORRESPONDANCE INTERSCOLAIRE, VOYAGE, ECHANGE.

1. Dans le cadre de la correspondance interscolaire, les rencontres d'enfants ont pour

objectif de permettre aux enfant de ses connaître dès les premiers jours de classe, et par là même de mieux se choisir pour correspondre.

2. Dans certains cas, les enfants vivent ensemble pendant une certaine période, dans un lieu permettant une vie communautaire.

ICEM

Rendement

A. Rendement académique

V. ACADÉMIQUE.

B. Rendement (de l'éducation)

V. PRODUCTIVITÉ.

Mettant d'abord en rapport un résultat et le moyen mis en œuvre pour l'obtenir, l'un et l'autre habituellement de même nature et mesurés dans la même unité, la notion de rendement est maintenant utilisée pour caractériser tout rapport entre deux faits chiffrables dont l'un peut apparaître comme une conséquence de l'autre. On l'utilise ainsi en économie de l'éducation pour mettre en rapport une production d'éducation et ses éléments constitutifs.

On distingue les notions de *rendement quantitatif*, obtenu à partir de quantités brutes (ex. : *nombre d'élèves diplômés*), et de *rendement qualitatif*, introduisant des considérations sociales et pédagogiques; ce rendement qualitatif doit toutefois pouvoir se prêter à une évaluation quantitative par le biais par exemple des revenus ou des coûts. L. M.

Renforcement

1. On dit qu'il y a renforcement quand la réussite augmente si une réponse correcte est immédiatement confirmée comme exacte : cette confirmation « renforce » la réussite.

Y. L.

2. On parle aussi de renforcement en pédagogie quand on veut rendre plus stable une acquisition et, par là, la rendre plus utilisable.

G. M.

Rénovation

V. INNOVATION, RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT.

Introduit dans le vocabulaire de l'éducation par des expressions telles que « rénovation pédagogique » ou « rénovation de l'enseignement », ce terme correspond à une idée de remise à neuf, sans bouleversement, dans la continuité, de ce qui existait précédemment. L. M.

Réorientation

1. D'une façon générale : changement d'orientation dans le choix des études scolaires ou professionnelles.

2. *Québ.* — V. ORIENTATION DE L'ÉLÈVE. « Le système d'option favoriserait la *réorientation* des élèves qui souhaiteraient changer de voie en cours d'études » (*Le Monde*, 5 septembre 1967).

Dans l'enseignement secondaire actuel, une année de *réorientation* est prévue après la 11e générale et la 11e scientifique pour ceux des élèves qui souhaitent accéder à l'enseignement préuniversitaire et professionnel. Cette année de réorientation consiste soit en un cours de recyclage, soit en une 12e commerciale spéciale, soit en un cours intensif de métier, selon le cas (*Vocabulaire de l'éducation au Québec*). R. D.

Répartition (annuelle, mensuelle, journalière)

V. PRÉPARATION DE LA CLASSE.

1. *Répartition* des élèves entre les classes : affectation de l'élève à une classe déterminée selon son niveau scolaire, son sexe éventuellement, son passé scolaire.

2. *Répartition* des élèves dans la classe : cette expression peut prendre deux sens différents :

a / répartition des élèves entre des sections (CE1, CE2 par exemple) ou entre des groupes (bons, faibles) ;

b / répartition spatiale des élèves, soit selon des critères personnels (ceux qui n'ont pas une bonne vue sont placés devant par exemple), soit selon des critères pédagogiques (organisation d'équipes par exemple).

3. La répartition des élèves dans l'espace pédagogique a donné lieu à d'intéressantes recherches (J. Guyot, *Relations professeurs-étudiants. Etude expérimentale des rapports professeurs-élèves à travers des attitudes à l'égard de l'espace pédagogique*).

4. *Répartition* des éducateurs (instituteurs ou professeurs) dans l'établissement scolaire : affectation des instituteurs ou des professeurs à chaque classe ou à chaque type d'enseignement. G. M.

Réponse

V. QUESTION A CHOIX MULTIPLE, QUESTION FERMÉE.

Tech. Ed. — (Enseignement programmé) On distingue trois sortes de modalités de la

réponse : formulée mentalement mais non formalisée, construite, à choix multiple.
— Formulée mentalement mais non formalisée : l'élève ou le formé lit l'item, formule mentalement la réponse et poursuit le programme.
— Construite : toute réponse fournie par l'élève et enregistrée, il peut s'agir d'un mot, d'une phrase, d'un calcul... (V. PROGRAMME LINÉAIRE).
— A choix multiple : un certain nombre de réponses sont déjà sélectionnées, c'est parmi elles que l'élève choisit celle qui lui paraît la plus plausible (V. PROGRAMME RAMIFIÉ).

J. G.

Représentation graphique

Did. Math.
V. ACTIVITÉS MATHÉMATIQUES.

1. En pédagogie des mathématiques, c'est la traduction graphique, en utilisant un système de coordonnées (en général les coordonnées cartésiennes), d'une fonction mathématique (ex. : une fonction linéaire se représente graphiquement par une droite).

2. D'une façon plus générale c'est la représentation visuelle de faits, de résultats, de lois.

G. M.

Répression. Surrépression

H. Marcuse analysant le processus de civilisation admet, à la suite de Freud, que l'animal préhumain ne devient un être humain que par une transformation fondamentale de sa « nature ». La répression instinctuelle produite par la combinaison du refoulement et de la domination est, sans nul doute, constitutive de la société. C'est le passage du principe de plaisir primitif au principe de réalité. Mais si une certaine répression reste toujours nécessaire pour fonder les liens sociaux, ceux-ci ne tendent-ils pas dans certaines conjonctures, notamment en des phases de développement avancé où l'abondance tend à remplacer la pénurie, à instituer une surrépression injustifiée ?
« La différence entre répression (phylogénétiquement nécessaire) et surrépression peut fournir les critères. A l'intérieur de la structure totale de l'individu réprimé, la surrépression est cette partie qui résulte des conditions sociales spécifiques et qui est imposée dans l'intérêt de la domination. L'étendue de cette surrépression fournit l'unité de mesure; plus elle est faible, moins la civilisation, à une étape donnée, est répressive » (H. Marcuse, *Eros et civilisation*).
Il est intéressant de situer dans cette perspective éducation-régression l'effort actuel de l'administration des finances pour moraliser la fiscalité. On remet tout à fait légitimement en question une tradition laxiste en la matière, parce que génératrice d'inégalités sociales, mais, faute d'éducation sérieuse des contribuables, hors la distribution inégalement répartie d'une charte de quatre pages, et sans la refonte nécessaire d'un code et d'une réglementation inintelligible non seulement pour les contribuables mais encore pour les agents de l'administration eux-mêmes, cela ne peut être que répressif, avec les péripéties que l'on connaît. Enfin une formation moins étroite des vérificateurs permettrait de remédier aux excès beaucoup mieux encore qu'une inspection générale chargée de contrôler les contrôleurs. Un autre exemple pourrait être pris à propos de la formation de la police maintes fois évoquée, à propos des « bavures », par des membres des syndicats de la police et par des personnalités de l'opposition. Quand le ministre de l'intérieur annonce la révocation possible de quelques policiers ou donne le chiffre de 3 000 sanctions pour les douze mois précédents, on essaie d'apporter un *contrepoids répressif* à des attitudes elles-mêmes répressives, il n'y a là aucun effort d'éducation. Plus généralement encore quand on se soucie de l'assainissement de l'information (ou de la déontologie propre à certaines professions) il faut comprendre que c'est le problème de la formation qui est central.

J. A.

Réprimande

V. PUNITIONS ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Reproduction

A. Généralités

« La reproduction culturelle est la reconstitution permanente des structures d'organisation de la société (classes ou couches sociales, famille, institution...) et des significations attachées à ces structures. En même temps, en effet, que se constituent ces structures (en fonction de leurs relations plus ou moins médiatisées avec la reproduction de la vie matérielle et de ses moyens), se reconstituent et se transmettent les symbolismes chargés de donner leur sens ou leurs sens à ces structures. Ces deux formes de la reproduction sociale sont donc étroitement asso-

ciées : elles forment un couple dont l'élément dominant, jusqu'à présent, est la reproduction des structures d'organisation » (Y. Barel, *La reproduction sociale.* La reproduction implique donc, tout à la fois, la *répétition du même*, par l'effet d'une logique identitaire, mais aussi la *fabrication du même*, qui laissent entrevoir des aspects largement aussi fantasmatiques que rationnels (le démiurge, la méga-machine à faire des copies conformes à partir de modèles, etc.). C'est aussi l'intérêt des classes dominantes et privilégiées que les choses se reproduisent telles quelles, en maintenant les différences dont on tire les inégalités indispensables à la conservation, sinon à l'extension, des avantages acquis. L'école et l'université, à travers les différents rituels de la conservation et de l'administration du savoir, font plus qu'illustrer le phénomène général de la reproduction, elles en posent les premiers jalons, eux-mêmes reproducteurs, parce que fruit d'un apprentissage implicite, véritable « matrice », toujours intimement mêlée à l'acquisition des contenus et des savoir-faire liés aux spécialités et aux disciplines enseignées. Les mécanismes de la reproduction scolaire et universitaire ont été notamment décrits et analysés par P. Bourdieu et J.-C. Passeron *(Les héritiers; La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement)*. J. A.

B. Reproduction de la force de travail

V. POLITIQUE DE L'ÉDUCATION, PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION.

Reproduction de l'homme en tant que producteur potentiel. L'éducation est à la base des deux principales composantes de la reproduction de la force de travail, la reproduction de sa qualification et la reproduction de sa soumission aux normes sociales.

L. M.

C. Reproduction sonore

Tech. Ed. — Problème important, car si les sons ont déjà été reproduits avec succès, les recherches ont pourtant continué pour essayer de donner à l'auditeur les impressions d'une écoute directe. En pédagogie, cette dimension est importante quand il s'agit d'enseignement exigeant une très bonne écoute (enseignement musical). J. G.

Reprographie

Tech. Ed. — Système de composition et d'impression simple du type polycopieur (V. DISPOSITIF D'ACCÈS). J. G.

Réseau (ou Filière)

V. REPRODUCTION.

Terme que l'on voit apparaître dans la littérature pédagogique contemporaine d'inspiration sociologique. Plusieurs auteurs (Beaudelot, Establet, Louis Althusser, Alain Badiou...) analysent quatre réseaux ou quatre filières qui opèrent une sorte de sélection sociale à l'intérieur de l'école :

— le réseau *Primaire-Professionnel* (prolétariat, employés et petits cadres);

— le réseau *Moderne-Technique* (cadres moyens des entreprises et de l'administration);

— le réseau *Secondaire - Supérieur* (cadres moyens des grands secteurs de l'Etat);

— le réseau des *Grandes Ecoles, Médecine et Droit* (hautes couches de la bourgeoisie).

G. M.

Résistance au changement

Phénomène généralement constitué à l'échelle la plus large dans les rapports sociaux et plus particulièrement important à prendre en charge dans les processus d'apprentissage. Le changement en ce qu'il menace l'ordre et les structures établis apparaît toujours, dans un premier temps, comme menaçant et coûteux, donc source d'angoisse; dans un second temps, et notamment grâce au travail propre de l'éducateur ou du formateur, le changement peut laisser entrevoir ses richesses potentielles. Il faut comprendre, ici, que la notion de résistance, on parlera parfois avec l'éclairage psychanalytique de processus de défense, est de l'ordre de l'inconscient et correspond aux structures élaborées, secondaires, de la personnalité, et non pas à quelque chose de parasite ou de surajouté. Souligner le rôle seulement pathologique ou nuisible de tels mécanismes ou fonctions serait donc une grave erreur d'appréciation. J. A.

Responsable

Scout. — Nom donné à tout animateur, formateur, membre dirigeant dans une association de scoutisme (V. CHEF, CHEFTAINE, COMMISSAIRE...).

Le responsable est bénévole. F. L.

Rester en perm

V. ARGOT LYCÉEN.

Retardé scolaire

Se dit d'un élève qui se trouve en dessous de la norme de la classe lui correspondant légalement par rapport à son âge. Les dispositions administratives en France prévoient que tout enfant qui a ou aura six ans dans l'année civile en cours doit entrer en cours préparatoire (CP). Il est probable que la réforme de l'enseignement adoptée en France en 1975 (qui entrait en application à la rentrée 1977) aura comme conséquence une augmentation des effectifs entrant précocement en CP. Après l'application de cette réforme on peut s'attendre à une modification du vocabulaire concernant le retard scolaire, puisque les normes de progression dans le cursus ne seront plus déterminées en fonction de l'âge des enfants mais en fonction de critères psychologiques dont la validité soulève d'ailleurs actuellement de vives discussions.
Dans l'état actuel des choses, le retard scolaire n'est pas une exception, mais plutôt la norme, si on tient compte des données statistiques de l'Education nationale en France où, selon une étude, seulement 27 % des enfants parcourent normalement en cinq ans le cycle élémentaire et 3 enfants sur 5 redoublent au moins une fois.
Dans les pays du Tiers Monde, la notion de retardé scolaire ne peut pas être employée, du fait d'un taux de scolarisation plus faible, de la déperdition scolaire assez importante et de l'imprécision des dispositions légales qui empêchent l'existence d'un critère valable de référence. A. V.

Rétention

Acte par lequel l'esprit constate la disparition d'une chose et en retient « son sens ».
La rétention désigne l'aspect automatique de la mémoire et s'oppose à l' « effort volontaire » de celle-ci pour recréer la « présence » de ce qui n'est plus. J. P.

Retenue

V. PUNITIONS.

1. *Péd. Math.* — Nombre de dizaines que l'on reporte ou que l'on enlève sur les chiffres de l'ordre supérieur quand on fait une opération (addition avec retenues, multiplication avec retenues).

2. *Adm. scol.* — Sommes d'argent prélevées sur le traitement mensuel pour la constitution de la retraite, pour les assurances sociales...

G. M.

3. *Retenue pour service non fait :* notion administrative diversement interprétée et vivement contestée par les organisations syndicales d'enseignants en France.

Retour au calme

Péd. Ed. phys. — Partie terminale d'une séance d'éducation physique et sportive. Il a pour but de favoriser le retour progressif des grandes fonctions de l'organisme sollicitées par l'effort à leur rythme habituel.
Des exercices respiratoires, des exercices de relâchement, des marches lentes constituent en général le contenu de cette séquence de la leçon. C. B.

Retraite

Adm. scol. — Situation d'un fonctionnaire qui a, pour des raisons d'âge, abandonné son travail et touche une pension de retraite. L'âge de la retraite varie selon les catégories; il est de 55, 60 ou plus (pour les professeurs d'université). G. M.

Rétroaction

V. CYBERNÉTIQUE.
[Anglais : *Feed-back*]

1. D'une façon générale, action en retour.

2. En cybernétique la notion de rétroaction est fondamentale; le résultat d'un processur est renvoyé dans le système pour en modifies la valeur des variables. G. M.

Rétrogradation

V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Rétroprojecteur

Tech. Ed. — Appareil de projection couramment utilisé dans les actions de formation. Appelé aussi tableau lumineux, il est fait d'une plage lumineuse projetant sur un écran, écrits, graphiques... (V. DOCUMENT TRANSPARENT). Toutes ses possibilités n'ont pas encore été exploitées. Elles devraient se réaliser avec le développement de la sémiologie.

J. G.

Révocation

V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Rhétorique (Classe de)

Hist. Ed. Québ. — Nom donné à la classe qui constituait la sixième année du cours classique. « Cette année forme l'éloquence parfaite : l'art oratoire, la poésie. » Elle comportait l'étude de trois matières principales : les préceptes oratoires, le style et l'érudition.

G. R.-M.

Rôle

A. Rôle de l'enseignant

1. Structure de conduites de l'enseignant, provenant des prescriptions du système institutionnel (programmes, Instructions officielles, etc.) et des attentes du contexte social dans lequel ont lieu ses relations avec les élèves, les parents, les administrateurs.

2. Action orientée, relative à la conception que l'enseignant a de la fonction qu'il exerce dans le système éducatif. M. P.

3. Les nouveaux rôles de l'enseignant sont, d'après G. Mialaret (*La formation des enseignants*) :
— celui de *maître*;
— celui d'*entraîneur*;
— celui de *guide*;
— celui de *superviseur*;
— celui d'*homme ressource*. G. M.

B. Rôle du conseiller d'orientation

V. Conseil d'orientation, Information professionnelle.

1. Le rôle essentiel du conseiller consiste à dispenser un conseil à l'individu concerné par des choix nécessaires entre des options scolaires ou/et entre des carrières possibles.
Ce *conseil direct* est assorti de *conseils indirects* ou recommandations aux éducateurs de l'individu (famille, enseignants).

2. Un autre rôle connexe tient en une diffusion *d'informations* sur les carrières et formations afin de favoriser des choix lucides.
Dans les systèmes d'orientation scolaire intégrée, l'avis d'orientation est donné par un collège d'enseignants : les rôles du conseiller d'orientation sont alors définis en termes de *participation à l'observation* des élèves, d'*information* des élèves, de *conseil méthodologique et docimologique* en vue d'un meilleur fonctionnement des instances d'orientation. J. D.

Roman-photo

V. Bande dessinée, Caméra-club, Ciné-club, Photo-club.

[Etym. du mot roman : Du latin populaire *rōmānicē* = à la façon des Romains, en langue latine (par opposition aux Francs), devenant *langue populaire* (récit en)]

1. *Insertion pédagogique :* Formule parallèle à la *bande dessinée* (surtout employée dans les écoles élémentaires), le roman-photo s'inspire de techniques d'éditions populaires anglo-saxonnes. Il est pratiqué en France dans quelques établissements secondaires ou spécialisés. Il requiert la collaboration d'une équipe littéraire et d'un *photo-club* ou *ciné-club* : le texte, inscrit en légende, prend plus d'importance et de signification que dans la bande dessinée.

2. *Définition :* Intrigue distribuée en séquences s'appuyant sur un jeu parallèle de textes et de photographies aussi significatifs et suggestifs que possible. J. V.

Romains et Carthaginois

V. « Ratio studiorum ».
Hist. Ed. — Nom donné aux deux groupes entre lesquels étaient divisés les élèves des collèges de Jésuites afin de développer une émulation entre eux. « Chaque camp avait ses dignitaires : l'imperator (ou dictateur, ou consul), le préteur, le tribun, les sénateurs. Et c'était la lutte de tous les instants pour arracher l'une ou l'autre dignité ou pour la conserver. Le camp se divisait aussi, comme l'armée romaine, en décuries (avec un décurion à sa tête); et les décuries étaient hiérarchisées : on pouvait passer, à force de travail, de la dernière à la première » (J. Leif, G. Rustin, *Pédagogie générale par l'étude des doctrines pédagogiques*). G. M.

Rousse (Classe)

V. Classe (§ 24, cl. transplantée).

Ruralisation de l'enseignement

Orientation nouvelle de l'école dans certains pays africains, qui ont ressenti le besoin de créer un système d'éducation adapté aux réalités économiques culturelles et politiques de leurs pays, essentiellement agricoles. La ruralisation consiste à faire de l'école, non seulement un lieu d'éducation intellectuelle et professionnelle, mais aussi un centre de production agricole et artisanal; il s'agit :
— d'intégrer l'école au milieu;
— d'introduire un programme d'activités pratiques adaptées aux ressources et conditions particulières du milieu (ex. : jardin

scolaire, pépinière, reboisement, champs d'expérimentation et de production des cultures vivrières, poulailler scolaire, artisanat, cuisine, puériculture...);
— de mettre en application des méthodes actives d'enseignement et d'animation communautaire;
— de faire participer la communauté à l'école (cours d'alphabétisation, construction de l'école), pour que l'école puisse former jeunes et anciens pour résoudre les problèmes de développement du pays (ex. : Cameroun, Tchad, Tanzanie). M. A.

Rythme de la lecture

C'est l'intonation, l'élan que donne le lecteur à l'expression orale du texte. On y distingue les cinq niveaux suivants :

1 / *Saccadé :* Lecture à rythme haché, qui révèle une grande difficulté de décodage. Elle est à caractère prédominamment sous-syllabique et syllabique.

2 / *Traînant :* Lecture qui lie en longueur syllabes ou mots. Les césures entre syllabes ou entre mots sont à peine perceptibles.

3 / *Régulier :* Lecture à rythme continu, mais sans expression. C'est le « recto-tono ». Le ton est monotone.

4 / *Rapide :* Lecture à rythme pressé... un peu essoufflant mais sans expression. Le ton est parfois un peu chantant. Le ton est indifférent.

5 / *Expressif :* Lecture qui suit le rythme du texte qu'elle exprime par des intonations qui sont en rapport avec l'idée du texte et les attitudes et sentiments qu'il exprime. Le rythme peut être régulier ou plus ou moins rapide et le débit, hésitant-courant ou courant. P.-H. R.

S

Sabbatique

V. Année sabbatique.

Sac d'écolier

Mat. scol. — Sac ou sacoche en toile ou en cuir dans lequel les écoliers mettent leurs livres, cahiers et instruments scolaires pour aller à l'école.

G. M.

Saisie de l'ordre de succession des lettres et des sons

Péd. Lect. — La lecture est une activité qui se déroule dans l'espace et le temps. Les lettres ou graphismes qui constituent la graphie d'un mot se succèdent spatialement dans un ordre donné précis; il en est de même des sons ou phonèmes qui s'écoulent dans le temps pour constituer la phonation du mot. Cette habileté à suivre l'ordre de succession des lettres et des sons dans leur écoulement spatio-temporel est requise à la bonne identification de l'unité lexique, le mot. Une déficience dans cet agir se traduit par des erreurs comme l'inversion kinétique (*el* au lieu de *le*), la métathèse (*gélère* au lieu de *légère*) ou la lecture en miroir (*rac* au lieu de *car*).

P.-H. R.

Salaire de l'enseignant

Adm. scol.

V. Rémunérations de l'enseignant, Indemnités, Coûts, Dépenses courantes.

[Anglais : *Teacher's salary*; *Wage*]

[Etym. : Du latin *salarium* = ration de sel]

Paiement pour travail ou pour service.

1. Traitement de l'enseignant; ce qui est payé à l'enseignant pour prix de son travail à l'exclusion de toute rétribution liée à des avantages sociaux ou des services rendus en supplément aux activités normalement attendues de l'enseignant. Les indemnités diverses la prime de fonction, les honoraires pour heure supplémentaire, et même la prime pour « chèreté de vie » sont généralement inclus dans la rémunération des enseignants et exclus du salaire auquel ils viennent s'ajouter. La séparation entre salaire et certaines indemnités (par exemple) pour heures supplémentaires ou pour l'exercice d'une fonction administrative, consacrée par l'usage, est donc relativement arbitraire. Il a été proposé de faire une distinction entre le *salaire direct* et le *salaire social* lié aux avantages sociaux divers; mais cette distinction reste difficile à appliquer en pratique pour certains postes de la rémunération des enseignants. Par exemple, l'indemnité de résidence est de fait un salaire direct déguisé plutôt qu'un avantage social.

2. Rémunération de l'enseignant : « Pour tenir compte du fait que seules les charges salariales dépendent de la qualification des enseignants, on a calculé la corrélation entre les coûts en salaires par élève et le pourcentage de moniteurs... » (J. Hallak et R. Poignant, *Les aspects financiers de l'enseignement dans les pays africains d'expression française*).

J. H.

Salle

A. Salle d'asile

Hist. Org. scol. — Les *salles d'asile* sont les ancêtres des écoles maternelles françaises. Ce sont « des établissements charitables où les enfants des deux sexes peuvent être admis pour recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame ». Elles sont créées officiellement en 1837 bien que dès 1827 le maire Denys Cochin, de retour d'un voyage en Angleterre, ouvre à Paris une salle d'asile et, en 1831, un cours normal pour la formation des éducatrices. En 1847, le ministre Salvandy crée

l'*Ecole normale des salles d'asile* et en confie la direction à Mme Pape-Carpentier. C'est en 1848 que les salles d'asile prennent le nom d'*écoles maternelles* (d'après *Traité des sciences pédagogiques*, t. 2, p. 353). G. M.

B. Salle d'exercices
Arch. scol.

1. Autrefois (avant 1972) : salle de classe.

2. Au XIXe siècle, on disait « asile » pour « école maternelle» : il s'agissait d'y« garder» les jeunes enfants autant que de les instruire. Puis on désigna par « salles de classe » les locaux de l' « école » maternelle : l'accent étant mis sur « l'instruction ». Aujourd'hui, la désignation de salle d' « exercices» indique l'élargissement de l'éventail des activités, celles-ci s'appliquant à toutes les formes du développement de l'enfant.

3. La salle d'exercices (munie obligatoirement d'un point d'eau, d'éléments de rangement, de coins-ateliers aménagés — peinture, découpage, poterie —, de tableaux) est le lieu « privatif » des activités d'une division, qui ne requièrent ni grand espace, ni équipement spécialisé (type matériel d'EPS ou instruments de musique lourds) : elle est donc complétée par des locaux banaux et spécialisés.

4. Chez les « petits » (2 à 4 ans) : elle jouxte obligatoirement la salle de repos (pour la sieste de l'après-midi notamment) et se trouve installée à proximité des vestiaires et des sanitaires.

5. Chez les « grands » (4 à 6 ans), on peut associer 2 par 2 les salles d'exercices en les séparant par une cloison éventuellement amovible.

6. Dans tous les cas, les salles d'exercices ouvrent directement sur le terrain de jeux (ext.) ou le jardin.

7. Surface : 60 m² (soit 10 m² de plus que les EBEG des classes élémentaires). C. G.

C. Salle de jeux

1. La désignation de ce local reflète mal ses fonctions, lesquelles sont multiples : d'où les grandes dimensions qui lui sont imposées (selon le nombre de classes, on en trouve 2, 3, etc.), la proportion étant de 30 à 40 m² par classe (110 m² pour 3 classes, 150 m² pour 4, 170 pour 5, etc.).

2. En fait, cette salle banalisée se prête à deux séries d'usages :
— à des fonctions d'accueil et de liaison avec l'extérieur (regroupements des enfants à l'entrée et à la sortie en raison des arrivées échelonnées, donc lieu de relation avec les parents), salle de réunions entre maîtresses et parents, salle des fêtes;
— pendant les heures de classe, des fonctions diverses (exercices rythmiques, d'où présence d'un piano, d'instruments de musique, électrophone; marionnettes d'où le castelet; activités audio-visuelles; éducation physique, etc.). C'est donc bien une salle polyvalente. C. G.

D. Salle de documentation

V. CDI, DOCUMENTALISTE.

E. Salle de lecture
[Anglais : *Reading room*]

Pièce aménagée pour la lecture. G. L.

F. Salle de propreté

V. LOCAUX SANITAIRES (ce terme figure dans l'instruction de 1972).

1. L'expression « salle de propreté » a prévalu sur celle de « sanitaire » ou de « lavabo-w.-c. » : il s'agit d'indiquer sa destination réelle, qui est autant d'apprentissage (éducation de la propreté corporelle) que de fonction proprement dite.

2. Ces locaux associent des w.-c. (à sièges et urinoirs) et des installations de lavage : mains et corps : vasques avec auges et robinets; linge : bacs et robinets).

3. Il est prescrit de séparer les salles de propreté (s'il en existe deux ou plusieurs) selon les âges mais jamais selon les sexes des enfants.

4. L'accessibilité et la commodité de surveillance (vision globale des portes des w.-c. par l'adulte) sont prescrites.

5. Un dispositif de séchage du linge mouillé est recommandé. C. G.

G. Salle de repos

V. DORTOIR.

1. La salle de repos n'est accessible qu'aux plus jeunes enfants (2 à 4 ans) : elle peut les accueillir individuellement (moments de fatigue survenant de façon déterminée) ou en groupe (sieste de l'après-midi).

2. Hors du temps de sieste collective, les lits étant repliables et la communication directe avec la salle d'exercices, la salle de repos peut accueillir, grâce à la moquette dont elle est revêtue, des enfants qui y jouent assis ou allongés.

3. Deux salles de repos sont prescrites si l'école dépasse cinq classes.

4. La surface d'une salle de repos (ou des salles) varie avec le nombre de classes (12 m² par classe). C. G.

H. Salle de réunion « maîtresses » (ou des institutrices)

1. Cette salle est prévue dans les écoles de cinq classes et plus. Elle peut être associée, par cloison escamotable, au bureau de la directrice (en fait, elle existe pratiquement dans toutes les écoles récentes) : son existence est fortement motivée par les nécessités d'une concertation permanente entre maîtresses.

2. Autre usage de cette salle : bibliothèque pédagogique, salle de documentation, salle d'audition musicale (un traitement acoustique adapté est alors requis). C. G.

I. Salle de réunion des maîtres

[Anglais : *Staff room*; *Teacher's room*. Allemand : *Lehrerzimmer* (conférences) parfois couplée à une *Lehrerarbeitssaum*]

1. Il n'est pas prévu de répartir impérativement les surfaces dévolues :
— au bureau du directeur;
— à la salle d'attente;
— et à la salle de réunion des maîtres.
Cette dernière peut donc avoir une surface réduite, mais pour la première fois on reconnaît officiellement l'existence de ce type de local, rendu nécessaire par les exigences de la concertation, de la prise de contact avec la documentation, voire de la formation continue *in situ* (travail avec conseillers pédagogiques, IDEN, professeurs d'Ecole normale, etc.). Il devrait répondre à l'élargissement de la notion du travail en équipe des maîtres.

2. La « salle des professeurs » se rencontre communément dans l'architecture des écoles anglo-saxonnes, depuis très longtemps.

C. G.

J. Salle polyvalente

1. Ne pas confondre ce type de local avec les « espaces communs à fonctions multiples » prévus par l'I. de 1973.

2. Ce local n'est pas nouveau, puisque l'I. de 1965 prévoyait une « salle commune polyvalente ». Mais, au lieu de comporter une surface fixe de 72 m² quelle que soit l'importance de l'école, la surface croît désormais avec l'effectif (6 classes : 60 m², 9 classes : 75 m², 12 classes : 100 m²). D'autre part, ce local peut être associé avec celui de la bibliothèque-documentation, d'où une souplesse de conception supplémentaire.
Ainsi, on peut envisager une salle polyvalente-bibliothèque pour moins de 5 ou 6 classes, une (ou plusieurs) salle(s) polyvalente(s) indépendante(s) pour 5-6 classes et plus, autant que de besoin.

3. La destination de ce local n'est, volontairement pas précisée; ses caractéristiques sont les suivantes :
— son utilisation par plusieurs divisions se fait, soit de façon alternée, soit de façon simultanée (par fractions de divisions ou autrement);
— son affectation peut être faite soit pour des usages multiples, soit pour un nombre limité d'activités (ex. : travail manuel, activités d'éveil, emploi de matériel audio-visuel, etc.);
— son planning d'utilisation requiert une négociation entre les maîtres, de même que les modalités d'emploi de ses équipements : c'est là une source de responsabilité collective et de vie d'équipe du personnel enseignant (*a fortiori* dans les écoles à aires ouvertes), mais aussi, et au-delà, de décloisonnement interdivisions dans la conduite même des activités. C. G.

Sanction

Péd. gén.

[Etym. : Du latin *sanctio* = ce qui confère un caractère sacré]

A. Généralités

1. Résultat d'une action humaine, décidé et évalué selon une loi d'essence juridique ou selon une loi morale. La sanction est donc, en ce premier sens, extérieure à l'acte.
Durkheim (*Bulletin de la Société de Philosophie*, 1906) précise le caractère synthétique de la relation entre un acte et sa sanction : « Il est impossible de dégager analytiquement de la notion de meurtre ou d'homicide la moindre notion de blâme... j'appelle sanctions les conséquences ainsi rattachées à l'acte par un lien synthétique. »
En éducation, ce résultat s'entend surtout du résultat d'une action pédagogique particulière : on dira qu'une note est la sanction d'un apprentissage précis et/ou de la réaction d'un enseigné à ce qui lui est demandé.

2. La nature de la sanction peut, à l'opposé du sens 1, être considérée comme liée à l'acte même : selon Rousseau la seule sanction qui ait un sens pédagogique est le résultat nécessaire d'un acte, elle en est comme la suite naturelle : « (votre enfant) casse les fenêtres de sa chambre; laissez le vent souffler sur lui nuit et jour sans vous soucier des rhumes... ».

On peut constater que ce sens rousseauiste est dévoyé dans le domaine de l'éducation : le plus souvent la sanction est donnée, produite par l'éducateur; elle est donc extérieure à l'acte de l'éduqué et n'est plus le produit de sa propre action. Le même caractère d'extériorité se retrouve dans les sanctions qui sont données par celui qui met en œuvre un conditionnement ou un dressage : proposer une sucrerie à un enfant pour qu'il ait tel ou tel comportement, c'est produire une sanction *externe* à ce comportement.

Les sanctions externes dites « positives » sont appelées « récompenses »; les sanctions externes dites « négatives » sont appelées « punitions ». Dans ce dernier cas, c'est la peur de la punition qui est mise en jeu par « l'éducateur » pour déclencher un comportement. Tout ce jeu de sanctions externes se rapporte plus au dressage ou au conditionnement qu'à l'éducation. En effet, alors que l'affectivité de l'éduqué est constamment mise en branle par un tel système, en même temps l'éducateur nie l'action même du sujet et la valeur intrinsèque de cette action. Il fait comme si le désir d'agir de l'éduqué et son action ne pouvaient être suffisants pour déclencher une sanction« interne», c'est-à-dire un résultat tangible.

Dans un système pédagogique fondé sur les sanctions externes — et la notation en est un genre ! — on se trouve en pleine contradiction puisqu'on fait fond sur le désir de récompense, sur la crainte de la punition, donc sur des affects, dans le temps même où l'on refuse à l'action sa valeur affective propre et sa valorisation par le produit (sanction interne) de cette action.

« J'en ai dit assez pour faire entendre qu'il ne faut jamais infliger aux enfants le châtiment comme châtiment, mais qu'il doit toujours leur arriver comme une suite naturelle de leur mauvaise action» (Rousseau, *L'Emile*, livre II). F. B.

B. Sanctions disciplinaires

Adm. scol. — La législation française prévoit, pour les éducateurs, une série de sanctions disciplinaires (statut de la fonction publique, loi du 19 octobre 1946) :

1 / La réprimande (prononcée par l'inspecteur d'Académie).

2 / La censure (prononcée par l'IA après avis du Conseil départemental).

3 / La rétrogradation de classe ou de fonctions.

4 / La suspension de fonctions sans traitement (un an au plus).

5 / La révocation.

Ces trois dernières sanctions sont prononcées par le recteur sur proposition de l'Inspecteur d'Académie après avis motivé du Conseil départemental.

6 / L'interdiction d'enseigner à temps (cinq ans au plus).

7 / L'interdiction absolue d'enseigner.

Ces deux dernières peines sont prononcées par le Conseil départemental siégeant en qualité de tribunal juridictionnel et rendant un arrêt.

On peut aussi signaler :

1 / Le déplacement d'office, qui ne figure pas dans l'échelle des sanctions disciplinaires, fait l'objet de dispositions particulières; il est prononcé par le recteur sur proposition de l'inspecteur d'Académie.

2 / La suspension de fonctions qui peut être prononcée, dans des cas graves et urgents par l'Inspecteur d'Académie. G. M.

Satellite de communication

Tech. Ed. — Satellite artificiel servant à aider les communications soit en réfléchissant, soit en assurant le relais électronique des signaux radio ou vidéo.

Le « PLAN BERGER » adopté par l'UNESCO avait pour but d'utiliser un satellite de communication pour le développement de l'éducation dans les pays du Tiers Monde.

J. P.

Schématisation grammaticale

Péd. Franç.

V. GRAMMAIRE, ANALYSE STRUCTURALE, AXES LINGUISTIQUES, DOUBLE ARTICULATION DU LANGAGE.

1. *Linguistique :* La hiérarchie jouant un très grand rôle dans ce tout structuré qu'est la phrase, une phrase gagne souvent à être schématisée car la représentation des niveaux successifs de segmentation permet de mieux saisir d'un coup d'œil, par-delà l'ordre linéaire, son organisation profonde. Généralement, les linguistes recourent à l' « indicateur syntagmatique », familièrement connu sous le nom d' « arbre ».

2. *Pédagogie :* Dès le cours élémentaire, il est possible d'employer la couleur pour délimiter puis distinguer les « groupes fonctionnels » de la phrase : le rectangle englobant le« groupe nominal sujet» est passé par exemple en jaune, celui du verbe en rouge, etc., l'avantage étant surtout de mieux faire res-

sortir l'unité du « groupe fonctionnel ». Au cours moyen, on recourt généralement à l'emploi conjoint des « baquets » et du « fléchage», qui permet, grâce aux décrochements successifs, de passer des plus grandes unités aux plus petites en symbolisant les fonctions. En revanche, le procédé de la « parenthétisation » s'avère trop lourd et ambigu. Quant à « l'arbre », s'il est commode dans les cas simples, il se révèle lui aussi d'un maniement difficile dès qu'on veut l'appliquer aux phrases tout venantes. J. VU.

Sciences de l'éducation

Péd. gén.
[Anglais : *Educational sciences*]

1. *Les incertitudes de l'expression :* On note, dans l'histoire récente (les cent dernières années environ), une double hésitation entre la science de l'éducation (Alexandre Bain, 1879) et la science pédagogique (Cellerier, 1910). C'est surtout à partir de la création à Genève, en 1912, par Edouard Claparède, d'un *Institut des Sciences de l'Education* (Institut J.-J. Rousseau) que l'expression commence à être de plus en plus employée. Elle est consacrée, en France, en 1967, par la création de la licence et de la maîtrise en sciences de l'éducation.

2. Les sciences de l'éducation sont constituées par l'ensemble des disciplines qui étudient les conditions d'existence, de fonctionnement et d'évolution des situations et des faits d'éducation (G. Mialaret, *Les sciences de l'éducation*).

3. Tableau énumératif des sciences de l'éducation (*op. cit.*, p. 45) :

1 / *Sciences qui étudient les conditions générales et locales de l'institution scolaire :*

— Histoire de l'éducation.
— Sociologie scolaire.
— Démographie scolaire.
— Economie de l'éducation.
— Education comparée.

2 / *Sciences qui étudient la relation pédagogique et l'acte éducatif lui-même :*

— Sciences qui étudient les conditions immédiates de l'acte éducatif :
  - Physiologie de l'éducation ;
  - Psychologie de l'éducation ;
  - Psychosociologie des petits groupes ;
  - Sciences de la communication.
— Sciences de la didactique des différentes disciplines.
— Sciences des méthodes et techniques.
— Sciences de l'évaluation.

3 / *Sciences de la réflexion et de l'évolution :*

— Philosophie de l'éducation.
— Planification de l'éducation et théorie des modèles.

G. M.

Scolaire

Péd. gén.
[Etym. : Du latin *scola* = école, comme *scolastique*]

L'adjectif scolaire traduit un rapport avec l'école, les écoliers, l'enseignement. Ex. : *l'année scolaire, les vacances scolaires, la rentrée scolaire, les programmes scolaires, la vie scolaire, les manuels et fournitures scolaires, le mobilier scolaire, un établissement scolaire, un dossier scolaire, un secteur scolaire, un restaurant scolaire, une construction scolaire, un groupe scolaire, etc.* R. P.

Scolariser

Péd. gén. — Pourvoir d'écoles et d'un système régulier d'enseignement primaire une région ou un pays donné. Le taux de scolarisation correspond au pourcentage d'enfants qui vont à l'école par rapport à l'ensemble des enfants scolarisables (en âge d'aller à l'école). Dans les pays pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique le taux de scolarisation est encore faible.

La scolarisation en France s'est développée sous Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique. C'est lui qui a décidé en 1850 de s'attaquer à l'ignorance et a commencé un combat qui se poursuivra pendant toute la seconde moitié du siècle. Sous la IIIe République, l'enseignement se généralise, une école primaire est créée dans chaque village, l'Etat se charge de former les instituteurs et les institutrices de chaque département dans les écoles normales ; dès 1882 l'enseignement public primaire est organisé et devient

obligatoire et gratuit de six à treize ans. Aujourd'hui l'obligation scolaire est de dix ans et l'enseignement secondaire est devenu également gratuit. Y. B.

Scolastique

Adj.
Hist.

[Etym. : Latin, *scolasticus*; grec, *skolasticos* = enseigné à l'école]

1. Employé substantivement, n. f. : méthode d'argumentation, plutôt que philosophie, propre aux écoles du Moyen Age.

2. La scolastique s'est intéressée d'abord à l'analyse logique du langage : la *lectio* consiste à diviser le texte en ses diverses parties, à le commenter en détail et à mettre en lumière le problème qu'il pose. La *quaestio* comprend l'énoncé d'un problème, l'examen des« autorités » qui sont susceptibles d'appuyer la thèse dans un sens puis de celles qui sont susceptibles de l'appuyer dans l'autre sens, le choix d'une conclusion et la réponse aux arguments qui militaient en faveur de l'interprétation qui n'a pas été retenue. La *quaestio* est exposée par le professeur seul. Si les étudiants y prennent activement part elle devient *disputatio*, condutie selon des règles précises.

Les formes littéraires correspondantes sont les commentaires et les sommes.

La scolastique par cette méthode se propose de mettre en lumière les rapports entre la foi chrétienne et la raison exprimée par la pensée grecque — particulièrement celle d'Aristote, connu surtout par l'intermédiaire des Arabes et considéré comme le précurseur du Christ dans l'ordre de la nature.

En évoluant elle en vint à se passionner pour le problème des universaux (V. cet article).

Peu à peu la scolastique dégénéra par l'abus de la dialectique, aboutissant à une logique formelle permettant de combiner les concepts d'une façon mécanique de manière à fournir des raisonnements pour toutes sortes de démonstrations, à la limite de l'excentricité.

Les principaux représentants de la pensée scolastique sont Alcuin, saint Anselme de Canterbury, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin (auteur de la *Somme*), Duns Scot, Abélard. M. E.

Scout

Le garçon qui appartient à un mouvement de scoutisme. F. L.

Scoutisme

A. Généralités

1. *Méthode d'éducation* active créée en Grande-Bretagne par Lord Baden-Powell en 1907.
Elle offre aux garçons et aux filles du monde entier la possibilité de travailler à leur propre développement, au service de la communauté, à la promotion de la justice.

2. *Principes du scoutisme :*
— Vie de groupe, apprentissage de la responsabilité, découverte des solidarités.
— Adhésion libre au groupe (concrétisée par un engagement : la « Promesse ») et à un idéal exprimé par la « Loi ».
— Champ d'activités privilégiant la vie dans la nature et les relations internationales.
— Pédagogie du projet (V. ENTREPRISE).

3. L'image traditionnelle du scoutisme véhiculée par le grand public et les mass media est peu conforme à sa réalité actuelle (V. UNIFORME, BA, TOTEM, etc.). F. L.

B. Scoutisme d'extension

Activités de scoutisme offertes aux jeunes handicapés avec des responsables spécialement formés (sourds-muets, aveugles, handicapés physiques, handicapés mentaux).
F. L.

C. Scoutisme français

Ensemble de cinq associations de scoutisme regroupant plus de 200 000 garçons et filles :
— Scouts de France (SDF) : mouvement catholique ouvert aux garçons;
— Guides de France (GDF) : mouvement catholique ouvert aux filles;
— Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF) : mouvement laïque ouvert aux garçons et aux filles;
— Fédérations des Eclaireurs et Eclaireuses unionistes de France (FEEUF) : mouvement d'inspiration protestante ouvert aux filles et aux garçons;
— Eclaireurs et Eclaireuses israélites de France (EEIF) : mouvement inspiré des principes du judaïsme ouvert aux garçons et aux filles.
Un lien organique entre ces cinq associations est créé par le Conseil national du Scoutisme français. F. L.

D. Scoutisme français. Organisation

Les différentes associations ont résolu de façon quelque peu différente la répartition des enfants en *branches* en fonction de leur âge (entre parenthèses, le nom de l'*unité*).

Scouts de France	9 à 12 ans Louveteaux (Meute)	12 à 14 ans Rangers (Troupe)	14 à 17 ans Pionniers (Poste)	17 à 20 ans Compagnons (Equipe)
Guides de France	8 à 11 ans Jeannettes (Ronde)	11 à 15 ans Guides (Compagnie)	15-16 ans Caravelles (Caravelle)	16 à 19 ans Jeunes en marche (JEM)
Eclaireuses et Eclaireurs de France	8 à 11 ans Louveteaux (Cercle)	11 à 15 ans Eclaireurs (euses) (Unité)	15 à 20 ans Aînés (ées) ou Routiers (Clan)	
Eclaireurs et Eclaireuses unionistes de France	8 à 11 ans Petites ailes Louveteaux Louvettes (Ronde)	11 à 15 ans Eclaireurs (euses) (Unité)	15 à 20 ans JEU-Jeunes équipes unionistes (Equipe)	
Eclaireurs et Eclaireuses israélites de France	8 à 11 ans Louveteaux (Meute)	11 à 15 ans Eclaireurs (euses)	15 à 20 ans Perspectives	

F. L.

E. Scoutisme mondial

— Ensemble de 109 associations de scoutisme regroupant dans 150 pays 14 millions de scouts.

La Conférence mondiale du Scoutisme en est l'assemblée générale. Elle se réunit tous les deux ans. La prochaine aura lieu en Iran en 1979.

— L'Association mondiale des Guides et Eclaireuses (AMGE) regroupe 7 millions de filles de 94 pays.

La Conférence mondiale féminine se réunit tous les trois ans. La prochaine se tiendra à Téhéran en 1978. F. L.

F. Scouts d'Europe (Guides d'Europe)

Mouvements de jeunes dissidents des Scouts et des Guides de France, non reconnus par le Scoutisme français et donc le Scoutisme mondial.

Déclarant être les seuls à garder en France la tradition du scoutisme, ils en refusent l'évolution actuelle.

Ils s'apparentent par la pensée à l'Eglise catholique intégriste. F. L.

G. Scouts marins

Branche des Scouts de France dont les activités se font en mer. Le vocabulaire y est aussi celui de la marine (ex. : mousses, etc.). F. L.

Script

1. V. ECRITURE SCRIPT.
2. Dans la langue du cinéma, la script (raccourci de script girl) est la personne chargée de prendre des notes extrêmement précises sur les situations afin de permettre les raccords et le montage du film. G. M.

Sécher un cours

V. ARGOT LYCÉEN.

Seconde (Classe de)

V. CLASSES.

Secteur

Adm. scol.

[Anglais : *School sector*; *Catchment area*]

[Etym. : Du latin *secare* = couper, comme *section* (V. ce mot)]

1. Dans ses différents sens, le mot secteur contient l'idée d'une partie d'un tout, d'une

fraction, d'une division. Ex. : *un secteur circulaire, un secteur postal, un secteur économique, le secteur nord-est*, etc.

2. *Un secteur scolaire* est la zone dans laquelle une école, un établissement scolaire recrute normalement ses élèves.

En ce qui concerne les enseignements préélémentaire et élémentaire, cela ne peut évidemment concerner que les communes suffisamment importantes pour posséder plusieurs écoles de ce type. Les limites peuvent être dressées à l'amiable entre les écoles sous le contrôle de l'inspecteur ou de l'inspectrice de la circonscription. Elles peuvent aussi faire l'objet d'un arrêté municipal : la situation est alors plus nette. Une telle organisation évite des concurrences désagréables d'école à école, limite les trajets, équilibre les effectifs en fonction de la capacité des locaux, permet des prévisions sûres d'une rentrée à l'autre. En revanche, il s'agit, à vrai dire, d'une limitation de liberté qui peut déplaire à certaines familles, contre lesquelles le seul argument décisif et valable est le manque de places disponibles.

En ce qui concerne l'enseignement du second degré, la situation est plus nette, des circulaires ministérielles ayant entériné la notion de *secteurs* à l'entrée en classe de 6e. Une telle mesure a non seulement des raisons administratives, mais des motifs pédagogiques : liaison entre maîtres des cours moyens de l'école élémentaire et professeur de 6e à propos des élèves qu'ils se transmettent.

Toute règle a ses exceptions. Des *dérogations* à la règle des *secteurs scolaires* peuvent être accordées par les autorités académiques.

R. P.

Section

Org. scol.

V. Classe, Division.

[Etym. : Du latin *sectio* = division, *secare* = couper, comme dans *sectionner, sécateur, secteur, sécante*, etc.]

A. Généralités

1. Comme le mot *division*, le mot *section* introduit donc une idée de partage, de coupure.

2. Dans l'enseignement, ce mot traduit la subdivision d'une structure ou catégorie plus étendue. Les emplois les plus fréquents sont les suivants :

— A l'école maternelle, ou en classe enfantine (décret du 15 juillet 1921) : « Les enfants sont divisés en deux sections, suivant leur âge et le développement de leur intelligence : *la petite section* (2 à 5 ans), *la grande section* (5 à 6 ans) ». En fait, on introduit souvent une *moyenne section* (3 ou 4 à 5 ans).

— A l'école élémentaire, une *section* est une fraction de classe lorsque celle-ci n'est pas homogène. Une classe peut, par exemple, être composée d'une *section enfantine* et d'une *section préparatoire*, d'une *section* de cours élémentaire 1re année et d'une *section* de cours élémentaire 2e année, d'une *section* d'un bon niveau en lecture et d'une *section* d'un faible niveau en lecture, etc.

— A l'examen du baccalauréat, un candidat a le choix entre plusieurs formules ou *sections A, B, C*, etc.

R. P.

B. Section d'adaptation

V. Classe d'adaptation.

C. Section d'éducation spécialisée de CES (SES)

Ces sections répondent à la loi du 11 juillet 1975 qui prévoit que, « dans les écoles et collèges, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés. Lorsque celles-ci sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté ». Les SES dispensent donc, dans le cadre des CES, un enseignement général et une formation professionnelle aux enfants qui ont eu des difficultés scolaires.

G. M.

D. Section sport-études

Classe spécialement aménagée au sein d'un établissement scolaire du second degré pour faciliter l'entraînement de jeunes présentant des qualités, et une pratique sportive de compétition plus poussée, tout en leur permettant une poursuite normale de leurs études. Ouverte sur recrutement national ou régional, aux sportifs scolaires de 2e, 1re et terminales. Les horaires sont aménagés et des cours de rattrapage sont prévus pour compenser les absences dues à des déplacements sportifs officiels.

La première section fut créée en 1968 pour accueillir les jeunes skieurs doués au lycée climatique de Villard-de-Lans.

C. B.

S'éduquant

Nom qui apparaît dans la littérature pédagogique québécoise contemporaine et qui veut remplacer le terme d'élève. On veut ainsi mettre l'accent sur le fait que l'élève n'a pas à subir passivement une action éducative mais qu'il doit participer activement à la

construction de sa personnalité et être un élément essentiel de sa propre éducation.

G. M.

Segmentation

A. Pédagogie de l'enseign. du français

V. ANALYSE STRUCTURALE, AXES LINGUISTIQUES, DOUBLE ARTICULATION DU LANGAGE.

1. *Linguistique :* Procédure consistant à décomposer un énoncé (notamment une phrase) en ses constituants de manière à respecter la hiérarchie parmi les rangs successivement dégagés.

2. *Pédagogie :* L'initiation à cette procédure en classe de grammaire présente plusieurs avantages :

— habituer aux « opérations linguistiques » (commutation, déplacement, réduction, expansion, etc.) dans l'esprit de « la grammaire fonctionnelle »;

— valoriser les notions de « groupe fonctionnel» et de« morphème» aux dépens de la notion — imprécise et ambiguë — de « mot »;

— faire apparaître la phrase comme un tout hiérarchisé dont le découpage ne peut se faire qu'entre unités de même niveau selon un certain ordre.

J. VU.

B. Economie de l'éducation

V. ECONOMIE DE L'ÉDUCATION.

Théorie de l'économie de l'éducation montrant que l'étude du marché de l'emploi ne peut se faire avec justesse qu'en le fragmentant, ses caractéristiques et particulièrement la relation formation-emploi prenant des formes différentes selon le type d'industrie : les produits, les styles de production, le mode de détermination des salaires, le rôle des syndicats, les profils de carrière ou la reconnaissance de la formation acquise ne sont pas identiques.

Cette théorie montre les divisions consécutives du marché des produits, du marché de l'emploi et du marché de l'éducation : la fonction de production de la société, commune à l'activité industrielle et à l'activité éducative, structure le marché de l'emploi en « segments » et le système scolaire en « vecteurs » et fait se correspondre segments et secteurs.

La limite de cette théorie réside principalement dans la difficulté de caractériser les segments d'une façon suffisamment complète et opératoire.

L. M.

Selecta-vision

Tech. Ed. — Procédé expérimental consistant en l'enregistrement des programmes de télévision (noir et couleur) par la technique de l'holographie (V. ce mot). Dans ses applications, pourra intéresser sûrement le domaine de la télévision éducative et de la télévision scolaire.

J. G.

Sélection

V. ELITE, ELITISME, EXAMENS.

Repris de l'anglais *selection*, lui-même issu du latin *selectio* (choix), ce terme est apparu en France au XIXe siècle, à la suite des découvertes de Darwin et en liaison avec l'essor de la bourgeoisie.

La sélection est une opération qui consiste à faire un choix parmi une population; le même terme sert parfois à désigner le résultat de cette opération ou le principe qui la sous-tend.

Appliquée au processus éducatif, la sélection entraîne soit l'exclusion d'une partie de la population, soit la répétition de ses épreuves, soit la relégation dans un type de classe ou d'enseignement jugé inférieur. Cette sélection peut se faire par des outils ponctuels, les examens ou les concours, par des contrôles effectués tout au long du déroulement d'une activité, par la dissuasion aussi et l'orientation.

La sélection repose sur un principe d'égalité et sa contestation pratique : il s'agit de faire apparaître inégaux des candidats considérés au départ comme égaux. Par son apparence de neutralité appuyée sur des outils, des critères, la sélection joue pleinement et une fonction technique (attestation de capacités) et une fonction sociale (attestation de droits) légitimant les liaisons entre les avantages scolaires et les avantages sociaux, alors même qu'elles lui préexistaient.

L. M.

Self-government

V. AUTOGESTION, PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE.

Péd. gén. — Pratique éducative surtout utilisée, à ses débuts, dans les pays anglo-saxons cherchant à développer l'autonomie des élèves et leur sens de la responsabilité. Les élèves prennent en charge eux-mêmes une série de fonctions scolaires traditionnellement tenues par les adultes : propreté, organisation de l'école, discipline... On peut d'ailleurs,

fait remarquer R. Hubert dans son *Traité de pédagogie générale*, observer tous les degrés dans la pratique du *self-government*. Au total, dit-il, « le système du *self-government* se présente, selon les milieux et selon l'orientation de pensée des promoteurs, sous trois formes différentes : il peut être considéré comme un moyen de relèvement pour des enfants arriérés ou même vicieux, en vue de développer en eux à la fois le sens social et le sentiment de la responsabilité personnelle. Il peut se proposer de préparer l'enfant à participer au fonctionnement des institutions démocratiques de son pays. Il peut enfin servir à dégager et à former principalement des chefs conscients de leurs obligations envers la collectivité». Et R. Hubert ajoutait, cela en 1946, « ce dernier type se rencontre particulièrement dans les écoles à recrutement aristocratique, comme certaines écoles anglaises ou l'école des Roches». Les courants actuels de l'autogestion, de la pédagogie institutionnelle prolongent les méthodes de *self-government* du début du siècle.

G. M.

Self-media

Tech. Ed. — Expression utilisée par Jean Cloutier pour qualifier les moyens de communication, venant de la technologie moderne, les plus accessibles pour la production et la diffusion (photographie, magnétophone, magnétoscope, reprographie...) par opposition aux moyens technologiques lourds nécessitant beaucoup d'investissements importants et des services importants (télévision, ordinateur, etc.). J. G.

Sémantique

Etude de n'importe quel système de signification — si c'est la langue, on précise « sémantique linguistique »; si c'est le cinéma, « sémantique cinématographique », etc., du point de vue de ses signifiés. On laisse provisoirement de côté les signifiants : c'est cela qui distingue la sémantique des autres parties de la sémiologie (d'après C. Metz). J. P.

Sémiologie - Sémiotique

Etude de tous les systèmes de signification quels qu'ils soient, de tous les codes et de tous les langages (du code de la route à la sémiologie picturale, littéraire ou cinématographique).

Le terme sémiologie est européen et a été employé pour la première fois par F. de Saussure (1916 : « Une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale... Nous l'appellerons sémiologie »).

Le terme sémiotique est américain et vient de Charles Sanders Peirce. En janvier 1969, à Paris, le Comité international qui a donné naissance à l'Association internationale de Sémiotique, sans exclure l'emploi du mot sémiologie, a décidé que le terme sémiotique devra recouvrir toutes les acceptions possibles des deux termes. G. J.

Sens

V. SIGNE, SIGNE LINGUISTIQUE, SIGNIFIANT.

A. Sens musico-rythmique

V. APTITUDE MUSICALE.

B. Sens tonal

V. APTITUDE MUSICALE.

Sensibilité (d'un test)

Eval. — R. Husson appelle sensibilité d'un test sa finesse discriminative, c'est-à-dire sa possibilité de distinguer au mieux les individus des uns des autres (en d'autres termes, il n'y a pas d'ex aequo). La sensibilité d'un test est en relation avec la dispersion des résultats du groupe de référence. G. M.

Sensoriel

V. EDUCATION SENSORIELLE.

Sensorimotricité

V. PSYCHOMOTRICITÉ.

Série analogique

V. ORTHOGRAPHE ANALOGIQUE.

Service

A. Service de santé scolaire

1. *Historique.* — L'ordonnance du 18 octobre 1945 posa les principes d'organisation d'un Service national d'Hygiène scolaire et universitaire dont la direction, supprimée en 1948, fut rétablie par la loi du 28 novembre 1955, portant institution d'un service de Santé scolaire attaché au ministère de l'Education nationale, service réellement organisé et structuré.

Il en fut détaché par la réforme administra-

tive de 1964, par transfert aux directions départementales de l'action sanitaire et sociale (ministère des Affaires sociales de l'époque).
Le service dépend actuellement du ministère de la Santé publique.

2. *Objectifs.* — A la surveillance de l'état physique des élèves par examens systématiques, qui avait sa raison d'être après la guerre, a fait place une autre conception du service.
L'accent est actuellement mis sur :
— la pratique de bilans de santé aux âges clefs de la scolarité;
— le dépistage des handicaps de toute nature et ceci le plus tôt possible (maternelles - cours préparatoire) et suites médicopédagogiques à ce dépistage;
— éducation sanitaire;
— insertion dans l'équipe éducative avec participation aux différents conseils d'établissement.
En définitive, il s'agit pour le service de favoriser l'adaptation de l'enfant à l'école et de l'école à l'enfant.

3. *Moyens.* — Le service est organisé sur un plan départemental : un médecin dit « de liaison » assure le lien entre la Direction de l'Action sanitaire et sociale et l'inspection académique et coordonne les activités des secteurs.
A la base une équipe médico-sociale est responsable d'un secteur géographique comportant 6 à 8 000 élèves.
Le médecin de secteur, qui peut être à temps plein ou à temps partiel, est secondé par des assistantes sociales et des infirmières.
Ce service s'articule avec les services de la protection maternelle et infantile et avec la Médecine préventive universitaire. R. DA.

B. Service de suite

Service assuré en particulier par les assistantes sociales scolaires en ENP. Il consiste :
a / à aider l'enfant à sa sortie de l'école et faire les liaisons nécessaires avec l'organisme social qui veille à son adaptation dans le cadre familial et professionnel;
b / à maintenir le contact pendant au moins trois ans avec les anciens élèves. P. L.

C. Service détaché

V. POSITIONS ADMINISTRATIVES.
Adm. scol. — En service détaché ou en détachement. Une des cinq positions administratives. Un fonctionnaire peut être détaché soit auprès d'une autre administration, d'une entreprise, d'un pays étranger ou d'un organisme international, pour exercer les fonctions de membre du gouvernement, une fonction publique élective ou un mandat syndical électif. G. M.

D. Service éducatif des archives

Péd. Hist. — A l'échelon national et départemental, les services éducatifs des archives sont destinés à mettre en contact les élèves et leurs professeurs avec des documents originaux, manuscrits ou imprimés, extraits des fonds d'archives et destinés à l'enseignement historique.
Ce service, au niveau départemental, est le plus souvent animé par un ou plusieurs professeurs d'histoire de l'enseignement du second degré. En collaboration avec la Direction des Archives départementales, ils rassemblent des documents destinés à une exploitation pédagogique sur un thème d'histoire locale ou générale. Les formules sont variées : mise en place d'expositions, dans les locaux des archives, ou itinérantes; constitution de dossiers mis à la disposition des professeurs (parfois dans leur classe grâce à la photocopie). Des recueils de documents peuvent être également édités par les soins de ce service éducatif.
Sur le même principe, fonctionnent également des services éducatifs de musée qui ajoutent à l'animation dans les locaux de musée (visite, activités d'expression) la réalisation de montages audio-visuels (diffusion d'œuvres d'art) ou des valises pédagogiques (V. ce mot). Les professeurs d'histoire sont parmi les destinataires privilégiés de ces formules d'animation et de diffusion.
A. N.

E. Service (Personnel de)

1. Parmi les nombreux sens de ce mot, le suivant nous intéresse : *un service* est une activité, un travail destinés à satisfaire des besoins autres que des fournitures. Ex. : *Quand on dit que « les tarifs des services ont augmenté », on pense, par exemple, au garagiste, aux réparateurs en tout genre (télévision, horloger), au coiffeur, aux taxis, aux déménageurs, aux transports divers et, d'une manière générale, à tout ce qui concerne la main-d'œuvre non accompagnée de vente ou de fourniture.*

2. En ce sens, les établissements scolaires utilisent *un personnel de service, des agents de service.* Il y sont, par exemple, chargés de l'entretien (balayage, blanchisserie), des réparations (mécanicien, factotum), de la garde des locaux (concierge), de la cuisine,

de l'infirmerie, des transports, du fonctionnement du chauffage, etc.
Dans les écoles maternelles et les classes enfantines, une ou plusieurs *femmes de service* assistent obligatoirement les institutrices pendant l'horaire scolaire : toilette, habillage des enfants; rangements; etc. (décret du 18 janvier 1887, mod. le 15 juillet 1921). R. P.

F. Services d'orientation

1. Dans les pays de langue française, ce terme désigne les institutions ayant pour charge de coordonner les activités des spécialistes en orientation scolaire et/ou professionnelle. Ces institutions peuvent avoir un caractère national, régional (dans les régimes fédérés) ou corporatif.

2. Lorsque l'orientation est intégrée dans le système éducatif, ces services ont leur hiérarchie propre, permettant ainsi de maintenir une unité doctrinale dans les conseils et interventions aux différents échelons de décision et d'exécution. J. D.

G. Service universitaire

Programme comprenant, dans certains pays, à titre facultatif ou obligatoire, une période de service civique ou de service en faveur du développement se situant avant, pendant ou après les cours donnés aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.
Les étudiants qui participent au programme de service universitaire consacrent un laps de temps déterminé à un travail productif accompli au bénéfice de la collectivité. Ce service entre en ligne de compte pour l'octroi d'un grade ou d'un diplôme. Les tâches prévues ne sont pas nécessairement en rapport avec le domaine d'études de l'étudiant et sont de natures très diverses : alphabétisation, vulgarisation agricole, éducation sanitaire, adduction d'eau, construction de routes, de ponts, travaux d'irrigation, d'assainissement, etc. (V. ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE). Y. B.

Serviette

Mat. scol. — Sac à compartiments utilisé par les écoliers et par les professeurs pour transporter leurs livres, cahiers et instruments scolaires. G. M.

Sieste

V. CENTRES DE VACANCES COLLECTIVES.

1. La vocation sanitaire des premières colonies de vacances avait conduit à instituer un moment de sieste après le déjeuner. Progressivement elle tend à être remplacée par un « temps calme ». On contribue ainsi à créer l'atmosphère de vacances; ce moment répond au besoin de repos et au rythme individuel des enfants, la sieste restant toujours possible (notamment pour les jeunes enfants). C'est aussi un moment privilégié de relations dans le groupe.

2. A l'école maternelle, il y a souvent une salle de repos où les enfants peuvent faire la sieste. CEMEA

Signe

A. Généralités

C'est *la plus petite unité* qui ait encore un *sens*. Pour qu'une unité donnée soit un signe, il faut qu'elle remplisse deux conditions, qu'elle ait un sens à elle toute seule, que ses subdivisions immédiates n'en aient pas (ex. : le mot table dans la phrase « la table est cassée »).
Les unités plus grandes que le signe sont des *syntagmes* de plusieurs signes. Les unités plus petites que le signe sont appelées « unités distinctives » (et non significatives) car elles servent à distinguer les signes les uns des autres mais ne « signifient » rien à elles seules (ex. : les sons ou phonèmes en linguistique).
On distingue souvent les signes analogiques et les signes arbitraires. *Le signe analogique ou iconique* présente un certain degré de ressemblance perceptive avec son signifié (analogie auditive dans le cas de la reproduction d'un son, analogie visuelle dans le cas du dessin ou de la reproduction photographique). Dans un signe arbitraire, le signifiant n'a aucune ressemblance avec le signifié, c'est le cas du signe linguistique (le mot « table » ne ressemble en rien à l'objet qu'il désigne). Entre ces deux extrêmes, bien des intermédiaires sont possibles : le degré de ressemblance entre le signifiant et le signifié d'un signe est appelé *degré d'iconocité* (V. les 12 degrés d'iconocité d'A. Moles, in *Dictionnaire de la communication*).
U. Eco a précisé la définition du signe iconique en disant que les signes iconiques reproduisent quelques conditions de la perception de l'objet mais après les avoir sélectionnées selon des codes de reconnaissance et les avoir notées selon les conventions graphiques : « Si le signe a des propriétés communes avec quelque chose, il les a non avec l'objet mais avec le modèle perceptif de l'objet. »
G. J.

B. Signe linguistique

V. LINGUISTIQUE, THÉORIE LINGUISTIQUE, PSYCHOGENÈSE DU LANGAGE.

1. *Linguistique :* D'une manière générale, on désigne sous le nom de signe tout élément A (très divers : objet, forme, phénomène, etc.) susceptible de se substituer à un élément B pour le représenter.
« Le signe linguistique » garde ce caractère; il a en plus cette particularité de constituer une unité du langage (parmi d'autres signes formant un code : tel son s'opposant aux autres sons d'une langue, telle lettre s'opposant aux autres lettres). Entre autres objets, le linguiste s'assigne précisément pour tâche d'étudier le langage en tant que système de signes (c'est-à-dire de connaître la nature des signes, leur nombre, leurs combinaisons, les règles de ces combinaisons).

2. *Pédagogie :* C'est cette vision de sa propre langue que l'enseignant de français doit acquérir et faire progressivement partager par ses élèves. Les jeux d'oppositions phonologiques à l'école maternelle puis les exercices de structuration lexicale et d'analyse structurale peuvent aisément y conduire. J. VU.

Signifiant - signifié - référent

Un signe, par définition, est une réalité à deux faces : une face manifeste et perceptible (dite signifiant), et une face non perceptible (dite signifié), qui consiste en une idée ou un concept, et qui est communiquée au destinataire par le truchement du signifiant.
Dans les feux de croisement, le signifiant est (par exemple) la lumière rouge (objet perceptible), le signifié correspondant est la notion « Interdiction de passer » (= élément non sensoriel).
Le signifié, à son tour, recouvre plusieurs référents, car il consiste toujours en une classe d'occurrence (Prieto) et non pas en une occurrence singulière (d'après C. Metz).
J. P.

Simplifier

Péd. Math. — La simplification d'une expression algébrique consiste à effectuer des opérations sur les termes semblables, à faire apparaître des facteurs communs (mise en facteur), à diviser par un nombre différent de zéro le numérateur et le dénominateur de l'expression... G. M.

Simulateur

Tech. Ed. — Appareil conçu pour permettre de s'initier de façon sûre et efficace au fonctionnement des éléments essentiels et de l'équipement réel, d'une manière que cet équipement lui-même ne permettrait pas.
J. P.

Simulation

1. *Etymologiquement :* Feindre, faire comme si; prend dans l'histoire des significations plus péjoratives (contrefaction, facticité) ou plus positives (fiction, faire semblant, représentation d'une réalité par un modèle). Il convient de remarquer que la pédagogie à travers sa situation, toujours quelque peu marginale, par rapport à la vie économique et politique, comme à travers ses méthodes (par exemple, micro-teaching, apprentissage, étude de cas, psychodrame, travaux pratiques, etc.) est condamnée au bon usage de la simulation. J. A.

2. *Tech. Ed.* — Technique permettant — sur des modèles représentant une certaine réalité — de tester certaines méthodes, pour en observer — à peu de frais — les effets, et d'inférer les résultats que ces méthodes auraient dans la réalité même.
Cette technique, quand elle se pratique avec un ordinateur, permet de « vivre » fictivement plusieurs années de la vie d'une entité quelconque, en quelques minutes de fonctionnement de l'ordinateur. Les renseignements obtenus sont interprétés à l'aide des théories statistiques. J. P.

Situation

A. Situation administrative

V. POSITIONS ADMINISTRATIVES, PROFESSEUR TITULAIRE, ADJOINT.

B. Situation audio-visuelle

Tech. Ed. — Conditions de réception des messages audio-visuels (ambiance, attente, caractéristiques physiques du milieu...). Elle a eu et elle aura des incidences sur l'architecture scolaire (CES expérimental de Marly-le-Roi), elle a influencé et elle influencera les actions d'enseignement, de formation et d'éducation. J. G.

C. Situation éducative

« Tous les faits d'éducation s'inscrivent dans un contexte que nous appellerons une situation d'éducation; la connaissance des caractéristiques principales de celle-ci est indispen-

sable à l'interprétation et à la compréhension des faits éducatifs. Une situation d'éducation peut être permanente (cas des institutions scolaires) ou occasionnelle; elle est donc de durée variable. Elle peut exister dans des lieux très divers (locaux de l'institution, à l'intérieur de la famille, en plein air...) et suppose la présence de deux personnes au moins. Une situation d'éducation peut être définie *a priori*, mais elle peut être aussi considérée, d'une façon générale, comme le support des faits éducatifs et elle n'existe souvent que par rapport à eux » (G. Mialaret, *Les sciences de l'éducation*). G. M.

D. Situations pédagogiques

V. FILMS DE SITUATIONS PÉDAGOGIQUES.

Sixième (Classe de)

V. CLASSES (NOM DES).

Skip-branching

Tech. Ed. — (Enseignement programmé) Méthode de dérivation dans un programme linéaire (V. cette expression) consistant à intercaler entre deux items de la chaîne principale un sous-programme permettant un apprentissage programmé, piste nécessaire pour franchir la principale difficulté induite par l'item principal précédent sur lequel achopperait un pourcentage relativement important d'élèves, d'étudiants ou de formés. J. G.

Socio-éducatif

V. ANIMATEUR, ATELIER, CIVISME, CLUB(S). COOPÉRATION ET COOPÉRATIVE SCOLAIRE, DIX POUR CENT, EQUIPE, PERSONNE, SELF-GOVERNMENT.

[*Foyer* : Allemand : *Heim*. Anglais : *Home*]

1. *Insertion pédagogique :* L'expression socio-éducatif postule deux orientations complémentaires : l'amélioration, par exercices, des relations (sociales) que la personne entretient avec autrui ou avec les groupes dans lesquels elle s'insère volontairement; l'enrichissement, l'épanouissement de cette même personne. Ce n'est pas simple coïncidence si les foyers socio-éducatifs d'établissements scolaires sont nés, à partir d'un modèle anglo-saxon, de la crise de 1968 (CM du 19 décembre 1968, *BOEN*, nº 46, 26 décembre 1968, p. 3502-3504). Il y eut d'ailleurs un certain engouement, non seulement à partir des activités d'*ateliers* et de *clubs*, mais aussi à propos de la gestion du foyer lui-même. Il se découvrait là un excellent moyen de formation sociale, dimension nécessaire à la personne et contrepoint indispensable à l'appareil scolaire plus individualisé et intellectualiste. Malheureusement, les enquêtes citées en références montrent une certaine désaffection pour l'institution, l'indifférence de l'administration des établissements ayant, en l'affaire, sa lourde part de responsabilités. Il y aurait lieu de compter pour réagir sur les possibilités offertes par les *10* %.

2. *Définitions*, ÉQUIPEMENT SOCIO-ÉDUCATIF : Ensemble de moyens matériels, d'installations, autorisant des actions non spécifiquement scolaires, décidées et assurées par les élèves eux-mêmes.

FOYER SOCIO-ÉDUCATIF : Ensemble de locaux et de moyens humains et matériels, mis à la disposition des élèves (et même comme au CES de Yerres des non-scolaires) pour assurer eux-mêmes des activités culturelles de leur choix, assorties d'une participation aussi large que possible à la gestion du foyer lui-même. J. V.

Sociolinguistique

V. EGALITÉ DES CHANCES.

[Anglais : *Socio-linguistic*]

[Etym. : Sociologie et linguistique (dérivé de) : sociologie = science du développement et de la constitution des sociétés humaines *(Littré)*; linguistique = étude des langues considérées dans leurs principes et dans leurs rapports, et en tant qu'un produit involontaire de l'instinct humain *(Littré)*]

1. Sociolinguistique = contribution de la sociologie à l'étude du langage. Durkheim et Weber ont attiré l'attention sur la signification sociale du langage. Sapir écrit en 1929 : « Le langage est un guide pour introduire à la réalité sociale. » L'un des problèmes essentiels de la sociolinguistique est l'analyse des contraintes que le groupe et les conditions d'existence imposent au discours.

2. En sciences de l'éducation, la sociolinguistique a contribué notamment à l'étude de l'origine et de la signification du handicap linguistique des enfants des classes populaires. Le champ de la sociolinguistique peut être esquissé par les questions suivantes :

« Le rôle du langage comme dimension fondamentale et moyen de transmission de la culture.

« Les relations entre formes de langage et formes de relations sociales.

« Les conséquences sur le plan social et scolaire de l'inégalité d'accès aux différentes formes de langage » (B. Bernstein, *Langage et classes sociales*, Paris, Les Editions de Minuit, 1975). J. H.

Sociologie de l'éducation

Etude des formes institutionnelles de l'activité éducative (écoles, enseignants, administrateurs, élèves) qui vise à décrire la nature des relations et des activités qui peuvent être soumises à l'analyse. C'est aussi l'étude des relations des institutions éducatives avec d'autres institutions (famille, armée, Eglise...) et des conditions (économiques, physiques...) dans lesquelles ces institutions vivent.

J. H.

Sociométrie

Approche de la réalité microsociale (petits groupes - interrelations) pour tenter de mettre objectivement en évidence de tels phénomènes ou processus en tentant d'y appliquer une méthodologie susceptible de les mesurer *(sociométrie)*. Dans le contexte de la vie américaine de la première moitié du XXe siècle déjà structurée par l'idéologie de la démocratie et de la permissivité comme fondements de la productivité et de la réparation des dysfonctionnements sociaux, J. L. Moreno apparaît ainsi comme un des théoriciens des *relations humaines* et de la *dynamique des petits groupes*. L'hypothèse est que sous les structures d'organisation sociale plus figées, plus formelles s'élaborent constamment de façon informelle des relations, des jeux d'affinités (choix, rejets, relations d'indifférence), plus dynamiques et plus spontanées dont les tests sociométriques (sociogrammes et psychogrammes) rendront compte en apparaissant ainsi comme les *négatifs* des organigrammes. Des questionnaires proposés, par exemple, aux élèves d'une classe, aux membres d'un petit groupe de travail, interrogent chacun sur les membres de l'équipe qu'ils choisiraient ou rejetteraient pour telle forme d'activité ou de relation. L'ensemble des choix et des rejets est ensuite reporté sur une matrice, sorte de tableau synthétique. Cette lecture fait ressortir des relations privilégiées et différentes formes de constellations ou de figures relationnelles (étoile-leadership, dyades-paires, tryades, sous-groupes, individus isolés, etc.). Certains prolongements de la théorie, à travers l'élucidation des notions de rôles, de spontanéité, d'empathie s'orientent vers la psychothérapie, notamment avec le psychodrame, ou vers la sociothérapie et la sociâtrie. J. A.

Sociomotricité

Construit à l'image du terme *psychomotricité*, ce terme rend compte des situations sociales vécues lors d'activités motrices. P. Parlebas l'utilise notamment pour rendre compte des réseaux de communication motrice et des rôles socio-moteurs dans les activités ludiques (cf. L'activité ludique, etc., *VEN*, numéro spécial). D. L.

Sociopédagogie

V. Coopération scolaire, Self-government, Equipe, Pédagogie institutionnelle, Poème pédagogique.

Par analogie avec la construction du mot « psychopédagogie » on pourrait dire que la *sociopédagogie* est la pédagogie qui s'appuie sur les processus sociaux, qui se réfère aux aspects sociaux du développement de l'individu, aux phénomènes sociaux qui se développent dans un petit groupe. Elle utilisera des techniques qui mettront en œuvre toutes les richesses d'un groupe : travail en équipe, entreprise collective, coopération... G. M.

Socratique (Méthode)

V. Maïeutique.

Solfège

1. Exercice développant la capacité « de lire les signes musicaux écrits (notes, silences), de les nommer et d'émettre les sons correspondants avec leurs durées en respectant les silences qui peuvent être inscrits entre deux notes. En général on enseigne le solfège par une combinaison de trois tâches :

« *a* / décodage signe-nom (dénomination);

« *b* / codage son-signe (audition sonore suivie d'écriture, ou dictée musicale);

« *c* / décodage signe-son (lecture vocale) ».

Réf. Francès, L'acquisition d'une compétence de codage perceptif son-signe et son transfert dans l'acquisition d'une compétence de décodage signe-son au niveau de l'effecteur verbal (dans un enseignement programmé de solfège), *Psychologie française*, Paris, 1975, t. 20, n° 1-2, p. 5-16.

2. Livre soit de théorie, soit d'exercices, permettant d'acquérir les éléments permettant de lire la musique écrite. J.-P. M.

Solmisation

V. DÉCHIFFRAGE.

1. Consiste à chanter une mélodie sur les syllabes *ut-ré-mi-fa-sol-la-si.*

2. Lecture relative des sons.

3. Solmisation : musique ancienne, action de solfier dans le système de l'hexacode, avant l'emploi de la gamme actuelle *(Robert).*

J.-P. M.

Solutionnaire

V. LIVRE DU MAÎTRE.
Mat. péd. — Mot utilisé par certains professeurs de mathématiques pour désigner le document où se trouvent les solutions des exercices et des problèmes proposés aux élèves (cit. « le bloc comporte enfin un *solutionnaire* auquel les élèves peuvent se référer pour comparer avec leurs propres solutions et contrôler ainsi si l'objectif visé est ou n'est pas atteint » ; IREM d'Orléans, *Liste d'objectifs en mathématiques en seconde et terminale,* CDE).

G. M.

Sous-jacent

En général, ce qui est placé dessous *(Littré).* L'emploi particulier de cette notion implique l'hypothèse, aujourd'hui communément admise, d'une certaine épaisseur (on parle parfois simplement de profondeur) et d'une *stratification* de la réalité psychologique. Dans nos comportements, et plus généralement encore dans les faits sociaux comme vécus par des psychismes, il y a sans doute ce qui est manifeste, rationnel, ou émotionnel, cognitif, volitif ou affectif, mais conscient, et il y a encore tout ce qui échappe à notre conscience, ce qui reste latent, ignoré parce que refoulé ou réprimé. Dans le domaine des manifestations de la personnalité, des interactions, de la dynamique du groupe ou des élaborations sociales et institutionnelles, le sous-jacent correspond à l'ensemble des significations de tels comportements qui ne sont pas forcément ou immédiatement évidentes. L'emploi d'un tel terme suppose encore la notion explicite d'une *surdétermination* des phénomènes psychiques et, par conséquant, la nécessité de *l'interprétation.* (V. INTERPRÉTATION et SURDÉTERMINATION). On comprendra sans peine l'intérêt d'une telle hypothèse pour la compréhension d'un « groupe classe » (V. PÉDAGOGIE DES GROUPES). J. A.

Sous-syllabique

V. DÉBIT DE LECTURE.

Soutien à l'innovation

Péd. gén. — Disposition consistant à faciliter les expériences, voire les expérimentations, à l'école, portant sur des pratiques, des méthodes et des techniques nouvelles destinées à améliorer les apprentissages et les conditions de l'éducation. Il serait souhaitable qu'elle débouche sur des généralisations.

J. G.

Spéciale (Ecole)

V. SPÉCIALISÉ.
Org. scol.
[Etym. : Du latin *species* = espèce]

1. Dans le langage courant cet adjectif s'applique à une chose, un fait, un personnage, une situation, un trait ayant un caractère particulier, exclusif, inhabituel les rangeant ainsi dans une catégorie distincte : *un car spécial, un menu spécial, des mœurs spéciales.*
Contraires : *commun, général, courant, habituel, ordinaire, normal.*

2. En matière d'écoles primaires, il arrive qu'on distingue *les écoles spéciales de garçons* et *les écoles spéciales de filles : « Lorsque la commune... compte 500 habitants et au-dessus, elle doit avoir au moins une école spéciale pour les filles »* (loi organique du 30 octobre 1886, art. 11). Cette mesure entraîne évidemment l'existence dans la même commune d'une école spéciale pour les garçons.
Ces deux catégories d'écoles primaires doivent disparaître. Le décret du 28 décembre 1976, dont la mise en place doit être progressive, stipule en effet : « Les classes maternelles et primaires sont mixtes » (art. 10). R. P.

Spécialisé

V. PERFECTIONNEMENT, SPÉCIALE.
[Etym. : Du latin *species* = espèce, comme dans *special, spécifique, spécialiste, spécialité*]

1. Est *spécialisé* ce qui concerne d'une manière plus précise, plus détaillée, mais plus limitée, un domaine, un but particulier, par opposition à ce qui est général. Ex. : *un ouvrier spécialisé, un ophtalmologiste est un médecin*

spécialisé dans les affections des yeux, un historien spécialisé dans le Moyen Age.

2. *Les classes d'enseignement spécialisé* concernent, par conséquent, des élèves à qui le régime normal ne convient pas, momentanément ou non. Les classes de perfectionnement, les classes d'adaptation en sont des exemples. Cet enseignement est organisé aussi bien dans les écoles élémentaires que dans les collèges : « *Une éducation spéciale...* s'adresse aux élèves dont la nature ou la gravité du handicap rend indispensable, au moins pour un temps, la mise en œuvre de *pratiques pédagogiques spécifiques...* Elle est dispensée dans des structures d'accueil particulières qui peuvent être annexées aux écoles et établissements, ou regroupées en *écoles spéciales...* (décrets du 28 décembre 1976, art. 24 et art. 10).
Ces classes sont confiées à *des enseignants spécialisés*, c'est-à-dire titulaires d'un certificat d'aptitude particulier. R. P.

Spécifications pédagogiques

[Anglais : *Educational specifications*]

Prat. péd. — Descriptions et instructions accompagnant un matériel didactique ou des installations destinées à l'enseignement, et explicitant l'usage pédagogique qui doit en être fait (UNESCO-BIE).

Stade

Ed. phys.

[Etym. : Vient du grec *stadion* = mesure de 600 pieds grecs, une des distances sur laquelle s'affrontaient les coureurs à pied aux Jeux Olympiques dans l'Antiquité]

Par extension, lieu destiné aux manifestations sportives et où se déroulent certaines séances d'éducation physique et sportive. Se compose généralement d'une piste d'athlétisme, de sautoirs, d'aires de lancers, de terrains de jeux pour les jeux sportifs collectifs et le tennis, et parfois encore de portiques, survivances du matériel proposé par les anciennes méthodes d'éducation physique. C. B.

Stades
(de l'évolution de l'enfant)

Après de nombreuses discussions et devant l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés les psychologues de s'entendre sur un schéma unique décrivant les principaux stades par lesquels passeraient les enfants au cours de leur développement psychologique, on adopte généralement les trois principaux systèmes de références suivants :
— stades selon Jean Piaget;
— stades selon Henri Wallon;
— stades selon les psychanalystes.

A. Définition générale

Les stades sont des « découpages » dans l'évolution génétique qui satisfont les conditions suivantes :
1 / Il faut que l'ordre des diverses acquisitions soit constant. (Par exemple : l'acquisition de la notion de volume est toujours postérieure à celle de la notion de poids.)
2 / Chaque stade se caractérise par une structure et non par la simple juxtaposition de propriétés.
3 / Les structures construites à un âge déterminé deviennent une partie des structures de l'âge suivant. (Intégration des structures inférieures dans les supérieures.)
4 / Dans chaque stade on distingue un moment de préparation en un moment d'accomplissement.
5 / On doit distinguer les processus de genèse et les formes finales d'équilibre (toujours relatif).
« Les stades sont à concevoir comme les phases successives de processus réguliers, lesquels se reproduisent comme des rythmes, sur les plans superposés du comportement et de la conscience » (J. Piaget, *Le jugement moral chez l'enfant*) (d'après A. Battro, *Dictionnaire d'épistémologie génétique*). G. M.

B. Les stades selon J. Piaget

J. Piaget distingue trois stades principaux :

1. Stade de l'*intelligence sensori-motrice* (de 0 à 2 ans) divisée elle-même en six sous-stades :
— exercices de réflexes (0-1 mois);
— premières adaptations acquises et réaction circulaire primaire (1-4 mois);
— procédés pour faire durer les spectacles intéressants pour l'enfant et réaction circulaire secondaire (4-8 mois);
— coordination des schèmes secondaires et leur application aux situations nouvelles (8-12 mois). Début, pour J. Piaget, de l'intelligence;
— découverte des moyens nouveaux par expérimentation active et réaction circulaire tertiaire (12-18 mois);
— invention des moyens nouveaux par combinaison mentale (au-delà de 18 mois).

2. Stade des *opérations concrètes* : « Vers 2 ans débute une seconde période qui dure jusqu'à 7 ou 8 ans et dont l'apparition est

marquée par la formation de la fonction symbolique ou sémiotique. Celle-ci permet de représenter des objets ou événements non actuellement perceptibles en les évoquant par le moyen de symboles ou de signes différenciés : tels sont le jeu symbolique, l'imitation différée, l'image mentale, le dessin, etc., et surtout le langage lui-même. La fonction symbolique permet ainsi à l'intelligence sensori-motrice de se prolonger en pensée. »

Mais faute d'opérations l'enfant ne parvient pas, au cours de cette seconde période, à constituer les notions les plus élémentaires de conservation, conditions de la déductibilité logique. Il s'imagine ainsi qu'une dizaine de jetons alignés donnent un nombre plus grand lorsqu'ils sont espacés; qu'une collection divisée en deux augmente en quantité par rapport au tout initial; qu'une ligne droite une fois brisée représente un plus long chemin; que la distance entre A et B n'est pas nécessairement la même qu'entre B et A (surtout en pente); qu'un liquide en un verre A voit sa quantité croître si on le verse en un verre B plus mince, etc.

Vers 7-8 ans par contre arrive le moment où ces problèmes et bien d'autres sont aisément résolus par le fait des intériorisations, coordinations et décentrations croissantes qui aboutissent à cette forme générale d'équilibre que constitue la réversibilité opératoire (inversions et réciprocités). En d'autres termes, on assiste à la formation des opérations : réunions et dissociations de classes, sources de la classification; enchaînement de relations A, B, C..., source de sériation; correspondances, source des tables à double entrée; ...

3. Stade des *opérations formelles* : « Vers 11-12 ans enfin, apparaît une quatrième et dernière période, dont le palier d'équilibre est situé au niveau de l'adolescence. Son caractère est la conquête d'un nouveau mode de raisonnement qui ne porte plus exclusivement sur des objets ou des réalités directement représentables mais aussi sur des « hypothèses », c'est-à-dire sur des propositions dont il est possible de tirer les conséquences nécessaires sans décider de leur vérité ou de leur fausseté avant d'avoir examiné le résultat de ces implications » (J. Piaget, *Psychologie et pédagogie*).

G. M.

C. Les stades selon Henri Wallon

Les différentes étapes par lesquelles passe l'enfant au cours de son développement ne sont peut-être pas aussi bien découpées dans l'œuvre d'H. Wallon que dans celle de J. Piaget, mais on peut facilement y retrouver les moments suivants :

1. Une première phase est celle qui va de *la naissance jusqu'à 3 mois* que l'on pourrait appeler le stade de symbiose affective et passive. Wallon a parlé de stade d'impulsion motrice dans la mesure où la motricité est tournée vers l'extérieur et sans contrôle interne.

2. Le second stade est caractérisé par l'apparition des modes d'expression des émotions élémentaires : colère, souffrance, tristesse, joie. On peut parler de *stade émotionnel* au cours duquel l'enfant établit les contacts avec les autres sur le mode de l'émotion.

3. La deuxième année constitue un nouveau stade au cours duquel seront acquis la marche et le langage.

4. Vers 3 ans commence le *stade du personnalisme* qui se divise lui-même en trois périodes :
— période de la crise de personnalité et d'opposition au milieu;
— période où l'opposition fera place au besoin d'être remarqué, admiré, c'est la période du narcissisme, entre 3 et 4 ans (l'âge de la grâce);
— période du début de l'imitation.

5. Le *stade scolaire* qui est celui de la différenciation et de ce que Wallon appelle la polyvalence de la personnalité.

6. Le *stade de l'adolescence* en distinguant le stade pubertaire de celui de l'adolescence proprement dite.

Et Wallon de conclure : « Entre toutes ces périodes successives, il y a des contrastes de l'une à l'autre; mais leur ensemble est une chaîne de progrès se réalisant d'étape en étape. Parti d'un état d'infirmité totale et de dépendance totale vis-à-vis de son entourage, l'enfant se fait graduellement sa place dans la société. Ayant intégré en lui toutes les aptitudes qui lui sont nécessaires, soit du point de vue social, soit du point de vue intellectuel, il devient capable de s'adapter au milieu dans lequel il aura à vivre » (Conférences données au Centre international de l'Enfant).

G. M.

D. Les stades selon la psychanalyse

Nous présenterons ici le tableau le plus général et le plus classique en nous souvenant de ce que disait G. Blum *(Les théories psychanalytiques de la personnalité)* : « Les théories sur la personnalité se propagent comme la

peste... On assiste à la prolifération de théories prétentieuses et d'une pénurie de preuves nécessaires. »

1. *Stade oral* qui couvre approximativement la première année; dans l'optique psychanalytique, il s'agit d'une première étape d'organisation des pulsions instinctuelles axée sur la prévalence de la zone buccale, première zone érogène dans l'histoire de la sexualité infantile (d'après R. Lafon, *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant*).

2. *Stade anal* (quelquefois appelé aussi sadique-anal) qui couvre la deuxième année et une partie de la troisième. Il y a une polarisation des pulsions sur la zone des excrétions (anale et urétrale). C'est la période de l'apprentissage de la propreté et des premiers conflits avec la famille.

Ces deux stades constituent la *phase prégénitale.*

3. *Stade phallique ou phase génitale primaire* qui va jusqu'à environ 5 ans. C'est la période des premières expériences génitales; c'est au cours de cette période, dit Freud, que la sexualité infantile atteint son point culminant.

4. *La période de latence sexuelle :* C'est la période où semblent passer au second plan les problèmes affectifs, les évolutions des autres formes de la personnalité prennent de plus en plus d'importance; c'est essentiellement la période scolaire. Les évolutions des garçons et des filles vont de plus en plus se séparer.

5. *La période pubertaire et la période de l'adolescence* au cours desquelles des transformations profondes de l'organisme remettent en question l'équilibre provisoire auquel était arrivé l'enfant de 12 ans. G. M.

Stage

A. Généralités

— *Du point de vue des participants :* Séjour en internat, de durée variable, dans le but de s'informer sur une question et de se former à la pratique d'une technique éducative ou d'une méthode pédagogique par une participation active à des exercices appropriés, ainsi qu'à l'organisation de la vie collective des stagiaires.

— *Du point de vue des organisateurs :* On distingue les stages d'initiation et ceux de perfectionnement. Chacun d'eux est dirigé par un chef de stage, assisté du conseil des instructeurs, qui délibère tous les jours pour étudier et résoudre les problèmes posés par l'évolution de la réalisation du programme.

Le nombre de stagiaires admis dépend de la nature du stage, du contenu de son programme et de sa méthode spécifique. Le programme comporte des exposés-débats d'ensemble et des travaux de groupe. Chaque instructeur anime les cercles d'études et les exercices pratiques du groupe dont il est le « meneur de jeu », tout en assurant la promotion personnelle des participants.

Les stages peuvent avoir un caractère — et un recrutement — national, régional ou local. Certains sont organisés par les services nationaux ou régionaux du secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs. Les autres sont l'œuvre de fédérations ou d'associations d'éducation populaire.

Les stages apportent une contribution essentielle à la préparation des éducateurs populaires, rétribués ou bénévoles, à leurs fonctions d'animateurs.

Plus de 1 000 stages sont organisés chaque année, pour former ou perfectionner 20 000 animateurs. M. V.

B. Stage de formation d'animateurs

Le stage est la structure — lieu et moment — de formation des animateurs et responsables d'animation socio-éducative ou culturelle utilisée par les organismes de formation.

Cette structure est définie aux CEMEA comme :

— un moment de formation court (5 à 15 jours), continu ou non;

— intensif;

— moment et lieu de vie collective : le groupe-stage vit en internat, la vie et l'organisation du groupe sont donc une composante essentielle de la formation pédagogique et personnelle;

— moment et lieu de vie exceptionnels, il permet aux stagiaires partiellement dégagés des contingences quotidiennes et sociales d'avoir une disponibilité optimum pour leur formation (V. aussi VIE COLLECTIVE, GROUPE). CEMEA

Stagflation scolaire

V. EFFECTIFS SCOLAIRES, DÉBOUCHÉS, MARCHÉ DU TRAVAIL.

Expression utilisée par Jacques Hallak (*A qui profite l'école?*, chap. 6) et ainsi présentée : « Inflation des effectifs et des coûts, stagnation des débouchés et stabilisation des perspectives d'emploi, telles sont les caractéristiques de la stagflation scolaire. » G. M.

Stagiaire

1. Au sens général, celui qui fait un stage.

2. Dans le langage administratif le qualificatif correspond à la situation du personnel qui précède la titularisation. « Les instituteurs et institutrices *stagiaires* enseignent en vertu d'une délégation conférée par l'IA. »

G. M.

Stanine

Stat.

V. ECHELLES NORMALISÉES.

Le mot est une contraction de *standard nine*. L'échelle en « stanines » dérive de l'*échelle-C* de Guilford. En effet « Guilford trouvant que l'unité d'un dixième de sigma est un raffinement de mesure que ne justifie pas l'instabilité des scores propose une *échelle-C* qui comprend onze échelons d'un demi-sigma chacun et où l'échelon central va de — 0,25 σ à + 0,25 σ.

« Dans l'*échelle stanine* il n'y a que neuf échelons parce que chaque échelon extrême de l'*échelle-C* est combiné avec l'échelon adjacent. L'*échelle stanine* a sur l'*échelle-C* l'avantage qu'avec neuf catégories le score ne prend qu'une colonne dans les cartes perforées » (L. Dayhaw, *Manuel de statistique*).

G. M.

Stimulus

Au sens le plus large : tout agent, interne ou externe, pouvant déclencher ou modifier le comportement d'un individu. J. P.

Stock d'éducation

V. CAPITAL HUMAIN.

La notion de stock fait habituellement référence à une masse de marchandises qui ne sont pas insérées dans le circuit des échanges, à une quantité de marchandises en réserve.

Appliquée à l'éducation, elle représente une quantité d'éducation en réserve, c'est-à-dire la somme des formations accumulées pour l'ensemble de la population considérée. Au travers d'un élargissement du sens initial de la notion, on prend en considération toutes les formations accumulées, qu'elles soient mises en œuvre ou non en vue d'une production, en distinguant toutefois un *stock mis en œuvre* et un *stock réserve*. L. M.

Stockage, débarras

[Anglais, américain : *Store*]

1. Nouveauté en France. L'apparition officielle du mot correspond à la nécessité de rangement d'un matériel communautaire devenu indispensable (fournitures; appareillages et outillages divers correspondant aux progrès de la technologie éducative). Les surfaces ainsi dévolues au rangement ne sont pas exclusives de celles qui sont prévues dans les locaux spécialisés (armoires, placards, etc.). Ces locaux spécialisés permettent également le contrôle des flux de matériel et la sécurité de certains équipements coûteux ou fragiles. Il s'agit ici de locaux qui sont sous le contrôle du chef d'établissement et non des enseignants qui ont la seule responsabilité d'une aire déterminée attribuée à leur division.

2. Ne pas confondre le stockage de matériel d'enseignement — seul visé ici — avec celui de l'éventuelle « restauration » (cantine) de l'école. C. G.

Stratégie

A. Généralités

Science ou art de combiner et de coordonner des actions en vue d'atteindre un but. Elle correspond à une planification pour parvenir à un résultat avec proposition d'objectifs à atteindre et moyens envisagés pour y parvenir. J. P.

B. Stratégie de l'éducation

Péd. gén.

V. POLITIQUE DE L'ÉDUCATION, PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION.

[Anglais : *Educational strategy*]
[Etym. : Latin *strategia* = fonction de stratège; aptitude à commander *(Robert)*]

1. Stratégie militaire : plans d'attaque ou de défense en fonction des contraintes financières, matérielles, humaines, des facteurs politiques...

Par analogie, stratégie électorale; stratégie sociale : plan d'action qui a pour objectif la solution de problèmes sociaux comme ceux qui résultent de dépressions, de grèves, etc.

2. Elaboration de plans, de programmes, de projets pour atteindre des objectifs généraux ou spécifiques, surmonter des difficultés particulières, ou résoudre des problèmes auxquels est confronté le système éducatif.

3. « *Stratégie de compensation :* panorama de projets d'enseignement pour les groupes défa-

vorisés aux Etats-Unis » (titre d'ouvrage par A. Little et G. Smith).

4. *Stratégie pour l'éducation :* nouvelle méthode d'enseignement. « The apparent success of the course was so obvious that we began to wonder how it was that much more was achieved than had been intended. Analysis of the new course and of students' comments indicated that the new *strategy* appeared to have re-opened the students' stores of curiosity about how science is done » (H. T. Epstein, *A strategy for education*). J. H.

C. Stratégie de l'innovation

Péd. gén. — Ensemble des actions coordonnées qui permettent le développement, l'extension et la généralisation d'une innovation. J. G.

D. Stratégie et tactique

Termes élaborés, à l'origine, par la science militaire; la stratégie est la partie de la science militaire qui concerne la conduite générale de la guerre et l'organisation de la défense d'un pays. Clausewitz : art d'utiliser les batailles comme moyen pour atteindre le but de la guerre; Moltke : adaptation pratique des moyens mis à la disposition du général pour atteindre l'objet en vue; Liddel Hart : art de distribuer et de mettre en œuvre les moyens militaires pour accomplir les fins de la politique; Beaufre : art de la dialectique des volontés employant la force pour résoudre leur conflit, tandis que la tactique est l'art de combiner les moyens pour réaliser les fins. Il s'agit essentiellement de ranger, de disposer, d'organiser — mais selon un ordre qui trouve sa loi dans la praxéologie. La tactique est un concept inutilisable, si on ne l'emploie pas en articulation avec celui de la stratégie. Elle prolonge celle-ci dans la perspective de la réalisation. Elle articule l'action à la situation selon les modalités établies sous forme d'options stratégiques et dans les limites d'un champ d'évolution repéré et jalonné par les plans et les programmes. Ces notions ont été reprises, depuis, dans une perspective plus générale, appliquée à la plupart des secteurs de l'activité humaine. On parlera ainsi de stratégies de l'éducation, à une échelle mondiale, régionale ou locale, ou de la stratégie d'un formateur. Mais il faut comprendre que dans le domaine de l'éducation, comme ailleurs, stratégie et tactique se réfèrent toujours au *politique* comme à la source des finalités dont elles se proposent, en les traduisant en termes d'action, à court comme à moyen terme, de permettre la réalisation. (Ansoff : la politique apparaît comme une décision contingente alors que la stratégie est une règle pour prendre les décisions.) J. A.

Structuralisme

Gén. — Le mot structuralisme indique un ensemble à la fois convergent et divergent de courants de pensée actuels, qui vont des sciences pures aux sciences humaines, et de la linguistique à la psychanalyse, et jusqu'à l'étude des sociétés globales.
La convergence vient de la recherche d'une explication à chaque niveau par la notion de structure, pouvant donner lieu à une formalisation. J. P.

Structuration de la langue

V. Double articulation du langage, Axes linguistiques, Analyse structurale, Synchronie, Distribution grammaticale, Classe grammaticale.

Structures de base

Péd. Langue. — Modèles (V. Patterns) auxquels correspondent toutes les phrases d'une langue. Y. L.

Studiomètre

V. Plan de travail individuel.
Dispositif permettant d'organiser systématiquement l'acquisition, la révision et le contrôle des acquisitions. L'élève sait ainsi quelles sont les notions qu'il a acquises et celles qu'il doit encore acquérir. Ce procédé, sous une autre forme et une autre appellation, est utilisé dans la pédagogie Freinet. G. M.

Stylisation

— Réduction d'un sujet naturel à ses caractères essentiels (couleurs, structures, rythmes), en vue d'une représentation décorative.
— Stylisation florale, animale.
— Stylisation géométrique (abstraction). N-D. T.

Stylistique

Péd. Franç.
V. Linguistique, Français global, Français fondamental, Expression orale et écrite, Entraînement a l'expression.
En fait, elle a été le plus souvent jusque-là l'étude scientifique du style des œuvres litté-

raires. Mais Saussure lui assignait un sens plus large : en tant que branche de la linguistique, elle peut consister en un inventaire des potentialités stylistiques de la langue.

C'est là une conception particulièrement féconde et bénéfique pour la pédagogie du français notamment. Trop longtemps, celle-ci s'est limitée à l'acquisition d'*un* « style » (caractérisé notamment par la « phrase canonique ») dans le cadre d'*un* « genre » (« la rédaction »). Si la nouvelle pédagogie du français vise à partir de « situations d'écriture » extrêmement diversifiées (depuis la restitution du contenu des « bulles » dans une bande dessinée jusqu'à la mise au point d'une « petite annonce » ou la confection d'un programme), ce n'est pas seulement pour répondre à la diversité des situations créées par la vie moderne. C'est surtout à la suite de nombreuses constatations : l'enfant progresse d'autant mieux dans le maniement de la langue qu'il est appelé à en saisir toute la richesse et toute la souplesse à des occasions très variées. J. VU.

Substitution

V. ERREUR DE DÉCODAGE.

Péd. Math. — Résolution d'un système d'équations par la méthode dite de substitution : on extrait la valeur d'une des inconnues en fonction des $k - 1$ autres et l'on transporte cette valeur dans les $k - 1$ autres équations. G. M.

Subvention « statutaire »

Québ. Adm. scol. — Somme versée à fonds perdus à un conseil scolaire (« commission scolaire »), à un établissement d'enseignement, etc., par le ministère de l'Education et dont le montant est déterminé par une disposition législative. Le mot « statutaire » est un anglicisme dans cette acception, comme le mot « statut » employé dans le sens de *loi*. Il s'agit d'une subvention *légale*, ou *prévue par la loi*. On dit aussi subvention *forfaitaire*. Le mot « octroi », fréquemment employé pour *subvention*, est incorrect *(Vocabulaire de l'éducation du Québec)*. R. D.

Succès académique

V. ACADÉMIQUE.

Suppléant

V. REMPLAÇANT.

[Etym. : Du latin *supplere* = remplir]

1. Un *suppléant* est celui qui remplace momentanément. Ex. : *Un juge suppléant.* C'est donc, en fait, un remplaçant : V. ce mot.

2. Dans la nomenclature officielle, le mot *suppléant* qui était attaché à la notion d'auxiliaire tend à disparaître tout au moins dans l'enseignement maternel et dans l'enseignement élémentaire avec la mise en place généralisée de titulaires-remplaçants. R. P.

Suppression

V. ERREURS DE DÉCODAGE.

Surchargé

1. Dans la langue pédagogique, le qualificatif *surchargé* est utilisé pour indiquer un surplus d'occupations, de travail.

2. On parle ainsi d'élèves surchargés, de professeurs surchargés.

3. On utilise aussi ce mot pour parler d'un horaire surchargé, d'un programme surchargé (les programmes démentiels dont parlait le recteur Sarailh) quand celui-ci contient un nombre de notions à acquérir nettement supérieur aux possibilités d'acquisition des enfants auxquels ce programme s'adresse. G. M.

Surdétermination (ou détermination multiple)

« Fait qu'une formation de l'inconscient — symptôme, rêve, etc. — renvoie à une pluralité de facteurs déterminants. Ceci peut être pris en deux sens assez différents : 1) La formation envisagée est la résultante de plusieurs causes alors qu'une seule ne suffit pas à en rendre compte. 2) La formation renvoie à des éléments inconscients multiples, qui peuvent s'organiser en des séquences significatives différentes, dont chacune, à un certain niveau d'interprétation, possède sa cohérence propre. Ce deuxième sens est le plus généralement admis » (Laplanche et Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*).

« Ce que la psychanalyse appelle surdétermination ne se comprend pas en dehors d'une dialectique entre deux fonctions que l'on pense en opposition mais que le sym-

bole coordonne dans une unité concrète. L'ambiguïté du concept n'est pas alors un défaut d'univocité mais la possibilité de porter et d'engendrer les interprétations diverses et cohérentes chacune en elle-même » (P. Ricœur, *De l'interprétation*).
Dans les situations éducatives il y a toujours surdétermination. En effet s'y confrontent les logiques spécifiques à la rationalité, à l'information, à l'efficacité liées à l'accomplissement des tâches et des exigences pulsionnelles, fantasmatiques, tenant au développement de la personnalité profonde et à l'incidence des interactions. J. A.

Surdité mélodique

V. AMUSIE.

Surmenage scolaire

V. FATIGUE.

Surveillant

V. MAÎTRE (D'INTERNAT, D'EXTERNAT), CONSEILLER (D'ÉDUCATION).

[Etym. : Du verbe *veiller* = ne pas dormir, puis, par extension, garder, être attentif, avoir l'œil. Le préfixe *sur* renforce le sens de ce mot : *surveiller*, c'est veiller avec une attention redoublée, souvent avec autorité, voire défiance. Le *surveillant* est chargé de cette tâche]

Si, dans les écoles maternelles et élémentaires, les instituteurs et institutrices voient *la surveillance* des élèves incluse obligatoirement dans leur service (entrées, sorties, récréations), il n'en est pas de même pour les professeurs dans les établissements de second degré. La désignation de *surveillants* devient alors nécessaire. Le langage officiel les appelle maîtres d'externat (service du jour à l'exclusion de la pension) et maîtres d'internat. L'argot scolaire les appelle irrévérencieusement les *pions*. R. P.

Suspension

V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Syllabique

1. V. DÉBIT DE LECTURE.

2. V. MÉTHODES D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE.

Syllabique-hésitant

V. DÉBIT DE LECTURE.

Synchronie

[Etym. : Du grec *sun* = avec et *khronos* = temps, début du XXe siècle (Saussure)]

V. DIACHRONIE.

Syncrétisme

[Etym. : Vient du grec *sunkretismos* qui signifie union des Crétois; par extension : association de deux adversaires contre un troisième]

Forme primitive de perception et de pensée caractérisée par une appréhension globale, indifférenciée, indistincte. Le terme, emprunté à Renan par Claparède, s'applique aux premiers stades de la mentalité enfantine (Wallon, Piaget) comme à la mentalité animale (H. Piéron, *Vocabulaire de la psychologie*). On utilise souvent cette expression de perception syncrétique pour caractériser la perception des mots par le jeune enfant qui commence l'apprentissage de la lecture. G. M.

Synectique

V. CRÉATIVITÉ.

Syndicalisme enseignant

Les enseignants français sont fortement syndicalisés (plus de 70 % alors que la moyenne nationale pour l'ensemble des autres branches professionnelles n'atteint pas 20 %).
75 % des enseignants syndiqués le sont à la FEN (Fédération de l'Education nationale).
La FEN est née en 1947-1948 lorsque, du fait de la guerre froide et de la rupture entre socialistes et communistes, une partie des adhérents de la grande centrale ouvrière CGT (Confédération générale du Travail) quittent cette centrale pour fonder la CGT-FO (Force ouvrière). Refusant à la fois l'abandon de la CGT et la division créée par FO, les enseignants et les différentes catégories de personnels liées à l'enseignement ont choisi de rester unis en optant « provisoirement pour l'autonomie ».
La FEN compte actuellement 44 syndicats regroupant 550 000 adhérents dont les deux plus importants sont le SNI (Syndicat national des Instituteurs) avec 320 000 adhérents et le SNES (Syndicat national des Enseignements de second degré) avec 100 000 membres.

Le reste des enseignants syndiqués se répartit par ordre d'importance décroissante entre :
— le SGEN (Syndicat général de l'Education nationale) affilié à la CFDT;
— le SNALC (Syndicat national des Lycées et Collèges (affilié à la Confédération générale des Cadres, CGC);
— le SNETP uniquement dans l'enseignement technique court (Syndicat national de l'Enseignement technique et professionnel, affilié à la CGT);
— le SNC (Syndicat national des Collèges) regroupe des professeurs de collège uniquement;
— FO possède aussi un syndicat regroupant un petit nombre de personnels enseignants.

P. S.

Syndicat intercommunal scolaire

Association de plusieurs communes rurales voisines, ayant à coopérer pour organiser et gérer un service public qui leur est commun. Depuis 1890 les communes peuvent constituer entre elles à l'unanimité de leurs conseils municipaux un syndicat où elles sont représentées par deux ou trois de leurs conseillers. Ceux-ci sont chargés d'élire un bureau et un président. Le syndicat est doté de la responsabilité morale et dispose de ressources provenant du département et des communes en fonction du nombre d'enfants. Le SIC permet d'envisager un programme d'équipement à moyen terme et d'éviter de gérer le quotidien au coup par coup. C'est grâce au syndicat intercommunal scolaire que le transport des enfants d'un regroupement pédagogique ou des enfants fréquentant un CEG ou un CES rural a été rendu possible. Les fonctions du SIC portent sur la répartition des effectifs d'enfants, l'organisation des circuits de cars, les tarifs, l'établissement de dossiers de subvention, la création de cantines, l'entretien des locaux scolaires, l'achat des matériels, en collaboration avec les directeurs des établissements scolaires.

L. D.

Syntagmatique - Paradigmatique

V. PARADIGME.

Plusieurs unités quelconques sont en relations syntagmatiques lorsqu'elles sont coprésentes dans le message. Exemple : dans le drapeau français, les couleurs bleu, blanc et rouge sont entre elles dans un rapport syntagmatique. (La syntaxe, par conséquent, étudie des rapports syntagmatiques.)

Plusieurs unités quelconques sont en relations paradigmatiques lorsque l'une est présente dans le message et les autres absentes; mais lorsqu'on sait par l'étude du code que les absentes auraient pu être présentes au même point du message, cela aurait eu pour effet d'en changer le sens.
Exemple des feux de circulation : quand le feu est au rouge, le rouge est en relation paradigmatique (et non pas syntagmatique) avec le vert. Le rouge est présent, le vert absent. Mais on sait qu'il aurait pu y avoir du vert à la même place, et que c'est justement de cela que dépend le sens du signal. Le propre du fait paradigmatique, c'est que les unités absentes font comprendre, si l'on peut dire, les unités présentes (d'après C. Metz).

J. P.

Syntaxe (Classe de)

Hist. Ed. Québec. — Nom donné à la deuxième classe du cours classique (V. ce mot). L'objet de cette classe est la connaissance parfaite des rudiments et la connaissance élémentaire de la syntaxe. S'il y a deux divisions, la première verra dans le premier livre les noms, les verbes, les rudiments, les 14 règles de la syntaxe simple et celles du genre des noms. La deuxième division (ou syntaxe) verra du premier livre les chapitres sur la déclinaison des noms sans les remarques et les chapitres sur les participes passés et les supins; puis, dans le second livre, l'introduction à la syntaxe.

G. R.-M.

Synthèse

Un des objectifs de la taxonomie de Bloom : « Réunion d'éléments et de parties aux fins de former un tout. Cette opération consiste à disposer et à combiner les fragments, parties, éléments, etc., de façon à former un plan ou structure que l'on ne distinguait pas clairement auparavant » (V. et G. De Landsheere, *Définir les objectifs de l'éducation*).

G. M.

Synthétique (Méthode)

V. MÉTHODES D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE.

Systématique

Ed. phys. — Tentative pour ordonner et orienter de façon logique et réfléchie le programme des activités physiques et sportives dans l'enseignement. Elle s'attaque à ce

problème par un essai de classification des exercices physiques et une rationalisation des divers moyens employés en vue de leur apprentissage.
Historiquement, les premières systématiques apparaissent à la fin du XVIIIe siècle (Coyer, Verdier, Guts Muths). En 1958, Justin Teissié propose l'essai d'une systématique basée sur la maîtrise corporelle qui s'actualise par l'adaptation des réactions d'un individu aux situations les plus variées dans lesquelles il se trouve impliqué. Son groupement des exercices physiques repose sur une analyse mécanique poussée de la motricité et la maîtrise corporelle apparaît sous quatre formes : maîtrise des déplacements, maîtrise du corps propre, maîtrise des engins, maîtrise de l'opposition. C. B.

Système

A. Généralités

1. Ensemble de pratiques, de méthodes et d'institutions formant à la fois une construction théorique et une méthode pratique. Un système désigne un ensemble des moyens matériels (hardware), de procédures et de programmes (software) organisés en vue de remplir un ensemble de fonctions.

2. On parle parfois de *système intégré*. En effet, l'utilisation d'un système informatique conduit à une intégration entre eux des problèmes traités par l'entreprise. Ces problèmes sont traités comme faisant partie d'un ensemble au lieu d'être traités indépendamment les uns des autres. J. P.

B. Système d'interrogation collective

Tech. Ed. — V. ANALYSEUR DE RÉPONSES.

C. Système de rétroaction

V. ANALYSEUR DE RÉPONSES.

D. Système métrique

Ensemble des unités dérivées du mètre avec l'indication de leur définition et des relations qui les unissent; le système métrique se réfère généralement à une métrique de base 10.
Il fut institué en France le 7 avril 1795.
G. M.

E. Système de Mannheim

Péd. gén. — Le système dit de Mannheim s'inscrit dans le mouvement général d'individualisation de l'enseignement que connaît l'Europe à la fin du siècle dernier. L'Allemagne connut, à partir de 1901, le système de Mannheim dû aux efforts d'Anton Silkinger. Il consistait à multiplier les classes spéciales à partir de la déclaration de principe suivante : « Même droit pour tous; non pas à chacun la même nourriture intellectuelle, le même traitement éducatif, mais à chacun ce qui lui est nécessaire. » On vit alors apparaître des classes de « développement » à l'intention des élèves en difficulté physique, intellectuelle, caractérielle, sociale, des classes pour enfants incapables de s'adapter au plan d'études ordinaires, des classes de langues étrangères, de raccordement sur l'enseignement secondaire supérieur pour enfants bien doués, des classes pour demi-sourds, des classes préparatoires aux classes normales. L'idée générale était de tendre à une plus grande individualisation et on y parvenait au prix de cette décomposition analytique qui permettait particulièrement d'obtenir des groupes à effectif réduit (extrait de Avanzini, *La pédagogie au XXe siècle*). G. M.

F. Système de Winnetka

Péd. gén. — C'est dans la banlieue de Chicago à Winnetka, en 1915, que Carl Washburne expérimente son système d'individualisation de l'enseignement. Washburne voulait, selon une expression de R. Buyse, « tayloriser l'instruction pour valoriser l'éducation »; se situant dans la perspective de l'individualisation de l'enseignement il estime qu'il faut d'abord savoir ce que les enfants d'un âge donné peuvent assimiler (d'où la grande enquête qu'il entreprend aux environs de 1930). C'est alors que l'on pourra rédiger des fiches et des brochures qui seront mises à la disposition de l'enfant pour ses acquisitions. Comme dans le Plan Dalton le programme minimum est découpé en unités de travail; la définition des buts *(goals)* s'accompagne déjà des procédés d'autocorrection et de contrôle (d'après Avanzini, *La pédagogie au XXe siècle*).
G. M.

G. Système d'induction circulaire

[Anglais : *Loop induction systems*]
Système électronique se composant de microphones, d'amplificateurs et de circuits de distribution du son que l'élève, atteint de surdité, reçoit par l'intermédiaire de sa prothèse auditive (UNESCO-BIE).

Systémique (Analyse)

Péd. gén. — Elle cherche à mesurer exactement, dans un système, les objectifs à atteindre en termes de performance, à définir les niveaux d'application, à intégrer les contraintes qui le conditionnent et aboutir à des modèles rationnels de fonctionnement.
J. P.

T

Table

A. Matériel pédagogique

Meuble permettant à l'écolier de travailler et comportant une partie plane souvent légèrement inclinée pour écrire ou dessiner. Dans beaucoup de cas, le siège est lié à la table. On distingue les *tables individuelles*, les *tables collectives*, les *tables biplaces*.

Quand la partie inclinée de la table peut se relever et permettre ainsi de mettre des affaires dans une sorte de caissette on parle d'un *pupitre*.

B. Table de calcul

Péd. Math.

1. Au sens élémentaire : ensemble des résultats donnés par les opérations élémentaires appliquées aux nombres entiers (en général de 1 à 10, plus rarement de 1 à 20), table de multiplication (ou table de Pythagore) par exemple.

2. En mathématiques supérieures la définition est la même mais il s'agit d'opérations beaucoup plus complexes : table de logarithmes, table des valeurs de la courbe en cloche de Gauss...

C. Table des matières

Enumération ordonnée (par chapitres en général) des matières contenues dans un ouvrage. G. M.

Tableau

A. Tableau d'avancement

V. AVANCEMENT PROFESSIONNEL.

Dans chaque département il est établi, pour chaque classe d'instituteurs et d'institutrices, un tableau d'avancement où ils sont rangés par ordre d'ancienneté dans la classe. Ce tableau, publié chaque année au bulletin départemental, sert de base aux nominations et aux promotions. G. M.

B. Tableau d'honneur

V. RÉCOMPENSES SCOLAIRES.

C. Tableau feutre

Tech. Ed. — Moyen de communication analogue au tableau magnétique, mais préférable à lui, car il est en feutrine, par conséquent léger, facilement transportable, peu coûteux. On utilise les propriétés du papier floqué qui adhère à la feutrine pour préparer des documents démonstratifs destinés à illustrer des leçons, cours, conférences... C'est ainsi qu'il permet de faciliter l'apprentissage des langues, l'initiation aux mathématiques modernes, l'éducation sexuelle, etc. J. G.

D. Tableau lumineux

Tech. Ed. — V. RÉTROPROJECTEUR. J. G.

E. Tableau magnétique

Mat. scol. — Tableau métallique sur lequel il est possible de fixer de petits aimants; ces petits aimants permettent de retenir une feuille de papier en vue d'une présentation pédagogique. G. M.

F. Tableau musical

[Anglais : *Music-board*]

Péd. Mus. — Matériel électrique audio-visuel utilisé pour l'enseignement du solfège; avec une baguette spéciale électrique on provoque l'émission du son correspondant au point touché sur la portée tracée sur le tableau

G. M.

G. Tableau noir

V. ARDOISE, CRAIE, MATÉRIEL SCOLAIRE.

[Allemand : *Wandtafel*. Anglais : *Black-board* ou *Chalk-board*]

[Etym. : Du latin *tabula* = planche, « diminutif de table » (Littré, *Dictionnaire...*, t. IV, p. 2124)]

1. *Histoire :* Les Romains (fouilles de Pompéi) relataient les événements publics sur des tableaux badigeonnés de gypse. L'idée de chevalet est à reporter à la peinture (XIIIe siècle). Dans le *Miroir de l'art et de la nature* de

Nicolas de Franqueville (p. 256) figure un tableau noir avec cette légende : « On écrit avec la craye sur une *table noircie* accrochée au mur près du maître. » La fortune pédagogique du tableau noir est ensuite liée au développement d'un enseignement collectif et magistral.

2. *Signification large :* « Table de bois ordinairement noircie en usage dans les classes » (Littré, *Dictionnaire, op. cit.*, t. I, p. 2124, n° 1). J. V.

Tactique

V. STRATÉGIE.

Tala

A l'Ecole normale supérieure, les catholiques, ceux qui vont-*à-la* messe. Le mot s'est répandu assez largement. J.-L. B.

Tapir - Tapiriser

Lang. fam. — Nom donné à l'élève à qui l'on donne des leçons particulières. L'étudiant ou le professeur qui donne ces leçons tapirise.

G. M.

Tâtonnement expérimental

V. MÉTHODE NATURELLE, PART DU MAÎTRE, PÉDAGOGIE FREINET.

1. Conception théorique de l'apprentissage de l'individu et du groupe, qui sous-entend la pratique de la pédagogie Freinet.
La première formulation du TE est présentée sous la forme de « lois » dans *Essai de psychologie sensible appliquée à l'éducation* de C. Freinet.

2. Reprenant les observations sur les apprentissages précognitifs, et les prolongeant, l'idée force du TE est que tout individu, placé dans un milieu matériel et humain favorable, cherche à connaître par tâtonnement, c'est-à-dire par essais, analyse, hypothèse, vérification individuelle et collective, et, par cette recherche, construit, intègre son savoir par les voies qui lui sont propres.

3. Le TE ne doit pas être confondu avec la méthode des essais et des erreurs, ni assimilé au behaviorisme.
Il intègre les notions de plaisir et de réussite, en tant que facteurs laissant une trace profonde, et se base sur la non-dissociation de l'affectif et de l'intellectuel, dans l'apprentissage et le développement global de l'être.
L'*acte réussi*, quel qu'il soit, laisse dans notre comportement vital une trace plus ou moins nette selon l'importance de l'expérience et la perméabilité de notre nature sensible. Cette expérience réussie tend à se reproduire pour se transformer en *règle de vie*.
Se référant à Paulon, Freinet écrivait (*Educateur*, 1952) : « Mon expérience par tâtonnement basée sur la trace que laisse en l'individu l'*acte réussi* devenu automatique, c'est le réflexe conditionné qui s'inscrit dans le comportement matériel et automatique de l'individu. »

4. Aux concepts majeurs d'« acte réussi » et de « perméabilité à l'expérience » s'ajoute la notion très importante de « recours-barrière » : l'individu n'est pas isolé et n'est pas seul à tâtonner. Il est dans un groupe d'individus qui eux aussi tâtonnent. Il reçoit donc du milieu matériel et humain des informations, des réactions positives, négatives, ou neutres, qui influent d'une façon dialectique et complexe sur son propre tâtonnement.

5. Le TE n'est pas neutre et doit être replacé dans l'optique philosophique et politique du mouvement Freinet, en particulier la conception marxiste du travail non aliénant.

6. Les processus pédagogiques utilisant ce schéma d'apprentissage sont appelés par Freinet, et à sa suite l'ICEM, *Méthodes naturelles* (ce qui est naturel étant le processus et non le savoir à intégrer).

7. Des sciences diverses et des chercheurs (biologie, épistémologie, psychologie génétique, psychanalyse...) ont précisé les lois découvertes par Freinet et les militants de son mouvement.
Aujourd'hui l'Ecole moderne s'efforce d'affiner ce schéma théorique, en intégrant l'apport des courants de pensée contemporains.

ICEM

Taupe, Taupin

V. PRÉPAS.

Taux

A. Taux apparent de scolarisation

V. TAUX DE RÉTENTION, TAUX D'ADMISSION.

[Anglais : *Apparent enrolment ratio.* Espagnol : *Tasa de escolarización (aparente)*]

1. Le taux de scolarisation est le pourcentage obtenu en divisant les effectifs totaux d'un degré d'enseignement par la population du groupe d'âge qui correspond à ce degré. Ce

taux indique la fraction de la population fréquentant un degré d'enseignement.

2. En pratique, les effectifs inscrits à un degré d'enseignement peuvent être plus jeunes (admissions précoces) ou plus âgés (redoublements, admissions tardives) et ne pas appartenir au groupe d'âge correspondant officiellement à ce degré d'enseignement. D'autre part, la population du groupe d'âge est généralement estimée au moyen d'enquêtes démographiques ou de recensements entrepris à une période plus ou moins éloignée; ce qui se traduit parfois par une sous-estimation ou une surestimation de la population due aux mouvements migratoires, difficiles à mesurer. Pour cette raison, il est plus courant de calculer des taux *apparents* de scolarisation; à opposer aux taux réels. J. H.

B. Taux d'actualisation

V. TAUX D'ESCOMPTE, TAUX DE RENTABILITÉ, COÛT-BÉNÉFICE.

[Anglais : *Discount rate* (traduction approximative)]

[Etym. : Dérivé de actuel = rendre actuel, présent; origine : science économique; choix des investissements]

1. « Le coefficient d'actualisation d'une période *t* par rapport à une période O est le nombre par lequel il faut multiplier un revenu supplémentaire disponible en *t* pour le rendre comparable à un revenu disponible en O » (Abraham et Thomas, *Micro-économie, décisions optimales dans l'entreprise et la nation*, p. 181). Le taux d'actualisation est le taux d'escompte utilisé pour actualiser les revenus. En somme, le taux d'actualisation est équivalent à un taux d'intérêt. Taux et coefficient d'actualisation sont liés par la relation coefficient = $(1 + \text{taux})^{-1}$.

2. En sciences de l'éducation, le taux d'actualisation est utilisé pour : *i)* calculer les coûts d'un programme d'éducation s'étendant sur plusieurs années; les coûts annuels sont exprimés en unités monétaires d'une année de base au moyen du taux d'actualisation; *ii)* calculer le « bénéfice » d'un programme d'éducation; les revenus supplémentaires annuels imputés au programme sont exprimés en unités monétaires d'une année de base au moyen du taux d'actualisation.

3. Le taux d'actualisation est parfois confondu avec : *i)* le taux d'escompte en vigueur; *ii)* le taux d'intérêt de l'emprunt.

Quand le taux d'actualisation égalise les coûts et les rendements d'un projet d'investissement, il s'identifie au taux de rentabilité.

J. H.

C. Taux d'admission

V. TAUX APPARENT DE SCOLARISATION, TAUX DE RÉTENTION, ABANDONS SCOLAIRES.

[Anglais : *Admission rate*; *Intake ratio*]

1. C'est un cas particulier du taux de scolarisation. C'est le pourcentage obtenu en divisant les effectifs totaux de la première année de l'école primaire par la population de l'âge correspondant à l'entrée à l'école.

2. Le taux d'admission est généralement un taux *apparent* d'admission; les effectifs inscrits en première année scolaire peuvent comprendre, en effet, des redoublants, des « entrées précoces » et des « entrées tardives ». Quand il s'agit d'admission au-delà du premier degré, on calcule généralement des taux de transition qui s'obtiennent en divisant les élèves inscrits la première année d'un cycle (ou d'un degré) l'année *t*, par les élèves inscrits la dernière année du cycle qui précède l'année $(t - 1)$. Il est courant de confondre taux d'admission et taux de transition.« Il est intéressant de noter qu'en général le taux d'admission des enfants des écoles urbaines est à peu près double de celui des écoles rurales, en raison surtout des taux plus favorables d'admission dans les établissements secondaires généraux techniques et professionnels » (J. Chesswas, *Méthodologie de la planification de l'éducation pour les pays en voie de développement*, t. 1, p. 36). Un autre taux couramment utilisé en science de l'éducation, qui est une variante du taux de transition, est le taux de promotion. Le taux de promotion entre deux cours est obtenu par le rapport de leurs effectifs décalés d'une année dans le temps. J. H.

D. Taux de compréhension

Péd. Lect. — C'est le pourcentage de réponses réussies à un questionnaire portant sur le sens des parties ou de la totalité d'un texte, ou sur leur implication. Ainsi, le lecteur qui répond correctement à sept questions sur dix à un questionnaire consécutif à une lecture d'un texte obtient un taux de compréhension de 70 %. P.-H. R.

E. Taux de l'escompte

V. TAUX D'ACTUALISATION, TAUX D'INTÉRÊT, TAUX DE RENTABILITÉ, COÛT-BÉNÉFICE.

[Anglais : *Discount rate*]

[Etym. : Italien *scoutare* = « décompter» *(Robert)*]

En finance : taux qui permet le calcul de l'escompte dans une opération déterminée.

L'escompte correspond à une opération bancaire par laquelle l'escompteur avance le montant d'un effet de commerce non échu,

déduction faite d'une retenue contre l'acquisition de la propriété de l'effet.
L'escompte est la retenue; la commission; l'intérêt de la somme avancée jusqu'à l'échéance.
Par extension, réduction du montant d'une dette à terme si elle est payée avant l'échéance.

1. Le taux d'escompte est utilisé dans le calcul des coûts de la dette dans les budgets d'éducation.

2. Souvent confondu avec le taux d'actualisation pour calculer : *i)* les amortissements des investissements éducatifs; *ii)* la valeur actuelle du coût d'un programme; *iii)* la valeur actuelle des revenus de l'éducation.

J. H.

F. Taux de redoublement

V. REDOUBLEMENT.
Le taux de redoublement est le pourcentage des élèves qui redoublent (ou qui triplent) une classe. Exemple : les statistiques nationales de 1968-1969 donnaient un taux de redoublement de 23 % pour les élèves du cours préparatoire. G. M.

G. Taux de rentabilité

V. COÛT-BÉNÉFICE, TAUX D'ACTUALISATION.
[Anglais : *Rate of return*]

1. Dérivé de « rentable ». « Un projet est rentable si son taux de rentabilité est supérieur au taux d'actualisation » (C. Abraham et A. Thomas, *op. cit.*, p. 269).
Généralisation du concept classique du taux de rendement d'une opération financière au problème du choix des investissements. C'est le taux d'escompte qui égalise l'échéancier des dépenses d'un projet d'investissement à l'échancier de revenus attendus de l'utilisation de l'investissement.

2. C'est le taux d'escompte qui égalise les coûts et les revenus d'une année, d'un cycle ou d'un niveau d'éducation. Le taux de rentabilité est la solution d'une équation algébrique égalisant les coûts occasionnés par les études « escomptés » par le taux de rentabilité et les accroissements de revenus imputés à ces études, « escomptés » par le même taux. Il s'agit d'un calcul complexe requérant : *i)* l'estimation des coûts d'opportunité — et par conséquent du manque à gagner et : *ii)* l'analyse des relations entre niveaux d'éducation et courbes de revenu. J. H.

H. Taux de rétention

1. *Péd. Lect.* — C'est le pourcentage de réponses réussies à un questionnaire de rappel sur les faits contenus dans un texte. Ainsi, le lecteur qui répond correctement à huit questions sur dix de rappel factuel consécutif à une lecture d'un texte a un taux de rétention de 80 %. C'est une évaluation de la mémoire immédiate. P.-H. R.

2. *Adm. scol.*
V. TAUX APPARENT DE SCOLARISATION, TAUX D'ADMISSION, ABANDONS SCOLAIRES.
[Anglais : *Retention rates*. Espagnol : *Coeficientes de continuación*]

1. Le taux de rétention est la proportion des élèves admis à une année donnée qui reste dans le système une année après, deux années après, etc. Ce taux permet de passer directement des admissions nouvelles au cours des années antérieures, aux effectifs inscrits à une année donnée. Pour calculer le taux de rétention, il faut disposer de statistiques détaillées donnant les effectifs des différents cours répartis selon le nombre de redoublements subis pendant la scolarité. L'estimation des taux de rétention se fait par « cohorte» d'élèves admis. Le taux de rétention est : *i)* un indicateur approximatif du rendement scolaire; *ii)* un moyen rapide pour faire des projections d'effectifs inscrits.

2. En l'absence de données sur les redoublements on reconstitue une cohorte théorique, à partir de taux observés de flux scolaires (c'est-à-dire de promotion, de redoublement et d'abandons); on utilise des taux moyens observés au niveau des différents cours pour construire la cohorte théorique. Le taux de rétention est alors un taux moyen, ou « taux apparent de rétention ». J. H.

Taxe

A. Taxe d'apprentissage

Taxe prévue par la loi Astier qui doit être payée par les personnes physiques, société ou associations exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale; elle est destinée à améliorer tout ce qui relève de l'enseignement technique et professionnel.

G. M.

B. Taxe scolaire ou Impôt scolaire

Québ. — Contribution annuelle payée au conseil scolaire de la localité (« commission scolaire locale») par les propriétaires de biens immeubles proportionnellement à la valeur de ces biens. Ne pas considérer le terme *taxe scolaire* comme un anglicisme. Il s'agit à proprement parler d'une *taxe* : imposition obligatoire qui correspond à un service, même si elle n'est pas proportionnelle à ce service

(Robert). Le terme *impôt scolaire* n'est pas incorrect non plus; son sens est moins précis *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Taxonomie ou Taxinomie

Généralités :

1. Science des lois de la classification.

2. Vue sous l'angle de la classification des objectifs pédagogiques, la taxonomie est comparable à un plan de classement des ouvrages d'une bibliothèque. Elle implique le choix des symboles appropriés pourvus de définitions précises et pratiques. J. P.

Taxonomies diverses

Nous ne pouvons pas donner, en détail, le contenu des nombreuses taxonomies; le lecteur trouvera tous les renseignements dans le livre de V. et G. de Landsheere, *Définir les objectifs de l'éducation.* Nous n'indiquerons ici que le titre des grandes rubriques.

G. M.

A. Taxonomie de B. Bloom (domaine cognitif)

1. *La connaissance*

1.00 Acquisition des connaissances.
La connaissance, telle qu'on la définit ici, suppose le rappel des faits particuliers et généraux, des méthodes et des processus, ou le rappel d'un modèle, d'une structure ou d'un ordre.
En matière de mesure des connaissances, le comportement de rappel n'exige guère plus que de faire resurgir les matériaux emmagasinés dans la mémoire.

1.10 Connaissance des données particulières.

1.11 Connaissance de la terminologie.
Exemple : connaître la signification d'une série de synonymes.

1.12 Connaissance des faits particuliers.
Connaissance de dates, événements, personnes, lieux, etc.

1.20 Connaissance des moyens permettant l'utilisation des données particulières.

1.21 Connaissance des conventions.
On a adopté dans chaque domaine les usages, le langage, les formes et les méthodes les mieux adaptés à leurs besoins communs et (ou) convenant le mieux aux phénomènes étudiés. Ces formes ou conventions reposent le plus souvent sur des bases arbitraires fortuites, ou sur l'autorité des experts, mais elles facilitent les communications et assurent un minimum de cohérence.

1.22 Connaissance des tendances et des séquences.
Connaissance de l'évolution des phénomènes qui se déroulent dans le temps.

1.23 Connaissance des classifications.

1.24 Connaissance des critères.
Connaissance des critères d'après lesquels sont jugés ou vérifiés les faits, principes, opinions, ainsi que le comportement.

1.25 Connaissance des méthodes.

1.30 Connaissance des représentations abstraites.

1.31 Connaissance des principes et des lois.

1.32 Connaissance des théories.

2. *Les habiletés et capacités intellectuelles*

Les objectifs poursuivis ici mettent l'accent sur les processus mentaux de la préparation et de la réorganisation du matériel pour obtenir un résultat particulier. L'étudiant peut avoir à prendre connaissance d'un matériel donné, ou à se rappeler un matériel connu.

2.00 Compréhension.
Il s'agit ici du niveau le plus élémentaire de l'entendement. Cet entendement ou appréhension intellectuelle permet à l'étudiant de connaître ce qui est communiqué sans nécessairement établir un lien entre ce matériel et un autre, ou en saisir toute la portée.

2.10 Transposition.
Exemples :
Habileté à rendre, en langage courant, des figures de style : métaphore, symbole, ironie ou hyperbole.
Capacité de transformer du matériel mathématique verbal en énoncés symboliques et *vice versa.*

2.20 Interprétation.
Explication ou résumé d'une communication. Alors que la transposition équivaut à rendre objectivement le sens littéral d'une communication, l'interprétation équivaut à présenter le matériel, soit dans une disposition ou un ordre différents, soit d'un point de vue nouveau.

2.30 Extrapolation.
Extension des courants et tendances au-delà des données présentées, afin de déterminer la portée, les conséquences, corollaires, influences, etc., correspondant aux conditions décrites dans la communication originale.

3.00 Application.
Utilisation des représentations abstraites dans des cas particuliers et concrets. Ces représentations peuvent prendre soit la forme d'idées générales, de règles de procédure ou de méthodes largement répandues, soit celles de principes, d'idées, de théories qu'il faut se rappeler et appliquer.
Exemple : Habileté à prévoir l'effet probable de la modification d'un facteur dans un état d'équilibre biologique.

4.00 Analyse.
Séparation des éléments ou parties constituantes d'une communication de manière à éclaircir la hiérarchie relative des idées et (ou) les rapports entre les idées exprimées.

4.10 Recherche des éléments.
Exemple : Habileté à distinguer les faits des hypothèses.

4.20 Recherche des relations.

4.30 Recherche des principes d'organisation.

5.00 Synthèse.
La réunion d'éléments et de parties aux fins de former un tout.
Cette opération consiste à disposer et combiner les fragments, parties, éléments, etc., de façon à former un plan ou structure que l'on ne distinguait pas clairement auparavant.

5.10 Production d'une œuvre, personnelle.
Exemple : Facilité à conter une expérience personnelle de façon intéressante.

5.20 Elaboration d'un plan d'action.
Exemple : Habileté à proposer des méthodes de vérification d'hypothèses.

5.30 Dérivation d'un ensemble de relations abstraites.
Exemple : Capacité de faire des découvertes et des généralisations mathématiques.

6.00 Evaluation.
Formulation de jugements sur la valeur du matériel et des méthodes utilisés dans un but précis. Jugements qualitatifs ou quantitatifs établissant jusqu'à quel point le matériel et les méthodes correspondent aux critères. Emploi d'une norme d'appréciation. Les critères peuvent être soit proposés à l'étudiant, soit établis par lui.

6.10 Critères internes.
Evaluation de l'exactitude d'une communication à partir d'éléments tels que la rigueur, la cohérence et d'autres critères internes.
Exemple : Habileté à déceler les sophismes dans des discussions.

6.20 Critères externes.
Evaluation du matériel à partir de critères donnés ou dont on se souvient.
Exemple : Habileté à comparer une œuvre avec d'autres œuvres dont l'excellence est reconnue.

B. Taxonomie de Guilford

V. MODÈLE DE GUILFORD.

C. Taxonomie de Gagne-Merrill

1. *Comportements émotionnels.*

Introduction : Réponses globales, continuelles, involontaires, à toutes situations-stimulus (chez Gagné, apprentissage de signaux).

Définition : Dans toute situation stimulante, l'étudiant réagit involontairement par des changements physiques qu'il perçoit sous forme de sentiments. On peut déduire la direction (positive ou négative) et la magnitude de ce comportement émotionnel en observant la réponse d'approche ou d'évitement de l'étudiant, dans une situation de libre choix.

Comportements observables : Approche, évitement.

Conditions psychologiques : Situation de libre choix, libre en ce sens que l'individu n'a pas de base logique pour décider.

2. *Comportements psychomoteurs.*
Introduction : Caractérisés par des réponses musculaires exécutées rapidement, avec peu de contrôle conscient. Il existe ici une correspondance spécifique entre un stimulus et la réponse.
Définition : Un comportement psychomoteur se produit quand un étudiant peut exécuter rapidement, sans *prompting* extérieur, une réaction neuromusculaire spécifique en présence d'une situation stimulante spécifique.
Comportements observables : Réponses musculaires visibles se produisant sans hésitation.
Conditions psychologiques : Présence d'un *cue* spécifique et absence de *prompts.*

2.1. Comportements topographiques (réponses à un stimulus).
Définition : Un comportement topographique est produit quand un étudiant est capable d'exécuter rapidement, sans *prompting* externe, une seule réaction neuromusculaire nouvelle, face à un stimulus *(stimulus cue)*. On qualifie le comportement de topographique parce que des réponses différentes doivent se mettre en place selon les stimuli.
Comportements observables : Mouvement ou combinaison de mouvements musculaires qui ne figuraient pas dans le répertoire de l'étudiant. Exécution rapide, relativement automatique (minimum de contrôle du système nerveux central).
Conditions psychologiques : présence d'un *cue* spécifique et absence de *prompts.*
Exemples : Lire « piano » et jouer lentement ; lire « allegro » et jouer vite.

2.2. Chaînes comportementales *(chaining behavior)*.
Définition : Sans *prompting* externe, l'étudiant est capable d'exécuter une série de réactions coordonnées ; elles se produisent en succession rapide en présence d'un stimulus *(stimulus cue)* particulier. Il s'agit d'un processus substituant des stimuli proprioceptifs adéquats à des *cues* externes.
Condition psychologique importante : Il est capital que des *prompts* ou des stimuli supplémentaires ne soient pas fournis en cours d'exécution.
Exemples : Driver une balle de golf.

2.3. Comportement habile *(skilled behavior)*.
Définition : Exécution séquentielle, sans *prompting* externe, de combinaisons complexes de chaînes psychomotrices coordonnées, chaque combinaison étant provoquée par la présence d'un *cue* particulier parmi un grand ensemble de *cues.* Pour certains *skills*, la présentation des *cues* est espacée de façon externe, tandis que pour d'autres, l'individu les espace lui-même.
Condition psychologique importante : L'espacement des chaînes.
Exemple : Jouer au tennis.

3. *Comportements de mémoire.*
Définition : Un comportement de mémoire se produit quand un étudiant reproduit ou reconnaît immédiatement, sans *prompting*, une réponse symbolique spécifique à une situation stimulante spécifique. Des réponses symboliques volontaires et conscientes sont fournies rapidement.
Comportements observables : Il y a toujours reproduction ou reconnaissance d'une réponse symbolique.
NB. Symbolique = pas seulement verbal, mais tout système symbolique.
Conditions : Semblables au psychomoteur.

3.1. Comportement d'appellation *(naming behavior)*.
Définition : Reconnaissance ou reproduction d'une seule réponse symbolique.

3.2. Comportement de mémorisation de séries (association verbale).
Définition : Série de réponses symboliques dans laquelle l'ordre reste toujours le même.

3.3. Comportement de mémorisation d'éléments discrets (discrimination multiple).
Définition : On reproduit ou reconnaît, sans *prompting*, une réponse symbolique unique à chaque *cue* d'un ensemble de *cues* stimuli.

4. *Comportements cognitifs complexes.*
Définition : Une réponse appropriée est fournie à un membre, jamais rencontré jusque-là, d'une classe d'objets, d'événements ou de situations stimulants. La réponse est volontaire et implique un transfert.
Comportements observables : Ils ne sont pas faciles à préciser
Conditions psychologiques : La situation doit être nouvelle pour l'étudiant, c'est-à-dire qu'il ne doit pas l'avoir perçue comme membre d'une classe particulière de problèmes. (Souvent, on se laisse tromper à ce propos : on n'a affaire qu'à la mémoire.)

4.1. Comportement de classification (apprentissage de concepts).
Définition : Identifier correctement l'appartenance à une classe, d'un objet ou d'une situation ou de leur représentation non rencontrés jusque-là.

Comportements observables : Divers. Membre - non-membre ; oui - non, si on présente une liste d'exemples ; tri en différents tas.
Conditions psychologiques : Cas jamais rencontrés avant.

NB. Rappeler la liste des attributs d'une classe est de la mémoire ; ici, il faut classer réellement.

4.2. Comportement d'analyse (apprentissage de principes).
Définition : Montrer la relation entre les concepts constitutifs dans une situation, nouvelle pour l'élève, dans laquelle on précise qu'un principe donné est applicable. Un principe est l'énoncé d'une relation entre deux ou plusieurs classes de concepts. *Exemples :* causalité, interdépendance, action réciproque, opposition mutuelle, origine commune, etc.
Comportements observables : Différentes formes. *Exemples :* écrire une formule, dessiner un diagramme, classer par ordre une série de situations... Toujours, l'étudiant doit d'abord reconnaître les différentes classes en question (comportement de classification), puis montrer la relation qui existe entre elles.

NB. Le principe applicable est soit spécifié explicitement, soit dégagé, par inférence, de la situation.

4.3. Comportement de résolution de problèmes (synthèse).
Définition : Choisir les principes pertinents et les ordonner en stratégie de solution efficace devant un problème nouveau pour lequel les principes pertinents ne sont pas spécifiés. Il y a créativité ou divergence quand certains principes ne sont pas connus de l'étudiant et que la stratégie mise au point représente un nouveau principe d'un ordre supérieur.
Comportements observables : Ils sont très divers, la synthèse résultant toujours de l'analyse de différents principes et de la génération de nouvelles relations (qui n'ont pas été apprises ou analysées antérieurement). Dans la résolution de problèmes, le comportement ne peut jamais être complètement spécifié : il doit toujours être ouvert.
Caractéristiques du comportement cognitif complexe : Il n'est pas directement observable, mais est inféré. La réponse fournie est toujours une réponse parmi plusieurs possibles. La capacité de répondre à une situation nouvelle par une réponse similaire à celle que l'on a fournie dans une situation antérieurement rencontrée est l'équivalent du transfert. Dans le domaine cognitif, il n'y a plus une relation de un à un, entre le stimulus et la réponse, mais de un à plusieurs (un stimulus — plusieurs réponses possibles).

Taylorisme - Taylorisation

On doit à l'ingénieur américain Taylor l'organisation scientifique du travail dans le début du XXe siècle aux Etats-Unis. Mais indépendamment de la nouvelle révolution industrielle qu'il consacre, *le taylorisme* (conjugaison optima, recherchée scientifiquement, de la machine et de l'effort humain notamment à partir de la spécialisation des fonctions et de la division des tâches) existait, avant la lettre, dans l'organisation même de notre pensée. Le monde scolaire et l'univers scientifique avec leur découpage des disciplines en donnent une assez bonne idée. « Il s'agit bien plus que d'établir des relations diplomatiques et commerciales entre les disciplines, où chacune se confirme dans sa souveraineté. Il s'agit de mettre en question le principe de disciplines qui découpent au hachoir l'objet complexe, lequel est constitué essentiellement par les interrelations, les interactions, les interférences, les complémentarités, les oppositions entre les éléments constitutifs dont chacun est prisonnier d'une discipline particulière» (E. Morin, *Le paradigme perdu : la nature humaine*).

J. A.

Té

Péd. Dessin. — Instrument utilisé en dessin industriel et ayant la forme d'un T majuscule. C'est une règle plate permettant de tracer des lignes parallèles sur une planchette (dans le cas d'un Té articulé en particulier).

G. M.

Team-teaching

[Etym. : Littéralement d'une expression anglaise signifiant *équipe d'enseignement* ou *enseignement par équipe*]

1. *Insertion pédagogique :* La formule est généralement liée aux expériences de groupes de niveau. Comme il se pratique aux Etats-Unis, l'idée directrice est, en effet, la rupture du cadre traditionnel de la classe confiée à un enseignant. Il y a constitution d'une équipe des maîtres qui se répartissent les élèves de plusieurs classes selon les motiva-

tions et capacités des uns et des autres : chaque maître se spécialise selon une discipline ou un type de pédagogie (pour élèves d'esprit abstrait — ou de rythmes lents...). Les gains pédagogiques sont évidents, surtout lorsqu'une discipline ou une méthodologie réclament un certain niveau d'expertise. Cependant, le système requiert un support logistique important, une organisation rigoureuse des locaux, horaires, agents, moyens, un contrôle et des réajustements pour éviter le vagabondage ou l'obsession des élèves.

2. *Définition :* Groupe de maîtres qui se répartissent les tâches et coordonnent leurs efforts au profit d'un ensemble d'enfants précédemment organisés en classes.

J. V.

Technique
(ou Technologique)

V. PROFESSIONNEL.

[Etym. : Du grec *tekhné* = art]

1. A condition d'utiliser son étymologie au sens ancien très large, le mot *technique* s'applique à ce qui concerne en particulier tel art au sens actuel, mais aussi telle science, tel métier (Ex. : *un terme technique, la techrique cinématographique*) et même à ce qui concerne en général leurs applications (Ex. : *l'équipement technique d'un port, d'un pays*).

2. *L'enseignement technique, ou technologique*, est celui qui, outre l'enseignement général, donne aux élèves une formation, une qualification professionnelles orientées vers un secteur ou un métier déterminés. On retrouve ce mot et ce sens dans : *lycée technique, collège d'enseignement technique, brevet de technicien.*

La récente réforme de l'enseignement (décret n° 76-1304 du 28 décembre 1976) tend cependant à substituer le mot *professionnel* au mot *technique*, spécialement pour la désignation des établissements spécialisés dans ce type d'enseignement : « Les lycées dans lesquels les seules formations secondaires organisées conduisent aux diplômes nationaux de brevet d'études *professionnelles* et du certificat d'aptitude *professionnelle* sont appelés lycées d'enseignement *professionnel*. Cette appellation est applicable aux établissements actuellement dénommés collèges d'enseignement technique » (art. 3).

Les écoles, établissements et cours techniques, ou professionnels, peuvent être publics ou privés.

R. P.

Techniques

A. Techniques d'expression

Péd. Dessin.

1. *Techniques graphiques :*

— Crayons : à la mine de plomb plus ou moins dure; ils permettent le dessin du trait comme de la surface (dégradés de valeurs).

— Mines noires : bâtonnets de matière charbonnée de dureté variable.

Sanguine : mine faite à partir de l'hématite rouge, plus ou moins ocre ou pourpre. (Par ext., le dessin résultant de son utilisation. Exemple : les sanguines de Watteau.)

— Fusain : étym. lat. *fusus* : fuseau (forme de l'arbuste). Charbon de bois de diamètre variable obtenu avec les branches du fusain. Un fusain : le dessin exécuté à l'aide de cette technique. « Fixer un fusain. »

— Estompe; estompage : manière d'étaler les traces de crayon, mines ou fusain, par frottage de la surface du papier à l'aide d'une« estompe», du doigt, de la gomme, etc.

— Crayons de couleur :
- ordinaires,
- diluables à l'eau (crayons aquarelle).

— Craies ou crayons à la cire.

— Craies d'art : craies sèches de couleur.

— Pastels : craies sèches plus fines et raffinées que les craies d'art. Un pastel : le dessin réalisé dans cette technique (les pastels de Degas).

— Pastels à l'huile, pastels gras ou craies grasses : sont diluables à l'essence.

— Stylos :

Stylo-bille : à bille normale ou fine, et encre grasse de plusieurs couleurs.

Stylo-feutre :
fins : couleurs à l'eau; pointes de feutre, de bois ou de nylon;
gros : markers : couleurs indélébiles accrochant sur tous supports.

Stylo-plume : à réservoir d'encre rechargeable.

Stylo à tracer ou rapidographe : à pointes normalisées pour le dessin technique.

— Tire-ligne : permet le réglage de l'épaisseur du trait en dessin technique.

— Plumes styloïdes, biseautées, tubulaires. Plumes souples pour l'écriture courante, plumes et porte-plumes à dessin.

— Calame (un) : 1540, lat. *calamus* : chaume, roseau. Roseau taillé dont les anciens se servaient pour écrire.

— Bois taillé : comme le calame, pointu ou biseauté, il se trempe dans l'encre.

— Carte à gratter : *blanche*, elle est surtout utilisée pour les dessins d'exécution nécessitant des retouches précises; *noire*, c'est comme la précédente un carton recouvert d'une couche de matière blanche et friable (baryte), à laquelle lui est superposée une seconde couche de matière noire; le grattage de la couche noire fera apparaître des traits ou surfaces blanches.
— Estampage.
— Trichlorographie : V. TECHNIQUES DE TRANSFERT.

2. *Techniques picturales :*
— Aquarelle : peinture présentée en pastilles diluables à l'eau, remarquable par l'intensité de ses tons.
— Gouache : peinture à l'eau en tube, utilisée couramment à l'école.
— (Peinture) acrylique : couleurs synthétiques notamment utilisées par les peintres hyperréalistes (forte intensité de la pigmentation).
— Peinture à l'huile : le plus souvent utilisée sur toile et à la brosse (peinture de chevalet).
V. TECHNIQUE PICTURALE.

3. *Autres techniques :*
— Encres :
- *Encre de Chine noire :* utilisée à la plume et au pinceau.
  Lavis : encre diluée dans de l'eau pour obtenir des gris d'intensité variable.
- Encres de couleur.
- Encres typographiques : encre grasse en tube (tirage des linogravures).

— Technique du pochoir : projection d'une bruine ou crachis autour ou à l'intérieur d'une forme « réserve ». Utilisation possible de l'aérographe.
— Transparences :
- Papier vitrail.
- Plastiques colorés.
- Peinture vitrail (sur verre).

— Image projetée :
- Diapositives (peinture ou grattage sur film).
- Dessin d'animation.

— Collages : de tous matériaux sur tous supports (fils, laine, tissus... sur papier; copeaux, pièces métalliques, graines... sur carton, bois...); papiers collés : de couleurs et textures variées, découpés, déchirés, froissés...
— Tissus :
- Patchwork.
- Impression sur tissus.
- Peinture sur tissus, peinture sur soie.
- Batik.

— Techniques d'impression :
Péd. Dessin.
- Gravure : sur métal (cuivre, zinc), sur bois (xylographie), sur lino (linogravure).
- Sérigraphie.
- Monotype : un seul tirage à partir d'une peinture sur verre.

4. *Techniques tridimensionnelles :*
— *Céramique* (gr. *keramon* = *argile*) : Toute forme en terre destinée à être cuite.
Poterie : céramique utilitaire ou domestique.
— *Modelage :* A partir de :
- pâte à papier;
- pâte à bois;
- pâtes à modeler, blanches ou de couleur (plasticine, plastiline...);
- argiles ou terres : blanches, rouges, ocre...;
- cire, Ex. : modelages de Degas.

— *Sculpture :* Mise en volume de tous matériaux : bois, pierre, métal, plastiques, matériaux de récupération...
Ronde-bosse : relief se détachant d'un fond (haut-relief). N-D. T.

B. Techniques de programmation
Tech. Ed. — Ensemble de procédés qui permettent la construction et l'utilisation de programmes (enseignement programmé). En général, on suit les étapes suivantes : *études préalables* portant sur le public, les motivations, les contenus (leur structure), l'insertion et la rentabilité de l'enseignement programmé; *détermination des objectifs* (V. ce mot); *établissement de la carte de déroulement* (V. ce mot); *rédaction ; validation.* J. G.

C. Technique de transfert
Péd. Dessin.

Procédé d'expression reposant sur le transfert d'images, matières, couleurs, ..., de leur contexte habituel à celui de l'œuvre plastique. Max Ernst « élabore, par le biais de techniques de transfert (collage, frottage, grattage, décalcomanie), une autre syntaxe visuelle fondée sur une « esthétique de la distance » » (Exposition, Paris, 1975).
N-D. T.

D. Techniques et mécanismes de lecture
Les techniques de lecture concernent l'aspect matériel (V. ce mot) de la lecture et réfèrent aux processus d'analyse et de synthèse impliqués dans l'acte de lire (V. définition de la lecture), c'est-à-dire dans l'acte de décodage du symbole graphique (littéral, syllabe, no-

minal, voire sémantique) et d'encodage phonétique. C'est en quelque sorte la facilité et l'exactitude avec lesquelles le lecteur identifie les symboles graphiques et les transpose en symboles phonétiques en référence aux images visuelles et auditives que ces symboles suscitent.
La consolidation de ces techniques, qui supposent certaines habiletés de lecture (V. ce mot), les investit d'une qualité qui les porte au niveau du *mécanisme de la lecture.* Celui-ci consiste en une maîtrise telle des techniques, que l'acte de lire s'effectue avec spontanéité et souplesse. La qualité du mécanisme est donc fonction du degré et de l'ampleur de la consolidation des techniques. P.-H. R.

E. Technique pédagogique

Gén. — Une technique pédagogique est un ensemble plus ou moins cohérent de moyens, de matériels, de procédés pouvant ou non avoir une fin en soi, pouvant être ou non au service de méthodes pédagogiques différentes, ex. : les techniques audio-visuelles.

G. M.

F. Technique picturale

V. TECHNIQUES D'EXPRESSION (§ 2).
Technique mettant en œuvre les qualités propres à la peinture, à sa matière, sa manipulation, traditionnellement appliquée au pinceau, mais aussi au couteau, par projection, etc. N-D. T.

Technologie

A. Matière scolaire

1. La technologie a pour objet essentiel l'étude critique d'objets et de mécanismes simples conçus par les hommes pour la satisfaction de leurs besoins. Elle tend à développer le raisonnement logique et s'appuie sur ce langage particulier qu'est le dessin dit « industriel » grâce auquel il devient possible d'exprimer le contenu de ce raisonnement (IO du 11 août 1964). La technologie doit être considérée comme une discipline nouvelle et comme une discipline scientifique, de l'ordre expérimental.

2. Enseignement donné aux élèves des classes de 4e et de 3e. G. M.

B. Technologie éducative

Traduction approchée de *educational technology* : utilisation des machines dans l'enseignement. Cela implique le passage de l'artisanat à l'industrie au sein des services de l'éducation d'un pays.
Limitée d'abord aux techniques audio-visuelles, la technologie éducative ou pédagogique concerne aussi l'enseignement programmé par machines et avec ordinateur.

J. P.

C. Technologie de l'éducation

1. A l'origine, les moyens issus de la révolution des communications et qui peuvent servir à des fins éducatives aux côtés des professeurs, des livres de classe et des tableaux noirs, comme par exemple la télévision, les films, les projections de salle, les ordinateurs et les autres éléments de matériel et de programme.

2. Au sens nouveau et plus large du terme, la technologie de l'éducation dépasse les moyens et les appareils. Elle constitue dans ce cas une façon systématique de concevoir, d'appliquer et d'évaluer l'ensemble du processus de l'instruction en termes d'objectifs précis fondés sur la recherche en matière d'instruction et de communication humaines, qui utilise un ensemble de moyens humains et non humains destinés à donner une éducation plus efficace. J. P.

Télécinéma

Tech. Ed. — Appareil très employé dans le domaine télévisuel pour transformer tout document filmé en signal vidéo. Il accroît l'efficacité de la télévision comme instrument d'information et d'éducation. J. G.

Téléclub

V. CLUB, COOPÉRATION, COOPÉRATIVE SCOLAIRE, ÉQUIPE, MATÉRIEL SCOLAIRE.
[Allemand : *Fernsehenklub.* Anglais : *Television-club*]
[Etym. : Du grec : τελε, *télé* = loin et de l'anglais *club*]

1. *Insertion pédagogique :* Depuis deux décennies, les mouvements d'éducation nouvelle, aujourd'hui encouragés par l'INDP, emploient cette technique d'adultes pour préparer l'élève à une formule sociale d'expression à la fois bénéfique et redoutable : il s'agit de comprendre non seulement le contenu du message, mais aussi la manière dont il est élaboré et diffusé.

2. *Définition :* Groupe d'élèves s'intéressant à la télé-audiovision, soit pour approfondir leurs connaissances à ce propos, soit pour en faire profiter leurs camarades en préparant, accompagnant et exploitant des émissions télé-audio-visuelles. J. V.

Télédistribution

V. CÂBLODISTRIBUTION, CÂBLOVISION.

Télé-enseignement

Tech. Ed. — Enseignement à distance distribué par le Centre national de Télé-Enseignement et destiné à des gens scolarisés ou à des adultes inscrit dans des centres répartis sur le territoire français, qui ne peuvent pas suivre de scolarité normale (élèves et étudiants isolés, malades, accidentés, adultes en activité) (V. CNTE).

J. G.

Télé-informatique

Tech. Ed. — Utilisation de l'ordinateur dans les liaisons à distance (exploitation de banques de données); celles-ci devraient faciliter les processus d'autoformation et d'auto-apprentissage par le développement de centres de formation multi-media et l'individualisation de l'enseignement. J. G.

Télélecteur

Tech. Ed. — Caméra fixe de télévision pour la lecture de tout document (écrits, graphiques, figures...) et l'étude d'objets divers. J. G.

Télémégascope

Tech. Ed. — V. ECRAN. Procédé qui permet d'agrandir une image télévisuelle et de la projeter sur un grand écran. J. G.

Téléphone

Tech. Ed. — Premier moyen permettant de communiquer directement avec une personne ou un ordinateur à distance (V. DISPOSITIF D'ACCÈS). L'existence de répondeur automatique lui a donné une mémoire efficace. Il est, de plus, utilisé à des fins pédagogiques. L'élève, l'étudiant ou toute autre personne peuvent, en formant un numéro donné, avoir communication de bibliographie, d'exposés de cours, de corrigés d'examens, des informations sur l'évolution de la législation, des débouchés et des carrières (V. ONISEP). J. G.

Télévision

A. Généralités

Moyen de masse, de très grande audience, d'informations, de culture et d'éducation. Omniprésente, très souple, précise, habile aux truquages, applicable à tous les domaines, on a accru ses capacités par la vulgarisation des magnétoscopes (V. ce mot).

J. G.

B. Télévision éducative

Tech. Ed. — Moyen d'éducation de masse empruntant les réseaux de la télévision, qui a été instaurée pour répondre aux besoins en éducation de pays qu'il était impossible d'équiper et de doter de systèmes éducatifs classiques pour répondre aux besoins d'alphabétisation, de formation professionnelle, de formation des cadres exigés par leur développement. J. G.

C. Télévision en circuit fermé

Tech. Ed. — V. CIRCUIT FERMÉ DE TÉLÉVISION.

D. Télévision par câbles

Tech. Ed. — Technologie télévisuelle qui comporte toutes les caractéristiques et possibilités de la télévision mais le mode de distribution de l'information (câbles) permet de le considérer comme un moyen à l'intention du public (télévision classique), produite par le public, pour le public; en effet, la conception, la réalisation et la diffusion des programmes peuvent devenir l'affaire des gens eux-mêmes. Elle n'a pas connu le développement promis aussi bien au plan de l'information que de l'éducation et de la culture.

J. G.

E. Télévision scolaire

Tech. Ed. — Insertion de la télévision éducative dans les institutions scolaires classiques nécessitant des infrastructures et des pédagogies adaptées aux moyens mis en œuvre.

J. G.

Témoignage de satisfaction

V. RÉCOMPENSES SCOLAIRES.

Temps - Temporalité - Historicité

Le *temps* historique et dialectique, ou le temps psychologique, vécu comme durée, s'opposent à *la chronologie*. La mesure du temps consacre, à travers sa spatialisation, la *déchéance de la temporalité*. Les sciences pures ou dites exactes, *a fortiori* les techniques, et le monde des organisateurs font toujours abstraction du temps qualitatif. Ils n'en ont pas besoin. « La mesure est par définition de l'ordre de l'espace. Même quand il s'agit de la mesure du temps, c'est toujours par le truchement de

l'espace (cadrans solaires, sabliers, horloges, compteurs électroniques). La conséquence de cette spatialisation est la discontinuité. Nous avons toujours affaire à des *séquences*, à des *programmes*, à des formes qui se succèdent, séparés les uns des autres par des *interstices et des solutions de continuité*. C'est toujours par extrapolation que l'on pense à la loi sérielle. Mais bien qu'il y ait discontinuité, il n'y a pas, pour autant, *rupture*. C'est justement le paradoxe du temps que d'être à la fois continuité et rupture. Nous pouvons, à la rigueur, postuler une homogénéité de l'espace, nous ne pouvons pas postuler l'homogénéité du temps. Enfin, tandis que l'espace est, par nature, indifféremment réversible, il y a *une irréversibilité du temps*. Nous pouvons concevoir l'espace abstraitement, indépendamment de toute référence au vivant, et, par conséquent, comme indifférent à la mort, le temps vécu nous ramène toujours à l'assomption même de sa mort comme à sa fin. La découverte, et la prise en charge anticipée mais non obsessionnelle, de la mort est le véritable commencement de la vie. Mais dans la qualité même de son vécu la continuité du temps n'est jamais linéarité (ni homogénéité). Le temps biologique est *scandé*. Il y a des rythmes, des seuils, des crises. C'est dans l'ordre du temps que le désordre, le chaos, la rupture se font lois. Il y a probablement coïncidence entre le « principe de plaisir-déplaisir » (V. ce mot) freudien et la dimension temporelle, au sens où nous l'entendons ici. Alors que le principe de réalité (et ses formes contemporaines - principe de réalité - rendement, selon Marcuse) est fondamentalement associé à l'espace. C'est dire que la problématique du conflit est intimement liée à l'ordre temporel. On peut même supposer que la prééminence du registre linguistique mécaniste et spatial, dans les expressions contemporaines de la théorie des organisations, et, plus généralement encore, dans l'épistémologie mono-rationaliste, a pour but profond de nier la réalité conflictuelle et l'angoisse de mort » (J. Ardoino, Place et importance d'une dimension temporelle pour une épistémologie clinique, in *La recherche en éducation* de Y. Guyot, C. Pujade Renaud, D. Zimmermann. V. J. Gabel, *La fausse conscience*).

Cette double question de la temporalité et de l'historicité est la ligne de clivage la plus importante entre les différentes approches pédagogiques : celles qui en tiennent explicitement et pratiquement compte et celles qui la négligent en en faisant abstraction. En effet la situation éducative peut être imaginée et représentée sous l'angle de ses « invariants », comme un modèle physique le suggérerait, de la façon la plus univoque possible, ou dans sa mouvance, son équivocité, son ambiguïté propre. La prise en considération des phénomènes inconscients, des résistances, du jeu libidinal, des pulsions, de l'angoisse et de la culpabilité comme facteurs déterminants de la maturation et de l'évolution des personnes souligne l'importance de la *temporalité* dans les *approches cliniques* des situations éducatives. Tandis que la temporalité correspond mieux au vécu des personnes (dans la perspective bergsonnienne de la durée, par exemple), *l'historicité* désigne la prise en considération du temps dans la dialectique des phénomènes sociaux, qui intéresse tout autant la compréhension des situations éducatives, en tant que *faire social-historique* (cf. C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*).

J. A.

Tendance

A. Tendance centrale

Stat. — Valeur numérique unique qui peut résumer l'ensemble des sujets de l'échantillon sous l'angle du caractère indiqué. Il existe trois valeurs qui peuvent exprimer une tendance centrale :

1 / *la moyenne*;
2 / *le mode*;
3 / *le médian ou la médiane.*

(V. ces mots.) G. M.

B. Tendance du développement éducatif

[Anglais : *Educational trends*]
[Etym. : Dérivé de tendre = force se dirigeant dans un sens déterminé, tendant vers une fin (Robert, Foulquié)]

— Inclination, penchant en psychologie.
— Tendance politique = orientation.
— Sens d'une évolution en économie = la tendance est à la baisse du niveau d'activité.

1. Sens déterminé de l'évolution de l'éducation, appréciée en termes quantitatifs ou qualitatifs; ex. : la tendance est à l'expansion des effectifs; le développement de l'enseignement supérieur en Europe s'accompagne d'une tendance à l'introduction du *numerus clausus* à l'entrée de l'Université.

2. Tendance *au* développment éducatif = le sens de l'évolution est à la hausse. J. H.

Terminale (Classe)

V. Nom des classes.

Terminal graphique

Tech. Ed. — Organe d'entrée ou de sortie pour un ordinateur semblable à un écran de télévision, possédant les caractéristiques suivantes : représentation directe des données sur l'écran lui-même sous forme de courbe, entrée des données en les représentant ou en les dessinant sur l'écran lui-même. C'est une forme de réponses et d'interrogation de l'ordinateur qui a connu des applications pédagogiques dans l'apprentissage de la lecture avec de jeunes enfants. J. G.

Test

V. ITEM, ETALONNAGE, GRADUATION.

A. Psychologie générale

1. Le mot test est d'origine anglaise; il signifie « épreuve ». Il a été utilisé pour la première fois par J. M. Cattell qui désigne par *mental tests* les épreuves lui permettant de définir la « physionomie mentale » d'un individu. Le mot « test » est resté dans la langue française.

2. Définition donnée par l'Association internationale de Psychotechnique : « Le test est une épreuve définie, impliquant une tâche à remplir, identique pour tous les sujets examinés, avec technique pour l'appréciation du succès ou de l'échec, ou pour la notation numérique de la réussite. La tâche peut comporter une mise en œuvre, soit des connaissances acquises (tests pédagogiques), soit des fonctions sensorimotrices ou mentales (tests psychologiques). »
Il faut ajouter à cette définition que le test est, en fait, un instrument de mesure et que, pour pouvoir remplir cette fonction, il doit être étalonné grâce à un groupe de référence.
Les tests (très nombreux actuellement) peuvent être classés selon plusieurs critères :
a / selon leur nature : tests pédagogiques (ou de connaissances), tests moteurs et psychomoteurs, tests psychologiques, tests (ou épreuves) projectifs;
b / selon leur mode d'administration ou leur présentation : individuel, groupe ou collectif, écrit ou oral, textes, dessins, matériel;
c / selon le mode et la forme des réponses demandées;
d / selon le mode d'évaluation des résultats : âge mental (ou moteur, ou affectif), échelle sigmatique, décilage, profil. G. M.

B. Test audio-visuel

Tech. Ed.

1. *Psychopédagogie :* Epreuve conçue et élaborée pour être administrée par l'intermédiaire d'auxiliaires audio-visuels.

2. *Technique :* Epreuve pour vérifier le bon état de marche des matériels audio-visuels.

J. G.

C. Test d'aptitude

V. TEST DE DÉVELOPPEMENT.

Claparède, qui est le premier à avoir analysé clairement la différence entre test de développement et test d'aptitude *(Comment diagnostiquer les aptitudes chez les écoliers)*, définit ainsi le test d'aptitude idéal : « celui dont les résultats, obtenus avec des enfants d'âges différents, montreraient une superposition parfaite des courbes correspondant à chaque âge ».

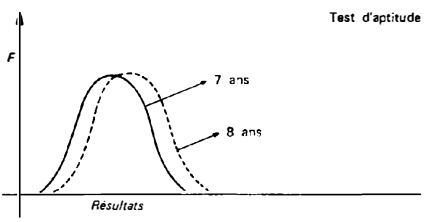

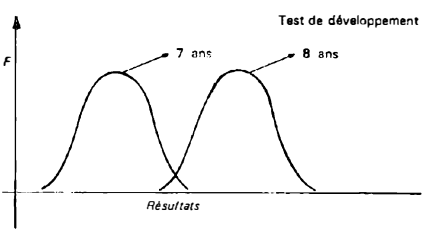

En fait, les situations ne sont pas aussi claires (V. les critiques adressées par Piéron dans l'article TEST DE DÉVELOPPEMENT). Un test d'aptitude permet de situer un sujet par rapport à un groupe de référence, c'est-à-dire de connaître sa position par rapport à la moyenne ou son rang. G. M.

D. Test de connaissances

Les tests de connaissances (appelés quelquefois tests pédagogiques) mesurent, « en principe, le résultat d'un apprentissage réalisé dans des conditions connues — conditions scolaires par exemple. « Les tests de connaissances, précise G. De Landsheere, sont conçus soit pour permettre un pronostic de réussite, soit pour dresser un inventaire de situation ou d'acquis, soit enfin pour établir

un diagnostic, c'est-à-dire localiser une difficulté et, éventuellement, en indiquer la source » *(Introduction à la recherche pédagogique)*. Les tests permettant un pronostic sont souvent confondus avec les tests de maturité scolaire (générale ou spécifique). G. M.

E. Test de développement (test d'âge)

Claparède *(Comment diagnostiquer les aptitudes chez les écoliers)* propose de définir un test d'âge par la caractéristique suivante : que la différence des médians de deux âges successifs soit au moins égale à 4 fois l'indice de variabilité (V. ce mot). Dans une édition plus récente (1933), l'auteur reconnaît que « le critère qu'il avait proposé pour différencier les deux sortes de tests (test de développement et test d'aptitude) est trop sévère. H. Piéron a montré que le coefficient 4, ou même 3 que je réclamais, est une exigence à laquelle la réalité ne donne pas satisfaction. D'après ses calculs le coefficient 1,5 est même rarement atteint, même pour des caractères qui sont bien des caractères d'âge, comme la taille corporelle » (p. 300, éd. de 1933). G. M.

F. Test de performance

[Anglais : *Performance test*]

La définition d'un test de performance varie quelque peu selon les auteurs. Pour les uns (définition la plus courante) le test de performance est le test non verbal (« des tests verbaux et des tests non verbaux dits de performance », Piéron, *Vocabulaire de la psychologie*) ; pour d'autres le test de performance permettrait d'apprécier le niveau maximal atteint par un apprentissage à un moment donné (Hotyat, Delépine, *Dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne*). Une autre nuance est apportée par Porot *(Manuel alphabétique de psychiatrie)* : « Les tests de performance qui mettent l'accent sur l'intelligence pratique... » G. M.

G. Test d'intelligence

V. Profil, Quotient intellectuel, Age mental, Etalonnage.

Epreuve calibrée destinée à évaluer les capacités du sujet à résoudre une série de problèmes inhabituels pour lui. Le choix des problèmes suppose une définition opérationnelle de l'intelligence. La stabilité des performances permet d'inférer des « aptitudes intellectuelles ».

— Lorsque les performances du sujet sont comparées à celles d'une population définie en termes d'âges, on peut obtenir un « âge mental » (Binet et Simon) qui, relativisé, fournit un « quotient intellectuel » (Stern, Terman).

Ces indices, dont il faut se garder de faire un usage incontrôlé en les réifiant, sont susceptibles d'être utilisés comme « indicateurs de vitesse de développement » (R. Zazzo).

— En multipliant les problèmes et les épreuves, on peut étudier la variabilité des performances et dégager des « types intellectuels » (Thorndike) ou la « structure factorielle des aptitudes intellectuelles ». Après avoir extrait un facteur commun à toutes les performances (facteur G dont l'interprétation prête à controverse : Spearman, Thurstone, Burt, Thomson, Vernon, ...) on met en évidence des facteurs spécifiques à la tâche ou à un groupe de tâches. Moyennant le constat d'une stabilité de certains résultats chez un même sujet, on risque l'hypothèse d'un type intellectuel (se précisant d'ailleurs avec l'âge, ex. : Vernon).

— En étudiant le « profil » des performances et son évolution, on peut aussi dépister des « hétérochronies» (R. Zazzo) caractéristiques de certaines formes de débilité mentale.

— En tenant compte des particularités des situations de test, il est possible de distinguer des « modes de représentation» plus ou moins privilégiés par le sujet (J. Bruner) ou des « styles cognitifs » (Rimoldi, Witkin, Gardner).

— L'examen du développement de la pensée logique opératoire (J. Piaget) requiert l'usage d'épreuves qui ne satisfont pas à la définition classique du test d'intelligence. J. D.

Tête de lecture

V. Lecteur de bandes, etc.

Tevec

(Abréviation de « Télévision éducative du Québec ».)

Québ. — Opération pilote, lancée dans la région du Saguenay et du lac Saint-Jean en août 1967, d'une campagne d'éducation par la télévision ayant pour objet de faire étudier son milieu par l'ensemble de la population suivant le rythme, les intuitions et les préoccupations propres de celle-ci *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Texte libre

V. Méthodes actives, Français global.

1. Technique inventée par Freinet, s'inscrivant dans le cadre des méthodes actives

d'apprentissage du français mais débordant largement ce cadre car son but fondamental est d'inciter l'élève à « s'exprimer » et à « communiquer ».

Au lieu d'être autorisé à « écrire » seulement dans le cadre et à l'occasion de la « rédaction » (c'est-à-dire sur un sujet imposé, à un moment donné et en un temps imparti), l'enfant est « libre » d'écrire ce qu'il veut, quand il veut, comme il veut... et de ne pas remettre son texte s'il le veut! C'est en effet précisément ce sentiment de totale liberté qui lui donne l'audace puis le goût de trouver conjointement l'inspiration et les mots nécessaires.

Il s'ensuit toute une méthode d'apprentissage du français fondée non plus sur l'utilisation progressive de « règle » mais sur la pratique du « tâtonnement expérimental ». Davantage encore, par la révélation des intérêts latents ou occasionnels peuvent ainsi se dégager des pistes susceptibles de servir d'amorces aux « disciplines d'éveil », voire de créer des « situations mathématiques ». Mais ce qu'en attendent surtout ses zélateurs, parallèlement au « dessin libre », au « calcul vivant », etc., c'est un tout autre mode de comportement et même de « vie » de l'enfant, dû à la révélation et à la mise en œuvre de ses propres ressources jointes à celles de ses camarades. Par des procédés divers, « la mise au point collective » du TL permet en effet de tendre vers ce but.

Actuellement, on se demande si, après avoir tout attendu de la « rédaction » puis tout attendu du « texte libre », la véritable solution pour l'apprentissage du français ne consiste pas à ne pas se limiter à « *un* style » mais à faire surgir les progrès de la diversité même des « situations d'écriture » (depuis l'élaboration d'une « petite annonce » jusqu'à la mise au point d'une « entrée » de dictionnaire...). Mais en tout état de cause le TL demeure, comme l'avait voulu Freinet, un moyen indispensable et incomparable de prise de conscience et d'épanouissement dans le sens le plus large. J. VU.

2. L'élève ou le groupe d'élèves écrit ce qu'il veut, quand il veut, sous la forme qu'il veut. Mais ce morceau de vie, cette expression directe de la pensée intime de l'enfant ou de l'adolescent peuvent être explicités, affinés au cours d'échanges critiques, de confrontations entre l'auteur, un groupe de camarades, le maître — à la seule condition que toute intervention écrite s'inscrive dans la sensibilité et la vérité du texte.

Le texte libre ne peut porter tous ses fruits que par la correspondance, le journal scolaire, la coopérative, qui ajoutent à cette technique épanouissante de construction vivante de la langue une dimension sociale et humaine. ICEM

Théâtre

A. Généralités

Quatre traits suffisent peut-être pour définir le phénomène théâtral et situer les possibilités et les responsabilités du système éducatif face à ce phénomène.

a / Le théâtre est une pratique *artistique* hautement socialisée. Il construit des représentations au moyen de personnes (les acteurs) se déplaçant dans un espace approprié (l'aire de jeu), qui peuvent ou non prononcer des paroles, avec le renfort éventuel d'éléments plastiques et sonores.

— Enseigner le théâtre ne peut donc consister seulement à analyser ce qu'on appelait autrefois la poésie dramatique, c'est-à-dire la contribution particulière des écrivains à l'art théâtral, sous forme de textes littéraires qui sont dits par les acteurs au cours de la représentation.

b / Le théâtre suppose la rencontre effective, dans un même lieu qui les contient les uns et les autres pendant une certaine durée, de ceux qui agissent et jouent (les acteurs) et de ceux qui regardent et écoutent (les spectateurs). C'est ce qui donne à la représentation théâtrale son caractère d'*événement* unique vécu en commun.

— Un film, un enregistrement, une retransmission télévisée ne sont donc pas du théâtre.

c / Le théâtre a revêtu et revêt encore des formes très diverses; il peut se passer de salle et de scène, mais il maintient toujours — même mouvante, même perméable — une *frontière* entre ceux qui regardent et ceux qui sont regardés.

— Si tout le monde joue, il n'y a plus théâtre, mais autre chose : le jeu (ex. : jouer au gendarme et au voleur) ou la fête (ex. : un bal masqué, un carnaval).

d / Les personnes et les objets présents dans l'aire de jeu évoquent et désignent d'autres personnes et d'autres objets : réalités passées ou absentes, mythe, imaginaire. Ce dédoublement *présent-absent*, *réalité-fiction* ouvre pour le spectateur des possibilités spécifiques

d'identification et de distance, d'émotion et de réflexion critique.

— Un événement réel donné en spectacle à un public présent (ex. : numéro de dompteur, discours politique) n'est théâtral que s'il se colore de fiction.

Ces divers aspects du phénomène théâtral sont utilisés à des fins thérapeutiques ou éducatives (V. ANIMATION THÉÂTRALE, CLUB-THÉÂTRE, IMPROVISATION, JEU DRAMATIQUE, PSYCHODRAME). R. M.

B. Théâtre pour l'enfance et la jeunesse (TEJ)

On dit aussi « théâtre pour jeunes spectateurs ». Ce secteur de la production et de la recherche théâtrales est développé dans de nombreux pays. La plupart des troupes adhèrent à l'Association internationale du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse (ASSITEJ) dont la section française s'appelle ATEJ. Les TEJ s'accordent sur un certain nombre de règles importantes; ne pas faire de spectacles au rabais, ne pas utiliser des enfants comme acteurs. Les spectacles doivent être montés par des professionnels adultes. Ils sont, le plus souvent, destinés à une tranche d'âge précise (petits, enfants, adolescents).

En France, le ministère de l'Education autorise les établissements à remplacer, trois fois par an, une demi-journée de classe par une représentation théâtrale. En ce cas — et pour le premier degré— les spectacles doivent avoir reçu une habilitation : valable pour tout le territoire, elle est décernée par une commission nommée par le recteur de l'Académie dans lequel la compagnie a son siège social.

Les TEJ ont besoin de subventions. Le ministère de la Culture subventionne quelques animateurs (théâtre ou marionnettes) et a promu, en 1975, six troupes au rang de Centre dramatique national de Théâtre, six troupes au rang de Centre dramatique national de théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse (en préfiguration).

Les comédiens des différents TEJ ont ou acquièrent une bonne connaissance du milieu scolaire en intervenant dans les classes pour des séances d'animation (V. ce mot) théâtrale.

Sans renoncer au merveilleux et à l'imaginaire, les spectacles les plus récents tentent de traiter aussi des problèmes que les enfants rencontrent dans leur vie quotidienne.

R. M.

C. Théâtre scolaire

V. EXPRESSION CORPORELLE, FÊTE SCOLAIRE, JEU, MARIONNETTES.

[Allemand : *Schultheater*. Anglais : *School-theatre*]

1. *Insertion pédagogique :* Le théâtre scolaire a un lointain passé — et il est à noter que des trois formules progressives : théâtre pour les enfants, théâtre par les enfants, théâtre par et pour les enfants, c'est déjà la seconde forme qu'on pratiquait dans les collèges du XVIe siècle (Montaigne, *Essais*, livre I, chap. 25), du XVIIe siècle (Oratoriens, Mme de Maintenon et surtout Jésuites). En dépit de l'opposition des jansénistes, cette vogue se poursuit au siècle suivant (Jésuite de Cerceau, Mme de Genlis qui crée l'expression de « Théâtre d'éducation », Berquin, « l'Ami des enfants »). Le XXe siècle retrouvera cette voie avec Léon Chancerel, l'action des mouvements d'éducation nouvelle (Freinet, en particulier) et l'emploi du théâtre en psychothérapie (Dr J.-Cl. Benoît — *expression corporelle*). Grâce surtout à Michel Small et Catherine Daste, les enfants prennent même en charge l'élaboration de l'intrigue, la confection des costumes et décors. Cependant, souvent ramené à l'entrée dans l'école de troupes professionnelles autorisées, le théâtre scolaire est loin d'avoir en France l'extension que cette formule, pleinement éducative, connaît en URSS par exemple.

2. *Acception large :* Lieu de spectacles caractérisé par le jeu dramatique et la présence réelle des acteurs.

3. *Acception pédagogique*, THÉÂTRE A L'ÉCOLE : Formule d'éducation littéraire et esthétique reposant sur la présentation à l'école de spectacles dramatiques par des acteurs professionnels, généralement spécialisés dans ce type d'activités et le répertoire correspondant (V. § B : TEJ).

THÉÂTRE SCOLAIRE : Formule d'éducation corporelle, littéraire et esthétique, reposant sur le jeu par les enfants eux-mêmes d'un spectacle parfois composé par eux et offert à leurs camarades, voire à leurs parents.

J. V.

Thème

V. CENTRE D'INTÉRÊT, INTERDISCIPLINARITÉ, MÉTHODES.

[Allemand : *Thema*. Anglais : *Theme*]
[Etym. : Du mot grec τέμα, *thema* = ce qui est posé]

A. Généralités

1. *Insertion pédagogique :* Aux XVIe et XVIIe siècles, Mathurin Cordier, J.-L. Vivès, Nicolas

de Franqueville, mais aussi Erasme et Comenius avaient préconisé de rassembler les études, colloques ou dialogues autour de centres d'intérêt du type : la maison, la rue, l'école... Les pédagogues jésuites, particulièrement le P. Pomey, reprirent la formule — et, au XVIIIe siècle, Rollin préconisa un motif mélodique sur lequel se composaient des variations. Le Dr Decroly allait donner l'ampleur que l'on sait à l'approfondissement des centres d'intérêt. Le mouvement Freinet entendit aller plus avant encore grâce au thème dépassant les limites des programmes et les frontières des disciplines au profit d'une activité simplement définie par son objet large. C'est dans cet esprit, qui prit malheureusement un tour didactique, que la Librairie A. Colin - M. Bourrelier a publié 100 numéros d'une excellente revue nommée précisément *Thème*.

2. *Acception large :* Matière que l'on se propose de développer.

3. *Acceptions pédagogiques.*

a / Traduction en langue étrangère d'un texte donné dans la langue maternelle (par opposition à version).

b / Idée assez générale autorisant de multiples développements, selon diverses disciplines et pouvant engager pendant un temps indéterminé la classe entière. Exemple : *la maison*, étudiée dans son histoire, sa géographie, son vocabulaire (langue maternelle, langue étrangère), les textes littéraires découverts ou à créer, voire les faits scientifiques et les données ou situations mathématiques qui peuvent s'y rapporter. J. V.

B. Thème diachronique ou Thème d'histoire diachronique

Péd. Hist. — L'approche diachronique dans l'enseignement de l'histoire a été introduite dans les nouveaux programmes officiels de 6e et de 5e (publiés le 12 janvier 1977) après avoir été l'objet d'expérimentations (V. n° 71 de la collection « Recherches pédagogiques », INRDP, 1974).

Le thème se rapporte à « certains faits particuliers de civilisation [qui sont] pour le professeur l'occasion d'effectuer avec ses élèves une « coupe » au travers de l'histoire générale, montrant l'évolution d'une technique ou d'une institution, des origines à nos jours ». L'exemple le plus fréquemment donné est celui de « l'agriculture de la Préhistoire à nos jours ».

Une telle formule vise des objectifs différents et complémentaires de l'approche classique (V. *Fiches documentaires*, n° 1, février 1977, CNDP, p. 5). A. N.

Théorie

A. Théories de l'apprentissage

V. APPRENTISSAGE.

1. Si la définition de l'apprentissage est relativement aisée (ex. : « par apprentissage, on entend une transformation qualitative ou quantitative orientée dans le sens d'une acquisition nouvelle ou d'une efficience accrue des capacités de l'individu », extrait de S. Ehrlich, *Apprentissage et mémoire chez l'homme*), les théories qui essayent d'expliquer cet apprentissage sont nombreuses et variées.

2. Dans l'ouvrage récent (cité ci-dessus), Ehrlich en fait un excellent résumé et montre historiquement comment les théories ont évolué. Nous nous contenterons ici d'énumérer les différentes théories en renvoyant le lecteur à l'ouvrage indiqué ci-dessus :

a / les conceptions associationnistes de l'apprentissage avec, en particulier, les travaux d'Ebbinghaus;

b / la théorie connexionniste de Thorndike avec les lois de l'exercice et la loi de l'effet (entre autres);

c / le conditionnement pavlovien;

d / le conditionnement instrumental avec les travaux de Miller et Konorski, d'une part, ceux de Skinner, d'autre part;

e / la théorie de Hull qui représente un effort de systématisation des notions théoriques et des résultats expérimentaux avec l'introduction de la notion de *variable intermédiaire*;

f / la théorie de Guthrie qui, entre autres, récuse le renforcement comme condition nécessaire de l'apprentissage;

g / la théorie de Tolman qui a essayé d'élaborer une théorie cognitive de l'apprentissage et introduit la notion d'apprentissage latent;

h / les conceptions gestaltistes de l'apprentissage qui s'appuient sur les propriétés de la Forme et la *notion d'« insight »*;

i / les théories médiationnelles de l'apprentissage qui se placent dans l'axe de pensée du behaviorisme mais qui répondent au souci d'aborder l'étude de certaines conduites complexes où interviennent la signification, le langage et l'utilisation des concepts (travaux d'Osgood, de Bousfield, de Mowrer);

j / théories modernes ou plutôt, comme les appelle Erhlich, les nouvelles ouvertures

théoriques et méthodologiques. Il faut classer sous cette rubrique la cybernétique, la théorie de l'information, les modèles probabilistes et ce que l'on appelle l'apprentissage stochastique. G. M.

B. Théorie des graphes

Péd. Math.

V. GRAPHE.

Théorie mathématique « qui est en train de se faire » *(Encyclopaedia Universalis)* et qui utilise les graphes. G. M.

C. Théories linguistiques

V. MODÈLE LINGUISTIQUE.

[Etym. : Du grec *théôrice*, de *théôrein* = considérer]

Entre la linguistique et la pédagogie, il y a le même type de rapport qu'il y a entre la biologie et la médecine. Comme la biologie, la linguistique est devenue une science; comme la médecine, la pédagogie n'est jamais qu'un art; et pas plus que la médecine ne peut « se déduire » de la biologie, pas davantage désormais l'enseignant de français ne peut se passer de la linguistique.

Science fort jeune et encore en très rapide évolution, la linguistique n'en est pas moins parvenue, par-delà les querelles de chapelles, à certains acquis scientifiques qu'on peut tenir pour définitifs. D'où la nécessité dorénavant pour l'enseignant de français non seulement d'avoir une culture linguistique mais surtout de savoir pourquoi et comment tel concept linguistique peut éclairer tel problème pédagogique et même parfois laisser entrevoir des solutions. La linguistique est la science du langage; or, « enseigner le français », c'est apprendre à mieux parler et à mieux écrire, autrement dit mieux faire fonctionner la langue; dès lors, comment « la théorie » ne pourrait-elle pas contribuer à éclairer « la pratique » !

De fait, par-delà certains engouements parfois maladroits et même dangereux, l'on constate que, dans cet esprit, la linguistique rend d'ores et déjà de grands services à la « didactique du français ». J. VU.

Thèse

A. Thèses de doctorat

V. DOCTORAT DE TROISIÈME CYCLE, D'ETAT.

1. L'Université française délivre trois types de doctorat correspondant à trois types de thèses différents : doctorat d'université, de troisième cycle, d'Etat.

2. La thèse est un travail original, résultant d'une activité scientifique de recherche, et apportant des points de vue nouveaux sur la question étudiée (soit sous l'angle méthodologique, soit sous l'angle des résultats). Si la thèse de troisième cycle est surtout appréciée en fonction de ses qualités méthodologiques, la thèse d'Etat doit constituer un apport plus général et plus synthétique à la connaissance. G. M.

B. Thèse de maîtrise

Dans les pays anglo-saxons, on appelle *thèse de maîtrise* le travail de recherche personnelle que doit faire un étudiant pour obtenir sa maîtrise ès arts (en France on l'appelle un mémoire de recherche).

G. R.-M.

Tiers temps pédagogique

L'arrêté du 7 août 1969 a réparti les 27 heures de la semaine scolaire, pour toutes les classes de l'enseignement élémentaire, de la façon suivante :

Français	10 h
Calcul	5 h
Disciplines (ou activités) d'éveil	6 h
Education physique et sportive	6 h

L'ensemble est donc réparti en trois grands groupes (activités instrumentales, activités d'éveil et éducation physique et sportive) dont la durée est d'inégale importance, bien que le temps consacré à l'EPS ait été, par rapport à l'horaire antérieur, considérablement accru (5 ou 6 heures au lieu de 2 h 30). On donne à cette organisation le nom de tiers temps pédagogique considéré comme le cadre le meilleur pour l'éducation de l'enfant à l'école élémentaire. L'EPS doit, en effet, s'insérer harmonieusement dans l'action éducative, et constitue une responsabilité majeure pour l'éducateur. M. C.

Timbre en caoutchouc

Mat. scol. — Objet permettant de reproduire rapidement des tracés simples au moyen d'un tampon encreur. Très utilisé dans les écoles maternelles et quelquefois pour l'enseignement de l'écriture. G. M.

Tisanerie - Salle de travail

Arch. scol. — Cette salle doit permettre au personnel de service (femmes de service en particulier) d'avoir un lieu de séjour en même temps que de travail (rangement.

exécution de travaux divers). Il est relié directement par téléphone au bureau de la directrice. C. G.

Titres

A. Titres de capacité

V. EXAMENS FRANÇAIS, BREVET.

1. Les titres de capacité témoignent que le titulaire est capable d'exercer certaines fonctions ou possède un certain niveau de connaissance.

2. Les titres de capacité pour exercer des fonctions d'enseignement primaire sont définis par l'arrêté organique de 1887 : le *brevet élémentaire* et le *brevet supérieur.*

3. *Capacité en droit :* Examen auquel peuvent se présenter des candidats âgés de dix-sept ans révolus (aucun titre préalable n'est exigé). Il est, en général, délivré après deux ans d'études aux étudiants non bacheliers.

G. M.

B. Titres universitaires

V. GRADES UNIVERSITAIRES.

Titulaire

V. ses contraires : AUXILIAIRE, STAGIAIRE.

Ce mot est employé dans l'administration au sens que lui donne le « statut général des fonctionnaires » : *un titulaire* est celui à qui est attribué un emploi en vertu des titres réglementaires qu'il possède. *Par exemple, le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) permet à un instituteur d'être titulaire; le CA au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) permet à un professeur d'être titularisé.*

Un enseignant titulaire doit occuper un poste régulièrement créé. Ses nominations, son avancement et, d'une manière générale, les faits importants relatifs à sa carrière doivent être obligatoirement portés devant les comités et commissions paritaires correspondant à sa catégorie. R. P.

Toge

Costume de cérémonie que mettent les professeurs dans certaines circonstances : distribution des prix, rentrée officielle de l'Université, soutenance du doctorat en droit et en médecine, obsèques d'un collègue... Depuis 1968 le port de la toge devient, en France, de plus en plus rare.

L'épitoge est une bande d'étoffe fixée sur l'épaule gauche de la toge et qui indique, selon le nombre de raies d'hermine, le grade universitaire : bachelier, licencié, docteur.

G. M.

Tourne-disque

Tech. Ed. — V. ELECTROPHONE.

Traitement des données

Préparation et traitement de l'information par des procédures prédéterminées qui permettent la classification, le classement par catégories, etc. Ces procédures peuvent être accomplies manuellement, mécaniquement ou électroniquement (par ordinateur).

J. P.

Transcription phonétique

Elle consiste : 1 / pour un message oral, à « l'encoder » en « alphabet phonétique international » (API); 2 / pour un message écrit, à passer des signes de l'alphabet latin (les 26 « lettres » de notre alphabet) aux signes de l'API (opération d'encodage) ou l'inverse (opération de décodage).

Créé en 1888 par « l'Association phonétique internationale », l'API est un ensemble de signes convenus entre linguistes du monde entier et utilisables pour toutes les langues, selon la règle : tout ce qui se prononce s'écrit (à tout son correspond un signe, et un seul), tout ce qui s'écrit se prononce (à tout signe correspond un son, et un seul).

En particulier, cet alphabet propose 36 signes correspondant terme à terme aux 36 phonèmes du français.

Pourquoi ?

Ce qui est premier, ce n'est pas l'écrit, mais l'oral; autrement dit, il y a antériorité des 36 phonèmes sur les 26 lettres qui ont, en principe, pour fonction de les représenter mais, qui, en fait — et tout le problème est là ! — les représentent mal (précisément parce qu'il y a un déficit de 10 signes et parce que la règle ci-dessus : 1 son - 1 signe; 1 signe - 1 son n'est pas respectée).

S'il y avait bijection sons-signes en français, l'API ne présenterait guère d'intérêt. Mais son emploi constitue, de loin, la meilleure arme pour maîtriser pleinement les distorsions entre l'ordre oral et l'ordre écrit.

L'enseignant a tout intérêt à le connaître car il lui permet :

— au niveau de l'école maternelle, de s'assurer que tous les sons constitutifs de la langue sont exactement perçus et articulés;

— aux niveaux ultérieurs, de cerner exactement les difficultés concernant l'apprentissage de la lecture puis l'orthographe d'usage.

C'est un autre problème de savoir s'il y a lieu d'initier l'enfant lui-même à l'API. On objecte généralement les difficultés d'un double apprentissage et les risques de confusion. En fait, ces inconvénients peuvent être aisément palliés, moyennant quelques précautions simples (recours exclusif à la couleur rouge, par ex., etc.) et pour peu que l'enfant ait été suffisamment familiarisé avec la notion de signe.

L'expérience tendrait plutôt à prouver que :

— l'enfant entre dans cette convention beaucoup plus facilement qu'un adulte (éduqué autrement);

— l'arbitraire du signe (et, par conséquent, la possibilité de passer d'un code à l'autre) lui apparaît mieux;

— au début de la combinatoire, le recours à l'API concurremment avec l'emploi de gestes, eux-mêmes saisis comme des signes (V. la méthode Borel-Maisonny), peut apporter momentanément une aide précieuse;

— l'API peut rendre incidemment service pour « suspendre » certains problèmes orthographiques (dans le « texte libre » mis au point collectivement au tableau noir, mots en API partout où les graphies fautives risqueraient d'être mémorisées, etc.);

— l'API peut même permettre certaines techniques d'apprentissage de l'orthographe (décodage oral d'un texte en API au tableau noir puis jeu d'hypothèses progressivement vérifiées sur les difficultés ainsi « suspendues », etc.). J. VU.

Transdisciplinarité

« Théorie générale des systèmes ou des structures, englobant les structures opératoires, celles de régulations et les systèmes probabilistes et reliant les diverses possibilités par des transformations réglées et définies » (Y. Barel). J. P.

Transduction (Raisonnement par)

1. Activité mentale, caractéristique de la pensée syncrétique, consistant en une tentative de comparaison entre deux objets singuliers. Il ne s'agit pas d'une amorce de classification. L'individu (l'enfant surtout) procède à l'examen alterné des deux objets, établit un rapport d'ordre entre eux; il les associe sur le mode analogique et, s'il les accouple, c'est par transfert d'une expérience personnelle sur l'un ou l'autre des objets (H. Wallon).

2. Raisonnement du particulier au particulier (Stern). J. D.

Transfert et Contre-transfert

Parfois utilisé en pédagogie et pour caractériser un processus d'apprentissage dans un sens plus restreint. « En psychologie générale, le transfert affectif est un déplacement, une translation d'émotion d'un objet sur un autre...

« En psychanalyse, il s'agit d'un report des sentiments que le patient éprouvait jadis à l'égard des parents, nourriciers et éducateurs, sur la personne actuelle de l'analyste. Reviviscence affective qui permet au sujet de résoudre, en les comprenant à l'échelle de l'adulte et d'autrui, les conflits incités en lui par le milieu infantile» (A. Hesnard, *in* A. Porot, *Manuel alphabétique de psychiatrie*).

« Désigne, en psychanalyse, le processus par lequel les désirs inconscients s'actualisent sur certains objets dans le cadre d'un certain type de relation établie avec eux et éminemment dans le cadre de la relation analytique » (Laplanche et Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*).

Contre-transfert : « Ensemble des réactions inconscientes de l'analyste à la personne de l'analysé et plus particulièrement au transfert de celui-ci » *(ibid.)*.

La situation éducative met en jeu de nombreuses relations transférentielles et contre-transférentielles, ses protagonistes n'étant généralement pas formés à les reconnaître ni à les prendre en charge pour les faire évoluer, ce qui serait, pourtant, une des finalités de toute action éducative profonde. J. A.

Transfert de technologie

Néologisme.

Processus qui permet de transporter d'un pays développé vers un pays moins développé un ensemble de techniques, d'outils, de machines et le cas échéant de matériaux, destinés à la production industrielle ou à la transformation du cadre naturel.

Les transferts de technologie sont une des questions les plus discutées entre pays pauvres et pays riches et figurent parmi celles auxquelles le Tiers Monde attache une importance toute particulière à la fois pour des raisons économiques et socio-culturelles.
Poussés par le désir de posséder de puissants moyens techniques, ces pays se trouvent en fait confrontés avec de multiples difficultés dues pour une part aux exigences de sociétés multinationales puissantes, pour une autre part avec les effets négatifs d'une industrialisation brutale qui ne tient compte ni de leurs traditions culturelles, ni de leurs besoins, ni de leur système d'enseignement, ni de leurs possibilités en matière de formation.
Il ne faut pas confondre les transferts de technologie avec la diffusion des connaissances qui relève de l'enseignement et de la formation, quelle que soit la forme qu'elles prennent (scolaire, universitaire, extra-scolaire, professionnelle). Y. B.

Transgression

Il est déjà remarquable que les mythes relatent que la science (l'arbre de la connaissance) et la technique (Prométhée et le vol du feu) ainsi, bien sûr, que la magie se soient fondées sur la transgression des lois divines. Il apparaît concrètement au long de l'histoire que l'émergence de nouvelles théories (Galilée) ou les révolutions politiques et sociales se sont fréquemment effectuées à partir de la transgression ou de la remise en cause de l'ordre établi, du savoir et des institutions. Ainsi, pour les moments instituants, l'histoire du progrès humain coïncide avec celle de la transgression. Cependant l'élaboration du savoir et le fonctionnement de la société requièrent une organisation, des règles, des procédures pour mettre à l'épreuve, formaliser et universaliser de telles créations. L'un comme l'autre dépendent d'une articulation heureuse de la transgression et de l'intégration. Si « le désordre ne s'administre pas parce qu'il est le fondement d'une dialectique » (M. Mannoni, *L'éducation impossible*), « l'ordre et le désordre convenablement maniés expliquent ou du moins rapprochent bien des choses » (P. Valéry, *Eupalinos ou l'Architecte*). La problématique de l'éducation tient aussi à cette articulation délicate (c'est peut-être pourquoi elle se vit souvent comme impossible). Les capacités d'intégration, d'acculturation, d'adaptation sont nécessaires sans que le prix à payer soit l'anesthésie ou l'atrophie de l'imaginaire créateur en ce qu'il est radicalement transgressif. J. A.

Transition

V. Classe de transition.
Dans une œuvre littéraire, passage d'une partie à une autre. G. M.

Transparence

V. Réalisme intellectuel.
Une des caractéristiques du dessin de l'enfant au stade du réalisme intellectuel. G. M.

Transparent

Tech. Ed. — V. Document transparent.

Transplantée (Classe)

V. Classe transplantée.

Transport scolaire

V. Ramassage scolaire.
Québ. — Transport organisé par un conseil scolaire (« commission scolaire ») pour les élèves de ses écoles. Les véhicules s'appellent *autobus scolaires* (à l'intérieur d'une localité) ou *car scolaire* (entre deux localités). On dit couramment en France le *ramassage scolaire* (sous-entendu : des élèves) *(Vocabulaire de l'éducation au Québec)*. R. D.

Transposition

1. Action de noter ou d'exécuter un morceau ou un fragment musical d'une hauteur à une autre, sans en changer les intervalles.

2. Le professeur de musique est quelquefois amené à « transposer » un chant afin de l'adapter aux possibilités vocales de ses élèves. J.-P. M.

Transversalité

Cette notion a été d'abord élaborée par les praticiens de la psychothérapie institutionnelle et reprise ensuite dans une perspective plus théorique et plus générale par le courant de l'analyse institutionnelle et les socianalystes. *La transversalité* représente un état de communication, au sein des groupes et des

institutions, qui tend à s'instaurer quand une reconnaissance des appartenances, des rôles et des fonctions respectifs s'effectue entre les différents niveaux hiérarchiques et dans les différents sens y compris ceux qui ne sont pas préétablis et canalisés par les structures d'organisation du système social. Cette notion s'oppose aussi « à la verticalité de la structure pyramidale, à l'horizontalité où l'individu vit dans un imaginaire indifférencié et où les rôles sont niés et les contradictions internes refusées ». En tant que « carrefour des instances », l'institution et les différents groupes qui en dépendent sont *traversés* par tous les niveaux (économique, politique, idéologique) de la réalité sociale globale. En ce sens il convient de reconnaître que le champ éducatif s'il est bien aussi un terrain et un enjeu de lutte sociale, précisément parce qu'il est *traversé* par le jeu des rapports de force, n'est pas pour autant le pur produit déterminé des luttes sociales qui se jouent à l'extérieur (V. F. Guattari, *Psychanalyse et transversalité*). V. revue *Pour*, n° 33, « L'analyse institutionnelle et la formation permanente, II : Eléments pour une pratique de l'analyse institutionnelle ». J. A.

Travail

A. Travail collectivisé

V. ACTIVITÉ, PÉDAGOGIE DU PROJET, PROJET, TRAVAIL INDIVIDUALISÉ.

1. Terme nouveau introduit dans le langage pédagogique par les praticiens de l'Ecole moderne, parce que « collectif » traduit trop souvent la seule idée de simultanéité et d'uniformité. On demande aux élèves de faire en même temps, mais individuellement, un travail identique pour tous. « Collectivisé » exprime l'idée que les éléments d'un groupe travaillent réellement ensemble, non seulement en même temps mais à la même œuvre, s'aidant les uns les autres, confrontant, élaborant en commun.

2. A « collectivisme » est associée la notion de « pouvoir de la collectivité ». Dans le travail collectivisé il y a ce même pouvoir. C'est remarquable dans la recherche. Le groupe, alors, va beaucoup plus loin que n'aurait pu aller aucun de ses éléments. Une découverte du groupe peut dépasser la compréhension personnelle de chacun (il y a lieu d'en tenir compte !) mais à travers la recherche, en l'individu, s'imprime une trace qui tient compte fortement des propres apports de chacun mais également de ceux des camarades.

Et par là même se forme l'être social.

Collectiviser, c'est mettre aux mains de la collectivité (en particulier les moyens de production).

Quand, en classe, on collectivise une recherche (dans un sens très général), c'est bien la collectivité, le groupe qui la prend en main et qui la fait évoluer en fonction des apports des membres de la collectivité.

Les apports ne s'ajoutent pas seulement les uns aux autres, ils interfèrent les uns sur les autres.

Et pour que l'œuvre du groupe soit riche, il est nécessaire que les apports individuels soient différents les uns des autres. De là vient la nécessité en éducation de rechercher le développement simultané de l'individualité et de la conscience de groupe. ICEM

B. Travail en équipe

1. V. TEAM-TEACHING.

2. V. MÉTHODE DE TRAVAIL LIBRE PAR GROUPE.

C. Travail indépendant

V. ATELIER, CLUB(S), DIX POUR CENT, GUIDANCE, INDIVIDU, INTERDISCIPLINARITÉ, MÉTHODES, PERSONNE, TRAVAUX DIRIGÉS.

[Allemand : *Selbstaendige Arbeit*. Anglais : *Independent work*]

1. *Insertion pédagogique :* Le travail indépendant (il vaudrait mieux dire le travail autonome) se distingue des« devoirs» à la maison, encore très dépendants des exercices scolaires et, à l'opposé, de l'autodidaxie où l'homme mûr doit seul faire face à toutes les difficultés. L'esquisse la plus proche est, en fait, le travail *individualisé* — ce qui renvoie à un enseignement par fiches que l'élève assimile à son rythme. Mais cette procédure est surtout limitée aux enseignements didactiques. L'expérience lancée en France, en 1972, par la Direction des Objectifs du ministère de l'Education nationale envisage des formules plus larges d'appropriation, par des lycéens, des méthodes du travail intellectuel (expérience cotée 72.4.4.4). En octobre 1973, il a été demandé à l'INRDP d'évaluer les résultats : ils semblent positifs, sauf dans les classes à examen — et contribuent, en particulier, à rompre les frontières des disciplines ainsi qu'à améliorer l'autonomie intellectuelle. Cependant, les besognes s'orientent davantage vers la documentation que vers la recherche originale. De toute façon l'extension n'est pas comparable à l'ampleur des applications

nord-américaines (*Aspects de travail indépendant dans les écoles secondaires américaines*, Paris, OFRATEME).

2. *Définition :* Formule pédagogique visant à permettre à l'élève d'acquérir progressivement le goût et les moyens de l'autonomie intellectuelle, au prix d'une aide limitée.

J. V.

D. Travail individualisé

V. ACTIVITÉS PERSONNELLES, PLAN DE TRAVAIL, TRAVAIL COLLECTIVISÉ, TRAVAIL INDIVIDUEL, FICHIERS AUTOCORRECTIFS, FICHIER DE TRAVAIL COOPÉRATIF, LIVRET PROGRAMMÉ, INDIVIDUALISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

1. Le travail individualisé se différencie du travail individuel. Si le travail individuel comprend tous les actes réalisés individuellement (par opposition à collectivement) et par conséquent contient le travail individualisé, ce dernier présente une dimension supplémentaire, celle de l'adaptation à l'individu.
Ce n'est pas le fait d'être effectué par un individu, à titre personnel, qui justifie le qualificatif « individualisé ».
Il est nécessaire que ce travail soit adapté à un individu particulier, ou d'une forme suffisamment souple pour qu'il puisse s'ajuster aux besoins, désirs et modes de pensée de l'individu qui l'effectue. C'est donc la nature du travail qui compte plus que la façon de l'effectuer. On peut faire faire individuellement à des enfants un travail non individualisé. C'est ce qui se passe dans l'enseignement traditionnel. Il faut dire également qu'un travail conçu pour permettre l'individualisation perdra en grande partie sa valeur s'il est effectué collectivement.

2. Un projet répondra à l'individualisation s'il satisfait à certaines exigences :
— être réalisable dans sa totalité par le destinataire seul, sans interdire la relation duelle si elle est désirée;
— ne pas nécessiter d'explication préalable, ne pas être un exercice d'application mais former à lui seul un matériel pédagogique total;
— favoriser le développement de l'individualité;
— ne pas chercher à rendre conforme à un type déterminé, considéré comme objectif, comme modèle.
L'outil éducatif ainsi défini trouvera toute son efficience, si son emploi respecte les désirs et besoins des enfants.

3. L'individualisation de l'enseignement est un principe pédagogique qui cherche à faire correspondre le projet de travail à l'état individuel des éduqués. Cela nécessite des outils spécifiques (V. LIVRETS PROGRAMMÉS, FICHIERS AUTOCORRECTIFS, FICHIER DE TRAVAIL COOPÉRATIF) qui, par leur forme et leur fond, permettent que se développent les potentialités de l'individu.

4. L'individualisation permet des rapports duels privilégiés éducateur-éduqué. La situation affective positive favorisera les apprentissages et sera déterminante dans l'équilibre, l'acceptation et la valorisation de soi. Mais « le travail individualisé n'a de sens que s'il est intégré à la vie sociale coopérative » (C. Freinet). ICEM

E. Travail rémunéré des étudiants

[Anglais : *Work study programmes*]

Emplois à temps partiel réservés en priorité aux étudiants en vue de leur apporter une aide financière de nature à leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre leurs études (UNESCO-BIE).

F. Travail manuel

1. Une des parties des programmes : dessin ou travail manuel à l'école élémentaire, travaux manuels éducatifs dans les collèges où ils donnent lieu à un programme séparé de celui de l'enseignement du dessin.

2. Les IO insistent sur les fonctions des travaux manuels à l'école :
— rôle dans la formation générale : « le travail manuel doit former non seulement les qualités manuelles proprement dites, mais aussi les qualités générales de l'esprit : observation, imagination, capacité d'invention et de jugement, goût sont mis en jeu dans le travail manuel comme dans les disciplines intellectuelles... »;
— le travail manuel doit permettre aux enfants : « d'exprimer librement leurs aspirations, leurs goûts, leurs conceptions esthétiques, etc. »;
« Mais, en même temps que cette conception classique du rôle des travaux manuels, les circulaires relatives aux 6e et 5e nouvelles présentaient un point de vue nouveau : celui de la connaissance de certaines aptitudes des élèves. » C'est ainsi que le travail manuel « doit constituer l'un des moyens essentiels de l'orientation rationnelle de l'enfant, qui reste l'un des objectifs fondamentaux de la réforme » (circ. du 9 mai 1948). G. M.

3. *Exemples de travaux manuels réalisables dans les classes :*
— Masques.
— Marottes.

— Marionnettes (décor de théâtre, pâte à papier, papier mâché).
— Tissage :
  - de perles;
  - tapisserie (lirette), tapis, broderie;
  - macramé.
— Vannerie (rotin, rafia, fils plastiques...).
— Tableaux en fils, tableaux en clous.
— Inclusions (sous plastique : résines synthétiques).
— Emaux (sur cuivre), bijoux...
— Métal :
  - fil de fer (mobiles, stabiles, ...),
  - en feuilles : aluminium repoussé.
— Bois : pyrogravure. N-D. T.

G. Travaux pratiques-cours (TP-cours) de l'enseignement des sciences

Intégration des travaux pratiques de sciences dans le cours lui-même. La formule offre l'avantage de supprimer éventuellement la démonstration expérimentale du maître devant la classe. Les élèves peuvent être amenés à participer à la progression du cours, la méthode dite « inductive » (V. ce mot) peut être mise en œuvre.

Mais cette technique d'enseignement des sciences requiert l'existence d'un matériel expérimental suffisant pour que la classe, partagée en groupes de travail, puisse manipuler sur un même matériel ou, si ce matériel est insuffisant, il faut que le maître soit en mesure d'organiser le déroulement simultané de plusieurs expériences distinctes convenablement insérées dans une progression satisfaisante sous l'aspect pédagogique. L. L.

H. Travaux pratiques (TP) de sciences

1. Ensemble des travaux, expériences de cours, manipulations effectuées par les élèves, en application du cours magistral de science.

Les travaux pratiques furent institués dans l'enseignement secondaire français par la circulaire du 23 juillet 1921 qui a fixé à 24 le nombre maximum d'élèves dans une séance de TP et travaillant par groupes de deux. Réservés tout d'abord au second cycle de l'enseignement secondaire, ils tendent à s'implanter dans les classes du premier cycle et dans l'enseignement primaire.

Leur extension à toutes les classes de sciences du second cycle a nécessité :
— l'installation de laboratoires;
— la création d'un corps de garçons et d'aides de laboratoires;
— l'achat d'un équipement scientifique agréé et financé par le ministère de l'Education nationale;
— la création d'un centre d'équipement en matériel scientifique.

Les Instructions officielles relatives à l'exercice de travaux pratiques sont les suivantes : « Les TP ne doivent pas être considérés comme un complément ou un accessoire, mais comme un élément de notre enseignement. Il doit exister une profonde interpénétration, et non une simple juxtaposition des cours en amphithéâtre des travaux pratiques et de tous les exercices scolaires, interrogations, devoirs, compositions. » L. L.

2. L'expression s'applique aussi aux autres disciplines : travaux pratiques de géographie, de pédagogie.

Trivium

[Etym. : Du latin *trivium* : les trois voies]

Au Moyen Age l'enseignement des écoles comprenait sept disciplines qu'on appelait les sept arts libéraux.

On divisait les sept arts en deux groupes dont le premier, appelé trivium, ou triple voie, comprenait la grammaire, la rhétorique et la dialectique. M. E.

Troisième (Classe de)

V. CLASSES.

Truquage ou trucage

Tech. — Désigne tous les procédés techniques qui permettent, par des moyens artificiels, de donner à un spectateur ou à un auditeur l'illusion d'une réalité visuelle ou sonore.

Les trucages sonores recourent à l'utilisation des différents types de micros, de filtres, de réverbérateurs. Ces procédés jouent sur les niveaux sonores : intensité, timbres, bruits.

Les trucages visuels — cinéma et télévision surtout — sont multiples : maquettes de toutes sortes, image d'une route projetée sur un écran pendant que l'on filme une voiture en studio, pour donner l'illusion que la voiture roule sur la route (transparence), etc.

La télévision a redonné au trucage ses lettres de noblesse par l'intermédiaire de Jean-Christophe Averty et Max Debrenne (télévision française) qui en utilisent tous les procédés : division parcellaire, superpositions... J. P.

Turbo-prof.

Lang. fam. — Nom donné aux professeurs qui n'habitent pas la ville où ils enseignent et dont souvent les horaires de cours sont fixés en fonction des horaires du train. G. M.

Turne

A l'Ecole normale supérieure, autrefois, salle d'étude affectée à deux, trois ou quatre élèves, qui se considéraient respectivement comme des « coturnes » (ou « cothurnes »). Actuellement, le mot est synonyme de « chambre » ou de « local de petites dimensions »; il est très répandu. J.-L. B.

Tuyau, tuyauter

V. ARGOT LYCÉEN.

U

UNESCO
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Anglais : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.* Espagnol : *Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura*]

Int. — L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est née en temps de guerre d'une initiative franco-britannique. Elle a pour but de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre les nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

L'UNESCO est une organisation de type intergouvernemental (c'est une des agences spécialisées de la famille des Nations Unies). Fondée en 1946, elle a son siège à Paris. Elle dispose, dans chacun de ses Etats membres, de l'appui d'une Commission nationale pour l'UNESCO (V. Commission française pour l'UNESCO).

A sa première session, la Conférence générale, qui réunit tous les deux ans les représentants des Etats membres de l'Organisation pour voter le budget auquel chaque Etat contribue pour une part plus ou moins importante et approuver le programme d'activités biennales, comptait 36 pays membres avec droit de vote, aujourd'hui le nombre des Etats est de 146, mais les ressources de l'organisation n'ont pas progressé dans la même proportion et restent très modestes en regard des besoins. Le secrétariat de l'UNESCO est composé de fonctionnaires de différentes nations.

Il est dit dans le préambule de l'acte constitutif de l'UNESCO que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

L'UNESCO ne veut pas seulement retarder les conflits, elle veut les éviter en rendant consciente pour tous les hommes la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. Son programme cherchait à l'origine uniquement à favoriser les progrès de l'éducation, de la science et de la culture et à encourager la coopération intellectuelle internationale ; depuis 1960, date de l'accession à l'indépendance des pays africains et asiatiques et leur entrée au sein de l'Organisation, l'UNESCO a orienté de plus en plus ses activités vers l'aide au développement en accordant une priorité à l'éducation.

Pour mettre en œuvre ses programmes en matière d'éducation, l'UNESCO collabore avec les ministères de l'Education des différents pays et avec l'Association internationale des Universités (AIU) et la Confédération mondiale des Organisations de la profession enseignante. Elle a contribué au développement de l'enseignement primaire en Amérique latine et en Asie, à l'établissement d'un réseau d'écoles normales en Afrique et dans les pays arabes, et aide d'une façon générale à la formation des maîtres et des cadres de l'enseignement, à l'adaptation des programmes et des méthodes, à la lutte contre l'analphabétisme.

Sa plus grande réussite en matière d'éducation est sans doute d'avoir favorisé l'implantation en Côte d'Ivoire d'un enseignement télévisuel du premier degré qui a été rendu possible par la conjonction des aides fournies par la Banque mondiale et la France. On peut également considérer qu'en faisant adopter le texte de la Recommandation sur la condition des personnels enseignants, l'Organisation internationale a contribué à fixer des règles et des normes qui ont

permis d'améliorer la condition des enseignants à travers le monde.

Mais l'UNESCO est sans doute de toutes les institutions du système des Nations Unies celle dont la vocation est la plus large dans la mesure où son activité s'exerce également dans le secteur des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales, de la culture et de l'information.

Forte de l'expérience unique qu'elle a acquise en matière de coopération internationale, l'UNESCO se prépare à jouer un rôle important pour favoriser l'avènement d'un nouvel ordre économique international en mettant l'accent sur ses aspects éducatifs, socioculturels, scientifiques, sans oublier l'information en vue de favoriser une juste coopération entre tous les pays du monde indépendamment de leur niveau de développement ou de leur système économique et social.

L'UNESCO publie de nombreux ouvrages, monographies, comptes rendus de conférences, de stages, études ; une revue trimestrielle consacrée à la pédagogie, *Perspectives*, et un journal mensuel édité en plus de quinze langues, *Le Courrier de l'Unesco* (V. CIDAC).

Y. B.

Uniforme

Scout.

1. Traditionnel dans le scoutisme, tenue adaptée aux activités de plein air et destinée à donner aux jeunes le sens de l'appartenance à un mouvement.

2. Actuellement très contesté par beaucoup de jeunes qui lui reprochent de donner du scoutisme l'image d'un milieu fermé et militariste. Il tend à disparaître dans beaucoup d'unités ou à se limiter (à un foulard ou un tee-shirt, par exemple). F. L.

Union

A. Union gymnique et sportive de l'Enseignement libre (UGSEL)

Ed. phys. — Organisation visant à développer le goût de l'effort et de la compétition sportive chez les jeunes, en coordonnant les différentes rencontres entre les établissements d'enseignement catholique et en assurant au sein de ceux-ci la promotion de la pratique du tiers temps pédagogique.

C. B.

B. Union sportive de l'Enseignement primaire (USEP)

Ed. phys. — A pour charge d'organiser les épreuves sportives au niveau des écoles primaires et de certains CEG et CES (premier cycle du secondaire), selon des catégories d'âge bien précises.

Née le 1er février 1939 (circulaire de Jean Zay), dissoute pendant la guerre et restructurée à partir de 1955, elle facilite le tiers temps pédagogique en promouvant l'initiation sportive au sein de l'enseignement élémentaire et propose pour aider les instituteurs et les institutrices dans leur travail, des stages et des informations sous la forme de cahiers d'initiation. C. B.

Unité

A. Unité (A ou B)

V. aussi : GÉMINÉE, CO-ÉDUCATION, MIXTE.

L'emploi du mot *unité* est très particulier à certaines inspections académiques qui, tout en voulant développer la coéducation des garçons et des filles pour ses avantages pédagogiques, ont cédé aux exigences des syndicats soucieux de ne pas voir diminuer le nombre de directions d'écoles. En effet, la réunion de deux écoles spéciales de garçons et de filles en une seule école mixte réduit les deux directions en une seule.

Le compromis a été trouvé en divisant l'ensemble des classes des deux écoles d'origine en *deux unités*, l'une regroupant les enfants les plus jeunes *(unité A)*, et l'autre regroupant les enfants les plus âgés *(unité B)*. L'inconvénient du système est l'introduction d'une coupure supplémentaire dans le cursus scolaire des enfants, alors que la tendance est à l'amélioration des liaisons entre les niveaux scolaires. Seule une étroite collaboration entre les personnels des deux unités peut y remédier. « L'organisation pédagogique du groupe scolaire se fait... au cours d'un conseil des maîtres commun aux deux unités, placé sous la coprésidence des deux directeurs » (circulaire en date du 24 juin 1970 de l'Inspecteur d'Académie du Calvados). R. P.

B. Unité d'enseignement et de recherche (UER)

V. UNIVERSITÉ, FACULTÉ.

1. Les UER ont remplacé, dans les structures universitaires, les facultés.

2. Depuis longtemps (V. en particulier le Colloque dit de Caen), certains professeurs demandaient une restructuration des universités afin d'adapter, grâce à un cadre administratif nouveau, la recherche et l'enseignement, aux besoins de la société contemporaine. Cette réforme fut réalisée par la loi

d'orientation de 1968. Un nouveau découpage des activités d'enseignement et de recherche des universités fut fait par les autorités ministérielles. Les UER sont donc, actuellement en France, les éléments constitutifs des universités.

3. On distingue plusieurs catégories d'UER : les UER de droit commun et les UER à dérogation. G. M.

C. Unité de valeur

Unité de compte d'enseignement homogène sanctionnée de façon autonome.
La différence entre certificat et unité de valeur tient le plus souvent au volume horaire d'enseignement qui est plus important dans le certificat.
Pour obtenir un diplôme, il faut capitaliser suivant les disciplines un certain nombre de valeurs. R. C.

D. Unité mobile de télévision

Tech. Ed. — Camion ou remorque équipé d'appareils de télévision permettant l'enregistrement de programmes sur le terrain. Certaines unités sont dotées d'appareils à ondes courtes qui leur permettent de communiquer avec leur siège. J. P.

Universaux

Hist. Ed.

1. Ce qui est de nature à être affirmé de plusieurs choses ou êtres; plus spécialement au Moyen Age, les cinq idées les plus générales grâce auxquelles on définit un être : le genre, l'espèce, la différence, le propre, l'accident.

2. *Universaux (querelle des) :* Au sujet de la nature des idées générales, théologiens et logiciens se divisent au Moyen Age en plusieurs groupes.
— Pour les réalistes (Scot Erigène, saint Anselme), les universaux sont les véritables réalités existant avant les choses *(ante rem)*.
— Pour les nominalistes (Rosselin), les universaux n'existent qu'après les choses *(post rem)*. Ce sont de pures conceptions de l'esprit.
— Pour les conceptualistes (Abélard), ils sont dans la chose individuelle *(in re)*.
L'ardeur apportée à la controverse s'explique par le fait que selon qu'on adoptait l'une ou l'autre des interprétations le dogme se trouvait mis en cause, par exemple celui de la Trinité divine ou de la présence réelle dans l'Eucharistie. M. E.

Université

A. Généralités

1. Institution d'enseignement supérieur habilitée à enseigner et à délivrer des diplômes; les universités ne se contentent généralement pas d'assurer un enseignement et la diffusion de la culture; elles possèdent souvent des centres de recherche qui permettent à l'enseignement de se situer à l'avant-garde du progrès scientifique.

2. Une université peut être gérée par l'Etat. ou par des organismes privés (universités libres telles que l'ULB en Belgique ou universités religieuses). Elles ont à leur tête soit un recteur, soit un président. Elle est souvent divisée en facultés ou, comme c'est le cas de la France, en UER (unité d'enseignement et de recherche).

3. *Université française :* L'Université française (avec à sa tête le Grand Maître de l'Université qui était le Ministre de l'Education nationale) fut organisée par Napoléon Ier le 10 mai 1806 : « ARTICLE PREMIER. — Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'Empire. »
L'expression *l'Université française* se réfère donc à l'ensemble des établissements et des personnels qui dépendent du ministère des universités depuis 1978. G. M.

B. Université des Nations Unies

Int. — Réseau d'institutions de recherche et de formation destiné à des étudiants du Tiers Monde d'un niveau universitaire supérieur ou postuniversitaire.
Créée en 1974, à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies, cette Université d'un type particulier a son siège à Tokyo. Sa charte approuvée par l'UNESCO précise que l'Université jouit des libertés universitaires nécessaires à la réalisation de ses objectifs, notamment en ce qui concerne le choix des sujets et des méthodes de recherche et de formation, la désignation des personnes et des institutions qui participent à ses travaux, et la liberté d'expression. Son programme est limité à des sujets d'intérêt mondial, orientés vers l'action et portant sur les problèmes généraux les plus urgents relatifs à la survie, au développement et au bien-être de l'humanité. Ne délivrant pas de diplôme, ne donnant elle-même aucun enseignement, elle rassemble et soutient au

moyen d'accords et de contrats un ensemble de centres, de programmes de recherche et de formation postuniversitaire.

Son programme d'activités est pour l'instant groupé autour des thèmes suivants : l'alimentation et la nutrition, l'économie et la gestion des ressources mondiales, le développement humain et social. Y. B.

C. Université du Québec

L'Université du Québec, ouverte en 1969, est l'université officielle et publique de la province du Québec. Son siège social est à Québec et elle est composée de « constituantes » (Université du Québec à Montréal, à Trois-Rivières, à Chicoutimi, à Rimouski), de Centres d'études universitaires (Rouyn, Hull), d'un Institut national de la Recherche scientifique, d'une Ecole nationale d'Administration, d'une Télé-Université, de l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de Montréal et de l'Ecole de Technologie supérieure. Elle est dirigée par un président assisté d'une *assemblée de gouverneurs.*

Chaque constituante est essentiellement structurée autour des départements et des modules. Le *département* est la structure qui encadre les professeurs (« un département est identifié à une discipline, à des disciplines ou à un champ d'études »). Le *module* est la structure qui encadre les étudiants; c'est un organisme institué aux fins de favoriser la poursuite, par les étudiants, de leurs études, et correspond aux programmes d'études. Les *familles* sont un regroupement de modules, soit par champ d'études, soit par discipline, soit par objectif de formation (*Lois et politiques de l' Université*, février 1976)

G. R.-M.

D. Université du troisième âge

Cette expression devrait être mise entre guillemets, car c'est une appellation que l'usage a confirmée, mais qui ne désigne pas la création d'une nouvelle université. Elle dénomme un regroupement de personnes ayant généralement cinquante-cinq ans et plus, associé à une université pour avoir des activités conformes à leurs demandes.

La première « Université du troisième âge » été fondée à Toulouse en 1973 par le Pr P. Vellas. La seconde a été instituée à Caen en 1974, le mouvement s'est amplifié et, en 1977, on en dénombre plus de 35 en France.

L'association de ces centres avec les universités de rattachement est variable. Elle prend généralement la forme d'une association type loi 1901 en relation avec les missions ou services de formation continue ou avec des UER (V. ce sigle). Les membres de ces centres sont appelés « étudiants du troisième âge » et s'inscrivent à l'Université moyennant un droit décidé par le Conseil de l'Université. A ce titre, ils bénéficient des services généraux de l'université-support.

Les enseignements réguliers de l'université leur sont ouverts en tant qu'auditeurs libres, mais il est prévu des emplois du temps spéciaux ayant des dominantes culturelles, physiques et artistiques qui les occupent pendant la majeure partie de leur passage à l'université. Ces activités répondent à des besoins profondément ressentis. Ces derniers ont été à l'origine de la création et du développement des « universités du troisième âge » en se fondant sur des ressources personnelles encore grandes qui s'investiraient dans des sujets de haut niveau, satisfaisant ainsi une curiosité aiguisée par la variété des problèmes posés par le milieu de vie. Ils se conjuguent avec le désir profond de briser un isolement provoqué par la mise à la retraite.

L' « Université du troisième âge» est devenue une réalité et son développement paraît irréversible. Elle pose des problèmes aux universités-supports par leur côté insolite et leur aspect non traditionnel. Parmi les points d'interrogation les plus importants, celui des rapports de l'université avec la cité. Il est difficile de dire ce que sera demain l'Université du troisième âge, mais ce qui est sûr c'est qu'elle s'inscrira dans la perspective du développement de l'éducation permanente à l'université.

C'est ce type de débat qui est au centre des préoccupations des membres de l'Association internationale des Universités du troisième âge, comme l'indique le thème de son IVe Colloque qui s'est tenu à Toulouse en mai 1977 traitant des fonctions des universités du troisième âge et dont les principaux titres étaient : — Education permanente et niveau de santé, — Formation continue des professionnels, — Formation en gérontologie et en gériatrie, — Programmes de recherche des universités du troisième âge.

Quoi qu'il en soit, on peut prévoir avec certitude que les « universités du troisième âge » resteront un des éléments fondamentaux de l'éducation permanente à l'université. J. G.

E. Université populaire

Association éducative ayant pour objet d'apporter aux adultes des milieux populaires un complément d'instruction générale, de les aider à développer leur raison critique et de susciter solidarité et coopération entre universitaires, étudiants et ouvriers.

La « Société des Universités populaires » est née en réaction contre l'injustice de l'Affaire Dreyfus — comme la « Ligue des Droits de l'Homme ». Alain, Ferdinand Buisson, Anatole France, Charles Gide, Daniel Halévy, Charles Péguy et d'autres animèrent les deux mouvements, avec l'aide de l'élite intellectuelle de la nation.

Les universités populaires se sont surtout développées de 1898 à 1902. A la date du 1er mars 1902, il en a été recensé 143, tant à Paris (47) qu'en banlieue (48) et en province (48). Elles ont réellement touché un large public.

Pour entretenir le grand souffle qui les animait, Emile Duclaux — le maître de Charles Péguy — fonda pour leurs animateurs (essentiellement professeurs et instituteurs) l'« Ecole des Hautres Etudes sociales», qu'il inaugura par un exposé sur la compétence.

Le principal moyen d'action éducative des UP était la conférence, isolée ou incluse dans un cycle. Mais on utilisait aussi la lecture (revues, livres), le cours professionnel, le théâtre, la musique... M. V.

F. Université pour tous

[Anglais : *Open University*]

Org. scol. — Institution britannique d'enseignement supérieur, qui dispense un enseignement débouchant sur des diplômes à des étudiants travaillant à domicile au moyen d'un système d'enseignement multimedia intégré qui utilise du matériel d'enseignement programmé, des livres d'études, des émissions régulières de radio et de télévision, des stages, des cours d'été, etc.

Conçue pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des travailleurs, l'Open University a surtout attiré jusqu'ici des enseignants soucieux d'acquérir un complément de formation universitaire. Y. B.

V-Z

Vacance

A. Vacance d'un poste

Adm. scol. — Situation d'un poste de fonctionnaire qui n'est pas attribué à un titulaire. G. M.

B. Vacances scolaires

On regroupe sous ce terme les différentes périodes pendant lesquelles les établissements scolaires ne fonctionnent pas.

Les dates en sont arrêtées par le ministre de l'Education.

Les périodes d'interruption sont les suivantes :

— congés de la Toussaint (une semaine environ);

— congés de Noël (deux semaines environ);

— congés de février (une semaine environ);

— congés de printemps (deux semaines environ);

— grandes vacances (deux mois et demi).

Une journée supplémentaire peut être accordée par l'inspecteur d'Académie à la demande du maire de la commune.

— par le chef d'établissement, sur avis du conseil d'administration, pour les établissements secondaires;

— par l'inspecteur de la circonscription pour les écoles élémentaires et maternelles.

M. C.

Vague

V. Contre-vague.

Ed. phys. — Déplacement préconisé par Hébert au cours des séances d'éducation physique (travail naturel), se déroulant sur le plateau. Le groupe de sujets, qui part de la base de départ pour aller jusqu'à la base d'arrivée en effectuant un exercice quelconque, par conséquent l'effort effectif, constitue une vague. En progressant devant lui à l'intérieur de la vague selon ses propres moyens, chaque élève a la possibilité d'individualiser son travail en exécutant l'exercice demandé. Le retour se fait sur les bases latérales du plateau, ce qui constitue la contre-vague. La continuité des déplacements se trouve ainsi assurée au cours de la leçon. C. B.

Valeurs

Philo. Ed.

V. Culture, Fins, Objectifs.

[Etym. : Du latin *valere* = avoir de la valeur]

Les valeurs morales, sociales jouent un grand rôle dans l'éducation. Que les hommes les considèrent comme étant d'origine divine ou comme étant la création d'un groupe social, ils les posent comme transcendantes par rapport à l'individu.

Mais ce caractère transcendant ne va pas sans poser de questions à l'éducateur : pourquoi l'enfant et l'éduqué seraient-ils obligés de respecter des valeurs étrangères à leur propre acte créateur ? Les valeurs émanant d'un groupe, d'une classe sociale, n'ont pas à se proposer comme étant universelles.

Selon les croyances — morales, religieuses, politiques — de l'éducateur les valeurs ont donc des statuts différents : pour les uns, elles sont à proposer aux enfants comme des absolus — le bien, le mal — auxquels ils doivent se référer et obéir, pour d'autres, qui les considèrent comme porteuses d'une idéologie, elles n'ont pas à être proposées (V. Education anarchique), pour d'autres enfin, elles ne sont que des points de repère dans la socialisation d'un enfant afin qu'il puisse s'adapter aux mœurs, habitudes, croyances de son temps. Dans cette dernière perspective les valeurs ne sont pas absolues, elles sont relatives à une époque, à une civilisation et peuvent à tout moment être critiquées, remises en question par l'éduqué.

L'éducation est toujours porteuse de valeurs, même si en droit elle les récuse :
1 / considérer l'enfance et son devenir comme le centre de l'éducation, c'est les valoriser, c'est en faire des valeurs;
2 / tout adulte éducateur, ne serait-ce que par l'attitude pédagogique qu'il choisit, symbolise des valeurs et les transmet d'une manière ou d'une autre. La neutralité de la personne du maître est en ce sens une mystification.
La philosophie de l'éducation en ce qu'elle comprend une axiologie a, pour tout type d'éducation, à réfléchir sur la nature des valeurs véhiculées par cette éducation, sur les valeurs proposées, consciemment ou non, par une attitude pédagogique, sur l'origine et la genèse attribuées par tel ou tel éducateur aux valeurs morales et sociales.

F. B.

Validité (d'un test)

1. Définition donnée en 1931 au Congrès international de Moscou : « La validité d'un test exprime le degré de liaison entre le rendement du sujet dans le test et son rendement dans une autre activité que le test est censé prévoir. Le coefficient de validité est le coefficient de corrélation entre ces deux séries. »

2. Frankard *(Analyse critique de la notion de validité d'un test)* distingue trois formes de validité : la validité de construction, la validité prédictive, la validité congruente.

G. M.

Valise pédagogique

Péd. Hist. — A l'instar de certains organismes publics ou industriels (par exemple l'EDF) qui mettent à la disposition des établissements scolaires des ensembles documentaires, certains services éducatifs de musée (par exemple Bourges) ou d'archives départementales ont eu l'idée de constituer des boîtiers de documents originaux, ou copies, pour favoriser l'enseignement de l'histoire par le document.
Le contenu est conçu pour apporter aux élèves — sur un thème d'histoire donné — des objets (ex. : lampes à huile) qui pourraient être manipulés et étudiés par eux — ainsi que des documents d'accompagnement : textes d'archives, photographies, planches anciennes, ouvrages de documentations et références bibliographiques.

A. N.

Variance

Stat. V. ECART TYPE.
Carré de l'écart type : $v = \frac{\Sigma(x - m^2)}{N}$.

G. M.

Veillée

Technique d'éducation populaire fondée sur d'ancestrales coutumes, utilisée par le scoutisme — notamment sous la forme du « feu de camp », par les usagers des « auberges de la jeunesse » et par les instructeurs de certains stages.
Temps qui s'écoule entre le moment du repas du soir et celui du coucher, consacré jadis à des réunions familiales ou de voisinage, surtout dans les campagnes. Dans la tradition, c'est le temps des récits, des contes, des chansons, de la danse.
Il en va de même pour la veillée d'éducation populaire qui peut s'élargir à la poésie, à la musique, à la projection de « montages audio-visuels », ainsi qu'à de brèves informations intercalées respectant le rythme naturel crescendo-descrescendo qui conduit au calme final précédant le sommeil.
Les formes de la veillée spéciale dite de lecture sont diverses. Il faut noter celle du « club de lecture », qui comporte la lecture à une ou plusieurs voix, devant public, d'un montage de textes préalablement extraits d'un roman, lecture suivie d'une discussion collective ordonnée par un animateur.

M. V.

Verbo-iconique

V. AUDIO-VISUEL.

Versification (Classe de)

Hist. Educ. et Québ. — Nom donné à la quatrième année du cours classique (V. ce mot).
On y étudie : catéchisme, grammaire historique ou appliquée, composition française, textes expliqués et comptes rendus de lecture, anglais, latin, littérature canadienne, géométrie. Cette classe suppose la connaissance parfaite de la grammaire.

G. R.-M.

Version

1. Exercice scolaire qui consiste à donner dans la langue maternelle, en général, la traduction d'un texte en langue étrangère.

2. Façon de rapporter les faits ou les événements; quelquefois interprétation personnelle.

3. Etat d'un texte qui a subi, au cours des temps, des modifications : les versions de la Bible.

4. *Version originale* d'un film : premier système linguistique dans lequel la bande sonore a été enregistrée. G. M.

Verte (Classe)

V. CLASSE TRANSPLANTÉE.

Vidéo

A. Généralités

Tech. Ed. — Terme désignant le moyen électronique pour produire des images télévisuelles. L'allégement des équipements est tel que des enfants peuvent s'en servir aisément et montrer toute leur habileté dans des réalisations vidéographiques. Ce moyen est couramment employé dans des stages de formation d'animation et dans toute situation d'enseignement, de formation et d'éducation qui l'exige.

J. G.

B. Vidéo-animation

Tech. Ed. — Mise à la portée de tout public des moyens d'enregistrement vidéographique, grâce à l'allégement des équipements portatifs de télévision. Ce type d'animation démythifie la télévision, permet un nouveau regard sur le milieu de vie, favorise l'expression et la création audio-visuelles. J. G.

C. Vidéocassette

Tech. Ed. — De même que la cassette est un document sonore destiné à être « lu » par un lecteur de cassette, de même la vidéocassette est une bande à la fois sonore et visuelle pouvant être projetée par l'intermédiaire d'un magnétoscope sur un écran de télévision. J. P.

D. Vidéodisque

Tech. Ed. — A la même destination que la vidéocassette, la présentation, le support et l'exploitation varient. J. G.

E. Vidéogramme

Tech. Ed. — Message vidéo lui-même qui peut prendre différentes formes : vidéocassette ou vidéodisque (V. ces mots). L'analyse de ce message repose sur les principes de l'analyse de l'image. En pédagogie, l'analyse des vidéogrammes a permis la mise en évidence des comportements des maîtres et des élèves en situation d'éducation. Cette information, en retour, est importante dans la formation des maîtres (V. AUTOSCOPIE). Elle l'est également pour l'élève, elle a été utilisée en particulier dans l'enseignement des langues. Elle peut également servir en vidéothérapie (V. ce mot). J. G.

F. Vidéographe

Tech. Ed. — Expression désignant l'ensemble des matériels permettant la production de vidéogrammes : caméra, magnétoscope. C'est aussi le nom d'un organisme canadien situé à Montréal qui a fait de l'ensemble portable de production de vidéogrammes un instrument d' « expression et de communication populaire et communautaire ». Par cette promotion, l'ensemble caméra-magnétoscope devient un self-media comme la photographie par exemple.

J. G.

G. Vidéolibre

Tech. Ed. Canada. — Synonyme de vidéo-animation (V. ce mot). J. G.

H. Vidéophone

Tech. Ed. — Technique qui permet de transmettre les signaux vidéo par l'intermédiaire des câbles téléphoniques. Peu d'applications au domaine de l'éducation pour le moment. J. G.

I. Vidéothèque

V. DISPOSITIF D'ACCÈS, INFORMATIQUE, VIDÉOCASSETTE, BIBLIOTHÈQUE, CINÉMATHÈQUE.

Lieu ou organisme où sont classés les documents produits et enregistrés par la télévision. Le développement des vidéocassettes va favoriser la réalisation de tels centres qui peuvent être annexés à des bibliothèques et des médiathèques. Mais, dans un avenir proche, la manière d'accéder à ce type d'information risque d'évoluer radicalement grâce au jumelage avec les moyens de l'informatique. L'accès sera facile et souple depuis n'importe quel lieu, favorisant ainsi un service rapide et le développement d'animations socioculturelles et socio-éducatives. La vidéothèque renouvellera profondément la notion de *centre de documentation* en abolissant le temps et l'espace pour l'utilisateur. J. G.

J. Vidéothérapie

Tech. Ed. — Utilisation de la vidéo comme connaissance du malade par lui-même. Cette vision de soi, directe ou différée, devrait jouer un rôle positif dans l'évolution des

troubles produits par certaines affections. Cantonnée à la médecine, la vidéothérapie devrait connaître des développements dans le domaine médico-psychopédagogique.

J. G.

Vider (se faire)

V. ARGOT LYCÉEN.

Vie collective

V. SOCIOPÉDAGOGIE, STAGE.

Moyen de formation utilisé en stage par les CEMEA. La vie collective et la vie individuelle sont en relation dialectique; le groupe et l'individu progressent l'un par l'autre.

CEMEA

Vie scolaire

Cette notion prend en compte tout ce qui a trait à la vie de l'établissement scolaire, en dehors de la relation directe d'enseignement : aussi bien les problèmes de sécurité que l'organisation des foyers, des cantines ou des internats, aussi bien l'association socio-éducative que l'organisation de la participation...

Des inspecteurs généraux de la vie scolaire sont chargés, en France, de superviser ces problèmes; ils sont issus des corps de l'inspection générale de l'instruction publique ou de l'administration.

L. M.

Visa des manuels scolaires

Adm. scol.

[Anglais : *Textbook authorization*]

Agrément accordé par le ministère de l'Education nationale à certains manuels scolaires (UNESCO-BIE).

Vitesse de lecture

V. DÉBIT DE LECTURE.

Péd. Lect. — C'est en 1913 que Vaney mettait en relation vitesse et type de lecture de la façon suivante :

1 / lecture syllabique : de 25 à 50 mots par minute. Ou, environ, 1 syllabe par seconde ;

2 / lecture hésitante : de 50 à 100 mots par minute : environ 2 syllabes par seconde ;

3 / lecture courante : de 100 mots à 175 mots par minute.

Avec les critères de Vaney les appréciations plus nuancées sont impossibles. Remarquons aussi que la lecture expressive n'est pas la plus rapide et, si l'on peut accepter l'idée d'une relation entre la qualité et la vitesse aux stades inférieurs, cette relation n'existe plus chez le bon lecteur.

Nos collègues belges ont montré d'ailleurs que la corrélation entre l'exactitude et la vitesse est relativement faible (0,40 à la fin de la 1re année et 0,30 à la fin de la seconde). Ils ont donc étudié le nombre de mots lus pendant deux minutes (il s'agit du nombre des mots soulignés dans le texte) et réparti les élèves en catégories selon le tableau ci-après (nous rappelons qu'il y a 150 mots soulignés dans le texte et qu'un adulte peut lire ce texte en entier pendant 2 minutes).

		1re année	2e année
	I. — *Nombre de mots lus*		
Lecture	très lente	0 à 4	0 à 19
—	lente	5 à 9	20 à 45
—	à débit moy.	10 à 36	46 à 69
—	rapide	37 à 50	70 à 93
—	très rapide	> 51	> 94

		1re année	2e année
	II. — *Indice de lecture correcte*		
Lecture	très fautive	< 19	< 49
—	fautive	20 à 49	50 à 79
—	hésitante	50 à 79	80 à 94
—	assez sûre	80 à 94	95 à 99
—	correcte	95 à 100	100

(V. test de lecture orale établi par l'équipe de chercheurs de l'Institut supérieur de Pédagogie de Morlanwelz.)

G. M.

Vocalises

Péd. Mus. — Formules mélodiques chantées soit sur des syllabes appartenant à des mots déterminés, soit même sur des voyelles (*Larousse de la musique*) afin de développer et d'enrichir les possibilités vocales d'un sujet.

J.-P. M.

Voie

V. TRANSITION, PRATIQUE, PRÉPROFESSIONNELLE DE NIVEAU.

Org. scol. — L'expression *voie III* était utilisée pour désigner la « filière » souvent

critiquée que constituaient, lors de leur existence, les classes de 6e et 5e de transition, puis les classes pratiques ou préprofessionnelles de niveau (4e et 3e). Cet « itinéraire scolaire » coexistait dans les collèges parallèlement aux *voie I* (avec latin) *et II* (sans latin) du cycle général.
Cet usage est devenu sans objet avec le décret n° 76-1302 du 28 décembre 1976 qui indifférencie les classes de 6e moyennant des actions de soutien et d'approfondissement. R. P.

Volonté - vouloir

[Volonté. — Allemand : *Willkür*. Anglais : *Will*. Italien : *Volontà*]
[Vouloir. — Allemand : *Wollen*. Anglais : *Will*. Italien : *Volere*]
[Etym. : Du latin *voluntas* = volonté et *volere* = vouloir]

La volonté, contrairement à l'acception courante du terme, n'est pas seulement une faculté psychique ou une disposition de caractère.
Dans une perspective philosophique qui peut être largement reprise par une pédagogie, elle représente le pouvoir de l'homme d'agir consciemment sur les choses, de s'engager dans une action.
Vouloir, c'est effectuer un choix libre et éclairé par l'entendement, c'est s'engager lucidement dans une attitude déterminée ou dans une action sur le monde phénoménal. La volonté comporte donc la représentation consciente de l'acte à produire. Sans le concours de la raison et de la conscience, la volonté n'est plus qu'énergie psychique. Or elle est une entité expliquant et fondant l'action humaine rationnelle.
« La volonté... consiste seulement sur ce que, pour affirmer ou nier, poursuivre ou fuir les choses que l'entendement nous propose, nous agissons de telle sorte que nous ne sentons point qu'aucune force extérieure nous y contraigne » (Descartes, *Méditations* IV).
Cette définition de la volonté ne la fait nullement s'opposer au désir ou à l'intérêt, comme on le croit trop souvent. Elle a son être propre qui n'est pas du même ordre que le désir ou que toute autre réalité psychique (cf. P. Ricœur, *Philosophie de la volonté*).
Une éducation de la volonté est possible dans cette perspective, grâce à la multiplicité des occasions de *choix* et de *décisions* de la part de l'éduqué. Elle rejoint donc une éducation fondée sur la liberté et n'est pas à confondre avec un dressage qui aurait pour but de stimuler l'énergie, d'accomplir des efforts gratuits et imposés par l'éducateur. F. B.

Voyage échange

V. Correspondance interscolaire, Rencontres d'enfants.

1. Lorsque les classes en correspondance n'ont pu se rencontrer, en particulier du fait de l'éloignement, souvent un voyage échange est organisé coopérativement, à la fin de l'année scolaire. Les enfants de chaque classe viennent passer un ou plusieurs jours (suivant l'éloignement et leurs possibilités financières) chez leurs correspondants. Ils sont en général hébergés dans les familles.

2. Ces rapports sociaux ont souvent des prolongements au niveau des relations entre parents, ce qui donne au voyage échange une dimension éducative et sociologique, qui ne se limite pas forcément au niveau de l'enfant. ICEM

Winnetka

Péd. gén.
V. Système de Winnetka.

Zoom

Ciné, Tech. — Objectif avec lequel on peut modifier la distance focale en cours même de prises de vues.
Ce procédé technique permet d'obtenir, sans déplacement de caméra, un effet de travelling, dit travelling optique ou, plus habituellement, zoom. J. P.

Bibliographie

Liste des ouvrages cités

ABBADIE (M.) et GILLIE (A.-M.), *L'enfant dans l'univers sonore*, Paris, Colin-Bourrelier, 1973.

ABRAHAM (C.) et THOMAS (A.), *Micro-économie, décisions optimales dans l'entreprise et la nation*, Paris, Dunod, 1966, XX, 460 p.

AGARD (J.) et coll., *Rationalisation des choix budgétaires*, Paris, Dunod, 1970 (AFCET).

ALAIN, *Propos sur l'esthétique*, Paris PUF, 1962, 119 p.

ALLEN (D.) et RYAN (K.), *Le micro-enseignement, une méthode rationnelle de formation des enseignants*, trad. de l'américain par DALGALIAN (G.), Paris, Dunod, 1972, 159 p. (coll. « Sciences de l'Education », n° 6).

ARBOUSSE-BASTIDE (P.), *La méthode des cas et la formation au commandement*, Paris, Dunod, 1963, 176 p. (coll. « Sciences humaines appliquées »).

ARDOINO (J.), *Education et politique*, Paris, Gauthier-Villars, 1977.

ARDOINO (J.), Réflexions sur le psychodrame en tant qu'expérience cruciale, *Bulletin de Psychologie*, numéro spécial, Paris, 1969-1970.

ARDOINO (J.), Le psychodrame, instrument de formation, *Management*, déc. 1974.

ARDOINO (J.), *Propos actuels sur l'éducation*, Paris, Gauthier-Villars, 1965 (coll. « Hommes et Organisations »).

ASSELAIN (J.-Ch.), *Le budget de l'Education nationale (1952-1967)*, Paris, PUF, 1969, VIII, 279 p. (coll. « Travaux et Recherches de la Faculté de Droit et Sciences économiques de Paris », Sc. écon., n° 7).

Association d'Etude pour l'expansion de la recherche scientifique, *Mathématiques supérieures pour l'homme moderne*, Paris, Dunod, 1973.

AVANZINI (G.) et coll., *La pédagogie au XXe siècle*, Toulouse, Privat, 1975, 399 p.

BAKOUNINE, *Programme de l'alliance de la révolution internationale (1871)*, Paris, Stock, 1907-1913.

BANDET (J.) (édit.), *Vers l'apprentissage du langage écrit*, Paris, A. Colin-Bourrelier, 1970-1971, 2 vol., 167 p.

BANY (M. A.) et JOHNSON (L. V.), *Dynamique des groupes et éducation : le groupe classe*, Paris, Dunod, 1964, 344 p.

BAREL (Y.), *La reproduction sociale*, Paris, Ed. Anthropos, 1973, 558 p.

BARTHOLY (M.-C.) et ACOT (P.), *Philosophie et épistémologie, précis de vocabulaire*, Paris, Magnard, 1975, 160 p.

BATTRO (A.), *Dictionnaire d'épistémologie génétique*, Paris, PUF, 1960, 188 p.

BAUDELOT et ESTABLET, *L'école primaire divise*, Paris, Maspero, 1975, 119 p.

BEAUDOT (A.), *La créativité à l'école*, Paris, PUF, 2e éd., 1974, 144 p.

BENOIT (J.-Cl.), *Expression corporelle*, Paris, Ed. Sociales françaises, 1964, 168 p.

BERNSTEIN (B.), *Langage et classes sociales*, Paris, Ed. de Minuit, 1975, 347 p.

BERSTECHER (D.), *Comment évaluer le coût de la déperdition scolaire*, CSR-E-1, UNESCO.

BERTHIER (G.), *L'école des Roches*, Paris, Ed. Marcel Rivière, 1946 (Bibl. philosophique).

BERTRAND (A.-J.-C.), *Le guide des instituteurs*, Yssingeaux, Imprimerie Moderne, 1968, 491 p.

BERTRAND (P.) et LAPIÉ (V.), *Dictionnaire d'information sexuelle*, Toulouse, Privat, 1970.

BINET et HENRI, La fatigue intellectuelle, in *Œuvres et travaux scientifiques de Binet*, Paris, J.-B. Billière & Fils, L'Imprimerie nouvelle, 1965.

BLUM (G.), *Les théories psychanalytiques de la personnalité*, Paris, PUF, 1955, 196 p.

BONBOIR (A.), *La docimologie*, Paris, PUF, 1972, 195 p.

BORDAT (D.), (sous la dir. de), *Les CEMEA, qu'est-ce que c'est ?*, Paris, Maspero, 1976, 410 p.

BOUCHARLAT (D.) *La méthode des cas*, Paris, PUF, 1961, 115 p.

BOUCHET (H.), *L'individualisation de l'enseignement, l'individualité des enfants et son rôle dans l'éducation*, Paris, Alcan, 1933.

BOURDIEU (P.), DARBEL, SCHNAPPER, *L'amour de l'art : les musées et leur public*, Paris, Ed. de Minuit, 1966 (coll. « Le sens commun »).

BOURDIEU (P.) et PASSERON (J.-P.), *La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Ed. de Minuit, 1970, 283 p.

BOURDIEU (P.) et PASSERON (J.-P.), *Les héritiers*, Paris, Ed. de Minuit, 1964.

BREUSE (E.), *La coéducation dans les écoles mixtes*, Paris, PUF, 1970, 160 p. (coll.« SUP-L'Educateur»).

BRUN (M.), *Leçons idéologiques pour apprendre à la jeunesse à contracter des habitudes*, Lille, Ed. L. Lefort, réédit. 1852, 204 p.

BRUNELLE (L.), *Qu'est-ce que la non-directivité ?*, Paris, Delagrave, 1973, 159 p. (coll.« Education et Pédagogie).

BUCKLE (V. D.) et LEBOVICI (S.), *Les centres de guidance infantile*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 1958.

BUISSON (F.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1887.

BUYSE (R.), *L'expérimentation en pédagogie*, Bruxelles, Lamertin, 1935.

CALVIN (J.), *L'institution chrétienne*, trad. du latin, Genève, P. Hamelin, 1536, 798 p.

CAMPAGNE (E.-M.), *Dictionnaire d'éducation*, Bordeaux, G. Gounouillou, 1873, 1430 p.

CAMUS (A.), *L'homme révolté*, Paris, Ed. Gallimard, 1958.

CARUSO (I.), Le Moi et la civilisation. Remarques sur la manipulation de l'Homme par l'Homme, *Bulletin de Psychologie*, nov. 1968, n° 273, XXII, 3-4.

CASTORIADIS (C.), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Ed. du Seuil, 1975.

CELLERIER (L.), *Esquisse d'une science pédagogique : les faits et les lois de l'éducation*, Paris, Alcan, 1910, 393 p.

CHATEAU (J.), *Le jeu et l'enfant*, Paris, Vrin, 1961, 504 p. (coll. « Etudes de Psychologie et de Philosophie »).

CHATEAU (J.), *Les grands pédagogues*, Paris, PUF, 1961, 364 p.

CHESSWAS (J.), *Méthodologie de la planification de l'éducation pour les pays en voie de développement*, UNESCO-IIPE, 1974.

CLAPARÈDE (E.), *Comment diagnostiquer les aptitudes chez les écoliers*, Paris, Flammarion, 1924, 319 p.

CLAPARÈDE (E.), *L'éducation fonctionnelle*, Paris, Delachaux & Niestlé, 1946, 211 p.

CLOUTIER (J.), *L'ère d'Emerec ou la communication audio-scripto-visuelle à l'heure des self-media*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975.

Code Soleil, *Le livre des instituteurs*, Paris, Sudel, 1977, 47e éd.

COMÉNIUS, *La grande didactique*, UNESCO (pages choisies), 1657, 206 p.

CORDIER (M.), *Les Colloques*, Caen, S. Mangeant, 1587, 272 p.

CORDIER (M.) et VIVÈS (J.-L.), *Dialogues (XVIe siècle)*, trad. par E.-L. FRÉMONT, Ed. Delalain, 1838, 174 p.

COUSINET (R.), *L'éducation nouvelle*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1950, 164 p.

CRESAS, *La Dyslexie en question*, Paris, Ed. A. Colin, 1972.

CROS (L.), *L'explosion scolaire*, Paris, Comité universitaire d'Information pédagogique, 1961, 181 p.

CROZIER (M.), *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, 1963.

DAUMARD (P.), *Le prix de l'enseignement en France*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.

DAYHAW (L.), *Manuel de statistique*, Ottawa, Ed. de l'Université d'Ottawa, 1969, 548 p.

DEBESSE (M.), La pédagogie curative, in *L'inadaptation scolaire et sociale et ses remèdes*, sous la dir. de G. MAUCO, Paris, Bourrelier, 1961, 196 p. (coll. « Cahiers de Pédagogie moderne »).

DEBESSE (M.) et MIALARET (G.), *Traité des sciences pédagogiques*, Paris, PUF, 8 tomes.

De LANDSHEERE (G.), *La formation des enseignants demain*, Fondation européenne de la culture, Paris, Casterman, 1976, 297 p.

De LANDSHEERE (G.), *Introduction à la recherche en éducation*, Paris, A. Colin, 1976.

De LANDSHEERE (V. et G.), *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

DESCARTES (R.), *Traité des passions*, Paris, Ed. Levrault, 1824-1826, livr. 5.

DESCARTES (R.), *Méditations*, IV, Paris, Ed. Lecerf, 1897-1908, livr. 9.

DOLLE (J.-M.), *Pour comprendre Jean Piaget*, Toulouse, Privat, 1974.

DOLLFUS (O.), *L'espace géographique*, Paris, PUF, 1970 (coll. « Que sais-je ? », n° 1390).

DORCHY (D.), *Langages des arts plastiques*, Bruxelles, Ed. Universitaires, 1968.

DOTTRENS (R.), *L'écriture script, petite méthode*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1943.

DOTTRENS (R.), *L'enseignement individualisé*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1963, 232 p.

DOTTRENS (R.), *Eduquer et instruire*, Nathan-UNESCO, 1966.

DUBOIS, LAGANE, NIOBEY, CASALIS, *Dictionnaire de français contemporain*, Paris, Larousse, 1966, 1226 p.

DUFOURCQ (N.), *Larousse de la musique*, Paris, Larousse, 1977, 2 vol.

DUPIN (C.), *Forces productives et commerciales de la France*, Paris, Bachelier, 1827, 2 tomes.

DURKHEIM (E.), *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, 1969, 2e éd.

DUVIGNEAUD (P.), *La synthèse écologique ; populations, communautés, écosystèmes, biosphères, noosphère*, Paris, Doin, 1974, 296 p.

EBBINGHAUS (H.), *Über das Gedächtnis : Untersuchungen zur experimentallen Psychologie*, Leipzig, Dunker und Umbolt, 1885.

Education sector working paper, Washington, World Bank, December 1974.

EHRLICH (S.), *Apprentissage et mémoire chez l'homme*, Paris, Ed. du CNRS, 165 p.

EICHER (J.-Cl.), *L'évolution des dépenses d'éducation en France de 1952 à 1967*, Paris, OCDE, 1969.

Encyclopedia Universalis, Paris, Encyclopedia Universalis France, 1968.

Encyclopédie pratique de l'éducation en France (L'), Paris, IPN et SEDE, 1960.

EPSTEIN (H. T.), *A strategy for education*, New York, OUP, 1970.

FARIA DE VASCONCELLES, *Une école nouvelle en Belgique*, préf. d'A. FERRIÈRE, Paris, s.d.

FAUQUET (M.) et STRASFOGEL (S.), *L'audio-visuel au service de la formation des enseignants. Le circuit fermé de télévision*, Paris, Delagrave, 1972, 264 p.

FERRIÈRE (A.), *L'école active*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1969, 216 p.

FERRY (G.), *La pratique du travail en groupe*, Paris, Dunod, 1970.

FILLASSIER, *Dictionnaire historique de l'éducation*, Paris, 1771, 2 vol., in-8°.

FILLOUX (J.), *Du contrat pédagogique*, Paris, Dunod, 1974.

FLEURIAU, *Jeu des lettres ou de l'alphabet*, Paris, 1701, chez l'auteur.

FONTANEL-BRASSART (S.) et ROUQUET (A.), *L'éducation artistique*, Paris, Larousse, 1975, 171 p.

FOULQUIÉ (P.), *Dictionnaire de la langue pédagogique*, Paris, PUF, 1971, 492 p.

FOURNIER (J.), *Politique de l'éducation*, Paris, Seuil, 1971, 176 p.

FRAISSE (P.) et PIAGET (J.), *Traité de psychologie expérimentale*, Paris, PUF, 1973.

FRANCÈS (R.), *Perception de la musique*, Paris, Vrin, 1958.

FRANKARD (P.), *Analyse critique de la notion de validité*, Louvain, Nauwelaerts, 1958.

FRANQUEVILLE (N. de), *Le miroir de l'art et de la nature*, Paris, 1691.

FREINET (C.), *Les techniques Freinet de l'Ecole moderne*, Carnet de Pédagogie pratique, Paris, Colin-Bourrelier, 1964, 144 p.

FREINET (C.), *La méthode naturelle*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 3 vol. (1. *L'apprentissage de la langue*, 1968, 295 p.; 2. *L'apprentissage du dessin*, 1969, 355 p.; 3. *L'apprentissage de l'écriture*, 1971, 155 p.).

FREINET (C.), *Essai de psychologie sensible appliquée à l'éducation*, Neuchâtel, Ed. Delachaux & Niestlé, 1966, 173 p.

FREINET (E.), *L'itinéraire de Célestin Freinet. La libre expression dans la pédagogie Freinet*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1977.

FREINET (E.), *L'enfant artiste*, Cannes, Ed. de l'Ecole Moderne, 1963.

FREINET (E.), Art enfantin, *Revue de l'Institut coopératif de l'Ecole moderne*, Cannes.

FREINET (E.), *Naissance d'une pédagogie populaire*, Cannes, Ed. de l'Ecole Moderne, 1949.

FREIRE (P.), *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero, 1974.

FROEBEL, *Traité du sphérique*, 1811.

GABEL (J.), *La fausse conscience*, Paris, Ed. Minuit, 1962.

GAULLE (Ch. de), *Le fil de l'épée*, Paris, Ed. Club français des Bibliophiles, 1963, *Œuvres et mémoires*, t. I, 243 p.

GEORGE (P.), *L'action humaine*, Paris, PUF, 1968, 248 p. (coll. « SUP »).

GEORGE (P.), *Les méthodes de la géographie*, Paris, PUF, 1970, 128 p. (coll. « Que sais-je ?», n° 1398).

GFEN, *L'échec scolaire, doué ou non doué*, Paris, Ed. Sociales, 1974, 335 p.

GISCARD (P.-H.), *La formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement*, Paris, PUF, 1958.

GLAESS (Th.), *Die Entsehung der Hamburger Gemeinschats Schülers und die Pädagogische*, Berlin, Aufgahe der Gegenwart, 1932.

GOBINEAU (H.) et PERRON (R.), *Génétique de l'écriture et étude de la personnalité. Essais de graphométrie*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1954, 216 p., pl.

GOUGENHEIM et coll., *L'élaboration du français fondamental*, Paris, Didier, 1964, 303 p.

GUATTARI (F.), *Psychanalyse et transversalité*, Paris, Maspero, 1972.

GUILLOT (A.), *Textes organiques du premier cycle (CEG, CES, Lycées)*, Paris, Sudel, 1970, 4e éd., 517 p.

GUTHRIE, *Théorie de l'apprentissage (The Psychology of learning)*, Yearbook, 41 ST N SSF, 1942.

GUYOT (Y.), *Relation professeurs-étudiants. Etude expérimentale des rapports professeurs-élèves à travers des attitudes à l'égard de l'espace pédagogique*, Paris, CDU, 1970, 204 p.

GUYOT (Y.), PUJADE-RENAUD (C.) et ZIMMERMANN (D.), *La recherche en éducation*, Paris, ESF, 1974 (coll. « Sciences de l'Education »).

HALLAK (J.), *La mise en place des politiques éducatives : rôle et méthodologie de la carte scolaire*, Paris, Labor-F. Nathan, 1976.

HALLAK (J.), *Coûts et dépenses en éducation*, Paris, UNESCO-IIPE, 1969, 75 p.

HALLAK (J.), *A qui profite l'école ?*, Paris, PUF, 1974, 261 p.

HALLAK (J.) et POIGNANT (R.), *Les aspects financiers de l'enseignement dans les pays africains d'expression française*, Paris, UNESCO-IIPE, 1966.

HAMELINE (D.), *Du savoir et des hommes, analyse de l'intention d'instruire*, Paris, Gauthier-Villars, 1971, 259 p.

HERBINIÈRE-LEBERT (S.), *La pédagogie vécue à l'école des petits*, Paris, Nathan, 1966, 231 p.

HOTYAT (F.) et DELÉPINE (S.), *Dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne*, Paris-Bruxelles, Nathan-Labor, 1973, 340 p.

HOUZIAUX (M.-D.), *Vers l'enseignement assisté par ordinateur*, Paris, PUF, 1972 (coll. « SUP-L'Educateur »).

HUBERT (R.), *Traité de pédagogie générale*, Paris, PUF, 1961, 688 p.

HULL, *Théories de l'apprentissage*, Washington Government Printing Office.

HUSSERL, Ideen, in *Logische untersuchungen*, Halle, Ed. M. Niemeyer, 1913, 324 p.

ILLICH (I.), *La convivialité*, trad. de l'américain, Paris, Le Seuil, 1973, 159 p.

ILLICH (I.), *Une société sans école*, Paris, Le Seuil, 1971.

INHELDER (B.), BOVET (S.), SINCLAIR (H.), *Apprentissage et structures de la connaissance*, Paris, PUF, 1974 (coll. « Psychologie d'aujourd'hui »).

INIZAN (A.), *Révolution dans l'apprentissage de la lecture*, Paris, A. Colin, 1976, 272 p.

IREM d'Orléans, *Liste d'objectifs en mathématiques en seconde et terminales CDE, CRDP*, Orléans, 1976.

JADOULLE (A.), *La psychologie scolaire*, Paris, PUF, 1965, 164 p.

KANDINSKY, *Point, ligne, plan*, 1926.

KANT, Anthropologie, in *Pragmatischer Hinsicht*, Paris, Lachange, 1863, 483 p.

KANT, *Critique de la raison pure*, Paris, Lachange, 1864, 2 vol.

KERCHENSTEINER (G.), *Begriff der arbeitschule (Conception de l'école du travail)*, Obdenburg, 1957, 12e éd.

LAFON (R.), *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant*, Paris, PUF, 1963, 604 p.

LALANDE (V.), *Vocabulaire de la philosophie*, Paris, PUF, 1968, 1324 p.

LAPASSADE (G.), *Groupes, organisations et institutions*, Paris, Gauthier-Villars, 1970.

LAPLANCHE (J.) et PONTALIS (J.-B.), *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1967.

LEBOUTET (L.), *L'enseignement de la physique*, Paris, PUF, 1973, 206 p. (coll. « L'Educateur »).

LEGRAND (L.), *Pour une pédagogie de l'étonnement*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1960.

LEIF (J.) et RUSTIN (G.), *Pédagogie générale par l'étude des doctrines pédagogiques*, Paris, Delagrave, 1970, 384 p.

LÉON (A.) et coll., *Manuel de psychopédagogie expérimentale*, Paris, PUF, 1977.

Le plan Langevin-Wallon de réforme de l'enseignement, Paris, PUF, 1964, 298 p.

LITTLE (A.) et SMITH (G.), *Panorama de projets d'enseignement pour les groupes défavorisés aux Etats-Unis*, Paris, OCDE, 1971.

LITTRÉ, *Dictionnaire*, par LARIVE et FLEURY, Paris, Ed. Georges-Chamard, 1902.

LOBROT (M.), *Pour ou contre l'autorité*, Paris, Gauthier-Villars, 1973.

LOURAU (R.), *L'analyse institutionnelle*, Paris, Ed. de Minuit, 1969.

LOURAU (R.), *L'instituant contre l'institué*, Paris, Ed. Anthropos, 1969.

MACHABEY (A.), *La notation musicale*, Paris, PUF, 1960 (coll. « Que sais-je ? », n° 514).

MANNONI (M.), *L'éducation impossible*, Paris, Seuil, 1973.

MARCUSE (H.), *Eros et civilisation*, Paris, Ed. de Minuit, 1968.

MARX (K.) et ENGELS (F.), *Anti-Dühring (Œuvres complètes)*, trad. par MOLITOR, Paris, Ed. A. Costes, 1924-1928.

MAYEUR (P.) et GUILLEMOTEAU (P.), *Précis de législation scolaire*, Colin-Bourrelier, 1970, 512 p.

MEDICI (A.), *L'éducation nouvelle, ses fondateurs, son évolution*, Paris, PUF, 1956, 119 p.

MENDEL (G.) et VOGT (C.), *Le manifeste éducatif*, Paris, Payot, 1973.

MERLEAU-PONTY (M.), *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

METZ (Ch.), *Langage et cinéma*, Paris, Larousse, 1971 (coll. « Langue et Langage »).

METZ (Ch.), Image et pédagogie, in *Communications*, Paris, Le Seuil, 1970, n° 15.

MIALARET (G.), *L'apprentissage de la lecture*, Paris, PUF, 1965 (coll. « SUP-L'Educateur »).

MIALARET (G.), *Education nouvelle et monde moderne*, Paris, PUF, 1966 (coll. « SUP-L'Educateur »).

MIALARET (G.), *Les sciences de l'éducation*, Paris, PUF, 1976 (coll. « Que sais-je ? », n° 1645).

MIALARET (G.), *Psychopédagogie des moyens audio-visuels dans l'enseignement du premier degré*, Paris, UNESCO, 1964.

MIALARET (G.), *La formation des enseignants*, Paris, PUF, 1977, 128 p. (coll. « Que sais-je ? », n° 1703).

MIALARET (G.), *Nouvelle pédagogie scientifique*, Paris, PUF, 1954, 124 p.

MIALARET (G.), Psychologie expérimentale de la lecture, de l'écriture, du dessin *in* P. FRAISSE et J. PIAGET, *Traité de psychologie expérimentale*, Paris, PUF, 1965, t. 8, pp. 140-217.

MIALARET (G.) et PHAM (D.), *Statistique à l'usage des éducateurs*, Paris, PUF, 1967, 266 p. (coll. « SUP-L'Educateur »).

MILLER, *Théories de l'apprentissage*, éd. en anglais, Berkeley, Ed. California University Press, 1939, 201 p.

MOLES (A.), *Recherche, pédagogie et culture*, avril 1977, n° 28.

MOLES (A.), *Dictionnaire de la communication*, Paris, Ed. CEPL, 1971.

MONTAIGNE, *Essais*, Paris, Ed. Plattard, 1946, 2 vol. (1. 232 p.; 2. 298 p.).

MONTESSORI (M.), *Manuale della pedagogia scientifica*, trad. française : *Pédagogie scientifique*, Paris, Larousse, 1919, 225 p.

MORENO (J.-L.), *Fondements de la sociométrie*, Paris, PUF, 1970, 564 p.

MORIN (E.), *La méthode*, Paris, Le Seuil, 1977.

MORIN (E.), *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Seuil, 1973.

MOWRER, *Théories de l'apprentissage*, éd. américaine, Chicago, The University of Chicago Press.

NAVILLE (P.), *Enfance*, numéro spécial : *Le dessin chez l'enfant*, mai-octobre 1978, n° 3-4.

NEMMERS et JANZEN, *Dictionary of Economics and Business*, Paterson, N.J., Littlefield, Adams Co., 1960.

OLÉRON (P.), *L'éducation des enfants physiquement handicapés*, Paris, PUF, 1961, 163 p.

OSGOOD, *Théories de l'apprentissage*, éd. en anglais, New York, Oxford University Press, 1953.

PAGE (A.), *L'économie de l'éducation*, Paris, PUF, 1971.

PAGÈS (M.), *L'orientation non directive en psychothérapie et en psychologie sociale*, Paris, Dunod, 1965.

PAILLET (P.), *Le psychologue à l'école*, Paris, ESF, 1976, 148 p.

PAULSEN (W.), *Die Ueberwindierg der Schule*, Leipzig, 1926.

PIAGET (J.), *La formation du symbole chez l'enfant*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1964, 312 p.

PIAGET (J.), *La naissance de l'intelligence*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1970, 370 p.

PIAGET (J.), *Recherches sur la contradiction*, Paris, PUF, 1974, 2 tomes.

PIAGET (J.), *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, PUF, 1969, 336 p.

PIAGET (J.), *Psychologie et pédagogie*, Paris, Denoël, 1969, 270 p.

PIÉRON (H.), *Vocabulaire de la psychologie*, Paris, PUF, 1963, 3e éd., 527 p.

PISTRAK, *Les problèmes fondamentaux de l'école du travail*, Bruxelles, Ed. Desclée de Brower, 1925.

PORCHER (L.), *L'école parallèle*, Paris, Larousse, 1974, 134 p. (coll. « Enseignement et Pédagogie »).

POROT (A.), *Manuel alphabétique de psychiatrie*, Paris, PUF, 1910, 2e éd., 562 p.

POSTIC (M.), *Observation et formation des enseignants*, Paris, PUF, 1977, 336 p. (coll. « Pédagogie d'aujourd'hui »).

Pour (revue), L'analyse institutionnelle et la formation permanente : II. Eléments pour une pratique de l'analyse institutionnelle, 1973, n° 33.

PUJADE-RENAUD (C.) et ZIMMERMANN (D.), *Voies non verbales de la relation pédagogique*, Paris, ESF, 1974, 128 p. (coll. « Sciences de l'Education »).

REBOUL (O.), *L'endoctrinement*, Bruxelles, Ed. Complexes, 1975, 156 p. (coll. « L'Humanité complexe »).

Recueil des lois et règlements de l'Education nationale, Paris, CNDP, 19 vol.

RICŒUR (P.), *De l'interprétation*, Paris, Seuil, 1966.

RICŒUR (P.), *Philosophie de la volonté*, Paris, Ed. Aubier, 1951.

ROGERS (C.), *Le développement de la personne*, Paris, Dunod, 1966, 276 p.

ROLLIN, *Traité des études*, Paris, Ed. Firmin-Didot, 1877, nouv. éd., 3 vol.

ROSENTHAL (R.) et JACOBSON (L.), *Pygmalion à l'école. L'attente du maître et le développement intellectuel des élèves*, trad. de l'américain, Paris, Casterman, 1972, 296 p.

ROUSSEAU (J.-J.), *L'Emile*, Paris, Garnier, 1961, 667 p.

ROUSSEAU (J.), SCHERER (R.), LAPASSADE (G.), *Le corps interdit*, Paris, ESF, 1976.

ROUSSEAU (J.), SCHERER (R.), LAPASSADE (G.), *Emile perverti*, Paris, R. Laffont, 1974.

ROUSSEAU (J.), SCHERER (R.), LAPASSADE (G.), *L'entrée dans la vie*, Paris, Ed. Minuit, 1963.

SALINES (M.), *Pédagogie et éducation*, La Haye - Paris, Mouton, 1973, 479 p. (coll. « Le Savoir historique »).

SARAZANAS (R.) *in* BANDET (J.), *Vers l'apprentissage du langage écrit*, Paris, A. Colin-Bourrelier, 1973, 167 p.

SARTRE (J.-P.), *Critique de la raison dialectique*, Paris, Gallimard, 1960, 760 p.

SAUNIER (F.), *L'enfant et ses droits*, Paris, Ed. Fleurus, 1970, 215 p.

SCHMID (J.-R.), *Le maître-camarade et la pédagogie libertaire*, Paris, Ed. Maspero, 1970, 2e éd., 212 p.

SCHUTZENBERGER-ANCELIN (A.), *Précis de psychodrame*, Paris, Ed. de l'Epi, 1971, 192 p. (coll. « Hommes et Groupes »).

SCHWARZ (B.), Introduction à la programmation budgétaire et à l'analyse coût-efficacité dans la planification de l'enseignement, in *Rapport technique OCDE : La programmation budgétaire et l'analyse coût-efficacité dans la planification de l'enseignement*, Paris, 1968.

SIMON (Th.), *Pédagogie expérimentale*, Paris, Colin, 1924.

SKINNER (B. F.), *La révolution scientifique de l'enseignement*, Bruxelles, Ch. Dessart, 1968.

SNE-SUP, *Mémento de l'enseignement supérieur*, Paris, édité par le Syndicat national de l'Enseignement supérieur, avril 1971, 3 tomes.

SNYDERS (G.), *Où vont les pédagogies non directives ?*, Paris, PUF, 1973.

TAWNEY (R. H.), *Education secondaire pour tous (Secondary Education for all)*, Londres, Ed. G. Allen, 1947, 155 p.

TEPLOV (B.-M.), *Psychologie des aptitudes musicales*, Paris, PUF, 1966.

TERS (F.), *Le vocabulaire orthographique de base, cycle primaire et secondaire*, Neuchâtel, Ed. Meseiller, 1964, 299 p.

TERS (F.), *L'échelle Dubois-Buyse d'orthographe usuelle française*, Neuchâtel, Ed. Meseiller, 1964, 95 p.

THIMONNIER (R.), *Le système graphique du français*, Paris, Plon, 1967, 409 p.

THIMONNIER (R.), *Code orthographique et grammatical*, Paris, Hatier, 1970.

THORNDIKE (R.), *Théories de l'apprentissage (The Psychology of learning)*, éd. en anglais, New York, Teachers college, Columbia University, 1921, 142 p.

TOLMAN (S.), *Théories de l'apprentissage*, ed. University of California, Publications in Psychology.

TOSSER (A.), Jardin scolaire, milieu de vie, *L'Educateur*, 10 novembre 1975, n° 4.

VALÉRY (P.), *Eupalinos ou l'architecte* (précédé de *L'âme et la danse*), Paris, Gallimard, 1944, 221 p.

VASQUEZ (A.), OURY (F.), *Vers une pédagogie institutionnelle*, Paris, Maspero, 1977, 2e éd., 288 p.

VIAL (J.), *Vers une pédagogie de la personne*, Paris, PUF, 1975, 220 p.

VIAL (J.), *La pédagogie du projet*, Paris, INRDP, 1976, 160 p.

VIDAL DE LA BLACHE (P.), *Principes de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1922.

VIVÈS (J.-L.), *Les dialogues*, Lyon, Vve Cottier, 1567, 229 p.

Vocabulaire de l'éducation au Québec, Québec, ministère de l'Education.

WALLON (H.), *L'évolution psychologique de l'enfant*, Paris, A. Colin, 1960; 2e éd. 1968, 224 p.

WECHSLER (D.), *La mesure de l'intelligence de l'adulte*, Paris, PUF, 1967.

WOODHALL (M.), *L'analyse coût-bénéfice dans la planification de l'éducation*, Paris, UNESCO-IIPE, 1970.

World Bank, *Education sector working paper*, Washington, World Bank, déc. 74.

ZAZZO (R.), *Intelligence et quotients d'âge*, Paris, Colin, 1966, 2 tomes (I, 191 p.; II, 94 p.).

Imprimé en France, à Vendôme
Imprimerie des Presses Universitaires de France
1979 — N° 26 387